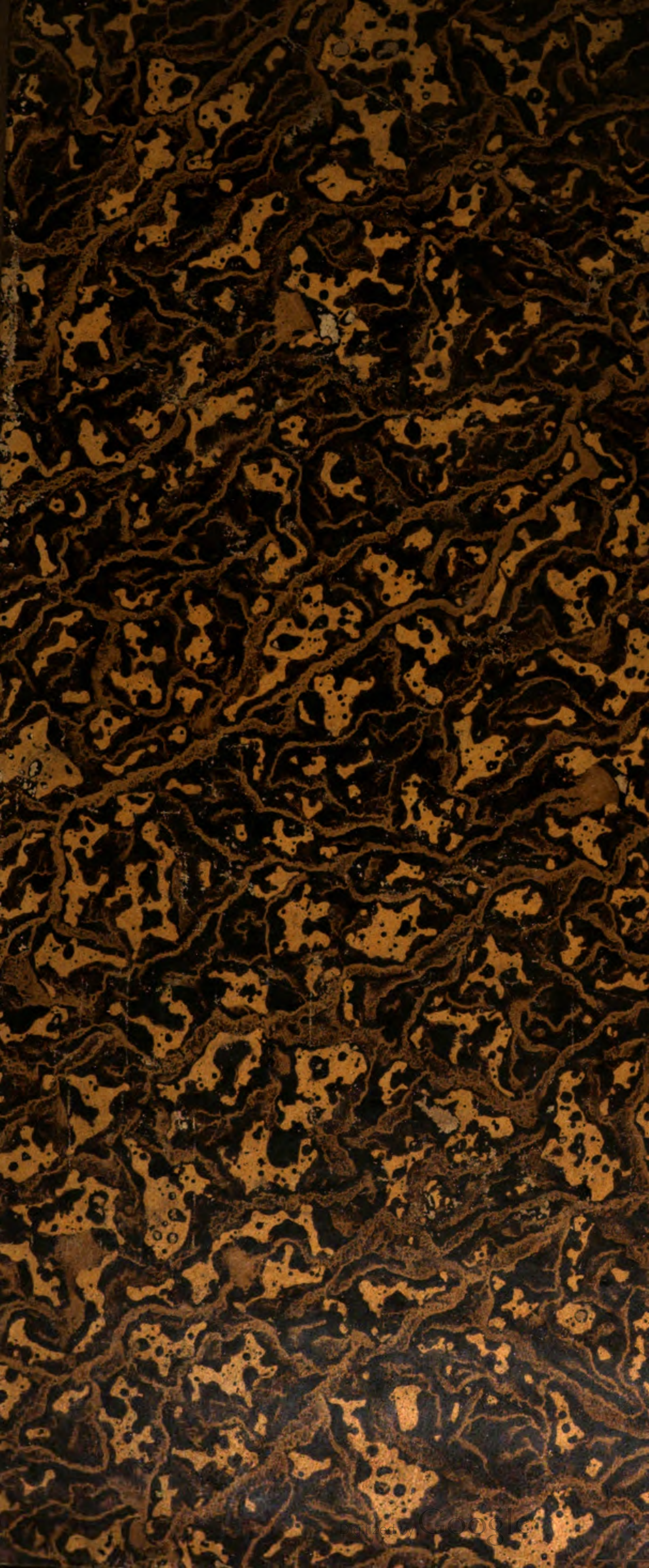



UNIVERSITEITSBI
9000001
Digitized by Google



L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,
PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE,

Rédigé par :

MM. Aug. BONNETTY, de la Société asiatique de Paris, l'un des directeurs de l'Université. — Eug. BORÉ, de la Société asiatique de Paris. — Léon BORÉ, professeur de philosophie au collége d'Angers. — Edm. de CAZALÈS. — Alex. COMBEGUILLE. — Baron de CONDÉ. — COR, de la Société asiatique de Paris, interprète des langues orientales à Constantinople. — Ch. de COUX, professeur d'économie politique à l'Université catholique de Louvain. — J.-F. DANIELO. — Léon DESDOUITS, professeur de physique au Collége Stanislas. — Ph. DOUHAIRE. — Ed. DUMONT, professeur d'histoire au Collége Saint-Louis. — Am. DUQUESNEL. — L'abbé FOISSET, directeur du petit séminaire de Plombières. — Théoph. FOISSET, juge au tribunal de Beaune. — Jules de FRANCHEVILLE. — L'abbé de GENOUDE. — L'abbé GERBET, vicaire-général du diocèse de Meaux, un des directeurs de l'Université. — Eug. de la GOURNERIE. — Alex. GUIRAUD, de l'Académie française. — M. JOURDAIN. — F. LALLIER. — Paul LAMACHE. — Melch. de L'HERMITE, professeur de mathématiques au collége de Juilly. — H. MARGERIN. — Comte de MONTALEMBERT, pair de France. — MOREAU. — Hip. MORVONNAIS. — Ern. de MOY, professeur de droit à l'Université de Munich. — Joseph d'ORTIGUE. — A.-F. OZANAM. — M. Ch. de RIANCEY. — M. Hen. de RIANCEY. — A. RIO. — Cypr. ROBERT. — M. Louis ROUSSEAU. — Alex. de SAINT-CHÉRON. — L'abbé de SALINIS, un des directeurs de l'Université. — L'abbé de SCORBIAC, un des directeurs de l'Université. — M. STEINMETZ, de Bruges. — Raym. THOMASSY. — Vicomte Alb. de VILLENEUVE.

TOME TREIZIÈME.

Paris,
AU BUREAU DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,
RUE SAINT-GUILLAUME, N° 24. (FAUB. S.-G.)

M DCCC XLII.

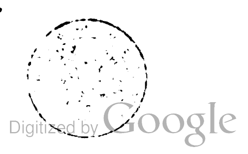


TABLE DES ARTICLES DU TREIZIÈME VOLUME.

(*Voir la Table des matières à la fin du volume.*)

FIN DE LA TABLE DES ARTICLES.

L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE.

Numéro 73. — Janvier 1842.

Sciences Physiques.

COURS DE PHYSIQUE SACRÉE.

MOISE EXPLIQUÉ PAR LES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES, ou RÉFUTATION, PAR LES FAITS ET LA SCIENCE, DU PANTHÉISME MATÉRIALISTE.

DEUXIÈME LEÇON (1).

1° Résumé. — 2° Ce qu'est la création, son but; ce qu'elle est par rapport à l'intelligence divine; si Dieu aurait pu faire mieux; s'il y a eu d'autres créations. — 3° La création relativement à l'intelligence humaine; Dieu, le monde et l'homme sont un syllogisme qui dément le panthéisme. — 4° L'ensemble harmonique de la création est la preuve *à posteriori* de la conception du Créateur. — 5° Les détails prouvent la même chose : — 6° Création de la terre; 7° de la lumière; 8° du firmament; 9° apparition de la terre sèche. — 10° Que les trois premiers jours de la création furent des jours réels et probablement de même mesure que les suivans.

1° Nous avons expliqué le sens du premier verset de la Genèse, et montré que l'hypothèse du panthéisme *qui fait tout Dieu*, est absurde; que les hypothèses qui admettent la création d'une matière première ou élémentaire, sont incompatibles avec l'observation et la science; que la matière n'existe pas, mais qu'il n'existe que des corps matériels qui ont été nécessairement créés de toute pièce. De là nous avons compris ce qu'il faut entendre par création, c'est-à-dire tirer du néant toutes les créatures contingentes.

2° La création est l'acte par lequel la puissance divine a voulu se manifester pour un but digne de ses infinies perfections; or, le seul but digne de Dieu, c'est de trouver dans son œuvre sa glorification, sa louange, son adoration, en un mot, se retrouver lui-même, car Dieu seul est digne de Dieu. Tout donc, dans la création, doit nécessairement se rapporter au but de Dieu; vérité importante dont la démonstration nous conduira plus tard aux plus utiles comme aux plus belles conséquences.

Nous concevons, tout d'abord, que l'œuvre d'une intelligence souveraine et infinie doit être exécutée sur un plan d'ordre et d'harmonie en relation avec cette intelligence; que ce plan doit être la réalisation d'une conception sortie de la raison de Dieu même et fondée sur cette raison; que la conception comme le plan exécuté, sont donc nécessairement le résultat des lois de la logique

(1) Voir la 1re leçon au tome XII, p. 405.

éternelle et divine, si l'on peut ainsi parler. Dès lors, demander si Dieu aurait pu faire une autre création que celle que nous connaissons, c'est demander s'il a épuisé la puissance de son intelligence dans cette seule conception; ce qui serait nier son infinité, et par conséquent son existence. Demander encore si le monde existant est ce que Dieu a pu faire de mieux, c'est proposer la même question sous une autre forme. Mais il en est une autre qui nous semble tout aussi importante et tout aussi rigoureusement résolue : c'est que le monde actuel, étant donné ce qui est, c'est-à-dire avec ses lois et ses phénomènes, est aussi parfait qu'il peut l'être, puisqu'il est la réalisation complète de la conception divine, et qu'il ne pourrait être mieux sans changer les lois et le plan, et dès lors ce serait une autre conception que la toute-puissance infinie et libre pouvait certainement penser et exécuter. Nous aurons occasion, dans la suite, de revenir sur cette importante vérité, que nous espérons démontrer par les faits.

Enfin n'y a-t-il pas eu avant cette création d'autres créations? Cette question sort des limites de nos investigations. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que Dieu n'a pas créé éternellement; sans quoi il faudrait admettre la coexistence éternelle de créatures contingentes, et dès lors retomber dans une thèse analogue à l'absurdité de l'éternité de la matière. Du reste, cette question insoluble de créations antérieures à la nôtre nous importe peu. Nous n'avons à nous occuper ici que de la création positive dont nous faisons partie.

3° Or, si cette création est l'œuvre d'une intelligence souveraine et infinie, nous devons y trouver un ensemble logique qui démontre la conception divine, en même temps que le but de cette conception. Nous devons y trouver la raison de Dieu même, se manifestant dans son œuvre ; car toute conception porte le type, l'empreinte de l'intelligence qui l'a enfantée. Mais une autre vérité non moins importante, c'est que toute intelligence possède dans des degrés divers les mêmes facultés intellectuelles, sans quoi elles ne pourraient ni se faire comprendre, ni être comprises entre elles. Cela d'ailleurs résulte du dogme de la création, de son but et de la nature de Dieu. Dieu en effet ayant voulu produire une conception qui devait être comprise par des intelligences créées, a dû nécessairement créer ces intelligences sur son modèle; c'est ce que l'Écriture nous enseigne de l'homme que Dieu fit à *son image et ressemblance*. C'est ce qui nous explique pourquoi les lois de la logique, ou si l'on aime mieux, les lois de la raison ou de l'intelligence, sont les mêmes au fond pour l'intelligence incréée et les intelligences créées, et c'est aussi ce qui nous donne la raison de leur universalité : elles sont éternelles comme Dieu même. Mais puisque l'intelligence humaine est fondée sur des lois logiques, que ces lois sont dans sa nature d'image de Dieu, il faut bien à l'exercice de cette intelligence quelque chose d'intelligible et de logique, sans quoi elle demeurera éternellement sans exercice et sans but, et dès lors elle est inutile. L'ensemble logique de la création, divinement et humainement raisonnable, tout à la fois, est donc la conséquence de l'intelligence divine et de l'intelligence humaine tout à la fois; c'est le miroir de la puissance divine, c'est le livre où l'homme peut lire quelque chose de son créateur, c'est le point de rencontre des deux intelligences, où l'une produit et se manifeste, l'autre comprend, admire, reconnaît et adore. C'est ce qu'exprime le grand Apôtre dans la profondeur de son langage divin. « Nous ne voyons Dieu maintenant « que comme dans un miroir et sous « des images obscures (1); car les perfec« tions invisibles de Dieu, son éternelle « puissance et sa divinité sont devenues « visibles depuis la création du monde, « par la connaissance que ces ouvrages « nous en donnent (2). »

C'est pour n'avoir pas compris ces vérités, ou pour avoir mal saisi la relation logique qu'il y a entre Dieu, le monde et l'homme, que le panthéisme a voulu trouver Dieu et le monde dans l'homme, ou l'homme et le monde en Dieu, ou enfin Dieu et l'homme dans le

(1) Videmus nunc per speculum in ænigmate. *I ad Cor.*, XIII, 12.
(2) *Ad Rom.*, I, 20.

monde, comme ne faisant dans les trois cas qu'un seul être, tandis que ce sont trois existences distinctes, mais soumises aux mêmes lois logiques, parce que l'intelligence divine a créé le monde et l'homme par les lois de son éternelle raison. Dieu, le monde et l'homme ne sont qu'un grand syllogisme dont Dieu est le principe.

4° Ces questions préliminaires posées, si nous trouvons dans la création cet ensemble harmonique, nous aurons *à posteriori* la preuve d'une conception logique et par conséquent d'une intelligence qui a conçu; et nous aurons dans cette harmonie même et dans son intelligibilité la preuve de son but.

Or, qu'est-ce que la création telle que les faits divins et humains nous la montrent dans le dogme catholique? Elle se compose de trois grands termes : le monde intellectuel, les anges, le monde matériel et le lien des deux, l'homme, dans lequel la matière et l'intelligence s'unissent pour ne former qu'une seule personne, une seule hypostase, à la manière des Grecs. Voilà la chaîne de la création qui s'élève depuis la dernière molécule matérielle, jusqu'à la matière organisée et vivante dans le végétal, et depuis le premier végétal jusqu'à l'animal vivant et sentant, depuis l'homme enfin jusqu'à l'ordre le plus élevé de la hiérarchie des esprits célestes. Mais nous devons dire tout d'abord et à l'avance, que cette chaîne n'est pas continue; les chaînons sont bien nécessaires l'un à l'autre, mais ils ne se tiennent pas en ce sens que l'un naisse de l'autre: ainsi il y a un *hiatus*, une distance infranchissable entre le plus parfait minéral et le plus imparfait des végétaux; de même entre le plus parfait des végétaux et le plus imparfait des animaux; de même entre le plus parfait des animaux et l'homme, et sans doute qu'il en est encore de même entre l'homme et les ordres des esprits célestes. Ce sont là des preuves de faits qui nous démontreront que ces êtres divers, ces groupes essentiellement distincts sont et seront l'éternel démenti donné à la thèse du panthéisme qui veut que tout cela soit le même être se développant et se perfectionnant par degrés.

En entrant plus avant dans l'admirable plan de la création, nous n'avons point à nous occuper du premier terme, le monde des esprits, parce qu'il est uniquement du domaine de la science théologique. C'est donc sur le monde matériel et l'homme que doit porter essentiellement notre examen. Or, Dieu ayant résolu dans son éternelle sagesse de faire l'homme intelligence unie à un corps matériel, c'est-à-dire, intelligence obligée d'agir par l'intermédiaire d'instrumens matériels ou de sens, dut nécessairement lui préparer un monde sensible en relation avec sa nature; un monde où il trouvât de quoi développer son intelligence d'abord, et nourrir et développer son corps ensuite. Le monde étant donc fait pour l'homme et pour ses besoins, aussi bien intellectuels que physiques, les animaux devaient lui être préparés pour instruire son intelligence et prêter à son corps tous les services qu'il en réclamerait pour son existence et sa conservation; mais ces animaux devant se perpétuer à côté et parallèlement à l'homme, et leur existence étant fondée et équilibrée pour ainsi dire, celle des uns sur celle des autres, et devant en même temps vivre dans toutes les circonstances diverses où l'homme serait appelé à vivre, durent être créés divers et dans une gradation variée de développement.

Les animaux, comme l'homme, entraînent nécessairement l'existence des végétaux, sans lesquels ils ne peuvent vivre pour la plupart; et la raison de la diversité des animaux est aussi la raison de la diversité des végétaux; il faut des végétaux pour les diverses espèces d'animaux et pour les lieux et les climats où ils habitent.

Les végétaux, les animaux et l'homme ne peuvent vivre sans un lieu matériel pour séjour, sans des élémens divers pour nourriture, sans une atmosphère convenable; la terre, les élémens divers qui la composent, son atmosphère, sont donc la conséquence rigoureuse du règne végétal et animal. Mais en outre, la vie des êtres organisés demande des alternances de repos et de travail, de nourriture et de sommeil, de lumière et d'ombre, etc. Le mouvement de la terre est donc nécessaire, l'attraction qui de-

vra l'opérer nécessite donc la création d'autres globes qui produiront tous ces effets et bien d'autres. Mais la vie tient encore à d'autres influences nécessaires de corps que la science admet, mais qu'elle ne saisit que par leurs effets, les fluides impondérables, qui ont une relation harmonique avec tous les corps. Voilà donc l'ordre logique de la création qui a dû commencer par la terre d'abord. La terre a dû être préparée pour ses habitans, par la création des fluides impondérables, la lumière, qui comprend la chaleur, l'électricité et le magnétisme. Les fluides impondérables ont appelé l'atmosphère. La terre alors réunissant les conditions essentielles à l'existence des végétaux, ceux-ci sont créés. Le mouvement et ses lois appellent immédiatement la création des astres, moteurs des fluides impondérables, et cause de la succession des jours et des nuits nécessaires aux êtres organisés. C'est alors que les animaux sont créés et enfin l'homme au milieu des conditions propres et convenables à leur existence. Et c'est là le récit de Moïse que la science confirme dans son ensemble, comme nous venons de le voir; et pourtant Moïse n'était pas un homme de science, il chantait sous l'inspiration divine l'hymne du créateur.

Cet ordre logique a été entrevu et senti par le grand Linnée, cet admirable contemplateur de la nature, lorsqu'il dit : « Les règnes de la nature qui constituent notre planète sont donc au nombre de trois : le minéral informe occupe l'intérieur; il est principalement formé par les sels dans le sein de la terre; ses mélanges paraissent faits au hasard, quoique soumis aux lois d'affinité.

« Le règne végétal, verdoyant, semble vêtir la terre; il pompe par des radicules aspirantes les molécules terrestres, huileuses et salines; il pompe par ses feuilles des élémens plus subtils qui nagent dans l'air; par une admirable fécondation le végétal subit une métamorphose; son module se concentre dans la semence que plusieurs causes dispersent, suivant les stations les plus avantageuses.

« Les animaux doués de sentiment ornent cette planète; ils se meuvent à volonté, ils respirent, se propagent par des œufs. La faim en disperse les sujets, mais l'amour les réunit; en consommant les végétaux, ils en empêchent la trop grande multiplication; plusieurs d'entre eux se dévorent pour modérer le trop grand nombre des germes, dont la nature est si prodigue.

« L'homme, doué d'intelligence et de la parole, la plus parfaite comme telle des créatures, l'homme qui porte l'empreinte de la Divinité, qui seul sur la terre peut s'élever à elle, en contemplant ses œuvres, qui seul en peut évaluer l'ordre, la beauté, qui seul peut en adorer l'auteur; l'homme reconnait son créateur. En remontant de génération en génération, en méditant sur la conservation des êtres, il trouve toujours cet être agissant : *mens agitat molem.* Tout l'invite à l'adoration, le mécanisme des corps qui l'environnent, leurs rapports, leur fin, leur utilité sur ce globe.

« L'action de Dieu change les terres en végétaux, transmue ceux-ci en animaux, et tous en corps humain qui, doué d'intelligence, fait réfléchir les rayons de la sagesse vers la majesté divine, qui la renvoie à ses adorateurs en faisceaux resplendissans.

« Ainsi le monde est plein de la gloire de Dieu, puisque toutes les créatures glorifient Dieu par l'intermédiaire de l'homme, qui, formé de la poussière, mais vivifié par la main divine, contemple la majesté de son auteur en saisissant les causes finales. C'est un hôte reconnaissant qui prêche le nom de son auteur. »

5° L'ensemble admirable de la création nous conduit donc déjà à reconnaître le but, la glorification de Dieu, que les détails nous prouveront encore bien mieux. Nous venons de voir qu'il y avait un plan logique dans la conception du Créateur; nous avons à voir s'il en sera de même dans les détails.

Dieu a commencé son œuvre par la création de la terre, et cela devait être ainsi. En effet, la création matérielle a été faite pour l'homme, les faits de la science nous le prouveront, et la raison nous l'a déjà prouvé. Or, dans cet ensemble, la terre qui doit être l'habitation de l'homme, est évidemment la chose principale, les astres se rapportent

à la terre et à l'homme. Les questions de grandeurs relatives, d'importance, etc., ne font rien ici, parce qu'elles ne sont que des conséquences de la destination de ces corps; or, ces corps étaient destinés à la terre. La terre a donc dû logiquement être le point de départ de la création; c'est sur elle d'ailleurs que tout ce qu'il nous importe de connaître, tout ce qui ramène notre intelligence à l'intelligence divine, s'exécutera. Ce sera sur elle, comme point d'observation, que nous contemplerons l'univers.

6° Dans le récit de Moïse, la création complète de la terre dure trois jours. Le premier jour, la terre et les eaux sont créées, puis la lumière et la succession du jour et de la nuit. Ce n'est que quand tout cela est fait, que l'historien sacré dit : *Et il y eut un soir et un matin, jour un* (1). Le second jour, Dieu créa le firmament, l'atmosphère de la terre ; le troisième, il sépara la terre d'avec les eaux qui la couvraient, et rendit la partie exondée, solide et sèche, *aridam*. Ces faits sont contenus dans les dix premiers versets, et tous appartiennent à la création de la terre. La terre n'étant pas arrivée tout d'un coup à son état parfait, Dieu ne dit pas *fiat terra, que la terre soit;* car tous les *fiat* qui créent la lumière, l'atmosphère, etc., se rapportent évidemment à la terre. Ceci nous conduit à examiner de nouveau le sens du premier verset relativement à ceux qui suivent. Nous avons déjà vu qu'il ne peut pas s'entendre de la création du ciel et de la terre. Moïse d'ailleurs parlait à un peuple qui croyait à cette création, et son but était de lui en raconter le mode; c'est pour cela qu'il entre de suite en narration par l'état primitif où se trouvait la terre au premier instant de sa création : *Elle était vide et déserte, et couverte par les eaux* (2). Toutes ces raisons nous portent à admettre la traduction de M. l'abbé Glaire : « Lorsque Dieu commença à créer le ciel et la terre, la terre n'était que néant et chaos, etc. » Cette traduction est d'ailleurs fondée sur les lois de la philologie et de la grammaire, et sur les autorités les plus graves; le mot hébreu בראשית est construit avec le mot ברא, qui en dépend comme régime, *dans le commencement de créér*, mot à mot; et jamais le premier mot ne se trouve dans la Bible sans une phrase qui le complète ; le second verset est ici son complément.

La terre donc, au premier instant de sa création, était dans une espèce de chaos, elle était plongée dans les eaux. Les cosmogonies de tous les peuples anciens ont conservé l'idée de ce chaos; nous verrons bientôt ce que nous aurons à y considérer. Mais l'action divine s'exerce sur cette espèce de chaos dès le premier instant de sa création, car l'Esprit de Dieu était porté sur les eaux: *Spiritus Dei ferebatur super aquas*. On a entendu par *spiritus Dei, un vent violent;* d'autres l'esprit fécondant, l'énergie créatrice; le premier est le sens naturel, le second le sens mystique : tous les deux sont vrais, car dans ce vent même c'était bien toujours la puissance de l'Esprit divin qui agissait.

Mais entrons plus avant dans l'intelligence de ce texte. La terre et les eaux qui l'entourent sont créées ensemble, avec leurs lois et leurs propriétés; les eaux devaient contenir en dissolution des sels et de l'air, comme elles en contiennent aujourd'hui et probablement même davantage ; car Dieu en les créant marchait vers son but, qui était de préparer un séjour propre et convenable aux êtres organisés. Mais la terre avec ses eaux était suspendue dans le vide, et équilibrée par son propre poids, elle avait le mouvement sur elle-même qui lui est propre ; les lois de l'attraction universelle n'existaient pas encore, ou du moins ne pouvaient s'exercer, car il n'y avait encore d'autre masse que la terre, et par conséquent le mouvement annuel n'avait pas encore lieu.

Alors les eaux et les substances qu'elles contenaient subirent les lois de la vaporisation, avec d'autant plus de puissance qu'il y avait un vide parfait; car c'est une erreur de l'ancienne physique d'avoir prétendu que les vapeurs ne pouvaient se former ni se maintenir que par l'action dissolvante de l'air. L'air au con-

(1) Factumque est vespere et mane, dies unus. *Gen.*, c. I, v. 5.

(2) Terra autem erat inanis et vacua, et tenebræ erant super faciem abyssi. C. I, 2.

traire est un obstacle à la vaporisation des liquides, les expériences les plus positives le prouvent. *Les vapeurs se forment lentement dans l'air et instantanément dans le vide*; le vide barométrique le démontre positivement (1). Qu'on y introduise avec précaution une goutte d'eau parfaitement pure et privée d'air par la distillation : aussitôt cette eau se vaporisant en partie, remplit le vide, pèse sur la colonne de mercure et la fait descendre. Un autre fait non moins remarquable, c'est que l'eau n'entre pas en ébullition, et par conséquent en vapeur, aux mêmes degrés pour toutes les hauteurs; ainsi au niveau de la mer sous une pression atmosphérique ordinaire de 760mm, l'eau entre en ébullition à 100°; tandis qu'au sommet du Mont-Blanc, par exemple, où la pression atmosphérique n'est plus que 417mm, l'eau bout à 84° environ. Dans nos machines pneumatiques où nous ne pouvons guère obtenir une pression moindre de 30mm, l'eau bout à 30°; sous une pression de 5mm, l'eau bout à 0, c'est-à-dire à la température la plus basse avant la glace.

Immédiatement donc après sa création, le vide parfait existant tout autour de la terre, l'eau subit la loi de vaporisation *instantanée*. Or la force expansive des vapeurs s'exerçant dans tous les sens et indéfiniment comme celle de tous les gaz, la vapeur dut continuer à se former avec une grande puissance, puisqu'il n'y avait aucun obstacle, et dès lors des ténèbres épaisses enveloppèrent la terre et les eaux : *Et tenebræ erant super faciem abyssi*. Dans cette vaste enveloppe de vapeurs épaisses, s'établirent des courans, par suite du mouvement de la terre sur elle-même et de l'attraction exercée sur ces vapeurs par la terre et le mouvement des eaux. De là un vent violent qui vint de nouveau, en agitant ces vapeurs, faciliter la vaporisation : *Et Spiritus Dei ferebatur super aquas;* et l'épaississement de plus en plus considérable des ténèbres en fut le résultat. Job résume poétiquement toutes les explications que nous venons de donner : « Qui a renfermé « la mer en ses digues, quand elle rompait ses liens comme l'enfant qui sort « du sein de sa mère? Lorsque je l'enveloppai des nuées comme d'un vêtement, « et que je l'entourai des ténèbres comme « des langes de l'enfance (1). »

7° Ces ténèbres étaient d'autant plus grandes qu'il n'y avait encore rien qui vînt en diminuer l'épaisseur, toutes les substances contenues dans l'eau s'y trouvaient pour la plupart réduites en vapeur. Dieu va y apporter un nouvel ordre en créant la lumière : *Et dixit Deus : Fiat lux, et facta est lux;* et Dieu dit : Que la lumière soit, et la lumière fut. Ici se présente une multitude de questions qu'il faut traiter avec ordre. 1° Qu'est-ce que la lumière? 2° quels sont ses effets sur le monde en général, sur les corps vivans en particulier? 3° quel fut son effet immédiat sur la partie du monde créée avant elle? A ces trois points se rattachent, comme nous allons le voir, toutes les questions secondaires.

1° *Qu'est-ce que la lumière?* Pour le texte sacré la lumière est un corps créé : Que la lumière soit, et la lumière fut. Dieu dans le livre de Job vient confirmer ce fait : « Quel est le sentier de la lumière « et le lieu des ténèbres? par quelle voie « se répand la lumière et la chaleur se disperse-t-elle sur la terre (1)? » Nos livres saints regardent donc la lumière comme un corps, aussi bien que la chaleur. C'a été long-temps une source d'objections contre ce verset de la Genèse, parce que l'on a long-temps vulgairement regardé la lumière comme une émanation du soleil. Cependant dans la science, dès les temps anciens, on avait admis deux hypothèses sur la propagation de la lumière, l'hypothèse de *l'émission* et celle des *ondulations;* mais elles n'ont été bien formulées que dans les temps modernes. La première, celle de l'émission, qui a

(1) Un baromètre est un long tube de verre complétement fermé à l'une de ses extrémités, recourbé et ouvert à l'autre. En le remplissant de mercure avec certaines précautions, on en chasse tout l'air, puis on le renverse; le poids du mercure le fait descendre vers l'extrémité ouverte et recourbée; l'air atmosphérique, exerçant sur cette ouverture une pression, maintient le mercure à une certaine hauteur dans la grande branche, qui est demeurée complétement vide entre son extrémité fermée et la colonne de mercure.

(1) Job, XXXVIII, 8, 9.
(2) *Id.*, XIX, 24.

eu quelques partisans illustres, et entre autres Newton, suppose que le soleil est le centre et le foyer de la lumière, qu'il l'émet sans retour et la projette dans toutes les directions. La seconde hypothèse, celle des ondulations, qui a eu des partisans plus nombreux et non moins illustres, regarde la substance lumineuse comme ayant une existence indépendante des corps lumineux, de même que l'air, matière du son, a une existence indépendante des corps sonores. Cette substance lumineuse est un fluide particulier que l'on appelle *éther*, qui est répandu dans tout l'espace, au milieu duquel tous les corps sont plongés, qui pénètre même la substance de tous les corps. Lorsque cet éther est mis en vibration, il en résulte une suite d'ondulations dans sa substance qui produisent le phénomène de la lumière.

L'hypothèse de l'émission est généralement rejetée depuis les derniers grands progrès qu'a faits la science de l'optique, de l'électricité et du magnétisme, parce qu'avec cette hypothèse il est impossible d'expliquer tous les phénomènes; tandis qu'avec l'existence de l'éther pénétrant tous ces corps, il est facile d'expliquer tous les phénomènes par les ondulations. Les progrès de la physique conduisent donc à admettre l'existence indépendante du fluide lumineux; l'anatomie comparée de l'œil conduit par analogie au même résultat.

Mais bien plus, les sciences physiques inclinent à admettre que ce fluide éthéré est aussi la source et la cause des phénomènes de chaleur, d'électricité et de magnétisme, et la généralisation de cette théorie sera certainement un grand progrès pour la science. 1° La chaleur comme la lumière est indépendante des corps qui la produisent; elle se transmet à distance comme elle; le calorique est émis d'un même foyer dans toutes les directions à la fois comme la lumière; il passe à travers certains corps, comme la lumière passe à travers les corps diaphanes; la chaleur causée par le soleil traverse toutes les couches atmosphériques pour venir frapper la terre, comme la lumière; tous les corps lumineux ont aussi la propriété de produire la chaleur autour d'eux et dans tous les sens. Toutes ces analogies conduisent évidemment à admettre qu'il y a entre les phénomènes de chaleur et les phénomènes de lumière quelque chose de commun. Pour nous ce quelque chose est certainement l'éther: ses vibrations excitées d'une manière plus ou moins rapide, suivant les substances et les corps divers, produisent les phénomènes de chaleur et de lumière; les vibrations moins rapides et moins nombreuses dans un temps donné, ne produisent que la chaleur; plus rapides et plus nombreuses dans le même temps donné, elles produisent la chaleur et la lumière, de même que les diverses couleurs sont produites par la même cause. Quoi qu'il en soit de la théorie que nous proposons, en la livrant aux méditations des physiciens expérimentateurs, il n'en est pas moins vrai qu'il y a les plus grandes analogies entre la chaleur et la lumière. Nous n'ignorons pas que des expériences récentes tendent à rejeter cette identité de la chaleur et de la lumière; mais nous croyons qu'en approfondissant la question, ces expériences s'expliqueraient dans la thèse même de l'identité des deux fluides.

2° L'électrici n'a pas de moins nombreux rapports avec la lumière et la chaleur, ce qui vient encore confirmer notre thèse. Tous les phénomènes de l'électricité sont accompagnés de lumière et de chaleur; il y a d'ailleurs une foule d'analogies entre ces trois sortes de phénomènes, qui doivent conduire à admettre toujours le fluide éthéré comme leur source.

3° Enfin le magnétisme terrestre, ou mieux universel, a avec l'électricité des rapports tels, qu'on en a créé une science sous le nom d'électro-magnétisme. Il nous semble donc que tout porte à attribuer les divers phénomènes de lumière, de chaleur, d'électricité et de magnétisme, aux divers états d'un même fluide répandu dans l'univers et dans tous les corps, l'éther pour lui donner un nom approuvé par la science, et la *lumière* pour parler avec l'Ecriture. De là sort donc comme conséquence rigoureuse la création de la lumière indépendamment du soleil et des autres corps lumineux, et nous verrons bientôt pourquoi avant.

2° *Effets de la lumière ou de l'éther*

sur le monde en général, et sur les corps vivans en particulier. Le fluide éthéré, soit comme lumière, soit comme chaleur, soit comme électricité, soit comme magnétisme, préside à toutes les combinaisons des corps, à tous les phénomènes de composition et de décomposition de ces mêmes corps. Il agit continuellement sur l'atmosphère terrestre et les diverses substances qui la constituent; il agit également sur les eaux et dans le sein de la terre, son action s'étend sur tous les astres, sans quoi nous ne les verrions pas. Il n'agit pas d'une manière moins remarquable sur les corps organisés vivans; il est nécessaire à la vie des plantes et des animaux divers; il a une grande part dans leur nutrition, dans leur développement, etc., comme nous aurons plus tard occasion de le montrer.

3° *Quel fut à l'origine son effet immédiat sur la partie créée du monde.* Au moment de sa création, cet admirable fluide pénétra nécessairement ces ténèbres qui enveloppaient la terre, il pénétra la terre elle-même et les eaux; mais là il y eut mouvement et par conséquent lumière qui apparut au sein des ténèbres qu'elle venait de dissiper en les pénétrant. Son action fut vive, car elle se mouvait entre les molécules de l'atmosphère en agitation par le vent violent, et Dieu lui-même en admira les effets: *Et vidit Deus lucem quod esset bona;* et Dieu vit combien la lumière était belle. Mais après ce brillant effet du premier jour, produit par l'effusion de la lumière au sein des ténèbres, les vapeurs dilatées par l'action de la chaleur et de l'électricité qui avaient pénétré partout, donnèrent lieu par la raréfaction, et même par l'ébullition que dut subir l'eau, à une nouvelle formation de vapeurs, et il y eut par conséquent alternance entre la lumière et les ténèbres, dont les effets furent à jamais séparés; et c'est là ce qu'exprime le texte sacré: *Et divisit Deus lucem à tenebris;* et Dieu sépara la lumière des ténèbres. C'est alors que leur création étant achevée, Dieu appela la lumière *jour*, et *nuit* les ténèbres créées avant par les vapeurs; *appellavitque lucem diem, et tenebras noctem.* Cela avait donc fait d'abord un soir, puis un matin, et ce fut là l'œuvre du premier jour: *Factumque est vespere et mane, dies unus.*

8° — Le premier jour nous a montré la terre enveloppée de vapeurs sillonnées par la lumière, et ensuite ces vapeurs s'accrurent sous l'influence même de cette lumière; mais ces vapeurs étaient un mélange confus de tous les élémens contenus dans les eaux. Il fallait établir l'ordre au milieu de cette confusion, et arrêter enfin la vaporisation des eaux. Le fluide éthéré, en pénétrant les ténèbres, avait déterminé une nouvelle formation de vapeurs, en dilatant les premières, et ce fut là le second soir ou la seconde nuit. Cependant cette immense atmosphère de vapeurs s'était étendue jusqu'aux limites où Dieu voulait les arrêter, la loi d'attraction les retenait autour de la terre, le vide était plein, l'eau ne pouvait plus se vaporiser. Alors l'action du fluide éthéré sur ces ténèbres ne fut plus dissimulée par la formation de nouvelles vapeurs, et la séparation des élémens simples put s'opérer. Ceux qui composent l'atmosphère proprement dite (l'azote et l'oxigène), et que la chimie nous montre plus pesans que ceux qui composent les vapeurs d'eau pure (l'hydrogène et l'oxigène combinés), s'étendirent naturellement en dessous, et des nuages d'eau vaporisée se formèrent dans la partie supérieure, en sorte qu'il y eut réellement une étendue *entre les eaux et les eaux*, entre les eaux liquides et les eaux en vapeurs; *entre les eaux qui étaient au-dessous du firmament* (de l'atmosphère) *et les eaux qui étaient au-dessus.* Dieu éleva-t-il une grande partie de ces eaux vaporiées, dans des régions plus éloignées de notre atmosphère, et où nous ne pouvons les atteindre? On peut le conjecturer, on l'a supposé, mais la démonstration en est impossible par les données et les observations de la science dans son état actuel. Mais dans cette opération, pour ainsi dire chimico-électrique des vapeurs séparées en atmosphère et en nuages, il y eut production de lumière dans la vaste étendue de ce laboratoire de l'univers; mais tout cela ne se fit pas d'une manière instantanée, d'après le texte, car Dieu dit d'abord: *Fiat firmamentum in medio aquarum et dividat aquas ab aquis;* qu'il y ait une

étendue au milieu des eaux, et qu'elle divise les eaux d'avec les eaux. Et après avoir commandé, *Dieu fit le firmament* (l'étendue), *sépara les eaux qui étaient au-dessus du firmament, de celles qui étaient au-dessous, et il appela le firmament ciel.* Il y eut d'abord commandement, puis opération, qui produisant la lumière, fit le second jour; ce second jour eut donc, comme nous l'avons vu, un *soir* et un *matin*.

9° — Il n'y a plus qu'un troisième perfectionnement à opérer pour que la création de la terre soit achevée. La lumière existe, l'atmosphère est formée, mais la terre est encore plongée sous le reste des eaux qui l'enveloppent. Ces eaux vont être réunies dans un seul lieu, mais l'on conçoit parfaitement que cet immense mouvement des eaux sur elles-mêmes a dû produire de nouvelles et abondantes vapeurs. Ces vapeurs contribuèrent à diminuer le trop plein des eaux, et par là la terre put se montrer en partie exondée et sèche. Cette troisième formation de vapeurs fut la troisième nuit. — Cette terre, mise à sec pour la première fois, était nécessairement saturée des nombreux sels que l'évaporation des eaux y avait laissés en dépôt, et dès lors était parfaitement préparée à la production d'une végétation active. Or tout le monde sait, et de nombreuses observations prouvent que la lumière et l'électricité jouent un très grand rôle dans la production et le développement de la végétabilité. Dès lors l'apparition subite de cette immense quantité de plantes diverses dont la terre se couvrit à la parole de Dieu, causa nécessairement un nouvel ébranlement dans le fluide lumineux qui avait à établir ses premiers et nouveaux rapports avec ces plantes auxquelles il est nécessaire. Ces végétaux d'ailleurs, créés dans la plénitude de l'activité végétale, commencèrent à exercer, sous l'influence de ce fluide, l'absorption des vapeurs où elles puisèrent les premiers élémens de leur nourriture. Cette combinaison d'actions dut donc produire un troisième éclaircissement qui fut le troisième jour, qui eut comme les précédens un soir et un matin.

Enfin, après la création des végétaux, lorsque la lumière et l'atmosphère eurent établi leurs rapports avec eux, le calme se rétablit, l'éther ne fut plus en vibrations si actives, et le phénomène de la lumière ou du jour céda la place à la quatrième nuit, qui sera dissipée par la création du soleil; et, à partir de ce point, commencera la succession des jours et des nuits telle que nous la voyons maintenant.

10° — Ainsi donc les trois premiers jours de la création, bien qu'ils ne fussent pas absolument comme nos jours actuels, furent pourtant de véritables jours, qui eurent pour cause, comme les nôtres, le mouvement du fluide lumineux; la seule différence fut dans la cause de ce mouvement, qui pour nos jours est le soleil; mais qui pour le premier jour, fut la création et l'effusion de la lumière, pour le second, l'action chimique de la création de l'atmosphère, pour le troisième, l'action de la végétabilité.

L'explication que nous venons de proposer est simple, sans système, et fondée uniquement sur les observations physiques les plus générales comme les plus vulgaires et les mieux démontrées. Toutes les objections qu'on pourrait y faire sont sans valeur, si l'on veut bien se rappeler ce que nous avons déjà démontré dans notre première leçon, et dans celle-ci.

En effet, on ne peut tirer ces objections que de l'état plus compliqué dans lequel est actuellement notre univers, c'est-à-dire de l'action combinée des lois générales qu'on y observe. Or nous avons prouvé, nous semble-t-il, que le monde n'a pas pu être créé par l'action de ces lois, qui tenant aux propriétés des corps n'ont pu exister qu'avec ces corps. Mais, quand même on admettrait ces lois existantes indépendamment des corps, ce qui peut être au fond pour les lois fondamentales, on sera toujours forcé de reconnaître qu'elles n'ont pu régir ce qui n'existait pas, et par conséquent, dans ce cas-là même, elles étaient comme n'existant pas, puisqu'elles étaient sans action.

Nous avons montré, en outre, que la création a dû se faire d'une manière logique et raisonnable; c'est-à-dire que les corps divers n'ont dû être créés que dans le moment où ils étaient nécessaires pour préparer la création des corps qui de-

vaient suivre, mais qu'étant créés avec leurs propriétés, ces propriétés ont exercé leur influence au moment même de leur création, et que c'est de la combinaison des influences réciproques de ces propriétés diverses à mesure qu'elles étaient produites, qu'est résulté l'ordre actuel du monde. C'est ainsi que l'homme étant le but secondaire de la création, la terre a dû être créée la première avec ses eaux qui en font une partie essentielle et nécessaire. Mais c'est une propriété de ces eaux de se vaporiser instantanément dans le vide: les ténèbres ou les vapeurs sont donc la conséquence immédiate de leur création. Il faut dissiper les ténèbres pour former une atmosphère. La lumière, qui comprend la chaleur, l'électricité et le magnétisme, est créée, et aussitôt son action divise, compose et décompose les élémens en vapeurs, et de là résulte l'atmosphère. Il faut que la terre soit mise à sec pour produire des végétaux, les mers recueillent les eaux, de nouvelles vapeurs en diminuent la quantité, et la terre mise à sec, produit des végétaux avec lesquels vont se mettre en rapport l'atmosphère, les vapeurs et la lumière; d'autres créatures viendront ensuite, et avec elles des influences nouvelles et multiples.

Il est donc évident qu'on ne peut conclure de ce qui est actuellement à ce qui fut alors; on ne peut conclure que partiellement, en défalquant l'action et l'influence des corps qui n'étaient pas encore créés, pour n'admettre que l'action des corps existans. Or c'est ce que nous avons fait. Les objections ne seront donc valables qu'en partant de ce seul point de vue. Or nous ne nous sommes appuyé que sur les vérités physiques les plus simples et les plus généralement admises, et que personne ne peut nier.

Nous avons pris également le texte dans son sens grammatical le plus naturel et le plus rigoureux, et nous avons vu que les données les plus générales et les plus positives de la science s'accordent nettement avec lui. Nous verrons plus tard qu'il n'en est pas de même, quand on veut torturer le texte, pour l'accorder avec des systèmes.

Nous pouvons donc conclure, et c'est là la chose importante, que les trois premiers jours de la création furent des jours de même nature que ceux qui suivirent, du moins d'après les seules considérations que nous avons faites jusqu'ici. Il n'y a plus qu'une question, c'est de savoir quelle fut la mesure de ces jours, puisque le soleil n'était pas là pour la régler par son cours? Et d'abord quand même ces trois premiers jours n'eussent pas été de la même longueur que les jours actuels, ils n'en seraient pas moins des jours. Mais il y a plus: la succession du jour et de la nuit n'est pas uniquement le simple phénomène de la présence ou de l'absence du soleil sur l'horizon; il y a encore bien d'autres choses. En effet, l'état de l'atmosphère n'est pas le même pendant la nuit et pendant le jour; sa densité est beaucoup plus considérable pendant la nuit, et c'est même là la cause qui fait qu'on entend pendant la nuit les plus légers bruits qu'on n'entendrait pas pendant le jour, et que les sons divers ont beaucoup plus d'étendue; l'état du fluide éthéré n'est pas le même non plus; l'état de la terre et des eaux est aussi différent; les corps organisés et vivans subissent cette influence générale, et la pathologie le prouve pour les malades, dont les symptômes ne sont pas les mêmes pendant le jour et pendant la nuit. La nuit est beaucoup plus favorable au repos, et le jour à la veille. Tous ces faits et bien d'autres prouvent donc une modification générale de tous les élémens du globe, modification qui a ses périodes fixes, et auxquelles sont probablement dues une foule de phénomènes dont on ne connait pas encore la cause, telles que, par exemple, les variations barométriques horaires et périodiques. Peut-on dire que l'influence du soleil est la seule cause de ces modifications? Elle y a sans aucun doute une grande part, mais elle n'est pas la seule cause; les éclipses totales ou à peu près totales, dont on pourrait ici invoquer l'expérience, prouvent au contraire notre thèse. Le soleil est en effet absent, mais on n'a pourtant jamais l'effet complet de la nuit, il s'en faut même beaucoup. Il y a donc quelque chose de plus. Et d'ailleurs, si le soleil a une influence sur ces modifications diverses du jour et

de la nuit, c'est évidemment parce que son action est combinée avec l'ordre général de ces modifications. Nous pouvons donc, sinon rigoureusement conclure, au moins présumer avec fondement que la division entre le jour et la nuit ne fut pas autre chose que l'établissement de cette périodicité de modifications, qui devait être si importante et si nécessaire à l'existence de la vie dans le monde. Or, comme tout tendait là, il fallait en préparer à mesure les lois générales.

Cette loi des modifications générales diurnes et nocturnes de tous les corps, admise (et la science ne peut prouver le contraire, nous pouvons même espérer que ses progrès la démontreront un jour), la mesure des trois premiers jours n'offre plus aucune difficulté, puisqu'elle est réglée par cette loi.

D'autres raisons viennent encore à l'appui. La lumière se propage dans toutes les directions, mais en ligne droite et non point en ligne courbe : c'est même là une des causes de la succession du jour et de la nuit sur la terre ; car si le rayon de lumière se recourbait suivant la convexité de la terre, au lieu de nous être renvoyé par la réflexion de la lune, il entourerait la terre et nous aurions un jour perpétuel. Or quand la lumière fut créée, elle put très bien être créée dans un point d'où elle commença son effusion dans l'univers et d'un côté de la terre, et alors le mouvement de la terre sur elle-même, qui règle le jour et la nuit, la présenta successivement à cette effusion de la lumière. Or ce mouvement diurne de la terre est le même aujourd'hui qu'il fut alors ; il n'y a pas de raisons du contraire ; par conséquent la durée du premier jour fut mesurée par ce mouvement. Les deux jours qui suivirent furent mesurés de la même manière, car il n'y a pas de raisons qui empêchent d'admettre que l'action de Dieu dans la création du firmament, dans le dessèchement de la terre et la production des plantes qui donnèrent lieu à ces jours, n'ait pas commencé dans un point, pour se propager ensuite successivement dans les autres, et cela réglé encore par le mouvement de la terre.

Il n'y a donc rien dans la science qui puisse empêcher d'accorder aux trois premiers jours la même durée qu'aux suivans, et cela nous suffit.

Le texte maintenant emploie les mêmes expressions pour en marquer la durée, que pour les autres jours. Nous n'avons donc pas de raisons pour ne pas les admettre semblables.

L'abbé Maupied,
Docteur-ès-sciences.

Lettres et Arts.

COURS SUR LA MUSIQUE RELIGIEUSE ET PROFANE.

QUATORZIÈME ET DERNIÈRE LEÇON (1).

Du beau. — Trois ordres de rapports d'où découle le beau dans les arts. — Trois genres principaux de musique : — Musique religieuse ; — Musique dramatique ; — Musique instrumentale. — Leur distinction. — Résumé et conclusion.

Les arts ont pour principe le beau ; ils ont une origine commune et une commune destination. Premiers besoins de communication entre les hommes, ils sont sociaux de leur nature, et ne cessent jamais d'être un des besoins de l'humanité, un instrument de civilisation, puisque l'expression du vrai et du beau est un besoin pour l'homme, *qui ne vit pas seulement de pain*.

Or, le beau est en Dieu, et il est absolu en Dieu, parce que Dieu possède la plénitude de l'être ou le vrai absolu. Et Dieu, en se manifestant extérieurement

(1) Voir la 13e leçon au n° 71, tome XII, pag. 510.

par l'acte libre de la création, nous révèle sa propre beauté par la beauté de son œuvre, reflet fini de l'essence infinie, car cette beauté répandue dans l'univers est la splendeur, le vêtement et l'harmonie des lois mystérieuses et divines qui le gouvernent. Considérée dans la nature et dans l'homme, *image et ressemblance de Dieu*, cette beauté incessamment nous reporte à la source féconde d'où elle dérive.

Ainsi, chez l'homme, l'amour du beau est identiquement l'amour de la Divinité, et cet insatiable sentiment qui fait palpiter son cœur, qui l'embrase, le dilate et le remplit de délices, est néanmoins un état douloureux, parce que l'objet de ce désir étant infini, l'âme aspire ardemment au moment, où, dégagée des entraves matérielles qui bornent son action, elle pourra librement se plonger dans cet océan infini de beauté, et contempler le divin exemplaire de son incompréhensible essence. Ainsi ce modèle du beau que l'artiste voit intérieurement, et dont en le réalisant au dehors, il réveille la perception dans les autres hommes; ce modèle du beau, l'artiste le voit en Dieu. Si donc l'artiste qui fait revivre dans les créations de son art quelques traits affaiblis de la création divine, ose vous dire qu'il ne croit pas en Dieu, répondez-lui hardiment que chez lui la raison contredit le sentiment, que son œuvre dément sa bouche, et que cette œuvre est un acte de foi en la Divinité. Comme aussi l'artiste qui nourrirait dans son cœur un instinct du mal et des penséesde désordre, serait d'autant plus coupable, qu'il est plus admirablement doué de la faculté de sentir l'ordre et le vrai.

Le beau a diverses manifestations, et les arts, expression du beau, ont aussi divers modes de manifestation, c'est-à-dire, que les uns s'adressent à l'âme par l'intermédiaire de la parole, que les autres s'adressent à l'âme par l'intermédiaire de l'ouïe, sans le secours de la parole, que les autres enfin s'adressent à l'âme par l'intermédiaire de la vue, sans le secours des autres organes. Les arts ont donc entre eux des rapports étroits, parce qu'ils expriment tous le beau, leur principe commun, identique dans toutes ses manifestations, et parce qu'il existe aussi des relations non moins réelles entre les divers modes de perception de l'homme. Les arts s'échelonnent donc entre eux, suivant la gradation des facultés humaines auxquelles ils correspondent, et leur cercle d'expression et leur mode de manifestation sont délimités et déterminés par la nature des élémens intimes qui forment leur organisme. Cela posé, il est évident que les arts ne sont autre chose que des organes, des instrumens extérieurs et, dans leur principe, antérieurs à l'homme, au moyen desquels l'homme exprime celles de ses perceptions, transmises par ses propres organes, qui réveillent en lui la notion du beau. Il est non moins évident que la théorie des arts ne saurait être arbitraire, et qu'elle porte en soi son caractère d'authenticité, puisque dans la sphère de chacun, elle dérive de leur mode de manifestation combiné avec le mode de perception auquel il se rapporte et du développement naturel des lois de leur action propre. D'où il suit que l'homme qui ne peut rien créer, ne peut rien changer à la constitution fondamentale des arts, parce qu'il ne pourrait changer leur mode particulier de manifestations qu'en leur faisant ou violer les lois ou excéder les bornes de leur nature. Si l'homme découvre quelque chose, c'est toujours un rapport non aperçu, une affinité non expliquée des élémens de l'art en relation avec le principe du beau, et les autres hommes adoptent ce qu'ils nomment cette innovation, parce qu'ils comprennent instinctivement que cela est dans l'ordre, et que, sans les connaître, ils ont le sentiment des lois générales et les subissent.

Les arts étant des organes, des instrumens au moyen desquels l'homme s'exprime lui-même dans celle de ses perceptions qui réveillent en lui la notion du beau sous quelle forme que ce soit, il faut voir quels sont les rapports de l'homme avec les autres êtres.

Parmi les êtres soumis à notre observation, l'homme seul est formé d'une nature intelligente et d'une nature physique. Le règne de l'intelligence commence en lui, en lui finit le règne de la matière. L'homme est donc le centre de la création, il en est le nœud, le

lien et le pivot. C'est pour cela qu'on dit qu'il en est le roi. Selon Goëthe, « l'homme est le premier entretien de la « nature avec Dieu. » Il n'est rien dans la sphère des existences à quoi il ne puisse s'assimiler. Il lève les yeux en haut; la pensée franchit les distances, et il lui est donné de plonger dans les régions sans bornes et d'entrevoir quelque chose des lois de l'intelligence. Il abaisse ses regards, contemple les merveilles répandues à la surface de l'univers, ou sonde les entrailles de la terre, interroge ses abîmes pour y contempler d'autres merveilles encore, puis, ramenant sa vue à son propre niveau, il s'associe aux êtres semblables à lui par une double action conforme à sa double nature, se communique à eux, se confond avec eux, de telle sorte que chaque élément de sa vie individuelle devient, qu'il le veuille ou non, un élément de la vie commune.

De là trois ordres de rapports :

Rapports de l'homme à Dieu, principe absolu de toute existence ;

Rapports de l'homme à l'homme, fondés sur sa double nature ;

Rapports de l'homme à toute la création matérielle, fondés sur sa nature physique.

Mais comme l'homme ne peut, sans se détruire, se départir de la plus noble faculté de son être, qui est l'intelligence, il s'ensuit que, même dans ses rapports avec la création matérielle, il tend sans cesse à la spiritualiser et à l'élever à lui.

Le langage qui est, ainsi que nous l'avons dit, l'instrument universel, exprime ces trois ordres de rapports, soit qu'ils aient pour objet le vrai, le beau et l'utile. Le vrai et le beau étant un besoin de l'âme, une jouissance intellectuelle, se confondent dans leur essence. L'utile correspond aux besoins physiques ; mais les arts expriment ces trois ordres de rapports, en tant que ceux-ci ont le beau pour objet.

Ces trois ordres de rapports se subdivisant, se modifiant presque à l'infini en vertu de l'activité de l'homme, de ses diverses facultés et de ses manières diverses de sentir, comme aussi de la nature infiniment variée des objets sur lesquels il s'exerce, forment les modifications de l'être humain; et ici encore, ces rapports ainsi modifiés, en tant qu'ils ont le beau pour objet, donnent lieu dans les arts et dans les trois ordres de beau fondamentaux, à des modifications et des nuances infinies de ces trois ordres de beau.

Ainsi, les manifestations du beau dans les arts correspondent aux rapports qu'ils expriment ; et si inférieure que soit l'expression de certains rapports, relativement à l'expression des rapports d'un ordre plus relevé, cette expression réveille toujours, à quelque degré, nos facultés supérieures, parce qu'alors même qu'elle est incomplète ou fausse au point de vue de l'art, elle retient toujours quelque chose de cette intelligence et de ce sentiment que l'homme, ainsi qu'il vient d'être dit, ne peut abdiquer.

Mais pour que le but des arts soit atteint, pour que leur expression réalise le beau, il faut que cette expression soit vraie, sans quoi il est évident que cette expression n'existe pas; car une expression fausse ne serait que l'expression de rapports qui n'existeraient pas non plus. Or, qui dit rapport, dit la communication nécessaire et naturelle entre les êtres.

Les trois ordres principaux de rapports existant entre l'homme et les autres êtres, déterminent les trois ordres principaux d'inspirations et ce qu'on nomme les divers genres dans les arts.

Pour ce qui est de la musique, ces trois ordres de rapports donnent lieu à trois types entre lesquels on peut établir des distinctions fondamentales.

L'expression des rapports de l'homme à Dieu constitue proprement la musique religieuse, et cet ordre de rapports se modifiant, ainsi qu'il a été dit, suivant les divers états de l'homme et suivant les divers aspects sous lesquels l'idée de Dieu s'offre à son imagination, ce genre de musique exprime le sentiment religieux sous une foule de nuances, la crainte, l'amour, la confiance, la terreur, et présente ces différens caractères d'humilité, d'anéantissement profond, de divine mansuétude, d'exaltation ou de triomphe, dont les simples plain-chants de l'Eglise sont les plus désespérans modèles. De là divers genres de beautés et de

styles appartenant au même ordre fondamental d'expression.

L'expression des rapports de l'homme aux autres hommes constitue proprement la musique dramatique, et ces rapports se diversifiant en raison des différentes individualités, de la mobilité propre à l'homme, de l'intensité et de la profondeur des sentimens et des passions qui l'agitent, donnent lieu à une multitude d'expressions, joie, volupté, amour, haine, colère, désespoir, qui déterminent aussi diverses nuances de beautés et de styles dans la même sphère d'inspirations.

Enfin, l'expression des rapports de l'homme à la nature physique est le principe de la musique instrumentale. Sans rappeler ici ce que nous avons dit des timbres des divers instrumens correspondant aux bruits de l'univers, aux mille voix de la nature, nous remarquerons que ce genre de musique a été désigné dans tous les temps par le nom qui caractérise la création inférieure, c'est-à-dire la *musique organique* (organum), nom que l'orgue seul, cet orchestre chrétien, à la fois un et multiple, a retenu, parce qu'il embrasse en quelque sorte tous les instrumens dans l'unité de sa structure.

Bien que la musique instrumentale convienne mieux au genre lyrique qu'au genre dramatique, elle comporte néanmoins un mélange de tous les ordres d'inspirations, de l'inspiration religieuse même, puisqu'elle est la seule musique qui possède, pour ainsi parler, la plénitude de son développement individuel. Aussi voyons-nous que tantôt elle nous transporte, nous exalte; tantôt nous refoule en nous-mêmes et remue notre être dans ses profondeurs; tantôt nous promène dans des régions aériennes, tout émaillées de fleurs, toutes pleines de parfums et de brises rafraîchissantes, toutes peuplées de formes idéales et de ravissantes apparitions. Ici, pompeuse, imposante, elle entraîne l'homme tout entier, le dilate au dehors, s'empare en quelque sorte de son organisme, et, agissant physiologiquement sur les masses, provoque l'expansion extérieure des applaudissemens. Là, douce, rêveuse, insinuante, elle est écoutée avec recueillement et en silence, parce qu'elle s'adresse à un sens intérieur, et qu'elle ne peut réveiller ce sens qu'après avoir comme endormi les sens extérieurs et les avoir privés de la faculté du mouvement.

Ce sont ces divers ordres de beauté qu'il faut savoir apprécier dans nos jugemens sur la musique. Nul doute qu'il n'y ait une gradation entre ces genres de beauté selon le degré où ils s'élèvent de l'expression matérielle à l'expression intellectuelle. Aussi n'est-ce pas dans le moment de l'effet immédiat et comme dans l'ivresse de la jouissance que l'on doit formuler son opinion; il faut attendre que nos facultés un instant subjuguées reprennent le dessus et réagissent sur l'objet qui les a absorbées, de peur de confondre le plaisir avec le beau, la sensation avec l'émotion. C'est surtout la nature du souvenir et de l'impression que la musique laisse dans l'âme qu'il faut consulter. Bien entendu que ce que nous disons ici doit s'appliquer à cette classe malheureusement trop peu nombreuse, chez laquelle le véritable sentiment du beau est suffisamment développé. Quant à cette masse d'auditeurs sur lesquels la musique agit d'autant plus vivement qu'elle est plus vulgaire, plus superficielle, et plus pauvre d'expression et de caractère, leurs arrêts, il est vrai, sont momentanément revêtus d'une autorité assez imposante, celle d'un grand nombre; mais il est rare que ces arrêts ne tombent pas d'eux-mêmes en désuétude, et long-temps avant la révision sévère de la postérité.

Divers, quant aux ordres d'inspirations, les trois genres de musique dont nous avons fait l'énumération sont encore divers quant aux moyens qu'ils emploient. Aussi en tenant toujours compte des circonstances exceptionnelles, la voix, l'instrument le plus immatériel, puisqu'il est directement animé du souffle de l'âme, est l'organe ordinaire de la musique religieuse; la voix et les instrumens sont les organes de la musique dramatique, et les instrumens sans les voix composent évidemment la musique instrumentale. Nous verrons pourtant tout-à-l'heure qu'il existe une sorte de gradation entre les instrumens, fondée sur la nature de leur expression particulière

et les conditions différentes de leur sonorité.

Les divers ordres d'inspirations dans l'art dérivant des divers ordres de rapports, doivent, par là même, déterminer, dans la constitution de chaque genre, des caractères particuliers, des types radicaux.

En effet, cette expression calme, grave, impassible, au point de vue humain; cette image de continuité, de permanence, d'immutabilité, d'infini, propre à cette sorte de chant qui a directement Dieu pour objet, tient au principe constitutif du système ecclésiastique, système privé de la faculté de moduler, de l'élément de la *transition*, et dont l'harmonie, lorsque ce système la comporte, toujours consonnante, fait naître sur chaque accord, le sentiment irrésistible du repos. On peut dire de cette musique qu'elle ondule et ne module pas. Ramené à son type le plus parfait, ce système ne saurait admettre, l'orgue excepté, le concours de la musique instrumentale, ou plutôt de l'instrumentation, qui, comme nous ne tarderons pas à le voir, exprime les modifications de l'espace, et la mesure, expression de l'élément humain en ce qu'elle donne l'idée des modifications de la durée. Dans ce système, les notes ont une valeur inégale sans doute; mais cette valeur est toujours abstraite, et cette inégalité ne vient pas de la relation d'une valeur avec une autre, combinée d'après une division rationnelle et métrique du *temps*. Elle a sa raison dans les lois de la prosodie d'une part, et dans le mode de succession de la mélodie et de la période du rhythme, auxquels s'assujétit la prosodie elle-même. Et c'est pourquoi le chant grégorien proprement dit, partie de la liturgie chrétienne, et forme du culte, serait dépourvu de cette sorte d'évolution dont l'activité individuelle est le principe, s'il était possible que le sentiment de l'individualité, comme tout ce qui caractérise l'élément humain, le moi, fût complétement banni de ce qui est au service de l'homme. C'est pourquoi le plain-chant, dont l'histoire peut être partagée en plusieurs périodes bien distinctes, analogues aux périodes de l'architecture chrétienne, n'a guère suivi, comme l'architecture dans son développement, que le développement de la liturgie elle-même, dont ces deux arts sont la double efflorescence. C'est pourquoi, bien que soumis, en certains lieux, à des réformes individuelles et maladroites qui en ont altéré le caractère, le plain-chant reste fondamentalement, dans son principe et son expression dominante, un art social, produit d'une œuvre collective, inspiré dans son ensemble, par le seul génie d'une époque, la foi. C'est pourquoi enfin la plupart des monumens authentiques du plain-chant sont anonymes, comme les monumens de l'architecture chrétienne, comme l'orgue, créations immortelles qui n'immortalisèrent personne; l'orgue, architectural dans sa forme, dans lequel le plain-chant s'est fait comme un *organe* extérieur en communiquant à son harmonie cette expression tranquille, continue, massive, impassible; l'orgue insusceptible par les conditions mêmes de sa structure de pouvoir se prêter à ces inflexions factices, à ces nuances artificielles qui servent à peindre, dans la musique dramatique, toutes les modifications de l'âme humaine, et qui d'ailleurs, par de merveilleuses combinaisons de sonorité, résume, dans ses accens, les invisibles musiques de la nature, comme le temple en résume les productions visibles.

La musique dramatique, au contraire, vit de variété, de diversité, de mouvement, de changement, de trouble, d'agitation. Elle se précipite, éperdue, dans le grand drame de l'humanité: scènes bouffonnes, scènes lugubres, rires et larmes, elle s'empreint de tout. Et ces caractères tiennent non moins essentiellement à sa constitution. La mesure avec ses subdivisions et ses modifications de lenteur et de vitesse, la dissonance, la transition, la modulation, et ces mille nuances d'inflexions et d'accens qui concourent à son expression propre, sont les élémens essentiels de ce système. Et il est bien remarquable que ce genre de musique a pris naissance à la fin du XVIe siècle, époque d'émancipation, époque où l'activité humaine se déploya en tout sens avec une incroyable énergie, et peu après le drame moderne. Aussi cette musique est-elle douée au plus haut

degré de la faculté de l'évolution et du progrès. Elle s'est fractionnée en une foule de genres secondaires; elle s'est fait jour dans l'oratorio; elle a envahi jusqu'au sanctuaire; et ses productions, tout en reflétant toujours les sentimens, les idées et les tendances générales de leur époque, portent un cachet d'individualité qu'il est impossible de méconnaître. Ce n'est plus l'art social, collectif, dont le lent développement n'altère en rien l'auguste caractère; c'est l'art individuel, multipliant sans cesse ses ressources, se modifiant à l'infini, se transformant toujours.

Il y a donc une différence fondamentale, radicale entre ce genre de musique et le précédent. Chacun a sa constitution, sa tonalité et son mécanisme propres. La distinction de ces deux types de musique est une conquête de notre époque. Cette distinction sera féconde pour l'avenir de l'art. Elle conciliera le principe de stabilité avec le principe évolutif, et, sur les bases de cette conciliation, se sanctionnera peut-être une nouvelle alliance entre la poésie et la musique. Mais il a fallu, pour en arriver là, l'inique scandale de la musique dramatique la plus cynique, la plus impie, se ruant dans nos temples aux grands applaudissemens d'une multitude désœuvrée.

Nous avons vu dans nos premières leçons, que la distinction de ces deux tonalités donne lieu à une nouvelle analogie entre la musique et le langage. Aussi nous avons montré que certaines langues anciennes, la langue hébraïque, par exemple, expriment à un haut degré, en vertu de leurs élémens intimes, ce sentiment de la continuité d'existence, et qu'il est dans la musique des tonalités douées de la même faculté. Telle est, comme nous l'avons vu, celle du plain-chant et probablement aussi celle des Chinois. En effet, dans l'hébreu, le verbe n'a pas de temps pour exprimer le présent, les deux temps uniques étant de véritables *aoristes* ou temps indéterminés, flottant entre le passé, le présent et le futur. De là vient que l'on voit souvent, chez les prophètes, alterner les deux temps de la conjugaison, de manière que le premier hémistiche raconte au passé ce que le second exprime au futur. Ainsi, dans ce langage, tout se confond dans un présent éternel et embrasse la durée entière. C'est là l'élément de la consonnance, du repos, de la permanence, qui fait la vie du plain-chant. Nous l'avons suffisamment démontré. Maintenant comparez à cette langue telle autre langue du Nord, presque impuissante à exprimer par le verbe la plénitude, de l'être, de la vie, de l'acte divin; mais très propre, par la multiplicité des temps, par l'abondance des substantifs, par la richesse des synonymes et des adjectifs, à représenter toutes les modifications de l'espace et de la durée; langue qui se prête bien plus à la lutte des sentimens, aux conflits des passions qui sont du domaine du drame, qu'aux sublimes élévations, aux élans divins de l'ode; langue dans laquelle l'aspiration, l'élément spirituel, sont remplacés par une structure tout artificielle, par l'accent terrestre et sensuel, et par cette foule d'images voluptueuses qui peignent sous les couleurs les plus vives, les nuances les plus délicates et les plus changeantes, tous les accidens et toutes les vicissitudes de la vie positive, au cercle de laquelle l'expression de cette langue semble être exclusivement bornée, et vous comprendrez son analogie avec la musique dramatique telle que nous avons essayé de la faire connaître.

Néanmoins, entre la tonalité ecclésiastique et la tonalité actuelle, il peut y avoir lieu à certains emprunts, et c'est là ce qui constitue ce qu'on appelle les styles mixtes. Disons d'abord que, hors de la tonalité ecclésiastique, il ne saurait exister de véritable musique religieuse, le caractère de cette tonalité et celui de la tonalité moderne s'excluant réciproquement : *Hæc enim sibi invicem adversantur* (1). Le style sacré ne pourrait sans défaillir ni se corrompre admettre des élémens inférieurs à son type essentiel. Mais il n'en est pas de même quant à la musique dramatique. Un ordre inférieur se rehausse en empruntant accidentellement quelque chose du type supérieur. Et comme dans telle situation dramatique, les hommes peuvent être représentés dans une association de prières et d'actions de grâces, ce genre de musique

(1) *Gal.*, v, 17.

ne saurait être incompatible en certains cas, et dans certaines bornes, avec la tonalité ecclésiastique. D'heureux essais sur la scène française l'ont prouvé de nos jours. Il est superflu, du reste, de remarquer une fois de plus que la tonalité moderne tend à un développement illimité, en absorbant les propriétés des autres tonalités, comme certaines langues gravitent à l'universalité en s'assimilant les élémens des langues rivales.

A l'égard de la musique instrumentale, ce qui a été dit plus haut montre que sa tonalité ne saurait être différente de celle de la musique dramatique. Ce n'est donc pas pour une raison semblable qu'elle constitue un style à part. Elle concourt à la musique dramatique, et même, l'orgue en est la preuve, à la musique religieuse. Nous disons l'orgue et l'orgue seul, parce que, en raison des conditions de la structure et de la nature de sa sonorité, il s'identifie pleinement au caractère du plain-chant. Et puisque nous en sommes sur cette destination particulière de l'orgue, nous pouvons, sans trop nous écarter de notre sujet, dire un mot de la destination spéciale des divers instrumens de musique.

On pourrait faire, à l'égard de ces instrumens, une distinction analogue à celle que le *Lévitique* établit entre les animaux *purs* et *impurs* qu'on introduisait dans le temple. Il est de fait que les instrumens à cordes, tels que le violon, agissent puissamment par les vibrations des nerfs d'animaux soumis au frottement de l'archet, sur l'appareil nerveux de l'homme, et chatouillant toutes les fibres de l'organisation, produisent au plus haut degré la sensation du plaisir physique. Les instrumens à vent, tels que la clarinette, le hautbois, le cor anglais, etc., directement animés par le souffle humain, sont également très propres à l'expression voluptueuse de la musique. Dans l'orgue, les tuyaux sont mis en jeu par le vent, mais il n'y a ici aucune insufflation. L'air condensé dans un vaste réservoir appelé *sommier*, se distribue dans les tuyaux à mesure qu'on lui ouvre une issue, et leur résonnance, toujours égale et continue, n'est pas susceptible de la moindre inflexion, de la moindre nuance, puisque l'air est inerte et passif. Ainsi, par une singularité remarquable, les instrumens sont plus convenables à la musique religieuse en proportion de ce qu'ils sont moins animés du mouvement intelligent de l'homme. C'est peut-être par un instinct de cette vérité que les Chinois disent : « que ceux qui veulent « jouer du *ché*, doivent avoir les pas« sions mortifiées. » Nous n'allons pas cependant jusqu'à prétendre exclure absolument les instrumens de l'église. Mais, comme l'ont pensé d'habiles compositeurs, il serait à souhaiter qu'on n'y employât que les gros instrumens à cordes et à vent, tels que les violes, les violoncelles, les contre-basses, les cors, les trompettes, les trombones, lesquels se prêtent moins par la gravité de leur diapason et les conditions de leur mécanisme, à cette variété et à cette délicatesse d'accens incompatibles avec le caractère de la musique sacrée.

Revenons à la musique instrumentale, c'est-à-dire à celle qui a l'orchestre pour organe. Ce qui rend cette musique très propre à peindre les scènes de la nature, c'est la faculté qu'elle a de faire naître l'idée de l'espace au moyen des timbres ou des sons particuliers des divers corps sonores qu'elle emploie. La masse totale des instrumens qui composent une symphonie se divisant en groupes ou familles de timbres différens, il semble qu'en raison de leurs oppositions de sonorités, ces groupes s'isolent les uns des autres à des distances incommensurables, placent entre eux des horizons entiers, des lointains indéfinis, et par un savant mélange des sons les plus graves et les plus aigus, les plus éclatans et les plus sombres, par un art infini de couleurs et de nuances, unissent, dans le même tableau, les règnes les plus éloignés de la nature, dont les échos se répondent dans toutes les régions de l'orchestre. L'orgue, autant par la variété de ses registres, variété très sensible d'un clavier à un autre, que par l'écartement prodigieux des extrêmes de son harmonie, est pourvu de la même expression. Il est inutile d'observer que cette idée de l'espace se trouve en quelque manière matérialisée dans l'architecture chrétienne, à laquelle l'orgue est incorporé, et qui, dans son expression spiritualiste, comprend le

symbolisme de l'univers. Nous n'avons pas négligé non plus de montrer jusqu'à quelle puissance d'illusion, la réalisation de cette idée de l'espace était portée dans la peinture, au moyen des combinaisons de la lumière et de l'air atmosphérique et des admirables artifices du clair-obscur.

Exclusivement propre aux genres lyrique et descriptif, la musique instrumentale comporte néanmoins, nous l'avons déjà vu, un mélange de tous les ordres d'inspirations, et cela pour deux raisons: en premier lieu, parce que, quel que soit l'ordre de rapports que l'homme exprime, il lui est interdit, ainsi qu'on l'a montré ci-dessus, de se départir de la plus noble faculté de son être, c'est-à-dire l'exercice de son intelligence qui constitue sa propre nature; en second lieu, parce que le symphoniste est libre de se livrer à l'essor illimité de son génie, son idée n'étant plus subordonnée à une idée étrangère. C'est là précisément ce qui fait que la musique instrumentale forme un art à part. Ainsi, de la peinture des objets sensibles, le musicien peut passer aux sentimens dramatiques et passionnés et s'élever même jusqu'à l'idée de l'être infini. Cette triple expression, cette complexité d'inspirations fondue dans une merveilleuse unité, est ce qui prête tant d'éclat et de majesté aux grandes compositions instrumentales des symphonistes modernes. C'est aussi pour cela que le genre instrumental est le véritable domaine de la musique; c'est dans cette sphère qu'elle règne dans sa souveraine puissance. Ce n'est pas qu'il n'y ait de grands effets d'expression dans la musique dramatique. Mais, ou la musique y suit strictement le sens des paroles, et alors elle devient une déclamation notée qui a ses beautés sans doute, mais qui forme un genre très borné comme celui de nos récitatifs, genre qui exclut, du reste, tout développement musical; ou bien les paroles suivent le développement musical, et alors elles le gênent, l'entravent, et, à chaque pas, en rompent le fil. Inséparables autrefois, la poésie et la musique sont aujourd'hui complétement détachées l'une de l'autre, et ce n'est qu'en faisant réciproquement violence à leur nature qu'on peut maintenir entre elles un simulacre d'union. On a bien souvent remarqué que les chœurs de Racine ne pouvaient comporter une musique quelconque, et cela, parce qu'ils sont trop beaux, dit-on. Rien n'est plus vrai. En sens inverse, une belle musique ne peut guère comporter qu'une prose rimée. Il y a, dans la belle poésie, une musique naturelle qui tue radicalement la musique artificielle, c'est-à-dire faite après coup. Et il y a, dans la belle musique, une poésie naturelle, spontanée, qui absorbe et qui étouffe la poésie à laquelle on la superpose, également après coup. Ce n'est que par la force que l'on peut contraindre un corps vivant à s'enchaîner à un cadavre. Vienne donc le musicien-poète, le poète armé de la lyre, le barde inspiré, qui, par une double création, fasse jaillir simultanément la poésie et la musique de son moule de feu! Vienne le divin artiste qui dise, dans le sens antique: *Je chante!*

La poésie s'est donc retirée de la musique dramatique. Malgré cela, celle-ci s'est développée, mais dans le sens instrumental, et, ce qui est digne de réflexion, tandis que la symphonie se développait dans le sens dramatique.

Il y a, évidemment, dans l'incompatibilité mutuelle de deux arts qui se confondent dans leur essence et qui s'embrassent originairement l'un l'autre; il y a là quelque chose de mystérieux, un état contre nature, une violation de l'ordre auquel il faudra nécessairement revenir. Mais il y a là aussi des symptômes visibles d'une nouvelle alliance entre la poésie et la musique, car si l'une et l'autre se sont séparées, c'est à cause du développement individuel de celle-ci, et la musique ne pouvant se développer en elle-même qu'en appelant à elle tous les moyens d'expression propres à la parole, il est clair que plus elle recule ses propres limites, plus elle se rapproche de la parole. Peut-être l'œuvre de cette réconciliation est-elle déjà commencée; toutefois elle ne peut avoir son entier accomplissement qu'après l'épuisement de tous les moyens conventionnels et factices à l'aide desquels le système actuel prolonge son artificielle existence (1).

(1) Voir les mêmes idées développées dans l'ou-

Et alors la musique reprendra, dans l'opinion, le rang qu'elle occupe réellement dans les choses de l'intelligence; car, il ne faut pas s'y tromper, c'est à cause de son divorce avec la parole que la musique est réputée un art arbitraire et bizarre comme le caprice, inconsistant comme la vogue, fugitif comme le plaisir. Chose étonnante! on honore les grands musiciens, on leur élève des statues, on en fait des dieux, et, par une inexplicable contradiction, la musique est reléguée loin, bien loin, dans je ne sais quel recoin obscur, solitaire, en dehors de cette sphère qu'habite et qu'éclaire l'intelligence, et où elle se meut en tous sens. Tandis qu'aujourd'hui, dans toutes les parties des connaissances humaines, l'on cherche ardemment la raison de toutes choses, il est triste, il est douloureux de penser que celui qui s'efforce de chercher la raison de l'art le plus universel, le plus populaire, dans sa communauté d'origine avec la parole, le plus beau don que le Créateur ait fait à l'homme, puisque la parole lui révèle sa propre intelligence et Dieu lui-même; il est douloureux de penser que celui-là ne doit pas s'attendre à exciter de vives sympathies chez ceux qui se sont voués au culte du même art. Et pourquoi cela, si ce n'est qu'ils se sont comme incarcérés dans le cercle étroit, matériel de cet art, ainsi que dans un cachot sans air, sans jour et sans issue? Pourquoi cela, si ce n'est que la musique une fois séparée de la parole, devait se détacher des autres arts, et chercher sa raison d'être en elle seule? Mais si la musique a sa raison d'être en elle seule, indépendamment de tout principe antérieur, elle est arbitraire de sa nature et chacun peut la changer à son gré. Et cependant l'école n'entend nullement qu'on ose porter la main sur l'arche sainte, que l'art musical puisse être modifié le moins du monde, soit dans sa théorie, soit dans son style, et il ne tient pas à elle qu'il ne soit clos depuis long-temps. Il est surprenant que ceux qui donnent à la musique une base flottante et variable, s'efforcent de l'immobiliser ainsi dans ses principes et ses formes, lorsque, au contraire, ceux qui la ramènent à des lois essentielles et immuables, lui assignent un développement en vertu duquel elle se prête constamment au caractère des temps et des lieux.

Et nous aurons beau dire, nous aurons beau invoquer la raison, le progrès continu des sciences et de l'esprit humain, et le rapprochement qui s'opère de jour en jour entre les divers centres de l'activité intellectuelle, une routine aveugle et fatale, un pédantisme inepte et jaloux n'en continueront pas moins de construire laborieusement leur ridicule et lourd échafaudage aux confins de l'art musical, à ce point précis où il donne la main aux autres arts. Eh! laissez-donc l'esprit philosophique pénétrer jusqu'à cet art pour le tirer de son engourdissement; laissez-le soumettre ses élémens à une vaste analyse comparée des élémens propres aux autres arts; laissez-le vérifier sa théorie par la théorie générale, afin de la rendre intelligible par les lois de l'ensemble, lois simples parce qu'elles sont universelles; laissez enfin, il en est temps, la musique recevoir la chaleur vivifiante, les bienfaisans rayons de la lumière commune, à la faveur de laquelle les divers ordres d'idées, les manifestations diverses de la pensée rayonnent les uns dans les autres sans cesser de briller de leur éclat particulier.

Ces différens aperçus sont ceux que nous avons essayé de réunir dans le cours que nous terminons aujourd'hui. Rien de plus propre, selon nous, à répandre de justes notions d'un art, à expliquer la nature de ses effets, les causes de ses transformations, à ouvrir les esprits à l'intelligence de ses produits, comme aussi à montrer que cet art est une expression du vrai, au même titre que toutes les autres expressions de l'homme. Ce n'est pas que nous ajoutions aucun mérite de nouveauté à nos observations sur l'identité originelle de la musique et du langage, et sur la corrélation de certains élémens propres aux arts divers. Tout cela découle naturellement de la théorie de la parole si lucidement exposée par d'éloquens écrivains, de l'analyse des facultés humaines, des

vrage de Chabanon, déjà cité, page 200 et suivantes du tome XII.

faits les mieux constatés par l'expérience. Nous ne réclamons pour nous que l'application de ces principes à la musique, et une étude sérieuse et désintéressée des lois de sa constitution fondamentale. Nous sentons même que notre œuvre est à peine esquissée. Les rapports de la musique avec les arts une fois démontrés, il reste à faire voir ses points de contact et sa parenté avec les sciences, avec la physiologie, par exemple, qui doit nous donner la raison de la puissance du son sur l'organisation de l'homme, avec les mathématiques ou la science des nombres, avec l'astronomie peut-être qui doivent nous dévoiler une foule de rapports merveilleux. De cette manière, la musique s'enchaîne à un vaste système des connaissances humaines. Heureux l'homme fort à qui cette tâche est réservée, car il ne s'agira plus ici vraiment de la théorie de la musique proprement dite, mais de la théorie des langues, de la poésie, des sciences, en un mot, de tous les élémens de la civilisation des peuples.

JOSEPH D'ORTIGUE.

Lettres et Arts.

COURS SUR L'ARCHITECTURE DES ÉGLISES DE RUSSIE.

DOUZIÈME LEÇON (1).

La Sophie et les monumens Novgorodiens. — Une cathédrale Tatare.

Automne russe, vie des steppes. — Les Tatars convertis; leurs mœurs passées aux Russes. — Grandes routes, postes, verstes, yamtchiks, hôtels, escrocs. — Nijni-Novgorod; son Kremle, son couvent, la grande foire de l'empire. — Le Volga et son rôle. — Tver, plan de ses rues, son sobor, ses fabriques. — Yaroslav, Valdaï, la Suisse russe, l'Iverskoï monastyr, tumulus magique de Bronnitsy. — Novgorod-la-Grande; son histoire, description de sa Sophie et des portes Khorsouniennes. — Sigtuna et les portes dites Suédoises. — Organisation politico-religieuse de Novgorod, le Vladika, le Forum, les Vetches, la cloche éternelle, son destin. — Destruction de la ville par Ivan IV, atrocités du tsar, noyades, l'évêque Pimène, potences à Moskou, femmes victimes, jeux d'Ivan au Kremle, sa mort. — Slovensk, première ville slave dans le Nord, conséquences qu'en veulent tirer les Russes de la Néva, preuves que Pétersbourg n'est point la capitale naturelle du slavisme. — Légende maçonique slave, l'enfant, pierre angulaire de la cité et de la famille. — Chant de fondation d'une ville slavonne. — Sort du prolétaire, ses droits dans l'Eglise et dans l'Etat comparés. — Tradition sur l'architecte du sobor de Saint-Basile-le-Sauvage à Moskou. — Description de cette cathédrale tatare, ses dix-sept coupoles, leurs couleurs et arabesques. — Histoire d'un prophète populaire. — Le lac Blanc et ses sacrifices, ancien culte solaire de la Russie Blanche. — Influence probable de Novgorod sur l'avenir de Pétersbourg.

Venant des *Stanitsas* (1) Kosakes, je retournais à Pétersbourg à travers cette longue steppe du monde slave et mongol qui s'étend de la Hollande à la nouvelle Zemble et aux mers du Japon. L'automne était arrivée, la nature avait revêtu pour neuf mois son linceul; mais ce qui se meut dans cette tombe prenait sous le fouet des aquilons une allure d'autant plus vive, les hommes et les animaux paraissaient s'animer d'un nouveau feu : mon traîneau fendait la neige avec une étrange rapidité, et je sentais les battemens de la vie s'accélérer en moi, comme autour de moi s'accélérait le mouvement. Sans plus compter, ni les jours, ni les lieux, je roulais dans cet infini terrestre, où tribus et familles voyagent sur leurs chariots comme des individus; où, ainsi que dans un nuage épais, s'a-

(1) Voir la 11e leçon au tome XI, p. 121.

(1) Gros villages.

masse incessamment la foudre, dont les éclats produisent au loin toutes les révolutions de l'histoire; où la société ne semble occupée qu'à se métamorphoser sans cesse, mais au physique seulement et pour la forme : car, quant au fond des choses, l'obstinée Scythie garde toujours la même physionomie morale; dans cette société des Steppes, à visage de Protée, les révolutions se font d'autant plus vite qu'elles ne sont jamais qu'extérieures. Il a suffi de quelques générations pour faire passer une foule d'entre ces tribus de l'idolâtrie à la circoncision de l'islam, et du Coran à l'Evangile : aujourd'hui, quoique baptisées, en sont-elles plus chrétiennes, autrement que dans le sens matériel? Dans de nombreuses localités, les Tatars de la Tsarie de Kazan sont restés musulmans; dans certaines villes, ils ont conservé d'antiques mosquées; mais celles-ci par leur délabrement semblent demander grâce aux brillans sobors qui s'élèvent autour d'elles, ainsi qu'on le voit à *Kacimof* sur l'*Oka*, ville de quatre à cinq mille âmes, fondée après la chute de Kazan, et où se voient les ruines du Sérail des derniers Khans, et le grand mausolée du terrible *Chag-Ali*, avec épitaphe arabe de l'an 1520.

La seule chose qui semble restée aux Tatars actuels de leurs puissans aïeux, c'est la dextérité, la vitesse et l'audace de leurs courses, tant à cheval qu'en chariot. Du reste, leur manière de vivre est en grande partie passée aux Russes, et jusqu'au siècle dernier, comme le remarqua le voyageur Coxe, le service des postes se faisait à la turque dans toute la Russie, c'est-à-dire qu'avec un firman du Natchalnik (pacha de province moskovite), on se faisait fournir gratis, et à l'instant même, des chevaux dans tous les villages, donnant seulement au postillon, à la fin de la course, un pourboire ou des coups à volonté. Mais sans lettre du gouverneur, on devait attendre des jours entiers à chaque station. Maintenant, quoique la Russie ait des chaussées, qui manquent aux pays turcs, ces grandes routes n'ont pourtant rien d'européen; leur physionomie est tout asiatique : larges comme trois de nos chaussées militaires de France, mais remplies d'herbe, de fondrières et d'inégalités, ces prétendues chaussées se divisent en sentiers. Souvent même il y a trois grands chemins séparés entre eux par des fossés, et çà et là par des rangées de bouleaux, et qui courent parallèlement, destinés chacun pour une saison spéciale. Qu'importe les vastes terrains dépensés à cela ? La Russie en a toujours assez : *mojno v'Rossiy raz goulat' cia*, on peut se promener en Russie, dit le chant populaire. Les hauts piliers peints, et marquant chaque verste ou stade russe (un peu moins d'un quart de lieue), n'ont également rien d'européen, rien même d'hellénique, c'est la perche tatare plantée dans le désert. De service réglé de diligence, il n'y en a encore nulle part dans ces provinces, si ce n'est entre Moskou et Pétersbourg, grâce à la chaussée exceptionnelle qui sépare ces deux capitales, et qui est devenue depuis quinze ans une des plus belles routes du monde; mais elle semble traverser l'empire du vide, tant les villages sont clair-semés sur ses bords. Il est vrai que le bas prix de la poste, cinq kopêks pour chacun des quatre chevaux, et les gaies aventures qui s'attachent d'ordinaire à ces quadriges champêtres, vous empêchent de regretter les voitures publiques. Le yamtchik (postillon) chante tout le long de la route, surtout lorsqu'il espère un bon pour-boire; il parle sans cesse à son cheval favori, et lui fait la leçon en l'appelant son petit pigeon, son âme; s'il va bien, il le célèbre par des vers improvisés qu'il joint à d'autres en l'honneur de l'illustre étranger, et des saints et de lui-même. Ce plaisant mélange est accompagné d'une mimique tellement burlesque, qu'on ne peut la regarder de sang-froid; le pauvre moujik, en recevant son salaire, bondit de joie comme un enfant à qui l'on remet des étrennes; cet infortuné ne peut avoir la gravité d'un homme libre, il est lié et mineur jusqu'à la mort. Mais il a en retour les qualités des enfans, il est impressionnable, ardent, aventureux jusqu'à la témérité; en face du plus grand danger, il s'écrie : *Nitchevo*, ce n'est rien! malgré les obstacles de la route, il s'élance à bride abattue : peu lui importe ce que devient la britchka.

« Un jour, assure M. Ancelot, un co-
« cher se trouva devant la maison de poste

« avec la moitié de l'équipage qu'il con-« duisait; une portion de la calèche était « restée à une lieue de là dans la pous-« sière avec les voyageurs, et la rapidité « de la course, les cris et les chants du « cocher ne lui avaient pas permis de « s'apercevoir qu'il lui manquait quelque « chose. » La presque impossibilité de s'arrêter aux Gastinitses (auberges russes), excepté dans les magnifiques, mais rares *Hôtels de la couronne*, favorise cette rapidité tumultueuse des yamtchicks. Comme le peuple Russe dort *à la turque* tout habillé, sur des bancs rembourrés ou sur des fourrures étendues par terre, les hôtelleries sont habituellement sans lits; et d'ailleurs la vermine dont elles sont inondées ôte toute velléité d'y chercher un gîte. On dort sur ses pelisses dans sa propre voiture, avec un gardien en faction pour défendre son bagage contre les escrocs du lieu: car le penchant au vol, ce vice des esclaves, ne se trouve chez aucun peuple d'Europe au même degré que chez les Russes, et nul n'y montre autant d'habileté qu'eux. Sous ce rapport, ils se distinguent honteusement du paysan polonais, si fier et si loyal malgré sa misère. Du moins, le voleur russe n'en vient-il jamais aux voies de fait et aux coups, c'est le plus doux des escrocs.

Mais voici Novgorod la Basse (Nijni), Novgorod la moderne, reine des Tatars et du Volga, son vieux kremle, du haut de sa colline à pic, plane sur toute la contrée, et rappelle par son aspect menaçant, l'époque encore peu éloignée où il était le boulevard, la vedette la plus avancée des Tsars en Tartarie. Aujourd'hui encore, Nijni marque de ce côté le commencement des *célénies*, ou établissemens russes; là finit le sang tatar, là commence proprement le monde Slave. La grande foire de cette ville, où chaque année, pendant six semaines, cent à deux cent mille marchands des divers points d'Europe et d'Asie viennent échanger les produits des deux mondes, fut instituée primitivement par les moines du couvent de Saint-Macaire, qui en tiraient jadis les profits, et conservent encore le droit d'y exposer, tant qu'elle dure, l'icone miraculeuse de leur patron. Ce couvent (Makarief-monastyr) occupe un bout de la vaste plaine où se tient le grand marché de l'empire, et où les milliers de chariots des nomades d'Asie, avec leurs marchandises grossières, stationnent rangés en face des boutiques élégantes, pleines des fines étoffes d'Occident. On pense bien qu'ici la libéralité des fidèles n'a pas fait défaut à l'avidité des gens du cloître : les différentes églises que celui-ci renferme, sont vraiment d'une richesse étonnante, mais elles ressemblent trop à celles de Pétersbourg et de Moskou, pour mériter une description spéciale. J'en dirai autant du grand Sobor de la ville, récemment achevé, et qui, malgré son éblouissant éclat, n'est au fond qu'une copie des monumens de la Néva. Au reste, la foire passée, cette célèbre cité retombe à l'état d'une ville de 15 à 18 mille habitans, qui n'ont guère pour subsister que la navigation du Volga, déjà large en cet endroit de 4,600 pieds géométriques, et qui en descendant n'a jamais moins d'une verste de largeur. Cette *mère* des rivières russes, *matouchka Volga*, est le nerf vivifiant de l'empire, la grande artère de son commerce. Toutes les communications aboutissent à ce fleuve sans rival, qui va s'enfoncer en Asie, et qui, par le canal magnifique de la Tvertsa, communique avec Pétersbourg. Le Volga même en hiver ne cesse pas d'être la principale voie de transport entre les provinces; sur son onde glacée, les traîneaux moskovites succèdent aux barques des kosaks, et rendent voisines la Caspienne et la Baltique. On conçoit que le commerce afflue sur les rives d'un tel fleuve : aussi les villes qu'il arrose, deviennent-elles rapidement manufacturières. Telle est l'antique cité de Tver, célèbre au moyen âge pour les continuels faïdas de ses princes avec ceux de Moskou, et dont les vingt mille habitans actuels vivent absorbés dans l'industrie : aussi ont-ils laissé périr sous les plus maladroites restaurations tous les monumens de leurs ancêtres. Cette cité du treizième siècle semble être bâtie d'hier. Kremle, Terêmes, vieux Sobors, tout a disparu sous le règne *philosophique* de la grande Catherine. Le plan nouveau, qu'elle et ses successeurs adoptèrent dans sa construction, devait rendre Tver pour la Russie

à peu près ce qu'est Nancy pour la France, mais ce chef-d'œuvre d'alignemens, de longues rues coupées à angle droit, aboutissant toutes à deux places octogones, cet admirable ensemble de perspectives et de symétrie n'existe encore que sur le papier; plus de la moitié de la ville projetée reste à bâtir. Le temps n'est plus où la volonté des monarques faisait surgir des cités du sein de la terre. Cependant, les quartiers construits de Tver, quoique en bois badigeonné de jaune et de vert, offrent un aspect florissant. Mais n'écartez pas le voile, si vous ne voulez pas voir sous cette industrie flatteuse, au fond des fabriques pleines de serfs, une des plus horribles oppressions sociales. La cathédrale de Tver qu'enrichit la châsse du saint prince Mikhaïl Isiaslavitch, le magnifique palais impérial avec ses immenses cours, et la caserne, sont attenans : ces trois édifices forment, comme dans toute la Russie, un ensemble indivisible.

Au delà du Volga, qu'on passe ici, comme partout, sur un pont de bateaux, s'étend vers le sud le gouvernement d'Yaroslav, un des plus peuplés et des plus industriels de l'empire, et dont les habitans, pareils aux Auvergnats en France, colportent au loin, durant la moitié de l'année, les objets de leur négoce. Peuplée de 24,000 âmes, et possédant le fameux lycée Demidoff, leur jolie capitale, Yaroslav, était jadis renommée pour la beauté de ses femmes; le proverbe russe dit encore aujourd'hui : blanche et rose comme une Yaroslavienne; mais le sceptre des grâces moskovites a passé aux nymphes de Valdaï, villette de 2,000 habitans, issus de prisonniers polonais déportés en ce lieu lors du premier partage. Ce petit pays décoré du nom de Suisse-Russe, parce que son plateau est porté sur une série de contreforts légèrement escarpés, est la seule élévation qui interrompe la grande plaine du Nord; il a pour centre le gracieux lac de Valdaï, bordé de forêts de sapins, et dont une île renferme l'*Iverskoy-Monastyr*. Ses moines rustiques et ignorans, mais hospitaliers et simples, sont souvent visités par les pélerins étrangers. J'ai vu dans leur *riznitsa* (trésor) quantité d'objets d'art anciens, tant bas-reliefs que tableaux, et de nombreux souvenirs du savant Nikon. Leur église possède en outre beaucoup de reliques, et entre autres une copie de la miraculeuse madone grecque d'Ivérie, venue du mont Athos. La forêt, au fond de laquelle est caché ce couvent, les eaux silencieuses du lac qui en baignent le jardin, la mémoire des grands hommes et des sages, disgraciés de la cour, qui ont cherché un asyle dans ces murs, tout porte l'âme aux méditations d'en haut. Entre Valdaï et la vieille Novgorod, le village de Bronnitsy, qui existait déjà en 1386, étend sa longue et unique rue au bord de la Msta, très large en cet endroit et qu'on passe sur un pont flottant. Au delà du pont la route côtoie une colline célèbre, et qui paraît avoir été faite de main d'homme. Le peuple, qui raconte à ce sujet mille histoires, y voit la sépulture d'un magicien puissant, lequel aurait été le Merlin russe de l'époque vladimirienne (1). Le cône magique est maintenant couronné d'une blanche tserkov, bâtie en 1826, de style grec moderne, avec des colonnades qui, vues d'en bas sur leur haute terrasse, font un bon effet.

Enfin me voici à Novgorod, autrefois dite *Veliki* la grande, pour la distinguer de ses homonymes, comme Nijni et Severski, et pour caractériser sa puissance. Cette fière république, primitive Rome des Slaves, après avoir renfermé de 7 à 800,000 citoyens libres, est aujourd'hui réduite à 6,000 habitans, la plupart pauvres moujiks. Elle a néanmoins encore 62 églises, dont plusieurs, maintenant hors de la ville, étaient jadis dans son enceinte. Comme on a en quelque sorte bâti Trieste avec les dépouilles de Venise, ainsi Pétersbourg s'est élevé à l'aide des matériaux de Novgorod, qui a vu jusqu'aux pierres de ses palais s'en aller vers la Néva. La Russie est pleine de villes qu'on a détruites, pour en faire naître de nouvelles; c'est ainsi que les tsars ont souvent conçu le progrès. En général, on peut affirmer que c'est bien plus la décadence de ses voisins que le développement de ses propres forces qui détermine l'ascendant de la Russie.

(1) Voir sur ce mystérieux personnage un article de l'*Abeille du Nord*, 1835, n° 13.

Novgorod avait eu, durant 7 siècles, de magnanimes enfans, qui soutenaient incessamment leur orageuse liberté contre les grands princes de Kiyov et les tsars de Moskou, et que l'Europe voyait avec admiration se précipiter contre les armées des tyrans, avec le noble cri : Mourons pour sainte Sophie, c'est-à-dire pour la patronne de notre liberté ! Mais la ville eut sa récompense, elle devint reine du commerce dans tout le Nord, dont elle envoyait les produits à ses alliées de la Hanse, Lubeck, Hambourg, Cologne, et jusqu'aux cités françaises. Les richesses s'entassèrent dans ses murs; rassasiée d'or, son patriotisme s'énerva, la défection devint possible : les tsars achetèrent, comme ils ont fait depuis partout, des traîtres, au sein du pays qu'ils voulaient subjuguer. Trahis, les Novgorodiens se battirent long-temps; et ils moururent pour la Sophie, mère sainte de la liberté !

Les héros sont oubliés, mais leur mère orientale, la Sophie, reçoit encore d'ardens hommages, et son temple est toujours debout. Etudions donc ce fameux temple, répétition hyperboréenne de la Sophie grecque du Bosphore. Et observons d'abord que ces répétitions du sanctuaire primitif, multipliées sur tous les points de l'Orient, doivent s'entendre bien plutôt dans le sens mystique que dans le sens rigoureusement architectural. En effet, sous ce dernier rapport, les nombreuses Sophies diffèrent quelquefois notablement entre elles. Mais dans le style sacré des Orientaux du moyen âge, répéter la Sophie, signifiait prolonger l'hellénisme chrétien sur des terres auparavant barbares, c'était fonder une *éparchie* ou colonie religieuse, qui, tout en restant unie à la métropole, participait à sa souveraineté et à ses droits, et, comme les colonies antiques des Hellènes, pouvait se gouverner elle-même. Pourtant, même quant à la forme matérielle, chaque sophie ou temple souverain, c'est-à-dire épiscopal, tâchait de se rapprocher le plus possible de son modèle. Ainsi les sophies de Kiyov, de Vladimir, de Moskou, de Novgorod ont entre elles les plus frappantes analogies ; mais cette ressemblance ne s'étend pas jusqu'à la Sophie de Constantinople, qui diffère considérablement, pour les formes, d'avec ses sœurs du Septentrion. Revenons à celle de Novgorod, qui, élevée sur son Kremle ou sa sainte colline, éblouit de loin par sa blancheur. Malheureusement elle est restaurée en dehors et ne conserve de son premier caractère, que les 5 coupoles argentées qui la surmontent, et semblent encore porter dans les airs la gloire passée de cette république des *Russes Blancs ;* mais à l'intérieur l'église a été complétement respéctée ; c'est bien ce plan harmonieux de la croix grecque couverte par la vaste coupole, à mosaïques primitives et gigantesques ; cette nef courte, avec 12 piliers qui sont comme des tours, une voûte presque plate, tant l'arc en est surbaissé, et 4 bas-côtés étroits et ténébreux, contrastant par leur air écrasé avec l'élan de la rotonde. Aux pendentifs de cette dernière, se voient les grandes icones de vierges et d'évêques sur fond d'or, si antiques, qu'on en ignore l'origine, et qu'on les dit Khorsouniennes, c'est-à-dire venues de Kerson (en slavon *Khorsoun*), capitale de la Chersonèse, et premier type des villes russes. Cependant ni les Grecs chersoniens, ni l'Orient, n'ont présidé au berceau de cette république du nord, tournée de tout temps vers l'occident polonais et latin, dont elle reçut ses lumières. Voyez, en effet, ces belles portes d'airain, couvertes de bas-reliefs bibliques, si bien conservés, et aussi nommées Khorsouniennes ; sous des inscriptions slaves, on y voit de tous côtés, des saints Romains, entremêlés, selon l'usage d'alors, de quelques figures mythologiques. Fiorillo, qui dit un mot de ces portes (1), les croyait, sur la foi d'anciens documens, fondues à Magdebourg par un certain Pierre Vickmann. Mais le célèbre Adelung, qui les a décrites (2), y a déchiffré des noms tout différens. Au bas des scènes bibliques, trois figures, tête nue et leur robe retenue par une ceinture, à la manière slave, sont représentées à l'ouvrage, comme étant des artistes fondeurs de ces portes. L'un, inscrit sous

(1) *Gesch. der Zeichn. Künste in Deutschl.* Tome 2ᵉ.

(2) Die *Korsun. thür. besch. underlünt.* Berlin, 1823. 166 pages in-4°.

le nom d'Abraham, tient un marteau et un creuset; l'autre, nommé Riquin, approche du creuset qu'il tient une balance pour peser le métal; le troisième, Waismut, tient son creuset des deux mains. Un autre champ représente un guerrier, la main sur son épée, avec le mot *iger*, ou *iber*, qu'Adelung répugne à croire synonyme d'*igor*, vu que les portes ne représentent aucune autre allusion quelconque à l'histoire de la Russie. Il les croit en conséquence fondues en Allemagne, mais au 13e siècle, et non au 11e. Quant aux inscriptions slavonnes qui s'y trouvent gravées, elles y auraient été ajoutées plus tard avec d'autres ornemens d'encadrure également gravés; pour le style qui, de son propre aveu, porte le type bysantin, il ne prouve rien, vu que toute l'Europe employait ce style du 11e au 13e siècle. Cependant, je regarde comme plus probable que ces portes ont été exécutées dans la ville peut-être par des émigrés allemands, mais en tout cas sur des modèles, et à l'aide des moyens techniques, reçus de Bysance. Car la pureté de la fonte, la proéminence et la force des contours et de la bosse, malgré la barbarie du dessin, enfin la délicatesse des arabesques vraiment antiques, dont le goût pur tranche sur l'impureté de l'ensemble, tout décèle les Grecs du moyen-âge, ou, comme l'ancien Russe les appelait, les *Khorsouniens*. Du reste, les Slaves de cette époque, n'étant pas encore sortis de leur vraie nature, donnaient la main à la fois aux Grecs et aux Latins, et leurs monumens devaient éprouver le contre-coup de cette double action. Les dieux slaves, hermaphrodites et à deux têtes, planaient peut-être encore dans le souvenir des artistes, quand ils représentèrent sur ces portes Adam et Ève liés par le dos, et quand, pour signifier la création d'Ève, ils les montrent séparés douloureusement et comme coupés en deux par la main du Créateur. Une autre bizarrerie de ces portes, est que, sur le premier battant, la nativité du Christ précède l'apparition d'Adam, « étrangeté qui, dit M. Schorn (1), se trouve sur la plupart des portes de bronze du commencement du moyen âge. » Si ce fait ne vient pas du hasard, il ne peut trouver d'explication que dans le mystère de la Sophie, laquelle, d'après les idées de certains gnostiques d'Orient, est considérée comme ayant conçu du Père, avant les temps, le Verbe qui devait plus tard apparaître comme Christ. Mais les 25 scènes, placées sur chacun de ces battans, sont ajustées sans beaucoup d'ordre, au point que Rachel y paraît près de la Vierge Marie, un prêtre officiant près de la fuite en Egypte, et l'ascension d'Élie près du péché de nos premiers parens. Le champ qui représente Jésus crucifié, le montre à la grecque, non suspendu, mais debout entre Marie et Jean, et la main gauche seulement attachée à la croix, tandis que la droite, libre et baissée, se pose consolatrice dans la main de sa mère éperdue.

(1) *Kunstblatt* pour l'année 1825, page 201.

A ces portes hautes de 12 pieds, sur 3 de largeur, s'en joignent d'autres non moins historiques, connues sous le nom de portes *suédoises*. Celles-ci, hautes seulement de 8 pieds et larges de 3, sont en bois dur comme les premières, mais recouvertes de plaques d'argent, en guise de bronze, et simplement ornées d'arabesques sans bas-reliefs. Elles ferment l'entrée d'une chapelle latérale, dédiée à la nativité de Marie.

Novgorod au 12e siècle avait une rivale puissante, c'était Sigtuna, première capitale des Suédois; en 1188 elle envoya sa flotte contre elle; Sigtuna, située sur la côte où s'éleva plus tard Stockholm, fut prise et détruite, et les portes de sa cathédrale furent apportées comme dépouilles opimes à la Sophie. Mais avant de pouvoir détruire cette Carthage normande, dont l'histoire a presque oublié de parler, la Rome slave avait subi dans toute sa force la pression des Scandinaves. Les *Varèghes*, compagnons de Rurik, s'étaient déjà emparés de *Slovensk*, première capitale des *Slovènes*, située près du lac Ilmen, à 2 verstes au-dessus de Novgorod. Ils l'avaient fortifiée et nommée *Aldeio-borg* (vieille ville); ils nommaient en outre la Russie *Austur*, *ostrogard*, cité ou empire de l'Orient, considérant cette *Autriche* (œstreich) hyperboréenne comme l'antithèse natu-

relle de leur pays. Les Slovènes, laissant alors l'antique Slovensk aux conquérans Varèghes, vont fonder plus bas, mais toujours sur les bords sacrés du Volkof, la *nouvelle ville (nov-gorod)*. En 864, les insatiables Varèghes veulent encore enlever ce dernier asile; mais l'insurrection paraît avoir forcé, en 880, Oleg à transporter vers Kiyov le siége de la dynastie de Rurik, ne laissant sur le Volkof qu'un gouverneur et des troupes d'occupation. Au 10e siècle Novgorod, étant devenue chrétienne, mit ses libertés républicaines sous la sauvegarde de la croix, et décerna à son évêque le titre de *Vladika* ou maître, titre populaire des évêques chez tous les Slaves d'Orient, et qui correspond à celui de *despote*, donné à leurs prélats par les Grecs modernes. C'est ainsi qu'on retrouve plus ou moins chez tous les peuples de culture gréco-slave, excepté pourtant en Pologne, l'absorption tantôt de l'ordre civil dans l'Eglise, tantôt de l'Eglise dans l'ordre civil : la confusion des deux pouvoirs sociaux n'est-elle pas propre d'ailleurs à toute société dans l'enfance? A l'ombre de ce grand fait, Novgorod s'accrut rapidement. Le forum était dominé par la Sophie, bâtie en pierre et inaugurée dès l'an 1051; la tribune tenait à l'église; le vladika sacrait au nom du Christ les magistrats élus par le peuple. Le clergé formait le corps politique suprême, il s'était sécularisé presque comme le sénat de Rome ancienne, qui avait seul le droit des augures : par là l'hydre anarchique était muselée, l'obéissance civile était imposée aux partis, au nom de la croyance religieuse. Par là cette république devint bientôt tellement puissante, qu'un proverbe slavon *Kto protiv boga i Velikago Novgoroda*, qui s'attaquerait à Dieu et à la grande Novgorod? fut traduit dans toutes les langues. On montre près de la Sophie, des restes du vieux palais archiépiscopal, avec sa grande salle princière, dite *granovitaya*, comme celle des tsars de Moskou, et dans laquelle le métropolite, après son élection ecclésiastique, était proclamé *maître* (vladika) par le peuple, qui lui présentait le sel et le pain.

Par suite du pouvoir du prêtre chez les Slaves d'alors, les églises jouissaient d'une inviolabilité tellement absolue qu'au 14e siècle il suffisait aux marchands de la *Hanse* de déposer leurs marchandises sous les portiques des temples, et elles étaient garanties par là même contre toute tentative de larcin. La *Vetcha* (diète souveraine) qui régnait par ses proconsuls sur la moitié de l'empire russe actuel, se rassemblait sur la place de la cathédrale, au son du beffroi ou de la grande cloche de la Sophie, nommée indifféremment cloche de la *Vetche* ou cloche *éternelle* (*Vetchevoy* ou *Vetchvoy Kolokol*). Mais en 1477 la ville ayant été prise par les Moskovites, ce palladium d'une liberté qui ne devait point mourir, fut emporté par le tyran, pour aller à Moscou convoquer des esclaves; le bas peuple, comme les plus riches citoyens, furent envoyés coloniser les déserts russes; et des serfs de la noire Moskovie vinrent remplacer dans Novgorod les âmes républicaines. Cependant il y eut encore des révoltes contre le tsar; de temps en temps la vieille république russe se soulevait de son lit de mort pour appeler à son secours sa constante alliée, la république polonaise. Enfin, Ivan IV Vassilievitch, surnommé le Furieux, s'étant emparé de Kazan par un dernier assaut, où l'on croit que le mot d'ordre était ce passage de l'Écriture : « Il n'y aura plus qu'un troupeau et qu'un pasteur, » résolu plus que jamais à centraliser la Russie, marche contre ce qui restait de Novgorodiens qu'il accuse d'entretenir, ainsi que leur archevêque, des intelligences avec le roi polonais, Sigismond Auguste. Trop faible pour résister, la population sort au devant du monarque avec croix et bannières; mais il la repousse, fait environner la ville de soldats, pour que nul n'échappe; puis entrant dans la place comme un tigre, il se fait amener les sénateurs et les nobles, et lui et son fils à cheval semblent une journée entière se faire un horrible jeu de les enfiler avec leurs lances et de les fouler aux pieds. Ne daignant pas exécuter de sa main les simples citoyens, le tsar bourreau en faisait amener de cinq cents à mille par jour; et on les brûlait, on les rouait, on les décapitait sous l'œil des deux *Augustes*. Ces hor-

reurs durèrent tout le mois de janvier 1570 : trente mille hommes, dit-on, expièrent ainsi le crime d'aimer leur patrie. Quant aux jitye lioudi (prolétaires), on les jetait pêle-mêle dans les trous, faits à la glace du Volkof. Après ces glorieuses noyades, le monstre sembla rassasié. L'ancien Vladika, l'archevêque Pimène, espérant achever de l'adoucir, l'invita au nom de la ville à un festin de réconciliation : dans sa reconnaissance, Ivan, après le repas, dit burlesquement au vieux prélat qu'il voulait le marier, et, comme prélude, le fit attacher sur une cavale, avec des instrumens de musique appendus au cou, le promena par la cité affublé en histrion, en le forçant à jouer du flageolet, puis il l'envoya chargé de fers en Moskovie. On évalue à soixante mille le nombre total des victimes immolées dans Novgorod et ses dépendances.

De retour à Moskou, Ivan dresse sur la *Place-Rouge* dix-huit potences pour les amis des Novgorodiens et de la Pologne ; 300 boyards y sont attachés, pendant que d'autres sont empalés ou pendus par les pieds, et que les favoris du tsar leur coupent en riant de longs morceaux de chair, et leur mettent les os à nu, comme font les sauvages des mers du Sud à leurs ennemis. Puis 800 femmes, parentes des incriminés, sont jetées dans la Moskva ; mais celles que le monstre royal trouvait belles, il les déshonorait, avant de les faire pendre, à la manière tatare, aux portes des maisons de leurs époux ou de leurs proches, qui devaient chaque jour entrer et sortir en se penchant sur ces corps en putréfaction. Des écrivains slaves assurent qu'il y en eut une qui fut ainsi pendue au-dessus même de la table où dînait son mari ; et ce malheureux fut contraint d'y continuer ses repas journaliers jusqu'à ce que tout le corps fût peu à peu tombé en lambeaux sur la table. Un jour le voievode Titov baisait affectueusement les genoux du tsar, pour le remercier d'une grâce ; pendant ce temps Ivan, par *plaisanterie*, lui coupa l'oreille, et le boyard, dans la crainte d'un sort pire, dut trouver la chose *plaisante*. Quelquefois pour se désennuyer, lui et son fils lâchaient dans la place du Kremle, entre les sobors et leur palais, des ours affamés sur le peuple ; et ils souriaient en voyant l'effroi des mères, en apercevant les tendres jeunes filles, les enfans, les vieillards tardifs saisis et dévorés lentement par ces affreux animaux. Léonidas, successeur de Pimène, à la métropole de Novgorod, fut enveloppé dans une peau d'ours et livré en pâture aux chiens de chasse du tsar. L'an 1582 la Providence le châtia enfin par lui-même ; car avec sa massue de fer, dont il tuait à droite et à gauche les suspects, sans trop faire attention, il frappa d'un coup mortel son propre fils, ce rejeton si digne de lui, et qui faisait son bonheur. Dès lors Ivan se crut environné de spectres, il voyait toutes les nuits l'ombre vengeresse de son fils aîné ; deux ans après il était mort. On s'étonne qu'un tel être soit respecté comme il l'est par les historiens russes ; ils le considèrent comme leur Louis XI, comme le génie violent qui, dans un système de fusion profondément combiné, extermina la noblesse, prépara la ruine de l'*aristocratique* Pologne, et par là toutes les splendeurs du *peuple* russe. Ceci est difficile à comprendre quand on voit le monstre fantasque sévir indistinctement contre toutes les classes de la société. Quant à Novgorod, sa principale victime, quand il mourut, elle n'était plus qu'un désert. Son magnifique bazar, naguère rempli de tant de richesses, était rasé, et sur son emplacement s'élevait un palais pour les tsars (1). Il est encore debout.

Oppressé par ces souvenirs, je sortis de la ville pour aller voir le couvent de Saint-Antoine-le-Romain : çà et là au milieu des champs cultivés on me montrait des débris de tours et de palais, qui étaient jadis contenus dans la ville. Arrivé dans le monastère, que baigne le Volkof, je fus conduit par un des moines au riche et brillant sobor, restauré depuis peu, et qui malheureusement n'a conservé de sa première fondation, en 1106, aucun autre vestige que la châsse même de son fondateur, de cet apôtre qui, venu, dit sa légende, de la vieille Rome pour s'op-

(1) *Pologne et Russie pittoresques.*

poser chez les Slaves au progrès de la Rome nouvelle ou de Bysance (Roma nova), traversa l'Océan assis sur une meule de moulin (l'irrésistible foi); et arrivé sur le Volkof fit sortir du ventre d'un poisson (symbole du Verbe), pris par un pauvre pêcheur, toutes les richesses nécessaires pour la construction et dotation d'un des plus magnifiques couvens du moyen âge slavon. Que reste-t-il de tout cela? quelques inscriptions latines demeurées autour des reliques de saint Antoine-le-Romain, et qui, comme celles qu'on trouve à la Sophie, témoignent de l'action de l'Occident sur l'église russe d'alors.

Je priai, devant cette châsse du saint Romain, pour l'union finale des deux églises, qui, accomplie par un amour mutuel, serait le remède à tous les maux du siècle; et attristé des guerres affreuses qu'amènera nécessairement entre les deux mondes la prolongation du schisme, je remontai vers la ville. Je voyais étinceler au loin les coupoles argentées de la Sophie, derrière lesquelles se couchait le soleil d'automne, pâle comme un guerrier mourant. Les nuages lourds, qui abaissaient le ciel, donnaient à l'ensemble du paysage ce caractère fantastique et formidable attaché à toute nature hyperboréenne: les traditions terribles de cette partie du monde assiégeaient ma pensée, lorsque la première *Boudka* (hutte des gens de police) de Novgorod rappela mon esprit dans le présent; je traversai le nouveau pont de bois, posé sur des piles de granit, en 1825, et qui joint la *Torgovaya* (ville marchande) au Kremle, que le peuple, ami des vieux souvenirs, appelle encore *Sophiskaya* (enceinte de la Sophie). Le Kremle actuel avec ses murs de briques rouges fut bâti en 1490 par Solarius de Milan, il est postérieur au Kremle de Moskou, mais dans le même style primitif; de sorte que sa vue rappelle les castels romains et les constructions gréco-gothiques des vieilles républiques italiennes.

Quant à *Slovensk*, cette ville païenne déjà mentionnée par le goth Jornandès, sous le nom de Sclavinium, et dont le village appelé aujourd'hui *Staroe Gorodichtche* est censé désigner l'emplacement, il n'en reste plus aucun vestige, malgré l'important rôle qu'elle joue dans l'archéologie slave; car, du fait seul de son existence, les écrivains russes usent et abusent pour prouver la haute antiquité des établissemens slaves dans ces régions, d'où ils n'auraient été repoussés que plus tard par les Finnois. Quand ce fait isolé serait vrai, il ne s'ensuit pas la conséquence qu'ils veulent en tirer, eux et M. Schnitzler, c'est-à-dire que les Slaves auraient émigré du nord au sud; évidemment les Slaves les plus purs, les plus primitifs de Russie sont ceux du sud-ouest, et le slavisme a une conscience d'autant plus claire de lui-même qu'il s'approche davantage du Danube et des Karpathes; en un mot, le nerf du monde slave est dans les monarchies turque et autrichienne; ce qui n'empêche pas que, vu les innombrables tribus étrangères qu'elle s'assimile peu à peu, la Russie ne soit réellement le bras principal du monde slave. Mais avec leur extraordinaire puissance d'épée et d'obéissance passive, ces Russes ne marchent pourtant qu'à pas bien lents dans le progrès social, et les autres Slaves une fois libres les devanceront infailliblement. Jetés d'ailleurs par la nature dans des contrées peu susceptibles d'une culture perfectionnée, ceux du nord couvrent partout des terrains dont l'étendue est sans nulle proportion avec le nombre de leurs habitans; déjà nommés par Procope, les Spores (de σποραδες), épars, dispersés, ceux qu'on ne sait où prendre, ils méritent ce nom encore aujourd'hui. Pétersbourg n'est donc point la capitale naturelle du Slavisme, quand même, comme le prétendent ses enthousiastes publicistes, Sclavinium aurait été le premier champ d'asile ouvert à la race slave contre les tyrannies germaine et tatare.

Cette Sclavinium, ou cité des Slovènes, fut en tout cas le plus ancien des berceaux slaves dans l'extrême nord; à sa construction se rattache une légende singulière, qui rappelle celle de Rome sur l'immolation de Rémus. Lorsqu'on en creusait les fondemens, l'oracle du Volkof déclara que ses murs ne seraient solides que si on leur donnait pour pierre angulaire le premier individu qui serait trouvé hors de l'enceinte au jour indiqué par les

prêtres. Cette victime fut le jeune Detinets; les Slovènes l'enfouirent tout vivant; mais pour apaiser ses mânes on en fit un dieu qui présidait à toute maison nouvelle et en assurait la prospérité. Outre ses rapports avec le mythe romain, cette légende ne rappelle-t-elle pas le sacrifice d'Iphigénie pour faire triompher l'armée grecque allant au siége de Troie? Le principe de l'innocent, sauvant par sa mort l'armée des coupables, dirige les deux sacrifices du dieu Detinets et de la nymphe Iphigénie. Ainsi, quand ils naviguent, et que leur barque est près de sombrer sous la tempête, les Mongols, ces frères dégénérés des Slaves, jettent aux vagues un petit enfant pour conjurer les fils irrités du tsar Morskoï (le Neptune russe). Mais le mythe informe du septentrion va se polir et se poétiser au midi; le sud slave chante et développe sur sa lyre ce que le nord slave conserve en embryon. Voici une ballade illyrienne, qui prouve que la saga de Novgorod est un lieu commun du slavisme.

« Les trois fils de Merliav bâtissaient leur forteresse. Depuis trois ans ils bâtissaient Skadar sur les rives de la Boiana; depuis trois ans trois cents maîtres étaient à l'œuvre, sans pouvoir avancer; car le mur qu'ils élevaient le jour était renversé la nuit par les vilas. Quand la quatrième année commença, la vila, du haut de sa verte montagne, se mit à crier au frère aîné : « Tsar Voukachine, vainement tu te tourmentes, vainement tu prodigues ici tes trésors. Comment espérer bâtir ta citadelle, si tu ne peux pas même en asseoir les fondemens? Tu n'y réussiras qu'en trouvant le couple humain nommé *Stoiane* et *Stoiana* (la fermeté mâle et femelle), et en le murant dans les fondations. Alors seulement, ô chef, le sol de ta demeure s'affermira et tes créneaux s'élèveront. » Voukachine, ayant ouï l'oracle, envoya son serviteur Desimir, avec un chariot chargé de six sacs d'or, en lui disant : Va, mon âme, chercher, à travers le monde, le couple qui se nomme Stoiane et Stoiana, et, si tu ne peux l'enlever, achète-le au poids de l'or. Trois ans Desimir cherche par le vaste monde *Stoiane* et *Stoiana;* mais ne les trouvant point, hélas! sur la terre, il revient vers son maître, qui bâtissait toujours. « Alors la vila crie du fond des forêts : « Écoutez, frères! chacun de vous trois n'a-t-il pas au logis une épouse chérie? Que celle qui la première viendra sur la Boiana apporter aux maîtres le repas du matin, que celle-là soit murée dans les fondations. Alors seulement, ô chef, le sol de ta demeure s'affermira et tes créneaux s'élèveront.» Les trois frères se jurent par le ciel de ne point révéler le secret à leurs épouses, et d'abandonner au sort le choix de la victime. La nuit venue, ils retournent à leur blanche tour, où les trois femmes ont préparé le repas; les frères se rassasient, puis chacun d'eux gagne sa chambre à coucher; mais là, ni Voukachine, ni Ougliecha ne purent tenir leur secret; le cadet des trois chefs, Goïko, encore jeune et naïf, garda seul la parole donnée, malgré son ardent amour pour sa tendre compagne. Or, le lendemain voyez, dès l'aurore sortent de la tour les trois belles-sœurs, brillantes et actives comme l'aube matinale. Mais la plus empressée est l'épouse de Goïko; malgré que sa vieille mère la retienne, elle part pour porter vers la Boiana le repas des ouvriers, laissant à la grand' mère son petit enfant qui n'a encore vu qu'une lune. La vieille mère berçait le nourrisson, lorsque du fleuve voyant venir sa belle épouse, le merliavitj Goïko se précipite à sa rencontre, l'enlace de ses bras, couvre son beau visage de baisers, et son front de larmes brûlantes. Mais Voukachine, saisissant la jeune femme, la conduit à Rad, le maître architecte, qui appelle ses trois cents ouvriers. La nouvelle fiancée les regardait en souriant, et pensait qu'ils plaisantaient. Nullement! Il faut édifier la forteresse! Les trois cents compagnons jettent en hâte autour de l'épouse pierres sur pierres et troncs d'arbres en quantité, de sorte qu'elle en eut bientôt jusqu'aux genoux. La svelte fiancée souriait encore; elle espérait toujours qu'ils se jouaient entre eux. Mais ils accumulaient, les trois cents compagnons, poutres et pierres autour d'elle, tant qu'elle en a déjà jusqu'à la ceinture. La pauvrette devina enfin son sort; désespérée, elle implore ses beaux-frères; mais ils restent sourds à sa plainte. Se voyant condamnée, elle s'adresse au maître ar-

chitecte : O toi, mon frère en Dieu, laisse-moi du moins une petite fenêtre à la hauteur du sein, pour que du lait de ma blanche mamelle, je puisse encore, quand il viendra, nourrir mon petit Iovane. Conjuré au nom de Dieu, l'architecte ému lui laissa une petite fenêtre à la hauteur du sein. Voyant cela, l'épouse le pria encore : Cher frère en Dieu, laisse une petite fenêtre devant mes yeux, pour que je voie de loin mon Iovane, quand on me l'apportera du logis. L'architecte s'attendrit comme un frère, et lui laissa une ouverture devant les yeux..... Ainsi s'éleva Skadar. On apportait chaque jour l'enfant au pied de la muraille. Une semaine entière sa mère l'allaita, et puis sa voix s'éteignit; mais son sein resta fécond, et tout une année l'enfant reçut sa nourriture. Encore aujourd'hui le miracle se prolonge, et les pauvres mères, dont le lait est tari, visitent ce lieu pour apaiser leur enfant. »

Une partie humide des remparts de Scutari, d'où l'eau de chaux tombe goutte à goutte, « donna lieu, dit le collecteur « des chants serbes, à cette touchante « tradition, et fait de ce lieu une sorte « de pèlerinage pour les mères qui ont « perdu leur lait. » Mais il est évident que ce mythe a une source plus haute : il formule trop exactement la triste histoire de la fondation de toute ville barbare qu'élèvent des captifs, et dont un sang innocent cimente les remparts. Ainsi que le capitole romain reposait sur une tête d'homme, au rapport de Tite-Live, de même un corps humain servait de pierre à tout kremle slave païen. Et le révélateur même du christianisme qu'est-il autre chose que l'universelle victime placée comme fondement du monde moderne, qu'elle alimente de son sang et de sa doctrine? Mais ce fait, consolant dans l'ordre religieux, devient amer et lugubre dans la société politique, image déchue d'un monde plus pur. Car, au civil, presque toujours un affranchissement repose sur une oppression, un vainqueur sur un vaincu, un citoyen sur des ilotes, un électeur sur des prolétaires qu'il exploite. Dans quel pays du monde ce grand fait est-il plus horriblement vrai qu'en Russie? Le moujik, couché sous le knout, mais fanatisé et primitif, n'est-il pas l'unique fondement de ce colosse aux pieds de fer et de granit?

Cependant le christianisme, en proclamant la rédemption accomplie, avait aboli les sacrifices forcés, et mis à leur place le dévouement libre, fruit de la raison éclairée. Par lui le prolétaire, sans cesser d'être la grande victime sociale, avait cessé d'être *infâme*, c'est-à-dire sans renommée et sans honneur ; s'approchant pour la première fois de l'*équité*, la justice civile reconnaissait enfin en lui un être moral et doué de conscience ; entré dans le droit commun, il était reçu au foyer de la cité, mais sans pouvoir siéger dans son conseil, parmi ceux qui font les lois. L'Eglise seule l'admit à ses dignités, lui ouvrit le sacerdoce, l'espiscopat même ; pour elle seule l'esclavage, c'est-à-dire le sacrifice de l'homme par l'homme, a cessé de fait et de droit. Dans toutes les autres branches du monde social non christianisées, aboli de droit, il subsiste de fait ; le sacrifice violent de l'innocent par le coupable, du faible par le fort, du non-possesseur par le propriétaire s'y poursuit obstinément. Contre ce fléau aucune loi ne vaudra. Il n'y a à cette maladie humaine qu'un seul remède, c'est l'amour, ou l'acceptation libre, le dévouement généreux de chacun au bien de tous, c'est-à-dire la *charité*. Alors le fondement de la cité, au lieu d'être une victime forcée, est un libre et glorieux martyr ; alors la légende de Skadar devient la source de consolations divines. En effet, toute cathédrale primitive ne s'est-elle pas élevée sur la tombe miraculeuse d'un confesseur, dont les os, déposés dans la catacombe, guérissent et raniment le pauvre peuple qui vient y poser ses lèvres? Vous qui riez des pèlerinages aux reliques miraculeuses, vous voulez donc dépouiller le prolétaire moderne de sa dernière planche dans le naufrage, de la foi aux prodiges qu'enfante le dévouement libre, puisque hors de là il n'y a plus pour lui que le retour à l'*état infâme* de ses antiques dévanciers! Un peu de foi, même fanatisée, vaut encore mieux que le désespoir ; et sans cette foi, Prométhée, victime de son œuvre, dévoré par le vautour des lois, demeure irrévocablement le type de l'homme.

Il n'y a pas jusqu'à l'histoire de l'architecture qui n'appuie par des faits étranges cette vérité. Combien d'architectes de cathédrales gothiques sont dits avoir été précipités du haut de la voûte dont ils venaient de poser la clef! Le Moskovite a conservé une tradition toute semblable relativement au génial constructeur du grand Sobor de *St. Vassili Blajennoï* ou *Blajnoï* (Basile le Bienheureux ou le Sauvage, car le saint titulaire porte ces deux noms). Long-temps appelé cathédrale de la *Trinité* ou de la *Ste.-Croix en Jérusalem*, ce singulier monument, qui se lève, au haut de la place Rouge de Moskou, comme un sphinx gigantesque, dont le mystère n'a point encore été expliqué, fut bâti au temps du bourreau de Novgorod, Ivan IV, par un pauvre étranger grec ou italien, mais qui s'était si profondement identifié avec l'art oriental, que son œuvre paraît en résumer tout l'esprit. Aussi le peuple russe en fut-il si enthousiaste, que le tsar même en devint jaloux, et pour montrer combien l'auteur de ce prodige d'architecture n'était rien comparativement à lui-même, il lui creva d'abord les yeux, puis, dit la tradition, le fit accrocher au sommet de la plus haute des 17 coupoles qui couronnent le merveilleux Sobor. C'est ainsi que périt le Prométhée de l'art moskovite, pendu et supplicié sur son œuvre même. Le grand propriétaire de la Moskovie, du haut de l'*escalier rouge* du Kremle, put voir expirer dans l'air, comme un point imperceptible, ce frêle créateur du plus beau monument de son empire : quant à lui, homme important, dont se préoccupaient même les astres, il fallut que, du haut de ce même escalier, toute sa cour vît la comète sanglante qui vint lui annoncer sa mort.

La description du *Vassili Blajennoï*, considéré comme le plus complet monument du style tatar ou mongol en Russie, mériterait de longs détails. Il suffira ici de dire que les 17 coupoles, différentes de formes, de couleurs, de caractère, sans que l'harmonie de l'ensemble en soit pour cela blessée, semblent avoir leurs modèles dans le règne végétal. Le plus ou le moins de courbure de ces ovoïdes bulbeux fait qu'ils rappellent involontairement la pomme de pin, le melon, la grenade, le bouton de rose; que les couleurs chatoyantes, qui se renvoient leurs reflets d'un dôme à l'autre, aient été autrefois symboliques, ceci me paraît possible, mais le fait serait à prouver. Le vert, le rouge, le jaune et le noir sont les couleurs dominantes de ces cônes, tous très élevés, et qui surplombent avec une singulière hardiesse sur les légères, mais inébranlables tours qui les portent. Des neufs principales coupoles, la centrale, qui est de beaucoup la plus haute, porte en triomphe la couleur rouge des martyrs, entremêlée de larges bandes noires en spirale, comme on les voit à beaucoup de minarets turks. Montant comme la tige d'une tulipe gigantesque, la tour qui porte ce dôme, aux vastes flancs et à la cime aiguë, est bâtie, ainsi que tout le monument, en briques de diverses couleurs, dont les assises présentent de vastes triangles en saillie : de grandes fleurs y sont peintes; à sa base court une galerie circulaire voûtée et à colonnades, également couverte de fleurs, sans excepter même les fûts gros et courts des colonnes. Cette galerie est flanquée et masquée à demi par quatre tours avec rotondes aplaties, aussi polychrômes; c'est ce puissant massif central qui sert d'appui à l'édifice entier.

Les quatre grandes coupoles qui, semblables entre elles, sont à une égale distance de celle du milieu, ont des cones elliptiques roulés en spirales ou bandes de trois couleurs. Les quatre coupoles suivantes, également pareilles entre elles, quoique différentes de toutes les autres, ne forment plus de spirales à leur circonférence, mais ont une surface unie. Puis viennent des coupoles plus basses, flanquant les extrémités du Sobor, et servant comme à circonscrire cette pyramide colossale; toutes portent à leur cime une croix plantée sur un croissant. Quant aux murs, les ornemens de peinture dont ils sont surchargés ont cela de remarquable que nulle part ils n'offrent la figure humaine : ce sont, comme autrefois au temple de Salomon, de simples arabesques, ou des décorations symboliques, tirées du règne végétal, des fleurs, des lis, des roses, des palmes, des pampres et ceps chargés de raisins. J'ai cru y distinguer la parabole du bon et

du mauvais arbre, l'un faible et pliant sous ses fruits, l'autre fort de sa stérilité, à tronc gros, à rameaux droits. Quant à l'intérieur de cette étrange cathédrale, il se compose *à la russe* de deux étages distincts, formant l'église d'en-bas et celle d'en-haut. L'église inférieure n'a que des nefs sombres et très basses, séparées entre elles par des murs, et formant vingt chapelles distinctes; les portes, pour pénétrer dans ces petits oratoires, ressemblent à des entrées de cavernes. Les voûtes presque plates sont partout chargées d'arabesques; et des icones *ex-voto*, tapissent les murs; le pavé, formé de plaques de fer, imite les desseins des mosaïques. Il n'y a point de portail ni de façade. C'est vraiment le temple oriental, le *temple-monde*, labyrinthe aux mille détours, dont l'entrée est pour ainsi dire partout et nulle part, où l'intérieur est sacrifié à l'extérieur, l'utile au beau, le réel à la forme, l'esprit à la lettre et au symbole. Aux deux bouts du monument deux escaliers, sous des galeries ascendantes[1], terminés par deux kiosks dans un style presque chinois, mènent à l'église supérieure, plus éclairée et plus vaste que celle d'en bas, qui lui sert comme de catacombes; elle ne s'ouvre qu'aux jours de fête, tandis que le service se fait journellement dans une des chapelles intérieures, où se garde la châsse du patron.

L'histoire de ce saint russe serait aussi étrange et curieuse que celle de son église. Comme les Juifs avaient leurs prophètes, ainsi tous les peuples, à l'état primitif, ont leurs sibylles et leurs voyans. Les chrétiens de l'Orient, restés dans un degré plus voisin de l'enfance que ceux d'Occident, ont encore çà et là de pareils illuminés; il y en eut donc aussi en Russie. Ces saints sont souvent représentés aux portes des églises et des monastères, dépouillés de toute espèce de vêtement, comme Adam avant sa chute; mais une barbe touffue leur descend comme un voile jusqu'aux pieds; quelquefois aussi une ceinture de feuillage entoure leurs reins décharnés; ils sont toujours debout. Ces ascètes rappellent le phénomène vraiment prodigieux des yoghis bouddhiques de l'Inde et de la Chine; ils apparaissent surtout là où il règne à la fois plus de simplicité de mœurs et plus d'ignorance; car là le culte intérieur, opprimé par le symbolisme des formes, se fait jour avec d'autant plus de violence. L'absorption des yoghis russes est telle, qu'au plus fort de l'hiver, ils errent presque tout nus dans les steppes glacés, insensibles à toute douleur, foulant la neige de leurs pieds sans chaussure, couchant dehors, autour des églises ou sous les portiques des cimetières. Imbécilles dans le sens du monde et de la vie présente, inaptes aux pratiques sociales, ils sont regardés par les habiles comme des fous; mais le peuple, qui les nourrit et les vénère, reconnaît en eux un *mens divinior*, et les appelle les *sauvages de Dieu*. Il y en a encore çà et là, en dépit de la police du tsar. Le saint Basile qui nous occupe était un de ces fous.

Ce *sauvage de Dieu* allait jadis priant par les rues de Moskou, objet de la risée des gens *bien nés*; il prophétisait, mais comme la pauvre Cassandre prédisant l'incendie de Pergame. Il était identifié à Moskou comme Jonas à Ninive; il la prêchait, la conjurait de réformer ses mœurs dissolues; enfin il sentit qu'un incendie approchait sur la capitale coupable, et il redoubla de larmes, de prédications et de prières dans les rues, annonçant la catastrophe prochaine. Bientôt tout son corps commença à trembler et à frémir, comme s'il eût été jeté dans une fournaise, comme si la flamme l'eût déjà pénétré intérieurement; et soudain le feu prit à la ville. Alors en bois, elle fut dévorée presque tout entière; mais le sauvage de Dieu en parcourait les places, il s'arrêtait souvent pour étreindre de ses mains les colonnes ou les portes de certaines maisons, et toutes celles qu'il avait ainsi touchées furent préservées de l'incendie. Quant à lui, épuisé, il périt avec la ville dont il était devenu comme l'âme. Cette histoire, je la livre telle que les moines du Kremle me l'ont racontée; je n'en discuterai point ici l'authenticité. En tous cas, ne fût-elle qu'un mythe, elle offre une preuve de plus de la pensée populaire qui a inspiré la légende sur la fondation de Scutari en Albanie, et de Novgorod en Russie blanche; cette pensée est la solidarité entre l'innocent et le coupable, entre l'agneau

sans tache et le troupeau noir et souillé.

Au nord-est de Novgorod il y a le lac Blanc (*bielo-ozero*), où aboutissent vingt-six rivières, et qui a peut-être donné son nom à la Russie blanche, à moins qu'il ne l'ait reçu d'elle. Sur ses bords était l'autel du dieu de la lumière, du dieu blanc (*bieloï-bog*). Mais dans le fleuve même du Volkof, nageait, en immense dragon, le terrible dieu noir (*tcherni-bog*), le dieu des ténèbres et du mal; et à ce monstre il fallait, pour l'apaiser, sacrifier des animaux purs. Cependant les *Slovènes*, tout en tremblant devant ce génie des abîmes, s'appelaient enfans de la lumière, *hommes blancs*, et Novgorod était la ville sacrée du soleil et du printemps, la capitale des terres favorisées du ciel.

Fuit Ilion et ingens gloria, me disais-je en quittant la ville subjuguée. Oui, ta gloire fut grande, ô Novgorod, mère de la Russie blanche, amie et sœur de la Pologne! Elle et toi vous formiez deux belles et nobles républiques, vous unissiez par la liberté et le commerce l'Occident à l'Orient. Adieu, cité martyre, vaste nécropole où dorment tant de milliers de confesseurs de la loi et de la liberté slave! Tes souvenirs la ranimeront un jour. Tu succombas, mais ton sang, mêlé au sang polonais, a fécondé cette terre. Catacombe politique de la vieille Russie, génie des révolutions populaires que couve la Néva, Novgorod, adieu! Tu fus la jeune mère, murée par son propre époux dans les fondemens de sa citadelle, mais qui, du creux de sa fosse, nourrit encore ses enfans de son lait généreux.

CYPRIEN ROBERT.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, DE M. L'ABBÉ JAGER, RECUEILLI PAR M. L'ABBÉ M.....

PREMIÈRE LEÇON (1).

Divorce de Lothaire.

MESSIEURS,

L'événement sur lequel je me propose d'arrêter d'abord votre attention, le divorce de Lothaire, est un des plus importans du siècle qui nous occupe, par les questions qu'il a soulevées et par le trouble qu'il a jeté dans l'Église et dans l'Etat. Il a eu un long et funeste retentissement dans ces temps; mais il apporte aux nôtres un grave et solennel enseignement.

L'empereur Lothaire, trop fameux par ses révoltes contre son père Louis-le-Débonnaire, avait laissé trois fils, entre lesquels il avait, sur son lit de mort, partagé l'empire de la manière suivante : avec le titre d'empereur, Louis avait eu l'Italie, Charles la Provence, et Lothaire toute cette contrée à laquelle, de son nom, il donna celui de Lorraine, et dont une faible partie seulement l'a conservé. C'était une longue zône qui touchait à l'Italie et allait se déroulant entre le Rhin et la Meuse, jusqu'à la mer du Nord. C'était, comme vous voyez et comme le font remarquer tous les historiens judicieux, une division fort peu naturelle et qui ne pouvait durer. Dans ce grand corps mince et efflanqué, il ne pouvait y avoir ni concentration de forces, ni simultanéité de mouvemens, ni homogénéité d'élémens et de principes vitaux. Quoi qu'il en soit, Lothaire paraît s'être assez peu occupé des inconvéniens politiques attachés à son lot; il fut plus occupé des moyens de serrer ou de briser les nœuds de ses mariages.

Contre l'avis de son père d'abord, s'il faut en croire Adventius, évêque de Metz, il épousa, en 856, Thietberge, fille de Boson, duc de Bourgogne. Si sa passion fut vive, elle ne fut pas bien durable, car après un an de mariage, dégoûté de sa première femme, il voulut se jeter dans les bras d'une autre. Il aimait Val-

(1) Voir l'*Introduction*, tome XII, page 446.

drade, sœur de Gonthier, archevêque de Cologne, et voulait l'épouser; il fallait un divorce, et la difficulté fut plus grande qu'il ne l'avait d'abord imaginé.

La question du divorce, si long-temps et si souvent débattue alors dans plusieurs assemblées, cette question qui a passé par tous les labyrinthes de la discussion, et qui s'est présentée successivement sous toutes ses faces, est désormais une question épuisée, au moins au point de vue religieux. Si elle a conservé quelque intérêt, c'est sous le rapport politique et social. Prise de ce côté, on peut dire qu'elle a une certaine actualité, placée si près de la législation impériale, de plusieurs législations étrangères et des efforts qu'on a tentés naguères pour ressusciter cette malheureuse loi. Je laisserai donc là tout l'appareil des argumens théologiques. Que l'Écriture et la tradition proscrivent de concert, clairement et incontestablement, le divorce, c'est ce qu'il n'est pas possible d'ignorer quand on a parcouru un traité théologique du mariage. Il y aurait plus d'intérêt et d'utilité à vous présenter l'analyse des ouvrages profonds qui, dans ces derniers temps, ont paru sur la matière; mais je m'enferme sévèrement dans le cercle des considérations historiques.

Il en résulte que le divorce est en opposition directe avec les premiers et plus indispensables principes de civilisation, qu'il est un élément de trouble, de corruption, de décomposition. Parcourez la législation des Grecs, celle des Romains, celle des peuples modernes, partout vous verrez le divorce rendu difficile, impraticable pour la foule par les exceptions, les restrictions, les formalités gênantes, les frais judiciaires accablans, les conditions multipliées qu'exige le législateur. L'expérience lui a bientôt appris que la société tomberait en dissolution si le principe était librement appliqué sans entraves. Plus on accorde aux passions humaines, plus elles deviennent furieuses; réhabiliter la chair, c'est asservir l'esprit. On pourra faire de très ingénieuses théories sur l'équilibre des passions, mais qu'on essaie de placer les contre-poids! Il n'y a au fond de toutes ces belles doctrines, qu'on a voulu essayer de rajeunir de notre temps, qu'une honteuse et dégradante corruption. Il faut rendre justice, cependant, à la logique impitoyable de nos modernes penseurs; ils ont éclairé la voie en s'élançant d'un bond vers l'abîme. Ils ont bravement tiré les conséquences, et d'emblée ils sont arrivés à la communauté des femmes, à la promiscuité. Fourier a été plus loin, si loin que je n'ose ici l'exprimer. Sans une heureuse inconséquence, les législateurs qui ont permis le divorce eussent été amenés à ce point. A l'exemple d'Henri VIII, les princes eussent eu autant de femmes que certains princes ont eu de maîtresses; et les femmes de toutes les classes eussent imité celui des dames romaines qui, dit Sénèque, comptaient leurs années par leurs maris. Il est bien évident que le divorce sans entraves, c'est plus que la polygamie, car la femme ayant les mêmes droits que son mari, changera de maris, comme le mari changera de femmes. L'un et l'autre, livrés à leur caprice, entraînés par leurs passions, rassurés par leur conscience, approuvés par la loi, encouragés par les mœurs publiques, briseront les liens qui les unissaient dix, vingt fois dans leur vie, et pourquoi pas tous les ans, pourquoi pas tous les mois? Qui viendra restreindre l'application du principe? le législateur l'a fait; mais de quel droit? il l'a fait, pourquoi? parce que le principe est inapplicable, partant parce qu'il est faux. Et quelles bornes infranchissables posera-t-il dès qu'il admet des exceptions? Il est évident que s'il permet le divorce pour cause d'incompatibilité d'humeurs, de sévices ou d'adultère, il accorde directement une prime aux injures, aux violences et à l'adultère; il multiplie, il aggrave les abus en voulant y remédier; il appelle le mépris, le délaissement, l'oppression, l'esclavage de la femme qui, de fait, devient la victime d'une loi qui semble protéger sa liberté; il dégrade, il immole l'enfant, pour qui sont partout et doivent être toujours les prévisions du législateur; les stipulations du contrat, la protection de la loi, il en fait un vil produit dont on se débarrasse ou qu'on se partage comme une chose, comme un bétail; il brise les liens primordiaux de la société générale, qui cachent leurs premiers anneaux dans l'om-

bre de la famille ; il énerve les cœurs, il trouble les intérêts, il enlève la sécurité, il pousse à l'égoïsme, à l'inconstance et au déréglement ; il dissout la famille, qui n'est plus qu'une agglomération d'individus prêts chaque jour à se séparer pour ne plus se revoir ; en un mot, il livre au vent des passions humaines les élémens de la grande société et les prive à jamais de toute cohérence.

Le divorce légal est moins dangereux chez nous qu'il ne l'était chez les anciens, parce que la pure et sévère doctrine du christianisme serre la bride aux passions et les empêche de s'emporter ; mais le monde païen a failli succomber aux effets du divorce, quand les mœurs, d'abord conservatrices, ont fléchi sous la loi.

Vous comprenez dès lors, Messieurs, pourquoi le législateur des chrétiens a proscrit si absolument le divorce, et pourquoi l'Eglise, chargée de conserver le dépôt des doctrines de sanctification et de civilisation, s'est toujours montrée inflexible sur ce point, à l'encontre du pouvoir civil. Pour régénérer le monde, qui vraiment à sa venue se faisait vieux et marchait tout courbé, usé par ses excès, d'abord il s'empare de l'homme, il commande à ses pensées les plus secrètes, à ses sentimens les plus intimes, mais en même temps il enferme ses passions, il les met à l'étroit, il les garrotte, il les torture, il leur ferme toute issue, il leur enlève tout prétexte, toute espérance, et quand les pharisiens viennent lui dire qu'il défend ce que Moïse a permis, il leur répond qu'il a toléré cet abus, cette déviation de la loi primitive, à cause de la dureté des cœurs juifs. C'est comme s'il leur disait : L'homme moral n'a encore été jusqu'à présent qu'ébauché, je viens continuer la création et le parfaire. Les sociétés anciennes, même celle du peuple de Dieu, n'ont été que des sociétés d'enfans, je viens achever leur éducation et les faire passer graduellement, doucement, insensiblement, sous la conduite de l'Eglise, à l'état de sociétés complètes, régulières et parfaites. L'adolescent dont vous me parlez, je vais le transformer en homme, en homme parfait. Chargée de ce soin, l'Eglise à qui son fondateur a remis la doctrine et le pouvoir en lui promettant des siècles indéfectibles, se met à l'œuvre patiemment, mais courageusement. S'agit-il des droits même les plus imprescriptibles de l'homme, elle attend, elle tolère, jusqu'à ce que les principes de justice et de charité qu'elle répand aient à la longue porté leurs fruits ; mais quand il s'agit des premiers principes de la sociabilité, jamais elle ne transige, et c'était bien ici le cas. La base de la société générale, c'est la famille ; l'Eglise, avant tout, a consacré, a garanti en faveur du faible, a défendu contre le puissant le principe constitutif de la famille, l'inviolabilité des liens qui l'unissent.

Avec la loi romaine, les empereurs chrétiens laissent passer le divorce, car les barbares ne voulaient pas entendre à l'indissolubilité du mariage en plusieurs circonstances ; les évêques réclament et sollicitent. Ainsi au concile de Milève tenu en 417. Mais en attendant l'effet de leur supplique, qui ne paraît pas alors avoir été couronnée de succès, ils déclarent le mariage indissoluble, conformément à l'Evangile et à la discipline ecclésiastique. Cependant le Code de Justinien se maintient.

Il permet au mari de renvoyer sa femme : 1° lorsqu'elle a eu connaissance d'une conspiration contre l'Etat et qu'elle ne l'a point révélée à son mari ; 2° lorsqu'elle est convaincue d'adultère ; 3° lorsque, sans la permission de son mari, elle a assisté à un banquet avec d'autres hommes ; 4° lorsque, à son insu ou sans sa permission, elle s'est rendue aux jeux du cirque, au théâtre ou à l'amphithéâtre ; 5° lorsqu'elle a couché dehors, ailleurs que chez ses parens.

La femme pouvait demander le divorce : 1° quand son mari avait conspiré contre l'Etat ou n'avait pas donné connaissance à l'autorité d'un complot qu'il connaissait ; 2° s'il avait attenté aux jours de sa femme, s'il n'avait pas dénoncé ou n'avait pas poursuivi l'auteur d'un tel attentat ; 3° s'il avait accusé sa femme d'adultère sans pouvoir la convaincre ; 4° s'il avait tendu des piéges à sa pudeur, ou s'il l'avait livrée à la violence ou à la séduction ; 5° s'il entretenait une autre femme, soit dans la maison conjugale, soit dans la même ville, ou s'il fréquentait une maison suspecte, au mépris des avertissemens de

sa femme ou des parens de celle-ci.

Voilà, Messieurs, les dispositions du Code Justinien ; et vous concevez qu'avec l'esprit d'interprétation, de déduction, de chicane, qui se glisse assez facilement sous la robe des hommes de loi, et qui sans doute n'est pas d'invention moderne, il était très facile de faire naître un cas de divorce.

Ce n'était pas assez : on permit ensuite le divorce au conjoint de l'époux qui se retirait dans un monastère ; à la femme de celui qui restait absent quatre ou cinq ans sans lui donner de ses nouvelles.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que ces lois furent positivement réprouvées par l'Église. Au reste, ces dispositions changèrent souvent. Cent et cent fois, ces lois furent remaniées ; on ajoutait, on retranchait, on s'expliquait, on s'occupait surtout de régler le sort des enfans ; mais le vice radical de la loi l'avait bientôt minée, et il fallait recommencer sur de nouveaux frais.

En face de ces tergiversations d'une législation qui veut et ne veut pas, mais qui n'était pas libre dans son action sur une société qui n'avait pu encore se débarrasser des entraves du paganisme, car il y avait encore beaucoup de païens ; au milieu de tout ce fatras législatif, l'Église maintient vigoureusement la sainte et invariable doctrine de l'Evangile : elle interdit sans ménagement aux fidèles la faculté du divorce, elle impose la pénitence publique aux divorcés, et leur interdit l'accès à un nouveau lit conjugal. Il n'y a point ici d'indulgence et l'on n'en peut citer un seul exemple, au moins dans l'Église latine. On déclare souvent, on déclare même abusivement peut-être, la nullité de certains mariages, c'est possible, je ne puis ni ne veux défendre tous les juges ecclésiatiques ; mais l'important, ce qui même constitue toute la question, c'est que toujours on a sauvé le principe. Or, la conservation du principe est le fait de l'Église.

L'avénement de Pépin se signale par un remaniement des lois concernant le mariage ; il proscrit le mariage incestueux, il menace de l'exil et de la confiscation de leurs biens ceux qui encourront l'excommunication pour cette cause ; mais il copie du reste les rois romains et laisse encore passer le divorce. Le mari, obligé de fuir en un autre pays, peut se remarier si sa femme ne consent pas à le suivre ; la femme qui a concerté la mort de son mari peut être répudiée et son mari peut en épouser une autre. La femme coupable d'adultère peut aussi être répudiée ; elle ne peut se remarier, le mari le peut. Il y a des théologiens qui prétendent que ces capitulaires ne permettent pas le divorce, qu'ils n'accordent au mari la faculté de se remarier qu'après la mort de sa femme. Mais en vérité et de bonne foi, après avoir sérieusement et consciencieusement examiné ces capitulaires, j'avoue que ces interprétations ne me paraissent pas fondées, et j'aime mieux attribuer cette indulgence à la précipitation avec laquelle on ébauchait ces lois au milieu de la confusion des affaires, du tumulte des guerres, du tohu-bohu universel, dans lequel la société cherchait à se débrouiller. Le mal était urgent, on courait au plus pressé ; on replâtrait à la hâte une brèche du vieux édifice, en attendant qu'on eût le temps de réfléchir et de préparer un plan. Cette explication m'est fournie par la préface du concile de Verneuil, tenu à cette époque en 755. On remet, disent les Pères, à des temps plus tranquilles pour corriger. Ainsi ne soyons pas trop sévères dans notre appréciation de ces réglemens fugitifs, ce ne sont pas des lois. Vous remarquerez cependant, Messieurs, que les idées chrétiennes s'étaient déjà infiltrées dans les institutions et commençaient à les pénétrer. Aussi voyez-vous que, même dans cette permission du divorce, il y a déjà du respect pour la femme et qu'on la garantit contre l'oppression. On ne permet le divorce que lorsqu'elle s'oublie ou lorsqu'elle refuse de suivre son mari.

Enfin, après ces lueurs incertaines, le soleil paraît sur l'horizon. Charlemagne vient élever cet immense et magnifique édifice aux proportions à la fois si sévères et si hardies. Nous ne pouvons pas, Messieurs, au milieu des ressources que notre état social nous présente, nous rendre bien compte de l'œuvre civilisatrice de Charlemagne ; nous ne pouvons apprécier ni son génie ni son œuvre ; le siècle de Charlemagne est une grande

épopée sociale et chrétienne. Laissez-moi faire une comparaison : il est aux princes qui l'ont précédé, ce que fut Homère en comparaison des aveugles rapsodes qui l'ont précédé et suivi. Il faudrait un discours entier sur l'entreprise extraordinaire de Charlemagne. Je la résume dans l'alliance intime, sincère, profonde, universelle, qu'il fit de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle. Charlemagne a été véritablement créateur, car il a réuni l'âme et le corps ; avec l'âme seule, on pense, on prie, on gémit, on inspire, mais on n'agit pas sur ce monde ; sans âme on peut galvaniser un corps et lui imprimer quelques mouvemens de soubresauts, mais on ne le fait ni parler, ni marcher, ni agir. Charlemagne avait trouvé et appliqué le principe de solution de bien des questions qui s'agitent actuellement et qu'on ne peut décider. L'alliance, Messieurs, mais l'alliance vraie, franche, entière, sans momeries ni hypocrisie des deux puissances, c'est avec ce levier qu'on soulèvera le monde dérangé, chacun le voit, chacun le sent, et qu'on le remettra en place. Avec un peu plus de génie on ne serait pas condamné à dépenser inutilement tant de talens. Je livre ce mot à vos méditations et je reviens à mon sujet.

Sous Charlemagne, donc, les lois de l'Eglise devinrent lois de l'Etat, et la sanction temporelle vint appuyer la sanction spirituelle et ecclésiastique ; les canons proscrivant le divorce passèrent dans la loi civile. En 789, l'empereur, invoquant l'autorité du concile de Milève, défendit par un capitulaire à la femme répudiée de prendre un nouveau mari du vivant du premier, et au mari de prendre une autre femme. La pénitence publique devait être imposée aux infracteurs de la loi. Cette loi de l'indissolubilité du mariage fut la loi du moyen âge dans toute l'Europe ; elle s'y maintint jusqu'au 16e siècle, et chez nous jusqu'à notre grande révolution politique et sociale.

Elle eut de la peine à établir son empire, car dès 829, on voit Louis-le-Débonnaire occupé à la renouveler et à l'affermir ; comme son père, il oblige les transgresseurs à la pénitence publique, et il enjoint aux comtes d'arrêter les récalcitrans, de les charger de fers, et de les tenir en prison jusqu'à ce que l'affaire soit portée à son tribunal. On trouve cette loi, ainsi formulée, répétée plusieurs fois dans les capitulaires ; ce qui indique d'une part les obstacles qu'elle rencontrait dans les mœurs de l'époque, et d'ailleurs l'importance qu'y attachaient les empereurs et leur ferme volonté de la faire respecter.

Cette loi, proposée par le chef et acceptée par les conseils de l'Etat, sanctionnée et renouvelée par les princes, était en vigueur depuis soixante et dix ans environ, quand le roi Lothaire fit sa première demande de divorce, l'an 858. Lui accorder sa demande, c'était pour l'Eglise ruiner la discipline qu'elle avait eu tant de peine à maintenir, c'était abolir par un exemple si éclatant la loi qu'on avait eu tant de mal à obtenir des princes et que ceux-ci avaient eu tant de mal à faire respecter

Le penseur insiste sur les conséquences qu'aurait eues sur les mœurs publiques l'indulgence du pouvoir ecclésiastique ; il montre Lothaire aveuglé par sa passion pour Valdrade, qui s'aheurte contre l'obstacle. Les courtisans lui viennent en aide ; ils accusent la princesse d'avoir, avant son mariage, commis avec son frère Hubert, un crime contre nature, et sous prétexte que les anciens canons interdisaient le mariage aux femmes qui avaient commis ces sortes d'incestes, ils prétendent par cette accusation infirmer celui de la reine.

La diffamation et la calomnie préparent les voies au divorce ; c'est la marche ordinaire. Aussi l'évêque de Rochester, au commencement de ce siècle, déclarait-il dans la chambre des lords, que sur dix demandes en divorce pour cause d'adultère, il y en a neuf où le séducteur est convenu d'avance avec le mari de lui fournir des preuves de l'infidélité de sa femme. La reine indignée demande à se justifier par l'épreuve de l'eau chaude : on l'y admet, et cette épreuve lui est favorable. Suivant la croyance de l'époque, son innocence est prouvée, l'opinion publique se déclare pour elle, et Lothaire est obligé de la reprendre. Alors il a recours aux menaces, aux mauvais traitemens, à la prison même, suivant quelques uns ; il la désole par une persécution de tous les

instans, afin de lui extorquer l'aveu de son crime imaginaire.

La malheureuse princesse sentant faiblir son courage et prévoyant qu'elle sera forcée de se réfugier dans l'ignominie, cherche à prévenir les effets du coup que bientôt elle va se porter, elle tourne ses yeux vers Rome, l'asile et la défense des opprimés; car dans ces temps de troubles qui formaient comme un interstice entre deux civilisations, c'était toujours à Rome qu'on recourait pour obtenir justice : princes et peuples s'adressaient successivement à la chaire de saint Pierre, qui s'élevait si haut au-dessus de toutes les choses humaines, et les décisions du grand pontife rétablissaient l'équilibre dérangé par la violence et maintenaient les droits. Dans cette effroyable cohue de barbares, qui n'employaient que le tranchant du sabre pour dicter les traités et la poignée du sabre pour les sceller, on ne sait ce que serait devenue la pauvre humanité si elle n'eût trouvé à Rome une justice toujours vivante pour intervenir, si le bâton pastoral du pape, c'est-à dire du père, ne se fût étendu tantôt à l'Orient, tantôt à l'Occident pour menacer le puissant et protéger le faible. Cette vérité historique, méconnue et travestie dans le dernier siècle, est redevenue, je le sais, grâce aux études sérieuses de notre temps, qui ne se paie plus des billevesées voltairiennes, une espèce de vérité banale; cependant elle est si importante que je vous appellerai plusieurs fois à la vérifier; j'en trouverai souvent l'occasion.

L'infortuné Thietberge écrit donc en secret au pape Nicolas Ier, et le supplie à l'avance de regarder comme non avenu l'aveu que sans doute on parviendra bientôt à lui arracher par la violence. Elle fut en effet bientôt réduite à cette extrémité. Dès que Lothaire a obtenu d'elle la promesse d'un aveu, il se hâte de rassembler quelques évêques : Gonthier de Cologne, Teutgaud de Trèves, Adventius de Metz, Françon de Tongres et deux abbés de monastères, tous ses sujets, tous hommes dévoués à ses intérêts, Gonthier et Teutgaud surtout, le premier frère, le second oncle de Valdrade, appelée par le divorce du roi à venir s'asseoir à côté de lui sur le trône.

Quand ils sont réunis, le roi les prie d'interroger sa femme, et se retire : ils procèdent à l'interrogation; l'aveu ne se fait pas attendre ; ils en font leur rapport au roi et lui déclarent en même temps, singulière décision que nous examinerons, que désormais il ne lui est plus permis de considérer la reine comme sa femme. Ceci se passait au mois de janvier 860 au palais d'Aix-la-Chapelle.

Cependant si cette assemblée avait suffi pour engager Thietberge dans le piége, elle ne suffisait pas pour dissoudre le mariage : une assemblée régulière politique et religieuse était indispensable dans une affaire qui intéressait à un si haut degré l'Eglise et l'État. Ensuite on ne pouvait se passer de la sanction romaine. Lothaire s'empresse de convoquer les évêques et les seigneurs. L'assemblée à laquelle assistaient les évêques de la Lorraine et quelques uns du royaume de Charles-le-Chauve se tint vers le milieu de février. La reine persista dans son aveu et livra sa confession écrite. On va trouver le roi, on le conjure de déclarer s'il a influencé la reine, il s'en défend, et se parant d'une douleur hypocrite, il gémit d'être amené à une telle extrémité par le scandale devenu public de la conduite de sa femme. On se rend ensuite auprès de celle-ci, elle persiste dans sa confession, et les évêques la condamnent à la pénitence publique.

Cependant l'opinion tenait avec raison pour suspecte la sincérité de cet aveu, surtout en considérant les conséquences qu'on s'apprêtait à en tirer. Hincmarc de Reims, l'âme des conciles et l'oracle de la France, avait été invité au concile ; sous divers prétextes il avait refusé d'y assister. L'absence d'un homme d'une aussi grave autorité devait être remarquée. Afin de prévenir les interprétations défavorables, on répandit le bruit qu'il avait chargé l'évêque de Rouen et celui de Meaux de souscrire la décision qu'il approuvait. Hincmarc s'empressa de démentir publiquement cette allégation ; il en vint même à s'expliquer catégoriquement dans un ouvrage où, prenant la défense de la reine, il se déclare avec une noble liberté

contre tout ce qu'on avait fait. Il invoque le principe violé par les évêques que dans les causes majeures, et celle-ci recevait ce caractère du rang de la personne intéressée, on devait recourir à l'autorité du saint-siége. « Dans toutes les questions douteuses, dit-il, comme dans toutes celles qui appartiennent à la foi, il faut consulter l'Eglise romaine, la mère et la maîtresse de toutes les autres Églises, et suivre ses avis salutaires. »

L'affaire du divorce occupait tous les esprits dans l'empire de Charlemagne, et partout excitait les plus vives discussions; bien des évêques du royaume de Charles s'étaient, comme Hincmarc, déclaré contre le divorce: saint Adon, récemment promu à l'évêché de Reims, consulta Nicolas Ier sur cette question. Le pape répondit par une exposition de principes: 1° « Un homme qui a épousé une femme, de quelque crime qu'il l'accuse dans la suite, ne peut en épouser une autre, ni prendre en sa place une concubine. »

Vous savez, Messieurs, qu'en droit romain et canonique on donnait le nom de concubine à la femme légitime dont le mariage, que nous appelons morganatique, n'était pas publié suivant les formes ordinaires, qu'on épousait de la main gauche, comme nous disons, et qui ne partageait pas en conséquence la condition de son mari. 2° Le second principe que pose le pape Nicolas est le suivant: « Si une fille, même fiancée, commet une faute, celui qui l'épouse ne peut, après la consommation du mariage, demander le divorce pour cette faute. » Cette réponse, directement applicable à l'espèce, était décisive. Elle fut bientôt connue et devint un sujet d'alarme pour les évêques prévaricateurs. Leurs inquiétudes n'étaient pas sans fondement, car le pontife romain était un de ces hauts et fermes caractères, une de ces âmes fortement trempées, telle qu'il en fallait une pour conduire la barque de Pierre entre les deux écueils qui s'élevaient, l'un dans l'Orient, menacé du schisme; l'autre dans l'Occident, agité par la scandaleuse entreprise de Lothaire. La Providence avait pourvu à ce besoin en conduisant au trône pontifical Nicolas Ier, le Grégoire VII du 9e siècle.

Les évêques compromis lui écrivent sans retard, en le priant de ne rien décider avant d'avoir entendu les députés du roi, Teutgaud de Trèves et Hatton de Verdun, dont ils lui annoncent la prochaine arrivée; ils préviennent ses reproches en alléguant qu'ils n'ont pas donné de décision, qu'ils se sont contentés d'imposer la pénitence à Thietberge. Pour Lothaire, il jugea prudent de faire préjuger la question de son divorce. Il assembla donc en 862 un troisième concile à Aix-la-Chapelle, où se réunirent, avec quelques évêques étrangers, tous ceux de son royaume, Teutgaud et Gonthier à leur tête; Gonthier surtout était l'âme de ce conciliabule dans lequel fut prononcée la nullité du mariage de Lothaire, avec faculté pour lui d'en contracter un autre. Nous discuterons cette décision et les principes sur lesquels elle s'appuie. Lothaire est au comble de ses vœux, mais nous verrons que son triomphe ne sera pas de longue durée. Les principes catholiques sont éternels, Rome est inflexible, elle ne peut être vaincue, elle ne recule jamais.

DEUXIÈME LEÇON.

Divorce de Lothaire.

M. l'abbé Jager rappelle et caractérise en commençant les deux assemblées déjà appelées à délibérer sur le divorce de Lothaire; il arrive à la troisième.

Deux évêques, dont l'histoire ne nous a pas conservé les noms, furent chargés de préparer un rapport sur l'objet de la délibération. Ils ne donnèrent qu'une nuit à ce travail; il n'en est pas moins remarquable par la solide et profonde science théologique qu'ils y déposèrent. Ils citent l'autorité des Pères et celle des conciles à l'appui de l'indissolubilité du mariage, et mettent cette vérité dans la plus parfaite évidence; après quoi, faisant l'application de cette doctrine au cas présent, ils avancent hardiment qu'il n'y a pas cause de séparation, que le mariage ne peut être rompu en considération d'un crime antérieur à la célébration, que les mariages conclus même avec des femmes connues ensuite pour avoir fait profession

de mauvaise vie, sont légitimes et indissolubles; qu'il n'y a pas lieu d'aller fouiller la vie passée des époux; que si l'on ouvrait cette porte aux réclamations, il faudrait annuler une foule de mariages; qu'à défaut de crimes réels, on en forgerait d'imaginaires, et que bientôt l'institution du mariage perdrait son caractère de stabilité et de consécration. Si Thietberge, disent-ils, avait eu un commerce criminel avec un des proches parens de son mari, oui, alors le mariage serait nul; mais elle est accusée d'inceste, d'un crime contre nature, avec son propre frère, lequel n'est point parent de Lothaire. Il n'y a point lieu à déclarer l'invalidité du mariage.

Ce rapport fut accueilli des Pères avec les plus grands éloges, et nul doute qu'il ne les eût entraînés, sans les intrigues de Gonthier et de Teutgaud. Ils manœuvrèrent si bien, qu'ils obtinrent une sentence favorable aux désirs de Lothaire. Les évêques appuient leur jugement sur deux autorités : d'abord ils citent le concile de Lérida, qui excommunie et soumet à la pénitence publique ceux qui commettent un inceste et se refusent ensuite à rompre les nœuds de ce mariage illicite. Evidemment, il s'agit ici d'un mariage incestueux, et ce n'est pas ici le cas. Les deux évêques rapporteurs avaient éclairci ces points par leur distinction; ensuite, ils invoquent l'autorité de saint Ambroise déclarant, disent-ils, qu'après la séparation pour cause d'adultère, l'obligation de la continence n'est imposée qu'à la femme, et non au mari. Le texte, d'abord, n'est pas applicable à l'espèce, puisque Thietberge était accusée, non d'adultère, mais d'un crime commis avant son mariage; mais ensuite, suivant les meilleurs critiques, le traité auquel on a emprunté ce texte, et qu'on attribue à saint Ambroise, n'est pas de lui. Ce Père s'est formellement expliqué sur la question du divorce dans ses Commentaires sur saint Luc, où il enseigne que dans le cas d'adultère on peut se séparer, mais que ni l'homme ni la femme ne peuvent se remarier. Il n'y a pas, comme vous voyez, grand luxe de citations; encore ne sont-elles pas heureuses. Disons-le, les Pères de ce concile ne purent être convaincus par de si misérables raisons, mais ils cédèrent peut-être aux moyens de corruption et d'intimidation qu'on employa contre eux; ils fléchirent sous l'influence des deux métropolitains dont l'autorité était presque absolue, et qui agissaient de concert avec le prince. Les évêques étaient trop faibles. Pour combattre à armes égales, il fallait concentrer les forces, centraliser les pouvoirs sur une seule tête. La constitution des États au moyen âge dut amener nécessairement des modifications dans l'administration de l'Eglise, dont la première et essentielle constitution est, sous la direction d'un pouvoir éminent et unique, de changer, aussi souvent qu'il le faut, son front de bataille, et, par d'insensibles mouvemens de conversion, d'être toujours en état de lutter et de vaincre. Pour expliquer la transformation du pouvoir ecclésiastique dans ses allures, on a été chercher les fausses Décrétales; ce n'était pas la peine d'aller si loin; la nécessité des temps me paraît une explication à la fois plus naturelle et plus satisfaisante.

Du reste, nous n'avons pas besoin de remonter si haut ou de creuser si à fond pour justifier l'évocation de cette cause au tribunal du pontife romain. De tout temps les causes majeures furent portées à la chaire de Pierre, c'est son droit incontestable, il est fondé sur la raison, sur la coutume; il avait été reconnu par Charlemagne, et il est proclamé, nous l'avons vu, par Hincmare de Reims. Or, la cause de Lothaire et de Thietberge devait être, à deux titres principaux, considérée comme une cause majeure, tant à cause du point de discipline qui était mis en litige, que par la considération de la qualité des parties.

Ici le professeur insiste sur l'importance politique du mariage des princes, surtout aux temps de la féodalité; il cite l'exemple du divorce de Louis VII avec Eléonore de Guienne, acte malheureux dont la conséquence fut de livrer la Guienne et le Poitou aux Anglais. Il fait remarquer que le caractère de cause majeure et le droit d'évocation à Rome furent unanimement reconnus par Hincmare dans sa déclaration de principe, par saint Adon dans la consultation qu'il adressa au pape, par les évêques du second concile qui lui écrivent pour se jus-

tifier, par Lothaire qui lui envoie des députés, et tout d'abord par Thietberge qui, prévoyant que sa cause sera portée devant lui, le prémunit contre l'aveu forcé d'un crime imaginaire. Voilà une reconnaissance multiple et manifeste du droit du saint-siége; je le constate en passant, parce que j'en tirerai plus tard des inductions dans des discussions à venir.

Pendant le cours des négociations, Thietberge s'enfuit, elle proteste de son innocence, et son frère prend les armes contre Lothaire, qui a de la peine à le réduire. Sans attendre les envoyés, mais sans rien préjuger par lui-même, Nicolas indique à Metz, au cœur du royaume de Lothaire, un concile où devaient se rendre deux évêques du royaume de Germanie, deux autres du royaume de Charles; il envoie deux légats pour le présider, et il ordonne que les actes de ce concile lui soient envoyés pour être confirmés ou annulés suivant qu'il y aura lieu. Nous sommes en 862. Cependant, au mépris de l'autorité du pape, Lothaire, se prévalant de la décision du concile d'Aix-la-Chapelle, épouse Valdrade. En apprenant cette nouvelle, le pape écrit à tous les archevêques des Gaules et de la Germanie, les presse de s'assembler, de citer Lothaire et de rendre un jugement canonique. Il annonce que, s'il ne s'y soumet pas, il le frappera d'excommunication, et que s'il s'obstine, il le retranchera de la communion de toute l'Église. Voilà donc la lutte engagée; c'est le premier conflit pour cause de divorce entre la papauté et le pouvoir civil. Il est grave, et les questions délicates qu'il implique demandent une sérieuse considération.

Consultez nos historiens, ils vous diront tous avec nos publicistes modernes, que le pape agit ici d'après les fausses Décrétales. Eh bien! messieurs, cette explication ne vaut rien, elle se fonde sur un anachronisme. Si Nicolas Ier était un pape du douzième siècle, on pourrait prétendre que, dans sa lettre, il se règle sur les principes de Grégoire VII; mais nous sommes au milieu du neuvième siècle, et il est presque certain que Nicolas Ier n'avait encore aucune connaissance des fausses Décrétales. Il faut donc chercher une autre explication. Elle se trouve dans la constitution de l'empire de Charlemagne, dont relevait le royaume de Lothaire. Les Capitulaires de Charlemagne reconnaissent aux évêques le droit de juger toute violation de la foi ou de la discipline, sans distinction du rang des personnes: les rois, les fils de l'empereur n'échappent pas à leur juridiction: *Etiamsi filii nostri fuerint*; ils disposent ensuite en termes aussi généraux, aussi explicites, que celui qui ne se soumettra point à la sentence sera excommunié, et que s'il ne donne pas satisfaction, il sera privé de ses honneurs et de ses dignités. Charlemagne fonde un empire chrétien, il courbe son front auguste devant le grand pontife des chrétiens, et reçoit de lui la couronne impériale; le vicaire de Jésus-Christ le reconnaît pour son premier lieutenant sur l'hémisphère occidental; l'empereur chrétien institue et investit d'une portion de sa puissance des rois chrétiens; les rois instituent et investissent leurs barons; mais empereur, rois et barons, tous n'exercent le pouvoir qu'à la condition d'être fidèles enfans de l'Église romaine. L'empereur déclare, en conséquence, que tous les dignitaires de son empire perdent leurs titres et leurs dignités, ils perdent leurs droits de citoyens, en cessant par l'excommunication d'être membres de l'Eglise. On peut ne pas comprendre la grandeur toute catholique de la politique de Charlemagne, les idées étriquées qu'on a faites à notre époque peuvent ne pas s'élever si haut, mais elles peuvent concevoir du moins ce que c'est qu'une constitution, qu'un pacte d'alliance, combien il est important que les pouvoirs s'y renferment et les appliquent. C'est ce que fait le pape Nicolas; il observe le pacte conclu entre la papauté et l'empire: il exécute la grande charte de Charlemagne.

Après cette exposition, le professeur reprend le cours des faits que nous sommes obligé d'abréger. Le concile de Metz s'assemble au mois de juin 863, Lothaire gagne les évêques et corrompt les légats; on confirme la décision du concile d'Aix-la-Chapelle. Teutgaud et Gonthier portent à Rome les actes du concile, tandis que les légats se rendent,

par les ordres du pape, à la cour de Charles. Les évêques de ce royaume, scandalisés, adressent à Nicolas des représentations respectueuses, dans la persuasion qu'il a cédé; celui-ci se hâte de les détromper et les prie de déclarer en chaire ses sentimens. Il n'agit pas seul, comme plusieurs écrivains même distingués l'ont avancé, mais il assemble un concile à Rome. On annule la délibération du concile de Metz, on prononce la sentence de déposition contre Gonthier et Teutgaud et contre les évêques qui n'enverront pas leur rétractation, enfin on lance l'anathème contre tous ceux qui mépriseront les décrets du saint-siége. Le pape différa la punition des légats jusqu'à leur retour. Les deux archevêques des États de Louis lui représentent l'anathème lancé contre eux comme un outrage qui s'adresse à la majesté impériale; celui-ci marche sur Rome et s'en empare; le pape fuit et se réfugie dans une église, où il reste deux jours et deux nuits sans boire ni manger. Cependant l'empereur, saisi d'une fièvre ardente et croyant sentir la main de Dieu qui le frappe, abandonne les deux archevêques à leur sort. Ils rédigent une protestation fanatique, et, sur le refus du pape de la recevoir, ils la déposent sur le tombeau de saint Pierre, l'adressent à tous les évêques de la Lorraine, et même en Orient, où Photius, qui venait d'être déposé, l'exploite habilement pour rendre le pape odieux et pour faire croire à un prochain soulèvement des évêques occidentaux.

Les esprits étaient en effet fort agités, et l'on pouvait craindre un schisme. L'archevêque de Cologne, Gonthier, en donna même le signal; ne tenant aucun compte de sa déposition, il officia pontificalement le jeudi saint dans son église cathédrale, il exhortait les autres évêques à l'imiter et Lothaire à résister. Mais ni le roi ni les évêques ne suivirent ce conseil dont ils comprirent l'imprudence; Lothaire surtout était trop habile pour jouer sa couronne dans une lutte inégale contre la papauté; il prévoyait toutes les conséquences d'une imprudente rébellion. Et en effet que serait-il arrivé, si le roi et les évêques avaient suivi les conseils de Gonthier? on aurait vu ce qu'on a vu du temps de Grégoire VII; car les mêmes principes existaient; le pape aurait déposé les évêques et en aurait nommé d'autres à leur place; il aurait excommunié le roi, qui eût été déposé à son tour par les grands corps de l'État, aux applaudissemens de la multitude. Car dans cette lutte, comme dans la plupart des autres, la cause du pape était celle du peuple, la cause du bon droit et de la justice; et le peuple a un instinct qui ne le trompe guère. Il sentait à merveille qu'à Rome était la main qui soutenait le bouclier sous lequel le despotisme des rois et des seigneurs ne pouvait l'atteindre.

Aussitôt donc que Lothaire eut appris les événemens de Rome, il s'empressa de calmer Nicolas par une apparente soumission qui ne le trompa point, mais dont l'exemple entraîna tous les évêques à se rétracter et à demander l'absolution de leurs censures. Ils obtinrent leur pardon; si Teutgaud fit la même démarche, elle n'eut pas le même succès. Le pape écrivit à Adventius de Metz, qui le premier s'était soumis, pour lui témoigner la joie qu'il éprouvait de son retour.

Il y a dans cette lettre un passage remarquable que les historiens philosophes ont considéré, les uns comme un appel à la libre discussion des actes de l'autorité et à l'émancipation du peuple, les autres comme une provocation à la révolte. Ce n'est ni l'un ni l'autre; vous allez en juger. Ce passage le voici :

« Vous dites que vous êtes soumis au prince parce que l'apôtre saint Pierre a dit: *Soyez soumis, en vue de Dieu, à tout homme revêtu de l'autorité; au roi, parce qu'il la dispense; à ses ministres, parce qu'ils la tiennent de lui;* mais examinez bien si ces rois et ces princes auxquels vous vous soumettez, sont réellement des rois et des princes. Examinez d'abord s'ils se gouvernent bien eux-mêmes, ensuite s'ils gouvernent bien leur peuple; car celui qui n'est pas en état de se conduire lui-même est-il capable de conduire les autres? Examinez s'ils règnent selon le droit; car, s'ils ne l'observent pas, ce sont des tyrans, ce ne sont pas des rois; et, dès lors, au lieu de nous soumettre,

il est de notre devoir de leur résister et de nous élever contre eux. Si nous leur étions soumis, si nous manquions à nous élever contre eux, par là même nous deviendrions les fauteurs de leurs vices. »

Ce n'est point là, Messieurs, un appel aux passions de la multitude, ce n'est pas non plus une invitation aux peuples de discuter, d'approuver ou de condamner les actes de l'autorité et de lui résister quand il y aura à leur jugement infraction du droit constitutif de l'État. C'est le langage ferme, digne et consciencieux d'une autorité suprême éclairant la conscience et ranimant le courage d'une magistrature, chargée sous sa haute direction de surveiller et d'assurer l'exécution d'une loi en pleine vigueur. En fondant un empire Charlemagne lui donne une constitution, et pour assurer l'exécution de cette loi fondamentale, au lieu d'en confier la garde à la masse des citoyens, qui aux temps de troubles, dans les crises des révolutions, n'auront jamais un moyen régulier de manifester leur opinion et de faire prévaloir leur volonté; au lieu donc d'appeler la multitude, tantôt lâche et inerte, tantôt passionnée et factieuse, souvent aveugle, jamais unanime, à contrôler la conduite et à briser la puissance des hommes auxquels elle doit obéir, il confie cette difficile mais indispensable mission au corps revêtu de l'autorité la plus sainte et la plus vénérée, au corps épiscopal, et par voie de conséquence et d'appel, au souverain pontife; c'est-à-dire à l'oracle naturel de la justice et de la vérité, au représentant universel et avoué des peuples, des faibles et des opprimés; au pouvoir le plus indépendant, le plus personnellement désintéressé, le plus haut placé, le plus puissant, le plus inviolable. Tels sont les arbitres suprêmes qu'il choisit pour intervenir dans les conflits entre les rois et les peuples, pour ramener la paix, pour calmer les esprits aigris, et pour ramener à l'observance du droit le pouvoir qui s'en est écarté. Qu'il ait bien ou mal fait, du reste, ce n'est pas ici la question; telle fut sa volonté, telle est la loi fondamentale qu'il établit. Ainsi Nicolas dans cette circonstance ne fait que se conformer aux intentions de Charlemagne; il ne sort pas du droit de l'empire lorsqu'il rappelle à Adventius, qui paraît décidé à se courber en toute occasion devant le roi, qu'il est appelé par sa charge à distinguer entre le droit et la force, entre un roi et un tyran.

Je ne m'abandonne pas ici à des préoccupations ultramontaines, je n'improvise pas une utopie, je rétablis l'histoire, que je trouve partout falsifiée, même dans nos écrivains de bonne foi; et vous allez en être convaincus en remarquant que le pape Nicolas, en écrivant sa lettre, emploie le langage et reproduit presque littéralement les expressions de Charlemagne dans ses capitulaires. Voici comme l'empereur trace lui-même les devoirs de ses rois. « Le roi doit marcher avec droiture, son nom vient de là; *rex à rectè agendo vocatur.* S'il agit avec piété, avec justice et miséricorde, il mérite le nom de roi; sinon il n'est plus roi, il est un tyran; *si his caruerit, non rex, sed tyrannus est...* Le devoir spécial de la royauté est de gouverner le peuple de Dieu, mais de le gouverner avec équité et justice; car le roi est avant tout le défenseur des églises, des serviteurs de Dieu, des veuves, des orphelins, des autres pauvres et de tous les indigens. » Charlemagne veut donc que les rois soient rois chrétiens; s'ils cessent de l'être, ils perdent leur autorité. Et qui déclarera s'ils sont rois chrétiens? l'Église, c'est tout simple. Au reste, vous l'avez vu, Charlemagne le dit ailleurs. J'ai été obligé, Messieurs, de m'appesantir sur ce sujet; je sens que j'ai été long, il le fallait; je me vois forcé de courir à présent dans la narration qui me reste, et de vous signaler, en passant à la hâte, les événemens indispensables pour continuer la chaîne de l'histoire.

Le pape écrit à Louis de Germanie, à Charles-le-Chauve et aux évêques pour qu'ils rappellent Lothaire à son devoir; ils s'y emploient; les évêques de Lorraine pressent celui-ci de nommer un successeur à Gonthier. Sans consulter les évêques sur son choix, ce qui nous indique que la liberté des élections avait déjà souffert de graves atteintes, le roi désigne Hugues, fils de Conrad, sous-diacre

d'une conduite fort suspecte. Gonthier, furieux de l'ingratitude de Lothaire, enlève ce qu'il peut du trésor de l'Eglise de Cologne, et court à Rome révéler au pape toutes les manœuvres employées dans l'affaire du divorce. Arsène, nouveau légat, se rend à Gondreville près de Toul, où Lothaire tenait sa cour; et là, en présence des évêques et des seigneurs, il lui signifie la menace d'une prochaine excommunication, s'il ne met fin au scandale. Valdrade est éloignée. Il ménage à Attigny, où Charles-le-Chauve se trouvait avec sa cour, la réconciliation de Thietberge avec Lothaire; et, de retour à Gondreville avec la famille royale, il célèbre, le jour de l'Assomption, une messe à laquelle les deux époux assistent revêtus de leurs habits royaux et la couronne en tête. Valdrade part bientôt pour Rome à la suite du légat, elle s'échappe en route; en même temps les mauvais traitemens de Lothaire envers Thietberge recommencent. — Valdrade est solennellement excommuniée; le pape épargne encore Lothaire, ou du moins ne publie point son excommunication, de peur des conséquences. Telle sera toujours la conduite des papes qui vont suivre : ils emploient des ménagemens tant qu'ils sont possibles; ils n'en viennent aux mesures rigoureuses qu'à la dernière extrémité. Enfin Thietberge, ne pouvant plus supporter les malheurs de sa position, prétend elle-même, comme Lothaire l'avait précédemment assuré, qu'avant de l'avoir connue il avait conclu un mariage avec Valdrade; le pape met tout en mouvement pour finir cette affaire, le roi demande et ne peut obtenir d'aller à Rome pour se justifier. Cependant Nicolas meurt, Adrien II lui succède; Lothaire obtient de lui d'aller à Rome, où il mourut d'une manière si tragique, suivi dans l'année de tous les principaux seigneurs de sa cour qui avaient avec lui profané nos mystères eucharistiques.

TROISIÈME LEÇON.

Divorce de Lothaire et déposition de Rothade.

La première et la plus grande partie de cette séance a été employée à résumer les faits et les observations qui vont à la justification de la conduite de Nicolas dans cette affaire. Ainsi le professeur est amené à établir l'innocence de l'infortunée princesse contre les imputations tardives et mal fondées de Voltaire, qu'il prouve n'avoir rien compris dans cette question; et à défendre contre le même écrivain, Charlemagne accusé par lui d'avoir eu plusieurs femmes, comme s'il avait été polygame, ce qui n'est prouvé par aucun monument, ce qui est au contraire démenti par la réputation de sainteté que les peuples ont attachée à sa mémoire, ou comme s'il avait pu encourager par son exemple le divorce qu'il abolissait par ses lois. Il relève avec vigueur la malencontreuse expression de scandale que Voltaire emploie pour flétrir la courageuse résistance du pape, en faisant remarquer qu'à ce prix il faudrait accuser de scandale toute autorité qui poursuit le crime, protége l'innocence et venge les lois; il fait ressortir la sagesse de sa conduite et la fermeté de son courage dans les instructions qu'il envoie aux évêques, dans la résistance qu'il oppose à leurs suppliques et à celles de Lothaire, dans l'invasion de Rome par l'empereur Louis, dans la convocation successive de plusieurs conciles, dans les délais et dans les formes sévèrement canoniques qu'il donne à son jugement après l'évocation de la cause, dans le discernement qu'il fait des prévaricateurs, et dans les ménagemens qu'il observe envers la dignité du principal coupable.

Quant à ses principes politiques, il rappelle qu'à part toute question radicale, soit religieuse, soit philosophique, ils se fondent sur les institutions de cette époque, et il s'étonne de voir un de nos plus savans publicistes et historiens, un homme sage, habitué à modérer ses expressions, M. Guizot, qu'il ne nomme pas, employer, en parlant de ce grand pape, un langage erroné, peu juste et plein d'acrimonie.

« Il avait pour lui, dit-il, dans cette hardie et despotique conduite, d'une part, l'opinion populaire fortement prononcée contre Lothaire et Valdrade; d'autre part, autant du moins qu'on peut en juger à la distance où nous sommes de l'événement, la vérité et la justice; il avait contre lui les droits des évêques,

des conciles et toute l'ancienne discipline de l'Eglise; mais contre ces motifs, le texte des Fausses Décrétales lui fournissait un point d'appui. »

En vérité, il est étonnant que tant de témoignages authentiques et irrécusables ne suffisent pas pour former la conviction d'un homme habitué à lire dans l'histoire, et qu'il puisse douter que Nicolas eût pour lui la vérité et la justice; si grande que soit *la distance où nous sommes de l'événement*, dès que nous avons en main les pièces du procès, je ne vois pas pourquoi il nous serait interdit d'asseoir notre jugement. Quant à la *despotique conduite* du pape, à la violation des *droits des évêques, des conciles et de toute l'ancienne discipline de l'Eglise*, quelque grave que soit l'autorité de l'accusateur dans les matières historiques, il nous permettra de donner ici la préférence à celle des évêques du concile d'Aix-la-Chapelle, qui, dès l'abord et avant toute intervention du pape, lui écrivent à ce sujet, à saint Adon, qui le consulte, à Lothaire, à Valdrade, à Tentgaud, à Gonthier, à tous les évêques compromis et frappés de censures, qui jamais n'ont songé à réclamer, qui même en mille manières et par mille démarches, ont reconnu le droit d'évocation de cette cause; nous nous en rapporterons même à Thietberge, qui s'adresse directement et tout de suite à Rome. Tous ces juges sont compétens, et ils ne sont pas à une *aussi grande distance des événemens*, et par intérêt autant que par devoir, ils doivent connaître le droit public de leur époque. Nous nous en rapporterons sans doute de préférence à l'archevêque de Reims, à Hincmarc, la lumière et l'arc-boutant de l'église gallicane, à Hincmarc si jaloux de ses priviléges, et précisément, comme nous l'allons voir tout-à-l'heure, disposé à ne pas rendre trop élastique le droit d'appellation à Rome. Or, Hincmarc s'est prononcé formellement et solennellement. Qu'on ne vienne donc pas, au mépris de tant d'autorités, accuser d'envahissement de pouvoir, de violation des droits établis, d'infraction à la discipline, de témérité et de despotisme, un des plus grands papes qui jamais se sont assis sur le siége romain. Et qu'ont à faire ici les fausses Décrétales, misérable passe-partout qu'on met dans toutes les serrures dont on a perdu la clef? Les fausses Décrétales qu'on accuse, suivant toutes les probabilités, n'étaient pas encore connues à Rome. Je dois vous avertir, Messieurs, de n'accepter qu'avec beaucoup de défiance, et après le plus sérieux examen, les affirmations hardies qu'apportent dans leurs écrits sur les matières ecclésiastiques les écrivains de notre temps, même les plus érudits, même les plus habituellement consciencieux.

Ce qui dispose le plus les hommes de notre temps à la malveillance envers les papes, c'est surtout leur intervention dans les affaires politiques; mais je vous ai montré, Messieurs, qu'il fallait aller chercher l'origine et le principe de cette intervention, non, comme on a pris par ignorance l'habitude de le faire, dans les Fausses Décrétales ou dans les *dictatus* de Grégoire VII, mais dans les Capitulaires, dans le code de Charlemagne devenu le code du moyen âge. Soyons de notre siècle, à la bonne heure; réservons nos éloges, notre affection, notre admiration, notre enthousiasme même, si l'on veut, pour les institutions qui nous régissent; mais ne cherchons pas, dans notre vaniteuse ignorance, à dénaturer, à amoindrir ou à calomnier celles d'un autre temps; elles ont bien aussi leur mérite et leur grandeur.

Je passe à un autre fait, qui se lie aux considérations que je faisais tout-à-l'heure sur le caractère et la tendance d'esprit de Hincmarc, et qui ne manque pas non plus d'une certaine importance, soit par le bruit et le scandale qu'il procura, soit par les questions de principes de hiérarchie qu'il souleva; je veux parler de la déposition de Rothade, évêque de Soissons. Hincmarc, homme sage et ferme, mais jaloux des droits attachés à sa dignité et disposé par caractère à les étendre, gouvernait les églises qui relevaient de sa métropole avec une autorité presque absolue. Il en abusa étrangement dans l'affaire qui nous occupe; Rothade, qui, depuis plus de trente ans, occupait le siège de Soissons, avait, dans un concile composé de trente-trois évêques, déposé un prêtre de sa cathédrale qui avait procuré un grand scandale. Ce prêtre se trou-

vant sans ressources, s'adressa à l'autorité du métropolitain pour se faire réintégrer dans ses fonctions. Il savait qu'il était mécontent de l'évêque de Soissons, et il fit si bien qu'il l'intéressa en sa faveur. Hincmarc tint à Soissons, en 860, un concile, dans lequel il rétablit le prêtre dépossédé; et, comme son successeur refusait de céder la place, il le fit enlever de force, l'excommunia et le mit en prison. L'évêque de Soissons, indigné, résiste à son métropolitain; l'impérieux Hincmarc assemble un nouveau concile et fait retrancher l'évêque de la communion épiscopale jusqu'à ce qu'il se soumette. Celui-ci se présente pour faire juger sa cause à l'assemblée générale des évêques et des seigneurs que Charles-le-Chauve venait de réunir aux portes de Rouen; mais s'apercevant bientôt que Hincmarc y est tout-puissant, il se désiste de son projet et il interjette appel au pape pour la première décision. Ni les évêques, ni Hincmarc lui-même, personne ne s'y oppose, car le concile de Sardique est formel sur ce point, et l'on en connaissait les décrets. Déjà l'évêque de Soissons faisait les préparatifs de son départ pour Rome, lorsque par une insidieuse interprétation d'une lettre confidentielle à un ami, dans laquelle il le priait, de défendre ses intérêts en son absence, on le cite inopinément devant un autre concile, sous prétexte qu'il s'est désisté de son appel. C'est en vain qu'il proteste, il est obligé de comparaître; il est excommunié, déposé, mis en prison et remplacé. Le pape enjoint au métropolitain, sous peine de fulminer l'excommunication contre lui et les évêques assesseurs, de rétablir Rothade dans l'espace de trente jours, ou de l'envoyer à Rome avec ses accusateurs. Hincmarc n'obéit pas, Hincmarc ne répond pas; une seconde, une troisième lettre répète les mêmes menaces; enfin l'évêque est mis en liberté; il en profite pour se rendre à Rome. Hincmarc le fait suivre de ses députés et d'une lettre au pape, dans laquelle, au milieu des formules et des protestations les plus respectueuses, il insinue, s'il ne le prétend pas formellement, que le jugement d'un évêque n'est pas cause majeure, et partant n'est pas susceptible d'appel au saint-siége. Arrêté aux frontières d'Italie par l'empereur Louis, Rothade se retire à Besançon, d'où il trouve enfin le moyen de se rendre à Rome, sans les députés.

Nicolas convoque à Rome un concile; il y invite les évêques des Gaules, accusateurs de l'appelant; aucun ne s'y rend; il attend inutilement neuf mois; après ce délai il rétablit Rothade dans ses fonctions, ordonne aux évêques et au roi de le bien accueillir, et charge Arsène, son légat, de le réinstaller. Ses ordres furent observés.

Encore ici, il avait pour lui la justice et l'opinion; tout le monde en convient; mais on lui conteste le droit et l'on accuse de nouveau l'influence des Fausses Décrétales. Nous allons voir. Le savant historien que j'ai déjà été forcé de contredire cite les paroles du pape, prononcées sur l'ambon de Ste.-Marie-Majeure.

« Les évêques de la Gaule ayant convoqué un concile général, ce qui n'est permis à personne sans l'ordre du siége apostolique, y ont cité Rothade.... Quand même il n'en eût point appelé, il n'aurait jamais dû être déposé à notre insu; car les statuts sacrés et les décrets canoniques ont remis à notre décision les procès des évêques, comme toutes les grandes affaires. » L'auteur ajoute : « C'était méconnaître et braver toutes les règles canoniques, tous les exemples du passé, tous les usages de l'Eglise. »

Voilà des plaintes contradictoires; à qui faut-il en croire, du pape, ou de Hincmarc et des écrivains modernes? J'admire Hincmarc, je rends hommage au caractère et au talent de l'éloquent professeur qui a rempli cette chaire avec tant d'éclat; *amicus Plato, magis amica veritas*. Si, au lieu de s'élever par habitude et par entraînement, il faut bien le dire, contre l'usurpation des papes, on avait examiné les règles de l'Eglise qu'on invoque et les maximes dès lors reconnues, on se serait épargné bien des méprises, car, à l'époque dont nous parlons, on tenait pour maxime, 1° que la déposition d'un évêque est une cause majeure, et qu'ainsi elle ne peut être définitivement prononcée sans l'assentiment du pape; 2° qu'on ne peut convoquer un concile pour déposer un évêque, sans la permission du saint-

siége; 3° que tout évêque accusé ou déposé dans un concile provincial a le droit d'appel à un tribunal supérieur, soit à celui du primat, soit à celui du pape.

Ces règles étaient reconnues et en pleine vigueur dans l'Église quand surgit la difficulté dont nous parlons. Ce qui le prouve incontestablement, c'est qu'elles passèrent dans les lois de Charlemagne, lois discutées et acceptées par les grands conseils de l'État, où les métropolitains, à la tête des évêques, étaient appelés en première ligne, et où leurs réclamations n'eussent pas manqué de s'élever si l'on eût introduit une innovation aussi contraire à leurs intérêts et à des coutumes qu'on nous présente comme universelles et immémoriales.

« L'évêque accusé ou condamné, disent les Capitulaires, peut en appeler au siége de Rome, et pendant que le pape est occupé de son jugement, que personne ne soit mis ou ordonné à sa place; car si les évêques de la province ont le droit d'instruire son procès, ils n'ont pas celui de prendre une décision définitive sans avoir consulté le souverain pontife. »

Remarquez bien, Messieurs, que même la rédaction de la loi est conçue comme une reconnaissance, une consécration d'une coutume, d'un droit préexistant, connu et appliqué; on ne règle pas ce qui sera, on déclare ce qui est. Vous voyez donc bien qu'il ne faut pas recourir aux fausses décrétales, pour trouver *les statuts sacrés et les décrets canoniques*, dont le pape Nicolas se prévaut.

Quant à ce qu'il ajoute qu'on n'aurait pas dû déposer un évêque ni assembler un synode sans sa participation, je trouve encore son droit consigné dans le Capitulaire 30e du 4e supplément. « Quand il s'agit de la cause d'un évêque, *cause toujours majeure*, on ne peut rien *définir*, pas même *convoquer un synode* sans la permission du pape, et tout ce qu'on ferait sans lui, serait nul de soi. » Or, remarquez bien que je n'invoque ces Capitulaires débattus, reconnus et sanctionnés par le pouvoir des évêques, ayant force de loi ecclésiastique enfin, au moins dans les Gaules, ce qui pourtant suffirait à ma réponse, remarquez que je ne les apporte que comme monumens d'une législation précédemment établie et dont le règne ne peut être équivoque ni raisonnablement contesté. D'où je conclus derechef que ce n'était pas la peine de se mettre en frais pour aller citer un fragment d'un discours prononcé sur l'ambon de l'église de Sainte-Marie-Majeure, afin de prouver, par l'appel que le pape fait à des *statuts sacrés*, à des *décrets canoniques*, qu'il s'était appuyé sur les fausses décrétales; d'où finalement je conclus que le pape Nicolas, loin *de braver* en cette circonstance *toutes les règles canoniques, tous les exemples du passé, tous les usages de l'Eglise*, comme on l'affirme si facilement et si gratuitement, n'a fait au contraire qu'appliquer ces règles, ces exemples et ces usages.

Et puis, je veux être généreux envers l'illustre écrivain : je lui passerai tout d'un coup raison sur l'influence des fausses décrétales comme motif et comme défense apportés par Nicolas de sa conduite, et je saurai bien trouver à cette conduite un fondement solide, réel, inhérent à la nature de toutes les espèces et de toutes les formes de gouvernement, c'est la nécessité du salut de la société qu'on est chargé de conduire; c'est le principe que personne n'a mieux fait valoir, que personne n'a plus souvent invoqué, que personne n'a plus fréquemment appliqué dans la conduite des affaires que l'homme célèbre auquel je réponds, principe qui précède et qui supporte toutes les constitutions et qui toujours y est renfermé, qu'on l'y exprime ou qu'on le suppose; principe de droit naturel, éternel, universel, irréformable, *salus populi suprema lex esto*. Ce principe suprême de tout gouvernement a été celui de tous les grands politiques; il a été de même celui de tous les grands papes, et il nous explique à lui seul complètement, simplement et surabondamment toutes les transformations successives du régime ecclésiastique.

REVUE.

DE L'UNITÉ SPIRITUELLE DE LA SOCIÉTÉ

ET DE SON BUT AU-DELA DU TEMPS, PAR M. BLANC SAINT-BONNET, 3 vol. in-8°.

Amicus Plato, amicus Aristoteles, sed magis amica veritas.

PREMIER ARTICLE.

Quand nous parcourons les systèmes contemporains et que nous suivons leurs développemens divers, nous nous réjouissons; car au milieu des vaines négations qu'ils opposent aux vérités du Christianisme, au milieu des nombreuses mutilations que leur font éprouver ces systèmes, leurs auteurs, quoi qu'ils disent, quoi qu'ils fassent, travaillent au triomphe de la vérité religieuse. Ce sont comme autant d'artisans occupés à réaliser un plan qu'ils ne connaissent pas; mais que du haut des cieux surveille la divine Providence, et un jour on sera étonné des fruits merveilleux qu'auront produits ces hommes. Vraiment la vérité n'aura qu'à se louer de leurs efforts, et cependant leurs efforts étaient tournés contre elle. Ce que nous disons là ne s'applique pas à M. Blanc Saint-Bonnet; car il n'est pas de ces hommes, comme il le déclare lui-même, qui, voyant que chez eux les idées ne s'accordent pas, veulent que les vérités se combattent. Il se déclare franchement chrétien et philosophe. Nous l'en remercions pour notre part. Il est beau, car il est rare dans notre siècle, de trouver au début d'une longue carrière philosophique une semblable profession de foi. Nous ferons cependant une petite restriction à notre éloge, c'est d'avoir trop souvent employé les mots de *rationalisme* et de *traditionalisme* comme synonymes de *philosophie* et de *Christianisme*.

Ces deux mots sentent trop l'ubiquité des termes. Il faut, dans une profession de foi, se servir de termes clairs, précis, et qui ne laissent rien à l'équivoque. Sans doute tout équivoque est loin de l'esprit de M. B. S.-B.; mais il ne suffit pas d'avoir pour soi la rigueur des termes, il faut encore l'avoir pour les autres. M. B. S.-B. doit savoir que le Christianisme n'est pas *toute* la tradition, ni *seulement* la tradition. Mais passons sur cette légère confusion de mots, et que nous n'avons relevée que parce qu'elle semblerait prêter à une confusion d'idées qui, je le répète encore, est loin de l'esprit de M. B. S.-B. Qu'il nous excuse donc de lui avoir fait cette petite observation, dont il comprendra sans peine le motif.

Ainsi M. B. S.-B. est chrétien et philosophe; mais son livre est un livre de philosophie et non pas un ouvrage de théologie. Ainsi son point de départ est dans la raison toute seule. C'est donc avec la raison, et la raison toute seule, qu'il va aborder tous les grands problèmes sur Dieu, sur l'homme, sur la création; car il y a de tout cela dans son ouvrage. Il est vrai que l'ontologie et la psychologie ne sont pour M. B. S.-B. que les moyens d'arriver à une théorie de la société, qui est le véritable but de son travail, et qu'il publiera bientôt, comme il l'annonce lui-même.

Mais maintenant nous ne connaissons que la première partie de son ouvrage; c'est donc cette partie que nous allons examiner.

Ici, nous allons saisir l'occasion d'exprimer franchement notre pensée sur ce que nous appellerons une illusion logique, si fortement accréditée dans notre époque qu'elle a presque usurpé les droits

de la vérité; c'est sur cette singulière déclaration des droits de la raison qu'on veut rendre indépendante de la révélation. Je ne puis pas croire que cette déclaration soit prise au sérieux par certains hommes. Ne voulant pas nier franchement la révélation, je crois qu'ils prennent un détour prudent pour l'éluder; ils la déclarent incompatible avec les droits de la raison, et sous ce prétexte, trouvent bon de la reléguer hors du champ de la spéculation. Cependant il faut bien que cette opinion ait quelque chose de spécieux, puisque des hommes sincères y ont cru et y adhèrent tous les jours, et que M. B. S.-B., malgré son esprit vaste et conciliant, y a payé son tribut comme bien d'autres. Pour nous, nous avouons que nous n'avons jamais rien compris à cette déclaration des droits de la raison; car enfin nous ne nions pas que la raison ait des droits imprescriptibles; mais de ce qu'elle a des droits, s'en suit-il qu'elle n'ait pas des devoirs? Droit et devoir sont deux mots corrélatifs, qui s'impliquent réciproquement. Sans doute la raison a des droits, mais la révélation n'a-t-elle pas aussi des droits inaliénables? Or, s'il est du devoir de la révélation de respecter les droits de la raison, n'est-ce pas aussi du devoir de la raison de respecter les droits de la révélation? Vraiment je ne m'étonne pas si les rationalistes ont ouvert un tel abîme entre la raison et la foi, que les amis de la vérité ont désespéré presque de le combler!

Ils ont fait sonner bien haut les droits de la raison, et ils ont passé sous silence ses devoirs. Comment l'harmonie du monde moral et spirituel n'aurait-elle pas été brisée, puisqu'elle ne se soutient que par le perpétuel échange des droits et des devoirs? Que deviendrions-nous si chacun voulait rester dans son droit solitaire et refuser de se lancer par la tangente du devoir dans la vie universelle! Or les droits de la révélation demanderaient à ce qu'on ne la reléguât pas dans le domaine de la spéculation; car il y a des droits aussi imprescreptibles que le sont, par exemple, ceux de la raison, quand la raison réclame de ne rien admettre sans preuve. Car enfin, si Dieu nous a donné la révélation, c'est pour qu'elle nous serve de quelque chose. Rien d'inutile dans le plan de Dieu: si Dieu nous a donné la révélation, c'est qu'apparemment il savait que nous ne pouvions pas tout découvrir avec la raison, c'est que la raison ne nous suffisait pas pour connaître tout le problème des choses et en tirer des conséquences pratiques.

Nous aussi nous ne sommes pas de ces hommes qui, lorsque les idées ne s'accordent pas, veulent à toute force que les vérités se combattent. Mais enfin nous demandons sérieusement pourquoi l'on veut séparer violemment deux moyens que nous avons de connaître la vérité, pourquoi l'on veut s'en servir isolément et désunir ainsi ce que Dieu a réuni. De deux choses l'une, ou la raison peut tout découvrir par elle-même, alors, je vous le demande, à quoi sert la révélation; ou bien elle est insuffisante pour scruter entièrement le problème des choses, alors pourquoi la laisser isolée, pourquoi ne pas lui donner dans la révélation un puissant auxiliaire? Si l'homme a deux pieds, je ne vois pas pourquoi, s'il a à fournir une longue, une pénible carrière, il s'amuserait à marcher sur un seul pied. Vraiment saint Thomas d'Aquin ne pensait pas ainsi quand il élevait ce prodigieux monumeut que la philosophie moderne n'a pas encore dépassé.

M. B. S.-B. s'abuse, à notre avis, quand il s'appuie de l'exemple de Malebranche et de saint Augustin, qui tous deux, selon lui, prenaient leur point de départ exclusif, tantôt dans la révélation, tantôt dans la raison. Malebranche et saint Augustin ne dédaignaient pas les vérités de la révélation. Le plus souvent ils ont mis leur raison au service des vérités de l'ordre de la révélation, auxquelles le premier surtout doit ses plus belles découvertes. Le principal mérite de Malebranche est d'avoir montré avec une force incomparable que lorsqu'on ne veut point tomber dans les abîmes, il faut avouer que toutes les issues de la philosophie humaine s'ouvrent sous le Christianisme révélé; et Leibnitz, dans un des plus profonds monumens que l'esprit humain ait fondé, n'est-il pas tout à la fois philosophe et théologien, et sa gloire incomparable

n'est-elle pas de montrer sans cesse le point d'harmonie entre le monde de la nature et celui de la grâce?

On parle beaucoup de Descartes, le rationalisme le salue comme le roi et le père de sa méthode. Il resterait à savoir si Descartes approuverait l'usage qu'en font les rationalistes. Descartes avait une œuvre providentielle à accomplir, c'était de rompre la loi de l'*unisson* de la raison humaine avec la foi; cette loi devait faire place à la loi bien plus parfaite de l'*harmonie*. Descartes, en arrachant trop violemment la raison de la foi, a outrepassé le but providentiel; l'*anarchie* succéda à l'*unisson*, surtout au 18e siècle. Sans doute il eût mieux valu que l'humanité passât de suite de la loi de l'unisson à celle de l'harmonie; mais dans le plan de Dieu il y a le ménagement des libertés humaines, et ce ménagement demandait peut-être que l'anarchie fût l'époque de transition; après le règne trop exclusif de l'unité dans le domaine de la spéculation et des croyances, il devait y avoir le règne trop exclusif de la variété. C'étaient comme les prémices d'un grand problème qui, posés dans l'éternité, s'élaboraient dans le temps; le problème de l'harmonie, le problème des rapports de la raison et de la foi, des opinions et de la croyance. Mais au moins quand la partie de l'anarchie proclame Descartes comme son porte-étendard, il ne faudrait pas oublier que si Descartes fût le plus hardi des philosophes, il fut aussi le plus soumis des chrétiens.

Vous ne voulez partir que de la raison; mais voyez donc les conséquences: si, avec la raison, vous admettez l'existence de la révélation, avec votre raison, vous arrivez, dites-vous, à connaître l'existence du monde de la nature, vous vous élevez dans la sphère de l'ontologie naturelle; mais la révélation que vous reconnaissez vous crie qu'il y a au-dessus de la sphère de l'ontologie naturelle, un ordre de choses surnaturelles; qu'au-dessus du monde de la nature il y a le monde de la grâce. Mais avec votre raison seule vous ne pouvez vous élever à la connaissance de l'existence du monde de la grâce. Ce monde-là, vous le nierez donc, ou bien vous n'en parlerez pas. Mais dans les champs de la spéculation, l'omission d'un fait aussi grave conduirait un esprit logique à la négation de la révélation, et puis vous ne pourrez connaître le dernier mot des choses; car s'il est vrai, comme le dit la révélation, que le monde de la nature a été créé pour celui de la grâce, vous vous condamnez donc en négligeant les données de la révélation à ne pas remonter aux causes premières, — vous mutilez votre science; car, qu'est-ce qu'une science sans les causes premières? Vous la déclarez par là même fausse, puisqu'elle est incomplète, et qu'elle ne regarde qu'une hémisphère de la réalité, devant négliger, si elle est logique dans ses principes, l'autre hémisphère de la réalité.

Mais que sera-ce si, tout en ne voulant partir que de la raison, vous allez heurter à un dogme de la grâce? Alors, que ferez-vous, que fera votre logique inconséquente? — Vous direz y être arrivé par votre raison; mais si c'est un dogme fondamental du règne de la grâce, vous briserez donc la pierre angulaire sur laquelle s'appuie la révélation; c'est-à-dire qu'après avoir reconnu la révélation, vous la nierez par le fait même, puisque vous aurez naturalisé ses données. Détruisant ainsi votre propre œuvre, vous attribuerez à l'ontologie naturelle des dogmes qui n'appartiennent qu'à la sphère de l'ontologie surnaturelle.

Car vous allez dire tout-à-l'heure : l'homme est né pour la vie absolue, et vous faites de ce dogme un dogme de la raison. — Mais l'homme est-il fini ou infini? Vous laissez, il est vrai, entrevoir dans votre *psychologie* ou science des élémens de l'homme, que son âme est infinie dans l'élément de l'amour et de la rationalité. Au reste, nous ne répondrons pas que vous l'ayez formellement dit, car votre psychologie sur ce point présente quelques obscurités. — Mais, supposons-le, car cette supposition est aussi la plus favorable à votre hypothèse présente; ainsi, sans examiner pour le moment quelle serait la valeur et quels seraient les résultats d'une semblable assertion, nous vous dirons, l'homme est au moins fini par quelque endroit? — Oui, répondrez-vous. Dans le temps il est limité par son corps et par son intelligence.

— Mais, enfin, au point de vue de l'absolu, puisque c'est le point de vue que vous adoptez de préférence, l'homme a aussi un principe de limitation? — Oui, car vous admettez la causalité comme limite effective de l'homme considéré du point de vue de l'absolu.—C'est dans ces termes mêmes que nous allons vous demander la permission de vous répondre.

Car, indépendamment que rien ne prouve rationnellement que nous sommes appelés à quitter l'intelligence et le corps comme une dépouille qu'on jette en terre, indépendamment que rien ne prouve dans votre système rationaliste que nous sommes appelés à jouir de la vie absolue de Dieu, l'homme est un être fini en puissance, en causalité, quand bien même il serait infini en rationalité et en amour. — Or, je dis que, me renfermant dans ces termes, l'homme, suivant le développement de sa loi naturelle, ne peut pas arriver à la vie absolue; car il ne suffit pas qu'il soit infini dans ces deux élémens de la rationalité et de l'amour; il faudrait qu'il fût infini en causalité, c'est-à-dire qu'il fût Dieu lui-même. Car, entendons-nous bien : le dogme de l'intronisation à la vie absolue ne peut pas, selon nous, dériver des conditions normales de l'homme, et en général de tout esprit créé et par conséquent fini. Car deux infinis en tout sens ne seraient pas deux infinis, étant superposables l'un à l'autre sur tous les points de leur être; ils s'identifieraient de la même manière que les géomètres démontrent que deux lignes de la même longueur s'identifient l'une à l'autre. Un esprit infini en tous sens ne pourrait donc pas être séparé de Dieu par la création, puisqu'il serait Dieu lui-même. — Nous disons donc que l'homme fini toujours par quelque endroit, ne peut atteindre à la vie absolue, au moins par tous les points de son être. — Il faudra donc que M. B. S.-B. ait recours à un second dépouillement. — Car l'homme au point de vue de l'absolu, ne fût-il limité qu'en puissance, aurait toujours dans sa force d'ascension un boulet au pied qui l'empêcherait de sortir de la région du fini.

De cette façon, vous pourrez bien arriver au progrès indéfini, tel que l'entendent les Saint-Simoniens et M. de La Mennais; mais vous n'arriverez jamais à placer votre héros dans la vie absolue. Il n'y a pas de loi d'affinité des substances qui puisse briser cette loi universelle de la création, qui dit que le fini ne peut, abandonné à sa propre valeur, atteindre l'infini. Alors, il faudra opérer, comme nous l'avons dit, un second dépouillement dans l'homme; il faudra lui ôter cet élément fini qui le cloue en terre. Mais il vous aura fallu mutiler l'homme d'une étrange façon; car, comme vous l'avez dit vous-même, ce qui fait l'homme un être créé, distinct de Dieu, c'est l'élément de la causalité. — Mais, si vous retranchez cet élément, il n'y a donc plus de création; et, au partir de cette terre, l'homme ira s'abîmer dans le sein panthéistique de Dieu.—Ce ne sera pas même une quatrième personne de la Sainte-Trinité, comme vous l'avez avancé; car l'homme, privé de la causalité, ne serait pas une personne. Et puis tout être, comme vous l'avez dit, devant participer aux conditions de l'éternelle existence, et Dieu étant à la fois puissance, sagesse et amour, si l'homme manque d'un élément essentiel, comment pourra-t-il exister, comment pourra-t-il même, en me plaçant dans votre hypothèse, que nous regardons au reste comme sacrilége, s'élever au rang de la quatrième personne de la Sainte-Trinité? Le but de la création sera manqué; car, pour me servir de votre langage poétique, qu'au reste nous désavouons entièrement, le Père, qui est la personne *tonique* de la Sainte-Trinité, ne serait pas répété, puisque l'élément qui lui correspond dans l'homme, la causalité, aurait disparu, et *l'accord parfait* n'aurait pas lieu, à moins que vous ne bouleversiez les idées connues, et que vous ne prétendiez que c'est l'amour ou le Saint-Esprit qui est la personne *tonique ;* l'homme alors n'aura besoin que du cœur pour en être la répétition.—La rationalité et la causalité lui deviendront inutiles. C'est peut-être cela que vous avez voulu dire quand vous avez consacré un chapitre pour démontrer que le cœur était l'élément, la nature humaine, appelé à jouir de la vie absolue. — Mais alors, que d'hypothèses

Première hypothèse. Que l'homme est appelé selon la loi de son développement naturel à la vie absolue. Car, nous ne prenons pas pour une démonstration sérieuse l'analogie brillante que vous avez voulu établir quand vous avez fait entendre que *l'accord* éternel des saintes personnes de la Trinité, constituant, selon vous, la *félicité suffisante*, demandait une nouvelle personne pour constituer la *félicité parfaite* de la même manière que la *triade musicale re, mi, sol*, formant *l'accord suffisant*, demandait pour former *l'accord parfait* la répétition de la tonique. — Cela peut être de la poésie; mais, à coup sûr, ce n'est pas une démonstration.

Deuxième hypothèse. Que l'homme se dépouillera de ses deux organes temporels, le corps et l'intelligence. — Ce qui va à l'encontre du dogme chrétien de la résurrection de la chair. — Ce qui va à faire disparaître les corps de la création. Que de difficultés soulève un pareil problème! Or, vous n'avez rien prouvé, vous avez seulement affirmé. Or, l'affirmation toute seule et sans preuve ne peut faire loi dans un pareil sujet.

Quelques personnes ont avancé que la matière entrait non pas seulement comme élément relatif et adventice, mais comme élément essentiel et nécessaire dans le plan de Dieu. Même considérée du point de vue de l'absolu, la matière a, selon ces systèmes, son rôle éternel dans la création.—Le Christianisme a sanctionné ce principe par son dogme de la résurrection de la chair. Il fallait discuter ces graves autorités avant d'affirmer seulement, comme vous l'avez fait, que l'homme se dépouillera de son corps au jour dernier de la création. Vous n'avez pas non plus prouvé que l'homme devait quitter son intelligence. Je puis donc regarder cette double assertion comme une hypothèse.

Troisième hypothèse. Que l'homme se dépouillera de ses deux élémens de la causalité et de la rationalité, pour ne conserver que l'élément du cœur.

Quatrième hypothèse. Que c'est l'amour qui est la personne *tonique* dans la Sainte-Trinité, et que le Christianisme a eu tort de la placer comme la troisième, sous le nom d'Esprit-Saint; car la formule chrétienne de la Sainte-Trinité, telle que la donne Bossuet, telle que la donne l'Eglise, n'est pas la formule que vous donnez. — Vous aurez beau expliquer cette dissidence en établissant la distinction de l'ordre logique et de l'ordre psychologique de la génération de la triade divine, elle donne l'ordre logique de cette génération quand elle dit que le Père tira de sa fécondité éternelle le Fils, et que du Fils et du Père procède le Saint-Esprit d'une procession véritablement substantielle.

Cinquième hypothèse. Que le cœur de l'homme est un élément infini; car, s'il n'est pas infini, nos objections recommencent, le fini ne pouvant, selon son développement naturel, atteindre l'infini; car, de ce que l'homme a des désirs infinis, qui font leur apparition dans son cœur, il ne s'ensuit pas que son cœur soit infini.

Sixième hypothèse enfin. Que c'est avec la raison toute seule que vous êtes arrivé à toutes ces données ontologiques.

Qu'est-ce à dire? Le dogme de l'intronisation à la vie absolue n'est donc pas vrai? Loin de nous une pareille pensée; ce que nous avons voulu seulement prouver à M. B. S.-B., c'est que ce n'était pas un fait de l'ordre de l'ontologie naturelle, c'était que ce n'était pas un dogme de la raison. Reportons maintenant ce fait dans sa sphère, alors vous allez le voir resplendissant de mille évidences. D'abord une philosophie catholique ôterait à ce fait tout ce qu'il peut avoir d'exagéré et de chimérique. Ainsi elle n'affirmerait pas, comme M. B. S.-B., que l'homme est une quatrième personne attendue aux cieux; elle ne le dépouillerait pas même de son corps; elle n'aura pas besoin non plus de lui donner une rationalité consubstantielle à Dieu, ni un cœur infini; elle ne mutilera pas non plus son héros, en lui ôtant les deux élémens de la rationalité et de la causalité, pour le porter plus facilement aux cieux. Elle déclare franchement que la vision bienheureuse, que la vie éternelle, est un dogme de la révélation et un fait du monde de la grâce; que ce fait ne saurait résulter des conditions *normales* de l'homme et de tout esprit créé,

et elle le démontre par de hautes convenances ontologiques tirées de la science de Dieu et de tout esprit créé ; mais si le fini, fit-il autant de bonds qu'il voudrait sur lui-même, ne peut atteindre l'infini ; si Dieu et le monde de la grâce interviennent, ce n'est plus alors le fini qui atteint l'infini, c'est l'infini qui s'incline vers le fini, Dieu qui s'incline vers l'homme pour combler d'une manière surnaturelle tous les désirs de son cœur et de son entendement. Alors la vie bienheureuse ne résulte pas des conditions *normales* d'un esprit créé ; c'est donc une grâce *surnaturelle* de Dieu.

Dès lors tout est logique, on ne confond pas les données de la raison et de la révélation, les faits du monde de la nature et les faits de celui de la grâce. Et voyez comme tout est bien lié dans le Christianisme, car si l'intronisation à la vie bienheureuse est une grâce *surnaturelle*, comme les moyens doivent toujours être proportionnés à la fin, surtout dans le plan de Dieu, il a dû y avoir une épreuve *surnaturelle ;* et de même qu'il y aurait une récompense *surnaturelle* à mériter, il a dû y avoir aussi une punition *surnaturelle* à encourir. De là l'enfer et le péché originel, et sa mystérieuse transmission. Puis à la déchéance *surnaturelle* devait correspondre une réhabilitation *surnaturelle*. L'homme avait perdu *surnaturellement* ses droits à la vie bienheureuse, il fallait que quelqu'un vînt *surnaturellement* pour les lui rendre, et qu'en quittant la terre ce messager des cieux laissât à notre nature déchue des moyens *surnaturels* de se relever. De là les sacremens qui, selon la théologie catholique, nous confèrent les grâces nécessaires pour nous sauver. Cherchez à détruire la chaîne logique des dogmes du christianisme, vous n'y parviendrez pas. Ainsi, vous le voyez bien, toute raison, toute science qui ne veut pas se mutiler, doit admettre l'existence hiérarchique du monde de la nature, et de celui de la grâce ; ce sont les deux hémisphères de la réalité. Tout essai de simplification serait chimérique et sacrilége, et ne servirait qu'à fausser la science. Le monde de la nature a été créé pour celui de la grâce, et celui qui ne sait reconnaître que le premier, se condamne à ignorer la dernière raison des choses. Je défie, par exemple, la raison, et la raison toute seule, de résoudre jamais d'une manière satisfaisante tous les problèmes qui se rattachent à l'existence du mal et de l'erreur. Toute philosophie logique avec elle-même n'a jamais dit, par exemple, que le mal métaphysique devait cesser ; il n'y a que la révélation qui rende compte du moyen providentiel établi par Dieu pour faire cesser le mal métaphysique, et avec le mal métaphysique le mal physique et le mal moral. Ce moyen était la vie bienheureuse : était-ce de la faute de Dieu, si une partie de la création a refusé de s'en servir, et si au lieu de se jeter dans l'abîme de la prédestination bienheureuse qu'avait ouvert la bonté de Dieu, cette partie de la création est venue se jeter dans l'abîme de la prédestination malheureuse qu'avait creusé la justice divine? Dieu n'est pas libre de changer son adorable nature, et si sa bonté l'entraîne dans une direction infinie, sa justice se portera aussi dans une direction infinie. Dieu ne peut pas plus manquer à une de ses perfections qu'à l'autre. Il y aurait déchéance pour Dieu le jour où il dérogerait à un de ses ineffables attributs. Nous sommes fâché que M. B. S.-B, qui est un esprit élevé, n'ait pas pris garde à cette confusion du monde de la nature et de celui de la grâce. Que d'erreurs funestes vont découler de cette première confusion! Nous aurons bientôt à les signaler dans un prochain article.

Ainsi, pour n'en signaler qu'une avant de finir cet article, et qui se rattache intimement à la question dont nous allons poursuivre l'examen. M. B. S.-B. explique l'ascension naturelle de l'homme vers son éternel principe, et le dépouillement du bien et du mal au jour dernier de la création au moyen d'une certaine loi qu'il appelle *loi d'affinité des substances*. Ceci ressemble trop à l'*affinité moléculaire*, et puis cette loi dépend d'une question préjudicielle, la question de savoir si l'homme peut arriver naturellement à la vie absolue; et tant que M. B. S.-B. n'aura pas résolu les objections que nous avons soulevées contre son principe, nous regarderons sa loi comme hypothétique ; car il est clair que si l'homme est fini, la

loi d'affinité de substances ne saurait le porter vers ce terme éternellement fuyant, et qu'on nomme l'infini. Tout au plus, comme nous avons dit, pourra-t-on arriver avec cette loi au progrès indéfini. La loi d'affinité des substances est encore une des erreurs de M. B. S.-B., une de ses exégèses malheureuses du principe théologique de la grâce surnaturelle.

Et puis ne voyez-vous pas que cette loi ontologique, selon laquelle vous expliquez la séparation des bons et des méchans au jour dernier de la création, et que vous substituez à la loi plus morale et non moins ontologique de la bonté et de la justice de Dieu, épouvanterait trop l'humanité? Ah! n'assombrissez pas encore le dogme de la prédestination, laissez plutôt au peuple son anthromorphisme que vous voulez lui ôter; laissez-lui ses naïves croyances : non, jamais le Dieu-providence, le Dieu du Christianisme, ne sera le Dieu relégué par de là la fatalité de votre prétendue loi de l'affinité des substances : Dieu ne dedemande-t-il pas à chacun selon ses œuvres? Oh! qu'il y a de nuances dans l'appréciation des actions humaines par Dieu! Or votre loi de l'affinité des substances peut-elle en tenir compte? il lui faut une certaine force constante, une certaine somme d'affinité, ni plus ni moins, pour former à l'homme son moyen d'ascension. Ne voyez-vous pas que c'est substituer au Dieu moral du Christianisme le *Fatum stoicum* des anciens: *Un Dieu sans cœur, sans oreilles?*

Et pourquoi Dieu ne serait-il pas lui-même la loi vivante? Je ne puis croire que M. B. S.-B. parle au sérieux, quand il dit : *Non, il ne sera pas nécessaire que Dieu vienne briser son cœur en nous condamnant*. Serait-ce pour sauver la sensibilité de Dieu que M. B. S.-B. aurait proposé sa loi de l'affinité des substances?

Nous poursuivrons dans un prochain article l'examen des antinomies qui se trouvent dans l'ouvrage de M. B. S.-B., qui aurait pu faire un ouvrage vraiment utile, et qui n'a fait qu'une œuvre métaphysique sans fondement et sans consistance.

LÉON DE PRÉCY.

ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE,

OU PRÉCIS DE L'HISTOIRE DES MONUMENS RELIGIEUX DU MOYEN AGE;

PAR M. L'ABBÉ BOURASSÉ,
Professeur d'archéologie au petit séminaire de Tours (1).

Un mouvement général emporte maintenant vers une étude approfondié et impartiale la plupart des esprits sérieux. On veut avant tout connaître à fond les choses et s'en faire une idée juste et exacte. Un des effets de ce mouvement est de favoriser singulièrement la manifestation de la vérité, de rectifier bien des idées erronées, et de faire servir au triomphe de la religion bien des sciences qui lui étaient auparavant totalement étrangères, souvent même hostiles. Que d'opinions fausses, par exemple, n'a-t-on pas eu à relever sur bien des faits historiques! Combien d'appréciations incomplètes et de jugemens peu éclairés n'a-t-on pas modifiés ou changés entièrement par un examen plus consciencieux! le moyen âge, entre autres, nous apparaît maintenant sous un jour tout nouveau : au lieu de cesépaisses ténèbres dont on le voilait jadis, on y aperçoit à présent une magnifique manifestation du génie chrétien, et une étude attentive nous y a fait découvrir de grandes beautés. Une des

(1) Volume in-8° de 364 pages, avec un grand nombre de vignettes représentant les principaux monumens religieux; à Tours, chez Mame, libraire; et à Paris, chez Poussielgue, rue Hautefeuille, 9. Prix : 3 fr.

branches les plus importantes de l'histoire du moyen âge, est sans contredit l'étude de l'*Archéologie chrétienne*. Les monumens religieux de cette époque sont encore tout empreints de la foi naïve de nos pères, et ceux qui ont échappé au vandalisme révolutionnaire et au marteau des démolisseurs nous sont de vivans témoignages de l'ardente piété qui animait ces siècles de dévouement et de croyances. On commence à comprendre et à admirer toutes les richesses de l'art chrétien, tous les trésors de poésie renfermés dans ces cathédrales gothiques, et il est passé le temps où M. de Caumont pouvait écrire: « On dirait que pour nous « il n'y a pas d'intervalle entre le règne des « derniers empereurs romains sous les- « quels la décadence de l'art antique de- « vint complète, et celui de François Ier « où l'art moderne naquit et parvint à « une assez haute perfection. » Grâce à Dieu! une intelligente étude a succédé au dédain et à l'ignorance; la destruction systématique s'est arrêtée, et il est consolant de voir le zèle et l'activité déployés par l'administration civile pour la description, la conservation et la restauration de ces constructions d'un si grand intérêt historique et artistique, ainsi que l'attention toute particulière du clergé à protéger ces monumens qui se recommandent par plus d'un titre à sa sollicitude. « Les édifices religieux du « moyen âge, dit Mgr. l'archevêque de « Tours dans une circulaire adressée au « clergé de son diocèse, n'attestent pas « seulement le zèle et la foi de nos pré- « décesseurs, ils offrent une preuve frap- « pante de leur savoir et de leur goût. « C'est donc un héritage précieux à bien « des titres, qu'ils ont légué à notre ad- « miration et à nos soins; héritage que « nous devons conserver pur et intact; « pur de toute souillure, intact de toute « mutilation. Nous devons faire tous nos « efforts pour sauver des injures du « temps, peut-être aussi des injures des « hommes, nos antiques sanctuaires, afin « qu'ils apprennent aux siècles à venir « ce que peut le génie fécondé par la re- « ligion. » Encouragé par ces paroles de son archevêque, M. l'abbé Bourassé, professeur d'archéologie au petit séminaire de Tours, a entrepris de faire connaître ces monumens. Peu d'ouvrages jusqu'à présent avaient été écrits sur cette science, et parmi ceux publiés jusqu'à ce jour, la plupart n'étaient que des descriptions locales et particulières; très peu s'occupaient de l'ensemble de la science, et donnaient des notions générales sur les différens styles d'architecture qui ont régné successivement au moyen âge. L'ouvrage de M. de Caumont, le plus complet de tous, est fait pour des personnes qui veulent prendre une connaissance approfondie de cette époque; et d'ailleurs l'étude des monumens religieux ne forme qu'une partie de ce grand et beau travail. M. l'abbé Bourassé s'est restreint à cette partie; pénétré de l'intérêt qui s'attache à l'étude de nos édifices religieux, et de l'importance de ces études, il a voulu les favoriser par la composition d'un Traité d'archéologie chrétienne mis à la portée de tous. Il n'a pas cherché à « faire avancer la science; » il a simplement voulu « la populariser, la rendre accessible à tous. » Disons cependant que sous ce titre trop modeste, l'auteur nous donne un ouvrage fort complet, fournissant sur chaque chose des notions nettes et précises et des détails suffisamment étendus; ajoutez à cela qu'il a su répandre sur un sujet si abstrait un intérêt réel, un charme tout particulier par une composition pleine de chaleur et de vie, et par le sentiment profond et la vive foi qui l'animent. Nous ne croyons, au reste, pouvoir mieux faire connaître ce livre que par une analyse aussi fidèle que possible, entremêlée de quelques citations. L'analyse donnera une idée du sujet; les citations, de la manière dont il a été traité.

Notre auteur, désirant être aussi complet que possible, commence par donner quelques notions élémentaires sur l'archéologie antique. Il décrit les principaux ordres d'architecture usités dans la Grèce et à Rome, et nous donne quelques détails succincts sur les formes diverses que revêtaient les édifices dans ces temps antérieurs au Christianisme. Il est facile de voir déjà, malgré la perfection des arts à cette époque, ou plutôt à cause même de cette perfection toute matérielle, que les lumières de la vraie foi n'avaient point encore éclairé cette ci-

vilisation. Cet art se présente à nous avec quelque chose de majestueux et de grand, mais aussi de froid et d'inanimé. Il satisfait l'œil par la régularité des lignes, par un ensemble harmonieux et bien proportionné, par la richesse et la grâce des détails; mais il n'exprime aucune idée, ne fait naître aucun sentiment. Il ne s'adresse pas à notre nature intime; il n'excite en nous aucune sympathie; il ne pénètre pas jusqu'à l'âme, et ne dit rien au cœur de l'homme. Il en est de l'architecture des anciens comme de leurs dieux : c'étaient les dieux des puissans, des heureux de la terre; le riche trouvait en eux des compagnons de ses joies, des convives pour ses banquets, et même des complices de ses désordres. Mais le malheureux, délaissé de tous sur la terre, était aussi abandonné du ciel; ses habitans n'avaient pas pour lui une parole de consolation; ils ne possédaient pas le secret de nos douleurs, et ne savaient pas essuyer une larme.

Passant ensuite à la Gaule avant la conquête romaine, l'auteur nous montre une architecture d'un genre bien différent. Ces monumens, si on peut les appeler ainsi, témoignent de la grossièreté profonde, de l'ignorance absolue, et en même temps de la force musculaire très grande des anciens habitans de cette contrée. Tantôt ce sont de grandes pierres isolées, plantées debout en terre, et variant de hauteur depuis un mètre jusqu'à seize et dix-sept mètres. Tantôt ces pierres, réunies en assez grand nombre, forment des enceintes circulaires qui probablement servaient de lieux de réunion à ces peuples barbares. Quelquefois ces pierres assemblées deux à deux étaient recouvertes d'une troisième, large et plate, et formaient des espèces de tables ou d'autels sur lesquels on immolait les victimes; ces monumens, appelés *Dolmens,* sont fort répandus sur la surface de la France, et sont toujours remarquables par la dimension des pierres qui les composent. Enfin les moins grossiers de tous sont les *Barrows* ou *Tumuli*, sorte de collines factices recouvrant le tombeau d'un chef militaire, ou la sépulture commune des guerriers tombés dans une bataille; et les *allées couvertes* ou *grottes aux fées,* composées de deux rangées parallèles de pierres debout, supportant une troisième rangée de pierres couchées horizontalement en forme de toit. Du reste, on n'a aucune donnée positive sur la destination de toutes ces singulières constructions que l'on a qualifiées du nom de *druidiques*. L'ignorance où l'on se trouve à cet égard et les dimensions qu'elles affectent ont excité la crédulité du peuple des campagnes qui leur attribue mille propriétés merveilleuses, et en fait la demeure d'êtres surnaturels. Quoi qu'il en soit, elles indiquent une force herculéenne et un grandiose sauvage, qui n'est pas sans quelque prestige. Ces monumens barbares, mais taillés sur des proportions gigantesques, annonçaient déjà ce peuple énergique qui, poli plus tard et civilisé par le Christianisme, devait avoir une si grande influence sur les destinées du monde.

Après ces préliminaires qui sont loin d'être déplacés ici, nous abordons l'archéologie proprement dite. Les premières églises des chrétiens furent les catacombes de Rome, ces vastes souterrains où ils se retiraient dans les temps de persécution. Ils furent creusés dès la plus haute antiquité pour l'extraction de la pouzzolane que l'on employait dans les constructions de la ville. Avec le temps, ces carrières se multiplièrent et formèrent un nombre immense de chemins souterrains, avec de vastes carrefours pour faciliter la circulation, et constituèrent enfin ces vastes catacombes qu'on retrouve sous toutes les grandes villes. Il est digne de remarque que l'extraction de ces matériaux étant un travail pénible, on y employait des criminels, et qu'une grande partie de ces catacombes fut creusée par des chrétiens à qui on faisait grâce de la vie. Aussi, connaissant tous les détours de ces labyrinthes, ils s'y réfugiaient dans les temps mauvais, et venaient s'y rassembler dans l'ombre et le silence. Ils y cachaient les prêtres et les évêques dont la vie était précieuse à tout le peuple fidèle; ils y recueillaient les restes des martyrs qu'ils arrachaient aux profanations des païens, et les ensevelissaient avec honneur dans ces retraites sûres. Autour de leurs tombeaux, ils se réunissaient pour

prier, et célébraient les saints mystères sur leurs pierres sépulcrales. Qu'elles étaient belles ces cérémonies de la primitive Eglise! « Qu'ils sont beaux et touchans les souvenirs que rappellent les « autels des premiers chrétiens! C'était « sur la pierre où coulait encore, pour « ainsi dire, le sang des martyrs, que se « célébraient les sacrés mystères! Qui « pourrait comprendre aujourd'hui le « saisissement religieux, l'exaltation de « la foi qui devaient résulter pour les « âmes ardentes des premiers chrétiens, « de ces rapports mystérieux entre les « tombes et les autels? » Tout à côté de ces autels se voyaient les fontaines et les bassins où l'on baptisait les catéchumènes, qui apprenaient ainsi, dès leur admission dans l'assemblée des fidèles, que la religion qu'ils embrassaient leur demandait le sacrifice entier et complet de leur personne, et qui pouvaient prier leurs saints prédécesseurs, dont les corps reposaient à côté d'eux, de leur donner la force de supporter les tourmens pour la vérité, et de répandre comme eux leur sang pour Jésus-Christ. Admirable communion des âmes! c'était par les souffrances des martyrs et leurs prières dans le ciel que les chrétiens obtenaient la grâce de souffrir à leur tour courageusement sur la terre; et le secours qu'ils avaient reçu de leurs aînés dans la foi, ils le transmettaient, par leurs propres mérites, à ceux qui devaient venir après eux. Sainte fraternité qui avait son lien commun dans la Passion du Sauveur!

Beaucoup d'usages actuellement existans nous viennent de ces premiers temps. Ainsi, les tombeaux des martyrs ont servi de type aux autels qu'on voit dans nos églises, et c'est toujours sur une pierre enfermant des restes sacrés que se célèbrent encore les saints mystères. La nécessité où l'on était de s'éclairer sous ces voûtes ténébreuses, a donné naissance à l'usage des cierges, qui font encore une partie essentielle du culte extérieur. Les murs des chapelles souterraines étaient souvent ornés de peintures pieuses, et c'est à ces temps primitifs qu'on doit rapporter l'origine de ces types consacrés et traditionnels de la figure du Christ, de la sainte Vierge et de quelques saints apôtres; types admirables, qu'on croirait presque révélés, et qui furent conservés avec tant de respect pendant le moyen âge par tous les artistes peintres et sculpteurs. « Ajoutons « que les pierres tumulaires des cata« combes se recommandent encore aux « yeux de l'antiquaire chrétien par quel« ques traits du langage symbolique de « l'antiquité... Les anciens écrivains ont « souvent comparé la vie humaine à une « périlleuse navigation. Les chrétiens se « sont emparés de bonne heure de cette « idée qui exprimait si bien l'état dans « lequel ils vivaient. Ils ont très souvent « placé un navire dans le port sur le cer« cueil de leurs frères défunts, pour in« diquer que la mort les avait fait heu« reusement parvenir au port du salut. « L'ancre a rapport à la même idée. La « lyre, la couronne, la palme, les bran« ches de laurier sont autant d'emblèmes « d'une victoire heureusement remportée « et suivie du triomphe. »

C'est ainsi que grandissait dans l'ombre et pour ainsi dire dans les entrailles de la terre cette admirable Eglise chrétienne, qui présentait un contraste si frappant avec la société civile d'alors. Sur la terre régnait le mal dans toute sa nudité et toute son horreur. On se jouait de la vie des hommes; des séditions sans cesse renaissantes mettaient continuellement en péril l'existence de l'empire. Le vice le plus effronté se produisait sans honte comme sans aucune retenue, et l'on cherchait tous les jours quelque nouvelle infamie à inventer. Dans les catacombes cependant se formait cette société des chrétiens, comme un grain de blé qui croît au milieu du fumier. Victime pure et résignée, elle offrait son sang innocent en expiation de tous les crimes qui se commettaient autour d'elle. Son obéissance au souverain était absolue, quelque injuste et cruel qu'il fût, et elle tendait sans hésiter sa tête au bourreau. Mettant un soin extrême à se préserver de toute souillure, elle se conservait sans tache au milieu de la corruption la plus profonde, et ce vice hideux, dont toutes les classes de la société étaient infectées, il n'était pas même permis aux chrétiens de le nommer. Elle fuyait les plaisirs du monde et les séductions de la richesse, et, s'exerçant aux plus rudes

mortifications et à des privations de toute sorte, elle préparait ainsi dans l'ombre et le silence la régénération du monde. Lorsque l'hiver approche de sa fin, la désolation règne encore dans les campagnes, les champs ne nous offrent qu'un sol aride et sans vie, les arbres nus et dépouillés présentent leurs fronts découronnés et comme frappés de mort, la terre semble une immense solitude sur laquelle plane le silence effrayant des tombeaux; déjà cependant, au-dessous de la surface, la vie s'agite de toutes parts: les graines, qu'a semées une main prévoyante, se mettent à germer et bientôt poussent des racines; la sève commence à monter dans les arbres et va réveiller les boutons sur les branches. Attendez un peu, et vous verrez partout les plantes lever la tête et se produire au dehors, les arbres se couvrir de fleurs et de feuillage; la terre entière changera ses vêtemens de deuil contre un riche manteau de verdure, et toute la nature célébrera par des cris de joie le retour des beaux jours.

Lorsque le Christianisme se fut assis avec Constantin sur le trône impérial, les évêques eurent à choisir parmi les édifices publics ceux qui convenaient le mieux à la nouvelle religion. Ils repoussèrent, pour la plupart, les anciens temples comme souillés par le culte des idoles, et d'ailleurs ces temples, à cause de leurs petites dimensions, n'auraient pu convenir à cette nouvelle destination. Les prêtres et les sacrificateurs entraient seuls autrefois dans le sanctuaire, dont le peuple était soigneusement éloigné. « Le Christianisme, religion de charité, dilata l'enceinte sacrée, agrandit le temple, appela autour des autels tous les hommes sans distinction. » Il fallait donc des édifices d'assez vastes proportions; on jeta les yeux sur les *basiliques*, dont l'usage était à la fois judiciaire et commercial. Elles consistaient en deux portiques parallèles, fermés par un simple mur à l'extérieur, et par une colonnade à l'intérieur. L'espace compris entre ces deux portiques, plus large que chacun d'eux, était recouvert par une charpente en bois plus élevée aussi que le sommet des portiques. Cet ensemble, divisé ainsi en trois parties, comme les nefs de nos Eglises par leurs collatéraux, servait à contenir la foule du peuple qui venait assister aux plaidoieries, et à l'entrée se tenaient les marchands qui s'occupaient ensemble de leur négoce. Cet édifice était terminé par un enfoncement semi-circulaire, s'ouvrant par une arcade appelée *abside*, et où se tenait le juge principal et ses assesseurs; ils étaient séparés du public par une enceinte transversale où s'arrêtaient les colonnades des portiques, et qu'on appelait *transsept;* cette enceinte était réservée aux avocats et gens de loi. La forme de ces basiliques parut assez bien appropriée aux usages du culte chrétien. Au fond de l'abside, la place du juge fut occupée par l'évêque, entouré de son clergé. « L'enceinte réservée aux avocats fut « destinée aux clercs et aux chantres; « elle prit de là la dénomination de chœur. « L'autel était placé à peu près au milieu...., et à l'entrée du chœur on établit deux espèces de petites chaires, « nommées *ambons*, dans lesquelles on « venait lire à l'assemblée l'épître et l'évangile. Les nefs latérales furent occupées par les fidèles, les hommes à droite « et les femmes à gauche. La portion inférieure de la galerie centrale était réservée aux catéchumènes...

« L'autel des basiliques était bien différent de celui que nous voyons aujourd'hui dans nos églises. C'était simplement une table de marbre, de porphyre, « ou de toute autre matière précieuse, « appuyée sur quatre petites colonnes « d'un travail riche et varié. Aux angles, « on plaça quatre belles colonnes destinées à soutenir une espèce de dôme, « désigné par le nom de *ciborium*, à cause « de sa forme qui rappelait une coupe « renversée; quelquefois par celui de « *tabernaculum*. Entre ces colonnes, on « adaptait des rideaux d'étoffes précieuses, pour cacher l'autel au moment de « la consécration et de la consommation « des mystères sacrés. On suspendait ordinairement au centre du ciborium une « colombe d'or ou d'argent, dans laquelle « on enfermait l'Eucharistie mise en réserve pour les malades. Il serait difficile aujourd'hui de se faire une idée de « la richesse et de la magnificence de cet

« autel et de ce tabernacle. L'or, l'ar« gent, le bronze, les pierres fines y « étaient relevés par le mérite et la per« fection du travail. » Sous l'autel on plaçait ordinairement, en souvenir des catacombes, les restes d'un martyr dans un caveau creusé à cet effet. Ce caveau, décoré avec luxe, acquit plus tard de grandes dimensions, et constitua ces grandes cryptes ou églises souterraines, qui, aux 11e, 12e et 13e siècles, s'étendirent quelquefois sous une grande partie de l'église; mais cet usage cessa entièrement au 14e siècle.

Une innovation importante fut la construction des tribunes sur les nefs latérales. Dans la basilique profane, une architecture massive couronnait la colonnade. Les chrétiens y substituèrent une suite d'arcades, formant au-dessus du premier ordre de colonnes une espèce de galerie réservée aux veuves et aux vierges qui se consacraient particulièrement à la prière.

Lorsque le siége de l'empire fut transféré en Orient, les empereurs y apportèrent aussi le génie et les arts de Rome, et ils bâtirent à Constantinople quelques basiliques. Mais cette lourde architecture ne put s'implanter sur cette terre classique du beau. L'ancien style grec avait disparu; mais il s'en développa bientôt un nouveau, conforme au génie des peuples orientaux; style indigène, aux allures libres, indépendantes, aux manières capricieuses et fantastiques. L'Orient fut toujours la terre de l'inspiration et d'un vague mysticisme. « Dès le temps de Con« stantin, on voyait à côté du style venu « de Rome un autre style indigène; le « génie oriental commençait à secouer « ses ailes. Déjà, dès le second siècle, il « s'était joué, comme un enfant timide, « dans les colonnades incorrectes, mais « brillantes, de Balbeck et de Palmyre. « Puis, grandissant chaque jour, il avait « peu à peu conquis son indépendance. « Libre, hardi, original, il s'affranchit « enfin sous Justinien, lorsque, d'après « les dessins d'Isidore de Milet, on vit « s'élever à Constantinople le temple de « Sainte-Sophie. » Ce temple, si remarquable, est le chef-d'œuvre de l'architecture byzantine. Il était précédé d'une grande cour carrée, entourée de quatre portiques, et au milieu de laquelle jaillissait une fontaine dans un large bassin; on traversait ensuite successivement deux portiques qui formaient comme le vestibule du temple, et après avoir franchi ces dernières barrières, « on entrait en« fin dans l'édifice par neuf portes. Cet « édifice, tourné vers l'orient suivant « l'ancien usage, était de forme carrée, « plus long que large. Il avait environ « 84 mètres de longueur sur 76 mètres de « largeur, et 47 mètres de hauteur, sans « y comprendre le dôme de 36 mètres de « diamètre et de 53 mètres d'élévation. « Tout l'édifice reposait sur huit grosses « piles et 28 colonnes de marbre de di« verses couleurs. La nef, en s'arron« dissant aux extrémités, formait un « ovale, au milieu duquel était l'autel « surmonté du dôme central. Le long « des trois côtés de la nef régnait une « galerie haute où les femmes s'assem« blaient; car dans les églises grecques « elles sont séparées des hommes. Les « chapiteaux des colonnes étaient d'ai« rain bronzé ou argenté. Les plus beaux « marbres dont les murs étaient revêtus, « les compartimens de marbre et de por« phyre qui formaient le pavé du tem« ple, l'or, l'argent, les pierreries et la « mosaïque des voûtes, une infinité de « lampes de tous les métaux précieux et « de toutes les formes éblouissaient les « regards et partageaient l'admiration. » Ce beau monument fut le modèle de tous ceux qui s'élevèrent ensuite en Orient. Ils se distinguent tous par leur forme rectangulaire et presque carrée, leur dôme central surmontant l'autel qui occupe ainsi le milieu du temple, le vestibule qui en forme l'entrée, et surtout la multitude de petits dômes ou coupoles entourant la coupole centrale, et qui se trouvent semés çà et là dans tout l'édifice comme autant de temples particuliers. Cette architecture brillante et hardie, qui se séparait si nettement des traditions romaines, se répandit à diverses reprises dans l'Occident, où elle fut un des élémens constituans du style religieux dans ces contrées, surtout pendant les 11e et 12e siècles.

Nous voici arrivés à l'étude des monumens de l'Occident pendant le moyen âge. Les barbares viennent de prendre

possession du monde romain, et l'ancien ordre de choses social a totalement disparu. La civilisation antique a eu presque entièrement le même sort, et le peu qu'il en reste s'est réfugié auprès du clergé et dans les monastères, d'où pendant long-temps encore partira toute vie intellectuelle. Mais, après quelques siècles de léthargie, le Christianisme ranimera peu à peu l'humanité; il lui inspirera une vie nouvelle, sans aucun mélange impur d'idées étrangères; il lui insinuera dans les veines sa sève vivifiante et créatrice; il lui fera produire et réaliser dans les arts les types du vrai beau, les rêves merveilleux de la pensée religieuse; il l'électrisera tout entière au seul nom de la croix, et nous verrons alors le plus magnifique développement de l'idée chrétienne, dans une civilisation d'une fécondité admirable et d'une richesse inouïe. L'architecture ne resta point en arrière de ce mouvement ascensionnel et de cette prospérité. Elle était tombée entre les mains des barbares à une grande lourdeur, et à un dénuement presque absolu d'ornemens; elle végéta long-temps dans cet état; mais au 11e siècle, aidée des traditions bysantines qui pénétrèrent en Occident, elle se dégagea de ses formes massives et commença à se revêtir de dessins et de sculptures variés. Ce perfectionnement continua au 12e siècle, qui fut marqué par un événement bien important, par l'apparition de l'ogive. Cette forme, dont l'origine est encore un problème, et dont l'introduction dans l'art est due bien évidemment à l'inspiration religieuse, fut la base d'un système nouveau d'une hardiesse et d'une perfection incroyables. Sévère d'abord et majestueux dans le 13e siècle, il déploya au 14e une richesse et une magnificence imposantes. Le 15e siècle vit commencer son déclin; sans perdre sa grandeur, il devint recherché, maniéré, et se prolongea jusques au milieu du 16e siècle, où il fut définitivement remplacé par l'architecture de la renaissance. Les lignes froides et régulières de l'art antique prirent la place des formes si élancées et si vivantes du moyen âge, au temps où la dernière croisade s'accomplissait en Espagne par la prise de Grenade, et où Luther, donnait le signal des guerres religieuses qui allaient désoler l'Europe. L'archéologie du moyen âge se divise donc en deux grandes époques, l'époque romano-bysantine et l'époque ogivale, et chacune d'elles se divise en elle-même en trois périodes, primaire, secondaire et tertiaire.

La première période de l'art romano-bysantin s'étend depuis le 5e siècle jusqu'à la fin du 10e. On a réuni dans une même division un aussi long espace de temps, à cause du manque presque absolu de monumens qui permissent des observations plus précises et plus exactes; à peine si l'on peut citer comme remontant à cette période Saint-Jean à Poitiers, l'église de la Basse-OEuvre à Beauvais, et quelques autres. Du reste, l'architecture varia peu pendant cette époque. Elle se ressentit de l'inertie intellectuelle et de l'ignorance profonde qui régnaient alors. La forme des églises est à peu de chose près la même que celle des anciennes basiliques; leur construction même nous reproduit la pierre de petit appareil et la brique romaine. La couleur rouge de ces briques, tranchant sur le gris obscur des autres pierres avec lesquelles on les faisait alterner, servit souvent à décorer l'archivolte des fenêtres, ou même à figurer quelques dessins sur les murs. C'est, du reste, le seul mode d'ornementation, la seule décoration que nous présentent les monumens de cette époque; tout le reste de la construction est d'une lourdeur et d'une grossièreté d'exécution remarquables. Des pleins cintres épais s'ouvrent dans la muraille sans aucun ornement, et s'appuyant sur de simples pieds droits, forment les portes et les fenêtres. Les colonnes même ont presque disparu de l'intérieur de l'édifice, et le plus souvent elles sont remplacées par des piliers massifs, surmontés d'une simple corniche sans entablement. La voûte elle-même manque quelquefois entièrement; on voûtait l'abside, mais le plus souvent on se contentait de couvrir avec la charpente le reste de l'édifice. Tant que régna le plein cintre, les constructeurs éprouvèrent les plus grandes difficultés pour élever des voûtes à grande et haute portée. Ils ne devinrent habiles dans ce genre de travail qu'après l'introduction de l'ogive,

qui joignit à l'élancement et à la beauté des formes une très grande solidité. On voit, par ces détails, l'état profond de dégénérescence où l'art était tombé, et ce qu'il fallut à l'inspiration chrétienne pour l'amener au point où nous le verrons arriver aux 13e et 14e siècles.

Le 11e siècle vit s'opérer en Europe un mouvement bien remarquable, une renaissance universelle. Délivrés de la crainte de la fin du monde que l'on s'était figuré devoir arriver au 10e siècle, tous les esprits sortirent alors d'une profonde léthargie, et une incroyable activité s'empara d'eux tout-à-coup. Une impulsion puissante se manifesta dans tous les travaux de l'intelligence; elle fut surtout favorisée dans l'architecture par l'influence des idées bysantines, qui se répandirent alors davantage au moyen des croisades, qui mirent en communication immédiate l'Orient et l'Occident. Une autre cause aussi du perfectionnement de l'art était dans les préoccupations mystiques des moines, qui introduisirent dans leurs églises une foule d'allusions dont le sens mystérieux nous échappe aujourd'hui pour la plupart; et à cette époque, toute culture intellectuelle était encore renfermée dans les monastères, qui seuls par conséquent fournissaient des architectes et d'habiles ouvriers. Les églises de ce temps sont construites d'une manière plus solide, avec le moyen et le grand appareil, c'est-à-dire avec des pierres d'une certaine dimension. Elles sont en général tournées vers l'orient, se dirigeant ainsi sur la contrée où le Sauveur des hommes accomplit son sacrifice. Le chœur s'agrandit considérablement; il s'allonge d'abord en éloignant l'abside des transsepts; puis il s'élargit par le prolongement des bas-côtés de la nef, qui viennent tourner autour de l'abside. On peut alors circuler librement autour de l'église; les cérémonies saintes peuvent se développer et prennent un aspect imposant. En outre, le chœur s'entoure de chapelles; celle du fond, immédiatement derrière l'autel, fut toujours dédiée à la sainte Vierge; « d'autres, d'abord au « nombre de deux, puis de quatre, de six, « quelquefois même davantage, entourè« rent le chevet de l'église. L'idée de re« présenter dans le plan d'une église l'in« strument de notre salut, paraît avoir « cherché dans l'addition de ces chapelles, « l'imitation de la couronne du Christ, « ou du nimbe qui entoure sa tête. On « doit peut-être attribuer à une allusion « mystique le nombre presque constam« ment impair de ces chapelles. » On les trouve en effet tantôt au nombre de trois, tantôt de cinq, tantôt de sept, quelquefois même de douze. A l'intérieur de l'église, les lourds piliers des siècles précédens sont remplacés par de belles colonnes, et bientôt par un groupe de petites, au fût grêle et disproportionné, qui ornaient et cachaient le support véritable. « Rien ne « contribue à donner de l'élancement à « nos vieilles églises, comme ces faisceaux « de gracieuses colonnettes qui s'élancent « d'un seul jet du pavé jusqu'aux com« bles, où elles s'arrêtent pour porter les « nervures des voûtes. » Les chapiteaux s'ornent aussi d'une manière remarquable et caractéristique de l'époque. Ils sont surchargés de figures en bas-reliefs, représentant des animaux fantastiques ou bien des scènes tirées de la Bible. Les portes et les fenêtres sont toujours cintrées; mais fort simples d'abord, quoique plus légères, elles ne tardent pas à se décorer avec une grande magnificence. Elles s'entourent d'une et souvent de plusieurs archivoltes chargées de dessins et moulures propres à ce siècle; ce sont des étoiles, des chevrons brisés ou zig-zags, des losanges, des tores coupés, des têtes de clou, d'élégantes torsades, et mille autres figures, que la vue seule peut faire connaître. Ces resplendissantes auréoles reposent sur des colonnes rangées de chaque côté. Les portes forment surtout la partie privilégiée, celle que l'on orna avec le plus de luxe. On voit quelquefois sur leur archivolte des scènes de la Bible, la vie du patron, ou la représentation matérielle des vérités dogmatiques, l'enfer, le ciel, les péchés capitaux, ou le jugement dernier. Les fenêtres reçoivent aussi quelquefois une décoration toute particulière : dans l'arcade principale se trouvent comprises deux petites arcades, formant deux fenêtres parfaitement égales et accolées l'une contre l'autre, ce qui leur a fait donner le nom de *fenêtres géminées*. Au-dessus et pour remplir l'espace compris dans le grand cintre, se

trouve une ouverture circulaire ou petite rose, prélude des magnifiques rosaces du style ogival. Toutes ces diverses parties forment déjà un merveilleux ensemble, bien différent de celui que présentaient les monumens des siècles précédens (1).

Les tours ou clochers ne remontent pas tout-à-fait à l'origine du Christianisme. Les cloches commencèrent à être en usage au 7e siècle, et on cite à peine quelques clochers élevés pendant le 8e. Ce n'était d'abord que de grosses tours massives, surmontées d'un toit, et qu'on ne savait où placer dans l'édifice, souvent même qu'on bâtissait tout-à-fait en dehors. Au 11e siècle, on en fit un ornement et on les multiplia. Il y en avait une de chaque côté du portail, et une troisième sur le centre des transsepts. On les perça alors d'une plus grande quantité de fenêtres, et on remplaça leur toit informe par une pyramide quadrangulaire en pierre, et à pointe obtuse. Cette pointe s'allongea considérablement au 12e siècle, s'élança plus hardiment dans les airs, et prit souvent la forme octogone. Ce perfectionnement se fait remarquer, pendant la troisième période, dans toutes les autres parties de l'église. Les minces colonnettes, groupées en faisceaux, se détachent et s'effilent davantage; les chapiteaux s'enrichissent encore, et leurs sculptures plus délicates dénotent des mains plus exercées; les dessins et moulures du 11e siècle, généralement composés de lignes brisées, font place à de gracieuses lignes courbes, souvent à de légères guirlandes, des branches de feuillage, des fleurs entr'ouvertes ou entièrement épanouies. Les fenêtres, les portes surtout se chargent de plus d'ornemens; ces dernières se décorent de grandes statues de taille humaine, au port majestueux, et aux longs vêtemens orientaux. Les importations de l'Orient se remarquent à chaque pas à cette époque, et surtout dans le perfectionnement de la statuaire, qui prit alors un grand développement. Elles se manifestent encore dans la forme circulaire donnée à quelques églises, en souvenir de celle du Saint-Sépulcre à Jérusalem. Les pieux guerriers des croisades cherchaient ainsi à consacrer dans leur patrie le souvenir de leurs combats, de leur pélerinage et de leur foi, et la plupart de ces églises circulaires portent le nom d'*églises du temple*. Mais ce qui caractérise surtout cette période, appelée si justement période de transition, fut l'apparition, encore timide il est vrai, des formes nouvelles qui se développèrent successivement, et firent la gloire des siècles postérieurs. Les trèfles, les quatre-feuilles commencent à se mêler aux autres ornemens. Les petites roses ou ouvertures circulaires prennent de grandes dimensions, et se développent en magnifiques rosaces divisées par de légers meneaux de pierre, se ramifiant en plusieurs branches, et s'épanouissant à la circonférence en gracieux trilobes. La voûte enfin se modifie, et la forme fondamentale des trois siècles suivans, celle qui a donné son nom à la seconde partie de l'architecture chrétienne au moyen âge, l'Ogive apparaît. Mais elle n'a pas encore les heureuses proportions qu'elle acquit par la suite. Elle alterne presque toujours avec le plein cintre; et lorsqu'on la voit aux portes ou aux fenêtres, les moulures qui la décorent appartiennent exclusivement au style bysantin.

Les temples des anciens n'offrent guère que des lignes droites dans l'ensemble de leur construction. Leurs formes étaient exactement polygonales; leur fronton se dessinait en triangle, et un plafond horizontal venait recouvrir leurs colonnes à angle droit. A l'époque où le Christianisme parut sur la terre, les Romains introduisirent la ligne courbe dans l'architecture; les temples furent voûtés, les fenêtres et les portes s'ouvrirent en plein cintre; à l'intérieur, les piliers qui supportaient l'édifice furent surmontés par des arcades, et la coupole bysantine vint encore animer cet ensemble. Cette forme était déjà un grand progrès; en effet la ligne droite horizontale indique la force et la stabilité, mais aussi l'immobilité et la pesanteur. La ligne courbe donne déjà l'idée du mouvement et de la vie; mais, arrondie en dôme, elle a encore quelque lourdeur.

(1) On peut citer comme appartenant à cette époque Saint-Germain-des-Prés, à Paris, Notre-Dame-du Port, à Clermont-Ferrand, la cathédrale de Nantes, celle du Puy en Velay, etc.

Aussi, malgré le perfectionnement de l'art aux 11e et 12e siècles, malgré la beauté qu'atteignit alors le style romano-bysantin, ce n'était point là le dernier mot de l'inspiration religieuse. Il lui fallait définitivement briser avec les traditions antiques, et produire un art nouveau, un art qui fût exclusivement à elle. C'est ce que réalisa le 13e siècle en adoptant l'ogive, et en en faisant la base de toute son architecture. Cette forme si éminemment religieuse, se prête admirablement au symbolisme chrétien. Par la légèreté, par l'élancement de ses lignes qui montent à une hauteur considérable, elle indique l'ardeur de la foi, l'élévation vers le ciel des pensées et du cœur de l'homme, l'attention que l'on doit avoir à diriger toutes ses actions vers un but supérieur. Par sa solidité, elle permit de construire des voûtes d'une prodigieuse hardiesse, d'agrandir l'édifice, de dilater et d'étendre pour ainsi dire les vœux et les affections des fidèles. Toute l'Eglise, à cette époque, sembla se transformer, s'idéaliser, se dégager autant que possible de la matière, et prendre une vie réelle. « Tout, dans la cathédrale gothique, ne « révèle-t-il pas la pensée de l'architecte « chrétien? De tous côtés ne voit-on pas « des emblèmes et des symboles? ne lit-« on pas dans le plan, en forme de croix, « dans les chapelles qui rayonnent au-« tour de l'abside, mystérieuse couronne « du Christ, dans tous les détails de l'é-« glise, les intentions religieuses de l'ar-« tiste catholique? Dans l'élancement « des colonnes, dans l'élévation des voû-« tes, dans cette tendance générale à tout « diriger vers le ciel, ne voit-on pas « l'exaltation de la foi, l'ardeur de l'espé-« rance, une exhortation à diriger en « haut nos pensées, nos sentimens, nos « actions? Cette immensité d'étendue, « cette mystérieuse obscurité du sanc-« tuaire, ne font-elles pas naître natu-« rellement des sensations religieuses? « Tout, dans la cathédrale gothique, « prend voix et parle hautement; il « faut avoir perdu tout sens chrétien « pour ne pas comprendre ce sublime « langage. « Il n'est asme si revêche, dit « Montaigne, qui ne se sente touchée de « quelque révérence, à considérer la « vastité sombre de nos églises, la diver-« sité d'ornemens, à ouïr le son dévotieux « de nos orgues, et l'harmonie posée et si « religieuse de nos voix. » C'est qu'aussi le 13e siècle était le siècle des merveilles; la religion animait tous les cœurs d'une ardeur inaccoutumée. « Il semble, s'é-« crie encore notre auteur, en citant M. le « comte de Montalembert, que cet im-« mense mouvement des âmes que repré-« sentent saint Dominique, saint François « et saint Louis, ne pouvait avoir d'autre « expression que ces gigantesques cathé-« drales qui paraissent vouloir porter « jusqu'au ciel, au sommet de leurs tours « et de leurs flèches, l'hommage universel « de l'amour et de la foi victorieuse des « chrétiens. Les vastes basiliques des siè-« cles précédens leur paraissent trop « nues, trop lourdes, trop vides, pour les « nouvelles émotions de leur piété, pour « l'élan rajeuni de leur foi. Il faut à cette « vive flamme de la foi, le moyen de se « transformer en pierres et de se léguer « ainsi à la postérité. Il faut aux pontifes « et aux architectes quelque combinaison « nouvelle qui se prête et s'adapte à toutes « les nouvelles richesses de l'esprit ca-« tholique; ils la trouvent en suivant ces « colonnes qui s'élèvent vis-à-vis l'une de « l'autre dans la basilique chrétienne, « comme des prières qui, en se rencon-« trant devant Dieu, s'inclinent et s'em-« brassent comme des sœurs; dans cet « embrassement ils trouvent l'ogive. Par « son apparition, qui ne devient un fait « général qu'au 13e siècle, tout est mo-« difié, non pas dans le sens intime et « mystérieux des édifices religieux, mais « dans leur forme extérieure; au lieu de « s'étendre sur la terre, comme de vastes « toits destinés à abriter les fidèles, il faut « que tout jaillisse et s'élance vers le « Très-Haut. La ligne horizontale dispa-« raît peu à peu, tant l'idée de l'éléva-« tion, de la tendance au ciel domine. « A dater de ce moment plus de cryptes, « plus d'églises souterraines; la pensée « chrétienne, qui n'a plus rien à craindre, « se produira tout entière au grand « jour..... D'innombrables beautés fleu-« rissent de toutes parts dans cette ger-« mination de la terre fécondée par le « catholicisme, et qui semble repro-« duite dans chaque église par la mer-« veilleuse végétation des chapiteaux,

« des clochetons et des fenestrages. »

Lorsqu'on entre dans une belle église du 13[e] siècle, on est frappé d'un sentiment indéfinissable d'admiration et de respect. On est saisi d'étonnement à la vue de cet immense vaisseau dont toutes les parties sont entre elles dans une harmonie parfaite ; on est porté au recueillement et à la prière par ces formes si religieuses et ce demi-jour si mystérieux. L'ogive règne partout ; partout vous apercevez ces arceaux élancés, se croisant en tous sens. Tantôt l'église a un intérieur sévère et d'une majestueuse simplicité. Presque aucun ornement n'en vient tempérer l'austérité imposante. Ses arcades rangées régulièrement à la file, respirent une gravité pour ainsi dire monacale. Tel est St. Ouen (1), à Rouen, où l'on croit voir dans chaque pilier les anciens bénédictins, tous habillés de même, espacés régulièrement dans l'église, réunis dans un pieux silence et adressant au ciel une commune prière. Tantôt, au contraire, sans perdre sa gravité religieuse, la cathédrale revêt un aspect plus riche et plus varié. Les ogives sont alors appuyées sur de belles colonnes, ou bien encore sur les faisceaux de minces colonnettes des siècles précédens. Lorsque l'on aperçoit de loin cette multitude de petites colonnes, on dirait une réunion nombreuse de fidèles venus pour prier ensemble, ou même des groupes d'anges rassemblés autour du Très-Haut, et n'attendant qu'un signe de sa volonté pour aller porter aux hommes un message de paix. L'ogive, qui a donné la voûte, qui s'élance des colonnades, se reproduit encore dans tous les ornemens. Elle termine la partie supérieure des fenêtres qui, avec ce nouveau caractère, conservent leur forme géminée surmontée d'une rose, et offrent ainsi, par cette triple composition, l'emblème de la sainte Trinité. Les grandes rosaces déploient toute leur magnificence : « Elles s'ouvrent, elles « s'épanouissent, elles étalent leurs riches « compartimens ciselés, comme de gra- « cieux pétales. Quoi de plus ravissant « que cette fleur immense, incrustée dans « la muraille, brillant des mille couleurs « des vitraux peints, portant au cœur l'i- « mage de Dieu, et dans toutes les divi- « sions qui s'en échappent en rayonnant, « celles des anges, des patriarches et des « saints ! Admirable symbole ! le cercle, « c'est l'éternité au centre de laquelle « Dieu se repose. Les esprits bienheu- « reux, les prophètes, les martyrs, les « saints, toute la création gravite en « chantant des hymnes, vers ce majes- « tueux centre de toutes choses. » Les portes restèrent la partie privilégiée des sculpteurs ; on les chargea d'une profusion incroyable de ciselures, de feuilles, de fleurs, de guirlandes, de pinacles, de statues et statuettes ; des scènes entières de la Bible y furent représentées, et se distinguèrent par l'animation des personnages. « A partir du 13[e] siècle, l'ouver- « ture de la porte principale fut partagée « en deux par un pilier dont nous con- « naissons la destination symbolique. Sur « le tympan, le jugement dernier se trou- « ve représenté (1) avec tout son appareil « de majesté et de terreur. Le sculpteur « chrétien a cherché à frapper l'esprit « par cette effrayante image, et pour pro- « duire une plus profonde impression « sur la conscience, il a voulu que la « porte présentât deux voies, l'une à « droite, l'autre à gauche, l'une pour les « bons, l'autre pour les pécheurs, sui- « vant les paroles de la terrible sentence. « Chacun, en franchissant le seuil du lieu « saint, devait se rendre témoignage de « ses bonnes et mauvaises œuvres, et « choisir sa voie. » Au-dessus du portail s'élevèrent ces tours majestueuses dont la grande voix convoquait au loin le peuple fidèle aux solennités religieuses. Souvent on en plaça une au centre des transepts ; partant alors du milieu de la croix, elle s'élançait audacieusement dans les airs, et, franchissant les espaces, semblait vouloir porter jusques aux cieux le respect et l'amour des populations. Telle est la flèche d'Amiens, d'une hauteur considérable, et d'une harmonie parfaite avec les autres parties de cet

(1) Saint-Ouen est une ancienne abbaye de Bénédictins. Son église, construite pendant les 13[e], 14[e] et 15[e] siècles, est complète, à l'exception de son portail, privé de ses deux tours. Voir, dans le même genre sévère et majestueux, Saint-Etienne, à Bourges.

(1) Voir, par exemple, la cathédrale de Chartres, portail latéral de droite, au nord.

admirable ensemble. Celle de Strasbourg, placée sur le portail de l'église, est la plus célèbre de toutes. Sa construction dura plus d'un siècle et demi, et son élévation (1) est presque égale à celle du plus haut monument connu, le tombeau de Chéops, la plus grande des pyramides d'Egypte. Percée à jour de toutes parts, par d'innombrables fenêtres, découpée en mille festons et dentelles, elle paraît suspendue dans les airs, et, quoiqu'elle soit ouverte à tous les vents du ciel et exposée à toutes les tempêtes, elle n'en demeure pas moins d'une solidité à toute épreuve. Telle est l'âme du chrétien sur cette terre ; en butte à toutes les séductions du monde, à toutes les tentations de l'enfer, elle est sans cesse agitée et traversée par les vents des passions et les orages du cœur ; ferme cependant au milieu de la tourmente, tant qu'elle s'appuiera sur la croix, rien ne pourra l'ébranler. Aidée, au contraire, de la grâce divine, elle se dégagera peu à peu de la matière, s'élèvera et se purifiera sans cesse, et, quittant ce misérable monde, elle montera calme et silencieuse vers l'infini.

L'ogive ne répondait pas seulement aux exigences artistiques et aux sentimens religieux des hommes du 13e siècle ; elle l'emportait encore de beaucoup sur toute autre forme pour la solidité de la construction. Avec elle, on put élever des voûtes à des hauteurs considérables. On agrandit aussi l'église en doublant les collatéraux. On effila les colonnes qui prirent plus de grâce et d'élégance. On perça sur les côtés de grandes et longues fenêtres, et pour ne diminuer en rien la solidité de l'édifice, on appuya les murs de contreforts à plusieurs étages pour soutenir la portée des voûtes. Ces contreforts étaient déjà en usage depuis longtemps ; mais de massifs qu'ils étaient, ils devinrent alors de légers arcs-boutans, décorés de statues et de clochetons. L'édifice tout entier cherchait à se dégager de ses formes matérielles et à s'animer par le perfectionnement et la profusion des ornemens. Les fleurons, les rosaces, les fleurs, les feuillages divers, les élégans pinacles revêtent l'enceinte du chœur, décorent le jubé, se jouent dans les fenêtres, rehaussent les chapiteaux et se montrent encore dans mille autres parties de l'édifice. Mais partout domine l'ogive ; c'est elle qui forme la base de tous ces ornemens, et c'est elle encore qui supporte ces légères balustrades qui courent au-dessus des colonnes le long des galeries, et couronnent à l'extérieur les chapelles latérales et le grand comble. Telles furent les églises du 13e siècle, surmontées de leurs magnifiques charpentes qui font encore l'admiration du siècle présent. A cette époque, on doit rapporter les cathédrales de Paris, de Chartres, de Bourges, de Cologne, de Strasbourg, d'Amiens, de Reims, de Beauvais, de Tolède, d'Yorck, et une foule d'autres qui surgirent de toutes parts. Pour élever ces immenses monumens, des populations entières se réunissaient comme dans un saint pélerinage, et allaient travailler ensemble à l'œuvre de Dieu : « C'est « un prodige inouï, écrivait dès 1145 un « religieux bénédictin, abbé de St.-Pierre-« sur-Dive, que de voir des hommes puis« sans, fiers de leur naissance et de leurs « richesses, accoutumés à une vie molle et « voluptueuse, s'attacher à un char avec « des traits et voiturer les pierres, la « chaux, le bois et tous les matériaux né« cessaires pour la construction de l'édi« fice sacré. Quelquefois mille personnes, « hommes et femmes, sont attelés au « même char, tant la charge est considé« rable, et cependant il règne un si grand « silence qu'on n'entend pas le moindre « murmure. Quand on s'arrête dans les « chemins, on parle, mais seulement de « ses péchés dont on fait confession avec « des larmes et des prières. Alors les « prêtres engagent à étouffer les haines, « à remettre les dettes, et, s'il se trouve « quelqu'un assez endurci pour ne pas « vouloir pardonner à ses ennemis, et « refuser de se soumettre à ces pieuses « exhortations, aussitôt il est détaché du « char et chassé de la sainte compa« gnie. »

Le 14e siècle vit continuer le même enthousiasme et la même perfection architecturale. Cette période ne se distingue

(1) La flèche de Strasbourg, fondée en 1277, ne fut terminée qu'en 1439. Elle a 142 mètres d'élévation, et la plus haute pyramide d'Égypte 146. Le dôme de Saint-Pierre de Rome n'a que 132 mètres.

de la précédente que par une ornementation plus riche, plus magnifique, et quelques différences peu importantes. L'édifice achève de se compléter par l'addition d'un rang de chapelles de chaque côté de la nef; le portail se décore d'un beau fronton aigu découpé à jour, et garni de crosses végétales. L'ogive des fenêtres perd un peu de son élancement en s'élargissant; mais elle se divise en cinq légers meneaux de pierre, trilobés à leur partie supérieure, et surmontés de cinq élégantes rosaces. La sculpture se perfectionne, et les ornemens sont répandus avec une profusion incroyable; les trèfles et quatre-feuilles soutiennent les balustrades et y remplacent l'ogive; partout on ne voit que moulures et broderies, statuettes, fleurs et feuillages : la pierre disparaît entièrement sous un véritable rideau de dentelle.

La troisième période du style ogival comprend tout le 15[e] siècle et la première moitié du 16[e]. « L'enthousiasme religieux, ardent encore au 14[e] siècle, commençait à s'éteindre. Les populations, « autrefois emportées comme par un entraînement irrésistible aux grandes et « nobles entreprises, étaient tombées dans « le découragement et presque dans l'indifférence. On avait des peines infinies « à mener à fin les grandes églises commencées.... Il faut bien le dire aussi, « l'art s'était en grande partie sécularisé. « On ne voyait plus guères de ces grands « architectes du premier âge, évêques, « abbés, moines, clercs qui se vouaient « aux plus rudes travaux pour la gloire « de Dieu, et pour gagner une place en « paradis; ils avaient été remplacés par « des maîtres maçons mercenaires, par « des ouvriers qui ne travaillaient qu'à « beaux deniers comptans. L'art devait « souffrir en de pareilles mains; il ne « s'inspirait plus du vif enthousiasme « d'esprits passionnés pour l'œuvre sainte; « il était appesanti sous les froids calculs « de l'égoïsme et du mercantilisme. Alors « l'amour-propre, l'orgueil se glissa partout. On voulut attacher son nom à « quelque œuvre de mérite; on chercha à « gagner, par des actions d'éclat, un peu « de ce vain bruit qu'on appelle renommée. De là cette prétention, ce maniéré, « cette afféterie qu'on observe dans presque tous les monumens de cette époque. La simplicité sublime du 13[e] siècle « est perdue, la gravité élégante du 14[e] « est altérée..... L'ornementation s'appesantit au 15[e] sous les lignes tourmentées et contournées du gothique flamboyant, sous le goût des tours de force « et l'affectation de science, sous cette « profusion de végétation indigène et « vulgaire qu'elle fit germer de toutes les « saillies, de toutes les arêtes, et à l'ombre « de laquelle vinrent s'abriter des légions « de statues avec leurs niches et leurs « dais. » L'ogive règne dans tout l'édifice; mais déjà elle s'altère aux portes et quelquefois aux fenêtres : elle se change en une courbe très surbaissée, et se relevant subitement au point de jonction. Oubliant ainsi sa forme élancée des siècles précédens, les architectes de cette époque la dépriment et la contraignent de s'incliner vers la terre. Cette modification, au reste, ne devint générale que vers la fin de cette dernière période. Il en est de même des minces colonnettes qui, diminuant toujours de grosseur, finirent par se réduire à l'état de nervures prismatiques, travail minutieux, et d'un effet général assez mesquin. Les voûtes sont sillonnées en tous sens par les nombreuses ramifications des arceaux qui viennent se réunir au milieu dans un pendentif quelquefois très allongé, et toujours très délicatement ciselé. Rien ne montre mieux la décadence de l'architecture ogivale que ces voûtes qui semblent s'affaisser sous le poids de la matière, et se courber vers la terre. Les fenêtres s'élargissent encore, et l'ogive « a souvent plus de la moitié « de l'élévation totale. Le réseau qui en « remplit le tympan, est formé de lignes « ondulées, présentant quelque analogie « avec une flamme droite ou renversée; « c'est ce qui a fait donner à la fenêtre « de la dernière époque le nom de *fenêtre flamboyante*. » Ce caractère se reproduit dans la composition de la rosace, et même dans celle de la balustrade, d'où les beaux fleurons du 14[e] siècle ont disparu. Les ornemens sculptés sont plus que jamais semés avec une grande profusion; mais au lieu de la belle végétation des époques précédentes, les feuilles des guirlandes ne reproduisent plus que des plantes vulgaires, le chardon, le

houx, le choux frisé, etc., remarquables seulement par leur excessive découpure. Partout les formes anguleuses, prismatiques, prennent la place des formes arrondies, et au ton noble et majestueux, succède une recherche affectée et prétentieuse. Un ornement particulier à ce siècle, et qui est d'une grande élégance, consiste en festons trilobés, suspendus avec légèreté autour des voussures des portes et des fenêtres, et même des arceaux des voûtes. Tel est le gracieux rideau qui décore intérieurement le porche de la cathédrale d'Autun. Les tours aussi participent au caractère général ; elles s'abaissent, deviennent plus massives, et se chargent de plus d'ornemens. Nous citerons, pour exemple, les deux tours jumelles de la cathédrale de St. Gatien, de Tours. « Depuis la base jusques au « faîte, elles sont chargées de ciselures, « de festons, de dentelles, de dais, de pinacles, d'aiguilles, de feuillages, en un « mot, de tous les ornemens si variés du « gothique fleuri, avec une profusion si « incroyable, et en même temps avec un « goût si exquis, que le roi Henri IV, « passant à Tours peu de temps après « leur entier achèvement, s'extasiait en « les contemplant. Il faudrait un étui, « dit-il en s'en allant, pour protéger ce « chef-d'œuvre (1).

« Après avoir brillé pendant plus de « trois siècles d'un vif éclat, l'art gothi- « que allait pâlir et s'éteindre ; il avait « régné sur la plus belle partie du moyen « âge, avec une gloire sans rivale; il avait « crû merveilleusement sous les influen- « ces de la religion, fortement enraciné « dans la terre qui l'avait vu naître. « Par une injuste préférence, on le dé- « laissa pour cultiver une plante exotique, « étrangère au sol et au climat, qui ne « pouvait produire que des fleurs sans « parfum, que des fruits sans saveur. » La renaissance vint détrôner, au 16e siècle, l'architecture indigène, et y substituer les formes antiques. Le plein cintre romain reparut, et peu à peu expulsa entièrement l'ogive. La colonne grecque, avec son entablement, vint remplacer les nervures prismatiques. L'ornementation devint encore plus riche, se perfectionna de plus en plus ; les voûtes surbaissées, les médaillons, les arabesques, les génies ailés et les figures emblématiques, les pendentifs, les culs-de-lampe, etc., remplissent tout l'édifice, et se font remarquer par l'habileté et la finesse du travail. Ces modifications s'opérèrent successivement, et c'est cette oscillation, ce mélange des formes anciennes avec les formes nouvelles qui constituent le style de la renaissance. Mais bientôt le changement devint complet ; alors « on s'ima- « gina avoir fait une merveille quand on « eut réussi à copier plus ou moins heu- « reusement, c'est-à-dire plus ou moins « servilement, quelqu'un des monumens « de Rome ou de la Grèce. On perdit le « sentiment des convenances le plus in- « timement liées à la nature des choses, « et l'architecte, qui ne voyait plus pour « lui de modèles que dans les édifices de « Périclès, n'établit aucune différence en- « tre le plan à adopter pour construire un « temple, une bourse, un palais, une salle « de spectacle. Que dirai-je ? on crut ne « pouvoir mieux faire qu'en reproduisant « le plus exactement possible un temple « de Minerve, de Jupiter ou d'Apollon, « pour servir au culte du Dieu des chré- « tiens ! » On dirait que l'auteur a composé ce paragraphe sous l'impression d'une visite faite à la Magdeleine de Paris.

Le style de la renaissance fut la fin de l'architecture religieuse ; depuis lors on se modela entièrement sur les monumens grecs et romains, et tout caractère d'inspiration chrétienne disparut de nos édifices sacrés. Aussi, c'est à la fin du 16e siècle et au commencement du 17e que finit l'histoire de l'art, et là également s'arrête notre livre ; mais il n'aurait pas été complet s'il n'eût parlé des admirables vitraux qui décorent toutes nos cathédrales gothiques, et y répandent cette légère obscurité, ce demi-jour coloré, si favorable à la prière, à l'union de l'âme avec Dieu. Qui ne se sentirait naturellement recueilli en pénétrant dans ces immenses édifices, sous ces voûtes silencieuses, éclairées par un jour tel qu'il n'y en a pas sur la terre ? On croit être transporté subitement dans un autre monde, et er-

(1) On peut citer comme appartenant à cette époque la cathédrale d'Anvers, Notre-Dame de Brou, à Bourg, et plusieurs parties des cathédrales d'Autun, de Rouen, etc.

rer sous les portiques éternels de la cité divine; tous les anges, les saints, les patriarches peints sur les vitraux, semblent descendre sur un rayon de lumière et vous environnent d'une auréole céleste. C'est un avant-goût de la société des saints dans le ciel. L'auteur nous donne l'historique de la peinture sur verre; il discute son origine restée fort incertaine, nous parle de ses progrès successifs précisément dans les siècles où fleurit l'architecture ogivale, nous décrit son apogée au 16e siècle, alors qu'aidée des perfectionnemens que Raphaël apporta dans l'art du dessin, et enrichissant ses procédés des règles de la perspective, elle composa ces véritables tableaux où la précision d'exécution et le mérite des détails ne nuit pas à la richesse de l'ensemble, et enfin nous dit sa décadence, et le délaissement où elle tomba au 17e siècle. Nous ne le suivrons pas dans les diverses parties de cette intéressante notice, non plus que dans les procédés d'exécution qu'il développe dans un chapitre spécial. Il faut voir dans l'ouvrage même ces détails si curieux sur la composition d'un vitrail, la peinture du modèle sur de grands cartons, le découpage des morceaux de verre, les difficultés immenses de la cuisson des vitres peintes, leur assemblage sur le modèle avec des filets de plomb, et enfin leur pose dans la fenêtre avec de petites barres de fer. On voit dans ces détails, quelle patience il fallait pour mener un pareil ouvrage à bonne fin, et comment on était obligé souvent de recommencer tout son travail. L'auteur nous parle aussi des différentes manières de colorer le verre, des divers oxides métalliques que l'on faisait entrer à cet effet dans sa composition. Nous citerons la tradition qui rapporte l'invention du verre jaune transparent par l'oxide d'argent : « L'ordre « des dominicains de Bologne possédait, « au 15e siècle, un religieux très connu « et par ses travaux, et par son éminente « piété, Jacques, surnommé l'Allemand, « parce qu'il était né à Ulm, en Allema- « gne. L'obéissance à la règle fut sa vertu « principale. L'historien de sa vie remar- « que qu'un jour, ayant commencé la « cuisson des vitres peintes, il fut obligé « de l'abandonner avant son achèvement, « pour obéir à son supérieur qui l'en- « voyait à la quête; mais il fut agréable- « ment surpris à son retour de trouver « ses pièces de verre si bien recuites, « que jamais il n'avait eu pareil succès. « Il avait laissé tomber par mégarde un « bouton d'argent d'une de ses manches « parmi la chaux qui servait à stratifier « son verre; une partie de ce bouton « étant entrée en fusion, le métal teignit « en jaune le verre sur lequel il reposait. « Ce fait, en lui-même très probable, est « consigné dans tous les ouvrages sur la « peinture vitrifiée. »

Tel est ce livre que nous avons essayé de faire connaître par une analyse rapide, et qui mérite de prendre une place distinguée dans toute bibliothèque sérieuse. C'est un excellent manuel pour les personnes qui désirent étudier l'archéologie, et se rendre familières les notions usuelles de cette science. Ecrit pour être un ouvrage élémentaire, il s'adresse aux personnes demeurées jusques-là tout-à-fait étrangères à l'objet dont il s'occupe, et, par la clarté de son style, ne leur laisse rien à désirer. D'un autre côté, ses développemens leur permettent d'acquérir des connaissances déjà assez étendues, et elles peuvent dès lors parfaitement reconnaître et apprécier par elles-mêmes les monumens religieux des siècles passés. Nous avons essayé d'en faire connaître l'ensemble; mais nous n'avons pu ni dû nous arrêter sur les détails nombreux et précis qui achèvent de donner des notions exactes et complètes, et qui satisfont pleinement l'esprit du lecteur avide d'instruction, et celui aussi du lecteur instruit qui désire rappeler dans sa mémoire des souvenirs déjà un peu confus. Ces détails archéologiques, dont la description seule pourrait ne laisser qu'une idée vague et assez obscure, sont fixés et désignés nettement par des gravures en bois, répandues dans tout le corps de l'ouvrage, et qui servent merveilleusement à faciliter l'intelligence du texte, et à aider le travail de la mémoire. C'est surtout dans les arts et leur histoire, comme dans toutes les sciences exactes, qu'il faut voir par soi-même, et plus le fait occupe de place dans une science, plus aussi l'expérience personnelle a de prix, et doit être employée.

Aussi les gravures, déjà si utiles, ne font ici que remplacer la réalité, et il n'est personne qui ne cherche à vérifier lui-même, sur les monumens des temps anciens, ses connaissances archéologiques. Un autre mérite encore de ce livre, mérite que nous apprécions beaucoup, c'est l'esprit dans lequel il est conçu. On sent, en le lisant, que l'auteur n'a pas écrit seulement pour écrire, mais dans le but d'être utile. Outre la science réelle et positive qui abonde dans cet ouvrage, on y reconnait à chaque instant un sentiment profond des choses, ainsi que l'intention pieuse et la sainte ardeur d'un ministre du Seigneur, qui n'a pas choisi au hasard pour l'objet de ses travaux, l'étude des différentes formes du temple de Dieu. Il veut propager la science des édifices sacrés, en faire admirer toutes les beautés, et dérouler aux yeux de la foule les magnifiques trésors du sanctuaire ; mais il veut aussi cultiver l'intelligence et perfectionner le cœur, montrer l'alliance intime entre ces deux ordres de choses, et comment la science ne fait que gagner à être étudiée non seulement avec un esprit attentif, mais aussi avec un cœur chrétien et aimant. On ne rencontre malheureusement que trop souvent des hommes qui séparent complétement ces deux choses, et veulent faire de la science sans Dieu. Ils se persuadent que les pieuses affections et les religieux et secrets instincts ne peuvent que nuire à la rectitude de l'esprit, et d'un autre côté que l'inflexibilité des déductions logiques ne peut sympathiser avec des sentimens d'amour et de reconnaissance envers le centre et le lieu de toutes choses. C'est alors que réellement la science dessèche et appauvrit, et que, privée de ce qui fait sa vie et sa force, elle chancelle et s'évanouit dans ses propres pensées. M. l'abbé Bourassé ne croit pas à la nécessité de cette séparation entre la science et l'amour divin : bien plus, il nous montre leur réunion, leur parfait accord. Tout en instruisant, il fait aimer la religion, tâche de ranimer chez quelques uns de ses lecteurs leur attachement pour elle, et de répandre chez tous le feu de l'amour de Dieu, et les trésors de grâce et de miséricorde que l'Eglise possède en si grande abondance. « Nos efforts, dit-il « en terminant sa préface, seraient largement récompensés, si nous pouvions « ranimer dans quelques cœurs le respect et l'amour dont nous devons entourer nos églises. Ce n'est pas seulement comme archéologues que nous devons nous attacher à l'étude des édifices religieux, c'est encore plus comme chrétiens. Admirons les monumens de la foi de nos pères, mais aussi partageons leurs espérances, imitons leur dévouement et leur foi. Pénétrons jusqu'au sanctuaire pour voir et admirer, mais plus souvent encore pour adorer et prier. »

GABRIEL D'ERCEVILLE.

HISTOIRE DE DANTE ALIGHIERI ;

PAR M. LE CHEVALIER ARTAUD DE MONTOR (1).

Qu'on ne s'étonne point de voir une histoire de Dante paraître si long-temps après sa mort. Il s'agit d'une mémoire que six siècles n'ont point affaiblie, d'une renommée qui a retenti dans le monde entier, et à laquelle on peut appliquer ce que Virgile dit de celle qu'il a décrite dans son Énéide : *vires acquirit eundo*. La littérature n'a point cessé de s'en occuper dans tous les pays, et tant qu'il y aura sur la terre de vrais appréciateurs du génie, ils se transmettront les uns aux autres leur admiration pour l'auteur de cette *comédie* que les Italiens ont surnommée *divine*.

S'il y avait un écueil où Dante ait pu courir le risque de se briser, il faut oser le dire à la honte de notre siècle, c'est de nos jours qu'il l'eût rencontré. Ceux qui

(1) Un vol. in-8° ; 600 pages ; chez Adrien Leclerc, rue Cassette, 29. Prix : 10 fr.

ont voulu déshériter le siècle de Louis-le Grand de ses immortels chefs-d'œuvre, qui, en faisant grâce à Molière, ont relégué Racine et Boileau parmi les médiocrités du temps passé; ceux-là auraient bien pu aussi prononcer la déchéance de Dante; et s'ils ne l'ont pas déclaré caduc comme les autres, c'est que sans doute ils n'y ont pas songé.

Heureusement pour la gloire et le salut des lettres, il reste encore de par le monde quelques esprits purs et sévères qui veillent, comme M. le chevalier Artaud, à la garde du bon goût et à la conservation du feu sacré. C'est de quoi l'on pourra juger par le livre que nous annonçons.

Ceux qui croient le mieux connaître la vie et les œuvres de Dante seront agréablement surpris du talent avec lequel l'auteur a su répandre un nouvel intérêt et un nouveau charme sur un sujet qui ne semblait rien laisser à dire. Mais il faut plaindre les écrivains qui viendraient après lui pour entreprendre encore d'exploiter cette mine. Il semble en avoir épuisé les derniers filons par ses recherches.

En effet l'auteur de cette *Histoire de Dante* a fouillé et creusé à fond son sujet. Et en cela il n'a pas été seulement aidé par son goût pour les arts et les lettres; sa position exceptionnelle lui a offert plus qu'à tout autre de grandes facilités pour son travail. Florence est une des résidences diplomatiques où il a longtemps exercé les fonctions de chargé d'affaires de France, et là il se trouvait tout privilégié pour les recherches et l'étude auxquelles il s'est livré. C'était la ville natale du héros dont il se proposait d'écrire l'histoire. C'était à Florence que les traces du génie et de la vie de Dante se trouvaient le plus fortement imprimées; traditions, monumens, manuscrits, et ce qui est peut-être plus inspirateur, la vue des lieux, l'enthousiasme public, le bruit toujours éclatant d'une aussi grande renommée que celle du poète florentin, grand comme Tasse, et comme lui malheureux; tout enfin était là pour parler vivement à l'imagination déjà si riche de M. le chevalier Artaud.

Aussi que n'a-t-il pas recueilli de matériaux et de recherches qui lui ont servi à composer l'histoire de Dante? Sa judicieuse critique et la délicatesse de son goût ont fait le reste. Placé à une telle source, il a vu ce qui manquait, ce qui était inexact ou imparfait dans les écrits qui avaient précédé le sien. Il s'est vu en état de rectifier, de reviser et de compléter les jugemens portés avant lui sur les ouvrages comme sur l'orageuse carrière de Dante.

Aux yeux d'un homme aussi éclairé que M. le chevalier Artaud, la partie la plus intéressante de son travail ne devait pas consister à rajeunir et à remettre en lumière une célébrité individuelle qui, après tout, se serait bornée à la personne d'un poète que tout le monde connaisait déjà d'une manière plus ou moins complète. Il s'agissait bien davantage pour un diplomate aussi distingué que l'auteur, de savoir rattacher à la figure principale de son tableau, l'ensemble de la physionomie historique de l'époque et des événemens auxquels la vie de Dante avait été mêlée. C'est ce que l'auteur n'a pas négligé. Son livre est un reflet continuel de cette partie peu connue de l'histoire du moyen âge. Les agitations politiques d'alors, les querelles des Guelphes et des Gibelins, les passions régnantes, les erreurs ou les idées dominantes; voilà ce qu'il était intéressant de mettre en relief, et de faire mouvoir autour du nom et du personnage auquel aboutissaient tous les fils de l'histoire contemporaine. Dante n'est en quelque façon que le ressort dont M. le chevalier Artaud s'est servi pour reproduire les faits généraux de cette époque; faits imparfaitement connus et presque perdus dans les ténèbres, et qu'il est toujours bon de débrouiller lorsqu'on en trouve l'occasion.

C'est le but que l'auteur a fort bien atteint; ce qu'il avait pris l'engagement de remplir, en disant au commencement de son livre :

« Nous verrons quelles vicissitudes « tourmentèrent l'Italie avant le siècle « de Dante. Nous observerons quelles in- « certitudes, quels déchiremens occa- « sionnèrent ces vicissitudes imprévues; « nous détaillerons les conséquences « heureuses ou funestes qui s'étendirent « aux siècles suivans. Aussi la vie de

« Dante, tentée sans peur, sans passion, « sans colère, je n'ose pas dire sans « amour, sera comme le feu en usage au « Bengale, qui éclairera les temps de la « barbarie après l'empire romain, les « premiers balbutiemens de la renais« sance, la renaissance prenant la robe « virile, et toutes les phases des événe« mens littéraires et politiques jusqu'à « nos malheurs d'aujourd'hui; enfin jus« qu'à cette admiration croissante pour « la *divine comédie*, admiration qui, sans « blesser nos dogmes religieux, com« mande un nouveau respect pour leurs « mystères. Cet ouvrage de Dante forti« fiera le catholicisme du double secours « d'une orthodoxie inattaquable, et du « salutaire emploi des charmes poétiques, « pour affermir, même sans qu'on s'en « rende compte, cette vénération due au « saint-siége, vénération à laquelle il « faut toujours revenir, soit après quel« ques injures jetées aux pontifes par « Dante lui-même, soit après les persé« cutions militaires dont nous avons été « témoins il y a trente années. »

Sans vouloir refuser au poète florentin le tribut d'admiration que lui ont si justement mérité les œuvres de son génie, nous ne pouvons consentir à nous passionner également pour son caractère, et pour le rôle qu'il a joué dans les agitations politiques de son pays. Sous ce rapport, nous ne cacherons pas qu'il nous apparaît comme un nouveau Coriolan, qui ne sut refuser à son ambition et à son orgueil, que ce qu'il ne fut pas maître de lui accorder. Patricien superbe et grand seigneur à Florence, que fit-il de plus que le commun des hommes fiers, ambitieux et passionnés? Ayant à choisir entre les factions qui déchiraient sa patrie, les unes en haine du joug allemand, les autres en haine du pouvoir pontifical, il se jeta du côté des dominateurs étrangers, qui travaillaient au démembrement et à l'asservissement des petits États d'Italie.

En cela nous ne voyons rien qui recommande Dante à l'admiration publique et à la reconnaissance de ses compatriotes. Le parti qu'on prend dans les guerres civiles est presque toujours un calcul d'intérêt personnel. Tant pis pour qui se trompe! la roche Tarpéienne et là tout près pour ceux qui n'ont pas choisi le chemin du Capitole. Le *væ victis* n'a point été inventé pour Dante, et il est tout simple qu'on subisse le sort dont on a volontairement et librement couru la chance. Dante, vainqueur, aurait probablement écrasé ses ennemis. Dante, vaincu, fut écrasé par le parti contraire au sien. Encore fut-il bien heureux de pouvoir échapper par la fuite aux vengeances qu'il avait encourues, et d'en être quitte comme contumace pour être brûlé en effigie.

Au milieu des troubles et des discordes civiles qui agitaient alors la patrie de Dante, on ne distingue pas bien de quel côté se trouvaient la raison et l'équité, si tant est qu'elles se trouvassent quelque part dans ces déchiremens politiques. Mais ce qui forme une assez grave prévention contre lui, ce qui empêche de le plaindre autant qu'on est porté à plaindre le génie, c'est que le parti *Gibelin*, c'est-à-dire le parti des empereurs allemands, à la tête duquel il se trouvait à Florence, n'était pas, historiquement parlant, celui qui s'annonçait comme le plus favorable au bonheur et à la liberté des peuples.

Quoique la philosophie ennemie de l'Église catholique ait fait tout ce qu'elle a pu pour décrier sous le nom de *Guelphe* la faction opposée de ce temps-là; quoiqu'on ait voulu lui faire un ridicule et une sorte de honte d'avoir été celle des souverains pontifes; ce serait manquer de jugement et de justice que de ne pas la reconnaître pour la plus modérée, la plus humaine et la plus populaire des deux. Il s'agissait alors, en effet, d'une cause pendante entre le despotisme allemand qui voulait tout asservir, et l'autorité romaine qui s'unissait aux efforts de l'Italie pour opérer sous le nom de *communi*, ce commencement d'affranchissement qui, sans être l'état républicain, touche de près à l'indépendance. C'était de ce parti que se rangeaient les papes; non qu'ils fussent les chefs de la faction des *Guelphes*, comme l'idée s'en est vulgairement établie, mais parce qu'ils obéissaient en cela eux-mêmes à l'esprit du christianisme, toujours opposé à la servitude, toujours favorable à la cause de l'opprimé. Ce n'étaient donc point les peuples qui se

faisaient *guelphes* dans l'intérêt des papes, mais les papes qui se faisaient *guelphes* dans l'intérêt des peuples. Que d'idées n'y aurait-il pas à rectifier sur ce seul point d'histoire, s'il ne s'agissait pas ici d'une de ces erreurs que les révolutions aiment encore mieux accréditer en faveur du despotisme *gibelin*, que de savoir gré à la religion catholique de ses bienfaits et de ses efforts en faveur de la cause du peuple.

Toujours est-il que les disgrâces et les malheurs de Dante eurent leur source dans son caractère hautain, cassant, orgueilleux, et dans la mauvaise inspiration qui lui vint de se faire *gibelin* avec l'Allemagne, plutôt que *guelphe* avec l'Italie. Voilà ce qui rend les cœurs moins sensibles aux cris qu'il fait entendre dans son naufrage, lorsqu'il raconte lui-même ses infortunes en termes élégiaques, comme dans le passage suivant l'histoire de sa vie.

« Partout, dit-il, où se parle cette langue toscane, on m'a vu errer et mendier. J'ai mangé le pain d'autrui, et savouré son amertume. Navire sans gouvernail et sans voiles, poussé de rivage en rivage par le souffle glacé de la misère, les peuples m'attendaient à mon passage, sur un peu de bruit qui m'avait précédé, et me voyaient tout autre qu'ils n'avaient osé le croire. Je leur montrais les blessures que me fit la fortune, blessures qui déshonorent quiconque les reçoit. »

On peut se figurer en effet combien ses blessures durent être profondes, en voyant l'impitoyable rigueur avec laquelle il fut poursuivi et jugé. Indépendamment de la sentence qui le condamnait à être brûlé vif, pour cause d'extorsions et de prévarications alléguées contre lui pendant qu'il avait exercé dans la ville la charge de podestat, sa maison fut démolie et rasée jusqu'aux fondemens et tous ses biens livrés à la dévastation et au pillage.

Voici de sa part un trait de conduite qui autorise à croire que tout ne fut pas immérité dans ses revers, et que son caractère put y contribuer pour quelque chose. A une époque où son génie ne s'était pas encore révélé tout entier par les ouvrages qui plus tard grandirent sa renommée, son sort fut pris en pitié par Can de la Scale, prince de Vérone, qui ne négligea rien pour adoucir son exil, en accordant à lui et à sa famille la plus généreuse hospitalité. Un familier de cette petite cour, en causant un jour avec lui dans le palais, amena la conversation sur un favori que le prince gâtait, disait-il, par ses bontés et ses prédilections, quoique ce ne fût qu'un *bouffon*; tandis qu'il n'en faisait pas autant pour un homme de génie tel que lui, Dante. Celui-ci répondit : Que voulez-vous ! *Chacun aime ses pareils*. Ce bon mot valut à Dante une juste disgrâce et son expulsion de l'Etat de Vérone. Ce trait dénote dans le poète florentin ou un grand vice de caractère, ou un grand fond d'ingratitude.

Si l'on observe que l'éclat de son nom et son mérite extraordinaire eussent dû lui assurer de meilleurs traitemens de la part de ses concitoyens, nous répondrons que les haines de parti sont plus aveugles et plus ardentes que les autres; et que ce qui est arrivé à Dante dans sa ville natale, n'a rien d'étonnant pour ceux qui connaissent les dissensions civiles. Lavoisier était aussi un homme supérieur et digne d'être épargné assurément par les passions politiques, si les passions politiques étaient capables de faire grâce à un ennemi :

Ignoscenda quidem, scirent si ignoscere .....

Qu'on se rappelle cependant le mot qu'il s'attira de la part de ses juges, lorsqu'il leur demanda un sursis de quinze jours à l'exécution de son arrêt de mort, pour terminer une expérience importante de chimie dont il s'occupait depuis long-temps. *La république n'a pas besoin de chimistes*, lui fut-il répondu impitoyablement. La même chose serait arrivée à Dante, à Virgile, à Homère, s'ils se fussent trouvés dans un cas semblable, en présence d'une haine politique.

Quoi qu'il en soit, le malheur qui sembla s'attacher à Dante lui fut utile; cette haine incomparable, cette rage de colère et d'animosité qui lui passa dans le sang, devint la source d'où la fureur fit jaillir son immortel chef-d'œuvre. Ce fut là son *facit indignatio versum*. Ennemi implacable, aigri, outré jusqu'au dernier paroxysme, il remua toutes les facultés de

son âme, pour y chercher de quoi adoucir le fiel qui le brûlait. Il ne trouva que l'enfer qui pût répondre à son immense besoin de vengeance.

Il imagina donc d'y descendre vivant, et d'en explorer tous les coins pour avoir le plaisir d'y voir torturer ses ennemis. C'est dans ce *cantique* que le poète florentin a fait surtout éclater son génie, et produit une sorte d'engouement universel qui a fait donner à son ouvrage le nom de *divine comédie*. Que de beautés dans la description de l'enfer, d'où *l'espérance est bannie!* Que de recherches, quel admirable talent dans la gradation des peines comme dans leur invention! Que de fureur partout : *La divine comédie!* œuvre aussi étonnante par la hardiesse que par la bizarrerie de sa conception, et dont les beautés ont fait oublier à trois papes eux-mêmes, qui en ont accepté la dédicace, les outrages que l'auteur y avait prodigués à la papauté. L'Italie, l'Allemagne, la France, sans distinction de *Guelphes* et de *Gibelins*, ont confondu ensemble leur admiration. On peut dire de la *divine comédie*, ce que l'on a dit du *Cid* de Corneille :

Tout Paris, pour Rodrigue, a les yeux de Chimène.

M. le chevalier Artaud ne contribuera pas peu à ce que cette admiration se réveille. Le Dante, si difficile à comprendre, comme tous les poètes satyriques dont on finit par ne plus sentir tout le sel, lorsque l'on a perdu de vue l'objet de leurs sarcasmes, revit sous la plume de l'auteur, et son *histoire de Dante* est faite pour rendre à la *divine comédie*, sa grâce, sa fraîcheur et son mordant. *L'histoire* de M. le chevalier Artaud fait nécessairement suite au poème original; c'est la clef de *Dante*. Aussi ces deux livres seront-ils inséparables dans les bibliothèques des hommes de goût. Mais comme nous le disions tout à l'heure, il n'y a plus rien à faire après M. Artaud. Tout ce qu'il y a de bon dans les ouvrages qui ont précédé le sien, il l'a analysé, fondu avec une grande délicatesse et une exquise sagacité.

Nous ne prétendons point faire passer sous les yeux du lecteur la suite des actions de Dante. D'ailleurs les différentes périodes de sa vie sont connues; et ce que l'on ne connaissait point avant M. Artaud, c'est-à-dire le lien qui unit la vie du poète avec les différentes phases des révolutions de l'Italie, les idées répandues à l'époque où Dante écrivait, il faut le lire en entier; car abréger serait détériorer. Mais après les courts développemens où nous sommes entrés sur la vie politique de Dante, nos lecteurs comprendront facilement le fragment que nous allons emprunter au livre de M. Artaud, pour achever d'éclaircir ce qui se rapporte à l'orageuse carrière, et aux adversités que le poète florentin eut à éprouver.

Nous avons expliqué en quoi il était heureux pour l'Italie en général et pour Florence en particulier, que les papes eussent mérité le nom de *Guelphes* qui les associait à l'affranchissement et à la cause de l'indépendance des peuples, plutôt que le nom de *Gibelins* qui les eût associés, avec Dante, au despotisme allemand et à l'oppressive ambition des étrangers. C'est à l'occasion de ces conflits de passions politiques, et de ces querelles brûlantes, que M. le chevalier Artaud apporte son grave témoignage en faveur du gouvernement pontifical, que son long séjour à Rome, dans les plus actives fonctions diplomatiques, ont mis à même de juger. Voici comment il s'exprime :

« Ce fut alors que les Italiens ne purent méconnaître ce qu'ils devaient aux souverains pontifes, et ensuite à Venise, cette fille aînée du saint-siége. Il est vrai que les papes, déjà maîtres de Ravenne et des provinces adjacentes, par la donation des princes français qui ne furent, pendant qu'ils étaient empereurs, que donateurs désintéressés et amis sans danger; il est vrai que les papes souverains d'Oviédo et de Viterbe, en vertu d'un legs de la comtesse Mathilde, se voyaient encore depuis long-temps maîtres de Rome. Mais en travaillant pour eux dans ces derniers événemens, ils avaient hâté l'affranchissement du reste de l'Italie. »

Pour compléter les éclaircissemens qui peuvent rester à désirer sur le rôle que Dante se choisit dans les troubles de sa patrie, et qui l'entraîna dans une position si fâcheuse, le passage suivant

du livre de M. le chevalier Artaud mérite d'être cité.

« J'ai prouvé que j'avais à cœur de « rassembler dans mon *Histoire* tout ce « qui pouvait expliquer Dante, tout ce « qui pouvait étendre sa gloire, et de « m'attacher même aux circonstances « qui caractérisaient ses fautes et ses er« reurs. J'ai tenu à faire apprécier la « conduite honorable du saint-siége qui, « bien loin d'opposer aucun obstacle à « ce qui agrandissait la renommée du « génie florentin, avait plusieurs fois « encouragé le vœu de l'Italie reconnais« sante. Il me reste à disculper la Tos« cane des reproches amers qu'on lui « a trop souvent adressés, en répétant « qu'elle était une mère *parvi amoris*.

« On doit être convaincu, comme moi, « qu'il était impossible que Dante re« tournât dans sa patrie, même en 1321. « Les esprits étaient encore trop agités; « les *Guelphes* noirs possédaient la puis« sance, et la possédaient avec colère, « avec un esprit de vengeance; ils im« primaient l'orgueil de leur victoire à « toutes leurs institutions, aux lois, aux « usages, aux coutumes; on dirait même « que cet esprit, qui n'entendait per« mettre aucune parole de clémence, « voulait se mêler aux plus ordinaires « habitudes. Le *blanc*, cette belle cou« leur, ou plutôt cette couleur noble, « ce flot de lumière, que Platon désigne « comme la nuance la plus agréable aux « dieux, celle dont ils doivent être vê« tus, s'ils nous apparaissent; le *blanc* « avait été condamné à une flétrissure. « Si l'on procédait à une élection au « scrutin, on mettait dans l'urne des « fèves noires et des fèves blanches. Les « noires approuvaient; les blanches ex« cluaient. Il faut dire qu'on en agit en« core ainsi, sans avoir conservé un sou« venir bien vif des anciennes animosi« tés. Il n'y a plus que les personnes « versées dans la connaissance des faits « historiques qui sachent la cause de cet « usage. En Toscane, il reste donc une « trace de la défaite des *blancs;* mais il « n'y existe aucun homme, à quelque « classe qu'il appartienne, qui mécon« naisse la grandeur de Dante, ce *blanc* « illustre qui mourut dans l'exil. »

Ce fut aussi cet exil qui fit la grandeur de Dante, car, sans lui, nous n'aurions pas la *divine comédie*, et le nom de son auteur ne serait probablement pas sorti du 14e siècle.

On ne peut quitter un ouvrage aussi remarquable que l'*histoire de Dante*, sans céder à la tentation d'emprunter un de ces morceaux magnifiques qui s'y rencontrent fréquemment. M. Artaud a traduit, il y a quelques années, la *divine comédie;* c'est de cette traduction qu'il a extrait la description qui va suivre, et dans laquelle il ne craint pas de dire que Dante a surpassé Virgile, au moins dans une partie analogue de ses peintures, le serpent de Laocoon. Il s'agit aussi des serpens que l'imagination du poète a rencontrés dans la VIIIe vallée de son enfer. Après avoir vu l'écrivain, voyons le traducteur :

« Au milieu de cette confusion innom« brable de reptiles, couraient des âmes « nues et épouvantées, sans espérer ni « un refuge, ni le secours de la pierre qui « garantit des funestes effets du poison. « Leurs mains étaient liées avec des ser« pens qui, pour mieux les assujétir, en« fonçaient leurs queues et leurs têtes « dans le flanc des coupables, et ne « semblaient former qu'un corps avec « eux. Tout-à-coup un serpent piqua « au cou un de ces infortunés qui, en « aussi peu de temps que la main figure « un *i* ou un *o*, s'enflamma, se consuma « et tomba en cendres. Mais à peine fut« il consumé que ses cendres se rappro« chèrent d'elles-mêmes sur le sol, et que « le coupable redevint subitement ce qu'il « était auparavant... Le damné restait de« bout devant nous, tel que cet homme « que l'on a vu succomber aux efforts « d'une constriction subite qui intercepte « le cours des esprits vitaux, ou à la « violence des démons dont la fureur « l'entraîne, et qui s'est relevé ensuite de « l'angoisse cruelle qu'il vient d'éprou« ver, jetant çà et là des regards hébétés « et poussant de profonds soupirs. O « sévère justice de Dieu! ta vengeance se « signale donc par de tels coups! »

Dans le XXVe livre, il y a un épisode plus terrible encore.

« Je considérais les esprits. Un ser« pent dont trois pieds armaient chaque « flanc, s'élance vers l'un d'eux, et s'at-

« tache tout entier à son corps. Il lui « serre la poitrine avec les pieds du milieu, saisit ses bras des pieds de devant, puis il lui fait une profonde « morsure dans les deux joues; ensuite « il lui appuie les pieds de derrière sur « les cuisses et lui perce les côtes de sa « queue, qu'il ramène en replis tortueux « sur les reins du damné. Jamais le lierre « n'attache aux branches de l'arbre des « filamens entortillés aussi étroitement « que la bête immonde entrelaça ses « membres autour de ceux du coupable. Les substances de l'homme et du « serpent commencèrent à s'incorporer, « à mêler leurs couleurs et à se fondre l'une dans l'autre comme si elles « avaient été formées d'une cire brûlante. L'homme ne se distinguait plus « du serpent; de même que devant le « feu le papier reçoit une couleur rembrunie qui n'est pas encore le noir, « mais qui n'est plus la blancheur...

« Déjà les deux têtes n'en formaient « plus qu'une. Deux faces s'y confondaient dans une seule, où l'on entrevoyait les traces de deux figures. Enfin « cette image intervertie qui ne composait aucun être, et qui en figurait « deux, marchait devant nous d'un pas « lent.

« Comme le lézard se glissant de buisson en buisson dans les ardeurs de la « canicule, traverse un champ avec la « rapidité de l'éclair; tel paraissait un « petit serpent enflammé, livide et noir « comme la semence du poivre, qui s'avançait vers les deux autres esprits. Le « serpent piqua l'un d'eux à cette partie « du corps qui nous transmet nos premiers alimens; ensuite tomba et resta « étendu devant le coupable. L'ombre « blessée ne se plaignit pas, et regarda le « serpent sans rompre le silence. Immobile, elle éprouvait des bâillemens douloureux, comme l'homme que le sommeil ou la fièvre accable. Le serpent et « l'ombre continuèrent de se contempler « réciproquement. La plaie de l'un et « la bouche de l'autre exhalaient chacune une forte fumée qui se rencontrait et se réunissait dans l'air. »

La manière dont l'auteur nous a fait connaître les œuvres de Dante n'ajoutera pas peu à ses titres de gloire. Il appartenait à un diplomate comme lui, de nous expliquer le traité *de Monarchiâ* du poète florentin, qui, lui aussi, fut diplomate. Il appartenait enfin à un littérateur aussi distingué que l'auteur de la *Vie de Pie VII*, de célébrer le grand poète de l'Italie. Nous croyons pouvoir lui assurer que son ouvrage sera toujours lié avec ceux de l'exilé de Florence; et que la mémoire de M. le chevalier Artaud est désormais attachée à celle du grand homme dont il nous a raconté la vie. ALEX. BELLEMARE.

LITTÉRATURE CONTEMPORAINE.

POÉSIE (1).

La poésie, qu'on a justement appelée la fille du ciel, appartient plus spécialement au christianisme; c'est aussi à elle que la jeunesse actuelle s'attache le plus, parce que c'est le langage le plus élevé et le plus harmonieux pour chanter Dieu et la nature. Aussi quel est celui qui, étant encore enfant, n'a pas tressailli en entendant chanter par sa mère les louanges du Seigneur? Quel est celui qui, étant sur les bancs de l'école, n'a pas senti son cœur vibrer à la lecture des *méditations* et des *harmonies* de Lamartine, lorsqu'il n'était encore que poète chrétien et qu'il n'avait pas abandonné la lyre divine pour chanter des dieux étrangers? C'est qu'alors il était le poète de la jeunesse, qui le regrettera longtemps! Quel est celui qui, parvenu à l'adolescence ou à l'âge mur, n'a pas été ravi

(1) *Les Psaumes*, chez Belin-Mandar; *les Chants de l'Aurore*, chez Debécourt; *les Savanes*, chez Jules Labitte.

en lisant et mieux encore en entendant dans nos églises les hymnes chrétiens, car c'est là qu'est la belle poésie, celle qui parle à l'âme, celle qui donne la force et le courage, parce qu'elle émane de Dieu. Or, s'il est une œuvre où le poète ait vraiment besoin d'inspiration, c'est lorsqu'il veut rendre en notre langue quelques unes de ces poésies; quel courage donc s'il veut traduire les Psaumes, ces poésies divines, entre toutes les autres; c'est cependant ce que vient de tenter après bien d'autres M. Gifford.

Nous ne pouvons, en commençant, cacher au traducteur, qui s'en sera sans doute aperçu lui-même, que quelquefois il n'a pas rendu exactement le texte; bien que les règles de la poésie puissent l'y autoriser, il eût été à souhaiter qu'il ne s'en fût pas écarté, et avec un peu plus d'efforts il y serait parvenu; à part cette observation, cette traduction des *psaumes* est une des meilleures qui ait paru, et nous en félicitons sincèrement l'auteur, qui a eu de vrais momens d'inspiration, soit qu'il ait eu à entonner des hymnes d'allégresse, soit qu'il ait eu à faire parler l'élégie; les expressions sont partout choisies et brillantes, ainsi qu'on le verra par les extraits suivans, et que nous engageons nos lecteurs à comparer avec le texte pour en apprécier toute la beauté.

Le psaume 2, *Quare fremuerunt gentes*, qui peint les vains efforts de l'humanité contre l'Homme-Dieu, est sublime. Voici comment la 1re strophe et la 4e ont été traduites:

Entendez-vous frémir les nations troublées?
Voyez-vous s'agiter les rois?
Des orgueilleux humains les forces rassemblées
S'ébranlent toutes à la fois.
Contre Dieu, contre un fils qu'il aime,
Eclate ce cri des pervers:
Bravons leur puissance suprême;
Rejetons leur joug et leur fer.

Tremblez, instruisez-vous, rois et juges du monde,
Adorez tant de majesté.
Que des élans d'amour, qu'une crainte profonde
Désarment son bras irrité.
Tremblez! la vengeance divine
Va foudroyer vos attentats.
Elle approche... Heureux qui s'incline,
Par la foi sauvé du trépas.

Les psaumes 5, 7, 109, 113, 119, et autres, mériteraient d'être mentionnés; mais comme la place nous manque pour les citer ici, nous renvoyons à la traduction; pourtant nous ne pouvons nous empêcher de transcrire encore le psaume si connu, *Super flumina Babylonis*, sur l'exil du peuple juif à Babylone.

Fleuves de Babylone, à l'ombre de vos rives,
Les restes affligés de notre nation,
Aux saules suspendant leurs cithares captives,
S'assirent pour pleurer les malheurs de Sion.

Chantez, oh! chantez-nous ces hymnes magnifiques
Qui charmaient Israël, disaient nos fiers vainqueurs.
Comment chanterons-nous un de nos saints cantiques
Dans la terre étrangère où nous versons des pleurs?

Si jamais, ô Sion, si jamais je t'oublie,
Que je sente soudain ma main se dessécher;
Si je ne te préfère à tout, ô ma patrie,
Ah! puisse à mon palais ma langue s'attacher!

Souviens-toi, Jehova, de ces hordes affreuses
Qui, de Jérusalem, sapant les monumens,
Criaient: Enfans d'Edom, troupes victorieuses,
Détruisez, détruisez jusqu'à ses fondemens.

Babylone, quels maux et quelles représailles
T'apprêtent à l'envi nos guerriers triomphans!
Heureux ceux qui, conduits par le Dieu des batailles,
Pourront contre la pierre écraser tes enfans!

Dans notre revue de poésie, il nous tombe sous la main l'ouvrage intitulé; les *Savanes, poésies américaines*, que vient de faire paraître un colon, M. Adrien***, de la Louisiane; elles se font lire avec plaisir et intérêt; nous y avons cependant remarqué, au milieu de belles tirades, quelques imperfections: les mêmes mots tels que *Cyprières, Pinières, Carmes, Bagoux*, sont trop souvent reproduits. Une autre remarque que nous avons faite, c'est qu'il a employé dans toutes les pièces, soit que l'objet fût grave ou léger, toujours les grands vers comme pour un poème; il me semble que l'auteur aurait dû s'exercer dans tous les genres. Néanmoins, comme nous l'avons dit plus haut, il y a des pièces qui feraient honneur aux meilleurs poètes; au reste, la devise, *Dieu, famille et patrie*, que paraît avoir adoptée M. Adrien*** pour ses travaux est d'un bon augure, et nous désirons qu'il ne s'arrête pas à ce premier essai. Voici quelques citations qui nous ont paru mériter d'être connues; l'une est extraite de

la pièce, l'*Homme, oiseau de passage sur la terre*.

O Boon! ô vieux chasseur, que de fois m'ont souri
Ton chien et ta cabane au bord du Missouri!
Que de fois m'ont souri, dans ma tristesse amère,
Ta Bible et ton fusil, ton calme et ta prière!
Tes haltes sous tout arbre et ta course en tout lieu,
Ton mépris de nos biens et ton amour pour Dieu!

Dans l'*Enfant voyageur et la famille*, le poète exprime avec bonheur les impressions qu'il ressent en quittant sa patrie.

Océan! Océan! j'aime à prier au bruit
De tes immenses flots où l'étoile reluit;
A voir ton bleu miroir, qui partout s'illumine,
A sentir sous le vent ta barque qui s'incline,
Qui s'élève et s'abaisse avec le flot brillant,
Qui bondit dans sa joie ou glisse en oscillant.
J'aime à suivre le soir la grande voix des vagues,
Mêlée aux cris perçans des blanches ossifragues;
A voir sur ton beau sein, berceau des alcyons,
La blonde Cynthia verser tous ses rayons.
Sombre Océan! je t'aime! oui, je t'aime, Atlantique,
Et souvent je t'adresse un hymne poétique,
Lorsqu'isolé, le soir, recueilli sur le pont,
A tes flots orageux mon cœur ému répond,
Et qu'oubliant la terre et les cris de l'envie,
Je m'endors sur ton sein et pense à l'autre vie!

Nous ne voulons pas finir cet article sans appeler l'attention de nos lecteurs sur un charmant volume ayant pour titre: *Chants de l'aurore*, qui a paru depuis quelque temps; nous le devons à M. l'abbé Achille Dupuy; ce sont les pensées et les impressions d'un jeune homme vivant dans la solitude d'un séminaire et qui ne connaît pas encore le monde; ces poésies sont religieuses et intimes, elles vont droit à l'âme et lui laissent quelque chose de doux, de suave; aussi elles seront goûtées tant par leur simplicité que par leur mélancolie. Voici quelques citations.

Chant sur la souffrance.

Qu'il est triste le jour qui pèse sur ma vie!
Seigneur, ne vois-tu pas l'angoisse des mortels!
Regarde un malheureux traînant sa rêverie
Au pied de tes autels.

Le temps est devant moi comme un cadran sans heure;
Le soir et le matin sont pour moi confondus.
On se livre à la joie; on rit, et moi je pleure
Tous mes beaux jours perdus!

Seigneur, tu m'as tiré de Sodome en délire,
Me prenant par la main tu brises tous mes fers;
Après m'avoir sauvé, veux-tu donc que j'expire
Au milieu des déserts?

Je suis si jeune encor: épargne ma faiblesse;
Que ferais-je, ô mon Dieu! sous les coups du malheur?
Moi qui, si dans la route une épine me blesse,
Jette un cri de douleur.

On dit: « La coupe est vide, » alors qu'on sent la lie
Apporter l'amertume au palais dégoûté:
Le nombre des instans de ma trop courte vie
Est-il déjà compté?

On m'a dit: « Le poète est la lyre divine
Que de son doigt affreux le malheur fait vibrer. »
Est-ce pour que mon cœur lui-même se devine
Que tu le fais pleurer.

Le *Lieu natal*, l'*Hymne à la vérité*, renferment des passages que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, mais nous ne passerons pas sous silence la *Prière à Marie*, que nous donnons en entier.

Toi dont l'auguste visage
Apparaît dans le nuage
Comme un céleste rayon,
Sur la mer où l'on s'égare,
Comme la clarté du phare
Qui scintille à l'horizon.

Mère du Dieu que le chrétien adore,
Vierge dont l'âme est pleine de douceur,
Prête l'oreille à la voix qui t'implore,
Voix d'un enfant, plus forte que ton cœur.

(*Ces 4 vers sont répétés après chaque strophe.*)

Toi qu'on peut aimer sans honte,
Toi dont l'amour nous raconte
Des choses pleines d'appas
Inconnus à cette terre,
Vierge puissante, ma mère,
Je veux t'aimer ici-bas.

Je veux t'aimer, ô Marie;
Dans tes yeux l'âme flétrie
Puise la grâce et l'espoir.
A qui redoute un naufrage,
Ton sein pur est le rivage
Où l'on se rit du flot noir.

Vierge, quand l'orage sombre
Couvre le ciel de son ombre,
Tu sauves les matelots,
O mère! vois la tempête
Qui s'abaisse sur ma tête,
Vois ma nef jouet des flots.

C'est trop long-temps, douce mère,
Trop longue est ma peine amère;
Je ne sais pas tant souffrir;
Oh! grâce! mon cœur s'égare;

La douleur seule sépare,
A mes yeux, vivre et mourir.

Hélas! tu sais que je souffre,
Tu sais que je vois un gouffre
Entr'ouvert devant mes pas;
Mère! tu sais que je pleure,
Que je frémis à toute heure,
O mère! et tu ne viens pas.

Ne frémis-tu plus, ma mère?
Ton fils n'est-il plus mon frère?
Puissante reine des cieux,
Chassé de ton héritage,
Me faut-il de ton visage
Détourner mes tristes yeux?

Je suis à tes pieds, Marie.
Oh! de ta robe chérie,
Laisse ma main se saisir;
Laisse-moi baiser la frange
De tes voiles où l'archange
Sema l'or et le saphir.

Je sais que je fus rebelle,
Et que mon âme infidèle
But le péché comme l'eau.
Mais sombre fut la tempête;
Laisse-moi cacher ma tête
Sous l'abri de ton manteau.

Là, je te dirai ma peine
En la région lointaine
Où Dieu nous tient exilés.
Là, sans doute, en quelques larmes,
Je sentirai mes alarmes
Et mes chagrins écoulés.

De pareils vers font plaisir à lire, et il y en a beaucoup dans le recueil de M. l'abbé Dupuy; ils doivent lui être un doux passe-temps dans sa solitude, et pourtant nous lui conseillons, en finissant, de ne pas trop s'y livrer. La muse, même chrétienne, est une syrène qui captive souvent plus qu'on ne voudrait. E.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

LES DOCTRINES HERMÉSIENNES *considérées sous le rapport de la condamnation que le Saint-Siége a prononcée contre elles.* 1 vol. in-8°. Mayence, à la librairie de Kirckheim et Ce, 1838.

L'auteur de cet opuscule nous a fourni une justification complète de la sentence portée contre la doctrine du professeur Hermès, si toutefois on peut s'exprimer ainsi. Rome n'a pas besoin d'être justifiée quand elle prononce sur un article de foi; car Rome est le fondement sur lequel Jésus-Christ a bâti son Église. Mais les faibles ont besoin qu'on leur donne l'intelligence des actes qui émanent de l'autorité, et c'est là une tâche qui a été remplie parfaitement dans l'ouvrage annoncé. On n'y trouve pas de raisonnemens, mais seulement la citation des passages nombreux où il se trouve des erreurs. En tête de chaque chapitre est placé un paragraphe du bref apostolique; puis viennent les extraits des livres d'Hermès. Nous avons lu cet écrit, et la conclusion que nous avons tirée, c'est que Rome, dans cette condamnation, s'est montrée une mère indulgente, qui n'a recours à des mesures de rigueur que lorsque tout autre moyen est devenu inefficace. L'auteur a fourni les pièces de conviction; il a transcrit textuellement les assertions d'Hermès; or, contre une semblable manière d'argumenter, il n'y a point de réplique possible.



L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Numéro 74. — Février 1842.

Sciences Religieuses et Philosophiques.

COURS D'ÉTUDES SUR LES SAINTS PÈRES.

TROISIÈME LEÇON (1).

Théologie naturelle des Pères (2).

1° Le ciel : suite. — Division du ciel. — 2° Relations du ciel spirituel avec le ciel matériel. Traditions. — 3° Ciel sidéral et système astronomique. Pluralité des mondes.

§ I. Le ciel spirituel.

Le ciel. — En parlant du premier jet créateur (3), nous avons dit que les Pères le comprenaient sous l'expression collective de ciel et de terre (4), désignés vaguement par les anciens sous le nom de chaos et de matière première, et signifiés par l'œuf symbolique de la création.

Ces préliminaires posés, nous sommes entrés dans l'explication exégétique du mot *cœlum* considéré d'abord sous le nom d'*empyrée* (ou région de *lumière*), comme le séjour des esprits bienheureux, splendidement épanouis autour du centre divin, et contemplant le Père à travers l'humanité visible du Fils (1).

Tel est le premier sens du terme *cœlum :* un ciel spirituel (le ciel angélique), puis un ciel matériel, la lumière empyréenne. — Premier ciel.

— Le second sens du mot *cœlum* est le monde sidéral, l'espace où se meuvent les soleils avec leurs planètes, les planètes avec leurs satellites. — Deuxième ciel.

— Le troisième ciel est celui qui a reçu le nom de firmament, et qui n'est à proprement parler que le ciel de la terre.

Dans ces trois cieux, les seuls reconnus par l'Écriture (2), se trouvent contenus tous les êtres spirituels et matériels de la création.

Il s'agit maintenant de montrer quelles relations unissent le premier ciel au second et au troisième, par le ministère

(1) Voir la 2e leçon au n° 70, t. XII, p. 245.

(2) *Errata de la 2e leçon.* Nous rappelons ici à nos lecteurs quelques erreurs commises dans l'imprimé de notre 2e leçon. — 1° A la page 237, 2e col., le mot *Avicène*, qui occupe une place à la ligne, ne doit figurer que comme autorité invoquée par saint Thomas : car Avicène n'était qu'un philosophe arabe, et c'est sous ce titre, qu'à la page suivante, il est cité à côté d'Averroès. — 2° Page 245, 1re col., l. 2, au lieu de *limité à l'universalité de l'être, ou à la notion...* (ce qui est un non-sens), lisez : l'unité ou l'universalité de l'être, la notion... — 3° Page 248, 1re col., au lieu de *variété*, lisez : vérité. — 4° Page 253, 2e col., au lieu de *infini*, lisez : fini. — 5° Page 236, l. 18, lisez *si* pour *aussi*.

(3) Voir *Université*, t. XII, p. 238, n° 9.

(4) *Gen.*, c. I, v. 1.

(1) *I. Cor.*, c. XIII, v. 12.

(2) *II. Cor.*, c. XII, v. 2.

angélique et la diffusion de la lumière corporelle; et comment, partout dans les grandes divisions de la nature ce double rayon lumineux se propage comme parallèlement, comment surtout la lumière spirituelle personnifiée dans les esprits intelligens s'épanche, se combine, se lie au milieu du vaste plan des êtres, pour en diriger les opérations.

Ce n'est donc point encore la question ontologique des esprits que nous traitons; ce n'est pas non plus le côté mystique de leur triple hiérarchie, mais c'est le fait de leur présence sur tous les points de la création.

Pour procéder avec méthode, nous écarterons plusieurs questions qui embarrasseraient notre marche, et qui, bien que simultanées à celle de l'émission de l'être, n'occupent cependant qu'une place secondaire dans l'ordre de raison. Ce sont les questions de *temps* et d'*espace*, celles de la création de la *lumière* et de la production de l'*éther* ou matière première. La question du *mouvement* corrélative aux précédentes s'en distingue néanmoins, parce qu'elle n'est qu'un phénomène de pure passivité, le produit supposé accidentel d'une cause libre, et conséquemment quelque chose d'indépendant des quatre principes sus-énoncés. Essayons donc de déterminer quelle est cette cause mystérieuse qui engendre le mouvement là où nous ne voyons que la matière inerte et insensible. De plus, le mouvement est pour nous une sorte de lien plastique entre l'esprit et la matière, un premier point de contact entre le ciel supérieur et les cieux inférieurs, et leur engrènement réciproque.

§ II. Relations du ciel spirituel et du ciel matériel.

Après avoir mis en texte ces paroles de S. Augustin (1) : « Chaque chose visible « dans ce monde est mise sous la garde « d'une puissance angélique, » expliquées du mouvement par ces autres du même Père (2) : « Tous les corps sont *régis* par « une intelligence. » Nous ferons, selon notre habitude, la revue des traditions humaines.

Une des premières altérations de la vérité pour l'esprit humain, est le sabéisme ou le culte des astres. Elle a eu aussi pour berceau le centre de l'Asie peuplée, et est d'origine arabe. Or cette erreur idolâtrique n'est que la croyance travestie des premières générations après Noé, lesquelles attribuaient le mouvement des sphères célestes à des esprits préposés par Dieu à les diriger sans confusion dans les hauteurs du ciel.

— Au-dessus du ciel atmosphérique, les Indiens en imaginaient six autres destinés au séjour des intelligences du second ordre, *pures* ou *purifiées*. Celles du premier ordre avaient pour domicile le ciel de la *lumière divine*. Ce furent les Samanéens, ou disciples *illuminés* (1) de Bouddha qui propagèrent dans l'Inde cette opinion, jusqu'à l'arrivée des brachmanes.

— Les Siamois répartissent sept ordres d'esprits, en sept cieux différens. Ils attribuent un génie à chaque étoile, à chaque planète, à chaque élément..... et supposent que les mauvais sont en grand nombre répandus dans l'air.

— Les habitans de l'île de Ceylan, des îles Maldives, de Pégu, toute l'Inde audelà du Gange participent à cette même croyance.

— Les Perses font résider Mithra dans le Soleil, placent dans Sirius, les Hyades, Orion et l'Ourse, qu'ils regardent comme les constellations cardinales, quatre intelligences principales qui influent sur le reste des astres, bien que ceux-ci soient eux-mêmes pourvus comme toutes les planètes de génies conducteurs. Les Guèbres ou Parsis, prétendent tenir cet enseignement de leur instituteur Zoroastre, écho des premiers âges. Ils croient de même qu'il y a des anges subalternes commis à la garde des créatures inanimées.

— Les Chinois reconnaissent cinq cieux, cinq saisons, cinq élémens; autant de génies y président sous l'autorité du souverain Chang-ti.

— Sous les glaces du pôle, l'imagina-

(1) Unaquæque res visibilis in hoc mundo habet potestatem angelicam sibi præpositam. *Liber quæst.* 83; t. VI, *Quæstio* 79, p. 90, édition de Migne.

(2) Omnia corpora reguntur per spiritum vitæ ... rationalem. S. Aug., lib. III, *de Trinitate*, c. IV, t. VIII, p. 873, *id.*

(1) Voyez le P. Brunet, *Parallèle des Religions de l'antiquité*, t. I, partie première.

lion des Groënlandais a peuplé d'esprits tous les élémens.

— Il en était de même de toute la Scandinavie sous le culte d'Odin.

— Les Arméniens, les Ethiopiens, les anciens Assyriens, les Babyloniens, les Syriens, les Phéniciens, les Juifs eux-mêmes plus d'une fois ont rendu un culte aux génies des sphères.

— En Afrique, dans le Congo, dans les royaumes d'Angola et de Loango, à Juido, presque partout sur les côtes, on retrouve des vestiges d'un culte offert aux esprits qui résident dans les astres, et qui gouvernent les élémens.

— Pour ce qui regarde l'Amérique, on est forcé de convenir que, sauf peut-être l'ancien et vaste empire du Mexique où les idées religieuses importées du midi de l'Asie, suivant une opinion respectable, étaient moins dégradées, — partout chez les sauvages du nouveau continent on ne savait plus distinguer la divinité de ses œuvres, quant à son essence même. On croyait à la réalité divine du fétiche aussi bien qu'à celle du grand Esprit; et il ne paraît pas que ces bipèdes dégénérés aient seulement songé à placer dans le ciel qu'ils ne regardaient plus aucun des objets de leur culte.

— Rentrons dans le monde civilisé. Sur ses limites, nous voyons au nord de l'Europe, après les Scandinaves, les Irlandais, les Celtes de la Grande-Bretagne, les Finnois, les Livoniens, les Lithuaniens, rendre hommage aux génies des astres, de la foudre, des météores, des arbres eux-mêmes et des planètes. Partout ils établissaient des rapports très intimes entre le monde invisible et le monde matériel. — Les Sarmates partageaient cette croyance. La cause principale de la conversion des Polonais leur fut de voir leur roi, Ladislas-Jagellon, faire impunément abattre sur une montagne, où brûlait le feu perpétuel, les arbres séculaires dont l'écorce cachait une divinité. Ceci se passait dans les premières années du 15[e] siècle.

— La religion des Druides, bien que d'un symbolisme plus froid, donnait aussi sur ce point la main aux peuples sectateurs d'Odin, et à ces Romains héritiers des dieux de toutes les nations.

— Rome après la Grèce, la Grèce après l'Egypte, nous présentent dans leur réseau mythologique le système le plus complet de la divinisation du ciel et de la terre. Il y avait des dieux pour tout; il y en avait là où les mots manquaient pour les nommer.

Mais à la place de ce mot hétérodoxe *dieux*, mettez celui d'anges; au lieu de l'adoration sacrilége qu'on leur rendait, substituez le culte de *Dulie* dont l'Eglise honore les anges et les saints, vous aurez soudain le sens primitif de ces traditions détachées de leur centre. Pour nous, leur valeur gît dans leur constante universalité : or rien n'est ici-bas universel et constant qui n'ait sa racine dans une vérité révélée. Si les feuilles étouffent quelquefois les fruits, si ces fruits sont eux-mêmes trop souvent creux ou gâtés, c'est l'œuvre de l'homme; mais la sève qui nourrit et conserve le tronc, c'est l'œuvre de Dieu, à qui il fallait ce tronc pour y greffer le pur catholicisme.

Invoquons brièvement le témoignage des anciennes écoles philosophiques. A part les Sadducéens juifs et les semi-athées Épicuriens qui n'accordaient pas même l'existence des esprits, nous voyons Thalès, Pythagore, Platon, Aristote, suivant en cela la théogonie d'Orphée et d'Hésiode, placer entre le Dieu suprême et l'homme, des dieux inférieurs employés à conduire les corps célestes, et présidant à l'harmonie des arbres. C'est la première hiérarchie des dieux de Platon. La seconde était celle des âmes humaines. La troisième celle des démons (δαιμων, heureux) ou génies des élémens, bien différens des cacodémons, ennemis perpétuels de l'ordre physique et moral. Il est facile de reconnaître ici les bons et les mauvais anges. Mais n'oublions pas qu'il ne s'agit présentement que de lier l'existence des cieux *spirituels* à celle des cieux corporels, et de constater l'opération angélique sur toutes les parties de la création.

— Philon (1) compare le monde à un temple dont le ciel est le sanctuaire. Les anges en sont les prêtres, les ministres. — Si Philon pouvait tenir une partie de cette doctrine des écoles grecques, il est

(1) Phil., *de Monarchiâ*, l. II, p. 820.

indubitable qu'il la devait surtout aux enseignemens de la synagogue et à la lettre même de l'Ecriture. Disciple de Moïse, il savait que les anges de Dieu, toujours présens devant la face du Très-Haut, sont les ministres de ses volontés; que si les plaies qui affligèrent Job, celles qui troublèrent la nature en frappant les Égyptiens, furent dues au ministère des mauvais anges (1), les faveurs divines furent aussi le plus souvent dispensées par la main des bons anges.

— Le docteur angélique nous pose lui-même les points capitaux de cette question. « Les corps célestes, dit-il, ont un « moteur, lequel est une substance ani« mée (2) » Il cite en même temps S. Augustin et S. Grégoire, dont le premier dit que tous les corps sont régis par un esprit de vie et doué de raison; et le second que, dans ce monde visible, rien ne peut être mu que par la créature invisible.

Appuyés sur ces principes d'autorité, voici comment nous en faisons l'application à notre thèse.

Si le *mouvement* des corps physiques est dû *principalement* à l'action de conducteurs immatériels et intelligens, à plus forte raison celui des immenses sphères qui roulent avec tant d'ordre et d'harmonie dans l'espace éthéré. J'ai dit *principalement:* car, sans infirmer en rien le système newtonien sur le balancement des forces centripète et centrifuge, par lesquelles se combine la rotation des corps célestes, on peut dire sans hésiter que si ces deux forces n'étaient que physiques, elles se ralentiraient peu à peu, s'entr'useraient, tomberaient d'elles-mêmes à néant. Ainsi une première impulsion ne suffit pas; il faut qu'elle soit continue comme le mouvement qu'elle produit. — Ce principe est sans exception pour toute force positive prise dans l'ordre des choses matérielles : car nous ne regardons pas comme force positive la chute des graves, ni l'ascension des légers. Chacun d'eux cherche simplement son niveau. Il n'y a donc rien que de passif dans ces effets de la pesanteur. Les corps graves tombent, parce que rien ne les retient; les corps légers montent, parce que d'autres corps plus graves, l'air, les gaz atmosphériques, l'eau elle-même... se substituent en leur lieu, à raison d'une plus grande pesanteur.

L'attraction électrique qui semble contrarier cette doctrine de l'inertie des corps ne saurait nullement l'ébranler. Les lois qui régissent les corps impondérables, tels que le calorique, le fluide lumineux, le fluide électrique et le fluide magnétique, supposé qu'ils soient réellement distincts, ces lois, dis-je, peuvent être conçues identiques à celles des corps pondérables. Il est vrai que l'action de ces fluides ne dépend point de causes apparentes, comme il se fait pour les autres corps: cette action est distincte de la pesanteur; mais ce que nous nommons *action* est une pure *passivité*. Tous tendent à s'équilibrer, et se meuvent dans le sens de leur faiblesse, et de leur plus grande inertie, c'est-à-dire qu'ils *tombent*, non comme les autres corps, vers le centre terrestre de gravitation, mais dans le vide atmosphérique qu'ils comblent incessamment, tantôt d'un pôle à l'autre, comme les fluides électrique et magnétique, ou bien entre des pôles factices; tantôt par un ébranlement subit de l'air, mais libre de direction, comme les deux fluides tant élastiques, la lumière et le calorique. Malgré la vivacité de leurs mouvemens, tous ces corps ont une base uniforme, l'inertie, et ils ne s'en écartent que par l'intervention d'une cause étrangère.

Cette cause, quelle est-elle, quand toutes les causes secondaires, ou plutôt quand tous les effets de ces causes apparentes sont épuisés? — Une cause spirituelle sans doute, une cause libre et intelligente. Si la première de toutes est Dieu, si Dieu est essentiellement le premier moteur, et le moteur incessant de tout ce qui a vie et mouvement sous ses yeux, nous concluons rigoureusement: 1° que tout mouvement procède de lui, non par l'emploi d'une force aveugle, laquelle dirigerait à son propre insu les astres dans les cieux, mais par l'emploi d'une force adéquate au résultat intelligent qui en ressort, donc par une force

(1) Ps. LXXVII, v. 49 : Immissiones per angelos malos. — Et Job.

(2) S. Thomas, *in primâ Quæst.* LXX, art. 3, ad tertium.

intelligente aussi; 2° que, bien que sans nul doute, l'Être infini et partout présent suffit à maintenir surabondamment l'ordre dans les choses créées par lui, et cela par le seul fait de sa présence, il ne le fait cependant que par le ministère des intelligences députées à cet effet. — Notre première conclusion est de raison, la seconde est d'autorité générale. Si cette autorité ne commande pas la foi, elle est au moins d'un grand poids pour la raison elle-même, puisqu'elle n'en est que le terme le plus élevé.

Si l'on nous objectait l'explosion des gaz, l'attraction lunaire,... nous répondrions pour le premier cas, que cette explosion n'a lieu que par la dilatation du calorique qui ne peut plus *s'équilibrer* doucement avec son milieu ambiant, et pour le second cas que l'élévation des eaux de la mer sous l'aspect de la lune, n'a pas d'autre cause que leur entrée dans le courant planétaire qui sollicite tous les corps chacun vers le globe auquel il appartient, et tous les globes les uns vers les autres respectivement, puis vers un centre commun qui est le soleil pour notre système planétaire. Cette sollicitation que l'on appelle gravitation universelle n'est autre qu'une chute des corps vers un point central. Sans doute qu'il suffit de ces principes pour expliquer la tendance des planètes de notre système, vers le soleil qui est leur centre, pour rendre raison ensuite de l'harmonie qui les maintient à des distances peu variables, mais jamais on ne donnera le mot de leur mouvement orbiculaire. Ce mouvement n'obéit ni à la force centripète ni à la force centrifuge. Il n'est pas non plus la combinaison de ces deux forces; car, de deux forces égales qui se choquent, le résultat est nul. Admettons que leur rencontre soit oblique, le mouvement produit ne saurait être circulaire. Je le répète, il faut un agent intelligent pour produire un mouvement régulier, dans son opposition aux lois de la nature, tel qu'est le mouvement curviligne des astres, un mouvement persévérant, malgré la sollicitation de l'inertie matérielle.

Déclarons donc avec toute la philosophie spiritualiste que le mouvement spontané n'appartient point à la matière et qu'il veut par conséquent une cause immatérielle. Cette définition comprend toutes les classes des êtres animés, depuis l'ange en qui ce mouvement est parfait, jusqu'au zoophyte qui n'a pas tout-à-fait l'immobilité de la plante. Tout mouvement qui n'est pas essentiellement régulier comme celui des machines, est censé libre, et par le seul fait qu'un insecte n'est pas rigoureusement poussé à se mouvoir vers tel point plutôt que vers tel autre, son mouvement, tout irréfléchi qu'il est, est libre et spontané. Il vit, cela suffit : voilà ce qui distinguera éternellement le zoophyte de la plante qui lui ressemble le plus, et le placera toujours au-dessus de la sensitive la plus irritable. C'est que celle-ci a si peu en elle-même le principe du mouvement, qu'il suffit de le lui imprimer pour fatiguer rapidement ses organes. Que ce mouvement qu'elle reçoit, même à distance, de la main ou par tout autre instrument communiquant à la main, soit l'effet d'une décharge électrique du moteur, que les fibres délicates de cette plante soient sensibles comme des nerfs aux courans galvaniques,... peu importe : elle ne se meut pas d'elle-même, elle ne vit pas, et *vice versâ*, ne vivant pas, elle ne saurait se mouvoir. On peut expliquer sans plus de difficulté la contractilité et l'expansibilité des corps bruts sous l'influence du calorique, le sommeil et le réveil des fleurs à heures fixes. Tous ces phénomènes de l'ordre naturel sont liés intimement aux principes déjà exposés sur le déplacement des fluides atmosphériques.

Quant aux animaux, nous disons hautement, en dépit de Descartes, mais avec le genre humain, qu'ils ne sont pas des machines, et que la liberté de leurs mouvemens est due à la présence d'un principe immatériel. La question n'est pas de savoir si ce principe est d'un ordre purement instinctif, encore moins de lui attribuer les nobles facultés de la raison et l'excellence de l'immortalité, mais de dire d'eux, comme de ce qui a vie, qu'ils se meuvent non comme des machines que l'on meut, mais comme des êtres en qui tout n'est pas matière, soit que le principe qui les anime soit individuel à chacun d'eux, soit qu'ils soient déterminés par quelque chose de plus étendu.

Que l'on nous pardonne ces détails: ils ne sont pas inutiles à notre cause. Quand nous comprendrons mieux le mouvement, nous ne l'attribuerons plus à une cause aveugle qui aurait besoin d'être mue elle-même. La loi du mouvement est la même pour tous les corps, pour une planète comme pour un grain de sable. Qui donc maintiendra l'impulsion primitive donnée aux sphères par le Créateur, sinon les intelligences ministres de ses ordres? On pourra bien compliquer à volonté les divers centres d'attraction des globes, pour les faire rouler tout seuls dans l'espace, mais on ne parviendra jamais à expliquer le mode de leur mouvement continu et circulaire.

Il appert maintenant pourquoi, appuyés sur la tradition et la saine philosophie, nous n'avons pas séparé les deux sens du mot *ciel*. Combien de fois l'Ecriture donne-t-elle le nom de *cieux* aux esprits angéliques? « Les *cieux* racontent la gloire de Dieu (1). — Les *cieux* ne sont pas purs en sa présence (2). — Louez le Seigneur, *cieux* des cieux (3). — J'exaucerai les *cieux* (4). — Les vertus des *cieux* seront ébranlées (5), etc. Y aurait-il donc de la témérité à supposer que cette voix des *cieux* qui louent le Créateur n'est que la note dominante d'un sublime concert que tous les objets créés élèvent jusqu'à Dieu par l'organe des Esprits immortels qui les gouvernent?

S'il y a des anges des empires (6), des anges gardiens des églises (7), comme il y en a de préposés à la garde non-seulement des vivans, mais encore à la garde du sépulcre de ceux qui se sont endormis dans le Seigneur (8), hésiterons-nous à accorder notre suffrage à la croyance du genre humain qui place également des anges dans les astres pour les conduire?

(1) Ps. XVIII, v, 7.
(2) Job, XV, v. 15.
(3) Ps. CLXXXIV, v. 4.
(4) Osée, c. II, v. 21.
(5) Luc, c. XXI, v. 26.
(6) Daniel, X, 13, 20, 21.
(7) *Apocalyps.*, c. I, v. 20; c. II, v. 1, 8, etc.
(8) Deus, cujus miseratione animæ fidelium requiescunt, hunc tumulum benedicere dignare, eique angelum tuum sanctum deputa custodem, etc. Rituel Romain, *de Exequiis*, p. 155, in-8°.

Cette tradition, comme toutes les vérités primitives, a été conservée par le peuple juif avec un soin particulier. Malgré quelques altérations, on la retrouve encore dans les livres des rabbins. Maimonides va jusqu'à supposer que la lumière des astres est l'éclat même des anges conducteurs.

Nous avouons cependant que peu de Pères se sont préoccupés de cette question, ou que, si l'on veut, nos recherches nous ont fourni peu de documens. Ceux qui avant nous ont donné le fruit de leurs travaux sur les Pères, comme Thomassin, Petau, Noël Alexandre, sont encore moins riches de citations que Suarez, saint Thomas et les *sommistes* du moyen âge. Il faut dire aussi qu'il nous paraît très probable que les premiers Pères, ou bien ont fait peu de cas de cette question à côté des grands principes de foi qu'ils avaient à soutenir, ou bien ont affecté de la laisser dans l'ombre, pour ne pas frayer de trop près avec les néo-platoniciens et les cabbalistes, leurs ennemis acharnés. J'en dirai autant des alchimistes du second âge, avec lesquels on craignait de communiquer, et qui tous cherchaient des patrons à leur creuset, jusques dans les sphères étoilées.

Dans l'Orient catholique, Athénagore, dans un exposé officiel de la doctrine chrétienne, s'exprime en ces termes: « Dieu, par son Verbe, rangea les anges « par ordres comme une milice. Il les « établit sur les élémens, sur le monde « et sur tout ce qui est dans le monde, « pour y maintenir la régularité et le « mouvement (1). »

— Origène déclare qu'aux anges est départi le gouvernement des sphères, comme celui du reste des créatures (2).

Chez les Latins, saint Jérôme, bien que retenu par la crainte de supposer les astres animés, erreur qu'il reprochait aux Origénistes, et qui ne ressemble en rien à la croyance que nous professons

(1) Angelos Deus Verbo suo tanquàm in classes ordinavit centuriavitque, ut elementa, cœlos, mundum et quæ in mundo sunt, vicesque et ordinem omnium moderarent. *Pères de Lyon*, t. II, 2e part., p. 150, A. *Legatio pro Christianis.*
(2) Origène, t. IV, p. 18.

ici, saint Jérôme, dis-je, incline fortement vers cette opinion (1).

— Saint Augustin dit que si l'on doit attribuer des âmes aux corps célestes, ces âmes appartiennent à l'ordre angélique (2). Ailleurs, il s'était demandé si les anges sont conducteurs des astres, et s'ils les animent. Double question que l'on ne divisait pas encore assez, ce qui rendait plus incertaine l'affirmation de la première; car la seconde n'est qu'une erreur païenne et cabbalistique. Les Athéniens voulurent faire un mauvais parti à Démocrite pour ce qu'il avait dit que le soleil n'est pas un Dieu; et mille fois le sabéisme outré des Juifs et des Orientaux leur fit confondre les corps célestes avec les intelligences qui en gouvernent le mouvement et président à leur harmonie.

— Saint Thomas, après une longue argumentation sur l'essence du mouvement, conclut en ces termes: « Il reste donc à « dire que les astres sont mus par l'action « de quelque intelligence (3). » (Origène avait dit de même que les esprits ont seuls la faculté du mouvement (4).)

— Saint Bonaventure dit purement et simplement que les anges sont conducteurs des corps célestes (5).

Nous pourrions encore citer, moins comme autorité que comme témoignage du sentiment des premiers âges, les Récognitions de saint Clément (6); mais nous avons hâte d'en finir par ces paroles d'un auteur du 12e siècle: « Il est certain « que le soleil, la lune et les étoiles, qui « ne se meuvent point par eux-mêmes, « sont mus par le ministère des anges. « De même, personne ne doutera que les « vents, les pluies, les grêles, les fou- « dres, les tonnerres, les tempêtes, la « masse entière du monde ne soient régis « par les anges (7). »

(1) Saint Jérôme, *in Eccles.*, I, 6; et *in Ephes.*, I, 22.

(2) Saint Augustin, *de Genesi ad litteram*, l. II, n° 38; et *Enchiridion*, c. LVIII.

(3) Saint Thomas. Undè relinquitur quod moventur ab aliquâ substantiâ apprehendente. *In primâ*, *Q.* LXX, art. 3.

(4) Orig., t. IV, p. 81.

(5) Saint Bonaventure, *Distinctions sur le Maître des Sentences*, t. IV, p. 173.

(6) Livre IV.

(7) Potho, Presbyt. et Monach. Brumiæ Treventens., ann. 1152. Constat solem et lunam et sidera quæ per se non moventur, angelico ministerio moveri. Similiter ventos, pluvias, grandines, fulgura, tonitrua, tempestates et totam mundi molem per angelica ministeria regi nemo dubitet. — Notez que ceci ne nuit en rien à l'action naturelle des élémens. Il ne s'agit, dans la pensée de l'auteur, que d'une direction générale de la matière sous le sceptre (*régi*) des esprits administrateurs. *Administratorii spiritus.* Saint Paul, *ad Hebræos*, c. I, v. 14.

Finissons-en de même avec une autre question, secondaire il est vrai, mais qui a sa place ici.

Pourquoi Moïse n'a-t-il rien dit de la création des anges?

Moïse, disent quelques uns, n'a point fait mention des anges, parce qu'il craignait que son peuple ne les adorât (1). Mais la plus saine opinion est évidemment celle qui explique le silence de Moïse par son dessein de ne faire qu'un tableau raccourci de la création visible. D'ailleurs raconter celle des anges n'eût pas été exposer les Hébreux à les confondre avec l'éternel Créateur. Il n'affecte nullement de cacher l'existence d'esprits supérieurs, puisqu'il parle d'un chérubin placé à l'entrée du paradis terrestre, de trois anges apparus à Abraham, etc. Il suppose donc, par son silence même, que son peuple n'ignorait rien de la plus parfaite des œuvres de Dieu. A l'appui de cette seconde opinion, nous pourrions rappeler plusieurs des citations de notre article précédent, où le mot ciel est pris fréquemment pour les esprits bienheureux.

§ II. Ciel.

Passons maintenant à la division des *Cieux* matériels. Et d'abord justifions en peu de mots cette espèce d'anticipation sur le récit de Moïse qui ne parle du monde sidéral qu'au quatrième jour de la Création. A part l'ordre naturel

(1) Saint Athanase, Q. prima, *ad Antioch.* — Severianus, *Orat. prima*, p. 816, t. VI, inter *Opera* S. Chrysost. — S. J. Chrysost., *Homil. de Jejuniis*, Hom. 2 in Gen., et in Psal. VIII, *Quoniam videbo cœlos tuos.* — Théodoret, *Q. 2 in Genes.* Il va même jusqu'à dire qu'il n'est pas fait mention des anges jusqu'à Abraham; mais il oublie le chérubin placé à la porte d'Éden pour en défendre l'entrée. (*Ibid.*, c. I, p. 4.) Cependant il dit plus bas: *Verisimile est angelos unà cum cœlo et terrâ creatos esse.* P. 8, t. I, in-4°.

qui commande ce plan d'exposition, dans notre travail, nous sommes heureux de pouvoir, à l'aide des Pères, établir sur une base plus large l'édifice astronomique.

Plusieurs Pères, commentant le premier chapitre de la Génèse, admettent comme fait certain, que sous l'expression *cœlum et terram* du premier verset, est renfermée toute l'œuvre des six jours. Premier point. — En second lieu, le récit si rapide de Moïse tend bien moins à expliquer le système de la création, qu'à rappeler au peuple de Dieu, les notions traditionnelles de la formation de la terre.

Développons notre pensée.

1° A l'appui de notre première assertion, citons les passages suivans :

— S. Augustin (1) : « Cette parole, dit-il, « *Au commencement Dieu créa le ciel et* « *la terre*, signifie *l'universalité des créa-* « *tures que Dieu a tirées du néant*. Il n'en « est fait mention que sous le nom de « choses invisibles. »

— Saint Epiphane (2) : « Le premier jour « furent créés *les orbes supérieurs*, le ciel « et la terre.

— Saint Hilaire (3) appelle le ciel et la terre du premier verset, *les grands élémens de l'univers*.

— Saint Basile suppose (4) le ciel tout fait lors de la formation de la terre.

Parmi les auteurs de la seconde période patristique, nous avons encore les témoignages d'Alcuin (5) : « Cette matière « informe que Dieu tira du néant, fut d'a- « bord appelée le ciel et la terre, non « qu'elle le fût déjà, mais parce qu'elle « commençait de l'être. »

(1) Liv. I, *de Genesi contrà Manich.*, c. v. Illud quod dictum est : *In principio fecit Deus cœlum et terram* : cœli et terræ nomine universa creatura significata est, quam fecit et condidit Deus. Ideò autem nominibus visibilium rerum hæc appellata sunt, propter parvulorum infirmitatem, qui minùs idonei sunt invisibilia comprehendere, t. III, p. 178.

(2) Lib. *de Ponderib. et mens.*, 22. — S. Ambr., l. II, c. II. *Hexaem.*

(3) S. Hilarius, *in Matthæum*, canone IV.

(4) Hom. II et III, *Hexaemeron.*

(5) *Interrogationes et responsiones in librum Geneseos*, t. I, 2e part., p. 307. Informis illa materia quam de nihilo fecit Deus, appellata est primò cœlum et terra, non quia jàm hoc erat, sed quia hoc esse cœperat.

— De Raban-Maur (1) : « L'œuvre du 4e « jour indique l'achèvement (ou la mani- « festation) des ornemens du ciel. » Ils existaient donc déjà en substance.

— De saint Thomas, qui met en avant l'autorité de saint Denis l'aréopagite (2) : « La lumière du soleil fut informe durant « les trois premiers jours, et ne parut qu'au « quatrième... » Saint Thomas, dis-je, suppose lui-même que le firmament, considéré comme l'ensemble des globes lumineux, fut créé le second jour, c'est-à-dire immédiatement après la lumière, et toujours avant que la terre ne sortît de l'eau (3).

C'est donc une erreur positive que l'opinion de quelques commentateurs modernes, qui suppose que les Pères, depuis le vénérable Bède, n'ont, par le premier ciel, entendu que la demeure des Bienheureux. — On n'a donc rien inventé de nouveau non plus, quand on a cru mieux interpréter l'Ecriture sur la production d'un ciel complet, avant le premier jour de l'apparition de la lumière sur la terre, et de l'organisation de celle-ci. Les Pères avaient dit cela.

§ II. Le ciel matériel.

Nous abordons une question qui offre, comme la précédente, le double intérêt de la science humaine et de la science théologique. Des liens étroits unissent, nous l'avons vu, le ciel des anges au ciel des astres : il ne s'agit plus que de jeter sur celui-ci un regard dégagé des hésitations d'une foi peu éclairée, des témérités de l'empirisme, et du *statu quo* de la science qui, sous le nom d'expérimentale, veut toucher pour croire, et qui a le tort surtout de nier tout ce qu'elle n'atteint pas par les sens corporels. Nous poserons donc franchement notre thèse astronomique.

Procédons analytiquement. Nous occupons, nous êtres inconnus qui nous désignons à nous-mêmes sous le nom de genre humain, un point de l'espace : ce point s'appelle *Terre*. Ce point, imperceptible au soleil qui nous éclaire, se meut obscurément avec une dizaine

(1) *In Genes.*, c. IV, p. 7, t. II.

(2) *Noms divins*, c. IV.

(3) Q. LXVIII, in primâ, art. I.

d'autres, plus ou moins sensibles, autour d'une petite étoile déjà nommée soleil. Cette étoile avec son petit cortége s'avance de même, perdue dans la foule d'un milliard d'autres étoiles (dont la plus voisine, Sirius, par exemple, n'en est pas moins éloignée que de trois mille cinq ou six cent milliards de lieues et peut s'en approcher. de soixante-dix millions, sans qu'il y paraisse); cette étoile, disons-nous, gravite avec ses sœurs les autres étoiles, dans une durée de 25 à 26,000 ans, autour d'un centre commun, comme le satellite d'une planète autour de ce pivot particulier. Tout ceci n'est qu'une pincée de poudre lumineuse flottant dans l'espace, ce n'est peut-être que le commencement de ce qui est : les nébuleuses que le télescope nous fait entrevoir entre 2 ou 3 étoiles d'une constellation, sont peut-être aussi un autre monde sidéral, distinct du nôtre, et satellite d'un monde plus grand... On s'effraierait de cette immensité, si l'on ne savait que tout ce bel univers n'est qu'une ombre de l'éternel soleil de justice.

Sommes-nous donc seuls? Après avoir trouvé à grand'peine la place de notre atome planétaire, dirons-nous qu'il est le coryphée de l'harmonie universelle? Au moins ceux qui niaient la pluralité des mondes, pour ne pas faire de tort à notre dignité, avaient-ils soin de placer la Terre au centre de tout, de la maintenir immobile sur ce trône de gloire, et de lui destiner uniquement l'usage du soleil et des étoiles. Et quoi faire encore de celles-ci, sinon des signes prophétiques de notre histoire? Aussi l'astrologie a été une science. — L'astrologie a été condamnée; mais la Terre n'y a rien perdu : les étoiles, a-t-on dit, sont faites pour éclairer nos nuits, pour orner le ciel à nos yeux, pour diriger le pilote.... D'autres y ont placé des esprits malfaisans... Pour tout cela, il n'y aurait vraiment que l'embarras du nombre : trop peu pour atteindre complètement le but indiqué, puisque nos nuits profitent assez rarement du bénéfice des étoiles, puisque l'œil se fatigue non à les contempler, mais à chercher un ordre au moins imaginatif là où le péché n'aurait rien dérangé, puisque le pilote a plus de garantie dans une simple boussole que dans l'inspection des trois quarts du ciel, puisque enfin... les esprits malfaisans ont, selon saint Paul, l'air pour séjour, et le plus souvent l'enfer, créé pour eux dès le commencement..; — mais beaucoup trop surtout, si l'on réfléchit un instant, que nous voyons à peine la cent-millième partie des astres que le télescope nous permet de supputer.

Nous demanderions pardon de réfuter sérieusement de pareilles naïvetés, si elles n'étaient si communes.

Il est temps de prendre la défensive. — Qui vous a dit, me crie-t-on, qu'il y a des hommes, ou des êtres quelconques dans les astres? Et qui peut le savoir? — Hélas! personne, personne, dis-je, ne peut le savoir par le témoignage de ses sens: aussi nul ne l'a prétendu sérieusement. Mais là se bornent-elles toutes les certitudes de l'homme? En fait de choses corporelles, n'y a-t-il de réel pour lui que l'objet immédiatement perçu au moyen des sens? La science des analogies qui composent la très grande partie de notre savoir, a-t-elle quelque valeur pour nous, ou bien si elle est nulle? Si elle est nulle, presque toute notre science l'est aussi : si elle a quelque valeur, c'est, ou jamais, dans la question présente. Enumérons quelques unes de ces analogies.

1° Parmi les planètes connues, les plus grandes, Mars, Jupiter, Saturne ont des atmosphères suffisamment attestées par l'observation, bien que les traces en soient peu perceptibles. Les trois petites planètes télescopiques, Cérès, Pallas et Junon en ont de très considérables; Vénus est pourvue d'une atmosphère à peu près égale à la nôtre. On croit généralement que Mercure en a une très dense. Quant à Vesta, il n'y a rien de certainement déterminé : l'éclat de ce petit astéroïde a même porté Schroter à le mettre au rang des corps qui brillent de leur propre lumière. — La Lune, qui n'est que satellite, n'a pas non plus d'atmosphère sensible, puisque les rayons des autres astres ne s'y réfractent point. Pour le Soleil enfin, rien n'induit à lui en supposer même le besoin, puisqu'il sort tout-à-fait de la nature des autres planètes. C'est même très improprement qu'il en porte le nom. Uranus est encore

imparfaitement connu, sa rotation n'étant pas même démontrée, à raison de l'éloignement de cette planète. Voilà donc 9 planètes, y compris la Terre, pourvues de la première condition de la vie animale, et pour qui? Car toute atmosphère suppose nécessairement de l'eau : et l'eau est le principe constitutif de la fécondité et de l'animation organique. Nous en verrons bientôt les preuves détaillées.

2° Une analogie non moins frappante est celle de la conformité des lois qui régissent à nos yeux les corps célestes mieux connus, et qui semblent établir sur un même plan de création les soleils entre eux, et les planètes de chaque système solaire. Identité dans les divers mouvemens d'inclinaison, de progression orbiculaire, etc..., toutes choses qui ont déjà été dites, mais dont les conséquences nous paraissent fondamentales dans une question de pure analogie. Si l'on était tenté de faire peu de cas de cette loi, nous le répétons, tout l'édifice de la science humaine croulerait par sa base : car enfin, nous ne savons à peu près rien par perception immédiate, même dans les choses sensibles. C'est la science des analogies qui nous a valu les admirables découvertes des Newton et de Kepler.

3° Dans les lois divines, malgré les prodigalités apparentes d'espace et de matière, rien n'est fait en vain pour le plan de la Providence. S'il y a de la grandeur pour Dieu à élargir indéfiniment le cercle des cieux, il y a aussi de la sagesse à le remplir. Sur chaque point de ses œuvres, Dieu sème la vie : sur chaque rayon de sa gloire créatrice, il échelonne des voix intelligentes pour lui reporter l'hommage des êtres qui ne le connaissent pas. Et il ne suffit pas que des esprits soient préposés aux grandes provinces de l'univers pour offrir à Dieu ce tribut de la matière, non : tout est gradué dans l'opération divine, et cette gradation constitue l'ordre. Or, cette hiérarchie de l'être ne se peut établir que sur une répartition de genres, d'espèces et d'individus participant diversement aux deux formes de la vie, l'esprit et la matière. Ainsi, rien n'est heurté dans les couleurs de ce grand tableau. La matière brute et élémentaire, la matière organisée, l'être sensible et animé, triple fraction de la nature inférieure suspendue à l'homme, le véritable centre cosmique : l'homme ensuite par l'ange, et l'ange par le divin médiateur élèvent jusqu'à Dieu leur marche triomphale. Il faut donc quelque chose entre la pure essence de l'esprit, et la grossière inertie de la fange terrestre. L'homme même est trop élevé pour toucher à celle-ci directement. Les *trois règnes* le soulèvent vers l'ange pour l'approcher de Dieu : tant il était nécessaire que dans ce vaste concert tous les tons fussent remplis, toutes les notes harmonisées, toutes les vibrations inspirées d'intelligence! Ce qui est donc vrai pour la terre, doit l'être philosophiquement pour toute la création : peu importent les modifications que l'éternelle sagesse a pu apporter aux principes généraux qu'elle-même nous montre partout appliqués. Nous disons seulement : partout où il y a identité de principes, il y a identité de conséquences; les exceptions elles-mêmes dépendent toujours, dans une œuvre intelligente, de principes non moins sûrs et qui concourent comme les premiers au maintien de l'harmonie générale. Toute exception, dès qu'elle n'est pas un commencement de ruine et de désordre, est une preuve de plus en faveur de la pensée qui a présidé à l'exécution de l'ensemble, le cachet d'un dessein spécial, d'une attention particulière de bienveillance sur l'être raisonnable qui en doit jouir. Ainsi le mouvement rétrograde de deux satellites d'Uranus confirme à nos yeux une préméditation divine, non pas de nous étonner, nous gens de la terre, par une imperceptible exception de détail dans la marche uniforme des corps célestes, mais de subvenir aux besoins d'une plus grande intensité de lumière pour les habitans de cette planète reculée, et cela en leur procurant l'avantage d'une plus forte réfraction, si les six satellites actuellement connus de cet astre s'entre-croisent dans leurs mouvemens. — Disons aussi, par parenthèse, que cette déviation à la loi générale du mouvement prouve invinciblement l'entremise d'un guide spirituel.

4° Nous aurions voulu nous étendre davantage sur les analogies non pas de mouvement, non pas de position, lesquelles regardent la matière des astres bien plus que leur destination, mais sur quelques autres phénomènes des lois exceptionnelles qui s'enchevêtrent dans le système général. C'est là surtout que brille la haute sagesse qui, amenant petit à petit l'homme de l'erreur de ses sens aux magnifiques inductions de la science comparée, développe à ses yeux les profondeurs de l'espace, lui découvre des mondes là où il ne voyait que des clous d'or attachés à une voûte bleuâtre, la grande confraternité de l'intelligence et de l'adoration divine entre des créatures raisonnables que réunira plus tard, de tous les points du ciel, le sein du même Père; quand lui, insecte mortel, rampant sur cette terre, voudrait y régner seul s'il n'avait besoin d'esclaves; noble conception qui, loin de rapetisser l'homme, ne le rend que plus humble pour lui-même, plus reconnaissant pour le Dieu qui, ayant tout créé dans un instant, s'occupe éternellement du bonheur de l'individu comme du bonheur de tout un peuple, de tout un monde, de tous les milliards de mondes!... Le christianisme ne saurait donc être l'ennemi d'une croyance qui ne fait qu'augmenter les titres du Créateur à notre adoration; il n'a rien à craindre non plus pour ses dogmes qui semblent faire de nous une classe exclusivement privilégiée : rien n'oblige à croire une exception de chute ni un privilége de réparation. Le dogme reste intact dans toute la vérité de ses termes. Venons aux preuves.

Il est de foi que l'homme a, par une désobéissance à Dieu, perdu la justice originelle. Il est de foi que le Fils unique de Dieu s'est incarné pour nous rendre cette justice perdue. Il est de foi que cette incarnation du Verbe éternel n'a point, en lui donnant un corps et une âme humaine, nui à l'unité de sa personne, c'est-à-dire que l'adjonction d'une seconde nature (la nature humaine) n'a point ajouté une seconde personne à sa personne divine. Loin de nous le blasphème!

Maintenant donç, si, rétorquant contre moi la loi des probabilités, on me disait : 1° Il est très probable que s'il y a des habitans dans les astres, quelques uns de ces mondes ont été éprouvés comme nous, et que sur le nombre, quelques uns aussi sont tombés comme nous;

2° La loi des analogies exige que sur le nombre des mondes déchus, quelques uns au moins aient été réparés; et que sur le nombre des moyens de réparation employés par Dieu, quelques uns soient identiques au grand mystère de notre rédemption;

3° Cela posé, comment expliquer et la multiplication du sacrifice d'un Dieu, et l'adjonction d'un nombre illimité de natures créées à sa glorieuse et éternelle essence de Fils unique de Dieu?...

— Je répondrai, sans affaiblir en rien, comme l'on voit, la difficulté, et sans la tourner non plus, je répondrai, dis-je, 1° avec saint Thomas (1), que l'union de la nature divine avec la nature humaine étant quelque chose de créé dans le temps, rien n'oblige à limiter à un seul acte ce genre de création divine (2); que l'assomption *unitive* d'une nature créée, de la part de Dieu comme *personne*, n'a rien qui puisse disconvenir à l'essence du Créateur de toutes choses; rien (3) qui ne convienne à la *nature* divine; rien (4) qui nuise à sa personnalité; rien (5) qui affecte la personnalité distincte du Père, du Fils et du Saint-Esprit, plutôt que *l'essence* divine abstractivement conçue; rien (6) qui affecte une des personnes divines en particulier et (7) le Fils plutôt que le Père ou le Saint-Esprit; rien surtout (8) qui limite à une seule incarnation la puissance infinie de l'adorable Trinité, soit à l'égard du Père, soit à l'égard du Fils, soit à l'égard du Saint-Esprit; bien que pour notre manière de voir (9) dans *l'appropriation* des personnes, celle du Fils ait *plus convenablement* rempli cet office

(1) Saint Thomas, *in Tertiâ*, Q. II, art. 7.
(2) Q. III, art. 1.
(3) *Ibid.*, art. 2.
(4) *Ibid.*, art. 3.
(5) *Ibid.*
(6) *Ibid.*, et art. 4.
(7) *Ibid.*, art. 5.
(8) *Ibid.*, art. 6 et 7.
(9) *Ibid.*, art. 8.

d'infinie charité; et que la nature humaine ait aussi *plus convenablement* été l'objet du choix divin (1); rien qui ait importé dans l'incarnation divine *l'assomption* de la personnalité humaine (2);

2° Je répondrai avec l'Église : *Felix culpa!...* (3);

3° Je répondrai enfin avec ma faible raison : Le Verbe (ou l'une des deux autres personnes divines), le Verbe que nous savons déjà incarné, n'a-t-il pu sans nuire à l'intégrité de sa personnalité divine, n'a-t-il pu *représenter* en lui-même, soit à titre de *rédemption*, soit à titre de *glorification* tous les mondes qu'il a créés? Si la présence réelle de la nature humaine du Verbe en une infinité de lieux simultanément ne nuit en rien à l'unité de sa personne (et même dans quelques saints qui ont apparu dans plusieurs lieux à la fois, comme il est prouvé au moins de saint François Xavier et de saint Liguori), cette infinité de présences de la même personne n'absout-elle pas de tout reproche d'hérésie l'hypothèse qui multiplierait ou étendrait au besoin à d'autres mondes déchus cette ineffable incarnation?

L'unité de la personne du Verbe incarné ne s'entend pas de l'unité de sa présence corporelle : car, s'il en était ainsi, le Christ aurait autant de personnes que son corps, unique cependant dans le mystère eucharistique, est représenté de fois sous les espèces consacrées? Donc, si l'unité de son corps même ne souffre point de cette multiplication apparente, pourquoi l'unité de sa personne souffrirait-elle de l'adjonction de mille corps, par exemple?

L'Eglise n'a défini que l'unité de personne. Voilà le mot complet du mystère divin; mais en définissant pour la personne du Verbe, l'accession d'une seconde nature, de la nature humaine, elle n'a condamné en Eutychès que la prétention impie de ne faire qu'une nature des deux pour la personne du Verbe fait homme. Elle a dit : Vous croirez tout cela, mais non pas : Vous ne croirez que cela. Si le premier point est de foi divine, le second est laissé libre aux hypothèses humaines : car il reste toujours libre à chacun d'en croire ce qu'il voudra, et de mieux expliquer la difficulté proposée. Pour nous, à part notre opinion qui n'est rien, nous disons seulement que cette explication n'a rien de contraire à l'enseignement de l'Eglise ni aux principes les plus sûrs de l'école. Il est vrai que notre hypothèse n'est autre chose que l'extension (d'autorité privée) du mystère de la réparation à un nombre illimité des mondes que Dieu aurait daigné racheter... et quel autre que Dieu et son Eglise peuvent toucher à un mystère?... Mais si l'on y réfléchit, on verra que c'est plutôt, que c'est une simple analogie de ce mystère appliqué sur une échelle différente. On n'ajoute rien à l'enseignement de l'Eglise, on n'en retranche rien : on respecte, au contraire, l'intégralité de son dogme : bien plus, on s'appuie de l'autorité même de la foi pour justifier une conception dont le but est de donner une idée moins imparfaite des grandeurs de Dieu, des inépuisables profondeurs de son amour, tout en expliquant d'une manière probable un phénomène en dehors des définitions de l'Eglise, et qui, mal interprété, pourrait se rétorquer contre elle, à raison même de ses convenances probables... De là peut-être l'athéisme et le déisme de quelques astronomes qui, frappés de la petitesse de la terre, de son rôle subalterne, et des inconséquences du système qui soutient sa royale centricité au point de vue des bienfaits divins, ne pouvaient concevoir ni l'exception de sa dégradation ni celle de sa réparation.

— Cette discussion nous a entraînés un peu loin du lieu de nos citations sur la croyance à la pluralité des mondes. Nous rappellerons brièvement en finissant l'opinion de plusieurs des peuples que nous avons nommés touchant la présidence des anges, celle de Pythagore et des quatre cents auteurs connus de son école (1), celle de Platon, d'Aristarque, de Pline; l'autorité de saint Clément, pape, d'Origène, de saint Jérôme, de Clément d'Alexandrie, etc... Nous y reviendrons

(1) Q. IV, art. 1.
(2) *Ibid.*, art. 2 et 3.
(3) Préface du *Samedi-Saint*.

(1) V. Albert Fabricius, t. I, c. XIII.

au prochain article, où nous achèverons ce qui concerne le ciel matériel. Notre travail s'est un peu étendu dans sa rédaction, mais nous avons pensé que son importance consiste moins à accumuler des textes sur des opinions d'objet peu grave, qu'à fournir des données philosophiques et traditionnelles sur les fondemens de la saine théologie positive.

L'abbé R. BOSSEY, *prêtre.*

Sciences Sociales.

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

DOUZIÈME LEÇON (1).

Du principe chrétien en matière d'esclavage.

Lorsque des personnes que l'on sait être animées d'intentions bonnes et pures font entendre avec chaleur que le Christianisme exclut le droit d'esclavage, elles énoncent sans contredit une sentence vraie : oui, l'Evangile condamne toute contrainte qu'un homme exerce à son profit particulier sur son semblable, ou qu'une classe de la société exerce à son profit collectif sur une autre classe. Du reste, l'injustice est à peu près la même, soit que le fort s'arroge violemment le droit de maîtriser le faible, soit que l'habile, en leurrant le simple de droits illusoires, parvienne à lui imposer une sujétion de fait égale à la première, sinon plus douloureuse encore. Or, est-ce ainsi que l'entendent les personnes que nous venons d'introduire en cause? Pensent-elles que la morale évangélique repousse avec une égale sévérité l'asservissement direct de l'esclave à la personne du maître, tel qu'il subsiste encore dans nos colonies d'Amérique, et l'assujétissement indirect de la classe ouvrière à la classe exploitante, qui forme la base du système européen ?

En d'autres termes, si c'est un méfait social de conduire l'homme au travail par la crainte des châtimens corporels, ces mêmes personnes trouvent-elles la justice et l'humanité bien plus satisfaites, quand il y est amené irrésistiblement par la crainte de mourir de faim, et qui pis est, de voir les siens subir cet horrible supplice? La législation franchement brutale qui donne à un homme le droit d'en tenir un autre en servitude, et le régime fallacieux, malgré son apparente douceur, qui place les travailleurs dans une dépendance inévitable à l'égard de ceux qui possèdent les instrumens de travail, c'est-à-dire, la terre et les capitaux, ne doivent-ils pas être compris l'un et l'autre dans la même improbation? Toute la partie morale de la question se trouve renfermée dans ces termes, et la réponse que nous y ferons est déjà tracée dans l'Evangile, sauf toutefois que la condamnation du possesseur d'esclaves n'y est prononcée qu'implicitement, tandis que celle du riche en général l'est en termes formels et explicites. « Il est plus facile, a dit « Notre Seigneur, à un chameau de pas« ser par le trou d'une aiguille qu'à un « riche d'entrer dans le royaume des « cieux (1). »

Le rationalisme politique considère cette sentence comme absurde et en fait volontiers l'objet de ses sarcasmes ; quoi qu'il en soit, nous avons d'assez bonnes raisons pour préférer au théorème du savant le paradoxe de l'Homme-Dieu, à la sagesse du monde la folie de la croix. Jésus a pu dire de lui-même : « Je suis « la VOIE, la VÉRITÉ et la VIE, » et toutes les paroles sorties de sa bouche divine sont empreintes de ce triple caractère, notamment celles où il con-

(1) Voir la XIe leçon, t. XII, p. 418.

(1) *Evangile selon saint Matthieu*, ch. XIX, v. 24.

damne l'amour des biens terrestres. Cependant il nous semble entendre l'industrialisme se récrier ; « Quoi! la *voie* du « progrès social serait le mépris des « richesses? la *vérité* fondamentale de la « science politique serait que le riche, par « cela seul qu'il est riche, offense Dieu? « Enfin, la *vie* des sociétés civilisées ne « serait pas frappée de paralysie, leur « principe d'activité ne s'éteindrait pas, « en elles, du jour où les individus ne « seraient plus animés du désir de s'en- « richir? S'il en était ainsi, ce serait « le renversement de toutes les notions « les plus accréditées. » Que nous importe, si nous trouvons dans la sentence divine un principe d'ordre social meilleur et plus vrai que celui sur lequel on s'est appuyé jusqu'à présent! or, c'est ce que nous prouverons, Dieu aidant.

Le sauvage, avons-nous dit, condamné par son inertie industrielle à une foule de maux dont l'homme civilisé est exempt, vit dans une abjecte dépendance des choses. Quand il a voulu s'y soustraire, il s'est attaché à vaincre son ennemi, en vue d'en faire son travailleur. En sorte que la différence qu'il importe le plus à l'analyste social d'observer entre le sauvage et l'esclave est que le premier subit une sujétion dont il ne résulte aucun bénéfice pour personne; tandis que celle du dernier, assurément fort pénible pour lui, a du moins cela d'utile, qu'elle procure une certaine dose de liberté à son maître. Nous parlerons plus tard de ses autres effets utiles à l'humanité.

On ne manquera pas d'objecter que ce moyen de solution n'est ni juste ni humain et que, dans un pareil système, l'esclave sacrifié à des intérêts qui ne sont pas les siens, doit se sentir peu touché des avantages que sa peine procure à son maître et à la société. Sans aucun doute il en est ainsi; mais de quoi se plaint-on? Ne serait-il pas souverainement absurde d'attendre une solution morale d'une science systématiquement étrangère à la morale et dont l'objet exclusif est l'utilité matérielle? Nous avons dit que, lorsque l'esclavage fut institué dans la société païenne, la question d'économie politique ou industrielle, ne pouvait se compliquer d'aucune condition d'ordre moral, puisqu'il n'y avait entre le vainqueur et son captif aucune relation antérieure de cette nature, et que celles qui s'établirent ultérieurement, découlèrent de l'accord formel, ou tacite, conclu entre eux sur le champ de bataille.

Mais quand les Espagnols recoururent à ce procédé d'organisation du travail, à l'effet d'exploiter les richesses minérales et végétales du Nouveau-Monde, ils étaient rangés à la foi chrétienne et devaient savoir que, pour qu'un homme ose dire à Dieu: *Mon père*; il faut qu'il puisse dire à chacun des membres de la famille humaine : *Mon frère*. D'où vient donc que l'esclavage sinon aboli, du moins profondément modifié en Europe par l'influence du Christianisme, reparut dans toute sa rudesse native à la suite des conquérans chrétiens de l'Amérique? Parce que, même à cette époque de ferveur religieuse, relativement parlant, la question politique, ou d'intérêt matériel, primait la question religieuse ou d'intérêt moral; tandis que, si l'Evangile doit faire loi en économie sociale, c'est l'ordre inverse qu'il convient de suivre. En effet si, en cherchant *premièrement* le règne de Dieu et sa justice, les biens matériels nous doivent être donnés par surcroît, il s'ensuit que la question sociale étant traitée de son point de vue moral, sa solution satisfera pleinement, non seulement aux conditions de cet ordre, mais en outre à celles d'utilité materielle, tandis que par la méthode inverse, l'objet de la politique peut à la rigueur être rempli; mais celui de la religion ne l'est pas.

L'exemple le plus frappant des complications et des embarras créés par la politique matérielle, pour avoir pris le contre-pied du précepte évangélique, se présente précisément dans cette recrudescence de l'esclavage amenée par la conquête du Nouveau-Monde. Nous ne pouvons mieux faire à cette occasion que de reproduire le récit de Robertson, en l'abrégeant autant que faire se peut; nos lecteurs y verront d'abord combien est calomnieuse l'opinion propagée par les ennemis du Christianisme et qui ne tendrait à rien moins qu'à incriminer la puissance ecclésiastique, comme s'étant rendu complice des méfaits de la puis-

sance séculière, tandis que les ministres de la religion firent au contraire des efforts inouïs pour prévenir l'établissement de l'esclavage, et que n'ayant pu y réussir, ils s'attachèrent à adoucir le sort de l'esclave, en inspirant la mansuétude au maître. Or, si la généreuse intervention de Las Casas et des Dominicains en faveur des Indiens réduits en servitude, ne put empêcher l'extinction de cette race faible et mélancolique dans les Antilles, il suffit d'observer le colon espagnol au milieu de ses esclaves noirs, pour se convaincre de l'influence salutaire de la religion sur le caractère du maître et sur la condition de l'esclave.

« Du moment qu'on envoya en Amérique des ecclésiastiques pour instruire et convertir les naturels, ils supposèrent que la rigueur avec laquelle on traitait ce peuple rendait leur ministère inutile. Les missionnaires, se conformant à l'esprit de douceur de la religion qu'ils venaient enseigner, s'élevèrent aussitôt contre les maximes de leurs compatriotes, à l'égard des Indiens qu'on livrait en esclaves à leurs conquérans. Les Dominicains, *sans égard pour les considérations de politique et d'intérêt matériel*, refusèrent même d'absoudre et d'admettre à la sainte communion ceux de leurs compatriotes qui tenaient des Indiens en servitude. Les deux parties s'adressèrent au roi pour avoir sa décision sur un objet de si grande importance.

« Pour rétablir la tranquillité dans la colonie alarmée par les remontrances et les censures des moines, Ferdinand publia un décret de son conseil privé, duquel il résultait qu'après un mûr examen de la bulle apostolique et des autres titres qui assuraient les droits de la couronne de Castille, sur ces possessions dans le Nouveau-Monde, la servitude des Indiens était autorisée par les lois divines et humaines.

« Les opérations violentes d'Albuquerque, qui venait d'être chargé du partage des Indiens, rallumèrent le zèle des Dominicains, et suscitèrent à ce peuple opprimé un avocat doué du courage, des talens et de l'activité nécessaires pour défendre une cause si désespérée. Cet homme zélé fut Barthélemy de Las Casas, natif de Séville, et l'un des ecclésiastiques qui accompagnèrent Colomb, au second voyage des Espagnols. Il avait adopté de bonne heure l'opinion dominante parmi ses confrères les Dominicains qui regardaient comme une injustice de réduire les Indiens en servitude. Il s'éleva vivement contre les opérations d'Albuquerque, et s'apercevant bientôt que l'intérêt du gouverneur le rendait sourd à toutes les sollicitations, il n'abandonna pas pour cela la malheureuse nation dont il avait épousé la cause. Il partit pour l'Espagne avec la ferme espérance qu'il ouvrirait les yeux et toucherait le cœur de Ferdinand, en lui faisant le tableau de l'oppression que souffraient ses nouveaux sujets.

« Le roi promit de s'occuper sérieusement des moyens de réparer les maux dont on se plaignait; mais la mort l'empêcha d'exécuter cette résolution. Charles d'Autriche, à qui la couronne d'Espagne passait, faisait alors sa résidence dans ses états des Pays-Bas. Las Casas, avec son ardeur accoutumée, se préparait à partir pour la Flandre, dans la vue de prévenir le jeune monarque, lorsque le cardinal Ximenès, devenu régent de Castille, lui ordonna de renoncer à ce voyage et promit d'écouter lui-même ses plaintes.

« Le cardinal pesa la matière avec l'attention que méritait son importance, et comme son esprit ardent aimait les projets les plus hardis et peu communs, celui qu'il adopta très promptement étonna les ministres espagnols accoutumés à la lenteur et aux formalités de l'administration. Sans égard aux droits que réclamait don Diégo Colomb, ni aux règles établies par le feu roi, il se détermina à envoyer en Amérique trois surintendans de toutes les colonies, avec l'autorité suffisante pour décider en dernier ressort la grande question de la liberté des Indiens, après qu'ils auraient examiné sur les lieux toutes les circonstances. Le choix de ces surintendans était délicat. Tous les laïques, tant ceux qui étaient établis en Amérique, que ceux qui avaient été consultés comme membres de l'administration de ce département, avaient déclaré leur opinion, et pensaient que *les Espagnols ne pouvaient conserver leur établissement*

au Nouveau-Monde, à moins qu'on ne leur permît de retenir les Indiens dans la servitude. Ximenès crut donc qu'il ne pouvait compter sur leur impartialité et se détermina à donner sa confiance à des ecclésiastiques. Mais comme, d'un autre côté, les Dominicains et les Franciscains avaient adopté des sentimens contraires, il exclut ces deux ordres religieux. Il fit tomber son choix sur les *Hiéronymites*, communauté peu nombreuse en Espagne, mais qui y jouissait d'une grande réputation. D'après le conseil général, et de concert avec Las Casas, il choisit parmi eux trois sujets qu'il jugea dignes de cet important emploi. Il leur associa Zuazo, jurisconsulte d'une probité distinguée, auquel il donna tout pouvoir de régler l'administration de la justice dans les colonies. Las Casas fut chargé de les accompagner avec le titre de Protecteur des Indiens.

« Cet acte de vigueur, joint à ce qu'on avait appris d'Espagne sur l'objet de cette mission, répandit dans les colonies une alarme générale. Les colons conclurent qu'on allait leur enlever en un moment tous les bras avec lesquels ils conduisaient leurs travaux, et que leur ruine était inévitable. Mais les Pères de S. Jérôme se conduisirent avec tant de précaution et de prudence, que les craintes furent bientôt dissipées.

« Ils écoutèrent tout le monde; ils comparèrent les informations qu'ils avaient recueillies, et après une mûre délibération, ils demeurèrent persuadés que l'état de la colonie rendait *impraticable* le plan de Las Casas, vers lequel penchait le Cardinal. Ils se convainquirent que les Espagnols établis en Amérique étaient en trop petit nombre pour pouvoir exploiter les mines déjà ouvertes et cultiver le pays; *que pour ces deux genres de travaux, ils ne pouvaient se passer des Indiens; que si on leur ôtait ce secours, il faudrait abandonner les conquêtes, ou au moins perdre tous les avantages qu'on en retirait.* D'après tous ces motifs, ils trouvèrent nécessaire de tolérer l'esclavage des Américains.

« Ils s'efforcèrent en même temps de prévenir les funestes effets de cette tolérance et d'*assurer aux Indiens le meilleur traitement* qui pût se concilier avec l'état de servitude. Pour cela ils renouvelèrent les premiers règlemens et y en ajoutèrent de nouveaux, et *ne négligèrent aucune des précautions qui pouvaient diminuer la pesanteur du joug;* enfin ils employèrent leur autorité, leur exemple et leurs exhortations à inspirer à leurs compatriotes des sentimens d'équité et de douceur pour ces Indiens, dont l'industrie leur était nécessaire. Zuazo, dans son département, seconda les efforts des surintendans. Il réforma les cours de justice dans la vue de rendre leurs décisions plus équitables et plus promptes, et fit divers règlemens pour mettre sur un meilleur pied la police intérieure de la colonie. Tous les Espagnols du Nouveau-Monde témoignèrent leur satisfaction de Zuazo et de ses associés, et admirèrent la hardiesse de Ximenès, qui s'était écarté si fort des routes ordinaires dans la formation de son plan, et sa sagacité dans le choix des personnes à qui il avait donné sa confiance, et qui s'en étaient montrées si dignes par leur sagesse, leur modération et leur désintéressement (1). »

Qui donc, après avoir lu attentivement ce récit véridique, oserait affirmer encore que l'Eglise a contribué à introduire l'esclavage dans les colonies d'Amérique? Au surplus, la dénégation de cette assertion calomnieuse, avec preuves péremptoires à l'appui, rentre dans la tâche de notre savant ami M. l'abbé Thérou, qui s'en est acquitté à la satisfaction de tous les vrais amis de l'humanité; la nôtre consiste simplement à ramener la question, autant que de raison, sur le terrain politique; plaise à Dieu que nous nous en acquittions également bien! On vient de voir dans un historien qui ne saurait être suspect de partialité à l'égard du clergé catholique, que le rétablissement de l'esclavage dans le Nouveau-Monde fut dû au désir immodéré d'acquérir la richesse, désir qui fut le tort du gouvernement aussi bien que celui des particuliers; que le procédé qui se présenta le premier et qui parut le plus expédient à cet effet, fut la réduction des indigènes en servitude, mesure anti-chrétienne, à laquelle deux saints ordres religieux opposèrent en

(1) *Histoire de l'Amérique Sept.*

vain toute la résistance en leur pouvoir, et qu'enfin, lorsque le mal fut fait, les metteurs en œuvre de la politique matérielle se retranchèrent dans la nécessité de conserver le procédé brutal introduit par eux-mêmes, sous peine de perdre les avantages de la conquête, nécessité trop réelle et à laquelle l'Eglise dut se résigner, en adoucissant par tous les moyens qui dépendaient d'elle, le sort des esclaves. Or, s'il est bien avéré que la puissance ecclésiastique, loin d'avoir contribué à l'établissement de l'esclavage en Amérique, l'a combattu de toutes ses forces, et que, lorsque le fait fut accompli, elle ne l'a toléré qu'à son corps défendant, et en amendant l'institution dans des vues de charité chrétienne, est-il supposable que, dans une autre circonstance et à l'égard d'une autre race d'hommes, elle ait pris l'initiative de ce crime politique, ou l'ait approuvé et sanctionné? Quand bien même il serait vrai que Las Casas, dans son ardente sympathie pour les Indiens, et voyant ses instances constamment repoussées, en raison de l'impossibilité matérielle de tirer un parti utile de la conquête, à moins d'être à même de commander le travail à des esclaves, aurait conseillé de suppléer à la race faible des Indiens par des noirs importés d'Afrique, serait-il juste d'attribuer au clergé en masse cette faute d'un de ses membres, si toutefois ce fut une faute. Au reste, les historiens les plus dignes de foi nient que Las Casas y ait trempé, et Robertson, en adoptant la version contraire, se livre à un raisonnement qui nous paraît manquer de justesse.

« Dès 1503, dit-il, on avait envoyé en « Amérique un petit nombre d'esclaves « noirs. En 1511, Ferdinand avait permis « qu'on y en portât un plus grand nombre. On trouva que cette espèce était « plus robuste que les Américains, *plus « capable de résister à la fatigue et plus « patiente sous le joug de la servitude.* « On calculait que le travail d'un noir « équivalait à celui de quatre Américains. Le cardinal Ximenès avait été « pressé de permettre et d'encourager « ce commerce, *proposition qu'il avait « rejetée avec fermeté*, parce qu'il avait « senti combien il était injuste de réduire « une race d'hommes en esclavage, en « délibérant sur les moyens de rendre la « liberté à une autre. Mais Las Casas, *in-« conséquent* comme le sont les esprits « qui se portent avec une impétuosité « opiniâtre vers une opinion favorite, « était incapable de faire cette réflexion. « Pendant qu'il combattait avec tant de « chaleur pour la liberté des habitans « du Nouveau-Monde, il travaillait à « rendre esclaves ceux d'une autre contrée; et dans la chaleur de son zèle « pour sauver les Américains du joug, il « prononçait sans scrupule qu'il était « juste et utile d'en imposer un plus pesant encore sur les Africains. Malheureusement le plan de Las Casas fut « adopté. »

Qu'y aurait-il donc d'inconséquent à dire aux partisans absolus de l'esclavage, à ceux-là même qui le déclarent indispensable à la conservation de la conquête, que dans une semblable conjoncture, il convient de soumettre à ce régime rigoureux *une race robuste et qui le supporte avec patience*, plutôt qu'une race débile qui y périra? C'est Robertson lui-même, qui, après l'aveu du fait, se montre inconséquent lorsqu'il s'écrie : « *Malheureusement* le plan de Las Casas « fut adopté. » Il eût été plus logique de dire : « Malheureusement ce plan ne fut « adopté ni assez tôt, ni assez largement, pour sauver les aborigènes de « leur entière destruction. » Las Casas, ou le promoteur quelconque de cette mesure, n'a jamais pu déclarer qu'elle était *juste et utile*, mais simplement qu'elle satisfaisait au moins aussi bien que la première à la condition d'utilité, et beaucoup mieux à celle d'humanité. Or, l'expérience ne l'a que trop prouvé, puisque toute la race aborigène des Antilles a disparu sous le régime d'esclavage, tandis que les noirs y ont résisté et s'y sont améliorés. Injustice pour injustice, l'humanité prescrivait d'adopter la moins meurtrière des deux. Il est vrai de dire que la circonstance qui a dû surtout rendre l'esclavage funeste aux Indiens, c'est qu'ils furent presque uniquement employés au travail des mines, et il n'y a nul doute que les occupations agricoles n'eussent pas eu pour eux des effets aussi désastreux.

Quoi qu'il en soit, il résulte de ce que nous venons d'exposer, que l'Eglise ne s'est point rendue complice de la réduction des aborigènes d'Amérique en esclavage, ni ultérieurement de celle des noirs importés d'Afrique. Elle a au contraire combattu énergiquement ces mesures violentes de la puissance politique. Du reste, l'on a pu observer dans le grand drame que nous venons d'esquisser, trois catégories d'acteurs traitant la question de l'esclavage d'un point de vue différent; nous les retrouverons sur le même terrain dans toutes les questions sociales : 1° Les promoteurs des intérêts matériels de la société qui ont eu malheureusement de tout temps l'initiative des lois et des actes de la puissance temporelle; 2° les zélateurs, tant ecclésiastiques que laïques, du principe religieux qui, n'étant appelés que tardivement à coopérer à l'œuvre sociale, y opposent trop souvent des réclamations irritantes ou de dangereuses résistances; 3° enfin les hommes compréhensifs, désireux de fonder l'ordre social sur les principes de la justice et de la charité, mais qui se voyant débordés, ou prévenus par les acteurs politiques, ne peuvent apporter à l'œuvre d'iniquité de ceux-ci, que de faibles amendemens qui n'en détruisent le vice radical qu'à l'aide du temps. Ces hommes de conciliation trop conséquens avec leurs principes religieux pour contribuer jamais à résoudre les questions sociales par des moyens immoraux, se résignent néanmoins à subir les faits accomplis, en songeant qu'en définitive, la Providence gouverne le monde et fait souvent servir à ses desseins les actes les plus subversifs par eux-mêmes; en conséquence, ils consentent à respecter les droits acquis dans l'ordre politique, et à transiger à l'amiable avec les intérêts matériels que le pouvoir séculier déclare légitimes. Par cette conduite évangélique, ces chrétiens intelligens se réservent les moyens de moraliser progressivement une œuvre de péché, et de rétablir l'harmonie dans des relations sociales entachées à leur origine de violence et de mensonge.

Résumons ce que nous venons d'exposer : les apôtres de la morale chrétienne, étrangers à la pratique des affaires d'intérêt matériel, réclament la mise en liberté des esclaves, *sans aucune considération de politique*. En face de ceux-ci, les entrepreneurs d'industrie et les calculateurs politiques déclarent crûment, sans aucune considération de justice et de charité, que *l'esclavage des Américains est indispensable à la conservation des colonies, ou du moins aux avantages que la métropole en retire*. L'arbitrage étant déféré à des hommes incompréhensifs, ceux-ci examinent la cause sous son double aspect religieux et politique, et en présence de la résistance absolue des intérêts matériels, et nonobstant leurs sympathies de cœur qui sont toutes favorables à l'affranchissement, déclarent que, *dans l'état actuel des colonies, la libération des esclaves est un plan impraticable. Toutefois, ils apportent à l'esclavage tous les adoucissemens en leur pouvoir*.

Il n'est que trop vrai, en effet, qu'il est plus facile au pouvoir de s'engager dans une voie fausse que de s'en tirer, et il n'y a que les hommes purement spéculatifs ou les utopistes, qui puissent s'écrier en pareil cas, comme fit, dit-on, un certain conventionnel : « *Périssent les colonies plutôt qu'un principe !* » L'homme initié à la véritable science sociale, n'ignore pas au contraire que c'est par l'absence ou la mal-application des principes, que les sociétés sont en danger de périr. Néanmoins, pour peu que l'on ait le cœur droit, l'on déplorera amèrement que l'organisation du travail n'ait reposé jusqu'à présent que sur l'institution brutale de l'esclavage ou sur la loi fausse du salaire, et l'on concevra dans quel sens, non seulement spirituel, mais social, Jésus-Christ a pu dire qu'*un chameau passerait plutôt par le trou d'une aiguille, qu'un riche n'entrerait dans le royaume des cieux*.

Il est évident que ce n'est pas la possession des richesses que Notre-Seigneur condamne dans cette sentence, puisqu'il les promet ailleurs à ceux qui *chercheront avant tout le règne de Dieu et sa justice*; ce qu'il veut flétrir, ce sont les procédés politiques auxquels on a universellement recours pour les produire, vu que les uns reposent sur l'abus de la force matérielle, comme dans le régime colonial, et les autres sur celui du droit

de propriété, comme dans le système européen. D'ailleurs, il n'est pas un catholique éclairé qui ne sache que les richesses ne sont une cause de perdition pour leur possesseur, qu'en tant qu'il y est attaché, au point de ne pouvoir s'en séparer sans effort, et vit au milieu d'elles comme dans son élément indispensable; tandis que s'il s'en considérait comme le dépositaire et le simple dispensateur au nom de celui qui s'intitule glorieusement *père des pauvres*, elles seraient pour lui un moyen de salut; en un mot, le riche *d'esprit* a sa condamnation écrite d'avance, quand bien même il serait privé des richesses, s'il éprouve un ardent besoin de les acquérir, tandis que le pauvre *d'esprit* est sauvé, eût-il tout l'or du Pactole, si cet or n'est dans ses mains qu'un moyen de rendre sa charité plus efficace.

Ce que nous disons ici, d'après le bon saint François-de-Sales, sur la manière dont il convient au chrétien de posséder les richesses inertes, s'applique également à la possession des esclaves, là où la loi l'autorise : le maître peut se faire absoudre de ce genre de possession, ou la voir s'élever contre lui, au jour du jugement, suivant l'usage qu'il en aura fait.

Si le bon riche doit se considérer comme l'économe du bien des pauvres, le bon maître doit par analogie se considérer comme investi du droit de commander à des esclaves, à cette seule fin de les rendre meilleurs et plus heureux. Bref, ce n'est, à vrai dire, ni la richesse, ni la domination qui sont des crimes aux yeux de Dieu; mais bien la dureté du riche et l'orgueil du maître.

Vient-on après cela à se demander si tous les hommes ont un droit égal à la liberté? Il est certain qu'ils ne l'ont pas; car admettons un moment le cas extrême où un homme voudrait user de sa liberté au préjudice de ses semblables, ne serait-il pas absolument nécessaire d'opposer à ses actes pervers une résistance légale? Sous l'ancien gouvernement génois, on lisait écrit sur la chaîne des galériens le mot *libertas*; cette inscription mise à une pareille place présentait un sens profond; en effet, la liberté individuelle ne peut être réclamée comme un droit, qu'en tant qu'elle s'accorde avec le but social; par conséquent ce droit s'arrête, là où le vice commence. Sans cela, le droit d'un seul pourrait s'exercer au détriment du droit de tous, ce qui serait absurde.

Nous venons d'établir que la moralité est la condition première de la liberté; mais à la suite de celle-ci, il s'en présente une autre presque aussi essentielle : nous voulons dire qu'il importe que l'individu soit assez raisonnable et intelligent, pour choisir en connaissance de cause entre ce qui est bien et ce qui est mal, entre ce qui est utile et ce qui peut nuire, soit à lui-même, soit à autrui. On met les fous aux petites-maisons par un motif analogue à celui qui oblige à emprisonner les malfaiteurs; mais qui donc affirmera que lorsqu'on quitte l'infortuné que son état de démence ou d'idiotisme a fait séquestrer de la société, on trouve aussitôt en remontant l'échelle de la raison humaine, tous êtres capables de se diriger par eux-mêmes? L'intelligence est si peu développée dans les classes privées d'éducation, que, si les hommes n'ont, pour éclairer leurs pas à travers la mêlée sociale, que les lumières de leur propre esprit, une grande partie d'eux sont exposés à se fourvoyer et à s'aller briser contre des obstacles qu'ils ne soupçonnaient pas.

En vain nous objectera-t-on que la liberté appartient à tout individu qui n'est pas dans le cas de l'interdiction légale; s'il est vrai pourtant qu'il existe une foule d'hommes dont toute la virtualité native a été dissipée en pure perte dans des efforts sans but utile, et que la fortune a impitoyablement broyés sous les roues de son char, faute par eux d'avoir pris la direction convenable, peut-on nier que leur liberté n'ait été funeste à eux-mêmes et à la société, et que mieux eût valu pour eux qu'ils fussent soumis à une autorité tutélaire qui eût assuré leur bonne direction?

En dernière analyse, le droit essentiel de l'homme en société, est d'y réparer sa nature déchue et d'y trouver la sécurité, l'amour et le bonheur. En conséquence, sa liberté doit tendre à ce but, sinon il n'y a point droit; car nul n'a le droit de nuire, non seulement aux autres, mais à soi-même. C'est pourquoi le

droit de tout individu à la liberté est proportionnel à sa moralité combinée avec ses lumières; de telle sorte que l'individu absolument méchant ou complétement fou, doit être entièrement privé de liberté, tandis que s'il existait à l'autre extrémité de l'échelle sociale un homme doué d'une vertu parfaite jointe à un génie transcendant, il faudrait l'investir, non seulement de la liberté pure et simple, mais d'un pouvoir absolu sur toute la société. Entre ces deux termes extrêmes, il est facile d'imaginer comment se coordonneront les droits intermédiaires.

Ce rapide exposé suffit sans doute pour faire comprendre l'erreur où tombent les républicains quand ils accolent ensemble les mots *liberté* et *égalité :* loin que l'alliance de ces deux principes soit admissible, du moins dans l'état présent des sociétés, il n'y a point lieu de fonder l'égalité en droit là où elle n'existe pas en fait. Le système se compose de puissances et de valeurs individuelles évidemment inégales; il y en a de grandes et de petites, de positives et de négatives; or est-il sage de leur attribuer des droits égaux? S'il en était ainsi, il nous faudrait briser cette chaîne salutaire sur laquelle nous venons de lire le mot *libertas*, et ouvrir les portes de l'hôpital de Charenton; ou enfin, si l'on veut absolument faire de ces deux cas d'interdiction absolue une catégorie exceptionnelle, l'on n'en serait pas moins obligé de conférer les mêmes droits politiques à tous les degrés moyens et supérieurs de vertu et d'intelligence. Or, une pareille mesure législative produirait de deux choses l'une : ou l'inégalité écrite dans la loi resterait un mensonge pratique, ou l'égalité pratique fausserait le mécanisme social, et la liberté se trouverait constituée, non plus dans un but moral et rationnel, mais dans un but subversif; il n'y aurait dès lors ni ordre, ni progrès social possible.

Il est à remarquer que tous les hommes qui ont entrepris de justifier le droit d'esclavage, depuis Aristote jusqu'au défenseur de notre régime colonial actuel, ont bien compris que la supériorité de droit politique ne pouvait se justifier que par une supériorité de fait, soit naturelle, soit acquise; et comme l'esclavage se transmet par voie de filiation, ils ont dit que la classe des maîtres était douée d'une âme plus noble et d'une intelligence plus complète que celle des esclaves. Le philosophe de Stagyre déclare crûment qu'il y a des races d'hommes nés pour servir et d'autres pour commander, et il n'a fallu rien moins que le christianisme pour lui donner le démenti. Encore sommes-nous forcés de reconnaître que ce démenti est loin d'être complet à l'heure qu'il est, tant l'état de servitude a la funeste propriété de dégrader profondément le type humain, surtout quand aucun sentiment de charité ne vient tempérer la rigueur du maître. Il est donc trop vrai que la double circonstance qui s'oppose le plus impérieusement à ce qu'on puisse faire de l'esclave un homme libre, c'est son indignité morale et son incapacité intellectuelle, et nous ne disons pas cela seulement des individus, mais des races entières; cependant, hâtons-nous d'ajouter qu'il est possible de faire l'éducation d'une race d'hommes, comme il l'est de faire celle d'un individu, et qu'il n'y aucune branche de la grande famille humaine dont on doive désespérer. Il résulte de là qu'un législateur n'a point tort de se refuser à l'émancipation d'une classe asservie, quand celle-ci n'y est point suffisamment préparée par la culture morale et intellectuelle; mais il mériterait un blâme sévère, s'il négligeait d'user de tout son pouvoir pour lui donner cette double culture, seule capable de la rendre digne de la liberté et habile à en jouir harmonieusement.

Au reste, l'opinion soutenue par Aristote, concernant l'existence d'une race noble par origine et d'une autre race de nature servile, s'est reproduite de nos jours à l'occasion de l'esclavage des noirs, et il faut convenir que dans cette dernière circonstance le préjugé était plus plausible que dans la première; car l'esclave grec ou romain, tombé dans cette condition par le sort de la guerre, ou descendant de captif, ne pouvait jamais être arrivé à un état de dégradation physique et morale telle, que son type primordial, à peu près identique à celui du maître, fût complétement effacé; bref, il fallait que le citoyen fût singulièrement

aveuglé par l'orgueil que donne l'habitude de la domination, pour se croire d'une nature supérieure à celle de son esclave. Mais une pareille erreur est plus concevable en ce qui concerne les noirs, et en voici les raisons : 1° Si l'on réduit à sa juste valeur l'épithète de barbares que les Grecs et les Romains donnaient indistinctement à tous les peuples qui leur étaient étrangers, il est certain que ces derniers étaient beaucoup moins éloignés d'eux par leurs mœurs, leurs arts et leurs lois, que les Yoloffs et les Malgaches de la côte d'Afrique ne le sont des Français et des Anglais modernes. En conséquence, la dégradation du type humain dans l'esclave ancien devait être attribuée uniquement à la funeste influence d'un état prolongé de servitude sous des maîtres dépourvus de charité; mais il n'en a pas été de même de l'Africain. Lorsque les Européens, par une injustice que nous ne prétendons nullement justifier, s'emparèrent de celui-ci pour le constituer esclave, il était déjà dégradé dans sa moralité et son intelligence par sa condition de sauvage; et il est permis de croire que dans la plupart des colonies, particulièrement dans celles de la puissance espagnole, loin que l'état de servitude ait ajouté à ce stigmate originel, elle l'a en grande partie fait disparaître. Bien certainement, en effet, la population esclave de nos colonies est plus près de la civilisation que ne le sont actuellement ses grossiers ancêtres demeurés dans les plaines de l'Afrique. 2° La couleur noire de la peau chez l'Africain, la nature laineuse de son système pileux, et différentes autres particularités de conformation qui établissent une différence extérieure assez tranchée entre lui et l'Européen, n'ont pas peu contribué à accréditer l'opinion véritablement spécieuse qui faisait des noirs une race distincte des blancs, et destinée à être pour ceux-ci une vile matière à esclavage. N'oublions pas toutefois que le type normal de l'humanité est *un* dans la personne d'Adam : il a pu se dégrader de cent manières différentes sous l'influence fatale d'une vie contraire à la destinée humaine; mais il peut dans tous les cas revenir à sa pureté primitive à l'aide de l'éducation chrétienne, de la culture intellectuelle et d'une bonne organisation sociale.

Néanmoins, il faudrait avoir les yeux fermés à l'évidence pour nier l'infériorité actuelle de la race noire comparativement à la blanche; elle est telle que sa réparation complète sous le double rapport moral et intellectuel, ne sera probablement pas l'affaire d'une seule génération. Mais qu'importe, du moment que nous ne pouvons douter que cette race dégradée comme l'est la nôtre elle-même, et qui l'est seulement à un plus haut degré que cette dernière, est aussi bien qu'elle susceptible de revenir à son type primordial! Plus elle a de chemin à faire, et plus il importe de se mettre promptement à l'œuvre. C'est par un bon système d'éducation religieuse, sous l'influence vivifiante d'un milieu social, échauffé du feu divin de la charité évangélique, et éclairé par la sainte lumière de la science chrétienne, que la réhabilitation sociale de la race africaine et celle de bien d'autres encore, peuvent avoir lieu. Ainsi donc, voilà l'auteur de cet humble essai encore une fois en butte aux récriminations de deux catégories d'adversaires opposés : les uns, s'appuyant sur quelques caractères exceptionnels, comme il en a surgi plusieurs dans la race noire, prétendent qu'elle a droit à une émancipation immédiate; les autres, *se croyant* intéressés à ce que cette race soit maintenue en servitude, sont en meilleure position que les premiers pour affirmer son indignité, et non seulement se refusent à son émancipation immédiate, ce en quoi nous l'approuvons fort, mais seraient volontiers portés à lui refuser les moyens de s'en rendre digne, ce que nous blâmons énergiquement. Au surplus, que nous importe de blesser à la fois deux erreurs aussi opposées! N'avons-nous pas déjà donné à entendre que l'homme qui apporte des principes, ne devait pas craindre de coudoyer à droite et à gauche les opinions?

Cependant, de toutes les manières de préparer les esclaves à la liberté, la plus pernicieuse et la moins chrétienne sans contredit, est cette manœuvre tribunitienne que les Anglais appellent l'*agitation*. Loin de nous toutefois la pensée de déverser le moindre blâme sur l'illustre

agitateur de l'Irlande! Car il nous semble que le seul cas où l'*agitation* soit licite, est celui où la puissance matérielle ose faire violence à la conscience d'un peuple. Or, bien que le bill du 30 mars 1829 ait considérablement amélioré la position des Irlandais, eu égard à l'exercice du culte catholique, les injures subies naguères par eux ont été si graves, et l'impression en est encore si palpitante, que leur souvenir, joint à la crainte du retour des mêmes griefs, contre lesquels la nation n'a pas encore de garanties suffisantes, explique et justifie une certaine *agitation* dans les limites légales, comme l'entend M. O'Connell. Mais il n'y a que ce seul cas où les hommes puissans par la parole aient le droit de soulever l'indignation des opprimés contre leurs oppresseurs; il n'en saurait être de même dans les cas d'oppression purement matérielle, comme lorsqu'un peuple ou une classe de la société sont contraints à travailler pour un autre peuple ou une autre classe de citoyens, en un mot, quand les uns sont exploités au profit des autres. En effet, quelque inique que soit un pareil acte de la part des puissans de la terre qui le commettent, et quelque douloureuse que soit la peine qui en résulte pour les faibles qui le subissent, ce n'en est pas moins un fait normal dans la carrière de l'humanité, et qui, à partir de sa déchéance, entra dans les moyens que la divine Providence devait employer à sa réhabilitation; car il est facile de se convaincre que, si l'humanité entière se fût contentée de la vie sauvage, elle eût échappé par son inertie industrielle à la sentence qui la condamnait au travail, à ce travail pénible dont le fruit essentiel devait être en définitive la LIBERTÉ. Le genre humain serait resté indéfiniment dans l'abjecte condition des Hottentots ou des Osages, c'est-à-dire dans l'absolue dépendance de la nature, dans les ténèbres intellectuelles, et une sorte de non-existence religieuse. Ce fut d'abord sous le fouet d'un maître rigoureux et exigeant que se développa la virtualité de l'homme, comme agent de production : elle se développa bien davantage encore, lorsqu'au lieu d'être stimulé au travail simplement par la crainte d'une peine corporelle, il le fut par l'angoisse poignante de la faim, et quand il sentit son cœur saigner à la vue de ses enfans en larmes et lui demandant du pain.

Si Dieu eût voulu que l'homme échappât à l'oppression de son semblable par la révolte armée, ou même par l'*agitation* morale, l'apôtre des nations n'aurait pas prononcé cette sentence explicite : « Ta condition est-elle la servitude, supporte-la sans chagrin. Mais si la liberté t'est offerte, profites-en (1). » En conséquence, rien n'est moins dans l'esprit du Christianisme que d'agiter les classes assujetties, esclaves, ou prolétaires, peu importe; c'est un acte répréhensible que de les entretenir de leurs droits à la liberté, puisque le chrétien ne doit prétendre à d'autre droit qu'à celui de servir Dieu; l'Évangile ne lui enseigne après cela que des devoirs. C'est pourquoi les ministres méthodistes, anabaptistes et autres protestans qui ont précipité l'émancipation des noirs dans les colonies anglaises, en les *agitant*, ont mal compris leur devoir, et s'ils ne faisaient pas profession de lire incessamment la Bible et de la donner à lire à ceux qu'ils catéchisent, on pourrait croire qu'ils n'ont jamais ouvert les yeux de leur esprit à la lumière de l'Evangile, tant leurs prédications incendiaires ont été fréquemment en contradiction avec les enseignemens de ce livre divin. Saint Paul recommande au contraire aux personnes tenues en servitude, d'obéir loyalement à leurs maîtres : « Serviteurs, leur dit-il, obéissez à ceux qui sont vos maîtres dans l'ordre temporel; ne les servant pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous n'aviez en vue que de plaire aux hommes, mais avec simplicité de cœur et en vue de plaire à Dieu (2). » Prédicans de révolte et de haine, quel que soit votre titre, religieux, ou philanthropique, gardez-vous de croire que vos déclamations furibondes conduisent plus sûrement l'esclave à la liberté, que ces pieuses exhortations dictées par la sagesse divine elle-même.

Cependant suivons le progrès social dans ses diverses phases, et nous serons

(1) *I Aux Corinthiens*, ch. VII, v. 21.
(2) *Aux Colossiens*, ch. III, v. 22.

bientôt fixés sur la valeur respective des différens procédés d'émancipation, l'un à l'usage du libéralisme, l'autre employé exclusivement par le Christianisme. Dans l'état d'hostilité permanente où nous avons tout-à-l'heure observé l'humanité, il n'existe, avons-nous dit, aucun lien moral entre les hommes, puisqu'ils ne se rencontrent que pour s'entre-détruire. Observons, pour plus de facilité de raisonnement, deux individus ainsi placés à l'égard l'un de l'autre; il est clair qu'ils violent également la loi de Dieu qui a créé les hommes pour s'aimer et se servir mutuellement? C'est donc là la phase première et la plus infime de la carrière humanitaire. Une seconde phase a lieu, quand un de ces deux hommes étant parvenu à s'assujétir son adversaire, celui-ci accepte avec une pieuse résignation cette condition pénible, et écoute la voix de Jésus-Christ qui lui commande de pratiquer les vertus qu'elle comporte, en termes vulgaires, d'être *bon sujet,* expression admirable de justesse et dans laquelle il y a tout un chapitre de science sociale.

« Mais, s'écrie le libéralisme, à quoi « sert à l'esclave de se rendre digne de « la liberté, si son maître peut même alors « la lui refuser et si ses vertus ont préci« sément pour effet de river ses fers! » Quand il en adviendrait ainsi, ce qui est démenti par l'histoire depuis l'avénement du Christ, ce nouvel état de choses n'en est pas moins un progrès sur le précédent; car ces deux hommes étaient naguères également dans des conditions anti-sociales; à cette heure il n'y en a plus qu'un des deux qui y soit, si toutefois nous admettons que le maître demeure mauvais, quand son *sujet* est devenu bon; dans tous les cas un *bon sujet* est un caractère éminemment social.

Cependant la religion se bornera-t-elle à moraliser l'opprimé dans l'intérêt de l'oppresseur; et la doctrine chrétienne ne sera-t-elle autre chose que la lâche complice de la politique matérielle? Qui pourrait le croire? Écoutons encore, à ce sujet, le grand interprète de l'Évangile: « Et vous, maîtres, dit saint Paul, « témoignez de l'affection à vos servi« teurs; ne les traitez point avec rudesse « et avec menaces, sachant que vous avez « les uns et les autres un maître commun « dans le ciel, qui n'aura point égard à la « condition des personnes (1). » Or n'est-il pas certain que le prêtre véritablement chrétien se trouvera en position d'autant meilleure pour inspirer aux maîtres la justice et la charité à l'égard de leurs esclaves, qu'il aura mieux su disposer ceux-ci à l'obéissance et à la loyauté envers les maîtres? « *Amor produce* « *amor,* a dit Pétrarque; » mais la haine a également la propriété d'engendrer la haine, quand la religion n'est pas maîtresse du cœur de l'homme. Ainsi, dans le cas où le *bon sujet* sert un *bon maître*, nous sommes dans une troisième phase sociale, très voisine de la quatrième, qui sera caractérisée par la généreuse protection des puissans et la libre soumission des faibles.

En définitive, il est évident pour nous que l'on ne peut prétendre à trancher la question de l'esclavage, comme un guerrier violent trancha, dit-on, le nœud gordien; il convient, au contraire, de la résoudre par les voies intellectuelles et en y employant le temps rigoureusement nécessaire; car entre un esclave déchaîné et un homme libre il y a toute l'épaisseur d'un monde.

Louis Rousseau.

(1) *Aux Ephésiens*, VI, v. 9.

Sciences Physiologiques.

COURS DE PSYCHOLOGIE CHRÉTIENNE.

ONZIÈME LEÇON (1).

De nos moyens de rapport avec l'ordre divin. — De la foi, troisième mode de la vie morale. — De la foi naturelle et de la foi divine. — Récapitulation : les trois modes de la vie morale, la sensation, l'intuition et la foi, donnent naissance à trois ordres de sciences : les sciences naturelles, la métaphysique et la mystique. — Progression logique de ces trois ordres de sciences. — Considérations préliminaires sur l'origine, sur l'instrument et sur le criterium de la foi. — La parole envisagée comme l'instrument de la foi. — Des langues ; de leur rapport intime avec la pensée, et de leur dégradation ; influence de l'abrutissement de la vie sauvage ; du sarcasme et du blasphème. — L'autorité examinée comme le seul criterium de l'ordre de la foi ; de l'autorité humaine et de l'autorité divine ; de l'Église catholique.

Déjà nous avons examiné d'une manière sommaire nos moyens de rapport avec la deuxième forme de l'être objectif, savoir, la vérité absolue. Il nous reste maintenant, pour compléter la matière qui fait l'objet de notre examen, quelques mots à dire sur l'ordre divin, qui constitue la troisième forme de l'être objectif et qui correspond au troisième mode de la vie morale.

Si l'homme, par un privilége constitutif de sa nature, a l'intuition de la vérité absolue, ou, en d'autres mots, de l'ordre nécessaire, il n'en est pas de même de l'ordre divin. Sans doute Dieu a voulu que l'homme saisit l'ensemble de sa gloire manifestée simultanément dans la matière, hors de la matière et dans le ciel, puisqu'il l'a doué des facultés de la sensation, de l'intuition et de la foi : tel a été l'état normal des choses. Mais l'homme, étant créé dans un but spécial, a été nécessairement soumis à des conditions en harmonie avec cette destination particulière. Or, la première condition fut la liberté. Sans ce don dangereux, il n'aurait pas été digne de remplacer, dans la cité céleste, ces êtres supérieurs qui, par un abus du même privilége, s'étaient précipités dans l'abîme. Il n'aurait pas pu fournir à la charité divine un prétexte pour cet abaissement qui constitue l'objet permanent de notre étonnement et de notre reconnaissance. *La liberté* implique donc nécessairement quelque chose d'*amissible*. Mais en même temps l'ordre général exigeait qu'il fût posé des limites à la prévarication passible de l'homme ; car il ne lui est pas donné d'anéantir l'œuvre de Dieu. Ainsi, dans l'ordre contingent, comme dans l'ordre absolu, il a constamment et malgré lui la conscience de l'objectivité de l'être. Il ne peut jamais, par un acte de la volonté, perdre tout-à-fait sa connaissance des choses qui constituent le domaine de la physique et de la métaphysique. Mais dans ses rapports avec l'ordre divin, il peut entièremeut détruire la faculté par laquelle ces rapports subsistent. Que disons-nous ? cette faculté a été, de fait, anéantie par la chute de l'homme primitif, pour lui et pour toute sa race ; et c'est seulement par des moyens extraordinaires qu'elle peut se réhabiliter.

Il est donc évident qu'en traitant de la *foi*, au point de vue psychologique, nous entrons sur un terrain tout-à-fait nouveau. Ici, il est plus particulièrement nécessaire d'admettre les vérités fondamentales de la révélation chrétienne, et c'est maintenant que nous sommes heureux d'avoir attaché à ce faible travail, dès le commencement, une épithète qui résume le caractère spécial de notre méthode.

En parlant de la foi, nous ne pouvons plus nous appuyer sur des faits physicologiques ni sur les faits de la conscience ; la foi, dans sa forme supérieure, est un

(1) Voir la x[e] leçon au tome XII, p. 36.

don spécial de Dieu ; un don surnaturel, et cependant, c'est par elle seulement que nous pouvons parvenir à la connaissance de toutes ces choses admirables qui sont en dehors du domaine des sens et au delà des limites de l'intuition. Par elle seule nous pouvons parvenir à la connaissance de Dieu, des anges, et des âmes séparées; à la connaissance des *lieux* qui sont en dehors de l'*espace*, le ciel, le purgatoire et l'enfer; à la connaissance, en un mot, de cet état de choses qui doit, pour nous, constituer l'état définitif.

La foi, comme la sensation et comme l'intuition, peut être examinée objectivement, subjectivement ou dans sa fonction; mais sous ce dernier rapport, comme l'intuition, elle fournit peu de matière à l'analyse; toutes différentes de la sensation, la croyance et l'intuition sont des actes simples; mais la foi se distingue de l'intuition en ceci qu'elle est le sujet d'une modification *extra-naturelle*, dont il est impossible de saisir la loi. Il y a donc une foi naturelle et une foi surnaturelle, et personne ne peut marquer la limite qui les sépare. C'est le mystère de la grâce dont il n'est pas donné à l'homme de lever le voile. Le même témoignage qui est irrésistible pour l'un de nous, paraîtrait insuffisant pour tel autre. Les Apôtres, après avoir vu le Christ ressuscité, ont cru à sa résurrection; mais Thomas exigeait des preuves matérielles ; à moins de mettre mon doigt dans ses plaies, disait-il, je ne croirai jamais à son identité! Heureux, dit le Sauveur, heureux sont ceux qui n'ont pas vu et qui croient.

Au point de vue philosophique, la foi (nous entendons ici la foi naturelle) est aussi nécessaire au développement de la vie morale, que le sont la sensation et la raison. S'il est permis de séparer par hypothèse ce qui n'est jamais séparé de fait, nous verrons que la vie intellectuelle serait absolument impossible en l'absence de la foi naturelle; car la science est aussi bien matière de tradition que les faits, et cette intelligence qui refuserait de se soumettre aux autres intelligences qui sont chargées de la féconder par la parole, resterait nécessairement stérile. Croire tout ce qui est digne de foi, c'est une des conditions de notre nature, tout autant que de croire aux témoignages de nos propres sens. Telle était la loi incontestable de la vie morale; par quel droit certains individus se permettent-ils de rejeter des faits qui reposent sur un témoignage irrécusable, tandis qu'ils ne font pas de difficultés d'en admettre d'autres qui ne se présentent pas entourés de la même autorité? Ne savent-ils donc pas que le doute, qui est le privilége de tout être intellectuel et moral, doit toujours être basé sur des motifs légitimes; et que douter en présence d'un témoignage respectable, est un acte aussi insensé que coupable? Le doute volontaire et gratuit est un véritable suicide moral.

Mais, au delà de la foi naturelle, nous trouvons la foi divine, cette foi qu'on est convenu de nommer surnaturelle pour la distinguer de l'autre, avec laquelle toutefois elle a des rapports intimes. La question religieuse cependant, quant aux faits, repose entièrement sur la foi naturelle; car Dieu a voulu entourer la révélation d'une autorité incontestable. La révélation, comme fait, repose sur le témoignage; d'abord, sur le témoignage du Christ, la vérité incarnée, et puis sur le témoignage de ceux qui ont été chargés par lui de transmettre jusqu'à nos jours la connaissance de ce fait, et la connaissance des obligations qu'il nous impose. Mais la foi naturelle nous ayant conduits à Dieu et à la connaissance des institutions qu'il a établies, comme le moyen ordinaire, pour arriver à la foi divine, son but est accompli. La foi, comme *faculté*, a donc une action identique dans l'ordre divin et dans l'ordre contingent; même dans l'ordre absolu, où tout repose sur des vérités nécessaires, et où, par conséquent, tout est susceptible d'une démonstration rigoureuse, cette action est loin d'être inconnue; l'instrument (*la parole*) et le criterium (*l'autorité*) sont toujours les mêmes. C'est par le même procédé que l'on croit à l'existence de Constantinople et à l'existence du ciel et de l'enfer; dans les deux cas il faut l'intervention de la *parole* pour nous communiquer le fait, et il faut dans la personne qui nous le communique, une certaine *autorité*, afin que nous puissions placer pleine confiance en ce qu'elle nous a dit. Et, même dans la

science, il y a une foule de problèmes complexes que nous sommes obligés d'accepter sans examen, sur l'autorité de celui qui nous sert de guide, en traversant ces labyrinthes. L'homme, comme individu, est si peu de chose, que toute sa grandeur dépend de cette vie collective, qui constitue l'unité de sa race. Que ferait l'intelligence la plus puissante pendant les quelques années qui forment la vie de l'homme, si elle devait examiner et résoudre toutes les questions qui se trouvent sur son chemin? Nous dépendons donc tous de la tradition et de l'enseignement, et l'homme, en se soumettant humblement à sa destinée, entre dans la voie de la véritable grandeur; il entre dans cette voie qui aboutit à Dieu; non seulement à la connaissance de Dieu, mais aussi à la participation de son essence; et alors, la foi, de faculté qu'elle était, se change en *vertu;* l'homme s'identifie avec Dieu, sans cependant qu'il y ait confusion; Dieu s'emparant de la mémoire, de l'entendement et de la volonté, les domine et les dirige d'une manière ineffable, mais sans même les violenter, loin de les anéantir. La philosophie ne peut pas nous rendre compte des moyens employés dans cette modification; elle est toutefois obligée de constater le fait, tout en reniant sa légitimité; tout en traitant de folie, ou au moins d'extravagances de l'imagination, ces phénomènes extraordinaires que nous présente l'histoire bien authentique de la vie de certains hommes. Nous n'entrerons pas ici dans le fond de cette question importante, puisque nous avons commencé par poser en principe la vérité de la révélation chrétienne. Cependant, il nous paraît que nous avons assez dit dans les leçons précédentes pour prouver qu'il existe une liaison nécessaire entre la certitude et l'enseignement, et que celui qui n'admet pas l'autorité de la tradition catholique, ouvre la voie à un scepticisme destructif, qui, si on est logique, finit par ébranler toutes nos croyances et par nous priver du droit d'affirmer quoi que ce soit.

Nous n'avons pas non plus l'intention d'entrer dans un examen approfondi de la foi comme vertu; ce serait empiéter sur le domaine d'une science tout-à-fait distincte de la nôtre, c'est-à-dire de la théologie. Il nous suffit d'avoir montré comment la foi naturelle nous conduit à la foi divine. Cette forme supérieure de la vie morale ne se borne pas, comme nous venons de dire, à son développement psychologique, car la force des sacrémens, la puissance de la parole divine et l'action directe, mais insaisissable, de l'Esprit-Saint, la modifie à chaque instant pour celui qui vit dans certaines conditions voulues, dans ces conditions que les théologiens nomment l'état de grâce. Cette action des causes modificatrices, qui dépend toujours de la volonté individuelle, varie à l'infini; nul individu n'est à l'abri de son influence, car les lumières de la foi surnaturelle rejaillissent sur la foi philosophique, et celui qui refuse de croire à la parole divine n'en est pas moins éclairé, bien que la foi, chez lui, n'existe pas à l'état de vertu, c'est-à-dire bien qu'il ne se trouve plus en rapport direct avec la cause première, avec l'être objectif dans sa forme la plus parfaite.

Nous arrivons donc nécessairement à cette conclusion que la vie morale a trois sources distinctes: les sens, la raison et la foi; que ces trois *modes* correspondent à autant de formes de l'être objectif que nous avons nommé l'ordre contingent, l'ordre absolu et l'ordre divin; et qu'à ces trois manifestations correspondent trois catégories de sciences, les sciences physiques, les sciences métaphysiques et la mystique, chacune étant absolument séparée de l'autre, en tant qu'elle a un instrument et un criterium qui lui sont propres. La sensation ne peut rien nous apprendre dans le domaine de la vérité absolue, et la raison est également impuissante pour nous initier dans les sublimes secrets de l'ordre divin. Tout au plus pourrait-elle nous conduire à la connaissance d'une cause première; mais nous savons que cette connaissance stérile ne suffit pas à l'homme, car Dieu a trouvé convenable de l'initier dans les secrets intimes de sa nature, et de lui dévoiler jusqu'aux motifs de sa conduite. Nous savons par le moyen de cette révélation admirable, qui nous élève au niveau des esprits célestes, pourquoi Dieu a donné l'existence à l'univers matériel.

et pourquoi il l'a peuplé d'êtres formés à sa propre image; par elle nous avons la clef de toutes les magnificences et de toutes les misères qui nous entourent.

Mais le moyen peut-être le plus propre pour arriver à une appréciation correcte de l'importance de la *foi*, comme source principale de la vie morale, serait de jeter un coup d'œil rapide sur toutes les connaissances qui nous arrivent par cette faculté. Car, outre la connaissance de l'ordre divin, qui est par sa nature même en dehors du domaine des sens et de la raison, tout ce qui n'est pas renfermé dans les étroites limites de l'expérience individuelle en dépend; ainsi, ceux qui refusent à cette faculté son incontestable influence dans l'origine de nos connaissances, seraient, s'ils étaient de bonne foi, réduits à douter de tout, et s'il était possible qu'une pareille inconséquence devînt générale, l'humanité entière, au lieu d'avancer de progrès en progrès, serait soudainement plongée dans la plus affreuse ignorance. L'homme, qui n'occupe dans l'espace qu'un seul point, et qui dans le temps ne dispose que d'un seul instant, n'est véritablement grand que par ses rapports avec le passé et avec l'avenir, et c'est la foi seule qui établit ces rapports.

Nous venons de dire que la forme philosophique ou la méthode qui correspond à cette faculté est *la mystique*. Le seul véritable but de la philosophie, c'est la connaissance de l'être; or, dans la physique, nous procédons par expérience, et, d'analyse en analyse, nous arrivons à cet être primitif et universel que nous appelons la matière. Alors, par la synthèse, la raison et la foi venant à notre aide, nous coordonnons tous ces faits divers, et nous arrivons aux sciences physiques. Mais cette connaissance de l'être que nous puisons exclusivement dans l'ordre matériel, se réduit à bien peu de chose; au-delà de la substance, l'homme s'empresse de rechercher la raison des choses, et ainsi, à l'aide d'une faculté supérieure aux sens, il arrive à la connaissance de ces lois immuables et nécessaires qui régissent en même temps et l'esprit et la matière. Mais les sciences métaphysiques ne constituent pas pour lui une limite infranchissable; son esprit même ne sait pas s'y reposer. De la substance et de la raison des choses, il passe par une certaine exigence de sa nature à leur *signification*, et il les interroge sur leurs rapports définitifs avec Dieu et avec lui-même. Ainsi, comme la métaphysique paraît le produit naturel de notre intuition de la *raison* des choses, la mystique peut être regardée comme le produit naturel de notre intuition, de leur *signification* et de leur nature intime. Dans toute chose, il y a trois élémens. La forme ne peut pas subsister sans substance, ni la substance sans forme; au moins nous ne pouvons pas la concevoir autrement que comme *abstraction*, et une abstraction n'est pas une chose. Or, de la réunion de la forme et de la substance, résulte un troisième élément qui a été diversement nommé, mais auquel on ne peut pas contester le nom de la *fonction*: c'est une véritable *procession*, comme dans la sainte Trinité est la troisième personne. La fonction est nécessairement précédée *dans l'ordre logique, de deux autres termes*, et sous ce rapport, tous les êtres peuvent être envisagés comme des symboles de l'être par excellence; la forme dépend toujours de la substance, et la fonction de la réunion de ces deux élémens. Cela est tellement évident, que dans l'ordre matériel, celui avec lequel nos rapports sont le plus multipliés, et celui par conséquent que nous connaissons le mieux, sitôt que la *forme* est entamée, la *substance* se disperse et la *fonction* cesse. Dans le règne végétal comme dans le règne animal, il suffit d'une simple lésion par laquelle la forme constitutive se trouve dérangée, pour que la fonction (la vie) cesse à l'instant.

La forme philosophique qui correspond avec l'ordre de la foi étant la *mystique*, il y aura nécessairement deux *mystiques*: la mystique naturelle et la mystique surnaturelle, correspondant à la foi naturelle et à la foi divine. Cette dernière se subdivisera en bonne et en mauvaise, selon qu'elle aura une origine céleste ou infernale; et si à cela nous ajoutons l'histoire des erreurs de l'esprit humain, qui ont leur source dans un mouvement déréglé de l'imagination,

nous épuiserons complétement le sujet, quant aux faits.

Mais avant que d'entrer dans ce domaine des faits, nous ferons peut-être bien de traiter la question plus spéciale de l'origine de la foi, en examinant l'instrument de cette faculté et le criterium sur lequel elle repose.

Nous avons déjà vu, en examinant nos rapports avec l'ordre contingent et avec l'ordre absolu, que chacun d'eux implique dans le sujet un moyen spécial que nous avons nommé l'instrument; ainsi, dans tout ce qui regarde l'univers matériel, les sens constituent ce moyen indispensable. De même pour l'ordre absolu, où les sens ne peuvent plus nous servir, nous avons l'intuition, qui de son côté ne peut rien nous apprendre sur la nature des corps. Chaque ordre a donc un instrument particulier qui constitue le moyen de rapport. Le criterium qui sert de base à nos jugemens est aussi différent dans les deux cas que le sont les instrumens dont nous nous servons pour y arriver, et toujours sans application possible en dehors de son propre domaine. Ainsi, dans l'ordre physique, nous exigeons l'expérience dans un fait douteux, tandis que dans l'ordre absolu il faut une démonstration qui revêt les caractères de la nécessité et de l'universalité. Il est évident que, si nous nous obstinions à appliquer le criterium de l'ordre absolu aux faits de l'ordre contingent, nous n'obtiendrions jamais de résultat. Il en est de même dans l'ordre de la foi, où il est ridicule de soumettre les faits qui constituent son domaine spécial, au criterium des sens ou à celui de la raison.

L'instrument de l'ordre de la foi, c'est la parole (*fides ex auditu*). On a dit que la parole est le complément de la pensée; on aurait peut-être mieux dit qu'elle en est la source; car la parole est douée d'une puissance inhérente par laquelle elle féconde l'intelligence, étant en quelque sorte et sa lumière et sa vie. Et par la parole nous n'entendons pas exclusivement le langage parlé; car toutes les créatures racontent la gloire de Dieu et annoncent sa puissance. *Cœli enarrant gloriam Dei, et opera manuum ejus annuntiat firmamentum* (1); et le roi-prophète, comme s'il avait voulu signaler l'identité de l'essence de la parole, ajoute un peu plus loin, en parlant de la prédication muette des créatures inanimées : *In omnem terram exivit sonus eorum : et in fines orbis terræ verba eorum ;* prêtant ainsi à la nature inorganique, non seulement une voix, mais un langage articulé. Sans doute, c'est d'une manière figurée qu'il a parlé; cependant son intention n'est pas moins évidente; il tenait à marquer l'importance de cette forme de l'enseignement divin.

Ces considérations donnent au sujet des langues une importance toute spéciale; et, soit que l'homme ait reçu, lors de sa création et de la main de Dieu même, ce puissant instrument dans un état de perfection, ou seulement la faculté de formuler sa pensée par des sons articulés, il n'en demeure pas moins constant que, sans la parole, le développement de l'intelligence est impossible. Tout cependant porte à croire à l'existence d'une langue primitive et divine, même les découvertes les plus récentes de la linguistique.

Les rapports intimes qui subsistent entre la langue et la pensée, se révèlent à nous, quand nous examinons les procédés des enfans à son égard. Elle se présente à eux dans un état de perfection; cependant, entre leurs mains, elle subit des atteintes graves. Ils commencent par supprimer les pronoms et montrent, en général, une aversion prononcée pour le substantif même, le remplaçant par une série d'adjectifs, ou par une phrase entière. Ceci prouve donc sans contredit que l'état de l'intelligence exerce une influence très active sur l'état de la langue, et ce fait très simple pourrait peut-être nous mettre sur la voie d'une véritable théorie de la dégradation de la langue, chez les peuplades sauvages ; car les mêmes particularités se font remarquer dans les deux cas. Tout ce qui regarde la nature spirituelle de l'homme se matérialise, et en même temps que le nombre de mots diminue à raison de la décadence intellectuelle du peuple, ceux qui restent, révèlent des formes mons-

(1) Ps. XVIII, v. 1.

trueuses, surtout chez certaines tribus qui ont perdu la connaissance de l'écriture. Des voyageurs qui ont pénétré jusque dans l'intérieur de l'Afrique, nous ont conservé des exemples vraiment curieux. Chez les Mandingoes, l'orgueil s'exprime par un mot composé, *pelingabalid*, qui signifie *droit de corps;* la colère par un autre, *jusu bota*, dont le sens littéral est *le cœur qui sort* (1). La langue entière de ce peuple paraît subir la même loi. Elle est pour ainsi dire renfermée dans l'ordre matériel. Tout porte donc à croire qu'un peuple en se dégradant moralement perd avec les idées élevées les mots qui y correspondent; et une fois arrivé au point où l'écriture se perd, il se trouve nécessairement plongé dans un abîme d'ignorance et de ténèbres. Ce mouvement rétrograde d'un peuple nous paraît bien plus facile à concevoir que le mouvement inverse que supposent certaines hypothèses essentiellement anti-catholiques.

Une autre chose non moins remarquable dans les langues de ces peuples qui sont tombés dans l'abrutissement de la vie sauvage, c'est la longueur démesurée de certains mots les plus usités, les nombres par exemple, qui s'expriment dans les langues ordinaires par des monosyllabes, ou tout au plus de deux syllabes. Cependant chez plusieurs tribus de l'Amérique méridionale pour exprimer le nombre trois, on employait un mot de huit syllabes, *Poellarrarorincourac*. Les Esquimaux, qui se trouvent placés à l'extrême limite de l'échelle intellectuelle, ont une langue tout-à-fait en harmonie avec leur position. Un seul exemple suffira pour prouver combien une pareille langue, envisagée tout simplement comme instrument, doit être incommode; le mot *beaucoup*, dont l'équivalent en plusieurs langues modernes n'est qu'un monosyllabe, s'exprime par un bruit cacophonique qu'on a essayé d'écrire comme suit : *Wonnawencktuckluit!*

Il y a dans de pareilles considérations quelque chose de grotesque qui paraît d'abord presque déplacé dans la discussion d'une matière aussi grave que celle qui nous occupe; mais cet élément du grotesque s'attache toujours au mal, et ce fait renferme un sens profond que nous laissons au lecteur le soin d'apprécier. Toujours est-il que le langage étant un instrument puissant dont Dieu nous a confié l'emploi dans un but donné, les individus et même les peuples rendront un compte sévère de chaque prévarication dont ils se rendront coupables, et ils en subiront dans le temps, et au delà du temps, les conséquences inévitables. C'est à ce sujet que le divin fondateur de la religion chrétienne a énoncé une vérité qui, à ceux qui n'apprécient pas la question, paraît d'une sévérité extrême, mais qui n'est en effet qu'une conséquence nécessaire de la liberté de l'homme (1).

Les langues, indépendamment de ces dégradations lentes qui résultent de la décadence intellectuelle des peuples, subissent des vicissitudes non moins importantes par rapport au sujet qui nous occupe. L'esprit du mal, dont, au point de vue chrétien, nous sommes obligés d'admettre l'intervention active dans les affaires de ce monde, s'attache particulièrement à corrompre cette source unique de nos hautes connaissances. Comme le divin fondateur de l'Eglise, il a un enseignement, des apôtres et même des martyrs! Nous nous contenterons de constater le fait sans le suivre dans ses conséquences. Le père du mensonge, fidèle à son caractère primitif (2) de menteur et d'homicide, poursuit avec un acharnement infatigable, cette vérité divine que Dieu a révélée à l'homme, comme son unique moyen de salut; et un des moyens les plus puissans qu'il emploie pour arriver à ce but, c'est la corruption des langues par le *sarcasme* et le *blasphème*.

Nous n'avons pas l'intention d'examiner le sarcasme et le blasphème dans

(1) *Voyages en Afrique*, par Mungo Park.

(1) Dico autem vobis, quoniam omne verbum otiosum, quod locuti fuerint homines, reddent rationem de eo in die judicii. — Ex verbis enim tuis justificaberis, et ex verbis tuis condemnaberis. *Matt.*, c. XII, v. 36, 37.

(2) Homicida erat ab initio, et in veritate non stetit : quia non est veritas in eo : cùm loquitur mendacium, ex propriis loquitur, quia mendax est et pater ejus. *Joan.*, c. VIII, v. 44.

leur portée morale ; nous les envisageons seulement dans leurs rapports avec la langue comme instrument. Il est évident que le sens banal que le sarcasme ou la plaisanterie a attaché à certains mots, comme, par exemple, aux mots *bon* et *innocent*, qui sont employés comme synonymes de la bêtise et de l'imbécillité, doit nécessairement exercer une certaine influence sur les idées auxquelles ces mots correspondent. Ceci est un fait que personne ne peut contester; et quand on ajoute à cela l'influence des intonations de la voix, et de la pantomime qui peut les accompagner, on comprendra facilement le sens avec lequel tous les auteurs ascétiques éloignent du théâtre ceux qui désirent s'occuper sérieusement de la vérité. Car il nous paraît que sans nous exposer à être accusé de rigorisme, nous pouvons dire que l'enseignement du théâtre et l'enseignement de l'Église, s'ils ne sont pas diamétralement opposés, diffèrent au moins du tout au tout, et dans leur but et dans leurs moyens. Tout homme de bonne foi est forcé d'avouer que la vertu, comme l'entendent les plus graves de nos auteurs dramatiques, est trop *élevée*, pour que l'homme puisse jamais espérer d'y atteindre par les moyens indiqués. Nous disons ceci en réponse à ceux qui, de bonne foi, pourraient regarder la scène comme destinée, dans certains cas, à exercer une influence salutaire sur les mœurs. Quant à son esprit ordinaire, quant au résultat réel, tout le monde est d'accord.

Mais si le sarcasme dénature les idées en changeant la valeur des mots, le blasphème ajoute à cet inconvénient des profanations dont il est impossible de mesurer la portée, et qui cependant ont une valeur scientifique. Laissant tout-à-fait de côté la question morale, il est certain que l'homme qui a toujours à la bouche le nom de cet être qui ne doit jamais être nommé sans le plus profond respect, doit finir par perdre le véritable sens du mot qu'il profane. La même observation est applicable, dans un certain degré, aux autres mots qui ont rapport aux choses saintes et à l'ordre invisible. Le mot *sacré* en est un exemple frappant, et puisque ce mot nous échappe, nous demanderons quelle est sa valeur dans la bouche de la multitude. Ce même mot, destiné à indiquer exclusivement tout ce qui est *saint*, tout ce qui est spécialement voué à Dieu, est devenu l'épithète obligée, le *pléonasme* des halles et des carrefours. L'épouvantable malheur de la réprobation éternelle n'effraie plus la conscience de celui qui l'entend invoquer à tout instant et à tout propos; car on finit par se familiariser avec les idées les plus terribles.

Il n'est donc pas étonnant que cet ordre d'idées qui repose exclusivement sur la tradition ait éprouvé de fréquentes vicissitudes; car, outre cette tendance que nous avons constatée dans les langues de s'altérer et de se corrompre, chaque individu qui dans le cours des siècles en devient le dépositaire, y ajoute ou en soustrait quelque chose. Ceci est tellement vrai, que si nous étions réduits à dépendre exclusivement de la tradition *humaine*, nous serions réduits à l'incertitude la plus cruelle et sur notre origine et sur notre fin ; le désordre moral et physique qui nous entoure, loin de se comprendre comme partie d'un plan général, dont nous ne pouvons pas encore saisir la portée, serait fait pour nous jeter dans le découragement le plus profond. Ne voyons-nous pas tous les jours des hommes qui ont cessé d'être éclairés par la vérité divine, terminer avec violence une existence devenue insupportable?

Aussi Dieu, dans sa bonté inépuisable, a mis sur la tradition divine un cachet inaltérable, afin que chaque homme reconnaisse cette *vérité*, qui est la seule nourriture de sa nature spirituelle, et ce cachet, c'est *l'autorité*.

Dans nos rapports avec l'ordre de la foi nous avons pour *instrument* la parole dans toutes ses formes, et pour *criterium*, l'autorité.

Mais, comme la parole est multiple dans sa forme, comprenant en même temps les mots, les signes, les symboles, et les mythes, l'autorité se présente aussi à nous sous divers aspects, qui sont susceptibles d'une classification générale en deux catégories distinctes, auxquelles on peut appliquer la qualification de *humaine* et de *divine* en vertu de leur origine respective.

Sur l'autorité humaine reposent tous les faits de l'histoire, et notre croyance dans une foule de choses, dans les sciences que personne ne songe à vérifier, parce que la vie de l'homme ne suffirait pas pour examiner tous les principes que le scepticisme a révoqués en doute. Après que tout est dit, la foi est une nécessité inévitable de notre position. Si nous ne voulons pas avoir foi en ceux qui croient, il faut mettre notre foi en ceux qui doutent. Ou nous accepterons certains faits et certains principes sans les examiner en détail, ou nous les rejetterons à la même condition; il s'agit donc de bien choisir nos guides.

On aurait cru que la seule autorité humaine aurait suffi pour conserver les vérités principales de la tradition divine. Quand nous envisageons, d'un côté, la constitution de la famille et l'autorité de son chef, et de l'autre l'importance des vérités à transmettre, nous sommes tentés de croire que celui qui a donné à ses enfans la vie physique ne manquera pas de leur assurer, avec les avantages de la vie intellectuelle, ceux de la vie par excellence, cette vie spirituelle qui nous identifie en quelque sorte avec Dieu même en nous faisant participer de son essence. Et en effet les choses auraient été ainsi, si l'homme ne se trouvait pas dans un état d'abrutissement moral et même intellectuel que rien ne peut expliquer si nous refusons de croire à sa chute primitive.

Mais sans perdre plus de temps à raisonner sur des hypothèses, nous ajouterons que de tout temps Dieu a basé la révélation sur une autorité incontestable, et cette autorité c'est lui-même.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner en détail les diverses formes sous lesquelles cette autorité s'est manifestée aux hommes depuis le temps que Dieu conversait visiblement avec eux. Dans l'histoire de l'Eglise, plusieurs événemens servent de points de repos et marquent un changement dans la forme. Nous ne pouvons pas nous empêcher de remarquer que Dieu, dans ses rapports directs avec l'homme, a préparé l'état actuel des choses depuis le commencement des siècles. En se choisissant une race sainte, et plus tard, en séparant de toutes les nations de la terre un peuple favorisé devant lequel il a constamment manifesté les prodiges de sa puissance et de sa miséricorde, il a préludé à l'établissement de ce grand corps enseignant dont Jésus-Christ est le chef, le soutien et la preuve vivante. De nos jours, pour celui qui veut qu'il en soit ainsi, il n'existe plus d'intermédiaire entre Dieu et l'homme; chacun est libre d'entrer dans le Saint des saints et de parler à Dieu face à face comme on parle à son ami. Indépendamment de la certitude philosophique que l'Eglise nous propose dans la forme la plus complète, elle nous offre la certitude du cœur; l'amour et le doute s'excluent mutuellement.

Par rapport à l'évidence que l'Eglise fournit à ceux qui veulent se donner la peine de l'apprécier, nous nous résumons en deux mots. Celui qui ne pouvait se tromper nous a dit que de son temps ceux qui résistaient à l'autorité de l'Eglise ne croiraient pas, même si quelqu'un revenait à la vie pour y ajouter son terrible témoignage; ce qui équivaut à cette assertion, que pour certains hommes, nul fait, n'importe dans quel ordre d'idées serait-il pris, ne suffirait pour vaincre un scepticisme opiniâtre, qui finit par devenir une véritable maladie de l'âme. Mais l'Eglise catholique se présente entourée d'une autorité bien plus imposante et bien plus complète que celle des Juifs; le sang de ses martyrs et l'érudition de ses docteurs auraient seuls suffi pour l'illustrer à tout jamais, si Dieu même ne s'était pas fait homme pour en devenir le chef. Au point de vue philosophique et n'envisageant le catholicisme que comme *système*, nous dirons que sa doctrine résume tous les dogmes trouvés chez les sectes séparées d'elle et chez tous les corps enseignans de tous les pays et de tous les siècles. On ne peut rien affirmer de grand, de consolant que l'Eglise ne l'enseigne. Tout ce que nous savons de l'origine de l'homme, de sa nature et de sa destinée, nous le tenons d'elle; car en dehors de ce qu'elle nous a dit, nous ne trouvons rien qui mérite l'attention des hommes sérieux. O divine sagesse qui est en même temps la consola-

tion et la gloire de l'homme, où irons-nous te chercher ailleurs que là où Dieu t'a mise, dans son Eglise, qui est ton arche sainte?

STEINMETZ.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, DE M. L'ABBÉ JAGER,

RECUEILLI PAR M. L'ABBÉ M.....

QUATRIÈME LEÇON (1). — Hincmarc de Reims.

Messieurs, j'arrêterai aujourd'hui vos regards sur un homme éminent, dont le nom, qui est déjà intervenu plusieurs fois dans nos leçons, se mêle à tous les événemens de l'époque qu'il a dominée par sa science, par son activité, par la fermeté de son caractère. C'est Hincmarc de Reims, le Bossuet du 9e siècle. Il est difficile, messieurs, de saisir d'un coup d'œil l'ensemble des traits de ces grandes figures d'homme, de ces hauts personnages, d'embrasser tous les détails de leur vie, de suivre les mouvemens profonds et rapides de ces puissantes et exceptionnelles organisations, et de venir ensuite grouper tous ces linéamens épars dans la mémoire, les combiner harmonieusement dans son imagination, et sans déranger les proportions, les réduire de manière à les enfermer dans un portrait raccourci, dans une sorte de miniature. Je n'essaierai pas ce travail, et je me contenterai de crayonner, en passant, quelqués uns des traits les plus caractéristiques de l'homme, de signaler ses actes principaux, d'étudier sa marche au milieu de quelques faits remarquables, et de constater son influence. Quant à son costume, inutile de vous en parler, c'est celui d'un grand homme, c'est-à-dire, un peu négligé, c'est celui de son siècle, étrange pour nous, sévère, rembruni, largement mais incorrectement taillé.

Hincmarc appartient en quelque sorte au siècle de Charlemagne, sous lequel il est né (en 806); ce n'est pas qu'il soit un des hommes formés à l'école du prince, mais il en a recueilli, conservé et répandu les traditions; il en a reçu les influences, il en a soutenu et appliqué les doctrines, après que le bras vigoureux du fondateur eut disparu, le bras raide mais ferme de l'archevêque de Reims s'étendit pour soutenir l'œuvre qui commençait à s'affaisser. Il fut dans sa sphère, et cette sphère il sut l'élargir, il fut le continuateur de Charlemagne. C'est avec raison qu'on s'accorde à le présenter comme l'oracle et la gloire de l'Eglise gallicane, comme le conseiller des rois, quoiqu'il ne se portât comme tel que par accident, et qu'il s'enfermât plutôt dans sa robe de moine, dans son manteau d'évêque et de métropolitain; comme l'âme enfin, le premier moteur et le directeur principal de tout ce qui se fit en France d'important dans l'Eglise et dans l'Etat.

Il avait cet avantage dont l'Église a toujours tenu assez peu de compte, celui d'une illustre naissance; il avait surtout celui de l'éducation ferme et austère qu'on recevait dans les cloîtres, de cette éducation qui au besoin broie un homme pour le façonner et le remanier. Sous cette discipline sévère, son caractère de fer prit une trempe aigre mais forte; il apprit à vouloir comme il avait obéi, à ne voir que le juste et le vrai, à y tendre par la ligne droite, de tout le pouvoir de sa volonté, et sans regarder ni à droite ni à gauche, à marcher au but à travers tous les obstacles. L'ambition n'était pas faite pour lui, il la dédaignait; et puis

(1) Voir les leçons précédentes, p. 39.

cet homme tout d'une pièce n'aurait pas su se plier à toutes les allures de la cour, il se serait perdu dans ses faux-fuyans. Il allait à la cour quand il y était appelé; il y apportait son conseil et son activité quand on en avait besoin ; l'hommage de son dévouement était aussi sincère qu'il était pur. Tout à l'Eglise et à ses princes, jamais il n'a rien fait pour obtenir les faveurs du pouvoir.

Quand Louis-le-Débonnaire réforma les monastères et y fit établir une règle sévère et uniforme, il appela Hincmarc. Hincmarc fut son homme, il fut son œil, il fut son bras, et après avoir commencé par s'appliquer les rigueurs de la réforme dans le même monastère de Saint-Denays où il avait grandi, il appliqua ces rigueurs aux moines, et tout fléchit sous sa main. Comme évêque il ne se démentit pas. Il faut savoir que les évêques tirés des monastères pratiquaient sous la pourpre romaine la règle de l'ordre auquel ils appartenaient; cette coutume avait passé en loi, et nous voyons Nicolas I[er] adresser à ce sujet ses recommandations à Egil, nommé archevêque de Sens. Hincmarc ne pouvait, lui, avoir l'idée de s'en dispenser ; il observait donc le premier une discipline sévère; mais ensuite il ne transigeait pas, lorsqu'il s'agissait de maintenir la pureté de la foi ou la sévérité des mœurs. Il fut pour Gothescalc un terrible adversaire ; il poursuivit ses erreurs dans ses replis les plus cachés, il en déduisit toutes les conséquences; il formula lui-même les articles de Kiersi, et malgré toutes les intrigues, il triompha au concile de Tousi et fit approuver sa doctrine par tous les évêques.

Sa prodigieuse activité pouvait s'exercer ailleurs, sans cesser d'embrasser et d'étreindre son diocèse. On n'imagine pas combien il porta de réglemens concernant la vie de ses clercs, l'office divin, l'administration des sacremens, la régularité et la science ecclésiastiques. Nous avons de lui des Capitulaires de quatre époques différentes.

Le professeur entre ici dans un certain détail, il fait spécialement remarquer les ordonnances relatives à l'institution des conférences ecclésiastiques, fixées au premier jour de chaque mois. C'est, dit-il, la première fois qu'il en est question dans l'histoire ; celles qui imposent aux doyens ruraux l'obligation de rendre chaque année un compte exact de tout ce qui se passe dans les paroisses, celles postérieures qui fixent à chaque mois le compte-rendu des doyennés, où il règle qu'on lui présentera tous les coupables, afin qu'il leur impose lui-même la pénitence publique, où il statue que les pasteurs qui ne l'auront pas instruit par eux-mêmes des désordres graves, seront frappés de suspense pour autant de jours qu'ils auront laissé écouler sans l'avertir.

Ainsi, Hincmarc réglait tout, voyait tout, pourvoyait à tout de sa personne ; dur à lui-même, sévère aux autres ; infatigable, mais impitoyable, il avait en quelque sorte toujours l'œil au guet et la lance en arrêt. Tel fut l'évêque.

Il porta ce même caractère de vigueur, d'activité, d'âpre autorité, d'inflexible résolution, de hauteur et de domination dans l'exercice de sa charge de métropolitain. Il faut convenir qu'à cette époque, les métropolitains étaient encore investis de pouvoirs immenses; placés en principe sous la dépendance hiérarchique des souverains pontifes, ils exerçaient en effet sur leurs suffragans une autorité presque sans limites. Hincmarc trouva cette position toute faite, il s'en empara fièrement, il la garda jalousement; la dignité était haute et vaste, il la releva, il l'étendit encore; il en vint à exercer une autorité absolue; de métropolitain, il se fit pape de sa province, pape de l'Eglise gallicane entière ; il franchit souvent les bornes canoniques, il enfreignit même quelquefois les règles de la justice, emporté par son zèle, par sa sévérité, par la fougue de son caractère. Le regard rapide et pénétrant que vous lui avez vu porter sur les plus minutieuses affaires de son diocèse, il l'étend en même temps sur celles du diocèse de ses suffragans; aucun abus ne lui échappe, et dans les conciles qu'il assemble et qu'il préside incessamment, il articule des plaintes, il adresse des reproches et des menaces, il dépose, il excommunie : il est le fléau des pasteurs lâches ou prévaricateurs; il est la terreur de tous les évêques.

C'est quelque chose de prodigieux que l'infatigable activité de cet homme qui

suffit à tout, se trouve partout. Pendant les trente-sept ans de son épiscopat, il a apposé son nom aux actes de trente-neuf conciles où nous le retrouvons encore, sans compter une foule d'autres assemblées ecclésiastiques dont l'histoire fait mention, mais dont les monumens ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Si, d'après les actes de certains conciles, nous jugeons par induction de l'influence qu'il exerçait dans ces assemblées, nous devrons dire qu'il en était l'âme. Il y faisait dominer ses idées, prévaloir ses avis ; il y dictait en quelque sorte ses volontés. Aucune contradiction, aucun obstacle ne l'arrêtait ; la résistance ne faisait qu'enflammer son ardeur ; rien ne pouvait entamer ou fléchir, rien ne pouvait dompter cette âme fière et hautaine ; il fallait que tout pliât sous la triple autorité de sa charge, de ses lumières et de son caractère. Plusieurs fois de justes plaintes s'élevèrent contre lui, plusieurs fois les papes, qui du reste avaient en lui la plus grande confiance, furent obligés d'intervenir pour comprimer sa fougue, pour barrer le passage à ses empiètemens de pouvoir, et le faire rentrer dans les limites du droit ou de la modération. Il avait peine à se soumettre, et il ne revenait pas sur ses pas sans regarder souvent derrière lui et sans s'arrêter à chaque prétexte qu'il rencontrait.

Nous avons vu quelle obstination il a mise dans l'affaire de la déposition de Rothade, où il alla jusqu'à dissimuler pendant trois mois les lettres pressantes réitérées et même menaçantes du souverain pontife. Il apporta la même opiniâtreté dans une autre affaire qui, un peu auparavant, lui avait attiré de graves reproches de la part du Saint-Siége.

Ebbon, son prédécesseur, qui avait été le principal instigateur de la déposition de Louis-le-Débonnaire, avait été lui-même déposé comme rebelle dans un concile tenu à Thionville. En succédant à son père, avec le titre d'empereur, Lothaire l'avait rétabli avec beaucoup de solennité, de l'approbation de plusieurs évêques, mais d'une manière irrégulière. Hincmarc, parvenu au siége de Reims, prétendit que les ordinations faites par Ebbon depuis son rétablissement, n'étaient pas canoniques ; en conséquence, il déposa les clercs ordonnés depuis cette époque, et dans un concile tenu à Soissons, fit confirmer l'acte de leur déposition. Ils appelèrent à Rome ; le pape ordonna de les rétablir dans leurs fonctions. Sous prétexte qu'il ne pouvait pas de sa propre autorité aller à l'encontre de la décision d'un concile, Hincmarc ne se pressait pas d'obéir, il temporisait. Les clercs renouvellent leur appel. Le pape indique un nouveau concile à Soissons, si les clercs ne sont pas rétablis par leur ordinaire ; celui-ci s'y refuse, le concile s'assemble, Hincmarc continue la lutte et présente trois mémoires au concile. Mais un des clercs, Vulfade, qui avait été précepteur de Carloman, fils de Charles, était protégé par le roi. Hincmarc s'aperçoit enfin qu'il ne peut tenir contre les ordres du pape et contre la protection du roi ; il cède, mais à demi, mais en adoptant un parti de juste milieu pour dissimuler sa défaite.

Sa conduite fut vivement censurée par le pape dans une lettre adressée aux évêques. Hincmarc, dans le premier concile de Soissons, avait cédé la présidence, par le motif qu'il était intéressé dans la déposition des clercs ; il l'avait reprise dans le concile suivant. Le pape fait allusion à ce manége.

« Là, dit-il, on a vu le métropolitain, tantôt déposer, tantôt ressaisir ses droits, tantôt se soumettre au concile, tantôt le présider ; tour à tour accusé, juge ou accusateur, régler toute chose selon sa propre fantaisie, en changeant sans cesse de rôle, et revêtir ainsi les apparences d'un certain animal qui n'est pas toujours d'une seule et même couleur. » Dans la lettre à lui-même directement adressée, il le ménage encore moins ; il lui reproche d'avoir tenu une conduite artificieuse et même d'avoir falsifié les lettres apostoliques. Voilà jusqu'où Hincmarc se laissait conduire par la honte de revenir sur une mauvaise mesure. Il échoua complétement dans cette affaire ; les clercs furent rétablis dans leurs fonctions, et malgré les égards que le pape leur recommanda envers l'archevêque, au fond, sa défaite n'en fut pas moins humiliante. Il vit même plus tard,

à son grand dépit, élever Vulfade au siége épiscopal de Bourges.

Une circonstance plus remarquable achève de révéler son caractère, et nous prouve que rien au monde ne pouvait entrer dans la balance avec ses devoirs et ses droits de métropolitain. Je n'entrerai point dans les détails de la longue et fatigante lutte qu'il eut à soutenir contre son propre neveu, contre Hincmarc de Laon, dont il avait fait lui-même l'éducation, qu'il avait nommé évêque, qu'il avait consacré de ses mains. Le neveu était la copie déformée de l'oncle : sans avoir l'étendue de ses connaissances, la portée de son esprit et l'éclat rayonnant de ses lumières, il avait sa fierté, sa dureté, son opiniâtreté, et la fermeté de caractère était remplacée chez lui par l'inconstance et par une certaine bizarrerie d'humeur. Ces défauts lui firent perdre les bonnes grâces du roi dans le palais duquel il avait obtenu une charge, et firent peser sur sa tête le rude et inflexible bras de son oncle.

Après de longs débats, on assembla en 871 un concile à Dousy, où l'on porta contre lui plusieurs graves accusations. Hincmarc de Reims les appuya dans un long mémoire qu'il lut lui-même. L'accusé se décida avec peine et, après un refus formel, à comparaître devant le concile; il en déclina ensuite le jugement par un appel à Rome. Malgré cet appel, qui, d'après les capitulaires de Charlemagne, devait tout suspendre, il fut néanmoins déposé et remplacé, et son oncle Hincmarc se chargea de lire lui-même au concile l'acte de déposition. Ce trait seul suffit pour buriner le caractère de l'indomptable, de l'impitoyable métropolitain.

Nous trouvons dans ce concile la preuve itérative de la reconnaissance de cette maxime du droit public d'alors, qui rendait les rois justiciables du pouvoir ecclésiastique. Hincmarc de Laon se plaignait amèrement de la conduite du roi à son égard, les évêques et les seigneurs lui font cette réponse remarquable : « Notre frère Hincmarc, ne pouvant obtenir par lui-même justice du roi, devait le poursuivre premièrement devant le concile de sa province, puisqu'il n'y a point de tribunal séculier où le roi puisse être appelé ; que si les parties étant présentes, nous ne pouvions terminer l'affaire par notre jugement, nous lui aurions donné nos lettres pour en porter la connaissance au Saint-Siége. » Et remarquez que le roi était présent lorsqu'on prononçait ces paroles; remarquez qu'il ne s'élève aucune réclamation ni de sa part, ni de la part des seigneurs présens ; remarquez que ce sont des paroles calmes, formelles, explicites, solennelles, explicatives du droit. On reconnaît d'abord qu'aucun tribunal séculier ne peut connaître des causes royales, et l'on indique ensuite la compétence, soit en première instance, soit en appel. Voilà l'ordre reconnu de la procédure. Je ne reviendrai pas ici sur les conséquences de la fondation par Charlemagne d'un empire chrétien, où toutes les magistratures, soit suprêmes, soit inférieures, doivent être chrétiennes, où l'épiscopat est appelé, en sa qualité de corps conservateur de la foi et des mœurs chrétiennes, à prononcer en premier ressort, et le souverain pontife ensuite, en vertu de sa juridiction universelle, à prononcer en dernier ressort sur la foi et sur les mœurs des rois, premiers magistrats de l'empire chrétien. Nous avons vu que telle est la constitution établie par Charlemagne, et nous voyons encore ici qu'elle était fidèlement observée. C'est donc une question jugée par l'histoire et qui a été misérablement embrouillée et défigurée par les écrivains des derniers siècles, injustes contempteurs, infidèles historiens, et partant mauvais appréciateurs des institutions du moyen âge.

Le pape, informé de la déposition d'Hincmarc, blâma les évêques de ne point s'être arrêtés devant son appel, et leur enjoignit de l'envoyer à Rome avec ses accusateurs ; mais le roi Charles intervint, et, après une vive discussion, Adrien II, qui avait raison, finit par céder. Jean VIII, son successeur, confirma même la déposition, et le roi fit aveugler Hincmarc. Plus tard, cependant, le pape prit en pitié la position de l'infortuné évêque, il le réhabilita au concile de Troyes, et lui fit assigner une pension sur les revenus de son évêché. Hincmarc de Reims regarda faire et ne dit rien.

On voit trop souvent les hommes qui

se targuent le plus de justice et de fermeté dans l'exercice de leur charge, sévères, durs et âpres à leurs inférieurs, lorsqu'il s'agit de défendre leur autorité ou de maintenir leur dignité, fléchir subitement devant la puissance et baiser lâchement la main qui tient sur eux le bâton du commandement et qui dispense les grâces. Hincmarc ne faiblissait devant personne, et si l'on peut lui reprocher envers ses suffragans et ses clercs l'exagération de son empire et la rudesse de son gouvernement, envers Rome son obéissance quelquefois lente et difficultueuse, il faut reconnaître qu'envers l'autorité royale il fut le modèle des évêques par sa fidélité, par sa noble liberté. Cet homme était raide et tout d'une pièce, mais droit et ferme; les intrigues et les menées sourdes ne lui allaient pas plus que les adulations et les bassesses. Aussi ne le voit-on jamais s'embarrasser dans les trames ourdies contre Louis-le-Débonnaire. Il va toujours droit son chemin : s'il trouvait la raison et la justice du côté du roi, il prenait courageusement sa défense, il se rangeait hardiment dans son parti; s'il voyait le roi s'écarter de la ligne du droit, il allait de même, avec son caractère inébranlable et sa figure impassible, se poser en face devant lui et lui dire : Cela n'est pas permis. Ainsi, au commencement de ses démêlés avec Hincmarc de Laon, Charles veut le citer à un tribunal civil, l'archevêque s'y oppose. Sa vie est pleine de pareils actes de résistance. Il ne met pas le pied sur le domaine royal, mais si le roi veut anticiper sur le domaine de l'évêque ou du métropolitain, il se redresse, pour le défendre, de toute sa fierté naturelle, de toute la grandeur de sa dignité, et plus d'une fois les rois étonnés de son audace, disant qu'ils n'avaient encore rencontré personne qui osât leur tenir un tel langage, l'ont entendu leur faire la réponse de saint Basile au préfet de l'empereur Valens : *C'est que vous n'avez pas encore rencontré d'évêque.* Cette réponse qui lui était familière était l'explication qu'il donnait de sa liberté tout évangélique.

Cette juste et raisonnable indépendance qui procédait de sa nature d'homme, il l'appuyait en principe sur le droit public, sur les capitulaires de Charlemagne si profondément gravés dans sa mémoire, qu'il en reproduit presque les expressions dans ce qu'il écrit à l'occasion du divorce de Lothaire. « Quelques sages disent que ce prince, étant roi, n'est soumis aux lois ni aux jugemens de personne, si ce n'est de Dieu seul... qui l'a fait roi... et que, de même qu'il ne doit point, quoi qu'il fasse, être excommunié par les évêques, de même il ne peut être jugé par d'autres évêques, puisque Dieu seul a le droit de lui commander... Un tel langage n'est pas d'un chrétien catholique; il est plein de blasphème et de l'esprit du démon... Quand on dit que le roi n'est soumis ni aux lois ni aux jugemens de personne, si ce n'est de Dieu seul, on dit vrai, s'il est roi en effet comme l'indique son nom. Il est dit roi, parce qu'il régit, gouverne : s'il se gouverne lui-même selon la volonté de Dieu, s'il dirige les bons dans la voie droite, et corrige les méchans pour les ramener de la mauvaise voie dans la bonne, alors il est roi et n'est soumis au jugement de personne, si ce n'est de Dieu seul..., car les lois sont instituées non contre les justes, mais contre les injustes...; mais s'il est adultère, homicide, inique, ravisseur, alors il doit être jugé en secret ou en public par les évêques qui sont les trônes de Dieu. »

Ce langage, comme vous voyez, est celui des capitulaires; il est d'ailleurs conforme à celui de Nicolas Ier et à celui du concile de Dousy, tenu à la même époque; il sera plus tard, dans plus de deux siècles, celui de Grégoire VII; mais il ne faudra pas venir prétendre que ces maximes ont été introduites par ce grand pape, comme l'ont dit tant d'écrivains des siècles modernes. C'est un honteux anachronisme.

Le caractère impérieux d'Hincmarc, ses actes empreints de hauteur, son amour de la domination, ses tendances envahissantes, ses résistances au Saint-Siége lui ont fait attribuer l'idée d'une église nationale; c'est encore là une grave erreur. Il se soumettait à regret et avec peine à l'autorité du pape, lorsqu'elle venait contrarier ses vues, déranger ses

mesures, annuler ses actes, entamer l'empire de son influence, oui, c'est un fait avéré; mais il n'a jamais eu l'idée de rompre avec le souverain pontife : partout il proteste de son dévouement et de sa soumission au Saint-Siége; il proclame en termes magnifiques l'autorité de saint Pierre et de ses successeurs; il leur reconnaît le droit de juger les évêques, d'approuver ou de casser les décisions des conciles provinciaux; il regarde et montre l'Eglise de Rome comme la mère et la maîtresse de toutes les Eglises; ses priviléges de métropolitain qu'il élève si haut et qu'il fait tant valoir, il dit les tenir du siége principal : c'est là qu'il s'adresse pour les faire confirmer à son entrée dans l'épiscopat, et c'est à cette démarche que le pape fait allusion lorsqu'il lui dit : « Si vous voulez que je confirme vos priviléges, il faut respecter ceux du Saint-Siége. » Je pourrais multiplier et entasser les citations. Qu'il me suffise de porter à quiconque le défi d'appuyer cette allégation, aussi contraire au caractère d'Hincmarc qu'à ses principes, de l'appuyer d'un de ses actes, d'une de ses paroles. Il a quelquefois obéi avec répugnance, je le reconnais; mais il a toujours obéi et jamais il n'a tenté d'établir ni d'insinuer la doctrine de la résistance au pouvoir pontifical.

Encore un mot. Je n'ai pas considéré Hincmarc comme écrivain; c'est un titre qui manque à sa gloire; mais il ne pouvait l'acquérir dans la donnée des circonstances qui l'ont envahi. Il avait une vaste intelligence, un coup-d'œil extrêmement juste, la conception facile et prompte, le génie des affaires, la connaissance des hommes, une force de logique irrésistible, la science du droit canon qu'il était appelé tous les jours à appliquer, la science pratique enfin, la science du gouvernement; mais il ne faut chercher en lui ni le profond philosophe, ni même le parfait théologien, ni à plus forte raison l'écrivain habile et exercé. Le temps lui a manqué. Nul doute qu'avec la richesse du fonds que lui avait départi la nature, avec son étonnante pénétration, sa grandeur de pensées et de vues, sa puissante dialectique, sa variété de lumières et de connaissances des choses humaines, avec sa précision de jugement, avec la force d'imagination qu'annoncent son caractère impétueux et sa brûlante activité, nul doute que si, dans le silence, dans le loisir, dans le repos du cabinet, il eût concentré toutes ces prodigieuses ressources, mis en mouvement tous ces ressorts dans l'étude, il eût donné à l'Eglise un de ses plus solides et de ses plus brillans docteurs. Mais il était en quelque sorte toujours en marche, toujours en lutte, sans cesse tiraillé de huit ou dix côtés à la fois, toujours haletant dans la course et sous le poids de mille affaires absorbantes; et quand on pense à tant de conciles qu'il a dirigés, à tant d'affaires épineuses qu'il a traitées, à tant de lettres qu'il a écrites, à tant d'ouvrages de circonstances qu'il a brochés en courant, quand on voit trois énormes volumes in-folio de travaux qui ont dû demander chacun tant de nuits de méditation, tant de jours de négociations, on reste stupéfait d'admiration; on se demande comment une vie, comment une organisation d'homme ont pu suffire à tant d'affaires; on comprend qu'il a trop agi sur son siècle pour avoir pu penser et écrire pour la postérité. Au siècle de Louis XIV, Hincmarc eût été Bossuet, au 9e siècle Bossuet eût été Hincmarc. Chacune de ces grandes figures occupe une belle place dans les fastes de l'histoire ecclésiastique. Bossuet a été le porte-voix et le flambeau de l'épiscopat; Hincmarc a été l'arc-boutant, la clef de voûte et le chandelier à sept branches de l'Eglise gallicane; pendant sa vie il en a été la force, après sa mort il en fait la gloire. Il a eu des défauts que je n'ai point dissimulés, mais de ces défauts qui s'attachent aux qualités des grands hommes, comme la mousse s'attache à l'arbre, la pariétaire au rocher, l'ombre au corps, la fumée au feu : ainsi de toutes les choses humaines : Ce fut donc un homme, mais un grand homme.

Cinquième leçon. — Fausses Décrétales.

Messieurs, dans le courant du siècle qui nous occupe, il s'est présenté un phénomène, il s'est accompli un prodige, il s'est commis une énormité inconcevable, unique dans les fastes de l'histoire. Un

faussaire habile, dont le nom est encore un problème, fabrique de fausses pièces qu'il attribue aux papes des premiers siècles; il leur fait rendre des arrêts et tenir un langage inconnu jusqu'alors, en opposition manifeste avec les lois dominantes, avec les coutumes reçues, avec les intérêts établis, avec les idées universelles. Son artifice est couronné du plus heureux succès: en très peu de temps, sans laisser de traces de ses intrigues, il fait recevoir ce recueil comme authentique, il le fait adopter comme un code abrogatoire de toutes les lois existantes, il parvient à lui donner une autorité souveraine : il change tous les usages anciens, il abolit toutes les règles suivies; il brise et il remplace tous les rapports de la hiérarchie ecclésiastique; il bouleverse toute la discipline de l'Eglise; il fait table rase de tout ce qui existe pour établir un ordre nouveau. Il y a des évêques, des métropolitains, des primats jaloux de leurs droits et de leurs priviléges, et qui forcent même les limites de leurs attributions pour étendre leur autorité. Eh bien! cette autorité, il la confisque hardiment, il l'escamote subtilement pour conférer au pape, à leurs dépens, un pouvoir qu'il n'a jamais eu, un pouvoir oppresseur, absolu, exorbitant. On ne proteste pas, on ne réclame pas, on ne sourcille pas; tout le monde se tait, tout le monde se soumet; toutes les ambitions sommeillent : cette épouvantable révolution s'accomplit sans qu'on s'en doute. Il y a, non pas ce que nous appelons des littérateurs, mais il y a des hommes instruits, il y en a même beaucoup; il y a surtout un grand nombre d'hommes versés dans le droit canon; il y a un code canonique admis et connu, celui de Denis-le-Petit : c'est même le temps où le droit canon est plus appliqué, puisqu'il a passé dans les affaires civiles, puisque les assemblées politiques de ces temps sont des assemblées mixtes. Eh bien! tout ce monde ferme les yeux, soit involontairement et par hasard, soit de concert et de parti pris, et le code en vigueur cède sa place au nouveau venu, sans qu'aucun jurisconsulte, aucun canoniste n'élève la voix. Ce n'est pas tout; ce code improvisé, ce code illégitime et apocryphe, va s'intronisant partout sans murmure et sans conteste, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, en Italie, dans tout l'Occident. C'est bientôt la seule loi reconnue; c'est là que papes, évêques et docteurs, vont également puiser leurs enseignemens, la règle de leur conduite, les matériaux qu'ils emploient, les preuves qu'ils allèguent, les motifs sur lesquels ils s'appuient. Que vous dire enfin? c'est le pivot sur lequel roulent les portes de l'Eglise; c'est la nouvelle pierre angulaire de tout l'édifice, de la discipline et de la hiérarchie; c'est le nouveau fondement qui le soutient; ou bien, pour employer une image profane, c'est la boîte de Pandore d'où sont sortis, sans mélange d'aucun bien, une foule de maux irréparables. Et vous pensez peut-être que cette effroyable mystification n'a duré que quelques années? Point; elle a duré plus de sept cents ans; pendant sept grands siècles, il ne s'est pas trouvé un seul homme pour réclamer dans la multitude de ceux qui étudiaient les matières ecclésiastiques, qui s'étiolaient dans leurs cabinets ou dans l'enfoncement des cloîtres, qui pâlissaient à copier et à commenter les livres; non, pas un de ces patiens travailleurs qui mouraient à la peine, n'a rien vu, n'a rien aperçu par hasard qui pût lui inspirer le moindre soupçon. Ce n'est qu'au commencement du 16e siècle qu'on découvre l'erreur, qu'on rougit d'avoir été dupe; mais il n'était plus temps; la constitution de l'Eglise était changée; Rome avait envahi tous les pouvoirs; on n'avait plus qu'à se courber et à gémir, et c'est ce qu'on a fait.

Voilà, Messieurs, l'explication qui nous est fournie du changement de la discipline de l'Eglise; voilà ce qui a été cru, exposé, expliqué, répété avec instance, avec sincérité, avec chaleur, non par des écrivains obscurs, non par des critiques de bas étage, mais par des historiens du premier rang, par des philosophes, par des jurisconsultes, par des publicistes, par des théologiens, par des canonistes qui jouissent d'ailleurs à juste titre de la plus haute réputation; voilà ce que, sur la foi les uns des autres, je veux bien le croire, et un peu aussi, il faut bien le dire, conduits par la nécessité d'expliquer un système, une foule

d'hommes éminens sont parvenus à se persuader et à persuader à tous ceux qui trouvent plus commode d'accepter de confiance une opinion toute faite, que de s'en faire une à eux-mêmes en remontant à la source quand ils trouvent l'eau troublée, que de fouiller le monument et d'y rechercher les vieilles médailles que peut-être il recèle, quand ils rencontrent une inscription illisible. Les fausses Décrétales, Messieurs, c'est un cheval à toute selle; avec ce précieux coursier, vous pouvez parcourir l'histoire dans tous les sens, sans jamais être arrêté; vous pouvez chevaucher en toute sécurité par monts et par vaux; si vous rencontrez le sphinx, vous avez le mot de l'énigme; vous direz les *Fausses Décrétales*, c'est le mot magique; c'est l'anneau de Salomon devant lequel les palais s'ouvrent, les génies obéissans se courbent, les trésors jaillissent de la terre. C'est si commode! Voyons.

Le célèbre auteur de l'*Histoire de la civilisation* nous dit qu'on rencontre la collection des fausses Décrétales, « d'abord dans les diocèses de Mayence, de Trèves, de Metz et de Reims; elle y circule sans contestation; à peine quelques doutes percent çà et là sur leur authenticité, et elle acquiert bientôt une autorité souveraine. »

L'auteur n'est ici que le fidèle interprète de tous nos historiens. Ils s'accordent à dire que les fausses Décrétales ont eu un succès prodigieux, que bien vite elles ont été accréditées partout après avoir été adoptées sur-le-champ par les hommes les plus savans; en un mot, pour me servir de son expression, exacte traduction de leur langage, qu'*elles ont acquis bientôt une autorité souveraine.* Une fois cette autorité acquise, tout a été changé, toute l'ancienne discipline a été renversée; un nouvel ordre de choses a été subitement établi. Tel est encore le sentiment de tous. Je me contenterai d'en citer quelques uns.

« La discipline de l'Eglise, dit Van Espen, qui avait été conservée intacte pendant huit siècles, a été renversée, abolie par les fausses Décrétales. »

« Les Décrétales, dit Fleury, attribuées aux papes des quatre premiers siècles, ont fait *une plaie irréparable* à la discipline de l'Eglise, par les maximes nouvelles qu'elles ont introduites touchant le jugement des évêques et l'autorité du pape. »

L'auteur du *Dictionnaire de jurisprudence* avance la même proposition: « Au reste, dit-il, les fausses Décrétales ont produit de grandes altérations et des maux pour ainsi dire irréparables dans la discipline ecclésiastique. »

Les protestans sont allés bien plus loin: ils ont soutenu que la souveraine puissance des papes n'avait pas d'autre origine, que toute leur autorité était fondée sur les fausses Décrétales, et que pour la faire crouler, il suffisait de renverser la base. A l'œuvre donc! ils attaquent avec acharnement, à grands renforts de preuves ils démontrent la fausseté des pièces supposées: alors les chants de triomphe, alors les cris de victoire. Rome est prise d'assaut; le pape est détrôné; l'Eglise respire en liberté.

L'auteur de l'*Histoire de la civilisation* ne tire pas directement ces conclusions; mais il pose des principes d'où elles découlent évidemment. Il a compris avec sa sagacité ordinaire qu'à l'époque de l'avénement des fausses Décrétales, la puissance du pape était déjà établie, déjà reconnue, que dès lors elle n'avait plus besoin que d'un titre pour établir légalement son empire; il consent à reconnaître le fait, mais il s'applique à lui contester le titre sur lequel elle s'appuie.

« La conviction que le pape est l'interprète de la foi, le chef de l'Église universelle, qu'il est au-dessus de tous les évêques, au-dessus des conciles nationaux, au-dessus des gouvernemens temporels quant aux affaires de religion, et même quant aux affaires temporelles, dès qu'elles ont avec la religion quelque rapport: cette conviction, dis-je, s'établit de plus en plus dans les esprits. Au milieu du 9e siècle, on peut la regarder comme définitivement formée: la conquête de l'ordre intellectuel est consommée au profit de la papauté........ »

« Elle avait aussi à faire celle de l'ordre légal; la pensée des peuples lui attribuait la souveraineté de droit; mais il lui manquait des titres où ses droits fussent inscrits, au nom desquels elle pût affirmer

leur ancienneté historique aussi bien que leur légitimité rationnelle. Elle les trouva bientôt. »

Et l'auteur indique les Fausses Décrétales. Suivant lui donc la papauté était arrivée jusqu'au règne de Nicolas Ier, époque à laquelle il place l'apparition des Fausses Décrétales, sans avoir établi son droit; elle avait procédé par envahissemens successifs; elle avait réussi, mais elle n'avait encore qu'un pouvoir de fait, on pouvait lui contester la domination qu'elle exerçait, ce n'est qu'alors qu'elle parvint, à l'aide de pièces supposées, à convertir le fait en droit, *c'est du règne de Nicolas* Ier *que date vraiment la souveraineté de la papauté*.

Je ne veux pas vous parler ensuite d'une foule d'autres écrivains qui ont déclamé contre les Fausses Décrétales, sans les avoir jamais lues, et qui leur ont attribué ce dont elles ne parlent pas même, le pouvoir des papes sur le temporel des rois.

« Les Fausses Décrétales, dit M. Bellot, furent, dans les mains du clergé, l'un des principaux instrumens pour attaquer le pouvoir civil, et pour élever sur ses ruines, l'édifice de sa propre puissance. »

D'après cette exposition, vous comprenez, Messieurs, l'importance de la question qui nous occupe; elle ne renferme rien moins que la légitimité de la puissance de l'évêque de Rome, rien moins que l'existence de la papauté. Car, s'il est vrai que les papes n'ont pu trouver à légitimer l'autorité de fait qu'ils possédaient qu'au moyen des fausses Décrétales, cette autorité s'écroule du moment qu'on en mine la base, dès qu'on démontre la fraude qui leur sert de titre. Ainsi tout dépend de ces deux questions : 1° Ces Décrétales sont-elles réellement fausses? 2° Dans le cas affirmatif, ont-elles produit le changement qu'on leur attribue? Nous traiterons ces questions avec une étendue et un soin proportionnés à leur importance; mais, avant de les aborder, nous allons poser d'autres questions préliminaires dont la solution immédiate nous servira de lemme pour arriver à la solution définitive des questions principales : 1° Qu'est-ce que les Fausses Décrétales, et quel but s'est-on proposé en les fabriquant? 2° En quel temps ont-elles paru? 3° Quel en est le véritable auteur?

1° Qu'est-ce que les fausses Décrétales?

L'auteur de cette collection, quel qu'il soit, est bien certainement un homme remarquable: son imposture nous a conduits au mépris de sa personne, de son caractère d'abord, et l'a fait rejaillir ensuite sur ses productions et sur ses talens; mais il n'était pas un homme ordinaire, bien s'en faut : il possédait la science ecclésiastique dans un degré éminent, et, de nos jours, malgré les innombrables ressources que la presse a mises en nos mains, il serait difficile de trouver un homme capable d'exécuter un semblable travail; il avait une profonde connaissance de l'Écriture dont il cite des milliers de textes, quelquefois des pages entières, et toujours à propos; il avait dû faire une longue étude des Pères, des conciles, de la législation romaine, de toute l'antiquité ecclésiastique, car il cite une foule d'extraits de ces anciens ouvrages, et j'ajoute que toujours l'application en est heureuse. Il est entré bien avant dans les détails des devoirs moraux communs à tous les chrétiens; ensuite il s'occupe spécialement du clergé, dont il décrit les obligations d'une main sûre et avec des vues parfaitement justes. Le prêtre, suivant lui, doit réunir la science et la vertu; il doit appuyer par l'exemple la prédication de la docrine. « Ceux qui catéchisent, c'est-à-dire qui instruisent les commençans, dit-il dans sa première lettre, attribuée à saint Clément, doivent être instruits eux-mêmes, car il s'agit du salut des âmes. Il faut donc que celui qui enseigne sache se mettre à la portée de ceux qui apprennent, et qu'il accommode ses discours à la capacité des auditeurs; qu'avant tout, il soit instruit, prudent et sage, intrépide et d'une conduite irrépréhensible. »

Ces lettres sont d'un style simple, mais naturel, sans recherche et sans affectation; elles sont un tissu de passages de l'Écriture, des Pères et des conciles, artistement combinés et fondus dans la phrase, à la manière de saint Bernard. On a reproché à l'auteur une latinité basse, des solécismes et même des barbarismes. Ces taches ont pu être faites,

ont pu du moins être multipliées par les copistes; elles peuvent provenir aussi en partie des manuscrits peu corrects qu'il avait en main, et du reste elles lui sont communes avec la plupart des écrivains de son temps; ce langage incorrect est le cachet de l'époque ; on le retrouve surtout dans les ouvrages de jurisprudence, où les mots et les tours de la langue usuelle viennent se mêler d'autant plus nombreux au style barbare des jurisconsultes de ces temps, qu'ils s'éloignaient davantage des sources de la pure latinité. Ces défauts de style n'empêchent pas nos jurisconsultes modernes de les étudier et de les citer. L'auteur des Fausses Décrétales, sans avoir une pure latinité, n'est pas aussi incorrect de style qu'on le croit généralement; il a le style modeste, le style humble, si vous voulez, petit, menu, terre-à-terre de Thomas-à-Kempis. Mais en revanche, ses lettres ont le mérite de la clarté, elles sont pleines d'images et surtout riches en instructions. Pour ma part, je regrette qu'on ait oublié ce livre dans la poussière séculaire de nos bibliothèques; tout apocryphe qu'il est, il aurait bien encore son utilité pour les ecclésiastiques.

Mais quel est le but de l'auteur? Déjà je vous l'ai fait entendre : il veut ce que l'Église a toujours voulu, un clergé instruit et vertueux, placé sous la protection des lois de l'Église : de là tant de détails d'abord sur les devoirs du prêtre, sur la discipline ecclésiastique, sur l'administration des sacremens, sur la nécessité de la science, sur la sainteté des mœurs; ensuite sur le choix des prêtres et des évêques et sur les conditions fixées par l'Église pour leur élection; mais si d'une part il exige du prêtre la science, la régularité et le dévouement, d'autre part il cherche, en compensation de ses sacrifices et même comme palladium de ses mœurs et de sa dignité, à lui assurer une position stable et légale qui le mette à l'abri de la violence extérieure et même du caprice de son supérieur. Ainsi, il ne veut pas qu'on puisse aisément porter atteinte à ses intérêts ou à sa considération, qu'on puisse enlever à l'évêque ou au prêtre les biens de son église; qu'on puisse par la déposition canonique, les priver de la dignité de leur charge. Il cherche donc à circonscrire dans un cercle plus étroit, les accusations et les jugemens contre les prêtres et les évêques, à les environner de sages et salutaires difficultés. On voit, Messieurs, quand on lit attentivement ces Décrétales, que l'auteur s'est proposé de combattre les deux abus dominans de son époque, l'usurpation des biens ecclésiastiques et la déposition violente et injuste des prêtres, principalement des évêques. Au temps où les Décrétales ont paru, ces désordres étaient fréquens. Les laïques, les seigneurs s'emparaient des biens ecclésiastiques, chassaient les prêtres, leur enlevaient leurs bénéfices; les évêques entraînés, ou par leurs intérêts et par leurs préjugés, ou par la puissance de leur métropolitain, les frappaient d'interdit, sans raisons légitimes, sans motifs canoniques; eux-mêmes, à leur tour, au milieu des troubles politques de ces temps, ne jouissaient d'aucune sécurité dans leur position; ils étaient exposés à voir prononcer leur déposition par le caprice d'un métropolitain quelquefois injustement prévenu, souvent influencé par les souverains. L'auteur des Décrétales cherche des remèdes à ces maux.

Il veut que le prêtre ait une position fixe; une fois attaché à une église, il doit y rester toute sa vie; *atque in eâ diebus vitæ suæ duraturus;* son évêque ne peut être à la fois accusateur, juge et témoin, car il faut, dit-il, pour tout jugement, quatre classes de personnes : des accusateurs, des défenseurs, des témoins, des juges choisis. Si le prêtre, condamné par son évêque, croit avoir à se plaindre, il peut en appeler au métropolitain, et alors il doit être jugé par les évêques de la province. Observons que le droit d'appel au souverain pontife dont l'usage était déjà établi au 9e siècle, comme nous l'avons vu par l'exemple des clercs de Reims, observons, dis-je, que ce droit ne lui vient pas des Fausses Décrétales qui ne consacrent cet appel en sa faveur, que dans le cas où les circonstances donneraient à sa cause le caractère de cause majeure. Alors, y est-il dit, il faut faire un rapport du jugement au Saint-Siége. J'insiste peu sur les dispositions des Fausses Décrétales à l'égard du prêtre, car envers lui elles n'ont rien

innové; elles n'ont fait que reproduire les règles canoniques proclamées et appliquées dans l'Eglise.

Aussi la position du prêtre n'était, dans les vues du faux Isidore, que l'objet secondaire; c'est sur celle de l'évêque qu'il porte principalement son attention. Il s'applique à le retrancher derrière des forts inexpugnables, pour le garantir contre les attaques de la puissance civile et contre les abus de l'autorité ecclésiastique; il travaille surtout à l'abriter contre le pouvoir du métropolitain, et s'il exalte l'autorité du pape, c'est pour amoindrir, en faveur de l'évêque, celle du métropolitain. Tous ceux qui ont lu les Fausses Décrétales ont remarqué cette intention, cette tendance, et en ont fait la réflexion.

Il veut d'abord que l'évêque se fixe lui-même; son diocèse est son épouse; il y est attaché par un mariage spirituel; s'il la quitte pour une autre, il est adultère; son église aussi est adultère, si elle repousse, si elle chasse son évêque pour en prendre un autre.

Les translations sont permises, mais non sans discernement et jamais pour aucune considération personnelle. Les évêques ne peuvent être transférés d'un siége à un autre que pour deux causes : *la nécessité, ou une plus grande utilité*, et, dans ce cas, le consentement de l'autorité apostolique doit intervenir. Cette règle est souvent répétée. Cependant il ne réserve pas exclusivement au Saint-Siége le droit de translation. « Les évêques, dit-il, qui ont le pouvoir d'ordonner l'évêque, ont aussi le pouvoir de le transférer chaque fois que l'exigent *la nécessité ou l'utilité.* » Mais jamais ils ne doivent favoriser la cupidité ou l'ambition de l'évêque.

Quant au jugement des évêques, il fait tous ses efforts pour entraver la procédure. Il y revient presque dans chaque lettre. Voici les règles qu'il trace :

1° Il travaille d'abord à prévenir les accusations en en détournant d'après les principes de l'Ecriture. Il faut aimer les évêques, et non les dénigrer; c'est le devoir de tout chrétien. Il n'appartient qu'à Dieu de les juger. Ce qui doit s'entendre des fautes légères et ordinaires.

2° Les évêques ne peuvent être jugés que par les tribunaux ecclésiastiques, et ils ne peuvent être accusés que par des laïques. La première règle tient aux immunités; la seconde est de l'invention de l'auteur, et n'a jamais été observée.

3° Avant d'accuser, il faut avertir charitablement le coupable et travailler à sa correction. L'accusateur qui n'a pas rempli ce devoir de charité ne peut être entendu; il doit être excommunié.

4° Aucun concile ne peut être assemblé pour le jugement d'un évêque, que de l'agrément du Saint-Siége, ou du moins sans l'avoir prévenu.

5° L'accusation ne peut être entendue, ni la sentence prononcée en l'absence de l'accusé. Le tribunal seul compétent pour juger un évêque se compose du métropolitain et de tous les évêques de la province. Trois suffisent pour l'ordonner; il les faut tous pour le déposer. S'il tient les juges pour suspects, ou même seulement le métropolitain, il peut les récuser. S'il a été privé de son siége ou de ses biens avant le jugement, il n'est obligé de répondre qu'après avoir été rétabli dans tous ses droits.

6° Le condamné peut appeler, soit au primat, soit au souverain pontife, et tant que sa déposition n'est point confirmée par le Saint-Siége, personne ne peut être nommé à sa place.

7° Il entre dans de grands détails sur les qualités des accusateurs et des témoins. Ceux qui sont déclarés infâmes, excommuniés, sans foi, sans mœurs, ne peuvent ni accuser ni témoigner. Les témoignages doivent être mûrement pesés. Il revient souvent sur cet article.

Enfin, les Fausses Décrétales accordent au pape le gouvernement suprême de l'Eglise, et la haute surveillance sur tout ce qui s'y passe. Toutes les questions difficiles, toutes les affaires graves, connues sous le nom de *causes majeures*, et la déposition d'un évêque est rangée dans cette catégorie, doivent être déférées à son tribunal. Il lui appartient éminemment de protéger les opprimés, de remédier aux abus, de remettre en vigueur les saintes règles qui tombent en désuétude, d'annuler et de réformer les actes contraires à la justice, de casser ou de confirmer les sentences de déposition des évêques. C'est à lui de voir si les

évêques doivent s'assembler et quel est l'objet de leurs délibérations; à lui de juger si les évêchés ont une étendue suffisante, si une nouvelle circonscription devient nécessaire, s'il est à propos d'établir de nouveaux métropolitains, des primats ou des patriarches; à lui de les instituer, de leur conférer les pouvoirs, de les surveiller, de les interroger, de les diriger et de les protéger. Tout cela se trouve dans les Fausses Décrétales; mais on n'y trouve pas un mot du droit de confirmation que les papes ont exercé dans la suite, et qu'ils exercent encore, pas un mot du pouvoir des papes sur le temporel des rois, pas un mot non plus du *pallium* dont on a admiré l'ingénieuse invention, pour restreindre les droits du métropolitain.

Le métropolitain qu'on a représenté comme frappé de dégradation par les Fausses Décrétales, n'a effectivement rien perdu de ses droits, seulement il est mis dans une heureuse impuissance d'en abuser. Ainsi la tenue des conciles provinciaux, deux fois par an, y est expressément recommandée, et c'est sous sa présidence que les évêques ses suffragans doivent s'assembler. Il peut citer un évêque à son tribunal, mais s'il est juge passionné, juge partial, juge suspect, il peut être récusé. Il conserve la haute surveillance sur les diocèses qui relèvent de sa métropole; mais on ne lui permet pas d'y porter directement son action, sans le conseil des évêques de la province, et si de sa propre autorité il s'immisce dans l'administration intérieure des autres diocèses, si, au lieu de surveiller et de protéger, il trouble, il opprime, il doit être averti par ses suffragans, et, dans le cas où il ne tiendrait pas compte de leurs avertissemens, il doit être traduit au tribunal du souverain pontife ou du primat, et recevoir un châtiment dont l'exemple impose à ses collègues et les maintienne dans les limites de leurs droits. En résumé, cependant, tous les efforts de l'auteur sont dirigés contre le métropolitain, j'en conviens; mais d'une part, il faut savoir que l'autorité des métropolitains, s'étendant au gré de leur caprice dans des limites peu déterminées, était devenue tracassière, oppressive, exorbitante; d'autre part, on doit reconnaître qu'il la règle, sans l'abolir, qu'il lui laisse un champ raisonnable pour s'exercer; il se contente de lui assigner des bornes qu'elle ne peut franchir sans nuire à la discipline, sans annuler l'épiscopat, sans altérer le gouvernement de l'Eglise. Ce n'était donc pas la peine de pousser les hauts cris.

Eh bien! Messieurs, voilà un exposé fidèle, franc et consciencieux des principaux articles rédigés par le faux Isidore; voilà ce qui a soulevé tant de colères, amené tant de déclamations; voilà, selon une foule d'écrivains sérieux, savans et recommandables, ce qui a jeté l'ancienne discipline de l'Eglise dans une horrible confusion, ce qui l'a ruinée, bouleversée, plongée pour jamais dans le chaos; voilà l'origine du pouvoir absolu, de l'épouvantable despotisme des papes, enfin voilà le monstre déshabillé devant vous; vous voyez s'il est fait pour inspirer une si grande peur. Nous pouvons dire, je crois :

Parturiunt montes, nascetur ridiculus mus.

REVUE.

LES CÉSARS;

PAR M. LE COMTE FRANZ DE CHAMPAGNY (1).

« L'histoire est mal faite, nous la recommençons. » Voilà une des prétentions de notre siècle; elle est ambitieuse et tant soit peu outrecuidante comme toutes ses autres prétentions; elle ne man-

(1) 2 vol. in-8°; Paris, Olivier-Fulgence, éditeur, rue Cassette, 8.



que pourtant pas de vérité. Les faits généraux, extérieurs, de l'humanité sont connus; ils ont été mis, pour la plupart, en lumière avec une sorte de splendeur et de majesté. Il y a un art historique qui consiste à choisir et à grouper avec habileté les événemens les plus importans, à les faire saillir aux yeux en laissant le reste dans l'ombre, à soutenir ainsi jusqu'au bout l'attention par une pompe en quelque sorte théâtrale. L'antiquité nous a fourni dans ce grand art, ainsi que dans tous les autres arts, des modèles que nous avons assez servilement imités. Mais ce n'est pas là toute l'histoire; ce n'en est que le corps et la surface; le cœur et l'esprit manquent : le cœur, c'est-à-dire ce souffle intérieur, ces mouvemens cachés qui font battre les artères d'un peuple et circuler le sang dans ses veines: l'esprit, l'âme, c'est-à-dire la cause intelligente et morale des événemens, ce principe de vie et de durée qui constitue l'identité, la perpétuité des races humaines, cette raison suprême enfin qui les guide et qui n'est autre chose que l'action de la Providence sur elles. Bossuet est peut-être le seul qui, jusqu'ici, ait tenu d'une main ferme et sûre ce fil providentiel; mais, content de nous le montrer du haut de son génie, il a dédaigné de le promener dans toutes les sinuosités du labyrinthe historique.

L'école moderne cherche à compléter l'œuvre par l'emploi de méthodes diverses, en unissant la synthèse à l'analyse, l'étude de l'ensemble au soin curieux des détails. Je pourrais citer ici des noms qui sont dans toutes les bouches, et qui brillent chacun d'un éclat particulier; mais aucune intelligence ne s'est crue jusqu'ici assez puissante pour réaliser, même dans l'histoire d'un seul peuple, les deux parties d'un si vaste système. Peut-être que le fardeau qui était déjà lourd pour l'antiquité classique, et qui va toujours s'accroisssant du poids des siècles, est aujourd'hui au-dessus des forces d'un homme. Il faut donc, en attendant le rare génie qui doit tout comprendre et tout embrasser, diviser le travail et traiter séparément des époques précises et circonscrites auxquelles il soit facile d'appliquer le double procédé dont nous venons de parler.

C'est ce qu'a tenté pour l'époque des Césars M. Franz de Champagny, une de ces intelligences d'élite qui fleurissent parmi nous en silence, trop souvent inaperçues et étouffées sous l'atmosphère de bruit et de fumée qui nous environne. Le sujet paraissait ingrat. Le règne des Césars inspire plutôt le dégoût que l'intérêt. Il s'en échappe en effet je ne sais quelle odeur de putréfaction qui nous repousse. C'est pourtant là le résidu de la société et de la civilisation païennes, comme, selon quelques théologiens, le chaos était le résidu d'un ancien monde. Il faut pénétrer profondément dans ce chaos pour en faire jaillir la lumière qu'il recèle, il faut disséquer avec soin ce cadavre, pour lui demander raison de sa longue vie et de sa longue mort.

Prendre une société en dissolution; mettre à nu ses nerfs et ses os; compter, décomposer, analyser ses élémens les plus intimes; signaler une institution qui tombe, une autre qui fléchit, une vertu qui s'éteint, un vice qui s'élève et grandit jusqu'à ce qu'il ait tout envahi; observer le déclin rapide des mœurs, de la religion, du patriotisme, du courage, du génie, de la gloire; pénétrer avec le scalpel jusqu'au cœur de l'empire pour en sonder les plaies hideuses et constater le progrès de l'incurable gangrène qui le ronge, et, au milieu de cette poussière putride, indiquer du doigt un petit germe inaperçu qui vient de naître plein de sève et de verdeur, expliquer sa puissance, constater ses premiers développemens, et, après avoir salué comme un signe de régénération et de salut l'avénement du Christianisme, s'écrier avec l'enthousiasme du prophète en soufflant sur tous ces cadavres du monde qu'on vient de fouiller : « Morts, levez-vous, » *Surgite, mortui.* Voilà le tableau plein de terreurs, d'enseignemens et d'espérances que doit dérouler à nos regards l'historien des Césars, de cette époque de transition placée sur les confins de deux civilisations, assez bien figurée par ce Janus antique dont une face regarde le passé et l'autre l'avenir.

Je ne sais si M. de Champagny a conçu son sujet sur d'aussi larges bases. Si j'en juge par sa préface et par l'ensemble de

sa composition, il me paraît avoir voulu faire une étude morale et biographique plutôt qu'une histoire, dans la grave et solennelle acception de ce mot; mais il est impossible d'apporter à une étude plus de conscience, d'érudition et de talent. Historiens, poètes, orateurs, biographes, grammairiens de l'antiquité, tout a été mis à contribution. La vie romaine au temps des Césars, cette vie si multiple, si tourmentée, si bizarre, a été exhumée tout entière avec une abondance de détails, une fécondité d'idées, une intelligence des hommes et des choses vraiment remarquables. L'auteur s'est bien gardé de traduire servilement les témoins grecs et latins qu'il a interrogés; il les a fait parler devant nous; il nous révèle non seulement leurs paroles, mais leur sens intime, mais leur âme vivante encore sous les mots. Son livre est une véritable résurrection du passé. Ce n'est plus Pompéi couverte d'une cendre autrefois brûlante, mais depuis long-temps refroidie, c'est Pompéi qui sort de son tombeau fraîche, colorée, mouvante en quelque sorte, avec son luxe de monumens et de peintures, mais aussi avec ces mille accidens vulgaires et domestiques qui nous disent mieux que toute cette pompe que des hommes ont passé par là. Oui, c'est bien ainsi qu'il faut se servir des écrivains de l'antiquité. Hélas! je me rappelle, non sans une certaine disposition à la somnolence, l'effort tenté plusieurs fois en vain pendant mes classes pour lire je ne sais quelle histoire des Empereurs signée Lebeau ou Crévier, et l'ennui qui venait aussitôt courber mon front appesanti sur ces innombrables volumes, pâles reflets des Tacite, des Suétone et des Plutarque.

Il n'y a, je l'avoue, que les *discours historiques* de M. de Chateaubriand qui m'aient fait comprendre le parti que l'école moderne pouvait tirer d'une époque si chargée d'événemens et d'idées. Ces discours ne sont qu'une esquisse, mais l'esquisse d'un grand maître, où chaque trait révèle le génie, et qui contient en germe un chef-d'œuvre. M. de Champagny a voulu faire de cette esquisse sublime, dont il s'est sans doute inspiré, un tableau complet et détaillé, ou plutôt une suite de portraits vivans éclairés d'une lumière nouvelle.

Et d'abord, qu'est-ce que César? D'où vient-il? où va-t-il? quelle est sa place dans la république? quel est le secret de cette gloire, la première et la plus retentissante de toutes les gloires? Voilà des questions qu'il s'est adressées d'abord, et qu'il a résolues autant qu'elles peuvent l'être. Il est impossible de mieux sonder les bases de cette grandeur impériale qui, partie de si bas, devait tout-à-coup monter si haut; qui, cimentée par la gloire et par le crime, résista à la chute même de l'empire, et resta longtemps debout comme une dernière ruine sur les ruines de l'univers romain. Entrons avec l'auteur dans cette étude si instructive et si remplie d'intérêt.

Rome, maîtresse du monde, ne l'était plus d'elle-même. Elle était corrompue, divisée, affaiblie par l'excès même de sa puissance; il lui fallait un dictateur; il était appelé comme un sauveur et redouté comme un tyran. Ecoutez Cicéron épanchant son âme de citoyen dans le sein de ses amis, et exprimant avec une désespérante énergie ces angoisses de la république expirante et cette attente douloureuse d'un maître: « Tout périt: « la cité se meurt d'un mal inconnu: « *Novo quodam morbo civitas moritur.* « — La république est perdue sans ressource: *rempublicam funditùs amisimus.* — Il n'y a plus, mon cher Pomponius, il n'y a plus dans le corps de « l'Etat ni nerfs ni sang; il a perdu même « la couleur et jusqu'à l'apparence de « la vie. Plus de république qui m'intéresse et avec laquelle j'aime à m'identifier. — Vous voyez qu'il n'y a plus ni « république, ni sénat, ni justice, ni « dignité nulle part: *Sed vides nullam « esse rempublicam, nullum senatum, « nulla judicia, nullam in nullo dignitatem.* — La situation tend à un interrègne; il y a dans l'air comme une « odeur de dictature: *Res fluit ad interregnum, et est nonnullus odor dictaturæ.* »

Il fallait donc un dictateur! Sylla, Marius, Pompée essayèrent tour à tour ce rôle qui tentait toutes les grandes ambitions; ce ne fut ni l'audace, ni peut-être le génie, ce fut l'habileté qui leur man-

qua; ils se croyaient des hommes d'Etat, ils ne furent jamais que d'illustres factieux. César joua de bonne heure à ce jeu des révolutions, dont le pouvoir et non la liberté est presque toujours le but; mais il comprit bientôt qu'il fallait passer par la gloire pour arriver à l'empire; il s'exila donc dans les Gaules, laissant à sa renommée le soin de le servir; et lorsqu'il revint, il était déjà souverain de Rome; il n'eut plus qu'à organiser sa toute-puissance. Il avait la chose, il voulut encore avoir le nom, et c'est ce qui le perdit. Brutus ne perça de son poignard que le manteau impérial, et n'atteignit pas jusqu'au cœur de la tyrannie; et lui aussi, il ne mourut que pour un nom, mais c'était pour le nom de la liberté!

Auguste et Tibère, hommes médiocres, allèrent cependant beaucoup plus loin que César, parce qu'en suivant la voie qu'il leur avait frayée, ils eurent l'adresse de profiter en même temps de son élévation et de sa chute. Ils se gardèrent bien de s'emparer violemment de la république; ils la confisquèrent, ou plutôt, pour me servir d'un mot trivial, mais plus juste, ils l'escamotèrent à leur profit. Architectes prudens et rusés, ils laissèrent subsister le vieil édifice pour servir à la fois d'échafaudage, de soutien et de masque au nouveau. Ceci me rappelle une conversation de Bonaparte consul, rapportée par M. de Bourrienne. Il se promenait un jour avec madame la duchesse de Clermont-Tonnerre qu'il essayait par de douces paroles à rattacher à son pouvoir naissant. Tout-à-coup il s'interrompt et lui dit avec cette brusquerie qui chez lui n'était pas sans art: « Madame, que pensez-vous de moi? — « Je pense, Général, que vous travaillez « derrière un échafaudage, que vous jeterez à bas dès que l'édifice sera achevé. « — C'est bien cela, Madame, répondit « Bonaparte; *je ne vis que dans dix « ans.* »

C'est ainsi qu'Auguste et Tibère jetèrent obscurément et à petit bruit les fondemens solides de cette puissance impériale qui devait bientôt grandir jusqu'au plus effrayant despotisme. C'est ce travail souterrain que M. de Champagny a mis à découvert et suivi avec une infatigable patience à travers toutes les transformations des lois, des mœurs et des institutions.

« La république, dit-il, demeurait partout un titre officiel: elle avait ses « consuls, ses préteurs, ses questeurs, « ses tribuns; mais, à travers ce magnifique et creux étalage, la monarchie se « glissait humblement, elle dressait peu « à peu son administration extra-officielle, machine plus simple, instrument plus maniable, système moins « rigoureusement et moins pompeusement régulier. Auprès des magistrats « fonctionnaires élus, gratuits, temporaires, fonctionnaires de la loi et non « du prince, elle mettait les préfets, fonctionnaires choisis, payés, dépendans, « révocables et conservables à souhait. « Les consuls pouvaient se pavaner sous « leur robe de pourpre et faire de beaux « sacrifices aux féries latines; mais le « consulat était peu de chose, honneur « partagé qu'on ne laissait pas long-temps « dans les mêmes mains, royauté dangereuse si elle a duré toute l'année, et « que par des substitutions on réduisait « d'ordinaire à un seul trimestre.... Ainsi « la république avait les titres; la monarchie, les pouvoirs: il y avait double « organisation, l'une antique, solennelle, « sénatoriale; l'autre nouvelle, tout obscure, et dissimulée dans le droit, toute « puissante dans le fait. »

Il y avait là du moins une sorte de gouvernement régulier, un reste de traditions républicaines auxquelles Tibère lui-même, malgré ses cruelles et capricieuses défiances, avait bien voulu se soumettre. Mais Caligula, Claude, Néron, appartiennent déjà à une autre race d'hommes, si toutefois on peut les considérer comme appartenant à l'humanité. Ne cherchez en eux ni ambition, ni politique, ni ruse; ne leur demandez compte ni de leurs actions ni de leur tyrannie. Il n'y a plus rien qu'une orgie de pouvoir tantôt bouffonne, tantôt sanglante, un renversement complet de toutes les lois divines et sociales; la folie, l'imbécillité, la monomanie homicide et furieuse, voilà pour les maîtres; la lâcheté, la peur, la bassesse, voilà pour les sujets. On eût dit que tous les vices, tous les crimes et toutes les faiblesses s'étaient réunis et concentrés en un même point, afin qu'on jugeât de ce que la so-

ciété peut supporter sans se dissoudre.

Oui, Rome, cette république d'un patriotisme si austère et si farouche, cette fière dominatrice du monde, elle a supporté tout cela. Non seulement elle a supporté, mais elle a aimé, flatté, adoré, divinisé ces monstres qui la tenaient écrasée sous leurs pieds. Pourquoi tant de servitude après tant de liberté, tant de dégradation après tant de gloire? C'est un fait unique et encore inexpliqué dans les annales du genre humain, un problème à la fois historique et psychologique, dont la solution dépend de mille élémens divers, aussi difficiles à démêler qu'à apprécier à leur juste valeur.

Parmi toutes les causes de décadence indiquées par Bossuet et Montesquieu, par M. de Champagny et d'autres historiens modernes, il en est trois surtout qui m'ont frappé : l'extinction des anciennes races patriciennes, l'absence de liens entre les citoyens, et par-dessus tout, l'esclavage, cette plaie hideuse de l'antiquité, profonde, incurable, et qui comprend toutes les autres.

Le patriciat, cette aristocratie sacerdotale, sainte, antique, primitive, cette fille mystérieuse du mystérieux Romulus, dépositaire du culte, des lois et des destinées de Rome, avait été vaincu, décimé, ruiné par les guerres civiles et par les proscriptions, et avait dû faire place à la noblesse d'argent, composée de soldats de fortune, de chevaliers enrichis par l'usure et la finance, d'étrangers et de provinciaux admis pêle-mêle par Jules César à tous les droits de la cité, enfin d'une foule d'hommes nouveaux qui, par une brigue éhontée, *ambitus immanis*, comme l'appelle Cicéron, ou même par la violence, avaient envahi les magistratures supérieures, et étalaient sur le siége des Scipion et des Caton leur insolence de parvenus. Cette noblesse de seconde formation, *nobilitas*, sans racine dans le passé, sans dignité dans le présent, sans souci de l'avenir, n'aspirait qu'à jouir, dans un lâche repos, de ses biens et de ses honneurs mal acquis. Elle avait acheté la république au peuple; elle la revendit aux tyrans, dont elle se fit l'esclave, pour ne pas devenir leur victime. Elle en vint de bassesse en bassesse jusqu'à fournir à la fois ses maîtres de consuls et d'histrions, de généraux et de gladiateurs.

L'avilissement de l'aristocratie suffit peut-être pour expliquer la ruine de la république et l'établissement de la tyrannie. Mais que dire de cette patience stupide de tout le peuple romain, de cette quiétude dans l'esclavage qui lui fait supporter sans frémissement et sans révolte la froide cruauté d'un Tibère, les extravagances sanguinaires d'un Caligula et d'un Néron? Que dire de cette peur universelle qui précipite le monde aux pieds d'un insensé? Il nous serait impossible à nous, fils du Christianisme et de la liberté constitutionnelle, de comprendre une telle lâcheté, si 93 n'était là, près de nous, avec son nom emprunté à la terreur elle-même, pour nous attester que la tyrannie et la peur qui la subit sont des fléaux de tous les temps et de toutes les civilisations.

Les sociétés anciennes étaient fondées sur un seul principe : le patriotisme, si on peut appeler ainsi cet égoïsme national qui commandait autant la haine de l'étranger que l'amour de la patrie. Les autres bases sociales, la propriété, la famille, la religion elle-même, étaient sacrifiées à ce sentiment exclusif et jaloux, dont on avait fait quelque chose de divin et d'inviolable, en sorte que lorsqu'il périssait, tout périssait avec lui.

« Mais en même temps, dit M. Champagny, tout égoïsme de société se brisait en égoïsmes individuels. Ce que la philosophie enseignait était trop vague, trop dépourvu de base ; ce que la religion contait, trop mélangé et trop puéril pour qu'il pût en naître quelque lien puissant entre les hommes. La famille elle-même, qui était pour les anciens plutôt une rigoureuse et politique unité qu'une sainte, naturelle et affectueuse association, la famille n'avait plus assez de puissance pour maintenir ses droits. Personne ne tenait plus à personne. Cette complète dissociation, cet anéantissement de tout lien même de famille est horriblement prouvé dans Tacite. Nous n'avons pas idée de cette époque ; tout ce que nous nous figurons d'individualisme et de relâchement social n'est rien auprès de cela, et la preuve à mes yeux est l'unité

« même, mais l'unité excessive du pou-
« voir. Ainsi tout le monde était divisé,
« tout le monde était faible, tout le
« monde avait peur, voilà le secret de
« cette époque. »

L'humanité ou plutôt la charité, cette vertu céleste qui suppléerait à toutes les autres, si elle pouvait jamais en être séparée; voilà ce qui manquait aux nations païennes. Il n'y avait chez elles d'autre lien que celui de la tribu, de la famille ou de la patrie. Si cette maxime du poète latin, simple expression de la fraternité humaine : *Homo sum, nihil humani à me alienum puto,* excitait au théâtre de si vifs applaudissemens, c'est qu'elle n'était pas comme aujourd'hui un sentiment vulgaire, mais quelque chose d'héroïque, de sublime, d'exceptionnel, relégué dans le domaine de la poésie et assez étranger à la pratique. C'est une erreur de croire que chez les peuples chrétiens la charité est une vertu purement religieuse et en quelque sorte ascétique, sans action sur la vie civile et politique: il y a en elle une telle puissance de cohésion, une source si féconde de dévouemens, de sacrifices et de nobles inspirations, que la cause du faible devient bientôt la cause du fort et le malheur de plusieurs, le malheur de tous, témoin, dans le moyen âge, la chevalerie, les croisades, et de nos jours ces soulèvemens unanimes de l'opinion publique contre les plus lointaines oppressions; cela suffit pour prévenir, déconcerter ou lasser la tyrannie. Tout affaiblie, tout éteinte qu'elle nous paraisse aujourd'hui, la charité chrétienne est encore l'élément conservateur qui arrête la dissolution de nos sociétés. C'est le lait dont la religion nourrit ses enfans; l'enfant, devenu grand, oublie vite la nourriture maternelle, mais elle n'en est pas moins incorporée à sa substance et c'est à elle qu'il doit la vigueur de sa constitution. Lorsque la charité n'est plus cette flamme vivifiante qui anime, exalte, transporte les peuples, elle est un arome qui les empêche de se corrompre entièrement. Son nom seul, que des novateurs insensés ont essayé vainement de changer, semble avoir apporté du ciel dont il est venu, je ne sais quelle grâce et quelle bénédiction qui, ainsi que l'arc-en ciel de paix, assure le monde contre de nouveaux déluges. Rien de semblable dans l'antiquité; aussi voyez comme les républiques et les empires s'usent vite, à moins qu'ils ne consentent à rester immobiles! C'est en lisant leur histoire et surtout celle de Rome, qu'on comprend combien la venue du Christianisme était nécessaire non seulement pour le salut des âmes, mais encore pour le salut des sociétés.

Il y avait enfin, comme nous l'avons dit, un mal plus grave que tous les autres maux, et qui rendait impuissans tous les remèdes humains : c'était l'esclavage, qui n'était pas seulement, comme dans nos colonies, un instrument d'exploitation et de travail, mais qui faisait comme le fond et la base des sociétés antiques. Suivons dans ses effrayans progrès ce principe délétère. Aux premiers temps de Rome, il y a peu d'esclaves, parce qu'après la guerre les vainqueurs aiment mieux s'assimiler que s'assujétir les vaincus; mais ils se multiplient avec les conquêtes et ils deviennent si nombreux qu'il faut avoir fréquemment recours aux affranchissemens. Cette classe d'affranchis, égale et sous beaucoup de rapports supérieure aux maîtres, veut à tout prix se faire place au milieu de cette cité sur laquelle elle se précipite comme sur une proie, et à laquelle elle est étrangère par ses mœurs et par son origine; elle fait servir à son ambition et les priviléges de la liberté et les vices de la servitude. La brigue, la délation, l'espionnage, la flatterie, les complaisances infâmes, voilà ses moyens de parvenir, à l'aide desquels elle a bientôt pénétré dans toutes les charges et jusque dans le sein du sénat. D'un autre côté, la masse demeurée esclave s'agite sourdement dans les profondeurs de la cité, et le volcan est sans cesse sur le point d'éclater, Spartacus, nouvel Atlas, secoue de temps en temps avec sa forte épaule ce monde romain sous le poids duquel il est écrasé, en sorte que la noblesse patricienne, pressée entre ses affranchis et ses esclaves, est contrainte d'abdiquer ou de s'avilir. Enfin le règne des Césars devient le règne des affranchis ou des hommes de basse extraction. Sous Tibère, Séjan; sous Claude, Pallas, Narcisse; sous Néron, Tigillin, Pâris, Senècion, etc., sans compter les courtisanes

et les impératrices souvent plus viles que les courtisanes, voilà les arbitres des destinées du monde. Si nous descendons dans la vie privée, quelle dégradation ne devait pas entraîner à sa suite cette foule d'esclaves dévoués corps et âme aux intérêts, aux faiblesses, aux vices, aux turpitudes des maîtres! Dans les beaux jours de la république, l'esclavage avait du moins cet avantage de laisser aux citoyens libres le loisir nécessaire au soin des affaires communes; mais lorsque la république eut été confisquée par les empereurs, il ne resta plus aux riches que l'oisiveté, l'orgie et le suicide; aux pauvres que le pain et les spectacles, *panem et circenses*. L'esclavage n'eut donc plus aucun but utile; il devint l'agent le plus actif de la corruption domestique; de là le libertinage, l'adultère, le divorce, le trafic des mariages introduit jusque dans le sanctuaire de la matrone romaine; de là ce luxe effréné qui dévorait dans un seul repas le revenu de plusieurs provinces; de là enfin ces infamies de toute sorte qui nous épouvantent et qui eussent été impossibles sans l'esclavage.

Il fallait une halte dans cette boue. Ecoutons l'Evangile du monde nouveau, tel qu'il est raconté par M. de Champagny :

« Or, la seconde année du règne de « Claude, un homme, un pauvre Juif, « nommé Simon, et que ses frères appe- « laient aussi du nom de Céphas, qui « veut dire Pierre, était venu dans Rome. « Il y avait prêché une doctrine nou- « velle dans le judaïsme, contre laquelle « les Juifs de cette ville s'étaient soule- « vés; et Claude, ému de ces querelles, « faisant comme avaient fait avant lui « Auguste et Tibère, Claude avait expulsé « de Rome tous les Juifs à la fois (an 44).

« Mais cette nation tenace ne tarda pas « à revenir. Les apôtres mêmes de la nou- « velle doctrine y reparaissaient au bout « de neuf ans. Et plus tard, un Juif de « Tarse, citoyen romain, homme instruit « dans les sciences hébraïques, Saul, à qui « les nations païennes donnent le nom « romain de Paulus, accusé par ses com- « patriotes de Jérusalem devant le gou- « verneur de Syrie, usait de son droit de « citoyen et appelait à César (an 60).

« César ou du moins sa cour devait « connaître cet homme et cette doctrine. « Les rapports officiels, déposés dans ses « archives, lui apprenaient (je répète les « termes de Tacite), que ce Christ (le « Christ, ὁ χριστὸς, l'oint), celui qui avait « donné son nom à cette croyance, avait « péri sous le règne de Tibère, condamné « à mort par Pontius Pilatus, procura- « teur; il savait que cette superstition, « un instant réprimée, se propageait de « nouveau, et que, sortie de la Judée où « ce fléau avait pris naissance, elle était « arrivée dans Rome même, qui accueille « et imite les crimes et les turpitudes « du monde entier! On savait encore « que Paul avait été plusieurs fois dé- « noncé par ses compatriotes aux pro- « consuls romains; qu'il avait devant eux « expliqué sa doctrine, qu'il l'avait ex- « pliquée et devant le roi juif Agrippa, « et dans les synagogues des Hébreux, et « dans les assemblées des Grecs, et même « à Athènes devant l'Aréopage. Le pro- « consul de Chypre, Sergius Paulus, avait « cru à sa parole; en Judée, en Syrie, en « Grèce, en Illyrie même, des milliers « d'hommes juifs, grecs, barbares ve- « naient à lui.

« Paul, amené en Italie, n'y était donc « rien moins qu'un inconnu. A Pouzzole « où il débarqua (an 61), des frères l'ac- « cueillirent. D'autres vinrent de Rome « jusqu'aux premières stations sur la « voie Appia pour le recevoir. A Rome « même, où la police impériale se sou- « ciait peu de se mêler à ces querelles « entre Juifs, Paul venu comme accusé et « comme captif, demeura libre, sous la « garde d'un soldat, convoquant dans « son logement les principaux des Juifs, « y recevant quiconque venait l'enten- « dre, prêchant deux années entières en « toute confiance et toute liberté. Empri- « sonné plus tard, il faisait servir ses « fers au progrès de l'Evangile, rendait « sa captivité plus glorieuse pour le « Christ dans tout le prétoire, et encou- « rageait ses frères au dehors à répandre « sans crainte la parole de Dieu.

« Aussi le christianisme avait-il des « disciples dans le palais même de Né- « ron; plusieurs églises naissaient en « Italie; la foi se répandait même dans « les provinces occidentales, la Gaule et

« l'Espagne. Les empereurs et les chefs « du sénat criaient à l'invasion des su- « perstitions étrangères, le peuple à l'im- « piété et au maléfice; car le peuple « aussi savait le nom des chrétiens, et le « christianisme devenait manifeste par « les contradictions même qu'il rencon- « trait de toutes parts. Nous savons de « cette croyance, disait-on, que de tous « côtés on la contredit. »

Nous regrettons de ne pouvoir citer davantage, car le style de M. de Champagny est vraiment original, lui appartient en propre et ne ressemble à aucun autre, ce qui est déjà un grand mérite aujourd'hui où il y a tant de fausses prétentions à l'originalité; ce style d'ailleurs a des qualités éminentes : il est vif, pressé, ardent comme une improvisation; il a du trait et du mordant sans manquer d'abondance et de facilité, et sait dans les replis ondoyans de sa période resserrer une foule d'idées accessoires qui viennent se grouper avec art autour de l'idée principale; il est souple et varié dans ses formes, va et vient, s'élève et s'abaisse sans effort, en sorte qu'il se prête merveilleusement à tous les caprices du sujet. Mais il a aussi quelques défauts (et ce sont les défauts de ses qualités), la nouveauté de l'idée va quelquefois jusqu'au paradoxe; la hardiesse du mot ou de la phrase jusqu'au néologisme ou l'incorrection; le mordant jusqu'à l'épigramme, ce qui compromet le caractère de la muse historique qui, même dans ses allures les plus libres, doit conserver de la réserve et de la gravité. Il y a tel rapprochement entre des faits anciens et de petites circonstances contemporaines, tel mélange de mots anglais, français, latins, italiens qui accusent le tact, ordinairement si sûr, de l'écrivain. Ainsi je n'aime pas qu'on me parle de la société *Aide-toi*, à propos des brigues du Forum; qu'on appelle des *Robert-Macaire* les chevaliers romains qui s'occupent d'agiotage, etc. Enfin, et pour en finir avec la critique, on pourrait signaler quelques redites inutiles, et dans certaines parties de l'ouvrage un peu de confusion qui provient sans doute de ce que, destiné d'abord à être inséré par fragmens dans une *revue*, il a été difficile de lui donner ensuite un enchaînement aussi harmonieux que s'il eût été conçu et médité dans son ensemble. Mais ce sont là des taches partielles, légères, qui n'ôtent rien au mérite incontestable d'une composition qu'attend un succès durable, et qu'on ne saurait confondre avec ces œuvres sans portée qui de nos jours naissent, prospèrent et meurent avec la même rapidité.

Un reproche plus grave, parce qu'il touche au fond même du sujet, ce serait de n'avoir consacré dans deux volumes sur les Césars que quelques pages à l'avénement et aux progrès du christianisme; mais l'auteur est allé lui-même au devant de ce reproche. C'est une sorte de pudeur morale et religieuse qui l'a empêché de mêler la pureté du christianisme naissant aux impuretés du paganisme expirant, et de souiller la blanche robe du néophyte dans la fange impériale; il faut lui savoir gré de ce sentiment délicat. Voici, au reste, comment il s'exprime à la fin de sa préface :

« Le siècle des Césars n'est pas ici tout « entier. Il faudrait encore, à côté des « corruptions du paganisme, montrer le « christianisme déjà tout parfait dans sa « nouveauté. Ici, par le spectacle de ce « qu'était le monde quand le christia- « nisme lui manquait, on a cherché à « montrer l'utilité sociale du christia- « nisme et les bienfaits que les hommes « lui doivent; là, dans l'histoire même du « christianisme, on trouverait la preuve « de sa vérité, et ce point de vue est plus « important encore; car si l'on veut ju- « ger une religion, c'est sa vérité qu'il « faut démontrer par dessus tout. Dans « ce nouvel essai, l'écrivain trouverait « une compensation à tous les dégoûts et « à toutes les tristesses qu'a offerts à ses « yeux la décrépitude du monde païen, « il se reposerait à cette lumière admi- « rable de Dieu qui est la voie, la vérité « et la vie au milieu de tout ce qui est « divin, de tout ce qui est saint, de tout « ce qui est pur. Mais un tel travail ne « saurait être l'œuvre de quelques jours, « et comme nous dit l'Apôtre « nous igno- « rons ce qui sera demain, » nous devons « dire : « Si le Seigneur le veut, nous fe- « rons ceci ou cela. »

Ainsi, l'omission que nous avons si-

gnalée n'est point une lacune, c'est une promesse; nous l'acceptons, et nous ne doutons pas qu'elle ne soit remplie avec conscience et talent. Si nous avons eu tant à louer dans les vues du philosophe et de l'historien, que ne devons-nous pas espérer des inspirations du chrétien! C'est au Vatican qu'il doit aller demander les révélations du passé et les oracles de l'avenir. Attendons et prions pour que le pèlerin revienne de la *terre sainte* avec cette *lumière admirable de Dieu*, invoquée par lui, et qu'il la fasse briller à nos yeux dans son œuvre future.

LUDOVIC GUYOT.

HISTOIRE ET TABLEAU DE L'UNIVERS,

PAR M. DANIÉLO (1).

Grâce aux savans travaux des missionnaires, la Chine, sous le rapport historique et moral, commençait à être bien connue de l'Europe dès le milieu du 17e siècle; tandis que dans le siècle suivant, elle n'avait que de rares et confuses notions de l'Inde. C'est au point que Voltaire, supposant une haute antiquité à l'*Ezour-Védam*, dont la prétendue traduction fut attribuée à M. de Sainte-Croix, proclama étourdiment que les doctrines chrétiennes avaient été empruntées au paganisme asiatique. Or, ce livre, composé en 1621 par le jésuite Robert de Nobilis, était destiné à faciliter la connaissance de notre religion aux Hindous; cela est si vrai que le manuscrit original, en sanscrit et en français, existait vers ce temps dans la bibliothèque des Jésuites de Madras. Et pourtant l'Inde avait des titres au moins égaux à ceux de la Chine pour mériter d'être étudiée avec soin; car elle paraît avoir été dotée des avantages de la civilisation en des siècles fort rapprochés de ceux où se développa la civilisation de cette dernière. Il s'ensuit que l'Inde a dû aussi, de bonne heure, en exprimer les résultats dans les évolutions de l'intelligence, dans les créations de la fantaisie contemplative qui caractérise l'esprit de ses habitans. Suivant M. d'Eckstein, dans son *Mémoire sur les rapports entre l'Inde et l'Europe*, il n'y a rien dans la littérature d'aucun peuple, les livres saints exceptés, qui puisse être comparé aux *Védas* pour la vaste profondeur, pour la hardiesse de structure des pensées et des conceptions. Cette remarque fait d'autant plus regretter que les missionnaires aient négligé cette littérature pour concentrer presque exclusivement leurs études sur celle des Chinois. « Si les Jésuites de l'Inde, dit M. Daniélo, avaient été aussi forts en sanscrit que les Jésuites de la Chine en langue chinoise; s'ils avaient pénétré dans le fond des doctrines et des lettres indiennes, comme leurs frères ont pénétré dans celles des mandarins; s'ils avaient fait sur les Védas, les Pourânas et les poèmes épiques, les mêmes travaux qu'ont faits les autres sur les Kings, sur les histoires et les livres de la littérature chinoise; s'ils avaient fait des comparaisons et des rapprochemens profonds, attentifs et suivis entre tous ces livres, entre ces deux doctrines et ces deux littératures; s'ils nous avaient fait connaître les travaux de Vyâsa, de Kapila et de Gautama, comme ils nous ont fait connaître ceux de Koung-fou-tsé, de Meng-tseu et de Lopi; s'ils avaient même mis en rapport le Père de Nobilis et le Père Gaubil, le P. Bouchet et le P. Amyot, le P. Pons et le P. Cibot, ils en auraient su beaucoup plus, et nous en eussent beaucoup plus appris, les uns sur leurs Indes, les autres sur leur Chine chérie, qu'ils ne nous en ont appris et n'en ont su en isolant leurs travaux, en ne les mettant point en regard, en contact, et en n'en tenant pas réciproquement assez de compte. » Ajou-

(1) 3e et 4e volumes; chez Gaume frères, éditeurs, rue du Pot-de-Fer, 5. Prix : 20 fr. les 4 volumes.

tons que ces travaux, en marchant de front, en s'éclairant les uns par les autres, auraient acquis une importance supérieure encore à celle qu'ils ont. Il était donc réservé à la société de Calcutta de défricher avec un incontestable succès ce vaste champ de la science orientale, et d'y recueillir des produits aussi riches que variés.

Les missionnaires nous ont dévoilé la Chine ; mais les Anglais, eux, ont réellement été initiés aux mystères de l'indianisme. Les ouvrages des premiers sont d'un accès difficile, tant par leur nombre considérable que par leur format et les difficultés de se les procurer. Ceux de nos voisins d'outre-mer étant épars en volumes isolés, ou incorporés dans des recueils peu connus du public, il y avait nécessité d'avoir un guide propre à nous diriger dans la voie d'études compliquées et ardues, auxquelles il n'est pourtant plus permis aujourd'hui de demeurer étranger, attendu les vives lumières qu'elles font jaillir sur les plus intéressantes questions dont il soit donné à l'esprit humain de s'alimenter. M. Daniélo est non seulement un guide sûr, habile, consciencieux; mais, au moyen de son ouvrage, on puise, pour ainsi dire, aux sources, car il n'en a négligé aucune, et il les met toutes sous les yeux du lecteur : Védas, Oupanichads, codes et Pourânas, livres King et Zend, monumens traditionnels; travaux des missionnaires, des sanscritistes anglais, allemands et français. C'est un immense panorama où figurent en ordre les théogonies, les cosmogonies, les croyances religieuses, les cultes, les fables, les mythes, les superstitions, les doctrines théologiques, les divers systèmes de philosophie, la chronologie, la géographie, l'histoire, l'organisation sociale et politique, les institutions, les lois, les sciences, la littérature et les arts des plus anciennes civilisations. On pourrait croire au premier abord que de cette accumulation presque encyclopédique de matières si diverses dans un même cadre, doit résulter une certaine confusion, ou bien une absence de développemens partiels dont elles ont besoin pour être appréciées. L'auteur a cru éviter cet inconvénient, en divisant son œuvre par chapitres, eux-mêmes sous-divisés en articles; et en choisissant la forme du dialogue dont le premier interlocuteur, après avoir exposé le sujet d'une question, d'un principe, d'un fait, cite les longs fragmens des écrits originaux qui les établissent ou s'y rapportent, soit d'après les textes latins ou anglais que M. Daniélo traduit, soit d'après les versions françaises directement faites sur les textes des anciennes langues orientales. Cette forme du dialogue a l'avantage de pouvoir naturellement susciter la controverse, et d'établir ainsi d'utiles discussions sur les matières que leur seule énonciation n'aurait pas élucidées d'une manière assez intelligible pour le lecteur. Viennent ensuite des notes très étendues et des sous-notes où se trouvent des sous-citations de passages plus ou moins considérables d'auteurs accrédités, sur des points qui n'ont pu faire corps avec ceux du texte principal auxquels ils se rattachent. Enfin, M. Daniélo n'a rien omis pour favoriser la compréhension et la parfaite intelligence des faits immensément nombreux dont se compose le vaste tableau qu'il en a tracé. Nous dirons plus tard si cette méthode atteint le but complet qu'il s'est proposé en l'adoptant.

Le troisième volume de l'*Histoire de l'Univers* est consacré, 1° à l'appréciation et à l'objet des livres indiens réputés canoniques et sacrés (1) ; 2° au développ-

(1) Les *Védas*, ou livres de la parole, de la science divine, révélés par Brahma et conservés par la tradition jusqu'à ce qu'ils fussent mis dans l'ordre où ils sont aujourd'hui par un sage qui obtint le nom de *Vyasa*, c'est-à-dire collecteur, ou de Véda-Vyasa. Ce sage divisa la parole divine en quatre parties, sous les titres suivans : le Rig, l'Yadjour, le Sama et l'Atharva ; d'où le *Rig-Véda*, l'*Yadjour-Véda*, le *Sama-Véda*, l'*Atharva-Véda*. Les Oupanichads sont des livres dans lesquels les doctrines théologiques des Hindous se trouvent expliquées avec plus ou moins d'étendue. Plusieurs de ces livres sont extraits des Védas ; quant aux Pourânas, les uns les considèrent comme des romans mystiques dont les idées rudimentaires de certaines parties découleraient aussi des Védas, ou les prennent simplement pour une collection de faits mythologiques. D'autres y voient des encyclopédies élémentaires destinées aux écoles brahmaniques. Colebrooke, le célèbre indianiste anglais, leur attribue une plus grande importance. Il les regarde comme

pement des questions suivantes : Qu'est-ce que Dieu et le monde, d'après les oupanichads des Védas? — Qu'est-ce que Dieu et le monde, d'après les mantras des Védas? — Qu'est-ce que Dieu et le monde, d'après les Shastras et les Pourânas? — Qu'est-ce que Dieu et le monde, d'après les poèmes épiques des Hindous? — Qu'est-ce que Dieu et le monde, d'après les systèmes des philosophes de l'Inde?

On comprend tout d'abord que M. Daniélo a dû faire entrer dans l'exposition de ces hautes questions tout ce qui, d'après son plan, a pu servir à rendre cette exposition exacte et claire, en même temps que conforme aux doctrines des documens où il en a puisé la solution. Les bornes où nous sommes obligés de nous circonscrire ne permettent pas que nous le suivions, même par voie d'analyse, dans les savantes investigations auxquelles il se livre sur les dieux du polythéisme indien qui se réduisent à trois, et trois à un; d'où la fameuse *Trimourti;* sur le culte, les sacrifices, les rites, les cérémonies, la théologie, les diverses écoles védantines, etc.; sur la mythologie indienne, née, non point des doctrines des Védas et des Oupanichads, mais postérieurement, des Pourânas et des grands poèmes épiques, attendu que les dieux invoqués dans les premiers de ces monumens ne sont, suivant les gloses sanscritanes et les indianistes modernes, que les manifestations d'une seule divinité primitive. Nous nous bornons à faire connaître par quelques extraits des fragmens précieux que M. Daniélo a laborieusement rassemblés, comment il satisfait aux questions qu'il a posées et que nous venons d'indiquer.

« Ce sera, dit le premier interlocuteur de ses dialogues, par un savant français, par ce noble et intrépide Anquetil Duperron, par ce grand homme, par celui auquel la science orientale a, même encore aujourd'hui, le plus d'obligation, que nous aurons à commencer nos citations des Védas. C'est dans son *Oupnek'at,* c'est-à-dire dans les *Oupanichads,* qu'il a traduits du persan en latin, que nous trouverons les morceaux les plus propres à résumer les idées des Hindous, sur le monde et sur Dieu.

« Avant toute production, Brahm était : il était pur, seul, sans égal et sans fin. Sans fin il était dans les régions Orientales; sans fin il était dans les régions du Midi; sans fin il était dans les régions de l'Occident; sans fin il était dans les régions du Nord; sans fin il était en haut; sans fin il était en bas; sans fin il était de tous côtés, car il n'y a point d'Orient pour lui, point de Midi, point d'Occident, point de Septentrion, point de dessus, point de dessous. C'est lui qui est cette grande âme sans fin, et cette grande âme n'a point été créée, et elle ne sera point détruite. Il n'y a point en elle de défaut, et elle n'entre point dans la pensée; et cette âme, c'est l'*Akash,* c'est l'Ether, l'étendue qui comprend tout. Après la résurrection, ou quand tout aura été détruit, aucune différence, aucune altération ne s'y feront sentir.

« Quiconque sait que le soleil, qui est la forme du temps, est Brahm, et réfléchit que le feu du sacrifice est aussi Brahm; que le vœu que l'on prononce, en jetant de l'aliment au feu du sacrifice, est aussi Brahm; que la réunion de toutes les œuvres, c'est Brahm; que Vishnou, c'est Brahm; que Prajapate, c'est-à-dire, le père des créatures, c'est Brahm; que la partie et le tout, c'est Brahm : oui, celui qui sait cela est Brahm lui-même (1).

« Brahm comprend tout; il est répandu partout; il est dans le sein de la mère, il est dans l'enfant qui en sort; il est aussi ce qui a été, il est aussi ce qui sera; de tout côté est son visage, de tout côté est sa bouche, de tout côté est son œil, de tout côté est son oreille, de tout côté sont ses membres. Il n'a point de commencement. Il a paru sous la figure du monde, et toutes les figures sont sa figure, et c'est par sa force que le ciel verse sa pluie, et c'est par lui qu'il est stable, par lui aussi sont stables le soleil et le ciel des bienheureux (2).

« Les Anges, dans le paradis, s'étant

des recueils scientifiques traitant de cinq principaux objets, savoir : la cosmogonie, la généalogie des demi-dieux et des héros, la géographie, l'histoire et le culte. (M. Daniélo, passim.)

(1) Ier Oupnek'at, extrait du Sama Véda.

(2) VIIIe Oupnek'at.

venus présenter devant Roudra, c'est-à-dire l'être qui détruit tout ce qui existe, et, lui ayant fait humblement hommage, lui demandèrent qui êtes-vous? Roudra leur a dit: S'il y a un second moi-même, je dirai qui je suis. *J'ai toujours été, je suis toujours, et toujours je serai*; il n'y a pas de second dont je puisse dire que je suis le second, et que ce second c'est moi. Je suis le dedans de tous les dedans, le fond de tous les fonds. Tout ce qui est je le suis, tout ce qui n'est pas je le suis. Je suis *Brahmâ*, je suis aussi *Brahm* (1). Je suis la cause causante......... Je suis la vérité; je suis le bœuf et tous les êtres animés; je suis plus ancien que tout; je suis le roi des rois.... Je suis l'eau, je suis le feu.... Je suis l'être parfait, l'être attentif à tout, et je suis couvert, et je suis caché, et je suis tous les déserts, et les lieux incultes.... Je suis avant, je suis après, je suis au milieu, je suis au dehors, je suis lumière; c'est pour cela que je suis *un* (2). »

On ne saurait contester qu'il n'y ait dans ces paroles des idées dignes des grandeurs infinies de Dieu et que notre foi pourrait avouer. Mais il y en a aussi qui appartiennent aux principes panthéistiques dont l'Inde a été le berceau; principes que le rationalisme moderne cherche à rajeunir, en les déguisant sous les apparences chrétiennes d'un zèle hypocrite : c'est le loup qui se fait agneau, pour s'introduire dans la bergerie. Ces tristes erreurs, mêlées à de pures vérités, à des vérités quasi-bibliques, ne dénoncent-elles pas clairement les écarts de l'esprit de l'homme, alors qu'il eut mis en oubli les enseignemens primitifs qui lui avaient été révélés? Cette tendance, involontaire sans doute, des auteurs de ces *Oupanichads*, vers le panthéisme, est surtout manifeste dans le *mantras* ou prière des 100 noms de Roudra. Elle est assez curieuse pour mériter de trouver place ici; elle prouvera d'ailleurs la justesse de l'observation que nous venons de faire.

(1) La différence qui existe entre ces deux noms, c'est que *Brahmâ*, c'est Dieu sous la forme et même sous la personne déterminée du Créateur, et que *Brahm*, c'est Dieu seul rentré en lui-même et séparé de toute matière. (Note de M. Daniélo.)

(2) IX[e] *Oupnek'at*, le principal de l'*Atharva Véda*.

« O Roudra, je vous rends un hommage humble et soumis; et à votre majesté et à votre force en colère, hommage humble et soumis; et à vos flèches qui détruisent, et à votre arc, et à votre bras, et à votre carquois qui donne la victoire, hommage humble et soumis. Vous avez deux qualités : la première est la beauté, la seconde est la magnificence.

« O vous, qui êtes le gardien des grandes montagnes; vous, qui envoyez les nuages et les pluies par cette flèche que vous prenez en main pour la lancer, par cette flèche puissante, prenez-moi sous votre protection; et, soit que j'aille ou que je n'aille pas, garantissez-moi de votre violente colère; et que par des louanges pures et justes, je vous témoigne ma reconnaissance. Et puis, ô maître des grandes montagnes! ayant éloigné tous les maux du monde et rendu le cœur content, faites que tout soit sans défaut.

« A vos bras qui éclatent comme l'or; — à vous, qui êtes le maître de toutes les surfaces; — à vous, qui êtes l'âme de tout; — à vous, qui êtes le maître de tous les animaux paissans et volans, hommage humble et soumis.

« A vous, qui anéantissez l'ignorance; — à vous, qui êtes le maître du monde; — à vous, qui êtes le maître des choses; — à vous, qui êtes en tout lieu; — à vous, qui êtes le maître des forces, hommage humble et soumis.

« A vous, qui êtes petit, très petit; — à vous, qui êtes le charpentier; — à vous, qui êtes l'ouvrier qui se fatigue à travailler; — à vous, qui êtes l'ouvrier en fer, faisant des piques, hommage humble et soumis.

« A vous, qui êtes chasseur; — à vous, qui êtes le maître des êtres animés; — à vous, qui veillez sur la mort; — à vous, qui êtes d'une perfection sans bornes; — à vous, qui avez des yeux sans bornes; — à vous, qui avez des oreilles sans bornes; — à vous, qui êtes habitant des montagnes; — à vous, qui savez les pensées et les imaginations des petits enfans; — à vous, qui êtes plus élevé que tout; à vous, qui êtes plus jeune que tout; — à vous, qui êtes le principe de tout; — à vous, qui êtes avant tout; — à vous, dont la marche est prompte; — à vous, dont

la marche est lente ; — à vous, qui êtes les flots de la mer ; — à vous, qui êtes les mers en mouvement ; — à vous, qui êtes les mers faisant entendre leurs voix ; — à vous, qui êtes le commencement de tout ; — à vous, qui êtes le milieu de tout ; — à vous, qui êtes la fin de tout, hommage humble et soumis.

« A vous, qui êtes les sources d'eau ; — à vous, qui êtes les petits puits ; — à vous, qui êtes les petites sources ; — à vous, qui êtes les eaux stagnantes ; — à vous, qui êtes les canaux d'eau courante ; — à vous, qui êtes les grands étangs ; — à vous, qui êtes les petits étangs ; — à vous, qui êtes les grands puits ; — à vous, qui êtes les tournans d'eau ; — à vous, qui êtes l'eau de pluie ; — à vous, qui êtes les nuages de pluie ; — à vous, qui êtes le tonnerre ; — à vous, qui êtes la lumière du tonnerre ; — à vous, qui êtes les nuages obscurs ; — à vous, qui éloignez l'obscurité des nuages ; — à vous, qui êtes la désolation ; — à vous, qui êtes la ruine ; — à vous, qui êtes blanc ; — à vous, qui êtes le soleil ; — à vous, qui êtes les rochers des mers ; — à vous, qui êtes les fleuves ; — à vous, qui êtes la poussière, — les fleurs, le printemps, — l'automne ; — à vous, qui êtes tantôt grand, — tantôt petit ; — à vous, qui êtes le feu qui rend sec l'Océan ; — à vous, qui êtes le feu de la résurrection ; — à vous, qui êtes les feuilles vertes des arbres ; — à vous, qui êtes effrayant, hommage humble et soumis (1). »

Certes, ce morceau, plein de poésie et d'animation, exprime de très belles choses, de grandes et magnifiques images ; mais aussi combien de bizarres, de singulières ou de communes! On y trouve du Corneille et du Pradon, car le sublime y touche parfois au ridicule, et par dessus tout, le panthéisme y domine. Or, comme le remarque fort bien M. Daniélo dans la personne d'un curé, qui est dans ses dialogues la règle et le modérateur de la discussion, le panthéisme n'est autre chose qu'une négation de la divinité à force d'affirmation. C'est la déification de la matière, la matérialisation de Dieu. Mais voici un passage d'un autre genre.

(1) XIX[e] *Oupnek'at* de l'*Yadjour-Véda*.

« Ce que le soleil et la lumière sont pour ce visible monde, le Dieu suprême et la vérité le sont pour l'intellectuel et l'invisible univers ; et comme nos yeux corporels ont une perception claire des objets éclairés par le soleil, ainsi nos âmes acquièrent une connaissance certaine, en méditant sur la lumière de la vérité qui émane de l'Être des êtres : c'est la lumière par laquelle seule nos âmes peuvent être conduites à la béatitude.

« Sans mains ni pieds, il court rapidement et saisit fortement ; sans yeux il voit, sans oreilles il entend tout..... Le sage lui donne le nom de grand, de suprême, de tout pénétrant (1). »

« Vérité parfaite ; parfait bonheur ; sans égal ; immortel ; unité absolue, que la parole ne peut décrire ni l'esprit comprendre, pénétrant tout, faisant ses délices de son intelligence sans bornes, sans limites dans le temps et dans l'espace ; se mouvant rapidement sans pieds, sans mains et tenant tous les mondes d'une ferme étreinte ; sans yeux et surveillant tout ; sans oreilles et entendant tout ; sans guide intellectuel et comprenant tout ; sans cause et étant lui-même la première des causes : réglant tout, pouvant tout : le créateur, le préservateur, le destructeur, transformateur de toutes choses, tel est le grand Être, celui que les Védas annoncent (2). »

Les idées théosophiques de ces fragmens ont un caractère de spiritualisme beaucoup moins imparfait que les fragmens antérieurs. On y reconnaît bien le *Brahm* de la théologie indienne, distinct et séparé de la matière. Dans les suivans, qui ont été récemment traduits du texte original par un français, ce caractère est non moins prononcé, non moins saisissable.

« Au-dessus de la grande âme, est la nature *invisible, immatérielle, non développée* ; au-dessus de la nature invisible, est l'esprit suprême ;.....

(1) *Oupanichad* intitulé : *Ivasiam de l'Yadjour-Véda*, traduit du sanscrit par William Jones.

(2) Paraphrase du précédent fragment, par Radacant, l'un des commentateurs des Védas, également traduit par Jones (*Extracts from the Vedas*, t. XIII), et traduit de l'anglais par M. Daniélo.

« Caché dans tous les êtres, nulle part cet esprit n'apparaît......

« La divinité est éternelle, impérissable, sans commencement et sans fin, inébranlable, plus élevée que la grande âme ; l'homme qui l'a reconnue est arraché à la bouche dévorante de la mort.

« L'esprit incréé, à la pensée inflexible... demeure dans l'atmosphère ; en sa qualité de sacrificateur, il occupe le sol qui est disposé pour les oblations; comme hôte, il entre dans la patère consacrée ; il s'émeut comme puissance virile dans les hommes, comme bénédiction céleste dans les dieux, comme vérité dans le sacrifice...

« Il conduit en haut le souffle qu'il expire, il jette en bas le souffle qu'il aspire...

« L'univers entier se meut dans le souffle de vie du suprême Brahma; il est issu de ce souffle.

« Par peur de lui, le feu brûle; par peur de lui, le soleil chauffe ; par peur de lui, le dieu du ciel et le dieu du vent et de la mort fuient (1). »

Ici, M. Daniélo fait remarquer avec raison que ces dernières strophes rappellent à l'esprit quelques uns des passages des prophètes, et ramènent naturellement sur les lèvres ces vers beaux de Racine qui, une fois lus, restent éternellement gravés dans la mémoire :

Au seul son de sa voix, la mer fuit, le ciel tremble;
Il voit comme un néant tout l'univers ensemble;
Et les faibles mortels, vains jouets du trépas,
Sont tous devant ses yeux comme s'ils n'étaient pas.

Ainsi les Védas ont pour objet Dieu et la création du monde ; et les Oupanichads, livres essentiellement théologiques, dont plusieurs sont extraits de ces mêmes Védas, sont la reproduction interprétative de leurs doctrines, doctrines dans lesquelles l'unité divine est formellement établie et reconnue en principe, tantôt d'une manière presque aussi claire, presque aussi positive que dans nos livres saints, tantôt enveloppée dans les contradictions du panthéisme et dans les formes du langage tropologique des Orientaux. Au reste, M. Daniélo semble avoir voulu fixer l'opinion de ses lecteurs à cet égard, en citant celle du célèbre et savant brahmane Rammohun-Roy, mort à Londres en 1833, qui a publié, en langue anglaise, d'importans extraits des livres sacrés des Hindous. « Les Védas, dit-il, sont souvent de pures allégories, et ils énoncent eux-mêmes que tous les noms figurés sont des innovations, et ce n'est qu'allégoriquement qu'ils ont représenté Dieu par la figure de cet univers, comme lorsqu'on a dit, par exemple, que le feu était sa tête; le soleil et la lune, ses deux yeux.

« L'idolâtrie dans laquelle sont maintenant plongés les Hindous est toute différente de l'esprit réel de leurs anciennes écritures; elle peut faire croire qu'ils en ont oublié le contenu, et je n'ai été ni l'inventeur, ni le réformateur du monothéisme des Indes ; mais j'ai été le premier à signaler les absurdités du système idolâtrique, et à restituer au pur esprit une adoration qui lui était décernée par les Védas et les Pourânas. La doctrine de l'unité de Dieu est donc un réel hindoïsme. Cette religion était pratiquée par nos ancêtres, et même jusqu'à l'âge actuel, comme le savent plusieurs brahmanes instruits.

« Il est évident que bien que les Védas, les Pourânas et les Mantras attestent fréquemment l'existence de la pluralité des dieux et des déesses, et prescrivent la manière de les adorer, pour les hommes d'un entendement inférieur, cependant ils ont aussi déclaré en mille endroits divers que ces passages doivent être pris simplement dans un sens figuré. »

M. Daniélo, après avoir donné et discuté d'autres extraits des Védas par William Jones, Colebrooke et Ward, analyse et cite le *Dharma çastra* ou *Code des lois de Manou*, le *Bhagavata*, le *Markandeya* et plusieurs autres Pourânas ; les épopées historiques du *Ramayana* et du *Mâhabhârata*, et jette un coup d'œil général sur la littérature indienne. Tous ces documens offrent encore une effrayante confusion de panthéisme et d'idées spiritualistes, un amalgame déplorable de quelques vérités primordiales et de nombreuses erreurs. Arrivé à la philosophie indienne, il en examine les différens systèmes : le Çâmkya athée de

(1) *Kataka-Oupanichad*, extrait de l'*Yadjour-Véda*, traduction de M. Poley.

Kapila, le Çâmkya théiste de Patandjali. —Le Nyaya, système logique de Gotama, et le Vaïsêchika, système des atomes de Kanada. — Les deux Mimansas, ou système réglementaire des actions, d'après les Védas, explicatif des Védas eux-mêmes. —Le système des sectes hérétiques: les Tcharvakas, Mahesuaras ou Lokayatikas; — les Pancharatras ou Bhagavatas. Nous regrettons de ne pouvoir entrer dans les développemens qui seraient nécessaires pour faire connaître cette partie de son ouvrage, car les proportions de l'espace qui nous est réservé ne le permettent point.

Passons au quatrième et dernier volume du *Tableau historique de M. Daniélo*. Il n'est pas moins instructif et curieux que l'autre, par les détails qu'il fournit sur toutes les matières qui ont été sommairement notées au commencement de cet article. Dans ce volume, l'auteur passe en revue la Chine, la Perse et la Chaldée. C'est tout d'abord en signaler la haute importance. M. Daniélo établit, d'après le témoignage textuel des plus savans missionnaires, que la race chinoise remonte très probablement au renouvellement de la race humaine après le déluge, et qu'il y a tout lieu de croire qu'elle a *passé, pour ainsi dire, de l'arche de Noé dans l'arche sociale, et sous l'abri de lois douces et régulières*; que sa langue est la plus ancienne langue du monde, si même elle n'est pas l'un des soixante et douze idiomes de la tour de Babel; que les livres chinois sont également d'une très haute antiquité, et contiennent des traditions antédiluviennes, car les antiquaires les plus timides, dit le P. Cibot, conviennent que les premiers chapitres du *Chou-King* ont été écrits sous le règne d'*Yao*, 2357 ans avant Jésus-Christ, ou, au plus tard, sous celui d'Yu, qui régna un siècle après (1). Il prouve par l'autorité de l'histoire que les anciens rois de la Chine furent, comme il les nomme, de vrais pères, des justes, de saints patriarches. A cette occasion, il cite l'exemple de ce même chef ou roi Yu qui, pour se rendre accessible à tous ses sujets, de quelque condition qu'ils fussent, imagina de faire placer à une des portes de sa demeure cinq instrumens de différens genres, assignant à chacun la nature des affaires pour lesquelles on devait le frapper, afin que le son en vint jusqu'à lui. Ces instrumens étaient une grosse cloche, une cloche moindre, un tambour, un tao ou petit tambour, un king. Il fit afficher un édit que l'on trouve, et que le Père Amyot rapporte en ces termes :

« Ceux qui auront des instructions particulières à me donner ou qui voudront en recevoir de moi sur ce qui regarde la doctrine et les mœurs, frapperont sur le tambour ; ceux qui auront à se plaindre de quelque injustice qu'ils auront reçue personnellement ou qui voudront m'avertir en général que la justice n'a pas un libre cours, frapperont sur la grosse cloche. La petite cloche doit servir à ceux qui auront des affaires particulières à me communiquer. Quand on aura à me parler des misères publiques ou particulières, on me fera entendre le son du king. On me fera savoir par le son du tao qu'on ne veut porter qu'à mon propre tribunal l'accusation de quelque crime. Qu'on suive exactement ces instructions, et je serai très exact moi-même à donner les audiences qu'on me demandera.

« Ce ne fut pas là un de ces projets stériles, ajoute le docte missionnaire, qui se bornent à une magnifique spéculation; ce fut un projet qui eut lieu et qui s'exécuta avec simplicité de la part du peuple, et avec une fidélité inviolable de la part du souverain. Le maître absolu d'un des plus vastes États qu'il y eût alors dans l'univers, entendant jusqu'à dix fois différentes le son de quelqu'un de ces instrumens dont il avait assigné l'usage, interrompit un jour dix fois le même repas pour aller au lieu de l'audience écouter ce qu'on avait à lui dire, et jusqu'à trois fois dans une même matinée, pour ne pas faire attendre ceux qui avaient à lui parler (1). »

M. Daniélo ne se borne pas à nous présenter le tableau de la merveilleuse et antique civilisation de la Chine par ses rois, étendant la salutaire influence de leurs enseignemens humanitaires sur l'Inde et la Tartarie ; il nous déroule son

(1) *Mém. sur les Chinois*, t. VIII.

(1) *Mém. sur les Chinois*, t. XIII.

ancien gouvernement sous un *nouveau jour*, sous un *jour inaperçu* au point de vue politique. Là, l'unique distinction, l'unique aristocratie, c'est le mérite. Point de charges ni de titres héréditaires, d'où d'infinies variations de conditions et de fortunes, qui maintenaient l'équilibre politique et l'égalité sociale. *On raille ce pays*, dit-il, *et l'on ne jure sur lui que par les Grecs et les Romains qui ne l'ont pas connu.* En effet, la parole des uns et des autres n'est plus le dernier mot auquel il faille s'arrêter dans les questions de haute érudition et de haute antiquité; ils sont venus si tard, qu'ils n'ont pu débrouiller le commencement de leur propre histoire, et n'ont trouvé chez eux aucun monument pour celle des autres. Bien en prend aux Chinois d'avoir, eux, des preuves invincibles de leur antiquité, car sur le silence des Grecs et des Romains, on n'aurait pas manqué de la traiter de fabuleuse (1). L'auteur, pour donner une idée de cet ancien gouvernement, et confirmer tout ce qu'il rapporte des institutions et des usages de la Chine, de l'intelligence, de la douceur de ses lois, cite le tableau qu'en fait le père Cibot. Il est un peu long, ajoute-t-il, mais il est si neuf pour nous, il est si curieux; il est si beau et de son propre fond et de la noble éloquence dont il le revêt!

« L'administration paternelle d'alors (sous la dynastie des Tcheou) ne faisait qu'une famille de tout l'empire : administration tellement combinée que tous les biens étaient communs, en ce sens que toutes les terres appartenaient à l'État, et que l'État les distribuait aux familles, et les faisait passer de l'une dans l'autre selon les circonstances, et n'en retirait que la dîme pour l'entretien des officiers publics. C'est la tradition commune confirmée par le *Li-ki*, par le Tcheou-li, que, dans le partage des terres fait sous Chun et Yao, on donnait un carré de neuf cents arpens de terre à huit familles; elles en cultivaient chacune cent pour elles, et cent en commun pour le gouvernement, qui en retirait le revenu. Ce partage des terres presque fraternel indique évidemment des connaissances sur l'arpentage, la géométrie et l'arithmétique. Les savans d'Europe qui en gratifient les anciens Égyptiens, voudront bien permettre que nos anciens Chinois partagent avec eux cette gloire...

« On ne comptait que quatre ordres de citoyens : les lettrés, c'est-à-dire ceux qui étaient dans les charges ou en voie d'y entrer; les cultivateurs, les artisans et les marchands (*che*, *nong*, *kong*, *chang*). Or, ces quatre étaient tellement distribués et proportionnés, que, comme disent les anciens, *de dix citoyens, il y en avait huit de laboureurs*. Un pareil gouvernement était bien favorable à la conservation et à la propagation paisible de la vie des hommes... *On ne faisait cas alors que du mérite*, selon la belle expression du *Liki*; tout le monde était occupé; les riches n'étaient pas assez riches, ni les pauvres assez pauvres pour rompre le joug des devoirs... (1).

« Les temps ont bien changé depuis. Cependant ce primitif esprit d'égalité, sinon de nullité dans les fortunes particulières, ne s'est jamais complétement perdu à la Chine. Ailleurs, on a regardé les grandes fortunes comme nécessaires à l'aristocratie, et l'aristocratie comme nécessaire au soutien de l'État. En Chine, on a regardé tout cela comme un danger, et l'on n'y a jamais voulu d'autre aristocratie que celle qui est indispensable, que celle des fonctionnaires du gouvernement; aristocratie mobile, disciplinée, soumise, obéissante, et objet d'espérance et de respect plutôt que d'envie, parce que n'étant point héréditaire, tout le monde peut y entrer (2).

« La noblesse n'est point héréditaire à la Chine, quoiqu'il y ait des dignités qui restent dans quelques familles, et qui se donnent par l'empereur à ceux de la famille qu'il juge avoir le plus de talens. L'on n'y a de rang qu'autant que l'on a de capacité et de mérite. Quelque illustre qu'ait été un homme, fût-il parvenu à la première dignité, les enfans qu'il laisse après lui ont leur fortune à faire; et s'ils sont dépourvus d'esprit, ou amateurs de

(1) Même recueil, t. I.

(1) *Mém. sur les Chinois*, t. XIII.

(2) De Mailla, *Hist. de la Chine*, t. IX.

leur repos, ils ramperont avec le peuple et seront souvent obligés d'embrasser les plus viles professions. Il est vrai qu'on peut succéder aux biens de son père, mais on ne succède ni à ses dignités, ni à sa réputation. Il faut s'y élever par les mêmes degrés que lui ; voilà pourquoi ils font leur capital de l'étude la plus constante, et ils ne manquent guère de s'avancer, de quelque condition qu'ils soient, quand ils ont de la disposition aux lettres.

« La famille qui passe aujourd'hui pour la plus noble de la Chine, et que l'on peut regarder comme la plus noble du monde, c'est celle de Confucius. Il n'y a proprement que la noblesse de cette famille qui soit héréditaire et qui se conserve en ligne directe *depuis deux mille cinq cents ans*.... On voit qu'à la réserve de la famille de Confucius et des princes de la famille régnante, on n'est noble à la Chine qu'autant qu'on a un mérite reconnu par l'empereur, et qu'on y occupe un rang où lui seul élève ceux qu'il en juge dignes. Par là il n'y a point à craindre que des familles, se perpétuant dans un certain éclat de noblesse, s'avisent d'établir dans les provinces une autorité dangereuse à celle du souverain (1). »

Ce système d'économie politique est bien loin de celui qui domine encore en Europe. Il se rapprocherait toutefois des idées démocratiques que l'on a répandues en France depuis quelques années, et dont le premier triomphe a été la suppression de l'hérédité dans la pairie. Mais, quoique l'opinion générale semble tendre chez nous vers la prédominance de ces idées, la force de cette tendance n'existe qu'à la surface des choses; c'est une force factice; car elle est combattue avec un grand avantage par la force non moins grande de notre caractère national, ami des distinctions et des titres, même temporaires; par celle de nos mœurs essentiellement aristocratiques et auxquelles, peut-être, nous devons une partie de l'activité d'esprit qui nous pousse à la recherche et à l'acquisition des moyens propres à nous procurer les jouissances nées de la civilisation dont elles sont l'un des résultats.... Au surplus, cette question en soulèverait une foule d'autres dont l'examen ne saurait trouver place ici. Revenons à l'ouvrage de M. Daniélo. A la suite des masses de renseignemens qu'il fournit sur l'ancien gouvernement des Chinois et sur les Tartares leurs voisins, leurs élèves et leurs ennemis tout à la fois, il prétend que ceux-ci, en nous constituant le moyen âge dans leurs camps victorieux, et en se constituant eux-mêmes sous la tente nomade, oublièrent les points essentiels et fondamentaux de la constitution chinoise, quoiqu'ils eussent adopté un grand nombre des usages et des lois de l'empire, parmi lesquels il faut remarquer la dîme et la corvée, qui furent en Chine des institutions salutaires, d'un emploi doux, et dont on a fait depuis un triste abus en Europe. Il pense que cet oubli de leur part était d'autant plus naturel que le mérite intellectuel et les vertus civiles n'étaient pas le côté fort de ces futurs gentilshommes, qui aimaient mieux frapper de la massue que manier le pinceau; se battre que s'instruire, et vaincre les autres que se vaincre eux-mêmes. « En effet, dit-il, à peu près tout ce que, dans cette immense Tartarie, il y a de supérieur à l'état nomade, tout ce qu'il y a d'organisation sociale et de civilisation savante, lui vient de la Chine, et même, on peut en dire autant de bien d'autres contrées. Les livres chinois parlent sans cesse des barbares de l'ouest et du midi, des Mans et des Y qui ont fini également à son exemple.

« Ainsi ces hordes tartares, qui après de si longs siècles de guerres et de relations de toutes sortes avec la Chine, sont venues enfin à flots si redoublés, bouleverser, inonder l'Europe et s'y asseoir dans le sang, avant et après, mais surtout après la destruction et de l'empire des Césars et de l'empire des Arabes, étaient, en quelque sorte, les enfans politiques de la Chine, et, si l'on peut parler ainsi, les disciples sociaux de la Chine en même temps que ses voisins et peut-être ses frères autrefois : c'est elle qui les avait tirés de leur barbarie native par son fréquent contact, par ses communications nombreuses avec eux. »

(1) Duhalde, *Descript. de la Chine*, t. II.

L'auteur remarque que la Chine venait de battre complétement les Tartares et d'en exterminer quelques hordes, lorsque les autres, franchissant la mer Caspienne, vinrent porter en Europe ces horribles guerres, cette longue désolation et ce nouveau régime d'où naquit le moyen âge, la féodalité, et qui dure encore aujourd'hui, bien qu'échancré en diverses contrées par l'esprit moderne et par ses révolutions. Il émet l'opinion, que ces barbares ne l'étaient pas autant qu'on le dit, car ils n'ont pas fait que détruire, ils ont aussi fondé quelque chose; et ce quelque chose, dix siècles après le Christ, était presque semblable à ce qu'était la Chine dix siècles avant le Christ, c'est-à-dire sous la dynastie des Tcheou. Pour le prouver, M. Daniélo reproduit un long passage de l'histoire générale de la Chine, par le père De Mailla, relatif à la constitution féodale de cet empire sous les princes de cette dynastie. Il se livre à ce sujet à des considérations d'ordre politique et religieux sur la double puissance spirituelle et temporelle des souverains du Thibet, sur le dévouement et le respect des boudhistes tartares pour les grands Lamas, maîtres du culte, représentans et continuateurs de Boudha sur la terre. Il s'en faut cependant que cette ressemblance entre la féodalité chinoise de l'époque dont il s'agit, et la féodalité européenne, eût les mêmes caractères d'application. Chez les Chinois, elle n'impliquait aucun des abus qu'a éloquemment flétris le père Cibot, et qu'elle avait fait surgir parmi nous. Ces considérations le conduisent à trouver dans les Tartares, enfans politiques, élèves sociaux de la Chine, les introducteurs en Europe des idées féodales de la Chine, mais altérées, mais dépouillées de ce qu'elles avaient de doux, de bon, de juste et de régulier. Il en conclut que le moyen âge fut une ère fondée par les Tartares, humanisée et civilisée par l'Evangile. Il pense que les barbares, en arrivant en Occident, devaient être imbus du boudhisme, et il se fonde à cet égard, 1° sur la facilité avec laquelle ils adoptèrent le Christianisme, facilité qui viendrait beaucoup moins de leur prétendue barbarie et de leur indifférence religieuse, que des nombreux points de ressemblance qui existent entre certains principes de ces deux cultes; 2° sur ce que ces Tartares, frappés des ressemblances, et ne prenant pas garde aux différences non moins nombreuses, non moins fondamentales, qui caractérisent et séparent les deux cultes, auront pu prendre l'un pour l'autre, étant hors d'état de bien comprendre ni l'un ni l'autre, ni de les bien distinguer. M. Daniélo pousse plus loin ses remarques, qui nous paraissent un peu hasardées et conjecturales. Il en induit que les traditions des Tartares conquérans ont probablement contribué à la propagation de la vie monacale et contemplative, ainsi qu'à la multiplication des monastères, qui ont peuplé les déserts et les forêts des Gaules. Les rapprochemens qu'il fait peuvent être très ingénieux, mais ils ne nous semblent pas de nature à balancer les raisons contraires qu'on pourrait opposer aux siennes. Or, les voici : « Les Tartares, ou du moins les pères des Tartares qui vinrent en Europe, vivaient déjà, ainsi que les Arabes, par peuplades et comme en communauté dans leurs déserts et sous leur tente natale, ce type primitif de la cellule et de la laure religieuses. La cellule, en effet, c'était la tente; et la laure, c'était une réunion de cellules, c'était le camp, c'était la peuplade mystique, qui devinrent en Occident, l'une la grotte du solitaire, dans les rocs, sur les grèves des mers, dans les antres, sous le flanc des montagnes, et dans des arbres, sous les voûtes des bois; l'autre, c'est-à-dire la laure, élevant ses proportions, se transforma comme en cité chrétienne, et devint le grand monastère et la grande abbaye, placés comme des vigies célestes sur le front des coteaux et au-dessus des forêts immenses, des hameaux, des bourgs nombreux, des villes nouvelles qui s'étendaient, se groupaient alentour, qui sortaient brillans du désert et semblaient prospérer et croître, comme par enchantement, comme par la vertu des miracles opérés dans ces saints lieux. C'est ainsi, on le sait, que se peupla de toutes parts, c'est ainsi, surtout, que se monumentalisa la Gaule.

« Ce qui expliquerait encore la participation des Tartares à ce mouvement

monastique et religieux, ajoute M. Daniélo, c'est que depuis longs siècles ils avaient vu dans la Chine, dans l'Inde, qu'ils envahissaient tour à tour pour les piller et les ravager, ils avaient vu dans l'Inde surtout les séjours champêtres, ou les *agraras* des brahmanes; les monastères si grands et si énormément nombreux des boudhistes; les solitudes douces des vanaprastes et de leurs familles; les pénitences sévères des sannyasis et les tortures horribles des yoguis; ils les avaient vus tous et souvent dans de lointains pélerinages, puisqu'il en était plusieurs qui pénétraient jusqu'en Sibérie, et qui, par conséquent, devaient traverser de vastes contrées de la Tartarie. En Chine, ils avaient pu voir aussi les tao-ssé ou *docteurs de la raison*, si toutefois ils n'en avaient pas chez eux des bonzeries, dès la plus haute antiquité; car on peut regarder ces sectateurs du quiétiste et mystique Lao-tseu, comme les anciens boudhistes et peut-être même aussi comme les brahmanes de la Chine... »

L'auteur poursuivant ses rapprochemens et ses comparaisons, va jusqu'à penser que l'usage des cloches et des clochers, nous vient aussi des Tartares, attendu que la Chine lui paraît le pays natal des cloches, comme l'Inde et l'Egypte celui des tours et des pyramides. Ainsi ces barbares, envahisseurs de l'Occident, n'auraient pas seulement apporté en Europe leurs idées, leur politique et leurs mœurs, mais encore quelques reflets de leur culte. Nous ne saurions partager l'ensemble de cette opinion, quoiqu'étayée d'ailleurs, dans le volume où elle est formulée, de tous les développemens dont elle a pu être susceptible. D'autre part, de ce que l'astrologie judiciaire, l'alchimie, la croyance aux revenans, aux esprits, à la sorcellerie, aux philtres amoureux, et à toutes les superstitions de ce genre existent de temps immémorial dans la Chine et dans l'Inde, M. Daniélo se croit autorisé à inférer que ce sont encore les Tartares qui nous ont apporté ces superstitions. On peut encore, sur ces divers points, n'être pas entièrement convaincu par les preuves qu'il produit en leur faveur; mais il est juste de reconnaître qu'il les discute avec un talent qui rend ses inductions curieuses à examiner.

Cette excursion sur le terrain de l'influence tartare en Europe est suivie d'une savante exposition des rapports de l'Inde avec la Chine, au point de vue religieux et philosophiq ue L'auteur, procédant comme nous l'avons dit plus haut, c'est-à-dire en explorant les sources originales, en interrogeant les livres sacrés et leurs commentaires interprétatifs, les historiens et les philosophes nationaux, en mettant à contribution les immenses écrits des missionnaires et des sinologues, obtient des doctrines chinoises et boudhistes des conclusions à peu près semblables à celles que les doctrines indiennes nous ont fait constater, relativement à l'unité de Dieu et à la création du monde. A cet effet, et pour qu'on puisse se former une idée nette et précise des formules auxquelles les Chinois ont soumis ces grandes questions, nous reproduisons le passage textuel où M. Daniélo a résumé sommairement les données cosmogoniques et traditionnelles du célèbre *Y-King*, livre qu'on prétend avoir été écrit en un petit nombre de caractères ou signes trigrammes, par Fou-hi, environ 3000 ans avant Jésus-Christ, ainsi que celles des trois principaux systèmes de philosophie chinoise.

« La création de l'univers, ou plutôt ses vicissitudes d'existence et de destruction, d'apparition et de réapparition dans l'espace, car les Chinois, de même que les Hindous, ne semblent pas admettre d'autre genre de création, étaient unanimement attribuées par les philosophes chinois, antérieurs à Confucius, à un être intelligent et tout-puissant, qu'ils nommaient TAO, *raison*, qu'Abel Rémusat a traduit par *logos*, et M. Stanislas Julien par *voie*. Cette Raison qui embrassait l'univers en avait précédé la naissance. Quoique incorporelle par elle-même, elle a fait exister le monde corporel, comme une source peut remplir un espace vide; elle était immense, sans commencement ni fin, ou, comme dit un auteur, sans matin ni soir. Elle s'étendait au ciel et à la terre, à toutes les parties de l'espace, et cependant son extrême ténuité la rendait insaisissable; elle renfermait les deux principes, le

petit et le grand, la lumière et les ténèbres, le faible et le fort. Les astres lui doivent leur éclat, les montagnes leur élévation, l'abîme sa profondeur; c'est elle qui fait marcher les quadrupèdes, voler les oiseaux, mouvoir les corps célestes. Elle était à elle-même son propre fondement et sa propre racine. Elle est la nature intime ou l'essence des choses, le grand faîte ou le grand principe, le Seigneur, le souverain qui dirige toutes les actions de l'univers; elle était *un* avant la création des êtres, et elle contient *trois* en *un*. Un des noms du souverain du ciel, c'est le *grand un*, comme dans l'Inde. Le *grand faîte* est intelligent et divin comme le saint qui comprend tout, éclaire tout, voit tout, peut tout, pense tout, meut tout. Les deux principes, l'Yn et l'Yang, ne sont pas spirituels et intelligens; c'est le *grand un*, être incompréhensible au-delà des deux principes, qui a la raison et la spiritualité. Les deux principes sont sujets à mille actions réciproques. Mais quel est l'être qui la leur imprime? C'est l'être intelligent et spirituel; c'est lui qui est le prince ou le seigneur de la création.

« Avant le chaos, dit Lao-tseu, qui parle ici comme les Védas eux-mêmes, avant le chaos qui a précédé la naissance du ciel et de la terre, un seul être existait, immense et silencieux, immuable et toujours agissant, sans jamais s'altérer; on peut le regarder comme la mère de l'univers; j'ignore son nom, mais je le désigne par le mot Raison ou Voie. Forcé de lui donner un nom, je l'appelle Grand; la raison est l'essence intime de toutes choses; elle n'a ni commencement ni fin. L'univers a une fin, mais cette raison n'en a pas. Invariable avant la naissance de l'univers, elle était sans nom et toujours existante. Le nom de raison est le seul que puisse lui donner le saint. Il l'appelle encore esprit, parce qu'il n'est pas de lieu où elle soit, ni de lieu où elle ne soit pas; il l'appelle vérité, parce qu'il n'y a rien de faux en elle; il l'appelle principe, par opposition à ce qui est produit ou secondaire. Cet être est véritablement *un;* il soutient le ciel et la terre, et n'a par lui-même aucune qualité sensible. On le dit *pur* quant à sa substance, *raison* quant à l'ordre qu'il a établi, *nature* sous le rapport de la force qu'il a donnée à l'homme, et qui est en ce dernier; *esprit* quant à son mode d'action sans terme et sans fin. Il est unique et existant par lui-même. Quand on veut le désigner par les nombres, on l'appelle *unité;* quand on le désigne par la substance, on l'appelle *rien*..... Quand on parle de sa force créatrice, on le nomme *pureté;* et, pour réunir ces cinq sortes d'idées dans une seule expression, on lui donne le nom de *raison*. On ne saurait l'entendre, on ne saurait la voir, on ne saurait la peindre avec des paroles..... Il n'y a point d'issue pour aller à elle, point de porte pour l'apercevoir; elle n'a pas de substance qu'on puisse figurer, point de forme qu'on puisse saisir. La naissance de ce qui existe ne lui a rien coûté, et, en le reprenant dans son sein, elle n'en recevra aucun accroissement. . . . .
. . . .
La raison était au commencement dans l'unité: c'est de l'unité sans pair que sont sortis tous les êtres..... L'unité est la substance de la raison, la vertu céleste par excellence, la source des formes et des forces, le commencement des nombres; elle n'admet ni mélange ni intervalle entre le commencement et la fin; elle n'admet ni couple par son essence, ni interruption dans son action; elle embrasse tout........ Quel prodigieux éloignement, s'écrie Tsée-sée, nous dérobe cet être incessamment actif qui a fait le ciel et la terre! C'est par ces belles paroles, dit un autre auteur, que Tsée-sée peint le Grand-Faîte..., — qui n'est ni intérieur, ni extérieur, ni subtil, ni manifeste, ni rond, ni carré; qui, sans forme, est la forme de tous les êtres visibles; qui, sans image, est l'image de tous les êtres de l'univers. D'autres noms de la grande Unité sont le souverain bien, le seigneur du ciel, le suprême esprit du ciel, l'esprit origine qui réunit toutes choses, dont toutes choses sont sorties. »

M. Daniélo signale ce morceau comme exprimant des idées théologiques semblables à celles de l'Inde, et comme étant un résumé fidèle de ce que les anciens Chinois ont pensé de la première cause. Il fait remarquer que les répéti-

tions qu'on y rencontre proviennent de ce qu'on a voulu conserver les paroles de plusieurs écrivains, tous d'accord sur un même point; et il ajoute : Au milieu des efforts d'une pensée qui cherche à s'élever où l'intelligence humaine ne peut atteindre, on ne saurait méconnaître une idée bien déterminée, fortement conçue et vivement recommandée, celle d'un être souverainement puissant, intelligent et créateur..... Ce qu'il y a de moins bien déterminé dans la doctrine de ces anciens philosophes, c'est ce qui a rapport à la nature de l'âme humaine, à ses facultés principales et à sa destinée. Ce point, comme celui de savoir si ces philosophes avaient de Dieu une notion bien nette, c'est-à-dire de savoir s'ils le concevaient comme un être distinct du monde qu'il avait formé, et de la matière qu'il avait produite, sont là ce qu'il y a de défectueux dans la doctrine théologique des Chinois, aussi bien que dans celle des Hindous. Il résulte du parallèle que fait l'auteur du système philosophique des Tao-ssé avec celui de Confucius, déduit en partie des mystères un peu énigmatiques de l'Y-King, qu'il y a entre l'un et l'autre des ressemblances fondamentales, et qu'ils ne diffèrent que dans les détails.

M. Daniélo considère le boudhisme comme purement indien, bien qu'en Chine il ait subi un peu l'influence du sol, et y ait revêtu quelques unes des couleurs locales. Il ne consacre à l'examen de ce système qu'un seul chapitre de cinquante pages; et la raison en est qu'il lui aurait fallu entamer à fond cette grande question, suivre les ramifications diverses du culte boudhiste dans les divers lieux où il s'est établi, etc.; mais que l'espace lui manquant, il a fait de son travail un *Essai* spécial (auquel il a joint des documens considérables et curieux), qui sera publié à part. En conséquence, il ne donne du boudhisme, dans le volume qui nous occupe, que la partie cosmogonique ou cosmographique, dont la simple analyse nous est aussi interdite par le même motif, c'est-à-dire par le manque d'espace.

Les derniers chapitres du *Tableau historique de l'Univers* ont pour objet les antiques traditions de la Perse, recueillies dans le Zend-Avesta, et celles de la Chaldée; les points de ressemblance de l'ancien culte et de l'ancienne langue de l'Inde et de la Perse, des Védas et du Zend-Avesta; les réformes de ce culte, le changement survenu entre le culte de l'Inde et de la Perse; l'influence et l'action de l'Assyrie sur la Perse par les Chaldéens, plus anciens que les Mages; les rapports du culte des Persans avec celui des Juifs; le culte sabéen qui, à force de symbolisme, était dégénéré en idolâtrie; les rapports qui peuvent exister entre Moïse, Manou, Vyasa, Zoroastre, Confucius et Boudha; l'examen de cette question : Les idées chinoises et indiennes seraient-elles venues de la Bactriane; et n'y aurait-il pas de grandes analogies entre les Kings, les Védas, les lois de Manou et le Zend-Avesta? — Le fond de ce dernier document est antérieur à Zoroastre, qui n'a fait qu'en modifier la forme et y ajouter ses idées; ce fond est le même que ceux de tous les livres sacrés des anciens; — époque probable où l'on imagina des dieux créateurs émanés du Dieu suprême, etc.

M. Daniélo discute avec lucidité ces hautes questions, établit les points de contact et ceux d'éloignement, signale les ressemblances et fait ressortir les dissemblances, découvre des rapports jusque-là inaperçus, indique des filiations probables, et justifie le tout en mettant les titres originaux en regard les uns des autres. Enfin, il aurait voulu couronner son œuvre par un travail analogue sur l'Égypte, la Grèce, le vieux Latium, le pays de l'Edda et l'Amérique; mais l'espace lui manquant, il annonce un *Supplément* qui ne doit pas tarder à paraître, et un ouvrage à part sur le système des Hébreux, et qui sera intitulé : *La Bible comparée avec les livres sacrés des Gentils.* « Ainsi, dit-il, nous pouvons regarder notre tâche comme accomplie, notre cercle comme parcouru. Nous pouvons donc nous arrêter ici, nous asseoir ou plutôt nous agenouiller, et méditer un instant sur toutes les merveilles que nous avons vues.

« Oui, nous venons de voir de grandes choses, d'étudier de grandes questions, de remuer de grandes pensées, les plus grandes qu'ait connues le monde, les plus

grandes que les hommes aient conçues. Nous venons d'entendre la voix des sages antiques; nous venons d'assister à une grande académie. Maintenant écoutons les poètes : qu'ils chantent devant nous ce que nous ont expliqué les sages, et de l'académie passons au concert. Que ce concert soit universel comme celui de la nature. Appelons-y les artistes sublimes de tous les points du monde et de toutes les nations. » Effectivement, dans ce chapitre unique et dernier, figurent : Job, David, Zoroastre, Hermès Trismégiste, Homère, Cléanthe, Lucrèce, Horace, Klopstock, Milton, Thompson, Young, Byron, Voltaire, les deux Racine, Saint-Lambert, Charles Bonnet, Buffon, Virey, Bernardin de Saint-Pierre, La Mennais, Chateaubriand, Lamartine.

Nous avons dit plus haut, en expliquant la méthode adoptée pour l'exécution du *Tableau historique de l'univers*, que nous verrions par la suite si elle atteindrait le but que l'auteur s'était proposé : celui de fournir sur les nombreuses matières mises en œuvre tous les détails, tous les éclaircissemens propres à les bien faire comprendre, à les inculquer dans l'esprit du lecteur. Ce but est atteint, sans nul doute, et nous le déclarons franchement; mais nous ajouterons avec la même franchise, que l'intercalation de notes et de sous-notes très étendues, et en caractères plus ou exigus, dans la pagination du texte principal, a le grave inconvénient de détourner l'attention de ce même texte et de le faire perdre quelquefois de vue, en usurpant la place qui devait être exclusivement réservée à ce dernier. Il eût été préférable, dans l'intérêt moral de l'ouvrage de M. Daniélo, de rejeter toutes ces citations secondaires à la fin de chaque volume. Cette observation, minutieuse en apparence, est plus importante qu'elle ne paraît au premier abord. En la soumettant à l'auteur, nous croyons lui donner une preuve réelle de la haute opinion que nous avons conçue de son beau, savant et remarquable travail, dont il eût été facile, ce nous semble, d'améliorer ainsi la forme matérielle.

Il nous reste maintenant à exprimer notre sincère regret de n'avoir pu qu'effleurer une faible partie de toutes les richesses, de toutes les profusions scientifiques et doctrinales admirablement accumulées dans l'œuvre de M. Daniélo. Par elles, il a élevé un monument qui fait autant d'honneur à sa science profonde qu'à son talent d'écrivain, notoirement manifeste d'ailleurs à d'autres titres. Ce monument, résultat de longues, de pénibles, de patientes investigations, est comme un pont jeté entre notre jeune Occident et cette vieille Asie, si ignorée encore et pourtant si curieuse, si digne d'être connue. *Nous n'avions jusqu'ici rien d'aussi étendu, rien d'aussi authentique, rien d'aussi complet sur ce vaste sujet, dont l'importance et l'éclat vont toujours croissant de jour en jour : c'est là véritablement un livre neuf;* pour vous en convaincre, *prenez et lisez.*

Comte Roger DE SAINT-PONCY.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS.

COURS DE LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE; SUPPLÉANT, M. OZANAM.

Des Nibelungen et de l'Origine des Épopées.

Argument. — L'histoire de la littérature allemande au moyen âge, commence par la poésie épique. Dans une série de leçons, on a fait connaître les souvenirs de la vieille Germanie : on en a suivi les vestiges parmi les chroniques, les chants et les récits populaires du 6e au 13e siècle. A cette époque, on en a vu se détacher l'épisode des Nibelungen, qu'on a essayé de mettre en lumière par une longue analyse et de nombreux extraits. Ce poème appelait une double



critique scientifique et littéraire. Il a fallu rechercher d'abord ce qu'il renfermait de chevaleresque, de barbare, de mythologique; ce qu'il laissait entrevoir de lumière dans les mystérieuses ténèbres du paganisme allemand. Il fallait l'apprécier ensuite au point de vue de l'art. Là se place la leçon dont on va donner l'analyse.

L'étude des *Nibelungen* touche à l'une des questions les plus agitées de nos jours : l'origine des épopées. Si l'épopée est l'œuvre excellente de la poésie, qui est elle-même une des plus belles formes de l'esprit humain, la question philologique, par ses détails, touche par ses généralités aux plus grandes controverses de la philosophie. Elle a partagé des écoles célèbres : elle s'est long-temps débattue dans le cercle des littératures classiques, elle se renouvelle en présence des monumens du moyen âge.

I

La première école, et long-temps la seule, est celle d'Aristote, d'Horace et de Boileau, autorités souvent compromises par les exagérations de leurs interprètes. Ces esprits éminens sont doués surtout du sens esthétique. Ce qui les frappe en toutes choses, c'est la beauté, c'est-à-dire l'ordre et l'harmonie. En étudiant les poèmes d'Homère, ils y reconnaissent l'économie, l'unité, par conséquent l'ouvrage de l'art. L'art se réduit en règles, les règles s'appliquent; elles s'imposent aux œuvres de l'avenir. A ces conditions, le poète est tenu pour maître de son sujet comme de son style; on lui attribue l'invention, comme la disposition et l'élocution. Par cette triple puissance, il peut créer des choses immortelles. C'est la gloire de Virgile, du Tasse, du Camoëns et de Milton. C'est ainsi encore que les Nibelungen à leur apparition furent considérés comme la création libre et savante d'un écrivain du 13ᵉ siècle, conçue à loisir dans quelque manoir obscur ou dans le coin d'un monastère ignoré, mais soumise aux lois de l'art poétique et justiciable de ses jugemens.—Ce système a cessé d'être périlleux en cessant d'être populaire. Il s'est évanoui devant ces nombreuses traditions qui précèdent partout la poésie épique. D'abord vagues et incertaines, en se perpétuant elles s'épurent et s'autorisent. Chaque génération les reçoit et les transmet. Comme les coutumes anciennes obtiennent force de loi, de même ces récits répétés règnent sur les esprits; ils acquièrent, pour ainsi dire, un droit, le droit d'être représentés, reproduits dans le poème national. Il faut qu'il s'y trouve une place pour tous les héros dont la mémoire est sacrée, un épisode pour chaque légende qu'on aime. Le poète n'est pas maître d'exclure; il ne l'est pas toujours de choisir. Ce prestige du passé est précisément ce qui fait l'attrait des Lusiades et de la Jérusalem-Délivrée. Hors de là, il n'y a plus que des épopées de cabinet, la Pucelle de Chapelain et la Henriade. En effet, il n'appartient pas au génie, quelque grand qu'il soit, de disposer à son gré de l'imagination publique. Il n'y a point tant de distance entre le poète et la foule. Si elle a besoin de lui pour exprimer ce qu'elle sent, il a besoin d'elle pour sentir ce qu'il exprime. On ne se passe point, comme on veut, de la société, de ses enseignemens, de ses croyances. C'est une orgueilleuse opinion de prétendre que l'homme isolé puisse créer de toutes pièces une poésie ; c'est comme la statue imaginaire de Condillac, qui, seule et sans secours, par une suite de sensations transformées, crée le monde de sa pensée. Ce sont deux conséquences pareilles d'une même doctrine, le sensualisme, quelque temps dominant, répudié par la raison de nos jours.

II

L'autre école compte aussi des noms respectables, ceux de Vico, de Wolf, de M. Lachmann, dont il ne faut confondre les opinions, ni entre elles, ni avec celles de leurs devanciers et de leurs disciples. Ceux-là ont surtout l'instinct des recherches historiques. Ce qui les frappe d'abord dans une œuvre d'art, c'est, comme dans une médaille, sa valeur de représentation. Derrière chaque monument ils aperçoivent la société qu'il rappelle. Des études plus profondes leur ont fait reconnaître dans les épopées anciennes l'image des civilisations, le

produit des traditions nationales, par conséquent l'œuvre, non plus d'un homme, mais d'un peuple. — Ainsi l'unité des poëmes homériques, déjà contestée par d'Aubignac, Perrault, Bentley, a semblé disparaître sous le scalpel grammatical de Wolf. En même temps qu'on y retrouvait la trace des fables héroïques répétées par les chanteurs (ἀοιδοί), à la table des rois ou dans l'assemblée des guerriers; on voyait ces admirables poëmes, par leurs variantes et par leurs interpolations, accuser l'infidélité des rhapsodes qui les transmirent et des diaskevastes qui les remanièrent. D'ailleurs, entre l'Iliade et l'Odyssée, une différence profonde de caractère et de style; dans chacune, à son tour, inconsistance de l'ensemble, inutilité des épisodes : par exemple, les funérailles d'Hector et la descente des prétendans aux Enfers; enfin des contradictions nombreuses, et, pour ne citer que les plus célèbres, la disgrâce de Vulcain, deux fois diversement rapportée; et le Paphlagonien Pylæmène, déjà compté parmi les morts (1), reparaissant à huit chants de distance comme l'acteur vivant d'un nouveau combat. L'existence d'Homère s'obscurcissait au milieu de ces doutes; sa biographie, faussement attribuée à Hérodote, avait perdu son crédit; les hardiesses de la philologie allaient se résoudre dans cette conclusion déjà tirée par Vico : « Qu'Homère est une idée, un symbole, une image de la Grèce, chantant les premiers souvenirs de son histoire. » De complaisantes étymologies sont venues en aide; le nom propre s'est réduit à désigner une profession commune : ὅμηρος, *l'assembleur*, n'a plus été que le collecteur inconnu d'une série de chants anonymes. — La même critique s'est appliquée aux Nibelungen. Elle y a d'abord signalé sans peine les vestiges des récits qui perpétuèrent chez les Germains la gloire de leurs invasions et de leurs conquêtes. On y trouvait aussi de fréquentes lacunes, des altérations considérables, la preuve d'un morcellement successif par le caprice des rédacteurs et par la distraction des copistes. La fable se divise en deux parties, en deux actions distinctes : le meurtre de Siegfried, et le châtiment des meurtriers. Le cercle déjà trop large de la fiction s'ouvre encore pour recueillir les réminiscences d'un autre temps. A côté d'Attila paraissent le Margrave Rudiger et Pilgrim, évêque de Passau, personnages du 10e siècle; et sur le chemin des Burgondes se rencontre Vienne, dont la fondation est de 1162. Les inconséquences ne manquent point : le poète, en multipliant les années, oublie de faire marcher avec elles l'âge de ses guerriers et de ses héroïnes (1). De nombreuses répétitions semblent trahir la glose et la paraphrase. Sous le titre de *Klage*, une autre version de la même légende atteste l'inépuisable variété de ses formes. L'épopée allemande, au milieu de l'instabilité de son texte, ne semble plus qu'une suite de rhapsodies, dont M. Lachmann a cru reconnaître l'âge, la différence, l'enchaînement, les interruptions, sous l'apparente uniformité d'une compilation maladroite (2).

(1) *Iliade*, I et XVIII; V et XIII. Voyez aussi Wolf, *Prolegomena*, et les ouvrages de Welker, de Thiersch et de Hermann sur les questions homériques.

Cette hypothèse, entourée de tout l'attrait d'une nouveauté paradoxale, a passé le Rhin, non sans bruit ni sans éclat; elle est venue avec l'imposante érudition de nos voisins encourager parmi nous

(1) Dankwart, associé dès le début aux exploits de Siegfried, se défend ensuite d'avoir pu, enfant en bas âge, se rendre complice de sa mort, arrivée 10 ans plus tard.

(2) Lachmann. *Ueber die Ursprüngliche gestalt des gedichts von der Nibelungen noth*. Berlin, 1816. — Idem, *Aumerkungen zu der Nibelungen*; Berlin, 1836. Au milieu des preuves d'une érudition qu'on ne peut s'empêcher de respecter, on regrette l'âpreté d'une polémique qui remplace souvent la réfutation par le dédain. Ce procédé est le plus facile. On en jugera par la citation suivante : « Je n'ai pu trouver dans tout le poème les traces d'une individualité permanente, et je m'arrête à cette opinion plus simple, que l'ouvrage est une collection de chants populaires. Les considérations générales sur l'unité de l'ensemble, sur le changement de ton, motivé par la variété du sujet, sur les distractions permises aux plus grands poètes, ces argumens reposent, soit sur une méconnaissance complète de la poésie épique, soit sur l'insuffisance du sentiment littéraire, soit sur la paresse qui s'égare parmi de vagues possibilités plutôt que de se fixer à l'étude et à la comparaison des détails. »

l'audace naturelle des esprits : elle mérite discussion.

Assurément, nul ne songe à contester les résultats obtenus par la science. On ne pense pas à canoniser les textes homériques dans leur condition actuelle. Seulement les interprétations, dont on peut d'ailleurs réduire le nombre, prouvent que ces poèmes demeurèrent longtemps confiés aux lèvres peu sûres qui les récitèrent. Les contradictions prouvent qu'ils furent composés sans le secours de l'écriture. Les contradictions entre l'Iliade et l'Odyssée prouvent enfin qu'elles furent conçues à deux époques distinctes. Or, ces conséquences s'accordent précisément avec la tradition, nationale aussi, et par là même digne de quelques égards, selon laquelle le poète aveugle est représenté errant dans les villes d'Ionie, recueillant la mémoire des combats d'Ilion, les célébrant à son tour dans des chants meilleurs, que répétait la multitude charmée. L'image de ce vieillard sacré ouvre dignement les premiers temps de la Grèce; il n'offense point la chronologie; la philosophie même l'a couronné de fleurs. Cependant, après tant de siècles, on l'a cité aux tribunaux scolastiques de l'Allemagne, devant les petits-fils de ces Hyperboréens et de ces Cimmériens qu'il connut à peine. Ils lui ont demandé compte de son langage harmonieux; ils l'ont harcelé d'objections de rhéteurs; ils l'ont banni de l'histoire : on était las de l'entendre appeler divin !... Son existence se défend comme celle de la divinité, par ses œuvres (1). Comme le concours fortuit des atomes n'explique point l'ordre de l'univers, ainsi le hasard d'une formation successive n'explique pas l'origine de l'Iliade : tout y annonce l'unité du dessein. Un seul intérêt la remplit, une seule passion, un seul mouvement dramatique : la colère d'Achille. Elle éclate dans le conseil des rois, se renouvelle par une admirable péripétie dans le deuil de Patrocle, et ne s'éteint qu'avec les flammes du bûcher d'Hector. Elle triomphe, premièrement, des Grecs fuyant auprès de leurs vaisseaux incendiés, puis des Troyens vaincus sous les murs de la ville tremblante; enfin d'elle-même, quand elle rend à Priam agenouillé le corps de son fils. A cette seule action se rattachent les souvenirs glorieux des tribus achéennes, les doux contrastes de famille, et tous les aspects enfin de la nature dans ces innombrables comparaisons qui la rappellent sans cesse, et qui montrent au fond de la scène le calme des mœurs champêtres, les forêts du mont Ida, le ciel d'Asie et la mer retentissante. Autour d'un point de l'espace et du temps, on sent graviter toutes choses, et l'on ne peut plus méconnaître la pensée unique, ordonnatrice, toute puissante, qui les entraîne. *Mens agitat molem.*

Les difficultés proposées au sujet des Nibelungen se résoudraient peut-être par des considérations du même genre. Nous aurons lieu d'y revenir. Mais le péril de la critique nouvelle est surtout dans la généralité et, pour ainsi dire, dans l'extrême complaisance de ses applications. Il n'y a pas d'étude à laquelle elle ne se prête, pas de monument qui puisse tenir contre ses procédés subversifs. Supposons quelques mille ans de plus et quelques témoignages de moins, l'Enéide échappée seule au naufrage du siècle d'Auguste. Il reste les douze chants de l'épopée romaine, douze, nombre sacré, symbolique, révélant déjà une intervention sacerdotale. Les six premiers livres, Odyssée guerrière, laissent entrevoir les radieux souvenirs du monde grec; les six derniers, Iliade pâlissante, reproduisent les annales obscures de l'Etrurie et du Latium. Ce sont les lambeaux déchirés de deux traditions contraires, rattachant la fondation de Rome, l'une aux colonies helléniques, l'autre aux populations autochthones. Ce sont deux actions et deux scènes distinctes, et deux inspirations inégales. Partout le rapprochement et la confusion des doctrines et des faits, la cosmogonie de Pythagore et la grossière théologie des prêtres saliens, l'inexplicable disparition de Créuse et le célèbre anachronisme de Didon; d'inutiles épisodes aussi et des distractions étranges, l'Aquilon, par exemple, chassant la flotte troyenne vers le nord. Que dire de tant de passages ébauchés et de vers interrompus? S'il faut recourir à la

(1) Cicéron, *de Naturâ Deorum*, argumente de l'existence d'un poète pour l'Iliade à celle d'un Dieu pour la création. On peut retourner l'argument.

biographie du poète, que penser de ces recits légendaires, des songes qui précédèrent sa naissance, du laurier qui ombragea son berceau, de l'auréole magique enfin qui environna sa mémoire, et qui le fit paraître au moyen âge et jusque dans le commentaire de Bernard de Chartres, comme le représentant de la sagesse de l'antiquité? Son nom même est, si l'on veut, une allégorie (*Virgilius* de *virga*, comme ῥαψῳδὸς de ῥαβδὸς), et si Homère signifie assembleur, Virgile veut dire rhapsode... Sans doute les conditions ne sont point semblables : ici, le voisinage du temps et le grand jour d'une littérature contemporaine; là, l'obscurité d'une époque inaccessible à nos recherches; mais l'argumentation reste la même, et si elle ne prouve pas toujours, elle ne prouve jamais.

D'ailleurs, il n'est pas sûr que les autorités les mieux affermies n'aient rien à craindre. Le sens personnel du philologue, établi juge absolu de l'authenticité ou de la supposition, ne s'arrêtera pas aux préjugés publics. L'énergie et la délicatesse de son organisation intellectuelle lui permettent d'apprécier des nuances qui échappent au vulgaire des esprits. S'il s'appuie de preuves, ce sont des variantes, des textes, des renvois; sans aucun de ces adminicules dont s'entourait la bonne sience du 17e siècle, sans tables et sans lexiques : il s'agit d'accabler plutôt que de convaincre. Il dédaigne cette foule éclairée dont l'opinion forme le sens commun : il se renferme dans le cercle de ses adeptes, comme les philosophes grecs dans l'orgueil de leurs écoles : ses décisions s'imposent avec la tyrannie des oracles. Ainsi dans les chaires de Gœttingue et de Leipsig, on a réprouvé la latinité de cinq harangues de Cicéron et l'oraison pour Marcellus, comme un oiseux discours, digne tout au plus de l'empereur Claude. On a contesté la moitié des écrits d'Aristote; on a nié vingt-cinq dialogues de Platon, par le seul motif de la diversité des opinions et de l'infériorité du style. A ce compte, que deviendront pour la postérité le théâtre de Corneille entre *le Cid* et *Pertharite*, ou les écrits de Montesquieu entre le *Temple de Gnide* et l'*Esprit des Lois?* Il n'est pas aujourd'hui de lauréat dans les universités allemandes, qui au lendemain de ses thèses se réveillant docteur, ne songe à se faire place dans le monde lettré par la témérité d'un nouveau doute. Il cherche quelqu'une de ces figures devant lesquelles se soit longtemps inclinée l'admiration des hommes : il n'aura pas de paix qu'il n'ait brisé l'idole. A peu près comme ces enfans dont les bandes malfaisantes errent autour de nos cathédrales, et qui à coups de pierres s'exercent à mutiler les statues des pontifes et des rois.—C'est un triste jeu que de démolir les vieilles gloires.

Le scepticisme introduit dans les études littéraires ne s'y contient pas. Les existences historiques s'évanouissent à leur tour dans la nébuleuse clarté du mythe et du symbole. Les annales des peuples s'effacent sous la main d'une inflexible exégèse; et qui sait si les paradoxes de Niebuhr n'ont pas préparé le scandale de Strauss? Peut-être aussi, au milieu du découragement général des intelligences, y a-t-il quelque danger dans un système qui méconnaît la puissance de l'art. L'art, c'est le travail, c'est la liberté. Quand on nie la personnalité du poète dans la poésie, on est bien près de nier la personnalité humaine dans l'histoire et d'aboutir à ce fatalisme qui, ne voyant que des nécessités pour le passé, ne peut donner que la servitude pour l'avenir. Et ces déductions remontant plus haut, conduisent jusqu'à la négation de la personnalité divine en métaphysique, c'est-à-dire jusqu'au panthéisme, où vont se perdre comme des fantômes dans la nuit, les théories des disciples de Fichte et de Hegel.... Que la science allemande y prenne garde! En arrivant à ne plus admettre d'autre poésie légitime que celle qui se chantait sous la hutte des ancêtres, d'autre loi constitutive que les instincts passagers qui rassemblaient en confédérations les tribus teutoniques, d'autre divinité que la sombre horreur dont frémissait le vieux Germain dans ses bois, elle pourrait bien finir par se trouver seule en pleine barbarie.

L'Europe savante ne l'y suivra pas. L'esprit latin qui la pénètre est ami de la clarté, de la précision, de la recti-

tude. Il ne s'associera pas à un mouvement intellectuel qui nous ramènerait aux songes de l'Inde et aux délires d'Alexandrie. Déjà l'Angleterre s'en est séparée par une forte et sévère critique; l'Italie s'est réservé son indépendance par une érudition de bon aloi. Sans sortir de la question homérique, il suffit de citer Cesarotti et Payne Knight, dont les travaux, assurément peu timides, ont soutenu la thèse de l'unité. Si les habitudes hospitalières de la France ont d'abord ouvert la voie aux influences étrangères, le bon sens national s'est gardé de l'excès. L'enseignement public a conservé ce qu'il y avait de vérité dans les leçons de l'ancienne école, en présence des révélations de la nouvelle. En reconnaissant le mérite des recherches de Wolf, on n'a pas voulu retourner aux rêves du Père Hardouin. C'est l'honneur de nos chaires, d'avoir maintenu au milieu des libertés souvent heureuses de la philologie moderne, l'autorité légitime de l'antiquité.

III

Entre les deux systèmes contraires, il reste à exposer notre opinion, en revenant à l'épopée germanique, laissée à l'écart dans la discussion générale.

Dans les monumens de la poésie épique, il y a deux choses : la matière et la forme, l'œuvre des siècles et l'œuvre de l'homme; la tradition et l'art. Ce n'est pas trop de ces deux conditions d'existence. Tout ce qui est grand coûte cher.

1° Il faut premièrement qu'un âge héroïque se soit rencontré, où la nation agitée par une inquiétude féconde, et comme appelée par une vocation d'en haut, soit sortie de la foule des peuples obscurs, pour prendre un rôle dans les destinées générales de l'humanité : il faut par conséquent que la Providence y ait mis la main. Alors il y a des forces qui dépassent la mesure commune, des combats de géans, des morts glorieuses ensevelies dans la victoire. De semblables momens ne s'oublient pas. Il en reste d'impérissables souvenirs recueillis par la piété des générations suivantes; ils se conservent, s'anoblissent, se transfigurent. Ils errent long-temps sur les lèvres de tous, dans les récits des vieillards, dans les chants des aveugles et des mendians. La poésie circule ainsi parmi les plus humbles rangs de la multitude ; elle y tient lieu de la science, elle fait la dignité et la consolation de la société dans ses jours mauvais.

Or, entre les époques providentielles marquées d'un caractère merveilleux et par là même poétique, entre les luttes de la Grèce et de l'Asie, Rome fondée, l'empire de Charlemagne et l'Espagne du Cid, se place la période de l'invasion des barbares. Alors la race germanique ébranlée par une mystérieuse et toute-puissante impulsion, précédée par le fléau de Dieu, entre en scène dans l'histoire, avec toute la majesté des ruines et des conquêtes, avec tout l'héroïsme d'une nature sauvage, vierge et destinée à devenir chrétienne. C'est le temps d'Attila, d'Odoacre et de Théodoric. Ces rois dévastateurs, derrière lesquels l'herbe ne croissait plus; ces peuplades précipitées les unes sur les autres, des rivages de la Baltique aux gorges des Alpes, et ce grand bruit du monde croulant, avaient dû laisser une longue trace dans l'imagination des hommes. Les preuves en ont été longuement reconnues. C'est d'abord et dès le 7e siècle, dans la chronique de Jornandès, le récit de la vengeance d'Hermanric. Au 8e siècle c'est, dans un chant théotisque, le combat singulier de Hildebrand et Hadebrand. Au 9e siècle, le poème latin de Walther d'Aquitaine. Au 10e siècle, l'Edda scandinave et la mort de Sigurd. Au 12e siècle, les légendes danoises recueillies par Saxo Grammaticus. Au 13e enfin, la Wilkina Saga, où autour de Théodoric et de Siegfried se groupent tous les noms célèbres et toutes les réminiscences fabuleuses de la barbarie, pour se disperser ensuite dans les rapsodies publiées, au 15e siècle, sous le titre de *Livre des Héros* (Heldenbuch). On les retrouve encore parmi les chansons du Danemark et des îles Ferœ. Nous avons suivi àtravers leurs vicissitudes ces traditions de la vieille Allemagne. Nous les avons retrouvés sous la tente des Goths, aux frontières de l'empire romain, au milieu des cours naissantes des princes Francs et Burgondes, dans les assemblées solennelles des skal-

des d'Islande, au foyer des seigneurs suédois pour qui elles charmaient les ennuis de la paix, sous le toit des paysans saxons dont elles abrègent les veillées. Elles restent au milieu de ces tribus souvent ennemies, comme pour leur rappeler l'unité de la famille; fidèles transfuges, elles passent d'un camp à l'autre, se retrouvent, se donnent la main, et dans leurs entrelacemens mobiles, elles semblent mener au son de la harpe germanique une danse éternelle. Mais bientôt le chœur se désunit, et, séparées, flétries, elles vont se perdre dans l'obscurité des fictions triviales; elles n'ont plus qu'une place honteuse sur les bancs des foires, et à la suite des baladins.

2° C'est que la tradition seule est insuffisante; c'est la voix du peuple qui raconte ses anciennes gloires; mais cette voix n'est point satisfaite d'elle-même, elle sent qu'elle peut mourir, elle cherche un écho qui, en la répétant, la rende impérissable, elle ne se tait que s'il a répondu. C'est un appel au génie. Le génie a sa raison d'être, sa nécessité dans la tradition; mais il a son action souveraine et sa liberté dans l'art. La matière qui lui est livrée sollicite une forme, et la forme se dégage par le travail. La statue est dans le bloc, mais il faut la trouver.

Au milieu donc de la masse confuse des fables allemandes, se dessine peu à peu par des ébauches successives, et se détache enfin l'admirable épisode des Nibelungen. Personne ne nie l'authenticité de la fiction qui en fait le sujet, et la multiplicité de ses métamorphoses. Mais dans la rédaction présente, on ne peut nier non plus l'identité de la langue et du rhythme. Or, parmi les phases que traversa la langue allemande au moyen âge, les périodes stationnaires sont courtes; et celle que représente le poème, est renfermée entre la fin du 12e et le commencement du 14e siècle. De plus, le système de versification selon lequel il est composé, ne saurait être antérieur à la réforme de Henri de Veldegke qui fit succéder la sévérité de la rime au caprice de l'assonance. Cette date, célèbre dans l'histoire littéraire, ne remonte pas au delà de 1190. D'un autre côté, des allusions précises rappellent déjà les Nibelungen dans l'Iwain de Hartmann et dans le Parzival de Wolkam d'Eschembach; c'est-à-dire de 1210 à 1215. Il ne reste donc qu'un intervalle de 25 ans. C'est bien peu pour l'hypothèse d'une formation spontanée; pour que des chants populaires naissent, vieillissent, laissent oublier leurs auteurs, s'enchaînent et finissent par composer un cycle. Au contraire, c'est le temps que peut coûter un grand ouvrage: la moitié d'une vie. — Si le poème a un âge, il a aussi une patrie. Les contrées qu'il décrit avec intelligence, avec amour, sont les bords pittoresques du Danube depuis l'embouchure tumultueuse de l'Inn jusqu'aux lieux où il prend une course plus paisible à travers les plaines de la Hongrie: ce sont les cités de Passau, de Vienne, de Heimburg: c'est l'Autriche. Le patriotisme provincial se trahit par l'intervention du Margrave Rudiger, héros préféré des légendes autrichiennes; et plus encore par de rancuneuses insinuations contre les Bavarois. Au contraire, la géographie des rives du Rhin y est tracée avec incertitude, et les régions scandinaves se perdent dans un lointain brumeux. — Enfin, la personnalité du poète semble s'annoncer par l'habileté de la mise en œuvre et le progrès soutenu du style, signes d'une expérience croissante et d'une pensée toujours plus maîtresse. Sa manière même, c'est-à-dire l'empreinte plus familière de son caractère et de son humeur, se montre dans la naïveté des récits, et la complaisance des descriptions, dans des remarques scrupuleuses et de sententieux avertissemens, enfin dans le retour fréquent de ces expressions favorites, de ces consonnances aimées, habitudes de l'esprit et de l'oreille qui ne se communiquent et ne se contrefont pas.

Les indications de la critique se rencontrent avec celles de l'histoire. L'époque est celle où les guerres du sacerdoce et de l'empire, détachant l'Allemagne des intérêts communs de la Chrétienté, devaient lui faire retremper ses jalousies et ses colères dans le souvenir des vieilles gloires nationales. La politique des empereurs n'avait pas dédaigné cette puissance auxiliaire de la poésie, et à la diète de Mayence, où Frédéric Ier voulut étonner l'Europe par le spectacle de sa pompe sou-

veraine, les chanteurs, rassemblés autour du trône, récitèrent les hymnes héroïques des ancêtres. Ces chants devaient obtenir une popularité plus grande à la cour d'Autriche dont le bienfaisant patronage est célébré par les Minnesinger; et dont le dévouement à la dynastie des Hohenstauffen ne se démentit pas jusqu'à Frédéric, mort sur l'échafaud avec Conradin. Là aussi, le rapprochement des lieux rendait peut-être plus vivante et plus prochaine la mémoire de Théodoric et d'Attila. Mais, dans cette cour même et au temps marqué, se rencontre un homme loué des contemporains, Henri d'Ofterdingen. Il est rangé entre les plus belles illustrations d'alors, à côté de Wolfram d'Eschenbach et de Walther von der Vogelweide. Seul il entre en lutte contre eux tous au combat poétique de la Wurtbourg. Il ne reste rien de lui : aucun vestige de ses écrits dans les collections des lyriques du 13e siècle. Pourtant la renommée n'est jamais sans motifs, et rarement tous ses titres se perdent au milieu du cours des ans. Ne serait-il pas permis de trouver dans une vie sans œuvre, une place pour une œuvre sans nom, et de soupçonner, dans la personne de Henri d'Oftendirgen, l'Homère incertain de l'Iliade allemande? Quoi qu'il en soit (1), le silence du poëme ne prouve pas contre l'existence de son auteur. Les Nibelungen ressembleraient par là à tous les monumens du moyen âge, où l'artiste n'a point usé pour lui-même de l'immortalité qu'il dispensait; sculptures au piédestal desquelles l'humble tailleur de pierres n'inscrivit pas son nom; cathédrales dont le plan ne fut jamais signé; et le plus grand de ces glorieux anonymes, le livre de l'Imitation. On aime ces génies qui se sont voilés de leurs ailes, leur présence invisible se fait sentir d'une façon plus auguste, ils ne perdent rien au mystère; on ne doute pas d'eux, et volontiers on leur élèverait aussi des autels : « Aux Dieux inconnus. »

(1) La conjecture a été proposée par Schlegel, dont l'opinion mérite bien aussi quelque respect, et qui n'hésite pas à reconnaître dans les Nibelungen l'ouvrage d'un grand poëte. Elle est développée avec érudition dans une dissertation récente : *Heinrich von Ofterdingen und das Nibelungenlied von Anton Ritter von Spaun.*

La révélation du génie dans les Nibelungen, c'est surtout l'unité du sujet. Il y avait deux groupes de traditions populaires. Les unes célébraient Siegfried, le prince des Francs, vainqueur du dragon, possesseur du trésor fatal, et condamné comme Achille à périr par un coup perfide dans tout l'éclat de la beauté, de la jeunesse et du triomphe. Les autres se rattachaient à Théodoric, roi des Visigoths, déplacé de son rang chronologique, mêlé à d'imaginaires aventures, et après l'extermination mutuelle des Huns et des Burgondes, revenant comme Ulysse, seul d'une génération éteinte, régner encore sur son trône reconquis. Les premières, surtout répandues vers le Nord, plus fabuleuses, plus empreintes de l'esprit des religions anciennes; les secondes plus historiques et mieux connues au Midi. Le poëme rassemble les deux groupes. Il en élimine un grand nombre de faits qu'il rejette au commencement sur l'avant-scène, ou à la fin sur le dernier plan; et s'emparant des autres, il les réunit dans un seul drame divisé en deux parties : le Meurtre du Guerrier franc et la Vengeance accomplie sur le Monde barbare. Entre ces deux choses il y a un lien logique et moral, l'idée de l'expiation, le prix du sang. Mais entre Siegfried qui meurt, et Théodoric qui venge, il faut un troisième rôle qui traverse l'exposition, le nœud et le dénoûment; et dans lequel réside la simplicité de l'action.—Or le rôle destiné à dominer tout le reste, c'est celui d'une femme; c'est elle qui la première entre sur le théâtre, n'en disparaît jamais, du moins par la pensée, et n'en sort qu'en le fermant. C'est un caractère héroïque dont le développement remplit toute la fable, grandissant avec une effrayante vérité depuis l'innocence du premier âge, jusqu'à l'atrocité d'une agonie sanglante; c'est la pudeur de la vierge, la tendresse de l'épouse, le ressentiment de la veuve : mais toujours c'est l'amour.

Au pays de Bourgogne et dans le demi-jour du sanctuaire domestique, paraît la vierge, fille des rois : Chriemhild est son nom. Elle a rêvé d'un faucon apprivoisé que deux aigles tuaient sous ses yeux. Sa mère lui explique le songe. Le faucon est un noble seigneur qui lui sera donné et

peut-être bientôt ravi. « Que me dites-vous d'un seigneur? répond la jeune fille; je veux vivre doucement sans être en souci d'aucun homme. Je sais trop qu'à la suite de l'amour vient la peine. » Pourtant, lorsque Siegfried, conduit par un magique attrait, vient à la cour de Worms et se mêle aux joutes des princes, Chriemhild ne peut se détacher des vitraux de la fenêtre d'où elle contemple ces jeux. Plus tard, au récit des exploits du guerrier, elle rougit comme une jeune rose. Elle ne lui donne pas sans émotion le salut du retour. Et cependant, quand sa main fut le prix d'une dernière victoire, quand elle fut conduite dans le cercle des fiançailles, et qu'on lui demanda si elle voulait pour époux l'homme charmant, dans sa modestie virginale, elle resta sans parole. Néanmoins, et ce fut le bonheur de Siegfried, elle ne le refusa pas, et le héros fit serment de la prendre pour épouse. — Alors avec sa dignité nouvelle, elle semble avoir revêtu quelque chose de la fierté du héros dont elle est la compagne. Elle réclame de ses frères sa part de l'héritage paternel. Sa pieuse jalousie éclate dans la querelle où elle dispute à Brunhild, sa belle-sœur, les droits de la préséance; et tandis qu'elle revendique l'honneur de Siegfried, s'échappe l'injure qui sera punie sur lui. Alors reviennent les tendres faiblesses de la sollicitude conjugale. Ses alarmes révèlent le seul point où son époux soit vulnérable. Ainsi, par une pathétique fatalité elle devient doublement complice de sa mort. Après qu'il est tombé frappé par derrière de la main du farouche Hagen, et qu'il a été rapporté sans vie au seuil de sa demeure, le désespoir de Chriemhild est sans mesure. Elle voulut accompagner jusqu'au bout le funèbre cortége, alors elle parla : « Guerriers, ne me refusez pas après tant de douleurs une dernière grâce...; laissez que je revoie une fois encore la belle tête de Siegfried! » Elle pria si long-temps qu'il fallut bien briser le cercueil. La reine souleva de sa main la tête si belle de Siegfried, elle le couvrit de baisers et de pleurs... Ce fut un prodige qu'elle ne mourût point... » — Là commence une existence nouvelle, celle de la veuve, et d'abord de la veuve chrétienne, de toutes ces nobles reines du moyen âge au temps de leur deuil : la prière, l'aumône, la retraite au monastère. Mais le dernier instinct de la barbarie n'est pas étouffé. Elle pardonne à tous ceux qui l'affligèrent, elle n'en excepte qu'un; c'est assez pour la vengeance. Cette suprême pensée la possède désormais tout entière; elle lui fait accepter la main d'Attila. L'odieuse alliance d'un second époux n'est qu'un sacrifice magnanime aux mânes du premier. A la cour du roi des Huns, entouré de guerriers invincibles, Théodoric, Hildebrand, Bleda, Rudiger, Chriemhild est redevenue puissante, elle se dit : « Que je puisse seulement attirer Hagen le meurtrier sur mes terres et je me vengerai. » Durant sept ans elle médite son dessein, et rien ne lui coûte pour l'accomplir. Elle convie à des fêtes d'armes ses frères, les rois de Bourgogne avec leurs vassaux, afin que le coupable se trouve dans la foule. Ils viennent, et dès lors en présence de son ennemi, elle lui cherche des ennemis, elle les sollicite, elle les mendie. « Celui qui tuera Hagen et qui m'apportera sa tête, recevra de moi un bouclier couvert d'or, j'y joindrai de belles cités et de riches provinces. » Au milieu des tournois et des festins éclate la dispute; Chriemhild y préside comme le démon des combats. Pour la mort d'un seul, elle ne recule pas devant la perte des bataillons, la destruction des tribus, l'incendie de son palais, la chute des empires. Contre les Burgondes elle précipite successivement les Huns, les Danois, les Saxons, les Visigoths; elle suscite Rudiger qui va mourir, et Théodoric qui finit par vaincre. Puis quand elle reçoit de lui Gunther, son frère, et Hagen prisonniers, « Voici, dit-elle, l'heure des dernières vengeances. Dans ce jour les meurtriers de mon bien-aimé Siegfried recevront la mort. » Elle fait tomber les deux têtes. Alors, couverte du sang du fratricide, à ce comble d'horreur, il ne lui reste plus qu'à disparaître : elle meurt, et ne laisse après elle que des peuples décimés, pleurant sur un monde en ruines.

Et maintenant, si cette femme tendre comme Andromaque, fidèle comme Pénélope, funeste comme Hélène, efface toutes ces figures de l'épopée antique; si elle fait pâlir même les plus redoutables acteurs, les Achille et les Ulysse de l'épopée allemande; si le sexe le plus faible est choisi pour réaliser le type de

l'héroïsme; n'est-ce pas une pensée hardie, neuve, digne seulement d'un beau génie, possible seulement aux temps chevaleresques? Alors la fille d'Ève, relevée de sa longue déchéance, fut réhabilitée dans les lois, glorifiée dans les arts. Un culte commun réunit sous des cieux différens les minnesinger et les troubadours; et l'image de deux femmes, Chriemhild et Béatrice, couronnent les deux plus grands poëmes de la barbarie et du Christianisme, les Nibelungen et la Divine Comédie.

Nous terminerons par une dernière considération. Toutes les sociétés ont eu leurs chants épiques. Les romans de chevalerie avaient aussi leurs rhapsodes et leurs diaskevastes; les jongleurs qui les récitaient en s'accompagnant de la viole et du rébec; les copistes qui les transcrivaient, non sans interpolations, dans ces énormes volumes, attachés d'une chaîne d'acier sur le pupitre des châtelaines. Mais le plus grand nombre de ces données poétiques, n'ont pas obtenu l'honneur d'une élaboration définitive. Elles sont allées se transformant toujours, et toujours mécontentes de leur forme nouvelle. Les épisodes, détachés du cycle troyen, mille fois reproduits par les auteurs grecs, défrayaient encore la muse oisive des derniers grammairiens d'Alexandrie : Coluthus et Tryphiodore chantaient encore l'enlèvement d'Hélène et la prise d'Ilion. Plus tard, les romans carlovingiens, et ceux du S. Graal, conçus à une époque où, comme on l'a dit (1), tout le monde était poète et personne grand poète, devenus la propriété commune de l'imagination publique, furent livrés comme une vaine pâture à tous les caprices de la fantaisie errante. Les exploits de Roland et les aventures d'Amadis, ne cessent de se reproduire, passant par d'innombrables rédactions, sans jamais trouver celle qui devait les immortaliser. Ils descendent ainsi de siècle en siècle, de chute en chute, jusqu'à ces récits des *Quatre fils Aymon* et de la *Belle Maguelonne*, qu'on trouve encore imprimés sur papier gris, dans les humbles demeures de nos villageois. Une partie du cycle germanique a subi le même sort : dans les hameaux des bords du Rhin, on lit encore l'histoire admirable de la jeunesse de *Siegfried l'Encorné* (1). Assurément on peut donner quelque pitié à cette indigente littérature, reine détrônée, réfugiée sous le chaume. Il en reste pourtant cette conclusion sévère : Tout ce qui n'est que populaire, finit par devenir trivial.—Au contraire, comme on ne refit jamais l'Énéide, la Jérusalem, les Lusiades, le Paradis Perdu, jamais non plus on ne tenta de refaire l'Iliade, l'Odyssée, les Nibelungen. Quand le génie a touché à quelque chose, nul n'y retouche après lui. La tradition est une argile; il n'appartient qu'à l'art de lui donner une forme qu'on n'essaiera pas de briser pour la repétrir. Le sceau de l'unité est aussi celui de la beauté véritable; et quand l'esprit humain qui la cherchait la trouve dans un ouvrage; il y reconnaît l'idéal que long-temps il poursuivit, et alors enfin il se contente et il dit : C'est assez.

On n'a pas prétendu, dans de si étroites limites, exposer une théorie complète de l'épopée. Seulement, comme les plus modestes études ont leur intérêt dans les rapports qui les agrandissent, une simple question de critique allemande s'est trouvée rattachée aux généralités de l'histoire de la littérature, et par là même aux doctrines rationnelles qui la dominent et l'éclairent. Nous croyons, avec les anciens, que les opinions littéraires ont une valeur morale, et que les lettres sont des disciplines. Dès lors nous n'y connaissons pas de détail qui demeure inutile, ni de point qu'il soit permis de dédaigner. Et il nous semblerait l'avoir prouvé en quelque manière, si de nos vues sur la poésie épique, il résultait que les ouvrages durables s'accomplissent par le concours du travail personnel de l'homme, et de l'action providentielle de la société; et qu'ainsi l'intelligence n'a pas à s'enorgueillir en oubliant ce qu'elle doit, ni à se décourager en méconnaissant ce qu'elle peut.

A. F. Ozanam.

(1) M. Villemain, *Tableau de la Littérature au moyen âge.*

(1) *Eine wunderschone historie von dem gehörnten Siegfried.* Ce titre fait allusion au sang du dragon, qui communiqua à la peau du guerrier la dureté de la corne, et le rendit invulnérable, excepté entre les deux épaules, où une feuille de tilleul tombée par hasard empêcha l'efficacité du bain salutaire. C'est là que plus tard frappa l'épée de Hagen.

LA PAPAUTÉ AUX PRISES AVEC LE PROTESTANTISME;

RÉPONSE A M. MERLE D'AUBIGNÉ ET A M. BOST,

PAR L'ABBÉ CH. MAGNIN,

Docteur en théologie et en droit civil et canonique (1).

Il y aurait un livre assez curieux à faire, et si Dieu nous prête vie, peut-être essaierons-nous de l'entreprendre quelque jour. La tâche ne serait pas très difficile : un simple rapprochement de textes, et l'ouvrage ne manquerait peut-être pas d'une certaine utilité comme collection, et d'un certain attrait comme spécilége. Ce serait un *Traité de l'argumentation à l'usage des Protestans*, depuis Luther jusqu'à nos jours. Ce point est le seul dans lequel ils n'ont pas varié, et on constaterait une singulière uniformité dans la forme et dans le fond de leur système à cet égard.

Depuis trois siècles, en effet, ils ont compté bien des hommes et ils ont vu bien des choses; depuis trois siècles qu'ils luttent en désespérés contre l'Eglise catholique, ils auraient pu avoir bien des champs de bataille, bien des armes différentes au moins. Chose étrange, ces Don Quichottes du libre examen portent le même armet qu'à la diète de Spire et la même lance qu'à la bataille de Cassel. Toute leur polémique est de tradition : elle garde ses allures des orgies de Wittemberg ; elle respire le parfum des *propos de table*, et elle est tout imprégnée des fumées de la *taverne de l'Ours-Noir;* elle fait de la discussion comme son patron, en montrant le poing et en écumant de colère. Son arme favorite est la dispute acrimonieuse et grossière ; toujours l'injure, et l'injure ignoble, brutale. Non pas l'ironie, non pas même le sarcasme, le poignard de prédilection qu'aiguisait avec tant de volupté le philosophisme du dernier siècle, non, mais l'injure des halles, la lourde équivoque, le rire du porte-faix et la boue des carrefours.

Or, de toutes les choses saintes qui ont jamais excité la bile des enfans de Luther et de Calvin, nulle n'a été plus en butte aux flots amers de leur rage que la puissance souveraine des chefs de l'Eglise. Accusations, calomnies, invectives, tout un océan de mauvaise humeur et d'implacable haine monte incessamment contre le Saint-Siége; vague sur vague, il bat de son écume impure le roc pontifical, et se brise en grondant au pied du Capitole.

L'insulte pourtant devrait être un moyen usé, une tactique flétrie. Il y a si long-temps que Lucain disait : *Jupiter, tu injuries; donc tu as tort!* — Ne pourrait-on pas en dire autant aux maîtres de l'Olympe protestant, sans peut-être manquer de respect à leur majesté en colère ?

Ou bien, ne serait-ce pas plutôt que dans leur bouche l'outrage est non plus une attaque, mais un cri de désespoir qui s'exhale malgré eux de leur poitrine oppressée. Comme Encelade étouffé, ils ne lancent plus que les noires vapeurs d'une fumée impuissante.

Une vieille loi permettait aux condamnés de maudire la justice pendant vingt-quatre heures ; c'était une sorte de condescendance pour la faiblesse humaine ; mais la loi civile ne tolérait que vingt-quatre heures de cette rage inutile. La justice de Dieu est plus généreuse. Elle compte par siècles ; elle laisse dans les basses régions de la terre se remuer de ridicules courroux, et la vérité

> Poursuivant sa carrière,
> Verse des torrens de lumière
> Sur ses obscurs blasphémateurs.

D'ailleurs, Notre-Seigneur l'a dit, et sa parole demeure. Il est *un signe de contradiction ;* il s'est laissé insulter par la

(1) Un vol. in-8° ; 7 fr. 50. Gaume frères, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, 5.

plus vive populace, et frapper au visage par des valets. Pourquoi donc la gloire des outrages serait-elle enlevée à son successeur et à son représentant ? Et ne faut-il pas bien dans la passion des Judas et des Pilate, d'impudens esclaves et la lie tumultueuse des soldats et des mercenaires ?

Les protestans semblent donc s'être voués par affection au rôle de ce serf attaché au char du triomphateur, et destiné à lui dire des injures au milieu de la gloire et des acclamations. Et certes, ils n'y ont pas fait faute. Les temps passés nous donneraient de bons témoignages; nous les réservons pour le traité *ex professo*. Ici, nous nous contenterons de jeter un coup d'œil sur les clameurs contemporaines, non pas que nous essayions même de tourner les yeux vers ces myriades de petits libelles qui éclosent aussi nombreux que les insectes malfaisans sous le beau soleil du Midi et sous l'incubation de nos vénérables pasteurs réformés; puis, qui se blottissent dans la balle d'un commis-vagabond, et vont s'abattre avec lui sur telle ou telle pauvre paroisse dont ils deviennent le fléau, comme les chenilles ou les sauterelles. Non, nous ne porterons aujourd'hui l'attention que sur deux œuvres, qui, grâce à Dieu, dorment dans l'oubli où elles ont eu le bonheur de naître, et que nous n'aurions certainement pas réveillées, si, d'une part, elles n'affectaient de grandes prétentions au genre sérieux et savant, et si surtout elles n'avaient pas été l'objet d'une puissante réfutation que nous tenons à faire connaître aux hommes de foi et de science.

Il y a de par le monde deux écrivains qui ne peuvent pas pardonner au pape sa suprématie. — L'autorité pontificale les gêne, les tourmente. — Ils ne sont pas les seuls, nous le savons. — Mais comme il ne leur suffisait pas de se soustraire à cette autorité qui ne les a jamais retenus sous son empire, et que le salut du monde était intéressé à ce qu'ils donnassent à leurs sentimens toute la publicité possible, ils ont déclaré la guerre au Saint-Siége, et après les cérémonies d'usage, ils sont entrés en campagne.

Nous ignorons fort si la voix du fécial chargé de notifier à l'univers le commencement des hostilités, eut beaucoup de retentissement. Néanmoins, les deux puissances ont fait irruption, M. Merle avec les lourds bataillons de son *Histoire de la Réformation au 16ᵉ siècle*, M. Bost avec les troupes légères de son *Appel à la conscience des catholiques romains*.

Leur affaire n'a pas été longue. C'est un bonheur de l'Eglise de Dieu qu'un ennemi ne peut pas apparaître sur son horizon sans être aussitôt signalé, poursuivi, abattu. A peine, en effet, ces deux écrivains se sont-ils présentés, qu'ils ont été assaillis par un rude jouteur. M. l'abbé Magnin leur a couru sur le corps, et les a portés à terre. En deux coups c'en était fait; il les a tués sous lui; et si nous relevons aujourd'hui leurs cadavres, c'est pour en arracher à la gloire du vainqueur les dépouilles opimes.

En effet, M. l'abbé Magnin a fait, selon nous, preuve d'une trop grande modestie. Et c'était trop d'honneur pour M. Merle et pour M. Bost que de les accabler d'une réfutation spéciale.

Ces deux messieurs ne font que renouveler les vieilles attaques du passé contre l'Église romaine : ils enchérissent encore sur leurs devanciers. Ainsi, selon M. Merle, c'est saint Paul qui a fondé l'Eglise de Rome; et saint Pierre ? M. Merle ne le connaît pas. La papauté, c'est un pouvoir étranger à l'Eglise. Et voulez-vous savoir comment elle s'est créée? « Les évêques des diverses parties de l'empire, entraînés par le *charme* que Rome exerçait depuis des siècles sur tous les peuples, suivirent l'exemple de la campagne de Rome. » La campagne de Rome ayant *besoin d'un guide éclairé*, avait recouru naturellement à l'évêque; « cette union naturelle dégénéra bientôt en dépendance, et les évêques prêtèrent la main à cette œuvre d'usurpation. Puis, comme les pouvoirs usurpés grossissent comme des avalanches, une première place entre des égaux devint aux yeux du pasteur romain un trône. » Ce qui fit aussi l'avalanche, ce fut la jalousie des évêques d'Occident contre les évêques d'Orient, et puis les querelles théologiques de l'Orient où chaque parti cherchait à intéresser Rome en sa faveur. « Et *Rome souriait* en voyant les peuples se jeter d'eux-mêmes dans ses

bras. » Que dites-vous de l'avalanche et du pontife qui sourit malignement de la bonhomie du monde qui a la faiblesse de lui baiser les pieds, et la bonté de le reconnaître comme vicaire de Jésus-Christ et chef de l'Eglise universelle?

Voilà ce que M. Merle appelle l'examen de la papauté, et ce à quoi il consacre son premier chapitre. On conçoit que M. Magnin n'en ait pas lu davantage et qu'il s'en soit tenu là. Nous sommes convaincus qu'il y a une foule de gens qui n'iront pas même aussi loin.

Au reste, à côté de sa forme quelque peu méchamment sauvage, ce premier chapitre a des prétentions singulières à la profondeur, et M. Merle y fait jouer toutes les machines de son invention : il appelle à son aide une foule de principes politiques et religieux, des faiblesses et des grandeurs humaines, presque des hallucinations pour compléter l'édifice de la papauté telle qu'il l'entrevoit à travers les prismes de son horizon genevois.

Car une chose le tourmente et le met mal à l'aise : la papauté est un fait et il n'y a rien de si entêté qu'un fait. Il est facile de nier un principe, de contester un droit, mais un fait ne plie pas devant une négation ; on a beau fermer les yeux et nier la lumière, le soleil ne vous en brûle pas moins la paupière.

Aussi comment faire? M. Merle est bien obligé d'admettre le fait de la papauté : mais si un fait existe, il a une raison d'être. Et comme M. Merle ne veut pas à toute force reconnaître la seule et unique raison qui constitue ce fait et qui le vivifie pour les siècles, la raison divine, il se met à la torture, lui et ses lecteurs, pour imaginer une multitude de raisons supplétives et de causes efficientes. Vieilles ou neuves, usées ou rajeunies, toutes les inventions qui traînent dans les mauvais lieux de l'histoire et de la polémique, il les rassemble et les entasse, Ossa sur Pélion, et il monte à l'assaut du Saint-Siége.

Ainsi, qu'est-ce qui a créé la puissance pontificale? C'est *l'ambition* d'abord, — « il était facile au cœur des pontifes romains de former des projets d'ambition; » en effet, quel est le cœur qui n'en forme pas, surtout quand il est cœur de pontife et de pontife romain? — « Rome chrétienne le fit. » — Et la preuve? Inutile : ambition et pontife romain, ces deux mots ne sont-ils pas synonymes? D'où sort le maladroit qui s'avise d'en demander des preuves? Et depuis quand les adversaires des papes s'abaissent-ils à prouver ce qu'ils avancent? Demandez à Luther, et à Th. de Bèze, et à M. Jurieu, et à M. Claude, et à M. de Voltaire.

Mais l'ambition ne suffisait pas; car il n'y avait pas qu'un évêque dans le monde, et si l'évêque de Rome avait eu la fantaisie de réclamer une suprématie qui ne lui était pas due, les autres évêques ses collègues eussent réclamé. Cela est du simple bon sens, et vous croyez peut-être que M. Merle va vous dérouler leurs protestations. Oh! que vous connaissez bien peu les évêques! Ne savez-vous donc pas qu'ils étaient sous *le charme que Rome exerçait depuis des siècles!* Comment, tous les évêques étaient sous le charme, comme les personnages du château de l'enchanteur Merlin?—Oui, tous. — Il ne s'en trouva pas un pour y échapper? Non. — Au contraire : ce charme était si puissant que tous *prêtèrent la main à cette œuvre d'usurpation!* Et le charme a duré des siècles, il a duré quinze siècles, entendez-vous? Car il a fallu le moine de Wittemberg pour rompre l'artifice et pour *désenchanter* l'univers! — En vérité, il n'y a jamais rien eu de plus plaisamment inventé que cette sorcellerie de 1500 ans : le conte de la Belle aux Bois dormant pâlit devant cette histoire.

Au fond M. Merle sent bien que le *charme* ne suffisait pas, surtout aux rudes époques de l'invasion, attendu que le charme de Rome était singulièrement tombé. Aussi il a l'air de se repentir, et il avoue qu'il faut attendre les Barbares, et que ce furent seulement « les robustes épaules des enfans du Nord idolâtre, qui achevèrent de placer sur le trône suprême de la chrétienté l'un des pasteurs des bords du Tibre. »

Ainsi voilà le Saint-Siége sur les épaules des idolâtres du nord. — Je crois que j'aime presque autant le charme!

Ces deux bases d'ailleurs ne semblent pas excessivement solides à M. Merle

qui ne s'aventurerait, je pense, ni sur l'un ni sur l'autre. Il lui faut quelque chose de plus philosophique. « Dès le 3e siècle commença à s'introduire la doctrine de la nécessité d'une unité extérieure, et cette erreur favorisa les prétentions de Rome. » Comment s'introduisit-elle, cette nécessité? par le charme ou sur les épaules? M. Merle ne le dit pas. Pourquoi s'introduisit-elle? parce qu'il n'y avait eu jusque-là que « la foi vivante « du cœur par laquelle tous tenaient à « Christ leur chef commun. »

Apparemment que ce grand lien s'affaiblissant, les habiles de l'époque voulurent le remplacer par l'unité *extérieure* : c'était une bien belle invention, et il est vraiment fâcheux que M. Merle ne se soit pas donné la peine de nous signaler l'auteur d'une pareille découverte; il sait seulement que l'invention prit faveur. « L'Eglise vivante se retira dans le sanctuaire écarté de quelques âmes solitaires, » si solitaires qu'elles ont échappé à M. Merle, et l'usurpation se consomma. Heureuse usurpation! pas d'obstacle, pas de protestation, même de la part des âmes solitaires! Une grande et universelle connivence!

Il n'y eut jusqu'aux princes eux-mêmes qui succombèrent sous le charme : pourtant d'ordinaire ils sont assez peu sensibles à cette domination, surtout quand le charme vient du pontife romain, et ils ne se laissent pas endormir par des cantiques. Sans doute il en était autrement dans ces temps reculés, puisque M. Merle « assure qu'un édit de Théodose II et de Valentinien III proclama l'évêque de Rome, recteur de toute l'Église. »

M. Merle aurait dû remonter plus haut et chercher ailleurs : il y avait beau temps vraiment que les empereurs reconnaissaient le pape pour chef de l'Église, et Théodose et Valentinien ne faisaient que répéter ce que le monde entier disait bien avant eux. Et depuis quand la reconnaissance d'un titre dans un acte donne-t-elle naissance à ce titre? C'est comme si l'on disait que Dieu n'a jamais protégé la France avant que le balancier de la monnaie ne le déclarât sur la tranche de nos écus.

Toutes ces raisons ne paraissant pas concluantes, même à M. Merle, il retourne aux épaules des Barbares pour lesquels il a une prédilection particulière, et il nous montre ces hommes « qui « viennent, à demi sauvages, à demi « païens, fléchir le genou devant le pon- « tife de Rome. » Or savez-vous lesquels il choisit pour types « de ces véritables « promoteurs de la puissance papale ? » D'abord les Vandales : probablement les Vandales Ariens qui ont saccagé Rome avec Genséric ; — puis les Goths, Ostrogoths et Visigoths : les Visigoths d'Alarik, sans doute qui saccagèrent aussi Rome; — et ceux de Totila, qui la saccagea deux fois et la laissa entièrement privée de ses habitans. — Les Lombards aussi, qui pendaient les évêques et les abbés aux arbres du chemin, et qui ne reculèrent que devant Grégoire III et devant l'épée des Francs.—Il faut avouer que M. Merle n'est pas heureux dans son choix, et que les Barbares qu'il évoque avaient une singulière façon de plier le genou devant le pontife romain.

Au demeurant, malgré tous ces appuis, les papes n'étaient pas encore bien puissans, au dire de M. Merle, puisqu'il se croit obligé de les représenter d'une part *repoussant les empereurs grecs, leurs souverains légitimes*, et de l'autre, *caressant les majordomes de France.* » Sujets révoltés et flatteurs avilis, rien que ces deux qualités. M. Merle est généreux. — Mais est-ce que des papes ne sont pas capables de tout? — Oui, capables de tout, même de supporter les insignes mensonges de M. Merle et son épaisse ignorance. Il y a autant d'erreurs que de mots dans les deux allégations de M. Merle, et M. Merle l'a appris à ses dépens : M. Magnin lui a porté à ce sujet un coup qu'il n'oubliera pas.

On voit, au surplus, que la colère commence à monter à la tête de M. Merle : il n'a pas trouvé de bonnes raisons; quoi qu'il en ait écrit, il sait bien que la papauté ne s'explique pas par ses façons de dire. Il arrive aux insultes : cette disposition va croître avec les temps.

A mesure qu'il avance, il descend à la calomnie et il s'en va ramasser dans la boue les sales injures que le fanatisme en démence produisit dans sa rage. L'accès commence par un coup de boutoir

contre les Fausses Décrétales et ce méprisable imposteur *Isidore Mercator :* puis il coule doucement, en manière de préface, aux crimes et aux vices des pontifes romains, la *tradition* de la papesse Jeanne. Et aussitôt, comme par un retour de magnanimité... « mais n'augmentons pas inutilement la honte de la cour des pontifes romains. » O générosité de M. Merle! il leur épargne le coup de pied de l'âne!

Avec ces manières honnêtes et véridiques d'écrire l'histoire, M. Merle ne pouvait trouver crédit auprès d'aucun homme de bon goût et de bonne foi. Le sens commun en eût fait justice. Mais comme son système d'insultes s'étaie sur un pompeux échafaudage de textes et sur une hautaine prétention à la science, il ne suffisait pas de le confondre par le ridicule, il fallait l'accabler sous le poids des réfutations, il fallait le prendre en flagrant délit de mensonge historique; il fallait lui montrer toutes les bévues que son aveugle partialité lui fait commettre; il fallait lui prouver que son zèle protestant le condamne à entasser erreurs sur erreurs, et qu'en voulant servir la cause de sa secte, il ne réussit qu'à démontrer ou son peu de bonne foi, ou sa grande ignorance. Que M. Merle veuille bien choisir entre les deux alternatives.

Or M. l'abbé Magnin a merveilleusement réussi à acculer son adversaire dans cette impasse. Après ses pages éloquentes, incisives, pleines de science, d'habileté, de finesse, de grâce, l'édifice de M. Merle est ruiné à jamais.

Depuis longues années, il n'avait paru de livre renfermant de plus magnifiques témoignages d'érudition et de talent. Une noble fierté prend l'âme chrétienne quand elle voit s'élancer dans la carrière d'aussi forts champions de la cause catholique, et comme aux tournois de nos vieux âges, on applaudit à grandes acclamations aux bons coups de lance et aux bons coups d'estoc du généreux chevalier.

L'intérêt augmente, au surplus, à mesure que la joute continue. M. l'abbé Magnin est le tenant de la lice : à peine a-t-il désarçonné un de ses adversaires et l'a-t-il forcé à crier merci, qu'il court sus à un autre.

Nous verrons dans un prochain article avec quelle charmante dextérité il fait vider les arçons au révérend pasteur Bost.

H. DE RIANCEY.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

PHILOSOPHIE MORALE, par l'abbé BAUTAIN, chanoine honoraire de Strasbourg, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, docteur en théologie, en médecine, ès-lettres, etc. 2 forts volumes in-8°; à Paris, chez Ladrange et chez Desobry, libraires. Prix : 16 fr.

Nous nous proposons de rendre bientôt compte de ces deux volumes, que recommandent le nom et la réputation de l'auteur. Aujourd'hui, nous nous bornons à citer la *Préface*, où l'auteur expose le plan de son livre, et où surtout, avec une noble franchise, il reconnaît la justice de quelques reproches auxquels avaient donné lieu ses précédens ouvrages.

« Nous présentons au public deux nouveaux volumes du *Cours de Philosophie* que nous avons annoncé. Ces deux tomes, qui se rattachent aux précédens et préparent ceux qui suivront, peuvent cependant être séparés de l'ensemble sous le titre de PHILOSOPHIE MORALE.

« La *Philosophie morale* se compose de deux parties : l'une, qui constate, décrit et rassemble tous les faits moraux; l'autre, qui les ramène à la loi et construit la théorie. La première est une psychologie morale, la seconde est l'éthique, ou la morale proprement dite, la science du devoir. L'éthique est à la psychologie morale ce que la logique est à la psychologie intellectuelle.

« Philosophie chrétienne, nous ne connaissons point de morale plus parfaite que celle de l'Evangile. A la vérité des principes, à la sagesse des préceptes, elle ajoute l'autorité de l'exemple, elle offre le mo-

dèle avec la loi, la réalisation à côté de l'idéal. Notre théorie morale est donc fondée sur le dogme chrétien. Exposer scientifiquement ce que l'Eglise prescrit à ses enfans, voilà tout ce que nous avons eu à faire. Il n'y a de nouveau dans notre œuvre que la forme.

« Notre premier devoir, et c'est aussi le premier mouvement de notre cœur, est donc d'en faire hommage à l'Eglise, qui a les paroles de la vie éternelle. Tout ce qu'il y a de vrai dans ces deux volumes nous vient d'elle et par elle; nous lui rendons ce qu'elle nous a donné.

« Nous déposons cet ouvrage, comme les précédens, aux pieds du souverain pontife qui gouverne l'Eglise avec tant de sagesse, et qui a daigné recevoir avec bonté le témoignage de notre obéissance filiale.

« Nous soumettons ce nouvel écrit au jugement du Saint-Siége, déclarant que nous sommes prêt à en retrancher, ainsi que des autres, tout ce qui pourrait paraître contraire, de quelque manière que ce soit, à la doctrine de l'Eglise.

« Cette soumission que Dieu nous a mise au cœur, et qui, à cause de cela, nous a si peu coûté, nous a déjà rapporté d'heureux fruits, non seulement des fruits de paix par l'accomplissement du devoir, mais encore des fruits de lumière.

« Plusieurs passages de nos ouvrages, surtout de la *Philosophie du Christianisme*, avaient excité des critiques sévères.

« Tout en faisant la part de quelques préventions, nous ne pouvions méconnaître dans plusieurs de nos adversaires un savoir remarquable et des intentions droites.

« Nous avons senti alors avec joie que nous sommes catholique, et, tournant notre regard et nos espérances vers celui que Jésus-Christ a établi juge suprême dans son Eglise, nous lui avons apporté nos livres, et nous lui avons dit du fond du cœur : voyez et jugez.

« Pendant notre séjour à Rome, nous avons agité les questions controversées avec les théologiens les plus habiles, et, nous le disons avec bonheur, l'esprit et la science des hommes éminens qui ont bien voulu discuter avec nous, nous a autant frappé que leur modestie et leur charité nous ont touché. On ne va point vainement à Rome, quand on y apporte une bonne volonté.

« La correspondance a continué ce que la conversation avait commencé. Nous avons examiné les choses avec moins de préoccupation des hommes et des circonstances. Le temps avait éteint l'ardeur de la discussion, calmé les irritations. Nous avons écouté plus froidement des hommes sages et désintéressés, et enfin, au moyen de tous ces secours, la vérité s'est fait jour dans notre esprit, sans doute parce que nous l'avions toujours désirée et sincèrement cherchée. Nous avons reconnu des inexactitudes et de l'exagération dans plusieurs endroits de nos ouvrages.

« Ce n'est point ici le lieu de les signaler en détail. Nous indiquerons en ce moment un seul point, celui qui a été le plus incriminé, à cause de son importance, et, nous l'avouons, parce qu'il le méritait davantage.

« Dans la *Philosophie du Christianisme*, en combattant le rationalisme, nous sommes tombé dans l'excès contraire. Voulant renverser l'orgueil de la raison humaine, nous avons eu l'air de ruiner la raison elle-même. L'intention était droite, mais notre zèle nous a emporté au-delà du but; nous avons péché par un excès de foi.

Deux causes identiques au fond nous y ont poussé. C'était d'abord l'antipathie la plus prononcée contre le rationalisme moderne dont nous avions éprouvé personnellement l'orgueil, le vide et les tristes effets; puis une trop grande estime pour la doctrine de Kant, dont la *Critique de la raison pure* nous paraissait avoir frappé au cœur le rationalisme et avec lui le protestantisme. Nous étions ravi d'en finir d'un seul coup, par la démonstration de l'impuissance métaphysique de la raison, avec la triste doctrine du jugement privé, et il nous semblait à la fois heureux et piquant de la voir renversée par un homme qui passe pour le plus grand logicien des temps modernes, et qui est une des lumières de la Réforme.

« Certes, il n'est jamais entré dans notre esprit de vouloir anéantir la raison ou de lui contester sa puissance. Nous lui refusions seulement la science des principes, tout en lui reconnaissant la faculté d'en tirer les conséquences et de les appliquer. Nous affirmions avec Kant qu'elle est sans valeur objective, n'atteignant pas la *vérité en soi*, et qu'ainsi, livrée à elle-même, dans les questions métaphysiques, elle produit des notions contradictoires qui se neutralisent, et dans l'ordre des faits physiques, constatés par les sens ou le témoignage, elle donne une probabilité plus ou moins forte, équivalente à la certitude dans la pratique.

« Le scepticisme devait sortir de là; les théologiens l'ont senti, et ils ont réclamé avec droit.

« Ils ont vivement attaqué deux conséquences de cette doctrine, qui ébranlent les fondemens de la science théologique.

« La première, c'est que la raison ne peut démontrer l'existence de Dieu. Kant avait cru le prouver de deux manières : *à priori*, en montrant l'impuissance de la raison en elle-même qui ne saisit jamais l'*être en soi*, mais le conclut, ce qui lui donne une notion logique; *à posteriori*, en balançant les uns par les autres les argumens pour et contre, comme des quantités positives et négatives qui s'effacent, en sorte que le doute était le résultat nécessaire de la discussion. Ces vues ingénieuses nous avaient séduit. Depuis, nous en avons reconnu l'exagération par une étude plus approfondie de la raison.

« L'autre conséquence, non moins grave, c'est que la raison seule ne peut établir les motifs de crédibilité de la religion chrétienne, qui repose sur des faits surnaturels, les prophéties et les miracles, en sorte qu'un incrédule ne pourrait être ramené à la foi par la raison, la raison n'atteignant point ce qui est de l'ordre surnaturel, et n'en acquérant une

connaissance quelconque que par la foi. Il faut donc la foi pour arriver à la foi, nous disait-on; vous tournez dans un cercle vicieux. Après de mûres réflexions, nous sommes resté convaincu que nous avions trop restreint la puissance de la raison, et confondu deux choses théologiquement différentes, savoir: les miracles et les prophéties, comme *motifs* et comme *objets* de foi.

« Nous n'avons jamais pensé à révoquer en doute la vérité des prophéties et des miracles, ni leur force probante. Nous avons toujours reconnu dans ces faits surnaturels une action immédiate de la puissance divine, dépassant les lois de la nature et les forces de l'homme. Si d'une phrase obscure et hypothétique de l'un de nos écrits, quelques personnes ont inféré le contraire, il y a eu malentendu; nous nous étions sans doute mal expliqué. Ce que nous avions mis en question au sujet du Miracle en particulier, ce n'était ni sa nature, ni sa définition, mais la voie par laquelle on parvient à y croire et à l'admettre. Nous pensions que la raison seule n'en peut saisir que la portée naturelle ou historique, et que la partie surnaturelle du fait est un objet de foi. Là se trouvait la confusion d'idées que nous venons de signaler.

« Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidé, d'une manière ou de l'autre, à reconnaître le vrai dans une matière aussi délicate. Nous corrigerons successivement ce qu'il y a de défectueux sur ce point et quelques autres dans nos ouvrages. Nous rendons une pleine justice aux motifs qui ont conduit Mgr. l'évêque de Strasbourg dans cette discussion, et nous regrettons sincèrement d'avoir causé quelque peine à sa vieillesse, que nous aurions voulu entourer de notre reconnaissance et de nos soins. Enfin, nous sentons le besoin de renouveler ici, avec ce témoignage de notre soumission, l'expression de notre gratitude envers le Saint-Siége et le pontife qui l'occupe si dignement. Nous sommes allé à lui comme des enfans à leur père, cherchant une lumière et un soutien, et nous avons éprouvé en effet tout ce qu'il y a de fort, de sage et de doux dans cette autorité surhumaine, toujours indéfectible par l'assistance de CELUI qu'elle représente, et dont elle proclame et conserve la parole, autorité patiente, parce qu'elle est éternelle, qui décide sans appel, quand elle parle, et sait encore faire triompher la vérité en son temps par sa charité, quand elle ne prononce pas. »

SOUVENIRS DE LA JUDÉE, ou les Enfans en retraite; brochure in-32, à l'usage de la jeunesse, pour la retraite annuelle des maisons d'éducation, et pour celle des pâques dans les paroisses, renfermant: 1° des pensées chrétiennes et des traits édifians pour les jours qui précèdent la communion et pour la semaine qui suit la retraite; 2° un examen composé pour la confession générale des enfans. Angers, Launay-Gagnot, imprimeur-libraire de monseigneur l'évêque, et chez Poussielgue-Rusand, libraire, rue Hautefeuille, 9, à Paris; 1841.

EXERCICES PRÉPARATOIRES A LA CONFIRMATION, contenant une suite de méditations, précédées d'une instruction sur ce sacrement. Angers, Launay-Gagnot, imprimeur de monseigneur l'évêque, et chez Poussielgue-Rusand, libraire, rue Hautefeuille, 9, à Paris; 1841.

Absorbés par la lutte suprême entre l'erreur et la vérité qui tourmente la société moderne, les hommes éminens du clergé délaissent, trop peut-être, l'enfance des pensionnats et des campagnes, si digne pourtant de leurs soins, et qui réclamerait impérieusement une culture particulière, spéciale, appropriée aux exigences de notre époque.

M. l'abbé Derice l'a compris. N'écoutant que son zèle et la voix secrète qui l'appelait à ce genre d'œuvre, il n'a pas hésité à quitter la chaire de philosophie qu'il occupait avec distinction, pour s'y consacrer uniquement. Les deux petits ouvrages que nous annonçons ici sont le fruit de quelques momens dérobés à un ministère excessivement occupé. Dans tous les lieux où ils ont pénétré, le bien produit par eux a été admirable. Il est temps qu'ils soient connus de la France entière, et que l'esprit de charité qui les a composés dilate au loin sa vertu et ses bénédictions.

Leur prix est excessivement modique; tous les deux ne coûtent que 75 centimes. Ils se trouvent à Paris, chez Poussielgue-Rusand, rue Hautefeuille, 9; à Angers, chez Launay-Gagnot.

LES PSAUMES EN VERS FRANÇAIS, par M. le professeur GIFFARD; approuvé par Mgr l'archevêque de Rouen. Un grand et bel in-12; Paris, chez Belin-Mandar. Prix, 3 fr. 50 c.

Nous recommandons de nouveau cette traduction comme l'une des meilleures qui existe, comme on peut le voir par les citations que nous avons faites dans notre dernier numéro, ci-dessus, p. 82.



L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE.

Numéro 75. — Mars 1842.

Sciences Physiques.

COURS DE PHYSIQUE SACRÉE.

MOISE EXPLIQUÉ PAR LES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES, ou RÉFUTATION, PAR LES FAITS ET LA SCIENCE, DU PANTHÉISME MATÉRIALISTE.

TROISIÈME LEÇON.

1° Résumé. — 2° La lumière; sa nature; elle est le lien de l'univers. — 3° Mouvement et propagation de la lumière. — 4° Convergence des rayons lumineux. — 5° Lois de réflexion et de réfraction; lentilles. — 6° Causes finales de la lumière; chambre obscure. — 7° OEil et vision dans l'homme et les animaux divers, d'où il est prouvé que l'homme est le but de la création. — 8° Harmonie et nécessité de la lumière pour les êtres vivans, animaux et végétaux. — 9° Conclusion.

1° Nous avons présenté dans son ensemble et de suite la création des trois premiers jours; nous en avons conclu l'ordre logique de la création, non seulement dans l'ensemble, mais encore dans les grands points; nous avons montré que, loin qu'il y eût dans les sciences physiques des données suffisantes contre le sens littéral et naturel du texte, il y avait, au contraire, dans les données les plus générales et les plus positives de la science, les plus fortes raisons d'accepter nettement le texte dans toute sa pureté littérale, sans aucune interprétation systématique.

(1) Voir la IIe leçon au n° 73 ci-dessus, p. 7.

Mais, avant d'aller plus loin, trois grandes questions s'offrent à notre examen, pour démontrer notre thèse générale, que la sagesse divine a disposé toutes choses avec nombre, avec poids et avec mesure (1). Ces trois questions sont la lumière, ses fins et son harmonie universelle; la théorie de la formation de la terre, et enfin le règne végétal.

2° En suivant l'ordre de création, la lumière nous apparaît la première. Pour en comprendre autant que nous le pouvons l'admirable conception, il faut en étudier succinctement les lois principales.

Le fluide éthéré est un corps si ténu et si subtil qu'il échappe à nos organes et même à nos instrumens les plus délicats; nous n'en connaissons ni le poids, ni la composition; on peut seulement, par analogie et les calculs mathématiques, soupçonner quelque chose de sa nature. Mais ce fluide ne nous en est pas moins bien connu par ses merveilleux effets, et par les lois rigoureuses de leur production. Or, c'est tout autant qu'il nous en faut

(1) *Sap.*, ch. II, v. 21.

pour remercier, bénir et adorer son auteur.

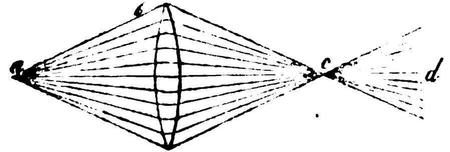
Ce fluide est répandu dans tout l'espace, aussi loin que nous pouvons apercevoir : tous les corps sont plongés dans ce fluide, comme nous sommes plongés dans l'air, comme le poisson est plongé dans l'eau; mais de plus il pénètre tous les corps à travers des pores extrêmement ténus et qui ne livrent passage qu'à lui seul. Il est donc tout autour de nous et dans nous; mais il n'est pas toujours ébranlé jusqu'à nous, et voilà pourquoi le phénomène de la lumière ne nous est pas toujours sensible. Seulement, il est toujours prêt à se manifester dès qu'une cause suffisante viendra l'ébranler. Le soleil, les étoiles, un corps enflammé, la lueur d'une bougie, l'éclair qui sillonne la nue, l'étincelle qui part d'un caillou choqué, l'agitent et le mettent en mouvement, et alors il se manifeste à nos yeux par la lumière, qui n'est que l'éther en mouvement. La lumière n'est donc ni la production, ni l'effet de ces divers corps; ils n'en sont que les moteurs. Elle a donc pu être créée avant le soleil; car il n'en est assurément pas la source, puisque les étoiles, une bougie, un briquet, la foudre, nos machines électriques, une foule de poissons phosphorescens, les lucioles ou vers luisans, produisent aussi bien la lumière. Ce fluide a donc dû être créé le premier, et les astres et tous les corps ont été créés ensuite et plongés en son sein dans des situations propres à être en correspondance par la communication des mouvemens qu'ils y déterminent. La lumière, dit le savant Pluche, dont nous embrassons le sentiment, contient ainsi tous les globes. Ils y flottent ou ils y roulent selon les lignes qui leur ont été tracées et prescrites. La lumière les retient tous en place; elle les rend visibles et utiles les uns aux autres. Elle est peut-être une des grandes causes, sinon la seule, de l'attraction universelle, comme de l'attraction moléculaire; elle présiderait ainsi à tous les mouvemens des astres, et à tous les phénomènes que la chimie observe dans la composition et la décomposition des corps. Mais, quoi qu'il en soit de cette dernière idée à laquelle nous n'attachons d'autre valeur que celle d'une hypothèse, les faits précédens ne suffisent-ils pas pour montrer combien Moïse a eu raison de commencer le récit des œuvres de Dieu par la création du corps de la lumière, de cette substance aussi précieuse qu'immense, où les globes doivent faire leurs révolutions journalières et annuelles, et qui devait être le lien de toutes les parties de l'univers, et, comme nous le verrons, un élément nécessaire à l'existence de tous les êtres.

3° *Mouvement et propagation de la lumière.* — Une bougie allumée agit sur le fluide éthéré au milieu duquel elle est plongée, soit qu'elle lui imprime simplement un mouvement, soit qu'il y ait une combinaison continuelle de ce fluide avec les autres élémens enflammés; mais, dans tous les cas, il y a tout autour de la bougie afflux et reflux continuel du fluide éthéré; ce qui y forme, dans tous les sens, des ondulations continuelles, des mouvemens successifs et rapides et de va et vient, analogues aux cercles concentriques d'ondulations que détermine une pierre lancée sur une nappe d'eau, ou mieux encore, aux mouvemens d'une corde que l'on ferait serpenter sur la terre. Ces ondes lumineuses sont plus ou moins longues, suivant la puissance des causes qui les déterminent, et suivant aussi qu'elles rencontrent ou ne rencontrent pas d'obstacles qui les arrêtent. Ainsi, le soleil, plongé au sein de l'éther, y détermine un mouvement semblable à celui qu'y détermine la bougie, mais avec beaucoup plus de force et de puissance, et le mouvement se communique de toutes parts à l'éther qui remplit l'espace, et va porter la lumière à la fois sur la terre, sur les planètes, sur les comètes, et sur tous les points du firmament.

Dans un milieu homogène, la lumière se propage toujours en ligne droite; tandis que dans un milieu hétérogène, comme les couches de l'atmosphère, la lumière se meut toujours en ligne courbe ou brisée; c'est ce qui fait que nous voyons toujours les astres un certain temps avant et après leur lever. Cette déviation que la lumière éprouve en traversant des milieux hétérogènes, s'appelle la *réfraction*.

4° Un *rayon lumineux* est la direction

que suit la lumière en se propageant. — Un *pinceau* est la réunion de plusieurs rayons. — Un *faisceau* est la réunion de plusieurs pinceaux. — Un pinceau ou un faisceau de lumière est naturellement divergent, c'est-à-dire que les rayons s'éloignent les uns des autres à partir de leur point d'origine comme les rayons d'un cercle, ou mieux comme les rayons qui partiraient tout autour du sommet d'un cône pour venir aboutir à la circonférence de la base. Ces mêmes faisceaux, convenablement modifiés, peuvent tous converger en un même point appelé *foyer*. Mais, après s'être ainsi rassemblés en un même foyer, tous les rayons continuent leur route en divergeant de nouveau. La convergence des rayons peut être opérée par certains corps, une lentille, par exemple. Ainsi :



a Point de départ du faisceau.

b Lentille qui opère la convergence en *c* foyer.

d Rayons de nouveaux divergens au sortir du foyer *c*.

On voit par là que le faisceau forme deux cônes opposés base à base; l'un, dont le sommet est au point de départ et la base à la lentille; l'autre, dont la base est à la lentille et le sommet au foyer *c*.

Les corps, par rapport au passage qu'ils donnent à la lumière, se distinguent en *corps opaques,* comme la terre, qui ne transmettent pas la lumière; *corps diaphanes,* comme le verre, l'eau, qui transmettent la lumière et laissent apercevoir les formes des corps; *corps translucides,* qui transmettent la lumière, mais ne laissent pas apercevoir les formes des corps, comme le verre dépoli.

5° Un rayon de lumière qui tombe sur une surface plane est réfléchi par cette surface, c'est-à-dire qu'il est renvoyé par cette surface, en formant avec elle un angle qui est égal à l'angle que formait le rayon incident; ce qu'on exprime en disant que l'angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence. Les surfaces courbes réfléchissent de la même manière, en supposant un plan tangent au point d'incidence. Ainsi, le faisceau envoyé par le soleil est réfléchi par la lune et renvoyé à la terre, et il en est de même pour tous les objets que nous apercevons. Les faisceaux de lumière envoyés par les corps lumineux sont réfléchis par ces objets et renvoyés à l'œil.

En passant d'un milieu dans un autre, la lumière est réfractée ou déviée. Ainsi, en passant du verre dans l'air, de l'air dans le verre, ou dans l'eau, etc., le rayon éprouve une courbure, un changement de direction, comme nous l'avons vu par la lentille ci-dessus. Nous n'entrerons pas plus avant dans l'exposition de ces lois que nous supposons connues; et si nous entrions dans plus de détails, nous ne serions probablement pas saisis de ceux de nos lecteurs qui ne les ont pas étudiées; d'ailleurs, ceci suffit au but que nous nous proposons.

Les lentilles sont des substances vitreuses *diaphanes,* qui réfractent plus ou moins la lumière; on les divise en deux espèces, les *convergentes* et les *divergentes.*

I. *a,* verre doublement convexe; sa ressemblance avec une lentille lui en a fait donner le nom, et par suite à toutes les autres; *b,* plan convexe; *c,* concave convexe ou ménisque.

II. *a'*, bi-concave; *b'*, plan concave; *c'*, doublement concave, ou ménisque divergent. Les trois premières sont convergentes, et les trois autres divergentes. Les premières, par conséquent, rapprochent les objets, et servent aux presbytes; les secondes aux myopes.

Cependant, tous les rayons de lumière qui partent d'un objet et qui traversent la lentille dans toute son étendue, ne peuvent être rassemblés en un seul point, il y en a plusieurs qui s'échappent et empêchent la netteté de l'image; ce phénomène a reçu le nom d'*aberration de sphéricité,* qui est d'autant moins grande que la lentille a moins d'ouverture, et à laquelle les opticiens remédient dans leurs instrumens, en n'employant pour la formation de l'image que les parties de la

lentille assez peu éloignées de son centre.

Un autre fait, c'est que la lumière est composée d'une multitude de rayons colorés, que l'on partage en sept groupes, et qui n'ont pas tous la même force de réfrangibilité, le rouge étant le moins réfrangible, et le violet le plus. C'est ce qui donne lieu au phénomène que les opticiens appellent *aberration de réfrangibilité*, et ce qui produit l'irisation des objets, qui les fait paraître entourés d'une auréole colorée, comme l'arc-en-ciel. On prévient cette espèce d'aberration en composant les instrumens de substances de densités différentes.

6° Ce peu de mots sur les lois de la lumière nous suffiront pour en apprécier l'admirable harmonie, et démontrer le but du Créateur dans les causes finales en réfutant l'incompréhensible et absurde opinion des matérialistes, qui ont osé répéter après Lucrèce, que *les yeux n'ont pas été créés pour nous procurer la vue des objets, et que nos membres n'ont pas été faits pour notre usage, mais qu'on s'en est servi parce qu'on les a trouvés faits* (1). Il va sans dire qu'il fallait bien qu'ils fussent propres aux usages pour lesquels on a voulu s'en servir, et alors les causes finales rentrent par où on voulait les chasser. C'est pourtant là la triste thèse que l'incomparable Buffon a lui-même soutenue. C'est attribuer tout à un pur hasard de rencontre moléculaire, et rejeter toute cause intelligente, tout but et toute fin de la création, lorsque les faits parlent avec tant d'énergie et de puissance : les seuls phénomènes de la lumière nous suffiront, en effet, pour prouver que tout a été fait pour un but, avec poids et mesure.

Pour comprendre toute la rigueur mathématique de cette admirable thèse, une dernière observation préliminaire nous reste à faire. On appelle *chambre obscure* un espace borné de tous côtés par des parois opaques; on y laisse seulement une très petite ouverture par laquelle peuvent entrer les rayons lumineux émanés de tous les points d'un corps placé à une distance convenable. Alors il se produit dans l'intérieur de cette chambre, dans un lieu déterminé par la distance de l'objet extérieur à l'ouverture, une image complète de cet objet, mais dans une position renversée. L'image sera plus nettement circonscrite, si l'on adapte à l'ouverture de la chambre une lentille bien transparente; mais alors la forme de cette lentille influera sur la distance où se réuniront les rayons lumineux pour former l'image; en sorte que la paroi sur laquelle elle se peindra devra varier suivant la convexité de cette lentille, et non plus suivant la distance de l'objet extérieur à l'orifice de la chambre obscure. Maintenant, en noircissant les parois de cette chambre, on éteint les rayons errans qui troubleraient la netteté de l'image.

Eh bien, cette chambre obscure est une copie de l'œil, dont nous n'avons pas ici à faire l'anatomie exacte, mais seulement à démontrer la composition rigoureusement d'accord avec les lois de la lumière, et par conséquent destinée à subir ces lois, et faite pour la lumière.

1° Une enveloppe fibreuse et globuleuse qui forme le blanc de l'œil, et qui est tapissée intérieurement par deux autres membranes; elle s'appelle la *sclérotique*, et est percée en devant pour donner passage aux rayons lumineux, et en arrière pour laisser entrer le nerf optique et les vaisseaux sanguins; — l'ouverture antérieure est fermée par un corps vitreux transparent, appelé *la cornée transparente;* sur le fond intérieur de ce globe s'étend une membrane nerveuse appelée la *rétine*, et les parois intérieures sont revêtues d'une couche de substance noirâtre propre à éteindre les rayons errans : voilà donc la chambre obscure; avec cela on aura une image renversée sur la rétine, qui la transmettra, par le nerf optique, au cerveau.

Mais cette image ne sera pas nette, et ne se formera qu'autant que les objets seront à une distance convenable. Le Créateur a perfectionné cet admirable organe en y joignant un appareil convergent qui permettra d'avoir les images plus nettes, et à des distances qui dépendront de cet appareil, qui est la plus parfaite de toutes les lentilles. L'œil est partagé en trois chambres : dans la première, derrière la cornée transparente,

(1) Lucrèce, *de Rerum naturâ*, lib. IV, v. 815, 824, 825.

se trouve une humeur limpide comme de l'eau pure, et que pour cela on a appelée *humeur aqueuse;* vient ensuite un corps plus ou moins sphérique, dont la position et la sphéricité peuvent varier, et qui par conséquent donne une lentille plus ou moins convergente, qu'on appelle *cristallin :* c'est au cristallin qu'est due en grande partie la netteté des images, et la propriété de faire varier le *foyer* de manière à apercevoir les objets à des distances fort diverses; car les personnes qui ont perdu le cristallin par l'opération de la cataracte, ne voient bien qu'à une distance donnée, grande comme pour les presbytes. — Enfin, postérieurement au cristallin, est l'*humeur vitrée,* substance analogue à du verre fondu : ces trois substances, l'humeur aqueuse, le cristallin et l'humeur vitrée sont de nature et de densité différentes, et par conséquent parfaitement propres à empêcher les aberrations de sphéricité et de réfrangibilité. En outre, l'ouverture de la seconde chambre, qu'on appelle la *pupille,* au milieu de la partie antérieure diversement colorée du globe, est susceptible d'augmentation et de diminution; ce qui ajoute encore à ce perfectionnement, en permettant à la lentille de s'employer tout entière, ou de n'employer que son centre à la réfraction des rayons lumineux. — Ainsi, la réflexion de la lumière apporte les rayons des objets à l'œil, et ces lentilles réfractent ces rayons de manière à reproduire en petit sur la rétine l'image de l'objet. Mais cette image y est renversée. La science ne peut encore expliquer comment il se fait que nous voyons pourtant l'objet dans sa position naturelle. On pourrait croire que les diverses réfractions opérées par les quatre milieux réfringens, la cornée, qui est un verre convexe; l'humeur aqueuse, qui est un ménisque convexe concave; le cristallin, qui est une lentille convergente, et l'humeur vitreuse, qui est un ménisque concave convexe; on pourrait croire, disons-nous, que les réfractions de ces quatre milieux renverseraient et relèveraient successivement l'image : ainsi, la cornée la renverserait, l'humenr aqueuse la redresserait, le cristallin la renverserait de nouveau, et enfin l'humeur vitrée la redresserait sur la rétine; mais des expériences positives font voir l'image renversée sur la rétine, ce qui empêche, jusqu'à démonstration nouvelle, d'admettre l'explication précédente. On a prétendu que le redressement de l'image était fait par l'habitude et l'opération de l'esprit; cette explication est évidemment faute de mieux, et ne nous paraît pas suffisamment vraie pour une foule de raisons. Reste une troisième, que l'on pourrait soupçonner; elle reposerait sur l'hypothèse du croisement des fibres des nerfs optiques, soit dans leur trajet de la rétine au lieu où ils se terminent dans la moelle allongée, soit dans le point même de cette terminaison dans la moelle allongée. Cette dernière explication nous semble d'autant plus probable que les anatomies délicates du docteur Foville démontrent un entre-croisement entre les fibres de la moelle allongée dans presque toute son étendue.

Quoi qu'il en soit de ce point que nous ne devons pas discuter ici, le Créateur a perfectionné de nouveau l'organe de la vision en y adaptant plusieurs muscles propres à le mouvoir en tous sens, pour lui permettre de se diriger de la manière la plus convenable à la perception des rayons lumineux.

Il y a donc entre la lumière et l'œil un rapport mathématique : ils sont créés l'un pour l'autre. Sans lumière, l'homme ignorerait la plupart des merveilles de la création, et le but de Dieu ne serait par conséquent pas atteint, puisque c'est par ces merveilles qu'il doit s'élever jusqu'à leur auteur. Sans lumière et sans œil, il ne pourrait ni choisir sa nourriture, ni fuir une foule de dangers, qui ne tarderaient pas à le faire périr. Il en est de même pour les animaux, qui, par leur destination, devaient être plus rapprochés de l'homme. Mais c'est ici surtout que la finalité va apparaître dans toute son évidence et sa clarté.

7° En effet, nous avons vu que les animaux avaient été créés divers et pour habiter des milieux divers, et pour des fins aussi diverses; nous avons vu aussi que c'est une loi de la lumière d'être différemment réfractée suivant les milieux; nous allons voir toutes ces conditions se

réunir pour donner à l'œil la structure convenable.

L'homme, qui doit vivre dans le milieu atmosphérique de la terre, et pendant le jour, c'est-à-dire au milieu d'un fluide éthéré moins réfracté et plus fortement vibrant que dans l'eau ou pendant la nuit, possède un organe de vision propre à ces circonstances; son cristallin est moins bombé; l'humeur vitrée est plus abondante que dans les autres mammifères; son œil peut aussi se diriger en des sens plus variés. Mais l'homme a un but plus élevé que tous les animaux; il est créé pour glorifier Dieu en s'élevant à lui par l'admiration de ses œuvres : de là le perfectionnement intellectuel de la vision, qui n'appartient qu'à l'homme, et par là prouve son but. L'homme seul, par son intelligence, a pu connaître les lois de la lumière et de la vision, et a pu s'en servir pour se construire des instrumens d'optique, des yeux artificiels, qu'il ajoute à ses yeux naturels pour en accroître la puissance dans une étendue suffisante pour embrasser le monde; avec eux, il atteint les astres et saisit les lois de leurs mouvemens; avec eux, il descend dans le monde microscopique, et va jusqu'à interroger la structure intime des corps, et les phénomènes de composition et de décomposition; avec eux, il surprend les lois les plus secrètes de la nature. Par là, son œil est le plus parfait de tous; il est évidemment fait pour connaître et embrasser le monde, depuis ses plus petits détails jusque dans son ensemble. Et l'on oserait dire qu'il n'y a pas là un but, une fin admirable! Quoi! la nature, cette cause aveugle, aurait créé un être qui serait au-dessus d'elle, puisque l'homme a toujours un but et une fin de ses actes! Dieu donc en est l'auteur; mais quoi encore? la toute-puissance, souverainement intelligente, aurait créé l'œil et l'intelligence humaine sans but et sans fin, tandis que l'homme, sa créature, perfectionnerait son œil pour des fins et des buts divers, et varierait la forme, la structure et la puissance de ses instrumens suivant le but qu'il veut atteindre! Cela est inconcevable. L'homme se propose des buts et des fins : donc le suprême auteur de l'homme l'a créé pour ces buts et ces fins; car l'intelligence humaine est l'image de l'intelligence divine, qui en est le prototype. L'homme, en perfectionnant son œil, veut satisfaire son insatiable avidité de tout connaître et de tout savoir dans l'univers : donc son œil est fait pour l'univers, pour le contempler et le connaître, et par là s'élever jusqu'à son auteur, l'adorer, le louer et le bénir : c'est là la fin sublime des lois de la lumière et de leurs rapports avec l'œil et l'univers.

L'homme est fait pour Dieu; les animaux sont faits pour l'homme : celui-ci a un œil en rapport avec sa fin; ceux-là n'auront plus qu'un œil limité comme leur fin, un œil propre à les conserver, à les faire vivre dans les divers milieux où ils sont appelés à instruire et à servir l'homme; mais ici encore toujours la même loi de finalité et d'harmonie.

Les mammifères, étant les animaux qui se rapprochent le plus de l'homme, ont en général, surtout les premiers, l'œil conformé comme celui de l'homme : mais ils manquent tous du perfectionnement intellectuel, que l'homme seul possède. Cependant, des modifications importantes ont sans doute lieu dans la nature des humeurs de l'œil, suivant les milieux où l'espèce doit vivre; mais elles sont encore à peu près inconnues : celles qu'il nous est permis d'apprécier assez aisément existent dans la proportion de ces humeurs et dans leur forme, qui, comme nous l'avons vu pour les lentilles, influe sur la réfraction de la lumière. Les mammifères qui vivent dans l'air ont constamment le cristallin beaucoup moins sphérique, et par conséquent occupant un moindre espace parmi les humeurs de l'œil; au contraire, dans les espèces aquatiques, comme les baleines, les phoques, etc., le cristallin est certainement d'autant plus sphérique, que l'animal se trouve plus habituellement dans l'eau : ceci tient donc évidemment à la réfrangibilité de la lumière, qui n'est pas la même dans l'eau et dans l'air.

Une autre modification tient au temps où l'animal doit chercher sa nourriture : les espèces diurnes ont l'œil généralement plus petit, tandis que les espèces nocturnes l'ont plus grand, afin, sans doute, de recueillir les plus faibles vibrations de l'éther; car c'est d'ailleurs un

fait que la pupille se dilate dans l'obscurité et se rétrécit au grand jour.

Les oiseaux sont appelés à vivre dans l'air, et souvent à s'élever dans ses hautes régions, et par suite dans un milieu beaucoup plus rare que celui où vivent les mammifères. Ils doivent aussi apercevoir les objets à des distances extrêmement différentes et dans toutes les directions. Aussi leur œil est-il plus parfait que celui des mammifères, et offre-t-il des parties que ceux-ci n'ont pas. Il est beaucoup plus grand proportionnellement que celui des mammifères, et bien plus mobile; il occupe une place bien plus considérable dans la tête. Le cristallin est, en général, plus comprimé, plus mou et plus mobile que dans les mammifères. Mais, suivant l'espèce de nourriture, l'époque de la journée, le séjour, l'organe de la vision subit dans les oiseaux des modifications comme dans les mammifères et pour les mêmes raisons. Ainsi, les oiseaux qui se nourrissent de proies vivantes, qu'ils chassent et poursuivent de vive force, ont généralement l'œil plus développé proportionnellement. Ceux surtout qui chassent pendant la nuit, ou dans un crépuscule plus ou moins obscur, ont l'œil plus grand et surtout plus large, plus comprimé d'avant en arrière, la rétine est plus large, plus étendue. Il est aussi probable que les membranes sensibles sont plus tendres, plus molles, puisqu'elles sont susceptibles de sentir une très petite quantité de rayons lumineux, et de faire éprouver de la douleur à l'animal quand ils deviennent abondans, comme au soleil. Les espèces qui s'élèvent le plus dans l'air, qui peuvent y rester le plus longtemps, et apercevoir cependant un espace immense, sont celles qui paraissent avoir l'organe le plus parfait, et surtout dont le cristallin est le plus aplati, comme les oiseaux de proie diurnes, certains échassiers. Les espèces, au contraire, qui, comme les gallinacées, restent plus près de la terre, ont le cristallin sensiblement plus convexe. Enfin, les espèces qui plongent fréquemment dans l'eau pour y poursuivre leur proie vivante, comme tous les plongeurs, ont le plus possible l'œil d'un poisson, le cristallin devenant de plus en plus sphérique, suivant que ces mœurs aquatiques deviennent de plus en plus prononcées.

Dans les reptiles, l'œil offre aussi des modifications analogues, suivant qu'ils vivent dans l'eau ou sur la terre; le cristallin est presque généralement sphérique : aussi n'ont-ils pas la même étendue dans la vue que les deux classes précédentes.

Dans les amphibiens, qui vivent tous plus ou moins dans l'eau, l'œil a généralement quelque chose de celui des poissons. Dans ces derniers animaux, l'œil est beaucoup moins parfait; il n'y a presque plus d'humeur aqueuse; le cristallin, au contraire, est très considérable et sphérique; l'humeur vitrée est très peu considérable; cependant, les poissons voyageurs, ceux qui s'approchent plus de la lumière, ont l'œil plus développé que les espèces qui vivent dans la vase.

Dans les animaux inférieurs, l'organe de la vue offre des modifications également diverses, et qui sont toujours sans doute en rapport avec les lois de la lumière.

Enfin, dans plusieurs classes d'animaux, il y a un certain nombre d'espèces qui vivent dans les ténèbres souterraines, et qui ne viennent presque jamais à la lumière; l'œil leur eût été inutile : aussi ces espèces en sont-elles dépourvues.

De cette rapide analyse, nous pouvons donc conclure que l'œil est fait pour la lumière, puisqu'il est composé d'après ses lois; et de plus, que, puisque l'œil de tous les animaux est conformé pour le but de leur existence et les circonstances diverses où ils devaient vivre, il en est de même pour l'homme; son œil, considéré aussi bien intellectuellement que matériellement, s'élevant incomparablement au-dessus de celui des animaux les plus parfaits sous ce rapport, a évidemment aussi une fin et un but plus élevés; embrassant l'univers, il en mesure les lois et en scrute les détails; il juge les couleurs et les propriétés des corps; tout lui est soumis : il était donc le dernier but de la création matérielle, où il doit lire la conception et la puissance de son Créateur, dont la glorification est son but et sa fin.

8° La vision n'est pas le seul but du fluide lumineux; c'est encore à lui qu'est due la coloration diverse des corps; ces corps étant composés d'élémens différens par la substance, ou les mêmes élémens ayant une structure intime diverse, la lumière y est réfractée différemment; des rayons trouvent passage là où d'autres ne le trouvent pas, et alors ils sont réfléchis en tout ou en partie, et de là la coloration des corps, si importante et si nécessaire, puisque sans elle il serait souvent impossible de les distinguer entre eux.

Mais, bien plus, la lumière a une influence évidente sur la vie des corps organisés, animaux et végétaux. Les animaux faits pour vivre à la lumière dépérissent bientôt lorsqu'ils en sont privés, soit par les modifications nuisibles que subit par l'absence de la lumière l'atmosphère qui les entoure, soit par la privation même de cette lumière. Les animaux inférieurs qui n'ont point d'organes de vision, comme les hydres vertes, les polypes, les actinies, etc., recherchent pourtant la lumière, et s'y épanouissent pour ainsi dire comme une fleur; elle leur est donc utile et agréable.

Les plantes ne peuvent pour la plupart vivre, ni se développer sans la lumière; les arbres dirigent leurs branches vers la lumière; ce fluide a aussi une influence marquée sur la marche de la sève. Quand l'atmosphère reste long-temps chargée d'électricité, l'accroissement des végétaux se fait avec une rapidité remarquable à l'œil; c'est sous son influence qu'ils absorbent et transpirent. La chaleur et l'électricité, que nous avons vu n'être probablement qu'une modification du fluide éthéré, ont la plus grande influence sur la germination. Une graine ne peut, en effet, germer sans un certain degré de chaleur; si on la maintient à une température trop basse, à 0° ou au-dessous, elle ne donne aucun signe de développement; tandis qu'une chaleur de 25 à 30°, jointe à une certaine humidité, accélère son développement. L'électricité exerce une influence très grande sur la germination, comme sur les autres parties du végétal; tellement, qu'on peut développer dans un temps très court et faire croître diverses graines par l'électricité.

Les plantes que l'on fait croître dans l'ombre, comme les laitues, que l'on fait croître dans des caves ou sous des vases renversés, s'étiolent, perdent la couleur verte et blanchissent; leurs sucs changent de nature et de saveur.

La lumière est donc tout aussi nécessaire aux plantes qu'aux animaux. Elle influe sur la vie et la nutrition des uns et des autres : cela est certain pour les végétaux. Et bien des expériences tendent à prouver que ce fluide, comme électricité et certainement comme chaleur, a la plus grande part à la digestion.

C'est d'ailleurs par l'influence de ce fluide que la température de l'atmosphère varie; et l'on sait quelle influence ces variations ont sur tous les corps organisés.

9° Ainsi donc la lumière est le premier agent de l'univers; l'éther remplit l'espace; tous les corps sont plongés dans son sein; il les pénètre tous : c'est au milieu de cet élément que les mondes s'attirent et se maintiennent en équilibre; il agit continuellement sur l'atmosphère, sur la terre et les eaux; il préside aux phénomènes de composition et de décomposition des corps : c'est à lui qu'est due la succession du jour et de la nuit, et l'admirable phénomène de la vision. L'œil est fait pour la lumière, dont les lois régissent sa composition et sa structure, suivant le but et la fin des êtres divers. La lumière est nécessaire à tous les phénomènes de la végétation, et elle exerce une grande influence sur la vie animale. Ainsi, le fluide éthéré ne semble-t-il pas être le premier lien des êtres, le principe de la consistance des choses et le soutien de l'harmonie de l'univers? Faut-il s'étonner alors qu'il ait été créé le premier, et que tous les corps aient été créés et plongés dans son sein pour s'y harmoniser successivement? « Les grandes combinaisons ont produit tous les petits rapports : le mouvement de la terre sur son axe ayant partagé en jours et en nuits les espaces de la durée, tous les êtres vivans qui habitent la terre ont leur temps de lumière et leur temps de ténèbres, la veille et le sommeil : une grande portion de l'économie animale, celle de l'action des sens et du mouvement des membres, est relative à cette

première combinaison. Y aurait-il des sens ouverts à la lumière dans un monde où la nuit serait perpétuelle (1)? » C'est ainsi que Buffon devient éloquent quand il se contredit en réfutant la triste thèse du matérialisme qu'il a soutenue en tant d'endroits par la négation positive des causes finales.

La seule étude de la lumière nous prouve donc d'une manière admirable qu'il y a dans les détails comme dans l'ensemble un ordre logique et une harmonie qui prouvent une conception divine, un enchaînement de causes et d'effets, de fins et de buts divers, qui prouvent un but suprême. Le Dieu, qui seul a pu façonner la forme extérieure et visible de tous les corps de la nature, a pu seul aussi dans un détail immense coordonner les formes, arranger la structure des plus petits élémens dont ces corps sont composés, et par là établir des proportions justes et diverses avec les propriétés et les rayons divers de la lumière, et produire ainsi les plus beaux phénomènes du monde. Des lois de la lumière, des lois de l'univers et de tous les élémens en relation avec la lumière, des lois enfin de structure des organes de la vision en rapport avec les deux premiers ordres de lois, de ces trois ordres de lois, établis l'un pour l'autre, résultent l'harmonie universelle, la vue et la connaissance de cette harmonie dans ses faits comme dans ses lois, et enfin l'usage de la nature. Pour quelle fin, pour quel but tant de puissance logique, tant de raison et tant d'ordre? Est-il permis de le méconnaître sans violer toutes les lois de la raison et détruire le principe de toute science? Oui, ô hommes de la science, qui tâtonnez encore dans les ténèbres au milieu de tant de lumière, reconnaissez enfin que vous êtes des enfans de lumière et des enfans du jour : oh! ne soyez plus enfans de la nuit, ni des ténèbres; ne vous laissez point aller au sommeil, comme ceux qui ignorent tant de merveilles; mais veillez, contemplez et adorez (1); et la science, en vous ramenant à la foi, vous comblera de bonheur et de félicité, et redeviendra dans vos mains une arme aussi puissante à édifier qu'elle l'a été à détruire.

L'abbé MAUPIED,
Docteur ès-sciences.

(1) Buffon, *Seconde Vue de la nature*, t. IX, p. XXVII, in-12.

(1) S. Paul, *aux Thess.*, I, c. V.

Sciences historiques.

COURS D'HISTOIRE DE FRANCE.

VINGT-DEUXIÈME LEÇON (1).

Puissance administrative et judiciaire dans le gouvernement mérovingien. — District germain appliqué à la province romaine; officiers royaux, gravions, comtes, ducs, *envoyés* ou missi. — Le *mahl* ou *plaid*; ses attributions; sa formation. — Persistance du régime municipal sous les Franks; libertés des cités. — *Ratchimbourgs* ou *boni homines* également franks et gaulois. — Le clergé uni à la curie, à la vie civile et politique.

On a beaucoup étudié, analysé ce que, depuis plusieurs années, on appelle en style algébrique l'*élément* germain, ou plus simplement, le caractère et les coutumes des peuplades germaniques. La principale source de cette étude est la *Germanie* de Tacite, monument estimable sans doute par son antiquité sur le sujet et par le mérite de son auteur, mais pourtant le plus faible de ses ouvrages, et celui qui laisse le plus apercevoir le défaut du genre historique, tel que les anciens nous l'ont transmis. Ils s'appliquaient surtout à ces harangues fictives, dont ils

(1) Voir la XXIe leçon, tom. XII, p. 428.

croyaient orner et animer les scènes qu'ils retraçaient. Le récit n'était pour eux qu'un cadre où ils inséraient ces morceaux de choix et de réputation, sur lesquels ils rassemblaient tout leur talent et toutes les adresses de l'art. Ces harangues prises à part sont, à la vérité, presque toutes autant de chefs-d'œuvre de rhétorique, quoique fort ennuyeuses à lire au milieu des faits trop souvent interrompus par ces tirades d'éloquence travaillée. Si l'on a la patience de s'y arrêter, on y admire certainement l'invention, l'ordonnance, l'enchaînement des idées; mais hors de là tout se réduit au soin du style chez les historiens les plus estimés. Leur récit marche au hasard sans liaison, sans arrangement; vous y chercherez en vain cet *ordre lucide*, comme dit Horace, qui naît d'un sujet puissamment conçu, où rien d'intéressant n'est omis, où tout se tient, où chaque chose vient à son temps et à son lieu. Ce grand art de la composition que les anciens ont porté si loin dans toutes les œuvres d'imagination, leur manque entièrement pour l'histoire. Tacite lui-même, si supérieur à tous comme observateur et comme moraliste, ne s'en est pas douté. Il excelle à peindre les caractères, à saisir, à déceler dans les moindres actions les tristes secrets du cœur humain, à remettre un événement sous nos yeux avec ses circonstances les plus vives. Il ne passe pas ces limites. Prolixe avec profondeur, et minutieusement concis, il use son génie en traits de détail, auxquels l'énergie de son style prête un relief achevé, quand sa touche trop forcée ne devient pas obscure. Il fait assez bien connaître les empereurs, non l'empire, Rome et le palais, non les provinces, les incidens et les intrigues, non l'ensemble du gouvernement ni des mœurs.

Dans son traité de la Germanie, qui ne lui fournissait pas sujet de harangues, il se contente de jeter des remarques détachées, incomplètes, avec quelques unes de ces sentences frappées à sa manière, qui donnent beaucoup à réfléchir, mais qui apprennent peu. De là tant d'incertitude sur le monde barbare et sur les institutions originelles de nos Franks en particulier. Ce n'est pas sans peine que, en rapprochant de quelques passages de ce traité les documens du 6e et du 7e siècle, on parvient à comprendre à peu près le système politique qui commença avec Clovis.

On a vu par quel prompt instinct de suprématie les *compagnons* avaient été rattachés au prince, en qualité de *fidèles*, par le lien des *bénéfices*, sans quoi la *compagnie* ou *suite* militaire, qui n'avait de but et d'éclat que dans la guerre, se fût dissipée naturellement dans un établissement fixe, qui suppose toujours une paix habituelle (1), et le prince eût perdu un grand moyen d'action, qui ne devint contraire que pour n'avoir pas été assez réglé, ni assez contenu. Dans le premier moment la royauté franque s'en faisait un appui d'autant plus utile, que la dispersion des simples guerriers dans leurs alodes la rendait entièrement libre. Ainsi dégagée de leur rude consultation, la royauté gagna encore beaucoup par un exercice bien plus étendu de l'autorité administrative, judiciaire et législative.

Il fallait un gouvernement général approprié aux anciens et aux nouveaux habitans, qui accordât les deux populations, qui fît enfin de leurs institutions différentes une même société civile. La forme de la tribu avait dans son extrême simplicité quelque ressemblance avec celle de la province romaine, et cela en facilita le mélange. La petite administration de la tribu admettait une division à trois degrés : le premier était le *district* (*gau*, *pagus*) auquel présidait un *gast* (hôte), ou *gravion*, *grafion* (*graf* (2), *senior*, *ancien*). Le *district* se partageait

(1) Tac. *Germ.*, 14. Quia si *civitas*, in quâ orti sunt, longâ pace et otio torpeat, plerique nobilium adolescentium petunt ultrò eas nationes, quæ tùm bellum aliquod gerunt; quia et ingrata genti quies, et faciliùs inter ancipitia clarescunt, *magnumquè comitatum non nisi vi belloque tueare.*

(2) Ducange : *Gravio* teutonicè *graef*, *geraf*, *gerafe*, comes, præses. Mœller, *Manuel*, 1-3 : *gereffa*, contracté de *gefährte*, compagnon. Alors pourquoi appeler la *compagnie* militaire (*comitatus*) *gefolgschaft*, plutôt que gefahrtschaft ? L'étymologie la plus naturelle est *grav* (gris, *homme d'âge*). Ce mot s'est visiblement conservé dans les titres modernes de *landgrave*, *margrave*, *burgrave*. La loi salique mentionne le *gravion*, spécialement *tit.* 37 et 53; ce que la loi ripuaire, 50 et 83, rend par *comitem* et *judicem fiscalem*, quem *comitem* vocant.

en *cantons* ou *bourgades* (*sculdasiæ*, *vici*), chacun sous la surveillance d'un *tungerefa*, *sculdais*, *saio* (1), *sago* (*tunginus*, *tunzinus*, *centenarius*, *centenier*). La subdivision de la bourgade ou le dernier degré était la *marche* (*mark*, *marca*, *limite*), qui avait son chef particulier dans le *markgrav* (*gravio loci*, *decanus* ou *dizainier*).

Cette organisation se laisse seulement entrevoir dans Tacite, quand il mentionne vaguement l'élection des chefs (*principes*), qui devaient rendre la justice dans les cantons et les bourgades, avec les *centenaires* pris parmi le peuple pour accompagner et assister chacun d'eux (2). Après avoir décrit l'assemblée générale (*concilium*), qui n'est autre évidemment que celle de la tribu, puisqu'il n'y paraît qu'un seul roi (3), l'historien semble y rapporter également et les affaires majeures, et les causes capitales, et les moindres délits, et les élections, et les admissions des jeunes gens au droit d'armes, c'est-à-dire qu'il confond ensemble la réunion de la tribu, celle du canton et celle de la bourgade. A la première appartenaient probablement les causes criminelles, outre les grandes décisions, et aux deux autres l'élection des chefs particuliers, celle des *centenaires*, et la connaissance des délits (4) et des débats privés. Ainsi se gouvernait la tribu germaine.

D'autre part, il ne restait plus rien de tout le système romain qu'un seul et faible débris de l'administration civile dans le régime municipal, qui avait fait de presque toutes les villes autant de petites républiques domestiques, enfermées isolément dans les étroits chaînons d'une vaste centralisation, mais conservant chacune séparément son existence propre, avec les ressources vivaces d'une constitution locale. Les plus considérables de ces villes, autrefois résidence de l'administration provinciale, et la plupart encore sous l'autorité d'un comte ou d'un duc (1), au moment de l'invasion, représentaient aux Franks le *district*; les villes secondaires, le *canton*, et les moindres enfin la *bourgade*. Le nouveau maître de la Gaule désigna donc parmi ses leudes, franks ou romains, des officiers qu'il envoya dans les principales cités, pour y présider, et de ce chef-lieu maintenir l'ordre dans un rayon de territoire plus ou moins étendu. Ces officiers s'appelaient *comtes* ou *ducs* pour les Gaulois, *gravions* pour les Franks; ils déléguaient à leur tour des *centeniers* (*tungini*, lieutenans, *viguiers*, *vicarii*) et au-dessous de ceux-ci des *dizainiers* (*decani*), pour remplir graduellement les mêmes fonctions dans les petites villes plus ou moins nombreuses, qui se rattachaient aux grandes cités, selon les souvenirs récens de la circonscription romaine (2).

(1) *Leg. sal. tit.* 49, *rip.* 50. *Tunginus* de *tangen* (être utile)? Ducange tire *sago*, *saio* de *sagum* (saie, hoqueton); *sache*, *sage* (cause) offre plus de vraisemblance. *Sculdais*, *schuldaf*, *schultete*, de *schuld* (cause), ou de *schulten* (ordonner)?

(2) Tac. *Germ.* 12. Principes qui jura per *pagos vicosque* reddunt; *centeni* singulis ex plebe *comites*, etc. Ces *centenaires*, appelés *compagnons* dans ce texte, étaient-ils simplement *compagnons de justice*, et désignés par élection? Il y avait d'autres *centenaires*, choisis entre toute la jeunesse, cent par canton, pour former la première ligne au combat; ch. VI: « *Centeni* ex singulis *pagis* sunt; idque ipsum inter suos vocantur, et quòd primò numerus fuit, jam nomen et honor est. » Ces *centenaires de guerre* étaient-ils de la suite ou *compagnie* du roi? Quelle distinction et quels rapports entre ces deux espèces de *centenaires* et les compagnons militaires? Tacite n'en dit rien.

(3) Tac. *Germ.* II.

(4) Tac. *Germ.* 11, 12, 13. Les jeunes guerriers admis avaient-ils part à ces diverses assemblées, ou seulement les chefs de famille? C'est encore une question.

(1) Sidon. Apollin. *Epist.* 5-8, à Attalus, comte d'Autun et frère de la mère de Grégoire de Tours; 7-2, mention d'un comte à Marseille; 4-17, d'Arbogast, comte de Trèves; 7-17, de Victorinus, comte d'Auvergne, et, selon Greg. Tur., 2-20, *duc* de sept villes. Bientôt le titre de *duc*, inférieur à celui de *comte* dans l'empire, prit dans l'opinion des Franks la supériorité que le premier sens du mot offrait à des hommes belliqueux, et il demeura affecté aux commandemens des *districts* les plus importans.

(2) Marculf., 1-8. Perspicuè *regalis* in hoc perfecta conlaudatur clementia, ut in cuncto populo bonitas et vigilantia requiratur personarum; nec facilè *judiciariam* convenit committere dignitatem, nisi fides et strenuitas videantur esse probatæ. Ergò dùm et fidem et utilitatem tuam videmur habere compertam, ideò tibi actionem *comitatûs*, *ducatûs*, *patriciatûs*, in pago illo commisimus, ut semper

Il ne pouvait plus être question de *préfet du prétoire* ni de *maître de la milice*, puisque Clovis possédait déjà de lui-même le commandement militaire, absolu chez les Franks, en fait de discipline, et le droit de rendre la justice. Il succédait ainsi de plein exercice aux empereurs ; d'ailleurs il avait accepté avec empressement, comme on l'a vu, une sorte de concession régulière de tous les anciens pouvoirs, en recevant les insignes consulaires, ce qui ne lui était point inutile, même aux yeux des barbares ; car, depuis plus de cent ans, ceux-ci s'étaient habitués à voir, non sans une secrète satisfaction, des chefs germains élevés aux grandes charges de l'empire et préposés à quelque grande province. Aussi les rois mérovingiens prenaient-ils la qualification de *vir inluster*, qui distinguait autrefois le *maître de la milice*. Tant était profonde l'impression de la puissance romaine, que ceux-là qui se montraient les plus fiers de l'avoir détruite, en respectaient l'ombre et en suivaient la trace.

La nomination royale commença de la sorte à remplacer l'élection. Cela rentrait en un sens dans la coutume antique ; le roi ne réglait-il pas le rang parmi ses *compagnons*, et ne donnait-il pas des missions et des commandemens aux uns et aux autres? Dès que les Romains pouvaient être *leudes*, rien ne l'empêchait de prendre des leudes romains pour officiers. Peu importait aux Franks qui, pour être plus à l'aise ne se croyaient que plus indépendans, et ne se sentaient pas plus pliables. Préoccupés de leur situation personnelle, comme d'imprévoyans barbares, ils ne songèrent pas si la tribu se dissolvait, et s'ils perdaient leur force avec leur union, à ne plus élire leurs chefs secondaires ; ils comprirent seulement la difficulté de l'élection, épars comme ils étaient. Au reste, il est probable que dans les *districts* du nord, où ils se trouvaient en plus grand nombre, Clovis envoya de préférence des comtes franks, en Neustrie et surtout au-delà de la Loire, des comtes romains. Il est probable aussi qu'il se déterminait, quant au choix de ces officiers, d'après la convenance des localités et des groupes. Peut-être même s'assurait-il préalablement de l'agrément des guerriers propriétaires dans tel ou tel district. On serait porté à le croire, puisque la population romaine était quelquefois consultée en pareille occurrence. On voit en effet Chilpéric, après avoir destitué Leudast, diriger vers Tours le frank Ansovald pour apporter au clergé et aux citadins la permission de choisir eux-mêmes un nouveau comte (1).

S'il y a ici conjecture, c'est dans l'explication, non dans le fait. Car, de quelque manière qu'on le comprenne, il est incontestable que les rois mérovingiens eurent tout d'abord la plénitude du pouvoir administratif ou exécutif. Tout office public venait directement ou indirectement du prince, qui nommait et révoquait à volonté, exerçant l'autorité la plus générale et la plus absolue, déléguant, quand il lui plaisait et quel il lui plaisait, avec le simple titre d'*envoyé* (*missus*) pour régler extraordinairement telle affaire, réviser tel jugement, et inspecter les comtes et ducs provinciaux (2).

« Si quelqu'un a besoin de produire

erga *regimen* nostrum fidem inlibatam custodias, et omnes populi ibidem commanentes tàm *Franci*, *Romani*, *Burgundiones*, quàm *reliquæ nationes* sub tuo regimine et gubernatione degant et moderentur, et eos recto tramite *secundùm legem et consuetudinem eorum* regas ; viduis et pupillis maximus defensor appareas ; *latronum* et *malefactorum scelera* à te *severissimè* reprimantur, ut populi benè viventes, sub tuo regimine gaudentes, debeant consistere quieti, et quidquid de *ipsâ actione in fisci ditionibus* speratur, per vosmetipsos annis singulis nostris ærariis inferatur.

Greg. Tur. 5-48. Ansovaldum dirigit, et datâ *nobis* et populo optione, Eunomius in *comitatum* erigitur.

(1) Greg. Tur. 4-13. Chramnus his diebus apud Arvernum residebat.... Multùm maledicebatur à populo. *Firminum à comitatu urbis* graviter injuriatum abigit, et *Salustium*, Evodii filium, subrogat. 5-22 : Chilpericus, pervasis *civitatibus* fratris sui, *novos comites* ordinat. 4-22, 42, 5 37 et *passim*. Marculf. 1-8. — L'institution des *missi dominici* ou *regales*, qu'on rapporte communément à Charlemagne, remonte sans nul doute aux premiers temps mérovingiens. Marculf. 1-40, formule déjà indiquée ; 1-20, ordre de partage en litige à faire par un *missus regis, vir illustris* ; form. Lindenbrog. 58 ; Greg. Tur. 5-4 ; ces textes seront donnés un peu plus loin. Cet officier se nommait encore *legatus*. Leg. rip. *tit.* 55 ; Marculf. 1-11.

« des témoins au *mall*, devant le *cente-* « *nier* ou le *comte*, ou devant le *duc*, le « *patrice* ou le *roi*, et si les témoins ne « voulaient point venir au *plaid*, celui qui « en a besoin doit les ajourner, etc. (1). » Voici clairement, marqués dans leur ordre, les offices ordinaires avec le moyen uniforme d'action et de publicité, lequel est le *mall* ou le *plaid*, appelé encore ailleurs *assemblée du peuple* (*conventus populi*). Il y avait le *plaid* du centenier, celui du comte, du duc ou du patrice, et celui du roi, trois degrés distincts d'autorité procédant de la même manière.

Mais qu'était-ce que ce plaid? Que s'y passait-il? Comment était-il composé? Pour ne pas nous engager dans un détail inutile, il suffit de dire que deux sortes d'affaires y étaient portées : 1° Affaires d'intérêt privé, les minimes et urgentes devant le centenier (2), les plus graves devant le comte; 2° Affaires d'intérêt local ou commun, devant l'un et l'autre, selon la part de chaque localité et de l'autorité, qui présidait; les premières tenant au droit civil, outre les débats personnels de propriété et d'offense à juger, comprenaient aussi certains actes, comme donations, mariages, institutions d'héritiers, actes, qui avaient besoin d'une sanction pour valoir (3). Alors le plaid était un tribunal, une assise de justice et de légalité. Les autres affaires, tenant au droit public, entraient plus ou moins dans toutes les nécessités et les questions de régie générale, et donnaient au *plaid* un caractère politique. Par exemple, si un seul habitant, même *dans un village*, s'opposait à ce qu'un nouveau venu y établit son domicile, celui-ci devait être exclu. Or il fallait pour cela, que l'opposition fût déclarée en présence de tous les autres habitans, et notifiée ensuite en leur nom, plusieurs fois. Cette adhésion commune s'appelait *placitum*, aussi bien que la réunion, et le gravion devait venir lui-même en assurer l'effet en cas de résistance (1). De semblables réunions et consultations communes n'étaient pas moins nécessaires, pour régler le service militaire et les finances; et pour d'autres causes encore non moins importantes (2). Le *plaid* alors, sans changer de forme, ni de nature, s'agrandissait et devenait assemblée, d'où on l'appelait encore *conventus populi*. Cette double destination de la même institution, cette double fonction du *plaid*, n'a pas été assez nettement remarquée même par Moreau, ce qui n'augmente pas peu les obscurités sur le gouvernement mérovingien.

Dans l'une et l'autre fonction, tout se faisait publiquement; c'était la condition essentielle; la publicité consistait même dans le plaid. Tous les hommes libres conséquemment avaient le droit d'y venir, de voir, et d'entendre; pour les affaires d'intérêt commun tous y étaient appelés; tous néanmoins n'y *assistaient* pas également.

« Trois *sagibarons* seulement devaient être avec le gravion dans les *malbergs*

(1) Leg. rip. *tit.* 50. Si quis testes ad *mallum* ante *centenarium* vel *comitem*, seu ante *ducem*, *patricium*, vel *regem* necesse habuerit ut donent testimonium, et fortasse testes noluerint ad *placitum* venire, ille qui eos necessarios habet, *mannire* illos debet, ut testimonium quod sciunt jurati dicant. *Ib.*, *tit.* 53, et leg. sal. *tit.* 49.

(2) Marculf. *appendix*, form. 9. *Mandatum* d'un évêque qui charge son *avoué* de per *omne jus* investigare, inquirere, prosequi et *admallare* per *mallos*, *vicos*, *castella*, *oppida* et *civitates*; nec non etiam si necessitas incubuerit, in *palatio*, ante *vicarios*, comites, *missos dominicos*, comites palatii, etc.; *form. Bignonianæ*, 6 : *Notitia* de mancipio : Cùm resedisset ille *Vigarius* inlustris viri illius comitis, in illo *mallo publico*, unà cum ipsis *scabinis*, etc. Ce dernier mot, qui ne fut guère en usage que sous la seconde race, vient du théotisque *skapen*, *skapen*, *skafen*, en langue moderne, *schaffen*, constituer, ordonner.

(3) Leg. sal. *tit.* 53. Celui qui réclamait un animal dérobé devait citer devant le juge ou président du plaid celui qu'il prenait à partie, et lui remettre en présence des témoins un *fétu* ou un petit *rameau* (*festuca* vel *ramus*); ce qui s'appelait *adchramire*, *adframire*, *adramitio*; tit. 40. — L'infestucation ou adramition avait encore une autre utilité. Deux hommes, dont l'un remettait le *fétu* ou *rameau* à l'autre, qui le recevait in laisâ (*laiso* ou *lesu*, fente du haut de l'habit), en plein *mall*, devant le *tunginus* et ses trois assistans, ratifiaient ainsi une transaction. On pouvait de la même manière déclarer un héritier; tit. 49, *de adframire*.

(1) Leg. sal. *tit.* 48 et 50.

(2) Voyez plus bas ce qui est dit du serment de fidélité à propos des villes.

particuliers; en d'autres cas, il n'en fallait pas moins de 7 (1). »

« Une cause étant instruite, celle des deux parties, qui désirait une prompte décision, pouvait demander aux *Ratchimbourgs* de prononcer le *jugement salique* (2). Et après la troisième insistance, si les *Ratchimbourgs* refusaient, ils étaient passibles d'une amende (3).

Ainsi un petit nombre d'*assistans, assesseurs* ou *conseillers*, choisis parmi les hommes libres, siégeaient avec le président, pour donner leur avis et décider avec lui. Ils constituaient le corps du *plaid*, qui ne pouvait s'en passer, qui n'existait point sans eux; ils avaient tout à la fois quelque chose du *juge* et du *juré* modernes. Tous les hommes libres étaient-ils aptes à ce ministère? Les Romains y étaient-ils admis, ou seulement les Franks? Là-dessus encore grand dissentiment: les uns, comme l'abbé Dubos, pensent que les Gaulois ou Romains avaient leur juridiction particulière; les autres, comme l'abbé Mably, veulent que les Franks aient partout agi en maîtres. Mably, pour soutenir son opinion, nie l'ancienne existence conservée aux cités de la Gaule par les Mérovingiens; là est le nœud en effet, car s'il n'eût fait cette chicane, il lui fallait inévitablement abandonner son système.

(1) Leg. sal. *tit.* 57, 52, 49, et *passim*; Leg. rip. *tit.* 32, 55 et *passim*.

(2) *Dicere legem salicam*, *prononcer la sentence*, *décider selon la loi salique*, et non pas *réciter l'article applicable à la cause*; ce qui n'aurait guère de sens, puisque tout jugement n'étant qu'une application de la loi, le juge ne peut donner sa décision, c'est-à-dire appliquer la loi qu'en la citant. Moreau, *Disc.* 4 et 9, a très fortement convaincu de bévue cette dernière interprétation, adaptée à un certain système et évidemment acceptée par cette littérature moutonnière, qui se nourrit d'érudition toute faite, et qui a un instinct de préférence pour l'erreur. Ce laborieux et savant publiciste a prouvé, avec l'aide de Ducange et ses propres observations, que, dans ces premiers siècles, le mot *lex*, employé quelquefois pour désigner le *droit écrit*, signifiait aussi le *procès*, le *jugement*, l'*amende*, la procédure, même un *titre inscrit* dans les archives, et que le sens ordinaire de *dicere legem*, *facere legem*, était synonyme de *facere rectum*, *rendre justice*, *faire droit*, *prononcer la sentence*. Cette explication aura plus loin une conséquence plus grave qu'on ne penserait à la première vue.

(3) Leg. sal. *tit.* 60.

Or, il est aujourd'hui surabondamment prouvé (1) que la conquête franque a respecté le régime municipal; le bon sens tout seul devait conclure ainsi de la position de Clovis, de sa conduite, de sa conversion au Catholicisme: et il n'était pas même besoin de longues recherches pour démontrer que non seulement les cités gauloises gardèrent leur organisation intérieure, mais qu'elles obtinrent encore une liberté inconnue pour elles auparavant.

1° L'existence de la *curie* ou corps des décurions dans la cité, et des magistratures municipales, se constate par les mêmes actes civils de donation, d'institution d'héritier, etc., que la *curie* validait à l'égal du *plaid* (2).

2° On a vu tout-à-l'heure qu'une ville

(1) M. Raynouard, *Hist. du Droit municipal*; M. de Savigny, *Hist. du Droit romain*; M. Pardessus, *Journal des Savans*, 1840.

(2) Marculf. 2-9. *Charta obnoxiationis*.... Præsentem donationem *gestis municipalibus* alligari curavimus.... 2-37 : *Gesta juxta consuetudinem Romanorum qualiter donationes vel testamenta allegentur.* Anno illo, regnante illo, sub die illo, in civitate illâ, adstante viro illo, laudabili *defensore* et *omni curiâ illius civitatis*, vir magnificus ille prosecutor dixit: Peto, optime *defensor*, vosque, laudabiles *curiales* atque *municipes*, ut mihi *codices* publicos patere jubeatis; quædam enim in manibus habeo quæ *gestorum* cupio allegatione *roborari*.... (Le défenseur et les curiales ayant consenti, le mandataire continue :) Vir... ille per chartam mandati sui mihi injunxit ut illam *donationem* testamenti, aut *cessionem*.... *gestis municipalibus* debeam allegare. 2-38, *textus mandati*. (Le mandat étant lu, le défenseur et les curiales font lire ensuite la donation, et voyant que les deux pièces sont certifiées et signées manibus *bonorum hominum*, déclarent :) Dignum est ut gesta ex hoc conscripta atque subscripta tibi tradantur, et ut in *arcipibus* (archives) *publicis* memoranda serventur; *Sirmond. form.* 32; les formules d'Angers, *formulæ Andegavenses*, du temps de Thierry IV, au nombre de 59, mentionnent la loi romaine, la coutume du pays, le pouvoir royal et les curiales : la première, *formula solemnis de dote*, parle de la curie publique, qui siégeait *in foro*; ibique vir magnificus ille prosecutor dixit : Rogate, vir laudabilis illi *defensor*, illi *curator*, illi *magister militum*, vel reliquum *curia publica*, etc. Et la dot est consignée sur les registres publics. Il faut ajouter la formule inédite publiée par M. Pardessus en 1840, dans la bibliothèque de l'École des Chartes, t. 1er, p. 218. Cette formule de demande d'*appennis*, ou d'affiche pour le rétablissement de titres de propriété, prouve, 1° l'indépendance muni-

reçut d'un des fils régnans de Clotaire Ier la permission d'*élire* un comte; souvent une ville épiscopale demandait aussi à choisir son évêque, et alors une *suggestion* ou pétition était adressée au roi ou au magistrat royal (1) par les citadins.

3° La première formule d'Angers qui vient d'être citée, comptant parmi les officiers municipaux un *maître des soldats*, nous révèlerait encore le droit de *milice*, rendu aux villes par la détresse de l'empire (2), et maintenu par les rois Franks. Chez les Gaulois, disait Ammien, « tout âge est très bon pour la guerre; « avec une égale force de cœur le vieillard « fait campagne comme le jeune homme, « que le froid et le travail assidu ont en« durci à braver les fatigues et les périls. « Et jamais aucun d'eux redoutant le « service militaire, *ne s'est coupé le « pouce*, ainsi qu'en Italie ceux qu'on « appelle par dérision, *nonchalans* (3). » La nation qui fournissait de si braves soldats aux troupes impériales, ne fut pas la dernière à ressaisir les armes; assaillie de tous côtés, prise au dépourvu, sans lien et sans direction, retranchée çà et là dans ses villes, elle n'avait cessé de se défendre, et ne pouvait être désarmée que par une guerre d'extermination, qui n'était ni dans l'intérêt ni dans l'intention des Franks. Chaque ville continua donc d'avoir sa milice; et ce droit, qui ne fut pas mis en doute un seul instant, devint même quelquefois un abus. Chilpéric étant mort (584), les habitans d'Orléans avec ceux de Blois, attaquèrent inopinément ceux de Châteaudun et en ravagèrent le territoire; les Dunois soutenus des citoyens de Chartres, se vengèrent à leur tour. Cette querelle s'échauffant, les hostilités seraient devenues plus graves, sans l'intervention des deux comtes d'Orléans et de Chartres qui rétablirent la paix en engageant les deux cités à terminer leur différend par la voie judiciaire (1). Plusieurs années auparavant, Mummolus, chargé par Sigebert et Gontram de reprendre les villes de Tours et de Poitiers, dont Chilpéric s'était emparé par son fils Clovis, chassa de Tours le jeune prince; mais Basilius et *Sigharius, citoyens* de Poitiers, l'un romain et l'autre dont le nom indique un frank, rassemblant des troupes, voulurent résister, et ils furent vaincus (2). Chilpéric faisant bientôt la paix, rend toutes les villes qu'il avait prises, en priant Sigebert de ne point traiter les habitans comme *coupables de défection*. Peu après, la guerre recommence, et Sigebert envoie des messagers à Tours et à Châteaudun afin que ces deux villes dirigent leurs forces contre son ennemi (3). Ailleurs ce sont les villes de Tours, de Poitiers, de Bayeux, du Mans, d'Angers et *beaucoup d'autres* encore qui forment une armée d'après l'ordre de Chilpéric, sous le commandement de ses généraux, pour punir la révolte du comte de Bretagne (4).

Il n'est pas douteux non plus que Franks et Gaulois ne marchassent ensemble en armes, indifféremment convoqués et commandés par des *moniteurs* et des généraux gaulois ou franks (5). Et ce qui ne prouve pas moins la complète jonction des deux races, c'est l'entretien prolongé dans l'armée mérovingienne, de troupes toutes romaines, formées par *nombres* ou bataillons selon leur ancienne ordonnance. On se souvient de ces soldats italiens, distribués en plusieurs garnisons au centre de la Gaule,

cipale de Bourges sous la première race; 2° l'existence d'une charge *nouvelle*, celle du *profensor* ou *substitut* du défenseur.

(1) Marculf. 1-7. *Suggestio* regi vel *seniori* communi.... A *servis vestris*, quorum *subscriptiones* vel *signacula* subtùs tenentur inserta.

(2) *Novell. Theod. tit.* 20.

(3) Amm. 15, 10. Nec eorum aliquando quisquam, ut in Italiâ, munus martium pertimescens, pollicem sibi præcidit, quos localiter murcos appellant.

(1) Greg. Tur. 7-2.

(2) Greg. Tur. 4-46.

(3) Greg. Tur. 4-50, 51.

(4) Greg. Tur. 5-27.

(5) Greg. Tur. 3-13. Erat ibi tunc temporis (...) quidam *Litigius* ex *monitoribus*; 4-42 et *passim*; 7-42 : Sur une sentence des juges contre ceux qui avaient manqué à la convocation pour une expédition, le comte de Bourges envoya ses officiers dans un manoir de son district, qui était des terres de saint Martin. L'agent de la maison résista, disant : Ce sont les hommes de saint Martin; ne leur faites aucun dommage, parce qu'ils n'ont pas coutume de *marcher en pareil cas*; 5-27 : Chilpericus de pauperibus et *junioribus* Ecclesiæ.... *Bannos* jussit exigi pro eo quòd in exercitu non ambulassent. Non enim erat consuetudo ut hi ullam exsolverent *publicam functionem*.

lorsque Clovis arriva, et qui traitèrent avec lui ainsi que les Armoricains après son baptême. Les fils et les petits-fils de ces soldats succédèrent à leurs pères avec les mêmes conditions, et ces étrangers se reconnaissaient encore dans les combats vers la fin du 6e siècle à leurs *enseignes* et à leur costume (1).

Une seule preuve encore, qui les renferme toutes et qui aurait tranché toute difficulté, si on y eût fait attention, je veux parler du *serment* de fidélité que les princes franks avaient bien soin de demander particulièrement aux cités, soit quand ils montaient sur le trône, soit lorsqu'ils y associaient leur fils, soit quand ils acquéraient par traité ou héritage quelque district nouveau (2); car un serment de fidélité ne se demande pas à des esclaves ni même à des sujets conquis, et je ne sache pas que les empereurs romains jugeassent à propos de le recevoir des villes et des provinces comme du sénat et des troupes; rien ne suppose mieux que ce serment, la liberté politique (3). Mais ce qui doit nous frapper bien davantage c'est la réciprocité de serment de la part des rois, qui garantissaient le maintien des lois et coutumes locales (1) sans lesquelles, en effet, quoique l'on s'obstine à dire et à tenter, la liberté ni même la nationalité n'ont plus de base.

Avec cet ensemble de *franchises* (2), reconnues aux Gaulois, ceux-ci durent entraîner les Franks à leur régime intérieur. L'aversion germanique pour l'enceinte des murailles et le pressement des habitations dut céder aux nécessités d'intérêt, de pratiques religieuses, d'ambition, de vanité, et même de plaisir. Aussi bientôt la plupart des Franks résidèrent-ils habituellement dans les villes; ils en étaient citoyens, et les puissans d'entre eux, les *sénieurs*, comme on les appelait, s'agrégeaient d'eux-mêmes à la curie de la cité, près de laquelle ils avaient leur *villa* (3) principale.

Qui ne voit maintenant d'où se tiraient les *assesseurs* ou *juges?* Le système municipal continuant de subsister, et, bien mieux, émancipé de toutes les entraves impériales; les Franks, même *leudes*, étant citoyens des villes, et *curiales* dans toute ville où il y avait une curie, Gaulois et Franks remplissaient également cette fonction par le choix du comte, peut-être de leurs concitoyens; et là, comme partout ailleurs, en même fonction et même rang (4), ils portaient même

(1) Proc. *de Bell. Goth.* 1-12. Romani milites, cùm nec Romam redire possent neque ad hostes *Arianos* desciscere vellent, seipsos cum signis ac regione quam antè Romanis servabant, Arboricis et Germanis permiserunt, moresque omnes patrios retinuêre, quos *eorum posteri* ad se transmissos *adhuc* ritè servant. Nam et *numeri* in quos olim contributi militaverant, *hâc etiam ætate agnoscuntur*, et *signa propria præferentes* ineunt prælia. Constanter patriis utuntur legibus et præter alias romani habitûs partes, redimiculum pedum etiam *nunc* gestant.

(2) Greg. Tur. 7-8, 12, 13, et *passim*.

(3) Ce serment de fidélité passa même en usage général, et ne se demandait pas seulement aux cités, mais aux moindres bourgades, comme le prouvent la formule 1-40 de Marculfe et la trente-neuvième de Lindenbrog: *Ut Leudesamia promittantur regi.* Ille rex illi comiti: Dum et nos unà *cum consensu procerum nostrorum* in regno nostro illo gloriosum filium nostrum illum regnare *præcipimus;* ideò jubemus ut *omnes pagenses vestros* tam *Francos, Romanos*, vel *reliquas nationes degentes*, bannire et *locis congruis* per *civitates, vicos* et *castella congregare* faciatis; quatenùs præsente *misso* nostro inlustri viro illo, quem ex *nostro latere* illùc *pro hoc* direximus, *fidelitatem* præcelso filio nostro vel nobis *leudisamium* per loca sanctorum vel pignora quæ illùc per eumdem direximus, debeant promittere et *conjurare*.

(1) Greg. Tur. 9-30. Chariberto regi hic populus (celui de Tours) *sacramentum* dedit; *similiter etiam et ille cum juramento* promisit ut *leges consuetudinesque novas* populo non infligeret.

(2) Mot curieux qui, au sortir de la tyrannie féodale, imprimant le nom du peuple nouveau aux mêmes *libertés* recouvrées que l'ancien peuple avait possédées, attestait encore leur primitive et complète alliance.

(3) Greg. Tur. 3-36 et 10-27. Trèves et Tournai, d'après ces deux passages, ne sembleraient peuplées que de Franks; 4-46: Sed Basilius ac *Sigharius*, Pictavi *cives;* 7-13, 47: *Sicharius* et *Chramnisindus* sont *citoyens* de Tours; 8-31: Meurtre de l'évêque Prætextatus; magnus tunc omnes *Rothomagenses cives* et præsertim *seniores* loci illius *Frankos* mœror obsedit; 9-36: Viri *fortiores*, qui in *urbe* erant *Suessionicâ* sive *Meldensi*, venerunt ad Childebertum, dicentes: Da nobis unum de filiis tuis, ut *serviamus* ei, etc. 8-18, 9 9.

(4) Lorsqu'après avoir attentivement examiné, on ne rencontre d'autre différence réelle entre les deux races que celle du *vehrgeld* ou *composition personnelle*, et encore restreinte aux seules attaques qui touchent la personne d'un Frank et non ses biens,

titre; on les appelait également *sagibarons, ratchimbourgs* (1) ou *boni homines*. Seulement les deux premières qualifications étaient en quelque sorte de style officiel et légal; la dernière, appartenant à la langue commune, avait d'ailleurs un sens plus général, plus élevé, et s'appliquait encore non seulement à toute cette classe de citoyens, dans laquelle on prenait les assesseurs, mais aux plus grands personnages, considérés comme conseillers du prince (2).

Ce n'est pas tout. Le clergé, que devenait-il au milieu de cet arrangement politique? Ces évêques, dont Constantin avait maintenu l'arbitrage légal dans les causes temporelles, dont le désastre de l'Empire et les calamités publiques avaient fait les vrais *défenseurs* des cités, on s'est demandé s'ils étaient admis aux *Champs de Mars?* Et, comme il n'y a point de Champ de Mars pour répondre, on a douté, opiné, contesté. Mais si l'on avait donné plus d'attention aux faits qu'aux opinions systématiques, on aurait vu partout le clergé uni à la vie civile, exerçant distinctement et utilement les fonctions temporelles et spirituelles; le clergé, introduit dans la curie, tenant sa place au plaid avec les ratchimbourgs, communiquant par sa présence une valeur réelle aux engagemens contractés et aux sermens surtout; l'évêque, chef supérieur de la cité, ordonnant quelquefois, et assemblant un plaid même pour un jugement criminel qu'il ne devait pas présider. Ainsi, Leudast n'était installé comte de Tours que par une présentation et une recommandation du fils d'un roi à l'évêque Grégoire; dans les causes qui seraient personnelles à cet homme vénérable, comme dans toutes les nécessités de l'Église, Leudast s'empressait de lui promettre qu'il lui serait fidèle; et le comte *siégeait* pour *rendre la justice* avec les *sénieurs laïques* et *ecclésiastiques* (1). Ainsi, après le meurtre de Prætextatus, métropolitain de Rouen, l'évêque suffragant de Bayeux, Leudovald, vint aussitôt dans la métropole, en ferma les églises, ce qu'on signale comme le premier exemple connu d'un *Interdit*, fit arrêter ceux qu'on soupçonnait du crime, et commencer contre eux une procédure (2).

on est tenté de croire avec Moreau que Clovis, en établissant cette unique supériorité en faveur des siens, n'eut secrètement en vue que leur conservation au milieu d'une population bien plus nombreuse, où ils allaient se disperser.

(1) On a donné déjà l'étymologie de *Sagibarons*. Les lois et actes du temps portent : *Ratkimburgii*, *racimburgii*, *ragenburgii*, *regemburgi*, *racimburdi*, mot qui dérive de *rek* (fort, puissant) et de *burgh* (garantie, caution), radical: *berg* (colline, éminence, appui); *reken-burghe*, *rekin-burghe* (fortes cautions). Selon M. Thierry, 2ᵉ *récit mérov.*, *ratchimbourg* serait synonyme de *ahriman;* mais d'après sa propre explication, *ratchimbourg* exprime quelque chose de plus.

(2) Leg. sal. *tit.* 60. Si qui *Rathinburgii legem noluerint dicere* in *Mallobergo* residentes... debet eis qui causam requirit dicere : *Dicite nobis legem salicam*. Si illi tunc noluerint dicere, tunc iterum qui causam requirit... etc. Marculf. *form.*, *Append.* 1, *Notitia de colono evindicato*... Et dum hæc causa apud ipsum *comitem* vel ipsos *Racimburgios diligenter fuit inventa*. Il s'agit d'un colon réclamé par l'*avoué* d'une église ou d'un monastère, cause qui aurait été nécessairement portée devant des juges de *loi romaine*, et non devant des *Ratchimbourgs*, si ceux-ci eussent été uniquement des juges de *loi salique*, et s'il eût existé une juridiction à part pour chaque nation. *Form. Andegav.* 49 : Veniens illi et Germanos suos illi Andecavis civitatis ante viro illustri ille comite vel reliquis *Racimburdis*, qui cum eo aderant, quorum nomina per subscriptionibus atque signacola subter tenentur inserta, etc. On a déjà cité la formule de Marculf, 2-3, qui mentionne les *boni homines*... La 29ᵉ de l'*Appendix de homine forbatudo* est encore plus explicite. L'homme *forbatudus* était celui qui avait reçu la mort en attaquant injustement et violemment son adversaire. Celui-ci venait, dit la formule, jurer devant le comte *in mallo publico*, et devant plusieurs *boni homines*, qui affirmaient avec lui que l'homme tué avait été l'agresseur. Greg. Tur. 6-19 : Cùm hæc regi Chilperico nuntiata fuissent, mittit nuntios comitibus ducibusque et reliquis *agentibus*, ut, collecto exercitu, in regnum Germani inruerent. Sed prohibitus est *consilio bonorum hominum*.

(1) Greg. Tur. 5-49. Jam si in *judicio* cum *senioribus*, vel *laïcis*, vel *clericis* resedisset, etc. Marc. *form.* 2-16 : Donation à une épouse enlevée de la maison paternelle... Te, contra voluntatem parentum tuorum rapto scelere, sociavi, undè *vitæ periculum incurrere debui;* sed *intercenientibus sacerdotibus* vel *bonis hominibus*, vitam obtinui, etc. 2-18 : *Securitas pro homicidio facto*, laquelle devait mettre en sûreté le coupable, après *composition* consentie et réglée par l'intervention des *sacerdotes* et des *magnifici viri*, dont les signatures attestaient un tel acte.

(2) Greg. Tur. 8-31. Leudovaldus episcopus epistolas per omnes sacerdotes direxit, et, accepto con-

En résumé, le clergé, indépendant de la curie par un caractère incommunicable, en faisait maintenant partie, et entrait par là définitivement dans l'ordre civil; la curie, indépendante du plaid, loin d'en être séparée, en faisait au contraire la base et le modèle; et si hors du plaid elle n'avait point la juridiction contentieuse, que l'erreur de Dubos lui accorde, quand le plaid avait terminé sa session, elle retenait toujours sans interruption, outre sa police intérieure, l'autorisation des actes civils. On peut même regarder comme certain que ces actes lui étaient déférés par les Franks, aussi bien que par les Gaulois, et lui demeurèrent à la fin spécialement attribués par l'opportunité générale. Ses formalités, plus sûres et plus commodes que l'*infestucation* ou *adramition*, devaient prévaloir (1).

Partout, dans le canton, comme dans la cité, le plaid, seul *tribunal de justice*, comprenait en même temps le *conseil municipal* et l'*assemblée communale*; forme unique de juridiction et de consultation pour les deux populations ancienne et nouvelle, qui s'y trouvaient incessamment et indistinctement mêlées en une seule et même nation.

Quoique le centenier et le viguier fussent subordonnés au comte, que le plaid cantonnal fût semblablement inférieur au plaid de la cité, et celui-ci au plaid provincial, plus solennel et plus imposant encore dans la cité métropolitaine, où résidait le comte, le duc ou le patrice, cependant chaque plaid, dans ses limites tracées, avait force égale de décision; l'un ne relevait point de l'autre. Il ne se portait appel d'aucun d'eux qu'au roi, qui rendait un jugement définitif, soit par un *missus* dans le plaid provincial extraordinairement convoqué, soit par lui-même ou par son délégué ordinaire, le comte du palais, dans le plaid du palais ou plaid royal, dont il reste à parler, et auquel tient l'erreur des Champs de Mars, comme le montrera la 23e leçon.

ÉDOUARD-DUMONT.

allio, *ecclesias* Rothomagenses *clausit*, *ut in his populus solemnia divina non spectaret*, donec indagatione communi reperiretur hujus auctor sceleris. Sed et aliquos adprehendit, quibus supplicio subditis, veritatem extorsit, qualiter per consilium Fredegundis hæc acta fuerant. Constit. Chlotar. art. 6.

(1) La formule du testament en faveur d'une fille contre la disposition de la loi salique est une preuve évidente de préférence pour la loi romaine, et pour ses formalités. Marc. *form.* 2-12, citée dans la xxe leçon.

COURS SUR L'HISTOIRE DES CROISADES.

DEUXIÈME LEÇON (1).

Croisades carlovingiennes. — Les Sarrasins repoussés de la Gaule méridionale. — Restauration de la nationalité gothique. — Charlemagne; Abdérame, calife de Cordoue; Haroun-el-Reschid, calife de Bagdad. — Politique des Francs. — Saint Guillaume, comte de Toulouse.

L'islamisme, comme une violente tempête partie de l'Orient, avait inondé de ses sectateurs les trois quarts du monde chrétien et menaçait de s'établir sans rival sur tous les bords de la Méditerranée. Maître déjà des principales îles de cette mer intérieure et sûr d'y conserver par ses flottes une domination incontestée, tout semblait facile à son prosélytisme guerrier. Pour aller rejoindre son berceau à travers l'Italie et l'empire grec en décadence, il ne lui restait plus qu'à franchir la Gaule; mais là se trouva la barrière invincible qui arrêta le flot de la conquête : ce fut la victoire de Poitiers, remportée par la race héroïque et chevaleresque des Franks. Dans cette immortelle bataille « Charles Martel, comme « dit M. de Maistre, s'attacha l'épithète « terrible qui le distingue encore », et après avoir poursuivi les envahisseurs jusque sous les murs de Narbonne, il laissa à ses successeurs, Pepin et Charlemagne, la plus glorieuse tâche à remplir,

(1) Voir la 1re leçon au t. XII, p. 174.

celle d'assurer l'avenir de la civilisation chrétienne. Par leur alliance intime avec l'Église et la papauté, ces deux monarques, le premier dans la Gaule et le second dans l'Europe entière, se firent les missionnaires armés du Christianisme. Avec eux naquit la chevalerie ; avec eux nos guerres saintes et nos premières croisades pour reconquérir les régions envahies par les musulmans, repousser sur terre et sur mer ces barbares du Midi, les refouler d'abord au-delà des Pyrénées, les chasser de nos côtes, et en attendant le triomphe complet d'une politique à la fois maritime et continentale, rétablir le commerce ruiné, protéger la navigation, et renouer les premières relations chrétiennes avec l'Orient par la sauve-garde des pélerinages de Jérusalem.

Telle fut l'œuvre guerrière et civilisatrice dont Pepin et Charlemagne se firent les instrumens sous l'inspiration des grandes pensées venues de l'Église romaine. Et c'est pourtant cette restauration religieuse et chevaleresque de la chrétienté qu'on a voulu séparer jusqu'ici de l'histoire des Croisades ! Nous n'imiterons pas à cet égard les historiens qui nous ont précédé, et pour combler l'immense lacune qu'ils ont laissée dans le tableau des guerres saintes, nous allons insister au contraire sur l'époque qui en offre les origines et les premiers développemens. Après quoi nous verrons la république chrétienne retombée dans l'anarchie, déchirée par les guerres civiles et les discordes intestines de ses princes, tandis que les Papes sont chassés de la ville éternelle, les églises des saints apôtres pillées et brûlées par les nouveaux barbares, et la civilisation tout entière un instant sans espérance d'échapper à cet incendie général. Mais avec le pape Français, Sylvestre II, l'espoir reprend au cœur de la chrétienté; et avec le rétablissement de la papauté et la réforme de Grégoire VII, au 11e siècle, renaissent pour s'améliorer et atteindre à une hauteur incomparable toutes les grandes entreprises des Saints-Pontifes et des anciens princes carlovingiens. Telle est la lacune à remplir dans l'histoire des Croisades.

Commençons donc par bien connaître le théâtre des luttes carlovingiennes contre l'islamisme, et transportons-nous dans la Gaule narbonnaise, où étaient venus s'arrêter les efforts victorieux de Charles Martel, et où Pepin et Charlemagne, après y avoir fondé l'unité territoriale de leur puissance, mirent au grand jour tous les secrets de leur politique contre les Sarrasins.

Avant l'invasion musulmane, les conciles de Narbonne nous montrent cette cité habitée par cinq peuples différens, ce qui peut s'appliquer également à tout le littoral de la Septimanie, et généralement à la Gaule et à l'Espagne méridionale. C'étaient les Romains ou naturels du pays, les Goths, qui s'en étaient emparés depuis trois siècles, et ensuite les Syriens, les Grecs et les Juifs ; ces trois derniers, attirés sans doute par le commerce qui, seul, peut nous expliquer à cette époque l'importance des villes maritimes d'Agde et Maguelone, placées dans l'énumération des chefs-lieux de la province avant Nîmes, Béziers et les autres cités. Cette priorité s'explique encore par l'anarchie qui avait désolé l'intérieur de la Gaule sous les Mérovingiens, et la Septimanie sous les derniers rois wisigoths ; car, alors, la vie se réfugiait aux extrémités du corps social et l'activité des habitans se portait sur la mer, qui les mettait en communication directe avec les anciennes provinces de l'empire.

C'est ainsi que Narbonne, à l'aide d'un large canal dont les restes se voyaient encore au 17e siècle, et qui traversait les étangs circonvoisins, aboutissait à la Méditerranée, et par elle, à toutes les villes commerçantes de l'Orient. De là aussi, le nombre et la variété des richesses que Narbonne possédait sous Charlemagne, et dont il est question dans un poème de Théodulfe. Cet envoyé du monarque Frank, énumérant ce qui peut tenter la cupidité des magistrats de Narbonne, nous parle de cristaux et de pierres précieuses de l'Orient, de monnaies d'or que sillonnent la langue et les caractères arabes, de coupes artistement ciselées et où sont représentées les aventures d'Hercule et des héros de la Mythologie ; de manteaux teints de pourpre et de diverses couleurs, ornés de belles peintures et apportés par les Arabes ; tandis que la petite bourgeoisie de la ville étale des peaux de Cordoue, des

toiles et de belles étoffes de laine. Narbonne assurément n'avait rien alors à envier aux cités les plus industrieuses et les plus commerçantes de la Gaule. C'est ce qui nous explique pourquoi la conquête qu'en firent les Sarrasins, leur assura une supériorité décisive tant qu'ils purent en conserver la possession, pourquoi l'équilibre fut rétabli entre entre eux et les Franks, lorsque ceux-ci les en eurent dépossédés, et pourquoi enfin la ville de Barcelone fut pour la chrétienté ce que la prise de Narbonne avait été pour l'islamisme.

Ainsi, pendant toute la durée de l'époque Carlovingienne, Narbonne et Barcelonne, en-deçà et au-delà des Pyrénées, selon qu'elles sont occupées ou non par les Franks ou par les Sarrasins, vont résumer dans leurs destinées celles des deux religions qui se disputaient alors l'empire du monde.

Et d'abord, pour bien comprendre le rôle de Narbonne, dont nous avons indiqué l'importance sous Charlemagne, il faut remonter jusqu'aux Wisigoths, qui avaient su y conserver et même y rajeunir l'ancien héritage de la civilisation romaine. Durant près de trois siècles, ils s'étaient efforcés d'en restaurer les monumens, les lois et tous les souvenirs, en même temps qu'ils y mêlaient leurs propres usages et leurs traditions : travail mixte d'où résulta nécessairement un caractère nouveau, lequel, bien qu'incomplet et transitoire, n'en fut pas moins distinctif de la société gouvernée par ces peuples du Nord ; car, c'est de l'influence de ces barbares civilisés, qu'est venue la dénomination trop souvent incomprise de *gothique*, donnée à l'art du moyen âge, comme elle fut aussi donnée au droit romain.

Malheureusement pour cette race héroïque, originairement auxiliaire des empereurs de Constantinople, elle s'était d'abord laissé infecter par eux de l'hérésie et de l'intolérance d'Arius ; et à son entrée dans la civilisation, elle en avait pris les vices bien plus que les vertus. Aussi ; plus tard, lorsqu'elle se convertit au catholicisme, ne put-elle complétement se transformer dans ce baptême régénérateur ; elle porta toujours en elle-même une sorte de faiblesse incurable et comme un germe de décrépitude, résultat de son origine bysantine.

C'est alors que la Providence suscita du Nord et du Midi deux races nouvelles de barbares pour châtier ces Wisigoths et les purifier de tout reste d'hérésie. Or, dans l'accomplissement de cette œuvre, les Franks de Clovis ne sont que les devanciers de ceux de Charles Martel. Mais ces derniers sont déjà précédés par les Sarrasins, qu'une victoire a rendus maîtres de l'Espagne et de la Gaule narbonnaise ; les Carlovingiens descendant aussitôt dans le Midi pour arracher aux ennemis du nom chrétien les débris de la puissance wisigothique ; et les mêmes provinces qui étaient naguère pour toute la Gaule le rendez-vous des influences de Rome et de Constantinople, deviennent maintenant le champ de bataille où la religion du Christ et celle de Mahomet se disputent l'avenir de la civilisation. Certes jamais théâtre ne fut témoin de plus hautes destinées ! Jamais carrière ne fut ouverte à des luttes plus dignes de provoquer les recherches de l'historien ! C'est là qu'est le point de départ des Croisades, en même temps que l'expression la plus complète des guerres religieuses et politiques de Charlemagne ; là est le signal avant-coureur des grands mouvemens du 11e siècle, en même temps que le tableau d'une des phases les plus décisives réservées au Christianisme. On y pressent en effet que la sainte religion du Christ obtiendra plus tard des triomphes plus beaux encore, et usant du droit de représailles, marchera à la conquête du Saint-Sépulcre ; et c'est pour la préparer à ces nouvelles destinées que l'empereur Frank, comme plus tard les Godefroi de Bouillon et les Raymond de Saint-Gilles, s'unit au Saint-Siége pour la sauver et la raffermir dans la personne des derniers Wisigoths.

Voilà comment sous les Carlovingiens l'histoire du midi de la France devient sous certains rapports le centre d'attraction des plus grands événemens de la chrétienté. Mais cette histoire, comme les Croisades carlovingiennes, qui en sont la plus haute expression, est jusqu'ici restée dans l'ombre. La même obscurité a voilé la face du héros spécial de ces guerres chevaleresques, de saint Guil-

laume, duc de Toulouse et parent de Charlemagne, dont la gloire a injustement absorbé la sienne, et dont il est temps de la distinguer aujourd'hui sans faire tort à l'universelle renommée du monarque Frank.

Après avoir esquissé le champ de bataille de ces Croisades dont nous venons de nommer les deux héros, il faut encore indiquer un des résultats de ces guerres carlovingiennes qui puisse nous en faire comprendre la portée religieuse et politique. Le résultat le plus immédiat et en même temps le plus utile et le plus glorieux, celui qui une fois obtenu assurait tous les autres, ou du moins les rendait possibles, fut la restauration de la nationalité des Wisigoths. Cette restauration gothique commença sous Pepin, en 758, par la prise de Narbonne et l'expulsion des Sarrasins en Espagne; elle se compléta sous Charlemagne, vers 803, par la conquête de Barcelone, qui permit la réunion des provinces de Septimanie et de Catalogne, sous le nom de marquisat ou duché de *Gothie*. La Gothie devint alors le rendez-vous de toute la puissance wisigothique qu'avait auparavant dispersée et presque anéantie l'invasion musulmane. Depuis un demi-siècle ils se trouvaient réduits à l'état le plus misérable; et cette profonde décadence de la race chevaleresque et conquérante des Goths avait été même aggravée par les Franks de Charles Martel, à l'occasion de leurs guerres contre les Sarrasins. En effet, la *Chronique de saint Denis*, racontant comment le vainqueur de Poitiers défit une seconde fois les infidèles à la bataille de Corbières, près de Narbonne, ajoute : « Et « gaignièrent les François leurs dépoil- « les... et la terre de Gocie préhèrent, « et misrent à destruction les plus grans « cités et les plus nobles du païs, et cra- « vantèrent jusqu'en terre et boutèrent le « feu partout, pour ce qu'elles étoient « habitées des les Sarrasins. »

C'est ainsi que la Septimanie, dernière province des Wisigoths dans les Gaules, devenue, en 719, la proie de l'Islamisme, n'était plus qu'un champ de bataille, de pillage ou d'incendie. Mais tout changea de face lorsque Pepin, s'étant emparé de Narbonne, avec le secours des habitans, leur confirma la jouissance de tous leurs droits de race ou de famille. Alors de meilleurs jours se levèrent sur cette province, également affranchie des Franks et des Sarrasins. Maguelone, qui avait été renversée de fond en comble, Béziers, Agde, Nîmes, entièrement démantelées, reprirent peu à peu leur ancienne importance, et leur rétablissement fut le prélude d'une restauration générale.

Cependant la fidélité des Wisigoths et la communauté d'intérêts qui les liait à la dynastie carlovingienne, leur faisaient obtenir de nombreux et importans priviléges. En 778, l'année de la première expédition de Charlemagne contre les Sarrasins d'Espagne, plusieurs nobles familles des Wisigoths espagnols, fuyant la tyrannie des Musulmans, vinrent, sous la conduite d'Ildéric, mettre leur religion, leur fortune et leur liberté sous la protection du monarque frank. Celui-ci accueillit les réfugiés, et en fit ses auxiliaires. Il les établit dans les comtés de Roussillon, de Narbonne, de Carcassonne et de Béziers, parmi des terres incultes et désertes, qu'il leur permit de se partager par égales portions, et sous la seule charge du service militaire. Il leur en garantit la propriété héréditaire, exempte et franche de tout tribut, transmissible du père au fils et aux plus proches parens, constituant ainsi dans leurs mains des biens en franc-alleu, d'après les garanties de l'ancien droit romain alors devenu le droit wisigothique. Or, c'était là une exception remarquable au droit coutumier des Franks, qui n'admettait encore aucunes propriétés fixes et patrimoniales, et n'accordait que des bénéfices temporaires et viagers.

La même exception se renouvela, en 795, pour une autre colonie de réfugiés que Charlemagne établit à Fontjoncouse, près des Corbières, non loin du théâtre où Charles-Martel avait jadis battu les Sarrasins. Le chef de ces Wisigoths, nommé Jean, vainqueur dans une rencontre avec les Musulmans, avait rapporté de riches dépouilles du comté de Barcelone, et avait offert en don au jeune Louis-le-Débonnaire un cheval de bataille avec une épée indienne montée en argent. Charlemagne récompensa son hommage et ses services avec autant de politique que de générosité, et lui accorda,

à lui et aux siens, des terres à cultiver sous la seule charge du service militaire et avec tous les priviléges de la franchise et de l'hérédité. Mais tous ces actes de protection n'étaient que le faible prélude de ceux qui devaient suivre la prise de Barcelone. Aussitôt cette place importante enlevée aux Sarrasins, Charlemagne y établit les braves Wisigoths qui avaient si vaillamment secondé son lieutenant, le duc Guillaume, comte de Toulouse, alors régent du royaume d'Aquitaine. Ceux-ci étaient intéressés par toutes sortes de motifs à la conservation de cette conquête. Aussi Barcelone devint-elle, par son affranchissement, le rendez-vous de toutes les anciennes familles dépossédées par l'invasion musulmane; les réfugiés espagnols, y trouvant une retraite assurée, en firent un foyer sans cesse renaissant de *croisades* et de *guerillas* chrétiens; et ils y réunirent, sous la suzeraineté de Charlemagne, les débris dispersés de la puissance de leurs aïeux. Le nouvel empereur d'Occident leur rendit tout ce qui avait survécu de leur première nationalité. Leur noblesse guerrière vit ses prérogatives accrues par de nouveaux priviléges, et le nom de leur race, d'origine germanique comme celle des Franks, reparut avec honneur dans l'histoire. Alors le nouveau duché de Gothie réunit sur les deux versans des Pyrénées les anciens Wisigoths de la Septimanie et ceux de la Péninsule refoulés dans la Catalogne; et ces derniers, désormais rendus au Christianisme et à la liberté, ne virent plus devant eux que des infidèles à poursuivre et une patrie à reconquérir. Ils trouvèrent un chef de leur nation dans le wisigoth Béra (1), que Charlemagne leur avait donné pour comte; et, munis de tous les approvisionnemens de guerre, intrépides et fidèles alliés de l'empire, ils se disposèrent à servir d'avant-garde aux croisés de l'Occident.

Ainsi Barcelone devint pour le monde chrétien ce que Narbonne avait été pour l'islamisme un demi-siècle auparavant. Maîtres de cette dernière cité, les Arabes s'étaient enorgueillis dans la confiance de rejoindre leur berceau en traversant l'Europe, le Bosphore et l'Asie-Mineure. Mais leur expulsion de la Narbonnaise, abattant cette fierté, rendit égales pour les chrétiens les chances du terrible combat qui se livrait alors sur les Pyrénées. Enfin ces chances devinrent favorables, et les rôles furent entièrement changés par la prévoyance de Charlemagne et la valeur du duc Guillaume, son parent, qu'il avait donné pour tuteur au jeune Louis-le-Débonnaire. Une heureuse issue fut aussitôt ouverte à cette lutte longtemps douteuse entre les deux religions, et alors commença le grand mouvement de la civilisation chrétienne, qui devait s'étendre jusqu'aux colonnes d'Hercule, pour de là franchir le détroit et aller où Dieu la conduit aujourd'hui. Passant à leur tour de la défense à l'agression, les Wisigoths des Pyrénées, comme ceux des Asturies, descendirent de leurs retranchemens. Courant sans relâche à la croisade, et, chaque siècle, gagnant ou une province ou un royaume, ils arrivèrent ainsi jusque sous les murs de Grenade, et emportèrent ce dernier boulevard de l'islamisme, comme ils avaient emporté le premier. Ainsi le dénouement du drame wisigoth, ou hispano-chrétien, répondit à son début; et jamais la civilisation chrétienne ne commença et ne finit mieux l'affranchissement d'une grande nation.

La conquête de Barcelone, point de départ de la liberté espagnole, contenait en germe toutes les pensées, toute la politique de Charlemagne contre les Sarrasins et le kalifat musulman; de même qu'on pourrait dire de nos jours, si, à dix siècles d'intervalle, il était permis de faire cette comparaison, que la restauration de la Pologne aurait réalisé les projets de Napoléon à l'égard de la Russie, et se présente encore à l'Europe civilisée comme la seule condition d'équilibre à opposer au schisme et au kalifat moscovite. C'est ainsi du moins que les contemporains apprécièrent l'expédition carlovingienne qui consacra la liberté politique des Goths; et le poète Ermold-le-Noir, dans le chant où il célèbre Louis-le-Débonnaire, comme roi d'Aquitaine, résuma toute la gloire et l'utilité de son règne dans la pensée qui

(1) Ermold-Nigel, chant III. (*Recueil des Historiens de France.*)

présida à la conquête de Barcelone, et dans les incidens de la prise de cette cité, alors réputée formidable.

Ainsi se reconstitua, sous la suzeraineté de l'empire d'Occident, la race des Wisigoths, dont le nom devait bientôt disparaître devant celui de chrétien devenu le signe commun et distinctif de tous les croisés. Tel fut le but des croisades carlovingiennes et le résultat qu'elles obtinrent. Aussi Charlemagne, qui faisait alors inscrire sur ses monnaies *christiana religio*, et y faisait représenter une *église*, comme témoignage de son zèle pour le Saint Siége et la religion chrétienne, avait-il le droit de rappeler à toute l'Europe que la religion du Christ avait été sauvée par l'épée de sa famille, et glorifiée par ses victoires. Que le dénouement de cette lutte gigantesque contre l'islamisme nous dirige maintenant dans l'examen et l'appréciation des phases diverses qu'elle a suivies et des élémens particuliers dont elle se compose.

Toutefois, Charlemagne n'était pas le seul grand homme de son siècle, et ce serait l'amoindrir que de le séparer de ses nobles émules. Cet infatigable redresseur de torts, ce chevalier, armé pour la défense et la propagation du christianisme, avait en présence deux représentans de la religion de Mahomet, qui, bien qu'opposés l'un à l'autre, n'en rendaient pas moins imposante et redoutable la société ennemie dont ils étaient l'expression. Grâce à ceux-ci, comme à Charlemagne, le monde connu subissait alors de tous côtés les douces influences de la civilisation. Haroun-el-Reschid, avec les Abbassides, régnait à Baghdad; l'Ommiade Abdérame avait transporté à Cordoue toutes les qualités brillantes de sa dynastie proscrite, et tous deux rivalisaient dans la protection des lettres et des arts, aussi bien que dans leurs prétentions politiques et religieuses au trône des kalifes.

Pour comprendre ces prétentions contraires, il faut se rappeler les révolutions intérieures qu'avait subies l'islamisme. Le kalifat y avait été électif sous Aboubekre, Omar, Othman, Aly et Hassan, choisis, non à titre de parens du prophète, mais par la volonté des chefs de tribus; il était ensuite devenu héréditaire sous Moavia, fils d'Abou-Sophian, qui fut le fondateur de la dynastie des Ommiades (661). Malgré les déchiremens occasionnés par la secte d'Aly, cette dynastie avait étendu l'islamisme, de l'Espagne et des colonnes d'Hercule jusqu'aux Indes, d'où le commerce devait le porter plus tard jusqu'à la Chine et jusqu'aux îles Moluques. Mais, en 749, les Abbassides arrachèrent l'Empire aux Ommiades. Abou-Abbas-Abdallah, qui était de la famille de Mahomet, ayant été proclamé kalife, comme il se rendait en pélerinage à la Mecque, entra un vendredi dans la grande mosquée et fit la prière, non plus assis comme faisaient auparavant ses prédécesseurs, mais debout: ce qui fut très agréable au peuple. Après avoir excité par sa piété l'ardeur de ses partisans, il descendit pour aller aussitôt attaquer les Ommiades, qui furent vaincus dans un grand carnage et chassés de la Syrie (752). — A une nouvelle dynastie, il fallait une nouvelle capitale, et ce prince fonda la ville de Baghdad, qui devint alors la capitale de l'Empire musulman. Il y fit refleurir l'ancienne civilisation, protégea les sciences, et fit traduire en arabe un grand nombre de livres grecs. Les premiers abbassides, vêtus d'habits noirs, montrèrent une extrême simplicité dans leurs vêtemens, et la piété la plus fervente, la moralité la plus irréprochable dans leur conduite; et le règne d'Haroun-el-Réschid représenta avec éclat toutes leurs vertus.

Quant à Abdérame, premier kalife de Cordoue, il avait su y trouver un trône en venant y chercher un asile, et il y soutint le sceptre avec gloire. Il rendit l'Espagne florissante, de faible et misérable qu'elle avait été auparavant. Au milieu des troubles et des périls d'une guerre de succession, il protégea le commerce, chérit les arts et les lettres, et éleva des palais et des mosquées qui font encore aujourd'hui l'admiration des voyageurs. Il songeait aussi à détrôner les usurpateurs abbassides. Mais ces nouveaux maîtres de Baghdad lui suscitèrent constamment de nouvelles révoltes et des guerres sans cesse renaissantes avec les chrétiens des Asturies et les Franks de la Gaule. De là la communauté d'intérêts, qui produisit plus tard les relations de bonne intelli-

gence entre Charlemagne et Haroun-el-Reschid.

Mais ce dernier, établi au cœur même de la civilisation musulmane, eut sur les kalifes de Cordoue toute la supériorité que lui donnait la grandeur de sa puissance territoriale. Il étendit au loin son pouvoir créateur, fondant des villes nouvelles, et dans les anciennes villes mettant en œuvre tous les riches débris de l'art antique, dont les prescriptions du Coran ne défendaient pas l'usage. La ville de Caïrouan, la première colonie des musulmans en Afrique, parvint ainsi au plus haut degré de sa splendeur. En même temps, toute la lisière de l'Afrique septentrionale se couvrait de travaux de défense, soit contre les barbares, toujours disposés à l'indépendance, soit contre les attaques des Ommiades d'Espagne. De nombreux châteaux forts protégèrent les frontières du Magreb, et un système de signaux, à l'aide de feux allumés sur les côtes, pouvait, en une seule nuit, porter un avis de Gibraltar au gouverneur d'Alexandrie. Un établissement des postes, dont la surintendance était devenue une des premières charges de l'État, reliait en outre les points les plus éloignés de l'Empire. Souvent même on employait le vol des oiseaux; et les nouvelles importantes, confiées à l'aile d'un pigeon, parvenaient à Haroun-el-Reschid avec une célérité qui semblait tenir du prodige. Le commerce, encouragé par la facilité des relations, et l'agriculture par la modération et la taxe régulière des impôts, suffisaient aux dépenses exigées par les améliorations qui renouvelaient toutes choses. Enfin, les sciences, les arts, l'éducation publique, participaient, dans les extrémités les plus éloignées de l'Empire, au mouvement régénérateur qui rayonnait en tous sens de la brillante cour de Baghdad; tandis que les pèlerinages de la Mecque, honorés par l'exemple du prince, entretenaient au même degré la ferveur religieuse et l'étude du Coran (1).

Un fait important qui distingue encore la politique d'Haroun-el-Reschid, c'est l'investiture du gouvernement de l'Afrique, concédé comme fief héréditaire à Ibrahim Ben-el-Aghlab et à ses enfans. Ce gouvernement frontière, exposé aux attaques des kalifes de Cordoue, avait besoin de reposer sur des bases solides; et le principe de succession, en y rattachant tous les membres d'une même famille, lui donnait alors les meilleures garanties de force et de durée. Charlemagne, du reste, semble avoir agi d'après les mêmes vues en confiant à ses grands vassaux les marches de son Empire. Ainsi nous verrons le carlovingien Guillaume, duc de Toulouse, transmettre à son fils Bernard, avec le comté de Barcelone, le gouvernement de la Marche de Gothie, province frontière des Sarrasins d'Espagne.

Nous verrons plus tard Charlemagne entrant en relation directe avec Haroun-el-Reschid et avec son lieutenant Ibrahim, fils d'El-Aghlab, recevant du kalife de Baghdad les clefs du Saint-Sépulcre, et le droit de protéger les chrétiens d'Orient; unissant enfin, par les pèlerinages et par le commerce, les intérêts de l'Orient et de l'Occident, au moment même où il fonde à Rome le Saint-Empire romain et l'indépendance de la papauté. Mais, pour comprendre ce magnifique spectacle, il faut maintenant revenir sur nos pas, et suivre le fil des événemens qui doit nous conduire à ce point culminant des croisades carlovingiennes.

C'est en 712 que les Sarrasins, devenus maîtres de Ceuta par la trahison du gouverneur, passent en Espagne, et brisent d'un seul coup, à la bataille de Xérès de la Frontera, la puissance dégénérée des Wisigoths. La Septimanie, dernier asile de l'ancienne race conquérante, tombe bientôt après dans la main des envahisseurs, qui s'établissent aussitôt dans Narbonne, et sans retard essaient de s'étendre au-delà du Rhône. Ils couraient, d'un autre côté, s'emparer de Toulouse, alors capitale d'un état indépendant, sous un prince de la famille mérovingienne; mais celui-ci les défit, avec un grand carnage, dans une bataille où périt leur chef Zama. Le vainqueur s'appelait Eudes. Il descendait, par Karibert, des rois franks de la première race, et sous leur simple suzeraineté, gouvernait l'Aquitaine à titre de

(1) Voyez l'*Histoire de l'Afrique sous la dynastie des Aghlabites*, traduite d'Ebn Khaldoun par M. Noël de Verger, p. XVII-XIX de la préface.

duché héréditaire. Cette indépendance politique était consacrée depuis un siècle; et Eudes venait de lui donner un éclat qui rappelait celle de l'ancien royaume wisigoth de Toulouse. Maître de tous les pays situés au midi de la Loire, il les défendait aussi contre l'ambition de Charles-Martel, qui voulait soumettre toute la Gaule à son pouvoir, lorsqu'une nouvelle invasion, bien plus redoutable que celle de Zama, le força de recourir au prince frank et de réclamer l'appui de cet ennemi naturel de sa famille. Abdérame avait convoqué tous les Sarrasins à la guerre sainte. Le cimeterre d'une main et le Coran de l'autre, ils brûlaient d'aller en foule, à travers l'Europe, rejoindre leur berceau, et soumettre ainsi à l'empire du prophète tous les bords de la Méditerranée. L'Aquitaine était déjà conquise et ravagée, et les vainqueurs, attirés par l'espoir d'un immense butin, marchaient vers l'abbaye de Saint-Martin de Tours. Mais Eudes, qui, de son côté, avait à venger une cruelle défaite, et le maire du palais, à la tête des Franks, écrasèrent les envahisseurs dans les plaines de Poitiers. Abdérame périt de la main de Charles-Martel, dont la victoire sauva la chrétienté. Eudes put dès lors réunir tous ses Etats, et défendre de nouveau la barrière des Pyrénées; tandis que son redoutable allié descendait dans la Septimanie, « abattant, comme nous l'avons déjà dit, les plus grans cités et les plus nobles du païs, et cravantant jusqu'en terre, et boutant le feu partout, parce qu'elles étaient habitées des Sarrasins. »

Cette province portait aussi le nom de Gothie, et les Goths, seuls hommes de guerre défenseurs du pays, lui avaient naturellement donné toute son importance. Mais ceux-ci, et non sans motif, ne redoutaient guère moins les invasions du Nord que celles du Midi. La religion seule put donc les déterminer à faire un choix; ils se décidèrent enfin pour les Franks, massacrèrent les Sarrasins, qui depuis 7 ans résistaient dans Narbonne à l'armée de Pepin, et se rendirent à ce prince à condition qu'il maintiendrait leurs lois et leurs libertés (758). Le comte de Maguelone en particulier, devint le fidèle allié des carlovingiens. Ceux-ci élevèrent dans leur cour son fils Witiza, qui, plus tard, prit un nom romain, et devint saint Benoît d'Aniane, le réformateur des moines d'Occident. — Cependant l'Aquitaine était devenue la proie des maires du palais couronnés. Les derniers ducs mérovingiens, Hunald et Waifre, étaient morts en héros. Pepin était mort aussi l'année même où il avait fondé l'unité politique de la Gaule et préparé la grandeur de Charlemagne. A l'exemple de son père et de toute sa famille, ce nouveau monarque s'allia avec le clergé du Midi et le combla de faveurs. Grâce à cette alliance, la civilisation romaine put s'y relever de ses ruines, en attendant une prochaine restauration. Bientôt après, une occasion de guerre contre les Sarrasins, vint révéler à Charlemagne toute l'importance du Midi. En 778, les émirs de Catalogne, excités sans doute par les kalifes de Baghdad, vinrent se mettre sous sa suzeraineté et le prièrent de les protéger contre l'Ommiade Abdérame. Pour la première fois depuis l'invasion musulmane, une armée chrétienne passa les Pyrénées, tout céda aux armes de Charlemagne, qui étendit son pouvoir jusqu'au bord de l'Ebre. Mais il paya cher la destruction des murs de Pampelune. Les Navarrais, irrités, l'attendirent au passage des Pyrénées; et le fruit de son expédition périt au retour, dans la défaite de Roncevaux, avec la fleur de la chevalerie qui composait l'arrière-garde des Franks. Roland, du reste, y mourut à propos pour sa gloire, car de ce jour datent sa renommée et les regrets immortels que tout le moyen âge prodigua à son héroïsme malheureux.

Charlemagne venait de faire une cruelle expérience des résistances espagnoles, dernière représaille d'un héritier de Waifre et de Hunald. Prévoyant aussi de nouvelles invasions des Sarrasins, c'est alors qu'il songea à réorganiser contre eux l'ancien duché d'Aquitaine. Il y incorpora la marche de Gothie, et en fit un royaume auxiliaire, où les Aquitains pourraient retrouver avec les formes de leur première indépendance politique, tous les bienfaits d'une administration locale et tous les priviléges qu'aime à respecter un bon gouvernement féodal.

Cependant Abdérame n'avait pas tardé

à reprendre les provinces perdues et à soumettre les émirs rebelles. Il commençait en même temps la belle mosquée de Cordoue, plus tard terminée par son fils Hescam, avec le prix des dépouilles chrétiennes, et il recevait de ses sujets, même des chrétiens, le surnom de juste, tandis que Charlemagne se préparait à mériter le surnom de *grand*. L'Islamisme et le Christianisme étaient en présence dans la personne de ces deux rivaux.

Quel rôle devait jouer le nouveau royaume d'Aquitaine dans la lutte qui ne pouvait tarder à s'engager? loin du centre de son autorité, Charlemagne en avait confié l'administration à ses leudes, en renouvelant ou confirmant, suivant leur mérite, les comtes de Bourges, de Poitiers, de Périgueux, de Bordeaux, d'Albi, de Limoges, et surtout de Toulouse, le plus important d'entre eux. C'est ici le moment de distinguer celui de ces comtes ou ducs qui, à l'intérieur comme au dehors, fut le principal instrument de la politique carlovingienne. Saint Guillaume, duc de Toulouse, issu de la famille royale des Franks, fut à cette époque le véritable héros du Midi. Il s'y rendit également célèbre par la paix et par la guerre, d'un côté en fondant de nouveaux monastères, foyers de science et d'industrie, de l'autre en repoussant les Sarrasins et leur enlevant Barcelone leur rendez-vous de guerre et leur plus puissant boulevard. C'est après s'être couvert de gloire que l'activité de son âme prenant un nouvel essor, il résolut enfin de se donner à Dieu. Le croisé ne voulut plus combattre que par la prière; et le moine revêtu du scapulaire sortit tout entier de l'armure du chevalier frank.

Mais pour apprécier la mission de saint Guillaume et la manière dont il la remplit, comme aussi pour rendre à l'histoire générale toute sa vérité, il faut ici prendre dans la gloire de Charlemagne, accrue de tous les exploits contemporains, la part de renommée qui revient à son lieutenant. C'est le seul moyen de comprendre la reconnaissance des populations méridionales envers ce dernier, la fidélité avec laquelle elles ont conservé jusqu'à nos jours son souvenir, et les honneurs chevaleresques et religieux qu'elles ont prodigués à sa mémoire.

Saint Guillaume naquit sous le règne de Pepin, époque à jamais mémorable dans la Septimanie, par l'expulsion des Sarrasins et la conquête de Narbonne (758). Il appartenait, dit son biographe, à l'illustre race des Franks et à la famille des princes de cette nation. Parent de Charlemagne, on ne sait à quel degré, par son père Théodoric (1), il était par sa mère Aldane, petit-fils de Charles Martel. Son origine carlovingienne se trouve confirmée par Eginhard et par d'anciens martyrologes, et son éducation répondit au rang que sa naissance lui assignait dans le palais des rois. Instruit (2) dans les lettres divines et humaines de son époque et dans les préceptes du Christianisme, si bien compris par les carlovingiens, il s'adonna à la science et aux exercices de la guerre, parmi les jeunes gardes attachés à la personne du monarque. C'est sans doute dans ce noviciat qu'il dut commencer à se lier d'amitié avec le fils des comtes de Maguelone, Witiza, que nous connaissons déjà sous le nom de Benoît d'Aniane. Doué d'une force de corps et d'une stature extraordinaire dont les poètes chevaleresques n'ont jamais perdu le souvenir, Guillaume prit, sous Charlemagne, le titre de comte et fut chargé du commandement de sa première légion. Dès lors, aussi habile dans le conseil que brave à l'armée, il se fit l'auxiliaire de toutes les guerres de civilisation, que le moyen âge devait considérer comme le modèle avant-coureur des croisades,

(1) La parenté directe de Guillaume avec Charlemagne ne peut se révoquer en doute, lorsqu'on rapproche deux faits également certains : 1° qu'il était fils d'un comte nommé Théodoric, illustre par lui-même et par ses ancêtres ; 2° qu'il n'y eut sous Charlemagne qu'un seul Théodoric remarqué des historiens, celui qu'Eginhard appelle parent du prince : *propinquus regis* (D. Bouquet, t. V, p. 208), et auquel les caractères du père de Guillaume conviennent si bien. Enfin, ce qui résout la question, c'est l'expression *de stirpe regali*, qu'un auteur contemporain emploie à propos du fameux Bernard, fils de Guillaume. (D. Bouquet, Theg., p. 281.)

(2) *Acta Sanctor.*, ap. Mabillon, Sæcul. IV, pars prima, p. 71.

et que nous ne nommerons pas d'un autre nom ; car elles n'en différaient ni par le but, ni par les moyens ; aussi bien il est temps de restituer ce caractère religieux aux conquêtes de Charlemagne : caractère évidemment social qui en rendait le point de vue politique et destructeur bien secondaire aux yeux du grand monarque et de ses contemporains. La légende de saint Guillaume témoigne, à son tour, de la pensée chrétienne qui fit oublier dans les chants épiques du pieux chevalier l'administrateur et l'homme politique, pour ne montrer que le soldat du Christ au 8e siècle, héros des premières croisades du Midi (1). — Dans le Nord la tâche de Charlemagne était la même ; il avait à combattre le paganisme primitif, la vieille religion d'Odin ; et dans cette œuvre, qui s'accomplissait, il faut bien le dire, au milieu de flots de sang, il eut pour lieutenant le père de Guillaume, qui ne le servit pas avec moins de dévouement que le fils, et se nommait Théodoric.

Théodoric commandait dans la Saxe en 782, année mémorable dans le cours d'une guerre d'extermination, où la campagne des Franks commença par le sanglant désastre du mont Saunthal et finit par la punition non moins sanglante de 4000 Saxons massacrés au camp royal de Ferden. Ce général accourait des bords du Rhin avec une armée de Franks ripuaires, et donnait ses ordres pour repousser l'invasion soudaine de Witikins, lorsque jaloux de lui dérober l'honneur de la victoire, les comtes palatins, Adalgis et Gelon, se hâtèrent de livrer combat et y trouvèrent la défaite et la mort.

Le comte Théodoric reparut encore en 791, comme premier lieutenant de Charlemagne dans la gigantesque expédition que ce prince conduisit sur les deux rives du Danube, comme les Huns de la Pannonie. Il commandait la portion d'armée qui s'avançait par le nord du fleuve, et revint, sans éprouver d'échec, avec les Saxons et les Grisons qu'il avait sous ses ordres. Mais en 793, soit que la fortune le trahit, soit que sa prudence fût en défaut dans une guerre où les troupes régulières avaient toujours à redouter quelque surprise, il tomba dans les embûches des Saxons, près des bords du Veser. Ses légions furent enveloppées et il ne put en sauver que les débris.

Enfin Théodoric, que les chroniques de Saint-Denis appellent *li cuens Tierri*, parut en 811, parmi les 12 premiers comtes de Charlemagne, envoyés pour conclure avec les 12 plus nobles Danois, ambassadeurs du roi Amingue, une trève rendue nécessaire par la rigueur de l'hiver ; voilà tout ce qui peut nous faire présumer la gloire personnelle qui revient au père de Guillaume (1).

Malgré ces revers, seules circonstances où les chroniqueurs, éblouis de la gloire de Charlemagne, aient semblé vouloir fixer les yeux sur ses lieutenans éclipsés, Théodoric n'en fut pas moins célèbre dans les chansons populaires de l'époque (2). Ses combats contre les païens du Nord, devinrent peut-être le sujet de quelque épopée nationale ; de même que dans le midi les exploits de Guillaume contre les Sarrasins. C'est contre ces derniers que le fils de Théodoric acquit la renommée chevaleresque dont les traditions languedociennes et provençales ont conservé le souvenir et qui fait vivre encore son nom dans les Pyrénées à côté de celui de Roland, fameux par la défaite de Roncevaux (778) (3).

(1) Regis verò hæc erat intentio et cura præcipua Christi gloriam quærere, et super omnes gentes christiani nominis elevare triumphum, quod et fecit Deo cooperante in omnibus et Willelmo cum aliis ducibus consilio et virtute opem sibi ferentibus. (*Acta Sanct.*, ap. Mab., p. 74.)

Dans tous ses actes, Charlemagne désigne les Sarrasins comme *hérétiques*, *ennemis du Christ*, etc., et les considère avant tout comme adversaires religieux ; aussi ne manque-t-il à ses guerres que le nom de croisades, qu'il est temps de leur restituer.

(1) *Annales Franç.*, D. Bouquet, t. V, p. 60.

(2) Le poète Saxon, versificateur de l'histoire de Charlemagne, place Théodoric au premier rang parmi les comtes palatins de ce prince, et me semble encore parler de lui dans les vers suivans, curieux dans tous les cas, pour l'origine des chansons de gestes et des poèmes vulgaires.

Est quoque jam notum *vulgaria carmina* magnis
 Laudibus ejus avos et proavos celebrant,
Pippinos, Carolos, Hludovicos et *Theodoricos*,
 Et Carlomanos, Hlotariosque canunt.
 (D. Bouquet, t. V, p. 174.)

(3) Ce qu'il y a de singulier, c'est que le nom si célèbre de Roland n'ait été prononcé qu'une seule fois par les chroniqueurs à l'occasion de la défaite

Ce désastre aussi douloureux qu'inattendu pour l'armée victorieuse des Franks, source intarissable de regrets et de poésie pour tout le moyen âge, ouvre une nouvelle période dans l'histoire de l'Aquitaine et des provinces du Midi.

L'ancien duché des Mérovingiens, dont le descendant Loup II, duc de Gascogne, venait de porter un coup si perfide à la gloire de Charlemagne, fut érigé en royaume et reçut avec un accroissement de dignité et de puissance la mission de contenir les Wascons indisciplinés, mais surtout de lutter corps à corps avec l'Islamisme toujours prêt à se relever menaçant. La chaîne des Pyrénées était son front de bataille; la Septimanie le flanquait à l'Orient, tandis qu'à l'extrémité opposée des montagnes, il pesait de tout son poids sur l'héritage de Loup inégalement partagé entre ses deux fils rivaux, Sanche et Adalric (1). Ainsi restaurée, avec sécurité au dehors et la paix au dedans, l'Aquitaine pouvait ambitionner tous les bienfaits d'une administration locale en échange de son ancienne indépendance politique. Mais le pouvoir central de Charlemagne qui la rattachait aux intérêts d'une civilisation supérieure, pour être adouci et déguisé dans cette organisation, n'en devenait que plus réel. Louis-le-Débonnaire encore au berceau, et né l'année même de la mort de Roland, fut la clef de voûte de ce nouvel édifice; mais cet enfant, ainsi que son frère Pepin, roi d'Italie, venait d'être baptisé et couronné à Rome même (781), par le pape Adrien, dont la sagesse savait partout allier la politique de Charlemagne avec les destinées du Christianisme. Quand on songe aux combats qui devaient se livrer pour leur assurer la victoire, il est facile de voir que pour lutter avec avantage contre le pontificat religieux et guerrier des kalifes, il ne fallait rien moins que l'alliance des monarques franks et de la papauté.

Jusqu'à l'année 790, où Guillaume prit en main les affaires de l'Aquitaine, le règne du jeune Louis, c'est-à-dire la régence de ses conseillers et en particulier de Chorson, premier comte ou duc de Toulouse, fut remplie par deux entreprises : l'une sans fruits durables et peu propre à satisfaire Charlemagne, l'autre malheureuse et réclamant de ce prince une prompte et rigoureuse réparation. La première, dirigée, en 785, contre les Sarrasins, remit sous l'autorité nominale des Franks les places de plusieurs émirs que le kalife Abdérame avait subjugués depuis la défaite de Roncevaux. Gironne, livrée par les Chrétiens, Auronne et Urgel soumises peut-être de la même manière, se reconnurent vassales de Charlemagne et permirent aux troupes de Louis de pousser leurs campemens jusqu'aux bords de l'Ebre. Ce fleuve, comme dans la première expédition de 778, redevint la limite de la Marche d'Espagne. Mais cette marche ou province frontière, qui devait transporter au-delà des Pyrénées, le champ de bataille des Franks et des Sarrasins, n'était encore qu'un projet, et ne pouvait arrêter aucune invasion. Jusqu'à un établissement définitif, c'est-à-dire jusqu'à la prise de Barcelone, la guerre devait rester sans résultat, comme un flux et reflux d'expéditions vagabondes, propres seulement à rejeter dans la Septimanie et sur le versant oriental des Pyrénées, les plus riches familles des Chrétiens espagnols. C'étaient des Romains, des Gohts ou même des Arabes qui vinrent s'y établir sous la protection de Charlemagne, et, sous la seule charge du service militaire, cultivèrent comme francs-alleux, d'anciennes terres ravagées de la Septimanie musulmane.

La seconde expédition de Chorson fut dirigée contre les Wascons qui le firent prisonnier et ne lui rendirent la liberté qu'à des conditions humiliantes. Charlemagne indigné, le remplaça aussitôt par le duc Guillaume, qu'il nomma en même temps

de Roncevaux; il faut même s'étonner qu'il ne se soit pas perdu comme ceux des autres comtes palatins morts avec lui, et dont le biographe de Louis-le-Débonnaire se contente de dire : *Quorum nomina vulgata sunt ?* C'est qu'ils étaient trop connus dans la littérature vulgaire, c'est-à-dire dans les chansons populaires et traditionnelles de l'époque, pour qu'il fût besoin de les mentionner dans les Annales, toujours sommaires et purement chronologiques, des lettrés contemporains. Qu'on se rappelle ce dernier texte et celui du poète Saxon, cité dans la note précédente; et le caractère historique de nos épopées ne sera plus remis en question, pas plus que l'époque de leur naissance.

(1) Voyez M. Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, t. III, p. 263.

tuteur de son jeune fils Louis, et régent du royaume d'Aquitaine. Ce royaume reprit alors toute l'importance qui lui avait été attribuée lors de sa fondation. Guillaume soumit les Wascons et parvint à les rattacher à l'empire par les bienfaits d'une administration aussi ferme que modérée. D'un autre côté il faisait au loin respecter les frontières chrétiennes. En un mot, c'est par lui que le règne de Louis-le-Débonnaire fut consacré à réparer les malheurs des guerres de Pepin et de Charlemagne contre les anciens ducs de l'Aquitaine (1). De nombreux monastères furent réparés par ce prince; un grand nombre d'autres furent fondés; et l'émulation dans l'accomplissement de ces institutions, passa bientôt des évêques aux laïques qui s'empressèrent en foule de concourir avec les désirs du pouvoir.

Pour bien comprendre le rôle politique et militaire du nouveau régent, pour apprécier ses actes non pas omis par les chroniqueurs, mais religieusement inscrits par eux sous le nom de Louis-le-Débonnaire (2), ce qui explique pourquoi les historiens modernes en ont tenu si peu de compte, il faut se rappeler que Charlemagne, afin d'adoucir et de dissimuler son action directe sur le royaume de son fils, lui en avait donné la souveraineté nominale, en se réservant tout le pouvoir réel qu'il exerçait par les conseillers de race franque, placés auprès du jeune prince. L'année même de la défaite de Roncevaux, en réorganisant l'Aquitaine, ainsi que nous l'avons dit, il y avait établi partout des hommes du Nord, également fermes et habiles. — Depuis cette époque, des comtes et des abbés franks (1) y agissaient à la fois, les premiers sur la société civile, les seconds sur la société religieuse, et ceux-ci étaient probablement destinés à contre-balancer l'influence des évêques indigènes jusqu'alors complices des insurrections du pays. Ces vues politiques nous expliqueront le grand nombre de monastères fondés dans le Midi par les carlovingiens et soumis plus tard à la direction générale de saint Benoît d'Aniane, fils du comte de Maguelone, leur ancien allié. Le duc Guillaume était devenu intime ami de ce réformateur des moines d'Occident, et il en avait fait un des puissans coopérateurs de sa politique intérieure. La paix régnait partout dans son gouvernement, et la sécurité était telle que Charlemagne avait cru pouvoir en retirer les troupes aquitaines.

C'est alors qu'une formidable et soudaine invasion fournit au duc Guillaume l'occasion de déployer toute sa bravoure dans une lutte inégale contre les Sarrasins, et lui suggéra sans doute la pensée de s'emparer de Barcelone, d'où l'armée ennemie avait dû sortir à l'improviste pour venir ravager la Septimanie.

R. Thomassy.

(1) Sicque factum est, Dei operante clementiâ, ut ecclesias, quas præfatus imperator Carolus-Magnus devastando læserat bello, quod multis annis gestum tandem peregerat contra Waiferum tyrannum, et Hunaldum qui post Waiferi mortem Aquitaniam occupaverat, Ludovicus filius ejusdem imperatoris repararet. (D. Bouquet, t. V, p. 479.)

(2) Les chroniqueurs chrétiens, soit respect pour l'autorité du monarque, dont le nom servait à dater leurs actes et leurs annales, soit nécessité de compter par les années de son règne pour se guider dans leur chronologie, étaient portés à tout inscrire sous son nom, qu'ils avaient constamment devant les yeux.

C'est ainsi que dans le récit de la conquête si importante et si mémorable de Barcelone, dont Guillaume fut le héros, la chronique de Moissac ne prononce pas même son nom, et se contente de dire: Miserunt ad Ludoicum regem, ut veniret Barcinonæ, quia jam capienda erat civitas, ut cùm capta fuisset, nomini ejus adscriberetur victoria. (D. Bouquet, t. V, p. 81.)

(1) Ordinavit per totam Aquitaniam comites, abbatesque, necnon alios plurimos quos vassos vocant, è gente Francorum, quorum prudentiæ et fortitudini nullâ calliditate, nullâ vi obviare fuerit tutum. (*Astron.*, ann. 778.)

M. Fauriel a très bien fait ressortir les répugnances politiques des évêques d'Aquitaine contre le pouvoir des Francs; mais nous ne pouvons admettre, comme il l'a fait dans les textes ci-dessus, le mot *abbas* dans le sens de chef militaire recevant en salaire des terres ou bénéfices ecclésiastiques; un pareil sens, et l'abus qu'il suppose, étaient repoussés par les idées comme par les actes de Charlemagne. (Voir la *Nouvelle Diplomatique*, t. V, p. 426. Fauriel, *Hist. Mérid.*, t. III, p. 387.)

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, DE M. L'ABBÉ JAGER,

RECUEILLI PAR M. L'ABBÉ M.....

SIXIÈME LEÇON (1).

Fausses Décrétales.

Nous avons vu, Messieurs, ce qui fait le fond des Fausses Décrétales, et quel est le but de l'auteur; nous examinerons aujourd'hui à quelle époque elles appartiennent, à qui nous pouvons les attribuer. La deuxième question a bien son intérêt, mais elle est loin d'avoir l'importance de la première. Que le pseudonyme Isidore cède sa place à tel ou tel nom, nous n'en tirerons aucune induction; mais il n'est pas du tout indifférent de déterminer l'époque de la fabrication et de la publication de ces pièces pour découvrir et pour apprécier les changemens que, dit-on, elles ont amenés dans la discipline de l'Eglise. J'appelle donc toute votre attention sur la discussion de ce point.

Les auteurs qui ont pris à tâche d'expliquer, d'étendre et d'exagérer les effets des Fausses Décrétales ne sont pas d'accord entre eux sur le temps où elles ont paru. Il n'y a guère moins d'un siècle d'intervalle entre les différentes époques qu'ils assignent à leur naissance; d'où je conclus d'abord et sans balancer, que les innovations qu'elles ont introduites, si tant est qu'il y en ait, ne sont pas si épouvantables qu'on nous le dit, puisque ceux qui les déplorent le plus amèrement ont de la peine à les apercevoir pendant le cours de près d'un siècle. Si les règles nouvelles qu'elles établissaient étaient de nature à heurter toutes les idées reçues, à renverser tous les usages établis, toutes les institutions en vigueur, est-ce qu'il n'y aurait pas eu un choc violent, un ébranlement universel, un long et terrible retentissement? Ensuite comment prétendre que tout est changé dans la constitution d'une société d'un siècle à un autre, et que néanmoins rien n'apparaît de ce changement dans la conduite des affaires, dans les rapports des pouvoirs entre eux, dans les discours, les écrits et les actes des grands personnages de l'époque? Comment se fait-il qu'il n'y ait de différence dans l'histoire que dans les noms des acteurs, dans les dates et dans la combinaison des faits? Quel enseignement désormais nous apporte-t-elle, si les plus habiles critiques, si les plus intéressés à y découvrir l'époque d'une révolution hiérarchique n'y voient rien et n'en distinguent les pages que par des chiffres et par des noms propres? Voilà pourtant où en sont les plus terribles accusateurs des Fausses Décrétales; ils ne peuvent s'accorder sur l'époque où les nouveaux principes ont prévalu; chacun donne la sienne, et sur toute l'étendue d'un siècle nous en trouvons d'indiquées les unes au commencement, les autres au milieu ou à la fin. Chaque fois que dans leur sévère exploration ils rencontrent la trace d'un principe proclamé par le faux Isidore, ils croient mettre la main sur la sienne, le prendre en flagrant délit, et sans autre examen ils crient aux Fausses Décrétales. De cette manière ils sont parvenus à remonter le cours de tout un siècle; mais j'espère bien les conduire plus haut, et moyennant cette règle de critique, nous pourrons aller jusqu'aux premiers siècles de l'Eglise.

Fleury, le plus grand adversaire des Fausses Décrétales, celui qui a le plus insisté sur leurs déplorables effets, en trouve les premiers vestiges dans la der-

(1) Voir le dernier article, n° 74 ci-dess., p. 116.

nière moitié du huitième siècle, en 785, et voici à quelle occasion. Angilram, ou, selon d'autres, Enguerrand, avait succédé à saint Crodegang, évêque de Metz. Il était d'une famille noble et avait été élevé dans le monastère de Gorse, d'où il passa au couvent de Saint-Avold, pour y embrasser la vie monastique. De là il fut élevé, en 768, au siégé de Metz vacant depuis deux ans. Charlemagne, toujours à la recherche d'hommes instruits, capables de réaliser ses vues, arrêta ses regards sur Angilram, et pour l'attacher à sa personne, il lui donna la place d'archichapelain ou de grand aumônier de son palais. Ce prince, qui paraît avoir estimé ses talens, demanda à Adrien Ier la permission de le conserver près de sa personne, et l'obtint sans difficulté.

On croit avec assez de vraisemblance que ce fut à cette occasion que les évêques gallo-francs accusèrent Angilram de violer les canons de l'Eglise. L'accusation n'était pas sans fondement, puisque les canons obligent à la résidence, et qu'Angilram demeurait au palais de l'empereur ou voyageait avec lui. Peut-être l'avait-on menacé de la déposition; peut-être articulait-on contre lui d'autres griefs que l'histoire ne rapporte pas. Quoi qu'il en soit, Angilram dressa un mémoire et le porta lui-même à Rome. Ce mémoire renferme quatre-vingts, ou, suivant une autre division, soixante-douze articles qui nous sont parvenus et qui renferment en abrégé les mêmes principes que les Fausses Décrétales touchant le jugement des évêques. Ils sont intitulés le plus souvent *Capitules du pape Adrien Ier*, etc., mais, dans d'autres exemplaires ils sont directement attribués à Angilram, ce qui est plus naturel, car c'est à l'accusé de fournir au juge ses moyens de justification. Ce mémoire est de 785.

Fleury, de Héricourt et plusieurs autres prétendent que ce mémoire a été fait d'après les principes des Fausses Décrétales; mais ce n'est là qu'une conjecture sans preuves, et il est aussi facile de supposer que les Fausses Décrétales ont pris pour base les articles d'Angilram. Ce qui est certain, c'est qu'avant cette époque, le pape n'en avait aucune connaissance, puisque onze ans auparavant, en 774, au premier voyage de Charlemagne à Rome, il lui donna le code de Denys-le-Petit, espèce de pandecte du droit canonique, et qu'on n'y trouve rien des Fausses Décrétales. Cela n'empêche pas Van Espen de dire que si le pape n'est pas l'auteur des *Capitules*, extraits des Fausses Décrétales, il les a au moins approuvés, dans le dessein d'acquérir au Saint-Siége de nouveaux droits. Est-ce là de la partialité? et voilà comme certains hommes font l'histoire. Une idée s'est-elle installée dans leur cerveau, elle l'envahit tout entier, elle s'y retranche dans la partie la plus élevée, et de là elle rallie, elle dirige, elle forme ou déforme, elle tyrannise toutes les autres idées et les fait servir à son empire. Dès lors on ne voit plus les faits, on ne consulte plus les documens qu'avec le verre prismatique de son système; on les tourne, on les bistourne, on les mutile, on les torture pour les y faire entrer de force, et leur y faire jouer un rôle utile; et l'on appelle cela de l'histoire. C'est assez la manière de Van Espen. Mais laissons-le en repos au milieu de ses conjectures, et avisons à ne pas imiter sa partialité en sens inverse, dans l'interprétation de l'histoire de ces temps-là.

Un ensemble de raisons et de considérations qui me paraît irréfragable m'apporte la conviction, m'administre une sorte de certitude morale, à laquelle je ne puis résister, que les Fausses Décrétales n'ont paru que vers le milieu du 9e siècle.

Chaque siècle, Messieurs, est fils du précédent; il lui emprunte une partie de son tempérament, une partie de son caractère, une partie de sa physionomie; mais il a cependant un tempérament, un caractère, une physionomie qui le distinguent, qui lui sont propres, et que lui font la diversité des intérêts, des découvertes, des besoins, des nouvelles nécessités, des nouvelles idées qui surgissent. C'est même uniquement dans cette diversité de données et des faits qui se produisent comme conséquences, que consistent tout l'intérêt et l'enseignement de l'histoire. Ainsi vous verrez souvent telles questions qui, au siècle précédent, ont passionné les hommes éminens, ont agité les masses, ont mis tout en feu sur leur

passage comme les laves d'un volcan, se refroidir et s'éteindre comme elles par le temps, et dans le siècle suivant ne trouver plus que de l'indifférence, que du dédain, quelquefois ne plus être même comprises. Voyez notre 19e siècle, comparez-le au précédent; quel intervalle nous avons déjà franchi! Les hommes qui comptent dans la vie ne sont plus les mêmes; les choses ne sont guère moins changées; nous n'avons pas encore atteint le milieu du siècle et déjà tout est renouvelé dans les idées, dans les intérêts, dans les lois, dans les mœurs, dans la direction et dans l'occupation des esprits. Je sais bien qu'on a remué le monde il y a cinquante ans, et qu'on l'a fait subitement sauter de plusieurs crans sur la crémaillère des temps, mais je sais aussi que le bras de Charlemagne avait donné du mouvement au moins à son siècle, que lui aussi avait fait une révolution politique et intellectuelle; qu'au moral comme au physique, la succession des choses vue de près semble brusque et rapide, vue de loin est insensible, s'efface et disparaît. Elle n'en est pas moins réelle, et le grand travail du genre humain va toujours s'accomplissant et complétant en quelque sorte la création à travers les siècles. A chacun sa peine, à chacun son œuvre. Le point d'où l'on est parti il y a cinquante ans, n'est jamais celui où l'on se trouve cinquante ans plus tard. Si au milieu des nouvelles questions qui s'agitent, des nouvelles entreprises qui marchent ou se préparent, des nouveaux intérêts qui croisent le fer, des nouveaux périls au milieu desquels on se débat, au milieu de tous les événemens enfin qui composent la vie et forment la physionomie d'une époque, si un ouvrage important vient à paraître, on est sûr d'y trouver un reflet de la lumière du temps avec les couleurs du milieu qu'elle a traversé, on y trouvera des lambeaux épars mais reconnaissables, souvent même des pages entières de l'épopée qui s'élabore. Il est impossible à un homme d'être si bon acteur, ou si vous voulez, si habile hypocrite qu'il parvienne pendant tout le cours d'une vie à cesser de paraître lui-même pour suivre le rôle qu'il s'est fait, pour copier le type qu'il a imaginé. Il est aussi impossible à un écrivain d'échapper à son temps et de n'en rien emprunter. L'homme qui se déguise, se révèle à moi malgré lui par sa démarche, par son coup d'œil, par les traits caractéristiques de sa figure, par le son de sa voix, par son écriture, par ses goûts, par ses études, par sa mise, par son attention, par ses distractions, par mille et mille émanations qui sortent quoi qu'il en soit par chacun de ses pores. L'écrivain je le reconnaîtrai de même à la facture de son style, et je reconnaîtrai son temps à son langage, à ses allusions, à ses préoccupations, au plus ou moins d'importance qu'il donnera à telles ou telles idées. Qu'il se drape à l'antique tant qu'il voudra, je suis sûr de surprendre des anachronismes dans son costume. Ainsi je distinguerai facilement, avec un peu d'attention, un livre écrit de nos jours, d'un autre écrit au 18e siècle; je ferai bien vite aussi la différence d'une œuvre contemporaine de la régence, et d'une autre qui a pris naissance au milieu du règne de Louis XIV. Il est rarement possible de se tromper; mais pour les Fausses Décrétales, c'est impossible; elles accusent le milieu du 9e siècle aussi évidemment que les écrits philosophiques de l'école Voltairienne, la fin du 18e siècle; les écrits économiques de l'école Saint-Simonienne, le milieu du 19e. Et l'objet du livre, et les faits auxquels se rapportent les efforts de l'auteur nous révèlent l'époque à laquelle il appartient.

L'auteur a un but, il a un but bien déterminé, incontestable et incontesté, c'est d'apporter un obstacle à la déposition trop facile des évêques; c'est là que tendent tous ses efforts et que se dirige l'objet de toutes ses recherches. Tous ceux qui ont lu les Fausses Décrétales ont aperçu ce but d'ailleurs mis au grand jour. Fleury avoue « que la principale matière de ces Décrétales sont les accusations des évêques. Il n'y en a presque aucune qui n'en parle, et qui ne donne des règles pour les rendre difficiles. Aussi Isidore fait-il assez voir dans la préface qu'il avait cette matière fort à cœur. »

Michel Schmith, auteur allemand, dans son histoire d'Allemagne justement estimée, s'exprime ainsi : « Le faux Isidore

osa attaquer les juges mêmes des évêques, c'est-à-dire les métropolitains, et tâcha d'anéantir leur pouvoir, afin que les évêques fussent en sûreté, et pour ainsi dire inviolables. On se trompe beaucoup, si l'on croit que son dessein était d'élever l'autorité du pape. Il ne le faisait plus grand, qu'afin de rendre les métropolitains plus petits. »

Van Espen, qui a donné le contenu abrégé de chaque décrétale, en reçoit la même impression; il voit l'auteur constamment occupé d'un même plan : « Il n'avait, dit-il, d'autre objet en vue que de mettre les évêques à l'abri de toute espèce d'accusation. »

Vous voyez que tous s'accordent sur les intentions qui ont dirigé l'auteur. Avertis sans doute par les événemens contemporains, peut-être par une triste expérience personnelle, du danger qui menace incessamment la position des évêques, et qui les prive de la sécurité nécessaire à la considération de leur dignité et au succès de leur ministère, persuadé que les règles consacrées par l'usage sont insuffisantes pour les protéger, il travaille à combler les lacunes qu'il remarque dans la législation actuelle, afin de les mettre à couvert des attaques inopinées, des jugemens iniques. En partant de cette idée, jetons un coup d'œil sur l'histoire du 8e et du 9e siècle, pour voir lequel des deux a dû la faire naître, et pour discerner ainsi celui auquel nous devons rapporter l'entreprise des Fausses Décrétales.

Je ne vois pas que dans la dernière moitié du 8e siècle, il soit question de déposition d'évêques. Saint Boniface, vicaire apostolique, est occupé à ériger de nouveaux siéges, à les remplir par des hommes vertueux; on nomme des évêques, on n'en dépose pas. Une seule fois, il est fait mention du jugement des évêques, encore est-ce à titre de consultation purement scientifique; du moins il y a tout lieu de le croire, puisque la question est posée par des hommes qui n'ont aucune mission pour appliquer les principes juridiques dont ils s'enquièrent : ce sont les moines de Bretigny qui, parmi diverses questions qu'ils font au pape, lui demandent ce qu'on doit faire d'un évêque accusé de plusieurs crimes. A quoi le pape répond que s'il est unanimement condamné par les évêques de la province, on doit s'en tenir à ce jugement. Je répète que la qualité des personnes qui soulèvent cette question et le silence complet de l'histoire sur un fait quelconque de nature à en expliquer le but, ne me la font considérer que comme une consultation purement spéculative. Au reste, sous Charles Martel et sous Pépin, tous les esprits étaient occupés de guerres et d'organisation intérieure. Emportés par le mouvement universel, les évêques s'appliquaient à apporter dans la conduite des affaires le précieux tribut de leurs lumières et ne songeaient pas le moins du monde à intriguer, à se supplanter, à se déposer les uns les autres.

De même sous le règne de Charlemagne. L'empereur appelle les évêques autour de lui; il augmente leur nombre, il agrandit leur pouvoir, il honore leur dignité, il la relève par de riches dotations. Ils se réunissent souvent en assemblées, mais pour délibérer sur le bien de la religion et de l'Etat, pour poser les bases d'une nouvelle législation, pour en discuter, en arrêter les principales dispositions, jamais pour déposer, jamais pour juger un évêque. Et, si l'on excepte la cause d'Elipand et de Félix d'Urgel poursuivis pour cause d'hérésie, on ne trouvera pas sous ce règne une seule déposition d'évêque, pas un seul procès.

Le règne de Louis-le-Débonnaire commence sous d'aussi heureux auspices; mais bientôt l'imprudent empereur partage son empire entre ses enfans, défait et refait plusieurs fois les traités pour contenter les caprices d'une femme ambitieuse. Alors les fils se soulèvent contre leur père; la guerre civile sème partout ses brandons; l'empire de Charlemagne est en feu; les factions en fureur se déchirent; les évêques qu'on a fait seigneurs y prennent part à ce titre; tour à tour vainqueurs et vaincus, ils sont déposés, exilés, rétablis, poursuivis, déposés et chassés de nouveau; on les traduit devant les conciles, non pour causes canoniques, mais pour raisons politiques; non seulement leurs collègues, mais les seigneurs, les courtisans, le roi lui-même se portent comme leurs accusateurs; les

métropolitains plient sous une telle influence; enfin l'épiscopat est avili. Au concile de Thionville, en 835, les évêques sont déposés en masse; l'archevêque de Reims, Ebbon, si distingué par ses lumières et par ses vertus, lui qui plusieurs fois avait quitté son siége pour aller porter l'Evangile aux barbares du Nord, Ebbon est sacrifié aux intérêts politiques. Agobard de Lyon, Barthélemy de Narbonne, quoique absens, sont déposés et privés de leur siége. Plusieurs autres sont en fuite. Voilà ce qui se passait dans les Gaules en 835, au grand scandale de la chrétienté, et voilà, je n'en doute pas, ce qui inspira l'auteur des Fausses Décrétales. Elles ont dû être commencées à cette époque; mais elles n'ont pu être publiées tout de suite, car pour un ouvrage de si longue haleine et qui suppose avec une grande érudition d'immenses recherches, plusieurs années d'un travail suivi ont été indispensables.

Comparez les règles établies par l'auteur avec les circonstances que je viens de décrire, et vous trouverez une coïncidence remarquable, et qu'il est impossible d'attribuer au hasard. Ainsi, il ne veut pas qu'on puisse juger des évêques chassés de leur siége, ou des évêques absens; on l'avait fait au concile de Thionville: il ne veut pas que les laïques puissent intervenir comme accusateurs ou témoins; le roi et les seigneurs de sa cour avaient paru en cette double qualité au même concile de Thionville: il ne veut pas qu'on reçoive comme accusateurs ceux qui ont négligé la dignité de la religion et du nom chrétien, la règle qu'ils ont déposée dans une loi, ou qu'ils se sont imposée à eux-mêmes. Je cite le texte, car ces expressions méritent considération: « *Qui christianæ religionis et nominis dignitatem, et suæ legis vel sui propositi normam neglexerint.* » Et ce sont là précisément les reproches qu'on faisait à l'empereur Louis, comme nous le voyons par les actes de cette époque.

Allons plus loin: examinons quelles étaient alors les préoccupations des esprits, quels étaient les besoins, quelles étaient les questions le plus vivement agitées, celles, en un mot, comme nous le dirions maintenant, qui étaient à l'ordre du jour; vous trouverez que ce qui occupait surtout l'opinion, est encore précisément ce qui a occupé principalement l'auteur, ce qui est devenu la pensée mère et dominante, le but de son ouvrage.

Les décrets du concile de Thionville avaient excité de grandes réclamations; on n'était d'accord ni sur la justice des dépositions qu'il avait prononcées, ni sur la régularité des formes qu'il avait suivies. La cause d'Ebbon surtout éveillait partout les plus vives sympathies; le peuple murmurait, le clergé était mécontent, chaque évêque tremblait pour lui-même. Le jugement des évêques par leurs pairs présentait si peu de garantie, que le pape Grégoire IV, en 841, fut obligé, par exception, de se réserver celui d'Aldric, évêque du Mans. La persuasion s'était généralement établie dans le corps épiscopal, que de nouvelles mesures étaient devenues nécessaires pour se garantir contre l'influence redoutable des souverains, et contre l'autorité abusive des métropolitains. De nombreuses plaintes avaient été portées à Rome. Le pape, trop éloigné des lieux pour protéger efficacement les évêques, était fort embarrassé. Il ne trouva rien de mieux à faire dans ces circonstances extraordinaires, que de nommer un vicaire apostolique, avec le titre de primat, titre qui n'avait été conféré à personne, depuis saint Boniface. Il le déféra à Drogon, évêque de Metz, en 844. Digne et savant prélat, Drogon était frère de Louis-le-Débonnaire et oncle des trois rois. En le nommant à cette dignité, le pape s'était proposé de relever l'épiscopat, avili par tant de dépositions. Ce but est mis au grand jour dans la lettre adressée aux évêques des Gaules, et qui commence ainsi: « Nous aurions désiré, dit le pape aux évêques, aller en personne travailler à rétablir parmi vous la splendeur de l'épiscopat. Mais puisque les conjonctures ne nous le permettent pas, et que cependant nous sommes chargés de la sollicitude de toutes les églises, nous prenons le parti, à l'exemple de nos prédécesseurs, de nommer des vicaires pour les lieux où nous ne pouvons pas nous transporter. Ainsi, nous vous faisons savoir que, dans toutes les provinces au-delà des Alpes, nous établissons pour notre vicaire Drogon, ar-

chevêque de Metz, fils de Charles, très glorieux empereur. Nous l'avons spécialement choisi, parce que, comme il est oncle de l'empereur Lothaire et des rois Louis et Charles, et que, d'ailleurs, il est recommandable par sa piété et par sa doctrine, nous ne doutons pas qu'il ne remplisse dignement notre place, pour remédier à tous vos maux et à tous vos besoins. »

Et quels sont ces maux? La déposition des évêques devenue trop facile et trop fréquente. C'est pourquoi le pape, comme l'auteur des Décrétales, établit de nouvelles règles pour de nouveaux besoins; il donne à Drogon le pouvoir d'assembler des conciles nationaux, d'examiner et de réformer les jugemens des évêques prononcés dans un concile provincial; tout doit être porté à son tribunal; il tient la place du pape; il a le droit de prononcer et de juger. Si un évêque jugé et condamné par un concile provincial se croit en droit de se plaindre; s'il a besoin de recourir au Saint-Siége, il doit d'abord en appeler au vicaire apostolique, qui examinera la cause dans un concile national; si les évêques se divisent sur sa cause, il prendra des lettres de recommandation du vicaire apostolique, et pourra se présenter à Rome avec un rapport de tous les griefs qui lui sont imputés.

On voit d'une part que le pape est sérieusement occupé du jugement des évêques; de l'autre, qu'il n'a aucune connaissance des Fausses Décrétales, puisqu'il ne permet l'appel à Rome qu'après deux jugemens successifs, l'un dans le concile de la province, le second dans le concile national, présidé par Drogon, et seulement dans le cas où, dans ce second concile, les voix seraient partagées; encore faut-il que l'appelant soit muni de lettres de recommandation du vicaire apostolique, tandis que les Fausses Décrétales permettent l'appel à Rome en première instance.

Mais ce qui est bien remarquable, ce qui constate à merveille les besoins hiérarchiques de cette époque, et la direction des idées, c'est que, sans concert préalable, puisque les mesures sont différentes, il se trouve que le pape et l'auteur des Fausses Décrétales luttent en même temps contre le même abus. L'un et l'autre travaillent à diminuer l'autorité et l'influence du métropolitain, l'auteur anonyme, en faisant refluer au centre le pouvoir qu'il lui enlève, en simplifiant et en multipliant les rapports directs des évêques avec le pape; le pape, moins hardi et moins envahisseur, en donnant au métropolitain un chef temporaire qui puisse réformer sa sentence, et en autorisant après plusieurs épreuves de la juridiction établie, le recours au Saint-Siége des évêques injustement opprimés.

Dans la même lettre il attaque un autre abus, que l'auteur des Fausses Décrétales, lui aussi, a toujours en vue, c'est la violence des souverains contre les évêques et leur intervention dans les jugemens. Il ne les en exclut pas, comme Isidore, mais il annonce qu'il est décidé à protéger efficacement contre les écarts de leur pouvoir, les droits et la dignité de l'épiscopat. « Si l'un d'eux s'obstinait, dit-il, s'il ne se contentait pas de la paix catholique, aimant mieux suivre le prince de la discorde, nous saurions l'arrêter et le châtier par l'autorité canonique. » Ce langage est hardi et menaçant, mais la dignité épiscopale était si peu considérée par les princes, qu'ils se faisaient un jeu de la déposition des évêques. Ainsi Nomenoi, duc de la Bretagne, en fit déposer quatre à la fois pour servir ses vues ambitieuses.

Voilà, Messieurs, des monumens irrécusables de l'état des choses et de la préoccupation des esprits au milieu du 9e siècle; vous voyez bien quelles étaient les questions jetées alors et débattues dans le domaine public de la discussion. Mais continuons notre explication de ces temps.

Drogon avait été à Rome. A son retour, en 844, il tient un concile national près de Thionville, dans un lieu appelé Jeust (*judicium*). Les trois rois y assistèrent. Là, les évêques assemblés s'occupent et se plaignent des mêmes maux auxquels l'auteur des Fausses Décrétales cherche des remèdes: ils recommandent aux rois, en termes énergiques, de conserver la paix entre eux, de remplir les siéges vacans, de rappeler les évêques chassés de leurs églises pendant les troubles du royaume, de restituer les biens usurpés sur l'Église, les monastères d'hommes et de femmes qu'ils avaient donnés à des laïcs. Ils les

exhortent à rendre au sacerdoce son honneur, sa dignité et son ancienne vigueur.

Pendant que les évêques étaient occupés à réparer les brèches faites à la considération du clergé, et que le pape donnait des règles de procédure pour garantir leur sécurité et leur fixité dans leurs siéges, l'auteur des Fausses Décrétales travaillait à l'ombre, multipliant ses savantes recherches, et entassant les citations et les textes dans son habile compilation en même temps qu'il avait l'œil fixé sur les événemens qui passaient et qu'il prêtait une oreille attentive aux délibérations du dehors, au bruit de l'opinion. Il touchait alors à la fin de son travail qui, suivant l'opinion la plus commune et la mieux fondée, a paru de 845 à 847 ou 850. Cette époque de publication concorde merveilleusement avec le mouvement général des esprits et la nature des questions qui s'agitèrent dans le cours de ces mêmes années. Les Fausses Décrétales sont un ouvrage de circonstance; elles sont nées des événemens de l'époque et ont été fabriquées sous leur inspiration, sous leur coup; elles répondent aux nécessités de ce temps et en portent le cachet bien empreint. Elles ont vu le jour sur les lieux mêmes qui avaient été le théâtre des principaux faits : c'est de Mayence, de Metz, de Reims, qu'elles se répandent dans le reste des Gaules. Aussi tous les critiques modernes ont-ils abandonné Fleury, quoiqu'ils fussent imbus des mêmes préjugés; tous sont d'accord pour placer l'avénement des Fausses Décrétales dans l'intervalle de 845 à 850. Mais ce qui complète cette démonstration, ce qui prouve jusqu'à l'évidence de la certitude qu'elles ne sont pas du 8e siècle, c'est que l'auteur reproduit un canon tout entier touchant les chorévêques, canon qu'il prête à Urbain I et à Jean III, après l'avoir textuellement emprunté lui-même au sixième concile de Paris, tenu en 829. Ainsi, le doute n'est plus permis.

D'un autre côté, Léon IV, qui monta sur le Saint-Siége en 847, ne connaissait pas encore les Fausses Décrétales, puisque, consulté par les évêques bretons, sur le jugement des évêques, il répond en s'appuyant des conciles et des Décrétales des papes, tels qu'on les trouve dans la collection de Denis-le-Petit. La première mention des Fausses Décrétales se rencontre dans une lettre que Charles-le-Chauve écrivit au nom du concile de Quiercy, en 857, aux évêques et aux seigneurs des Gaules. Ainsi tout est d'accord pour fixer l'époque de l'apparition des Fausses Décrétales; elles appartiennent au milieu du 9e siècle; c'est une question jugée.

Qui en est l'auteur? Cette question nous occupera peu. L'auteur s'est caché sous le voile du pseudonyme, et aucun de ses contemporains n'a pu déchirer ce voile, ni le pénétrer; son origine, son état, sa naissance et son nom, ont été pour eux un mystère. On ne ferait que l'épaissir si l'on voulait s'engager avec confiance dans le labyrinthe qu'il a préparé lui-même pour égarer ceux qui voudraient s'enquérir de sa personne. Ainsi, lorsqu'il dit qu'il a puisé ces documens dans les papiers de Riculphe, archevêque de Mayence, lorsqu'il prend le nom d'Isidore le marchand, c'est pour donner le change sur sa personnalité, et nous ne le croirons pas. Il entrait dans ses vues de se cacher pour couvrir son artifice et en assurer le succès; il y a réussi, et après que les contemporains n'ont pas su le démasquer, il nous est impossible à nous, dans l'éloignement où nous sommes des circonstances de détail qui auraient pu nous mettre sur sa trace, et qu'on a laissé se perdre dans la nuit des temps, de recueillir assez d'indices pour fonder une certitude. Nous en sommes réduits à former des conjectures; ce n'est que dans ce champ que nous pouvons glaner à l'aventure.

Plusieurs modernes ont attribué le recueil des Fausses Décrétales à Benoît, diacre de Mayence, qui a fait celui des Capitulaires. Il avait l'érudition nécessaire, le goût des recherches et il était de Mayence; je ne vois pas qu'on puisse alléguer d'autres raisons et elles ne m'apportent pas la conviction. D'abord Benoît avait assez à faire de ses Capitulaires et il est difficile de supposer qu'il ait pu faire marcher de front l'élaboration de deux ouvrages aussi difficiles; ensuite je trouve dans toute la rédaction des Fausses Décrétales, l'empreinte d'un zèle qui me paraît tellement inspiré par

l'esprit de corps et même par l'intérêt personnel, qu'à chaque page je suis tenté de dire à l'auteur : vous êtes évêque, et vous avez été victime des abus que vous poursuivez. Il embrasse trop chaudement la cause des évêques, il la défend avec trop de partialité, pour ne pas être évêque lui-même; il appuie trop sur les jugemens injustes, il s'ingénie trop à les prévenir, il multiplie trop les garanties et même les entraves; il faut qu'il ait souffert; il n'y a que l'expérience de l'injustice et de l'oppression qui puisse inspirer tant de craintes et de préventions, qui puisse conduire à un tel luxe de méfiances et de précautions. C'est donc un évêque, probablement un de ceux déposés au concile de Thionville dont le souvenir paraît continuellement avoir dirigé la plume de l'auteur; mais il faut supposer en même temps un homme remarquable par son esprit et par sa science d'érudition ; il faut ensuite lui accorder du loisir. Je n'en vois que deux dont la personne satisfasse à toutes ces conditions; ce sont Ebbon et Agobard, tous deux très instruits, tous deux retirés, après leur déposition, le premier à l'abbaye de Fulde, le second en Italie. Agobard est en Italie et, par cette considération, je l'exclus. Mayence est le laboratoire d'où sont sorties les Fausses Décrétales, c'est là le sentiment de tous les bons critiques, et toutes les circonstances viennent déposer en faveur de cette opinion. Ebbon est à Mayence, il est à Fulde, célèbre abbaye où il y avait une immense bibliothèque. Là toutes les injustices et toutes les douleurs qu'il avait souffertes retombaient à chaque instant sur son cœur : dans le silence de la solitude, de la fermentation de ses idées chagrines, naquit la réflexion qu'il rendrait à l'Eglise un service éminent, en sauvant l'épiscopat de la dégradation dans laquelle on l'avait enfoncé. Une fois cette idée bien fixée dans son cerveau, et tous les moyens possibles ayant été passés en revue, il ne vit dans l'impuissance qu'on lui avait faite, qu'une pieuse et savante fraude pour accomplir son noble projet. Il résolut de faire parler les oracles ecclésiastiques, les conciles et les papes; il s'enferma dans la bibliothèque et força tous les morts qui y dormaient, de conspirer avec lui pour faire dans l'Eglise, dirai-je une éclatante révolution ? non, je dirai une sage réforme, ou bien plutôt, une véritable restauration.

REVUE.

DE QUELQUES INCIDENS NOUVEAUX

DANS LE PROTESTANTISME (1).

Ce qui s'est passé à Londres, à l'occasion du voyage du roi de Prusse, l'acte politique d'association entre la réforme anglicane et la réforme évangélique, puis l'apparition de cet évêque anglais aux hauts lieux de Jérusalem, tous ces incidens du protestantisme, en regard du puséysme d'Oxfort, méritent l'attention des hommes sérieux.

Au point de vue de la politique pratique, de telles questions ne sont pas sans intérêt, mais nous devons ici les envisager dans ce qu'elles ont de plus général, c'est-à-dire de plus catholique.

Et pour cela il convient de les poser d'abord comme les pose la philosophie rationaliste d'une part, le protestantisme dogmatique de l'autre. On va voir le degré nouveau d'importance que par là même elles acquièrent.

(1) Cet article nous a été communiqué trop tard pour pouvoir être publié dans le dernier numéro de *l'Université*.

Écoutons la *Revue des Deux-Mondes* :

« Le protestantisme se transforme, dit-elle ; autrefois il avait pour principe l'indépendance mutuelle des églises de tout chef commun ; aujourd'hui il gravite peu à peu vers un centre unique. »

La *Revue des Deux-Mondes* indique comme double instrument de cette transformation les deux souverainetés de Prusse et d'Angleterre. Elle ajoute :

« L'Église nationale d'Angleterre occupe une position unique dans les annales de l'esprit humain. Protestante par son origine, protestante par son nom, elle est en réalité l'institution la plus vigoureuse, la plus implacable et la plus tyrannique que l'autorité ait jamais imposée à un peuple. Si donc on décerne encore à l'établissement anglican le titre de protestant, ce n'est qu'en sacrifiant à une usurpation que le temps et l'usage ont consacrée ; car on pourrait dire qu'il n'a de commun avec la réformation de Luther qu'une origine contemporaine.

« En sortant du sein maternel de Rome, l'ancienne Église d'Angleterre emporta avec elle la hiérarchie, la discipline, et tout ce qui constitue l'ordre extérieur et matériel. Ayant perdu l'unité dans le pape, elle la chercha dans le roi ; il n'y eut qu'une substitution de personne, et la réformation anglaise ne fut, pour ainsi dire, qu'une révolution dynastique. Ce fut ainsi qu'en Angleterre, le principe de l'autorité traversa le déluge de la réformation. Après la tourmente, l'Eglise se retrouva debout avec les mêmes institutions, presque avec les mêmes hommes ; rien n'était changé dans la structure extérieure de l'édifice : c'était dans les fondemens que la tempête continuait et qu'elle gronde encore aujourd'hui. C'est un des plus singuliers événemens que présente l'histoire. Les élémens sont déchaînés, les cataractes inépuisables du ciel versent leurs torrens et submergent la terre ; mais l'arche de la hiérarchie surnage et flotte victorieusement sur les eaux ; et quand cette grande convulsion de l'esprit humain s'est enfin apaisée, quand le niveau commence à se rétablir, les peuples étonnés retrouvent ce qu'ils croyaient détruit et englouti dans les abîmes éternels. Jamais dérision plus cruelle, jamais affront plus sanglant ne furent jetés à la face de la raison individuelle ; elle avait pulvérisé la tiare, et de ses cendres il sortit une couronne. Le flot protestant vient battre incessamment les murailles de l'anglicanisme, mais sans entrer dans la place. De là naquit le *Dissent*, qui est le véritable protestantisme de l'Angleterre. »

Voilà beaucoup d'images, pour dire que l'anglicanisme fut une dérision, et qu'en dehors de l'*Eglise établie* se débat le principe de la réforme, sous les mille aspects de l'anarchie dissidente.

Passons à la Prusse.

« La royauté prussienne, dit la *Revue*, continuant son œuvre héréditaire, fit faire un pas immense à l'unité politique de l'Allemagne, en réunissant les confessions diverses, en les fondant dans une seule RELIGION (religion, si vous voulez). Ce mariage mixte se fit, il y a vingt-cinq ans, par ordonnance royale. Sauf quelques luthériens fidèles qui protestèrent par l'exil et l'émigration contre cette atteinte à la liberté de leurs croyances, la Prusse passa sans murmurer sous les fourches caudines. Aujourd'hui encore les confessions protestantes se taisent, et cependant cette communion qui leur fut imposée, il y a vingt-cinq ans, n'était rien auprès de l'affront qu'on leur fait subir en ce moment ; car alors, en se réunissant, elles restaient encore ALLEMANDES, elles gardaient leur nationalité, leur drapeau, aujourd'hui on les dénationalise, on leur met la cocarde anglaise.

« La cour de Prusse avait fait un premier pas vers l'unité du dogme, en réunissant les deux branches de l'Eglise réformée ; elle fit un autre pas vers l'unité du culte, en introduisant l'épiscopat dans le protestantisme. Mais cette institution, ainsi créée et mise au monde par la volonté royale, participait encore du vice protestant, l'isolement. Le roi de Prusse se tourna donc vers celle des Eglises RÉFORMÉES qui avait le mieux conservé les formes de la tradition et de l'hérédité épiscopales..... Le protestantisme altéré de l'Allemagne s'annihile et s'absorbe dans le sein de l'établissement anglican. »

Négligeons les termes incorrects, con-

tradictoires; hâtons-nous de toucher aux conclusions de l'écrivain.

« Rattaché à l'Eglise anglicane, à cette ANCRE SOLIDE qui repose dans le fond de l'Océan, le protestantisme continental concentrera les forces qu'il perdait en les jetant à tous les vents. Le catholicisme est au moment de la lutte la plus formidable qu'il ait eu à soutenir depuis la réformation. Il a devant lui, non plus le protestantisme isolé, divisé, morcelé, mais le protestantisme *marchant rapidement à l'unité*. L'heure viendra, l'heure solennelle, où la PAPAUTÉ ANGLICANE se lèvera en face de la papauté romaine, et où, si l'on peut ainsi parler et scinder ce qui est indivisible, la conscience humaine, déchirée en deux, assistera, palpitante et éperdue, au duel mortel de ces deux unités. »

Vraiment voilà un avenir qui glace d'effroi! Toutefois, il est trop aisé de voir que la *Revue des Deux-Mondes* parle de choses qu'elle ne sait pas ou qu'elle sait mal : c'est beaucoup d'emphase perdue. Mais il y a un fait qu'il était bon de laisser mettre en lumière par une plume de philosophe; c'est ce fait du rapprochement de deux réformes politiques, association conventionnelle ayant pour objet de suppléer à l'unité de l'ordre par l'unité de la force. Voyons maintenant ce que pense le protestantisme dogmatique de ces pronostics de duel à mort entre la *papauté anglicane* et la papauté romaine.

Le *Semeur*, journal protestant écrit avec talent, a porté aussi son regard sur cette entreprise mystérieuse encore de Londres et de Berlin, et les appréciations de la *Revue des Deux-Mondes* lui sont devenues une occasion de laisser échapper à cet égard toute sa pensée.

« Nous ne nous plaignons pas, dit le *Semeur*, de ce que les Eglises de la réforme ont étendu long-temps le *manteau de la charité* sur l'établissement anglican; mais le silence n'est plus permis, il serait coupable dans les circonstances graves où nous nous trouvons, et où il importe au monde protestant de le bien connaître.... Si l'Eglise anglicane, continue le *Semeur*, entre dans l'alliance qui se forme au nom d'un passé qu'elle voudrait affermir et prolonger, c'est surtout, selon la *Revue des Deux-Mondes*, en vue de l'avenir politique, qu'elle poursuit avec une rare sagacité, que la Prusse y entre. Il ne lui suffit pas, pour le réaliser, de concentrer autour d'elle tous les élémens de la patrie allemande; elle rêve une confédération plus vaste qui repose, non plus seulement sur la base solide des nationalités, mais sur la FICTION des croyances communes; et c'est pour cela qu'elle fait, ainsi qu'on l'a dit, l'union des religions comme elle a fait l'union des douanes. »

A ces premières paroles, le philosophe superficiel de la *Revue* peut déjà voir que la coalition de Londres et de Berlin, ce n'est pas tout-à-fait le protestantisme *marchant rapidement à l'unité*.

Le *Semeur* continue, et toutes ses paroles méritent une grave attention.

« La *Revue des Deux-Mondes*, dans ses prévisions, n'oublie qu'une chose, c'est que le principe qui a produit la réforme n'est pas mort, et qu'il pourrait bien, sortant tout-à-coup de son assoupissement, se jeter dans la mêlée et s'attaquer à la fois aux deux adversaires.

« Qu'est-ce après tout que cette alliance qui se conclut à Londres, sinon l'alliance renouvelée entre la hiérarchie et l'Empire? Cantorbéry, pour se consoler de ses pertes, aspire à s'élever comme Bysance; et en même temps qu'il se trouve, comme au 4e siècle, un évêque qui pense qu'il lui sied aussi bien qu'au successeur de Pierre de traiter avec les rois, il se trouve, aujourd'hui comme alors, un roi disposé à favoriser ces prétentions, parce qu'il croit à la fois la religion et sa dignité intéressées à l'agrandissement d'un siége qu'il espère rendre assez puissant pour pouvoir l'opposer au siége de Rome. Etrange situation que celle-là! Elle est telle qu'un prince dont on honore à bon droit le caractère et la sincérité, doit avoir peine à reconnaître s'il met sa politique au service de sa piété, ou sa piété au service de sa politique.

« Mais, quoi qu'il en soit, le protestantisme est étranger à tout cela. Il n'a pas donné sa procuration au roi de Prusse, et nous espérons bien qu'il ne la lui donnera jamais : il ne pourrait le faire qu'en cessant d'être. S'il se soumettait aux prétentions anglicanes, s'il ai-

dait à constituer une hiérarchie assez puissante pour effrayer Rome, nous pourrions revoir peut-être quelque chose d'assez semblable aux anciennes querelles de l'Eglise latine et de l'Eglise grecque pour se disputer le pouvoir ; mais alors ce ne serait plus un principe combattant un principe contraire ; ce serait simplement une collision entre deux intérêts de même sorte, une papauté aux prises avec une autre papauté.

« L'archevêque de Cantorbéry ne s'en cache pas : il s'agit pour lui d'amener « une unité essentielle de discipline aussi « bien que de doctrine entre l'Eglise an« glicane et les Eglises protestantes de « l'Europe dont la constitution est moins « parfaite que la sienne ; mais, ajoute-t-il, « NON PAR LE CHEMIN DE ROME (*not by the way of Rome*) », ce qui ne signifie absolument rien si cela ne signifie pas : *Par le chemin de Cantorbéry*. Et comme si ce n'était pas assez pour le chef d'une Eglise minée par l'hérésie que de jeter ce défi au protestantisme, nouveau Michel Cerularius, le prélat choisit l'heure de ses périls pour tenter de soumettre les patriarches de l'Orient à sa juridiction (1).

« Pourquoi ne dirions-nous pas qu'en Europe on convoite l'héritage de Calvin aussi bien que celui de Luther? Il y a déjà deux ans qu'on nous demandait s'il serait possible de faire gouverner ecclésiastiquement le protestantisme français par des évêques, et de le rattacher, non seulement de principe et de confession, mais *de fait*, disait-on, à l'Eglise apostolique visible, en faisant donner l'ordination à ses candidats au saint ministère par un évêque anglican. C'est ce plan, entamé par divers bouts et poursuivi avec persévérance, que nous dénonçons aujourd'hui. Quoique nous ne pensions pas qu'on ait gagné jusqu'ici en ce pays un seul pouce de terrain, on va si vite en affaire ailleurs que ce serait une faute de ne pas donner dès à présent l'éveil.

« Quel sera le sort de cette contrefaçon de l'Eglise grecque? Il est impossible de le prévoir ; mais ce que nous osons affirmer, c'est que si un avortement n'en préserve pas l'Europe, et tout d'abord l'Allemagne, on ne tardera pas à revoir à l'œuvre le principe en vertu duquel la réforme s'est accomplie. Les Eglises qui en sont nées se sont faites peu à peu à l'abaissement ; elles se complaisent dans la servitude : peut-être est-il besoin d'un si grand outrage pour les faire sortir de leur repos. Nous voudrions pouvoir compter plus sur les hommes que sur les événemens ; mais l'étude de l'histoire nous a appris que c'est à l'aide des ébranlemens profonds que l'esprit humain progresse. Les Eglises comme les peuples ne jouissent d'une pure et vivifiante atmosphère qu'après que l'air a été renouvelé par les tempêtes. »

Voilà certes les questions hardiment et nettement posées. La *Revue* a parlé de l'*ancre solide qui repose au fond de l'Océan ;* le *Semeur* répond par des images, bien plus, par des espérances de tempêtes. La *Revue*, au nom du protestantisme éparpillé, appelle l'unité anglicane ; le *Semeur* répond par un cri mal étouffé de colère, de mépris, de menace pour l'*établissement* trop long-temps couvert du manteau de sa charité. La *Revue* pronostique un duel à mort entre la papauté de Cantorbéry et la papauté de Rome, et dans le champ clos, le premier champion qui paraît, c'est le *Semeur*, évoquant le principe protestant, non contre Rome, mais contre Cantorbéry. De sorte que là où la philosophie rationaliste promet la paix, la réforme dogmatique apporte la guerre ; on croit aller assister à la *lutte la plus formidable que le catholicisme* ait eu à soutenir depuis la *réformation*, et ce qu'on trouve, c'est le protestantisme tout prêt à se déchirer, et à donner en spectacle ses dernières angoisses d'agonie.

Expliquons en quelques mots ces contrastes.

Les deux tendances contradictoires de la réforme, vers l'unité extérieure d'une part, vers l'anarchie intime de l'autre, n'ont rien qui doive surprendre. C'est la double conséquence du principe protestant, tel qu'il se produisit au début, tel

(1) Après avoir essayé de soumettre les patriarches d'Antioche et d'Alexandrie à sa domination, Michel Cerularius, patriarche de Constantinople, prit le titre de *patriarche œcuménique* ou *universel*, et recommença, en 1053, la dispute, interrompue pendant plusieurs siècles, entre les Grecs et les Latins. (Note du *Semeur*.)

qu'il doit se produire jusqu'à sa propre extinction.

Il est trop manifeste que la réforme rompant le lien moral des hommes, laissait le pouvoir politique dans l'obligation de le suppléer par le despotisme. On a dit que la réforme fut l'affranchissement de la raison! Oui, en ce sens que la raison n'ayant plus de règle, l'anarchie sociale était sans terme; ce qui impliquait bientôt la nécessité de la tyrannie.

Admirons la *Revue*. Si elle veut quelque chose, et elle n'en est pas très sûre, elle veut apparemment cette *unité* dont elle parle, qui fera que le protestantisme s'attachera à *cette ancre solide qui repose dans l'Océan*, et qu'il concentrera ses forces, au lieu de les jeter à tous vents. Elle veut cela, n'est-ce pas? Et du moins elle loue le protestantisme de cette tendance, qui va tenir en échec la papauté romaine, en coupant la *conscience en deux*. Eh bien! qu'est-ce que cela même? C'est, dit la *Revue*, l'*institution* la *plus rigoureuse*, la *plus implacable*, la *plus tyrannique que l'autorité ait jamais imposée à un peuple*. Étonnant aveu! vouloir l'affranchissement protestant, ou, en d'autres termes, la concentration des forces de la réforme contre la papauté, c'est donc vouloir la servitude humaine! sans nul doute.

Ceci n'est pas nouveau. Montez à l'origine de la réforme, et étudiez-la sans passion. Étudiez-la dans ses caprices princiers d'Allemagne, dans ses antipathies féodales de France, dans ses fureurs royales d'Angleterre; la trouverez-vous s'exerçant réellement et librement à la discussion d'un principe obscur, d'un dogme mal défini, d'une coutume altérée? A Genève vous apparaîtra-t-elle comme une délibération de l'esprit? D'abord elle appelle l'examen à tout hasard; c'est l'appât qu'elle offre à la raison humaine. Mais une fois maîtresse, permet-elle le doute? Et où donc les peuples assemblés votèrent-ils les *confessions* successives, au nom desquelles elle brûlait ensuite les dissidens? Non, ces mots d'examen, de liberté, d'affranchissement, ne sont qu'un leurre qui sert aux dominateurs. La réforme passe, le glaive à la main, parmi les peuples; elle les arrache à l'Église et les jette sous le pied des tyrans. Telle est sa double tendance, il faudrait dire sa double nécessité. Venue au monde pour briser l'autorité qui lie les intelligences, elle institue un commandement qui maîtrise les volontés. Anarchique contre Rome, elle est despotique contre les peuples; voilà tout le nerf de son établissement partout où elle a pu s'assimiler, absorber en elle la constitution des États. A défaut d'une papauté ecclésiastique, il lui a fallu une papauté politique. Les rois sont devenus ses grands pontifes. L'infaillibilité a été remise au sceptre. Tout le reste n'a été qu'une forme plus ou moins déguisée de la servitude.

Sans doute les deux principes adverses de liberté et de despotisme, inhérens à la réforme, ont eu des alternatives contraires durant trois siècles. C'est ici une longue et dramatique histoire, dont les accidens se varient sans montrer jamais une victoire définitive. Mais la réforme, prise d'abord en un sens religieux, recélait un germe de corollaires universels de politique, devant lesquels durent à la fin crouler, ou chanceler, ou se transformer tous les vieux pouvoirs, monarchiques, aristocratiques et républicains. La révolution fut immense, effroyable. Dans ses ruines, le principe protestant dut sembler englouti comme tout le reste. Le dogme chrétien avait disparu. Le protestantisme n'était plus qu'une philosophie qui doute de tout, qui doute d'elle-même. L'examen par conséquent n'avait plus d'objet précis; il n'était qu'un droit inerte, chimérique. La raison humaine, en touchant aux derniers confins de la réforme, semblait être allée se perdre dans une solitude infinie. Mais alors aussi elle commença un travail tout nouveau d'édification, et ce fut en exerçant son énergie sur elle-même. De là le rationalisme moderne, appliqué à toutes les questions de l'ordre intellectuel, moral ou social, à la religion comme à la politique, au droit d'examen comme au droit d'autorité, exercice auparavant inconnu de la pensée, qui, à force d'essais et d'aventures, allait toucher et saisir la vérité comme le mensonge, mais à tout hasard, sans foi, sans conviction, sans amour. Ce fut là une crise intellectuelle, sans exemple dans l'histoire entière de l'humanité.

Dans cette phase prodigieuse des révo-

lutions intellectuelles, l'idée de l'unité est pourtant revenue à l'esprit des hommes, mais sous quelles images, bon Dieu! Ceux qui avaient été le plus hardis à s'égarer dans les ruines de la pensée, se sont mis, par une sorte de caprice, à vouloir se rattacher entre eux par quelque lien artificiel qui ôtât le péril de l'isolement. De là ce qu'on a appelé l'esprit d'association; et pour nerf de ces sortes d'union, on a fait appel à l'égoïsme, ou à la vanité, c'est-à-dire précisément à ce qui est un germe éternel de rupture et de dissidence dans l'humanité. On a mieux fait: on a inventé jusqu'à des religions, et à cette œuvre on a fait servir tout ce qui peut faire des rapprochemens d'un jour, tantôt les plaisirs de l'intelligence, tantôt et plus souvent, les saletés de l'orgie et de la débauche.

Mais quelquefois aussi une pensée d'ordre véritable est sortie du fond de cette anarchie, et d'eux-mêmes les hommes ont d'épouvante rebroussé chemin vers la vérité absolue, seul lien des esprits. Alors vous avez vu les magnifiques conquêtes du catholicisme en regard d'une société dégradée, scandaleuse, emportée à toutes les folies de l'esprit, à toutes les ignominies de la matière.

Et pendant ce temps le protestantisme était-il mort ou vivant? Il était vivant, sans doute, bien que déformé, mutilé, étonné de lui-même et de ce qu'avait fait son principe de raison souveraine. Et lui aussi voulut ressaisir quelques débris des doctrines humaines dispersées en son nom. Et lui aussi voulut refaire l'unité. Alors qu'arriva-t-il? Précisément ce qui fait l'objet des appréciations de la *Revue des deux Mondes* et du *Semeur :* incident très notable dans les crises présentes, je ne dis pas de la politique, mais de la philosophie chrétienne.

A dire vrai, le protestantisme n'est plus qu'un refl t de ce que l'avaient fait les réformateurs. Le dogme n'a plus de trace; il ne reste que la signification très expressive du nom même de la réforme, laquelle continue à protester contre ce qu'elle ne croit pas, ou contre ce qu'elle ne croit plus.

Mais le protestantisme a pourtant retenu dans sa nature ces deux élémens primitifs de despotisme et d'indépendance, double germe des révolutions modernes, si ce n'est que les révolutions même les ont tempérés ou transformés; et c'est avec cette double force qu'il a voulu prendre sa part de travail à l'œuvre d'unité tentée diversement sur une société toute délabrée.

Adoucissons les mots, puisque nous disons que les révolutions ont modifié les réalités, et ne parlons pas de despotisme. Toujours est-il que lorsque le protestantisme constitué a voulu tenter l'unité, il a créé par autorité administrative des formules de foi auxquelles il a astreint la conscience ou l'examen privé. Telle a été la liturgie prussienne.

Ainsi, aujourd'hui, comme il y a trois cents ans, l'unité dans la réforme est une question de force; non point une question de liberté, encore moins une question de foi.

Maintenant le roi de Prusse va demander à l'anglicanisme un affermissement de cette unité, et la philosophie rationaliste applaudit, on l'a vu, à cette concentration des forces protestantes. Qu'est à ce dire encore? Elle applaudit à un jeu nouveau qui va se faire de la conscience humaine! Alors qu'est-ce donc que l'homme pour cette sorte de philosophie? un être qu'on peut torturer à plaisir dans sa pensée! à qui on peut imposer des modifications de hiérarchie, des transformations de foi, des variations de servitude!

Je ne saurais m'étonner du cri de colère qui, à cette idée, s'est échappé de la conscience du *Semeur*. C'est une autre chose qui m'étonne dans un journal si grave et si pénétrant. Je vais le dire:

Quelque odieux que soit l'exercice de la force par rapport à la règle des croyances, on ne saurait nier pourtant que dans le protestantisme la logique ne conduise à cette contrainte, pour peu qu'elle veuille chercher une apparence d'unité. Luther, Calvin, Zwingle, sentaient l'empire de cette logique fatale, et pour ne pas faire de leurs réformes une image du chaos, ils retenaient le droit formidable de frapper du glaive ceux qui ne tombaient pas vaincus devant leur raison. Ainsi, en proclamant la liberté du sens privé, ils en contenaient l'exercice par la tyrannie. C'était dire que leur principe

de réforme était une semence d'anarchie, un instrument de ruine, et aussi que le remède de la liberté c'était la servitude.

Rien que la méditation de cette alternative de désordre et d'oppression révèle tout le vice de la réforme. Le *Semeur* ne paraît pas le voir ; c'est là, dis-je, ce qui m'étonne.

Ce que voit le *Semeur*, c'est la tendance du roi de Prusse à une organisation d'église qui déplacerait la papauté. Je n'approfondis pas l'hypothèse ; mais tel est le soupçon du *Semeur*. C'est là une image de tyrannie dans la réforme, sans nul doute. Et comme le *Semeur* déclare que le temps est passé de couvrir du manteau de la charité ces énormités d'usurpation, le voilà déjà tout armé pour les attaquer à outrance.

Mais que fait le *Semeur* en annonçant qu'il ira évoquer le principe du protestantisme pour l'opposer à l'œuvre du roi de Prusse? qu'il le lancera sur la Babylone nouvelle, non plus sur Rome, mais sur Cantorbéry? Que fait le *Semeur* avec ces menaces d'ébranlemens et de tempêtes? Que fait-il ?

D'abord ne dit-il pas au monde que l'œuvre première de la réforme fut une illusion ; que l'anglicanisme en particulier fut un jeu de politique, et que le protestantisme rougit d'avoir couvert de ses complaisances cette hideuse fraternité ?

Alors que fut-ce donc que la réforme, avec ses mille caprices de Suède, d'Allemagne, de Suisse, d'Angleterre et de France? ici demi-catholique; là demi-philosophe, tour-à-tour invoquant des maximes contraires, tantôt une organisation d'État inexorable, tantôt une constitution de liberté anarchique, partout contradictoire avec elle-même, partout subordonnée à l'intérêt des hommes, à la passion des pouvoirs comme à celle des peuples, et se croyant assez sûre de sa mission si sous ces mille formes elle ébranlait les fondemens catholiques, et étouffait dans la conscience tous les germes d'unité.

En retirant son manteau de charité, ce n'est pas seulement l'anglicanisme que découvre le *Semeur*, il découvre le protestantisme tout entier. Voyons ce qu'il fait encore.

Le *Semeur* n'accepte pas une domination séculière dans la réforme ; c'est bien ! Que veut-il? la liberté. Mais la veut-il sans règle, sans tempérament, sans un semblant d'autorité? Cela, c'est l'anarchie ; c'est rentrer dans le cercle déjà parcouru des déchiremens et des ravages. Le *Semeur*, malgré son appel aux tempêtes, reculerait devant de telles extrémités. Après tout, il ne saurait écarter indéfiniment de la réforme une idée quelconque d'unité. Dès qu'il est philosophe, il aspire à l'association des esprits, à la communauté de la pensée, à quelque chose enfin qui ressemble à un symbole entre les hommes qu'il évangélise. Or, voilà encore de quoi surprendre. Tout est contradiction pour le *Semeur*; s'il veut l'unité, il est contraint d'arriver au despotisme ; s'il veut la liberté, il touche à l'anarchie; ou bien s'il veut fuir le désordre, il ne peut saisir l'autorité; et s'il veut fuir l'oppression, l'ordre lui échappe. Comment ! et il ne voit pas sous quelles lois de fer la raison et la conscience sont enchaînées dans la réforme ! C'est là un prodige.

Mais voici d'autres enseignemens qui vont sortir des tentatives de transformations protestantes.

La réforme arrive à sa fin. Sa vie est épuisée. Son principe survit, car c'est le principe éternellement subsistant de révolte contre l'autorité ; mais il s'est déplacé. Il a passé du temple aux académies, des académies aux clubs politiques, et de là aux places publiques. Avec ce principe, on avait tenté de faire des églises ; on n'a pas même fait de sectes ; on n'a tout au plus fait que des opinions.

L'autorité des Etats réformés voit cette fin irrémédiable du protestantisme; et elle la voit sans doute entourée d'images sinistres, comme si ce débris de Christianisme venant à manquer aux peuples, il ne devait plus rester de trace de morale humaine, et que le catholicisme fût non avenu dans les conditions de l'ordre politique sur la terre.

Que font donc les États, oppressés de crainte devant cet avenir? Ils veulent refaire une apparence de lien social. Ils rajustent les parties d'un édifice brisé. Et comme la réforme a rempli sa destinée par un principe de liberté, ils veulent

lui faire une destinée meilleure par un principe contraire.

C'est-à-dire les États appellent la force, comme loi de renouvellement de la réforme. Peu leur importe d'exterminer la réforme par cela même. En cela, ils ne font que remettre en exercice le droit primitif des réformateurs, qui proclamaient le droit d'interprétation et de croyance, et brûlaient quiconque prenait au sérieux pour son compte cette liberté.

Et comment le protestantisme politique redeviendrait-il quelque chose sans ces procédés violens? Les États s'effarouchent de l'éparpillement des opinions humaines; ils ont raison : la barbarie est au terme de cette anarchie. A ce grand désordre, ils ne sauraient opposer l'unité de la foi; ils lui opposent l'unité de la force. Ce remède est extrême, et s'il n'est pas logique, il est nécessaire; je ne dis pas qu'il est efficace.

Le remède efficace et logique à la fois, ce serait celui que proclame le puséysme d'Oxfort : l'abandon public du principe par lequel la réforme est arrivée à ses dernières conséquences de division et d'épuisement. Car ce grand docteur Pusey sent aussi que l'humanité s'affaisse par le défaut d'unité morale. Mais, soigneux de la dignité de l'intelligence, il ne lui impose pas des lois de fer. Il n'appelle pas à son aide les liturgies royales; il ne soumet pas l'unité à des symboles fictifs, rédigés par un archevêque politique. Il rend à la croyance sa liberté, et à la réunion des fidèles leur constitution naturelle, indépendante de la hiérarchie séculière, laquelle ne saurait pénétrer dans la conscience sans l'oppresser et la dégrader.

Dans le puséysme, tout se concilie; le besoin d'ordre et d'unité, force secrète qui survit jusque dans les derniers éparpillemens de l'anarchie; et le sentiment de la liberté, témoignage intime de la grandeur de l'homme, jusque dans ses abaissemens extrêmes. Le puséysme réalise l'unité par la doctrine, lorsque les Etats la réalisent par la force; si le puséysme est protestant encore, du moins il est logicien; car il publie la raison qu'il a de ne l'être plus. Il ne lui manque que d'être conséquent.

Et maintenant, entre les politiques, qui font l'unité par la force, et une école, qui la cherche par la liberté, y a-t-il un moyen terme? Le *Semeur* le croit, sans doute; mais quel est-il? Le renouvellement de trois siècles d'anarchie.

Et la *Revue des Deux-Mondes* a-t-elle un choix tout fait? Sans nul doute aussi. Comme elle est philosophe, son choix est pour la tyrannie princière. C'est le choix du *Journal des Débats*, qui nous a fait un splendide étalage des triomphes de la religion *nationale* du docteur Alexandre, montant en triomphe, avec sa femme, aux hauteurs de Jérusalem. Ainsi voilà les enseignemens que nous trouvons dans ces transformations de la réforme : une révélation des instincts mauvais qui germent au cœur des philosophes. L'homme est livré avec sa conscience au despotisme; on appelle cela des constitutions de religion nationale. Et d'autre part, s'il survit quelque reste primitif de la réforme, on l'invoque pour venger la liberté par des menaces de tempête. Une telle alternative fait frissonner.

Il était impossible de laisser inaperçus de tels indices. La politique les caractérise à sa façon. Mais l'esprit catholique a aussi ses jugemens sur la marche de la pensée humaine. Un grand travail se fait de nos jours. D'une part, les Etats cherchent l'unité de l'ordre; d'autre part, les hommes aspirent à la plénitude de la liberté : de là des luttes ardentes; l'ordre devient la tyrannie; la liberté devient l'anarchie. Le monde est entre ces deux sinistres extrémités. Est-ce donc qu'il ne se souviendra pas que le Catholicisme est la grande loi qui concilie ces deux élémens de société?

Il est bon que l'activité humaine s'épuise dans ce double cercle. Et aussi, voyez comme l'esprit catholique est calme en vue des tentatives contraires qui se font en dehors de son action. Pour ne parler que de cette fusion mystique du protestantisme évangélique et du protestantisme anglican, il est remarquable que le roi de Prusse n'aura excité de courroux que dans la réforme proprement dite. Voyez l'exaltation du *Semeur!* Et il n'est pas seul à pousser des cris d'alarme. La réforme allemande éclate à son tour. Berlin s'émeut. Les pasteurs

écrivent. Les prédicateurs font des synodes. Ils protestent contre l'évêque anglican de Jérusalem. La *Gazette universelle* de Leipsig et la *Gazette évangélique* de Berlin servent d'échos à la plainte. Le luthéranisme annonce qu'il ne veut point d'*unité*. Il se croit déjà sous le joug d'une papauté nouvelle. Il frémit sous cette angoisse. Et, pour intéresser à ses terreurs le patriotisme de toutes les croyances, il montre cette papauté comme un instrument de domination universelle. Il montre Cantorbéry étendant ses bras de Gibraltar à la Terre-Sainte, du Nouveau-Brunswick au cap de Bonne-Espérance, à la terre de Van-Diémen, et à l'île de Ceylan.

Eh bien! le Catholicisme est tranquille devant ces images d'usurpation et de terreur. Il laisse les hommes se débattre sous la main de la Providence. Et, qu'ils soient vainqueurs ou vaincus dans ces luttes sans terme, la vérité reste debout, immobile. L'Eglise romaine a cet avantage infini, mystérieux, que les sectes ne sauraient vivre sans lui reprendre bientôt, ne fût-ce que par des imitations, quelques unes de ses doctrines ou de ses formes. Voici que le protestantisme fait un dernier effort pour lui reprendre jusqu'à la papauté. L'esprit de secte primitif bondit à cette vue, et cela se conçoit. Mais l'Eglise romaine n'a qu'à laisser faire ces imitations; elles sont un indice que la réforme a achevé sa révolution d'erreurs.

Et maintenant, qu'est-ce que ces autres pronostics de la philosophie rationaliste, qui, tout émerveillée de cette apparition de l'anglicanisme à Jérusalem, annonce la fin des temps catholiques, et jure qu'il n'y a désormais de prosélytisme et d'empire que dans les religions nationales? Le protestantisme, avec sa colère ardente, se charge de répondre à ces rêveries. Mais une réponse meilleure, c'est celle du puséysme d'Oxfort, demandant aussi une papauté, mais une papauté libre et chrétienne, non point une papauté politique et oppressive. Après cela, tenons-nous en paix, nous ne disons pas silencieux, inactifs, indifférens à l'avenir, mais assurés des destinées de l'Eglise, et pouvant espérer peut-être de voir nos derniers jours consolés par des retours, que les agitations présentes n'auront fait que rendre plus éclatans.

LAURENTIE.

DE L'UNITÉ SPIRITUELLE DE LA SOCIÉTÉ

ET DE SON BUT AU-DELA DU TEMPS, PAR M. BLANC SAINT-BONNET, 3 vol. in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

L'idée qui a dominé M. Blanc Saint-Bonnet dans tout le cours de son ouvrage est bien, en effet, l'idée que l'homme était appelé à la vie absolue. Là est le mérite et l'originalité de son système; mais comme il a mal conçu l'idée de la vie absolue, tout son système devra se ressentir de cette conception mal faite. Le principe a été mal posé; aussi vous allez voir l'impitoyable logique le forcer à en tirer les conséquences.

Ayant méconnu le caractère surnaturel du dogme de l'intronisation à la vie bienheureuse, et ayant présenté ce dogme comme résultant des données naturelles de l'ontologie, il fallait bien exagérer l'homme pour le mettre en rapport avec des prétentions aussi excessives, il fallait agrandir outre mesure les proportions de l'homme pour le mettre à la hauteur de son dogme. Aussi ne nous étonnons pas si M. B. S.-B. se déchaîne contre la méthode empirique ou inductive, le réel était trop loin de son idéal. Voyez-le, c'est dans les perspectives les plus lointaines de l'absolu, qu'il va cher-

(1) Voir le 1er art. au n° du mois de janvier, p. 45.

cher l'homme qu'il lui faut pour son utopie; vraiment je crains bien que le jeune philosophe ne réalise au profit de l'idéalisme, l'ingénieuse fiction que Condillac réalisa au profit de la philosophie de la sensation. C'est un petit Dieu qu'il forme dans les régions de l'idéal; la Sainte-Trinitéqu'il prétend avoir découvert avec la raison, se plaît à le parer de tous les dons : le Père lui donne un rayon de sa puissance, le Fils un rayon de sa sagesse, le Saint-Esprit un rayon de son amour, et l'homme avec le triple élément de la rationalité, de la causalité et du cœur, est dans le temps pour opérer d'une manière chronologique, ce qui s'est opéré d'une manière simultanée dans la Trinité de Dieu. Et pour former cette quatrième personne qui doit rejoindre ses sœurs dans les cieux, nous demanderons compte à M. B. S.-B. de cette nouvelle identification qu'il fait des dogmes de la révélation et de ceux de la raison, quand il présente le dogme de la Trinité comme un dogme rationel. Dans toutes ses définitions de la Trinité, M. B. S.-B. nage dans un déluge d'expressions qui ne manquent pas d'une certaine élévation, mais que la logique ne saurait assurément toutes reconnaître comme marquées à son coin; ce sont des flots de poésie qui s'échappent de l'âme de M. B. S.-B., où la richesse et l'abondance des termes cachent souvent la pauvreté de l'idée. Hélas! ce n'est pas un reproche que nous lui faisons, car ce serait un reproche qui retomberait sur nous-mêmes, puisqu'il regarde la faiblesse de la raison humaine et son impuissance à rendre compte des mystères de la foi. Encore si son exégèse était fidèle; mais le plus souvent cette exégèse s'éloigne des notions orthodoxes. Comment en pourrait-il être autrement, quand on est avec la raison toute seule en face de ce grand mystère de la génération éternelle des trois personnes? Hélas! nous ne pouvons même découvrir le mystère de notre génération corporelle, et nous voudrions embrasser le dogme infini de la génération éternelle de la Trinité de Dieu!

Mais ce qu'il y a encore de plus grave dans le système de M. B. S.-B., c'est son interprétation des fameuses paroles de la Genèse : *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram*. Nous disons, et ceci est une grave accusation, que cette exégèse est faite au profit du Panthéisme. Depuis bien long-temps les amis de la vérité ne cessent de crier contre les envahissemens du panthéisme que nous a importé le rationalisme allemand. Les presses catholiques sans cesse jettent le cri d'alarme, et le public leur en veut presque de se l'entendre chaque jour répéter. Pourtant, disons-le sans crainte de ne pas être entendu, c'est au Catholicisme, c'est à ces persévérans efforts, que nous devons au moins autant qu'au bon sens français, qu'au reste le catholicisme a formé, de n'avoir pas imité l'Allemagne dans ses prodigieux écarts de rationalisme panthéistique. Les ennemis de la vérité le savent bien, car voyez en Allemagne quelle a été la cause à qui elle a dû cet effroyable dévergondage d'idées : c'est à l'absence du catholicisme, et à la présence du protestantisme dont la pente logique devait être un mysticisme ou un naturalisme exagéré; car il ne faut pas le perdre de vue, le Christianisme a déposé dans le monde une force incalculable, et si on la détourne des mains prudentes à qui Dieu a donné mission de la diriger, on ne saurait prévoir le mal qu'elle produirait dans le monde. Le Christianisme a mis dans la raison une telle surabondance de vie, que le tempérament de la raison n'aurait pu la supporter, et son hygiène spirituelle aurait été troublée. Aussi, voyez avec quelle sollicitude Dieu a mis à côté de la raison l'autorité comme une mère bienfaisante, pour lui distribuer avec précaution et par degré ces alimens qui, mal pris ou pris en trop grande quantité, seraient capables de briser ce fragile organe. On ne voit guère dans l'autorité qu'une censure sévère, qu'un joug pesant qu'il faut secouer; il faudrait aussi y voir ce qu'elle est en réalité, c'est-à-dire la puissance établie par Dieu pour tempérer les désirs et les appétits trop immodérés de la raison. Aussi, voyez partout où l'autorité a manqué, la raison s'est jetée avidement sur ce banquet splendide de vérités qu'était venu lui apporter le Christianisme pour apaiser dans toute

la suite des temps avec modération et graduellement ses besoins légitimes. Elle s'en est repue plutôt que rassasiée, mais la digestion s'en est mal faite, elle a été prise de fumées et de vertiges, et maintenant elle expie encore les suites de sa funeste intempérance.

Nous avons donc dit que l'exégèse que M. B. S.-B. a faite des célèbres paroles de la Genèse était faite au profit du panthéisme, nous allons prouver cette assertion.

M. B. S.-B. part de la méthode de l'absolu; il le fallait bien, car le dogme de l'intronisation à la vie absolue étant une fois admis comme un fait résultant du développement naturel de l'homme, il devait pour réaliser son utopie, grandir les proportions de l'homme démesurément pour les rendre plus voisines de la haute position à laquelle ses destinées normales l'appellent dans les cieux. Ainsi, il va pétrir l'homme de la substance même de Dieu.

L'homme puise dans l'absolu l'élément de la rationalité; par cet élément il est consubstantiel à Dieu, dit M. B. S.-B., tout de même que par l'élément de l'amour; mais il fallait bien un principe de limitation, car sans cela il eût été Dieu lui-même: la causalité est donc ce qui limite l'homme au point de vue de l'absolu. Déposé dans le temps, l'homme est encore limité par le corps et l'intelligence qu'il doit quitter au sortir de ce monde.

D'abord pour M. B. S.-B., l'homme est le seul être créé. Le monde physique n'est pour lui qu'une sorte de *néant phénoménique*, comme il le déclare lui-même; ce sont deux étranges mots que ceux-là, comme qui dirait, *oui, non*. Je ne croyais pas que Dieu, avec toute sa puissance, pût faire du néant la substance du monde, c'est-à-dire quelque chose de *visible, d'intelligible*. M. B. S.-B. est un esprit trop sérieux pour ne pas comprendre tout ce qu'il y a d'extraordinaire dans une semblable explication; mais il y a quelque chose de grave dans cette manière de concevoir la matière, c'est l'abus de l'idéalisme qui est comme l'introduction nécessaire au panthéisme. Quand on commence à nier tout un hémisphère de la création, on a frayé une voie au panthéisme; il n'est pas trop de toute la réalité pour l'arrêter; lui céder sur un point, c'est bientôt lui céder sur un autre. Dieu, dit le symbole chrétien, *creavit cœlum et terram*, et dans notre ferme conviction pas de sciences réelles, pas de sciences possibles pour ceux qui ne veulent pas admettre, comme article de foi, l'existence d'êtres matériels, en même temps que celle d'êtres spirituels.

La porte a été ouverte au panthéisme, quand M. B. S.-B. a rejeté l'existence du monde physique. Il n'y a donc de création que celle de l'homme; mais vous avez fait l'homme, avons-nous dit, consubstantiel à Dieu par les élémens de la rationalité et de l'amour; la question de l'existence et de la non-existence de la création tient à un fil bien léger, que je crains bien de voir rompre à chaque instant, puisque l'homme n'a plus, comme principe effectif qui le sépare de Dieu, que la causalité.

Mais que sera-ce si l'homme, selon vous, a le siége de sa *personnalité*, non plus dans la causalité, mais dans le cœur, c'est-à-dire dans cet élément *impersonnel* et qui lui est commun avec Dieu. Vainement vous direz que l'homme est en puissance d'être; vainement effrayé des proportions démesurées que vous aurez données à l'homme dans l'idéal, vous l'attacherez à un milieu matériel; vainement vous l'enchaînerez par le corps et l'intelligence sur le roc du temps. — Si l'homme a le siége de la personnalité dans l'élément de l'amour qu'il a de consubstantiel à Dieu, vous ne pouvez plus éviter le panthéisme, et puis l'homme ne doit-il pas quitter la causalité, son intelligence et son corps, et monter au ciel par sa propre vertu d'affinité? Votre homme est un Dieu qui se forme, mais c'est un Dieu; au reste, vous l'avez dit, quand vous avez salué l'homme comme la quatrième personne de la Sainte-Trinité attendue aux cieux.

Ainsi, pour réaliser votre dogme de l'intronisation à la vie absolue comme résultant des conditions normales de l'homme, voyez comme vous avez exagéré l'homme pour le porter jusqu'aux cieux, vous en avez fait un Dieu.

Mais comment corriger cet idéal ex-

cessif en le comparant au criterium du réel? A coup sûr, ce sera une fameuse déchéance de la part de votre idéal; mais que voulez-vous, l'homme n'est ni ange ni bête, comme le dit Pascal, et avec lui le Christianisme; et il n'y a pas d'autres moyens de combattre les exagérations de la méthode rationelle, que de la faire comparaître devant l'expérience.

Vous aurez beau déclarer incompétente l'expérience, dire que l'homme est un être qui se forme, et que par conséquent l'expérience, qui prend l'homme dans une de ses périodes *genésiaques,* ne peut le juger dans toute la série de ses développemens. Si l'expérience constate que l'homme est fini dans ses élémens, vous ne parviendrez pas à le rendre infini dans son développement naturel, dût même l'homme progresser éternellement. Au reste, vous ne rejetez pas entièrement l'expérience, vous la déclarez même le champ dans lequel l'absolu se réalise, et après vous être élevé à la méthode de l'absolu, vous confrontez aux données de l'expérience les élémens que vous avez trouvés dans l'idéal, et, chose surprenante, vous arrivez toujours à trouver harmoniques ces doubles données. S'il en est ainsi, M. B. S.-B. a raison; mais voyons s'il n'y a pas quelque illusion logique, dont il ait été victime.

Ainsi, M. B. S.-B. retrouve dans l'expérience les élémens qu'il a rencontrés dans l'absolu. Dans le temps comme dans l'éternité la raison, selon lui, est consubstantielle à Dieu et infinie; en effet, dit-il, toutes les idées rationelles ne sont-elles pas, 1° certaines, 2° universelles, 3° nécessaires, 4° immuables, 5° absolues, 6° impersonnelles? Or, si elles montrent toutes ces propriétés, dit M. B. S.-B., les idées de la raison sont donc positivement *divines*. Nous lui accordons ces prémisses, mais nous ne voyons aucune conclusion à tirer de là au profit du panthéisme; nous ne voyons pas quel est le procédé logique qui de semblables prémisses fera jaillir la conclusion que la rationalité est consubstantielle à Dieu et infinie; car si M. B. S.-B. ne le dit pas toujours formellement, il le fait partout entendre. De ce que des idées divines font leur apparition dans notre raison, nous ne voyons pas qu'il y ait besoin d'établir une consanguinité entre ces idées et l'organe spirituel qui, dans l'homme, les reçoit. M. B. S.-B. a distingué lui-même la lumière rationelle d'avec la raison, et il a présenté cette erreur comme la source du panthéisme; lui aussi, ne serait-il pas tombé dans une pareille confusion, et n'aurait-il pas confondu l'œil avec la lumière? Malebranche, qu'il accuse de cette erreur, a pourtant formellement distingué l'idée d'infini d'avec la raison, faculté toute psychologique qui reçoit cette idée, et nous ne sachions pas que Platon, que saint Augustin, que Descartes, que Leibnitz, que Fénelon, les aient jamais confondues. Sans doute les idées rationelles nous viennent de Dieu, mais notre raison n'est pas pour cela divine. Les idées peuvent bien être infinies et faire leur apparition dans une raison finie, car il n'y a pas de contradiction, comme le dit Malebranche, à ce que l'idée d'infini fasse son apparition dans un esprit fini, pourvu que l'idée de l'infini soit infiniment petite par rapport à une idée infinie ou à la compréhension parfaite de l'idée de l'infini que Dieu seul possède; de ce que les idées de la raison sont consubstantielles à Dieu, nous ne voyons pas que la raison lui soit consubstantielle. La raison et l'idée sont deux choses différentes; l'une est humaine, créée et finie, l'autre divine, incréé, infinie.

Voyons maintenant sa théorie du cœur. M. B. S.-B. prétend l'avoir mis le premier en honneur, au moins parmi les philosophes; car il consent à ce que le sens commun l'ait précédé dans cette noble tâche. M. B. S.-B. oublie le Christianisme, qui a entrepris l'œuvre bien avant lui; il oublie l'immortel auteur de l'*Imitation,* qui, dans un chapitre si connu, a jeté sur cette partie si obscure de l'âme une clarté psychologique et ontologique que nous craignons bien de ne voir jamais dépasser; il oublie des écoles contemporaines; il oublie Malebranche. M. B. S.-B. fait entendre que cet élément nous est consubstantiel à Dieu, comme l'élément de la rationalité; de plus cet élément est infini. M. B. S.-B. nous semble avoir confondu encore ici l'élément

de l'amour avec la faculté toute psychologique, toute humaine qui le reçoit. De ce qu'un rayon d'amour émané de l'Esprit-Saint vient se reposer dans le cœur, nous ne voyons pas que le cœur soit cet élément lui-même. Cet élément est infini; mais nous le percevons d'une manière finie, comme l'élément de la rationalité.

L'erreur fondamentale de M. B. S.-B. est, selon nous, d'avoir confondu les élémens destinés à nourrir, alimenter les organes spirituels de l'homme avec ses organes eux-mêmes; et cette confusion est une suite de l'illusion logique de sa méthode. Pas de doute que, sans les idées divines de sa raison, et sans ce désir impersonnel que Malebranche appelle l'amour de Dieu, et que M. B. S.-B. nomme l'idée du bonheur, l'homme n'existerait pas comme être spirituel, pas plus que l'œil physique ne verrait sans lumière, pas plus que notre corps ne subsisterait sans les élémens qu'il puise dans l'ordre matériel; mais il ne faut pas, après avoir reconnu la nécessité de certains élémens absolus pour l'existence de l'être spirituel, faire de ces élémens les facultés de cet être; il ne faut pas confondre Dieu *au sein duquel nous nous mouvons, nous vivons et nous existons,* comme le dit saint Paul, avec l'homme lui-même. Oui, il devient urgent, pour éviter le panthéisme, qui devient l'erreur dominante de notre époque, de distinguer nettement Dieu de l'homme. Il faut définir l'homme l'*être qui a besoin de Dieu;* mais alors il ne faut pas le pétrir de la même substance que Dieu; il faut admettre l'homme en puissance d'être substance créée finie, relative avec ces trois facultés finies de la causalité ou de la volonté de la raison ou de l'intelligence, du cœur, ou de la sensibilité. Maintenant, que ces facultés créées en puissance d'être aient besoin, pour avoir l'être, la causalité ou la volonté, d'un rayon de puissance émané du *Père,* la raison ou l'intelligence, d'un rayon de sagesse émané du *Fils*, le cœur ou la sensibilité, d'un rayon d'amour émané de l'*Esprit-Saint*, c'est ce à quoi la théologie, en même temps que toute saine philosophie, peut adhérer. L'homme alors n'est plus consubstantiel à Dieu; il n'est plus seulement ce désir *impersonnel* émané de Dieu, et que vous appelez le *cœur,* l'homme est une substance créée finie, capable de s'assimiler le rayon de puissance par sa causalité, le rayon de sagesse par sa raison, le rayon d'amour par son cœur; c'est *l'être en puissance d'être et qui a besoin de Dieu.*

Mais si la causalité, la raison et le cœur sont des facultés finies, créées, relatives, dans lesquelles apparaissent des élémens incréés, infinis, absolus, pour opérer leur nutrition spirituelle, l'homme ne peut plus, en vertu de sa loi naturelle, arriver à la vie absolue.

Ainsi, que Dieu donne à l'homme un rayon de sagesse, un rayon de puissance et un rayon d'amour, comme les élémens essentiels qui sont destinés à l'alimentation spirituelle de nos trois facultés, la volonté, la raison et le cœur; en un mot, que l'homme, force créée et finie, ait besoin pour sa motilité spirituelle de Dieu, c'est là une vérité qui résulte des plus hautes convenances de la psychologie et de l'ontologie; mais il ne faut pas confondre ces élémens avec les facultés que ces élémens alimentent. Ces élémens sont infinis, absolus, inconditionnels, *divins*, et les facultés qui les reçoivent sont finies, créées, relatives, *humaines*. C'est pour n'avoir pas fait nettement cette distinction que nous portons contre M. B. S.-B. l'accusation de panthéisme. Au reste, nous désirons nous être trompés. Il nous coûte beaucoup d'être aussi sévères avec un homme dont l'élévation des idées le dispute à la grandeur des sentimens. C'est parce que nous savons que M. B. S.-B. est un esprit aussi distingué que sérieux, et que son livre est destiné à prendre place parmi nos grands monumens de philosophie, que nous cherchons à soulever une semblable discussion. La vérité a toujours beaucoup à gagner au choc des opinions, et puis M. B. S.-B. doit savoir que la critique n'épargne que les œuvres médiocres.

Nous ne saurions trop le répéter, tout le système de M. B. S.-B. est, selon nous, entaché de la première erreur qu'il a commise quand il a présenté le dogme de la vie absolue comme un fait de l'ontologie naturelle, comme une donnée de la raison; aussi, quand le jeune philosophe, après avoir fait son étude des

élémens de l'homme, examine quelles sont les conditions de leur existence et de leur développement, pour savoir si ce ne serait pas la société (car, il ne faut pas l'oublier, l'ontologie et la psychologie ne sont pour M. B. S.-B. que des moyens d'arriver à connaître l'existence et la nature de la société); après avoir trouvé pour le corps, comme condition d'existence et de développement, la culture du globe; pour la causalité, l'éducation; pour l'intelligence, la parole; pour la raison, la certitude, toutes conditions qui demandent le concours de la société, M. B. S.-B. cherche quelle sera la condition d'existence et de développement pour le cœur. Dans le système de M. B. S.-B., le cœur est le plus important des élémens qui forment l'homme; c'est le siége de la *personnalité* humaine; c'est l'élément appelé à jouir de la vie absolue; en un mot, le cœur, c'est *l'homme lui-même*. Nous demanderons en passant si M. B. S.-B. a parlé sérieusement quand il a présenté ce désir qui nous vient de Dieu, cet élément tout *impersonnel* de l'amour comme le siége même de la *personnalité*. Vraiment ça ressemble fort au *néant phénoménique* de tout-à-l'heure. Pour notre part, nous avouons ne rien comprendre à ces définitions; elles heurtent un principe trop vulgaire de la logique pour y insister plus long-temps: ce n'est pas là notre but. A d'autres le soin de relever ces erreurs. Pour nous, nous n'avons pris la plume que dans le seul motif de défendre une de nos convictions les plus chères, qui venait d'être attaquée; car nous croyons que le dogme de l'intronisation à la vie bienheureuse, bien loin de résulter des données rationnelles, est au contraire le fondement de toute l'ontologie surnaturelle. Ce que nous pensons sur ce dogme et sur l'emploi que vient d'en faire un ouvrage célèbre, nous le présentons humblement au public et à M. B. S.-B. lui-même. C'est parce que nous sympathisons vivement avec l'auteur que nous sommes peinés de l'illusion logique qui le séduit, et que nous voudrions attirer son attention sur une question aussi grave. Si nous avons attaqué sa psychologie, c'est qu'elle nous semblait empreinte de la même illusion logique. Comme nous l'avons dit, ne voulant pas avoir recours à l'ordre de la grâce, l'auteur a dû étendre démesurément les proportions de l'homme pour le mettre à la hauteur du dogme de la vie absolue. C'est là l'erreur radicale du système de M. B. S.-B.; c'est là ce qui fait qu'il a échoué dans l'explication de tous les problèmes sur Dieu, et sur l'homme, et sur la création.

M. B. S.-B. se demandant donc quelle est la condition d'existence et de développement pour le cœur, trouve que c'est la famille. Pour lui la famille est comme le moyen providentiel et nécessaire que Dieu établit dans la création pour nous préparer à la vie absolue. *Toute l'œuvre de la création repose sur la famille*, dit-il; *c'est dans la famille que l'homme opère son salut; et voulez vous savoir pourquoi hors du Christianisme il n'y a point de salut, c'est que hors du Christianisme*, dit M. B. S.-B., *il n'y a point de famille*. Ainsi le grand levier de la création se trouve être la famille. Nous voyons ici la même exagération. D'un point de vue systématique, M. B. S.-B. veut expliquer tout le mécanisme spirituel de la création par des moyens *naturels*. Sans doute nous ne nions pas le grand rôle que la famille joue dans le plan de Dieu; mais que ce rôle soit exclusif, mais que ce rôle soit même prépondérant, c'est ce que nous nions; car, encore une fois, le monde de la *nature* a été créé pour celui de la *grâce;* l'homme spirituel, *fini* dans ses facultés, bien que nourri par des élémens *infinis*, ne saurait se les assimiler, au point de se rendre assez gros d'affinité pour se porter à la vie absolue. Les facultés de l'homme auront beau grandir, elles ne pourront jamais briser leurs limites, au point d'atteindre les proportions surnaturelles. Donc si l'homme arrive à la vie absolue, ce ne sera pas en vertu de la loi de son développement *naturel*, ce sera en vertu d'une grâce *surnaturelle* de Dieu, c'est-à-dire d'une grâce qui ne résulte pas des conditions *normales* de l'homme, et en vertu de moyens surnaturels; et si cette grâce et ces moyens contredisent les données de l'ontologie naturelle, c'est pour s'harmoniser à de plus hautes convenances, les convenances du monde de la grâce, les convenances de l'ontologie *surnaturelle*.

Maintenant, à cette grâce *surnaturelle* devra correspondre une épreuve *surnaturelle*, et, dans le cas de la chute, une déchéance *surnaturelle*; à cette déchéance *surnaturelle* devront correspondre des moyens *surnaturels* de réhabilitation. De là le sacrifice du Calvaire et les sacremens qui nous confèrent individuellement les grâces *surnaturelles* de rédemption que Jésus-Christ a acquises pour tous. Telle est l'économie du monde de la grâce. Comme on le voit, la famille, dont le rôle est prépondérant dans le monde de la nature doit céder à de plus hautes convenances, les convenances de la grâce. Ce n'est pas la famille qui nous porte aux cieux, c'est la grâce; ce n'est pas la famille qui nous donne nos titres à la vie absolue, ce sont les *sacremens*. Achevons cette trop longue critique par quelques mots que nous allons dire sur la question de la certitude.

Nous rendons hommage à M. B. S.-B. sur la clarté qu'il a mise à développer sa théorie de la certitude, et des louables efforts qu'il a faits pour unir le rationalisme et le traditionalisme. Pour lui le critérium de la certitude est dans la raison : la raison en soi est infaillible; mais cette raison, en tant qu'elle tombe dans l'intelligence, est faillible; et comme elle ne nous éclaire qu'autant qu'elle descend dans l'intelligence, c'est donc en dernier lieu dans l'intelligence que nous la trouvons. Alors que faire? M. B. S.-B. propose le sens commun comme le lieu où l'on retrouve la raison pure de toute subjectivité. Il y a ici la tendance d'un esprit conciliateur. M. B. S.-B. a eu raison de tenir compte de la tradition comme moyen de certitude, non pas qu'il y ait bien des objections à lui faire. Pour nous, nous l'en remercions; car nous reconnaissons au moins là un effort pour embrasser toute la réalité. Notre conviction sincère est que tant qu'on persistera à mutiler l'homme spirituel et à saluer exclusivement une de ses facultés comme reine de la certitude, on ne résoudra jamais la question. L'homme est à la fois *raison*, *sentiment*, *action*. Nous ne voyons pas pourquoi on veut chercher dans une seule faculté la certitude qui doit résulter du concours de toutes les facultés de l'homme. Ainsi, comme on l'a dit, les grandes pensées nous viennent du cœur, et le sentiment nous mène à la vérité aussi bien que la raison. Les masses n'ont souvent que le sentiment pour les conduire; et le Christianisme n'a-t-il pas fait de l'action un moyen nécessaire pour arriver à la vérité? L'homme, dont toutes les actions et dont toutes les volontés sont pures et droites, n'est-il pas mieux disposé pour recevoir la vérité que l'homme dont toutes les actions sont engendrées dans le mal et la corruption? Et de quelle importance l'action n'est-elle pas pour l'homme de pure spéculation? Sans cesse dans la sphère de l'idéal, il est porté à oublier le réel. Or ce qui l'empêche de s'égarer dans des conceptions vaines et nébuleuses; ce qui lui rappelle sans cesse le réel, ce sont les œuvres, c'est la pratique. Pour nous, nous attribuons en grande partie les excès de l'idéalisme allemand à l'absence du Catholicisme, qui recommande l'action, et à la présence du protestantisme, qui exclut les œuvres et la pratique. Ainsi la raison n'est donc plus seulement le critérium de la certitude; car il lui faut le concours du sentiment et de l'action; et puis, comme le dit la profonde formule chrétienne, il y a dans l'humanité deux hommes, l'homme de la *nature* et l'homme de la *grâce*. Or, une bonne théorie du critérium de la certitude ne doit pas omettre l'indication d'un fait aussi important. En dehors des moyens *naturels* que nous avons d'arriver à la vérité, il y a les moyens *surnaturels* du critérium de la certitude; il y a pour la raison, comme moyen de nutrition et de développement surnaturels, la révélation; il y a pour le cœur et la volonté les sacremens, qui, en alimentant ces deux facultés, leur donnent une motilité *surnaturelle*. Toute théorie de la certitude qui ne tient pas compte de tous ces moyens d'arriver à la vérité est une théorie fausse, parce qu'elle est incomplète. Le critérium de la certitude a été décomposé comme dans un prisme; il faut pour le reconquérir recueillir tous ces rayons épars en un faisceau.

Qu'il nous soit permis, en terminant cette revue d'un grand système, de rendre hommage à la pureté d'intention de

son auteur et au grand talent qu'il y a déployé. C'est, ne craignons pas de le proclamer, une des conceptions les plus brillantes et les plus originales de notre siècle. Il n'y a que la force de la vérité qui ait pu nous engager à sortir un instant de notre obscurité, que nous allons au reste reprendre, pour élever notre voix, au risque de n'être pas entendu, et rappeler un fait que l'on oublie trop dans notre siècle, le fait que proclament toutes les traditions humaines, le fait que le Christianisme est venu confirmer de son éclatante sanction, le fait que, selon nous, toute science bien faite doit reconnaître, le fait auquel ont rendu hommage les plus grands génies de la terre, nous voulons dire le fait de l'existence du monde de la grâce dominant le monde de la nature par de hautes convenances ontologiques, dernière raison des choses, lumière du créé et de l'incréé, du fini et de l'infini, et dont l'Eglise est l'expression dans le monde de l'humanité.

LÉON DE PRÉCY.

ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

DANS LE MONDE ANCIEN ET DANS LE MONDE MODERNE.

I

Monde ancien. — *La Judée, la Chine, l'Inde, la Phénicie, la Perse, l'Égypte.*

Au moment où la France va s'engager dans la question si grave, si profonde de l'émancipation des esclaves dans ses colonies, au moment où l'Angleterre vient de donner l'exemple unique d'une émancipation en masse, nous avons cru devoir élever notre faible voix pour redire dans un simple et véridique tableau les souffrances de nos frères des temps passés et des temps présens : fasse le ciel que nous ne disions pas des temps futurs! Le ton de ce recueil et nos propres convictions excluent la passion sur un pareil sujet; d'ailleurs dans leur nudité les faits parlent plus haut que toutes les exagérations. Nous consacrerons donc quelques articles à esquisser l'histoire de l'esclavage depuis son apparition sur la scène du monde jusqu'à son extinction dans les colonies anglaises. Nous serons heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs des données positives sur cette dernière partie, en puisant aux documens officiels présentés au parlement de la Grande-Bretagne.

« L'esclavage remonte aux premières « origines du monde, dit M. l'abbé Thérou, « dans son excellent écrit intitulé : *Le* « *Christianisme et l'Esclavage* (1). Prétendre qu'il devait entrer dans la trame « de nos destinées, c'est à la fois blesser « la vérité, déroger à Dieu et à la no- « blesse de notre nature, c'est établir le « désordre comme un élément de la créa- « tion. En effet, qu'est-ce que l'esclavage? « Quelle est son essence? Faut-il le placer « dans les deux extrêmes d'une domina- « tion absolue et d'un asservissement sans « limites, dans une dépendance telle « qu'elle se confond avec le droit d'une « propriété réelle? Cette soumission « aveugle, cette possession de l'homme, « acquise ou usurpée par un autre hom- « me, pourra bien nous représenter le « fait, la forme extérieure de l'esclavage, « mais son essence et sa cause, nulle- « ment. On se demandera : Comment un « homme a-t-il pu prendre un tel empire « sur son semblable? Comment s'est-il « trouvé sur la terre des êtres assez fai- « bles ou plutôt assez dégradés pour se « résigner et respirer sous le joug? Pour- « quoi l'esclavage a-t-il pesé plutôt sur « certaines races de l'espèce humaine « que sur d'autres? Le développement

(1) *Le Christianisme et l'Esclavage, par M. l'abbé Thérou, suivi d'un traité historique de Mahler sur le même sujet, traduit par M. l'abbé Symon de Latreiche.* Paris, Langlois et Leclercq, rue de La Harpe, 81.

« progressif des passions, l'inégalité des « forces de l'esprit et du corps, pour- « raient-ils être considérés comme une « solution satisfaisante de problèmes « aussi mystérieux? et en les adoptant « comme tels, c'est-à-dire en prenant « pour cause ce qui n'est qu'un effet, il « faudra prouver que l'action des pas- « sions envahissantes et impitoyables, « qu'une inégalité de forces qui devait « aboutir à la tyrannie, que le désordre « et la violence étaient des élémens com- « pris dans l'institution créatrice de « l'homme. Mais alors on sera nécessaire- « ment en opposition avec une raison « saine et religieuse, avec les traditions « de tous les peuples. Reste donc à cher- « cher l'origine, l'essence et la cause de « l'esclavage dans une perturbation pri- « mitive, dans un abus criminel de la « liberté, dans ses conséquences et le de- « gré de culpabilité dont se souillèrent « les différentes races, et partant dans « une dégradation volontaire et hérédi- « taire.

« Il y a eu servitude intérieure, asser- « vissement de l'âme, avant que sa triste « image, la servitude extérieure, ne ré- « gnât sur le monde. Alors la troupe des « esclaves et l'orgueil de leurs maîtres « attestèrent qu'un grand crime avait été « commis, et qu'à la loi d'amour, à la « loi de pénétration d'esprit à esprit, « avait été substituée la loi du comman- « dement et de l'envahissement. L'homme « perdit ses droits pour avoir violé ses « devoirs (1). »

La violation du devoir, la perte de la vraie liberté, celle des enfans de Dieu, telle a été donc la cause unique et véritable de la servitude domestique et sociale. Quiconque porte en soi l'orgueil, a dit un homme de génie, porte en soi un germe de servitude. Habitués que nous sommes à nous laisser entraîner au cours des choses sensibles, nous ne voyons pas trop souvent l'intime corrélation qui se trouve entre le monde moral, et le monde physique. Où est le point de contact? où finit l'esprit? où commence le corps? Comment agissent et réagissent-ils l'un sur l'autre? Dieu seul le sait; voilà ce qu'on dit et dira toujours. La question de l'esclavage est toutefois une de celles où le point de contact se montre pour ainsi dire saisissable : *Les sociétés les plus corrompues ont eu le plus grand nombre d'esclaves ; la condition de ces derniers n'a pas progressé avec les civilisations païennes, au contraire, elle a empiré. Les barbares traitaient généralement mieux leurs esclaves que ne le faisaient les Romains dégénérés. En un mot, la chute primitive est à l'esclavage ce que le germe est au fruit, ce que la conception est à la formation du fœtus.*

Que si vous ouvrez la Genèse, vous serez étonné, comme moi, d'y trouver l'établissement de l'esclavage domestique immédiatement après la faute. « Tu seras « sous la puissance de ton mari et il domi- « nera sur toi, dit Dieu à la mère du genre « humain. » Et à partir de ce moment, en effet, commence une longue chaîne de servitude pour les filles d'Eve, chaîne dont celle-ci tient le premier anneau, et Marie le dernier. En parcourant les annales et les législations des peuples anciens, il m'est souvent arrivé de rester confondu devant le degré d'abaissement et d'esclavage où la femme descendit, dégradation si profonde, que souvent elle fut assimilée à la brute, ou à *une chose !* Qu'on s'y prenne comme on voudra, il est impossible de s'expliquer ce mystère sans avoir recours à une altération primitive, et à une puissante malédiction tombée d'en haut.

Or, dès que l'esclavage s'assied même au foyer domestique, ou plutôt quand il va jusqu'à flétrir l'épouse du père de famille, pourquoi épargnerait-il l'ennemi vaincu? pourquoi l'enfant? pourquoi l'être faible? La nature humaine viciée dans son principe moral et dans son organisation physique, dut nécessairement tendre de plus en plus vers la violence, qui plaisait à ses mauvais penchans. Dans la société l'esclavage devint l'état normal, comme une condition *sine quâ non*. Les constitutions qui paraissent s'en éloigner y rentrent, malgré elles, sous d'autres formes, par exemple, sous celle d'une caste maudite. Quoi de plus véritablement terrible que ce je ne sais quel anathème,

(1) P. 2, 5. — Nous recommandons beaucoup à nos lecteurs cette brochure écrite avec cœur et soutenue par l'érudition. Nous aurons naturellement occasion d'en parler.

s'attachant à certaines races, et auquel on voudrait vainement assigner une cause positive, directe? Quoi de plus terrible que cette lèpre qui ronge et dévore les nations chez lesquelles le christianisme ne s'est pas implanté? Quoi de plus terrible enfin que ce fléau dont les germes se propagent jusques dans le sein de ce christianisme même, en se cachant dans les forêts et les savanes d'un nouveau monde?

On s'est étonné quelquefois de trouver l'esclavage consacré par la loi mosaïque; j'aurais été plus étonné encore de ne point l'y rencontrer. Les plans de Dieu sont toujours simples; ils produisent leurs conséquences sans avoir besoin de se faire proclamer fastueusement, comme les principes posés par les hommes dans leurs constitutions politiques. L'Évangile ne dit pas un mot contre l'esclavage, et néanmoins ils sont antipathiques l'un à l'autre. L'ancienne loi sanctionne l'esclavage comme élément social, parce qu'en effet aucune société ne pouvait vivre alors sans porter cette semence de mort dans son sein. Il fallait un Dieu mourant sur une croix, sous la forme d'un esclave, pour affranchir l'homme.

Le premier exemple positif d'esclavage social est donné par le patriarche Noé; et, chose remarquable, c'est pour flétrir, pour punir la corruption du cœur. « Maudit soit Chanaan, dit-il, il sera l'esclave « des esclaves de ses frères. Béni soit le « Dieu de Sem, que Chanaan soit son es- « clave! Que Dieu dilate Japhet et habite « dans les tentes de Sem; et que Chanaan « soit son esclave (1). » Triple sentence, triple malédiction, comme s'il n'en avait pas fallu moins pour faire descendre à ce rang infime un fils de patriarche. Puis, voyez comme ce court passage est fécond en révélations! L'esclavage n'en était pas à son début : la terre est encore humide des eaux diluviennes; les hommes ne songent pas à bâtir leur grande tour qui doit s'élever jusqu'au ciel, que déjà ils ont des esclaves : *Servus servorum erit fratribus suis*. Quelle énergique brièveté! Que de choses dans ce silence même! Sans doute tous ces hommes fameux (*viri famosi*), ces géans engendrés par les filles des hommes unies aux fils du ciel, avaient soumis par leurs violences de nombreuses générations, dont ils faisaient leurs victimes et de corruption et de tyrannie. Qui pourrait deviner toutes les turpitudes dont était capable la nature humaine dans ces temps où elle était puissante encore de sève primitive, dans ces temps où les sources de la vie ne s'étaient pas appauvries en coulant à travers des millions de générations?

Abraham, à son tour, se montre à nous avec des esclaves d'élite, nés sur ses terres; aidé par eux, il va délivrer Loth (*expeditos vernaculos trecentos decem et octo*), et ce choix en suppose d'autres en grand nombre (1). Plus tard, lorsque la circoncision est instituée, il y soumet ses esclaves, quels qu'ils soient, achetés ou non; car la Genèse nous offre déjà un commerce d'esclaves établi soit entre les tribus arabes, soit avec les *étrangères*, tellement la postérité de Noé ne se reconnaissait plus comme *une* dans ses diverses parties (2)! Le roi de Sodome avait aussi dit au patriarche après sa victoire : *Da mihi animas*, laconisme qui semble exprimer dans sa bouche le droit de vie et de mort qu'on avait sur les captifs (3). Lorsque Sarah est rendue par Abimelech, celui-ci se hâte d'offrir des esclaves parmi ses présens, et l'on en voit figurer d'autres dans la suite de sa femme (4). Qui ne connaît la triste mais touchante histoire d'Agar? Le droit

(1) Maledictus Chanaan, servus servorum erit fratribus suis. Dixitque: Benedictus Dominus Deus Sem, sit Chanaan servus ejus. Dilatet Deus Japhet, et habitet in tabernaculis Sem; sitque Chanaan servus ejus. *Genèse*, IX, v. 25.

(1) La Vulgate porte *vernaculos*, qui indique des esclaves nés sur la terre du maître; mais le texte hébreu dit seulement que ces serviteurs étaient nés sur les propriétés, sans employer un mot qui implique l'esclavage. J'abandonnerais donc volontiers ce passage; les autres n'en conservent pas moins leur force.

(2) Tulit autem Abraham Ismael, filium suum, et omnes vernaculos domûs suæ, universosque quos emerat, etc... Et plus bas : Eàdem die circumcisus est Abraham, et Ismael filius ejus, et omnes viri domûs illius, tam vernaculi quam *emptitii et alienigenæ*, pariter circumcisi sunt. *Genèse*, XVII.

(3) Genèse, XIV. Ce mot *animas* rappelle l'expression slave : Tel seigneur a tant d'*âmes*, pour indiquer le nombre de ses vassaux.

(4) *Genèse*, XX, 1.

du maître ne se montre-t-il pas ici dans sa nudité? L'esclavage ne commence-t-il pas à étaler ses funestes résultats? Du reste, le parallélisme signalé plus haut entre la polygamie et la servitude continue; celle-ci digne fille de celle-là, comme chez le grand Milton, où les impurs embrassemens de Satan et du péché engendrent la mort. De hautes considérations philosophiques ressortiront de ce fait pour les peuples asiatiques. En attendant, la femme, comme être faible, semble le plus souffrir de l'esclavage dans la société patriarcale. Ainsi, ce sont les servantes (*ancillæ*) de Rachel qui passent dans la couche de Jacob, sur un ordre de leur maîtresse. C'est même ici le seul côté par où nous pouvons juger de ses effets. « Les nations simples, dit « Montesquieu, et qui s'attachent elles- « mêmes au travail ont plus de douceur « pour leurs esclaves que celles qui y ont « renoncé (1). » La simplicité patriarcale permet donc de croire que l'esclave devenait membre de la famille; il transportait sa femme et ses enfans sur le chameau du maître, partageait son repas, et s'endormait sous sa tente, placée le soir à l'ombre de quelque palmier, pour être enlevée le matin. Comme le Germain de Tacite, le patriarche frappait rarement son serviteur: « Verberare servum, ac « vinculis et opere coercere rarum (2). » La faveur et la confiance spéciale dont jouissait Eliézer auprès d'Abraham est une preuve assez frappante de la vérité de cette assertion. Celui qui adorait le vrai Dieu devait se sentir aussi petit en sa présence que le malheureux acquis à prix d'argent et qui le servait fidèlement. D'ailleurs, quelle sûreté, quelles garanties avait-on pour soi-même? Joseph n'est-il pas vendu par ses propres frères à des marchands phéniciens, qui étaient dès lors les courtiers de la chair humaine? Une famine ne rend-elle pas toute l'Égypte esclave, à l'exception des prêtres? La chose semble si naturelle dans ces temps, que les Égyptiens vont au-devant de la servitude: « Eme nos in servitutem regiam, disent-ils à Joseph (3). » Les Hébreux, à leur tour, passent sous le joug de fer, comme pour leur en faire sentir d'avance toute l'amertume, et les préparer à la législation future:

Haud ignara mali, miseris succurrere disco.

Il ne fallait sans doute pas moins que de longues et cruelles souffrances pour toucher le cœur d'un peuple dont le penchant à la violence se révèle à chaque pas. Quoi qu'il en soit, un des phénomènes les plus curieux de l'histoire juive, c'est que toujours on y voit des esclaves, et jamais la nation ne paraît avoir éprouvé les inconvéniens ordinaires de cette institution; jamais elle n'eut à réprimer les révoltes désespérées, ni à accomplir ces horribles massacres qui souillent les annales des peuples les plus civilisés. Peut-être faut-il en chercher la raison dans la vie nomade des Israélites pendant plusieurs années, dans la division par tribus qui s'y rattachait, dans les traditions de la famille, si vives, si ardentes parmi les nations de pasteurs. D'un autre côté, les familles elles-mêmes étaient nombreuses, les bras manquaient rarement à la culture dans une contrée où la nature faisait presque tous les frais; la population esclave était renfermée dans d'étroites limites. « Toutefois, dit M. de Villeneuve Bargemont, une teinte sombre, ou plutôt un étonnant mystère apparaît dans le code de Moïse, au sein de vérités éclatantes de lumières et de justice. Les ordonnances de ce législateur sublime renferment, il faut le dire, *la sanction de l'esclavage*, du moins en ce qui concerne *les étrangers*.

« Vous aurez, dit-il, pour esclaves les « étrangers venus parmi vous, ou ceux nés « d'eux dans votre pays. Vous les laisse- « rez à votre postérité, par un droit hé- « réditaire, et vous en serez les maîtres « pour *toujours*. »

« Ces dures paroles du chef et du législateur des Hébreux provoquent plusieurs questions, ajoute M. de Villeneuve. Moïse n'a-t-il fait que reconnaître dans l'esclavage un droit déjà admis par toutes les nations et par le peuple hébreu lui-même? ou bien Moïse aurait-il craint de toucher à cette institution, sur laquelle reposait depuis long-temps une économie politique, qui n'a guère connu d'autre

(1) Esprit des Lois, l. XV, c. XVI.
(2) Germania, XXV.
(3) Genèse, XLVII.

base chez les peuples païens, et même pendant plusieurs siècles après l'établissement du christianisme en Europe (1). » Plus on médite sur l'ensemble de la Genèse et de l'Exode, plus on demeure convaincu que cette dernière raison l'a emporté sur toute autre considération dans l'esprit du législateur hébreu. Son code contraste tellement avec les lois des nations étrangères à l'égard des esclaves, qu'on est étonné des nombreuses limites posées à la possession de l'homme par son semblable. « Si vous achetez un esclave hé« breu, il vous servira pendant six ans; « mais, au bout de sept ans, il vous quit« tera, libre et sans rien payer. Il sortira « avec les vêtemens qu'il avait en entrant. « S'il a une femme, elle le suivra. Mais, « si c'est le maître qui lui a donné une « femme, celle-ci et les enfans appar« tiendront au maître, mais l'esclave s'en « ira avec sa garde-robe (cum vestitu suo). « Toutefois, si l'esclave dit : *J'aime mon « maître, ma femme et mes enfans, je ne « veux point de la liberté,* alors le maître « le présentera aux juges; puis, le pla« çant au seuil de la porte, il lui percera « l'oreille avec un poinçon, en signe de « servitude perpétuelle (2). » Ici la loi offre un singulier mélange de dureté et de douceur; car, s'il sépare la famille, ce n'est que pendant un temps assez court. L'on dirait que Moïse, embarrassé par un respect nécessaire, indispensable pour la propriété elle-même, a dû faire taire la voix du cœur devant celle de la raison. On pouvait vendre sa propre fille, mais elle ne devenait pas esclave comme les autres; c'était plutôt une location de son industrie. « Si quelqu'un vend sa fille « pour domestique (famulam), elle ne sera « pas soumise à la condition des autres « esclaves. Si elle déplaît à son maître, « celui-ci n'aura pas la faculté de la ven« dre à un peuple étranger. S'il la fiance « à son fils, il agira avec elle comme avec « les autres filles..... » S'il ne lui constituait pas une dot, elle pouvait quitter son maître sans lui payer la redevance ordinaire (1). Il y avait peine de mort contre celui qui vendait un Israélite après l'avoir volé, crime très commun à cette époque, comme nous le verrons plus tard. Les filles esclaves qu'on prenait pour femmes recouvraient par là même la liberté. L'Hébreu qui affranchissait un esclave était tenu de lui donner une portion de ses troupeaux, de son froment et d'autres provisions, suivant ses moyens (2). Enfin, dit le texte sacré : « Vous ne livrerez pas à son maître l'es« clave qui se sera enfui près de vous. « Il habitera parmi vous dans le lieu qui « lui plaira, et il se reposera dans une de « vos villes. Ne le contristez point (3). » Qu'on se figure un instant quels effets devait produire ce grand asile, nommé Judée, ouvert aux esclaves des pays environnans qui en regorgeaient ! Quel puissant aiguillon pour tant d'hommes courbés sous un joug flétrissant, et jouets des caprices du maître! La population de la Judée s'accrut, on le sait, d'une manière étonnante; je n'hésite pas à faire entrer l'accueil offert aux esclaves fugitifs en ligne de compte, car l'étranger devait être reçu comme un frère; il avait droit à la protection des lois, il pouvait acquérir et posséder des maisons, seul genre de propriété que la loi laissât libre. Enfin, si l'étranger venait à embrasser la religion du vrai Dieu, Moïse ordonne de le considérer comme faisant partie du peuple; et à l'époque où ces lois furent rendues, les Grecs croupissaient encore dans la barbarie. Cinq siècles plus tard, Lycurgue établissait sa xénélasie, ou l'expulsion des étrangers, et 700 ans devaient s'écouler avant que Rome la superbe fût seulement fondée.

Voilà de larges modifications au régime de la servitude; voilà des dispositions uniques dans les annales de l'anti-

(1) *Histoire de l'Économie politique.*

(2) Si emeris servum Hebræum, sex annis serviet tibi; in septimo egredietur liber gratis. Cum quali veste intraverit, cum tali exeat. Si habens uxorem, et uxor egredietur simul; sin autem dominus dederit illi uxorem, et pepererit filios et filias, mulier et liberi ejus erunt domini sui; ipse vero exibit cum vestitu suo. (*Exod.*, XXI. — *Deuter.*, XV.)

(1) *Exod.*, XXI.

(2) *Deuter.*, XV.

(3) Non trades servum domino suo, qui ad te confugerit. Habitabit tecum in loco qui ei placuerit, et in unâ urbium tuarum requiescet : ne contristes eum. *Deuter.*, XXIII.

quité ; mais après tout cela et malgré tout cela, sous la loi d'un Dieu unique, comme sous l'invocation des fausses divinités, le fléau est toujours la suite affreuse du crime primitif. On peut le pallier, l'adoucir, le farder ; il fallait de plus fortes mains que celles de Moïse pour l'arracher des entrailles mêmes de l'humanité. Aussi bien d'autres nations nous attendent.

Parmi ces nations il y en a trois surtout qui méritent une attention particulière, la Chine, l'Inde, la Perse. Au centre du continent asiatique, Dieu a élevé de hautes barrières, des cimes infranchissables, où se concentrent toutes les forces de la nature, autour desquelles rayonnent les chaînes et les plaines, les plateaux et les vallées, comme autant de grands chemins pour la postérité adamique, soit vers l'Orient, soit vers l'Occident, que vous vous tourniez vers *Arctos*, ou bien que vous saluiez la *croix du Sud*. Interrogez toutes les traditions, le livre héroïque de l'Iran, comme les lois de Manou, comme les Chou-King de Khoung-fou-tzeu (Confucius), c'est vers ce grand centre qu'elles vous ramènent.

Ces tableaux imposans de la nature ont exercé, je le crois facilement, une profonde influence sur les peuples environnans. Là vous rencontrez des civilisations de 3,000 années, là des gouvernemens qui remontent encore aux patriarches, là des pays où la famille est véritablement, littéralement le moule politique. En face de ces masses qui semblent immuables, la société dut participer à l'immobilité ; les traditions primitives se gravèrent plus profondément dans les âmes humaines. C'est donc de ce côté qu'il faut diriger nos regards. Quand on ouvre les livres canoniques des Chinois, on demeure singulièrement frappé des rapports qui existent entre les doctrines de leurs sages et celles de notre code évangélique. A sa naissance, la raison humaine semble avoir reflété plus pur et plus radieux le rayon primitif ; elle égale le Pentateuque en charité et en sagesse, si même elle ne lui est pas supérieure à quelques égards. Il y a tels principes féconds et élevés qui, une fois admis et incorporés dans un édifice politique, lui assurent force et durée. Ainsi la législation chinoise déclare que le parfait est absolu, que la perfection est le commencement et la fin de tous les êtres. La perfection pour l'homme consiste dans l'amélioration de l'intérieur par la pratique de la vertu, et dans le perfectionnement extérieur ou des autres hommes ; en un mot, *Dieu et le prochain*. Sur cette base solide est assise la famille, et la famille, c'est la société en petit. Le prince incapable de gouverner la première, ne saurait non plus bien régir la seconde. « Que n'ayant « rien de bon, rien de vertueux dans le « cœur, on puisse être capable de com- « mander aux hommes ce qui est bon et « vertueux, cela est impossible et con- « traire à la nature des choses.

« C'et pourquoi le bon gouvernement « consiste dans l'obligation préalable de « mettre le bon ordre dans sa famille. »

Qui ne croirait que sur un pareil fondement, l'esclavage ne saurait s'élever ? Le père de famille pourra-t-il jamais admettre dans son sein une organisation qui tend à la miner, à la détruire ? Oui, il le fera, et c'est là précisément ce qui prouve l'immuable faiblesse de notre nature : cette constitution même sert de base à l'esclavage. Cette autorité si douce dans le principe et dans l'exercice, établit aussi, que le souverain est le maître de ses sujets comme le père l'est de ses enfans. Tout le monde connaît l'abus qu'on a fait du pouvoir paternel en Chine ; le prince devait de toute nécessité y être exposé également. Ici, un monarque oblige 3,000 sujets de s'abîmer dans un lac, là il fait mettre en broche et rôtir les hommes et ouvrir le ventre des femmes enceintes (1) ; plus loin des corvées, des emprunts forcés qui ressemblent fort aux avanies musulmanes, et toujours d'après l'idée que le sujet est la propriété du prince. Ces abus ne constituent pas l'esclavage proprement dit ; non, mais ils y conduisent, ils ressortent d'un système féodal semblable à celui de notre Europe, et sans le Christianisme nous serions arrivés aux mêmes résultats. C'est pourquoi j'ai voulu montrer la liaison intime qui existe entre

(1) *Chou-King*, 4e partie, ch. 1.

l'un et l'autre par cet exemple frappant. J'en ai été aussi surpris que mes lecteurs peuvent l'être, car après avoir soigneusement compulsé les livres sacrés et les annales de la Chine, je commençais à espérer de ne pas y trouver de traces d'esclaves : voici la preuve du contraire. Au 8e siècle de notre ère, sous le règne de l'empereur *Tse-tsoung*, un édit d'amnistie publié par lui en 784, annonce que *les pères vendent leurs enfans*(1). Trois années auparavant il fait rentrer dans leur patrie les Thibétains *qui avaient été faits esclaves* à la Chine (2). Le Bouddhisme avait pénétré dans cette vaste région; avec les invasions thibétaines on vit arriver le culte de Fo, et les monastères de bonzes possédaient et jouissances et richesses de toute sorte, parmi lesquelles il ne faut pas oublier 150,000 *esclaves*. Vers la fin du 13e siècle, un certain général Ali-Yaya fait beaucoup d'esclaves dans les provinces méridionales de l'empire; l'empereur ordonne de les rendre à la liberté. Enfin au 16e siècle, deux jeunes filles qui s'étaient aperçues que leur père *pensait à les vendre* et à les prostituer à cause de sa grande misère, se jetèrent toutes les deux dans un fleuve. Pour rendre hommage à leur vertu, l'empereur leur fit ériger un mausolée avec cette inscription : *Aux deux illustres vierges.*

Le fléau commun avait donc envahi cette noble région où fleurit Confucius, peut-être à une période de décadence, lorsque des flots de populations barbares se ruaient, furieux, menaçans, sur cette belle proie que leur offrait une antique civilisation. A la bien considérer dans son ensemble, on dirait, en effet, que la constitution patriarcale de la Chine était intrinsèquement hostile à l'esclavage, quand il s'agissait des indigènes; presque toujours on voit le prince occupé à opposer quelques digues au torrent. Vains efforts! Il déborde avec les envahisseurs, avec les famines fréquentes, avec les malheurs, les épidémies, comme si le fondement granitique de l'Évangile pouvait seul résister à ce terrible bélier qui, sans cesse, bat en brèche les plus forts boulevards de l'ordre social.

C'est une bien haute leçon donnée à l'homme que cette faiblesse des deux plus fortes civilisations qui aient existé dans les temps d'autrefois, l'une fondée par la main de Dieu même, la judaïque, l'autre, par la plus haute raison de l'homme, la chinoise. Dans cette rapide esquisse et pressé que je suis d'arriver aux temps modernes, je passe et beaucoup de faits, et beaucoup de conséquences : le lecteur tirera les secondes en même temps qu'il suppléera aux premiers.

L'Asie est la patrie des grands empires. Au pied des cimes infranchissables, les plus élevées que l'on connaisse, et sous un des cieux les plus favorisés vivent aussi depuis des siècles les nations hindoustaniques, livrées au plus ardent mysticisme, ou au matérialisme le plus abject. La Chine est la raison personnifiée, c'est le génie positif par excellence : là le ciel intervient rarement, si ce n'est comme sagesse suprême; ici il a tout créé, religion, gouvernement, rang, société, en un mot. Des quatre classes sorties de Brahma, une seule doit nous occuper, celle du *Soûdra,* l'homme esclave, le rebut de la création, fait uniquement pour servir ses maîtres. Jamais la posession de l'homme par l'homme ne prit des formes plus acerbes, plus tyranniques. Du reste, ici, comme nous le verrons, il y a deux sortes d'esclavage : l'une ordinaire qu'on retrouve partout chez les anciens, l'autre particulière et qui paraît être l'apanage spécial des nations hiératiquement organisées. Ce dernier genre d'esclavage se résume énergiquement dans ce mot *Paria :* il ressort de la religion même et semblerait avoir été engendré par l'idée d'une viciation primitive et dont la souillure s'étend indéfiniment, se transmet de génération en génération. Ici l'espérance s'éteint; il n'y a point d'avenir lumineux :

> Per me si và tra la perduta gente
> O voi che entrate, lasciate ogni speranza.

Dans l'état actuel de la science, on ne connaît aucun moyen de constater l'origine de cette caste maudite, et l'on est réduit à de simples conjectures sur

(1) Du Halde, tome III, page 614, édit. in-4°.
(2) Pauthier, *Chine*, page 318.

un des phénomènes les plus curieux de l'histoire.

Les quatre classes créées par Brahmâ sont, 1° les Brahmanes ou prêtres ; 2° les Kchatriyas ou guerriers ; 3° les Vaisyas ou commerçans ; 4° les Soûdras.

« Mais, ajoutent les lois de Manou, le souverain maître n'assigna au Soûdrâ qu'un seul office, celui de servir les classes précédentes, sans déprécier leur mérite (1).

« Les Dwidjas assez insensés pour épouser une femme de la dernière classe abaissent bientôt leurs familles et leurs lignées à la condition des Soûdras.

« L'épouseur d'une Soûdrâ, s'il fait partie de la classe sacerdotale, est dégradé sur-le-champ... ; à la naissance d'un fils, s'il appartient à la classe militaire ; lorsque ce fils a un enfant mâle, s'il est de la classe commerçante.

« Le Brahmane qui n'épouse pas une femme de sa classe, et qui introduit une Soûdrâ dans son lit, descend au séjour infernal ; s'il a un fils, il est dépouillé de son Brahmane.

« Lorsqu'un Brahmane se fait assister par une Soûdrâ dans les offrandes aux dieux, les oblations aux mânes et les devoirs hospitaliers, les dieux et les mânes ne mangent pas ce qui leur est offert, et lui-même n'obtient pas le ciel pour récompense d'une telle hospitalité.

« Pour celui dont les lèvres sont polluées par celles d'une Soûdrâ, qui est souillé par son haleine, et qui en a un enfant, aucune expiation n'est déclarée par la loi (2). »

Les enfans nés de ce croisement de castes se nommaient des *Tchandala* ou hommes impurs ; il leur était même défendu de voir manger un Brahmane. Plus loin, « l'insensé qui, après avoir pris part à un repas funèbre, donne son reste à un Soûdrâ, est précipité la tête la première dans la région infernale appelée Kalasoûtra... »

« La servitude est ce qu'on appelle swavritti (*vie des chiens*) ; un Brahmane doit l'éviter avec le plus grand soin (3). » Le Brahmane était autorisé à prendre ce qui lui plaisait chez un Soûdrâ, sans que celui-ci pût faire quelque remontrance. Echappait-il au malheureux quelque injure, une peine corporelle venait aussitôt le punir de son audace, tandis que la même faute encourait seulement une amende pour les autres classes (1). Je suis bien obligé de citer pour que nos lecteurs puissent ajouter foi à une aussi terrible dégradation que celle dont l'infortuné Soûdrâ était la victime.

« Un homme de la dernière classe qui insulte des Dwidjas (2) par des invectives affreuses, mérite d'avoir la langue coupée ; car il a été produit par la partie inférieure de Brahmâ.

« S'il les désigne par leurs noms et par leurs classes d'une manière outrageuse, un stilet de fer, long de dix doigts, sera enfoncé tout brûlant dans sa bouche.

« Que le roi lui fasse verser de l'huile bouillante dans la bouche et dans l'oreille, s'il a l'impudence de donner des avis aux Brâhmanes relativement à leur devoir (3). »

Un Soûdrâ, acheté ou non, devait toujours remplir des fonctions serviles ; les autres classes avaient droit de l'y contraindre, et par une affreuse contradiction, les lois de Manou ajoutent : « Un Soûdrâ, bien qu'affranchi par son maître, n'est pas délivré de l'état de servitude, car cet état lui *étant naturel*, qui pourrait l'en exempter ? » Il ne pouvait rien posséder par lui-même. Quelquefois on voit percer néanmoins la crainte qu'inspire cette classe infime. « Que le roi mette tous ses soins à obliger les Vaisyas et les Soûdras de remplir leurs devoirs, car si ces hommes s'écartaient de leurs devoirs, ils seraient capables de bouleverser le monde (4). »

Qui ne croirait que l'abjection ne saurait aller plus loin ! Comprend-on quelque chose au-dessous du Soûdrâ ?

(1) *Lois de Manou*, liv. I, vers. 91.
(2) *Lois de Manou*, liv. III, versets 15-19.
(3) *Ibid.*, 239-249, liv. IV, 6.

(1) Liv. IV, 267.
(2) Le mot *Dwidja* signifie *né deux fois*. On appelle Dwidja tout homme des trois premières classes, Brahmane, Kchatriya ou Vaisya, qui a été investi du cordon sacré. Cette investiture ou initiation constitue la seconde naissance des Dwidjas. *Note de M. Pauthier*.
(3) Liv. VIII, v. 270, 271, 272.
(4) Liv. VIII, v. 418.

Hélas! il le faut bien : il avait lui-même *des esclaves*, non comme propriétaire, mais comme usufruitier ; on pouvait les lui enlever suivant le caprice du moment. De plus, les enfans nés de l'union d'un Brahmane et d'une femme servile sont encore plus exécrés d'après les lois de Manou.

« L'enfant qu'un Brahmane engendre par luxure en s'unissant avec une femme de la classe servile, quoique jouissant de la vie (pârayan), est comme un cadavre (sava); c'est pourquoi il est appelé cadavre vivant (pârasava) (1). On comptait encore six races formées de ces mélanges impurs.

« Toutes les six, continue notre législateur, engendrent des enfans semblables avec des femmes de leur classe, avec des femmes de la même classe que leurs mères, avec des femmes des hautes classes, et avec des femmes de la classe servile.... »

« Entre les hommes vils, c'est-à-dire, entre le fils d'un Vaisya et d'une Kchatriyâ, entre le fils d'un Vaisya et d'une Brahmanî, et le fils d'une Kchatriyâ et d'une Brahmanî, il n'y a aucune supériorité.

« Ces six individus, en s'unissant réciproquement avec des femmes de ces races, engendrent un grand nombre de races abjectes et méprisables, plus infâmes que celles dont ils sont sortis...

Une femme Nichâdî (2), en s'unissant à un Tchandâla, met au monde un fils appelé Antyâvasâyî, employé dans les endroits où l'on brûle les morts, et méprisé même des hommes méprisables (3)!!!...

« La demeure des Tchandâlas et des Swapâkas doit être hors du village; ils ne peuvent pas avoir des vases entiers, et ne doivent posséder pour tout bien que des chiens et des ânes;

« Qu'ils aient pour vêtemens les habits des morts; pour plats, des pots brisés; pour parures, du fer; qu'ils aillent sans cesse d'une place à une autre.

« Qu'aucun homme, fidèle à ses devoirs, n'ait de rapports avec eux; ils doivent n'avoir d'affaires qu'entre eux, et ne se marier qu'avec leurs semblables.

« Que la nourriture qu'ils reçoivent des autres ne leur soit donnée que dans des tessons et par *l'intermédiaire d'un valet*, et qu'ils ne circulent pas la nuit dans les villages et dans les villes.

« Qu'ils y viennent dans le jour pour leur besogne, distingués au moyen de signes prescrits par le roi, et qu'ils soient chargés de transporter le corps d'un homme qui meurt sans laisser de parens : tel est le règlement (1). »

Après avoir parcouru ces épouvantables prescriptions de la loi hindoue, on est tenté de demander si l'homme a bien pu descendre à ce degré d'abaissement et se courber sous un pareil joug ? Oui, voilà des siècles que le Soudrâ sert les castes supérieures, voilà des siècles que le Tchandalâ est réputé le dernier de *la race humaine, un cadavre vivant*, voilà des siècles que ces divisions sociales se conservent intactes! Quand la brute muette et sans intelligence est blessée par le joug, elle regimbe contre l'aiguillon et refuse de servir son maître; sa chair sanglante crie merci et se fait accusatrice; mais il est des familles appartenant à la race dite *homme*, il est des familles qui se prosternent toujours dans la poussière et acceptent presque sans murmurer ce rôle d'esclaves qu'on leur a fait dès l'origine. Alexandre a passé sur ces bords, et il y rencontra le Brahmanisme; les Arabes y importèrent le Koran qui n'a pu détrôner Manou; Albuquerque se montra au seizième siècle avec ses Portugais, mais leur règne mourut avec leur grand homme; puis la Hollande, puis l'Angleterre s'installent sur cette terre où se pressent tant de générations..... Eh! quoi? le génie mercantile lui-même, avec son coin effilé, ne pénétrera-t-il pas cette masse compacte? La liberté européenne ne peut rien inspirer! Elle ne murmure pas son doux nom à l'oreille du Paria, dont la vie se traîne dans la honte et le mépris! Mais il y a donc quelque chose, un mystère terrible au-dessous de cette écorce sociale? Que faudra-t-il pour réveiller ces nations abâtardies? Ce qu'il faudra....? c'est un

(1) Liv. IX, v. 178.

(2) Ce nom a la même signification que *Parasava*.

(3) *Liv.* X, *vers*. 28, 29, 30.

(1) Liv. X, v. 51-55.

nom devant lequel tout genou doit fléchir, et avec lequel tout front se rélève... le nom du Christ!

Autour des trois nations dont nous venons d'étudier les lois en ce qui concerne l'esclavage, on peut grouper tous les autres peuples asiatiques du monde ancien dont le rôle a été important, comme les Assyriens, les Perses, les Phéniciens, et l'Egypte même qui nous paraît un appendice du monde asiatique. Un simple coup d'œil jeté sur Babylone nous fait comprendre une partie de son organisation sociale. Elle avait seize lieues de tour; ses immenses murailles, ses jardins suspendus, les digues prodigieuses qui sillonnaient le pays et les mille et un canaux qui le coupaient, tout cela ne se fait qu'avec des populations esclaves. De nos jours, un roi Indien a creusé un canal de vingt lieues en quelques semaines; mais des milliers d'hommes y perdirent la vie; on sait ce que coûta aux Egyptiens la construction d'une des pyramides; les mêmes traditions existent pour la Babylonie. Le despotisme oriental est partout semblable. Hérodote d'ailleurs a fourni un fait positif, l'Écriture sainte en offre un autre, et tous les deux sont frappans. Le premier nous apprend qu'on vendait les femmes à deniers comptans à Babylone (1); puis la polygamie y était autorisée, et nous savons combien ce fait se lie intimement à la servitude dans toute l'histoire. Enfin quand Nabuchodonosor s'empara de Jérusalem, il en emmena tous les habitans en captivité, pour servir le peuple vainqueur. Sans doute, le prince assyrien suit ici l'inspiration de la Divinité qui voulait châtier les Hébreux, mais il se conforme également aux usages de plusieurs peuples orientaux, usages que les Perses pratiquèrent sur une grande échelle. Que Daniel et ses compagnons pussent s'élever aux plus grands honneurs, il n'y a là rien d'étonnant, pour quiconque connaît l'Orient, où l'esclave gouverne l'Etat, selon les caprices du monarque. La cour de Constantinople a vu souvent des nègres remplir les plus hautes fontions; Ninive, Babylone, Ecbatane, Suze, offraient les mêmes exemples d'élévation imprévue et d'abaissement subit.

(1) Hérod., liv. I, 196, 199.

Quant aux Phéniciens, Hérodote nous les montre au début de son histoire, se livrant ouvertement à la traite des blancs. Ils enlevaient des hommes partout où ils les trouvaient pour les vendre dans d'autres contrées. Au temps où les Phéniciens, dit-il, se livraient à de longs voyages pour vendre les marchandises égyptiennes et assyriennes, soit dans la mer Erythrée, soit dans les contrées qu'ils habitent encore, ils arrivèrent à Argos, alors la première ville de la Grèce. Cinq ou six jours après leur arrivée, s'étant déjà défaits d'une grande partie de leurs denrées, ils voient venir sur le rivage des femmes qui sont toutes attirées par le désir d'acheter. Pendant que l'attention de celles-ci est concentrée sur ce ponit, les Phéniciens complotent de les enlever. Le projet s'exécute; quelques unes des malheureuses réussissent à s'enfuir, mais la plupart sont enlevées à bord des vaisseaux, et parmi elles, Io, fille d'Inachus, roi d'Argos. L'ancre est levée, on met à la voile pour l'Égypte où toute la *cargaison est vendue* (1). Tel est le récit d'Hérodote. Il ne s'agit pas, comme on le voit, d'une chose fortuite, le commerce est établi en grand, on est sûr du débit, et l'on croirait lire la narration d'une prise faite par quelque négrier moderne. A mesure que la Grèce se civilisa et qu'elle eut une marine redoutable aux hardis navigateurs de Tyr, ceux-ci durent renoncer à enlever des filles de rois, ou même des Hellènes; mais ils se rejetèrent sur d'autres contrées, l'Espagne eut son tour, et sa population paraît avoir eu un sort assez semblable à celui des Indiens de l'Amérique, qui furent si long-temps condamnés à exploiter les mines au profit de leurs vainqueurs. Le monde avait toujours besoin d'esclaves, et les progrès de la société païenne augmentaient plutôt qu'ils ne diminuaient ce besoin.

Les Perses, dont la domination remplaça celle des Assyriens dans l'Asie centrale, les Perses regardaient tous leurs sujets comme une *propriété, une chose,* dont ils disposaient à leur gré. La

(1) Liv. I, 1, 2.

nation elle-même semble avoir été placée sous le gouvernement d'une caste dominante, celle des Pasargades, mais qui contrôlait peu le pouvoir du monarque. Ceux qui approchaient le plus près de sa personne, se trouvaient honorés d'être appelés *ses esclaves*, et cet usage se retrouve encore aujourd'hui dans les mêmes contrées. Les mages avaient bien aussi leur part d'influence religieuse et politique, et cette classification si analogue à celle de l'Inde, nous met sur la voie de la constitution. L'esclavage en formait une des bases principales : quelquefois, les populations vaincues étaient déportées à d'immenses distances, pour diminuer les foyers de sédition; alors elles formaient des colonies et acquéraient une nouvelle patrie; ou bien encore elles élevaient de grandes et belles constructions pour leurs vainqueurs barbares. C'est ainsi que, suivant certains auteurs respectables, des Egyptiens transportés en Asie auraient bâti Persépolis et le fameux palais des quarante colonnes, le berceau de la monarchie et le tombeau des rois, origine et terme de la puissance persane. Lorsque cette déportation en masse tombait sur des insulaires, on faisait la chasse aux infortunés habitans. Les soldats se formaient en ligne à une extrémité de l'île, et poussant devant eux tout ce qui avait forme humaine, ils laissaient derrière eux un désert. Les Grecs appelaient cette horrible poursuite, la *pêche au filet* (σαγηνεύειν). Le lieu d'exil était d'ordinaire quelque île du Golfe Persique et de l'Océan Indien, pour rendre toute fuite impossible. Parfois néanmoins, les bannis défiaient les dangers et les distances et revenaient en masse baiser les tombes de leurs pères, ou tout au moins mourir près des lieux qui les avaient vus naître.

La conquête pour ces anciens peuples, c'était donc non seulement l'anéantissement de la nationalité vaincue, c'était aussi l'asservissement dans ses formes les plus rudes; famille, propriété, rien n'était respecté. On conçoit dès lors que des villes entières aient pu être assignées à des concubines favorites pour subvenir aux caprices de leur toilette; on conçoit qu'on prélevât sur chaque province ses meilleurs produits pour le souverain et sa cour : le maître exploitait sa propriété selon qu'il l'entendait, et tout était dit.

Quant à l'Egypte, dont les communications furent toujours si fréquentes avec l'Asie, l'Egypte qui tantôt reçut de celle-ci le joug des barbares, tantôt porta dans son sein la dévastation à la suite de Sésostris, l'Egypte avait non seulement des esclaves achetés à prix d'argent (l'histoire des Phéniciens le prouve), mais son organisation par castes nous offre les mêmes faits que dans l'Inde. Nous n'avons malheureusement aucun code sacré où nous puissions puiser avec certitude : le temps qui a respecté les monumens des Egyptiens a détruit à jamais les restes de leurs sciences, ou de leur littérature; les idées incomplètes des Hellènes sont à peu près notre seule ressource.

L'ancienne Egypte paraît avoir subi, dès les premiers temps, les tristes vicissitudes d'une servitude réelle. Avant d'arriver à son organisation si célèbre, des hommes puissans la soumirent à leur joug; mais ce n'est point là le sujet de notre étude. Plus tard, sous la théocratie pure comme sous la monarchie limitée, les Egyptiens connurent l'esclavage sous ses deux formes ordinaires, ou par l'assujettissement d'une caste à l'autre, ou par droit d'achat, et celui-ci renferme implicitement en lui le droit du maître sur un esclave de naissance. « On peut « réduire à quatre, dit M. Champollion-« Figeac, le nombre réel des classes « égyptiennes : les prêtres, les militaires, « les agriculteurs et les commerçans; les « bergers ou gardiens de troupeaux, « dont parle Hérodote, devaient être au « service des agriculteurs; les interprètes appartenaient à la classe sacer-« dotale ou à celle des commerçans, et « les marins à l'armée; *le surplus de la* « *population était esclave* (1). » D'après une loi du pays, *le meurtrier d'un esclave* était puni de mort, de même que celui d'un homme libre (2). Une autre loi permettait au fils d'un roi et *d'une esclave* de monter sur le trône après la

(1) *Égypte*, p. 36. *Univers pittoresque.*

(2) Diod. Sicul. *Histor.* 1, 77. Εἰ δέ τις ἑκουσίως ἀποκτεῖναι τὸν ἐλεύθερον, ἢ τὸν δοῦλον, ἀποθνήσκειν τοῦτον οἱ νόμοι προσέταττον.

mort de son père (1). Quelquefois des populations entières passaient sous le joug et étaient employées aux grands travaux de leurs maîtres : l'exemple des Hébreux est assez frappant, et les témoignages si parlans des monumens égyptiens montrent assez combien fut dur le sort des esclaves dans cet antique foyer de civilisation.

Quant aux pasteurs, leur genre d'asservissement mérite quelques explications. Des souvenirs d'invasion (celle des Hyckhsos) devaient rendre particulièrement odieux aux Egyptiens les hommes qui se livraient au pacage des bestiaux. La vie pastorale échappe d'ailleurs à un gouvernement régulier, et entretient des idées d'indépendance, qui se trouvent fort peu en harmonie avec une organisation par castes. Aussi les pasteurs de l'Egypte peuvent-ils se diviser en deux classes, comme le fait Diodore de Sicile, l'une soumise aux laboureurs (2), l'autre à peu près indépendante, si elle ne l'était pas entièrement. Aux pasteurs réguliers de la première classe, les prêtres avaient prescrit un genre de vie particulier, qui montrait quels sentimens de défiance continuelle ils excitaient. Ils ne pouvaient manger que du poisson, et ils étaient assujettis à de rigoureuses observances religieuses. La soumission des pasteurs sédentaires à la classe des laboureurs qui pouvaient en disposer à leur gré, rapprochait leur condition de celle de nos paysans attachés à la glèbe pendant le moyen' âge. Peut-être même encore leur position était-elle inférieure ; en tout cas ce n'était qu'une servitude déguisée. Parmi les pasteurs on peut compter *les porchers*, race odieuse pour tout Egyptien, comme le soûdrâ pour l'Indien. « Les Egyptiens, dit Hérodote, croient que le porc est un animal « immonde ; aussi quelqu'un vient-il à en « toucher un, il se dépouille immédiatement de ses vêtemens et va se purifier « dans le fleuve. C'est pourquoi, seuls de « tous les Egyptiens, les porchers ne « peuvent entrer dans un temple. Personne ne voudrait leur donner sa fille, « ni recevoir la leur en mariage. Ces « hommes se marient dans leur classe (1). » Comme on le voit, il y avait là une réprobation réelle, positive, fondée sur des croyances religieuses, mais qui elles-mêmes servaient de voile à des prescriptions hygiéniques. Cette proscription d'une classe inférieure à cause de ses occupations habituelles, et son assujettissement à la dernière classe libre constitue, à mon sens, une véritable servitude, car, comme j'ai eu occasion de le dire, celle-ci revêt les formes les plus diverses, véritable protée, aux mille couleurs, aux métamorphoses les plus terribles.

Je ne puis quitter cette partie de mon sujet sans dire quelques mots de l'autre classe de pasteurs qui paraissent avoir échappé à l'esclavage direct dans la société égyptienne par leurs habitudes, mais qu'on s'efforçait autant que possible d'y ramener.

Les pasteurs de grands troupeaux de races bovines formaient la portion la plus redoutée de cette caste. Leur résidence habituelle était auprès de cette longue chaîne de montagnes qui s'étend non loin du golfe arabique. Aujourd'hui encore, vous rencontreriez dans ces lieux d'immenses prairies qui retracent parfois l'image des Savanes américaines et où l'on voit tantôt d'innombrables troupeaux, tantôt des villages arabes dont les habitans s'occupent uniquement d'ensemencer les terres ou de faire paître le bétail qui est la principale source de leurs richesses. Il y a certains mois de l'année où ces plaines offrent les ondulations d'une mer verdoyante, d'où les villes, les bourgs, les édifices s'élancent comme autant d'îles. Alors on voit arriver les pasteurs nomades des déserts environnans, qui avec ses chameaux, qui avec ses bœufs ou ses chevaux : un léger tribut payé à l'administration locale, leur permet de profiter de ces pâturages où, dit-on, le taureau peut brouter du matin au soir presque sans se lever. Puis, s'il s'agit d'éviter quelque avanie, le désert est là avec ses voies mystérieuses, on le gagne promptement, et tout est dit. De pareilles populations, on le conçoit, sont fort difficiles à maintenir sous un gouvernement régulier, et c'est pourtant

(1) Diod. Sicul. *Ed. Tauschnitz.*
(2) Champollion-Figéac, *Égypte.*

(1) Liv. I, c. 107. Édition Wesseling.

ce qu'ambitionnait celui de l'Egypte. De temps à autre on voit ces pasteurs se pliant au joug et les maîtres cherchant à à river leurs fers ; mais le plus souvent, tout effort de ce genre est inutile et les prêtres se contentent de les abandonner au mépris public.

Il y en avait d'autres enfin qui étaient plus exécrés encore ; j'entends parler des pasteurs du Delta. Ils se montraient, en effet, les plus redoutables et conservèrent avec opiniâtreté leurs mœurs féroces, tout en adoptant une légère portion de la civilisation égyptienne, peut-être comme l'Indien profite à sa façon des usages anglo-américains. Ces sauvages se bâtissaient des cabanes de roseaux au milieu des forêts de roseaux qui leur servaient d'asile, et, de ces tanières, ils s'élançaient pour ravager les terres et enlever les produits qu'ils trouvaient dans le voisinage. Lorsque de pareils ennemis tombaient entre les mains des Egyptiens, on les réduisait en une dure servitude. Cela se conçoit : le sentiment de la vengeance et la haine de la vie pastorale se réunissaient pour justifier ce droit légal de la société antique. Souvent il ne fallait même pas un motif aussi puissant que celui d'une défense légitime, et les paisibles bergers de l'Égypte moyenne se voyaient exposés au même sort que leurs rudes frères du Delta.

Dans cette revue du monde asiatique, nous trouvons partout l'esclavage imposé, ou comme un droit de la royauté, ou comme le résultat d'une loi faite par une aristocratie dominante, ou comme une prescription religieuse, ou enfin comme le droit du vainqueur. Mais sous quelque forme que se présente à nous cette épouvantable usurpation, elle nous apparaît invariablement comme une situation normale et dont la destruction amènerait celle de la société, ou tout au moins l'ébranlerait jusque dans ses dernières profondeurs. Cependant ce fait si extraordinaire ne pourrait-il pas, après tout, être attribué au génie oriental, être considéré comme un produit de ce sol, d'où le despotisme semble toujours prêt à s'élancer? Eh bien! non ; car la monarchie limitée de la Chine nous a montré des esclaves aussi bien que l'Inde, que la Perse, que la Judée, que Babylone, que Ninive, Sidon et Thèbes. Ce Protée aux mille formes se cache ou se montre, se plie et se replie ; toutefois il est là, et de ces générations éparses, il s'élève un long cri de deuil ; sur cette terre arrosée de sang et de larmes, on entend toujours le bruit du fouet et des instrumens de torture ; de siècle en siècle, les gémissemens du soûdrâ répondent au rauque cliquetis de la chaîne traînée par l'esclave persan ; de proche en proche, de montagne en montagne, ces mille voix de la douleur se prolongent, se répètent, se demandent d'où viendra le libérateur? Sera-ce d'Athènes, la polie, la savante ; de Rome la dominante, la superbe ?

C.-F. AUDLEY,

Professeur d'histoire au Collége de Juilly.

LITTÉRATURE RELIGIEUSE ALLEMANDE.

LE MESSAGER DE WANDSBECK.

Il est un auteur allemand qui n'a jamais été traduit en français, et qui pourtant a joui, et jouit encore au-delà du Rhin, d'une grande popularité et d'une affection bien méritée : c'est *Claudius*. Claudius, qu'il faut bien se garder de confondre avec ce pseudonyme dont je ne sais quelle société philosophique de Paris répand aujourd'hui les ouvrages impies, pour la plus grande édification et moralisation du peuple, Claudius, le vrai Claudius, est un auteur en même temps pieux et sympathique, grave et capricieux, qu'on lit avec charme, et auquel on revient avec enchantement, surtout quand, après lui, on n'a trouvé

que cette littérature fardée, dont les pensées factices et les vagues maximes font le désespoir de ceux qui ont au cœur une conviction véritable.

Claudius est un de ces amis sûrs, aux manières quelquefois un peu bizarres, mais à l'âme honnête, dont on retrouve toujours avec plaisir la figure pleine de franchise, de candeur, de bonhomie. Il ne dit pas les choses comme un autre, tant il les dit avec naturel; et ses boutades, même quand elles vont jusqu'à la trivialité, ont quelque chose de si naïf, de si vrai, qu'on les lui passe volontiers, et que souvent on se surprend à aimer chez lui ce qu'on trouverait d'assez mauvais goût chez un autre.

Auteur du fameux *Chant du Vin du Rhin*, qu'on entonne encore aujourd'hui à toutes les fêtes de table de l'Allemagne, et que ne supplanteront pas, faut-il l'espérer, les maussades couplets de Becker, auteur même de plusieurs chansons burlesques, parmi lesquelles on distingue celle qui commence ainsi : *Wenn Jemand eine Reise thut*, il peut être appelé le poète du peuple; mais ce poète du peuple a une inspiration si pure, et son esprit s'élève sans cesse à de si hautes considérations religieuses et morales, que les âmes d'élite même se plaisent en sa compagnie.

Il fut recherché de plusieurs hommes distingués de l'Allemagne, particulièrement de Klopstock, le célèbre auteur de la *Messiade*, et du pieux comte de Stolberg, qui faisait de lui le plus grand cas, et lui a consacré une de ses plus touchantes poésies.

C'est sous le nom du *Messager de Wandsbeck* qu'il publia ses diverses productions, tant en prose qu'en vers. Wandsbeck est une petite ville située non loin de Hambourg, et que Claudius affectionnait tout particulièrement. Ayant été nommé commissaire supérieur (*oberlands kommisar*) à Darmstadt, il ne put s'habituer au séjour de cette ville et donna bientôt sa démission afin de pouvoir revenir à son cher Wandsbeck. Là, il se plaisait à faire de belles et sentimentales promenades, qu'il raconte à la manière de Sterne, mais avec plus de profondeur. Dans ses excursions nocturnes, traversant les forêts silencieuses, le messager de Wandsbeck ne se livre pas à une méditation sans but : toujours la vue de l'admirable nature le ramène à de sublimes considérations sur la divinité, sur les grandes pensées chrétiennes, sur l'immortalité de l'âme.

Voici par quelles nobles pensées il cherche à consoler un ami, après la perte d'une personne qui lui était chère :

A N***.

« Le semeur sème le grain, et puis, un peu après, la fleur s'épanouit.....

Tu l'aimais! tu comptais pour rien toutes les autres jouissances de la vie..., et tu l'as perdue!

Pourquoi t'attaches-tu à sa froide tombe?

Pourquoi ton front reste-t-il courbé vers cette région de mort et de destruction?

Les hommes sont comme la fleur des champs, et se fanent comme elle! Nous ne portons que peu de jours notre vêtement d'emprunt.

L'aigle, ô mon ami, vient aussi quelquefois s'abattre sur la terre, mais il ne s'y arrête pas, et bientôt secouant la poussière de ses ailes, il retourne glorieux vers le soleil. »

Plus loin, il revient sur ces mêmes idées, et voici comment sa foi vive, dépourvue de toute timidité, mais au contraire forte et énergique, se formule hardiment à propos de tout ce qu'il y a de plus triste au monde :

Ce que je ne crains pas de voir.

« Non, je ne crains pas de voir descendre en terre un cercueil, quand tout autour, des visages tristes, des yeux rouges et gonflés de larmes regardent encore une dernière fois dans la tombe; que d'autres, pâles et hagards, se détournent brusquement sans pouvoir verser une larme! alors, sans doute, mon cœur se serre, mais mes pensées n'ont rien d'amer. — Celui qui est couché là, s'il a bien vécu, n'a-t-il pas déjà trouvé le commencement de son éternel repos? — Quand vous voyez péniblement semer le grain dans le sillon, ne pensez-vous donc jamais aux épis et aux fêtes de la moisson? — Eh quoi! la vue d'un mort vous

attriste, mais c'est au contraire un aspect touchant et saint! Au lieu de cacher cette dépouille mortelle ou de l'orner comme on le fait dans quelques pays, je voudrais qu'on exposât simplement cette pâle et silencieuse figure de mort, car, je le répète, les traces de destruction qui s'y révèlent, ne doivent pas faire tressaillir d'horreur, mais de joie, parce qu'elles prouvent que l'âme s'est élancée vers une nouvelle vie. »

Le système plein de bon sens de Claudius sur l'art et sur l'abus qu'on en fait de nos jours est présenté par lui d'une manière fort originale. C'est *son cousin*, homme très éminent, et pour les idées duquel il professe une profonde admiration, qui est censé lui écrire :

« Cousin,

« Je t'ai dit dans une autre circonstance quelques mots de ce que je pense de l'art, tel qu'on l'entend aujourd'hui; tu désires que je revienne sur ce sujet; je ne demande pas mieux, et vais tâcher de bien t'expliquer ma pensée. Voici tout bonnement ce que je voulais dire : entourée de ses petits poussins, une poule se promène en toute simplicité dans ta cour; si elle vient à apercevoir tout-à-coup au dessus de sa tête un vautour, elle poussera un cri, et ce cri certainement sera expressif et pénétrant, bien que spontané, sans préparation aucune, et sans que la pauvre bête ait le moins du monde eu la prétention de se faire écouter.

« Mais, je suppose que parmi la gent volatile de la basse-cour, se trouvent quelques individus qui *professent le culte du beau*, les voilà qui se mettent à admirer ce cri de la poule, et remarquent qu'il est parti en *ut mineur*, tandis que c'était du *la majeur* qu'elle se servait ordinairement pour appeler ses petits, et qu'elle n'employait jamais que le *ré bémol mineur*, quand elle avait pondu un œuf.

« D'après ces judicieuses observations, les voilà qui déterminent au juste les tons et modulations qui doivent faire croire aux habitans de la basse-cour qu'un vautour plane au-dessus de leur tête, ou bien qu'une poule veut rassembler ses poussins, ou, enfin, qu'un œuf a été pondu; et ils appellent cela l'art et la littérature.

« La découverte obtient le plus grand succès; toute la gent emplumée se met étudier l'art et la littérature, et à en apprendre la méthode et les finesses. Qu'en résulte-t-il? il en résulte que tout le long du jour, les poules se mettent à chanter en ut mineur, sans qu'il soit le moins du monde question de vautour, et que les chapons et les poulardes leur répondent en la majeur et en ré bémol mineur sans pondre d'œufs et sans rassembler leurs petits, et je te laisse à imaginer la confusion!

« Comme tu le dis, cousin, il y a de nos jours un tel abus de sensiblerie et de feintes émotions, qu'un honnête homme doit être presque honteux de se laisser émouvoir; mais je m'en rapporte à toi pour faire la distinction. Un bon roi n'en est pas moins un grand monarque, quoiqu'il y ait des rois de trèfle et de carreau. Un cœur susceptible de nobles émotions et de sentimens vrais est un don de Dieu, un véritable trésor que je mets bien au-dessus des richesses et des honneurs, et voilà pourquoi c'est pitié de voir comme l'on s'abuse et se trompe soi-même et les autres en courant après les illusions de fades admirations, qui tendent à fermer la porte, à casser le cou à toute impression profonde et vraie.

« Pour mieux faire ressortir à tes yeux ce charlatanisme esthétique, et pour te faire bien comprendre comme il est loin de ressembler aux émotions véritables et à leur manière de se produire au dehors; pour te prouver en un mot ma proposition, qui est celle-ci : *que le vrai est vrai, et non artificiel, et que, réciproquement, tout ce qui est artificiel n'est pas vrai*, je me servirai d'exemples tirés de ta propre personne, car tu es, mon ami, bien à ton corps défendant sans doute, accusé d'être poète, et partant, un être doué d'une sensibilité toute particulière.

« Par exemple, donc, tu traverses en poste un village; le postillon tombe de cheval et se casse la jambe (comme cela nous est arrivé dans notre dernier voyage), eh bien! vas-tu rester dans ta voiture à gémir, à avoir des maux de nerfs, à t'arracher une poignée de cheveux? Non, sans doute; tu descends vite et pourtant avec prudence, tu retires le

postillon de dessous les chevaux, et tu regardes si la jambe est réellement fracturée; et s'il en est malheureusement ainsi, tu cours chercher le chirurgien du village, tu lui annonces que tu le payeras généreusement afin qu'il n'épargne pas ses soins, puis tu reviens avec lui auprès du pauvre blessé, et tu fais tout ce qui dépend de toi pour le guérir et le consoler.

« Autre exemple. (La scène se passe au 65e degré de latitude nord.)

« La mer est fort mauvaise; un vaisseau là-bas est en grande souffrance et menace de s'engloutir. Toi, tu te trouves sur un autre vaisseau qui n'est pas en danger, mais tu vois tes pauvres voisins lever les bras au ciel et crier au secours. Si tu n'es qu'un artiste sentimental, tu composeras immédiatement une élégie sur le naufrage de l'autre navire, tu dépeindras avec une vérité saisissante les cris de détresse, le désespoir, l'horreur et la douloureuse émotion qu'éprouve ton cœur brisé. Mais si ta compassion est réelle, tu cours sans hésiter au capitaine, tu le supplies de mettre le canot à la mer. — Et fais-moi pendre au grand mât le poète sentimental, de peur qu'il ne se trouve encore sur ton chemin, quand tu lanceras la barque avec laquelle tu vas sauver les pauvres naufragés; et puis, pars avec confiance : celui qui t'inspire ce noble courage saura bien te faire triompher des vagues et de la tempête.

« Troisième exemple.

« Nous voici dans la maison d'un illustre savant, qui n'est autre que toi, mon cher docteur, et deux messieurs se présentent pour avoir l'honneur de te visiter.

« Entre nous soit dit, ces deux messieurs pourraient mieux employer leur temps, car je te demande un peu ce qu'ils gagneront à faire la connaissance d'un bonhomme de savant comme toi? — Mais enfin, ils veulent te voir, et tu ne peux te dispenser de te montrer. Je te suppose humble et modeste, ou tout au moins désirant l'être; car, si de ton plein gré tu es vain et boursouflé, tire-toi d'affaire comme tu pourras, je ne m'en mêle pas, et je n'irai pas perdre mes explications en te les appliquant; mais tu aimes la modestie, et il s'agit de savoir comment il faudra te comporter pour ne pas lui donner des crocs-en-jambes.

« D'abord, tu comprends bien qu'il ne faut pas rester là à te frotter le menton; ensuite....., et voilà justement ce qui est à mourir de rire, qu'on veuille te prescrire d'avance la mine que tu dois avoir au moment où ces messieurs entreront chez toi.

« Cependant, un mot encore : on peut, mon cher ami, aimer une vertu, et même la posséder jusqu'à un certain point; mais cela ne fait pas encore qu'elle soit ferme et inébranlable; bien des circonstances peuvent la faire chanceler et tomber par morceaux...., et alors l'ennemi s'élance dans la forteresse à travers la brèche.

« Tu pourrais donc, entre les quatre murs de ta chambre et dans ton grand fauteuil, avoir de la modestie; tu pourrais être réellement convaincu que ce qui a du prix aux yeux des hommes, n'en a quelquefois guère en soi-même; qu'une seule chose est digne de louange, et que celle-là précisément n'a pas besoin des louanges des hommes, etc., etc., etc.; tu peux, dis-je, être persuadé de tout cela dans ton fauteuil, et t'en aller à la rencontre de tes visiteurs dans cette touchante disposition.

« Mais voilà que ces deux messieurs te prouvent que tu es un grand homme, et te racontent avec mille démonstrations de respect comment ta renommée s'étend depuis Paris jusqu'à Vienne... S'ils brûlent sous ton nez des poignées d'encens, il n'est pas impossible que cette abondante fumée ne te fasse tourner la tête. En pareil cas, il est utile, pour faire diversion à l'attaque de l'ennemi, de ramasser à terre le premier brin de paille qui se présente.....

« Et si tu sens chanceler ta résolution, mets-toi vite à raconter à ces Messieurs la grande banqueroute dont parlent tous les journaux, et que, d'ordinaire, les banqueroutes viennent de ce qu'on dépense plus qu'on ne reçoit, etc., etc., etc.; et, pour que cela ne devienne pas une pure feinte, il faut, dès que ces Messieurs t'auront quitté, travailler avec une nouvelle et sérieuse attention à mettre les

barrières nécessaires pour empêcher d'autres invasions.

« Que si tu n'as pas besoin de toutes ces précautions, alors, tant mieux pour toi, et tant mieux aussi pour tes deux Messieurs; car une modestie vraie et non dissimulée est une chose bien ravissante, et si jamais tu l'as rencontrée, son souvenir doit encore être vivant en toi.

« Quatrième exemple.

« C'est à la petite pointe du jour; te voilà sur une montagne, les yeux fixés sur la mer.

« Le soleil se lève et sort des flots!

« Et ton cœur est ému de ce magnifique spectacle, et tu ne peux t'empêcher de te prosterner en face, contre terre.

« Oh! prosterne-toi! que ce soit avec des larmes ou sans larmes, ne t'inquiètes pas de ce qu'on te regarde, et n'en sois pas confus; car le soleil est une œuvre merveilleuse du Très-Haut, et une image de celui devant qui tu ne peux assez profondément te prosterner. Mais si tu n'étais pas touché, et s'il fallait te frotter les yeux pour les faire pleurer, oh! épargne-toi cette eau artificielle, et laisse le soleil se lever sans prétendre l'accompagner de tes larmes.

« Cinquième exemple.

« Cet homme que tu rencontres sur la route était autrefois ton voisin; il t'a fait tout le mal qu'il a pu, sans que tu lui en aies jamais fait aucun, et, à force de mensonges et de fraudes, il t'a ravi ta maison et ton bien.

« Tu as cependant encore une maison, et lui n'en a point, comme cela arrive souvent en pareil cas; et voilà que tu le retrouves mendiant sur la grand'route, exposé à la pluie et à la neige, et sa femme et ses enfans sont couchés demi-nus près du fossé.

« Si tu te souviens encore de son offense, passe outre et détourne les yeux; mais si tu te dis à part toi que c'est celui qui a fait le mal qui est le plus à plaindre, s'il te vient en idée combien Dieu a à nous pardonner, et que cependant son soleil éclaire toi et ton ennemi, et si ton cœur s'émeut..., oh! n'hésite pas, et ne sois pas généreux à demi : va vers lui, tends-lui la main, demande-lui comment tu pourrais le secourir, et en le quittant, couvre de ton manteau sa femme et ses enfans. Que Dieu te préserve, mon cousin, d'un voisin aussi méchant! mais, crois-moi, si tu revenais ainsi sans manteau, toutes tes pertes te seraient richement payées. — On t'envierait ta bonne action, si l'on en connaissait le charme, et l'on serait émerveillé de ce que fait éprouver un sentiment généreux.

« Cela vaudrait bien cinquante recueils, en vers ou en prose, sur la magnanime philanthropie et le sentiment humanitaire.

« Beaucoup d'écrits fort médiocres n'ont quelque succès que parce que leurs auteurs affectent ces sentimens, et en parlent avec un certain enthousiasme. Mais quand ils veulent dépeindre des émotions vraies et profondes, cela ne va plus, et il faut qu'ils forcent leur pensée. Oh! de grâce, ne fais jamais de même! Si une grande et noble vertu est une chose belle et digne d'estime, il faut s'y laisser aller. Il vaut bien mieux la posséder que de s'amuser à la griffonner sur le papier ou la représenter sur le théâtre, quel que soit du reste le talent et l'agrément qu'on puisse y mettre. Et c'est de celle-là qu'un Père de l'Église a dit : *Quæ professio multò melior, utilior, gloriosior putanda est quàm illa oratoria in quâ diù versati non ad virtutem, sed planè ad argutam malitiam juvenes erudiebamus.*

« Je pourrais multiplier à l'infini les exemples, mais je crois que tu auras suffisamment compris par ceux que je t'ai donnés, 1° que ce qui est vrai vient du cœur; 2° que les sentimens vrais et intimes se suffisent à eux-mêmes, tandis que tout ce qui est jeu joué se pavane au dehors, cherche à faire de l'effet, et appelle de loin les yeux du passant.

« Et, en vérité, cette règle est applicable aux sentimens les plus élevés comme aux vertus les plus vulgaires, car, vois-tu, partout où il y a désir de l'approbation des hommes, il n'y a déjà plus de vertu pure et complète. »

Sur les odes de Klopstock (1).

« Non!... ce ne sont pas des vers, car

(1) Ces odes sont en vers libres, c'est-à-dire assujettis à la prosodie allemande, mais non rimés.

on m'a dit à l'école qu'il faut que les vers riment, et ceci ne rime pas! et pourtant la forme des vers y est, il y a cadence et harmonie! Qu'est-ce donc?

« Il m'arrive souvent de lire deux cents vers dans une heure, tranquillement, sans être ému ni arrêté le moins du monde; mais ici, quelle différence! je ne puis avancer, je reste absorbé. Il se présente à mon imagination une multitude de formes et de figures qu'il me semble avoir vues en songe!... Je vais aller consulter mon cousin sur cette étonnante lecture...

« — Oui, a répondu mon cousin, ce sont « bien des vers, et presque chaque vers « est comme un fier coursier en liberté, « qui devine de loin le combat, et qui y « vole en hennissant. »

« — Mais, pourtant, on m'avait dit à l'école que la poésie était une espèce de mousse ronflante et rimée.... On s'est donc moqué de moi, car mon cousin assure qu'il n'est pas nécessaire que cela ronfle ni que cela écume, mais que cela doit être au contraire limpide comme une goutte de rosée, doux comme un soupir d'amour, et que c'est précisément dans cette limpidité et dans cette chaude haleine du sentiment que consiste tout le mérite de la véritable poésie. Il a pris le livre de mes mains, et a lu ce passage d'une ode au Tout-Puissant :

— O parole de la vie éternelle!

Ainsi a parlé Jéhovah :

« Une mère peut-elle oublier l'enfant de ses entrailles,
« L'enfant qu'elle a porté dans son sein,
« Qu'elle a nourri de son lait?

« Mais quand même il serait possible qu'elle l'oubliât,
« Moi, je ne vous oublierai jamais! »

« Louanges! adoration! larmes de bonheur
« Et actions de grâces éternelles,
« A vous, Seigneur, éternellement!
« Reconnaissance vive, intime, ardente...
« Eternellement!
« Alleluia dans le sanctuaire,
« Et au delà du voile,
« Dans le Saint des saints!
Alleluia!
« Car c'est ainsi qu'a parlé Jéhovah! »

. . . .

« Mon cousin, eh bien! que dis-tu, qu'éprouves-tu? — Oh! ce que j'éprouve? je sens aussi s'élever en moi un ardent *alleluia*, mais que je n'ose articuler parce que je ne suis qu'un misérable pécheur! Je voudrais pouvoir prendre toutes les étoiles du ciel, et les semer aux pieds de l'Eternel, et puis m'abîmer sous terre!

« — Bravo! mon cousin, n'est-ce pas une belle poésie que celle qui inspire de pareilles émotions! Oh! laissez-vous aller à cet alleluia qui s'élève en vous, et que votre indignité ne vous arrête pas; le plus glorieux séraphin, dans la solennelle et imposante magnificence, n'est lui-même qu'une pauvre créature quand il est devant Dieu.

« Mais lisez, relisez ce livre, savourez-le, et vous ressentirez ce que j'ai ressenti : d'abord on se croit transporté tout-à-coup dans un lieu obscur où se trouve une multitude de tableaux. On ne distingue presque rien au commencement, mais peu à peu on voit, on admire, on est enchanté; alors on s'enferme pour mieux jouir de ces ravissantes images, et on se délecte à la vue de ces nuages rosés, de ces beaux arcs-en-ciel, de cette grâce légère et touchante, qu'une douce émotion embellit encore. D'autres fois, j'avais comme un vertige; il me semblait voir un aigle s'élever vers le ciel, mais si haut, si haut, qu'on ne sait plus si ce léger mouvement qu'on aperçoit encore vient de l'aigle, ou si ce n'est qu'un jeu de l'air; alors je posais mon livre, et je rêvais délicieusement.

« Et quelle admirable variété dans ces odes; quelques unes font l'effet d'une tempête qui mugit à travers une immense forêt, et d'autres sont douces et touchantes comme un rayon d'étoile dans une nuit d'été.

« Salut, ô lune argentée, belle et pai- « sible compagne de la nuit! Tu te ca- « ches!... Oh! ne fuis pas! reste, douce « amie de la pensée... Elle demeure, et « le nuage seul a marché.

« Belle nuit d'été! rien n'est aussi suave « que toi, si ce n'est le mois de mai « quand il se lève radieux sur la colline,

« et que la rosée, brillante comme la lu-
« mière, s'échappe de ses boucles par-
« fumées.

« Et vous, ô mes nobles amis, dont la
« mousse recouvre déjà les tombeaux !...
« que j'étais heureux, hélas! quand, avec
« vous, je saluais l'aurore, et qu'avec
« vous je voyais revenir la nuit! »

« Je voudrais avoir fait cette poésie, ou être de ceux qui reposent sous la mousse du tombeau, et pouvoir entendre de là le soupir de ce cœur ami. Il me semble que mes cendres s'agiteraient sous la pierre, et que mon ombre traverserait la mousse pour se rendre auprès de ce délicieux poète, et rester quelques instans suspendue à son cou, au clair de la lune. »

Sur l'Amitié.

« Les uns disent que l'amitié n'est nulle part; les autres, que c'est au contraire chose assez commune... Je ne sais trop lequel de ces deux mensonges est le plus violent.

Quand on entend Paul louer Pierre, et réciproquement Pierre louer Paul, on dit qu'ils sont amis, et cependant il m'est démontré que chacun d'eux n'est que son propre ami; il caresse pour être caressé, et voilà tout... ils se trompent mutuellement. Je nommerais volontiers cela une amitié de sureau : regardez une jeune branche de sureau, elle paraît pleine de vie et de sève; mais coupez-la, et vous trouverez qu'elle est creuse et ne renferme qu'une substance spongieuse et sèche.

Sans doute on ne peut pas exiger que le sentiment de l'amitié soit toujours d'un désintéressement parfait, et que rien d'humain ne s'y glisse; mais la première condition requise, me paraît-il, est au moins que l'on soit l'ami de son ami.

La seconde est de l'être du fond du cœur, et de partager avec lui les biens et les maux, tels qu'ils se présentent. La prétendue délicatesse de garder pour soi ses chagrins, afin de ménager le cœur de son ami, ne me paraît qu'une sensibilité affectée, car on est ami, précisément pour porter le fardeau à deux et en rendre ainsi le poids plus léger.

En troisième lieu, ne vous faites jamais prier deux fois par votre ami, mais aussi si vous avez besoin de lui, et qu'il puisse vous aider, demandez-le lui librement, comme si cela devait être ainsi, et ne pouvait être autrement.

Si votre ami a quelque défaut, il ne faut ni le dissimuler, ni l'excuser vis-à-vis de lui-même; mais devant un tiers, il faut au contraire le dissimuler et l'excuser.

Ne nommez pas facilement un homme votre ami, mais quand vous aurez donné à quelqu'un ce titre, il faut qu'il le soit avec tous ses défauts, et devant tout le monde. Un peu de partialité même me paraît devoir entrer dans les amitiés de cette terre, car si vous ne voulez aimer et honorer dans votre ami que ses qualités aimables et solides, que ferez-vous de plus pour lui que ne ferait également tout étranger impartial? — Non! il faut prendre son ami dans ses bras et sous sa protection avec tout ce qui lui appartient. — Il va sans dire que je le suppose noble et bon.

Il y a une amitié coutumière que l'on pourrait comparer à celle de deux chevaux habitués à se trouver à côté l'un de l'autre, et qui, par cela seul, ne veulent plus aller l'un sans l'autre. Les naufragés qui sont jetés ensemble sur une côte déserte deviennent amis, c'est-à-dire que le sentiment d'une même infortune, d'un même désir, d'une même espérance les unit, et cette amitié peut durer pendant la vie entière. Un même sentiment, une même espérance, un même désir unissent ceux qui les partagent, et plus ces sentimens, ces espérances et ces désirs sont relevés et intimes, plus aussi l'amitié qui en résulte est intime et relevée.

— Mais, dira-t-on, à ce titre tous les hommes devraient être amis!

— Eh! sans doute! est-ce ma faute s'ils ne le sont pas?

Post-scriptum. Il est *quelques* amitiés qui sont écrites dans le ciel et qui s'accomplissent sur la terre. »

Correspondance fort intéressante avec mon Cousin sur quelques nouvelles traductions de la Bible.

« Mon révéré et docte Cousin,

Je passais l'autre jour avec un ami devant une église de village, et la porte du cimetière étant ouverte, nous y entrâmes.

Le cœur de l'homme est comme la mer; il y règne de temps en temps des calmes plats, qui font que les navigateurs sont obligés de rester à l'ancre. Moi, je déteste l'ancre et je ne néglige aucune occasion de me lancer sur les flots et de présenter mes voiles à la brise qui doit les enfler. J'entre donc volontairement dans un cimetière dont je vois la porte ouverte; il y a là des tombes, des croix, des inscriptions, qui donnent quelquefois bien à penser; le cœur recommence à battre et l'âme à vivre.

Mais ce que je voulais vous dire, mon docte et honoré cousin, le voici : les sentences et versets tirés des Saintes-Ecritures, que j'ai trouvés là gravés sur les croix, je les connaissais depuis longtemps, et les savais même par cœur; mais en ce lieu, sur ces croix, ils me frappèrent comme ils ne l'avaient encore jamais fait. Cela leur donnait une force, un éclat,.., ils semblaient tracés en caractères de feu. Je ne sais si c'est parce qu'une larme me tremblait dans l'œil que cela me fit cet effet, ou s'il faut l'attribuer à toute autre cause. Mais ce qui est bien sûr, c'est qu'on n'est pas toujours aussi bien disposé à comprendre ou à bien traduire les pensées des saintes Ecritures.

Je prie mon honoré cousin de vouloir bien me mander ses réflexions à ce sujet, et j'ai l'honneur d'être, etc. »

Réponse.

« Très cher Cousin,

Sans doute c'est à la larme qui remplissait ton œil que tu dois d'avoir aussi bien compris le sens des beaux versets de la Bible; il est également certain qu'on n'est pas toujours disposé de la sorte à les bien sentir et comprendre, surtout quand ils renferment des pensées pleines de chaleur et d'élan; car ces pensées, on ne peut les deviner sans posséder une espèce de science *de sympathie*.

Aussi quand certaines personnes qui n'éprouvent pas cette sympathie veulent pourtant s'emparer d'une de ces pensées, elles ne savent pas la rendre, et ne font sortir à sa place qu'une petite figure grotesque, véritable parodie. C'est ce qui arrive quelquefois dans les nouvelles traductions de la Bible; car, vois tu, peu d'âmes sont à la hauteur de telles doctrines et de telles impressions, et la science sympathique venant à manquer, il ne reste que la caricature.

Les malheureux! ils font parler nos prophètes comme des académiciens, comme des *professeurs d'éloquence!!*

Viens me voir bientôt, mon cousin, et ne passe jamais devant un cimetière sans y entrer. »

A mon bon ami André, dernière correspondance.

« Tu voudrais savoir davantage de Notre-Seigneur Jésus-Christ... André! ô qui ne le voudrait pas?... mais tu fais mal de t'adresser à moi, je ne suis pas grand partisan des nouvelles opinions, et je tiens fermement à l'Ecriture. Je hais même la manie de se casser la tête pour creuser les mystères de la religion; car je me dis que c'est précisément parce que nous ne devons pas les savoir avant le temps marqué, que ce sont des mystères.

Ne pouvant pas voir le Sauveur lui-même, cher André, il faut que nous ajoutions foi tout simplement à ce que nous disent ceux qui l'ont vu. Je ne pense pas qu'il y ait un meilleur moyen.

Sans doute ce que nous lisons de lui dans l'Evangile, tous ces délicieux récits, ces paraboles, ne sont pas lui-même; ce ne sont que des témoignages, des reflets de lui, mais c'est ce que nous avons de meilleur sur la terre, c'est ce qui peut véritablement nous consoler et nous réjouir, en nous faisant voir que l'homme est destiné à quelque chose de mieux qu'à la vie de ce monde.

J'ai donc relu souvent ce que les Ecritures nous disent du Sauveur des hommes, et je le prends tel que je le trouve, sans rien ôter, ni rien ajouter, et si tu veux que je t'en entretienne de cette manière, je le ferai de tout mon cœur.

Je ne connais rien de plus doux, pour mon compte, que la pensée d'être aidé et secouru, et pour ne pas sentir cela, il ne faut jamais avoir connu le besoin. Une femme qui a perdu la pièce d'argent sur laquelle elle fondait ses espérances, appelle bien ses voisines, et leur crie : « Réjouissez-vous avec moi, car j'ai retrouvé la pièce d'argent que j'avais per-

due. » Et qu'est une peine dont un peu d'or peut nous consoler?

Te souvient-il encore de notre première navigation sur la rivière, quand nous essayâmes la nouvelle barquette et que je tombai au milieu des flots? j'avais déjà renoncé à tout, je ne pensais qu'à la mort, et à ce que dirait ma mère. — Alors je vis venir à moi tes bras étendus et je les saisis! et je les vois toujours encore, André, même quand j'aperçois seulement ton nom écrit; un simple A majuscule suffit pour m'y faire penser. Dans le fond, ton assistance n'aura été qu'un ajournement, car, ce qu'alors sans toi les eaux auraient fait, les autres élémens sauront bien le faire quelque jour, et tu ne me sauveras pas! Et cependant ces bras tendus... je ne saurais les oublier! et je crois qu'ils n'ont pas nui à notre amitié si intime.

Ainsi donc il est bien prouvé que la nécessité apprend à prier, et que les secours et l'assistance font grand plaisir!

Eh bien! figure-toi maintenant un Sauveur pour tous les besoins! pour tous les maux! un Sauveur du mal! et un Sauveur tel que l'Ecriture nous dépeint Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui passa en faisant le bien, et qui n'avait pas pour lui-même où reposer sa tête! autour duquel les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent, et les pauvres écoutent la prédication de l'Evangile! à qui la mer et les vents obéissent, qui appelle à lui les petits enfans pour les caresser et les bénir; qui était au commencement avec Dieu et Dieu lui-même! qui aurait pu goûter sans interruption une immortelle joie, mais qui, pensant aux pauvres prisonniers, vint les trouver, caché sous le vêtement de leur propre misère, pour les délivrer au prix de son sang; qui n'a craint ni peines ni outrages, et qui fut patient jusqu'à la mort,.... la mort de la croix! — qui vint dans le monde pour le salut du monde, et qui y fut martyrisé, couronné d'épines!...

André! as-tu jamais ouï quelque chose de pareil, et les bras ne t'en tombent-ils pas? Sans doute c'est un mystère que nous ne pouvons concevoir, mais il descend de Dieu et du ciel, car il porte le cachet divin, et nous apparaît tout inondé de la miséricorde du Seigneur!

Cette pensée seule donnerait la force de se laisser rouer et brûler, et celui qui pourrait en rire et en plaisanter, aurait perdu l'esprit; mais ceux dont le cœur est à sa vraie place, se prosternent dans la poussière, et rendent grâces et adorent.

O mon André, si c'est dans ce sens que tu me permets de t'écrire, mes réponses ne se feront pas attendre.

Tout a toi.

Post-scriptum. Il est certaines gens, André, qui sous prétexte d'éclairer et de convertir tout le monde, courent, la Bible à la main, après le premier vaurien venu, et s'adressent à tous les esprits, même les moins préparés. Rien de plus fâcheux et de plus choquant tout à la fois! Certainement la doctrine de Jésus-Christ, bien que nul ne soit digne de l'entendre, doit être prêchée à tous les hommes, mais il faut bien se garder de la jeter inconsidérément à la tête des insensés. »

Troisième lettre.

« Tu me demandes quels sont ceux des récits de l'Evangile que je trouve les plus admirables?

Tous, André, tous.....! chacune des paroles sorties de la bouche du Sauveur, chaque mouvement de sa main... les cordons de ses souliers me sont sacrés! et qui oserait près de lui avoir de l'orgueil! Quand il dit *la paix soit avec vous!* il y aurait de quoi méditer pendant notre vie entière sur tout ce que ce mot de *paix* renferme, prononcé par un Dieu, et nous ne le comprendrons sans doute que dans le ciel.

Oui, André, crois-le bien, tout ce qui le concerne, tout ce qu'il a dit et fait, a un sens profond, et une haute signification, et nous sommes trop petits pour juger de la beauté de ces admirables récits.

Cependant il est sûr qu'ils font des impressions différentes sur notre cœur, et j'avouerai pour mon compte que ceux qui me réjouissent le plus sont ceux où il est question de la vie éternelle, du consolateur qui doit venir.... lorsqu'il ouvre les yeux aux aveugles, lorsqu'il aime les siens jusqu'à la fin, quand il fait là der-

nière Cène avec eux, et quand il triomphe de la mort et du démon.

Juge un peu, André, si le démon qui est si puissant, qui met sa joie à tourmenter les hommes et à les rendre misérables ; si le démon, dis-je, avait pleine liberté, s'il ne sentait personne au-dessus de lui qui le domine, que deviendraient le monde et les pauvres humains? Ne devons-nous pas nous féliciter de ce que celui qui est au-dessus du démon, est précisément celui qui est venu pour guérir et pour sauver tous les siens, et dont la miséricorde est infinie?

Et la mort ! oh ! c'est une chose terrible, André, que la mort ! le ver de terre se tord devant elle, car elle nous enlève tout. — Mais quand tu vois, à Naïm, Notre-Seigneur Jésus-Christ ressusciter un mort qu'on portait en terre ; à Béthanie, un autre qui était déjà depuis quatre jours dans le tombeau ; lorsque tu l'entends parler de cet asile de paix où nous retrouverons notre cher Anselme, et où seront réunis les hommes justes et pieux de tous les temps et de toutes les nations, et quand il dit que celui qui croit en lui ne mourra pas, bien qu'il meure.... O André, cela ne te ravit-il pas ? et ne désires-tu pas ardemment croire en lui?

Mais la foi n'est pas donnée à tous, et elle n'est pas à nos ordres, André. Les apôtres mêmes qui l'entouraient et qui avaient vu et entendu, disaient au Seigneur : « Augmentez notre foi. »

La cananéenne et d'autres exemples nous prouvent qu'on peut savoir peu et avoir une grande foi, et les pharisiens au contraire nous montrent qu'on peut savoir beaucoup, et ne pas croire.

Voilà pourquoi je relis souvent avec beaucoup de soin les chapitres qui ont trait à la foi, afin d'y trouver ce qu'il me faut. Non pas, bien entendu, ce qu'il faut encore que j'apprenne pour pouvoir croire, mais ce qu'il faut que j'oublie, ce dont il faut que je me défasse, pour que ma foi soit forte et inébranlable. »

Ton bien affectionné.

Quatrième lettre.

« Sans doute, André, il y a des personnes qui ne croient pas au démon, et qui ne reconnaissent ni péché, ni mort, ni diable, ni enfer, quoiqu'ils en prennent tout droit le chemin.

La nature et la religion nous apprennent également l'existence du démon : —Jésus-Christ est tenté par le démon ; il chasse les démons, et ses apôtres disent qu'il est venu pour détruire les œuvres du démon.... — et puis un docteur se lèvera pour venir nous dire : Il n'y a pas de démon !... Cela ne vaut pas une réponse.

Tu me parles ensuite du don des miracles, et du Saint-Esprit, et tu me dis que sans doute ils ont cessé, parce qu'après l'institution du Christianisme, ils n'étaient plus nécessaires !

Quant au don des miracles, je te prierai de t'adresser aux théologiens, car je n'ai point assez d'instruction pour te répondre là-dessus ; mais je ne puis laisser passer que l'assistance du Saint-Esprit soit devenue inutile depuis l'établissement du Christianisme. Il me semble au contraire que l'inspiration du Saint-Esprit est toujours nécessaire, et que sans lui, tout manquerait. Je crois humblement avec l'Église, que ce n'est pas par le moyen de ma raison ou de mes seules forces, que je puis croire en Jésus-Christ et aller à lui ; mais que le Saint-Esprit est indispensable pour le perfectionnement de chaque homme en particulier, et que sans lui, il n'y aurait ni amendement, ni vie, ni salut.

Sans lui, André, nous serions réduits à nous-mêmes, et de quoi, ainsi abandonnés, serions-nous capables? Et cependant il s'agit de former en nous le nouvel homme .... et cette génération est un mystère que sous l'ancienne loi on ne connaissait pas, dont on n'avait pas même entendu parler. »

Lettre cinquième et dernière.

« Son royaume n'est pas de ce monde ! —Voila pourquoi les Juifs le haïssaient, le persécutaient, et finirent par le mettre à mort.

Ne nous hâtons pas de les condamner, André !

Sans doute ce qu'ils ont fait est bien affreux, mais Notre-Seigneur ne donne la permission de jeter la première pierre

qu'à ceux qui sont purs. Et qui est pur?

Il ne nous est pas permis d'aimer le monde ni ce qui est dans le monde; nous ne devons point être attachés à la vie, et tout en nous devrait être spirituel.

André, ne nous hâtons pas de condamner les Juifs.

Ce que tu m'écris, mon ami, est bien vrai, que l'Homme-Dieu s'est montré sur la terre si délicieusement bon, et si digne d'amour, qu'on sent, en étudiant sa vie, qu'il est impossible de ne pas lui donner toute son affection, et de ne pas s'attacher à lui intimement et de tout son cœur.

Tu as bien raison aussi de me dire qu'il y a quelque chose de si consolant pour nous dans cette forme humaine qu'il a bien voulu revêtir — et puis — que tu aimerais tant à visiter la Terre-Sainte!

Oui, on doit se dire en parcourant les chemins par lesquels il a passé, les montagnes sur lesquelles il s'est reposé, que sa bénédiction s'y doit sentir encore. Sur ce mont des Oliviers, où il a tant prié, il semble qu'on doive trouver encore des traces de sa présence, et sur le Thabor un rayon de sa glorieuse transfiguration. — Et à cette place d'où il contempla Jérusalem en pleurant sur elle, et à toutes celles où il s'agenouilla pour prier, et à ce lieu où il institua la sainte Cène, l'ineffable sacrement d'amour, et là où il fut crucifié et où il expira, des légions d'anges se tiennent toujours adorant et priant. Partout en un mot sur cette Terre-Sainte on doit se croire près de lui.

Mais en quelque lieu que nous vivions, nous savons qu'il est descendu sur la terre sous une forme visible, afin que tous les hommes apprissent qui il était, et ce qu'il demandait d'eux. Nous savons qu'il continue à être présent parmi nous, et là où il est, André, là est la Terre-Sainte.

Les impressions des saints lieux, quelque douces et louables qu'elles soient, pourraient mener trop loin sans grande utilité. Ce qui est vraiment utile, c'est de renoncer à nous-mêmes et à nos mauvais penchans; c'est de faire la sainte volonté de Dieu. Voilà qui est tout, le reste n'est rien.

Adieu, mon cher André, que le Seigneur soit avec toi! »

C.

VOYAGE EN AMÉRIQUE.

DÉTAILS SUR SA RELIGION ET SES MŒURS (1).

DEUXIÈME ARTICLE (1).

Vie de bord.

Je vous ai tracé, mon cher ami, les épisodes les plus intéressans du trajet de la dernière expédition française de la Plata, et le résultat peu glorieux de sa présence sur le théâtre de la guerre. Je viens essayer maintenant de vous rendre un compte fidèle des impressions diverses que j'ai reçues dans la traversée du retour; et c'est parce qu'il est rare d'en éprouver de pareilles, que je suis bien aise de vous les faire connaître. Et puis, j'ai l'espoir que la connaissance en pourra être de quelque utilité pour la propagation des idées de politique maritime, qu'il importe tant de faire triompher de nos jours.

Aussitôt la paix conclue entre notre pavillon et celui de la république de Buénos-Ayres, M. l'amiral Mackau, qui en cela avait exécuté fidèlement les instructions de notre gouvernement, ne songea plus qu'à diriger vers la France les bâtimens de notre escadre dont le besoin commençait à se faire sentir à notre pays par l'imminence d'une guerre européenne.

(1) Voir le 1er art. au t. XI, p. 585.

Environ trente bâtimens de toutes dimensions, depuis trois ans occupés sur les rives de la Plata, reçurent donc l'ordre de mettre sous voiles.

Je fus un des premiers à prendre la grande route de l'Océan pour revenir dans la patrie.

La corvette sur laquelle je me trouvais avait à son bord deux cents hommes d'équipage et trois cents soldats d'infanterie de marine. Ces derniers, passagers à bord, avaient reçu la mission d'aller, par la force, imposer des lois aux peuples de la Plata et à leur maître Rosa qui les gouverne avec une main de fer.

Mais dès que ces braves gens virent qu'on négociait au lieu de combattre, ils furent profondément découragés. Le mal du pays s'empara de leur cœur, et une maladie plus réelle commença à se faire sentir au milieu d'eux. Et comment aurait-il pu en être autrement? ils avaient perdu le seul dédommagement qu'ils s'étaient promis dans les fatigues de la traversée. Pour se faire une idée de la vie qu'ils avaient menée jusque-là, il faut se les représenter pendant un séjour de plus de deux mois à bord des bâtimens qui n'étaient pas leur caserne, mais bien celle des matelots. C'est là que ces braves gens, nullement habitués comme nous à la vie de mer, ballotés par les vagues et resserrés dans un espace étroit, tandis que les exigences du service leur permettait à peine de rester un moment en place, ces braves gens, dis-je, appelaient de tous leurs vœux la fin d'une navigation si pénible, cent fois plus désireux de se battre, que s'ils avaient été amollis par les délices de Capoue. Aussi quand nous les avions transportés à l'île de Martin-Garcia, n'avions-nous vu que des visages sereins, tandis qu'au retour de l'île, quand il fallut partir pour France, presque tous étaient mornes, et déjà minés par le mal moral. Telle était la disposition de ces pauvres soldats quand nous sortîmes du grand fleuve, non pour les conduire en France, cette pensée les eût encore consolés, mais pour les transporter à la Martinique où ils croyaient être décimés par la fièvre jaune, dont ils s'exagéraient encore les effets.

Nous partîmes des rives de Montévidéo le 20 novembre de l'année dernière, et trois jours après, nous étions engagés dans la mousson des vents du nord, qui pour le malheur de nos soldats dura longtemps et souffla fort. Il fallut accepter le combat avec ce vent tenace; notre commandant ayant jugé moins raisonnable de rentrer dans les terres que de prendre le large. Nous piquâmes donc à l'est, dans une espérance vague de recevoir les vents généraux de l'hémisphère sud, connus sous le nom de vents alizés de sud-ouest. Cependant après avoir couru vers l'Afrique plusieurs jours inutilement, nous revirâmes de bord, et fîmes route de nouveau vers l'Amérique: il est probable néanmoins que si nous avions continué quelque peu à l'est, nous eussions trouvé le vent constant de sud-ouest; mais il fallait aller le chercher trop loin, et nous perdions du chemin. Nous retournâmes donc vers l'ouest, déçus de notre espoir et ayant devant nous la perspective d'une mauvaise et longue traversée. En effet, le vent soufflait avec violence et nous pensions qu'il irait graduellement en augmentant pour retomber et reprendre plus fort jusqu'à ce que la mousson ait fait son temps. Au moment du départ, nos pauvres passagers faisaient déjà peine à voir; mais dès qu'ils virent ce temps affreux et le vent constamment contraire, ils ne nous montrèrent que des visages tristes et sans couleur. C'est alors que la démoralisation fit des progrès et par la contagion de l'exemple et par les faits susceptibles de la produire. Aussi au bout de peu de jours, le bord nous produisait-il l'effet d'un véritable hôpital. Pour comprendre combien c'était pénible à voir, représentez-vous notre situation.

Notre corvette avait un pont suspendu en plein air, où les gens de quart manœuvraient les voiles, et sur lequel on pouvait habiter quand il faisait beau temps, mais dans la série des vents que nous étions condamnés à subir, il fallait se mettre à l'abri. Au-dessous de ce pont supérieur était la batterie dont la moitié avait été destinée au séjour des pauvres soldats, tant que durerait la traversée. Ainsi rien qu'une moitié de corvette pour le logement de trois cents hommes environ; il est vrai que les bien portans se trouvaient sur le pont supérieur, d'autres

entièrement malades vidaient la place, étant suspendus dans les hamacs marins; au total, chaque homme pouvait à peine s'étendre en long. Si encore chacun eût eu sa couverture pour lui seul, il n'y eut eu que demi-mal peut-être, mais il n'y avait des couvertures et des hamacs que pour une moitié de nos passagers. Pour cela donc l'autre moitié couchait sur la dure. Encore si ces braves gens eussent senti sous leur corps une planche sèche; mais non, le bois non-seulement était humide, mais souvent trempe; puis les fenêtres ou ouvertures de la batterie, c'est-à-dire des sabords, étaient fermées à cause du mauvais temps, et l'air étouffé, infect de miasmes, eût été seul capable de rendre malade!!!

Vous voyez qu'avec de telles causes de maladies, il était difficile aux mieux portans de ne pas en ressentir les impressions. Sachez encore qu'on avait interdit à ces pauvres soldats l'entrepont, espace équivalent à la batterie et qui se trouve immédiatement au-dessous, ainsi que la cale qui se trouve au-dessous de l'entrepont. Cette dernière eût encore été préférable à l'encombrement, à l'humidité et aux mauvaises odeurs de la batterie. C'est donc ainsi que dans une demi-batterie de corvette de charge vivaient trois cents hommes environ, ne sachant où poser la tête, ni où tourner leur corps, beaucoup tourmentés par le mal de mer et tous par le roulis du navire, que ceux-là même qui sont habitués à la mer mettent en première ligne parmi les fatigues du bord. Serrés les uns contre les autres presque à ne pas pouvoir respirer, et ballotés à chaque instant par la secousse de la grosse mer, ils ne pouvaient prendre un moment de repos que lorsqu'ils étaient dans leur lit de toile suspendu, pour lequel ils alternaient chaque nuit avec un camarade.

Le mauvais temps ne discontinuant pas, et les causes de maladie croissant chaque jour, le typhus vint se placer au milieu de cette scène. Beaucoup en furent atteints, presque tout un côté de la batterie fut consacré aux malades, et en moins de quinze jours nous avions jeté six à sept corps à la mer; enfin je dois vous dire, que pour combattre cette maladie, nous avions de la viande salée qui commençait à se corrompre. Heureusement deux docteurs excellens que nous avions avec nous furent très soigneux de ces pauvres passagers, et luttèrent contre le mal moral des hommes et contre la fièvre typhoïde; ils en arrêtèrent les effets en partie, mais il y avait trop de causes de souffrance pour en être victorieux. C'est alors que le commandant arrêta définitivement que nous relâcherions à *San-Salvador* (appelée *Bahia* vulgairement). A cette nouvelle, l'espoir revint aux cœurs et on pouvait apercevoir quelques causeries animées; cependant, le vent était toujours contraire et fort, et nous attendîmes quinze jours encore pour arriver au port sauveur. Durant ce temps-là nous fûmes encore témoins de bien des souffrances : six hommes de plus furent jetés à la mer. En tout, douze décès à notre arrivée.

Je ne parlerai pas des causes de maladies, dont personne ne pouvait être responsable; mais n'est-ce pas un devoir de signaler celles qui auraient pu être évitées? La première est le manque d'une couverture pour chaque soldat, négligence qui ne trouve vraiment aucune excuse pour l'atténuer. Une lésinerie de quelques francs a ainsi privé quelques hommes de ce qui leur était indispensable pour ne pas tomber malades. Une autre cause est dans un manque inconcevable de vivres. Enfin un trop grand nombre de passagers étaient réunis sur un même bâtiment. Et quant aux vivres, il est bien pénible de penser que les hommes qui servent leur pays avec le plus de *privations*, de *fatigues* et de *dangers*, ne soient pas mieux entretenus par lui. Du moins devrait-on veiller à maintenir une surveillance assez grande et assez sévère dans les ports sur les fournisseurs, pour que les vivres fussent distribués aux équipages dans la qualité marquée par l'ordonnance, si on ne veut en augmenter la quantité.

Or, pour brider l'ambition plus ou moins légitime des fournisseurs de vivres, on se contente d'envoyer une commission du bord, qui doit recevoir les provisions de campagne. Cette commission est composée d'un officier, d'un sous-officier, d'un commissaire aux vivres du bord, et d'un matelot. Il est ar-

rivé que l'officier s'est plaint parfois de la mauvaise qualité des vivres; mais je ne sache pas qu'une seule fois le fournisseur, par je ne sais quel moyen, n'ait eu raison; de sorte que, donnerait-on des viandes et des légumes à demi pourris, du vin à demi aigre, on ne se plaindrait plus : c'est là une habitude prise. Et quant à la quantité, n'oubliez pas ce mot d'un vieux marin qui me disait : « Celui qui a fait la ration du matelot n'avait pas faim. » Et ce qui prouve la justesse de cette parole, c'est qu'à bord de tous les bâtimens de l'Etat, les chirurgiens-majors sont obligés d'accorder une demi-ration en supplément à un bon nombre d'hommes. Sur deux cent cinquante à bord d'une corvette, quarante hommes avaient le supplément de famélique, et si je ne dis que quarante hommes, je dois ajouter que beaucoup avaient demandé et avaient été refusés, parce qu'il n'est accordé qu'un certain nombre de supplémens. Aussi dès qu'un bâtiment de l'Etat se trouve dans une rade, voit-on les équipages dépenser tout leur pécule pour mieux se nourrir, et joindre, dès qu'ils le peuvent, un petit pain à la ration trop exiguë.

D'un autre côté, n'est-il pas pénible de voir des hommes, échauffés de viandes salées durant des mois entiers, ne pas trouver, en arrivant au port, de quoi se rafraîchir un peu? Ainsi il est arrivé de voir à Brest, où le quintal de pommes de terre coûte quarante à cinquante sous, que des équipages n'avaient avec leur simple ration de viande que quelques feuilles de choux pour tout légume.

Il serait pourtant bien facile de leur en donner d'autres, et de leur donner même durant les traversées des pommes de terre, en les conservant au moyen de boisseaux en osier. Enfin, puisque nous cherchons à créer une forte population de matelots capables de lutter contre l'Angleterre, n'oublions pas combien leur ration est moindre que la ration des matelots anglais. J'ai vu dans le Levant ces derniers, quoique avec deux cents hommes de moins par équipage de vaisseau, absorber chaque jour plusieurs bœufs de plus. En définitive, je conclus par dire que si on trouve la quantité de vivres suffisante, on doit au moins veiller à ce que cette quantité ne soit pas d'une qualité inférieure à l'ordonnance. Or, pour cela il ne faudrait qu'un simple contrôle sur les fournisseurs; et ce contrôle n'existe pas.

Mais il est temps que je poursuive ma relation.

Nous arrivâmes enfin à San-Salvador (Bahia), et à la vue de cette nature si belle que je n'en ai rencontré de comparable que sur les rives du Bosphore, nous revînmes à la vie. Là, partout une végétation vigoureuse rafraîchit la vue, et cette ancienne capitale du Brésil, qui contient 120,000 âmes, se présente au voyageur avec les impressions variées de la ville et de la campagne. Bâtie moitié sur un coteau élevé et d'une lieue de long, qui s'incline sur la mer, moitié sur la plage, elle est entremêlée de grands arbres et de jardins, où chaque maison ne s'aperçoit en quelque sorte que dans un fond de verdure. Sur la crête du coteau sont les grands édifices : le château du gouverneur, la cathédrale, les grandes églises, un assez beau théâtre et plusieurs couvens.

En y arrivant, nous fîmes transporter nos malades à l'hôpital militaire des Brésiliens. Là, ils eurent les moyens de se rétablir, quoique cet hôpital soit bien mal servi : trois de nos malades furent sauvés et deux y périrent; nous en laissâmes deux autres, qui reviendront, il faut l'espérer, dans la patrie. J'allai voir ces braves gens, et donnai un peu d'argent à une bonne créature de nègre qui, par une admirable charité, était là comme le Vincent de Paul de nos frères de France. Et, en effet, nos malades lui donnaient le nom de père; jour et nuit, il veillait sur eux et accourait au moindre bruit. Ce bon nègre était lui-même malade. Nous séjournâmes quinze jours à Bahia. Dans ce temps, nous allâmes visiter en corps le gouverneur-général de la deuxième ville du Brésil, que nous trouvâmes fort mesquinement logé. Nous étions une vingtaine d'officiers en grand uniforme de marine, et c'est ainsi que nous parcourûmes plusieurs rues de Bahia, pour montrer des Français aux Brésiliens. Durant notre séjour en rade de Bahia, nous ne fûmes témoins de rien de remarquable à terre. Le consul anglais

donna un bal à la nouvelle de la naissance de la fille de la reine Victoria. Notre consul n'eut pas occasion d'en donner un.

Nous allâmes en uniforme dîner chez de bons Capucins italiens, qui font un grand bien dans le pays par les missions dans l'intérieur des terres, où leur supérieur les expédie. Nous n'avons pas la gloire d'avoir dans ce pays des missionnaires français. Avant notre départ, nous fûmes témoins d'un fait très remarquable.

C'était le premier janvier 1841; et ce jour-là, comme tous les premiers jours de l'année, on a l'habitude de faire une procession maritime. La divine hostie est descendue dans le canot doré du gouverneur, et tous les bâtimens marchands ou de guerre sur rade envoient au rendez-vous une ou plusieurs embarcations. A l'heure indiquée, l'escadrille quitte le port et cotoie la rade le long de la ville; puis, tournant à droite, se dirige vers la station des bâtimens de guerre, où plusieurs de ceux-ci sont préparés à saluer Dieu dans le saint sacrement. Il y avait pour nous quelque chose d'imposant à voir un tel spectacle: soixante canots environ formaient le cortége et honoraient le canot de Dieu par des salves de mousqueterie. A la vue de cette procession nouvelle, on se rappelait naturellement le Christ s'avançant sur les eaux dans le canot de Pierre. Certains de nous avaient la foi et pouvaient jouir de ce qu'il y avait de plus intime dans la beauté de ce spectacle. J'étais de quart à cette heure-là; le canot approchait et je descendis pour disposer mes canonniers, à qui j'avais donné l'ordre de se tenir prêts. Dès que le canot *divin* fut arrivé juste devant nous, je commençai la salve qui fut de vingt-un coups de canon et réussit très heureusement jusqu'au dernier coup. Je vous avouerai, mon ami, que j'étais fier d'avoir salué Jésus-Christ. La procession passa, et après avoir dirigé sa route vers le groupe des bâtimens marchands, elle disparut.

Quelques jours après, le 13 janvier, nous étions en route pour tourner la pointe de la ville en cotoyant ce beau rivage, sauveur de nos pauvres soldats; nous laissions rapidement derrière nous cette réunion charmante de jardins et de maisons blanches, ce mélange délicieux de la nature et des ouvrages de l'homme, Bahia, en un mot, auquel dans tous mes voyages Constantinople seule m'a paru supérieur. Nous perdîmes bientôt de vue toute terre et piquâmes vers le nord pour tourner la pointe la plus est à l'Amérique méridionale, et puis faire route vers les Antilles françaises. Après quelque huit à dix jours de vents contraires, nous doublâmes le grand cap et trouvâmes au nord des vents favorables. Tout le temps que dura le vent contraire, il y eut encore à lutter contre le mal moral et physique de nos passagers, et nous jetâmes encore deux hommes à la mer. Ici je ne puis résister au besoin que j'ai de dire quelques mots sur le remède moral à apporter à l'ennui, à l'abrutissement qui écrase parfois nos équipages. Dans cette traversée j'eus occasion de faire l'expérience de ce remède.

Je veux parler des livres. J'avais quelques *romans* de Walter-Scott, quelques autres livres, le *Voyage dans les Deux Amériques* par D'Orbigny; je donnai tout ce que je pus donner; et si je donnai ainsi ces livres, c'est que je m'apercevais d'un premier effet causé par un ou deux romans que j'avais prêtés. A la fin du voyage, je reçus un envoyé de chaque compagnie passagère qui vinrent me demander en particulier, et ils m'exprimèrent leur reconnaissance pour eux et leurs camarades d'une manière si touchante que j'en fus tout attendri; je leur serrai la main et causai avec eux en camarade, leur disant que ce que j'avais fait pour eux, ils l'eussent fait pour moi. Et si je me permets de citer ce fait personnel, sachez bien, mon cher ami, que c'est parce qu'il vient à l'appui de ce que je veux prouver, la nécessité d'avoir une bibliothèque à bord, ou d'y consacrer une partie des économies de l'équipage, à moins qu'on n'obtienne pour cet objet les secours du gouvernement. Ce serait un excellent moyen d'amélioration morale pour le matelot et pour tout l'équipage.

Après avoir doublé le cap, nous ne tardâmes pas à arriver aux Antilles. Ce-

pendant avant d'apercevoir les terres françaises, les paris furent ouverts à bord de notre corvette sur les chances plus ou moins probables d'une prompte arrivée. Nous aperçûmes enfin la Martinique, et bientôt au détour d'une pointe, nous découvrîmes l'escadre française des Antilles, commandée par le contre-amiral Arnoux; elle se composait d'une frégate de soixante canons, d'une autre de cinquante et de deux de trois rangs de quarante-quatre canons, de deux corvettes de trente-deux canons, de deux corvettes de charge et de plusieurs petits bâtimens.

Nous arrivâmes donc chargés de nos malades en pays français au milieu de nos compatriotes, après une aussi douloureuse et si triste traversée. Nous descendîmes à terre; la musique militaire jouait sur la savane, et quelle joie, vous dirai-je, que j'ai ressentie dans l'âme en entendant ces airs de France! C'était la douceur, la mélancolie religieuse d'un exilé! Et ces pauvres soldats comme ils furent joyeux! La vue de la France produisit sur les cœurs abattus une révolution subite, c'était comme une résurrection. Mais je vais vous dire un mot sur mes trop courtes impressions à la Martinique pendant quatre ou cinq jours de station d'un service actif et consacré aux préparatifs de départ.

J'ai pu d'abord m'apercevoir que la ville du Fort-Royal qui avait été presque entièrement abattue par le tremblement de terre, était à peu près dans le même état que je l'avais vue avant le tremblement, sans le moindre indice de la secousse, et cela sans doute est dû aux secours envoyés par la métropole. J'y ai vu de plus un magnifique hôpital, dont j'ai trouvé la disposition plus belle encore et plus convenable que nos grands hôpitaux militaires de France. Quant aux ravages annuels de la fièvre jaune, rien n'est changé et ne peut l'être, à moins que quelque célèbre médecin n'y vienne faire une révolution. Il y a de l'amélioration pour les mœurs depuis l'envoi fait par la métropole d'un préfet apostolique. J'ai été voir ce missionnaire et j'ai causé deux fois avec lui; la première, sur une campagne de la Plata; la seconde, sur notre chère France pour laquelle il m'a donné ses commissions, mais je n'ai pu avoir les renseignemens que je désirais. Il n'a pu que me dire un mot sur l'amélioration du pays, qui vient de payer sa dette envers les hommes charitables de France qui l'ont secouru, en envoyant de son côté des aumônes aux victimes de l'inondation du Rhône. M. le préfet apostolique m'a chargé de la publication du mandement qui faisait un appel à la reconnaissance des colons. Je regrette, mon cher ami, de n'avoir pu connaître diverses familles avec lesquelles il m'aurait été facile d'entrer en relation pour juger le pays et vous en dire quelque chose d'exact, je ne puis que vous rendre compte de ce que j'ai vu. Dans les quelques heures que j'ai passées à terre, j'ai eu occasion de parler longuement avec une famille de colons, et j'ai eu lieu de croire que l'affranchissement des noirs amènerait peu de bons changemens, à moins qu'on n'y procède avec de grandes précautions; pour le moment la défense de la traite est le seul remède à opposer à un état aussi douloureux pour l'humanité, mais c'est à la religion et à la politique de préparer convenablement pour l'émancipation les nouvelles générations noires. Quant aux esclaves d'un certain âge, le changement d'habitudes leur serait aussi pénible qu'à leurs maîtres, et parmi ces derniers, grand nombre serait absolument incapable de se suffire à eux-mêmes dans le cas de l'émancipation. Depuis plusieurs années, me disait une dame respectable sous tous les rapports, je suis entretenue par ma négresse sans me donner la moindre peine; et c'est ainsi, ajoutait-elle, qu'il est de ces femmes noires qui sont la seule espérance de certaines familles. Elles partent au commencement de la semaine pour l'intérieur de l'île et reviennent à la fin avec somme suffisante au delà des besoins de leur maîtresse, à qui elles remettent fidèlement, sans rien garder pour elles. Il y a assez de religion dans la ville de Fort-Royal; j'ai eu lieu de m'en assurer, et ce qui m'a également touché, c'est d'avoir vu à la messe le colonel du régiment avec tout son état-major. Toutefois, il ne me paraît pas douteux qu'il n'y a point encore assez

de prêtres dans l'île, malgré l'envoi qu'on en a fait dernièrement.

Le 4 février j'obtins du contre-amiral Arnoux de passer à bord d'une frégate qui allait mettre sous voiles pour France, et je quittai ma corvette dont je me séparai avec regret, mais c'est surtout en quittant mes bons matelots que j'éprouvai un véritable sentiment de bonheur en les voyant me poursuivre jusqu'à ma frégate pour m'exprimer leur regret et leur attachement. J'avoue que c'est un bien doux moment que celui où l'on sait que l'on est aimé de ses subordonnés, quand on peut songer toutefois que l'on n'a jamais été faible avec eux. Après vingt-six jours d'une traversée heureuse, la frégate arriva à Brest où je pris le courrier pour venir vous embrasser.

UN OFFICIER DE MARINE.

Examen et interprétation de l'Épître de saint Jacques, par le Dr F. H. KERN, *professeur de théologie protestante à l'Université de Tubinge.* 1 vol. in-8°. Tubinge, à la librairie de Fues, 1838.

« Que servirait-il à un homme de dire qu'il a la foi, s'il n'a point aussi les œuvres? La foi pourra-t-elle le sauver?... La foi sans les bonnes œuvres est une foi morte. » — Voilà ce qu'écrivait aux Églises le glorieux apôtre saint Jacques, dans l'épître admirable qui est parvenue jusqu'à nous comme partie intégrante des livres canoniques du Nouveau Testament. La nécessité des bonnes œuvres pour le salut, ce dogme important de notre foi, ne pouvait pas sans doute avoir de plus digne interprète que celui des disciples du Sauveur, qui mérita même des ennemis de la religion nouvelle le glorieux surnom de Juste. Quand, au seizième siècle, Luther prêcha son absurde système de la seule valeur de la foi comme moyen de salut, et refusa aux bonnes œuvres toute espèce de virtualité dans l'ordre de la grâce, on conçoit que les paroles claires et précises de l'Épître catholique de saint Jacques durent former un frappant contraste avec la doctrine que le novateur annonçait comme seule conforme à la pureté de l'Évangile; il y avait là un argument trop fort en faveur de la croyance ancienne. Mais Luther n'était jamais embarrassé quand une autorité quelconque se trouvait en conflit avec son arrogante raison privée. Écriture et tradition, il s'élevait au-dessus de tout, il foulait tout au pied; et les disciples répétaient avec une sotte complaisance, comme autant d'oracles, les inconséquentes ou impies déclarations du maître. Luther ayant décidé que la foi seule nous sauve, à l'exclusion des bonnes œuvres, il trouve que le moyen le plus logique de soutenir sa thèse, c'est de nier à l'épître incommode les caractères divins que jusqu'alors l'Église lui avait unanimement reconnus. Dans le paroxysme de l'orgueil, il appela cette même épître une épître de paille. Or, voici que, du sein même de la réforme, il s'élève un savant, un des professeurs destinés à fournir à la communion protestante des pasteurs, lequel livre au public le fruit de ses longues investigations, et revendique à l'écrit de l'apôtre saint Jacques son double caractère d'authenticité et de canonicité. Un semblable phénomène est trop curieux pour ne pas mériter notre attention et celle des penseurs chrétiens de notre époque. Nous citerons donc les principaux points sur lesquels porte l'investigation de l'auteur, et nous ferons connaître le jugement d'un des recueils littéraires les plus distingués de l'Allemagne protestante. Antérieurement déjà, M. Kern avait publié, dans la Revue de Tubinge, un travail sur le même sujet, et y avait posé des conclusions différentes de celles qu'il présente aujourd'hui au public. Il y a donc eu lutte intérieure, il y a eu progrès, et nous devons savoir d'autant plus gré à l'auteur de ne point avoir écouté les suggestions d'un amour-propre mal entendu, en refusant de suivre le cri de sa conscience littéraire. « Dans mes récentes « recherches, comme dans mes recherches anté-« rieures, j'ai reconnu l'exactitude de la notion que « je me suis formée du caractère intrinsèque de l'é-« pître de l'apôtre Jacques, quant à ses parties es-« sentielles; mais il s'est élevé dans mon esprit des « doutes sur les conséquences que j'avais déduites « d'abord, relativement à l'origine de cette épître. » — Le nouveau résultat auquel M. Kern est arrivé, c'est que saint Jacques est véritablement l'auteur de la lettre qui, dans le canon biblique, porte son nom. Le résumé de ce travail est le suivant :

I. Tradition historique concernant l'épître de saint Jacques et son auteur. — II. Caractère intrinsèque de cette même épître : 1° personnalité de l'écrivain sacré, telle qu'elle ressort du monument évangélique dont il s'agit ici; 2° tendance spéciale de l'épître de saint Jacques, qui cherche à combattre ceux qui interprètent faussement la doctrine de saint Paul touchant la justification par la foi. — III. Origine de l'épître; celle-ci porte en elle-même les preuves positives que l'auteur n'est autre que saint Jacques, le frère du Seigneur et le premier évêque de Jérusalem.

Mais si l'Épître de saint Jacques appartient réellement à cet apôtre, qui est nommé dans saint Paul une des colonnes de l'Église, il est impossible de ne pas reconnaître aussi la nécessité des bonnes œuvres pour le salut, et ainsi la doctrine catholique se trouve pleinement justifiée par un docteur de la réforme contre le chef de la réforme lui-même. C'est ainsi que nous avons vu maint préjugé tomber devant un examen impartial, et nous pouvons espérer avec confiance que, dans un avenir peut-être peu éloigné, l'Eglise verra rentrer dans son giron ces nombreux enfans égarés par les novateurs du seizième siècle.

L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE.

Numéro 76. — Avril 1842.

Sciences Physiques.

COURS DE PHYSIQUE SACRÉE.

MOISE EXPLIQUÉ PAR LES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES, ou RÉFUTATION, PAR LES FAITS ET LA SCIENCE, DU PANTHÉISME MATÉRIALISTE.

QUATRIÈME LEÇON [1].

1° Résumé des principes; systèmes divers; leur défaut de principe. — 2° Théorie de la terre; position précise de la question; tous les systèmes se résument à trois. — 3° Neptuniens; leurs preuves sont insuffisantes et leur opinion insoutenable. — 4° Plutoniens; ils réfutent les neptuniens; leur hypothèse n'est pas soutenable; ces deux systèmes se réfutent mutuellement. — 5° Système astronomico-chimique; les mêmes difficultés existent que pour les précédens; en outre, les nébuleuses ne prouvent rien en sa faveur. — 6° Examen plus approfondi de la chaleur d'origine, de l'état gazeux ou de fusion ignée.— 7° Vice de toutes ces théories; c'est au fond le matérialisme pur, moins la logique. — 8° Vraie théorie de la terre; le récit de Moïse; sa conséquence est que la terre a été créée de toutes pièces. — 9° La raison, la logique et les faits prouvent la même vérité.

1° Nous avons prouvé dans nos leçons précédentes que la terre a été créée la première; nous avons également prouvé la grande probabilité que le texte et les faits les plus simples de la science nous donnent pour regarder les premiers jours de la création comme ayant la même mesure que les suivans. Mais nous avons surtout appuyé sur le mode logique d'après lequel la création a nécessairement dû s'opérer; mode logique qu'il faut nécessairement admettre tel que Moïse le donne, si l'on veut raisonner sur son récit. Et nous supplions le lecteur de ne jamais oublier ce principe de raison, de bon sens et de légitime critique. Il est évident en effet qu'en bâtissant et accumulant des hypothèses plus ou moins insoutenables, on est sorti de la thèse de Moïse, et dès lors il n'y a plus possibilité de s'entendre, ni de raisonner. De là ce chaos d'opinions diverses et de cosmogonies à l'infini et contradictoires que nous avons vu naître dans nos temps; et tout cela dû au défaut de logique, d'étude et même de bon sens. La grande source, la source unique de tant d'erreurs opposées et destructives les unes des autres, c'est qu'on a toujours repoussé l'action de Dieu dans la création du monde; et dès lors force a été de chercher des causes productrices de tant d'effets divers, car la logique de l'esprit humain, l'apparente sévérité de la science ne pouvait pas plus se contenter du hasard que les passions ne vou-

[1] Voir la IIIe leçon au n° 75 ci-dessus, p. 168.

laient de Dieu. Là se sont présentées trois écoles : la première qui a cherché dans son imagination des hypothèses plus ou moins hasardées, et qui ne s'appuyaient sur aucune observation, sur aucune donnée certaine. La seconde, au contraire, part de l'observation des phénomènes actuels, des causes et des effets présens pour expliquer les effets anciens et la création ; plus raisonnable et plus logique, cette dernière école a été et demeure dans le vrai tant qu'elle ne prétend pas s'élever jusqu'à la création et qu'elle la suppose ; mais hors de là elle est dans le champ des hypothèses comme la première. Enfin une troisième école est celle des hommes religieux, qui, admettant Dieu et les enseignemens de la foi, veulent y trouver un accord avec les hypothèses et les données de la science ; mais malheureusement ils se sont trop souvent laissé effaroucher par le côté spécieux des deux écoles précédentes ; traînés à leur remorque, ils ont, comme elles, abandonné la raison, la logique et le bon sens ; ils ont fait dire à Moïse ce qu'exigeaient les systèmes divers qui avaient la vogue ; mais comme ces systèmes se trouvaient renversés tour à tour et les uns par les autres, il en est résulté qu'ils faisaient dire à Moïse le oui et le non dans la même ligne et dans les mêmes termes. L'absurdité d'un tel résultat, ses conséquences funestes pour la foi des faibles qui, voyant les systèmes sur lesquels ils s'étaient appuyés renversés, se laissaient ébranler, n'a pourtant pas ouvert les yeux à ces interprètes imprudens, quoique bien intentionnés. Cette dernière école s'appuyant sur les deux premières, arrive nécessairement aux mêmes conséquences erronées, et même à de plus terribles, car, par leur imprudence, la négation de Dieu et de la révélation sort de la preuve qu'ils veulent lui donner ; et de plus, toutes les vacillations qu'enfante l'éclectisme enveloppent toutes leurs théories, qui demeurent sans aucune portée.

Une faute grave, un principe faux est le point de départ de ces trois écoles ; c'est toujours de supposer que les lois actuelles du monde ont présidé à sa création ; nous avons déjà démontré la fausseté de cette thèse ; mais nous supposons bien qu'une foule d'objections ont dû s'élever contre notre démonstration ; nous espérons aussi qu'elles disparaîtront à mesure qu'on voudra bien nous suivre. La théorie de la terre, telle qu'elle a été envisagée jusqu'à ce jour par les trois écoles dont nous avons parlé, est la seule source d'objections plausibles à nos démonstrations précédentes ; il s'agit donc d'en étudier l'histoire. Ici se présentent deux questions : 1° Les diverses théories de la terre qu'on a proposées jusqu'à ce jour peuvent-elles être raisonnablement soutenues ? 2° quelle est logiquement et raisonnablement la seule admissible ?

2° Avant toute discussion, il faut bien distinguer deux choses dans la structure de notre globe, l'enveloppe corticale et le noyau central. Par enveloppe corticale nous entendons les couches diverses qui sont ou qui renferment des débris de corps organisés ; évidemment ces couches diverses ont été formées après la création des êtres organisés et n'appartiennent par conséquent pas à la création primitive de la terre sur laquelle ont été créés et ont vécu ces êtres organisés. Il n'est donc pas ici question de ces couches diverses, nous les étudierons plus tard. Mais le noyau central, la terre primitive, sur laquelle s'est opérée la création, voilà le sujet actuel de notre étude. Comment cette terre a-t-elle été créée, comment s'est-elle formée ?

Il serait tout-à-fait impossible de donner une idée complète ou même succincte de tous les systèmes géologiques qui ont été mis au jour : dans un rapport lu à l'Institut en 1806, Cuvier dit que le nombre de ces systèmes s'élève à plus de quatre-vingts. Dans le troisième volume de ses leçons de géologie, de La Mettrie en classe et analyse plus de soixante ; et cette analyse est loin d'être complète. On peut ranger sous trois grandes catégories tous les systèmes qui ont été essayés sur la théorie de la terre, du noyau central ; la première catégorie renferme tous les systèmes dits *neptuniens* ; ils prétendent que tout s'est formé par l'eau. La seconde catégorie comprend tous les systèmes appelés *plutoniens* ; ils prétendent que tout s'est formé par le feu. Enfin la troisième catégorie, qui n'a pas encore été nommée, mériterait, nous semble-t-il, le nom d'*Astronomico-chimique* ; elle pré-

tend que tout a commencé par l'état gazeux, puis elle fait intervenir l'eau et la chaleur, et tient par conséquent des deux théories précédentes, en se rapprochant toutefois davantage des plutoniens. Un grand nombre de philosophes anciens ont supposé que le globe terrestre était un être animé ; ils pensaient de même au sujet de tous les autres astres ; plusieurs modernes ont suivi cette opinion, entre autres Kepler ; la doctrine de Lehmann sur les filons, celle de M. Patrin *sur l'assimilation minérale*, celle de l'école panthéiste allemande, s'en rapprochent beaucoup. Mais cette théorie n'étant qu'une hypothèse sans fondement, dont tout le monde aperçoit facilement l'exagération, nous ne nous arrêterons pas à la discuter.

3° *Neptuniens*. Sans parler d'Hésiode et d'Ovide et d'une foule de philosophes anciens, où se trouvent les germes du système des neptuniens, exposons les bases de ce système, tel qu'il est admis par les modernes. Dans nos laboratoires de chimie on forme le plus souvent les cristaux [1] par la dissolution aqueuse [2]. A la surface de la terre il se forme également des cristaux par cette même dissolution aqueuse. Or, les géologues ayant observé l'état de cristallisation des minéraux des terrains primitifs ou du noyau de la terre, ont cru que cet état supposait nécessairement une dissolution aqueuse préalable.

En second lieu les terrains primitifs offrent des couches minces composées de minéraux d'espèces diverses par leur nature et leur forme, comme du calcaire saccharoïde dans du gneiss, du quartz blanc dans du schiste amphibolique noir. Ces couches diverses alternent entre elles à diverses reprises. Cette disposition se rapproche beaucoup de celle des terrains secondaires ; tellement que le passage des terrains primitifs aux terrains secondaires, de ceux-ci aux tertiaires, est presque imperceptible. De toutes ces observations, les géologues neptuniens tirèrent la conclusion que les terrains primitifs n'avaient pas un autre mode de formation que les terrains secondaires et tertiaires, dont l'origine aqueuse est évidente et admise par tout le monde. La conséquence était que la terre avait dû être primitivement dans un état de dissolution aqueuse, d'où elle n'a pu sortir qu'après un long temps, et par là encore s'expliquait la figure sphéroïdale de la terre.

Tels sont les principaux faits et les raisons sur lesquelles les neptuniens appuient leur système ; examinons-les. 1° Pour le fait de l'état de cristallisation des substances qui composent le noyau central, dans la partie qu'on a pu observer, les neptuniens ne peuvent rien conclure pour plusieurs raisons ; la première c'est qu'un grand nombre de matières fondues par la chaleur et refroidies lentement, se cristallisent absolument comme par la dissolution aqueuse ; d'autre part, une foule de matières encore, réduites à l'état gazeux, se cristallisent par la condensation, de la même manière que par l'eau et la fusion. Lequel de ces trois modes a présidé à la cristallisation primitive du globe ? Il est impossible de le déterminer. Une seconde difficulté, bien plus grave, c'est que la plupart des minéraux qui se trouvent dans les terrains primitifs, sont précisément insolubles dans l'eau ; de là l'impossibilité radicale, dans l'état de la science, d'admettre la théorie des neptuniens. En outre, on a prouvé par des calculs mathématiques, qu'il aurait fallu, dans l'état actuel des choses, que 50,000 kilogrammes des matériaux de la terre eussent pu être dissous par un seul kilogramme d'eau ; chose encore impossible.

2° Quant à l'état de stratification et de mélanges des diverses substances primitives dans le noyau central, on ne peut pas plus en conclure en faveur du système neptunien. En effet, certaines roches qu'on regarde comme primitives, sont

[1] Un cristal est une substance pierreuse ou minérale qui a des formes régulières et géométriques ; ainsi le quartz ou cristal de roche, qui cristallise le plus souvent en prisme hexagone, ou à six pans, terminé par des pyramides à six faces ; le diamant, qui cristallise en octaèdre régulier, c'est-à-dire qui a huit faces ; la pyrite, qui cristallise en cube, figure semblable à un *dé*, etc., etc., sont des cristaux.

[2] La dissolution consiste dans la désagrégation, la séparation des molécules d'une substance par l'eau. Quand une substance est ainsi dissoute par l'eau, ses molécules sont libres et en suspension dans l'eau, et peuvent se rapprocher librement pour prendre la position convenable pour former un cristal.

tantôt en masse et tantôt en couches distinctes ; ainsi le granit, par exemple. Il en est aussi de même des calcaires, il y a des calcaires en masses et des calcaires en strates ; les couches diverses qu'on rencontre dans les terrains primitifs ne prouvent donc pas que tous ces terrains ont été formés par une dissolution aqueuse, puisqu'on y trouve aussi et plus souvent des masses compactes. D'ailleurs la dissolution n'est qu'un obstacle à la désunion des molécules ; et alors de deux choses l'une, ou les matériaux des roches primitives étaient en masses avant d'être désagrégés par la dissolution, ou ils n'étaient pas en masses. — Si ces matériaux étaient réunis, pourquoi les dissoudre pour les réunir de nouveau? il n'y a pas de raison. S'ils n'étaient pas en masses, ils ont pu être créés dans deux états, ou à l'état de dissolution dans l'eau, ou à l'état gazeux. S'ils ont été créés à l'état de dissolution dans l'eau, tout doit être en couches superposées et non pas en masses ; or les deux états de couches et de masses se rencontrent. En outre, une foule de ces substances ne peuvent pas être dissoutes dans l'eau comme nous l'avons vu. Si au contraire ces matériaux ont été créés à l'état gazeux, ils étaient dans la condition la plus favorable à former des cristallisations et des agrégations de tout genre, et dès lors il n'y a pas eu besoin de dissolution.

Il ne reste donc plus que la figure sphéroïdale de la terre en faveur du système neptunien. Mais d'abord cette forme peut tout aussi bien avoir été déterminée par un état gazeux primitif, comme l'a montré Laplace, ou par la fluidité de la seule surface du globe, comme le supposent les calculs de Clairault; et ainsi l'hypothèse neptunienne n'est nullement nécessaire. En outre, il n'est pas du tout irrévocablement prouvé que la terre soit un sphéroïde parfait de révolution, ce qui devrait être si elle avait été primitivement à l'état liquide. D'après les lois de l'hydrostatique, de la gravité, de la force centrifuge et centripète, on arrive à prouver qu'un corps liquide en rotation sur lui-même, doit arriver à une forme elliptique renflée à son équateur et aplatie à ses pôles; or les calculs mathématiques ont conduit à ce même résultat pour la forme de la terre; donc, a-t-on conclu, la terre a été primitivement à l'état fluide ou liquide. Ce raisonnement suppose évidemment ce qui est en question. En effet, les lois de l'hydrostatique, de la gravité, etc., dépendent de la forme de la terre, ce sont des propriétés de son état actuel, propriétés qui n'ont pu exister que par cet état même, mais non le déterminer; tous les calculs du monde fussent-ils les plus rigoureux et les plus exacts possibles, ne prouvent qu'une chose, c'est que tel est l'état actuel de la terre, telles sont les lois actuelles du mouvement. Mais avant que cet état et ces lois actuelles existassent, il fallait évidemment que les choses fussent établies. Mais est-il même bien prouvé que les calculs soient confirmés par l'expérience ? Nullement ; il y a bien des résultats de l'observation directe en contradiction avec tous ces calculs. En effet, les calculs les plus accrédités donnent au pôle un aplatissement de 1/305; mais les mesures géodésiques et celles des méridiens offrent des différences : ainsi le degré mesuré à la région du pôle, par de savans suédois, indique pour l'aplatissement 1/312. Les diverses parties de l'arc mesuré en France, dans ces derniers temps, comparées entre elles, indiquent un aplatissement de 1/180, tandis que la comparaison de leur ensemble avec le degré de l'équateur indique 1/309, et, avec le degré de Laponie, 1/317, M. Mudge a mesuré deux degrés continus qui ont présenté une différence de 216 mètres en moins, tandis qu'ils auraient dû en présenter une de 33 mètres en plus. Les opérations de La Caille lui ont donné un aplatissement qui irait jusqu'à 1/169. Il est donc loin d'être démontré que tous les méridiens terrestres soient des ellipses parfaites, et que par conséquent la terre soit un solide de révolution parfait.

La différence du niveau des mers, de la mer Rouge et de la Méditerranée, par exemple, vient confirmer ce même résultat. Car si la terre est un sphéroïde parfait, le niveau des mers doit être partout le même; or, les mesurages opérés dans la mer Rouge et la Méditerranée, ont apporté un résultat contraire. En outre, pour avoir une démonstration irréprochable, il faudrait

avoir mesuré un assez grand nombre de méridiens sur tous les points du globe pour avoir une donnée suffisamment générale; il faudrait avoir fait cette opération sur le niveau des mers, sur une échelle assez étendue pour arriver au même résultat; et enfin, il faudrait que ces divers résultats s'accordassent, ou du moins ne différassent pas d'un nombre assez considérable pour que cette différence ne pût être attribuée à une erreur de calcul. Mais nous sommes loin d'être arrivés là, et dans l'état actuel des choses, il n'est nullement démontré que la terre soit un sphéroïde parfait de révolution; et cette dernière hypothèse échappe encore aux Neptuniens, et quand même elle ne leur échapperait pas, elle ne prouverait rien en leur faveur, comme nous l'avons vu.

4° *Plutoniens*. Le système des Neptuniens est donc complétement inadmissible. Etudions celui des Plutoniens. Certains géologues, dans l'impossibilité de rendre raison de la formation des terrains primitifs par la même cause qui a formé les terrains secondaires, l'eau, ont eu recours à une origine ignée. 1° Les volcans vomissent des laves basaltiques remplies d'amphibole, de mica, de feldspath, etc., principes dominans dans les roches primitives et que l'on n'observe jamais se produire par la voie humide; cette ressemblance des produits des volcans avec les roches primitives, fit conclure que celles-ci étaient le résultat d'une cause semblable, et que la terre a été primitivement une masse incandescente, qui s'est à la longue refroidie à la surface. Cette opinion a été appuyée dans ces derniers temps surtout par M. Mitcherlich, académicien de Berlin. Ce savant, ayant trouvé du silicate et du bisilicate de protoxide de fer, du mica, etc., formés de toutes pièces, dans des scories provenant de hauts-fourneaux, à Fahlun, à Carpenberg, en a conclu que les roches primitives qui sont analogues, sont dues aussi à une cause ignée; et là-dessus il a bâti une théorie de la terre qu'il est inutile d'exposer ici.

Un second fait à l'appui de cette théorie, c'est l'accroissement de la chaleur, à mesure que l'on descend vers le centre de la terre. On suppose même que le centre de la terre est encore en fusion, et que c'est même là la cause des volcans, qui ne seraient que les soupiraux par où les matières en fusion seraient vomies à la surface. Ce serait encore à cette cause qu'il faudrait attribuer la chaleur des eaux artésiennes, et peut-être thermales.

Telles sont les principales raisons sur lesquelles s'appuient les Plutoniens, en faisant intervenir comme les Neptuniens la figure sphéroïdale de la terre.

1° La ressemblance des produits volcaniques avec les roches primitives ne prouve logiquement qu'une chose; c'est que les volcans ayant leur siége dans ces roches primitives y puisent les élémens de leurs éjections, et voilà tout. L'observation de M. Mitcherlich prouve simplement aussi que les minerais traités aux hauts-fourneaux de Fahlun et de Carpenberg, contiennent des substances qui sont réduites au même état que les roches volcaniques par l'action du feu, mais ne prouve rien pour la théorie de la terre. Mais, en outre, pour que la conclusion des Plutoniens fût au moins vraisemblable, il faudrait que les terrains primitifs ne fussent composés que de roches analogues aux produits volcaniques; or, 1° le sol primitif se compose de gneiss, de schistes micacés, de phyllades, de bancs nombreux de serpentine, de quartz, de calcaire qui ne trouvent aucun analogue dans les produits volcaniques et les roches d'origine ignée; 2° toutes les roches d'origine ignée bien connue sont compactes, et les substances dont nous venons de parler sont souvent par assises et par couches superposées; 3° si le noyau central avait été originairement en fusion, les substances diverses auraient dû s'arranger par ordre de pesanteur et de fusibilité; or, tout au contraire, on observe une inversion fréquente entre les degrés de pesanteur et de fusibilité de ces substances; 4° les terrains primitifs se confondent et s'engrènent très souvent avec les terrains secondaires, et il est impossible de trouver entre eux une ligne de démarcation précise. Le granit dégénère en gneiss, en schiste micacé; le schiste dégénère en ardoise, qui devient charbon-

neuse, se charge d'impression de plantes, et finit par alterner avec des couches renfermant des débris organiques; 5° enfin, on trouve les produits de la cause ignée et les produits de la cause aqueuse à tous les étages et formés le plus souvent simultanément; 6° enfin, supposer que les roches primitives se sont formées comme les roches volcaniques, ou comme les substances observées par M. Mitcherlich, n'est-ce pas aussi supposer qu'elles se sont formées des débris de roches préexistantes et décomposées par la chaleur? Tous ces faits déposent donc contre l'hypothèse plutonienne.

2° La chaleur observée dans l'écorce de la terre, et dont l'accroissement graduel a été reconnu, ne conduit nullement à conclure qu'elle soit la conséquence de l'état de fusion du noyau de la terre : en effet, on ne l'observe pas au même degré partout, elle varie suivant les lieux d'un degré pour 35 mètres, à un degré pour 15 et même 13 mètres. D'ailleurs aucune observation ne porte à conclure qu'au-dessous de la mince couche où elle se manifeste, son accroissement s'observerait encore. Bien d'autres causes peuvent d'ailleurs en donner raison. Pourquoi ne serait-elle pas due à l'action chimique qu'exercent mutuellement les unes sur les autres les substances qui composent l'écorce du globe? Pourquoi ne l'attribuerait-on pas encore à l'électricité produite par le contact des différens métaux? Et les volcans eux-mêmes, pourquoi ne seraient-ils pas dus à des causes analogues, comme nous le verrons plus tard? Leur siége, d'ailleurs, est tout-à-fait superficiel.

Cette hypothèse du feu central est en contradiction directe avec l'augmentation de densité, en avançant vers le centre de la terre. Or, le degré de l'aplatissement du pôle, l'accroissement de la pesanteur par les observations du pendule, les calculs hydrostatiques et les observations astronomiques s'accordent pour prouver la densité de plus en plus considérable du noyau de la terre.

« La précession des équinoxes, dit Laplace, et la nutation de l'axe terrestre, indiquent une diminution dans la densité des couches du sphéroïde, depuis le centre jusqu'à la surface, sans cependant nous instruire des véritables lois de cette diminution... Enfin, les principes de l'hydrostatique exigent que, si la terre a été primitivement fluide, les parties les plus voisines du centre soient en même temps les plus denses[1]. »

Ainsi donc, le système plutonien n'est pas plus solidement établi que l'hypothèse neptunienne, et ces deux hypothèses se réfutent mutuellement ; ce qui est vrai dans l'une est faux dans l'autre, et réciproquement.

Nous ne parlerons point de la théorie de Buffon, qui suppose qu'une comète étant tombée dans le soleil, il y a quatre-vingt-seize mille ans, en a détaché la six-cent-cinquantième partie qui, lancée dans l'espace, s'est divisée, et a formé toutes les planètes de notre système; rien ne prouve cette hypothèse, qui est d'ailleurs démontrée fausse par les calculs et les observations astronomiques. Les faits sur lesquels se base Buffon, sont du reste les mêmes que ceux sur lesquels s'appuient les autres plutoniens.

5° Reste donc la troisième catégorie : ceux qui prétendent que la terre et les autres corps de notre système planétaire ont été créés à l'état de masse gazeuse, ou, ce qui revient au même, ont été jadis une portion de l'atmosphère de notre soleil qui, autrefois beaucoup plus étendue, s'est resserrée successivement jusqu'à ses limites actuelles. Les planètes ont été formées aux limites successives de cette atmosphère, par la condensation des zones qu'elle a dû abandonner en se refroidissant. C'est la théorie de Laplace, admise avec des modifications, par beaucoup d'autres. On lui donne pour appui : 1° la chaleur propre du globe, qui ne prouve rien d'après ce que nous avons exposé plus haut; 2° la figure de la terre, qui ne prouve pas davantage, puisqu'elle peut être le simple résultat de la liquidité de l'écorce du globe seulement; 3° enfin, et c'est la seule raison qui nous reste à examiner, on se fonde sur la découverte des nébuleuses, par Herschell. Que sont donc les nébuleuses? « Les nébuleuses planétaires, dit Herschell, sont des objets très étranges. Elles ont, comme leur nom l'indique, une

[1] Laplace, *Système du Monde*.

exacte ressemblance avec les planètes : ce sont des disques ronds ou légèrement ovales, quelquefois nettement terminés ; dans d'autres cas, un peu brumeux vers leurs bords. La lumière est parfaitement uniforme ou très peu nuancée, et parfois elle approche pour l'éclat de celle des planètes véritables. Ces objets, quelle qu'en puisse être la nature, atteignent des dimensions énormes. Un d'entre eux, dont le diamètre apparent est d'environ 20 secondes, se voit sur le parallèle de ν du verseau, à peu près 5 minutes en avant de l'étoile. Un autre, dans la constellation d'Andromède, a un disque de 12 secondes parfaitement rond et bien tranché. En admettant qu'ils soient à la même distance de nous que les étoiles, leur diamètre réel serait au moins égal à celui de l'orbite d'Uranus. Au cas que l'on veuille les regarder comme des corps solides de la nature du soleil, il n'est pas moins évident que l'éclat intrinsèque de leurs surfaces doit être infiniment inférieur à celui de cet astre. Si le soleil était reculé à une distance telle que son diamètre apparent fût de 20 secondes, il donnerait une lumière égale à celle de cent pleines lunes, tandis que les objets dont il s'agit sont tout au plus discernables à l'œil nu. L'uniformité de leur disque, et le défaut de concentration centrale apparente, doivent nous faire conjecturer que leur lumière est purement superficielle, comme serait celle d'une écale sphérique creuse. La cavité existe-t-elle effectivement, ou est-elle remplie par une matière solide ou gazeuse? A cet égard, le champ est ouvert aux conjectures[1]. »

Ainsi donc, d'après M. Herschell lui-même, on ne sait pas encore bien ce que sont les nébuleuses ; ce sont, dit-il, des objets très étranges ; on n'en connait pas la nature ; on ne sait même pas précisément à quelle distance ils sont de nous ; on ne sait même encore si l'on doit les regarder comme des corps solides de la nature du soleil. On conjecture que leur lumière est purement superficielle ; on ne sait s'il y a une cavité lumineuse, ou si c'est de la matière solide ou gazeuse. Eh bien, c'est pourtant de ces indécisions, de ces ignorances, de ces conjectures, qu'on veut partir pour établir une théorie ; évidemment les prémices étant indécises, ignorées, conjecturales, les conséquences le seront également.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter ce que sont, ou ce que peuvent être les nébuleuses ; il ne s'agit pour nous que d'une chose, de prouver qu'on ne peut en tirer aucune conséquence raisonnable pour la théorie de la terre. En effet, quand même on connaîtrait parfaitement les nébuleuses, leur nature, leur constitution, leur distance de notre système, etc., ce qui n'est pas, il faudrait encore qu'on les eût d'abord observées à l'état gazeux, puis, qu'on les eût vues passer de cet état à l'état solide planétaire, pour qu'on pût en tirer une conséquence au moins vraisemblable pour les planètes de notre système ; car, enfin, nous sommes dans les sciences d'observation ; l'observation et les faits bien connus, bien jugés par les lois de la saine logique, voilà notre guide, notre seul guide, nous ne pouvons pas l'abandonner sous peine de nous jeter dans le vague des conjectures de l'imagination, des suppositions qu'il plaira à chacun d'introduire ; ce n'est pas ainsi qu'on fait des sciences positives.

C'est bien ainsi qu'on amuse un public avide de toute idée étrange et extraordinaire, mais on ne l'instruit pas, car il n'y a de science que dans la réalité. Or, ni l'observation, ni les faits, ne prouvent que les nébuleuses aient été, ou soient même à l'état gazeux, et qu'elles aient passé ou qu'elles passent de cet état à l'état planétaire solide. Par conséquent, vouloir en conclure par analogie que la terre a d'abord été à l'état gazeux, d'où elle est passée à l'état solide, c'est bâtir une théorie sur des prémices sans fondement.

D'ailleurs, nous avons prouvé que si la matière a été créée à l'état élémentaire et gazeux[1], toute combinaison des corps a été impossible, et les molécules gazeuses ne sont pas autre chose que les atomes d'Épicure.

6° Cependant admettons l'hypothèse de l'état primitif gazeux pour un instant,

[1] *Traité d'Astronomie*, par sir J. Herschell, traduct. de Tournot, p. 478.

[1] Voir la première leçon.

C'est évidemment la chaleur qui maintient tous ces corps à l'état gazeux; et, d'après l'hypothèse, la condensation n'a pu avoir lieu que par une perte de chaleur successive et suffisante pour permettre aux corps de se liquéfier et ensuite de se solidifier. Ici on a eu recours à deux hypothèses contradictoires, ce qui est déjà une preuve que l'une est réfutée par l'autre, et que par conséquent ni l'une ni l'autre n'est valable. On a supposé que la condensation, la solidification, et par conséquent la diminution de la chaleur, avait commencé par le centre pour se continuer de proche en proche jusqu'à la surface. Mais d'abord c'est un fait bien constaté en physique, qu'une masse quelconque ne commence à se refroidir que par sa surface, et que quand cette surface ne conserve déjà plus de chaleur sensible, le centre en conserve encore, et cela même repose sur la loi de rayonnement du calorique et de l'équilibre de température. Deux ou plusieurs corps en présence s'envoient réciproquement de la chaleur jusqu'à ce qu'ils ne soient au même degré de température, et même alors encore le rayonnement continue. Et c'est ainsi que les corps se refroidissent ou s'échauffent mutuellement. Pour qu'il y ait diminution de chaleur dans les uns, il faut donc que les autres soient à une température plus basse. Ainsi donc, la masse gazeuse primitive étant nécessairement à la température la plus élevée possible pour maintenir à l'état gazeux tous les élémens, a dû, pour perdre de sa chaleur, se trouver dans un espace propre à lui enlever son calorique, et permettre par là la solidification; mais cette solidification n'a pas pu commencer par le centre qui conservait encore sa chaleur pendant que la surface perdait la sienne; évidemment donc, le refroidissement a dû commencer par la surface. Une autre hypothèse se présente ici; on ne l'a pas faite, cela nous étonne un peu, car elle vaut les autres. La voici : soit, le refroidissement a commencé par la surface, et par conséquent la solidification a commencé aussi par la surface; mais, à mesure que les substances de la surface devenaient solides, elles se précipitaient au centre, et ainsi successivement toutes les couches gazeuses venaient tour à tour se refroidir et se solidifier à la surface, pour se précipiter ensuite au centre. Il n'y a qu'un petit obstacle, c'est qu'à mesure que les parties solides arrivaient au centre et même avant d'y être arrivées, elles devaient nécessairement être liquéfiées et gazéifiées de nouveau, et par conséquent pas de solidification possible. Mais, en continuant l'hypothèse, on peut dire que sans doute, dans les premiers siècles, la gazéification des matières solides vers le centre, avait lieu, mais qu'à mesure que les couches gazeuses venaient tour à tour perdre de leur chaleur à la surface, la température générale diminuait; que, par cette diminution, l'état liquide a succédé à l'état gazeux; que les couches liquides, par une sorte d'ébullition, venaient tour à tour encore perdre de leur calorique à la surface; qu'enfin la chaleur totale ayant assez diminué pour que les corps les moins fusibles aient pu se solidifier, la précipitation a commencé à se faire et a toujours continué depuis, jusqu'à ce que la terre eût reçu sa dernière forme. Oui, mais pour que toute cette série de phénomènes ait pu se réaliser, il faut accumuler des millions de siècles capables d'effrayer même les imaginations les plus audacieuses, sans être encore sûr de la valeur de l'hypothèse. Ainsi donc, l'hypothèse qui veut que la condensation, la solidification ait commencé par le centre, est inadmissible.

Celle qui suppose que la solidification a commencé par la surface, et que le centre est encore en fusion, est-elle plus soutenable? M. Poisson va nous l'apprendre. « Si l'accroissement de température observé dans le sens de la profondeur, provenait réellement de la chaleur d'origine (centrale), il s'ensuivrait qu'à l'époque actuelle, cette chaleur initiale augmenterait la température de la surface même, d'une petite fraction de degré ($\frac{1}{40}$); mais, pour que cette petite augmentation se réduisît à moitié, par exemple, il faudrait qu'il s'écoulât plus de mille millions de siècles; et, si l'on voulait remonter à une époque où elle pouvait être assez considérable pour influer sur les phénomènes géologiques, on devrait rétrograder d'un nombre de siècles qui effraie l'imagination la plus hardie,

quelle que soit d'ailleurs l'idée que l'on puisse avoir de l'ancienneté de notre planète[1]. »

Ce savant géomètre ne s'arrête pas là; il démontre l'impossibilité radicale de la formation d'une enveloppe solide autour d'un globe gazeux ou en fusion. En effet, dans cette hypothèse, la température extérieure serait, d'après ses calculs, excessive à moins de soixante mille mètres de profondeur, et au centre, où cette température surpasserait deux cent mille degrés, et dans la plus grande partie de la masse terrestre, les matières dont la terre est formée se trouveraient à l'état de gaz incandescens, et pourtant à un tel degré de condensation, que leur densité moyenne surpasserait cinq fois celle de l'eau. Or, pour contenir des matières ainsi comprimées et échauffées, une force inconcevable serait absolument nécessaire. La couche solidifiée enveloppante ne serait jamais assez puissante pour résister à l'effort des fluides intérieurs pour se réduire en vapeurs; ces fluides intérieurs, par leur puissance de dilatation, auraient brisé l'enveloppe du globe à mesure qu'elle se serait solidifiée[2]?

Le savant Ampère avait déjà été frappé de ces mêmes conséquences. L'hypothèse de la solidification extérieure n'est donc pas plus soutenable que celle de la solidification intérieure; et par conséquent l'hypothèse de l'état gazeux primitif de la terre n'est pas plus admissible que celle des plutoniens et des neptuniens. Mais qu'avons-nous à mettre à la place? Nous avons la narration de Moïse; nous avons le bon sens; nous avons la logique des faits.

7° Le grand défaut, le vice immense de toutes ces théories, c'est de refuser à Dieu la toute-puissance et son libre exercice; on veut absolument soumettre Dieu aux lois du monde, tandis que c'est lui qui les a créées. On veut faire de Dieu tout-puissant un astronome, un calculateur, un physicien, un manipulateur à la manière humaine, ce n'est en vérité pas la peine; car si l'intelligence divine n'est pas au-dessus de l'intelligence humaine, si elle est réduite à ses faibles resources, vaut tout autant se passer de Dieu. Mais si vous voulez admettre un créateur, et il le faut bien, nous l'avons déjà prouvé et nous le prouverons encore, admettez-le au moins raisonnable; laissez-lui au moins sa puissance et sa dignité. Le bon sens seul réclame cette concession de votre part.

Pour peu qu'on y réfléchisse, il est impossible de ne pas reconnaître dans toutes ces théories qui veulent que la terre se soit formée par elle-même et par les lois de la matière, la même thèse qui prétend que les êtres organisés, végétaux et animaux, sont un résultat de ces mêmes lois élevées à leur plus haute puissance; que les végétaux et les animaux ont suivi comme la terre une voie de développement graduel en passant de l'état *chaotique* à l'état de monade, de polype, de mollusque, etc., jusqu'à l'homme; en un mot, que la création tout entière, dans l'ensemble comme dans les détails, est purement et simplement le résultat des lois de la matière et de la nature; que, par conséquent, il n'y a aucun but, aucune fin dans la création; ou, comme dit Lucrèce, les choses ont servi à tel ou tel usage, parce que le hasard a fait qu'elles y étaient propres. Enfin, que Dieu ne s'est nullement occupé de créer l'animal avec des sens propres à agir sur le monde extérieur, mais que cet animal qui peut se mouvoir d'un lieu à un autre, soit pour chercher sa nourriture, soit pour fuir l'ennemi, etc., s'est trouvé avoir des membres propres au mouvement par suite des lois du mouvement qui régissent la matière. En un mot, tout, depuis la terre jusqu'à l'homme, tout s'est fait de soi-même, tout s'est si admirablement coordonné par les seules lois de la matière et de la nature. Cette thèse au moins est complète et a le mérite logique d'être fidèle à son principe dans toute son étendue et jusqu'aux extrêmes limites; c'est donc le principe seul qu'il s'agit de discuter. Mais pour les systèmes dont nous nous occupons, ce n'est qu'une thèse manquée; on a reconnu la fausseté

[1] *Mémoire sur la Température de la partie solide du globe*, p. 18.

[2] *Théorie mathématique de la Chaleur*, XII, et *Mém. sur les Tempér. du Globe.*

du principe dans toute son étendue, on n'ose le soutenir de peur d'en assumer sur soi le ridicule, alors on scinde la thèse en deux; pour la terre, les astres, le principe est soutenable, dit-on; ce sont les lois de la matière et du mouvement qui ont tout fait ici. Mais pour les végétaux et les animaux, il faut bien admettre l'action du Créateur. Sur quoi fondés, rejetez-vous l'action du Créateur dans une partie de la création? Sur quoi fondés, le rappelez-vous quand vous ne pouvez plus vous en passer? Sur quoi fondés, voulez-vous des siècles immenses pour la formation de la terre, tandis que pour les êtres organisés, mille fois plus admirables dans leur création, vous êtes obligés d'admettre une production instantanée, au moins pour chaque individu, chaque groupe, sinon pour tous, car ici encore le principe admis embarrasse. Il y a de toute nécessité, dans cette manière d'argumenter, vice de principe et de logique.

Car enfin la création est un tout, un ensemble dont toutes les parties sont coordonnées et harmonieusement enchaînées; elles font donc partie d'un même ensemble, d'une même conception; elles sont coordonnées pour un même but, une même fin; il faut donc que l'intelligence qui a tout conçu jusqu'aux derniers détails, ait aussi tout exécuté depuis le commencement jusqu'à la fin: en un mot, il faut de toute nécessité admettre les causes finales, dans la création, la forme et la structure de la terre, comme dans toute l'organisation des êtres vivans qui doivent l'habiter.

8° La question ramenée à ces termes devient satisfaisante. Nous avons un principe incontestable, une cause toute-puissante, une intelligence souverainement raisonnable, qui a dû agir d'une manière logique; puisqu'elle se proposait un but dans la création, elle a dû prendre les moyens d'arriver à ce but; et les siècles ne lui sont pas nécessaires pour réaliser son dessein; un moment lui suffit, et s'il lui a plu d'employer plusieurs jours, c'était pour des motifs que nous pouvons encore apprécier dans son dessein. Tout est fait pour l'homme, tout se rapporte à l'homme, à son être physique et moral et à son enseignement. Tel est le point de vue de Moïse, et c'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour juger son récit.

Moïse nous raconte la création comme étant l'œuvre de Dieu, non seulement dans son ensemble, mais encore dans tous ses détails: Dieu a tout conçu, tout exécuté; il n'a rien laissé à faire à la nature aveugle. Cette vérité ressort pleine et complète de tout le récit de Moïse. Ainsi, le sixième jour, Dieu a créé l'homme à l'état de parfait développement corporel et intellectuel; ce même jour il avait créé les animaux qui vivent sur la terre, les reptiles, les animaux domestiques; il ne les crée pas à l'état de germe, mais il les crée à l'état de parfait développement, chacun suivant son espèce et prêts à se reproduire, car il leur dit: *Crescite et multiplicamini;* et assurément des germes ne sont pas encore en état de se reproduire. Le cinquième jour Dieu créa les oiseaux, les grands cétacés, les poissons; il les créa encore tous à l'état parfait, suivant leurs espèces, et propres à se reproduire. Le quatrième jour il créa le soleil, la lune et les étoiles, qui apparurent aussitôt dans le ciel et remplirent la destination qu'il leur donna; il les créa donc aussi à l'état stable, sans quoi le commandement qu'il leur donnait n'aurait pu s'exécuter. Le troisième jour, il créa les végétaux, chacun suivant leur espèce; il les créa, non pas à l'état de graine, mais encore à l'état de complet développement, propres à produire des graines. Ce même troisième jour, Dieu assemble les eaux des mers et leur assigne un bassin. Le second jour, Dieu fit le firmament, l'atmosphère, et sépara les eaux terrestres des eaux célestes. Enfin, le premier jour, il fit la lumière, l'éther. Tout donc a été fait en détail et complet dès le premier moment, à la parole de Dieu: *dixit et facta sunt*. S'il est impossible de le nier pour tous les êtres organisés et vivans, pourquoi veut-on dans la même narration, le même récit, les mêmes termes, presque trouver un sens différent? Cela ne se peut sans torturer le texte. Pourquoi, si Dieu a eu la puissance de créer tous les animaux, tous les végétaux, à l'état complet, et si le texte

dit formellement qu'il l'a fait, pourquoi, disons-nous, veut-on qu'il ait fait exception pour la terre seule, et qu'il ait employé des siècles à former ce qui n'était qu'un accessoire nécessaire, il est vrai? Pourquoi, en un mot, veut-on entendre le commencement du récit d'une façon et la fin d'une autre, lorsque ce sont les mêmes termes et la même manière de raconter? Ainsi donc, la conséquence naturelle, rigoureuse, littérale du texte, c'est que Dieu a créé la terre de toutes pièces comme tout le reste: le miracle n'est pas plus grand que pour tout le reste.

9° La raison et la logique viennent confirmer le texte; en effet Dieu, en créant la terre, ne se proposait évidemment rien autre chose que de préparer aux végétaux, aux animaux, à l'homme un lieu propre à leur servir d'habitation; il dut donc la créer dans l'état le plus propre à cette destinée. Or, si la terre a été primitivement à l'état gazeux, de fusion ignée ou de liquéfaction aqueuse, d'après les lois de l'hydrostatique, ce doit être un sphéroïde parfait de révolution, sans la moindre inégalité, sans montagnes et sans vallées par conséquent. Dès lors plus de cours d'eau possibles, plus de températures, de climats variés, et par conséquent nul être vivant ne peut y vivre, car il faut à la plupart des cours d'eau, il faut pour les divers êtres des climats divers; et, dans l'hypothèse même où il y aurait eu de l'eau, il fallait qu'ils pussent vivre sous le même climat. En outre, la structure actuelle du globe prouve qu'il y a eu dès l'origine des vallées, des montagnes et des cours d'eau; sans cela, en effet, les terrains stratifiés, les couches secondaires et tertiaires n'auraient pas pu se former; car d'où seraient venus les détritus, les terres charriés, rapportées, puisqu'il n'y aurait eu aucune pente, aucune cause de transport? On ne peut pas dire que les montagnes auraient pu se former postérieurement, et par là amener toutes les conditions que nous demandons ici. Par quelle cause en effet ces montagnes se seraient-elles formées? Ce ne peut pas être par les dislocations, les déchiremens de la croûte solide dans l'hypothèse du noyau gazeux ou en fusion ignée, puisque nous avons prouvé l'impossibilité de cette hypothèse; ce ne peut pas plus être par suite de la dissolution aqueuse, puisqu'au contraire, sous son influence, toute inégalité, toute aspérité disparaît. Sera-ce par les volcans? Mais les volcans n'ont pu produire que des montagnes volcaniques, des cratères éteints; or, combien y a-t-il de montagnes qui ne peuvent évidemment pas être attribuées aux volcans? Et d'ailleurs c'est un fait aujourd'hui démontré en géologie : la cause ignée et la cause aqueuse ont agi simultanément dans des lieux divers et quelquefois dans les mêmes lieux, et cela à toutes les époques, comme cela se fait encore aujourd'hui. Cette belle observation sur laquelle nous aurons occasion de revenir, nous ramène donc encore à la nécessité des montagnes primitives et des vallées pour la formation des terrains aqueux qui même, dans un grand nombre de localités, sont antérieurs à l'existence des volcans.

La conséquence rigoureuse qui sort de ces considérations, c'est que la toute-puissance divine a créé la terre de toutes pièces avec ses montagnes, ses vallées, ses cours d'eau; en un mot, propre à recevoir ses habitans divers. En outre, la densité croissante de l'extérieur à l'intérieur est une conséquence rigoureuse des mouvemens que la terre devait exécuter, et la divine conception avait prévu tout cela; de là encore pour les roches primitives, l'état plus compacte de demi-cristallisation, etc., afin que les couches qui seraient superposées plus tard fussent moins denses; de là encore la variété de composition de ces roches primitives dont les exfoliations, les débris superficiels, devaient fournir des élémens à la végétation et à une foule d'autres phénomènes. De là encore, la grande ressemblance entre les derniers terrains primitifs et les premiers terrains secondaires, puisque ces derniers sont formés des détritus des premiers. La figure de la terre est encore une conséquence de sa destination; Dieu, voulant la soumettre à un mouvement, dut lui donner une forme propre à ce mouvement; et l'on ne conçoit pas qu'une intelligence souverainement sage eût pu agir autrement. Mais il n'a été besoin pour cela, ni de laboratoire de chimie, ni de fourneaux, ni de compas,

ni d'équerres, ni de lunettes astronomiques; Dieu a laissé ces faibles moyens à l'homme pour observer ce que sa puissance, sa volonté et sa parole ont pu produire en un seul moment.

Voilà la vraie théorie de la terre, celle qui ne répugne ni à la raison, ni à la logique, ni à la science; tandis que toutes les autres se détruisent mutuellement, et blessent plus ou moins la raison, la logique et la science; aussi les vrais savans, ceux qui comprennent la science, sont-ils unanimes sur ce point; tandis qu'il n'en est pas de même de ceux qui ne peuvent réveiller l'attention du monde, que par quelque idée plus ou moins extraordinaire ou bizarre, mais qui, sachant que la curiosité humaine est avide de merveilleux, que le naturel et ce qui est simple et par conséquent vrai la fatigue, l'exploitent à leur profit.

L'abbé MAUPIED,
Docteur ès-sciences.

Sciences historiques.

COURS D'HISTOIRE DE FRANCE.

VINGT-TROISIÈME LEÇON[1].

Cour mérovingienne. — Plaid du palais. — Puissance judiciaire et législative des rois franks; *préceptions*. — Plaid solennel des *Calendes de mars*; cause de l'erreur sur l'existence des *champs de mars*.

Clovis, en fixant sa résidence à Paris, dut occuper l'ancien palais romain, construit sur le montant de la rive gauche de la Seine; dans ce vaste édifice, son cortége ordinaire lui parut sans doute bien mesquin, et, pour ne céder en rien à la grandeur qu'il remplaçait, il voulut remplir convenablement sa demeure nouvelle et s'environner d'un appareil plus imposant; tous les rois barbares, qui prirent possession de quelque province de l'empire, sentirent soudainement la même émulation. Clovis disposa donc autour de sa personne un assemblage de dignités, de fonctions et de services, les échelonnant à intervalles divers pour la commodité et l'ornement de la royauté; et l'on pourrait, sans trop d'inexactitude, dresser l'*almanach de la cour* mérovingienne. Une foule de patrices, de ducs[2] et de comtes y figuraient, et en tête, la maison du roi, laquelle se formait des dignitaires suivans: un *comte du palais*, espèce de grand juge et de premier ministre, qui représentait même au besoin le prince absent[1]; un *maire du palais* ou *majordome*[2], intendant et inspecteur général des domaines royaux; un peu au-dessous d'eux, nombre de *domestiques*[3], charge de haute faveur que l'on préférait au gouvernement d'une province, et que Ducange compare à celle du *curopalate*, dans la cour d'Orient;

[1] Voir la XXII[e] leçon, numéro précédent ci-dessus, p. 173.

[2] Greg. Tur., X, 3. ...Jubet Childebertus ac *viginti duces* ad Longobardorum gentem debellandam dirigit.

[1] Greg. Tur., IX, 12, 36, et ci-dessous Marculf, I, 25.

[2] Marculf, I, 25; Leg. burgund. Préface. M. Sismondi a donné une étymologie tudesque au titre de *maire* ou *majordome*, où il découvre *mord* (meurtre) et *dom*, mot qu'il interprète gratuitement par *juge*, qui signifie *dôme*, en composition *cathédrale*, et que les Allemands ont emprunté au latin, sinon au français. Mais comme il veut que le *maire du palais* ait été un magistrat élu par le peuple pour le défendre contre les rois, il fallait en produire une preuve; à défaut d'autre il a trouvé celle-là. C'est un léger échantillon des inventions historiques et logiques de M. Sismondi.

[3] Greg. Tur., VI, 2; Fortun. carm., VII, 16, cité dans la XX[e] leçon.

l'intendance particulière d'une ou de plusieurs *villæ* royales[1], et les missions de confiance en furent les attributions ordinaires sous les mérovingiens; des *cubiculaires* ou *chambellans*[2], gardiens de la chambre; un *référendaire*, dépositaire du sceau et des requêtes, rédacteur des diplômes et lettres du roi; cette haute fonction, souvent confiée à un évêque, occupait sous ses ordres beaucoup de *scribes* ou *notaires*, dont les principaux s'appelaient *chanceliers*[3]; enfin un *comte de l'étable* et quatre *grands veneurs*. Parmi les officiers de seconde ligne, on comptait les *sénéchaux*, subordonnés au maire, et les *maréchaux* au comte de l'étable[4]. On pourrait ajouter des *spataires* ou gardes du corps[5]. Énumération qui suppose une multitude d'officiers inférieurs, tous néanmoins, jusqu'aux derniers serviteurs et aux serfs, relevés dans leur condition, comme tenant au roi. Tous ces titres, comme on voit, excepté deux, s'empruntaient au cérémonial de l'empire; et, par une imitation bien plus singulière, la dénomination d'*agens*, que le gouvernement impérial appliquait seulement à des subalternes, semble avoir compris chez les mérovingiens tous les officiers royaux, même les plus hauts en dignité[1]. Les rois se qualifiaient eux-mêmes de *sérénité*, d'*excellence* ou de *hautesse*[2], style adopté pour eux non seulement en Gaule, mais au dehors[3].

Si l'aristocratie avait pour base le *bénéfice* terrien, elle le recevait de la royauté, qui l'y posait, et qui lui assignait de plus sa forme, sa destination, sa valeur, par une protection directe et perpétuelle, en récompense d'une obédience toujours active ou présente. Aussi c'était et ce devait être le privilége des grands de ne reconnaître que la juridiction immédiate du roi et d'y concourir. Aujourd'hui même quelque chose de semblable existe encore dans un ordre bien différent d'idées et d'institutions; les députés et les pairs nationaux ne sont justiciables que de leurs chambres respectives, et par conséquent de l'autorité suprême que celles-ci partagent avec le roi constitutionnel. Je sais qu'on prétend inférer ce privilége comme un corollaire de la souveraineté du peuple; mais c'est une grande illusion, parce que l'autorité, dont nulle société ne peut se passer, reste toujours la même au fond, de quelque manière qu'on l'entende, qu'elle a ses conséquences indépendantes de toutes les modifications; l'on s'imagine, en lui imposant un nom nouveau, en lui niant son origine, en lui prescrivant ses droits, lui communiquer l'impulsion à l'aide d'une charte, et produire en elle les effets qui sont propres à sa nature, comme un jardinier, qui ne croit pas à Dieu, s'imagine donner par son travail le germe et l'accroissement à ses plantations. Ainsi, tandis que le peuple, soi-disant souverain, pense *créer* un consul, un empereur, un président, un roi, infuser l'inviolabilité à cette *création* politique de forme quelconque, et en même temps y associer des mandataires inférieurs, pairs, sénateurs, députés, on

[1] Greg. Tur., IX, 28; Marculf, II, 52 : Qualiter ex ordinatione regis pro nativitate filii sui *Domesticus* de villâ regis per suam epistolam relaxat ingenuos. — Ego, in Dei nomine, ille *Domesticus*, ac si indignus, gloriosissimi domni illius regis super *villas* ipsius illas, illi ex familiâ dominicâ de villâ illâ. Dum generaliter ad omnes *Domesticos* regis ordinatio processit pro nativitate *Domnicelli nostri* illius, ut à Domino meliùs conservetur de unâquâque villâ *fiscali* tres homines ex servientibus ex utroque sexu à servitio laxarentur, etc.; Vita S. Arnulfi; voyez Moreau, t. IV, p. 118.

[2] Greg. Tur., VII, 21; X, 10, et *passim*.

[3] Greg. Tur., V, 3; X, 9, et *passim*.

Tous ces divers titres se rencontrent continuellement dans son récit. Fortun. carm., VII, 22; IX, 12 : Ad Faramundum referendarium; Aimoin, IV, 41; *Vita S. Ansberti* : Cœpit esse *aulicus*, *scriba* doctus, conditorque regalium privilegiorum et *gerulus* annuli regalis; voy. Moreau, t. IV, p. 122.

[4] Aim., IV, 78; voy. Moreau, *ib.*

[5] Rer. Francic., t. IV : *Variorum epistolæ*; il y en a une de Childebert II à l'empereur Maurice, auquel il envoie quatre ambassadeurs, Ennodius *optimas*, Grippo *spatarius*, Radanis *cubicularius* et Eusebius *notarius*. Les spataires étaient en usage chez les rois wisigoths, et leur chef avait rang de *comte*.

[1] Lindenb. form. 38 : Et omnibus *agentibus*; Greg. Tur., VI, 19.

[2] Marculf, I, 3 : *Serenitatis nostræ*; et ailleurs : *Celsitudo*, *excellentia*. Par la suite des temps, l'*altesse* fut réservée aux princes, l'*excellence* aux grands seigneurs et aux ministres. Depuis 1830, on ne monseigneurise plus ceux-ci, afin que l'égalité parfaite soit une vérité; mais alors par quelle raison leur imputer encore l'ancienne excellence?

[3] Voy. les lettres des papes Pélage et S. Grégoire.

ne s'aperçoit pas qu'il est impossible au peuple de séparer de l'autorité l'inviolabilité, non plus que de se l'appliquer à lui-même, ce qui serait beaucoup plus rationnel dans l'hypothèse de la souveraineté nationale, et ce qu'il ne manquerait pas de faire, s'il y avait moyen. On ne s'aperçoit pas que partout les mandataires du peuple deviennent inviolables uniquement par le fait de leur participation au travail législatif; la preuve, c'est que toujours l'inviolabilité cesse pour eux avec la session législative. — Au contraire, celui qui convoque, qui exécute, qui commande, ne la perd pas un seul instant. Là réside toujours l'autorité véritable, quand bien même on ne lui laisserait pas d'autre droit; car, d'un côté, si celui qui commande, qui exécute, n est pas inviolable, il n'y a plus d'autorité dans un Etat, tout est en doute et en proie; de l'autre, celui qui exécute, au milieu de toutes les entraves où l'on aura pris la précaution de le retenir, a toujours des chances de saisir l'autorité tout entière. De là les continuelles défiances à l'égard d'un roi constitutionnel ou d'un chef républicain; c'est pourquoi encore on n'a jamais vu d'assemblée politique en permanence, qui ne se soit emparée de l'autorité exécutive, et jamais on ne verra d'assemblée, certaine de se réunir tous les ans, qui n'ait la même tendance, si l'autorité exécutive ne la maîtrise par l'adresse ou par la crainte.

Alors on ne songeait guère à ces difficultés; personne n'avait encore douté que la royauté ne possédât en elle-même et ne dût exercer elle-même le droit de justice. Partout on la rendait en son nom; de partout on pouvait en appeler à sa décision [1]. Le roi par conséquent devait être le juge naturel de tous ceux qu'il déléguait pour juger les autres, c'est-à-dire de ses leudes, parmi lesquels il prenait ces délégués. D'ailleurs tout service royal était un empêchement à comparaître et vaquer autre part [2]. Ce n'est pas qu'un leude ne pût avoir de cause personnelle devant un plaid de cité, et d'ordinaire les différends des leudes, en matière civile, soit entre eux, soit avec de simples citoyens, se renvoyaient devant le magistrat de la cité, dont ils étaient curiales par leurs propriétés allodiales ou bénéficiaires [1]. Mais ils avaient toujours la faculté de préférer le jugement royal. Ils pouvaient même s'adresser au roi pour faire autoriser par lui leurs actes volontaires de vente, donation, etc. Dans un cas particulier, les simples propriétaires eux-mêmes ne connaissaient pas d'autres recours, quand il s'agissait pour eux de reconstituer des titres de propriété [2]. A plus forte raison les causes civiles du clergé ne dépendaient que de la juridiction souveraine [3]. Enfin, toute cause criminelle de leude, de magistrat ou d'évêque, et toute plainte en déni ou résistance de justice, était nécessairement réservée au roi [4]; avec cette différence très notable, que la cause d'un évêque était seulement examinée devant le roi, qui assemblait ensuite un concile,

[1] Leg. sal., *tit.* 49.

[2] Leg. sal., *tit* 53. Pour quiconque était occupé *in jussione regis*, *in ambascià*, *in ratione regali*, *dominicà*, il y avait dispense, empêchement (sunnis, sunnis, sonis, *essoine*).

[1] La *formule* de Marculf, I, 23, ordonne suspension de toute procédure dans la cause d'un *vir illuster*, absent pour le service du prince, et dans toute cause des *Gasindi*, homme libres, attachés à ce personnage, qu'ils suivaient partout comme leur patron. La *formule*, I, 21, autorise un *vir illuster* à poursuivre comme fondé de pouvoir les procès d'une personne, qui en est incapable par simplicité d'esprit; voy. plus bas la *formule*, I, 28.

[2] Leg. rip., 60-3, 6, 7; Marculf, I, 14: ...Igitur venientes ille et illa *in palatio nostro*.... omnes res inter se per *manum nostrum* visi sunt condonasse... quam *auctoritatem*... *manu proprià* subtùs eam decrevimus roborare; I, 34, requête d'*Apennis* certifiée *bonorum hominum* manibus; I, 33, ... Réponse du roi: Præcipientes ergò jubemus ut quidquid memoratus ille tam in terris... vel reliquis quibuscumque *beneficiis*... justè ac rationabiliter usque nunc ubicumque in regno nostro possidere videtur, dum *ejus instrumenta cremata* esse cognovimus per hoc *præceptum* pleniùs, etc.

[3] Greg. Tur., V, 50; VI, 10.

[4] Marc., I, 28: Ille rex, vir illuster, illi fideli nostro... Propterea præsentem *indiculum* ad vos direximus, per quem omninò jubemus, ut si taliter agitur de præsente hoc contrà prædictum illum, legibus studeatis emendare; certè si *nolueritis* et aliquid contrà hoc habeatis *opponere*, *non aliter fiat*, nisi vosmetipsi per hunc *indiculum* commoniti *Kalendis* illis proximis ad *nostram præsentiam* veniatis eidem ob hoc integrum et legale dare responsum; I, 38.

s'il y avait à prononcer un jugement [1], comme la chose sera exposée plus tard ; au lieu que la cause du leude était définitivement jugée au plaid du roi [2].

On pense bien, en effet, que le roi ne jugeait pas seul ; il avait aussi ses assesseurs, qui ne pouvaient être que ses leudes, ses grands officiers, et avant tous, les évêques ; ce qui explique complètement cette jurisdiction spéciale pour les causes civiles du clergé. Le roi même ne présidait pas toujours, et souvent il se faisait représenter par le comte du palais ; mais le plaid se tenait toujours dans le palais, où résidait le roi ; c'était toujours, par la forme et la compétence, le plaid royal, la cour suprême de justice, comme l'indique une des formules les plus importantes, laquelle devait servir de préambule aux jugemens de ce plaid.

« Celui auquel le Seigneur confie le « soin de gouverner, est obligé d'examiner avec une diligente investigation les « querelles de tous, afin que d'après les « raisons exposées ou répliquées, une « juste sentence soit rendue entre les « parties adverses ; d'où il arrivera que la « pénétration d'un esprit vif saisisse également les nœuds des causes et pose le « pied de la délibération là où la justice « se découvre. En conséquence, nous, « au nom de Dieu, en tel lieu, dans notre « palais, ayant pris séance pour entendre et terminer les causes de tous, ensemble avec nos pères les seigneurs « évêques, et plusieurs de nos grands, « avec tels pères (évêques), tels référendaires, domestiques, sénéchaux, chambellans, comte du palais, et autres nos « *fidèles* en bon nombre ; et là tel venant « de ce interpellé ayant dit [1], etc. » Un jugement de Clotaire II, recueilli par Baluze [2], dit de même : « Nous trouvant « dans notre palais de Massolac (Maslai), « avec les hommes apostoliques nos *pères* « les évêques, les grands, les autres officiers de notre palais et Andobelle, « comte de notre dit palais, lequel nous « servait alors dans les fonctions de notre « ministère, pour entendre et juger les « causes de tous, sont comparus les procureurs des parties, etc. »

Le centenier ou *tunginus* ne pouvait ni faire arrêter personne, ni prononcer de peine afflictive. Toute cause qui regardait l'Etat, ou la liberté individuelle, ou la propriété foncière, et conséquemment toute contestation sur une créance d'argent avec ou sans intérêt [3], n'exigeait pas moins que le plaid de la cité. Si, par exemple, il s'agissait d'un billet ou d'un contrat quelconque (*testamentum*) en litige, après sommation et ajournement trois fois signifiés, les parties se présen-

[1] Marc., I, 26 : *Domino sancto* et apostolicâ sede colendo Domino et in Christo patri illi episcopo *ille Rex*. Fidelis, Deo propitio, noster ille, ad præsentiam nostram veniens, suggessit nobis eò quod villam aliquam nuncapatam illam, quæ ad eumdem de partibus illius pervenire debuerat, post vos retineatis indebitè... propterea presentem *indiculum ad coronam beatitudinis vestræ* direximus (ou ad *sanctitatem* vestram), ut et *pro nobis orare debeatis*, et si taliter agitur, antè dictum illum de suprà dictâ villâ legibus *revestire* faciatis ; certè, si *nolueritis*, et aliquid contrà hoc habueritis *opponere*, vosmetipsi per hunc *indiculum* commoniti, aut missus in personâ vestrâ instructus, nunc ad nostram veniatis præsentiam, etc. La formule, I, 27, suppose une plainte contre un abbé, un clerc ou un *homme* de l'évêque (homo vester), et l'ordre royal charge le prélat de faire justice lui-même, et, s'il y a résistance, d'obliger celui contre qui la plainte a été portée, de comparaître au plaid du palais.

[2] Childeberti decretio, art. 8 et 9 : Peine de mort contre le voleur et le malfaiteur : Si *Francus* fuerit, eum ligare faciat et ad præsentiam nostram dirigatur ; si *debilior persona* in loco pendatur. Cette distinction de *Frank* est entendue par plusieurs comme désignant les *leudes* ; ce texte est très difficile.

[1] Marc., I, 25, *Prologus de regis judicio*... Ergò, cum nos in Dei nomine (*ibi*) in *palatio nostro* ad *universorum causas* audiendas, vel recto judicio terminandas, *unà cum Domnis* et *patribus nostris* episcopis, vel cum plurimis *optimatibus nostris*, *patribus illis*, *referendariis* illis, *domesticis*, *senescalcis*, cubicularis, *comite palatii*, vel *reliquis* quam pluribus *fidelibus* nostris, etc.

[2] Baluze, t. II, p. 909 ; voy. Moreau, XVe *Disc.*, t. IV, p. 250.

[3] Marc., II, 18, 19, 20 et 21, Ventes de villa, de grange, de champ et d'esclave ; II, 25, reconnaissance de somme prêtée ; si l'argent n'est pas rendu à terme, le double sera payé ; II, 26, emprunt à intérêt : spondeo... *annis singulis per singulos solidos triantes* vestris partibus esse redditurum ; et s'il y a négligence dans le payement, ad duplum ipsum locarium vobis reddere spondeo ; II, 27, billet par lequel on s'engage à la servitude, si on ne s'acquitte, et à recevoir *disciplinam corporalem* ; et, quand on se sera acquitté, on recevra le billet souscrit, sans quittance (evacuatoria).

tant pour débattre (*placitare*, plaider); l'acte était-il argué de faux, un des Ratchimbourgs ou juges le perçait; on appelait ensuite les témoins et le scribe ou notaire, qui l'avait écrit, on faisait prêter serment de part et d'autre, et si le *scribe* ne vivait plus, on confrontait l'écriture. L'acte reconnu vrai, le porteur était condamné au double, plus à diverses amendes envers le notaire et les témoins : l'acte reconnu faux, l'opposant restait en possession, avec des dommages-intérêts; les témoins de son adversaire subissaient une amende, et le notaire devait avoir le pouce droit coupé, à moins qu'il ne se rachetât par une *composition* assez forte [1]. S'il y avait refus de comparaître, appel au prince; ou seulement si quelqu'un empêchait le notaire de prêter serment, soit en l'arrêtant au seuil de l'Église, soit en lui retirant la main déjà étendue sur l'autel, la cause allait au plaid royal, qui autorisait un *missus* ou le magistrat même de la cité métropolitaine à prononcer le jugement définitif en plaid provincial; ce qui se faisait toujours, même après ajournement devant le roi, quand une des parties ne comparaissait pas; et ce jugement par défaut était exécutoire [2]. Enfin, celui qui refusait obstinément de comparaître, ou de se soumettre à la sentence définitive, encourait du roi un jugement de proscription, qui mettait le coupable hors de *parole*, ou *hors la loi*; c'est-à-dire que les biens de cet homme étaient confisqués de droit, que nul ne devait plus lui donner nourriture ni asyle, sous peine d'amende, et qu'on pouvait le tuer impunément [3].

Sans doute, la multitude des affaires qu'un tel ordre de procédure déférait au roi, ne passait pas réellement sous ses yeux; le temps lui eût manqué. Toutes ne passaient même pas devant son plaid; la confirmation des actes volontaires en particulier étaient choses de chancellerie; quelques officiers habitués du palais signaient seulement ces diplômes ou chartes, que le référendaire présentait ensuite à l'approbation et signature du roi, et insérait dans nn registre (*regestum*), déposé ordinairement à son rang dans les bureaux ou portefeuilles (*scrinia*) des archives (*archivia*), greffes ou chartriers [1]. Quant aux donations que les rois accordaient sur leur *fisc* ou domaine aux églises et aux monastères, on conçoit qu'ils y vissent rarement sujet à délibérer, et les diplômes royaux qu'ils en faisaient dresser ne portaient le plus souvent que leur nom et celui du référendaire [2].

[1] *Leg. sal.*, LII, 2, et *titres* suiv. *Leg. Rip.* LVIII, 5; LIX, 4, 5.

[2] Marc., *Append.*, 30, *indiculus regalis*, I, 37, *judicium evenditale* seu *declaratorium*.

[3] *Leg. sal.*, LIX, *de Despectionibus*... cum ista omnia impleverit qui eum *admallat*, et ille qui *admallatur* ad nullum *placitum* venerit et pro lege se educere noluerit, tunc rex, ad quem *mannitus est extrà sermonem* ponet, et ità ille culpabilis et res suæ erunt in *fisco* aut ejus cui *fiscus* dare voluerit, et quicumque ei *panem* dederit aut in *hospilitatem* collegerit, sive sit uxor sua aut proxima, sexcentos denarios, qui faciunt solidos quindecim judicetur; Marculf, I, 32. M. Pardessus attribue ces sentences à l'assemblée nationale, selon l'erreur commune, qui suppose des assemblées nationales à cette époque; la loi ni la formule n'en font aucune mention, mais bien du plaid, et, dans l'une comme dans l'autre, c'est le roi qui prononce de sa propre autorité.

[1] Ducange; Flodoard, Hist. rem., II, 19; Greg. Tur., passim.

[2] *Rer. Francic.*, t. IV, et Félibien, *Histoire de Paris*, t. III, p. 15, *Diplome* de Childebert Ier, en 557, pour la fondation de l'abbaye et de l'église de Saint-Vincent, depuis Saint-Germain-des-Prés: Ego Childebertus, rex, unà cum *consensu* et *voluntate* Francorum et *Neustrasiorum*, et exhortatione sanctissimo Germano Parisiorum urbis pontificis, vel *consensu* episcoporum, cœpi construere templum in urbe Parisiacâ propè muros civitatis, in terrâ quæ aspicit ad *fiscum* Isciacensem... Propterea in honore dominorum sanctorum cedimus nos *fiscum* largitatis nostræ, qui vocatur *Isciacus*, qui est in pagis Parisiorum propè alveum Sequanæ, unà cum omnia, quæ ibi sunt aspecta, cum mansis, commanentis, agris, territoriis, vineis, sylvis, pratis, servis, inquilinis, libertis, *ministerialis* (præter illos quos nos ingenuos esse *præcipimus*), cum omnibus appendiciis... cum omnia quæ nos deserviunt tam in aquis vel insulis, cum molendinis..... cum piscatoriâ quæ appellatur *Vanna* cum piscatoriis omnibus, quæ sunt in ipso alveo Sequanæ, sumuntque initium à ponte civitatis et sortiuntur finem ubi alveolus veniens *savara* præcipitat se in flumine..... Ad ipsum templum Domini absque contradictione vel refragatione aut *judiciaria contentione* inspecta ipsa *præceptio* omnique tempore proficiat in augmentum; ut hæc *præceptio* cessionis nostræ futuris temporibus Deo auxiliante firmior habeatur, vel per tempora inviolabiliter conservetur, manibus propriis vel nostris signaculis subter infrà decrevimus roborare. Datum quod fecit mense decembre dies sex anno

On ne saurait imaginer un mélange plus complet de l'autorité administrative et judiciaire dans le chef de l'Etat. Les mêmes causes lui donnaient également pleine autorité de législation. Qu'on se rappelle en effet l'ancien préambule de la loi salique : quand bien même on voudrait que les trois *malls*, dans lesquels les quatre commissaires « se *réunirent* « pour discuter avec soin toutes les causes du procès, » eussent été des assemblées, n'est-il pas dit, dans ce préambule, que la loi salique fut *dictée* par les chefs de la nation? qu'elle fut ensuite amendée par les rois Clovis, Childebert et Clotaire? La préface des lois ripuaire, allemande et bavaroise, n'attribue-t-elle pas à Theudéric ou Thierri Ier la même souveraineté d'initiative et de sanction [1]? Et la loi salique ne commence-t-elle pas par attester cette souveraineté législative [2]? Toute incertitude, au reste, cesse devant les constitutions *octroyées* par Childebert II et Clotaire II, et devant les *préceptions* royales, dont les premiers Mérovingiens usèrent et abusèrent si fréquemment. La constitution générale de Childebert, sur laquelle il faudra revenir plus longuement tout à l'heure, est remarquable ici, non seulement par le ton absolu de ses prescriptions : *Nous voulons, nous avons ordonné ainsi;* mais parce qu'elle ajoute aux pénalités[1]. L'autre constitution, qui est du même temps, s'exprime ainsi : « Clotaire, roi des « Franks, à tous les *agens*. C'est l'emploi « de la clémence du prince de songer « avec plus de sollicitude dans un esprit « de prévoyance, au besoin des provinciaux ou des peuples qui lui sont sou« mis, et de consigner en ordre dans une « constitution tout ce qui doit être justement observé pour leur tranquillité... Et « conséquemment faisant commandement « par cette *autorité* (ou loi) générale, nous « ordonnons que, dans toutes les causes, « la règle de l'ancien droit soit conservée, « et que nulle sentence rendue par un « juge quelconque n'ait de valeur si elle « excède la mesure de la loi et de l'équité... Si quelqu'un est accusé d'un crime, « qu'il ne soit jamais condamné sans avoir « été entendu... Que tous les juges *s'appliquent* donc attentivement à *garder* « de tout point cette *préception* et que « nul d'eux ne procède et ne juge autrement que ne contient cette *préception*, « selon la série des lois romaines, etc. [2]. »

Ce terme de *préception*, emprunté aux novelles et aux décrets des empereurs et appliqué ici à une ordonnance générale, indique une puissance d'autant plus absolue, que c'était le titre ordinaire des actes de donations royales, des ordres administratifs du prince et enfin des

XLVIII, postquàm Childebertus rex regnare cœpit. Ego Valentinianus, notarius et ammanuensis, recognovi signum Childeb., gloriosiss. reg.

La distinction de *Francorum* et *Neustrasiorum* a fait supecter l'authenticité de ce diplôme; il semble que Childebert a pu très bien désigner les Gaulois par *Neustrasiens*. Au reste, quand le diplôme, conservé comme pièce originale à l'abbaye de Saint-Germain jusqu'à la fin du siècle dernier, n'eût été qu'une copie, cette copie aurait encore une assez grande antiquité, et a dû reproduire assez exactement le premier texte. Une autre charte de l'évêque S. Germain (Félib., ib., p. 16) confirme suffisamment le diplôme royal.

[1] Eckard, *Leg. franc. et rip. comment.* Theodoricus, rex Francorum, cum esset Catalaunis, *elegit* viros sapientes, qui in regno suo legibus antiquis eruditi erant; *ipso* autem *dictante*, jussit conscribere legem Francorum, etc. Il remarque encore que Dagobert, pour une nouvelle révision, choisit *quatre* commissaires, Claude, Chadoin, Domagne et Agiluf, dont les noms indiquent deux hommes de race romaine et deux de race franque.

[2] *Leg. sal., tit.* 1 : Si quis ad *mallum legibus dominicis* mannitus fuerit et non venerit, etc. M. Pardessus (*Commentaire inédit*) donne à ces mots *legibus dominicis* le sens suivant : *par l'ordre du roi*, ou, comme il le préfère : *de par le roi*. Ne faudrait-il pas pour cela que le texte portât : *indiculo regis*, ou simplement : *Lege dominicâ?* En tout cas, le mot *dominicis* n'est pas moins significatif, comme synonyme de *royal*.

[1] *Rer. franc.*, t. IV. La peine de mort y est portée contre les optimates coupables de rapt, contre les voleurs et les malfaiteurs, contre l'homicide. Voyez encore *ib.* un pacte pour la paix entre Childebert Ier et Clotaire Ier.

[2] *Rer. franc.* et Labbe, *Concil.*, t. V. *Chlotacarii regis constitutio generalis.* Chlodacarius rex francorum omnibus *agentibus*. Usus est clementiæ *principalis* necessitatem *provincialium* vel *subjectorum* sibi populorum providâ sollicitiùs mente tractare... Ideòque per hanc generalem *auctoritatem præcipientes jubemus*, etc. Ces deux constitutions ou ordonnances générales ont été long-temps attribuées à Childebert Ier et à Clotaire Ier. On ne doute plus qu'elles ne soient de Childebert II et de Clotaire II, et toutes deux semblent de la même année.

étranges priviléges par lesquels la faveur, l'intrigue ou l'audace obtenaient des premiers Mérovingiens l'exemption des lois et l'impunité pour toutes les violences. L'ordonnance de Clotaire ne suppose d'ailleurs aucune délibération; il ne parle qu'en son nom et ne semble proclamer que sa seule volonté. Cependant il n'en était point ainsi. Le roi consultait ses fidèles et les officiers de son palais sur les affaires importantes, à plus forte raison sur les lois à publier. C'était une conséquence des usages germains et du régime municipal, une des bases naturelles du gouvernement, qu'on ne voit stipulée nulle part, mais admise partout; les princes ne songèrent pas plus à s'en passer que les leudes à l'établir. Le plaid royal devint aussitôt conseil d'État et suprême arbitre de législation, comme il était suprême tribunal de justice.

Les époques du plaid des cités étaient ordinairement au commencement de chaque mois [1]; mais il se tenait régulièrement une assise plus solennelle, au moins dans les métropoles, sous la présidence du magistrat, comte, duc, patrice, ou par la convocation extraordinaire d'un *missus*, aux *Calendes de Mars* [2]. C'était là le *plaid provincial*, où il ne s'agissait pas seulement de causes judiciaires; on s'occupait aussi des *nécessités de la province*, des abus à réformer, des intérêts divers qui touchent à la vie publique et même privée. On délibérait, on en consignait le résultat dans un procès-verbal, où l'on rédigeait une suggestion, ou le magistrat faisait un rapport; cela était expédié au roi, qui en remettait l'examen au plaid du palais. Ce plaid avait également son assise des Calendes de mars, à laquelle se réservaient les causes et les affaires majeures, toutes les décisions les plus importantes. Là, en particulier, on adoptait les règlemens généraux ou lois, qu'on y promulguait sous la forme d'ordonnances, *constitutions* ou *préceptions* royales. Celle de Childebert II en fournit la preuve et l'idée la plus nette. Le roi, qui l'appelle *son édit* (*edictum nostrum*, art. 4), y déclare d'abord qu'il a examiné, revu, vérifié *avec ses fidèles* TOUTES les CALENDES DE MARS, dont il arrête et publie les règlemens (*omnes Kalendas martias cum nostris optimatibus tractavimus*). Suivent quinze articles, le premier daté d'Attigny (*Attiniaco*), un autre de Maëstricht ou Utrecht (CAMPO *Trajecto*), le dernier de Cologne, et avec cette date différente de *lieu*, une seule et même date d'*époque* se trouvant exactement marquée dans le courant de l'ordonnance comme à la fin, c'est-à-dire l'époque des *Calendes de mars* de la *vingtième* année du règne de Childebert II, ce qui porte à l'an 595 [1].

Voilà assez clairement d'où vient l'erreur des prétendus Champs-de-Mars. A partir de Clotaire II, les documens contemporains deviennent très rares jusqu'au milieu du 8[e] siècle. Il ne reste de cet intervalle que quelques formules et quelques diplômes. Si la chronique de Frédégaire n'est pas toute de la même main, comme on s'accorde à le penser, Frédégaire, le premier auteur de cette chronique, qui écrivait au plus tard en 642, mentionne souvent les *placita*, comme Grégoire de Tours, et ne connaît pas plus que lui les Champs-de-Mars; ses continuateurs de même, excepté le quatrième, qui, après avoir positivement désigné les *Calendes de mars*, comme l'époque du *conseil* du prince, emploie ensuite non le terme de *Champ-de-Mars*, mais celui de *Champ de-Mai*, sans en donner de raison. Cet écrivain est au plus tôt de la fin du 8[e] siècle. Celui qui rappelle le premier l'usage *antique* des assemblées franques est l'anonyme auteur des *Gesta francorum regum*, qu'on surnomme *fabulator*, à cause des contes dont ses récits sont remplis; il vivait dans la première moitié du 8[e] siècle, au temps

[1] Voy. plus haut la *formule* 28.

[2] Lindend., *form.* 170; Greg. Tur., v, 4. Un Roccolenus, envoyé par Chilpéric, a soin d'annoncer d'avance son arrivée à Poitiers, et de prendre ses mesures pour le *plaid de mars* : Ex indè cum anhelus esset, Pictavis abiit... *dispositis verò actionibus*, quibus *in Kalendis martiis* cives pictavos vel adfligeret vel damnaret, pridiè animum reddidit.

[1] *Rer. franc.*, t. IV; Moreau, *Disc.*, III[e], IV[e] : Attiniaco *Kal. mart.*, anno vicesimo regni nostri. Datum pridiè *Kal. mart.* anno vicesimo regni nostri Coloniæ. Outre la clause expresse de la participation des leudes, le mot *convenit*, qui se lit dans plusieurs articles, constate délibération, ce qu'il faut d'autant plus remarquer qu'il s'agit de réprimer les violences des leudes et grands.

de Charles-Martel. Le plaid des *Calendes* de mars était alors devenu bien plus nombreux et plus imposant; on conçoit que des écrivains, fort ignorans des *antiquités* de la nation et de beaucoup d'autres choses, et qui faisaient sortir les Franks de *Francus,* fils de Priam, aient confondu le *campus martius,* où Clovis passa son armée en revue, et le *campo trajecto* de Childebert II, avec les plaids et les Calendes de mars, qui datent quelques diplômes, et que deux cents ans après l'évêque saint Grégoire et le roi Childebert, ils aient supposé dès Clovis quelque chose de semblable à ce qu'ils voyaient de leur temps. Ce n'est pas ici le lieu de traiter des *Champs-de-Mai,* qu'il faudra aussi réduire au vrai; il est bon toutefois de constater d'avance que, sous Charles-Martel, ni sous Pepin, il n'exista d'autre grande assemblée que le plaid royal, et point de délibération nationale[1].

Comment donc les partisans de cette opinion ont-ils pu invoquer, comme leur plus fort argument, l'ordonnance de Childebert, qui contient la démonstration contraire? Car il n'y est question que des grands réunis; et, si aux plaids de cité les résolutions se fixaient à la pluralité des voix, ce qui est la seule manière de représenter une demande et une observation commune, le roi, dans son conseil, pouvait bien aussi arrêter sa décision d'après la majorité des suffrages, mais sans obligation de s'y astreindre. La clause *ex consensu* ou *voluntate fidelium* veut dire simplement *de l'avis* ou de *l'assentiment* des conseillers présens; elle exprime *consultation* et non *vote* nécessaire. Autrement nulle *constitution,* nul diplôme n'eussent paru sans cette clause, qui même n'eût pas été assez explicite, et le prince n'eût jamais *ordonné, commandé,* publié des lois au nom de son autorité personnelle et de son *droit royal,* comme on le voit dans les divers actes, que cette leçon a reproduits. Le fait certain, c'est que la royauté mérovingienne a commencé par la pleine et universelle possession du pouvoir, et que la chose se comprenait de la sorte, si bien que les femmes mêmes, les reines-mères, devenant régentes, sans contestation, pendant la minorité de leurs fils, entraient avec eux en partage à titre de reines. Ce fut par l'*ordre* de Clotilde que deux évêques gouvernèrent trois ans durant l'Église de Tours; ce fut la *faveur* et la *volonté* de Clotilde pour les fils de Clodomir, qui fit craindre aux deux autres frères de les voir hériter du royaume paternel, et qui détermina ces cruels ambitieux à les sacrifier[1]. Un siècle plus tard, sous Clovis II, le nom de la reine Nantilde, sa mère, paraissait avec le sien sur les diplômes, et elle les signait avec lui[2].

Tel était l'esprit des barbares Franks, Wisigoths et Burgundes. Non qu'ils admissent l'ancien despotisme impérial; leur indépendance naturelle ne l'eût pas souffert, et dans la pratique ils se montrèrent même assez peu dociles; mais ils n'acceptaient pas moins l'idée de la royauté souveraine, telle qu'elle doit être, recevant toute sa force et à la fois sa règle du souverain maître des rois et des peuples, c'est-à-dire connaissant ses devoirs autant que ses droits, *consultant* et *décidant* comme il convient pour main-

[1] Frédég., *Chron.* 120 : ...Rex Pippinus... ad *Kalendas martias* omnes Francos, sicut mos Francorum est, Bernaco villâ publicâ, ad se venire *præcepit*, initoque *consilio cum proceribus suis*... 128 : ...*Omnes optimates* Francorum ad Dura in pago Riguerensi ad *campo-madio* pro salute patriæ et utilitate Francorum tractandâ, *placito instituto* ad se venire *præcepit.* 131 : Omni exercitu Francorum vel plurium nationum... usque ad Aurelianis veniens, ibi *placitum suum campo-madio* pro utilitate Francorum instituit.

[1] Greg. Tur., III, 17 : *Ordinante* Chrotechilde reginâ, tribus annis Turonicam rexerunt ecclesiam. III, 18 : Metuens ne *favente* reginâ admitterentur in regnum... mater nostra... vult eis regnum dare.

[2] Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 20 : *Charte de Clovis II, en 638, pour la fondation de l'abbaye de St-Maur :* Chlodoveus, rex Francorum, vir inluster, duci Archevaldo vel omnibus præsentibus ac futuris fidelibus..... Denique etiam et jam *jure regio* decernimus (quod *jubendo* multum observare *præcipimus*) ut nullus judex, etc... ut autem hæc *præceptio* nostræ cessionis firmior habeatur... nos et *præcelsa genitrix* nostra *Nantechildis manuum nostrarum* signaculis adumbravimus; et *ib.*, p. 21, l'abbé Blidégisille transmet cette donation à son successeur par une charte, où cette double signature est rappelée avec soin deux fois : Quam dominus rex Chlodoveus, gloriosissimus ac præcelsa *genitrix* ejus *Nantechildis* regina per *præceptum illorum* pro mercede suâ... nobis concesserunt.

tenir un peuple dans l'ordre et la liberté. « Nous avons résolu, dit la loi Burgunde, « de régler ces choses en présence de nos « grands.... après conseil tenu de nos « comtes et de nos principaux..., il nous « *a plu* de confirmer la série de cette « constitution en y ajoutant la souscrip- « tion des comtes[1]. » Le législateur, selon la loi des Wisigoths, « ne considérera « que Dieu et soi-même; il s'adjoindra « en conseil des hommes probes et en « petit nombre; il sera d'accord avec les « citoyens et les peuples, afin que, pour- « voyant au bien d'autrui, il gouverne « plus avantageusement d'après l'assen- « timent général, que s'il agissait d'après « sa seule puissance. » Et un peu plus haut : « Le maître unique et tout-puis- « sant fondateur, pourvoyant au bien des « hommes, a commandé aux habitans de « la terre d'apprendre la justice dans les « oracles de la loi sacrée. Il convient que « les puissances de la terre même les « plus hautes lui soumettent leur esprit; « embrassant donc avec reconnaissance « les ordres célestes, nous donnons des « lois modérées à nous en même temps et « à nos sujets[1]. »

[1] *Leg. burg.*, Præfat.

Un seul avantage, dont les pouvoirs modernes sont très jaloux, manquait à la royauté mérovingienne, dans l'origine, celui d'établir des impôts. La leçon prochaine commencera par examiner cette question.

ÉDOUARD DUMONT.

[1] Leg. wisig., *tit.* I-V, 2.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, DE M. L'ABBÉ JAGER,

RECUEILLI PAR M. L'ABBÉ M.....

SEPTIÈME LEÇON (1).

Fausses Décrétales.

Il nous reste, Messieurs, deux questions à examiner sur l'important sujet qui a occupé nos deux dernières séances: les lettres que nous appelons Fausses Décrétales, sont-elles réellement fausses? Ensuite, ont-elles produit les maux et les changemens qu'on leur a attribués? La réponse à ces questions est implicitement renfermée dans les faits et dans les considérations sur lesquels nous nous sommes arrêtés; il ne sera cependant pas inutile de l'en dégager.

Les pièces, appelées depuis plusieurs siècles Fausses Décrétales, et qui ne sont même connues que sous ce nom, sont réellement fausses dans ce sens qu'elles sont supposées, qu'elles ont été fabriquées par un habile faussaire, et attribuées par lui à des personnages qui n'en sont pas les véritables auteurs. Il n'y a pas de doute possible sur ce point; tous les critiques sont unanimes pour leur attribuer ce caractère, et la fraude saute aux yeux dès qu'on les considère attentivement. Publiées sous le nom de divers papes, dont la plupart ont vécu dans les premiers siècles de l'Eglise, elles ne portent pas la couleur de cette époque; elles sont d'un même style et écrites de la même main; elles sont composées de fragmens pris dans les Pères et dans les conciles des siècles postérieurs; le texte de l'écriture est celui de la traduction de saint Jérôme; elles fourmillent d'anachronismes; elles sont remplies de faits, de détails et d'allusions qui accu-

[1] Voir la VI[e] leçon au numéro précédent, p. 194.

sent des temps rapprochés de l'auteur ; elles ont donc été fabriquées au siècle où elles ont paru, au 9e siècle. C'est palpable. « La fabrication, dit l'auteur de l'*Histoire de la Civilisation*, et je suis en cela pleinement d'accord avec lui, ne peut plus aujourd'hui être révoquée en doute par aucun homme de quelque instruction et de quelque sens. » Ainsi, voilà un fait avéré et reconnu, sur lequel nous n'élèverons pas l'ombre d'une difficulté. Les Fausses Décrétales ont été supposées; dans la forme, elles sont fausses.

Mais sont-elles également fausses dans leur objet, dans leur contenu? Les pensées, les principes, les règles, les enseignemens, les avis qu'elles renferment sont-ils également faux? c'est ce dont je ne conviendrai pas aussi facilement; c'est même ce que je m'apprête à contester de tout mon pouvoir, et à réfuter victorieusement. Je vous ai dit, Messieurs, dès le commencement, que les Fausses Décrétales forment un excellent livre pour les ecclésiastiques, qu'elles exposent leurs devoirs avec prudence, zèle et justesse, qu'elles déterminent leurs droits et fixent leur sort par des lois sages et des règles sûres; qu'elles sont un tissu de passages empruntés à l'Ecriture, aux Pères, aux conciles, aux écrivains ecclésiastiques et à la législation des empereurs, enfin aux autorités spéciales et compétentes, depuis le concile d'Elvire, en 305, jusqu'au concile tenu à Paris en 829. Or, je vous le demande, toutes ces autorités ont-elles perdu leur valeur, par cela seul qu'elles ont été transcrites, combinées et placées sous un faux titre par un compilateur, par un faussaire même, si vous voulez? Que sa fraude enlève toute considération à son caractère, j'y consens; qu'on ne tienne aucun compte de sa parole, en tant qu'elle procède de sa personne, je trouve cette défiance raisonnable, j'approuve cette réserve; qu'on ne s'en rapporte ni à ses lumières, ni à ses raisonnemens, c'est encore sagesse; mais qu'on rejette son sentiment et qu'on réprouve sa pensée, lorsqu'il ne fait que reproduire la pensée et le sentiment des écrivains sacrés, des Pères et des conciles, je dis que c'est là une misérable et honteuse prévention, que c'est injustice, que c'est déraison. Ainsi, rejeter indistinctement un principe, comme certains auteurs l'ont fait, précisément parce qu'il se trouve dans les Fausses Décrétales, c'est se montrer peu judicieux, c'est pécher contre la logique; c'est s'exposer à réprouver les maximes de l'Ecriture et de la Tradition. Or, ôtez la suscription des Fausses Décrétales ; rectifiez quelques passages, tronqués, parce qu'ils ont été cités de mémoire, ou copiés sur des manuscrits peu corrects, et vous aurez un livre excellent, un livre authentique, plein de vérités et d'instructions, vous aurez l'expression et la pure doctrine de l'Ecriture, des Pères et des conciles. Les limites étroites de nos leçons ne me permettent pas, en opérant ce dépouillement, de faire la preuve de ce que j'avance, mais ce travail a été fait par plusieurs auteurs, par Labbe, par Blondel, par d'autres encore. Ils ont retrouvé toutes les sources, et toutes les sources découvertes sont pures et respectables.

Cet exposé devrait suffire pour trancher la seconde question, et je serais déjà en droit de la supprimer. Je veux cependant me demander encore sérieusement si les Fausses Décrétales ont en effet produit les déplorables effets qu'on leur a attribués, et sur lesquels certains auteurs ont fait entendre de si lugubres gémissemens. Pour plus de clarté, je scinderai cette question en deux autres : 1° Ont-elles produit des maux irréparables, comme nous l'assurent Fleury, d'Héricourt, et, sur leur parole, tant d'autres après eux? 2° Ont-elles renversé l'ancienne discipline pour en introduire une nouvelle, comme on le croit généralement ?

En vérité, et dans toute ma bonne foi, j'en suis à me demander quels maux ont faits les Fausses Décrétales; je ne crois pas être aveugle, et pourtant j'ai beau regarder, je n'en puis nulle part découvrir de traces. Plus même je réfléchis sur les règles que j'y trouve établies, moins je conçois qu'elles soient pernicieuses, et plus je m'étonne qu'on leur attribue une telle influence. Procédons à une vérification par l'énoncé des principales.

L'auteur veut un clergé instruit, vertueux et régulier; il veut que le prêtre

se dévoue tout entier au salut des âmes, à l'instruction et à l'édification des peuples; il lui impose, conformément à l'esprit et à la pratique de l'Eglise, des devoirs graves et multipliés, des devoirs de tous les jours et de tous les instants, afin d'en faire un homme de doctrine, de prière, de recueillement, d'ordre et de sacrifice, un prophète, un apôtre, un saint, un ange tantôt intercesseur, tantôt consolateur. C'est la plus juste et la plus sublime idée du sacerdoce; on ne peut lui en faire un reproche; je passe.

Il veut que le prêtre, une fois entré dans l'Eglise, ne puisse reculer, n'en puisse sortir, qu'il reste pour la vie enchaîné à l'autel, qu'après avoir offert le sacrifice de lui-même, il soit obligé de le consommer lentement, continuellement, courageusement jusqu'à la mort; il le veut avec l'Eglise, et avec elle aussi il veut que l'état ecclésiastique lui offre une position fixe, stable, régulière, honorable et légale; avec elle, il le soumet à la discipline canonique, et il le prémunit en même temps contre le caprice des hommes; il ne permet pas, ce qui n'a jamais été permis, qu'il puisse être troublé dans ses droits, privé de l'exercice de sa dignité, exclu de son bénéfice au gré de son supérieur. On peut l'accuser, on peut le condamner, on peut le punir; mais il y a des lois à appliquer, des formes à observer, des garanties de justice qui sont inviolables. C'est l'ordre canonique de tous les temps; on ne le blâmera pas.

Il veut que l'évêque se fixe dans son diocèse, qu'il considère son église comme une épouse à laquelle il est lié par un mariage spirituel; il traite d'adultère l'évêque qui la quitte pour en prendre une autre; il appelle également adultère l'église qui chasse son évêque pour en appeler ou en recevoir un autre. Ces principes et ce langage sont consacrés par les Pères; cette discipline est l'ancienne discipline de l'Eglise. Il permet cependant les translations; mais il ne les permet pas indistinctement, comme on l'a dit; il faut qu'il y ait une cause d'*utilité* ou de *nécessité*, et jamais elles ne doivent avoir lieu pour satisfaire l'avarice, l'ambition ou le caprice inconstant d'un évêque. Il y a un juge de cette utilité ou de cette nécessité, c'est le chef de l'Eglise. Rien de plus sage. Si les translations sont devenues trop fréquentes dans les temps modernes, cet abus ne s'est introduit qu'en violant les règles posées par l'auteur des Fausses Décrétales, et ce n'est pas à son ouvrage qu'il en faut faire remonter la cause; cette cause est ailleurs.

Nous arrivons aux principes qui ont excité le plus de déclamations, et vous n'y découvrirez pas moins de justice et de sagesse.

Suivant les Fausses Décrétales, on ne doit pas à la légère entamer le procès d'un évêque, ni le poursuivre pour des causes futiles, pour des fautes qui ne peuvent être bien jugées qu'au tribunal de Dieu; ce serait procurer du scandale sans motif ou sans résultat. Quelle administration serait possible si l'on ne mettait les fonctionnaires à l'abri des imputations malignes des mécontens, des tracasseries sans cesse renaissantes des esprits inquiets et des brouillons! C'est pourquoi nous avons proclamé le principe que la vie privée des magistrats de tous les ordres devait rester mûrée. Nous avons été bien plus loin; notre législation exige l'approbation du Conseil d'état, pour qu'on puisse exercer contre eux des poursuites. Les Fausses Décrétales ne les arrêtent jamais; mais elles les condamnent, lorsqu'elles sont sans but ou sans fondement.

L'accusateur doit avertir en particulier avant d'accuser en public: c'est la règle de l'Évangile; s'il ne l'a point observée, il ne peut être entendu. C'est qu'en effet ses intentions ne sont pas pures.

Les laïques ne peuvent être accusateurs. Il pourrait y avoir de l'inconvénient dans l'observation de cette règle; mais puisqu'elle n'a jamais été suivie, il ne faut pas accuser l'auteur d'un mal qui n'existe pas.

Il exige que les accusateurs et les témoins soient des hommes qui méritent confiance, des hommes de bien; il donne par conséquent l'exclusion à ceux qui sont sans mœurs ou sans foi, qui ont mérité d'être excommuniés ou que la loi civile a déclarés infâmes. Mais dans tous les pays et dans tous les temps, n'a-t-on pas également exigé des garanties de cré-

dibilité des accusateurs et des témoins? Sont-ils indistinctement accueillis par nos tribunaux? N'y en a-t-il point dont on ne reçoit les dépositions qu'à titre de renseignemens? Notre loi n'ordonne-t-elle pas de discuter et de peser les témoignages? Faut-il enfin travailler à innocenter une prescription aussi judicieuse?

Le métropolitain jouit de tous ses droits; il assemble et préside les conciles; il étend sa surveillance sur les diocèses de ses suffragans, il a envers eux le droit d'avis et de réprimande; il peut les traduire devant le concile de sa province, mais pour les juger il faut qu'il soit entouré des autres évêques. La présence de trois évêques suffit pour l'ordination; il les faut tous pour prononcer une déposition. Eh quoi! cette mesure de sagesse et de modération pourrait-elle encourir le blâme? Voudrait-on pour les évêques une justice à la turque? Les formes despotiques ne sont conformes ni à l'esprit ni à la loi de l'Eglise. Est-ce bien dans notre pays et de notre temps qu'on s'élèverait contre des garanties raisonnables d'équité? Eh quoi! encore, il est interdit par les canons à l'évêque de prononcer seul une sentence contre un prêtre, de lui infliger la moindre peine sans le concours des assesseurs que nomme la loi ecclésiastique, et l'on voudrait qu'un évêque fût livré sans défense au caprice d'un seul homme, au pouvoir illimité de son métropolitain, d'un autre évêque jugeant seul sans témoins et sans contradicteurs!

Mais ce qui a surtout excité la colère des écrivains auxquels je réponds, c'est la disposition qui porte qu'aucun concile provincial ne peut être assemblé pour juger un évêque sans l'agrément du souverain pontife. Mais est-ce donc si peu de chose que le jugement et la déposition d'un évêque? L'évêque a reçu la plénitude du sacerdoce; il est chargé de la surveillance et de la direction d'une portion importante du territoire de l'Eglise; il occupe un poste éminent; il est le chef d'un nombreux clergé. Son honneur ne peut être compromis sans affaiblir l'influence de son autorité toute spirituelle, sans paralyser son ministère, sans jeter le trouble et le scandale dans tout son diocèse. Il est donc raisonnable d'exiger de graves imputations pour autoriser des poursuites, et de rendre le chef de l'Eglise juge de l'opportunité de ces poursuites.

Cette règle de la nécessité de l'approbation du Saint-Siége est même étendue à tous les conciles, pour quelque cause qu'ils s'assemblent, excepté bien entendu les conciles réguliers autorisés, recommandés même par les canons deux fois par an. Mais deux sessions par an, et deux sessions dont la durée est facultative, ne suffisent-elles pas pour l'expédition des affaires courantes, pour maintenir le nerf de la discipline, pour corriger et pour prévenir les abus? Si, en dehors de ces deux assemblées canoniques, les évêques sont tentés de se réunir, c'est donc qu'il est survenu quelque chose d'extraordinaire, de grave et de bien urgent; mais si un tel événement se présente, n'est-il pas de nature à fixer les regards du souverain pontife? Ne convient-il pas de l'en instruire sans délai? Ne doit-on pas présumer que c'est une cause majeure? et dès lors quel moyen plus efficace de faire porter à temps cette affaire à la connaissance du chef de l'église, que de l'investir du droit exclusif d'appeler lui-même les évêques à en délibérer? Aujourd'hui qu'après de longs troubles, nous avons enfermé le pouvoir royal dans de sages limites, nous lui avons cependant conservé ce droit: toutes nos assemblées délibérantes, même les plus humbles, les plus inoffensives et les plus impuissantes, ont leurs sessions annuelles et uniques, bornées à un temps préfix, hors duquel il leur est interdit de se former sans autorisation spéciale et préalable. Et il en sera ainsi dans tout gouvernement régulier, quelle qu'en soit la forme. En vérité, Messieurs, il faut que la prévention répande dans l'intelligence bien des brouillards, pour que de bons esprits, des hommes même qui ont la science du gouvernement, qui aiment l'ordre et le régime des lois, soient amenés à condamner une mesure qu'il suffit d'exposer à un homme de sens pour obtenir son approbation.

L'auteur des Fausses Décrétales ne

veut pas qu'on puisse juger et déposer un évêque absent. Il veut qu'on l'entende, il veut qu'il puisse se défendre. Ainsi, il doit être cité; s'il refuse, on doit lui faire les sommations canoniques et observer les délais prescrits; ce n'est qu'après l'accomplissement de ces formalités juridiques qu'on peut le juger comme contumace. Ce sont les formes consacrées dans tous les pays civilisés. Osera-t-on les condamner?

Il y a deux cas où l'évêque peut récuser ses juges: d'abord, si le métropolitain lui est suspect, s'il prévoit que sa partialité amènera contre lui un jugement inique; ensuite, s'il est dépossédé de son siége et privé de ses droits. La première disposition est une de celles qui ont encouru le blâme le plus vif, et je le crois injuste. Nos lois accordent à l'accusé la faculté de récuser un certain nombre de jurés, et rien n'est plus équitable. Mais si, au lieu d'un jury composé de pairs, vous donnez pour juge à l'accusé un supérieur auquel il a peut-être le malheur de déplaire, dont il peut avoir à se plaindre, à l'égard duquel on peut le supposer en conflit, et ensuite, sous la présidence de ce juge principal, dont l'autorité est si prépondérante, les inférieurs qui ont tout à craindre de lui, qui tremblent en sa présence et n'ont plus la liberté de suivre le dictamen de leur conscience, quelle justice pouvez-vous espérer? Et c'est pourtant cette position qu'on regrette. Mais, dit-on, le coupable échappera à la vindicte canonique en allant se réfugier devant des juges ignorans des circonstances, éloignés des lieux. Comment! lorsqu'il ira chercher également justice et protection devant le tribunal déterminé par l'ordre de la hiérarchie, devant le primat, devant le Saint-Siége, les accusateurs et les témoins ne pourront pas l'y suivre? N'avez-vous pas vu déjà, Messieurs, le soin que les papes ont pris, dans chaque cas d'évocation, de demander communication des informations antérieures, des mémoires dressés et d'appeler à eux les accusateurs sur les pas de l'accusé? Quant au droit concédé à l'accusé de refuser de comparaître et de protester contre toute sentence, jusqu'à ce qu'il soit rétabli dans sa dignité, c'est justice, c'est le plus efficace moyen d'arrêter et de réparer la violence, d'empêcher de frapper un accusé avant le jugement.

Jugé et condamné, l'évêque a le droit d'appel soit au siége du primat, soit au siége romain. Croiriez-vous, Messieurs, que cette disposition si équitable, disons mieux, si impérieusement dictée par la justice, a été l'objet des récriminations les plus acerbes, sous prétexte que c'était porter une grave atteinte à l'autorité du métropolitain? On ne voit que le métropolitain; il semble que le repos et l'honneur des évêques, que la dignité épiscopale, que le repos de l'Église, que les principes d'équité les plus généralement admis, que tout ce qu'il y a de plus sacré et de plus inviolable, doit être sacrifié à la prééminence du métropolitain. A de pareilles prétentions il n'y a rien à opposer; mais aux hommes raisonnables un mot suffira. Aucun tribunal de première instance ne doit être sans appel. Les différens degrés de judicature, les tribunaux d'appel et de cassation sont une institution sans laquelle on ne peut concevoir l'administration de la justice. Il y en a chez nous; il y en a dans tous les pays civilisés; il doit y en avoir dans l'Eglise; l'Eglise, aux temps modernes, a donné la première l'exemple des formes protectrices envers les accusés, et l'on voudrait la faire rebrousser chemin jusqu'à la barbarie, jusqu'à l'état sauvage!

Voilà, Messieurs, les principes des Fausses Décrétales, voilà le monstre hideux, si effroyable et tant abhorré qui a porté le désordre, le trouble et la désolation dans le champ de l'Église. Qu'en dites-vous à présent? Pour moi voici ce que j'en dis: Si je voyais les écrivains du 9e siècle s'insurger contre des principes qui n'étaient pas de leur âge, qui précédaient la civilisation à laquelle les gouvernemens temporels devaient parvenir, je le concevrais, je ne m'en étonnerais pas; mais que des hommes qui appartiennent à nos temps, qui ont participé, qui ont même coopéré à la diffusion des lumières modernes, qui voient partout autour d'eux les mêmes institutions régir la civilisation européenne,

s'élèvent, s'indignent et protestent contre ces mêmes institutions appliquées dans les choses de l'Eglise, c'est ce que je ne comprends pas.

Pardonnez-moi, Messieurs, je le comprends et je vais vous donner le mot de l'énigme. D'après les Fausses Décrétales, le métropolitain n'est pas maître; il a au-dessus de lui un pouvoir qui peut l'arrêter et le frapper lui-même, c'est le pouvoir du Pape; les affaires ne sont plus terminées dans la province, elles sont soumises à un juge supérieur, à un juge étranger, suivant le langage qu'on s'est fait, comme si le Pape, autorité centrale, pouvait être étranger à l'un des points de la circonférence qui roule sur son appui. Mais cette autorité est devenue odieuse, du moment qu'elle dérangeait les projets qu'on avait formés, d'une église nationale. Or, regardez-y de près, et vous observerez, dans la plupart des déclamations contre les Fausses Décrétales, des intentions perfides qu'on n'avoue pas. On voulait donc faire le métropolitain tout-puissant, afin de le rendre bientôt indépendant; car, une fois maître souverain, juge en dernier ressort dans sa province, il aurait été un instrument fort commode dans la main de celui qui l'aurait nommé, et qui aurait facilement écrasé sa parcelle d'autorité spirituelle sous la masse de son pouvoir temporel. Voilà le fond, voilà le dernier mot des opinions parlementaires; ce mot, on ne l'a pas prononcé, mais il était sous la langue prêt à sortir en temps opportun. Malheureusement Fleury ne l'a pas deviné, il ne l'a pas soupçonné, il a été la dupe du parti qu'il a trop bien servi par ses plaintes imprudentes sur l'accroissement de la puissance des papes et sur l'abaissement de l'autorité métropolitaine. Plus tard, on a bâti sur les bases qu'il avait posées ou affermies, et plusieurs fois nous avons touché au schisme.

Nous arrivons à la dernière question, et ce n'est ni la moins intéressante, ni la moins importante : Les principes des Fausses Décrétales sont-ils nouveaux, ont-ils en effet changé l'ancienne discipline de l'Eglise? On l'a répété si souvent, on l'a affirmé avec tant de confiance et d'autorité, qu'on l'a persuadé à une foule d'écrivains qui l'ont cru sur la parole des maîtres, et l'ont, à leur tour, répété avec une bonne foi tout édifiante. Cette croyance est même à présent si répandue, si enracinée, que l'opinion contraire doit paraître hasardée et paradoxale. Eh bien, Messieurs, cette opinion est la mienne; je la professerai parce que je suis convaincu; pièces en main, je l'établirai, et j'espère parvenir à vous la faire partager.

Les Fausses Décrétales, dit-on, parties de Mayence, de Trèves, de Metz, se sont répandues rapidement, non seulement dans les Gaules, mais encore dans toutes les parties de l'Occident, et bientôt elles ont acquis une *autorité souveraine*, renversant partout subitement sur leur passage les règles suivies, les usages établis depuis huit cents ans; bref, faisant râfle à toutes mains de l'ancienne discipline de l'Eglise. Voilà ce qui se répète et se proclame à qui mieux mieux. Et moi, sans balancer, Messieurs, je dis que c'est là une énormité, une monstruosité, tranchons le mot, une absurdité morale, car c'est la négation complète de la nature humaine. Avez-vous jamais vu dans l'histoire une doctrine nouvelle qui changeait les coutumes et les mœurs, qui dérangeait les intérêts, qui froissait les amours-propres, qui déplaçait les positions, s'établir d'elle-même, rapidement, sans réclamation, sans opposition, sans obstacle? Et l'on voudrait qu'un livre jeté sur la voie publique par une main inconnue eût instantanément aboli toutes les institutions de la primitive Eglise, eût anéanti les droits des évêques, des métropolitains et des primats; eût élevé à leur détriment un pouvoir exorbitant et oppresseur; les eût assujétis à une servitude étrangère jusqu'alors inconnue! et ce livre, au lieu d'être proposé ou plutôt imposé par les papes dont il créait ou dont il agrandissait les priviléges, aurait été accueilli, répandu, accrédité, d'abord par ceux-là mêmes dont il confisquait les droits! et ils l'auraient reçu comme un ange de paix! et ce phénomène inexplicable de crédulité, d'abnégation, d'imprudent et de coupable sacrifice, se serait renouvelé dans chaque nation, dans chaque province, dans chaque diocèse, dans toute l'étendue et sur tous les points de l'Eglise latine! et cette révolution monstrueuse

se serait paisiblement accomplie dans le temps où l'on était le plus occupé de règles canoniques, en face du code de Denys-le-Petit, code recommandé par les papes, partout reçu, partout invoqué, partout appliqué! Mais quelle était donc la nature humaine dans ces temps-là !... Je raisonne tout différemment, Messieurs, et je crois raisonner mieux, je dis : Les Fausses Décrétales se sont rapidement répandues et ont été partout reçues sans opposition ; donc elles n'innovaient rien, ou si elles apportaient quelques innovations, ces innovations étaient si insignifiantes, elles avaient si peu d'importance, que nulle part on n'a pris la peine de s'enquérir de l'origine et de l'autorité du livre ; on a trouvé plus commode de l'adopter que de l'examiner. Il n'y a pas de révolution sans bruit ; il n'y a pas de bruit ; donc il n'y a pas de révolution. Je défie les plus habiles harangueurs d'étouffer ce raisonnement sous leurs phrases. Je ne vois donc pas là de révolution, mais dans la crédulité de plusieurs je découvre une grande mystification.

Le fait n'a pas les couleurs de la vraisemblance ; j'ajoute qu'il n'a pas une ombre de vérité. Et d'abord, quant au pouvoir du pape, où a-t-on été prendre qu'il ne datait que de la publication des Fausses Décrétales? Est-ce que c'est à cette source que nous recourons quand nous voulons en trouver l'origine et les attributs? Lorsque nous dissertons sur la nature et l'accroissement de cet arbre majestueux qui couvre l'univers ; nous montrons ses racines qui plongent dans la profondeur des temps, qui s'enfoncent à travers les fondations des plus anciens monumens chrétiens ; nous montrons ensuite ses branches qui se déploient, s'étendent et se ramifient, à mesure que la catholicité marche sur le globe, pour aller ombrager le berceau des Églises naissantes et les abriter contre la tempête : c'est la chaîne de la tradition ininterrompue depuis les temps apostoliques jusqu'aux nôtres, que nous tendons sur les pas de nos adversaires, dans laquelle nous les serrons, sans qu'ils puissent la rompre ni nous échapper, et nous la composons de témoignages entassés par milliers et empruntés aux Pères, aux conciles, aux écrivains ecclésiastiques, aux empereurs, aux historiens profanes, aux hérétiques eux-mêmes ; c'est dans l'édifice de l'histoire que nous nous retranchons ; nous le parcourons dans tous les sens, et partout nous y trouvons l'intervention du pape, chaque fois qu'il s'agit d'une affaire difficile, d'une erreur grave ou d'un jugement de quelque importance ; nous y rencontrons des décisions sans nombre sollicitées à Rome de toutes les parties de la chrétienté, et acceptées ensuite avec respect, soit comme dogmes de foi, soit comme règles de la discipline. Voilà, Messieurs, les sources où nous puisons et où nous trouvons des témoignages bien autrement clairs et décisifs que ceux des Fausses Décrétales. Car l'auteur n'avait pas du tout pour but d'établir la primauté du pape : elle était admise ; il la suppose et ne fait que raisonner en conséquence : tandis que la tradition nous montre une puissance universelle, une puissance pleine, entière, complète, indéfinie. L'exercice de cette puissance est plus ou moins immédiat ; il se modifie, s'étend ou se restreint suivant les circonstances ; nous voyons cette puissance plus ou moins agissante selon la multiplicité des affaires, l'importance des actes et la difficulté des temps ; mais au fond elle est toujours la même, grande, forte, universelle. C'est pourquoi Bossuet, quand il dit que le pape doit se régler sur les canons, se hâte d'ajouter que c'est l'usage de la puissance, et non la puissance elle-même qui doit être réglée par les canons : expression d'une justesse remarquable et qui a une grande portée. Ainsi, quand on vient nous dire que le titre légal de la puissance du pape a été fourni par les Fausses Décrétales, qu'il n'existait pas avant leur publication, on fait preuve d'une révoltante mauvaise foi ou d'une insigne ignorance.

L'édifice de l'Eglise continue donc toujours à reposer sur le même fondement ; mais si les Fausses Décrétales n'ont pas touché à la base, ont-elles du moins introduit quelques nouveautés dans la disposition, dans les compartimens, dans quelques unes des parties ? Aucune, Messieurs ; je pèse la valeur du mot et je le répète, absolument aucune. Les principes que l'auteur proclame et sur lesquels il s'appuie, étaient établis et reconnus ; nous

les retrouvons dans les faits et les monumens de l'époque ; ils sont déposés, un à un consignés, et solennellement consacrés dans un code authentique, de beaucoup antérieur à la publication des Fausses Décrétales, code adopté par les évêques, par les seigneurs, par les rois et par les papes ; vous pouvez les lire dans le code des capitulaires de Charlemagne, dans ce code qui a fait l'admiration des étrangers, la gloire de la France et la loi du moyen âge. Vous y trouverez la souveraine puissance du pape, le droit de juger les évêques, de recevoir leur appel, même en première instance, le droit de convoquer seul les conciles, d'intervenir dans toutes les causes majeures, d'ériger des évêchés, des métropoles ; tout cela s'y trouve, et l'auteur des Fausses Décrétales, venant à la fin d'une époque orageuse où ces principes trop souvent méconnus commençaient à tomber dans l'oubli, n'a rien fait que les rappeler, les expliquer, les affermir, les appliquer aux circonstances et y apposer un cachet d'inviolabilité, en inscrivant au bas de ses savans commentaires, les noms des papes des premiers siècles.

Mais je ne veux pas être cru sur parole, j'apporte des faits et des témoignages. Charlemagne était attaché de cœur et d'âme au siége apostolique et aux vénérables pontifes qui l'occupaient de son temps. Il reconnaissait leur souveraine autorité dans toutes les décisions de foi et de discipline, et il recourait à Rome pour toutes les affaires de quelque importance. Travaillant à éteindre l'hérésie des adoptiens, erreur soutenue en Espagne par Elipand, archevêque de Tolède, et par Félix d'Urgel, il consulte le souverain pontife et se dirige d'après sa réponse. Du concile de Francfort, tenu en 793, il écrit à Elipand, lui expose la doctrine du pape et des évêques, et donne à cet hérésiarque l'exemple de la soumission : « Je suis attaché, dit-il, de tout mon esprit et de tout mon cœur au siége apostolique et aux anciennes et catholiques traditions qui nous ont été transmises depuis la naissance du Christianisme. »

Veut-il défendre aux clercs de porter les armes, il écrit à Rome, comme nous l'apprend le capitulaire de 803. « De l'avis du pape et des évêques, nous défendons aux clercs de porter les armes et de faire la guerre. »

Avant d'interdire aux corévêques les fonctions épiscopales, il consulte encore le pape, et voici comment il s'exprime dans un capitulaire de la même année 803 : « Pour terminer les disputes relativement aux corévêques, nous avons consulté le Saint-Siége, selon les canons qui marquent qu'on doit y déférer les causes majeures, ainsi que le saint concile l'ordonne et que la louable coutume l'exige..... Le pape a répondu que les ordinations faites par les corévêques étaient nulles... ; qu'il fallait condamner et chasser les corévêques. Mais les évêques de notre royaume, assemblés à Ratisbonne, ont cru, avec l'agrément du pape, devoir user de plus de douceur. »

Voilà d'abord le principe de l'autorité du pape reconnu, ensuite son intervention dans les questions difficiles et dans les causes majeures. Ce droit est inscrit dans le code de Charlemagne d'une manière si claire, que le doute n'est pas possible. Voici les expressions d'un capitulaire de 801 : « En mémoire du prince des apôtres, honorons la sainte Eglise romaine et le siége apostolique, afin que celle qui est la mère de la dignité sacerdotale soit aussi notre maîtresse dans les choses ecclésiastiques. Il faut pour cela conserver à son égard l'humilité et la douceur, pour supporter avec des sentimens de piété le joug que ce siége nous imposerait, fût-il en quelque sorte intolérable. » Il est impossible de porter plus loin la soumission, impossible de s'exprimer plus clairement ; si l'Eglise romaine est maîtresse dans toutes les choses ecclésiastiques, il faut lui soumettre tout au moins les causes difficiles et majeures.

Dans un autre capitulaire il s'exprime aussi catégoriquement sur l'origine et la nature de l'autorité pontificale. « C'est cette Eglise qui, selon le témoignage de la vérité, a obtenu la primauté. Elle ne serait pas la première, si une autre était au-dessus d'elle. Ce siége est le chef de toutes les églises qui ont tiré de là leur origine. Cette primauté, il l'a obtenue, non par quelques décrets synodaux ou par quelque institution humai-

ne, mais par la largesse du Seigneur, qui a dit : *Tu es Petrus*, etc. »

Enfin, la dernière preuve que j'apporterai de la reconnaissance de l'autorité du pape par Charlemagne, c'est la présence permanente au palais impérial d'un nonce ou légat nommé par le pape et accepté par l'empereur.

D'après le même code, il appartient au pape de fixer les limites des diocèses et de terminer les différends qui s'élèvent entre les évêques ou les métropolitains. Cela résulte d'un capitulaire rendu en 794 au concile de Francfort. « Quant au différend qui s'est élevé entre Ursion de Vienne et Elisant d'Arles, touchant les limites de leurs métropoles, on a lu les lettres des papes Grégoire, Zozime, Léon et Symmaque, qui se sont occupés de cette affaire et qui ont voulu que Vienne eût quatre suffragans, et Arles, neuf. Pour l'affaire des évêques de Tarentaise, d'Embrun et d'Aix, elle a été envoyée au jugement du pape par une légation, et l'on s'en tiendra à ce qui aura été statué par le pontife romain. »

Presque toutes les questions relatives au jugement des évêques sont décidées dans le long capitulaire de 381, contenu dans le 6e livre. Vous y trouverez, à peu de chose près, les règles de procédure déterminées par les Fausses Décrétales. D'après ce capitulaire, aucun concile ne peut être convoqué sans l'assentiment du pape; l'évêque dépouillé de sa dignité ou chassé de son siége, l'évêque absent, ne peuvent être jugés. Les accusateurs sans foi, sans mœurs, excommuniés ou déclarés infâmes, ne peuvent être entendus. Les capitulaires 28, 29 et 30 du 4e supplément donnent à l'évêque le droit d'appel, même en première instance; son jugement n'est définitif qu'après l'homologation romaine ; avant cette confirmation de la sentence, personne ne peut être nommé à son siége. N'est-ce pas là évidemment le type sur lequel les dispositions des Fausses Décrétales ont été calquées? Cela saute aux yeux, et j'éprouve en vérité une sorte de pudeur à venir montrer du doigt la grossière et inexcusable erreur de tant d'habiles et savans critiques qui n'ont pas seulement soupçonné l'existence aborigène de la discipline des Fausses Décrétales. Les honnêtes gens, prenant un ton supérieur, se moquaient de la simplicité, de la crédulité de leurs prédécesseurs, et tandis qu'eux-mêmes, ne prenant pas la peine d'ouvrir les vieux in-folio et de vérifier les assertions qu'ils trouvaient dans les livres modernes, copiaient, compilaient ou agençaient, l'ironie et le dédain coulant de leur plume, le sourire voltigeant sur leurs lèvres.

Voilà, Messieurs, des monumens authentiques et irrécusables; ils nous sont administrés, non par un auteur obscur ou inconnu, mais par de célèbres et nombreuses assemblées plénières composées d'évêques et de seigneurs, par le zèle et les lumières du grand empereur qui y a buriné son nom en caractères ineffaçables. Plus d'incertitude, plus de doute : les principes des Fausses Décrétales se retrouvent dans les capitulaires; mais les derniers capitulaires ont précédé les Fausses Décrétales de plus de trente ans, puisque les Fausses Décrétales ont paru au plus tôt en 845, comme je l'ai démontré, et que Charlemagne est mort en 814.

Mais ensuite les Capitulaires sont devenus lois de l'Etat; ils sont devenus lois de l'Eglise; ils ont été acceptés et ratifiés par elle; ils ont l'autorité des canons. Voilà donc déjà qu'il faudrait attribuer les prétendus changemens dont on accuse le faux Isidore, non à son recueil, mais au code de Charlemagne. Ce n'est pas tout : les Capitulaires ont été tirés des canons de l'Eglise, des maximes des Pères et des édits impériaux. Cette origine serait facile à constater, car souvent les sources sont indiquées. Voilà donc à présent que par les Capitulaires nous remontons dans la plus haute antiquité ecclésiastique. Et l'on viendra traiter de nouveautés les règles des Fausses Décrétales, parce qu'il a plu à l'auteur de les copier ailleurs, et qu'on ne prend pas la peine de chercher plus loin! Voyez-vous, à présent, Messieurs, pourquoi ce silence absolu de tous les évêques et métropolitains, de tous les hommes de zèle et de science, de tous les ordres de l'Eglise? C'est que ce livre, capable de fixer l'attention et peut-être de faire murmurer en secret ceux dont il contrecarre les idées ou les intérêts, en rappelant des principes qu'on viole, des règles qu'on

voudrait voir tombées en désuétude et ensevelies dans l'oubli, n'est pourtant pas de nature à soulever des cris et à exciter des réclamations, parce qu'il n'introduit rien de nouveau et d'inconnu, parce qu'il ne fait que restaurer l'antique, parce qu'il ne fait que consacrer par des noms et par des autorités respectables des règles reçues, un moment perdues de vue, mais renouvelées et proclamées au dernier siècle dans un code que chacun connaît. Vous comprenez dès lors pourquoi ce recueil s'est répandu si rapidement et a été si facilement adopté dans toutes les contrées de l'occident où les capitulaires avaient force de loi. Il n'y a plus de prodige, il n'y a plus cette effroyable aberration de la nature humaine, suivant laquelle une foule de peuples se jette à genoux sans motif pour recevoir un livre qui vient on ne sait d'où et qui bouleverse tout; tout s'explique : il n'y a rien d'extraordinaire, rien d'anormal.

Je ne ferai plus en finissant qu'une seule réflexion, mais elle est importante. Ce qui a pu induire en erreur beaucoup de critiques, c'est que les compilateurs étrangers des siècles suivans, comme Reginon, Burchard, Gratien, qui rapportent souvent des fragmens des Capitulaires, ou n'indiquent pas la source où ils ont puisé, ou, s'ils en indiquent une, n'indiquent pas la véritable; ils nomment les Fausses Décrétales au lieu de nommer les Capitulaires. C'est qu'une fois séparés de l'empire des Gaules, ils ne voulaient plus rien avoir de commun avec cet empire. Soit rivalité, soit amour-propre national, ils ne voulaient pas paraître copier nos lois, alors même qu'ils les reproduisaient. Cela s'applique particulièrement à Gratien. Ainsi, placés dans la nécessité de citer l'autorité qu'ils invoquaient, ils aimaient mieux indiquer une source fausse que d'indiquer celle des Capitulaires. Plusieurs auteurs ont fait cette judicieuse remarque; mais tous ne l'ont point faite.

HUITIÈME LEÇON.

Élection des évêques.

Messieurs, le grave et vaste sujet que j'aborde aujourd'hui, l'histoire de l'élection des évêques, touche sur plusieurs points celui que je viens de quitter; il fera rejaillir bien des traits de lumière sur les questions que nous avons agitées, à l'occasion des Fausses Décrétales; il justifiera et confirmera, par une série de faits, les solutions que nous avons apportées. La carrière où nous entrons est immense, et le but est loin de nous; je ne le dissimule pas en commençant : souvent nous serons obligés de porter nos regards et nos pas sur les événemens qui passeront à côté de nous pour aller les reconnaître, car l'histoire de l'élection des évêques renferme celle de l'épiscopat, et l'histoire de l'épiscopat ne peut renfermer rien moins que l'ensemble de l'histoire de l'Église, celle surtout des troubles, des agitations, des persécutions sans nombre et de tous genres à travers lesquelles elle a dû passer pour jeter la paille au vent, et faire passer le bon grain à travers le crible des tribulations. C'est donc l'histoire des révolutions de l'Église que nous avons à parcourir. Ainsi, la route sera longue, mais elle ne sera ni ennuyeuse ni fatigante, car elle se développera sur un terrain continuellement accidenté; dès que nous arriverons en plaine, nous procéderons par grandes enjambées, nous grouperons les faits, passant par-dessus les détails, et, sans nous arrêter, nous courrons toujours où nous appelle notre sujet, aux événemens tragiques et retentissans. Je dois vous avertir que tout ne sera pas à la louange des acteurs que vous verrez figurer sur la scène; partout où les passions se déchaînent, il y a des horreurs; mais vous distinguerez les hommes des institutions, l'esprit de l'Église, de l'esprit du monde et de l'esprit de schisme et d'hérésie. Vous verrez des scandales; mais vous trouverez aussi à reposer vos âmes sur des spectacles bien édifians. Je commence.

L'évêque est la colonne du temple; suivant la belle et mystique expression du moyen âge, il est le trône de Dieu. En effet, Dieu se repose sur lui de ses intérêts sur la terre. La virginité de la foi de l'Église et la sainteté de ses mœurs lui ont été remises en dépôt, ont été confiées à sa garde; il déclare et prêche la doctrine, il règle la discipline; il élève, il

choisit, il consacre, il institue les pasteurs; il les surveille, il les dirige, il les anime, il les modère, il les console, il les réprime, il les récompense; il voit par leurs yeux, il parle par leur bouche, il agit par l'intermédiaire de leur personne. Ils sont ses vicaires, c'est lui qui est le pasteur; ils sont ses fils aînés, c'est lui qui est le père; ils sont ses membres, c'est lui qui est la tête et le cœur; par eux, il répand dans tout le corps la chaleur et le mouvement; il est le principe ou du bien ou du mal, et je serais tenté de dire que c'est lui qui perd ou qui sanctifie. Voilà l'évêque. Le mauvais choix d'un simple pasteur est, pour la paroisse à laquelle il est envoyé, un malheur lentement et difficilement réparable: le mauvais choix d'un évêque est un fléau pour tout un diocèse, quelquefois une peste pour l'Église universelle. Si vous trouvez dans l'histoire ecclésiastique des siècles d'ignorance et de corruption, de ces siècles où il semble que n'aient vécu que des hommes pâles, blêmes et efféminés, sans vigueur et sans vertu, des aveugles et des paralytiques; c'est que le principe de vie a manqué à ces siècles, c'est qu'il y avait un épiscopat abâtardi, c'est que l'élection avait été faussée. Si l'élection, au contraire, a exalté des hommes éclairés, dévoués et énergiques, à leur voix et sous leur souffle, un siècle endormi et à demi mort se réveille, se redresse et marche à de brillantes destinées. Les évêques seuls font la gloire de l'Église; car, si pauvre que soit un pays ou une époque, il y a toujours assez d'élémens de force et d'action, quand il se trouve une puissance d'attraction pour les réunir, une main savante pour les combiner. Les évêques sont tout dans l'Église: c'est pourquoi elle se met en prière avant leur élection; c'est pourquoi elle a toujours attaché tant d'importance aux canons qui la règlent. C'a été, dès les premiers temps, l'objet principal de son attention, et l'on ne trouve dans les lois organiques d'aucun peuple des idées aussi justes, aussi philosophiques, aussi larges et aussi généreuses que celles qui font la base de son système électoral.

Elle n'accorde rien à la naissance, rien à l'amitié, rien à la faveur; le mérite seul donne des droits à l'épiscopat; et le mérite qu'elle requiert est un mérite éminent, en rapport avec la grandeur de la dignité. L'évêque sera mis au premier rang dans l'Église; qu'il figure aussi hors de ligne dans le clergé par la science et par la sainteté, par toutes les qualités de l'esprit et du cœur. Voilà sa règle sur la candidature, si l'on peut appeler candidature la violence qu'on doit faire à l'élu. Cette règle est exprimée dans de nombreux conciles. Ce n'est pas un vœu, c'est une condition *sine quâ non*, c'est une loi. Elle voit et ne veut rien voir que le mérite; il n'y a pour elle ni classe noble, ni classe abjecte, ni castes, ni conditions; elle n'exclut point la noblesse du sanctuaire, mais elle n'y regarde pas; la science et la vertu ont le pas sur les titres, les dignités, la naissance et la fortune; ce qui fait l'homme et le distingue, le mérite personnel enfin, est tout; son entourage n'est rien, et souvent on l'a vue traverser les rangs des hommes libres pour aller chercher dans la plèbe la plus infime, parmi les serfs, parmi les esclaves, un homme qui n'était pas citoyen, qui ne pouvait même acquérir les droits de cité, aller chercher cet homme, l'introduire dans le sanctuaire, plus tard le couvrir de ses plus magnifiques insignes et le conduire en triomphe au trône pontifical, parce qu'il était le plus digne. On a fait grand bruit de notre temps de l'égalité devant la loi, de l'ouverture à tous de l'accès à tous les emplois; c'est en effet la plus belle conquête de notre révolution; mais on ne trouvera pas dans l'Église de semblable conquête à faire, cette égalité est de droit ecclésiastique depuis dix-huit cents ans. On a répété sur tous les tons de l'enthousiasme ce mot fameux de Napoléon, que chaque conscrit mettait en partant dans son havre-sac le bâton de maréchal de France; on n'a pas songé dans l'Eglise à s'étonner de ce qui paraissait tout naturel. Le conscrit, devenu maréchal de France, ne porte pas la couronne sous son manteau; mais sous la soutane qu'il endosse, le jeune clerc peut porter la tiare. Un jour, un petit porcher a donné au monde un grand pape. De tous les gouvernemens de la terre, il n'en est aucun qui offre autant et d'aussi heureux exemples d'hommes sortis de l'obscurité et portés aux premiers rangs.

Pour gage de sa fidélité à ses nobles principes, elle établit l'élection, mais l'élection sur les plus larges bases; elle appelle la masse du peuple à donner ses suffrages; elle lui demande de désigner le plus digne et s'engage à confirmer son choix par la consécration. « On exige, dit Origène, la présence du peuple, afin que tous sachent qu'on élève au sacerdoce le meilleur du peuple, le plus instruit, le plus saint, le plus éminent par ses vertus. » Telles sont les vues persévérantes de l'Eglise; telles ont été ses institutions primitives.

Voici sur cette matière la doctrine et les principes de l'Eglise exposés par saint Clément, un des premiers successeurs de saint Pierre : « Les apôtres, dit-il, instruits par Notre-Seigneur Jésus-Christ, ont su que le titre d'évêque donnerait lieu à des altercations; c'est pourquoi, remplis d'une sage prévoyance, ils les ont établis eux-mêmes, et ont laissé à leurs successeurs la forme d'élection, lorsqu'après leur mort, il serait question de les remplacer par des sujets d'un mérite reconnu. Ainsi, les évêques nommés par les apôtres ou par leurs successeurs, par le choix des plus respectables personnages, avec le consentement de toute l'Eglise, ne sauraient être déposés sans injustice, lorsqu'ils ont gouverné sans reproche le troupeau de Jésus-Christ. »

Tout le système de l'Eglise est compris dans ce peu de paroles : le choix doit se fixer sur des sujets d'un mérite reconnu. Les apôtres ou leurs successeurs choisissent seuls, tant qu'il y a des inconvéniens à faire intervenir le suffrage du peuple. Ils l'appellent à donner son consentement sous la forme d'élection préparatoire, dès que les circonstances le permettent. D'où il suit que le droit primordial et constitutif de l'élection appartient au gouvernement de l'Eglise; que l'élection populaire n'est qu'une forme d'approbation susceptible d'être modifiée, abolie ou rétablie suivant les nécessités des temps. En d'autres termes, l'élection proprement dite, la confirmation, l'institution appartient au pouvoir de l'Eglise en vertu de sa constitution divine; la désignation, la nomination ou l'approbation fait partie de ses lois organiques; elle n'appartient pas à sa constitution; elle est d'origine ecclésiastique, partant sujette aux modifications qu'indiquent les besoins et les circonstances. Sous les apôtres donc, l'élection a été directe et immédiate sans le concours du peuple; aux temps apostoliques qui ont suivi, l'assemblée des fidèles a été appelée à présenter un candidat, et cette forme populaire et complexe d'élection s'est maintenue dans l'Eglise pendant plusieurs siècles, d'abord dans sa pureté originelle, tant que c'a été une bonne œuvre de désirer l'épiscopat, comme s'exprime le grand apôtre, c'est-à-dire tant que cette dignité n'a fait que marquer la tête qui était frappée la première dans les persécutions, tant que les fidèles unis entre eux, soumis à leurs pasteurs, ont marché à l'envi dans la voie de la perfection évangélique. Plus tard et bientôt après cette belle institution a été défigurée par l'intrigue, par l'ambition, par la corruption, quelquefois par la force brutale. Il est dans la nature de l'homme de tout vicier par le contact de ses passions, dès qu'on leur offre un appât; c'est ce qui est arrivé, et il faut que l'abus se soit fait sentir de bonne heure, puisque les canons des apôtres qui remontent à la première antiquité de l'Eglise, prononcent la peine de la déposition contre ceux qui obtiendraient leur dignité pour de l'argent ou par la main de la puissance séculière. Mais n'anticipons point sur les époques de dégradation.

Aux temps de la ferveur primitive et lorsque le martyre couronnait presque tous les évêques, il ne sortait du suffrage populaire que des noms d'hommes recommandables par leur foi, par leur dévouement, par leur sainteté. On n'était pas tenté d'en choisir d'autres; d'autres n'eussent pas accepté cette terrible charge. Parmi ces bons chrétiens qui n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, et qui ne songeaient qu'à s'édifier, qu'à se sanctifier, qu'à glorifier Dieu, les élections étaient un spectacle édifiant. A la mort d'un évêque, le peuple se réunissait et choisissait son successeur, non par un scrutin régulier, mais par acclamation. Il était rare que le clergé annu-

lât ce choix, car les regards et les suffrages de la foule se portaient naturellement sur des hommes qui lui étaient chers, dont la science, le zèle et les bonnes mœurs lui étaient connues : il n'y avait point d'intrigues, les vues étaient droites et pures, tout procédait d'un élan spontané vers le bien, et la voix du peuple était regardée comme la voix de Dieu. Les évêques confirmaient donc le choix du peuple, ou, ce qui arrivait le plus souvent, ils choisissaient en sa présence ; il assistait comme témoin intéressé ; il approuvait, il acceptait l'élection par son silence, mais ordinairement par ses acclamations. La forme était différente, le but était le même : c'était toujours une approbation de l'homme, soit qu'elle précédât, soit qu'elle accompagnât l'élection ; il y avait toujours consultation de l'opinion publique, afin de donner au peuple un évêque qui lui fût agréable, suivant le principe reçu dans l'Eglise : *Nullus invitis detur episcopus*. Plus tard, lorsque la charge de métropolitain eut été établie, la confirmation des élections passa des mains des évêques dans les siennes ; mais, pour exercer cette prérogative, il devait, à peine de nullité, être entouré des évêques de la province ; ils l'assistaient dans l'ordination et coopéraient ainsi à l'institution de l'élu, car elle était implicitiment renfermée dans sa consécration. Ainsi tout se passait pour ainsi dire en famille.

Mais bientôt il n'en fut plus de même. Lorsqu'après sa victoire sur Maxime, Constantin se convertit au Christianisme, il le fit entrer dans l'État, il en fit une institution politique. En conséquence, pour attirer sur les évêques la considération de la population païenne et pour leur donner sur elle une salutaire influence, il les investit de pouvoirs civils, il leur conféra des priviléges, il les éleva à la hauteur et les entoura de l'éclat et de l'appareil réservé aux premiers officiers de l'empire; il dota richement les Eglises et les rendit administrateurs et dispensateurs des biens ecclésiastiques. Une fois qu'il y eut de l'or et de brillantes décorations déposés sur l'autel, il arriva ce qui arrivera toujours, les cœurs cupides et ambitieux y portèrent leurs regards, ce dangereux appât les séduisit, la tête leur tourna ; *per fas et nefas*, ils se ruèrent en foule pour dépecer la proie qui leur était offerte. Alors naissent les intrigues, les sourdes menées ; les candidats se croisent dans l'église, ils sèment l'or, les promesses, les soupçons et les calomnies; ils flattent les grands, ils corrompent le peuple ; ils emploient, au besoin, tantôt la ruse et tantôt la violence; le règne des habiles a commencé; alors les partis se divisent et entrent en lutte, les élections sont tumultueuses, le sanctuaire devient une arène où les passions déchaînées se portent aux derniers excès, où les factions rivales vont jusqu'à tirer le fer et à répandre le sang.

Pour remédier à ces désordres trop fréquens, les empereurs font accepter leur intervention ; d'abord par le motif, ensuite sous le prétexte de protéger la liberté de l'Eglise, ils s'ingèrent dans l'élection de ses pontifes. Ils écartent les intrigans; mais ils prennent pied dans l'Eglise, et une fois entrés, ils n'en veulent plus sortir ; ils imposent leur influence; ils la font prévaloir ; ils mettent la main sur l'urne et n'y laissent entrer que les noms qui leur conviennent ; enfin, ils agissent en maîtres et seigneurs et font respecter leur vouloir par la force. Voilà la première origine des investitures ; elles sont nées des abus des élections.

Une autre cause de corruption, ce furent les hérésies qui troublèrent pendant plusieurs siècles les Eglises d'Orient. Le parti que les adversaires du Christianisme tiraient de la philosophie grecque, surtout de la philosophie platonicienne, obligea les premiers apologistes d'en faire une étude approfondie. Certains esprits en abusèrent; ils allièrent les opinions philosophiques aux mystères chrétiens et conçurent l'insensé projet de les expliquer par ce moyen. De ce mélange adultère résulta une cohue informe de doctrines hybrides et monstrueuses, de rêveries bizarres qui, défigurant également la foi et la raison, ne ressemblaient elles-mêmes à rien. Mais la raison humaine, qui abdique si difficilement son indépendance et qui n'avait pas encore alors l'expérience de son incapacité, trouvait à satisfaire son orgueil

natif; elle se jeta à corps perdu dans des égaremens inimaginables, et chaque jour on voyait éclore de nouvelles hérésies; elles pullulaient, elles fourmillaient. Le peuple ne resta pas étranger aux subtilités théologiques. On vit ce qu'on voit encore aujourd'hui dans les pays protestans; l'illuminisme venait au secours de l'ignorance; chacun se croyait en droit de dogmatiser; les artisans et les boutiquiers, les esclaves même s'imaginaient être théologiens, comme dit saint Grégoire de Nazianze; on prêchait dans les rues et dans les carrefours, on disputait dans les ateliers et dans les échoppes; on ne s'occupait plus que de spéculations théologiques. Les esprits ainsi égarés, quand arrivait une élection, chaque fraction du peuple voulait l'emporter et obtenir un évêque à sa guise. Les partis se comptaient, ils organisaient leurs intrigues et dressaient leurs batteries. Conduits par les prêtres de leur secte, secondés quelquefois par des évêques, souvent appuyés par l'autorité des empereurs qui avaient embrassé l'hérésie, ils parvenaient non seulement à placer des évêques hétérodoxes dans les siéges vacans, mais encore à chasser des leurs les évêques légitimes et fidèles, et à les remplacer par des partisans dévoués à l'erreur qui était en vogue.

C'est ce qu'on vit déjà sous le règne de Constantin. Je rendrai à cet empereur une entière justice. Il déclara les élections libres, dès le commencement de son règne, et s'il y intervint, ce fut pour calmer les séditions, pour s'opposer aux cabales et pour assurer à l'Eglise une parfaite liberté. Mais Constantin, si ferme, si intrépide sur le champ de bataille, était, dans l'intérieur de son palais, d'une bonté qui dégénérait quelquefois en faiblesse. Sa sœur Constantia, trompée par les dehors pieux et catholiques de quelques évêques ariens, favorisait leur parti. A sa prière, Eusèbe de Nicomédie et d'autres, qui avaient été exilés après le concile de Nicée, furent rappelés et réintégrés dans leurs siéges. Eusèbe de Césarée qui, avec une prudence et une modération suspecte, louvoyait dans un certain milieu, entre les deux causes, mais s'approchait davantage des Ariens, seconda les efforts de la princesse pour disposer favorablement Constantin en leur faveur. Malgré sa foi, malgré son zèle pour la gloire de l'Église catholique, l'empereur ne sut pas résister à ces perfides et hypocrites insinuations, il céda; et Eustate, évêque d'Antioche, l'adversaire déclaré des Ariens, connus alors sous le nom d'Eusébiens, fut calomnieusement accusé de divers crimes, déposé, exilé et remplacé par Euphronius, partisan des Ariens. Ce fut l'empereur qui le désigna, après divers troubles dans lesquels la ville d'Antioche faillit être réduite en cendres. Voilà déjà une atteinte portée à la liberté des élections. Une seconde victime fut bientôt sacrifiée : saint Athanase fut relégué à Trèves. Constantin avait reconnu ses fautes et voulait les réparer en rappelant les évêques exilés; mais il fut surpris par la mort et laissa à son fils Constant le soin de cette réparation.

Instruite par l'expérience de l'inconstance du peuple et de sa facilité à se laisser entraîner, l'Église établit au concile de Nicée une nouvelle règle pour les élections épiscopales; elle fut long-temps la règle généralement appliquée. D'après le 4e canon, « l'évêque doit être ordonné, autant que possible, par tous ceux de la province; mais si cela est difficile à cause d'une nécessité pressante ou de la longueur du chemin, il faut du moins qu'il y en ait trois pour l'ordination, et qu'ils aient le suffrage et le consentement par écrit des absens. Le métropolitain, en chaque province, doit confirmer tout ce qui a été fait. » Ainsi, ni le clergé ni le peuple n'étaient exclus des élections, mais leurs opérations étaient contrôlées par les évêques de la province réunis en concile, et les actes de ceux-ci étaient en outre soumis à la ratification du métropolitain.

Il semblait que par ces sages dispositions le concile avait fermé la porte à tous les abus; mais, au moment où l'Église venait de déjouer l'intrigue, elle se trouva aux prises avec la violence. Les Ariens, comme nous venons de voir, déguisés sous de nouveaux noms, avaient fait entrer Constantin dans leurs vues; au moyen de leurs insinuations hypocrites et de leurs imputations calomnieuses, ils étaient parvenus à déposséder

der et à faire exiler plusieurs évêques orthodoxes. Sous Constance, fils et successeur de Constantin, ils furent plus hardis et firent des progrès plus rapides: c'est proprement sous son règne qu'ils établirent leur puissance. Séduit par eux, il embrassa leur doctrine et voulut en faire la religion de l'Etat. Arius n'était plus, mais il avait laissé en Eusèbe, évêque de Nicomédie, un disciple digne de lui. Celui-ci, soutenu par l'empereur, brisa violemment toutes les sages mesures du concile de Nicée. L'empereur, foulant alors aux pieds toutes les règles, lui substitua de sa propre autorité, contre la volonté du clergé et du peuple, un clerc de son palais, un certain Grégoire, arien, qu'il fit installer par des soldats. Saint Athanase, évêque d'Alexandrie, le grand défenseur de la doctrine de Nicée, était de retour de l'exil; il éleva courageusement la voix et se mit à crier à la violation manifeste des canons; sa voix fut étouffée; l'empereur, excité par les Ariens, voulut être obéi, il le fit déposer de nouveau et le renvoya en exil. D'autres évêques eurent le même sort. Ce n'était pas assez de leur ôter leur dignité, on travailla à salir leur réputation par les plus noires calomnies.

L'Eglise de Constantinople, la capitale de l'empire, avait encore dans Paul un évêque orthodoxe. Il fut déposé pour de faux crimes, et Eusèbe de Nicomédie monta sur son siége; il fut rétabli par le pape Jules, mais chassé une seconde fois par Constance. Cette fois sa dignité fut livrée à Macédonius. Le peuple résolut d'empêcher son installation: Philippe, préfet du prétoire, fit monter Macédonius sur son char et le conduisit lui-même à l'Eglise, escorté par de nombreuses troupes qui marchaient l'épée nue. Le peuple barra le passage, une lutte s'engagea, une effroyable mêlée s'ensuivit, dans laquelle plus de 3,000 personnes perdirent la vie. Telle fut l'intronisation de Macédonius, intronisation digne du premier fauteur de la persécution contre les catholiques, digne de l'homme dont l'administration ne fut qu'un tissu de crimes et d'horreurs.

Toutes les hérésies se ressemblent dans leurs procédés: elles emploient la ruse pour se répandre, la violence pour s'imposer, et elles achètent la violence au prix du pouvoir spirituel; elles le troquent vilement contre la protection de la force brutale que le pouvoir séculier leur donne en retour. Telle fut la conduite des Ariens; ils firent de l'empereur le chef de l'épiscopat: il faisait et défaisait les évêques à son gré, il réglait les choses de la religion, dirigeait les consciences, dictait les articles de foi, réformait la discipline ou plutôt remplaçait tout l'ordre canonique, tous les devoirs, toutes les vérités, toutes les lois, par sa volonté. Les évêques n'étaient plus des pontifes, ils étaient des préfets; la religion n'avait plus rien d'intime, d'inviolable, de sacré, de divin; elle était devenue l'arme et le plastron du pouvoir civil, une indéfinissable monstruosité. Les évêques qui voulurent résister furent déposés, emprisonnés ou exilés, leurs défenseurs persécutés, maltraités, frappés de verges. La hache des licteurs était la sanction canonique. Lorsqu'au concile de Milan, en 355, quelques évêques se hasardèrent à rappeler l'autorité des canons, l'empereur, bouffi de fureur, répondit: *Que ma volonté vous tienne lieu de canons; obéissez, ou allez en exil.* Ses députés parcourant les provinces répétaient partout: *L'empereur l'a ordonné, souscrivez, ou quittez vos Eglises.* Ainsi se traitaient les choses ecclésiastiques, jusqu'en Italie, sous les yeux du pape.

A la persécution violente de Constance, succéda la persécution secrète et perfide de Julien; à celle de Julien, celle de Valens, restaurateur et continuateur de l'œuvre satanique de Constance. Sous son règne, les deux grands siéges de Constantinople et d'Antioche furent occupés par les Ariens. On comptait les années, on épiait l'heure de la mort de chaque évêque, pour disposer en faveur de l'hérésie d'un siége que la mort était toujours trop lente à rendre vacant. Si elle se faisait trop attendre, si elle paraissait trop éloignée, on bâtissait un échafaudage de prétextes ou de crimes à l'abri duquel on déposait traîtreusement l'évêque dont le courage et la foi faisaient obstacle à l'erreur. Telle fut pendant quarante ans la persécution excitée par les Ariens; persécution quelquefois aussi sanglante, toujours plus perfide, plus odieuse, plus

funeste que celle des païens. Pendant toute cette époque de désolante mémoire, le tumulte, l'intrigue, la violence et la corruption furent les élémens et composent toute l'histoire des élections. Elle s'étend jusqu'à l'avènement de l'empereur Théodose, en 379.

Ici, Messieurs, je m'arrête quelques instans : au milieu de ces troubles, dans cette grande désolation de l'Église, il faut que je vous fasse remarquer la conduite des papes. S'ils ne sont que des patriarches d'Occident, si leur pouvoir n'est pas universel, ils doivent rester étrangers aux affaires d'Orient, ils n'ont rien à y voir, rien à y dire. Cependant ils y font intervenir leur autorité; non pas encore leur autorité temporelle, comme au 9e et au 11e siècle, et c'est cette différence dans la forme de l'intervention qui a trompé bien des écrivains, ou qui a fourni des armes à leur système; mais ils interposent du moins leur autorité spirituelle, leur autorité apostolique, celle qu'ils n'avaient pas à acquérir, celle dont ils ne peuvent être dépouillés, parce qu'elle tient à leur position, à leur succession, et que, dans les temps et dans les lieux, elle est aussi catholique que l'Église. Les infractions de la discipline, les atteintes portées à la foi sont plus graves qu'aux temps de Nicolas Ier et de Grégoire VII. Néanmoins, tandis que le premier menace, que le second frappe d'excommunication et de déposition, les papes des premiers siècles ne citent pas même les empereurs à leur tribunal. Pourquoi? C'est que les empereurs jouissent d'une autorité autochthone, absolue et indépendante; la loi civile ne prend pas encore sa source dans la loi religieuse; l'alliance de l'Église et de l'État, qui a son origine aux capitulaires, n'existe pas; l'établissement politique est resté païen ou naturel, si vous aimez mieux, et le tribunal des évêques institué par Charlemagne n'est pas compétent pour juger les empereurs; l'excommunication purement spirituelle est la seule arme qui se trouve aux mains des pontifes suprêmes; cette arme serait impuissante, c'est la force seule qui règne : ils ne frappent pas, ils ne menacent pas; le droit n'était rien, la force était tout; en voici bien la preuve : Constant ne put jamais obtenir de son frère le rétablissement de saint Athanase sur son siége, qu'en menaçant de venir le rétablir lui-même à la tête d'une armée. Voilà le langage qu'il fallait tenir pour se faire écouter; les papes ne le pouvaient pas. Que faisaient-ils donc? Ils gémissaient, ils priaient, ils exhortaient; ils faisaient plus : ils consolaient les fidèles persécutés, ils les raffermissaient dans la foi, ils envoyaient des légats, ils encourageaient les évêques orthodoxes, ils convoquaient des conciles, ils s'opposaient par tous les moyens en leur pouvoir à la violence, à l'altération de la foi, à la violation de la discipline; ils agissaient enfin en vertu de leur autorité spirituelle : c'est ce qui nous est attesté par leurs nombreux écrits. Qu'on recourre aux monumens de cette époque, on y trouvera l'exercice de la souveraine puissance des papes, l'exercice de tous les droits qu'on voudrait faire découler des Fausses Décrétales : droit de juger les évêques, droit de casser et de réformer les décisions des conciles, droit d'évoquer à leur tribunal la déposition des évêques, et généralement toutes les causes majeures. Ces droits, je le répète, ont été exercés; je dis plus, ils ont été reconnus; je dis plus encore, ils ont été invoqués et par les catholiques et par les hérétiques eux-mêmes.

Saint Athanase, Paul de Constantinople et plusieurs autres évêques, tels que Marcel d'Ancyre, Asclépas de Gaza, Lucius d'Andrinople, déposés et chassés de leurs siéges, en appellent à Rome; ils recourent au Saint-Siége comme ayant le droit de les juger et de les rétablir. Voici comment s'exprime saint Athanase :

« Tous nos frères, dit-il au pape Jules, sont convenus unanimement qu'il fallait s'adresser à la sainte Église romaine, à laquelle le Seigneur lui-même a donné, par un privilége spécial, supérieur à celui qui a été donné aux autres Églises, le pouvoir de lier et de délier; car elle a été établie par Dieu, le soutien de toutes les autres : elle est la tête sacrée, d'où la vie se répand dans tous les membres, et dont dépend leur conservation et leur vigueur. »

Le pape n'est pas pour saint Athanase un protecteur ordinaire; celui-ci le reconnaît pour le chef de tous les évêques; il proclame que l'église romaine est la tête, et que les autres sont ses mem-

bres. Et vous avez remarqué l'unanimité de ses frères, c'est-à-dire des autres évêques orthodoxes, à professer la même doctrine.

Voici maintenant les Ariens qui recourent également au pape en le priant d'approuver la déposition des évêques et l'élection de leurs successeurs. Le pape Jules, saisi de cette affaire, avant de prononcer sa sentence, ordonne aux accusés et aux accusateurs de comparaître à son tribunal. C'est Théodoret, évêque de Cyr, qui nous l'apprend en ces termes :

« Le souverain pontife Jules, suivant la loi de l'Église, *ecclesiasticam legem secutus*, ordonna que les Eusébiens et Athanase vinssent à Rome défendre leur cause devant lui. » Selon le même historien, « saint Athanase obéit à l'ordre du pape. Mais les Eusébiens ne voulurent pas se rendre à Rome, dans la crainte que leur mensonge ne fût découvert. »

Après les avoir attendus inutilement pendant plus d'un an, le pape, dans un concile de cinquante évêques, rétablit saint Athanase et ses collègues sur leurs siéges. Ensuite il écrivit aux évêques orientaux une longue lettre qui est un des plus précieux monumens de l'histoire ecclésiastique. Je n'ai pas besoin d'avertir que je ne l'emprunte pas à la collection des Fausses Décrétales, qui en renferme plusieurs attribuées au même pape. Celle dont je parle est authentique; elle se trouve dans les œuvres de saint Athanase et dans la collection des conciles.

Le cœur navré d'amertume, le Pontife déplore la difficulté des temps; il se plaint avec force et avec douceur de la violence faite aux évêques, et de la violation des canons; il reproche aux évêques accusateurs de ne s'être pas rendus au concile de Rome, où il les avait appelés; il réfute leurs vaines excuses, justifie la sentence de rétablissement qu'il vient de prononcer, confond le mensonge et la calomnie dont on avait poursuivi les accusés, et met leur innocence au grand jour. Cette lettre est un chef-d'œuvre de prudence et de pathétique : dans des circonstances aussi critiques, il s'interdit la menace; mais il donne un libre cours à ses plaintes, à ses gémissemens, à ses exhortations pacifiques et paternelles. Rien n'est si touchant que son langage. Je regrette de ne pouvoir citer que la fin de cette lettre :

« O mes frères, nous sommes dans un siècle où les jugemens de l'Église ne se règlent plus sur l'Évangile, mais se rendent comme des arrêts de proscription et de mort. Des évêques exposés à de pareils outrages ! Et les évêques de quelles églises? de celles que les apôtres ont gouvernées eux-mêmes. Pourquoi ne nous écrivait-on pas, principalement dans une cause qui concernait l'Église d'Alexandrie? Ne savez-vous donc pas que c'était la coutume de nous écrire d'abord, et que la décision devait venir d'ici? Si donc il avait pu s'élever des soupçons relativement à l'évêque de ce diocèse, c'était à notre Église qu'on aurait dû en faire part. Maintenant, sans nous avoir instruits, après qu'on a fait ce qu'on a voulu, on veut que nous y donnions les mains aveuglément, sans connaissance de cause. Ce ne sont point là les ordonnances de l'apôtre saint Paul; ce n'est point la tradition de nos pères; c'est une forme de conduite toute nouvelle, une discipline à laquelle nous ne sommes point accoutumés. Écoutez sans murmure les paroles que le bien public nous oblige de vous adresser. Nous ne vous signalons d'autres droits que ceux que nous avons reçus de saint Pierre. Ces droits vous sont connus, et nous ne les aurions pas rappelés, si nous n'avions été profondément émus de ces événemens. »

Voilà donc la primauté du pape proclamée devant tous les évêques d'Orient; la voilà reconnue et invoquée par les évêques de deux grands siéges, Alexandrie et Constantinople, reconnue et invoquée par les hérétiques eux-mêmes.

Veut-on d'autres témoignages encore, nous citerons, à l'occasion de cette même affaire, ceux des trois grands historiens de l'antiquité catholique, Sozomène, Socrate et Théodoret. Sozomène dit que le pape Jules « reçut ces prélats dans sa communion et les rétablit sur leurs siéges, parce que, à cause de la majesté de la chaire apostolique, il était chargé du soin de toutes les Églises » ; Socrate, que « le pape Jules, dont l'Église a le gouvernement des autres, donna aux évêques réintégrés des lettres pleines de fermeté et d'autorité ; » Théodoret, que « le Saint-

Siége de Rome est préposé au gouvernement de toutes les Églises du monde catholique. »

Ces témoignages sont irrécusables, le monument qui les précède est authentique et solennel. Et l'on viendra nous dire que la puissance souveraine des papes sur les autres Églises n'a commencé qu'au 9e siècle, après la publication des Fausses Décrétales! Et l'on osera prétendre que les appellations à Rome étaient inconnues dans la primitive Église, qu'elles ont été introduites par le faux Isidore! Comment qualifier de telles assertions? Est-ce de l'ignorance? Est-ce de la mauvaise foi?

REVUE.

RÉPONSE DU SEMEUR [1].

SUITE DES TRANSFORMATIONS DE LA RÉFORME.

La transformation des églises protestantes mérite, avons-nous dit, d'être suivie avec intérêt par les catholiques. On nous permettra donc de revenir sur nos appréciations, et de montrer comment elles sont accueillies par les écrivains *orthodoxes* de la Réforme. Voici ce qu'a dit le *Semeur :*

« Un écrivain distingué, M. Laurentie, a reproduit, dans la dernière livraison de l'*Université Catholique,* les principaux traits de notre polémique : il établit très bien que le rapprochement projeté de l'Église anglicane et de l'Église prussienne est une association conventionnelle ayant pour objet de suppléer à l'unité de l'ordre par l'unité de la force; puis, prenant acte de notre opposition à la force, il nous demande si de l'obligation où nous sommes de nous y opposer ne résulte pas que le protestantisme tout entier repose sur une base qu'il désavoue, et qu'il n'a été qu'une grande illusion : certes, nous ne nierons aucun des biens que la Réforme a apportés dans le monde; mais nous ne faisons pas non plus difficulté de reconnaître que dans les pays où la persécution n'a pas conservé aux Églises l'indépendance dont elles ont besoin, « les rois sont devenus Pontifes, et l'infaillibilité a été remise au sceptre, » comme dit M. Laurentie : c'est le fait, plus ou moins avoué, plus ou moins dissimulé, contre lequel il faut qu'on s'insurge; et le principe, avorté au 16e siècle, qui doit, au 19e, rendre la vie aux Églises, est assez puissant pour qu'on ait osé dire à Londres et à Genève, qu'on se propose par son moyen une seconde réformation.

« M. Laurentie demande si nous consentirons à écarter indéfiniment de la Réforme une idée quelconque d'unité : nous ne voulons pas l'unité de la force, nous ne voulons pas l'unité de l'abnégation, mais nous voulons l'union de la foi : l'unité des Églises est impossible; mais leur union peut être produite par le Saint-Esprit, et il l'établit dans la mesure où il convertit les âmes. »

Nous sommes singulièrement frappés de ces paroles. Elles attestent la vérité de nos remarques, plus historiques encore que dogmatiques, sur la nécessité inévitable du despotisme dans la Réforme, toutes les fois que la Réforme veut se constituer à l'état d'église publique. C'est ici une protestation très expressive contre les philosophes contemporains qui, sous diverses formules, ont imaginé d'organiser des religions *libres* et nationales, au nom même du principe

[1] Voir l'article relatif au *Semeur* dans le numéro précédent, ci-dessus, p. 201.

protestant. Ils veulent affranchir la raison humaine; ils l'asservissent. Ils rompent l'autorité pontificale, ils créent la tyrannie princière. Voilà une vérité acquise aux controverses des protestans sérieux et des catholiques; si ce n'est que les catholiques ne proclament pas le droit de s'insurger à outrance contre une si fatale usurpation, et que les protestans, au contraire, évoquent le principe du 16e siècle, principe de renversement et de guerre, avorté, disent-ils, mais vivant toujours, et renfermant au besoin une seconde réformation, plus implacable, s'il le faut, que la première.

Il y a là d'immenses aveux. Voilà donc la Réforme contrainte de refaire son œuvre. Quoi! tant d'anarchie en pure perte! tant de guerres sanglantes inefficaces! tant de bouleversemens d'empires inutiles! La Réforme a rempli l'Europe de malheurs et de ravages; elle a brisé des sceptres; elle a tué des rois et des reines; elle a spolié des églises, brûlé des monastères, saccagé des couvens et des universités, transformé des États, fait et défait des monarchies et des républiques; eh bien! elle n'a rien fait. Son principe est avorté, et l'enfantement de tant de nouveautés n'a été qu'un vain travail. Après trois siècles, il faut réformer la Réforme. Il faut se rejeter dans un travail nouveau, quel qu'il doive être; il faut s'aventurer dans tous les hasards d'une entreprise manquée; mais cette fois avec une résolution plus intrépide, avec une volonté plus savante, dût-on arriver, ainsi que l'a dit le *Semeur*, à des bouleversemens et à des tempêtes. Alors, qu'est-ce donc que le principe de la Réforme, dans l'ordre de l'humanité? Nous le demandons en frissonnant.

Si ce principe est remis aux mains des princes, le *Semeur* le dit, c'est la tyrannie.

S'il reste aux mains des *Eglises*, c'est le droit permanent d'insurrection, avec son cortége impérissable de ravages.

La Réforme renferme donc en soi tour à tour l'anarchie ou l'oppression! Comment en douter après ces aveux, même en ne tenant aucun compte des faits de l'histoire?

Le *Semeur*, à la vérité, considère la Réforme sous deux aspects divers, comme Église constituée dans l'État, et comme Église constituée hors de l'État. Il fait bon marché de l'unité extérieure de l'Église politique. Il la condamne avec colère; il a contre elle des évocations formidables. Ce qu'il aime, ce qu'il veut, ce qu'il appelle, c'est une sorte d'unité, mal définie, sans doute, mais enfin conciliable, pense-t-il, avec la liberté de l'Église spirituelle. C'est à merveille! Voyons, toutefois, s'il ne touche pas à une autre confusion.

Laissons les images de révolte et de guerre. Dès que le *Semeur* invoque le Saint-Esprit, la direction de la controverse devient calme et pacifique.

— « Nous ne voulons pas, dit-il, l'unité de la force. » — Nous voilà d'accord. — « Nous voulons l'union de la foi. » — Nous n'entendons plus.

Comment des hommes sérieux, des esprits philosophiques se peuvent-ils payer de vagues paroles? Il n'y a d'union de la foi, manifestement, que là où il y a règle de la foi. Si la règle est ôtée, la foi n'est qu'une menteuse chimère.

Le *Semeur* prononce des mots pour lui sans valeur. Et ceci n'est pas nouveau, et ne tient pas surtout à un égarement de sens privé, qui serait propre aux écrivains très remarquables de ce journal. C'est une disposition générale d'idées, qui tient à l'ensemble de la Réforme. Toutes les fois que ses apologistes ont voulu fuir l'image désolante de l'anarchie qu'elle produit, ils se sont rattachés, comme le *Semeur*, à cette vague *unité de foi;* parole sans signification, énorme ambiguité de langage, qui ne saurait être admise qu'autant qu'on admettrait d'abord la communication directe, mystique, infaillible de la vérité, objet de la foi, à l'esprit de chaque fidèle. Ce serait comme une révélation perpétuelle de Dieu à l'homme, et un miracle d'illumination permanente et universelle, qui rendrait l'enseignement extérieur tout-à-fait vain. Or cette unité se conçoit dans l'Église du ciel, où Dieu se montre et où la foi possède en réalité son objet; mais elle n'est point dans l'Église de la terre, où l'objet de la foi est entrevu au travers de voiles, où, par conséquent, la croyance a besoin d'être définie pour n'être pas exposée à devenir une illusion.

Philosophiquement il n'y a pas de foi sans autorité. Comment l'humanité croirait-elle sans raison de croire? Il faut conséquemment que la raison de croire soit manifeste, sensible, égale pour tous. C'est là l'autorité justement.

Et si l'idée de foi implique l'idée d'autorité, comment, sans l'autorité, l'unité de foi serait-elle réalisée?

Le *Semeur* dit : « L'unité des Eglises est impossible, mais leur union peut être produite par le Saint-Esprit, et il l'établit dans la mesure qui convertit les âmes. » Nous comprenons la portée de sa distinction. Comme il admet la foi sans l'autorité, l'unité des Eglises lui importe peu : il lui suffit d'une certaine *union*, d'une sorte de fraternité symbolique, qui laisse subsister toutes les variétés de la foi. Mais ceci constitue un état d'Eglise vraiment monstrueux. Qu'est-ce donc que l'Eglise, ou une Eglise, ou des Eglises, en cette hypothèse? Chaque homme se fait son Eglise. Chaque Eglise ainsi faite n'existe que par une convention. Elle n'a donc rien de définitif, rien d'arrêté, rien de légitime. Comment alors parler de l'union des Eglises? Isolément elles sont des fictions. Qu'est-ce en cet état que l'Eglise de France, ou d'Angleterre, ou d'Allemagne? Qu'est-ce, sous des images moins étendues, que l'Eglise de Genève, de Paris ou de Montauban? Dès qu'elles existent, abstraction faite d'une autorité définie, elles sont une collection d'êtres, non point un être; elles n'ont pas d'unité. Comment donc peuvent-elles s'unir entre elles? Ces collections de croyans se donneront mutuellement des signes d'amitié évangélique, comme feraient des loges du *Grand-Orient* et du *Rit-Ecossais*, pour témoigner de leur bon vouloir de charité maçonnique; mais ces signes extérieurs de bon accord accidentel, ne révèleront pas *l'union produite par le Saint-Esprit*, c'est-à-dire, si les mots chrétiens ont un sens encore, l'union des volontés et des cœurs, l'obéissance enfin des intelligences à une même pensée de foi.

Le *Semeur* élude la précision de nos remarques. Nous avons dit : *Le Semeur ne veut pas l'unité de la force; veut-il l'unité? Quelle unité peut-il vouloir?* Il répond : *L'unité des Eglises est impossible; mais leur union peut être produite par le Saint-Esprit.* Ce n'est pas répondre. L'union que peut produire le Saint-Esprit (le Saint-Esprit peut produire l'union! c'est heureux), est-ce l'unité de la foi? Si le *Semeur* est sincère, et il l'est, il dira : Non. Qu'est-ce donc que l'union qui n'est pas l'unité? Une alliance, une forme, une convention, philosophiquement RIEN. Donc sous ce mot d'*union* subsiste la division en droit, l'anarchie en principe. Et cela est si vrai, même pour le *Semeur*, qu'il est obligé de dire que ce que peut le Saint-Esprit, c'est de déguiser cette anarchie. Le Saint-Esprit *peut produire l'union des Eglises!* Voilà tout. Et encore il la peut produire dans une certaine mesure. Il ne la produit pas entière, absolue; il la produit *dans la mesure qui convertit les âmes*. Qu'elle est cette mesure? L'Esprit-Saint le sait; le *Semeur* ne le sait pas. Si bien qu'un abîme peut séparer les Eglises, et qu'elles peuvent garder leurs dissidences profondes, infinies, sur la présence réelle, sur les œuvres, sur la grâce; leur union n'en sera pas moins produite dans la mesure qui suffit à la conversion et au salut. C'est-à-dire la foi est indifférente; ce qui importe, c'est une formule d'union. Si le protestantisme orthodoxe en est là, nous disons et nous proclamons que, comme Eglise, il n'est plus qu'une fiction. Il vit comme protestation contre l'autorité régulatrice de la foi; il ne vit pas comme définition d'une foi quelconque. Il n'est plus qu'une négation. Et, à ce titre, il peut détruire, il peut semer la colère et les tempêtes, il peut renouveler l'extermination; mais ce n'est pas là la puissance de la vie, c'est la puissance de la mort.

En cet état laissons la controverse : nous y pourrons revenir. Mais tandis que le *Semeur* proteste contre l'unité politique, voici qu'on publie en Europe l'acte de suprématie *papale*, en vertu duquel le docteur Alexandre s'en est allé prendre possession de l'Eglise anglicane de Jérusalem. Cette pièce mérite d'être conservée dans un recueil sérieux; elle va nous ramener à l'objet primitif de nos appréciations.

« A nos frères vénérables et chéris en Jésus-Christ, les évêques et chefs des

anciennes communes apostoliques en Syrie et pays voisins : Guillaume, par la Providence divine archevêque de Cantorbéry, primat et métropolitain de toute l'Angleterre. — Joie dans le Seigneur. —

« Nous recommandons avec tout le zèle dont nous sommes capables, à votre bienveillance, frères vénérables et chéris, M. Michel Salomon Alexandre, docteur en théologie, que nous avons nommé évêque de l'Eglise d'Angleterre et d'Irlande, après avoir apprécié sa piété et sa capacité, et cela, conformément aux canons de notre sainte et apostolique Eglise; autorisé par notre Reine, nous l'avons envoyé à Jérusalem, et nous lui avons confié la surveillance spirituelle de tous les laïques et clercs dans notre Eglise, dans ce pays et dans ceux limitrophes. Mais, afin que personne n'ignore la raison pour laquelle nous avons envoyé M. Michel Salomon comme évêque, nous lui avons ordonné de ne porter aucune atteinte au pouvoir qui vous appartient, ainsi qu'aux autres chefs des communes orientales, mais de vous témoigner l'estime que vous méritez, et de se montrer toujours prêt et ardent pour tout ce qui peut avancer la charité et l'harmonie fraternelle. Nous avons la confiance que notre frère l'évêque observera de cœur et de conscience, bien fidèlement, ce que nous lui avons ordonné. Nous vous prions, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de le recevoir en frère, et de lui offrir à temps ce dont il aura besoin.

« Nous espérons que vous recevrez avec bienveillance cette lettre, qui prouve combien nous importe le lien de l'ancienne fraternité avec les anciennes Eglises de l'Orient, rompu depuis plusieurs générations. Si ces liens sont renouvelés par la volonté et la grâce de Dieu, nous espérons que les divisions nées dans l'Eglise de Jésus-Christ, et dont elle a tant souffert, disparaîtront. Dans cet espoir, nous avons apposé à cette lettre autographe notre sceau archiépiscopal. — Fait à Lambet, en 1841, le 3 novembre. »

Ici toute discussion est superflue. L'acte *papal* de Cantorbéry vient seulement révéler de plus en plus la transformation du protestantisme, et sa tendance à une organisation hiérarchique, qui paraisse arrêter l'éparpillement doctrinal dont il est frappé. Mais nous ne saurions le dissimuler : entre le *Semeur* et le pontife anglican, la logique prononce pour le pontife. Au point de vue catholique, c'est une ridicule énormité de voir un prélat d'Eglise établie, envoyer un pasteur à une autre Eglise, fictive ou non, et cela au nom de l'autorité politique, homme ou femme, roi ou reine, il n'importe. Au point de vue protestant, au contraire, il y a là une certaine raison, ne fut-ce qu'une raison d'Etat, la pire de toutes en matière de foi, mais enfin une raison quelconque, qui ne saurait être méconnue politiquement, et qui ne saurait non plus heurter, quoi qu'en dise le *Semeur*, le principe même de la réforme. Que si le *Semeur* persiste à voir en cette entreprise d'unité une violation du droit propre de chaque Eglise, il faut qu'il suive à son dernier terme ce principe d'isolement, dût-il aller jusqu'aux folies sectaires des quakers et des méthodistes. Donc sa liberté d'Eglise, c'est l'anarchie même. Que s'il veut l'ordre dans l'Eglise, ne fût-ce qu'un semblant d'ordre, ne fût-ce qu'un vain symbole, il faut qu'il accepte une force quelconque destinée à le produire, et comme l'Eglise de la réforme n'a pas en elle-même cette force, puisque son principe en est tout l'opposé, il faut la recevoir du prince, qui possède une puissance extérieure de discipline et de coaction. Donc l'ordre que pourrait vouloir le *Semeur*, c'est toujours la tyrannie.

Nous ne sortons pas de cette alternative : tyrannie ou désordre. C'est la double nécessité qui pèse sur toute organisation extérieure de la réforme. Le *Semeur* hait la tyrannie ; mais il n'ose accepter le désordre comme une loi. Le pontife, au contraire, déclare l'unité au nom de la puissance politique ; il prend de la réforme ce qu'elle peut donner pour l'établissement de l'ordre, la force pure. C'est pourquoi nous disons que c'est le pontife qui est logicien.

Effroyable logique pourtant, que celle qui fait une condition de choisir entre deux grandes humiliations de la raison humaine ! Le *Semeur* sait très bien qu'il y a une glorieuse issue entre ces deux extrémités. Ce n'est pas nous qui la lui montrons, c'est l'université d'Oxfort. Dieu fera le reste ! LAURENTIE.

LA PETITE CHOUANNERIE, PAR M. RIO [1].

Au milieu des progrès triomphans de cet ensemble d'idées et de faits qu'on appelle la civilisation moderne, et dont le résultat le plus incontestable et le plus général, surtout en France, a été l'affaiblissement de la foi catholique et l'asservissement de l'Eglise, il y a un coin de terre qui a lutté contre ce soi-disant progrès avec une indomptable persévérance, et qui, aujourd'hui même, n'est pas encore résigné à subir ce joug desséchant. Cette terre, c'est la Bretagne, terre trop peu admirée, trop peu aimée, et surtout trop peu connue par ce qu'il reste de catholiques dans le monde; terre où tous les genres de beautés se trouvent réunis à tous les genres de grandeurs; terre qu'on ne peut voir sans être violemment attiré vers elle, et qu'on ne peut quitter sans gémir de ne pas lui appartenir pour toujours. Oui, même aujourd'hui, et malgré les trop sûrs envahissemens de la triple lèpre des journaux, des commis voyageurs et des colporteurs, on respire au milieu des campagnes bretonnes une atmosphère de foi, de respect, de dévouement et de poésie religieuse, qui imprègne le cœur fidèle d'une ineffable douceur, et fait ressentir les tristesses de l'exil au voyageur catholique qui s'éloigne sans l'espoir d'y planter un jour sa tente. La Bretagne a eu le glorieux privilége de consacrer aux anciennes croyances et aux anciennes mœurs autre chose que des élégies ou des recherches d'érudition : elle leur a rendu témoignage par les armes, et elle a écrit avec son sang une immortelle protestation contre leur ruine et leur oubli. Par son attachement obstiné à la Ligue, par ses mouvemens insurrectionnels sous Louis XIV et le régent, par les supplices nombreux qu'elle dut endurer alors, elle a noblement prouvé son amour pour les institutions de la France du moyen âge que le despotisme royal confisquait à son profit. Au milieu de l'abaissement pitoyable de la monarchie au 18e siècle, la voix de ses parlemens et de ses États s'est élevée, pure et énergique, pour dénoncer les abus qui allaient entraîner dans une ruine commune l'autel, le trône et le pays. Mais lorsqu'elle vit, en 1789, quels remèdes insensés on voulait apporter aux maux de la patrie, elle se réfugia tout entière dans son antique foi : et cette province, que la monarchie absolue avait toujours eu le plus de peine à contenir, s'arma, seule avec le Poitou, pour défendre l'Eglise et la société condamnées à périr sur l'échafaud où le régicide s'était déjà consommé. On sait l'histoire de ses efforts et de ses glorieux malheurs dans cette lutte inégale et sublime : ce qu'il importe de ne pas oublier, c'est qu'en 1793, comme sous la Ligue, comme sous le régent, elle restait fidèle à sa mission, à sa nature, à son essence, qui est de représenter l'ancienne société chrétienne, et de se sacrifier sur la brèche par où cette société a été prise d'assaut, après avoir été minée pendant des siècles par les efforts combinés des légistes, des philosophes et des courtisans. L'histoire de Bretagne, envisagée de ce point de vue, offrirait, à coup sûr, au génie d'un historien catholique, le sujet le plus fécond, le plus original et le plus magnifique. C'est une courte page de cette histoire que nous voulons faire connaître à nos lecteurs. La dernière protestation armée de la Bretagne contre l'esprit moderne, a été son insurrection de 1815, alors qu'elle se souleva, bien moins encore contre le retour imprévu d'un glorieux usurpateur, que pour venger la captivité du vicaire de Jésus-Christ, la persécution du clergé indépendant, les crimes commis contre l'Espagne catholique, et toutes les aberrations qui avaient fait de Napoléon, pendant les dernières années de son règne, un objet

[1] Volume in-8°, qui paraîtra le 15 mai, chez Olivier Fulgence, 7 fr. 50.

d'horreur pour toutes les mères et pour tous les chrétiens dignes de ce nom. Dans cette prise d'armes généreuse, ce ne furent plus seulement les hommes de la Bretagne, ce furent ses petits-enfans, ses écoliers, qui voulurent mourir dans leur simplicité pour la vieille foi et les vieilles traditions de leur patrie. Trois cent cinquante élèves du collége de Vannes, âgés de quinze à dix-huit ans, allèrent joindre les paysans insurgés, et verser leur sang sur les landes d'Auray et les rochers de Muzillac, en combattant contre les vétérans de l'armée impériale. Parmi ceux de ces héroïques enfans qui ont survécu, il en est un qui a résolu de laisser à la postérité le récit des actes de la jeunesse du Morbihan en 1815. M. Rio, que son beau livre sur *l'art chrétien en Italie* a rendu si cher à tous les amis de la poésie et de la science religieuse, M. Rio a débuté dans la vie par être à seize ans officier de la compagnie des écoliers de Vannes, et a été décoré par Louis XVIII, en récompense du courage déployé par lui dans la campagne de 1815. Il était juste assurément qu'avant de poursuivre le cours de ses importans travaux sur l'art et l'histoire religieux en Italie et en Angleterre, il consacrât quelques loisirs à recueillir les souvenirs de son adolescence, et qu'il fît cette offrande d'abord à la mémoire de ses frères d'armes morts sur le champ de bataille, puis à l'honneur de ceux qui vivent encore, presque tous enrôlés dans la milice du Seigneur, puis enfin à la gloire et à la foi de la patrie bretonne. Dans le récit de M. Rio, dont nous allons communiquer à nos lecteurs un premier fragment, ce n'est pas le détail des opérations militaires qui doit intéresser le plus, ce n'est pas non plus la grandeur des résultats obtenus, et aussitôt absorbés dans le tourbillon des grands événemens contemporains; c'est quelque chose de bien autrement rare et précieux, la grandeur des caractères et la pureté des dévoûmens. De nos jours on a infiniment élargi la sphère des agitations humaines; on a confondu et condensé dans un cercle unique et indéfini tous ces foyers divers où se développait naguère l'énergie des grands cœurs; on n'est plus guère admis à vivre pour l'histoire, à lutter, à réagir sur les destinées d'un pays, que dans certains centres énormes d'où rayonnent sur les extrémités appauvries du corps social une vaste et douteuse lumière. Mais par une compensation déplorable, plus le théâtre s'est élevé, plus la sphère d'activité et d'influence s'est agrandie, plus les regards du monde ont été concentrés sur un seul point, et plus aussi les hommes appelés à y figurer ont dégénéré, plus les caractères ont baissé, plus les âmes se sont rapetissées. Que ceux qui sont révoltés par le spectacle de cette disproportion, chaque jour plus flagrante, aillent étudier la Bretagne; qu'ils prennent le livre de M. Rio pour leur servir d'introduction à cette douce et féconde étude; ils y verront ce que peuvent encore produire, sur un théâtre restreint et obscur, des âmes trempées dans le dévoûment traditionnel et purifiées par la foi des anciens jours.

Nous ne devons pas taire un détail qui ajoute un prix considérable au travail que nous annonçons : des fragmens en ont été communiqués à des poètes éminens de divers pays, et tous, frappés par la beauté des caractères et des épisodes qu'ils y ont rencontrés, ont répondu à l'auteur par des poèmes en l'honneur de la Bretagne et de ses enfans : Brizeux, M. Turquety, M. de Francheville, en France; Wordsworth, Landor, Milnes et madame Norton, en Angleterre, ont ainsi scellé de leur admiration le récit de M. Rio. Ce recueil de poésies inédites inséré à la fin du volume, en forme à la fois l'épilogue et la plus puissante recommandation.

Le comte de MONTALEMBERT.

Pour donner à nos lecteurs une idée du ton et du style dont l'ouvrage est écrit, nous insérons ici le premier chapitre.

Lorsque les populations armoricaines, après dix années d'une résistance opiniâtre, firent la paix avec la république française, il ne faut pas croire qu'elles prissent vis-à-vis d'elle l'humble attitude d'un parti vaincu. La campagne de 1799 leur avait donné, plus qu'aucune des précédentes, la conscience de leurs forces, et les concessions faites aux insurgés par les consuls dans les différens arrêtés qui

suivirent leur proclamation du 7 nivôse, concessions que la justice et l'humanité seules ne leur auraient jamais arrachées[1], prouvent assez qu'ils partageaient l'opinion de ce général républicain qui avait appelé la chouannerie une guerre de géans.

Le traité de pacification ne rendit pas aux Bretons tout ce que la révolution leur avait ôté; ils ne recouvrèrent ni leurs états provinciaux, ni les priviléges stipulés par le contrat de mariage de la duchesse Anne, ni la dynastie royale doublement légitime pour eux depuis le martyre de Louis XVI; mais ils obtinrent ce qu'ils avaient toujours présenté comme leur *ultimatum* à chaque nouvelle prise d'armes, c'est-à-dire la restauration du Christ, de ses autels et de ses ministres.

Le spectacle qu'offrit alors la Bretagne devait ressembler beaucoup à celui qu'avaient offert certaines villes romaines après les grandes persécutions. Les pasteurs qui avaient tout bravé pour être à portée de bénir et de consoler leurs ouailles, sortaient de leurs réduits bien autrement tristes que les catacombes, et reparaissaient au grand jour, décharnés et vieillis, mais tout resplendissans des stigmates de la persécution. On se pressait sur leurs pas dans des églises sans images, sans cloches, sans autels, souvent sans toiture, et les bonnes âmes étaient obligées de fixer leurs yeux à terre pour ne pas voir les figures et les inscriptions obscènes tracées sur les murailles. Mais ces ruines et ces insultes furent précisément ce qui inspira les allocutions les plus sublimes: presque partout le premier sermon fut sur le pardon des injures, et cela se prêchait à des vieillards, des femmes et des orphelins blessés dans leurs affections les plus chères, et dont les blessures étaient encore saignantes.

Après les pasteurs restés à leur poste pendant la tempête, vinrent ceux qu'un raffinement de barbarie républicaine avait privés de la palme du martyre pour les laisser pourrir dans des cachots infects. Ceux-là pouvaient se vanter, si leur humilité n'eût égalé leur patience, d'avoir épuisé la coupe de la souffrance humaine; et s'ils avaient voulu faire vouer leurs persécuteurs aux divinités infernales, certes la matière ne leur eût pas manqué, surtout à ceux qui avaient survécu aux tortures inouïes des pontons de Rochefort; mais ce n'était pas ainsi que ces glorieux débris de la milice la plus sainte et la plus éprouvée qui fût jamais, comprenaient le dernier acte de leur apostolat: au point où ils étaient parvenus, l'oubli du mal qu'on leur avait fait n'était même plus un sacrifice.

Un peu plus tard arrivèrent les prêtres déportés en 1792; ceux-là étaient proportionnellement plus nombreux, parce que les vengeances républicaines n'avaient pu les atteindre. Leur rentrée dans leurs paroisses fut un véritable triomphe. Il y eut des scènes attendrissantes dont le récit, dans la bouche des témoins oculaires, vous émeut encore aujourd'hui jusqu'aux larmes. Il semblait qu'au contact de ces hommes de Dieu toutes les âmes devinssent héroïques. On priait d'abord pour ceux qui les avaient persécutés, puis pour ceux qui les avaient accueillis et consolés sur la terre étrangère; puis on entonnait de tout son cœur le cantique d'actions de grâces:

> Benedictus Dominus Deus Israël, quia visitavit et fecit redemptionem plebis suæ...
> Salutem ex inimicis nostris et de manu omnium qui oderunt nos.

Une réflexion attristante venait troubler toutes ces joies, c'est que le nombre des prêtres rentrés était loin de suffire aux besoins des fidèles, et qu'il n'y avait plus de pépinière où le sacerdoce pût se recruter. Il y en avait tant qui avaient prématurément vieilli dans l'exil, et qui, en revenant avec leurs glorieuses infirmités au milieu de leurs ouailles, avaient excité autant de pitié que d'admiration!

[1] Les églises non aliénées furent rendues au culte catholique; on cassa les arrêtés des administrations départementales qui, pour se conformer à l'annuaire républicain, avaient ordonné que les églises ne seraient ouvertes qu'aux jours de décade; amnistie entière fut accordée à tous les chouans qui rentreraient chez eux et livreraient leurs armes; enfin, on substitua au serment si impolitiquement exigé des prêtres, la simple promesse de fidélité à la constitution, sans parler de la concession exorbitante faite par le Directoire, qui exempta les départemens de l'ouest de la levée de deux cent mille hommes ordonnée par lui.

Ainsi les ruines materielles du sanctuaire n'étaient pas les seules ni les plus pressantes qu'on eût à réparer. Le pain de vie pouvait manquer un jour à la génération naissante, si les vieux pasteurs ne pourvoyaient d'avance à ses besoins, en construisant et instruisant eux-mêmes leurs successeurs futurs; car ce n'était pas sur les hommes qui gouvernaient alors la France, que la vigilance pastorale pouvait se reposer d'un pareil soin.

Les presbytères, ou les masures qui en tenaient lieu, devinrent donc autant d'écoles préparatoires où les candidats affluèrent, parce qu'ils pensaient que l'Église pouvait d'un jour à l'autre devenir militante et offrir à ses ministres de nouvelles palmes à cueillir. C'étaient surtout les mères qui ambitionnaient pour leur fils cette périlleuse candidature. La préférence fut naturellement accordée aux enfans auxquels la république n'avait laissé ni père ni patrimoine, et quand le collége de Vannes fut rouvert en 1804, ceux d'entre ces orphelins dont l'éducation était assez avancée, vinrent l'y achever sous des maîtres dont le choix avait rassuré les familles chrétiennes.

On vit alors un rapprochement curieux entre les fils des victimes et les fils des dénonciateurs, des spoliateurs et des assassins juridiques, les uns et les autres assis sur les mêmes bancs, et s'agenouillant devant le même autel dans des attitudes qui faisaient contraste. Les uns, pauvres et pas toujours assez humbles pour n'être pas fiers de leur pauvreté; les autres, incorporés depuis peu à la riche bourgeoisie et montrant, comme leurs pères, les inconvéniens attachés à une opulence trop subitement acquise: ceux-là, pour la plupart laborieux, intelligens et recueillis; ceux-ci, tout imbus des théories républicaines en matière d'obéissance, et trop habitués à voir l'ignorance brutale passer avant la science et le talent; les premiers, répondant fièrement à l'appel quand ils portaient un nom illustré dans les dernières guerres; les seconds, quelquefois embarrassés du leur quand il fallait le prononcer au milieu d'un morne silence plus expressif que toutes les paroles.

Les vieilles traditions du collége de Vannes, si florissant avant sa dissolution en 1791, ne périrent pas tout entières, grâce à quelques professeurs qui avaient été déportés loin du territoire de la république, et qui, en entrant en fonctions, commencèrent par fouler aux pieds toutes les absurdes méthodes nouvellement écloses. D'une autre part, la chaîne traditionnelle se trouvait fortement renouée par un groupe d'écoliers plus imposans pour les maîtres que les maîtres n'étaient imposans pour eux. C'étaient une douzaine de chefs de chouans dont les études avaient été brusquement interrompues par la révolution, et qui, après dix ans de guerres civiles durant lesquelles leur vocation primitive n'avait été que suspendue, venaient achever humblement leur apprentissage, pour avoir ensuite le droit de servir pacifiquement le Dieu pour lequel ils avaient naguère si vaillamment combattu. A leur chevelure grisonnante et aux rides qui sillonnaient déjà leurs fronts hâves, on les eût pris volontiers pour les pères de leurs condisciples.

On comptait dans cette petite phalange jusqu'à quatre chefs de bataillon: le Glouanic de Crach, qui édifia ses compatriotes par ses vertus ecclésiastiques autant qu'il les avait jadis électrisés par sa bravoure; les deux Guillaumes, dont le souvenir ne s'est jamais effacé du cœur de ceux qui furent leurs paroissiens ou leurs soldats; enfin celui que les chouans appelaient le *grand Alexandre*, et qui, à cause du rôle marquant qu'il avait joué dans le canton le plus formidablement organisé, eut besoin de la caution toute spéciale du nouvel évêque, M. de Pancemont, pour lever les obstacles que le pouvoir local mettait à son ordination.

Au reste, ces vétérans de la chouannerie ne firent qu'une très courte apparition dans le collége. La vie de sacrifice et de dévouement qu'ils avaient menée depuis dix ans, avait élevé leurs âmes à la hauteur de leur vocation, et leur noviciat fut abrégé autant par respect pour leur caractère que par la nécessité de pourvoir aux besoins spirituels du diocèse.

Bientôt le nombre des élèves envoyés par les villes et par les campagnes du Morbihan, devint si considérable, qu'il fallut dédoubler les classes et prolonger

le cours d'études bien au-delà du terme qui avait été fixé d'abord. Cette prolongation et les relations quotidiennes que cinq ou six cents jeunes gens unis par des sympathies communes eurent entre eux pendant six années consécutives, développèrent en eux une sorte d'esprit de corps qui se nourrissait, non pas de rivalités puériles, mais des impressions que chacun recevait du foyer domestique.

Pendant les premières années, ce fut simplement un enseignement mutuel d'histoire contemporaine, dans les limites de la ville ou du canton auquel le narrateur appartenait; et comme il n'y avait pas une seule paroisse du Morbihan qui ne fût bien ou mal représentée, il n'y avait pas un fragment des annales de la chouannerie qui ne laissât son empreinte dans ces imaginations ardentes. Comme les souvenirs de l'antiquité classique pâlissaient auprès de ceux qu'évoquaient ainsi de naïfs enfans, sur les berceaux desquels avaient coulé tant de larmes et de sang! Heureux était celui qui, ayant eu un chef de chouan ou un prêtre-martyr dans sa famille, était assez éloquent pour faire valoir les exploits de l'un ou le sacrifice de l'autre; sa supériorité une fois reconnue lui assurait un ascendant analogue à celui qu'exercent les grands poètes sur tous ceux qui sont capables d'admiration.

Outre les faits de résistance militaire et les détails de persécutions locales contre tout ce qui n'avait pas fléchi le genou devant l'idole révolutionnaire, il y avait, dans la mémoire des hommes et des enfans de la Bretagne, une multitude de légendes, les unes touchantes, les autres terribles, qui avaient surgi des différens points du sol comme une grande moisson de poésie contemporaine; et chaque écolier, en arrivant au collége, apportait pour ainsi dire sa gerbe; et ces communications réciproques, roulant presque toujours sur les rapports mystérieux entre le monde visible et le monde invisible, il s'en formait, autour de ces intelligences candides, une radieuse atmosphère de foi qui défiait pour long-temps toute la puissance du rationalisme.

On chercherait en vain, même dans les actes des martyrs ou dans les légendes du moyen âge, des récits plus touchans que ceux qui circulaient ainsi dans le collége, et qui avaient, pour des enfans si poétiquement crédules, tout le parfum de fleurs fraîchement écloses. Comme ils s'associaient de bon cœur au sentiment qui avait proclamé comme une sorte de supplément aux croyances publiques ces belles formules de canonisation populaire! Mais aussi comme ils étaient âpres à propager toutes ces légendes qu'on aurait pu appeler *vengeresses*, et qui, comme les Euménides du paganisme, s'attachaient à tel personnage ou à telle famille qu'ils avait réputée maudite! Et comme ils interprétaient durement certains passages de la Bible sur les châtimens solidaires, quand, montrant du doigt deux pauvres jeunes filles qui travaillaient tout le jour dans l'embrasure d'une fenêtre, ils se disaient les uns aux autres, d'après un bruit trop accrédité parmi le peuple, qu'en expiation du crime paternel elles étaient tenues là comme prisonnières, et que quand elles voulaient sortir de la maison elles trouvaient toujours leurs souliers remplis de sang.

De cette manière toutes les traditions locales aboutissaient au collége de Vannes, comme à un foyer commun d'où elles circulaient ensuite de ville en ville et de bourgade en bourgade, aussi sûrement que si elles avaient été propagées par des journaux affranchis de toute entrave. C'était peut-être un mince avantage pour le pays, tant qu'il s'agissait seulement d'anecdotes et de légendes relatives au passé; mais quand le despotisme militaire se fut mis en hostilité ouverte avec les consciences délicates et les nobles cœurs, le rôle des écoliers, qui colportaient les nouvelles du jour dans leurs paroisses respectives, acquit tout-à-coup une grande importance. C'était par leur intermédiaire que les vieux prêtres se confiaient leurs sinistres pressentimens sur le dénoûment de la crise qui travaillait cette pauvre Eglise de France. Les précautions de la police impériale étaient trop bien prises pour qu'on sût en Bretagne toutes les avanies que le chef du gouvernement continuait de faire au souverain pontife[1]; mais on en

[1] On commença par soumettre les journaux ec-

savait assez pour comprendre que c'était le prélude d'une nouvelle persécution, et ceux qui avaient été témoins de la première, étaient consternés.

L'année même où les prêtres bretons apprenaient les premiers torts de l'Empereur envers le pape, c'est-à-dire en 1806, on leur transmettait ce fameux *catéchisme impérial* auquel Napoléon lui-même avait, disait-on, voulu mettre la main, pour rédiger, dans des termes bien servils, tout ce qui concernait les devoirs de la génération naissante envers lui-même et envers sa dynastie, qu'il voulait qu'on aimât, sous peine de damnation éternelle.

Bien que ce catéchisme officiel fût revêtu de l'approbation du cardinal-légat et enseigné sans opposition dans le reste de la France, il fut accueilli avec une telle défaveur dans certains cantons de la Bretagne et particulièrement dans le diocèse de Vannes, qu'il fallut tout d'abord renoncer à le faire apprendre aux enfans dans les paroisses rurales, où le traducteur d'une pareille œuvre, qu'il fût maître d'école ou curé, n'aurait pas été moins odieux qu'un agent de police; et comme la répugnance des villes, sans être aussi unanime, était cependant assez forte pour que le nouvel évêque désespérât d'en triompher, on prit le parti d'imprimer sous le titre respectueux d'*Extrait du catéchisme de l'Empire*, un manuel bien inoffensif assurément, mais dont on avait élagué toutes ces phrases serviles qui faisaient monter le rouge au visage des catéchumènes. Le scandale fut grand parmi les adulateurs du pouvoir quand ils apprirent cette audacieuse mutilation, et le directeur de l'imprimerie, en donnant l'ordre de mettre l'ouvrage au pilon, leur parut n'avoir sévi qu'incomplètement; il aurait fallu que le châtiment s'étendît à l'auteur.

Comme le général Foy a raison de dire quelque part qu'on avait alors en France la carcasse politique de Constantinople, et qu'il ne restait plus ni dans les mœurs ni dans les lois aucun moyen de résistance aux erreurs ou aux abus de l'autorité!

La position du clergé breton devenait de jour en jour plus critique; car ce n'était pas seulement contre les prétentions tracassières de la puissance impériale qu'il avait à se débattre; il avait de plus à soutenir une sorte de guerre intestine contre les prêtres anti-concordataires qui avaient leurs ouailles et leur culte à part, et qui, sous le nom de *petite Eglise*, entretenaient un malheureux schisme dans le pays. Leurs partisans n'étaient pas nombreux; mais ils étaient opiniâtres, enthousiastes, et assez rancuniers contre quiconque les traitait de schismatiques ou les menaçait d'excommunication. Ceux qui avaient accepté l'amnistie se contentaient d'une opposition passive; mais ceux qui avaient encore les armes à la main, et qui se cachaient dans les campagnes, auraient fait un mauvais parti à tout prêtre concordataire qui aurait poussé trop loin son dévouement au pouvoir. Mais cet excès n'était pas à craindre parmi nos prêtres indigènes.

Le nouvel évêque, M. de Pancemont, enhardi par la soumission de la très grande majorité de son clergé, commit quelques imprudences qui ne lui furent pas pardonnées. Il déplaça de vieux pasteurs qui n'avaient d'autre tort que celui d'être en trop grande vénération parmi leurs paroissiens, et dans ses *instructions pastorales*, il se montra trop dominé par sa reconnaissance pour son auguste bienfaiteur. Tous ces griefs furent envenimés par la scandaleuse affaire du *catéchisme*, et l'année même où éclata ce scandale, une bande de chouans insoumis arrêta le pauvre évêque au milieu d'une lande, le dépouilla de ses habits épiscopaux pour l'affubler d'un costume de meunier, lui fit payer une rançon de trente mille francs, montant d'une gratification qu'il avait, disait-on, reçue de l'Empereur, et enfin le renvoya tellement terrifié par son aventure, qu'il en mourut quelque temps après.

A quelques jours de là les écoliers

clésiastiques à la surveillance de la police; puis on les supprima en février 1806, et on les réunit en un seul sous le titre de *Journal des Curés*; mais il fallait éviter soigneusement les allusions les plus éloignées aux affaires du jour, et ne jamais parler des querelles entre le sacerdoce et l'Empire, entre la cour et le parlement, etc.; puis, au bout de quelque temps, on saisit la première occasion pour suspendre la publication du journal.

aperçurent, en sortant du collége, une charrette où des morts et des vivans étaient entassés pêle-mêle. C'étaient les auteurs de l'attentat dont l'évêque avait été la victime. Surpris dans un grenier par un détachement de gendarmes, ils se défendirent comme des lions. L'un d'eux se fit tuer sur place; les autres ne furent pris qu'après avoir été criblés de blessures.

Les habitans leur témoignèrent assez peu de sympathie; le clergé fut à peu près unanime dans son improbation, et ne refusa pas de lire au prône de la grand'messe une circulaire des vicaires généraux où ceux qui avaient porté leurs mains sacriléges sur l'oint du Seigneur étaient traités de brigands, de scélérats et de monstres. La *petite Eglise*, qui venait de se montrer si terriblement militante, mérita de plus en plus son nom en s'amoindrissant tous les jours, et les vieux chouans, pour n'être pas confondus avec les auteurs d'un acte si impopulaire, exprimèrent hautement leur désaveu à qui voulut l'entendre. Enfin, il y eut une réaction manifeste dans l'opinion des villes et des campagnes, réaction dont profitèrent habilement les autorités locales pour exécuter le décret qui avançait la conscription de six mois, et pour lever le contingent voulu sur les populations armoricaines jusqu'alors si récalcitrantes. Une lettre de l'évêque, écrite en janvier 1807, annonce que les levées s'opèrent dans le Morbihan avec tranquillité, que le nombre des désertions diminue tous les jours, et que dans la ville du Faouet, douze conscrits réfractaires se sont présentés à la municipalité après le prône de la grand'-messe[1]. Il ne faut pas oublier que six mille nouvelles succursales venaient d'être mises à la charge du trésor impérial, et que huit mille bourses venaient d'être réparties entre les séminaires diocésains. De plus, on avait fini par laisser aux curés la liberté d'enseigner et d'expliquer le catéchisme comme ils l'entendraient, et on leur avait fait croire que l'arrivée du cardinal de Bayonne à Fontainebleau, allait mettre un terme aux démêlés qui avaient scandalisé la France et irrité la Bretagne. A ce prix, cette pauvre Bretagne, encore tout épuisée par ses guerres civiles, voulait bien verser une bonne partie du sang qui lui restait, pour aider à l'accomplissement des grandes destinées vers lesquelles le chef de l'Empire marchait à pas de géant. Elle ne voyait ni injustice, ni impiété dans les guerres qu'avaient terminées les victoires de Marengo et d'Austerlitz, et c'était tout au plus si elle croyait l'Autriche assez châtiée pour avoir jeté sur la Vendée les trente mille soldats républicains qui composaient la garnison de Mayence. Tout ce que les Bretons demandaient, c'était pleine liberté de conscience, pour eux, pour leurs pasteurs, et surtout pour le chef visible de l'Eglise; mais dans cette liberté de conscience ils comprenaient le droit de n'être les complices d'aucune iniquité flagrante, et celui de ne point adresser à Dieu des prières absurdes ou hypocrites.

On disait alors, et on a répété bien souvent depuis, que c'était le clergé qui travaillait ces populations ignorantes, et que, sans la domination cléricale elles auraient obéi comme les autres. Sans doute le clergé breton ne s'est pas tu devant les grandes choses qui se faisaient alors, comme la terre s'était tue devant Alexandre; et c'est là précisément ce qui fait sa gloire; car il n'a crié ni par esprit de faction ni par esprit de vengeance, et certes personne n'aura l'impudence de dire que nos prêtres aient abusé de leur influence pour dégrader nos caractères. C'était probablement nous que Benjamin Constant avait en vue quand, après avoir flétri tous ces hommes soi-disant éclairés qui cherchaient dans l'impiété un misérable dédommagement de leur servitude, il ajoute ces paroles remarquables :

« Pour moi, je le déclare, s'il faut « opter, je préfère le joug religieux au « despotisme politique. Sous le premier, « il y a du moins conviction dans les es- « claves, et les tyrans seuls sont cor- « rompus; mais quand l'oppression est « séparée de toute idée religieuse, les « esclaves sont aussi dépravés et aussi « abjects que leurs maîtres[1]. »

[1] Cette lettre se trouve aux archives du ministère des cultes.

[1] *De l'Usurpation et du Droit de conquête.*



Ainsi, au même point de vue philosophique, et indépendamment de la vérité intrinsèque de leurs croyances, les Bretons faisaient bien de mettre le sacerdoce avant l'Empire, et l'autorité ecclésiastique avant l'autorité préfectorale. Il est vrai qu'on avait contre eux la ressource des baïonnettes, et qu'on ne s'en faisait pas faute; à quoi l'on peut répondre avec madame de Staël que tous les hommes médiocres appellent volontiers les baïonnettes à leur secours, afin d'agir par quelque chose qui soit aussi machine que leurs têtes.

On peut dire qu'à dater de 1809 il y eut rupture entre l'élite des populations bretonnes et le gouvernement impérial. La confiscation des états pontificaux, sous prétexte que le pape ne voulait pas déclarer la guerre aux hérétiques anglais, aurait suffi pour susciter de sérieuses résistances dans un pays où la religion catholique était aimée en raison de ce qu'on avait souffert pour elle; mais indépendamment de cette insulte et de tant d'autres faites à toute l'Église dans la personne de son chef, la Bretagne avait, depuis l'année précédente, un grief qui l'avait blessée au cœur, et ce grief était la guerre d'Espagne.

Un des spectacles qui reposent le plus délicieusement l'imagination de ceux qui lisent ou qui écrivent l'histoire, c'est de voir des sympathies séculaires subsister, sans autre racine que de vagues traditions, entre des peuples qui se connaissent à peine, et faire pour ainsi dire explosion de loin en loin, en dépit des injures que se disent, et du mal que se font les gouvernemens respectifs. Ce n'est pas la communauté d'intérêts matériels qui peut établir ce genre de relations : l'histoire des vicissitudes du commerce Européen prouve assez que rien ne s'use aussi vite que les amitiés mercantiles. Pour les nations comme pour les individus, il ne saurait y avoir de sympathie durable que celle qui se rattache à un principe spirituel.

Or c'était pour la défense d'un grand intérêt spirituel que les Bretons et les Espagnols s'étaient donné la main au 16e siècle, et quelque insidieuse que pût être la politique de Philippe II, ses soldats ne furent pas avares de leur sang, et même ils laissèrent d'assez beaux souvenirs parmi leurs coreligionnaires Armoricains [1].

Peu d'années après la mort de Louis XIV, à l'époque où le régent voulut briser en France toutes les résistances parlementaires, les Bretons tournèrent encore les yeux vers l'Espagne, et même ils envoyèrent à Madrid des plénipotentiaires chargés de traiter avec Philippe V des conditions de l'alliance; car les négociations se faisaient comme de puissance à puissance; et elles avaient pour base l'indépendance absolue du duché de Bretagne [2]. Les négociateurs apportaient un acte fédératif signé par presque toute la noblesse, qui promettait l'armement immédiate de ses vassaux, et ils montraient les décisions des jurisconsultes et des parlementaires, qui, se fondant sur ce que les franchises provinciales avaient été violées, déclaraient nul l'acte d'union qui les avait garanties. Avec des dispositions si prononcées parmi les gentilshommes et les paysans [3], le cardinal Albéroni ne douta pas du succès de son intervention, et il promit qu'une flotte partirait incessamment des ports de Cadix et du Passage, avec des armes fabriquées en Estramadure et 3,000 hommes de débarquement.

On sait avec quelle vigueur le vieux maréchal de Montesquiou étouffa cette insurrection du premier coup; on sait avec quel dur mépris de toutes les formes judiciaires, les principaux chefs furent livrés à une cour martiale, parce que le régent désespérait d'obtenir une condamnation capitale de leurs juges naturels. Il y eut, à Rennes et à Nantes, des scènes presque aussi tragiques que celles qu'on y vit 75 ans plus tard, et il

[1] Voir les Mémoires du chanoine Moreau.

[2] C'était à cette occasion que madame de Maintenon écrivait à madame de Caylus :

« J'admire les Bretons : toute la sagesse des « Français est donc dans cette province-là. »

Lettre CXLVI.

[3] Voir sur cette insurrection les curieux détails donnés par Capefigue, *Histoire de la régence*, vol. II; la bourgeoisie était dévouée au régent, et déjà presque tout étrangère au pays. Les mots de *droit* et de *liberté* n'étaient inscrits que sur le gonfanon des gentilshommes; il se trouva parmi eux des traîtres vendus au maréchal de Montesquiou.

fallut toutes les horreurs de cette dernière époque pour effacer dans la mémoire des Bretons le souvenir de la *chambre royale* de Nantes.

Ceux qui purent échapper aux tribunaux extraordinaires et aux dragonnades [1], se réfugièrent en Espagne où ils trouvèrent tous les adoucissemens qu'une nation délicate et généreuse pouvait apporter à leur infortune ; mais ni la sympathie populaire ni la munificence royale ne put rien contre cette triste maladie dont l'exilé breton ne guérit jamais, et qui dans les plus rians pays du monde le fait soupirer après ses landes incultes et son ciel nébuleux.

Dans les rues de Séville et de Madrid, on reconnaissait les émigrés armoricains à la fierté de leur démarche, à la pâleur de leur teint et à la profonde tristesse empreintes sur leurs rudes physionomies.

Ce n'était pas la faute des Espagnols si leur sympathie pour les Bretons avait été stérile ; aussi la reconnaissance de ces derniers subsista-t-elle en dépit de leur défaite, surtout dans les familles dont les chefs ou les membres avaient été si hospitalièrement accueillis en Espagne, et plusieurs de ces nobles exilés avaient laissé des fils qui vivaient encore au moment où éclata la révolution française ; de sorte que la tradition qui les concernait était encore toute vivante.

Quand l'assemblée législative eut rendu, sur la demande des administrations locales, le brutal décret qui ordonnait la déportation des prêtres insermentés, les uns cinglèrent vers le Nord et les autres vers le Midi, suivant que leurs paroisses étaient situées plus près de la Manche ou de l'Océan. Certes, ceux qui abordèrent en Angleterre ne furent pas à plaindre ; cependant ils ne trouvèrent pas un enthousiasme tout-à-fait aussi unanime que celui qui éclata dans la catholique Espagne ; ils ne trouvèrent pas cette magnifique hospitalité ecclésiastique qui fut exercée envers notre clergé armoricain par les ordres religieux, par les chapitres, par tous les grands dignitaires de l'Eglise espagnole, et principalement par l'évêque d'Orense et par l'archevêque de Tolède. Mais surtout ils ne trouvèrent pas l'identité de culte, et ils n'eurent pas, comme leurs confrères exilés dans la Péninsule, la consolation de chanter les louanges de Dieu dans une langue commune aux deux peuples.

Après leur huit années d'exil, nos pasteurs revinrent le cœur plein au milieu de leurs ouailles. Il va sans dire qu'ils parlèrent de leurs bienfaiteurs avec l'enthousiasme et la prolixité de la reconnaissance ; il y eut même des prières publiques pour ceux d'entre eux qui étaient trépassés. Dans les presbytères, dans les écoles, et quelquefois même en chaire, les Espagnols étaient représentés comme un autre peuple de Dieu, préservé par lui du grand naufrage où tant d'institutions chrétiennes avaient péri, et destiné à donner tôt ou tard à l'Europe un spectacle qui la dédommagerait de celui qu'elle avait sous les yeux depuis dix ans. Et comme la France était alors en paix avec la nation à qui on pronostiquait de si grandes choses, les prédicateurs pouvaient hasarder ces prédictions, sans que la police en prît ombrage.

A Vannes, parmi les prêtres qui exerçaient quelque influence sur les écoliers, soit par l'enseignement soit par la confession, il n'y en avait pas un seul qui n'eût été en Espagne et qui n'aimât à attendrir ses pénitens ou ses élèves par le récit des consolations qu'il avait trouvées partout. Aussi la partie de nos études géographiques qui nous intéressait le plus et qui se gravait le plus dans notre mémoire, était la description de la péninsule espagnole. Il y avait une ville, je crois que c'était Santander, dont le nom seul faisait venir les larmes aux yeux de notre vénérable abbé Gayet, et à cette occasion il ne manquait jamais, lui, le moins communicatif des hommes, de nous raconter deux ou trois anecdotes qui nous faisaient tressaillir d'admiration. Le saint abbé Basset en parlait sur un autre ton ; il ne demandait pas mieux que d'ouvrir son cœur à qui voulait l'entendre, et une fois lancé il ne tarissait plus ; et il joignait les mains, et il levait les yeux vers le ciel comme pour en

[1] On fit venir les dragons à cause des services qu'ils avaient rendus dans la guerre contre les Camisards des Cévennes.

faire descendre des bénédictions sur ses bienfaiteurs. Hors du collége, nous avions le bon abbé Goujon, le père spirituel des trois quarts d'entre nous, lequel avait passé plusieurs années à Salamanque et en était revenu engoué de tout ce qu'il y avait vu.

De pareils enseignemens, sortant si fréquemment de bouches aussi pures, et par conséquent reçus par nous comme des oracles, devaient nécessairement porter leurs fruits. Aussi la guerre d'Espagne nous parut-elle quelque chose de pis qu'une guerre civile ; et quand plus tard on eut la niaiserie d'envoyer 7 à 800 prisonniers espagnols au milieu de nous, l'empressement tout fraternel que nous leur témoignâmes, leur fit voir que nos affections étaient restées libres. Nous partagions tout avec eux, argent, vêtemens, nourriture, et nous nous donnions une peine incroyable pour nous préparer d'avance aux conversations que nous avions avec eux en latin. Cet échange parfois si difficile et toujours si cordial avait pour nous un charme qui contrastait singulièrement avec notre indifférence glaciale pour des prisonniers allemands arrivés presque en même temps qu'eux dans la ville de Vannes. Il est vrai que la différence de religion était pour beaucoup dans ce contraste. Non seulement les prisonniers espagnols étaient catholiques comme nous, mais ils nous édifiaient et même édifiaient nos maîtres, les prêtres comme les laïcs, par leur attitude pieuse et recueillie, soit au pied des autels, soit auprès des confessionnaux où on les voyait se presser en foule sans distinction d'officiers et de soldats..... des officiers à confesse et à la noble table!.... nous eussions dit volontiers, comme Mirabeau, que ces mots hurlaient de se trouver ensemble. C'était la première fois que nous avions un tel spectacle sous les yeux. Et nous trouvions doux de penser qu'il y avait un pays où l'on pouvait encore lever des légions chrétiennes; mais aussi nous trouvions bien dur qu'on voulût armer nos bras pour les combattre, et contraindre nos prêtres à prier pour le succès d'une guerre si impie : et les choses en vinrent au point que la voix du patriotisme fut étouffée par celle de la conscience.

Tant que nous n'étions pas appelés au service des autels ou à celui des camps, notre hostilité n'avait rien de bien dangereux pour le pouvoir ; mais en attendant que notre tour vînt de lui résister en face, il avait d'un bout à l'autre de la Bretagne, et particulièrement dans le Morbihan, des ennemis plus mûrs que nous pour le combattre et pour le maudire, des ennemis que leur nombre et leur énergie rendaient de jour en jour plus formidables. Les prêtres poussés à bout commencèrent à ne plus tenir compte des circulaires épiscopales qui leur enjoignaient de prêcher l'obéissance aux lois de l'empire et surtout à celles qui grossissaient chaque année l'impôt du sang; et lorsqu'en dépit des précautions de la police, ils surent enfin d'une manière certaine que le pape avait lancé une bulle d'excommunication non seulement contre l'usurpateur de ses Etats, mais aussi contre les fauteurs et complices de l'usurpation, leur résistance prit un caractère bien autrement grave. On ne gagnait rien à leur dire que l'obéissance à l'empereur était le plus saint des devoirs; cette maxime ne convenait pas plus aux pasteurs qu'à leurs ouailles, et ni les uns ni les autres n'étaient disposés à comprendre les préceptes du Christianisme dans le sens du catéchisme impérial [1].

La question à résoudre était celle-ci : maintenant qu'il n'y avait pas d'attentat dont un soldat de l'empereur ne fût exposé à devenir le complice, ne courait-on pas risque de perdre son âme en se faisant un instrument d'oppression entre ses mains tantôt sanglantes et tantôt sacriléges? qui pouvait répondre à un conscrit chrétien qu'il ne serait pas chargé de quelque expédition honteuse comme celle du fossé de Vincennes ou du mont Quirinal [2]? aurait-il le courage de monter

[1] L'auteur du livre intitulé l'*Arbre des batailles*, qui fut écrit par ordre du roi Charles V, dit qu'un soldat qui est tué dans une guerre injuste, n'a pas de salut à espérer. Denis le chartreux (*De vitâ et regimine principum*) se prononce tout aussi fortement. Voir les maximes de l'Europe catholique au moyen âge sur la légitimité des guerres, dans le volume IX du bel ouvrage de Digby ; *Mores catholici*.

[2] Ce fut de son palais du mont Quirinal que le Saint-Père fut brutalement arraché de nuit.

à l'assaut d'une ville espagnole, au risque de porter le fer et le feu dans ces maisons hospitalières qui avaient abrité si long-temps les pères de la patrie bretonne?.... Non, mieux valait la désertion et la vie sauvage dans les plus sombres forêts du pays, mieux valait la ruine des familles et la présence perpétuelle des garnisaires au foyer domestique, mieux valait la mort ou par la carabine des gendarmes, ou par l'épuisement, ou même par le fer de la guillotine quand on était pris avec une arme quelconque à la main.

Tel fut le cri qui sortit de presque toutes les consciences, et auquel répondirent tous les caractères qui se trouvèrent assez fortement trempés pour y obéir. Les cantons de Bignan et de Baud ne démentirent pas leur vieille renommée. Dans le premier, le nombre des déserteurs se compta bientôt par centaines, et il y eut plus d'une rencontre fatale aux gendarmes chargés de les poursuivre. A Baud, le signal fut donné par un beau et brave paysan, nommé Constantin Le Poitevin, qui, dans son enfance, avait servi les messes clandestines qui se disaient de nuit dans les granges, où il arrivait ordinairement porté sur les épaules du fameux Jean-Jan. A quatorze ans, il s'était battu seul contre six gendarmes dans une auberge, et le jour où on le fit tirer à la conscription, il entra dans une telle fureur contre les officiers chargés de cette odieuse opération, qu'il les mit tous en déroute après avoir brisé les bancs sur lesquels ils siégeaient dans l'église.

Plusieurs scènes du même genre, indiquant sinon la même vigueur, du moins le même esprit, se passèrent en Bretagne dès 1808, et, dans le courant des six années qui suivirent, la résistance devint la règle, et l'obéissance aux lois, l'exception. Les forêts étaient plus peuplées que les villages, et le pays, occupé ou parcouru en tout sens par la force armée, avait un aspect presque aussi sombre que dans les mauvais jours de la révolution.

Madame de Staël a dit qu'il n'y a rien de si violent que la colère qu'on a contre ceux qui s'avisent de résister sans être les plus forts. On le vit bien à la manière dont les déserteurs et les conscrits réfractaires étaient traités dans les proclamations des autorités civiles et militaires et devant les tribunaux. On les assimilait à des malfaiteurs et à des brigands, et cette assimilation n'était pas une figure de rhétorique, c'était un signe fait au bourreau de leur trancher la tête. La plus intéressante de ces victimes fut un pauvre qui, pour ne pas servir un Empereur excommunié, avait déserté du champ de bataille de Vittoria, et avait regagné, à travers mille périls, son village natal, où il avait été dès le lendemain saisi par des gendarmes. C'était durant le violent accès de colère qu'avait donné aux agens du pouvoir impérial le chétif résultat de l'amnistie pompeusement offerte aux coupables, à l'occasion de la naissance du du roi de Rome[1].

Au reste, il y aurait eu de quoi consoler les Bretons de toutes leurs souffrances, s'ils avaient pu savoir combien de nobles cœurs sympathisaient avec eux dans leur amour, ou au moins dans leur pitié pour les Espagnols. La presse était trop bien surveillée pour pouvoir servir d'organe à une opinion hardie sur quelque question que ce fût; mais la vérité se faisait jour par d'autres issues, et le loyal Caulincourt, entre autres, n'avait pas épargné à son maître les sinistres avertissemens, Madame de Staël faisait indirectement un bel éloge des Bretons quand elle écrivait de son lointain exil « que les Français ne pouvaient ni ne de« vaient ignorer qu'ils immolaient une « nation en Espagne[2]; » et on dirait

[1] En 1811, il y eut un déluge de circulaires civiles, militaires, épiscopales. On annonçait l'arrivée des colonnes mobiles, composées de troupes d'élite qui feraient une battue générale dans le pays. Pas un coupable ne devait échapper. Le pauvre évêque invitait ses curés à aller dans les bois *chercher les brebis égarées*, et à l'appui de son invitation, il leur citait le texte de saint Luc : *Vadit ad illam quæ perierat, et cum invenerit eam, imponit eam in humeros suos gaudens.* Il va sans dire que le chap. XIII de la fameuse épître de saint *Paul aux Romains* était toujours mis en réquisition. La circulaire de mars 1813 surpassa toutes les précédentes : « La France est tranquille.. Le monar« que vient d'assurer la prospérité de la religion... « Si nous avons essuyé quelques désastres dans la « dernière campagne, *ne doit-on pas se féliciter « d'être appelé à les réparer ?* » Je n'ai pas besoin de dire que l'auteur était étranger à la Bretagne.

[2] *Dix années d'exil*, 4e partie, chap. XIV.

qu'elle eût voulu justifier leur résistance passive, quand elle ajoutait ces paroles remarquables : « Plus on aime la liberté « dans son pays, plus il est impossible de « se réjouir des victoires dont l'oppres- « sion d'autrui doit être le résultat. » Il est vrai qu'elle a osé dire dans le même ouvrage « que les Vendéens ont montré « le caractère qui fait les hommes libres, « et que quand on leur offrira la liberté « sous ses véritables traits, ils s'y rallie- « ront[1]. »

[1] *Considérations sur la révolution française*, 6e part., ch. I.

HISTOIRE DES LETTRES ET DES PARLEMENS AU XVIIIe SIÈCLE;

PAR M. TH. FOISSET [1].

(Rapport fait à l'Académie de Dijon par M. Frantin, auteur des *Annales du Moyen Age*.)

Messieurs,

Est-ce seulement la vie d'un grand magistrat d'une de nos anciennes compagnies souveraines, le labeur d'un érudit de province, qu'une plume habile vient de retracer? — La vie du président de Brosses, qui nous représente la plus grande renommée contemporaine d'homme de lettres dans une cité féconde en illustrations de ce genre, est, pour ainsi dire, l'histoire littéraire de Bourgogne au 18e siècle. C'est encore l'histoire politique de cette province durant la dernière période de la monarchie française, qui perd chaque jour de sa force et de sa vigueur au sein d'une infructueuse lutte. La royauté a excédé ses limites, le pouvoir tribunitien des parlemens est devenu inquiet, ombrageux, turbulent, par l'irritation même du débat et par la faiblesse despotique de la cour.

L'histoire civile de cette belle province de Bourgogne offre un épisode important du règne de Louis XV, de ce règne qui vit la vieille monarchie de Louis-le-Grand dévoiler enfin dans son ébranlement les ressorts usés de l'absolu pouvoir. Les querelles du parlement et de la cour se compliquent en Bourgogne par l'intervention des États du duché, engagés eux-mêmes dans un conflit de juridiction administrative avec la compagnie souveraine. Le président de Brosses avait reçu de la nature un génie politique; il avait puisé dans l'étude de l'histoire une grande connaissance du ressort combiné des gouvernemens mixtes, des mouvemens alternatifs qui agitent ces Etats dans leurs différentes phases, et surtout à leur déclin. Aussi ce magistrat, dans le haut patriciat dont il était revêtu, déploya un caractère de sagesse, de conciliation, qui en faisaient un des modérateurs de ces grands intérêts. Il fut toujours désigné par sa compagnie comme le négociateur et l'arbitre de ces discordes intestines, qui fatiguèrent le corps politique longtemps avant la dernière catastrophe. Il y mit en œuvre des ressources d'esprit dignes d'un plus grand théâtre. On pourrait supposer même sans témérité que, si les derniers ministres de la monarchie eussent été doués au même degré de cette précision de vues, de ce tempérament, mêlé de prudence et de dextérité, accompagné d'une juste appréciation des dangers de l'Etat, il leur eût été donné de suspendre le déclin de cette monarchie, dont nous avons vu la chute lamentable.

La réputation littéraire du président de Brosses était immense dans sa province, et elle n'a retenti, elle n'a atteint son apogée en France que dans ces derniers temps. Le moment est venu de la mettre en lumière. C'est lorsque les études philologiques, lorsque la science

[1] Paris, Olivier-Fulgence, rue Cassette, 8. — Un fort vol. in-8° de 600 pages; 7 fr. 50.

historique, étouffées par la frivolité de l'école voltairienne, reviennent parmi nous et prennent un nouvel essor, c'est alors qu'il est opportun de rappeler les travaux du personnage qui fut le dernier héritier des Saumaise, des Scaliger, de ces grands critiques dont s'est tant honorée l'érudition française; qui communiqua à l'histoire le caractère de gravité, de majesté, cette intelligence intime du jeu des partis, attribut des historiens de Rome et de la Grèce.

Si toute la littérature d'une province célèbre rayonnait vers ce grand personnage, la période qu'il traversa doit comprendre encore l'histoire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, dont le président de Brosses était le régulateur et l'ornement. Aussi cette compagnie, frappée aujourd'hui par la centralisation qui enveloppe peu à peu et anéantit toute agrégation provinciale, a voulu consacrer la mémoire du président de Brosses et de ses propres origines, en chargeant une de ses meilleures plumes du soin d'illustrer cette époque qui, dans la décadence de la monarchie, fut pourtant une des plus belles périodes littéraires de la Bourgogne.

La variété des talens du président de Brosses est dans la littérature un phénomène remarquable. Parmi les hommes éminens, nul n'a été doué d'une plus singulière souplesse de génie, d'une plus grande étendue de connaissances historiques, artistiques, philologiques. Habile appréciateur des beaux-arts, dans son voyage d'Italie; théoricien des gouvernemens libres et des partis qu'ils enfantent, dans l'histoire du 7e siècle de la république romaine; éminent par une force de divination en géographie à l'égal de d'Anville, il a encore fixé les lois du mécanisme du langage, donné l'impulsion à cette science de la linguistique, c'est-à-dire de l'origine et du démembrement des races d'hommes et des familles de nations par l'étude des idiomes primitifs, science qui n'était point née, qui est loin encore d'être complète, et qui toutefois, de nos jours, a fait de si merveilleux progrès. Cette diversité étonnante de talens se révèle par la liste si nombreuse et si variée des ouvrages du président.

Nous rappellerons seulement ici les *Navigations aux terres australes*, et la restauration de l'*Histoire du 7e siècle de la république romaine, d'après les fragmens de Salluste*. M. de Brosses décrivit l'archipel austral en navigateur cosmographe. Après la funeste paix de 1763, qui l'avait privée de son empire de l'Amérique septentrionale, il désirait que la France se transportât dans ces parages ignorés et y fondât des colonies. « Le président de Brosses, dit M. Foisset, ne se borne pas à une sèche et contestable affirmation de contrées méridionales inconnues; il dresse d'intuition, d'après des témoignages épars, incomplets, obscurs, la carte de *cette cinquième partie du monde*, comme il l'appelle. Il la divise en trois parts : il assigne à l'une d'elles le nom d'Australasie, légèrement modifié depuis; à une autre, celui de Polynésie qui est resté. Il pressent et la multiplicité de ces archipels, qu'il signale d'avance comme *des groupes d'îles rangées à la file et peu distantes les unes des autres*; et la séparation de la Nouvelle-Hollande, de la Nouvelle-Guinée, de l'île de Diémen, de la Nouvelle-Bretagne et des îles de Salomon, faits capitaux, peu soupçonnés jusqu'alors et qu'un demi-siècle devait à peine suffire à vérifier tous. Il devine le détroit qui divise les Malouines, reconnu dix ans plus tard par Bougainville.

« M. de Brosses avait énuméré avec précision les avantages que promettait ce monde ignoré; nouveaux objets d'échanges, débouché incessamment ouvert au surcroît de la population, lieux excellemment propres à une colonisation pénale....

« Bougainville servait alors à Québec. La colonie perdue et la paix signée, il lut l'ouvrage du président, et se fit marin. On lui permit de planter, aux frais des armateurs de Saint-Malo, un premier jalon colonisateur au bout de l'Amérique. Il jette l'ancre aux Malouines, en prend possession au nom du roi le 5 avril 1764, y laisse vingt-sept colons et un fort, revient à Paris, obtient des promesses qu'on ne lui tient

pas, et repart avec une seule petite frégate. Tout avait prospéré en son absence. De retour, sa première pensée fut pour M. de Brosses : à quel autre aurait-il fait hommage de ce rapide succès?

« Mais l'élan était donné; la jalousie d'une nation voisine était éveillée. Dès son deuxième voyage (1765), Bougainville avait rencontré une escadre anglaise dans le détroit de Magellan. Le commodore Byron venait jeter au port d'Egmont, dans les Malouines, les fondemens d'un établissement rival. Presque aussitôt, par ordre de l'amirauté, Wallis et Carteret font voile pour la mer du Sud le même jour (22 août 1766), se hâtant de prévenir le troisième départ du marin français (15 novembre, même année).

« Cependant une traduction de l'ouvrage du président se préparait à Edimbourg, dans le but avoué de faire ressortir les avantages qui appelaient le pavillon anglais dans l'hémisphère austral. Bien avant cette traduction, un frère du lord Hailes, Alexandre Dalrymple, méditait sur le livre original, et s'empressait d'entrer en correspondance avec l'auteur, impatient de le surpasser au profit de sa patrie. Dès qu'il apprit de M. de Brosses que Bougainville lui avait demandé des instructions pour son grand voyage, Dalrymple suspendit tous rapports avec le président, *de peur*, disait-il naïvement, *de faciliter les entreprises françaises*. »

Ainsi, Messieurs, le président de Brosses traça parmi nous le plan d'une cinquième partie du monde, qui servit, pour ainsi dire, de carte routière et de boussole aux Bougainville et aux Cook. Trop oublieux de notre gloire nationale, nous n'avons travaillé que pour nos jaloux voisins. L'Angleterre a recueilli le fruit des veilles de notre académicien, sans en reporter le moindre tribut au savant homme qui de son cabinet fut le pilote de ces grandes navigations qui, de nos jours, ont donné un immense développement à la géographie.

Quant à l'histoire de la république romaine, restaurée d'après Salluste, « c'est, reprend M. Foisset, un monument d'érudition tel, que nul autre ne fait plus d'honneur à la France du dernier siècle. Quels trésors sans prix de géographie comparée! Quelle intime connaissance des moindres détails qui tiennent au sujet!..... Mais ce qui est surtout digne d'admiration, c'est la profonde intelligence du dernier âge de Rome républicaine, qui domine tout l'ouvrage. Je ne sache point de livre qui fasse aussi bien connaître les Romains; la civilisation, le droit des gens, les factions, les mœurs domestiques de cette nation si égoïste, si habile, si voluptueusement féroce. Comment a-t-il été donné à un homme du 18e siècle, à un écrivain mort douze ans avant 1789, de pénétrer aussi au vif dans la stratégie, dans les violences, dans les roueries des partis? Non, Machiavel, Montesquieu lui-même n'ont point plongé si avant au fond de cette mer agitée des comices; ils n'ont point percé ainsi jusqu'au cœur de ces fiers Romains, dont les hautes qualités d'apparat sont tachées de tant et de si grands vices... M. de Brosses n'est pas un aussi grand écrivain que Montesquieu; mais, ajoute M. Foisset, je n'hésite point à dire qu'il avait plus que lui ce que j'appellerai le sentiment de la réalité romaine.

« C'est qu'il avait prodigieusement étudié le dernier siècle de Rome, grande encore, mais d'une grandeur fiévreuse et presque funèbre; c'est qu'il ne se borne point à prendre la fleur de ce période historique : il le sait et il le peint tout entier. — Le vieux patriciat, supplanté désormais par la noblesse, mais poussant jusqu'à la fin de vigoureux rejets, et donnant encore à Rome républicaine ses premiers maîtres, Sylla et César; — l'ordre équestre, la classe moyenne de l'époque, bien près d'éclipser dès lors l'illustration des nobles par la richesse; — une plèbe d'affranchis et d'étrangers, sans passé, sans nationalité véritable, mais glorieuse pourtant du nom romain qui lui a été donné; — le tribunat des derniers temps, la plus corrompue des institutions de la république; — ses représentans les plus divers : le tribun aristocrate, Caton; le tribun homme du milieu, Drusus; le tribun démagogue, Saturninus, Sulpicius, Clodius; — un général digne de continuer les Scipion,

Métellus le Numidique ; — Scaurus, prince du sénat, type complet du patricien romain, avide, altier, suppléant à la vertu par la gravité, la vigueur, la constance; — puis l'argent maître des affaires; la violence tenant lieu d'habileté; l'ambition forcenée et la débauche sans frein; — Marius et Sylla; — l'impuissant septemvirat de Catulus, de Crassus, de Métellus fils du Numidique, des deux Lucullus, d'Hortensius et de Philippe, hommes de transition, sorte de monnaie du premier dictateur; — deux guerres civiles, celle des Samnites et celle de Sertorius; d'autres ennemis dignes de Rome dans les trois parties du monde connu : Jugurtha en Afrique, Mithridate en Asie, et Spartacus aux portes de la ville éternelle; — Catilina et Cicéron; — César et Pompée; — enfin la Numidie, la Mauritanie, la Thrace, la Crète et toute l'Asie antérieure jusqu'à l'Euphrate et au Jourdain, subjuguée ou conquise, et la domination de Rome, sinon sa puissance, grandissant au dehors à mesure que l'État se gangrène au dedans, et grandissant par les excès même de ses citoyens, qui ne peuvent éteindre les dettes dont ils se sont perdus en achetant les suffrages que par la conquête et le pillage de l'univers.

« Voilà le dernier âge de la république romaine, tel qu'il revit dans le dernier ouvrage de M. de Brosses. Et plusieurs de ces mâles figures antiques sont de véritables restitutions dans le sens archéologique du mot, Scaurus, Philippe, Drusus, par exemple. Le président avait fait de ce livre comme son testament littéraire. Il avait voulu s'y montrer tout entier : géographe dans le périple de l'Euxin; publiciste dans l'introduction, où, quelque présens que fussent à sa pensée les inconvéniens du pouvoir tribunitien, il insiste sur la nécessité, *dans tout gouvernement bien réglé*, d'une puissance de veto et de contrôle; historien, dans le supplément au texte perdu de Salluste; humaniste, dans ses notes latines sur les fragmens; mythographe, philologue, littérateur, érudit en tout genre, dans les notes françaises; ami éclairé des arts, par l'excellent choix de portraits et de médailles dont il a enrichi son texte. »

Il faut avouer que M. Foisset a eu besoin lui-même d'une variété d'instruction bien remarquable, d'une rare flexibilité de talent, pour reproduire fidèlement à son tour l'époque historique du 18ᵉ siècle, où se présentent des matières si diverses et des élémens si agités. Ici l'intelligence du déclin de Rome sert réciproquement à éclairer la décomposition de la monarchie française. Les débats du parlement et de la cour, l'organisation des Etats de Bourgogne et leur jeu dans l'administration du duché, offrent une scène pleine de complication et d'embarras, et devenue claire, lumineuse, instructive sous la plume de l'habile écrivain. Mais tout ceci, je le répète, n'est qu'un cadre où vit et respire toute l'histoire civile, politique, sociale et littéraire du siècle de nos pères.

Nous avons souvent fait la réflexion que le règne presque contemporain de Louis XV est à peu près le moins connu de nos annales. C'est sans doute une déplorable époque; mais cette décadence est celle de la monarchie française. Sous ce rapport, on ne peut trop applaudir à la sagacité avec laquelle M. Foisset a porté la lumière dans ce triste période. Même en nous entretenant du parlement de Bourgogne, il nous fait toucher au doigt et à l'œil cette faiblesse des ministères qui se succèdent, cette incessante tracasserie du pouvoir tribunitien, qui redoublait d'ardeur à mesure que la cour et le gouvernement s'affaiblissaient, qui lui-même s'épuise et s'énerve par ses attaques multiples et inconsidérées. La sagacité d'investigation dont M. Foisset a fait preuve en ce sujet épineux; les vues approfondies qu'il a déjà acquises sur le 18ᵉ siècle, dont les doctrines ont retenti dans le monde entier et ont renouvelé tout une époque sociale, lui rendraient plus facile qu'à tout autre écrivain le complément de cette histoire dont il nous offre aujourd'hui un si beau fragment. Et s'il nous était permis d'assigner un emploi aux méditations d'un homme de lettres dont la carrière est encore peu avancée, c'est là la matière que nous prescririons désormais à son studieux loisir. Après l'éclipse d'un grand règne dont la majesté sombre a été si bien dépeinte par l'admirable duc

de Saint-Simon, faire l'exposition de l'époque suivante jusqu'à l'assemblée des derniers Etats-Généraux de la France, qui ouvrent la longue et terrible phase de la Révolution; c'est là une introduction nécessaire à notre propre époque, et qui n'a point été traitée avec la lucidité d'exposition, avec la hauteur morale que ce sujet comporte.

Mais revenons au beau travail de M. Foisset. La partie biographique nous offre la vie intérieure d'une capitale de province dont le tableau est si loin et si près de nous. Un tableau sincère de la société de nos pères serait presque une révélation pour notre âge, dont le goût est si avide, trop avide peut-être, de ces peintures de mœurs qui sont toutefois un des élémens essentiels à la connaissance d'une phase historique. L'auteur nous fait assister aux scènes de la bourgeoisie dijonnaise à la mort de Louis XIV; mais peut-être ici, par un léger anachronisme, a-t-il peint cette société avec son imagination plus qu'avec ses souvenirs. La bourgeoisie française, lorsque le grand roi s'éteignit, n'était point encore hiérarchiquement classée autant que le suppose M. Foisset; les mœurs étaient plus simples. Qu'on interroge là-dessus les maîtres du théâtre et les mémoires du temps; qu'on se rappelle surtout ces anciennes fêtes des Etats de Bourgogne où Aimé Piron luttait de verve comique avec le génovéfain Santeul, où la bourgeoisie prenait place sans distinction de rang. La pernicieuse hiérarchie de l'aristocratie bourgeoise ne s'est fixée qu'à la suite de l'agiotage de la Régence, qu'avec les factices anoblissemens des derniers temps de la monarchie. C'est alors qu'en France la bourgeoisie se mesura entre elle et se renvoya le mépris; c'est alors que la fausse noblesse tua la vraie; c'est alors que la vanité nobiliaire s'insinua dans les rangs de la bourgeoisie, y décomposa l'esprit de famille, sema la dissension et l'envie entre les diverses professions de cet ordre dont la fidélité compacte avait fait jadis la force des rois. «Descendons-nous tous deux que de *bonne bourgeoisie*, dit madame Jourdain, et votre père n'était-il pas marchand aussi bien que le mien? » Sur les vieilles tombes de sa paroisse, M. Foisset peut lire encore que tout *bon bourgeois* s'appelle *honorable homme*.

L'auteur, à l'aide de traditions récentes et fidèles, décrit la haute société de Dijon à l'époque qui suit, et qui est proprement celle de son sujet, c'est-à-dire à la seconde moitié du 18e siècle. Certes, il n'est pas permis de croire qu'aucune ville de province présentât alors une élite plus remarquable d'hommes de mœurs polies et d'un mérite distingué. Que l'on en juge par les lettres que le P. de Brosses écrivait d'Italie à ses amis de Dijon. Tout y tient sa place, l'antiquité et la renaissance, les monumens de la grande architecture, la peinture, la musique, les courtisanes vénitiennes, l'aristocratie énervée et chancelante des vieilles républiques, la cour de Rome, et jusqu'au Conclave. Toute la scène du monde revit dans ces lettres si frappantes de vérité, de vivacité, de verve et de gaieté française. Il fallait que cette société provinciale fût bien curieuse de tout ce qui pouvait intéresser l'esprit humain, de tout ce qui rend la vie brillante et animée. Un correspondant comme le P. de Brosses ne s'adresse qu'à des amis dignes de lui: c'étaient Legouz de Gerland, explorateur des antiquités dijonnaises; Févret de Fontette, auteur de la Bibliothèque historique de France; Fyot de Neuilly, ambassadeur à Gênes; le conseiller de Maletête, qui analysa l'Esprit des Lois; les abbés Cortois de Quincey, destinés à une triple prélature. L'on sent chez tous ces hommes d'élite, parmi lesquels brillait le président, un mouvement littéraire et social auquel rien n'est à comparer dans nos provinces et à notre époque. Et en effet, Messieurs, la centralisation, de sa main de plomb, n'avait point encore touché et accablé tout ce qui a vie en province. Ne menace-t-elle point aujourd'hui d'étreindre et d'étouffer jusqu'à ce centre où elle réside et d'où elle commande? Qu'est-ce qu'un foyer sans rayons? Et ce foyer n'est-il pas près lui-même de s'éteindre lorsqu'aucune chaleur, aucune vie, aucune étincelle ne sera plus renvoyée de la circonférence au centre?

Pour vous donner une preuve frappante de cette vie provinciale intellectuelle, alors si intense et aujourd'hui si attiédie,

n'est-ce pas quelque chose de bien remarquable que le projet conçu par des gens de lettres bourguignons d'une collection académique qui devait renfermer et condenser tout ce qu'il y a d'important dans les publications des académies françaises et étrangères, depuis les mémoires de la fameuse académie florentine *del Cimento*, composée des disciples du grand Galilée et substituant l'analyse des faits aux théories *à priori*, qui avaient long-temps égaré la science hors des champs de l'observation? Cette grande et heureuse conception fut pourtant exécutée dans notre province; 33 vol. in-4° parurent; et, ce qu'il y a de plus étonnant, ce ne fut point même la cité ducale, ce fut une petite ville du duché, Semur-en-Auxois, qui, sous les auspices de Malesherbes et de Buffon, devint le centre de l'entreprise. Gueneau de Montbeillard, le chevalier de Buffon, frère du grand écrivain, les deux Daubenton, la dirigèrent après le docteur Berryat d'Auxerre, qui en avait tracé le plan.

Nous sortirions de notre sujet, Messieurs, en cherchant ici à caractériser ce grand labeur académique qui n'a pu être poursuivi jusqu'à nos jours. Mais une réflexion naît involontairement de ce tableau. Malgré les hautes prétentions de notre siècle au perfectionnement social, la société française en province était donc bien supérieure alors à ce qu'elle nous présente aujourd'hui. En vain nous fondons de grandes écoles; en vain nous bâtissons des palais pour donner aux sciences une hospitalité fastueuse; la vie n'est plus là. Non seulement une entreprise, telle que la collection académique, ne pourrait être exécutée en province, la pensée en serait une chimère. C'était alors comme un ferment de littérature et de science, à l'approche de la grande crise, au milieu des débats parlementaires où la vieille monarchie continuait à s'agiter. Cette exubérance de vie intellectuelle était-elle donc, Messieurs, un véhicule et un signal de rénovation politique?

Peut-être pourrait-on contester la thèse de M. Foisset quand il suppose que la question d'égalité sociale, qui tourmenta la société française, était mûre sous Louis XV, qu'elle fut décidée dès lors en faveur de la supériorité combinée du nombre, de l'activité et de l'intelligence. Pour qui a bien étudié comme lui les ressorts de la monarchie française, la crise qui l'emporta n'était point inévitable, et la sagesse humaine eût su y parer par une réforme anticipée. On ne voit point non plus, il faut l'avouer, que dans ces tristes débats où la Couronne s'abandonna elle-même, la supériorité d'intelligence ait paru chez le parti qui triompha plus que dans la classe des vaincus.

Sobre de ces esquisses de la vie sociale dont on abuse tant aujourd'hui, M. Foisset, reprenant son rôle d'historien, nous ramène bientôt aux scènes politiques, aux grands intérêts littéraires de ce siècle auxquels le P. de Brosses a pris une si belle part. Là son pinceau est toujours vrai. Il découvre les vices secrets qui minaient la vieille monarchie; il développe le caractère général de la littérature française à cette époque, de cette littérature encyclopédique, d'un sérieux frivole et d'une prosélytique ardeur, qui déjà dominait l'État; puis il passe en revue chacun des travaux du président, et se montre lui-même à son tour philologue, ethnographe, géographe, historien, dans la juste appréciation des œuvres si diverses de l'illustre magistrat bourguignon.

L'abolition de l'institut de saint Ignace a été l'un des événemens les plus diversement jugés dans l'histoire politique de Louis XV. Encore aujourd'hui la société des Jésuites compte de nombreux apologistes et de violens adversaires. Il nous semble que personne n'a porté un jugement plus éclairé et plus impartial que ne l'a fait M. Foisset sur cet institut célèbre.

« Ainsi finit un ordre religieux qui avait rendu d'immenses services, inférieurs néanmoins peut-être à sa colossale renommée. Il avait eu au XVIe siècle son âge, pour ainsi dire, titanique, où des géans, saint Ignace, saint François-Xavier, Lainez et tant d'autres plantèrent la croix à la Chine et au Japon, couvrirent l'Europe de colléges que Bacon déclarait supérieurs à toutes les écoles connues, peuplèrent de saints l'Eglise, et accomplirent en tout genre les plus grandes choses. Après avoir, au siècle suivant, donné Vieyra et Bourdaloue à

la chaire; à la théologie, Bellarmin, Maldonat, Suarez; aux sciences, Kircher; à l'érudition, Sirmond, Hardouin, Petau; après avoir produit les *conciles* de Labbe; la meilleure édition de Pline l'encyclopédiste, et la grande collection hagiographique de Bollandus; après avoir doté l'enseignement public de nombre d'écrits estimables, bien qu'au-dessous des travaux de Port-Royal et de Rollin, et de traductions nombreuses, surpassées aussi par des professeurs de l'Université; la société au 18e siècle n'avait compté que des noms secondaires, Brumoy, Buffier, Bougeant, de Neuville, Oudin. A aucune autre époque de son histoire, elle n'avait eu moins d'hommes remarquables; comme tout l'ancien régime, elle s'affaiblissait et s'amoindrissait à vue d'œil, lorsqu'un vent ennemi vint à souffler sur cette poussière qu'on croyait vivante et la dispersa comme une paille légère. Vers 1760, les Jésuites, si l'on en excepte Berthier, Brotier, Griffet et Guénard en France, André en Espagne, Granelli, Bettinelli, Boscovich en Italie, n'étaient plus guère que des hommes bien nés, des prêtres pieux, instruits, laborieux, dévoués, de bonne compagnie, possédant à un haut degré le secret si rare aujourd'hui de rendre l'enseignement aimable. Par cela seul et non par la supériorité de leurs lumières et de leurs talens, leur expulsion laissa dans les colléges un vide qui ne put être comblé. On ne congédie pas, on n'improvise point impunément des instituteurs pour les deux tiers d'un royaume comme la France. Je ne suis pas de ceux qui croient que la conservation des Jésuites eût prévenu la Révolution; mais je n'oserais nier que leur destruction l'ait accélérée. Bien qu'ils n'aient pas empêché Voltaire, leur disciple, d'être le porte-étendard de l'incrédulité en Europe, comme le père Lejay l'avait prédit, les Jésuites étaient, de tous les corps enseignans, celui qui savait le mieux s'emparer de l'enfance, celui qui conservait le plus d'empire sur ses élèves devenus des hommes. Leur dispersion fut donc une première désorganisation du clergé, dont ils étaient les éclaireurs, comme aussi les tacticiens les plus compactes et les plus exercés. Dans un pays jusque-là gouverné par l'habitude, ce fut un premier exemple de ce qu'on pouvait oser contre le passé. Sous ce rapport, les Parlemens furent les précurseurs de l'Assemblée Constituante; bien plus (et c'est ici un de ces revers de médaille où la Providence se montre à découvert), les précurseurs de Maupeou lui-même. Car il est à croire qu'on eût trouvé moins de facilité à supprimer et à remplacer d'un seul coup tous les Parlemens, si une tentative analogue n'eût si inopinément réussi contre une société qui semblait si puissante, et qui tint si peu. »

Le style de M. Foisset est, comme on voit, plein d'éclat et de vivacité, heureusement parsemé de réflexions piquantes et de vues aussi profondes qu'ingénieuses. L'habile exécution d'un plan si compliqué fait le plus grand honneur à son jugement; et dans les détails, l'esprit étincelle. Citons encore un fragment où M. Foisset s'élève à toute la hauteur de l'histoire. Voici comme il s'exprime sur la destinée et la mission politique du Parlement:

« Après avoir été l'instrument le plus actif et le plus puissant de la royauté contre la Féodalité et contre l'Eglise, le Parlement, qui avait initié la classe moyenne à la discussion des intérêts publics, se constituait le boulevard des priviléges et le porte-voix des passions aristocratiques. Son rôle avait été beau, quand il concourait à fonder l'unité française en subordonnant la justice seigneuriale à la justice du Roi, en minant l'anarchie féodale par le principe de la suzeraineté royale et de la confiscation pour forfaiture. Mais dès le règne de Louis XI, ce grand œuvre était consommé, et la mission première du parlement était remplie. Dès lors cette haute magistrature, issue du conseil des rois, investie du titre de cour des pairs, sénat conservateur des maximes de la monarchie, apparut avec le droit de remontrance qui, dans la désuétude des Etats-Généraux, devint bientôt l'unique tempérament de l'omnipotence royale. De là ce pouvoir tribunitien, dont il finit par abuser par la pente naturelle des corps politiques, pouvoir qui hâta en partie les derniers jours de l'ancienne France, comme il avait précipité ceux

de l'ancienne Rome. Au 18e siècle, le Parlement, seul et dernier frein contre les dilapidations des favoris et le despotisme des gens d'affaires qui avaient tout envahi depuis Louis XVI, avait certes une mission d'opposition légitime. Par malheur il s'enivra de son importance en présence de l'affaissement du pouvoir et du ramollissement des consciences. Il se laissa entraîner de la défense à l'agression, emporté surtout par les ardeurs et les illusions d'une guerre théologique, dont le contre-coup n'a pas été sans influence sur la fin de la vieille monarchie française, comme l'Arianisme sur la dissolution de l'empire romain! Il en vint à croire que sa force était en lui-même, et non dans la portion la plus nombreuse et la plus active de la nation dont il avait été jusque-là le fidèle organe. Son nom est demeuré grand, et par les grandes choses qu'il a faites, et par les grands publicistes, les grands magistrats, les grands hommes de bien qu'il a produits et qui tiendront toujours tant de place parmi les illustrations françaises. Mais son terme était proche, et l'histoire ne doit point se lasser de répéter qu'il a péri parce qu'il avait perdu sa raison d'être. »

Tel est, Messieurs, le compte que nous avions à vous rendre de l'ouvrage de M. Foisset. L'Académie a senti avec justesse l'importance de cet écrit. Elle a vu sa propre histoire dans celle de sa province, et l'on ne saurait trop louer le choix qu'elle a fait de M. Foisset pour lui servir d'organe. C'est ainsi que les corps littéraires s'honorent; c'est surtout au moment où ils subissent les vicissitudes du temps et des partis qu'ils doivent confier en quelque sorte à la postérité le récit apologétique de leur utile et laborieuse carrière. L'Académie de Dijon a jeté elle-même quelque lustre sur la deuxième moitié du 18e siècle; elle a donné une impulsion puissante aux sciences et aux lettres dans la province de Bourgogne. Le président de Brosses ne dédaignait point de communiquer à cette Société les résultats de ses profondes recherches sur les dynasties asiatiques et sur les navigations australes. Fondée en 1740, l'Académie a voulu signaler sa carrière séculaire à la face de toute l'Europe savante par la publication de cet ouvrage, qui paraît sous ses auspices. Et si nous en croyons notre propre opinion, cette œuvre ne sera point perdue pour sa mémoire. Cette histoire littéraire de la province, qui est aussi celle de votre compagnie, en consacrant dans la littérature française le nom de notre collègue, ne pourra manquer d'appeler sur l'Académie de Dijon l'estime et l'intérêt de toutes les sociétés littéraires avec lesquelles elle a entretenu des relations si utiles aux sciences et si bienveillantes durant plus d'un siècle.

RÉPONSE A LA CRITIQUE DU LIVRE DE L'UNITÉ SPIRITUELLE,

PAR M. BLANC SAINT-BONNET.

C'est avec un vrai plaisir que nous recevons les observations suivantes que nous adresse M. B. S.-B. sur la critique de son livre, qui a paru dans l'*Université*. M. B. S.-B. croit n'avoir pas été bien compris; à ce compte nous lui devions de pouvoir exposer lui-même ses idées ou son système.

Dans un recueil qui laisse à tous ses collaborateurs toute liberté sur les théories qui ne touchent pas aux dogmes, nous n'avons pas à nous expliquer sur les théories proprement dites. Mais dans ce qui fait le fond même de la présente discussion, nous croyons devoir dire que notre sentiment est opposé à celui de M. B. S.-B. Nous rendons hommage à son rare talent de penseur, et, ce qui vaut mieux, à ses intentions et à ses efforts pour la cause catholique; mais nous ne saurions admettre les principales clauses du compromis qu'il nous propose vis-à-vis des rationalistes. Nous pensons que ce compromis est de nature à être repoussé des deux partis auxquels il s'adresse; car, d'un côté, les catholiques ne sauraient aborder avec la raison toute seule les dogmes de leur foi; moins encore consentiraient-ils à ce qu'on fasse descendre ces dogmes des hauteurs d'un surnaturalisme historique et dogmatique

pour les abaisser aux proportions de faits et de vérités naturelles. D'une autre part, nous ne croyons pas que le rationalisme gagnerait beaucoup dans un procédé qui consisterait à faire de mystères incompréhensibles des dogmes philosophiques. Ainsi, du même coup l'auteur abandonne l'orthodoxie religieuse et l'orthodoxie philosophique.

Une véritable réconciliation du rationalisme avec la théologie catholique ne demande pas que l'on confonde les procédés et les méthodes; elle consisterait à déterminer les limites de la raison et les limites de la révélation surnaturelle, à tracer les devoirs et les droits de l'une et de l'autre; immense casuistique qu'on oublie trop aujourd'hui et dont on ne trouve guère l'initiative prise que de la part des grands théologiens catholiques. Mais la condition de tout compromis est de respecter le domaine de l'une et de l'autre et de ne pas les confondre. Sacrifier, ce n'est pas concilier. Or, M. B. S.-B. a trop souvent sacrifié les droits de la révélation surnaturelle; il a envahi son domaine et porté le naturalisme au sein des dogmes et des faits de l'ontologie surnaturelle; prenant pour point de départ de tout son système qu'il était dans l'*essence* de l'homme d'être appelé à jouir de la vie infinie de Dieu, proposition condamnée dans Baius et contraire à toute la tradition catholique en même temps qu'à toute saine philosophie. Pour réaliser un semblable idéal, il a fallu donner à l'homme des proportions excessives et qu'il est impossible de lui reconnaître. Quand comprendra-t-on que tout essai de *déification* de l'homme hors de la grâce et du système théologique de l'Église n'aboutit qu'à un panthéisme chimérique et dangereux? Qu'est devenu le surnaturalisme dans le système de M. B. S.-B., descendant des hautes positions qu'il occupe dans la théologie catholique? Il n'est plus qu'une suite de moyens plutôt *extra-naturels* que *surnaturels* destinés à conduire l'homme à sa *fin naturelle*, qui est, selon lui, la vie infinie de Dieu. Et il présente cette doctrine mutilée, tronquée, comme la fille directe de l'Eglise, comme l'héritière des grands systèmes théologiques que M. B. S.-B. étudie donc nos grandes *sommes*. Dans une question semblable la chose en vaut la peine.

Dans les courtes notes que nous mettrons au bas de chaque point principal de la discussion, nous chercherons à appuyer toutes les considérations philosophiques que notre raison, au service de la foi, avait entrepris au sujet de la critique de M. B. S.-B., de l'autorité des grandes décisions théologiques que nous avions toujours à l'esprit quoique nous ne les citions pas; mais au jour d'une grande discussion, ces textes et ces décisions doivent apparaître pour juger sans appel.

A Monsieur le Directeur de l'Université Catholique.

Dans votre 73[e] livraison, vous avez inséré une dissertation critique contre le livre de l'*Unité spirituelle, ou de la Société et de son but au delà du temps;* je crois que cette critique repose presque toute sur un malentendu. Si, dans l'intérêt de la vérité, vous acceptiez aussi mes observations, il y aurait de votre part une générosité digne de l'excellent recueil que vous dirigez.

Je m'explique très bien, monsieur, que, d'après la manière dont mon livre a été interprété, l'on ait dû m'adresser plusieurs reproches; j'en mériterais de très graves si je partageais les préjugés et les erreurs dont on a cru devoir m'accuser. Entre mon livre et le zèle honorable de M. de Précy, il y a certainement une méprise, dont je suis cause peut-être, mais qu'il faut nécessairement éclaircir[1].

I. Le premier des reproches que l'on m'adresse est celui « d'avoir employé les « mots de *rationalisme* et de *traditionalisme* comme synonymes de *philosophie* « et de *christianisme*, donnant lieu par « là à une ubiquité de termes qui porterait l'équivoque et la confusion dans « les idées. »

Loin de confondre, c'est moi au contraire, monsieur, qui ai voulu distinguer, et, par la précision du langage, porter au milieu des raisonnemens, une exactitude qui prévînt tout ubiquité dans les idées. J'entends par rationalisme cette école de philosophes qui ne reconnaissent d'autres lumières que celle de la raison, prétendant que la révélation, d'abord, est tout-à-fait inutile, ensuite, complétement hypothétique. Et j'entends par traditionalisme cette école de philosophes qui ne reconnaissent d'autre lumière que celle de la tradition, prétendant que la raison, d'abord, est tout-à-fait dangereuse, ensuite complétement illicite[2].

[1] Nous désirerions vivement nous être trompés, mais la nouvelle discussion dans laquelle nous sommes entrés ne nous laisse guère d'espoir à ce sujet.

[2] M. B. S.-B. nous semble confondre ici les mots de *raison*, *révélation*, *tradition*, etc. La *raison*, selon nous, est la faculté que nous avons de connaître et de comprendre les vérités qui nous ont été données, dans une révélation primitive et extérieure, par Dieu; vérités conservées traditionnellement dans la famille et dans la société, et qui constituent les *vérités naturelles*. Quant à la *révélation*, nous en

Or, j'ai voulu me défendre d'être rationaliste, parce que je ne suis point d'avis de voir l'homme privé de la lumière divine; et j'ai voulu me défendre d'être traditionaliste, parce que je ne suis point non plus d'avis de voir abolir la nature humaine. Aussi ne suis-je point étonné qu'après avoir donné au catholicisme le nom d'une école, en me voyant attaquer cette école, on ait cru que j'attaquais le catholicisme même.

Qu'on ne s'y trompe pas, le catholicisme n'est point une école. Le catholicisme, lui qui est la vérité intégrale et universelle, comme l'indique ce sublime nom que les peuples lui ont décerné, le catholicisme en quelque sorte est tout à la fois rationaliste et traditionaliste; c'est-à-dire qu'il admet et la raison, qui est la lumière que tout homme apporte en venant en ce monde, et la révélation, qui est la lumière que le genre humain trouve en venant en ce monde [2]. Le catholicisme est tout à la fois rationaliste et traditionaliste, parce qu'il sait que sans la raison, la lumière révélée brillerait dans les ténèbres et que les ténèbres ne la comprendraient point. Ou plutôt, le catholicisme n'est ni rationaliste, ni traditionaliste, parce qu'il est lui-même la tradition et la raison, parce qu'il est lui-même toute la vérité.

Le catholicisme n'est pas une école; car ce sont les écoles qui sont précisément le contraire du catholicisme. Ce sont les écoles qui brisent le catholicisme, et se disputent les lambeaux de la vérité. L'une, par exemple, lui empruntera exclusivement le fait de la tradition, dont elle exagèrera le sens : c'est le traditionalisme; l'autre lui empruntera exclusivement la lumière de la raison, dont elle exagèrera la portée : c'est le rationalisme; celle-ci lui empruntera la notion de la grâce, dont elle exagèrera l'empire : c'est le jansénisme; celle-là, au contraire, lui empruntera la notion de la liberté, dont elle exagèrera la puissance : c'est le pélagianisme; et ainsi de toutes les autres écoles.

Mais le caractère du catholicisme est précisément de n'être pas une école; c'est-à-dire de ne favoriser aucune vérité aux dépens d'une autre. Conséquemment, la gloire du catholicisme est de ne porter aucun nom d'école; c'est-à-dire de ne s'appeler ni traditionalisme, ni rationalisme, ni jansénisme, ni pélagianisme. Le catholicisme, je le répète, n'est ni traditionaliste, ni rationaliste, ni janséniste, ni pélagien; mais il admet la tradition, la raison, la grâce, la liberté; et lui seul sait assigner à chacune de ces vérités la place qu'elle doit occuper dans son sein [1].

J'avais donc mes raisons lorsque je me servais des mots de traditionalisme et de rationalisme.

II. Le second des reproches que l'on m'adresse, est celui « de vouloir séparer « violemment les deux moyens que nous « avons de connaître la vérité, à savoir la « révélation et la raison, et de désunir « ainsi ce que Dieu a réuni ».

distinguons de deux sortes : la révélation traditionnelle et rationnelle se rapportant aux vérités *naturelles* dont nous venons de parler, et la révélation traditionnelle et dogmatique se rapportant aux vérités *surnaturelles*. Nous distinguons de même deux espèces de *traditions :* l'une ayant rapport aux vérités *naturelles*, l'autre aux vérités *surnaturelles*. Par vérités *naturelles*, nous entendons celles qui sont nécessaires pour que l'homme accomplisse la vie et la fin qui résultent de son essence, et par vérités *surnaturelles* nous entendons celles qui sont nécessaires pour que l'homme connaisse et atteigne la vie et la fin qui ne résultent pas de son essence, et que Dieu daigna lui donner à titre de grâce et de faveur.

[2] On le voit, M. B. S.-B. confond la *révélation* et la *tradition;* le traditionalisme naturel de la raison et le traditionalisme surnaturel de la révélation. Il est vrai qu'il distingue plus loin la révélation du christianisme, car le christianisme, pour l'auteur, est plus que la révélation; il est la *raison*, il est la *liberté*, il est la *grâce*. C'est-à-dire que M. B. S.-B. confond toujours le naturalisme et le surnaturalisme, les dons *naturels* de la raison et de la liberté et les dons *surnaturels* de la révélation et de la grâce; mais il est toujours vrai de dire qu'il identifie la tradition et la révélation. Or, la révélation, quoiqu'on la trouve dans la tradition, n'est pas *toute* la tradition, ni *seulement* la tradition. Maintenant, le christianisme étant, suivant la pensée de saint Augustin, la réalisation du surnaturalisme par rapport à l'humanité, il m'a été permis de dire que le procédé de l'auteur tendait à établir une équation entre deux termes rigoureusement distincts, le traditionalisme et le christianisme.

[1] Nous admettons complétement toutes ces conclusions de l'auteur; mais nous donnons un sens un peu différent du sien aux mots qui les composent.



Loin de vouloir séparer les deux moyens que Dieu nous a donnés pour connaître, c'est moi au contraire, monsieur, qui ai voulu les accorder, dans l'esprit de ceux qui les séparent. Aussi me suis-je aperçu que, sans doute par erreur, l'on s'est servi contre moi des vérités que j'ai moi-même établies. Car, dans l'intention même de donner plus d'importance à cette réunion des deux lumières, et pour que ce fait attirât davantage l'attention, j'ai pris soin de l'inscrire dans cette partie d'un livre où tout doit prendre une valeur et une importance plus grande, je veux dire dans la préface. On lit dans la mienne les passages suivans: « Il y a deux sources de lumières dans le « monde, la révélation et la raison. La révé- « lation, ou lumière extérieure qui éclaire « le genre humain entier; la raison, ou « lumière intérieure qui éclaire tout « homme en particulier. Par la première, « nous possédons la vérité; par la se- « conde, nous nous efforçons de possé- « der l'intelligence de la vérité. La ré- « vélation, voilà notre moyen de con- « naître les vérités éternelles; la raison, « voilà notre moyen de les *comprendre*. « Nous devons à la première ce que nous « croyons, nous devons à la seconde ce « que nous savons; car Dieu nous a « donné à croire par la révélation, les « choses que nous devons *concevoir* « par la raison. L'une porte l'infailli- « bilité, l'autre porte la clarté. La pre- « mière est plus particulièrement une « certitude, et la seconde, une lumière. « Qu'on ne me dise donc pas que la ques- « tion est de savoir à laquelle des deux « appartient exclusivement la supréma- « tie...!

« Je suis obligé de dire cela, parce « que dans le monde, on ne voit pas « les choses d'une manière aussi sim- « ple. Avec les uns, il n'est pas permis « d'être philosophe, c'est-à-dire de tra- « vailler librement à la recherche de la « pensée; avec les autres, il n'est pas « permis d'être croyant, c'est-à-dire de « s'attacher fidèlement à la vérité. Ceux « qui pensent ne veulent pas se permettre « de croire, et ceux qui croient ne veu- « lent pas se permettre de penser. Les « esprits chez lesquels les idées ne s'ac- « cordent pas, veulent à toute force que « les vérités se combattent....... Le mal « qui résulte de tout cela, c'est que la « vérité nuit à la vérité même, et que « l'on se sert de Dieu contre Dieu, » etc., etc.[1].

J'ai transcrit tout ce passage parce que, sur le problème dont il s'agit, il renferme assez bien mon opinion. Non pas que je tienne à ce que l'on sache que telle est mon opinion, mais parce que je crois cette opinion vraie. Si donc l'on veut prendre les expressions citées pour ce qu'elles sont, si l'on veut leur donner le sens que j'ai désiré leur donner moi-même, et non celui qu'on pourrait leur donner en les détachant les unes des autres, elles pourront parfaitement servir de texte soit au blâme, soit à l'adhésion de la critique théologique[2].

III. Le troisième des reproches que

[1] *De l'Unité spirituelle*, ou de la Société et de son but au delà du temps; *Préface*, de la page xx à la page xxiii.

[2] Toujours la même confusion. M. B. S.-B. semble s'être chargé lui-même de justifier les attaques qu'on a faites contre son système. Partout il confond la révélation qui nous a donné les vérités surnaturelles et la révélation qui nous a donné les vérités naturelles. — Oui, il y a deux sources de lumière dans le monde, il y a la révélation traditionnelle et rationnelle du *naturalisme*, puis la révélation traditionnelle et dogmatique du *surnaturalisme*. Par la première nous arrivons à connaître et à comprendre un certain ordre de vérités éternelles, les vérités éternelles du naturalisme; par la seconde nous arrivons à la connaissance d'une autre sphère de vérités, les vérités de l'ordre surnaturel. Les vérités éternelles de la raison ne sont pas les vérités éternelles de la révélation, et réciproquement. Comme M. B. S.-B. n'admet pas cette dualité de vérités, et que dans son système ce sont les même vérités que la révélation propose et que la raison conçoit et comprend, en posant la raison dans son livre, il ne prétend pas la poser toute seule et abstraction faite de la révélation. Mais, en lisant le livre de l'*Unité Spirituelle de la Société*, on s'aperçoit que ces prétendues vérités de la révélation ne sont autre chose que des principes naturels de la raison mal interprétés parmi lesquels se trouvent certaines vérités défigurées qui appartiennent à la révélation surnaturelle. Si M. B. S.-B. veut comprendre sous le nom de *révélation* ce pêle-mêle d'idées philosophiques et d'idées théologiques, il en est assurément le maître; pour nous, nous persisterons à dire que M. B. S.-B. n'a pas employé dans son livre la révélation, en la prenant dans sa véritable acception, dans ses véritables principes.

l'on m'adresse est « qu'après avoir rendu « la raison indépendante de la révélation, « je n'ai voulu partir que de la raison, « m'exposant par là à nier l'existence de « l'ordre surnaturel, puisqu'avec la rai- « son seule on ne peut connaître que « l'existence de l'ordre de la nature ».

Loin de partir de la raison pour avoir occasion de nier l'ordre surnaturel, j'ai prétendu au contraire, monsieur, que c'était là l'unique moyen de prouver la nécessité de cet ordre aux esprits qui n'ont pas encore pu l'admettre. Et d'abord, je ne devais point partir de la révélation, puisque la nature de mon livre est de s'adresser à ceux qui ne veulent pas y croire; conséquemment je ne pouvais pas leur prouver avec la chose qu'il faudrait précisément leur prouver. Ensuite, je ne devais pas partir de l'expérience, puisque les données de l'expérience, recueillies dans le temps et au milieu du mal qu'y dépose la liberté humaine, ne peuvent nous fournir les lois qui sont au-dessus du temps, et encore moins la notion d'un bien absolu, qui n'y a jamais été réalisé, et qui doit être cependant l'objet de toutes les actions humaines [1].

Du reste, je vois bien que l'on n'a point compris encore la portée de la méthode que j'ai établie dans mes *Prolégomènes*; méthode que j'ai opposée à celle qui, employée par tout le 18e siècle, explique parfaitement les erreurs dans lesquelles ce siècle s'est constamment tenu, en psychologie, en morale, et, à plus forte raison, en religion. Cependant, si l'on veut philosophiquement sortir du 18e siècle, il ne suffit pas de le dire, ou d'en avoir la ferme intention; il faut en prendre le moyen. Une foi sincère ne suffit pas pour servir de base à une philosophie et donner le germe de nouvelles sciences; c'est à cette foi sincère qu'il faut procurer le moyen de fonder une philosophie et de faire naître les nouvelles sciences dont elle veut s'escorter. Pour aborder et mesurer toutes choses, le siècle dernier partait de facultés sensibles et personnelles, *conséquemment de facultés toutes humaines et toutes temporelles dans leur résultat; quelles idées divines et éternelles pouvait-il en ressortir?* Mais comme l'indispensable condition de la science est d'être le fruit de l'homme, elle ne peut donc *partir que de l'homme*. Si on ne veut pas abdiquer la science, il faut alors se résoudre à chercher dans l'homme une faculté absolue et impersonnelle, conséquemment une faculté toute divine et tout éternelle dans ses résultats, avec laquelle on puisse aborder scientifiquement les vérités de l'ordre surnaturel. Au lieu donc de partir des sens, il faut se résoudre à *partir de la raison*.

Je me sers de la raison comme méthode, vous avez cru que je voulais m'en servir comme système! On sera longtemps peut-être avant de comprendre tout ce que j'ai voulu faire. Aujourd'hui que par éducation et par habitude, notre esprit est encore à moitié plongé dans le monde du 18e siècle, il paraît inouï que l'on dise de *partir de l'absolu*. Je souffrirai en silence toutes les accusations, toutes les méprises et tous les dédains que soulèvera cette méthode, jusqu'à ce que pour elle le moment soit venu..... Je sais que mon pied a touché le solide.

Je désire donc qu'on n'ait pas d'inquiétude sur la manière dont je dois arriver à la question de la nécessité des secours surnaturels. On pourrait au contraire s'applaudir de la prudence dont j'ai donné ici la preuve (dans une question où il en faut tant!) en me conformant soit à la marche qu'exige la science, soit à la marche qu'exige même la persuasion. Ne se rappelle-t-on point que

[1] Nous avons, dans notre second article, parlé au long de l'illusion logique de la méthode de M. B. S.-B., la signalant comme la source de ses erreurs psychologiques. Nous y renvoyons avec confiance. Des *idées divines et éternelles*, des *élémens absolus* ne peuvent pas ressortir de facultés humaines et temporelles, dit M. B. S.-B. — Non assurément, s'il entend par là que les élémens soient les produits de ces facultés; mais des facultés humaines et temporelles peuvent très bien contenir des élémens absolus que Dieu y aurait déposés. — Alors l'homme relatif, fini dans ses facultés, bien que nourri par des élémens infinis, ne saurait se les assimiler au point de se porter à la vie intime de Dieu; donc s'il y arrive, ce sera par une grâce *surnaturelle*, c'est-à-dire, une grâce qui ne résulte pas de son *essence*. — Il est étonnant que l'esprit si distingué de M. B. S.-B. n'ait pas reculé devant la conséquence souverainement illogique de donner à un être fini dans ses facultés; relatif dans son essence, une fin absolue ou infinie.

j'ai dit avant de commencer ma psychologie : « On ne peut tirer la notion de « la véritable société que de l'étude de « la véritable nature humaine; on ne « peut connaître la véritable nature hu- « maine, sans savoir ce qu'elle doit être « dans son état normal pur; et on ne « peut savoir ce qu'elle doit être dans « son état normal pur sans recourir aux « lois absolues qui ont présidé à la créa- « tion. En partant ainsi des lois de l'ab- « solu, pour faire l'étude de l'homme, « nous saurons, 1° ce qu'il doit être, 2° ce « qu'il est aujourd'hui, 3° par conséquent « les rapports qu'il y a entre ce qu'il est « et ce qu'il doit être, et le moyen pour « y parvenir. Nous disons que l'homme « n'est pas ce qu'il doit être, qu'il ne « jouit pas de tous les avantages de sa na- « ture; nous pourrons alors vérifier dans « quel état il se trouve actuellement, « chercher les obstacles qui le retiennent, « le mal dont il est atteint, le remède qui « lui convient, et le milieu dans lequel il « doit se placer pour que les soins qu'il « réclame lui soient administrés. Car, « comment apprécierions-nous, dans cet « être, ce qu'il y a de déréglé, de con- « traire à sa loi, si nous ne savons pas « comment il doit être, lorsque tout en « lui est réglé et conforme à sa loi? Par- « tons donc de l'absolu, partons des no- « tions primitives de la nature humaine « dans son état normal, si nous voulons « apprécier plus tard l'état de maladie « dans lequel elle se trouve aujourd'hui. « Faisons de la philosophie pure avant « de descendre dans le labyrinthe d'une « pathologie de l'être spirituel. Cette « marche est indiquée par le simple bon « sens[1]. »

En effet, à moins de renverser la série logique, et même la série historique, il faut étudier l'ordre naturel, c'est-à-dire l'ordre selon lequel Dieu a établi d'abord la création, avant d'étudier l'ordre surnaturel, c'est-à-dire, l'ordre selon lequel Dieu a réparé ensuite le mal survenu après la création. Il faut étudier la nature humaine d'après son origine et savoir ce qu'elle possède, avant de savoir ce qui lui manque et ce qu'elle a besoin de recevoir de Dieu par un moyen *surnaturel*, c'est-à-dire donné *par dessus* la nature, en un mot, par grâce. J'ai dû poser en commençant l'ordre naturel, l'ordre des choses que nous tenons de la création, auquel l'ordre surnaturel vient s'ajouter, et qu'il vient réparer. L'ordre surnaturel n'a pas de sens par lui-même. Il faut qu'un être reçoive la grâce de la création, avant de recevoir la grâce de la sanctification. Du reste, Dieu a créé l'homme corps et âme avant de le réparer : c'est Jésus-Christ qui s'est appelé le Réparateur. La marche que la science doit suivre se trouve ainsi tout indiquée.

Je ne suis donc point dénué de motif lorsque je veux me placer par la raison dans l'ordre naturel avant d'aborder l'ordre surnaturel.

IV. Le quatrième des reproches que l'on m'adresse est « que ne voulant par- « tir que de la raison, si, au lieu de nier « l'ordre surnaturel, il m'arrivait de le « reconnaître, je donnerai à entendre « par là que l'on peut avec la raison at- « teindre aux vérités de cet ordre ».

Ici je l'avoue, oui, monsieur, je croirai qu'en ce monde une grande gloire serait assurée à mon nom, et que dans l'autre, une plus grande serait assurée à mon cœur, si je parvenais à faire arriver par le moyen de la raison à toutes les vérités que nous tenons de la révélation; en d'autres termes, si je parvenais à réussir dans l'entreprise de saint Augustin, de Pascal, de Malebranche, de Bossuet, et de Leibnitz, qui disait : « Si j'étudie la « philosophie, si je cherche à me rendre « célèbre dans les sciences, c'est pour me « donner le droit de parler de religion « aux hommes, et d'en être cru! » Il est donc peu probable que je mérite le reproche d'avoir réussi dans une pareille entreprise; mais quant au reproche de l'avoir tenté, je le mérite entièrement. J'ai toujours pensé que la plus grande, et même la suprême et unique affaire de la science humaine, était de prouver la vérité de la religion; et j'ai toujours cru que prouver c'était démontrer au moyen de la raison.

C'est par religion que je tiens à la raison. Et de cette manière je suis certainement très rationaliste. Oui je suis rationaliste à la manière du catholicisme, qui

[1] *Idem*, tome I, livre I, pages 82 à 84.

sait que sans la raison, la lumière révélée brillerait dans les ténèbres, et qui pour cela a partout favorisé le développement des sciences et de la raison. Je suis rationaliste à la manière des Pères de l'Eglise, qui exigeaient que notre foi soit rationelle ; *rationabile obsequium vestrum* [1]. Je suis rationaliste à la manière de Dieu qui, comme il l'a demandé, veut être adoré en esprit et en vérité. Aussi quand, pour mon bonheur, j'ai reçu de la révélation le moyen de l'adorer *en vérité*, je demande à la raison le moyen de l'adorer *en esprit*.

C'est pourquoi tous les efforts de mon livre ont été pour rétablir, dans la pensée de ceux qui le liront, l'union des deux lumières. Or, pour que ceux qui ne croient qu'à la raison, voulussent admettre la révélation, il fallait bien qu'ils s'apperçussent que toutes les vérités de la révélation sont aussi des vérités de la raison. Il fallait, me direz-vous, prouver en même temps ces vérités par la révélation, par la foi!... Mais il fallait que ceux à qui je m'adresse crussent à la révélation, qu'ils eussent la foi. Ne me faites pas un crime des erreurs de ceux que je combats. Si pour établir les idées que renferme ce livre, j'eusse pu employer la révélation et la foi, c'eût été la meilleure preuve qu'il était inutile que j'entreprisse ce livre.

Il fallait au moins, ajouterez-vous, ne pas donner à entendre, par la marche que vous avez suivie, que l'on peut arriver à toutes les vérités par la raison! Mais c'est tout le contraire; il fallait faire voir que la raison peut et doit nous conduire à toutes ces vérités; parce que la raison est une lumière venue de Dieu tout aussi bien que la révélation, et qu'il est beau de montrer que les deux lumières de Dieu se rencontrent, s'impliquent et se corroborent, et qu'elles tendront à se réunir toutes les fois que celle qui a été confiée à l'homme ne sera point au-dessous de sa céleste origine. J'ai toujours pensé que pour laisser prendre à la révélation tout son empire, il fallait assurer à la raison tout le sien.

Car, après tout, la lumière de la révélation ne pénètre dans l'esprit qu'en proportion de la capacité que la raison y a ouverte. C'est bien là ce qui fait la différence de la foi de Bossuet et de la foi du paysan, tous deux ayant également reçu la révélation. J'irai plus loin, j'irai jusqu'à dire que la révélation est à son tour le plus grand secours que possède la raison. Je puis l'avouer; lorsque je partais de l'absolu, par le moyen de la raison, j'ai pu trouver des démonstrations, mais non pas les vérités que ces démonstrations confirmaient, puisque ces vérités m'étaient déjà connues. La révélation m'indiquait où il fallait aller, et c'est ensuite ma raison qui faisait le chemin.

J'aurais donc bien tort, si je prétendais qu'avec la raison on peut se passer de la révélation; mais on aurait également bien tort si l'on voulait chercher à me prouver qu'avec la révélation on peut parfaitement négliger la raison. Aussi, remarquez bien les expressions dont je me sers pour établir ma pensée : je dis que la philosophie consiste à *retrouver* par la raison, les vérités qui nous ont été *annoncées* par la révélation. Je suis loin de penser que la raison, si elle eût été livrée à l'homme, privé de tout autre critérium, eût pu le conduire à toutes les vérités que nous devons au Christianime. Car je sais ce que l'histoire m'a appris sur ce point. Mais je pense que l'homme étant élevé dans le sein du Christianisme, comme il a le bonheur de l'être aujourd'hui, sa raison avertie par la lumière révélée, peut, et elle n'a rien de mieux à faire, le conduire à l'intelligence de ces vérités. C'est pourquoi j'emploie ces expressions : que la philosophie doit s'attacher à *retrouver* les vérités qui nous ont été *annoncées*. En tout cela, je suis d'accord tout à la fois, et avec l'histoire, qui montre que sans la révélation l'homme faisait un si mauvais usage de la raison, qu'il a fini par la perdre; et avec la science, qui montre que dans les Pères de l'Eglise et dans ces ouvrages qu'on appelle les chefs-d'œuvre de l'esprit humain, nous sommes arrivés, au moyen de la raison, à prouver un grand nombre de vérités qui nous ont été données par le Christianisme,

Je ne crois donc pas avoir détourné ou même exagéré l'emploi que l'on peut

[1] Cette expression est de S. Paul *aux Romains*, XII, 1.



faire de la raison. « Mais vous vous êtes servi exclusivement de la raison! » Oui, parce que j'ai voulu faire exclusivement de la science. « Vous avez voulu ne partir que de la raison! » Oui, parce que je voulais n'arriver qu'à des démonstrations. On ne démontre pas avec la révélation, puisque ce sont au contraire les vérités de la révélation qu'il faut démontrer. Avec la révélation on montre; mais pour ceux qui ne veulent pas voir, il faut faire ce que fait le Christianisme, dans ses livres, dans ses chaires, il faut démontrer, ou, en d'autres termes, montrer par la raison.

Ne croyez point que je me félicite de ce qu'il en soit ainsi; je voudrais, moi, qu'il en fût tout autrement; je voudrais que la foi n'eût besoin d'aucun secours. Malheureusement il ne suffit pas que la vérité nous soit annoncée et qu'elle soit crue parce que l'autorité nous l'impose, car au jour où, par une cause ou par une autre, on ébranle cette autorité dans les âmes, la croyance en disparaît. Il faut encore que cette vérité nous soit prouvée et qu'elle soit sue; car ce qui est une fois entré dans notre raison a pénétré dans notre nature, et alors il ne nous est plus possible de perdre une telle vérité, à moins de perdre la raison. Il faut mettre l'homme dans cette alternative, il faut qu'il ne puisse perdre sa religion qu'en devenant fou!

Je ne suis donc point dénué de motif lorsque je veux ne partir *que de la raison* pour arriver aux vérités qui nous ont été révélées [1].

V. Le cinquième des reproches que l'on m'adresse est celui de prétendre « que l'homme est appelé selon la loi de « son développement naturel à la vie

[1] On n'a jamais prétendu que l'on ne pouvait pas arriver à la révélation par la raison, telle que nous l'avons définie. Le naturalisme s'ouvre sur les sphères du surnaturalisme; on peut donc se frayer une issue pour arriver du monde de la nature dans le monde de la grâce. Mais il y a loin d'un tel procédé à celui qui consiste à aborder tous les problèmes du surnaturalisme avec la *seule* raison, et à *naturaliser* les données du surnaturalisme. Sans le moindre doute il est permis de donner des explications analogiques des dogmes du surnaturalisme, mais à la condition de ne pas dénaturer ces dogmes. Le monde de la nature et le monde de la grâce sortent de la main d'un même ouvrier. Comment ne se ressembleraient-ils pas? Mais il ne faut pas les confondre; la ressemblance n'entraîne pas l'identité. Or, l'auteur nous semble confondre le monde de la nature et le monde de la grâce, en faisant de certains dogmes surnaturels des faits de l'ontologie naturelle.

D'ailleurs si nous devons donner à la raison tous ses droits, il ne faut pas les exagérer. Or, nous craignons que l'auteur ne les exagère dans ce qu'il vient de dire. Nous ne voulons pas pressurer toutes ses expressions, mais nous croyons devoir exposer ici quelques propositions *touchant la raison*, que l'Église vient de condamner tout récemment dans les Hermésiens. Nous laissons à M. Blanc Saint-Bonnet le soin de voir ce qui peut toucher à quelques unes de ses assertions. Voici d'abord comment s'exprime la Bulle de condamnation. Après avoir déploré la funeste multiplicité de ces hommes qui veulent détourner à leur propre sens l'enseignement catholique, elle ajoute :

« Or, entre ces maîtres de l'erreur, on compte « généralement et constamment en Allemagne « *George Hermès*, qui s'écartant témérairement de « la voie royale, que la Tradition universelle et les « Saints Pères ont tracée en exposant et en défen- « dant ces vérités de la Foi, la méprisant même et « la condamnant orgueilleusement, ouvre un chemin « ténébreux vers toutes sortes d'erreurs, en établis- « sant le *doute positif*, comme la base de toute « recherche théologique, et en posant comme prin- « cipe que *la raison est la règle principale et l'u- « nique moyen que l'homme possède de parvenir à « la connaissance des vérités surnaturelles* *. Ces « choses étant parvenues à nos oreilles par les dé- « nonciations, les réclamations et les plaintes de « plusieurs théologiens d'Allemagne et pasteurs de « l'Église, nous avons d'abord eu soin, pour ne « point manquer au devoir de l'apostolat qui nous « a été confié et à l'obligation de garder le dépôt « sacré de la foi, que les ouvrages d'Hermès fussent « envoyés au Saint-Siége pour être examinés; ce qui « a été fait...

« Enfin nous avons donné de nouveau le tout à « discuter et à examiner à nos vénérables frères les « cardinaux de la sainte Église romaine, inquisi- « teurs généraux pour toute la chrétienté.

« Ceux-ci donc examinant avec soin, comme la « gravité de la chose l'exigeait, toutes ces opinions « dans leur ensemble et chacune d'elles en particu- « lier, ont jugé, après une discussion mûre, qui a « eu lieu dans une congrégation en notre présence, « que l'auteur se perdait dans ses idées, et qu'il « avançait dans ses ouvrages beaucoup de choses

* Tenebrosam ad errorum omnigenum viam moliatur in *Dubio positivo*, tamquam basi omnis theologicæ inquisitionis, et in Principio quod statuit, *rationem principem normam, ac unicum medium esse, quo homo assequi possit supernaturalium veritatum cognitionem.*

« absolue, tandis que le dogme de l'intro-« nisation de l'homme à la vie absolue « n'est point du tout un dogme de la « raison. »

Prétendre que l'homme est appelé selon la loi de sa nature à la vie absolue!... Mais Dieu ne l'a pas créé pour autre chose! J'ai en effet prétendu, monsieur, que l'homme a été créé pour arriver à la *vie absolue de Dieu* [1]; c'est-à-dire que l'homme, en suite des lois de sa nature, est appelé à jouir d'une telle vie par opposition aux autres créatures du globe, qui n'ont point été appelées à une semblable destinée. En cela je ne fais que répéter ce que le catéchisme m'a enseigné. « Pourquoi (selon ses expressions) « Dieu nous a-t-il créés? Dieu nous a créés « pour le connaître, l'aimer, le servir, et par « ce moyen arriver à la vie éternelle. » J'ai même pris un grand soin de montrer, par des considérations tirées des lois nécessaires de l'être, comment en connaissant, en aimant et en servant véritablement Dieu, c'est-à-dire, en accomplissant sa loi, l'homme se préparait réellement à une pareille vie. Je ne sais point ce que signifie dans votre bouche ces paroles, *un dogme de la raison,* car je ne sais même pas si vous devez reconnaître à la raison le droit d'imposer quelque dogme; je sais seulement qu'en étudiant la raison, qui est la loi de l'homme, elle m'a indiqué le but où doit arriver l'homme.

Il serait, en effet, bien malheureux qu'il en fût autrement. La loi d'un être est la connaissance du but pour lequel cet être a été fait, et du moyen par lequel il peut y parvenir. Or la loi de l'homme

« absurdes et étrangères à la doctrine de l'Église « catholique, surtout touchant la *nature de la foi* « *et la règle à observer pour les points à croire;* « touchant les *Saintes Écritures*, la *tradition*, la « *révélation* et la *primauté dans l'Église;* touchant « les *motifs de crédibilité;* touchant les *argumens* « *qui servent d'ordinaire à prouver et à confirmer* « *l'existence de Dieu;* touchant l'*essence de Dieu* « *même*, sa *sainteté*, sa *justice*, sa *liberté* et la *fin* « *qu'il se propose dans ses œuvres;* choses que les « théologiens appellent *ad extra;* touchant la *né-* « *cessité* et la *distribution de la grâce et des dons*, « la *rétribution des récompenses* et l'*application des* « *peines;* touchant l'*état de nos premiers parens*, « le *péché originel* et les *forces de l'homme* « *déchu*.

« Ils ont jugé que ces mêmes ouvrages doivent « être prohibés et condamnés comme contenant des « doctrines, des propositions respectivement *faus-* « *ses*, *téméraires*, *captieuses*, menant au *scepticis-* « *me* et à l'*indifférentisme*, *erronées*, *scandaleuses*, « *injurieuses pour les écoles catholiques*, *destruc-* « *tives de la foi divine*, *sentant l'hérésie*, et « déjà condamnées en d'autres circonstances par « l'Église..... » Voir dans les *Annales de philosophie chrétienne*, l'article intitulé : *Histoire de l'Hermésianisme*. T. XVII, p. 97.

Ainsi s'exprime la Bulle de condamnation d'Hermès. Voici quelques unes des formules que Mgr. l'archevêque de Cologne donna à signer à ses disciples.

I. Je crois et je confesse que c'est une erreur condamnable que de chercher à établir le *doute positif* comme la *base* de toute recherche théologique, parce que c'est là une voie ténébreuse conduisant à toutes sortes d'erreurs, et qui s'écarte du chemin royal suivi par la tradition et par tous les Saints Pères, dans l'exposition et la défense des vérités de la foi.

II. Je crois et je confesse que c'est une tentative condamnable, que de s'efforcer de rejeter la grâce de la foi, dans laquelle nous sommes nés par la miséricorde de Dieu, de la rejeter, dis-je, dans le but, en partant du *doute positif* et avec le secours de la *raison* toute seule, de rechercher la foi, de telle manière qu'on puisse tout-à-fait la rejeter, si la raison ne trouve pas la foi ou la nécessité de la foi.

III. Je crois et je confesse que la foi est *un don de Dieu* et une *lumière*, dont étant *éclairé*, l'homme donne un *assentiment ferme* et une adhésion entière aux choses qui ont été divinement révélées, et sont proposées par l'Église à notre croyance.

IV. Je rejette totalement, et je condamne cette erreur qui établit que la raison est *la règle principale et l'unique moyen* que l'homme possède, de parvenir à la *connaissance* des vérités surnaturelles.

V. Je crois et je confesse que c'est une opinion erronée que celle qui donne à la raison humaine, une souveraine autorité pour enseigner et *juger* les choses de la foi; mais que c'est plutôt la foi qui est *la porte de notre salut*, sans laquelle personne en cette vie ne peut *trouver Dieu*, ni l'invoquer, ni lui servir, ni lui plaire, et que c'est là surtout le propre de la foi, de réduire toute intelligence en *servitude pour l'obéissance au Christ*. Voir *Annales de philosophie*, ibid., p. 103.

[1] Nous soulignons ces expressions, qui certainement entendues dans le sens de l'auteur, c'est-à-dire que l'homme est destiné à vivre de la vie de Dieu, de manière à former *une quatrième personne de la sainte Trinité*, ne sont pas catholiques. Cette *vie absolue de Dieu* n'est pas la *vie éternelle* que nous a promise le Christ. D'ailleurs, la vie éternelle n'est point due à l'homme par suite de sa nature, mais par la grâce de Dieu. Nous le prouverons plus loin.

est la justice et l'amour, qu'il doit réaliser en lui-même, afin d'arriver à celui qui est toute justice et tout amour. Si donc la raison ne donnait pas à l'homme l'idée du juste et l'idée du bien, elle ne serait point la loi de l'homme [1]. Si la raison ne déposait point en nous, comme fait de conscience, la notion psychologique du juste et du bien[1], et si elle ne posait point en dehors de nous, comme le fait même de l'absolu, l'être qui est la réalité objective du juste et du bien, la raison ne serait point la raison [2]. N'oubliez point que la grande gloire de Descartes est d'avoir donné la démonstration de l'existence de Dieu par les notions de l'absolu, qu'il a retrouvées dans la raison humaine. De ce que la vérité de l'existence de Dieu nous avait été annoncée par la révélation, personne n'a reproché à Descartes que cette notion fût aussi une vérité de la raison [3]. L'homme, disons-nous, a été créé pour qu'en connaissant, en aimant et en servant Dieu, il arrive à la vie éternelle. Or, en se conformant à cette loi pour laquelle il a été créé, il ne fait, il me semble, qu'accomplir la loi de son développement naturel.

Au reste, on ne peut pas oublier que les hommes nés pendant les quatre mille ans qui ont précédé le christianisme, *en suivant les lumières de la droite raison* [1], arrivaient aux destinées promises par le christianisme. (Là je cite les expressions mêmes du catéchisme.) Pour qu'ils suivissent cette lumière de la droite raison, il fallait bien qu'ils l'eussent, et qu'elle leur indiquât le but auquel ils étaient appelés, ainsi que les conditions pour y parvenir. Or je ne pense pas que la nature humaine soit plus pauvre et moins éclairée, depuis que le christianisme est venu la réparer. C'est cette même lumière de la droite raison que j'ai voulu consulter à mon tour; et puisqu'elle m'a conduit moi-même à cette idée qu'en aimant et en servant Dieu, c'est-à-dire qu'en suivant sa loi, l'homme arrivait à la vie pour laquelle il a été créé [2], ce que vous nommez l'*intronisation* à la vie absolue, est donc aussi une vérité de la raison. Je n'ai fait ici réellement qu'expliquer le catéchisme.

Maintenant auriez-vous cru que, parce que j'ai retrouvé en l'homme cette loi de *sa nature qui l'appelle* à jouir de la vie absolue avec Dieu, j'aie prétendu que l'homme trouve également dans sa nature le pouvoir de s'élever ainsi jusqu'à Dieu? Mais je ne puis pas plus prétendre que l'homme ait le pouvoir de se donner lui-même la vie absolue, que je n'ai pu prétendre que l'homme s'était lui-même donné la vie. Une pareille idée ne saurait approcher d'un homme sensé. L'homme

[1] Il y a deux sortes d'idées du bien et du juste; les idées naturelles du bien et du juste données par la raison, aidée d'une révélation extérieure, la révélation traditionnelle du naturalisme donnée par Dieu au commencement du monde et continuée dans la famille et la société; puis il y a les idées surnaturelles du bien et du juste données par les révélations dogmatiques et traditionnelles du surnaturalisme.

[2] Cette force et cette portée de la raison *posant* en nous la notion du juste et du bien, et *posant* en dehors de nous l'être absolu, nous paraissent exagérées.

[3] M. B. St.-B. ne sait pas ou oublie que Descartes n'a pas toujours été heureux dans l'application de sa méthode à l'existence de Dieu, et que généralement tous les ouvrages où il applique sa raison à connaître ou à expliquer les vérités surnaturelles, ont été mis à l'*index* à Rome. Voici la liste de ces ouvrages: 1° *De primâ philosophiâ in quâ Dei existentia et animæ humanæ à corpore distinctio demonstrantur*, dont l'auteur a donné une édition en français, sous le titre de *Méditations* au nombre de six. 2° *Notæ in programma quoddam sub finem anni* 1647, *in Belgio editum, cum hoc titulo: Explicatio mentis humanæ, sive de animâ rationali.* 3° *Epistola ad Petrum Dinet, societatis Jesu, per Franciam præpositum provincialem.* Le Père Dinet avait écrit pour montrer le danger de sa philosophie. 4° *Epistola ad celeberrimum virum D. Gisbertum Vœtium in quâ examinantur duo libri.* 5° *Passiones animæ*, traduit par l'auteur en français sous le même titre: *les Passions de l'âme*. 6° *Opera philosophica.* Ces ouvrages ont été condamnés jusqu'à ce qu'ils soient corrigés, par décrets du 20 novembre 1663 et du 29 juillet 1722.

[1] *Catéchisme* de son E. Mgr l'archev. de Lyon, IIe part., leçon VII, dém. 11.

[2] Ici M. B. S.-B. oublie que cette droite raison avait été éclairée par la révélation primitive faite à Adam, à Noé, aux prophètes, et que même alors tout ce que l'homme fesait de bien, il le devait à la grâce, et que cette grâce était donnée en vue des mérites futurs du Christ qui, comme dit saint Jean, *a été sacrifié dès le commencement du monde.* Le catéchisme de son Em. n'oublie pas cela. C'est cet oubli qui fait l'erreur sur laquelle repose tout le système de l'auteur.

n'a pas besoin d'essayer deux fois ses forces pour s'apercevoir que l'infini ne lui appartient pas. A moins que je pense que ce soit moi-même qui me sois créé, je ne vois pas comment croire que je puisse moi-même me procurer l'existence infinie. J'ai dit que j'avais demandé à la lumière qui brille dans le sein de la nature humaine, la vie à laquelle elle est appelée; mais je n'ai point dit que j'avais demandé à cette nature le pouvoir et la force de s'y élever.

Aussi, je m'explique mal comment un auteur qui, dans son ouvrage, a fait naître toutes les occasions de prouver que la conservation elle-même n'est que la continuité de la création; que l'existence n'est soutenue que par une volonté incessante de donner l'être; en un mot, que par une grâce continuelle de création; comment, dis-je, un tel auteur est cependant accusé de penser que la béatification, c'est-à-dire rien moins que le passage de cette vie finie à l'existence infinie, puisse s'opérer sans une nouvelle grâce ajoutée à la création.

Il vous sera impossible d'être plus parfaitement d'accord avec moi, quand vous soutiendrez que *le pouvoir nécessaire* à l'intronisation de l'homme à la vie absolue, ne résulte en aucune manière de sa nature et de ses lois. Mais je ne serai point d'accord avec vous quand vous croirez que l'homme n'est point *appelé, selon la loi de son développement naturel, à jouir un jour de la vie absolue.* L'homme n'est rien, je le sais, il n'est que ce que Dieu veut bien le faire; mais aussi, il est bien tout ce que Dieu veut le faire. L'homme ne peut rien, il n'a aucun pouvoir par lui-même; mais aussi, il a bien tout celui que Dieu daigne lui conférer. Or Dieu, *par la création,* a bien voulu lui donner une *nature, une essence et une loi qui l'appelassent à la vie absolue,* et, continuant ses grâces en réparant cette nature tombée, lui conférer le pouvoir d'arriver à cette vie absolue. Car je ne saurais croire, ainsi que je le trouve dans votre critique, « que « l'ordre de la nature a été créé pour « celui de la grâce; » je crois que c'est l'ordre de la grâce qui a été créé pour celui de la nature; c'est-à-dire, pour le réparer et l'accomplir [1]. Mais je ne veux pas rentrer une seconde fois dans cette question, puisqu'elle est entièrement contenue dans celle de l'ordre de la création et de l'ordre de la réparation, dont nous parlions précédemment.

Car je pense bien que vous-même; vous n'avez point voulu dire, ainsi que le disent vos expressions, « que le chris« tianisme est venu conférer à l'humanité « une fin qui ne résultait en aucune façon « de ses lois, de sa nature et de son es« sence, » donnant à entendre par là, qu'avant le christianisme, c'est-à-dire avant l'ordre de la grâce qui vint réparer l'homme, la vie éternelle n'était pas le but de sa loi, de sa nature et de son essence. » C'est en effet l'erreur que j'aurais pu croire enfermée sous vos paroles, si je n'avais eu en l'orthodoxie de vos idées la plus complète confiance. Si l'intronisation à la vie absolue n'était résultée que des faveurs de l'ordre surnaturel, quel eût donc été en premier lieu le résultat de la création, lorsque le mal n'avait pas encore nécessité l'intervention de l'ordre surnaturel? Lorsque Dieu eut achevé la création, lorsqu'il eut mis Adam dans un état de justice et d'innocence, et qu'en un mot, il se fut reposé le septième jour, parce que *tout était bien,* la création était donc incomplète?... Dieu, alors, n'avait donc pas encore su mettre l'homme à même d'acquérir la vie éternelle pour laquelle il venait de le créer? Ou bien, il n'avait donc pas encore résolu de le faire, attendant, pour lui donner une pareille récompense, que l'homme eût péché?...

[1] M. B. S.-B. confond toujours les grâces *naturelles* que Dieu nous donne avec les grâces *surnaturelles*. Les grâces surnaturelles sont celles qui ne résultent pas de l'essence d'une créature donnée. Dieu ne nous doit rien; mais s'il nous crée, il est obligé de nous donner ce qui constitue notre essence. Voilà *la grâce naturelle.*

M. B. S.-B. n'a pas compris le surnaturalisme dans toute son intégrité; il l'a mutilé et subalternisé en en faisant un moyen pour que l'homme atteignît sa fin. Mais si cette fin est *naturelle*, pourquoi un moyen *surnaturel* pour arriver à une fin *naturelle?* Cela explique ces paroles étranges de M. B. S.-B. : le monde de la grâce a été créé pour le monde de la nature; ce qui est, selon nous, la réalité renversée.

Il eût donc été dans le plan de la création que l'homme se révoltât contre la loi de Dieu, pour qu'alors Dieu se décidât à lui conférer, par pitié, des secours surnaturels qui le conduisissent à une fin qui ne résultait en aucune façon de la nature des lois et de l'essence qu'il lui avait données ?... Mais si Dieu avait disposé d'avance la création pour qu'il en fût ainsi, l'homme ne serait point coupable, il n'aurait fait qu'accomplir la volonté de Dieu; et s'il n'était point coupable, il n'aurait pas eu besoin d'être racheté. D'où il résulte, en dernière analyse, que s'il n'y avait pas eu de chute, il n'y aurait pas eu de vie éternelle pour l'homme. Car s'il n'y avait pas eu de chute, il n'y aurait point eu de rédemption; et sans la rédemption, nous n'aurions pas reçu ces grâces surnaturelles du christianisme, qui confèrent à l'humanité une fin qui ne résultait en aucune façon de sa nature, etc.[1].

Ce serait à la chute que l'homme devrait de pouvoir arriver à ses destinées absolues; moi je considérai que c'était à la chute que l'homme devait d'en être éloigné!... Si au contraire, comme je le pense depuis long-temps, la chute est un mal, donc elle n'a point été voulue et désirée de Dieu; si elle n'a point été voulue de Dieu, donc, en créant, Dieu n'avait pas compté, pour sauver l'homme, sur le secours surnaturel qu'il lui enverrait après qu'il aurait fait mal; si Dieu n'avait point compté sur la chute et la réparation de l'homme pour le faire arriver à la vie absolue, donc il l'avait appelé selon la loi de son développement naturel à la vie absolue.

Je ne suis donc point dénué de motif, lorsque je pense que l'homme est appelé, selon la loi de sa nature, à jouir de la vie absolue[1].

[1] M. B. S.-B. tombe ici dans l'erreur de ceux qui croient que le règne de la grâce ou le christianisme ne datent que de la venue de Jésus-Christ. Nous lui répondrons par ces paroles de saint Augustin : « Cette chose même que nous appelons maintenant « religion chrétienne, existait chez les anciens et « n'a jamais cessé d'exister depuis le commence- « ment du genre humain, jusqu'au moment où le « Christ lui-même vint dans la chair, ce qui fit « que la vraie religion qui déjà existait commença « à être appelée la religion chrétienne : *Res ipsa « quæ nunc christiana religio nuncupatur erat « apud antiquos, nec deficit ab initio generis hu- « mani, quousque ipse Christus veniret in carne; « unde vera religio, quæ jam erat, cœpit appellari « christiana.* » Retractationum, l. I, ch. 13, n. 3; t. I, p. 603, édition de Migne.

[1] Si nous avons bien saisi le sens de M. B. S.-B. il pense que par les seules lumières de sa nature, par ses seules forces naturelles, l'homme peut connaître que sa destinée, que son but, que sa fin est la vie bienheureuse, la vie absolue, la vie de Dieu, termes identiques dans sa bouche; seulement, que pour y arriver, pour en être mis en possession, il lui faut le secours de la grâce*. Et nous, nous croyons que dans ces termes mêmes, il va au-delà des croyances de l'Église. La vie bienheureuse étant un don gratuit ajouté à la nature humaine, ne saurait être connue à l'aide de ces seules lumières, ne saurait *résulter de ses lois;* cette nature ne saurait l'y *appeler*. Dans une matière si délicate, et où nous avons non à raisonner, mais à écouter l'enseignement de l'Église, nous ne pouvons mieux faire que de citer quelques autorités. Voici d'abord comment s'exprime, dans sa 2e *conférence*, M. l'abbé de Ravignan.

« L'homme ne veut rien devoir qu'aux forces na- « turelles de sa raison et de sa volonté. Ce natura- « lisme insensé, sous un nom ou sous un autre, « reparut en divers temps. Tels furent Pélage et les « semi-pélagiens; tels sont encore tous ceux qui « célèbrent leur raison affranchie de la foi surnatu- « relle et divine. Contre tant d'erreurs, l'Église ca- « tholique a toujours défini que les forces naturelles « sans la grâce ne peuvent jamais produire la foi; « qu'elle est donnée de Dieu comme une grâce « pour élever les facultés de l'homme à la hauteur « de sa vocation surhumaine et divine. Cette doc- « trine d'un état surnaturel, on la dédaigne de bien « haut; ce dédain est même le caractère propre « de l'irréligion au 19e siècle. Qu'est-ce cependant « que ce surnaturel? Ce qui est au-delà, au-dessus « de la nature et des forces naturelles de l'homme; « ce que Dieu ne devait pas nécessairement à l'es- « sence constituée de l'homme. Et il serait impos- « sible! Quoi! Dieu ne peut rien ajouter à ses « œuvres, rien donner à l'homme au-delà de ce que « son être exige essentiellement! La nature de « l'homme serait une barrière dressée des mains de « Dieu contre Dieu même! Il est de la nature du « fini de pouvoir se perfectionner et grandir : or, « l'homme est fini. Vous pouvez bien, vous, donner « à l'homme ce qu'il n'a pas, si vous l'avez, du « savoir et de l'or. Souffrez que Dieu puisse aussi « vous donner *ce que vous n'auriez pas par vous-*

* Il y a même doute ou inexactitude d'expression sur cela. Car on a vu qu'il a dit que la vie bienheureuse *résultait* des lois de sa nature; si elle résulte des lois de sa nature il n'a pas besoin de la grâce.

VI. La sixième des reproches que l'on m'adresse est : « D'avoir consacré un chapitre pour prouver que le cœur est l'élément de la nature humaine appelé à jouir de la vie absolue, dépouillant ainsi l'homme de la rationalité et de la causalité. »

Comment se pourrait-il, Monsieur, que d'après moi l'homme, en entrant dans le ciel avec le cœur, n'y entrât pas avec la rationalité et la causalité, puisque j'ai répété dans tout le courant de ma psychologie (dont c'est l'idée fondamentale), que le cœur est l'homme tout entier, qu'il est le siége de la personnalité, que le cœur est l'homme lui-même, que l'homme n'est autre chose que le cœur : quand j'ai dit que la causalité est le pivot sur lequel repose le cœur, et que la rationalité est l'œil qu'il tient ouvert sur les réalités intelligibles ? Vous n'avez donc pas observé ce passage : « Ce qui constitue l'homme, c'est la personnalité ; et le centre de cette personnalité est le cœur doué d'une rationalité pour connaître, et d'une causalité pour agir[1]. » Et celui-ci : « Le cœur est tout à la fois amour, raison et volonté ; l'amour, c'est sa vie ; la raison, c'est la connaissance du but de sa vie ; la causalité, c'est son pouvoir de diriger librement cet amour vers ce but[2]. » Vous avez cru sans doute que je faisais comme ces philosophes qui, après avoir achevé l'analyse psychologique de l'homme, s'imaginent qu'il peut rester ainsi tout en morceaux, et oublient de chercher l'élément fondamental dans lequel tous les autres élémens retrouvent l'unité et l'identité du moi qui constitue l'homme. Vous n'avez point fait attention qu'avant d'arriver au cœur je disais : la raison, la causalité, l'intelligence et le corps sont de l'homme, mais ne sont point l'homme[3] : Où donc est l'homme ? et je montrai alors que tout l'homme se retrouvait dans le cœur. J'étais loin de m'attendre qu'une pareille idée m'attirerait le blâme des hommes qui sont au courant des études psychologiques, et surtout des hommes religieux !

Je le sens bien, on n'a pas vu que, lorsque je disais que vis-à-vis de Dieu rien ne comptait pour l'homme que ce qui était entré dans son cœur, je voulais faire entendre cette parole de la révélation : *Que Dieu jugera l'homme à son cœur*[4] ! On n'a pas vu que, lorsque je disais que c'est le cœur qui est appelé à la vie absolue, je voulais faire entendre à l'homme que pour arriver à la vie absolue, il ne s'agit pas d'avoir une religion à l'extérieur et une piété du bout des lèvres ; mais qu'il fallait que cette religion et cette piété fussent réelles, c'est-à-dire qu'elles fussent réellement dans le cœur ; et que tout ce que l'homme pouvait faire en ce

« *même*, ici-bas la *foi à la révélation*, la *grâce*, « dans le ciel la *claire et intuitive vue de l'essence « divine*. » (*Conférences de Notre-Dame en 1842*, dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, 3e série, t. V, no d'avril, p. 250.)

Saint Thomas dit en outre, en parlant de cette béatitude, « qu'aucune créature raisonnable ne peut « avoir même un mouvement de la volonté relatif « à cette béatitude. » *Nulla creatura rationalis potest habere motum voluntatis ordinatum ad illam beatitudinem, nisi mota à supernaturali agente.* (*Summa*, pars I, quæst. 62, art. 2.)

Enfin, nous citons encore ici les propositions suivantes que l'Église a condamnées dans Baius.

21. « L'élévation de la nature humaine et son « exaltation à la participation de la nature divine « étaient dues à l'intégrité de sa première condition ; « ainsi il faut dire qu'elle était naturelle et non pas « surnaturelle.

23. « C'est une opinion absurde de dire que « l'homme, au commencement de sa création, a été « élevé au-dessus de la condition de sa nature par « un certain don surnaturel et gratuit pour honorer « Dieu surnaturellement par la foi, l'espérance et la « charité.

24. « L'opinion que l'homme au commencement « a été tellement formé qu'il a été élevé par des « dons surnaturels à l'adoption des enfans de Dieu, « par la libéralité de son créateur est un sentiment « né de la folie des philosophes, et qui doit être « renvoyé au pélagianisme. »

Nous le répétons, nous ne prétendons pas accuser M. B. S.-B. de toutes ces erreurs : nous avons seulement voulu lui offrir à lui-même et à nos lecteurs une règle à suivre et des dangers à éviter.

[1] *Idem*, liv. II, t. II, p. 969.

[2] *Idem*, liv. II, t. II, p. 777.

[3] C'est cette séparation qui nous avait paru peu exacte, et quoique l'explication que donne ici M. B. S.-B. soit très ingénieuse et son but très catholique, nous maintenons encore la définition de la théologie catholique et de saint Thomas : *Persona est rationalis naturæ individua substantia.*

[4] Dominus autem intuetur cor. *Regum*, lib. I, cap. XVI, 8.

monde pour embellir son intelligence par de l'instruction, ou pour favoriser sa volonté par de la puissance ou de l'ambition, ne s'emportait point dans l'autre vie. On n'a pas vu que j'ai établi le cœur non seulement comme le sommaire de l'homme, mais encore comme sa résultante, pour bien faire entendre que toutes les vertus, toutes les pensées, toutes les intentions qui n'étaient pas entrées dans le cœur, ou qui n'en n'étaient pas parties, étaient nulles pour l'homme; que l'homme n'emporterait dans l'autre vie et ne pourrait offrir à Dieu que ce qu'il aurait dans le cœur.

Je m'afflige, enfin, de ce que vous ne vous êtes pas aperçu que ma psychologie avait eu le bonheur de rencontrer enfin pour principe cette parole du Sauveur: *Tu aimeras ton Dieu de tout ton cœur, c'est là le plus grand et le premier commandement : l'amour est la plénitude de la loi;* et qu'elle avait trouvé pour résultat cette parole de l'apôtre : *Si je n'ai point la charité je ne suis rien. Les prophéties disparaîtront, les langues cesseront, les sciences seront abolies, mais la charité ne finira jamais!...* Or, qu'est-ce dire du cœur, qui est l'organe de la charité? De même, donc, que la charité renferme toute la loi, tout ce qui restera à jamais de la loi, le cœur ne renferme-t-il pas tout ce que l'homme a acquis pour l'autre vie, tout ce qui restera de l'homme au-delà du temps?... Je vois avec une certaine peine que ma psychologie n'a pas mieux été saisie, que la portée de la méthode que j'ai établie. On lit si vite aujourd'hui !

J'aurais à revenir encore sur beaucoup d'autres accusations que la critique de votre 73e *livraison* a portées contre la doctrine du livre de l'*Unité spirituelle,* mais ces rectifications finiraient par fatiguer vos lecteurs, Monsieur, et elles me fatiguent moi-même. D'autant plus que ces accusations porteraient moins sur les idées que sur le sens que j'ai eu l'intention de leur donner. Lorsqu'il s'est agi de mes principes, j'ai dû les rétablir et les expliquer, afin qu'on les connaisse; quant à mes intentions, on m'épargnera de les expliquer. Il me suffit que ma conscience les connaisse.

Cependant je ne puis terminer sans rendre hommage au sentiment élevé qui a inspiré cette critique. Je me félicite de ce que l'homme qui l'a faite, ait eu l'esprit assez distingué pour éviter les idées incidentes et ne porter son attention que sur les questions fondamentales. Un auteur est toujours trop heureux qu'on veuille voir des questions où il en a posées, et des difficultés où il en a laissées; trop heureux surtout quand on n'a pas cherché avec perfidie à donner le change sur tout ce qu'il a fait.

Je pense, Monsieur, que vous aimerez à voir dans la modération que j'ai mise à vous répondre une preuve de l'estime toute particulière et de la haute considération que j'accorde aux hommes qui n'ont d'autre intention que celle de défendre nos vérités.

Ant. Blanc Saint-Bonnet.

Et nous aussi, en finissant, nous avons à rendre un complet hommage, non seulement au talent de penseur et d'écrivain de M. B. S.-B., mais encore à ses intentions qui sont les nôtres, la défense de la foi catholique. Mais nous croyons encore qu'en prenant la nature humaine pour point de départ et sujet d'observation, avec la raison seule pour guide, il se trompe, et que sa méthode pourrait plutôt nuire au but qu'il veut atteindre. La seule méthode pour la défense de notre foi est celle que suit l'Église depuis sa fondation, depuis le commencement du monde : exposer d'abord les dogmes et les vérités révélés de Dieu, puis prouver qu'ils s'accordent parfaitement et avec les lumières naturelles que nous appelons notre raison, et avec l'histoire, et avec la tradition, et avec toutes les sciences qui en méritent vraiment le nom.

TRAITÉ DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE

SUIVANT L'ORDRE DU CODE CIVIL, IIe LIVRE;

PAR M. HENNEQUIN,
Député, avocat à la Cour de Paris, etc. [1].

PREMIER ARTICLE.

Le barreau de Paris déplore encore la perte d'un de ces hommes rares, qui joignait au charme d'une parole, tantôt gracieuse et spirituelle, tantôt pathétique et élevée, le mérite plus grand d'une vertu antique, appliquée aux relations de la vie publique comme à celles de la vie privée. M. Hennequin a laissé une de ces réputations si pures, qu'elles sont le plus bel héritage qu'il ait pu transmettre à ses enfans. Tous les jeunes gens qui débutaient au barreau trouvaient en lui un patronage bienveillant que rehaussaient l'amabilité de son caractère et l'attrait de sa causerie, riche de faits et d'anecdotes. Jamais on ne risquait de rencontrer chez lui la jalousie secrète du rival sous le manteau hypocrite du protecteur.

Appelé à la Chambre comme notabilité de ce parti légitimiste, auquel le rattachaient ses vieilles affections et ses sympathies pour le malheur, il ne démentit pas sa renommée de probité politique, et ne trompa aucune des espérances qu'on avait placées en lui. Et cependant il était mal à l'aise sur ce grand théâtre de la politique contemporaine! Figurez-vous Domat, Cochin ou Pothier transportés au sein de notre Chambre des Députés. Que deviendraient dans cette étrange arène ces jurisconsultes si religieux, si naïvement épris de leur profession, si pleins de vénération pour les lois antiques de leur pays? Eh bien! le vertueux Hennequin, ce type de l'avocat catholique, se trouvait presque aussi déconcerté au milieu de cette atmosphère, nouvelle pour lui, que l'auraient pu être quelques uns de ses devanciers de l'ancien barreau. Souvent, il avait peine à démêler le vrai et le juste parmi tant d'intérêts et de passions qui tourbillonnaient confusément autour de son siége parlementaire, et alors, flottant, irrésolu, il tremblait de s'égarer entre ses devoirs. Fatigué de ces tiraillemens intérieurs, de ces déceptions qu'on craint de s'avouer à soi-même, et qui n'en pèsent que plus douloureusement sur un cœur honnête, Hennequin avait fini par se replier dans l'ancien sanctuaire de ses études. Là, pour se dédommager de ce qu'il ne pouvait faire prévaloir ses idées à la tribune, il entreprit sur une partie importante de notre législation un ouvrage où il put se montrer sous le triple aspect de jurisconsulte, de publiciste et de philosophe chrétien. Il y consacra courageusement les dernières années de sa vie; peut-être même avança-t-il la fin de sa carrière par ce travail qu'il continuait toujours sans abandonner sa profession d'avocat, ni même ses devoirs essentiels de député. De sorte que les journées et une partie des nuits suffisaient à peine à ses labeurs multipliés.

Cet ouvrage traite *des biens et des différentes modifications de la propriété*, suivant la rubrique du second livre du Code civil. Frappé de l'idée que la propriété est la base de l'ordre public, le principe créateur et conservateur de la société, Hennequin avait hâte de consacrer les premiers efforts de sa plume à un traité qui embrassât cette matière importante. Il tenait à redresser les erreurs que Bentham a répandues sur la véritable source du droit de propriété. Il avait reconnu avec raison que, « de la « question de savoir si la propriété est le « principe ou le résultat de l'ordre so- « cial, s'il faut la considérer comme « cause ou comme effet, dépend toute la

[1] Paris, librairie de Videcoq, place du Panthéon, 3 et 4.

« moralité et par cela même toute l'au« torité des traditions humaines. » Il sentait comme un besoin instinctif de travailler avant de mourir au raffermissement de ces grandes et utiles vérités. Un touchant pressentiment de sa fin prochaine semblait donc lui faire un devoir de commencer son ouvrage par le second livre du code, afin de courir au plus pressé, et de soutenir la portion de l'édifice social qui lui paraissait le plus ébranlée.

Il voulut d'ailleurs donner une sorte de *specimen* d'une nouvelle méthode d'enseignement du droit pratiquée par lui-même, avec le plus brillant succès, à des conférences de jeunes étudians connues sous le nom de conférences des bonnes études. Il désirait sauver cette branche d'enseignement de l'aridité qu'on lui reproche à juste titre, et faire un traité, qui, « formant d'utiles, de nécessaires al« liances entre la législation, les scien« ces naturelles, l'économie publique, « la philosophie et l'histoire, interroge« rait chaque maxime dans la cause de « son existence, la suivrait dans ses for« mes diverses, et chercherait, en médi« tant sur les arrêts, à lui fixer son véri« table sens. »

Tel a été le programme que l'auteur a tracé lui-même de son œuvre. Voyons s'il a été fidèlement rempli.

Il est des matières qui sont tellement sèches par elles-mêmes qu'on ne peut pas y répandre un grand intérêt sous le rapport de l'éclat du style ou de la nouveauté des aperçus. Ainsi, en parlant de la distinction des biens et de leurs diverses natures, un auteur ne peut avoir d'autre mérite que celui de la clarté, de l'ordre, de la déduction logique des idées, et ce mérite, M. Hennequin ne l'a pas moins que ne l'aurait un bon professeur de Code civil.

Les vues générales du publiciste et du philosophe chrétien reparaissent dans les prolégomènes de plusieurs titres du code, tel que celui qui traite des biens dans ses rapports avec ceux qui les possèdent. Dans une dissertation remarquable par l'élévation des idées et par la concision analytique, le savant auteur rappelle la différence que les Romains établissaient entre les choses et les personnes, *res et bona*, et les nuances par lesquelles ils distinguaient *res sacræ*, *res religiosæ* et *res sanctæ*. Cela lui sert de transition pour parler de la législation ancienne de l'église de France considérée comme propriétaire. Comme l'auteur revient sur ce sujet, en parlant des *bénéfices ecclésiastiques* à propos du titre de l'*Usufruit*, dans le second volume de son ouvrage, nous réunirons dans une seule et même analyse ces deux portions importantes de son Traité sur la Propriété.

Un peu plus loin, en faisant l'histoire de la propriété des établissemens publics, M. Hennequin cite la loi du 8 mars 1793, qui ordonna la vente de tous les biens formant la dotation des établissemens destinés à l'enseignement. Ainsi, pour subvenir aux exigences toujours croissantes du déficit et de la banqueroute, on tarissait les sources ouvertes jadis par l'Eglise et par l'Etat, aux besoins de l'instruction populaire. Si l'enseignement supérieur n'était pas tout-à-fait détruit par les mesures législatives de la révolution, il devenait du moins précaire et mal assuré, puisqu'il était subordonné aux vicissitudes des finances de la république, qui déclarait créer aux frais du trésor un certain nombre de bourses.

Plus tard, l'utilité d'une dotation indépendante est reconnue. Le Prytanée, école militaire ajoutée en l'an II au lycée, est investi de diverses propriétés immobilières, cédées plus tard à la caisse d'amortissement en échange d'une rente inscrite de 400,000 fr. Ces institutions précaires viennent ensuite se fondre et s'absorber dans une plus grande création, celle de l'*Université*.

Par son décret du 17 mars 1808, l'empereur Napoléon donne pour apanage à l'Université les 400,000 fr. de rentes appartenant à l'instruction publique. Toutes les rétributions payées pour collation de grades doivent être versées dans son trésor. Il doit en outre être prélevé, au profit de l'Université, dans toutes les écoles de l'empire, un vingtième de la rétribution payée par chaque élève pour son instruction. C'est la taxe universitaire. Postérieurement à cette création, des dé-

[1] Voir la loi du 11 floréal an 10.

crets nouveaux dotent l'Université de tous les immeubles non aliénés et demeurés disponibles, qui ont appartenu aux anciens établissemens d'instruction publique.

L'imagination brillante d'Hennequin, séduite par cette vaste conception, lutte en quelque sorte contre son jugement dans les lignes suivantes :

« Ce fut sans doute une grande pen-
« sée que celle d'un corps enseignant
« chargé de conserver le trésor des con-
« naissances humaines, de l'ouvrir à
« tous, et d'offrir, même gratuitement [1],
« les parties de l'enseignement applica-
« bles à tous les hommes. Si cette idée,
« destructive du père de famille, armait
« le pouvoir d'une influence injuste et
« dangereuse, au moins ne manquait-elle
« pas de grandeur, etc. »

Le despotisme peut facilement avoir dans ses créations cette unité et cette majesté qui fascinent les yeux du vulgaire. Mais s'il viole les droits sacrés de la famille, s'il foule aux pieds les lois naturelles contre lesquelles rien ne peut prescrire, s'il emploie sa force à imposer aux intelligences le même niveau, aux croyances le même joug, je ne vois plus dans ces actes sauvages qu'une insolente usurpation du domaine sacré de la divinité elle-même.

Si, en organisant ainsi l'Université, Napoléon avait reconstitué l'église de France sur des bases pareilles, si, en acquittant la dette de l'Assemblée nationale, il eût donné aussi au clergé un patrimoine en rentes sur l'Etat, lequel aurait pu s'accroître par les donations des fidèles, il aurait certainement réalisé une conception beaucoup plus vaste et beaucoup plus élevée. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Parce qu'il craignait de trouver dans un corps tel que l'Eglise une véritable indépendance qui aurait été un obstacle à ses volontés arbitraires, tandis qu'il espérait rencontrer dans l'Université un instrument toujours souple et docile.

Dans ce moment où on va enfin, dit-on, accomplir les promesses de la Charte relatives à la liberté de l'enseignement, cet examen de la partie de l'ouvrage de M. Hennequin, relative à l'Université, nous a paru devoir trouver ici sa place.

Le second titre du deuxième livre du Code civil est précédé d'une dissertation historique et philosophique sur le *droit de propriété*. L'auteur semble avoir donné à cette dissertation un soin particulier, ainsi qu'il l'a fait pressentir dans sa préface.

La *propriété* est-elle l'expression d'une vérité morale, préexistante à l'établissement des lois, ou bien est-elle, comme l'ont prétendu beaucoup de jurisconsultes et de publicistes modernes, une création du droit civil, une ingénieuse combinaison des premiers législateurs du monde, qui ont voulu reconnaître au producteur une sorte de privilége sur les fruits de son industrie pour récompenser des travaux accomplis ou faire appel à des travaux à venir. Telle est la grande et belle question que se pose M. Hennequin.

M. Hennequin est pour le principe de l'*appropriation*, mot consacré par la philosophie moderne pour exprimer l'action de s'approprier une terre par *l'occupation et le travail*. Il regarde ce principe comme étant de droit naturel ou de droit divin, deux mots qui, pour des chrétiens, doivent être synonymes.

Il établit une ingénieuse distinction entre le droit de propriété des peuples nomades et celui des peuples agricoles. — Les premiers attachent peu d'importance à la *propriété privée*, et beaucoup à la *propriété nationale* ou *propriété de la tribu*. Chaque tribu sait dans quelle étendue de plaines, de montagnes, de lacs et de forêts, elle a le droit exclusif de se livrer à la chasse, à la pêche ou au parcours de ses troupeaux. Et comme il n'y a pas entre elles de tribunaux chargés de régler leurs contestations, leurs procès sont des querelles qui se vident à main armée. — Les seconds sont sédentaires et laborieux, et parmi eux se développe un tout autre ordre d'idées.

« Un sentiment instinctif que les pre-
« miers habitans du globe n'ont pas pu
« méconnaître, a dû assurer aux familles
« agricoles le produit de leur lente et pa-
« tiente industrie.... C'est sous la condi-

[1] Les divers corps enseignans appartenant à des ordres religieux départissaient aussi gratuitement, soit l'instruction primaire, soit l'instruction secondaire. L'externat était gratuit.

« tion qu'ils sauraient la rendre fertile et « l'approprier à leurs besoins que Dieu a « donné la terre aux enfans des hom- « mes. Celui qui laboure, sème, cultive « une certaine étendue de terrain, en est « le seul et véritable donataire dans les « termes de la donation même, » et l'auteur cite ici à l'appui de son opinion un fragment du Traité du gouvernement civil par Locke.

La même thèse a été développée, suivant nous, avec des points de vue nouveaux et des réflexions plus profondes, par un philosophe moderne, M. Cousin.

M. Hennequin, plutôt orateur que philosophe, procède par tableaux et non par sentences, par syllogismes. Cette manière a un grand avantage dans l'enseignement oral, parce qu'elle séduit les jeunes intelligences et qu'elle captive les attentions les plus rebelles. Mais elle convient peut-être moins bien au traité écrit, qui doit être étudié et médité dans le silence du cabinet. Cependant, quand le tableau oratoire se rattache d'une façon intime au sujet, scientifiquement considéré, et qu'il l'éclaire de sa vive et harmonieuse lumière, il faut se garder de le rejeter comme un hors-d'œuvre. Le voyageur, qui traverse un désert aride, ne doit pas fouler aux pieds l'étroite oasis émaillée de fleurs, sans s'occuper de cette végétation inattendue, sans admirer son éclat, et sans recueillir ses parfums.

« A peine, dit M. Hennequin, l'agricul- « ture a-t-elle fait sentir son heureuse « influence, que les arts sont inventés.

« Le volcan et l'incendie ont livré le « secret de la fusion des métaux ; la mé- « tallurgie commence, le fer a donné les « moyens de façonner le bois. Le labou- « reur possède des instrumens plus puis- « sans et plus commodes : toutes les in- « dustries s'éveillent, toutes accourent « se ranger autour de l'agriculteur pour « le seconder, pour entrer en partage de « ses travaux et de ses produits.

« C'est alors que se fait sentir le besoin « de placer le droit de chacun sous la « protection de tous : et c'est à bon droit « que les anciens donnaient à Cérès le « nom de législatrice ; car c'est à sa voix « que l'autorité publique se levait au « milieu des hommes. Les tribunaux sont « ouverts : le mot de revendication est « prononcé, et l'expropriation de l'igno- « rance et de l'oisiveté, au profit de l'in- « dustrie et du travail, est consom- « mé sans retour. Puisant dans les ga- « ranties mêmes, dont les lois l'ont en- « vironnée, un nouveau véhicule, la pro- « priété développe avec énergie toutes « les facultés dont le Créateur a doué « son plus bel ouvrage : de toutes parts « les prodiges se multiplient.

« La vie physique de l'homme s'amé- « liore : les champs s'enferment dans les « clôtures, les villes s'élèvent : le com- « merce apprend à mettre les produits « du sol et de l'industrie à la portée des « besoins qui les réclament. Les beaux- « arts, qui sont aussi un besoin du cœur, « viennent adoucir les mœurs ; l'homme « apprend à connaître ces joies de l'es- « prit, ces joies de la pensée, qui ne peu- « vent être surpassées que par celles de « la conscience ; la terre, embellie, se « couvre des plus riches parures, et il « semble que le génie de l'homme achève « l'œuvre de la création. Tout se meut, « tout s'agite, et, au milieu de ces arti- « sans, de ces peintres, de ces écrivains, « de ces commerçans qui, dans les posi- « tions si diverses que la Providence leur « a données, concourent à la prospérité « sociale, on croit voir la propriété, di- « vinité bienfaisante, qui, des couronnes « à la main, encourage toutes les indus- « tries, les récompense au moment même « du travail, et montre à tous, dans l'a- « venir, quelques jours avant le tom- « beau, un repos plein d'indépendance, « de contentement et de dignité. »

M. Hennequin réfute ensuite les objections qui paraissent attaquer ces doctrines sous le rapport de l'équité. « La terre, qui fut dans l'origine le patrimoine de tous, est devenue le partage exclusif de quelques uns. Si l'occupation a été l'origine d'un droit, les *générations venues tardivement* se sont trouvées déshéritées, sans qu'il soit possible d'accuser leur paresse, etc. » Dans nos idées chrétiennes, avec la foi à l'unité du genre humain, et en admettant une première souche, dont nous sommes tous sortis, il est évident que les générations pauvres descendent en général d'hommes dont la paresse et l'inconduite ont fait la ruine de leur famille. — Or, comme par l'effet d'une loi

mystérieuse de l'humanité, les enfans paient les fautes de leurs pères [1], s'ils ne les rachètent pas avec l'aide de Dieu, *ces générations tardives* n'ont pas à se plaindre d'une dérogation au système général du monde, de laquelle elles seraient victimes.

M. Hennequin répond à ces difficultés d'une autre manière ; il cherche à les résoudre en économiste. Les générations laborieuses ont, par leurs productions agricoles et industrielles, accru le patrimoine des nations : ces nations, à leur tour, ont pourvu à la construction de ces vastes asiles où viennent se reposer toutes les lassitudes et s'apaiser toutes les douleurs [2]. L'homme, même pauvre, se trouve placé sous l'empire des lois sociales dans une condition préférable au triste usufruit que lui aurait assuré une communauté négative. — Il est hors de doute que l'indigent de la civilisation est, après tout, dans un dénûment moins grand, sous le rapport matériel, que l'enfant du désert, au milieu des sauvages : mais ses souffrances sont plus vives, parce que la société lui a créé des besoins relatifs qu'elle est impuissante à satisfaire ; il est donc plus malheureux que le barbare demi-nu de l'Océanie ou des bords de l'Orénoque. Et si la religion ne vient pas à son secours, d'une part en lui enseignant la résignation, d'autre part en lui dispensant les trésors de sa charité, on n'apaisera pas ses murmures en lui apprenant qu'en dehors des sociétés civilisées il serait encore moins sûr de trouver un abri et des vêtemens. Les considérations d'économie politique, empruntées à Jean-Baptiste Say, ne me paraissent donc pas de nature à répondre péremptoirement aux plaintes des *générations déshéritées* contre l'iniquité de la répartition inégale des richesses ; il faut remonter plus haut pour trouver la solution providentielle de ce grand problème.

M. Hennequin est plus heureux quand il fait l'histoire du communisme, depuis Lycurgue jusqu'à Babœuf ; il montre la constitution du législateur de Sparte produisant d'abord « la pauvreté imposée à « tous, les arts proscrits, l'infanticide or« donné, la profonde indigence des filles, « des puînés, le massacre des esclaves, « l'émigration obligée d'une partie des « citoyens, etc. » Puis il nous fait voir la liberté morale de l'homme et du père, minant peu à peu cette œuvre contre nature, la succession testamentaire reparaissant, et tout ce qu'il y avait d'essentiel dans la législation de Lycurgue anéanti quatre ou cinq siècles avant l'ère chrétienne.

Les tristes conséquences du communisme moderne et de l'abolition de l'héritage sont développées avec force par M. Hennequin. « Isolé entre deux géné« rations, c'est pour un possesseur in« connu, un ennemi peut-être, que l'hom« me doit consumer sa vie dans de péni« bles travaux, et l'on ne voit pas que ce « désespérant avenir ravit à l'homme son « plus puissant véhicule. Quand l'intérêt « personnel s'endort, l'amour paternel « se préoccupe et veille. La même loi qui « semble donner le repos empêche donc « qu'on ne s'y abandonne. La centième « partie de la génération se reposera « peut-être ; mais l'avenir que présente « l'héritage doublera l'activité des qua« tre-vingt-dix-neuf autres centièmes et « la rendra féconde pour le patrimoine « de tous. »

Quant à mettre à exécution la loi agraire des modernes, l'impossibilité est mathématiquement démontrée ; si on voulait répartir le territoire français entre ses habitans, la valeur de chaque lot excéderait à peine en capital le montant d'une journée de travail, et on n'établirait ainsi parmi nous que *la confraternité de l'indigence et l'égalité de la faim*. — D'ailleurs cette égale répartition d'aujourd'hui ferait place demain à des inégalités nouvelles ; déposez des ouvriers dans une île déserte, au bout d'une génération vous y trouverez des riches et des pauvres, des créanciers et des débiteurs, des maîtres et des domestiques. L'inégalité des richesses est donc une loi inhérente à la nature de l'homme.

Pour compléter les aperçus de M. Hennequin sur la propriété, il nous paraît nécessaire de considérer ce droit social

[1] Delicta majorum immeritus lues. (Horace.)

[2] Grâce aux inspirations de la charité chrétienne. L'antiquité païenne avait-elle de semblables établissemens ?

du point de vue de l'esprit du christianisme.

Suivant les principes des Apôtres, la terre appartenait à Dieu avec tout ce qu'elle contenait [1]. L'appropriation était de droit divin; elle était le fruit sacré du travail [2]. Il est vrai que lors de la naissance de l'Eglise, une communauté de biens s'était formée entre les fidèles; mais cette communauté fut toujours volontaire et elle était née de circonstances accidentelles. Si Ananie et Saphire furent frappés, ce ne fut pas parce qu'ils n'apportaient aux pieds de l'Apôtre qu'une partie de leurs biens, c'est parce qu'ils *avaient menti au Seigneur* en soutenant qu'ils lui en donnaient la totalité.

Ces principes étaient nouveaux dans la société romaine : quand le christianisme y prévalut, ils y firent une révolution législative. Constantin dégagea la volonté testamentaire des entraves et des subtilités de paroles dont elle était entourée, et il plaça le dernier vœu de l'homme sous la protection des ecclésiastiques. La société abdiquait ainsi les limites qu'elle avait imposées au droit de tester, quand elle faisait émaner d'elle-même le droit de propriété. Cette doctrine de la législation romaine était encore plus fortement empreinte dans la distinction tracée par la loi entre les choses les plus précieuses, *res mancipi*, et les moins précieuses, *res non mancipi*. Les premières étaient censées provenir de l'Etat et étaient placées en quelque sorte sous sa tutelle. Les autres étaient seules librement dans le commerce. Justinien consacra les progrès toujours croissans de l'esprit du christianisme en abolissant toute différence légale *entre les deux domaines*, et en passant sur les propriétés de l'une et l'autre origine le niveau [1] évangélique de *l'émancipation*.

Nous ne suivrons pas plus loin l'histoire de l'influence de l'esprit chrétien sur la propriété; nous ne montrerons pas comment cette influence fut neutralisée long-temps dans son action par la législation féodale. Ces considérations nous entraîneraient trop loin. Il nous suffit d'avoir montré l'espèce de consécration que notre religion donne aux doctrines spiritualistes de l'école moderne sur la propriété, considérée comme un droit anté-social. Déjà nous avons rendu compte des idées profondément philosophiques de M. Taulier sur le même sujet. Nous savons que M. Taulier était l'élève et l'ami de M. Hennequin. Renvoyons donc au maître la gloire d'avoir montré la voie où son disciple a peut-être fait quelques pas de plus que lui.

Nous examinerons dans un prochain article les portions du second volume de M. Hennequin qui pourront intéresser les lecteurs de l'Université Catholique.

ALBERT DUBOYS,
Ancien magistrat.

[1] Saint Paul, I. *aux Corinth.*, ch. x, 26.

[2] Idem, I. *aux Corinth.*, IX, v. 6, 12; XII, 14, 27. *Philippiens*, IV, 5.

[1] Voir une *Dissertation* de M. Troplong, dans la *Revue de Législation*.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

GUILLAUME FILLASTRE, considéré comme géographe à propos d'un manuscrit de la géographie de Ptolémée; par M. RAYMOND THOMASSY.

Cet opuscule de M. Thomassy intéresse l'histoire des sciences géographiques où le nom du cardinal français, Guillaume Fillastre, n'avait point encore été prononcé. Du reste nous n'avons pas à faire l'éloge de notre collaborateur; il nous suffira de faire apprécier sa découverte par les notions nouvelles qu'elle nous révèle sur les progrès de la géographie au moyen âge : le lecteur en jugera par les résultats du travail de M. Thomassy.

Le manuscrit qu'il a trouvé enrichi des commentaires de Guillaume Fillastre, présente deux écritures et deux parties distinctes, toutes deux du commencement du 15e siècle (1409-1427).

La première partie comprend dans les 160 premiers feuillets, la géographie de Ptolémée, traduite du grec en latin par Jacques Angelo de Florence, traduction dédiée au pape Alexandre V, qui fut élu en 1409 au concile de Pise. Or comme ce pape mourut en 1410, c'est entre ces deux dates que se trouve fixée l'époque de la traduction et de la dédicace de Jacques Angelo.

Quant aux annotations de Guillaume Fillastre, elles nous apprennent que les cartes géographiques de la seconde partie ont été composées d'après un modèle grec; et que lui-même est l'auteur de cette partie du manuscrit, car en parlant de lui-même, il dit *me præsente*, à propos du récit que le cardinal de Foix fit en 1427 au pape Martin V de l'ambassade du prêtre Jean auprès d'Alphonse, roi d'Aragon.

Quant aux progrès de la géographie qui résultent du manuscrit en question, on peut les résumer dans les suivantes : 1° État de cette science au début du 15e siècle, signalé dans la préface de Jacques Angelo qui a été imprimée plusieurs fois. 2° Après l'*explicit*, où Jacques Angelo dit avoir terminé heureusement la traduction de la cosmographie de Ptolémée d'Alexandrie, vient un traité des régles de géométrie, propres à dresser mathématiquement la carte générale de la terre habitée, conformément au texte du géographe alexandrin.

Le travail de Jacques Angelo intéresse encore l'histoire de la géographie en ce qu'il indique de deux manières les fractions de degré, par des fractions ordinaires et par ces fractions converties en nombres entiers de minutes. — Les fractions ordinaires y sont d'abord représentées en chiffres arabes écrits en noir; mais à côté de ces fracions 1/2, 1/3, 1/4, la quantité de minutes correspondantes y est exprimée par des nombres entiers, 30, 20, 15 minutes, etc., écrits aussi en chiffres arabes, mais à l'encre rouge. Cette double manière d'exprimer les fractions de degré indique d'abord la simultanéité de deux méthodes de calcul, et en même temps, si je ne me trompe, la récente application de la division du degré en minutes. En effet, dans une note ajoutée au verso du dernier feuillet du travail de Jacques Angelo, Guillaume Fillastre croit devoir expliquer la concordance de ces deux méthodes, qui expriment en signes différens les mêmes fractions de degré : preuve que cette concordance était alors chose nouvelle et digne de remarque. Ce qu'il faut encore remarquer, c'est que Claudius Cymbricus, dont Guillaume Fillastre a intercalé la carte d'Europe dans son travail, n'y admet que les nombres entiers de minutes pour exprimer les fractions de degré. Or, les minutes accusant une précision bien supérieure à celle des fractions ordinaires employées jusqu'alors, cette carte de l'Europe, ainsi que la note de Guillaume Fillastre, contatent donc, ce nous semble, un nouveau progrès dans la mesure des positions terretres : c'est un calcul plus rigoureux qui s'introduit dès lors dans la géodésie.

4° Cette carte de l'Europe fait faire à la Géographie des premières années du 15e siècle d'immenses progrès, en nous révélant l'idée qu'on avait alors du Groënland et des régions septentrionales si peu connues jusqu'à cette époque. — Le texte joint à cette carte, dont il donne la description, comprend 6 pages du manuscrit et a déjà été l'objet d'une publication de M. Blau, de Nancy.

La seule observation que nous puissions joindre ici à cet estimable travail sur le manuscrit de Ptolémée, c'est que ce manuscrit, avec la carte de Claudius, peut seul donner l'explication d'un texte géographique, publié en 1570, et dans lequel l'énumération des grandes divisions du globe ne comprend pas l'Amérique, alors connue depuis près d'un siècle. Ce texte se trouve dans la *Sarmatia Europea* de Striykowski, publiée sous le nom de Gagnin, dans le recueil *Rerum Polonicarum*, tom. 1er, pag. 36. L'auteur, après avoir dit que Ptolémée prolonge la Sarmatie jusqu'à l'Océan, ajoute : *Terminari scribit* (*Ptolomeus*) *juxta* si-

num venedicum ad fines usque Engroenland terræ incognitæ, ultrà Norvegiæ regnum longè patentis.

Ces derniers mots, relatifs au Groënland, à propos de Ptolémée qui n'en a jamais parlé, mais auquel Striykowski a pu attribuer la carte de Claudius jointe à notre manuscrit du géographe alexandrin, feraient peut-être supposer que cette carte du nord de l'Europe a été consultée par l'auteur de la *Sarmatia Europea.*

6° Enfin, les quatre derniers feuillets du manuscrit indiquent la concordance des noms géographiques du treizième siècle avec ceux de la carte de Ptolémée, et c'est en ce sens qu'ils contiennent tout une géographie comparée du quinzième siècle avec les grandes divisions terrestres du géographe alexandrin. De plus, ils indiquent à quelle langue appartiennent ces diverses nations: Langues latine, grecque, arabe, allemande, slavonne et autres idiomes provinciaux désignés sous ce nom: *Specialis.* Enfin, sur ces quatre derniers feuillets, les fractions de degré y sont également calculées par minutes, comme dans le texte de la onzième table de l'Europe.

Or, tout ce travail appartient à Guillaume Fillastre, et c'est dire assez que cet écrivain mérite d'être compté parmi les géographes du quinzième siècle. Ami et disciple de Pierre d'Ailly, ancien chancelier de l'Université de Paris, et docteur lui-même de cette Université, il se place naturellement, sinon à côté, du moins immédiatement après son maître, qui fut l'auteur de l'*Imago Mundi* (1410), du *Compendium Geographicum*, etc. Ce que celui-ci a fait pour appeler l'attention du quinzième siècle sur la courte distance qui, dans son opinion, devait séparer l'extrémité orientale de l'Asie, de l'extrémité occidentale de l'Europe, Guillilaume Fillastre, en publiant la carte de Claudius, avec le texte qui la décrit, l'a fait également pour le nord de l'Europe, qu'il joignait au Groënland, où il est facile de reconnaître la terre de l'Amérique septentrionale visitée par les audacieux Norvégiens.

JUGEMENT DE LA REVUE DE DUBLIN SUR L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE. — Tout le monde connaît la haute position scientifique de la *Revue de Dublin*, et le zèle avec lequel ce recueil poursuit la mission qu'il s'est donnée de défendre le catholicisme en Angleterre. L'opinion de ses rédacteurs sur notre œuvre à nous, les collaborateurs de l'*Université catholique*, est donc d'une haute importance. Voici ce que nous lisons dans un article publié en 1841, sur la situation morale et intellectuelle de l'Allemagne catholique.

« Quand nous étions en Allemagne, plus d'une « fois nous avons entendu le clergé regretter l'ab- « sence de séminaires ecclésiastiques, comme étant « la pépinière de toutes les vertus sacerdotales. « D'un autre côté, pendant notre séjour en France, « aussi souvent avons-nous entendu cette exclama- « tion dans la bouche des prêtres: « Ah! si nous « avions en France les Universités allemandes! « Que notre clergé serait savant! Quels coups por- « tés à l'incrédulité! » Il est de fait que l'on s'ha- « bitue dans le séminaire aux vertus réelles et « pratiques du sacerdoce, et dans l'enseignement « universitaire on puise une haute science théolo- « gique. Mais si deux choses qui demandent à être « réunies sont malheureusement séparées, la France « a choisi la meilleure part: les séminaires, dont « plusieurs même ont subi de notables améliora- « tions sous le point de vue scientifique et accom- « plissent les merveilles que nous avons sous les « yeux.

« En outre, quoique la France n'ait pas, comme « sa voisine transrhénane, de savantes facultés de « théologie, *elle a du moins une espèce d'Université* « *flottante dans le recueil qui porte le nom* d'Uni- « versité catholique *et dont l'Allemagne elle-même* « *serait fière.* »

Nous avons cru que ce témoignage de sympathie venu de la catholique Irlande encouragerait nos collaborateurs et plairait à nos abonnés.

Nous annonçons avec plaisir la publication du PORTRAIT LITHOGRAPHIÉ DE Mgr L'ÉVÊQUE D'ALGER; il est dû au pinceau qui nous donnait, il y a deux ans, celui de son vénérable ami, Mgr de Quélen; en dérobant ainsi quelques instans au séjour si court qu'il a fait récemment à Paris, Mgr Dupuch a voulu donner à Mademoiselle Perdrau un témoignage de sa satisfaction personnelle pour les deux tableaux d'histoire sacrée que cette jeune artiste a fait pour la cathédrale d'Alger. Ce portrait est d'une ressemblance parfaite; il rend heureusement la douceur, la charité ardente qui caractérise le pieux évêque; on y retrouve quelque chose de cette beauté morale que l'on aime dans la figure si populaire de saint Vincent de Paul. Chez Janet, éditeur, rue de Vaugirard, n° 85. Prix. 3 fr.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Numéro 77. — Mai 1842.

Sciences Sociales.

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

TREIZIÈME LEÇON [1].

De l'affranchissement des esclaves.

Le lecteur n'a sans doute pas oublié certaine observation naïve d'Adam Smith, de laquelle on devrait conclure que notre état social ne comporte aucun grand acte de vertu. « On assure, disait-il, que les « quakers de la Pensylvanie ont donné la « liberté à leurs esclaves. Ce fait, s'il est « vrai, suffit pour nous convaincre qu'ils « n'en possédaient qu'un fort petit nom- « bre; car s'il en eût été autrement, une « pareille mesure n'aurait pas pu être « prise. » Faut-il le dire : le professeur d'Édimbourg énonce ici une grande vérité relative; toutefois, nous devons reconnaître, à la louange de ces mêmes quakers, qu'ils possédaient un peu plus d'esclaves que nos abolitionistes d'Europe. Mais, hélas! il n'est que trop constant que, dans notre siècle d'industrialisme, il n'y a, généralement parlant, que peu de chose à attendre du sentiment religieux.

L'économie industrielle, qui est la boussole régulatrice de la société actuelle, a pourtant sa partie morale, qu'on nous passe cette antiphrase; et cette morale, opposée en tout à celle de l'Évangile, a encore ses chaires publiques, ses prédicateurs et même ses dévots, qui traitent avec une certaine autorité notre spiritualisme de rêverie, tant le philosophisme est parvenu à dessécher le cœur et à bestialiser l'espèce humaine. Par exemple, aujourd'hui même, il se publie des *Revues* écrites dans l'esprit d'Adam Smith, J.-B Say, Ricardo, Malthus et autres économistes que nous avions crus morts et profondément enterrés. M. Charles Dunoyer entre autres, cet infatigable vulgarisateur des théories que Malthus a su présenter avec une sorte de pudeur, n'y met pas tant de façons; loin d'avoir été déconcerté le moins du monde par le concert de huées dont fut couverte cette fameuse circulaire préfectorale de 1833, dans laquelle il prescrivait aux maires de son département d'engager leurs administrés de la classe ouvrière à *ne pas rendre leurs ménages plus féconds que leur industrie*, il vient d'en reproduire la substance dans le *Journal des Economistes, numéro de décembre dernier*. Il faut bien que nous dénoncions une fois de plus cette hideuse conséquence du matérialisme politique, puisque la juste improbation dont elle fut frappée à son apparition, n'a pas suffi pour imposer à son auteur un silence convenable.

[1] Voir la XIIe leçon, n° 74 ci-dessus, p. 97.

Non, la doctrine qui ne comprend que la vie animale de l'homme et s'abstrait, par système ou par impuissance, de la partie spirituelle de son être, ne possède point les lois vraies de la société. Nous avons dit quelle base large, salutaire et féconde, l'Evangile a donnée à la science qui traite de ces lois : « Cherchez premièrement le règne de Dieu et sa justice, et les biens du monde vous seront « donnés par surcroît. » L'économie politique, au contraire, a été conçue de telle sorte par ses metteurs en œuvre, qu'ils semblent s'être dit : « Cherchons, « avant toutes choses, les moyens les plus « directs de produire la richesse; l'on « avisera plus tard à ce que sa distribution satisfasse à l'équité et sa consommation à la charité, si toutefois ces « dernières conditions peuvent être remplies; » or, elles ne peuvent pas l'être; elles ne le seront pas, tant que l'on s'obstinera à traiter les questions politiques uniquement en vue de la matière; elles ne le seront que lorsque les modérateurs de la société la détourneront de cette ignoble voie et travailleront à la reconstituer spirituellement. C'est pourquoi le droit d'esclavage et les rigoureux traitemens qu'il autorise, le prolétariat et les déchiremens du cœur qui en sont l'accompagnement obligé, la concurrence illimitée des agens de la production et son double fruit, l'instabilité du sort de la basse classe industrielle et la déconfiture si fréquente dans la haute, l'impuissance actuelle de fonder des colonies, bien que la population soit exubérante sur certains points, et que, non loin de là, de vastes territoires demeurent incultes, faute d'habitans; enfin, l'impureté s'établissant systématiquement dans le lit conjugal, comme pour compléter la dégradation de la nature humaine; voilà, disons-nous, les plaies qui devaient nécessairement se produire dans une société dont la religion n'est pas le principe vital.

Certes, la Tribu chrétienne, telle qu'elle se présente à nous dans l'avenir, sera pour le moins aussi industrieuse que la civilisation dont nous avons entrepris la critique; mais, du moins, sa raison purement d'existence ne sera pas industrielle; car la société humaine n'est point un mécanisme inanimé dont l'intérêt matériel serait le ressort; c'est un organisme vivant dont la foi religieuse est l'âme.

Cette vérité, sur laquelle il nous importait d'appeler itérativement l'attention du lecteur, nous ramène à l'émancipation des esclaves de nos colonies, question brûlante, dans laquelle les intérêts de la politique et les devoirs de l'humanité sont également engagés et dont il serait aussi cruel d'entraver la solution qu'imprudent de la précipiter. Le gouvernement, reconnaissant en principe que les noirs doivent être affranchis, a déclaré positivement qu'ils le seraient à une époque indéterminée qu'il se réserve de fixer, quand il jugera le moment opportun pour l'exécution de cette grande mesure. Cette déclaration est empreinte de bon vouloir et de bonne foi; néanmoins, nous ne pouvons que déplorer de voir la puissance gouvernementale proclamer un principe, avant de savoir comment elle l'appliquera, ni même si jamais elle sera en état de l'appliquer, en satisfaisant, comme elle le doit, aux trois conditions du problème : la première, exigée par l'humanité, est la libération de l'esclave; la seconde, réclamée par la justice, est l'indemnisation complète du maître; enfin, la troisième, imposée par la politique, est l'introduction d'un ressort industriel égal en puissance, sinon supérieur à celui qu'on supprime.

Si le gouvernement, animé de l'amour du bien, comme il l'est sans aucun doute, avait toujours joui de la présence d'esprit et de la liberté d'action dont il a besoin pour fonctionner régulièrement, il aurait évité de proclamer ainsi un principe assurément fort moral, avant de se trouver en mesure d'en ordonner l'application immédiate. En effet, un droit politique formellement reconnu ne peut pas, sans une amère dérision, demeurer dans la loi à l'état d'abstraction philosophique; mais doit, au contraire, se traduire en fait pratique dans un bref délai; sinon, les parties adverses accuseront le pouvoir; l'une, d'imprudence et de légèreté; l'autre, d'incapacité ou de mauvaise foi.

Il est certain, du moins, qu'à l'heure qu'il est toutes les parties intéressées dans

la question pendante, gouvernement, colons et esclaves, sont dans une position des plus fausses les uns vis-à-vis des autres. 1° Il est évident que le pouvoir a eu la main forcée par les abolitionistes absolus, puisque, sans avoir aucun plan arrêté, relativement à la transformation du régime industriel des colonies en un autre identique à celui d'Europe, sinon meilleur, il a promulgué prématurément le principe de l'affranchissement. 2° Depuis que les esclaves savent que le gouvernement est dans l'intention de les mettre en liberté, il est tout naturel qu'ils attendent avec impatience l'exécution de cette mesure législative, et non moins naturel qu'ils attribuent le retard qu'elle éprouve au mauvais vouloir de leurs maîtres; de sorte que ceux-ci, obligés de commander le travail à des hommes ainsi disposés, vivent, pour ainsi dire, sur le cratère d'un volcan incessamment prêt à faire explosion. 3° Quant aux esclaves, on peut affirmer sans exagération que, depuis qu'ils savent que la liberté leur est due, leur servitude se trouve être devenue moralement plus intolérable qu'elle ne l'était par le passé; car ils pouvaient alors la croire de nécessité absolue et s'y soumettre avec résignation, comme le Sibérien se soumet à ses hivers rigoureux et l'Arabe du désert au brûlant *simoun*. En définitive, il importe désormais que l'on se tienne pour bien et dûment averti qu'une race d'hommes que l'esclavage n'a pas tuée est faite pour tuer l'esclavage. C'est pourquoi il vaut beaucoup mieux savoir prévenir cette péripétie; mais il faut, dans tous les cas, le faire sans précipitation et sans faiblesse.

Cependant les colons allèguent, pour justifier leur résistance à l'émancipation, une raison qui ne laisse pas que de se présenter d'une manière plausible : ils nous font observer la misère, les privations, l'insécurité d'existence et les maux de toute espèce dont la classe ouvrière d'Europe est accablée, ou incessamment menacée, et ils nous somment de dire si cette condition n'est pas aussi malheureuse que celle de l'esclave. Oui, certes, elle l'est deux fois plus; il est vrai de dire que le noir possédé par un bon maître, jouit d'un sort beaucoup plus supportable que celui du manœuvrier d'Europe, libre de par la loi, mais esclave de par la misère. Toutefois on aurait tort de conclure de notre aveu, que le droit d'esclavage constitue une socialisation supérieure à celle qui se fonde sur la loi du salaire; c'est le contraire qui a lieu; car bien que l'ordre social ait pour but le bonheur des individus, il ne s'ensuit pas que le bien-être individuel soit toujours la conséquence immédiate du progrès accompli par la société, et il est même à observer que celle-ci ne s'avance vers sa destinée d'harmonie générale qu'au prix des sueurs, du sang et des larmes d'une partie de ses enfans. D'ailleurs on conviendra que l'esclave, dépouillé de toute spontanéité et étranger aux saintes affections de la famille, n'est point un être moral, dans la stricte acception du mot. Cependant il s'en faut qu'on puisse dire la même chose du prolétaire d'Europe; le sentiment de la famille est même assez intense chez celui-ci pour que ce soit particulièrement par là qu'il donne prise aux industriels qui savent si bien l'exploiter. Aussi ne venons-nous pas présenter les vertus de ces mêmes industriels comme un touchant modèle à suivre par les colons, et nous convenons sans peine que l'esclave est exposé à moins de souffrances que l'ouvrier; néanmoins, la réhabilitation humaine est plus avancée chez celui-ci que chez celui-là; qu'on s'abstienne donc d'un argument qui manque de profondeur et dont on ne peut rien conclure en faveur du régime d'esclavage qu'on ne puisse à plus forte raison alléguer, comme l'a fait J.-J. Rousseau, en faveur de la vie sauvage.

Sans contredit c'est un douloureux spectacle pour quiconque porte un cœur d'homme, que de voir un de ses semblables attaché à quatre piquets et déchiré de coups de fouet, pour avoir cédé à son inertie native et n'avoir pas fourni la somme de travail qu'il doit à son maître; mais d'un autre côté, n'est-ce pas une bien pénible catastrophe pour l'ouvrier que de se voir subitement chassé de l'atelier qu'il a long-temps vivifié par son travail et où il croyait son gagne-pain assuré, aussitôt qu'un malencontreux mécanicien trouve moyen de substituer à ses bras un moteur plus éco-

nomique, sinon quand il survient une perturbation ou une stagnation dans les affaires commerciales? Pourtant, ce bourgeois qui jette ainsi parfois des centaines de ses serviteurs sur le pavé où la misère les attend, et cela par la raison péremptoire qu'il ne trouve plus son profit à les faire travailler, viendrons-nous l'accuser d'être dépourvu d'humanité? Dieu nous en préserve! Industriel avant tout, il cède à la nécessité de prévenir sa ruine: l'acte contraire serait de sa part un véritable suicide commercial auquel Adam Smith refuserait d'ajouter foi; car, du moment que l'édifice social repose sur les suggestions de l'intérêt privé, la vertu n'a rien à faire dans un pareil système, et il est vrai de dire que si elle venait par extraordinaire à y faire explosion, elle en troublerait toute l'économie, au point que les hommes positifs en seraient comme abasourdis et désorientés.

Par la même raison nous nous abstiendrons de peindre sous des traits odieux le colon qui entend tirer profit de la terre et des travailleurs qui sont légalement sa propriété, et quelque horreur que nous inspirent les moyens coërcitifs dont il est dans le cas d'user à cette fin, nous les reprocherons au système et non à l'individu; d'autant que nous ne pouvons pas oublier que les mêmes traitemens rigoureux font encore aujourd'hui partie de la discipline maritime de presque tous les peuples civilisés, et sont, pour le dire en passant, appliqués d'une manière atroce aux soldats de l'armée britannique. On chantait, il y a une quarantaine d'années, à l'Opéra, un refrain dégoûtant mais trop vrai:

> Tous les hommes sont bons,
> A leurs intérêts près.

Sachons donc qu'il en est du colon des Antilles comme du bourgeois de Rouen, ou de Lyon; l'un et l'autre sont disposés au bien, pourvu qu'il ne leur en coûte pas grand'chose; mais quand ils croient leurs intérêts sérieusement menacés, ils n'ont plus ni cœur, ni sympathie humaine. Aussi, lorsque nous entendons l'un conspuer l'autre sur la question de justice et d'humanité, nous nous rappelons involontairement ce dicton populaire: *La pelle se moque du fourgon.*

Il y a quelques semaines que les journaux ont rapporté qu'un homme avait été trouvé mort à peu de distance d'une des barrières de la capitale; les papiers trouvés sur lui apprirent son nom et son âge, et l'autopsie de son cadavre ayant dû être faite, on lui trouva l'estomac rempli d'herbe des champs. Il paraît que ce malheureux avait essayé de tromper la faim, en recourant à ce triste aliment, et qu'il y avait trouvé la mort. Vers le même temps, un ouvrier tisserand de Rouen ayant sa femme et cinq enfans en bas âge, manqua d'ouvrage dans son pays, et vint s'établir à Paris, où il en trouva pendant quelque temps assez pour faire subsister lui et les siens. Enfin se voyant de nouveau dans la détresse, il vendit ses ustensiles de travail pour acheter du pain; puis cette ressource épuisée et n'en imaginant point d'autre qui fût licite, il s'enferma dans son galetas avec sa famille, et là tous attendirent la mort avec résignation. Les voisins ne les voyant plus reparaître, supposèrent qu'ils avaient déménagé à la sourdine et ne s'en inquiétèrent pas. Mais au bout de trois jours, quelqu'un passant près de leur porte, entendit des gémissemens étouffés: c'était un des enfans qui ne pouvant soutenir cette horrible agonie sans se plaindre, avait ainsi attiré l'attention. Il est inutile d'ajouter que la charité des voisins accourus sur le lieu de la scène, fut vivement excitée, et qu'ils se cotisèrent à l'effet de soulager *momentanément* l'infortunée famille qu'ils venaient d'arracher à la mort.

Les cas semblables sont beaucoup moins rares que les gens bien repus ne veulent le croire; il a été constaté qu'il mourait de besoin dans la grande et opulente ville de Londres, environ soixante-dix personnes par an. Mais c'est surtout par le froid, dans les hivers tant soit peu rigoureux, que la population pauvre est décimée. Nous n'ignorons pas que lors même qu'on prendrait aux riches tout leur superflu, pour en gratifier les indigens, la quote-part de chacun de ces derniers serait trop minime pour soulager sensiblement sa misère; un

pareil mal appelle en effet de tout autres remèdes; mais ce n'en est pas moins un douloureux spectacle que celui d'un homme ou d'une nichée de pauvres petits enfans mourant d'inanition, ou de froid, à deux pas de gens pourvus de toutes les aises de la vie, peut-être même vautrés dans l'orgie, tout cela le plus légalement du monde et sans qu'on puisse dire qu'il y a un seul coupable devant le droit civil!

Il est superflu de dire qu'en signalant les vices organiques de la société Européenne, notre but n'est nullement de faire excuser ceux de la société coloniale; nous voulons seulement faire entendre qu'au lieu de nous jeter, comme on dit, chat aux jambes, et de nous injurier mutuellement, ce qu'il y aurait de mieux à faire serait de travailler tous de concert à guérir les plaies de nos sociétés respectives, tant Européenne que coloniale. Nous ne mettons pas un instant en doute que la plupart des personnes qui demandent l'émancipation immédiate, ne soient animées d'un zèle pur et d'intentions généreuses, quoique nous leur ayons reproché l'insigne légèreté avec laquelle ils traitent cette question; mais que diraient ces mêmes personnes qui, selon toute apparence, ne font pas du pauvre leur commensat intime, s'il allait prendre fantaisie aux habitans de la Martinique ou de l'île Bourbon de se réunir en comité philanthropique, à l'effet de réclamer, en faveur des prolétaires d'Europe, les garanties de subsistance et de bien-être qui leur sont dus et que notre mauvais mécanisme social leur refuse? Si, pour parvenir à ce but, sans contredit fort moral, ils s'attachaient à tracer pathétiquement le hideux tableau du paupérisme et l'opposaient à la vie confortable dont jouissent les favoris de la fortune; bref, s'ils demandaient, pour en finir avec de pareils méfaits sociaux, soit la loi agraire, soit une taxe assez forte pour mettre tous les indigens à l'aise, qu'adviendrait-il? La démarche philanthropique des habitans de l'île Bourbon et de la Guadeloupe serait jugée insolite et déplacée. En conséquence, si notre suprématie métropolitaine nous donne le droit de nous immiscer dans le régime intérieur de nos colonies, à la bonne heure, mais que ce soit dans tous les cas avec maturité de jugement et après une application sérieuse à l'étude de la question, et quand nous avons une *poutre* dans l'œil, ne crions pas si fort contre la *solive* qui obstrue l'œil de notre voisin. On nous pardonnera cette légère altération de la parabole évangélique; car, à vrai dire, il nous est impossible de comparer un simple *fétu de paille* l'affreux droit d'esclavage.

Il est désormais bien entendu que l'industriel européen n'est si exigeant et si impitoyable à l'égard de son ouvrier, que par la crainte qu'il a de ne faire aucun bénéfice sur son travail, crainte dont la politique matérielle a fait son rouage essentiel; c'est la même crainte, également au service de la politique, qui porte le colon à exiger durement le travail de son esclave. On ne saurait donc réformer l'effet, sans au préalable éliminer la cause; il est même évident que, dans l'un comme dans l'autre cas, moins le travail de l'homme de peine donnera de profit à l'entrepreneur, quel qu'il soit, plus celui d'Europe voudra diminuer le salaire, et plus celui des colonies sera porté à multiplier les coups de fouet. Ainsi il est assez généralement admis en Europe que le plus sûr moyen d'améliorer le sort de la classe ouvrière est de faire, par tous les moyens possibles, prospérer l'industrie; il doit donc sembler étrange que ce soit en aggravant la position des agriculteurs coloniaux que l'on veuille procéder à l'adoucissement de l'esclavage; or, l'on va pouvoir juger si c'est justement que nous accusons la législation de faire peser des charges indues sur cette intéressante branche de l'économie publique.

L'on a cru à tort ou à raison que l'intérêt de la métropole exigeait que les colonies ne fussent, en quelque sorte, que des manufactures de sucre, de café et de quelques autres produits intertropicaux de moindre importance commerciale. Or, pour ne parler ici que du sucre qui est jusqu'à présent le plus riche de tous ces produits, la loi interdit au colon le droit de le raffiner, réservant le bénéfice de cette opération à l'industrie européenne.

Nonobstant l'injustice de cette prohibition, l'égoïsme de la mère patrie est du moins jusques là exempt d'inconséquence; mais il n'en est pas de même dans les dispositions suivantes : l'importance politique des colonies repose particulièrement sur leur commerce avec la métropole, parce que ce commerce ne pouvait se faire que par mer, alimente une marine marchande, source la plus assurée de la force navale d'un état. Cela posé, il semble que pour multiplier les transports par mer, il serait rationnel de favoriser la production et la consommation des denrées coloniales. Or, le plus sûr moyen d'atteindre ce but est, sans contredit, de ne grever celles-ci à leur entrée en France, que d'un droit modéré et d'écarter du marché la concurrence que pourraient leur faire non seulement les produits du sol étranger, mais ceux mêmes de la métropole; car qui veut la fin veut les moyens, et si le sucre de betteraves, par exemple, ne donne lieu à aucun transport par mer, il n'a droit, sous ce rapport, à aucune faveur législative, tandis que le sucre de cannes plus particulièrement utile à la puissance maritime du pays, aurait, par cela même, en bonne politique, droit à des immunités particulières; or, chacun sait que c'est le contraire qui a lieu. C'est là, sans contredit, un non-sens des plus complets en économie sociale, et le gouvernement ne peut s'en laver qu'en le mettant au compte de l'opinion publique qui le tyrannise.

Ainsi l'opinion publique, sinon le gouvernement, accueille avec faveur une industrie sans influence sur notre force navale, au détriment de l'ancienne industrie sucrière qui servait à alimenter cette force; l'on veut une marine et l'on applaudit à une découverte de la science qui tend à amoindrir ses élémens d'existence; est-ce là autre chose qu'une de ces inconséquences auxquelles les masses populaires ne sont que trop sujettes? Il est de fait que le sucre de betteraves long-temps exempt d'impôt, n'est grevé aujourd'hui même que d'un droit de...., tandis que celui de cannes acquitte à son entrée en France un droit de....

Cependant le colon français n'est pas admis à porter son sucre sur un autre marché que celui de la métropole.

La législation douanière lui interdit, en outre, de se procurer aucun produit du sol et de l'industrie européenne, autre part que sur le marché de la métropole.

N'était-ce donc pas assez de toutes ces causes destructives de l'industrie coloniale, auxquelles se joint la perspective de l'affranchissement des esclaves qui ne sera pas un moindre désastre pour les fortunes privées, si l'on y procède sans méthode? Voici à cette heure que l'on propose en sus d'introduire dans ces malheureuses contrées une loi rigoureuse d'expropriation forcée dont le moindre inconvénient est d'être inexécutable. Au surplus, quelle que soit l'opportunité ou l'inopportunité de cette loi, nous ne voyons pas quelle connexion obligée elle a avec la mesure de l'affranchissement; quels peuvent donc avoir été les motifs de la société pour l'abolition de l'esclavage, quand elle s'est portée en masse, si ce qu'on dit est vrai, auprès de la commission de la Chambre des Députés, à l'effet d'appuyer la loi d'expropriation forcée? Que les honorables membres de cette association philanthropique y prennent garde : un énergumène a pu, dans des jours néfastes, s'écrier : « périssent les colonies plutôt « qu'un principe »; mais il n'a pas dit : « périssent les colonies, pour faire plus « sûrement et plus promptement triom- « pher un principe. » La première de ces deux maximes ne fut que stupide; la seconde serait machiavélique.

De la transition du régime d'esclavage à celui de liberté.

C'est une heureuse circonstance pour nous que l'Angleterre nous ait précédés dans l'œuvre de l'affranchissement des esclaves coloniaux; la France a été quelquefois comparée à un vaste creuset où se font les expériences politiques, à ses risques et périls et au profit du genre humain; elle est à même cette fois-ci, de tirer instruction de l'expérience d'autrui; Dieu veuille que la leçon ne soit pas perdue! En conséquence nous allons avoir à examiner : 1° les motifs d'huma-

nité qui ont pu déterminer le législateur anglais à l'adoption de cette grande mesure; 2° les moyens politiques et religieux par lesquels l'émancipation a été opérée ; 3° ses effets actuels sur la condition de l'affranchi, sur la fortune de l'ancien maître, sur la richesse du territoire colonial, enfin sur les intérêts généraux de l'empire britannique.

Nous ne sommes pas de ceux qui mettent ce grand acte législatif tout entier sur le compte de la politique; l'humanité doit sans doute y avoir eu un peu de part, il serait du moins par trop pénible d'en douter; toutefois, il faudrait être doué d'un grand fonds de simplicité pour ne pas voir que ce sont surtout les calculs de l'intérêt politique qui l'ont déterminé. S'il en était autrement, pourquoi les vastes possessions anglaises dans l'Inde et dans l'île de Ceylan auraient-elles été exceptées de la loi d'émancipation? Nous sommes, en France, si peu instruits du régime intérieur de l'Inde britannique que l'on eût répondu à cette question, il y a à peine un mois : « L'acte d'affranchissement ne s'applique pas à ces contrées, apparemment parce que le régime d'esclavage n'y est pas en vigueur. Néanmoins il tombe sous le sens que dans ce cas même la disposition exceptionnelle contenue dans la loi était tout-à-fait inutile, sinon elle eût dû s'étendre au Canada, à Terre-Neuve et à la Nouvelle-Ecosse. Ce n'est que depuis peu que nous savons, par diverses relations de voyageurs restés sans démenti, que l'Inde contient plusieurs millions d'esclaves soumis à un régime qui ne diffère de celui qu'on vient d'abolir dans les Antilles anglaises, que par quelques points de peu d'importance.

Cette découverte qui eût dû être faite plus tôt, est venue jeter un grand jour sur le rôle philanthropique que l'Angleterre a joué dans cette grossière comédie. Jusque-là les personnes peu disposées à croire aux vues désintéressées d'une puissance aussi persistante dans son système d'égoïsme, et sachant que l'Inde pouvait produire le sucre à très vil prix, comprenaient fort bien tout l'avantage que l'Angleterre pouvait tirer de sa suprématie, exclusive dans ce vaste empire, ce qui lui assurait le monopole des produits intertropicaux, si, en ruinant ses colonies d'Amérique au moyen d'une émancipation mal faite, elle parvenait à entraîner dans la même ruine celles des autres États européens. Néanmoins rien de positif ne venait appuyer ce soupçon, et, dans l'opinion où l'on était généralement, que le travailleur indien était prolétaire et non esclave, si l'acte d'émancipation était en dernière analyse favorable à l'humanité, quel droit avait-on d'en scruter les motifs? Le bien qui devait en résulter n'en était pas moins un bien, soit que la source en fût pure ou impure. Mais à présent que nous savons, à n'en pouvoir douter, qu'en émancipant les esclaves de race noire, l'Angleterre a conservé plusieurs millions d'autres esclaves de race cuivrée, elle aurait assez mauvaise grâce à prétendre aux honneurs de la vertu et nous avons lieu d'être peu touchés de son désintéressement et de son humanité.

D'ailleurs, l'humanité anglaise aurait-elle le droit de s'imposer aux autres nations juste le jour où il lui plaît de faire explosion et de faire de ses propres convenances la mesure des obligations de ses voisins? La discipline de l'armée britannique permet d'infliger à un soldat, pour de certaines fautes, jusqu'à 999 coups de cet horrible fouet qu'on appelle plaisamment *le chat à neuf queues* (*the cat o' nine tails*). Il arrive fréquemment que le premier de ces coups de fouet fait jaillir le sang; or, comme aucun homme n'en pourrait recevoir un aussi grand nombre sans mourir sur la place, un chirurgien assiste à l'exécution, tâte froidement le pouls du patient afin d'arrêter le supplice au moment où la mort pourrait s'ensuivre; mais un compte exact est tenu, tant des coups reçus que de ceux qui restent dus et qu'on administre ultérieurement au condamné en autant de séances que le chirurgien aide-bourreau le juge convenable. Le beau du métier est de faire mourir le patient, mais seulement à la fin du nombre légal 999.

C'est sans contredit un devoir pour tout cœur chrétien de compatir aux traitemens barbares que les esclaves sont exposés à subir de la part de leurs maîtres, et quiconque contribuera à les faire

disparaître aura droit à notre vive reconnaissance; mais pourquoi donc toute l'humanité du gouvernement anglais s'est-elle brusquement portée du côté des noirs des colonies, en laissant subsister dans son armée même et à l'égard d'hommes de race supérieure, des supplices aussi atroces que celui que nous venons de décrire? Si la France, étrangère à une pareille horreur, exigeait du gouvernement anglais qu'il la supprimât dans ses régimens, il semble qu'elle ne ferait en cela qu'user du droit d'intervention que celui-ci cherche à introduire aujourd'hui dans notre régime colonial. Mais voici au contraire ce qui arrivera : lorsque le gouvernement britannique jugera de son intérêt d'abolir la *chelague* dans son armée, il voudra sans doute envoyer des commissaires dans nos régimens, afin de s'assurer si nos soldats ne sont pas rudoyés par leurs officiers.

Nous ne pouvons nous défendre d'un peu d'humeur, en nous voyant, à l'occasion de l'émancipation, encore une fois à la remorque des idées anglaises. Eh! copions-les dans leurs machines à vapeur, dans leurs chemins de fer, dans tout ce qui est d'utilité matérielle; mais s'agit-il d'une mesure d'humanité et dont la source est dans le cœur, la France marche en tête des autres nations, et en ce qui concerne particulièrement l'affranchissement des esclaves coloniaux, elle n'a besoin ni de l'exemple, ni de l'excitation, ni du contrôle de l'Angleterre. En résumé, nous n'admirons que médiocrement le sentiment généreux qui a dicté cette mesure à nos voisins, et quand le moment sera venu chez nous de la promulguer, nous le ferons avec sincérité et charité, comme il convient à des chrétiens, mais aussi avec sagesse et maturité, comme il convient à des hommes éclairés.

Examinons maintenant si les Anglais ont procédé à l'émancipation des esclaves de leurs colonies par les moyens les plus moraux et les plus efficaces : il est superflu de redire que l'introduction d'un nouveau principe fondamental dans la civilisation d'un pays ne peut en aucun cas s'opérer brusquement et sans prépation. Il n'est pas d'écolier sur les bancs qui ne sache que les lois doivent avoir leur raison d'existence dans les mœurs de la société pour qui elles sont faites; c'est pourquoi tout grand remaniement législatif, particulièrement en ce qui touche aux relations intimes de la vie sociale, doit être motivé ou amené par une modification semblable dans l'état moral de la population. Or, le régime transitoire auquel les Anglais ont donné, on ne sait trop pourquoi, le nom d'*apprentissage*, était-il de nature à rendre l'esclave plus digne de liberté et plus habile à en user fructueusement pour lui-même et pour la chose publique? En vérité, nous avons eu beau l'étudier, nous n'y avons vu qu'une insignifiante modification dans la discipline des ateliers agriçoles, mais du reste rien qui fût de nature à réhabiliter le travail aux yeux de l'esclave, à lui en faire contracter le goût, à lui donner des mœurs, à lui faire aimer le lien de famille, enfin à le réconcilier avec son maître, tous objets auxquels doit tendre un régime de transition, pour peu que le législateur veuille sérieusement préparer les esclaves et les maîtres eux-mêmes à un régime de liberté.

Cette préparation consiste sans contredit avant tout dans l'éducation morale de l'une et de l'autre classe; car il n'y a point de liberté possible en l'absence des mœurs et des vertus de famille. Les noirs des colonies anglaises ont été négligés sous ce rapport par leur gouvernement; mais ce coupable mépris de l'espèce humaine s'est trouvé en partie réparé par les soins de plusieurs sectes religieuses, notamment par les méthodistes, les baptistes, les quakers et les anabaptistes; ceux-ci se sont attachés avec un zèle qui les honore à moraliser les esclaves. Pourquoi faut-il que nous soyons obligés, après leur avoir rendu cette justice, de leur adresser un reproche? c'est d'avoir travaillé à amener l'émancipation par la voie de l'agitation! Nous avons exprimé plus haut notre opinion à l'égard de ce procédé que nous regardons comme essentiellement opposé à l'esprit du christianisme et dont le déplorable effet est de ruiner le principe de charité et de rendre impossible toute réconciliation sincère entre les esclaves et les maîtres. Il est donc vrai que nous n'avons rien à

emprunter aux Anglais en matière de préparation au régime de liberté; car l'insignifiance du régime transitoire qu'ils ont qualifiée d'apprentissage, est telle, qu'on est obligé d'appeler à soi l'esprit de charité pour y voir autre chose qu'un piége tendu à l'esprit d'imitation et aux sentimens généreux de la nation française.

Pour pouvoir déclarer positivement à quel point l'émancipation a amélioré le sort des anciens esclaves, il faudrait avoir été à même de s'éclairer sur les lieux; car les rapports qu'on nous en fait sont si contradictoires, que nous ne saurions en tirer aucune induction certaine. Quoi qu'il en soit, les journaux du 31 mars dernier annonçaient qu'une révolte générale des noirs venait d'éclater à la Jamaïque et que les insurgés avaient massacré un grand nombre de blancs. Soit que cette nouvelle se confirme ou même vienne à être démentie, le fait seul de sa probabilité n'est rien moins qu'une preuve de la félicité dont jouissent les affranchis sous le régime actuel.

Mais ce qui ne peut faire la matière d'un doute, c'est l'effet désastreux de l'émancipation sur les fortunes privées dans les colonies anglaises; il est du moins avéré que le produit territorial de ces belles contrées décroît avec une telle rapidité, qu'avant un quart de siècle elles seront au niveau de la république d'Haïti, autre société résultant d'un affranchissement opéré sans principe, c'est-à-dire que leur richesse et leur importance politique seront bientôt complétement annulées. Ce déplorable résultat de l'acte d'émancipation est démontré par les chiffres officiels, mais bien plus encore par les rapports véridiques de ceux qui ont été à même de l'observer sur les lieux. Le gouvernement anglais dont l'intérêt est de le nier, jusqu'à ce que nos colonies aient partagé le sort des siennes, s'efforce d'empêcher la vérité de se faire jour et voudrait persuader que la révolution qu'il a faite dans le régime colonial n'a pas des effets aussi désastreux qu'on pourrait le croire; rien de plus naturel que cette manœuvre. C'est le renard qui a la queue coupée et qui serait charmé de pouvoir amener le voisin à couper la sienne pour prouver sa sagesse et sa grandeur d'âme. Nous sommes bien et dûment avertis; mais, hélas! nous n'en serons pas moins pris au piége, comme si nous ne savions rien.

Enfin, quant aux intérêts généraux de la puissance britannique, une foule de bons esprits estiment qu'ils ne peuvent en aucun cas être affectés par l'émancipation; car on vient de voir que cette disposition législative n'a dû être appliquée qu'à la moindre partie des colonies, l'Angleterre en possédant d'autres dont elle a prudemment fait un cas exceptionnel et où l'esclavage est demeuré en vigueur, sauf quelques légères différences dans les noms et dans la forme. En conséquence, abstraction faite des intérêts privés dont la politique gouvernementale sait faire un holocauste dans certains cas, si, en ruinant ses colonies d'Amérique, la Grande-Bretagne parvenait à entraîner dans la même catastrophe celles de la France et des autres États européens, elle gagnerait, à ce fait, le monopole des produits intertropicaux, puisqu'elle possède presque seule le vaste territoire de l'Indoustan. Ce calcul est même tellement juste que sa réussite est certaine, à moins que la France ne procède à l'émancipation de ses esclaves coloniaux, d'après un plan plus rationnel et plus moral que celui des Anglais, dont nous sommes désormais à même d'observer les désastreux effets. En définitive, si cette mesure devait amener nos colonies à l'état de déclin rapide où nous voyons aujourd'hui les Antilles anglaises, le malheur serait pour nous sans compensation; c'est ce qui doit nous rendre attentifs et prudens.

Louis Rousseau.

Lettres et Arts.

COURS SUR L'ARCHITECTURE DES ÉGLISES DE RUSSIE.

TREIZIÈME LEÇON [1].

Monumens russes modernes. — Eglises et palais de Pétersbourg.

Aspect général de Pétersbourg; unité de son plan; son caractère militaire; la flèche de l'amirauté. — La grande place; la colonne d'Alexandre; effet de la statue équestre de Pierre Ier; les colonnades des quais; les gondoles de la Neva. — Deux styles divers d'architecture sacrée à Pétersbourg. — Description des trois cathédrales de Kazan, de Saint-Pierre et d'Isaac. — Trophées français et polonais. — Les palais tsariens; l'ermitage et le musée; peintres nationaux. — Les deux arsenaux et leurs monumens; la bibliothèque; ses trésors pour l'histoire orientale; ses vieux monumens littéraires français. — Détails sur la construction de la ville; chaloupe de Pierre-le-Grand; visite à sa cabane. — La ville d'abord divisée par nations; statistique de la population actuelle; conclusions sociales. — État de l'architecture et de la peinture russes; leur avenir; nécessité d'une réunion de l'Eglise russe à celle de Rome pour faire épanouir en Russie un art vraiment chrétien. — Tableau de Pétersbourg en été; beauté de ses nuits; scènes de voyage.

La première impression que produit la vue de Pétersbourg se compose à la fois d'admiration et de tristesse. Cette capitale offre, dans le groupement grandiose de ses masses, un caractère si puissant, et, dans la riche coloration de ses monumens, quelque chose de si inattendu, que l'imagination est tout d'abord subjuguée. Il n'y a peut-être aucune ville dans le monde qui impose et qui maîtrise l'esprit comme Pétersbourg; elle semble conçue et bâtie d'un seul jet. Mais quand, revenu de sa surprise, l'œil demande à l'ensemble des détails libres et variés, et qu'il n'aperçoit plus que de froides rangées de palais, tous d'égale hauteur, d'égale beauté; que ces longues rues, dites *perspectives*, s'étendent devant lui comme des jets immenses, comme des rectilignes inflexibles, toutes semblables, toutes parties d'un même centre, alors on se sent terrassé par l'idée d'une volonté unique, d'un seul moteur, et, pour tout dire, d'un seul citoyen, propriétaire absolu de cette vaste cité, comme il l'est de tout l'empire. Alors on ne sait plus s'il faut pleurer ou se réjouir de l'existence de cette Palmyre du nord, appelée à devenir une nouvelle Rome, et la capitale militaire de la chrétienté orientale.

Pétersbourg est un camp, dont on a fait une ville, mais qui a conservé tous les traits propres à la caserne. Plusieurs de ses quartiers, tel que le *Vassili-ostrov*, ne sont que de longues rangées de rues latérales sans nom, distinguées par leurs seuls numéros, comme les allées des tentes ou les compagnies d'un régiment. A travers ces lignes toutes coupées à angle droit, passent les grandes rues, pareilles à de larges places d'une demi-lieue de longueur, dont le pavage en bois semble un parquet de mosaïque, où les chars rapides roulent sans aucun bruit, et dont les beaux trottoirs, en granit de Finlande, sont bordés d'allées d'arbres et de parterres de fleurs. Ces perspectives, pour lesquelles Pétersbourg est sans rivale, et dont les plus longues traversent toute la ville, de manière à laisser le regard atteindre aux deux extrémités, sont si unitairement disposées qu'elles aboutissent toutes sur la Néva, au palais de l'amirauté. Ce palais à statues allégoriques sur ses frontons, et à gracieuses colonnades surmontant des massifs de verdure, porte une haute tour à flèche dorée, qui est comme la boussole du voyageur; dans quelque partie de la ville que vous soyez égaré, regardez en haut, le brillant minaret étincelle à vos yeux, et vous remet sur votre route.

On devine facilement qu'aucune ca-

[1] Voir la XIIe leçon au n° 73 ci-dessus, p. 26.

pitale n'a, dans son intérieur, d'aussi vastes places que Pétersbourg. Celle qui s'étend du palais d'hiver à l'amirauté, a deux mille pieds de longueur; de là part le *nevski prospekt* qui, avec ses palais et ses boutiques, se prolonge l'espace d'une lieue, et aboutit à la grande nécropole, dont est entouré le couvent de Saint-Alexandre Nevski. Cette espèce de corso unit ainsi le lieu du plus profond repos au théâtre de toutes les agitations, au forum, dominé par le colosse équestre de Pierre-le-Grand, autour duquel le peuple roule ses flots, et qu'enveloppent le port, l'amirauté, le palais impérial, celui des ministres, ceux du sénat et du saint synode, et enfin la cathédrale d'Isaac. Sur cette immense place s'élève la fameuse colonne dédiée à l'empereur Alexandre par *la Russie reconnaissante* (blagodarnaia Rossiïa, dit l'inscription). Son fût, d'une seule pièce, tiré des carrières de Finlande, a 14 pieds de diamètre sur 84 de hauteur. C'est le plus grand monolithe qui ait été dressé dans le monde, sans excepter même les obélisques égyptiens, puisque le plus haut de tous, celui de la place Saint-Pierre, à Rome, n'a que 73 pieds. Le monument russe complète, avec son chapiteau et sa base, l'élévation de 150 pieds qui, pour une colonne, semble fabuleuse. Aussi domine-t-il Pétersbourg avec une étonnante majesté; le soir, quand le soleil couchant frappe son beau granit rouge, dont il semble tirer des flammes, on ne peut s'empêcher de s'arrêter et de contempler la statue aërienne dont est couronné cette *colonne vendôme* de l'empire russe. A sa vue, j'ai été maintes fois frappé de tristes réflexions: sur la colonne française on a placé un homme; sur celle de Russie, règne l'ange de la religion; la différence de ces deux pays s'exprime par ce fait. Le génie de la religion est ailé, il tient d'une main une grande croix dorée, et de l'autre montre le ciel, en inclinant la tête vers le palais des tsars, comme pour dire à l'autocrate: pense aux choses d'en haut, pense au juge éternel des peuples et des rois! Mais ici le peuple seul écoute la voix du ciel.

La statue en bronze, haute de 22 pieds, et du dessin d'Orlovski, est très-belle. Elle pose sur un dôme elliptique, qui surmonte le chapiteau dorique également en bronze. Quant au piédestal, il est du même marbre rouge que la colonne, et porte sur ses quatre faces des bas-reliefs en bronze, exécutés avec les canons pris sur les Turcs, dans la dernière campagne des Balkans.

Cette colonne, érigée à la place qu'elle occupe par un ingénieur français, Montferrand, en 1832, est le plus beau monument politique de l'empire; il éclipse même la colossale statue équestre de Pierre-le-Grand, chef-d'œuvre d'un autre français, le sculpteur Falconnet, qui l'a fondue lui-même. Le front couronné de lauriers, et foulant le serpent de l'abîme, comme les figures équestres du premier empereur Constantin, type de tous les tsars, ce héros réformateur atteint au galop la cime d'un roc, symbole des obstacles qu'il a vaincus. Ce rocher brut, d'un seul bloc, pesait primitivement, quand on l'apporta, 40,000 quintaux; on y lit: *Petro primo Catharina secunda*, 1782. Le cheval et le guerrier sont vivans; mais ils escaladent le roc si vite, qu'on a peur qu'ils se précipitent dans le gouffre; c'est ce qui est arrivé à la réforme prématurée et rationaliste de Pierre Ier.

Comme Venise et Amsterdam, Pétersbourg est coupé d'innombrables canaux, avec des rues de chaque côté. De jolis petits ponts de fer à balustrades dorées les traversent de distance en distance. Mais la ville manque de grands ponts permanens; ceux en bois, si longs et si élégans, jetés sur la terrible Neva, sont enlevés dès que paraissent les premières glaces. Rien n'est imposant comme les deux rives de ce magnifique fleuve, avec leurs quais en blocs vraiment cyclopéens et leurs colonnades grecques. Peu de villes au monde renferment autant de colonnes; elles sont prodiguées aux palais comme aux temples. Le Kasanski sobor en compte 95, toutes d'un seul bloc, et dignes d'être rangées parmi les plus belles qui existent; et celles des nefs du sobor d'Isaac ont chacune 56 pieds d'élévation. Quand elle deviendra ruine, Pétersbourg pourra bien recevoir des Tatars et des Mongols le surnom qu'ils ont déjà donné à Persepolis, la cité aux 10,000 colonnes.

Le long de ces portiques glissent durant les beaux jours d'été, les gondoles des marchands. L'élégance de leur forme, leurs dais et leurs rideaux aux vives couleurs, feraient rêver de Gênes et de Livourne, si la vue des *gosoudars* à longue barbe et à robes de soie qui y sont assis, ne rappelait aussitôt qu'on foule ici une terre orientale, quelque éloignée que soit la Neva de l'Euphrate et du Tigre.

Toute bâtie à l'européenne, cette ville trahit cependant en mainte disposition le génie de l'Orient. Les quartiers du commerce ou les bazars y forment une ville à part, où chaque marchandise a ses rues spéciales. Il en est de même pour les principaux métiers : ainsi les cordonniers se trouvent presque tous réunis autour d'un marché particulier; la corporation des *iamtchiks*, cochers de la ville et voituriers *au long cours*, à travers les steppes, a toutes ses remises et ses *chambrées* dans la Iamskoï. Le caractère oriental, si frappant dans les usages et le costume du peuple, l'est encore davantage dans les monumens d'art religieux. Les tsorkovs, ou églises paroissiales russes, sont évidemment modelées sur des ouvrages de style tatare-mauresque, et l'on est, malgré soi, frappé des rapports qui existent entre elles et les mosquées. D'un autre côté, si l'on examine seulement les temples bâtis depuis 40 années, on n'y découvre, au fond, pas autre chose que le style de la basilique romaine, adapté au rite oriental. Les églises de Pétersbourg offrent ainsi deux modes d'architecture très différens, qui se partagent aussi bien la capitale que tout le reste de l'empire. On pourrait indiquer encore un troisième style, le style grec chrétien, ou celui des Sophies; mais trop altéré en Russie, il se confond plus ou moins avec le style national, que l'on peut affirmer avoir été primitivement emprunté des Tatars. A l'architecture latine se rattachent le kazanski sobor et la cathédrale de Saint-Alexandre Nevski; dans le système oriental et russe sont, au contraire le sobor d'Isaac et celui du Smolnoï monastir. Ces quatre admirables monumens mériteraient à eux seuls la peine d'un voyage à Pétersbourg.

La cathédrale de Notre-Dame de Kazan (*Kazanski sobor*), inaugurée en 1811, est une des plus belles œuvres du siècle. Conçue et exécutée par Voronikine, c'est peut-être le premier temple que le génie russe ait créé sans secours étranger; les ouvriers même étaient tous nationaux. L'intérieur est disposé en croix grecque, mais avec une nef plus allongée que dans les églises orientales. Cette nef, longue de 200 pieds, et qui se rapproche des nefs latines, repose sur 56 colonnes monolithes de granit à veines bleues, polies comme du cristal, ayant chacune 35 pieds d'élévation. Leurs superbes chapiteaux en bronze doré, comme les socles, portent avec une grâce parfaite la voûte plate des étroits bas côtés, tout remplis de trophées et de drapeaux qui s'inclinent sur les fidèles en prières. La plupart sont des souvenirs de la grande armée d'occident. Des bâtons de maréchaux de France, comme celui de Davoust, pris à la Bérézina dans des fourgons abandonnés, pendent à ces colonnes auprès de clefs de villes françaises qu'on n'a point assiégées; le symbolisme politique va souvent jusqu'à la fiction, surtout en Russie. Plus digne de la sainteté de ce lieu, une grande peinture de la Cène avec les 12 apôtres, par Bezsonof, brille au haut de l'abside du sanctuaire; et se penchant sur l'iconostase, domine toute l'église. Le fond d'or, le style emprunté aux mosaïques primitives, le dessin sévère des figures auréolées, la beauté toute moderne de leur exécution et leur idéal tout byzantin, rangent cette fresque parmi les plus remarquables produits du pinceau russe, ou plutôt en révèlent l'existence à Pétersbourg. Deux grands tableaux de miracles, placés en face aux deux piliers de la coupole, méritent également l'attention. Quant aux principales figures de l'iconostase, qui, vues à distance, produisent un grand effet, elles n'ont guère, quand on les voit de près, d'autre mérite que la richesse de la matière. L'image miraculeuse de Notre-Dame de Kazan est toute recouverte de perles, de vermeil et des pierres les plus précieuses. Les portes tsariennes sont en argent massif. A l'iconostase grec qui cache le sanctuaire, succède une balustrade magnifique qui sépare, à la manière latine, le chœur d'avec les nefs. Des mosaïques en

marbres de toutes couleurs et du plus pur dessin forment le pavé et complètent l'harmonie intérieure du monument. Mais à l'extérieur le charme cesse ; on ne voit plus qu'une misérable copie du péristyle du Panthéon et de la colonnade *berninienne* de St-Pierre ; et l'on ne peut comprendre que l'intérieur et le dehors soient du même maître. 132 colonnes cannelées, d'ordre corinthien, accouplées et élevées sur un terrassement, dessinent un portique semi-circulaire, tourné vers la perspective de Nevski, et qui sur ses frontons des deux extrémités porte deux vastes bas-reliefs de Martos. De ce célèbre artiste sont également les hauts reliefs de la façade centrale, travail très pur, mais froid, surtout en comparaison des portes de bronze et de leurs scènes bibliques copiées sur les admirables modèles florentins. Véritable hors-d'œuvre, cette façade ne correspond qu'à un bras latéral de l'église et nullement à l'entrée de la grande nef. Quant à la coupole, dont les russes sont si fiers, parce qu'au moyen de sa lanterne et de sa longue croix dorée elle parvient à atteindre 200 pieds d'élévation, sans doute elle ressemble au grand dôme de Michel-Ange, mais comme le cèdre nain au cèdre du Liban.

A cette cathédrale moitié italienne du règne d'Alexandre, opposons le vrai sobor de Pétersbourg, celui que Pierre I[er] bâtit sous l'invocation des apôtres St-Pierre et St-Paul, dans la citadelle même, suivant l'usage russe de ne jamais séparer la mitre d'avec le sceptre, l'autel d'avec les baïonnettes qui l'emprisonnent. Construit de 1712 à 1727 par Tressini, ce temple est une longue nef basilicale de 210 pieds, sur 93 de largeur, et 57 d'élévation ; 12 énormes et très hautes colonnes toscanes en soutiennent la voûte, sans formes de bas-côtés. Leur style sévère correspond à la simplicité un peu nue de ce temple funéraire, où dorment des deux côtés de l'iconostase tous les tsars et tsarines depuis Pierre-le-Grand. Leurs cercueils en granit sont, conformément aux prohibitions de l'église orientale, sans aucun ornement : un simple linceul de pourpre les recouvre, et une plaque de cuivre porte l'épitaphe. Au-dessus d'eux sont appendus des trophées turcs, persans, prussiens, polonais, avec les clefs de Varsovie, et le pain et le sel, emblèmes sacrés d'hospitalité slave, que cette malheureuse ville présenta avant le massacre de Praga, à l'implacable Souvarov. Ce sobor n'a, comme celui de Kazan, qu'une seule coupole ; mais pendant que le Kazanski manque d'une tour pour les cloches, le sobor de St-Pierre a, au-dessus de sa porte d'entrée, une énorme campanile, dont la flèche effilée, toute couverte de cuivre doré, est couronnée par un ange ailé, debout sur un globe, et tenant un étendard. La hauteur de cette tour en charpente, y compris la longue croix qui la surmonte, est de 385 pieds ; de loin elle éblouit et impose, mais de près elle frappe par ses formes grêles et mesquines.

Afin de compléter à Pétersbourg le même nombre de sobors impériaux qu'à Moskou, une troisième cathédrale, celle de St-Isaac le dalmate, vient de s'achever. Bien que dans le style oriental, elle a pour architecte un français, Montferrand, qui a dirigé la plupart des grands travaux d'art du règne actuel. D'abord construite sous Pierre-le-Grand, puis abattue et recommencée en marbre par la mère de Paul I[er], lequel l'acheva en brique, elle fut de nouveau abattue par Alexandre, pour se relever beaucoup plus vaste. Sa longueur est de 340 pieds, et sa largeur de 298, sur une hauteur de 317. Ses murs de brique sont entièrement revêtus de marbre en dedans et en dehors. Ses quatre nefs égales aboutissent à la coupole du centre qui, haute de plus de 300 pieds, est véritablement majestueuse ; mais les quatre dômes aux quatre coins de ce carré basilical grec, sont beaucoup trop effilées et trop petites, proportionnellement au reste de l'édifice. Les péristyles des quatre façades sont à peu près semblables, ils ne diffèrent que pour le nombre des colonnes, dont on compte 16 à deux des frontons, et seulement 12 aux deux autres. Hautes de 56 pieds, sur 7 de diamètre, pesant chacune 300,000 livres, elles sont monolithes, et d'une parfaite beauté. Les 188 colonnes et pilastres de l'intérieur, polies comme une glace et d'une éblouissante blancheur, ont été, comme ceux des façades, tirés

des carrières de Finlande. Malgré ses portes en bronze, de 50 pieds de hauteur, et malgré sa vaste coupole, ce temple n'impose pas : il est tout-à-fait absorbé par le vide de l'immense place au fond de laquelle il se cache ; ses toits vernis, ses dômes d'or et d'azur attirent seuls le regard fasciné.

Sur un autre côté de la même place s'étend le *palais d'hiver*, où l'incendie de 1838 exerça pendant trois jours les plus affreux ravages, et dévora, sans doute, d'inappréciables richesses ; mais l'art y perdit peu de choses. Ce monument italien de la décadence, chargé de ressauts, de frontons, de corniches, de pots à fleur et de statues, était lourd et prétentieux. Et il y aurait de quoi s'étonner que la cour l'ait fait reconstruire juste dans le même style qu'avant l'incendie, si l'on ne savait quel respect l'oriental, même le plus francisé, voue à tout héritage quelconque que lui ont légué ses pères. Ce palais, long de 450 pieds, sur 350 de profondeur, communique au vaste édifice appelé *l'ermitage*, par la fameuse arcade de Quarenghi, ainsi dite du nom de son architecte, et qui, jetée sur un canal, rappelle le *Rialto* de Venise. Création de Catherine II, qui y célébrait ses fêtes, l'ermitage contient maintenant le musée impérial et le théâtre de la cour. La galerie de tableaux est très considérable, et si l'on ne considère que le nombre des tableaux, et la quantité des grands noms d'artistes qui s'y trouvent réunis, elle peut rivaliser avec les plus renommées de l'Europe. Mais au fond il s'y trouve très peu de chefs-d'œuvre, surtout pour les écoles du Midi ; les Raphaël, les Corrège, les Dominiquin semblent avoir perdu ici tous leurs charmes. Il y a de bien meilleurs ouvrages en peinture de genre. Les flamands et les hollandais y brillent avec autant d'éclat que dans les premiers musées des Pays-Bas. De l'école française on n'admire que des Poussin délicieux, et les principales toiles venues de la Malmaison. La seule chose digne d'une étude particulière est la salle des peintres nationaux ; mais elle est loin de caractériser l'art futur du peuple russe, de ce peuple si essentiellement religieux. On ne voit presque que des paysages dans cette salle des émérites de l'académie de Pétersbourg. La peinture vraiment nationale, il faut la chercher ici dans les temples.

On pourrait citer encore, parmi les demeures impériales, le *palais de marbre*, achevé en 1783, où il n'entre absolument que des blocs de marbre, et où le fer et le cuivre dorés remplacent partout le bois, même pour la toiture, les fenêtres et les portes. Mais ces dorures, follement prodiguées en dehors comme en dedans, sont déjà presque effacées ; et ce palais, fruit d'un caprice, est à peu près abandonné. On peut en dire autant du palais de la Tauride, que Catherine II bâtit pour son favori Potemkin, le conquérant de la Crimée. L'ancien palais Mikhaïlov, achevé en 1801 par Paul Ier qui y mourut, indique un caprice d'un autre genre. Entourée de fossés pleins d'eau, avec des ponts-levis, cette sombre bastille, du haut d'un rocher de granit, domine les jardins publics et la Néva, et semble menacer la ville. Parmi les monumens militaires se distinguent l'ancien et le nouvel arsenal, où l'on va voir des armures de tous les temps et de tous les peuples, depuis celles des chevaliers teutoniques, emportées de Riga par les Russes, jusqu'aux 900 canons français, déposés devant les portes. Le cabriolet d'*arpentage*, avec lequel Pierre Ier mesurait les verstes dans les déserts de son empire, se servant pour cela d'un sablier comme sur mer, son char de parade d'un caractère et d'un luxe tout romain, et un autre char également triomphal de l'impératrice Catherine I, tout couvert de dieux et de génies sculptés, et que 36 chevaux sous des harnais d'or conduisaient au Kremle de Moskou, enfin, l'énorme étendard des Strelitz, pieuse bannière, où ces guerriers sont représentés, entrant en foule dans le paradis, tandis que le monstre infernal absorbe en masse les *Niemtsi* (Allemands) ; tels sont les plus remarquables trophées des deux arsenaux. Quant au grand canon russe, fondu par Tchokov, à la fin du 16e siècle, sous Ivan Vassilievitch, qui est du calibre de 68, a 21 pieds de longueur, pèse 17,435 livres, et dans la bouche duquel six personnes peuvent se glisser, il n'est plus ici qu'un souve-

nir défloré, puisque, emporté en Suède par le conquérant Charles XII, il ne fut enlevé de Stockholm que par morceaux, et secrètement par un patriote russe. La *palitsa* ou massue du fameux Senkarrasine garnie de clous d'argent, et le tabouret tout garni de pistolets sur lequel il s'asseyait, donne une idée plus avantageuse des anciens héros moskovites. Le vieil arsenal fut bâti en 1770 par le prince Grégoire Orlof, qui en fit *librement,* dit-on, présent à l'empereur. L'arsenal nouveau ne date que de 1808; on y voit le grand drapeau de la garde nationale de Pétersbourg, avec la croix et la traduction en russe de l'*hoc signo vinces*.

En tête de tous les monumens consacrés à l'instruction religieuse et civile du peuple, se place la grande bibliothèque, superbe édifice du dessin de Sokolov, situé vers le milieu de la perspective de Nevski, complétement isolé et garanti avec soin contre l'incendie. Le fond de cet inépuisable trésor de littérature slave est formé par la fameuse bibliothèque polonaise de Zalouski, commencée à Krakovie, puis transférée à Varsovie, où elle fut ouverte au public en 1746. Elle était composée de 300,000 volumes, quand le conquérant Souvarov l'envoya à Catherine II; arrivée à Pétersbourg en 1795, on la laissa pourrir six ans dans les magasins de la cour; enfin lorsqu'on la mit en ordre en 1810, on n'y trouva plus que 262,000 volumes. Varsovie, dont le zèle littéraire était parvenu à rassembler de nouveau 150,000 volumes, se les vit arracher encore en 1833; et joints aux 8,000 volumes de choix de la bibliothèque des Czartoriski à Poulavy, ils vinrent augmenter le grand dépôt de Pétersbourg, qui est devenu par là le plus complet existant chez les peuples slaves, et le plus indispensable à consulter pour tout écrivain qui s'occupe de ces nations et de leurs langues. Les Russes semblent portés surtout à dépouiller les pays conquis de leurs monumens littéraires : c'est ainsi que, dans leur guerre de Perse en 1827, ayant pris la forte cité d'Ardébil, célèbre dans tout l'Orient par le mausolée du Chéiklh Séfy, mort en 1334, ils spolièrent ce tombeau, en enlevèrent la riche bibliothèque qui y était adjointe, et l'envoyèrent à Pétersbourg, avec celle d'Ak-Baltsikhé, également confisquée. Le savant Adelung a fait une description précieuse de tous ces trésors de la science orientale, importans surtout pour l'ancienne histoire des peuples caucasiens. Le mahométisme ne pourra désormais être complétement étudié qu'à l'aide des documens arabes, turcs, courdes, persans, déposés dans ce *pandemonium* intellectuel, fondé entre l'Asie et l'Europe. On y trouve jusqu'à des fragmens de l'exemplaire sacré du Koran, d'après lequel se décidaient tous les débats théologiques des Musulmans, et qui, après avoir appartenu à Fatime, fille de Mahomet, s'était transmis à ses descendans. La France même a perdu, pendant sa révolution, des manuscrits d'une grande importance, qui ont été apportés ici, et qui se trouvent pour la plupart décrits dans Montfaucon (*Monumens de la monarchie française*). Bornons-nous à citer le manuscrit original de l'*Histoire de France par Dutillet,* dédiée à Charles IX, avec portraits en miniature de tous les rois, la *Chronique d'Amboise,* dédiée à Charles VIII, les *négociations du pape Alexandre VI* contre ce dernier roi, avec le sultan Bajazet II, les *lettres et rapports* des ambassadeurs français près du concile de Trente, des *lettres originales de Louis XI,* d'*Anne de Bretagne*, de *Charles VIII,* de *Louis XII,* de *François Ier*; quarante de la main d'*Henri IV,* et quatre de *Louis* XIV, enfant, avec un de ses modèles d'écriture, où on lit, copiées six fois, ces paroles auxquelles il devait donner un sens si complet : *les rois font ce qu'ils veulent, il faut leur obéir*. Notre ancienne chevalerie a aussi dans ce lieu des dépouilles opimes : le *roman de Troyes*, manuscrit tout couvert de belles miniatures qui faisaient partie de la bibliothèque de Charles V, un *livre autographe du bon René d'Anjou,* un *missel* peint pour Anne de Bretagne, fiancée à Louis XII, un *bréviaire d'amour* à miniatures du 14e siècle, un *Sénèque* et un *Cicéron*, avec des miniatures de Jean de Bruges, un *Saint Jérôme,* avec d'admirables peintures, qui font de ce manuscrit l'un des plus riches connus, des *heures* écrites en carmin et outre-mer, et ornée de 417 miniatures, un *livre de piété* du connétable

Anne de Montmorency, un *missel* de Louise de Savoie, avec 24 peintures que l'on croit avoir été corrigées par Léonard de Vinci; enfin une *Histoire de Troy-la-grande*, et une *Histoire de Godefroy de Bouillon* du 13e siècle, également avec miniatures. Les papiers de Voltaire, ceux de J.-J. Rousseau, et ceux de beaucoup d'autres écrivains seraient pour notre histoire littéraire une mine non moins précieuse à exploiter que ne le sont, pour notre histoire politique, tant de pièces diplomatiques trop vaguement indiquées dans le catalogue d'Adelung. La bibliothèque particulière de la cour, à l'Ermitage, composée de 100,000 volumes, et où l'on conserve dans une salle spéciale les deux bibliothèques de Diderot et de Voltaire, offrirait aux faiseurs de mémoires matière aux plus piquantes recherches.

Pétersbourg est divisé en 12 *tchasti* ou quartiers, dont trois seulement constituent la vieille ville ou le Pétersbourg de Pierre-le-Grand. Cette première ville, entièrement construite au milieu des marais, est aujourd'hui presque abandonnée : on ne violente pas long-temps la nature. L'antagoniste de Charles XII, décidé à chasser à tout prix les Suédois des bords de la Néva ou Nya, et leur ayant enlevé en 1703 leur forteresse de Nyenschanz, qui dominait ce fleuve, fit venir de tous côtés des masses de paysans russes, tatars, kosaks, finnois, kalmouks, quelques uns de la distance de 600 lieues, afin de travailler à sa nouvelle capitale. Aucun obstacle n'arrêta cette volonté de fer, il fallait dessécher de vastes marécages, poser des digues à une rivière indomptée, nourrir avec des vivres apportés de très loin, dans une province totalement stérile, une armée de travailleurs et une armée de soldats. Le terrible tsar ne se rebuta pas; mais les pauvres ouvriers mal nourris, mal vêtus, souvent dans l'eau jusqu'aux épaules, succombaient en foule à la fatigue de ces travaux, qui emportèrent dans une année près de cent mille victimes. Ce fut sur leurs cadavres que le conquérant posa solennellement les fondemens de son kremle impérial. Il faut avouer que le dur souverain n'épargnait pas non plus sa personne. Les Russes ont conservé, et montrent encore avec enthousiasme au voyageur ce qu'ils appellent la cabane de Pierre-le-Grand, *domik petra velikago*. Elle est longue de huit toises, en a trois de largeur, sur vingt pieds d'élévation, et se divise en trois pièces. Ici il reçut plus d'une fois des ambassadeurs d'Europe dans la petite salle, où l'on voit suspendue la grossière icone du sauveur qu'il portait sur lui à la bataille de Pultava. Devant la porte est encore la chaloupe que le tsar charpentier avait construite de ses mains, et dans laquelle il parcourait chaque jour les chantiers de sa ville naissante. C'est de cette barque que voyant une pauvre femme qui se noyait avec son enfant, et ne pouvant, malgré la somme énorme offerte par lui, déterminer personne à aller à son secours, le héros s'élança lui-même dans les vagues tourbillonnantes, et sauva l'infortunée, mais en contractant par ses efforts les germes de la maladie dont il mourut. Une telle fin ne doit-elle pas lui faire tout pardonner? Comme la cabane est en bois, les Russes, afin de la préserver d'une destruction trop prompte, l'ont recouverte d'un revêtement de maçonnerie, porté sur des piliers, ainsi que les anciens Romains au Capitole avaient caché dans un temple la chaumière de Romulus.

Mais ce nouveau capitole de la Russie n'offre aucune analogie avec le brillant Kremle de Moskou. Sans les sentinelles, qui se montrent çà et là aux portes des casemates et des humides souterrains où une partie de la garnison est enfouie, on prendrait ce lieu pour un vaste couvent, tant la paix et le silence y sont profonds. Sous une immense aigle russe en plomb, saint Pierre avec les clefs, entouré des apôtres, est sculpté en noir au haut de la principale porte de cette citadelle mise sous son invocation. Totalement environnée d'eau, elle communique par un pont avec le vieux Pétersbourg, où se trouve la première église bâtie sur la Néva, par le tsar géant, et qu'il consacra à Samson. Elle atteint à un cimetière, où sont les tombes déjà moussues d'un grand nombre des compagnons du réformateur. Tout allemand dans son architecture extérieure, mais resté tout oriental en dedans, ce temple révèle dans

son muet langage, le véritable esprit de la révolution opérée par Pierre I[er].

Cosmopolite dès l'origine, mais à la manière asiatique, cette ville appela d'abord ses divers quartiers du nom des nations qui les habitaient. Il y eut la slobode russe, celle des Tatars, celle des Allemands, celle des Français; il y eut dans l'île de l'amirauté, la slobode finnoise, peuplée par les exilés de Finlande et de Sibérie, et dont, suivant Weber, les tristes cabanes ressemblaient plus à des cages qu'à des maisons. Ce ne fut que l'empereur Alexandre, qui, achevant enfin le plan primitif, donna à la ville sa beauté actuelle. Elle doit à ce prince ses admirables quais et son palais de la bourse qui, occupant de ses colonnades la tête de l'île, dite Vassili-Ostrov, domine avec une étonnante majesté les deux bras de la Néva. La façade principale de cet édifice, dû à l'architecte français Tomon, présente un groupe colossal couronné par Neptune, et deux colonnes rostrales, à fûts polychromes. Ces colonnes, le soir de certaines fêtes, portent des fanaux qui illuminent tout le port et lui donnent le plus solennel aspect.

Tel est l'ensemble de Pétersbourg. Cette énorme capitale a 9 verstes de longueur, sur 8 de largeur, et 25 à 30 de circuit. Sur ses 450,000 habitans il y a seulement 8,000 marchands, et 30,000 bourgeois; le reste se compose de 38,000 nobles, 60,000 soldats et 200,000 serfs. Ainsi, même dans ce centre des lumières et de la civilisation russe, les esclaves et les soldats sont en nombre plus grand que tout le reste de la population ensemble. Les statistiques constatent qu'en 1784 les mariages étaient aux habitans comme 1 est à 125, les naissances comme 1 à 35, les décès comme 1 à 42; mais depuis 1828 les mariages ne sont plus que comme 1 à 253, les naissances comme 1 à 46, les décès comme 1 à 40 habit. Ainsi la proportion est presque retournée; il meurt maintenant à Pétersbourg beaucoup plus d'hommes qu'il n'en naît, et les mariages vont diminuant. Les statisticiens répondent qu'il en doit être ainsi, parce que la majorité de la population se compose d'esclaves venus des villages, où ils ont laissé leurs femmes et leurs enfans; que cette population flottante de prolétaires, qui affluent partout où les attendent des gains plus considérables, fournit la majorité des décès, et presque pas de mariages. En admettant comme vrais ces raisonnemens, il s'en suit du moins que le prolétariat va grandissant à Pétersbourg, qu'il est regardé comme le moyen principal d'entretenir la population; que cette ville au climat délétère, aux ressources si maigres, n'absorbe tant de milliers d'esclaves que parce qu'ils y sont entassés par leurs maîtres, qui les forcent, pour augmenter leur propre gain, de venir dans ces murs travailler et mourir loin de leurs épouses, esclaves comme eux. Tant il est vrai que la Russie s'élève en vertu de l'antique maxime : *humanum paucis vivit genus*, maxime qui, en dépit du Christianisme, recouvrera une grande partie de sa force première, si l'empire russe, tel qu'il a été constitué dans ces derniers temps, triomphe de l'Europe.

Asservi comme il l'est, ce peuple ne peut guère comprendre les arts sous leur point de vue spontané et poétique; aussi l'architecture, de même que la peinture, en Russie, n'excelle que dans l'imitation. Ce penchant servile est déplorable sans doute, et excite d'autant plus de regret qu'on le voit s'élever à un plus étonnant degré de perfection. La facilité vraiment chinoise des artistes russes à copier, dépasse toute expression; elle rend presque inutiles les ouvrages originaux. Aussi les galeries privées de Pétersbourg, celles des Strogonov, des Bezborodko, des Mordvinov, des Romantsov, des Belocelski, sont remplies d'une telle abondance de tableaux d'auteurs célèbres, qu'il ne peut rester aucun doute sur leur origine. Il y a quelques années, les Narichkine ne faisaient pas mystère du talent d'un de leurs esclaves sous ce rapport; on le voyait dans leur galerie de la Fontanka, reproduire les maîtres italiens de manière à tromper un œil même exercé; mais malgré son talent, il restait, comme Esope, un pauvre esclave. Evidemment sous de pareilles conditions sociales, l'artiste n'est plus qu'un manœuvre, travaillant non pour l'art, mais pour vivre. S'il a en lui le feu divin, il sera réduit à le cacher; ou bien abreuvé de dégoûts, sans public qui l'apprécie

comme individu, il finira par se vendre aux caprices des grands, se fera l'instrument de leurs plaisirs, le fou destiné à dérider le maître. De là cette profusion inconcevable d'ouvrages grotesques, impudiques, extravagans, et de caricatures parfois délicieusement exécutées, dans les jardins et les palais des boyards.

Mais ces profanations, étrangères à la masse de la nation, ne sont demandées et commises que par des nobles et des artistes, façonnés, comme on le dit ici, *à la française;* et il n'en reste pas moins certain que jusqu'à ce que la Grèce soit complètement ressuscitée, l'art chrétien oriental ne peut être exercé et grandir que par la Russie. Or on ne peut plus nier l'état de dissolution où l'art chrétien est parvenu en Occident, d'un côté par l'excessif perfectionnement des moyens matériels, qui ont jeté la moitié du public dans l'amour exclusif de la forme, de l'autre, par la tension extravagante des idéalistes qui, pour se débarrasser du matérialisme de leurs rivaux, ne voient plus dans l'art, que la beauté de l'idée. Pressé par de tels extrêmes, ne doit-on pas désirer vivement que l'art remonte vers sa source, qu'il reprenne vie chez les chrétiens d'Orient, c'est-à-dire les chrétiens primitifs? Ce qui a tué l'architecture, comme la peinture chrétiennes en Occident, c'est le même ennemi qui a tué la science, c'est le rationalisme ou la négation du principe traditionnel. L'art chrétien n'est plus exercé d'après ses principes traditionnels qu'en Orient, et par conséquent en Russie. Par la raison, dira-t-on, qu'il n'y est qu'un métier? peut-être; mais, au moyen âge, il n'était encore que cela parmi nous au moment où il enfantait les premiers chefs-d'œuvre de la glorieuse architecture gothique. Les institutions affranchissantes doivent dériver des mœurs, comme la liberté de la force morale ou de la *vertu.* Quelque peu qu'il fasse pour les artistes, le gouvernement russe s'est, sous plusieurs rapports, trop hâté d'affranchir l'art. L'érection à Pétersbourg d'une académie de dessin à l'européenne, a répandu dans l'empire une foule de modèles faux, tant pour la construction des églises que pour les peintures sacrées. Cependant les provinces lointaines, protégées par leur barbarie même, sont restées inaccessibles au goût académique moderne, et se trouvent par conséquent plus aptes à concevoir les germes naturels du beau, dès que le génie visitera ces lieux.

Les architectes et les peintres sont encore organisés en Russie par colléges et confréries, comme ce fut le cas pour toute l'Europe au 13e siècle, alors que les artistes étaient de simples tailleurs de pierre et des peintres-vitriers, gagnant leur vie à bâtir et à orner les demeures du pauvre et du châtelain, des hommes qui, n'ayant pas besoin de l'inspiration pour vivre, l'accueillaient avec d'autant plus d'amour, et dressaient à loisir les plans gigantesques et merveilleux de nos cathédrales, qu'ils léguaient ensuite à la confrérie dont ils étaient membres, pour être religieusement exécutés de générations en générations. Alors l'art était à la fois spontané et traditionnel, plein de verve et de fougue, mais soumis à des lois, ainsi que l'artiste lui-même était soumis à une confrérie ou famille adoptive, qui, intéressée à sa gloire, protégait son talent contre les écarts de son imagination, comme elle était tenue à protéger au besoin son corps contre la misère. Mais aujourd'hui qu'attendre de nos artistes occidentaux, tous livrés à l'individualisme le plus excentrique, et pour qui toute critique est une injure, dès qu'ils ont ou croient avoir du génie? Si l'on excepte le cas peu probable d'une réforme radicale dans nos mœurs et nos idées, les humbles corporations de l'Orient russe et grec, quoique placées à l'extrême opposé, ont certainement plus d'avenir que ces artistes *souverains* d'Occident. Chez les Orientaux l'iconographie comme l'architecture chrétiennes sont demeurées telles que les avaient faites dans le monde entier les douze premiers siècles du Christianisme. En Russie, les types hiératiques sont encore ceux de Bysance et de la primitive Italie. Quelque grossières que soient ces icones, les paysans n'en veulent point d'autres pour leurs iconostases ou autels domestiques, et des milliers de peintres sont sans cesse occupés à les répéter fidèlement sous la direction des moines. C'est en perfectionnant de plus en plus la forme de ces types, toujours les mêmes

quant au fond et à l'idéal, depuis leur naissance à Rome et en Orient, qu'on peut espérer de profiter de l'expérience des devanciers et de s'élever au-dessus d'eux. L'étude respectueuse des traditions est la seule voie qui reste encore ouverte, pour atteindre à de nouvelles hauteurs dans les arts, comme dans l'ordre social.

Quant à l'art russe il n'obtiendra sa pleine maturité qu'en complétant ses modèles grecs par des modèles romains, qu'en renouant la tradition latine à la tradition d'Orient, de même que l'église russe ne sortira de l'enfance et de l'oppression temporelle, qu'en se réunissant au pontife de Rome. En toutes choses, malgré la richesse et la vitalité de ses élémens actuels, l'orientalisme chrétien ne recouvrera sa gloire passée que par la sainte *union*. Les âmes indépendantes de Russie en sont convaincues, et tous les vrais patriotes tendent, il est vrai, à leur insu, et par des voies très diverses, vers ce grand but, auquel le seul intérêt de domination impériale et militaire s'est toujours opposé et s'opposera encore long-temps. Cependant l'aspect seul de Pétersbourg démontre la puissante fécondité d'une combinaison, fut-elle uniquement matérielle, entre les forces d'Orient et celles d'Europe. Toute la ville, et même ses monumens orientaux, se sont élevés par le secours de la technique occidentale ; et l'on peut dire que cette ville est comme un symbole, une prophétie des grandeurs artistiques et sociales que devra produire un jour l'union des deux chrétientés.

C'est surtout en été que cette ville apparaît dans tout son charme ; il faut alors la contempler d'un des grands ponts de la Néva, au moment où le soleil couchant remplit de sa lumière répercutée cet admirable fleuve, et fait étinceler de tous côtés les coupoles dorées des palais et des temples. Sur la rive gauche se voient à fleur d'eau les remparts du Kremle de Pierre-le-Grand, du milieu desquels monte la flèche audacieuse du Sobor de Saint-Pierre ; sur la rive droite se déroulent les frontons à statues des palais tsariens, et les superbes quais à blocs granitiques si énormes, qu'on les croirait cyclopéens. Entre la grande et la petite Néva s'élancent du milieu des mâts des navires, les deux colonnes rostrales de la bourse, soutenant sur leurs proues aériennes les coupes gigantesques où se placent les fanaux nocturnes. Enfin à l'Orient, s'élève le magnifique couvent de Smolna ou de l'Assomption (*vosnecentski monastyr*), vaste carré dont quatre coupoles elliptiques à étoiles d'or sur fond d'azur, dessinent harmonieusement les quatre coins, comme feraient quatre minarets. Combien de fois avec de jeunes artistes russes, voguant dans une barque, d'un de ces monumens à l'autre, après les avoir contemplés au soleil couchant, j'ai attendu, bercé par la Néva, que le soleil levant vînt les éclairer d'une autre manière et leur donner une beauté nouvelle, la beauté du matin. Ici, en juin et en juillet, une seule chose annonce la nuit, c'est le silence des rues désertes ; mais le soleil continue d'illuminer la terre, et quand, aux approches de minuit, il disparaît enfin poudreux et brûlant à l'Occident, c'est pour redevenir quelques momens après la riante et fraîche aurore. Même pendant le temps si court de son absence, le soleil laisse après lui un crépuscule si clair, une atmosphère si transparente, que les objets continuent à se découvrir de la même distance, seulement sous une forme plus douce, plus mélancolique qu'au milieu du jour. Ce crépuscule sans ombre, et qui n'obscurcit rien, est surtout délicieux pour celui qui vogue solitaire sur le vaste fleuve, à travers la ville plongée dans le repos, et dont les colonnades se dressent d'un côté à perte de vue, pendant que de l'autre se déroule sans arbres et sans limite la plaine marécageuse du Ladoga. Frappé de ces images de l'infini, le front pensif du voyageur se mire à une profondeur étonnante dans la Néva, qui en cette saison surpasse pour sa limpidité les plus beaux lacs des hautes Alpes ; le ciel, diapré de mille couleurs, paraît beaucoup plus rapproché de l'œil, et l'âme devenue plus légère peut se croire transportée hors des bornes du temps, là où il ne sera plus divisé par soleils et par lunes, et où la vie ne sera qu'un jour sans fin.

CYPRIEN ROBERT.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, DE M. L'ABBÉ JAGER,

RECUEILLI PAR M. L'ABBÉ M.....

NEUVIÈME LEÇON [1].

Election des Evêques.

Une grande partie de cette leçon a été employée à récapituler la précédente. Le professeur est venu confirmer par de nouveaux faits et de nouveaux développemens cette assertion aussi juste que neuve et hardie que les Fausses Décrétales n'avaient rien innové et particulièrement n'avaient rien ajouté au pouvoir pontifical. Suivant son intéressante méthode qui consiste, à mesure qu'il marche, à vérifier et à constater en passant l'application des principes qu'il a précédemment dégagés des faits et proclamés comme anciens, il avait saisi l'occasion du jugement de saint Athanase, pour établir sur nouveaux frais et d'une manière épisodique, que le droit de recevoir les appels, le droit d'évoquer les causes, de juger les évêques, de confirmer ou d'annuler les jugemens des conciles provinciaux, au lieu d'avoir, comme on le prétend communément, sa source dans les Fausses Décrétales, remontait jusqu'aux temps de la primitive Eglise. Il rappelle ce fait si important qu'il a signalé dans la dernière séance, du recours universel, spontané et simultané des hérétiques et des orthodoxes au siége romain pour obtenir de lui, les uns la confirmation des dépositions qu'ils ont prononcées, les autres l'annulation de la sentence inique dont ils sont victimes; il ajoute le témoignage d'un auteur, même païen, en faveur de la prééminence de Rome, tant les principes hiérarchiques étaient alors connus du public. Constance, dit Ammien Marcellin, désirait ardemment de faire condamner Athanase par l'autorité qu'avait l'évêque de Rome au-dessus des autres; il insiste encore sur ce sujet, il fait remarquer que ces circonstances se présentent au 4e siècle, dans l'Eglise d'Orient, que dans cette appellation figurent non seulement des évêques, mais de simples prêtres, comme on le voit par la lettre du pape; que Jules alors, comme plus tard Nicolas, dans l'affaire de Rothade, lorsqu'on veut déjà voir l'influence des Fausses Décrétales, suivent une marche absolument identique: l'un et l'autre appellent les accusés et les accusateurs; l'un et l'autre convoquent à Rome un concile; l'un et l'autre attendent les accusateurs pendant un an; l'un et l'autre, après les avoir vainement attendus, cassent la sentence des premiers juges, absolvent les accusés et prononcent leur rétablissement. Au temps de Nicolas, personne ne justifie par l'autorité des Fausses Décrétales la conduite du pape; au temps de Jules, les historiens expliquent la sienne par le privilége accordé à saint Pierre et à sa succession, par la primauté et par la puissance universelle des pontifes romains sur toutes les églises. Il ajoute que cependant à cette époque déjà, comme l'ont fait depuis Hincmar de Reims et tant d'autres ensuite, comme on le fait actuellement en Espagne, comme on le fera toujours quand on sentira la faiblesse, l'injustice de sa cause, on cherchait à décliner les appels à un tribunal redoutable par son impartialité et devant lequel, suivant l'expression de saint Cyprien, la perfidie n'a point d'accès. Sans nier sa compétence et ses droits, sans se déclarer indépendant, alors comme aujourd'hui, on cher-

[1] Voir la VIIIe leçon, numéro précédent, p. 313.

chait à s'enfermer dans sa nation, dans sa province.

Ce fut la tactique des évêques ariens, siégeant en grande majorité au concile d'Antioche où ils se réunirent, en 341, au lieu de se rendre au concile de Rome qu'ils avaient eux-mêmes provoqué et auquel ils étaient appelés. Ils commencèrent par confirmer la déposition de saint Athanase prononcée au concile de Tyr, ensuite ils firent plusieurs canons d'après lesquels toutes les causes étaient retenues dans la province; les voici :

14e Canon. « Si un évêque est accusé, et que les voix des comprovinciaux soient partagées, en sorte que les uns le jugent innocent, les autres coupable, le métropolitain appellera quelques évêques de la province voisine, pour trancher la difficulté, et il confirmera le jugement avec ses comprovinciaux. »

15e Canon. « Mais si un évêque est condamné tout d'une voix par tous les évêques de la province, il ne pourra plus être jugé par d'autres, et ce jugement sera maintenu. »

Après avoir cité ces canons, Gratien ajoute qu'il faut sous-entendre que le jugement subsiste, à moins que l'évêque n'appelle à une autorité supérieure, à celle du primat ou du pape. Mais ce n'est pas là apparemment le sens du concile, car il est bien évident que le jugement d'un tribunal de première instance sortit son plein et entier effet, s'il n'intervient appel du condamné, à moins cependant que la cause ne soit évoquée d'office par un tribunal supérieur, et c'est ce que d'abord les évêques ariens du concile voulaient empêcher. Ensuite ils étaient trop habiles pour contester directement à Rome le pouvoir qu'ils venaient tout récemment de lui reconnaître, de juger en appel; mais par leur subtil sous-entendu ils se ménageaient le moyen de le contester plus tard comme abrogé par leurs canons, s'ils parvenaient à les faire passer inaperçus. Leur calcul fut déjoué. Le pape Jules, aidé de la protection de Constant, parvint à convoquer un concile à Sardique. Là, non seulement saint Athanase et les autres évêques déposés furent justifiés et réhabilités, mais les anciennes règles sur les appellations furent rétablies et celles du concile d'Antioche mises au néant. Voici comme s'exprime ce concile :

« Si un évêque jugé et condamné se croit assuré de son bon droit et demande à être jugé de nouveau dans un concile, honorons la mémoire de saint Pierre : que ceux qui ont examiné la cause, écrivent à l'évêque de Rome, et si celui-ci juge à propos de renouveler le jugement, qu'il donne des juges; s'il ne croit pas qu'il y ait lieu d'en revenir, on s'en tiendra à ce qu'il aura ordonné : *quæ decreverit confirmata erunt.* »

Le canon suivant, relatif à la déposition des évêques, établit d'une manière plus précise encore, s'il est possible, l'appel au pape :

« Lorsqu'un évêque, déposé par le jugement des évêques voisins, aura déclaré qu'il veut que son affaire soit portée à Rome, il ne pourra être ordonné d'évêque pour son siége, jusqu'à ce que la cause ait été décidée par le jugement de l'évêque de Rome. »

Les évêques ariens ne voulurent pas assister à ce concile, sous prétexte que les évêques qui le composaient communiquaient avec Athanase et avec les autres évêques absous à Rome. Ils tinrent un conciliabule à Philippopolis où ils condamnèrent le pape Jules pour avoir acquitté saint Athanase sans entendre les accusateurs; mais ce qui est bien remarquable, c'est qu'en commettant cette iniquité et en se portant à cette révolte, ils n'essayèrent pas même de contester la compétence du tribunal pontifical.

Voilà bien le droit d'appel dont on a attribué l'origine à l'influence des Fausses Décrétales reconnu au 4e siècle, même par les hérétiques, proclamé et consacré par un concile général; voilà même la disposition reproduite par le faux Isidore, qu'un évêque en appel ne doit pas être remplacé. Au reste, ce droit d'appel n'était pas nouveau, même à cette époque, et tout à l'heure je vous citerai des appels au pape bien antérieurs au concile de Sardique.

En général toutes les affaires de quelque importance étaient portées à Rome et les jugemens qui en émanaient étaient regardés et acceptés comme définitifs par les évêques et par les conciles. Toute

la tradition de la primitive Eglise se résume dans ce mot de saint Augustin, qui dit, en parlant des Pélagiens : « Déjà sur cette affaire, deux conciles (ceux de Carthage et de Milève) ont été envoyés au siége apostolique, les rescrits en sont venus, *la cause est finie;* quand l'erreur finira-t-elle ? » *De hâc causâ duo concilia missa sunt ad sedem apostolicam; indè etiam rescripta venerunt : causa finita est; utinam et finiatur error!*

Je comprends, Messieurs, que ma digression a été longue, mais je n'ai pas voulu laisser échapper cette occasion de vous fournir une nouvelle preuve de ce que j'ai démontré en parlant des Fausses Décrétales, savoir qu'elle n'ont rien innové et que les principes qu'elles renferment se retrouvent non seulement dans les capitulaires de Charlemagne qui les avaient précédées de bien des années, mais encore dans les anciens canons. J'ai dit alors qu'on pouvait, en suivant l'application de ces principes, remonter de siècle en siècle dans l'histoire jusqu'aux premiers temps, sans trouver l'origine de cette discipline; nous voilà arrivés déjà au 4e siècle ; nous parviendrons plus haut. Je n'ai donc point de regret à la halte que nous venons de faire; nous en ferons d'autres encore pour appuyer sur cet important sujet, quand nous trouverons un nouveau point d'appui sur notre route; mais je reprends mon chemin, je reviens à l'élection des évêques.

Vous avez vu que, d'après l'usage de la primitive Eglise, expliqué, et en quelque sorte légalisé par le canon du concile de Nicée, l'élection de l'évêque devait se faire avec le consentement du peuple par tous les évêques de la province, qu'ensuite elle devait être ratifiée, sous peine de nullité, par le métropolitain entouré de ses suffragans. Dès les premiers siècles, le métropolitain est établi chef de la province, surveillant des autres évêques, prince de l'épiscopat; il est appelé par le concile de Sardique l'exarque de la province, ἐξάρχος της ἐξαρχιας, et, d'après le 4e et le 6e canon du concile de Nicée, l'élection d'un évêque n'est valide qu'autant qu'il a obtenu la confirmation du métropolitain et du patriarche. Cette règle se trouve reproduite dans les conciles de la Grèce et de l'Afrique et dans les Décrétales de tous les papes depuis saint Sirice. Il semble au premier coup d'œil que cette antiquité de la prérogative métropolitaine dépose en faveur de l'inviolabilité, de la primordialité de son droit; la réflexion nous conduit à une conclusion toute contraire, à une conclusion inattendue; elle nous oblige à reconnaître qu'il dérive de l'autorité pontificale, qu'il est révocable par elle et que celle-ci seule le possède éminemment et originairement. En effet ce droit du métropolitain n'est pas d'institution divine, il n'a pu venir par tradition et par succession de siége, puisque les métropoles ne sont pas d'établissement apostolique, puisqu'il n'y a pas eu des métropolitains dès qu'il y a eu des évêques. D'où est venue donc cette prérogative aux premiers métropolitains? Dira-t-on qu'ils s'en sont emparés? Ce serait une usurpation; or l'usurpation ne peut constituer un droit. Dira-t-on qu'ils l'ont reçue? Si l'institution est ecclésiastique, il faut lui trouver une origine ecclésiastique, et si elle est universelle, il faut qu'elle procède d'une autorité qui s'étende sur toute l'Eglise, du pape ou d'un concile général. Elle n'a pas pris sa source dans un concile général, puisqu'elle est antérieure au premier, au concile de Nicée qui n'a fait que la reconnaître et la proclamer; elle est donc évidemment une émanation, une dérivation, une délégation de l'autorité du pape, autorité première, principale et naturelle. Donc le pape exerçait réellement, quoique indirectement par ses métropolitains, le droit de confirmation que dans l'état actuel des choses il exerce directement sans eux. Il n'a fait que révoquer la concession essentiellement révocable qu'il leur avait faite dans des circonstances différentes de celles où nous sommes.

Quelque ancienne et respectable que fût la prérogative des métropolitains, elle fut violée ou plutôt elle disparut devant l'inflexible despotisme de Constance, qui avait confisqué en masse tous les pouvoirs de l'Eglise au profit des Ariens et de son caprice personnel. L'intérêt de l'hérésie et le beau vouloir de l'empereur

étaient la règle qui avait remplacé toutes les autres. Cet état de choses si funeste à l'Eglise et par contre-coup à l'État se prolongea jusqu'à l'année 379, époque de l'avénement au trône de Théodose-le-Grand.

Théodose avait été élevé dans la religion catholique; il était sincèrement attaché à la foi de Nicée, et il s'était promis, une fois arrivé au pouvoir, de la défendre contre les Ariens. Son premier soin fut de mettre ordre aux affaires de l'Eglise en l'affranchissant de l'oppression dans laquelle elle gémissait et de remettre en vigueur les anciennes règles sur l'élection des évêques.

Depuis la déposition de Paul, en 340, c'est-à-dire depuis 40 ans, l'église de Constantinople avait été envahie et occupée par les Ariens; c'est là que l'hérésie avait établi en quelque sorte son quartier général et le centre de ses opérations. Les catholiques opprimés par Valens comme par Constance n'y avaient plus depuis long-temps ni évêque, ni prêtres, ni église. A l'avénement de Théodose, leur espérance se releva, ils reprirent confiance et résolurent de profiter d'aussi heureuses circonstances pour rétablir leur cause. Il fallait avant tout trouver un évêque. Leurs regards se fixèrent sur saint Grégoire de Nazianze, et, secondés par les instantes prières de ses amis, ils l'engagèrent à se charger du gouvernement de l'Eglise de Constantinople. Grégoire avait été ordonné évêque de Sasime; mais jamais il n'avait gouverné cette église, et s'il avait ensuite aidé son père dans l'administration de celle de Nazianze, ce n'avait pas été à titre d'évêque de cette ville. Il vivait alors dans la retraite, il la chérissait, et, pour le déterminer à s'en arracher, il ne fallait rien moins que les instances de ses amis, l'empressement et les prières du peuple de Constantinople. Enfin il céda en partie; il refusa le trône pontifical; mais, en attendant qu'on trouvât un évêque capable de l'occuper, il consentit à remplir les fonctions d'administrateur provisoire. Malgré sa réputation d'éloquence, de sainteté, de science, malgré ses éminentes qualités, à son arrivée il prévint défavorablement contre lui le peuple par tout son extérieur. Affaissé déjà, courbé par la vieillesse, par les travaux et par les austérités, la tête chauve, le front ridé, la figure creusée et desséchée par le jeûne et par les veilles, avec des habits pauvres et négligés, avec quelque chose de rude dans le son de la voix, avec les manières raides et incultes d'un solitaire; il ne paraissait avoir ni les forces et l'ardeur de jeunesse, ni ce liant, ce poli, ce moelleux dans les formes si indispensables à l'ouvrier évangélique qui, placé dans des circonstances difficiles, est obligé de dissimuler le but et la marche de son zèle sous les charmes d'une espèce de séduction. Il eut beaucoup à faire, beaucoup à souffrir; cependant la partie de la population qui était restée fidèle à l'ancien culte sut bientôt l'apprécier, et dans le simple oratoire où il faisait entendre son éloquente parole il attira la foule, il excita l'enthousiasme, il obtint un succès prodigieux.

Ses travaux furent troublés par l'ordination de Maxime. Tout chrétien que fût ce Maxime, il faisait hautement profession de la philosophie cynique et il en portait publiquement le costume sacramentel, l'habit blanc, les cheveux longs et en désordre, sans oublier le bâton. Cet homme était Egyptien, issu d'une famille de martyrs. Il se présenta au saint missionnaire comme un juste qui avait beaucoup souffert pour la foi. Grégoire était bon et généreux, il était simple et confiant comme un anachorète, il était loin d'avoir la perspicacité que donnent les calculs, les études et les inquiétudes de l'ambition, il ne pouvait soupçonner la profonde hypocrisie du philosophe qui ne captait sa bienveillance que pour le supplanter; il le reçut à bras ouverts comme un confesseur, il l'admit à sa table, il conçut et témoigna pour lui la plus grande estime; il alla, dans la droiture de son âme et la sincérité de son admiration, jusqu'à faire son éloge en public. Quand le cynique jugea les esprits assez bien disposés en sa faveur, il se lia en secret avec un prêtre ennemi de son hôte et de son bienfaiteur, et, de concert avec lui, il fit arriver, sous différens prétextes, des Égyptiens pour l'appuyer, des évêques pour l'ordonner. Ceux-ci s'assemblent à

l'église pendant la nuit, et, sans aucunes formes préliminaires, procèdent à son ordination. Mais cette œuvre de ténèbres est dérangée par l'arrivée du jour; la cérémonie n'était pas achevée, que le bruit s'en répand dans la ville; le peuple accourt, attiré par la curiosité ou emporté par l'indignation; les mystérieux consécrateurs sont obligés de s'interrompre et d'aller achever leur évêque dans la maison d'un joueur de flûte. Maxime sort de là évêque, mais pasteur sans troupeau; car le peuple, le poursuivant de ses menaces et de ses huées, l'oblige à s'enfuir de la ville. Il va droit à Thessalonique solliciter l'approbation de l'empereur; mais les empereurs ne sont pas si faciles à tromper que les solitaires; Théodose le repousse avec indignation et se rend à Constantinople pour démêler par lui-même cet imbroglio; il profite de l'occasion pour en finir avec les hérétiques. Il fait venir Démophile, évêque arien; il lui demande nettement s'il admet la foi de Nicée et il exige une réponse catégorique; sur sa réponse négative, il le chasse de la ville avec ses partisans, rend aux catholiques leurs églises, et rétablit Grégoire dans le palais épiscopal. Vivement humilié d'avoir été si complètement la dupe de Maxime, le bon évêque voulait se retirer; il fallut que le peuple et l'empereur s'opposassent à sa résolution; il fut donc obligé de rester; et peu de temps après, malgré sa répugnance, il fut nommé, par le concile de Constantinople, à ce siége, dont il parvint à se démettre avant même la clôture du concile. La jalousie se chargea de lui procurer des motifs. Plusieurs évêques qui survinrent au concile, particulièrement les évêques égyptiens et macédoniens, se plaignirent de son élection, et la présentèrent comme anticanonique, par la raison qu'il avait été sacré évêque de Sasime. Grégoire profita de cette opposition pour renoncer au siége de Constantinople.

L'élection de son successeur présente une particularité qui mérite de fixer notre attention. Un catéchumène, nommé Nectaire, d'une famille patricienne de Tarse où il était préteur, était venu à Constantinople, et, à la veille de retourner chez lui, il était venu saluer Diodore, son évêque, et prendre ses commissions. Le choix du successeur de saint Grégoire préoccupait alors les Pères du concile. Diodore fut frappé de la figure vénérable de Nectaire, encadrée dans des cheveux blancs, de la douceur de ses manières, de la politesse de son langage; sans lui rien dire de son dessein, il le conduisit sous je ne sais quel prétexte chez l'évêque d'Antioche, et le prenant à part, il le lui recommanda pour l'élection prochaine. Il y avait sur les rangs plusieurs personnages distingués et connus. L'évêque d'Antioche trouva singulière la démarche de Diodore, et ne put s'empêcher d'en rire; cependant, soit réflexion, soit complaisance pour son collègue, il engagea Nectaire à différer son départ, et peu de temps après, appelé par l'empereur à désigner des candidats parmi lesquels celui-ci se réservait de faire son choix, l'évêque d'Antioche, à la suite de la liste des sujets auxquels il accordait la préférence, inscrivit le nom de Nectaire. Ce nom attira l'attention de l'empereur, peut-être parce qu'il fut étonné de le rencontrer; il y revint plusieurs fois; bref, il s'y arrêta. Plusieurs évêques voulaient le détourner de ce choix excentrique; on lui fit remarquer entre autres considérations que Nectaire n'était pas connu, qu'il n'était pas même baptisé. Théodose persista dans son choix, dont plus tard l'Église eut lieu de s'applaudir avec lui, et Nectaire fut ordonné métropolitain de Constantinople.

Cette narration est celle de Sozomène. Suivant celle de Socrate qui, relativement à notre objet, est bien différente, car l'empereur n'y paraît pas, Nectaire aurait été enlevé et élu par le peuple, ordonné ensuite par les cent cinquante évêques du concile.

Un autre témoignage plus authentique et qui tranche toute difficulté, c'est la lettre synodale même du concile de Constantinople adressée au pape Damase, dans laquelle les évêques lui disent qu'en présence de l'empereur et conformément au vœu du clergé et de toute la ville, ils ont, d'un commun accord, élu et ordonné Nectaire évêque de Constantinople.

Il n'y avait donc pas lieu aux difficul-

tés qu'ont soulevées ceux qui voulaient, par cet exemple, attribuer aux empereurs le droit exclusif de désigner les évêques. Fût-on réduit à la narration de Sozomène, il serait facile de l'interpréter et de faire concorder avec les plus sévères principes le fait qu'il raconte. Le droit d'élection appartient radicalement à l'Église; elle ne peut s'en déposséder, mais elle peut appeler tantôt le peuple, tantôt le pouvoir civil, suivant qu'elle compte sur leurs dispositions droites et pacifiques, à désigner un sujet dont ensuite elle approuve et ratifie le choix avant de conférer l'ordination.

Sans aucunement préjudicier aux droits de l'Eglise, l'élection populaire aux premiers siècles, la nomination des souverains dans les siècles qui ont suivi, ont été en possession de présenter les candidats; pourquoi, dans un temps de trouble et d'inquiétude, lorsque l'appui du bras de l'empereur pouvait être si utile à l'Eglise, les Pères de Constantinople auraient-ils fait difficulté de déléguer à un prince aussi orthodoxe, aussi zélé que Théodose, la commission de marquer un nom entre ceux qu'eux-mêmes allaient inscrire sur leurs tablettes? Ce n'était là, au fait, qu'une nomination restreinte dans certaines limites, et la confirmation, sans avoir besoin d'être stipulée, était naturellement réservée. L'empereur aurait donc, en cette circonstance, exercé une influence utile et raisonnable; il n'aurait pas mis la main sur le droit d'élection. Mais la narration de Sozomène, dont au reste on peut adopter la partie anecdotique, est contredite par Socrate, et doit céder définitivement devant l'autorité de la lettre synodale. Ainsi, l'ombre même de la difficulté s'évanouit.

Une grave et notable innovation, sinon dans les choses, au moins par les interprétations qu'elle fournit, par les démêlés qu'elle amena avec Rome, par le déplorable résultat du schisme qu'elle favorisa, se produisit en 382 dans ce même concile. Depuis long-temps, les évêques de Constantinople dont le siége était devenu si important dans la nouvelle capitale de l'empire, se trouvaient humiliés de céder le pas aux patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, tandis qu'ils prétendaient devoir être appelés à prendre rang avant eux. Le concile de Constantinople fit enfin droit à leurs réclamations qui paraissaient justes et raisonnables; et, vraisemblablement, à la demande de l'empereur, il leur accorda la préséance d'honneur immédiatement après l'évêque de Rome. Cette disposition qu'il n'entre point dans mon plan d'examiner ici, était trop importante pour passer en règle sans l'approbation du chef de l'Eglise; elle fut avec raison jugée à Rome imprudente et irrégulière; elle n'obtint pas sa sanction; mais les évêques de Constantinople ne s'en prévalurent pas moins, et ils en tirèrent des inductions exagérées qui aboutirent au schisme actuel.

C'est encore dans ce même concile qu'eut lieu l'élection de Flavien au siége d'Antioche; de ce Flavien dont la fameuse harangue à l'empereur Théodose a glorieusement inscrit le nom dans les fastes de l'éloquence. Cette élection eut pour effet de prolonger un schisme dont je dois vous présenter l'histoire.

L'église d'Antioche étant devenue, comme celle de Constantinople, un foyer d'arianisme, l'évêque légitime de ce siége, Eustate, avait succombé sous les intrigues des partisans d'Arius, et sous le règne même de Constantin, en 330, avait été frappé de déposition. Plusieurs évêques ariens déclarés ou eusébiens, c'est-à-dire ariens déguisés, s'étaient succédé, lorsque Mélèce, évêque de Sébaste, réunit les suffrages d'un grand nombre de catholiques qui connaissaient sa foi et des Ariens qui le croyaient favorable à leur parti. L'illusion de ceux-ci ne dura guère, et bientôt ils le dénoncèrent à l'empereur Constance qui l'envoya en exil, et le fit remplacer par l'arien Euzoius. Le caractère doux et conciliant de Mélèce l'avait rendu populaire, et les regrets d'un grand nombre de catholiques le suivirent dans son exil. Cependant un autre parti de catholiques, qu'on appelait Eustatiens, à cause de la fidélité qu'ils gardaient à leur premier évêque, rallié et soutenu par un prêtre distingué, nommé Paulin, refusait de reconnaître l'autorité de Mélèce, lui reprochant d'être l'élu des Ariens.

Les choses en étaient là, lorsque Lucifer, évêque de Cagliari, en Sardaigne, arrivant de la Haute-Égypte, passa par Antioche. Il fut douloureusement affecté de cette division des orthodoxes et de la viduité de cette église importante; il pensa que Paulin serait facilement reconnu par le parti qu'il dirigeait, et qu'en l'absence de Mélèce, il rallierait facilement ses partisans. Ne prenant conseil que de son zèle et pensant sans doute que la gravité des circonstances le dispensait des règles ordinaires, il se détermina, lui, simple évêque, évêque étranger à la province, sans l'approbation du métropolitain, et seulement avec l'assistance de deux autres évêques, à donner la consécration épiscopale à Paulin. Il voulait éteindre le schisme; il le raviva. Saint Mélèce fut rappelé de l'exil sous Julien-l'Apostat; sa rentrée fut un triomphe; les catholiques qui l'avaient élu, qui ensuite avaient pleuré sur son absence, se serrèrent avec amour autour de lui. A son départ, ils avaient perdu un bon évêque; à son retour, ils retrouvaient un saint confesseur. Saint Mélèce était doux et indulgent; il ne songea pas à contester l'ordination de Paulin, ne cherchant que la paix et l'union; il alla même au-devant de lui et, dans une assemblée où les Eustatiens et les Méléciens étaient réunis, il lui adressa ces paroles d'une naïveté si touchante, si pleines d'une sainte bonhomie :

« Puisque Dieu m'a confié le soin de ces brebis, ô mon cher ami, que vous êtes chargé de celui des autres, et qu'elles sont toutes d'accord sur la doctrine, réunissons-les ensemble dans la même bergerie; faisons cesser toute dispute sur le droit de les gouverner; conduisons le troupeau en commun dans les mêmes pâturages où nous lui donnerons mutuellement nos soins sans aucune rivalité. Si la chaire épiscopale qui est au milieu du sanctuaire doit causer quelque différend entre nous, nous y placerons le livre des Évangiles et nous siégerons de chaque côté. Si je viens à mourir le premier, vous seul, mon cher ami, vous resterez le pasteur de tout le troupeau; si, au contraire, vous me précédez dans la tombe, c'est à moi que sera dévolu le gouvernement de cette église. »

Paulin ne se rendit pas; il se retrancha toujours sur le vice de l'ordination de Mélèce, faite par les Ariens, et le schisme continua. Les deux évêques continuèrent à gouverner, chacun séparément, une partie de l'église d'Antioche, Paulin comme simple évêque, saint Mélèce comme patriarche. Cette position respective des deux prélats était difficile et présentait tous les inconvéniens qu'il est aisé d'imaginer; contraire à l'usage antique et universel, elle était cependant alors tolérée.

Ce qui paraît plus étonnant, c'est l'excessive indulgence de saint Mélèce. Il semble qu'il lui était facile d'arguer de nullité l'institution de Paulin élu, consacré et installé par un évêque étranger à la province, sans la confirmation du métropolitain. Comment, en sa qualité de patriarche, s'appuyant sur ce vice radical, ne l'a-t-il pas déposé? La mansuétude serait poussée jusqu'à la faiblesse et à la prévarication, car son premier devoir était de mettre fin au schisme. Saint Jérôme et Nicétas nous fournissent un renseignement qui donne la solution de la difficulté; ils nous apprennent que Lucifer, d'ailleurs simple évêque, était légat du Saint-Siége; or, à ce titre, il avait pu établir Paulin dans le siége d'Antioche, et voilà pourquoi saint Mélèce avait les mains liées, quoique patriarche; voilà pourquoi encore les évêques communiquèrent avec l'un et l'autre jusqu'à ce que le pape eût porté sa décision. Voilà, Messieurs, un cas de juridiction qui mérite d'être constaté. Il a donc été reconnu au 4e siècle et dans l'Église d'Orient, et par le patriarche même et par tous les évêques de la contrée, sans qu'il fût intervenu d'aucune part une seule objection, une seule réclamation, que le pouvoir du pape, que la qualité d'un simple légat envoyé par lui surpassait, absorbait, annulait par sa présence et son action, dans l'institution des évêques, non seulement le pouvoir d'un métropolitain, mais même le pouvoir d'un patriarche.

Je vais être à l'instant ramené à ce grave sujet par la continuation du schisme d'Antioche. Mélèce mourut au

concile de Constantinople dont il était président. Au lieu de porter avec saint Grégoire de Nazianze, et plusieurs autres évêques, leurs voix sur Paulin, afin de terminer le schisme, le plus grand nombre des pères choisit pour succéder à Mélèce, Flavien, prêtre d'Antioche. Malgré cette élection, il ne pouvait monter au siége de cette église, sans la confirmation du pape, car le pape seul la donnait aux évêques des grands siéges. Les pères du concile la lui demandèrent dans leur lettre synodale, mais il la refusa, ne voulant reconnaître que Paulin, établi par son légat; le schisme continua jusqu'après la mort de Paulin, arrivée en 389, car il s'était donné un successeur dans Evagrius.

Les historiens ecclésiastiques ne s'accordent pas sur la durée de ce schisme. Suivant Socrate, Flavien aurait été admis à la communion du saint-siége, par le pape Damase, par conséquent deux ans au plus tard après le concile; suivant Sozomène il faudrait placer sa réconciliation, au plus tôt, sept ans après le concile, c'est-à-dire après la mort de Paulin et d'Evagrius qui ne survécut pas long-temps à son prédécesseur; enfin d'après Théodoret il faudrait la reculer jusqu'à Innocent I, dix-sept ans après son élection, et l'attribuer aux négociations de Théophile d'Alexandrie, appuyées par les instances de saint Chrysostome, disciple de Flavien, et par celles de l'empereur Théodose.

Quoi qu'il en soit, Flavien n'a été évêque légitime qu'après la confirmation du Saint-Siége.

« Il est certain, dit le pape Boniface écrivant aux évêques de la Grèce, que sous Mélèce et Flavien, lorsque l'église d'Antioche était inquiète et qu'on recourait souvent ici, le Saint-Siége a été souvent consulté, et que c'est en vertu de l'autorité du siége apostolique, après tant de choses déjà faites par l'Église romaine, que Flavien a reçu la grâce de la communion dont il eût été à jamais privé, si des écrits de ce siége ne la lui eussent accordée. »

Les évêques étaient confirmés en Orient du consentement du patriarche, par les métropolitains, les métropolitains directement par les patriarches et les patriarches par le siége romain. C'est toujours à lui qu'on s'adresse pour l'occupation de ces premiers siéges. C'est un usage dont je veux mettre la pratique hors de doute en accumulant les faits et en alléguant d'irrécusables témoignages. Vous venez de voir que le concile de Constantinople a recours au pape pour en obtenir la confirmation de Flavien, patriarche d'Antioche, et son droit est si incontestable qu'il ne craint pas de la refuser d'abord, et qu'il ne l'accorde beaucoup plus tard que lorsqu'il juge à propos. — C'est au pape qu'on s'adresse dans l'affaire de Maxime-le-Cynique, clandestinement élu patriarche de Constantinople et repoussé par l'empereur. Voici la réponse du pape Damase à Ascole, évêque de Thessalonique : « J'ai écrit à Votre Sainteté que l'ordination qu'on a voulu faire de je ne sais quel Égyptien nommé Maxime pour le siége de Constantinople, ne m'avait pas plu... Du reste, comme j'ai su qu'on se préparait à rassembler un concile à Constantinople, j'avertis Votre Sainteté de prendre soin qu'on élise, pour cette ville, un évêque à qui on ne puisse faire aucun reproche. » C'est au pape qu'on demande la confirmation de Nectaire. L'empereur envoya une ambassade solennelle à Rome. Cela nous est attesté par le pape Boniface. « Le prince Théodose, dit-il, pensant que l'ordination de Nectaire était sans solidité, parce que nous n'en avions pas connaissance, nous envoya des officiers de sa cour avec des évêques, pour solliciter, *conformément aux règles*, une lettre formée qui affermit le sacerdoce de Nectaire. » C'est au pape qu'on s'était adressé pour la déposition et le rétablissement de saint Athanase; vous l'avez vu tout-à-l'heure. C'est au pape que, plus d'un siècle auparavant, on avait soumis la décision de l'affaire de Paul de Samosate, que voici en peu de mots.

Vers le milieu du 3e siècle, Paul de Samosate, patriarche d'Antioche, professa une de ces erreurs si communes aux Grecs sur l'incarnation du Verbe. Cité à plusieurs conciles, il fut déposé, en 272, dans celui d'Antioche. Domnus fut élu pour le remplacer. Pour obtenir la confirmation de cette élection, les évêques

écrivirent à Rome, au pape, une lettre synodale qu'Eusèbe nous a conservée.

Mais Paul, protégé par Zénobie, reine de Palmyre, ne voulait pas quitter son église. Les évêques profitèrent du passage de l'empereur Aurélien, en guerre avec Zénobie, pour faire expulser Paul de son siége. Les dispositions de l'empereur sont remarquables, par cela même qu'il est païen ; il apparaît ici comme un témoin impartial de la primauté du siége romain. Il ordonna que la maison épiscopale serait livrée à celui avec lequel l'évêque de Rome et les autres évêques d'Italie se mettraient en communion.

Ainsi, empereurs chrétiens ou païens, évêques accusés ou accusateurs, dépossédés ou envahisseurs, hérétiques ou orthodoxes, tout le monde unanimement, persévéramment, sans réclamation ni opposition aucune, reconnaît les droits de l'Eglise romaine. On ne la voit pas, il est vrai, intervenir continuellement; mais pourquoi le ferait-elle? Tant que la barque sille tranquillement dans des eaux calmes, le pilote la laisse aller ; mais, aux passages difficiles, au milieu des écueils, dans la tempête, au milieu des ennemis, dès qu'il y a péril ou obstacle, il est tout de suite à son poste et saisit la barre. Telle a été, dans tous les temps, la conduite des papes, relativement à l'élection des évêques. C'est ce qui nous est démontré par la tradition entière; nous verrons bientôt de nouveaux exemples de cette sage conduite.

DIXIÈME LEÇON.

Election des évêques.

Il résulte, Messieurs, de ce que nous avons dit précédemment, que l'élection des patriarches était confirmée par le pape, celle des métropolitains par le patriarche, et celle des simples évêques par les métropolitains, avec le concours du patriarche. C'était là, du moins, la marche ordinaire ; car, s'il se présentait quelque grave difficulté, la suprême autorité du pape se présentait directement et suspendait l'ordre habituel pour la trancher. L'autorité du métropolitain n'était pas autochthone ; il ne la tenait ni de son ordination, ni du privilége de son siége ; elle était communiquée et ne pouvait venir d'aucun concile général, puisqu'elle les avait tous précédés; elle dérivait nécessairement de l'autorité du siége pontifical dont elle était une émanation : cette transmission de pouvoir nous donne le sens et nous fait comprendre la valeur de l'expression des Pères, qui n'appellent pas seulement le Saint-Siége le centre de l'unité, mais encore *la source du sacerdoce*. Quand la confirmation romaine intervenait, soit ordinairement, pour les siéges patriarcaux, soit extraordinairement, en cas de difficulté grave, pour les siéges inférieurs, elle se donnait sous la forme de *lettres de communion, communicatoriæ litteræ*. Le nouveau dignitaire étant admis avec son titre dans la communion universelle, ce titre lui était reconnu, il devenait légitime; mais la reconnaissance du titre était renfermée dans les *lettres de communion :* il s'en suivait que ceux qui persévéraient dans leurs fonctions sans obtenir ces lettres, étaient par le fait déclarés en état flagrant de schisme. Ces lettres de communion ou de confirmation étaient le plus souvent sollicitées à Rome, pour les élus des grands siéges, par une ambassade solennelle, comme nous l'avons vu faire pour Nectaire. De ces faits généraux, nous avons conclu que le droit de confirmation qui appartient au siége romain n'avait pas changé de nature, qu'il avait seulement changé dans l'exercice, puisqu'au lieu d'agir comme autrefois par l'intermédiaire ordinaire des métropolitains, il agit actuellement directement et par lui-même dans tous les cas. Il y a une autre différence importante entre la position du patriarche qui recevait autrefois des lettres de communion ou de *confirmation,* et celle des évêques qui reçoivent aujourd'hui des lettres d'*institution*. Les lettres d'institution, non seulement confèrent la juridiction, ou, si vous aimez mieux, l'élection, mais elles la complètent en la ratifiant ; de sorte que si l'institution est refusée, le sujet désigné ou nommé n'est pas consacré et ne parvient pas au siége pour lequel il était présenté; tandis que les lettres de confirmation trouvaient dans le patriarche un évêque non seulement ordonné, mais exerçant même déjà les fonctions pontificales. Il est certain que les patriarches étaient consacrés, et assis, au moins provisoirement, dans

leurs siéges, quand Rome venait les reconnaître et les confirmer en les admettant à sa communion. Cette prise de possession par provision était motivée par le besoin des églises, qu'il eût été généralement dangereux alors de laisser long-temps en état de veuvage, et par la difficulté et la lenteur des députations à Rome; elle se fondait sur une dispense des papes conférée par la coutume. Et ne prenez pas cela, Messieurs, pour une ingénieuse explication; c'est l'interprétation même qui nous est fournie par Innocent III : *Dispensative propter ecclesiarum necessitates et utilitates*. Mais il fallait qu'il y eût présomption de confirmation, qu'il n'y eût aucun doute sur la validité de l'élection, qu'elle eût été faite d'un commun consentement, *in concordiâ*, comme s'exprime le même pontife.

Ainsi, soit confirmation, soit institution, l'approbation du Saint-Siége, médiate ou immédiate, a toujours été requise. Nos évêques constitutionnels sont donc tombés dans une grossière erreur, lorsqu'ils ont prétendu qu'après l'élection, élection qui, par parenthèse, avait été établie, et dont les formes avaient été réglées par le pouvoir civil, dans laquelle les hérétiques, les schismatiques, les juifs, les apostats, les incrédules, les athées, les infidèles de tout genre et de tout acabit avaient droit de suffrage, par cela seul qu'ils étaient citoyens actifs; inconcevable monstruosité, dont rien dans les époques les plus calamiteuses de l'Eglise ne nous fournit un exemple approchant; les constitutionnels, dis-je, commettaient une impardonnable erreur en invoquant les prétendues règles de la primitive Eglise pour se dispenser d'obtenir, soit l'institution, soit la confirmation du souverain pontife, et en soutenant qu'il suffisait de lui donner avis de leur installation.

Je rentre dans l'histoire des élections, et je la reprends sous l'empereur Arcade, vers la fin du 4e siècle. Là, il se présente à nous une élection dans les circonstances successives de laquelle il nous est donné d'étudier toute la marche de l'Eglise, c'est celle de saint Jean Chrysostome.

Nectaire, choisi au concile de Constantinople sous Théodose-le-Grand, était mort. Il avait heureusement continué l'œuvre de saint Grégoire de Nazianze, il avait ramené à la foi orthodoxe une grande partie de cette ville, et il y laissait cent mille catholiques. Sa succession était difficile à prendre, mais de semblables difficultés ne font pas reculer les ambitieux; ils sont capables, dévoués et disponibles, dès qu'on place devant eux des biens, des honneurs, des prérogatives, du profit et de l'éclat; or, ces avantages corrupteurs ne faisaient faute dans la seconde Rome. Le troupeau était gras, les loups-cerviers, car il y en eut toujours dans l'Eglise comme dans la finance, vinrent rôder en foule autour de la bergerie. Des hommes qui avaient le caractère sacerdotal, j'évite de dire des prêtres, car le véritable prêtre, l'homme de cœur, l'homme de foi, se cache, s'efface, se dissimule; on l'a vu se calomnier pour échapper à la charge des hautes dignités ecclésiastiques; une cohue de pasteurs faméliques et insatiables se répandit dans la ville de Constantinople; ils assiégeaient les portes du palais et des maisons des grands; ils se mettaient à plat ventre pour passer par-dessous, et courbaient le front jusqu'à terre pour répandre leurs flatteries aux pieds du pouvoir, ou faire accepter leurs présens chez les riches et les courtisans; ils mendiaient les suffrages de la foule par des promesses, par des intrigues, par des airs patelins, par toutes les bassesses que le génie seul de la cupidité est capable d'inventer. Le peuple a le sens droit et sa piété est franche; il fut révolté de ces viles démarches, et, pour y couper court, il pria l'empereur, dont la foi et les intentions étaient connues, de choisir lui-même un sujet digne d'occuper la chaire de Constantinople.

L'empereur ayant accepté, se trouva dans un grand embarras. Si l'église de Constantinople était bien pourvue d'ambitieux et d'intrigans, elle était pauvre de sujets de mérite. On conçoit qu'après les ravages et les troubles de l'hérésie qui avaient duré quarante ans, après le délaissement où s'était trouvé le clergé, si long-temps privé d'un premier pasteur, il était difficile de trouver dans le même homme, l'instruction, l'orthodoxie et la piété réunies à un degré éminent. Arcade jetait inutilement les yeux autour de lui, il ne voyait personne sur

qui son choix pût s'arrêter. Eutrope, son premier ministre, qui avait toute sa confiance, avait, dans un voyage en Orient, entendu Jean Chrysostome à Antioche. Le souvenir qu'il avait conservé de son éloquence, de sa personne et de l'éloge qu'il en avait entendu faire, le détermina à le proposer à l'empereur. Il n'eut pas de peine à le faire entrer dans ses idées, car la réputation de Jean Chrysostome, déjà répandue dans tout l'Orient, s'était étendue jusqu'à Constantinople ; mais la difficulté était de l'enlever à Antioche ; ensuite de le déterminer lui-même. On craignait le peuple qui lui était fort attaché, et qui, naturellement inquiet et remuant, pouvait se révolter, comme il l'avait fait précédemment. On craignait surtout la résistance de Jean : il avait pris autrefois la fuite pour éviter l'épiscopat ; on pouvait juger que la perspective du siége de Constantinople inspirerait encore à son humilité de plus vives terreurs. On usa de ruse ; on écrivit à Astérius, comte d'Orient, en lui confiant les desseins et les appréhensions qu'on avait. Celui-ci invita Jean à venir le trouver dans une église près de la Porte-Romaine. A son arrivée, il le prit dans son char et le conduisit en diligence au rendez-vous convenu avec les officiers de l'empereur, qui l'emmenèrent sur-le-champ à Constantinople. Là, on employa tous les moyens d'insinuation et de persuasion qu'on put imaginer ; on parvint à triompher de sa répugnance ; il consentit à se courber sous la charge qu'on voulait lui imposer. Pour rendre son élection régulière, on le proposa au clergé et au peuple qui l'acceptèrent avec joie. Ainsi, la médiocrité suffisante et ambitieuse fut confondue ; le mérite humble et défiant fut couronné. Le concours de l'empereur, dans des conjonctures aussi difficiles, était nécessaire ; il avait été sollicité ; son choix fut approuvé ; et le résultat fut des plus heureux, car jamais l'Église n'eut à se glorifier d'un plus grand prélat.

Saint Chrysostome est à la fois un des beaux caractères et des plus grands génies qui aient honoré l'épiscopat. Il était né à Antioche et avait été élevé par sa mère. Il faut savoir qu'à cette époque l'éducation des femmes au-dessus du commun était soignée ; elles étaient mises en état de faire elles-mêmes celle de leurs enfans, celle de leurs fils, qui ne sortaient d'auprès d'elles que pour aller faire leurs hautes études dans les écoles publiques. Telle fut l'éducation de saint Grégoire de Nazianze et d'une foule d'autres hommes distingués de ces temps ; telle fut celle de saint Jean Chrysostome. On doit convenir que ce genre d'éducation, si différent de celui que nous pratiquons, offrait d'inappréciables avantages qui ne peuvent être compensés. Il y a, dans la nature de la femme, de si exquises délicatesses d'esprit et de cœur, un tact si fin, un instinct d'appréciation si prompt, si juste et si délié, une sagacité si pénétrante, que rien ne lui échappe des plus imperceptibles nuances de passions, des plus insensibles variations de caractères ; et puis il y a ce *quid divinum* auquel les anciens Germains rendaient hommage, cette entraînante sensibilité qui enlace et domine les âmes sans qu'elles songent à se révolter, ces élans sympathiques et spontanés d'amour et de générosité qui enlèvent les cœurs à leur insu ; et puis encore, cette élasticité dans le langage, cette inépuisable variété de ressources, ce poli, ce moelleux dans les manières, cette douceur dans le son de voix, ce charme dans les caresses, cette invincible puissance dans un tendre regard ; il y a surtout, dans le cœur d'une mère, un si ardent foyer d'amour et de dévouement, qu'elle trouve sa joie à se sacrifier à chaque instant, qu'elle est toujours attentive, toujours inquiète, toujours occupée à mettre en jeu l'ensemble de ces irrésistibles moyens pour obtenir un succès qui lui est plus cher que la vie. Quel enfant pourra lui résister, si on ne l'ôte pas de ses bras ! et au prix de cette tactique maternelle, qu'est-ce que la discipline d'une école, l'expérience et le zèle du maître le plus habile et le plus consciencieux ! La mère de Chrysostome, comme il nous l'apprend lui-même, était particulièrement une femme aussi distinguée par son esprit que par sa piété ; et, jusque dans son adolescence, elle se chargea des soins de son éducation. Restant sous ses auspices, il fréquenta l'école de Libanius, où déjà son génie rayonna assez pour in-

spirer à son éloquent maître le regret de ne pas l'avoir pour successeur. Comme on demandait à Libanius, aux derniers momens de sa vie, quel était celui de ses disciples qu'il regardait comme le plus capable de lui succéder. *C'est Jean*, répondit-il; *mais les Chrétiens me l'ont enlevé*. Jean recueillit dans l'école de Libanius les traditions de l'antique éloquence; mais, en même temps, il reçut de lui des mœurs païennes; ce que nous appellerions maintenant des mœurs mondaines, ce qui est la même chose : il oublia les bons principes de sa mère; son imagination vive et ardente, mais juvénile encore, n'ayant pas trouvé jusqu'alors un aliment digne d'elle, se tourna vers le futile; il prit goût à la parure et aux dissipations, il se passionna pour les spectacles, et pour tout ce qu'il appela depuis, dans son *Livre du Sacerdoce*, la bassesse du siècle; il fut jeune homme enfin. Avide de liberté, comme un enfant qui vient de quitter les lisières; avide surtout de luttes et de triomphes, comme il nous l'apprend lui-même, il se jeta avec empressement dans la carrière du barreau. Mais il avait l'esprit trop solide et le cœur trop grand pour trouver le repos et la satisfaction dans cette vie du dehors. Il s'en dégoûta bientôt; il éprouva le besoin de se recueillir, de penser, de sentir et d'agir, d'être homme, d'être philosophe, d'être chrétien; il se mit sous la direction du bon saint Mélèce. Les touchantes insinuations de ce digne évêque firent fibrer, dans le cœur de Chrysostome, les fibres les plus intimes; il découvrit tout-à-coup avec surprise et contempla avec avidité le nouveau monde que jusqu'alors il n'avait aperçu que dans une sorte de mirage; son imagination s'enflamma, sa foi voulut s'élancer d'un seul bond vers la perfection chrétienne; il ne songeait à rien moins qu'à renoncer à tout et à se faire anachorète. La pauvre mère gémit; elle le conduisit dans la chambre où elle l'avait mis au monde, le fit asseoir à côté d'elle sur le lit où, pour le mettre au jour, elle avait éprouvé les douleurs et les joies de l'enfantement, et là elle lui adressa cette déchirante et irrésistible allocution qu'il nous a conservée; elle lui fit promettre d'attendre qu'il lui eût fermé les yeux avant de se retirer dans le désert. Le bon fils promit tout à la bonne mère; il tint fidèlement sa parole. Mais à peine eut-il fait ses derniers adieux et rendu les derniers devoirs à cette amie, qu'il se retira dans les montagnes. Là, son cœur s'ouvrit à l'aise et se dilata aux grands spectacles de la nature; il vécut seul avec Dieu et avec lui-même; ses pensées s'agrandirent et s'élevèrent; son caractère, naturellement aussi ferme que son cœur était doux, se trempa fortement dans les plus sublimes contemplations et dans les austérités de la pénitence; il prit cet esprit de haute et chrétienne indépendance qui tombe à genoux devant le vrai, le beau et le bon; mais qui rompt en visière avec les fausses et misérables bienséances du monde, avec tout ce qui ne vient pas de Dieu et ne va pas à Dieu. On peut dire que, dans les grottes des montagnes de Syrie, Chrysostome élabora d'avance, dans leurs germes, sa vie, ses discours, ses réformes, ses luttes, ses chagrins, ses sacrifices, son dévouement, son martyre. Le Démosthène chrétien, ne trouvant pas encore assez profonde cette solitude des forêts et des rochers, se renferma dans un antre pour méditer sur l'Écriture sainte qu'il savourait avec délices. Quelle épreuve! mais quel homme en est sorti! Cette longue et profonde méditation des saints livres, nous est l'explication de l'allure simple, franche et forte de son éloquence inspirée. Cette vie austère épuisa ses forces, il tomba malade, il fallut le transporter à Antioche; des infirmités graves qui se déclarèrent dès lors, hâtèrent, avec ses travaux et ses chagrins, son arrivée au tombeau. Le patriarche saint Mélèce le reçut dans ses bras comme un fils; il se l'attacha par les liens de la plus tendre affection, et voulut l'ordonner diacre; son successeur, Flavien, l'éleva à la prêtrise et lui confia le ministère de la parole, fonction jusque-là réservée aux seuls évêques. Jean avait alors 43 ans, et déjà il était auteur de plusieurs pieux et savans traités, entre autres du *Livre du Sacerdoce*, véritable chef-d'œuvre, dont il est à regretter que notre langue ne possède jusqu'à présent aucune bonne traduction.

On dit que les poètes naissent et que les

orateurs se forment; si l'on ne se rappelait les rudes épreuves que Jean traversa, on serait tenté de dire que lui, par exception, était né orateur. Dès qu'il monta dans la chaire, il obtint un succès prodigieux; la foule se portait partout sur ses pas, avide d'entendre sa parole; chrétiens, juifs, hérétiques, amis ou ennemis de la doctrine, tous affluaient, tous se pressaient, tous applaudissaient. Et quel était le charme de l'orateur? en quoi consistait le secret de son éloquence? C'était de s'oublier, d'être tout entier, sans apprêt, sans fard, sans recherche, à la vérité qu'il annonçait. Il se contentait d'expliquer l'Ecriture sainte; mais la comprenant, il la faisait comprendre; il était simple et familier; il était vrai, ferme, vigoureux et sévère; il parlait avec conviction, avec chaleur, avec passion des choses du ciel, comme on parle des choses de la terre; il les voyait et il les montrait; il les sentait et il les faisait sentir; souffrant, haletant sous le poids de la vérité qui l'opprimait, sous l'aiguillon de la sainte passion qui le pressait, il faisait effort pour répandre et soulager son âme : les comparaisons les plus simples et les plus frappantes, les images les plus vives, les pensées les plus originales et les plus soudaines, les mouvemens les plus rapides, les plus subits et les plus retentissans, coup sur coup, se succédaient sans interruption, et son génie prenant des ailes de flamme, s'élevait ensuite à des hauteurs prodigieuses et planait avec ravissement dans le ciel, et puis il retombait avec chagrin sur la terre; il pleurait, il gémissait, il menaçait; et puis encore, il plongeait dans les profondeurs des abîmes éternels, et reparaissait en poussant des cris de détresse, en racontant ce qu'il avait vu et jetant l'effroi dans toutes les âmes. Ensuite, ses réminiscences de l'Ecriture se fondaient dans son style, il parlait le langage de Paul qui semblait lui dicter à l'oreille ce que sa bouche répétait; il retournait dans son ancienne et douce solitude, il allait y chercher d'inexprimables mélodies, de célestes délices, des saveurs divines, et rentrant dans la ville, il s'étonnait qu'on fût encore occupé à bâtir des maisons, à placer des capitaux, à joindre des champs à des champs; il demandait pourquoi toujours des pauvres, toujours des riches, toujours des misérables, toujours des voluptueux, pourquoi on ne distribuait pas à ses frères son or et ses vêtemens, pourquoi on ne pensait pas à la mort qui anticipe notre vie par son ombre, pourquoi on ne s'assurait pas la conquête du ciel par la pénitence. Que sais-je, moi, la bouche d'or éructait pêle-mêle comme une lave brûlante qui sort d'un cratère enflammé tout ce que le cœur lui envoyait de sa plénitude. Voilà Chrysostome, voilà l'orateur chrétien; il ne lui faut pas d'art, il ne lui faut qu'une âme et de la foi. Qu'il ne se prêche pas lui-même, qu'il répète avec zèle et humilité la parole de Dieu; sa parole est puissante, celui qui la dira sera un grand et sublime orateur.

Ainsi, pendant plus de dix ans, et toujours avec la même ardeur et le même succès, Jean répandit la semence de la parole dans l'église d'Antioche. Il en fut enlevé comme nous avons vu et transplanté à Constantinople. Fier de son choix, et certes il avait le droit de l'être, l'empereur Arcade voulut rendre solennelle l'ordination de Chrysostome, il appela pour la faire un grand nombre d'évêques, et Théophile, patriarche d'Alexandrie. Théophile était vivement contrarié de n'avoir pu parvenir à pousser dans la chaire de Constantinople un prêtre de son église nommé Isidore; il le fut bien davantage lorsqu'il vit Chrysostome. Saint Jean Chrysostome avait cette physionomie, que l'empreinte d'une grande pensée et l'expression d'un noble sentiment rendent imposante et majestueuse; Théophile l'envisagea, et d'un coup d'œil le trouva trop grand pour lui; il se sentit dominé, et son orgueil humilié s'en offensa. Pour écarter du premier siége de l'empire un homme dont la supériorité sur lui se manifestait d'elle-même, il voulut, sous de misérables prétextes, reculer devant l'ordination; mais Eutrope, qui tenait à honneur de couronner son œuvre, et dont il avait à craindre les poursuites pour certains méfaits dont il était accusé, menaça de le faire juger s'il ne procédait incontinent à la consécration; il céda à ce moyen d'intimidation, mais il se promit bien *in petto* de saisir la première occa-

sion qui se présenterait d'abattre celui à l'élévation duquel on le forçait de concourir. Il devint dès lors l'ennemi secret mais acharné de Jean ; plus tard, le promoteur et l'acteur principal des persécutions sous lesquelles celui-ci succomba. L'histoire nous le repsésente comme un homme instruit et capable, mais jaloux, impérieux, violent, et d'un caractère assez noir et vindicatif pour éteindre une vengeance dans le sang. Il se montra bien tel dans toute la suite de sa conduite envers saint Jean Chrysostome.

Aussitôt après son ordination, le nouveau patriarche envoya à Rome une députation pour solliciter ses lettres de communion, démarche que je prends d'autant plus de soin de noter qu'elle a été passée sous silence par la plupart des historiens modernes ; et cependant, suivant l'usage, il commença les fonctions de sa charge. Il y avait beaucoup à faire : saint Grégoire de Nazianze qui n'avait gouverné cette église que pendant trois ans, n'avait pu qu'ébaucher l'œuvre qui était à parfaire. Le vertueux mais vieux Nectaire n'avait pas eu la vigueur nécessaire pour retrancher les abus graves et nombreux qui s'étaient introduits dans l'interrègne de près d'un demi-siècle, causé par la persécution arienne. Chrysostome commença par la prédication : à Constantinople comme à Antioche, ses discours furent des triomphes ; les temples étaient envahis par une foule compacte, composée de toutes les sectes et de toutes les croyances ; les acclamations et l'enthousiasme de ses auditeurs y éclataient souvent malgré lui ; mais ce qui était tout pour lui, de nombreuses conversions couronnèrent bientôt la puissance de sa parole.

De la parole il passa à l'action, dès qu'il eut suffisamment étudié le terrain qu'il avait à cultiver. Il avait l'œil pénétrant, et des vues en rapport avec la grandeur de son âme, avec la hauteur de sa pensée. Il ne s'embarrassa pas, il ne se perdit pas dans un labyrinthe de minuties ; il n'essaya pas de masquer, de replâtrer misérablement les brèches de l'édifice ; il vit que dans son travail de reconstruction, il fallait reprendre les choses en sous-œuvre ; comme tous les grands évêques, pour arriver à la réforme des mœurs du peuple, il commença par épurer et réformer le clergé ; il voulut de la science ; il exigea des vertus et du dévouement. Il posa une base solide, l'ordre canonique qu'il rétablit dans toute sa vigueur, le modifiant et le complétant suivant les nouveaux besoins qui avaient surgi ; la loi seule était la règle, droits et devoirs marchaient de front ; personne donc ne pouvait se plaindre, du moins raisonnablement. Mais en restaurant avec droiture, et en maintenant avec zèle les justes prérogatives du prêtre, il exigeait avec rigueur l'accomplissement ponctuel du devoir sacerdotal ; il ne ménageait aucun abus ; il tranchait dans le vif : quiconque n'avait pas l'instruction compétente, le désintéressement, la pureté de mœurs, la sainteté de vie qui doivent distinguer un prêtre, était impitoyablement retranché du corps ecclésiastique ; il voulait que le sanctuaire resplendît de lumières et répandît dans l'Eglise le parfum des plus exquises vertus.

Après la restauration de la discipline ecclésiastique, le soulagement des pauvres était le soin qui le préoccupait le plus. La charité rendit son œil pénétrant pour découvrir leurs besoins et multiplier les ressources dans sa main pour les soulager ; aucune souffrance ne lui échappait, aucun malheureux ne lui était inconnu. Il avait calculé le nombre des pauvres et il voulut leur porter secours à tous. Il commença par ériger plusieurs hôpitaux ; ils ne suffisaient pas ; il livra son palais, ensuite il s'adressa aux riches et leur demanda de réserver quelques chambres dans leurs demeures pour y recevoir les pauvres malades ; il leur recommanda de les soigner eux-mêmes. « Il y a cent mille chrétiens dans cette ville, disait-il, et à peu près cinquante mille pauvres ; si nous le voulons bien, il n'y en aura pas un seul d'abandonné. Quel est celui des infidèles qui pourra tenir contre l'exemple de notre charité et ne se convertira pas ? »

Pour faire affluer les aumônes, il fallait donner l'exemple d'une sainte épargne et porter d'abord la réforme dans sa maison. C'est toujours par là que les saints évêques ont commencé. Il réduisit ses dépenses, il retrancha toutes celles

qui n'étaient pas indispensables et se réduisit au strict nécessaire. *Les alimens et le couvert, rien de plus;* il répétait souvent à ses prêtres cette règle de saint Paul, et il se l'appliqua sévèrement à lui-même. Après avoir donné cet exemple de pauvreté, de dépouillement volontaire, après avoir été jusqu'à vendre les vases sacrés, il alla frapper à la porte des riches et se mit à tonner de toute la force de son éloquence contre leur opulence et leur orgueil. « Descendez donc une fois de cette vaine et fastueuse hauteur, s'écriait-il, en considérant la bassesse de votre nature; car enfin, qu'êtes-vous? de la terre, de la poussière, de la cendre, de la fumée; vous commandez à plusieurs hommes, oui, mais vous êtes les esclaves de vos passions; convenez-en, c'est la vérité. Il me semble voir un homme qui, dans l'intérieur de sa maison, se laisserait battre par ses valets, et puis qui, descendant dans la rue, irait se vanter de sa puissance. »

Il donna des instructions aux veuves; il leur prêcha la modestie, la retraite, le recueillement, la simplicité de la parure. Pour établir toutes ces réformes il employait toujours cette éloquence simple, franche, populaire, qui s'adresse aux masses, les intéresse, les passionne, les enlève; sa parole avait cette dignité qui la recommande aux gens de bon ton, mais en même temps cet entrain, ce laisser-aller, ce parler sans-façon, cette désinvolture de démarche, cette flexible et vive allure qui lui permet de se plier vite et sans effort à toutes les variétés de la pensée soudaine, de suivre les ondulations du sentiment de son auditoire, de saisir rapidement au passage et de jeter incontinent et à l'imprévu le mot, l'image, la comparaison que la circonstance vous apporte. La parole de Chrysostome au peuple dans l'église, comme celle d'O'Connell aux ouvriers et aux campagnards sur la place publique, était l'eau jaillissant limpide de la roche vive; elle est plus belle et meilleure que celle qui, dans les jardins des princes, est conduite par la force des machines à la hauteur d'où elle se répand ensuite en nappes étagées avec une magnificence qui d'abord vous étonne, mais bientôt vous fatigue et vous déplait. J'ajouterai que Chrysostome ne se lassait pas, ne reculait jamais quand il attaquait un abus, quand il poursuivait une réforme; il poussait l'ennemi l'épée dans les reins; il le débusquait successivement de tous les postes où il essayait de se retrancher; il parlait deux ou trois fois par semaine, quelquefois plus souvent, toujours sur la même matière: ce n'était pas de vives mais transitoires escarmouches comme celles de nos orateurs, qui passent sans conséquence d'un sujet à un autre, qui peuvent savoir vaincre, mais qui ne savent pas réduire l'ennemi et profiter de la victoire; la guerre qu'il faisait aux abus et aux vices était une guerre régulière et suivie, c'était une guerre à mort. Il n'y avait ni paix ni trève qu'on n'eût crié merci, qu'on ne se fût rendu à discrétion; il occupait la place, il y dictait ses lois et seulement ensuite il allait plus loin. Ainsi, sur chaque sujet, il nous a laissé un ensemble de discours qui composent une sorte de traité complet sur la matière. Je suis long, messieurs, je suis long, mais ces détails portent un bien utile enseignement.

Jean n'était pas seulement évêque, il était patriarche de son diocèse: il étendit son regard et porta son bras sur les 28 provinces de son patriarchat. Il fit partout marcher la réforme: prêtre ou évêque, personne ne lui échappait; celui qui n'avait pas une conduite régulière était averti; celui qui se montrait incorrigible était déposé. Son zèle franchit les limites où il eût pu s'enfermer: il s'étendit sur les peuples sauvages et nomades qui bordaient les frontières de sa juridiction; il envoya des missionnaires chez les Scythes et chez les Goths, et recula par les succès qu'il obtint les possessions spirituelles de l'Eglise.

On n'attaque pas impunément les vices et les passions; le sévère prédicateur, l'infatigable réformateur doit soulever contre lui des ennemis implacables: Chrysostome en eut bientôt de nombreux; il en eut jusque dans la cour; il en trouva un, même dans le ministre qui avait été le premier instrument de son exaltation. L'injuste haine d'Eutrope servit à faire éclater la grandeur d'âme et la charité du saint prélat: on sait comment il sauva ce malheureux, réfugié après sa

disgrâce dans une église dont il avait lui-même détruit l'immunité, et quels admirables discours il prononça dans cette circonstance. Mais la protection hardiment généreuse qu'il étendit sur cet infortuné ne fut pas capable de toucher le cœur de ses autres ennemis et de les désarmer ; ils continuèrent à tramer sourdement sa perte.

Quand le perfide Théophile, attentif au progrès des haines qui s'amoncelaient, les jugea suffisamment envenimées, il se montra tout-à-coup. Il convoqua brusquement au Bourg-du-Chêne, faubourg de Chalcédoine, un grand nombre d'évêques mécontens, de prêtres et de diacres compromis, 36 évêques, dont 29 égyptiens, beaucoup de prêtres et de diacres accusateurs se rendirent à ce concile. On cita Chrysostome à comparaître; surpris au delà de toute expression, il répondit qu'il n'avait rien à se reprocher, que néanmoins il était prêt à se rendre au concile et à rendre compte de sa conduite, devant cent, devant mille évêques, pourvu qu'on éloignât Théophile et ses autres ennemis. Cette réponse ne satisfit pas; il n'entrait pas dans le plan de ceux qui voulaient à tout prix une condamnation, d'écarter les juges qui devaient la procurer. Chrysostome fut cité une deuxième, une troisième, une quatrième fois; il opposa la même réponse. Le concile se résolut à le condamner par contumace, et le déposa de son siége. Le but du patriarche d'Alexandrie était atteint.

Nous voyons ici invoqué par l'accusé, le droit de récusation, inscrit par le faux Isidore dans les Fausses Décrétales et précédemment invoqué aussi de la même manière et dans une circonstance semblable, par Rothade, au neuvième siècle, lorsqu'il est poursuivi par Hincmar de Reims, adversaire aussi influent sur les juges ses assesseurs que Théophile au concile du Chêne.

La sentence de déposition était prononcée, mais il n'était pas facile d'en obtenir l'exécution. Tout le peuple de Constantinople, sans distinction de cultes, était entièrement dévoué à Chrysostome; quand il apprit le traitement qu'on voulait lui faire, son indignation se souleva et l'on vit les Juifs et les païens mêlés aux Chrétiens, se grouper autour de lui, faire une garde assidue autour de son palais et témoigner unanimement, par leur attitude menaçante, qu'ils étaient prêts à tout entreprendre pour le soutir contre ses ennemis. On ne pouvait donc espérer de parvenir à l'expulser sans l'emploi de la force publique. Pour l'obtenir, on accusa Jean du crime de lèse majesté, comme ayant appliqué à l'impératrice l'épithète flétrissante de Jésabel. L'empereur crut à la calomnie, et prononça la peine de l'exil. On vit le saint patriarche, conduit par la force armée hors de Constantinople, au milieu d'un immense concours de peuple qui l'accompagnait en fondant en larmes. Il fut dirigé sur la Bithynie; mais son exil ne dura pas long-temps. La nuit suivante, un violent tremblement de terre dont les secousses ébranlèrent le palais impérial, porta la terreur dans l'âme de l'impératrice, qui sollicita à l'instant le rappel de Chrysostome et lui écrivit elle-même pour le prier de revenir. Dès le lendemain il rentra dans la ville ; son retour fut un triomphe : la foule ravie se porta à sa rencontre ; des larmes d'attendrissement et de joie coulaient de tous les yeux; de bruyans cris d'allégresse éclataient partout sur son passage, tandis qu'en chantant des psaumes, on le conduisait processionnellement à l'église, au milieu de l'éclat de mille cierges allumés. Là, au lieu de se contenir, les acclamations redoublèrent; on le porta sur son siége, et le peuple, ivre de joie, ne savait comment exprimer son enthousiasme. L'éloquent évêque monta en chaire pour remercier le peuple de tant de témoignages d'affection, il n'oublia pas l'empereur et il lut la lettre de l'impératrice en accompagnant cette lecture de louanges et de l'expression de sa reconnaissance. L'enthousiasme du peuple fut porté au délire, le discours de Jean fut interrompu par des cris et des applaudissemens qui partirent en même temps de tous les coins de l'église : il lui fut impossible d'achever. Si le saint évêque eût été accessible aux sentimens qui s'élevèrent dans l'âme de Thémistocle, lorsqu'après ses victoires, la première assemblée de toute la Grèce se leva spontanément à son arrivée en l'appelant

son sauveur, ce jour, il eût pu dire comme lui, en jouissant de son triomphe: *Je suis suffisamment récompensé.*

Deux mois après, on érigea vis-à-vis le palais, près de l'église de Sainte-Sophie, une statue d'argent en l'honneur de l'impératrice. Il y eut à cette occasion des réjouissances publiques, des danses indécentes, des cérémonies superstitieuses et bruyantes qui troublèrent le service divin. Il n'y a pas d'homme complet; Chrysostome avait la droiture et la franchise, mais aussi la raideur d'un anachorète: au lieu de dissimuler prudemment la pénible impression qu'il éprouvait, et, par une démarche à la cour, d'obtenir la cessation de ce scandale que vraisemblablement on n'avait pas prévu, entendant les échos de son église retentir de ces profanes divertissemens, il se livra à toute l'impétuosité de son zèle, et du haut de la chaire lança le blâme à la fois et contre ceux qui participaient à ces réjouissances et contre ceux qui les ordonnaient. L'impératrice, se croyant désignée par ces paroles imprudentes, fut blessée jusqu'au fond de l'âme et jura de se venger. Elle s'adressa aux anciens ennemis du saint prélat, particulièrement à Théophile d'Alexandrie, les engageant à s'assembler à Constantinople pour déposer de nouveau Chrysostome. Théophile, qui, au retour de Jean, avait eu hâte de se retirer devant les manifestations de l'enthousiasme populaire, n'osa pas reparaître, mais il se fit représenter par plusieurs évêques ses partisans à qui il remit, avec ses instructions, les canons que les Ariens avaient faits au concile d'Antioche pour frapper saint Athanase. Le conciliabule se réunit. On y produisit contre Jean deux canons de ce concile; le 4ᵉ ainsi conçu: « Si un évêque déposé par un concile, ose s'ingérer dans le ministère et le remplir comme auparavant, il n'aura plus d'espérance d'être rétabli dans un autre concile et ses défenses ne seront point écoutées; » le 12ᵉ: « Si un évêque, déposé dans un concile, ose importuner l'empereur, au lieu de se pourvoir devant un plus grand concile, il sera indigne de pardon; on n'écoutera pas sa défense et il n'aura point d'espérance d'être rétabli. » Il semblerait que Chrysostome avait prévu ces difficultés, car, après son rappel, il s'était arrêté aux portes de Constantinople, disant qu'il ne voulait pas y rentrer, avant d'avoir été rétabli par un concile; mais il fut enlevé par le peuple qui ne lui permit pas de délibérer. Au rapport de Sozomène, il aurait, après sa réinstallation, fait ratifier son rétablissement par un concile; mais lui-même paraît dire le contraire, en assurant au pape qu'il n'a pu réunir de concile. Quoi qu'il en soit, ces canons fabriqués par les Ariens, n'avaient aucune valeur; mais on eut beau le répéter, ses ennemis avaient pris leur parti et se sentaient appuyés, il fut condamné, déposé, et l'on désigna Arsace pour le remplacer.

Sans s'inquiéter de ce jugement, Jean continua ses prédications et toutes les fonctions épiscopales avec le même succès et le même fruit. Aux significations qu'on lui adressait, il se contentait de répondre qu'il attendait les ordres de l'empereur pour effectuer son départ, et ces ordres, l'empereur n'osait les donner dans la crainte d'une sédition. Neuf ou dix mois se passèrent ainsi. Enfin ses ennemis résolurent de troubler l'ordre public pour forcer l'empereur à agir; ils entrèrent à main armée dans l'église et jetèrent l'épouvante; du sang fut répandu; la ville était pleine de trouble, Chrysostome reçut l'ordre de sortir secrètement de la ville. Il n'opposa aucune résistance; il fit ses adieux aux évêques qui vivaient avec lui, aux amis qui ne l'avaient point abandonné et se laissa conduire en silence dans l'exil d'où il ne devait point revenir. Il y avait 5 ans qu'il occupait le siége de Constantinople.

Il y avait déjà plusieurs mois qu'il avait écrit au pape Innocent Iᵉʳ pour l'instruire de ce qui se passait; il avait chargé 4 évêques et 2 diacres de son message; mais l'arrivée de ses envoyés à Rome avait été prévenue par Théophile. Plusieurs députations se succédèrent de part et d'autre. Le pape vit bientôt clair dans cette affaire; il n'eut pas de peine à démêler la haine et la jalousie du bon droit. Mais que pouvait-il faire? Il n'avait pas le solide point d'appui que plus tard Nicolas Iᵉʳ trouva dans la loi de Charlemagne; l'empereur Arcade n'était pas son justiciable au temporel; l'ex-

communication était bornée à ses effets spirituels; la terre d'Orient venait d'être remuée tout récemment par l'hérésie; les semences qu'elle y avait jetées y avaient laissé des germes dangereux, et l'on avait tout à craindre de la puissance impériale, si, dans son mécontentement, elle se tournait tout d'un coup du côté des ennemis de la foi. D'ailleurs l'empereur n'était pas le plus coupable; il n'avait été que l'instrument d'exécution de toutes ces manœuvres. Gémissant de son impuissance, Innocent se borna à recommander des jeûnes et des prières pour la paix de l'Eglise; et cependant, il donna des lettres de communion à Jean Chrysostome, il le consola et l'exhorta à la patience en lui exprimant le regret de *ne pouvoir le secourir; à cause des personnes puissantes qui s'y opposaient.*

Il écrivit à Théophile d'Alexandrie sur un autre ton: il blâma sévèrement sa conduite, et lui ordonna de se trouver au concile qu'il allait convoquer dans un lieu qui serait à portée des Orientaux et des Occidentaux; à la citation qu'il lui faisait des canons du concile d'Antioche, il répondit qu'il eût à s'en tenir aux canons de Nicée, que l'Église romaine n'en connaissait pas d'autres. Il écrivit ensuite aux prêtres et aux diacres emprisonnés pour la cause de Chrysostome; il les engageait à persister dans leur attachement à leur légitime évêque, et à ne point reconnaître Arsace, dont il déclarait l'élection nulle; il s'élevait contre les canons d'Antioche, et les flétrissait comme l'œuvre des hérétiques.

Pendant que Chrysostome, conduit d'exil en exil, s'enfonçait dans des pays barbares, assailli par mille souffrances, poursuivi par tous les genres de cruauté, le pape convoquait un concile à Thessalonique, pour juger cette affaire. Il fit écrire à Arcade par son frère Honorius, empereur d'Occident, et le fit prier d'envoyer les évêques au concile; mais toutes ces démarches restèrent infructueuses; elles furent annulées par le mauvais vouloir de la cour de Constantinople, qui les fit échouer. On alla jusqu'à arrêter les envoyés du pape, on saisit et l'on ouvrit les lettres qu'ils portaient, et ils furent obligés de retourner en Italie sans avoir pu accomplir leur mission.

Saint Jean Chrysostome, touché de tout ce que le pape avait fait pour lui, le remercia dans une seconde lettre qu'il écrivit la troisième année de son exil. Cette lettre est courte, mais pleine de sentimens de reconnaissance et de résignation. Il y rend un éclatant témoignage à la primauté du siége de Saint-Pierre, en disant au pape: « C'est sur vous que repose le fardeau du monde entier, puisque vous avez à combattre à la fois et pour les églises désolées, et pour les peuples dispersés, et pour les prêtres environnés d'ennemis, et pour des évêques mis en fuite, et pour les constitutions de nos pères, outrageusement foulées aux pieds. »

Ce fut la dernière lettre qu'il écrivit au pape. Il mourut bientôt après, à l'âge de soixante trois ans. Sa mort plongea le pape dans une profonde affliction: il avait apprécié le beau génie, les services, les mérites et les souffrances de ce saint patriarche; dans son accablement, il se reprocha des torts qu'il n'avait pas, il regretta de n'avoir pas agi avec plus de vigueur pour le défendre. Dès lors il ne garda plus aucun ménagement; il lança l'excommunication contre l'empereur Arcade et contre tous les persécuteurs de ce grand homme, et déclara pour jamais Arsace indigne de l'épiscopat. L'empereur, étourdi d'un coup qu'il n'attendait pas, ne songea qu'à s'excuser et à obtenir l'absolution de la censure qui le frappait; il allégua son ignorance, se défendit d'avoir pris aucune part à la condamnation de Jean Chrysostome, assura qu'il avait fait à Eudoxie de vifs reproches sur sa conduite, mais demanda grâce pour sa mémoire, en disant que le chagrin et les regrets l'avaient conduite au tombeau. Il sollicita son absolution; le pape la lui envoya, mais dans une lettre d'un laconisme qui lui disait qu'il n'était pas dupe de ses excuses.

Dans cette course rapide, entraîné par mon sujet, j'ai négligé une foule de détails biographiques des plus intéressans. La vie de saint Jean Chrysostome est remplie de beaux traits et d'événemens tragiques; rien n'y manque de ce qui est propre à exciter et à nourrir l'inspira-

tion de l'écrivain : un grand caractère, un haut génie, une position élevée, des luttes, des combats et des victoires, des alternatives de malheurs et de triomphes, des persécutions, des souffrances, des travaux, des succès, des mérites, de la gloire ; voilà des matériaux riches et variés, qui n'attendent qu'une main habile pour donner un chef-d'œuvre d'intérêt. Ce chef-d'œuvre nous manque ; des documens complets sont déposés dans l'histoire et attendent l'emploi que pourrait en faire une plume exercée. Je me résume.

Toute la règle des élections est mise en action dans l'histoire de l'épiscopat de saint Jean Chrysostome. Il est appelé par l'empereur au siége de Constantinople ; mais le clergé et le peuple sont appelés à approuver son choix. A peine ordonné, Chrysostome envoie à Rome une députation, pour obtenir la confirmation du pape. Cité devant un concile, il refuse d'y comparaître, avant qu'on ait éloigné ses ennemis : garantie juridique, dont on veut voir l'origine dans les Fausses Décrétales, mais que nous retrouvons, au quatrième siècle, invoquée par un grand patriarche, appuyée par lui sur les règles de l'Église, et reconnue par le silence du pape. Déposé, il recourt à Rome ; ses ennemis l'imitent ; tous reconnaissent l'autorité du Saint-Siége. L'empereur est excommunié, et au lieu de décliner la juridiction romaine, d'invoquer l'indépendance de l'Église d'Orient, il s'excuse, il se défend, il demande l'absolution. Ainsi le pouvoir du pape est reconnu par les prêtres, par les évêques et par les patriarches, par les accusés et par les accusateurs, par l'empereur d'Orient lui-même lorsque ce pouvoir le frappe ; et quinze siècles après on vient nous dire avec une assurance que j'admire, qui me confond, que ce pouvoir n'était pas reconnu dans la primitive Église, qu'il a fallu au neuvième siècle le titre supposé des Fausses Décrétales pour lui inférer des droits incontestables !

REVUE.

VISITE A L'EXTATIQUE DE CALTERN

ET A L'ADDOLORATA [1] DE CAPRIANA.

L'Université Catholique a donné à ses lecteurs il y a plus d'un an [2] une histoire de l'extatique de Caltern, extraite de la *Mystique chrétienne* du célèbre Gœrres. Elle leur offre aujourd'hui la relation d'une visite faite par l'un de ses collaborateurs à cette sainte fille, et à une autre fille peut-être plus étonnante encore, Domenica Lazzari de Capriana. On retranchera autant que possible de cette relation les détails qui se trouvent déjà dans celle de l'illustre professeur de Munich, et l'on s'étendra par conséquent beaucoup moins sur Marie de Mœrl que sur Dominica Lazzari, dont il n'a pas encore été parlé dans ce recueil.

Le 22 septembre 1840, nous arrivâmes à Kaltern ou Caldaro, bourg à 3 lieues de Botzen, où habite Marie de Mœrl. Nous fûmes admis chez elle vers midi et nous la vîmes dans l'état d'extase qui lui est habituel. Vêtue d'une robe blanche, elle était à genoux sur son lit : son corps, penché en avant dans une position que personne n'aurait pu supporter deux minutes, semblait ne s'appuyer que sur la pointe des pieds : on ne peut mieux la

[1] Tel est le nom expressif qu'on donne ordinairement à la stigmatisée de Capriana.

[2] Voyez la 60e livraison, t. XI, 450.

comparer qu'à un oiseau posé à terre au moment où il se prépare à s'envoler. Ses mains jointes laissaient voir à leur partie extérieure une marque rougeâtre indiquant la place des stigmates par lesquelles son sang coule à certaines époques, en mémoire de la Passion du Sauveur. Sa tête était tournée vers le ciel; ses yeux fixés sur un objet, invisible pour tout autre que pour elle. Il y avait dans toute sa figure et surtout dans son regard immobile, une expression de ravissement qu'aucune parole ne peut rendre. Dans cet état elle ne voit rien de ce qui se fait autour d'elle; mais aucun bruit, quelque fort qu'il soit, ne peut l'en tirer; et l'on a vu souvent des mouches se poser sur ses yeux ouverts sans exciter le plus léger mouvement dans cette partie si sensible à tout contact. Il suffit toutefois pour faire cesser son extase, d'une parole dite à voix basse par son confesseur auquel elle a fait vœu d'obéir[1]. A peine cette parole est-elle dite qu'elle se recouche avec une agilité surprenante; puis, semblable à une personne qui s'éveille, elle regarde ceux qui se trouvent là, écoute ce qu'ils lui disent et leur répond par des signes (car elle ne parle qu'à son confesseur). Il y a beaucoup de grâce dans son sourire et dans l'expression de son visage, et ses manières sont pleines à la fois de simplicité et de dignité. Elle donne ordinairement à ceux qui la visitent, de petites images de saints, au bas desquelles se trouvent des sentences pieuses, et l'on dit que le choix de ces images est la plupart du temps dirigé par des lumières qui lui sont accordées sur la position de ceux auxquels elles sont destinées. Il est sûr qu'elle ne les donne pas au hasard, mais elle les choisit dans un assez gros paquet qu'on lui présente. Je dois dire que celles qu'elle m'offrit avaient des rapports assez marqués avec ma situation et les pensées qui m'occupaient: mon compagnon de voyage reçut la même impression en ce qui le concernait. Nous fûmes frappés comme tout le monde l'a été, de la tendance de Marie à retourner toujours à l'état d'extase comme à son état naturel. Il y avait à peine quelques minutes qu'elle avait repris l'usage de ses sens, lorsque nous vîmes ses yeux se fixer sur l'objet invisible de ses contemplations, et tout mouvement s'arrêter sur son visage et dans toute sa personne. Quand l'extase revient ainsi, Marie ne reste pas long-temps couchée, mais elle se remet à genoux dans la position décrite plus haut, et cela se fait avec une rapidité merveilleuse, sans qu'elle sépare ses mains, jointes contre sa poitrine, sans que ses regards perdent leur immobilité. On dirait un arbre qu'on a tenu courbé pendant quel-

[1] L'abbé Antonio Ricardi, auteur d'une relation très intéressante sur Marie de Mœrl, dit à ce sujet: « Quelque insensible qu'elle soit à toutes les impressions extérieures, elle ne l'est point aux ordres de son confesseur ou du curé : quoiqu'ils soient donnés de manière à ce que les plus voisins n'en puissent pas saisir un mot, l'extatique les entend aussitôt, non au son de la parole, comme elle l'a dit elle-même, mais à celui d'une voix intérieure à laquelle elle obéit aussitôt, se couchant ou se levant, agissant ou parlant selon ce qui lui est commandé. Quoique ce soit Dieu même qui la dirige et la détermine suivant son bon plaisir, il veut pourtant qu'elle soit soumise à l'obéissance envers un de ses ministres, et qu'elle se conforme ainsi à l'ordre de la prudence naturelle : puis la vertu d'obéissance plaît infiniment à Dieu, et par conséquent elle est très utile et très méritoire pour l'âme; elle a même plus de prix que l'extase à laquelle elle s'applique comme critérium de la vérité pour la discerner de l'illusion. L'obéissance, en pareil cas, est non seulement la voie par laquelle on marche sans courir risque de se tromper, mais encore elle a toujours été le meilleur signe pour distinguer si l'on est dans la bonne voie. C'est à ce signe que fut approuvée la vocation extraordinaire de saint Siméon Stylite; et tant s'en faut que les saints puissent opérer des merveilles dans cette vie sans la vertu d'obéissance, qu'elle fut quelquefois mise en réquisition pour faire cesser les miracles qu'ils opéraient après leur mort, ainsi qu'on en voit des exemples dans la vie de saint François d'Assise et dans celle de saint Bernard. Cette obéissance soudaine qui confirme les plus grandes merveilles, est propre à notre extatique. Son confesseur lui a quelquefois donné ses ordres soit intérieurement, soit d'une chambre voisine, soit d'un lieu encore plus éloigné : c'est la dernière épreuve qu'on puisse faire pour discerner les dons célestes, encore ne doit-on la faire que rarement et pour lever toute espèce de doute sur la nature de l'extase, sans quoi ce serait presque tenter Dieu... Marie a toujours obéi avec la plus grande promptitude aux ordres donnés, soit intérieurement, soit extérieurement, et elle est constamment docile à cette autorité à laquelle les personnes qui sont dans l'illusion restent sourdes. »

que temps et qui se redresse tout seul dès que la force qui le ployait cesse d'agir. Les lecteurs de l'*Université* savent déjà par la relation de Goerres, de quelle manière l'extatique de Kaltern assiste en esprit, tous les vendredis, au crucifiement et à la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et quels effets produit sur elle la contemplation de ces scènes douloureuses. Le temps que nous devions passer en Tyrol étant très limité, nous ne pûmes pas assister à ce spectacle. Nous préférâmes aller observer des phénomènes analogues et plus frappans encore, dans la personne de Domenica Lazzari, et nous nous arrangeâmes de manière à nous trouver le vendredi matin à Capriana.

Capriana est un pauvre village, situé sur une des montagnes qui dominent la vallée de Fiemme, à 3 lieues environs du bourg de Cavalese et à 10 ou 12 lieues de Trente. L'accès en est assez difficile et on ne peut s'y rendre qu'à pied ou à cheval. Le vendredi 25 septembre, étant partis de Cavalese avant le jour, nous arrivâmes vers 7 heures et demie à Capriana et nous nous fîmes conduire aussitôt à la maison de Domenica Lazzari. On nous fit entrer dans une petite chambre où le jour pénétrait à peine par une fenêtre qu'on tient ouverte jour et nuit, même à l'époque des plus grands froids, et nous vîmes le spectacle le plus saisissant et le plus extraordinaire qu'on puisse imaginer. Domenica était couchée sur le lit de douleurs qu'elle ne quitte jamais et où elle offrait comme une image vivante de Jésus crucifié. On pouvait à peine distinguer son visage parce qu'à l'exception de la bouche et du menton, il était couvert de sang à moitié séché comme d'un masque : le sang continuait à couler du front par une foule de petites blessures représentant celles de la couronne d'épines : il se répandait sur son cou et sur des linges placés au-dessous de sa tête. Ses mains fortement entrelacées étaient appuyées sur sa poitrine : à la partie extérieure, la seule qu'on pût voir, se trouvait une plaie large et profonde d'où le sang se répandait sur ses bras. Ses pieds, qu'on nous permit de regarder et qui étaient posés l'un sur l'autre, présentaient une plaie semblable, plus large et plus profonde encore, avec cette circonstance bien singulière que le sang se dirigeait vers les doigts, contrairement aux lois ordinaires de la gravité. Ces blessures semblaient n'avoir pu être faites qu'avec de gros clous, et elles paraissaient traverser les extrémités, de part en part. A ces phénomènes se joignaient des souffrances horribles, comme on pouvait en juger par les tremblemens convulsifs qui agitaient le corps de Domenica et surtout son épaule gauche dont elle paraissait souffrir plus particulièrement. Ses lèvres remuaient comme pour une prière continuelle. Quand la douleur était trop violente, elle poussait des gémissemens plaintifs : quelquefois même ses dents s'entre-choquant, faisaient entendre un bruit singulier et prolongé qu'on pourrait comparer à celui d'un rouet. Il est impossible de voir une agonie plus douloureuse et mieux caractérisée, et il y a des momens où l'on croirait que la malade va expirer. Cependant ce faible corps qui depuis 8 ans n'a pris aucune nourriture ni aucun sommeil, supporte toutes les semaines, sans y succomber, ces terribles assauts : à une certaine heure, le sang s'arrête et se sèche; les plaies se ferment toutes seules sans aucune des circonstances qui accompagnent ordinairement la guérison d'une blessure : les paroxysmes convulsifs diminuent de violence et d'intensité, et la pauvre stigmatisée rentre jusqu'au vendredi suivant dans son état ordinaire, état d'immobilité absolue et de souffrances continuelles, mais qui peuvent paraître supportables par comparaison. Nous lui fîmes deux visites dans la matinée que nous passâmes à Capriana. La première fois, elle n'était pas encore dans toute l'horreur de son agonie, et nous pûmes lui adresser quelques paroles. Je lui demandai de prier pour la France, et elle me fit signe qu'elle le ferait. On nous donna de petites images qu'on lui fit baiser et qu'on fit toucher à ses mains : je dois ajouter que malgré la pauvreté de ses parens, il est impossible de leur faire accepter aucune aumône. Je viens de raconter ce que j'ai vu de mes yeux, ce que des milliers d'autres ont vu comme moi et ce qu'il est facile à chacun d'aller vérifier. Est-il

besoin de dire que je n'ai jamais ressenti d'émotion plus vive et plus profonde qu'en face de cette représentation si fidèle de quelques traits du drame sanglant accompli sur le Calvaire? A la description de ce que j'ai vu, j'ajouterai quelques détails sur Domenica Lazzari, puisés à différentes sources. Les plus importans sont extraits d'un journal de médecine de Milan, où le docteur Léonard dei Cloche a décrit très au long les différens états dans lesquels il a vu cette fille extraordinaire [1].

Marie Dominique, dernière fille du meunier Lazzari, est née à Capriana le 16 mars 1815. Elevée suivant sa modeste condition, elle se fit remarquer de bonne heure par son intelligence et sa piété. Dans les intervalles de ses travaux, elle aimait à lire des livres de dévotion, notamment ceux de saint Alphonse de Ligori : ses prières et ses méditations étaient fréquentes; toutefois sa réserve et sa modestie ne laissaient voir en elle aucune marque de ferveur extraordinaire, ni rien qui l'élevât au-dessus de ce que doit être une fille sage et pieuse. Sa santé fut bonne jusqu'à la mort de son père qui eut lieu en 1828 : la douleur qu'elle ressentit de cette perte fut excessive et amena une maladie assez longue qui finit pourtant par céder soit aux remèdes, soit à la force médicatrice de la nature. « Le 12 juin 1833, dit le docteur dei Cloche, pendant qu'elle était occupée aux travaux des champs, elle fut prise tout-à-coup d'un certain malaise qui la retint immobile à peu de distance de sa maison. Les personnes qui se trouvaient près de là par hasard la virent debout, comme absorbée dans la contemplation ou dans l'extase. Elle eut une attaque de nerfs d'environ une heure pendant laquelle, ainsi qu'elle le dit plus tard elle-même, elle souffrait d'une soif ardente, d'une extrême difficulté de respirer et voyait à une certaine distance un homme d'un aspect vénérable qui lui ordonnait de s'arrêter afin de lui faire connaître une chose de la plus haute importance. Étant revenue à elle, la vision disparut et on la ramena à grand'peine au domicile maternel. » Le lendemain de ce jour commença une maladie caractérisée d'abord par une toux continuelle, des suffocations et de cruelles douleurs dans le bas-ventre, puis plus tard par d'autres symptômes, laquelle ne lui permit plus de quitter le lit. Dans les premiers jours d'avril 1834, éprouvant une aversion invincible pour tout aliment et toute boisson, elle commença à refuser le peu de nourriture qu'elle avait coutume de prendre : à la fin de ce mois, sur les instantes prières qu'on lui fit, elle prit pour la dernière fois un peu de pain trempé dans de l'eau. Le 30 avril, ses parens, effrayés de l'opiniâtreté et de la violence de la maladie, allèrent chercher à Cavalese le docteur dei Cloche, qui décrit avec détails l'état dans lequel il la trouva et les violentes convulsions dont elle fut assaillie en sa présence. Il fit plusieurs tentatives pour lui faire prendre quelques médicamens, mais ces essais ayant constaté chez elle l'impossibilité d'avaler quoi que ce fût, il fut obligé de renoncer à tout traitement. Il revint la voir le 29 août 1834 : « ses convulsions, au lieu d'être devenues périodiques, étaient continuelles et moins violentes. Sa sensibilité maladive était augmentée, et affectait à tel point tous les sens, qu'elle ne pouvait supporter ni lumière, ni odeur, ni bruit, sans éclater en sanglots, en gémissemens, en mouvemens convulsifs. Elle ne pouvait articuler la moindre parole qu'avec peine et d'une voix enrouée. Si quelqu'un s'approchait de son lit sans précaution et par curiosité, ses tremblemens augmentaient et ses douleurs devenaient plus vives. Elle n'avait pris aucune nourriture et toutes ses sécrétions étaient suspendues. »

La relation des *Annales de médecine universelle* ne nous fait pas connaître de quelle nature fut la transition de cette maladie à l'état où Domenica se trouve aujourd'hui. Ce fut seulement 3 ans plus tard que le docteur dei Cloche, qui avait quitté Cavalese pour aller demeurer à Trente, ayant entendu parler des étran-

[1] *Annolazioni interno, etc.* Remarques sur la maladie de Marie Domenica Lazzari, recueillies par le docteur Leonard dei Cloche, aujourd'hui premier médecin et directeur de l'hôpital civil et militaire de Trente. (Extrait des *Annales universelles* de Milan, numéro de novembre, 1837.)

ges phénomènes qui commençaient à rendre célèbre le nom de la paysanne de Capriana, voulut voir par lui-même ce qui en était et se transporta près d'elle le jeudi 4 mai 1837, à 4 heures du soir. « Elle reposait dans le même lit, dit-il, était enveloppée dans les mêmes linges et placée dans la même position où je l'avais trouvée en août 1834. Elle avait les mains jointes ou plutôt entrelacées ; elles étaient appuyées sur sa poitrine dans la position où on les met ordinairement pour prier Dieu. Sur son front, deux doigts au-dessous de la racine des cheveux, on voyait courir d'une tempe à l'autre une ligne droite passant par des points assez rapprochés sur lesquels brillait du sang frais. Ces points étaient au nombre d'à peu près 10 ou 12. Le reste de la face jusqu'à la lèvre supérieure était couvert de sang noirâtre et desséché. A l'extérieur des mains et vers le centre, c'est-à-dire entre le métacarpe du doigt du milieu et de l'annulaire, s'élevait un point noir semblable à la tête d'un gros clou, dont le diamètre était de 9 lignes et la figure parfaitement ronde. Il était plus élevé au centre et aplati sur les bords : observé à la lumière, il avait l'apparence de sang caillé et desséché. Autour de ces points se trouvaient des altérations pareilles à de petites cicatrices linéaires, toutes aboutissant au centre. Elles étaient d'un brun pâle et d'environ 2 lignes de long. Une marque semblable à celle des mains existait au-dessus du pied droit et à peu près au milieu : elle était entourée aussi de plusieurs lignes en forme de rayons partant du centre. Je ne pus pas voir le dessus du pied gauche, parce qu'il était fortement comprimé, pour ne pas dire entièrement couvert par la plante du pied droit. Domenica parlait lentement, le son de sa voix était plaintif, ses paroles étaient vives et énergiques. Son esprit paraissait calme et tranquille ; son corps, et principalement les extrémités inférieures, était agité par un tremblement convulsif incessant comme l'est une feuille par le souffle du vent.

« Quand je fus près de son lit, elle me témoigna par des paroles affectueuses et par son sourire que ma visite lui était agréable. Je lui dis combien son état m'inspirait de compassion ; elle ne répondit pas, leva les yeux au ciel et inclina la tête. Je lui fis différentes questions pour mieux connaître ses souffrances intérieures ; elle y répondit de bonne grâce. Lui ayant demandé à voir la paume de ses mains et la plante de ses pieds qui avaient pris une position presque horizontale à ses jambes, elle me répondit : « Je ne puis pas me remuer. Il m'est impossible à présent de séparer une main de l'autre, ni le pied droit du gauche. Le seul effort que je ferais pour vous satisfaire me causerait des douleurs horribles et d'affreuses convulsions. » Ma curiosité ne se contenta pas de cette excuse, je renouvelai mes instances et m'efforçai de trouver de bonnes raisons pour la persuader. Elle garda le silence pendant quelques momens, et dit enfin : « Demain matin, j'essayerai de satisfaire votre désir et j'espère y réussir. » — « A présent, dis-je à mon tour, si vous n'avez pas la force de séparer les mains ou les pieds, essayez au moins de remuer vos doigts. » Elle répondit qu'elle ne pouvait remuer que l'index de la main droite. Je lui demandai ensuite si le lendemain, qui était un vendredi, le sang coulerait de son corps comme les vendredis passés. Elle répondit : « Jusqu'à présent mon martyre n'a jamais manqué. Ce jour-là mes plaies ont toujours saigné. Demain matin quand j'aurai médité la sainte messe, venez me voir et vous serez convaincu de la vérité. Si vous veniez auparavant, vous me distrairiez de mes prières et votre visite me serait pénible. » Je la priai de me permettre d'examiner son pouls. Elle y consentit : « Mais, dit-elle, ne pressez pas trop fort mon bras, de peur qu'il ne me vienne de longues et violentes convulsions, comme il est arrivé récemment quand un médecin, incrédule à mes souffrances, voulut me tâter le pouls malgré moi. » Je fis comme elle désirait, mais je ne sentis aucune pulsation, parce que tout son corps était dans un tremblement continuel qui ne permettait pas de sentir le battement des artères. A mon plus léger attouchement, tout son corps tremblait davantage et ses gémissemens redoublaient.

« Je lui demandai pourquoi sa fenêtre

était toujours ouverte. Elle répondit : « Depuis que je suis malade dans ce lit, je n'ai pu supporter qu'elle fût fermée ni le jour, ni la nuit, même pendant les temps les plus froids de l'hiver. Quand quelqu'un a voulu la fermer, il a fallu promptement la rouvrir pour m'empêcher de mourir suffoquée. » Ce qu'elle disait me fut attesté par des témoignages irréfragables. Il est notoire que sa fenêtre resta ouverte pendant l'hiver de 1836, quand le thermomètre de Réaumur était descendu à plus de 13 degrés au-dessous de zéro. Elle assure que quand il y a de grands vents, elle se trouve mieux et que ses douleurs sont soulagées. Pour y suppléer, elle prie les personnes qui la visitent ou celles de la maison de l'éventer fortement avec un grand éventail qui se trouve là pour cet usage. Pour vérifier son assertion, je le pris moi-même, et pendant une demi-heure, je l'agitai de toutes mes forces au point de faire voler ses cheveux sur son visage. Cela lui était agréable : la bouche entr'ouverte, elle recevait avec plaisir cette ventilation qui pour toute autre personne eût été fort incommode.

« Elle m'assura qu'elle avait au côté une grande plaie qu'elle tenait soigneusement cachée, et le long de l'échine beaucoup d'autres petites qui rendent aussi du sang tous les vendredis. Elle ajouta que depuis le 2 mai 1834 elle n'avait ni dormi, ni bu une goutte d'eau, ni avalé une miette de pain. Elle disait en outre qu'elle était martyrisée sans relâche par de cruelles douleurs dans toutes les parties de son corps et particulièrement à l'endroit des plaies, douleurs qui, tous les vendredis, se joignaient à de fortes palpitations de cœur, et devenaient tellement intolérables que quelquefois la mort lui aurait paru préférable.

« Le lendemain 5 mai, à sept heures du matin, j'allai revoir Domenica. A plus de cent pas de sa demeure on entendait des cris perçans venant de la fenêtre de sa chambre qui correspondait à la rue. En approchant, on distinguait ces mots : Mon Dieu, secourez-moi ! A peine eus-je mis le pied sur le seuil de sa chambre que le spectacle le plus douloureux et le plus déchirant s'offrit à moi. Les points saillans que j'avais vus au milieu des mains s'étaient changés en trous d'où coulait le sang. Il coulait aussi de la plaie qui paraissait au-dessus du pied droit ainsi que de celle qu'on ne voyait pas au-dessus du pied gauche. Autour de chacune de ces plaies était une auréole rougeâtre : celles des trous du front étaient petites ; celles des pieds et des mains ressemblaient à celles du vaccin variolique le septième jour de son développement. Ces ouvertures étaient des plaies, ou, si on l'aime mieux, des ulcères vifs et profonds, sans purulence, ni rien qui tendît à la corruption. Le sang qui en sortait était vif, rutilant, tenace, et ressemblait au sang artériel. Il coulait très lentement, mais pourtant visiblement. Les plaies du front avaient à peu près deux lignes de profondeur, une ligne de largeur et leur forme était ronde. Celles des mains étaient profondes de trois lignes et étaient creusées en forme de cônes : leur diamètre était d'un demi-pouce et celle qui existait au-dessus du pied droit était de même figure que celles des mains.

« Après avoir contemplé la malade quelque temps, je lui rappelai la promesse qu'elle m'avait faite de me laisser voir les paumes de ses mains : aussitôt elle souleva en soupirant ses mains jointes et les détacha avec effort pendant une seconde : je n'y vis qu'une plaie superficielle toute saignante. Elle ne put détacher la plante du pied droit du dessus du pied gauche. Comme je témoignais le désir de voir la plaie du côté, elle répondit : « Je ne puis pas la laisser voir. Quand le sang coule, la chemise y est collée et ne pourrait en être détachée qu'au prix de douleurs insupportables ; quand le sang commence à sécher, il s'amasse sur la plaie et la cache entièrement aux yeux. » Cette plaie n'a été vue que furtivement par sa mère et ses sœurs lorsqu'elles assistaient la malade au plus fort de ses convulsions. Personne n'a vu celles qu'elle dit avoir le long du dos.

« A dix heures du matin, l'infortunée criait encore d'une voix retentissante : « O mon Dieu ! secourez-moi. » Par intervalles, elle répondait laconiquement aux questions qui lui étaient adressées, puis revenait à sa douloureuse exclamation. A quatre heures après midi, quoique le

sang eût cessé de couler, elle continuait à crier avec la même énergie. Interrogée à ce sujet, elle répondit : « J'éprouve des douleurs affreuses dans toutes les parties de mon corps, et en criant ainsi je trouve du soulagement à mon inexplicable martyre. » Puis, quelques momens après: « O mon Dieu, mes douleurs me prennent à la poitrine ; » et elle fit signe avec ses mains jointes que le mal était arrivé au cœur. « C'est, dit-elle, un signe avant-coureur de la plus cruelle souffrance. » En effet, au bout de dix minutes, elle fut en proie aux convulsions les plus horribles et les plus étranges. Ces spasmes, d'une violence extrême et accompagnés des symptômes les plus graves, l'attaquaient sans relâche, sans ordre et sans mesure, passant alternativement d'une partie du corps à l'autre. Les assauts se succédaient avec des variations, des changemens, des vicissitudes, des transformations impossibles à décrire, et elle en était tellement anéantie qu'on aurait pu la prendre dans ce moment pour la mort personnifiée. Elle paraissait éprouver en même temps les sensations les plus opposées et les plus contradictoires, mais toutes sans rapport ni avec ses douleurs habituelles, ni avec son jeûne constant, ni avec ses hémorrhagies hebdomadaires, ni avec sa frêle constitution. Pour décrire cet accès avec toutes les formes sous lesquelles il se manifestait, il faudrait dire qu'on y voyait prévaloir tour à tour les convulsions toniques et cloniques, la danse de Saint-Guy, le tétanos partiel et général, la suffocation convulsive, le spasme cynique, le trisme, une sorte de carphologie et d'autres affections du même genre. Ce paroxysme spasmodique se présentait sous des formes si étranges et si bizarres, qu'il rappelait à l'observateur ces paroles de Sydenham : « *Tam diversa sunt symptomata atque ab invicem contraria specie variantia quam nec Proteus lusit unquam, nec coloratus spectatur camæleon.* « Je note en dernier lieu que, dans ses convulsions, Domenica se donnait quelquefois avec ses mains jointes des coups si violens sur la poitrine, que le bruit en était incroyable... Le grincement de ses dents était tel, qu'on pouvait le comparer à celui d'un chien furieux et affamé qui ronge des os, ou au mouvement d'une grosse lime promenée par un bras vigoureux sur une masse de fer. Je raconterai en finissant divers accidens de sa maladie qui m'ont été racontés par des personnes dignes de foi... Le 12 mai 1836 elle eut une lipothymie qui dura jusqu'au 16 du même mois. Le seul signe qui la fit regarder comme vivant encore, était un mouvement à peine sensible, persistant au bas-ventre. Les plus fortes convulsions qu'elle ait eues, eurent lieu le 24 juin 1836 ; elles continuèrent sans relâche jusqu'au soir du 2 juillet. Dans ses contorsions convulsives, elle frappait tellement sa poitrine avec ses mains entrelacées, que les coups s'entendaient distinctement de la rue, quoique séparée de sa demeure par un espace d'environ quatre perches. On compta qu'elle s'était ainsi frappée quatre cent neuf fois dans une heure. »

La description qu'on vient de lire donne autant de détails qu'on en peut désirer sur les phénomènes extérieurs qui caractérisent l'état de Domenica Lazzari. Sa vie intérieure est peu connue, de même que celle de Marie de Mœrl, parce que leurs directeurs observent à cet égard la sage réserve prescrite par l'Église en semblable circonstance. Marie de Mœrl est, à l'exception de courts intervalles, dans un état d'extase à peu près continuel. Domenica Lazzari a toujours l'usage de ses sens, sauf quelques périodes plus ou moins longues où elle est comme morte et où la vie ne se trahit plus chez elle que par des signes presque imperceptibles. Ce sont donc deux états tout-à-fait différens. Domenica, qui est dans l'impossibilité de prendre aucune nourriture, peut cependant recevoir la communion, et on dit qu'elle avertit d'avance son confesseur du jour et de l'heure où on pourra lui apporter le pain eucharistique, que le plus ordinairement elle consomme sans difficulté. Cependant, le 2 août 1838, après avoir reçu la sainte hostie, elle fut empêchée de l'avaler par des spasmes qui survinrent tout-à-coup. Cela s'étant prolongé quelques heures, on essaya de la retirer, mais sans pouvoir y parvenir, parce qu'à chaque tentative Domenica était prise de convulsions d'une violence extraordi-

naire. L'hostie resta ainsi sur sa langue pendant près de deux mois sans pouvoir être ni consommée ni retirée : ce ne fut que le 24 septembre qu'elle put enfin l'avaler, après avoir été pendant ce long espace de temps comme un tabernacle vivant [1].

A ce qui vient d'être dit, nous n'avons que peu de réflexions à ajouter. L'état des deux vierges tyroliennes, surtout celui de Domenica Lazzari, est tel, qu'on peut défier la science incrédule de l'expliquer par des causes naturelles d'une manière tant soit peu satisfaisaisante pour la raison. Pour ceux qui ont étudié la vie des saints catholiques, cet état n'est ni nouveau, ni inconnu, mais ils n'en cherchent pas l'explication hors de l'ordre surnaturel et dans le phénomène miraculeux de la stigmatisation, ils se plaisent à admirer les richesses infinies de la puissance et de la bonté divines. Ecoutons ce que dit le saint évêque de Genève, lorsqu'à propos de la stigmatisation de saint François d'Assise il cherche à représenter comment la blessure de l'amour passe de l'âme au corps et se manifeste à l'extérieur : « Combien fut « extresme, dit-il, l'attendrissement du « grand saint François, quand il vit l'i« mage de Nostre-Seigneur se sacrifiant « soy-mesme sur la croix! image que non « une main mortelle, mais la main mais« tresse d'un séraphin céleste avoit tirée « et effigiée sur son propre original, re« présentant si vivement et au naturel le « divin roy des anges, meurtry, blessé, « percé, froissé, crucifié. Cette âme « doncques, ainsi amollie, attendrie et « presque toute fondue en cette amou« reuse douleur, se trouva par ce moyen « extrêmement disposée à recevoir les « impressions et marques de l'amour et « douleur de son souverain amant. Car la « mémoire estoit toute détrempée en la « souvenance de ce divin amour, l'ima« gination appliquée fortement à se re« présenter les blessures et meurtrisseu« res que les yeux regardoient alors si « parfaictement bien exprimées en l'i« mage présente ; l'entendement recevoit « les espèces infiniment vives que l'ima« gination luy fournissoit, et enfin l'a« mour employoit toutes les forces de la « volonté pour se complaire et confor« mer à la passion du bien-aimé, dont « l'âme sans doute se trouvoit toute « transformée en un second crucifix. Or « l'âme, comme forme et maistresse du « corps, usant de son pouvoir sur ice« luy, imprima les douleurs dont elle es« toit blessée, ès endroits correspondans « à ceux esquels son amant les avoit en« durées. L'amour est admirable pour ai« guiser l'imagination afin qu'elle pénè« tre jusqu'à l'extérieur. L'amour donc « fit passer les tourmens intérieurs de ce « grand amant saint François jusqu'à « l'extérieur et blessa le corps du mesme « dard de douleur duquel il avoit blessé « le cœur. Mais de faire les ouvertures en « la chair par dehors, l'amour qui estoit « dedans ne le pouvoit bonnement faire : « c'est pourquoy l'ardent séraphin, ve« nant au secours, darda des rayons « d'une clarté si pénétrante, qu'elle fit « réellement en la chair les playes exté« rieures du crucifix que l'amour avoit « imprimées intérieurement en l'âme. « Ainsi le séraphin voyant Isaïe n'oser « entreprendre de parler, d'autant qu'il « sentoit ses lèvres souillées, vint au « nom de Dieu luy toucher et espurer « les lèvres avec un charbon pris sur « l'autel, secondant en cette sorte le dé« sir d'iceluy. La myrrhe produit sa « stacte et première liqueur comme par « manière de sueur et de transpiration; « mais afin qu'elle jette bien tout son suc, « il la faut aider par l'incision. De mes« me, l'amour divin de saint François pa« rut en toute sa vie comme par manière « de sueur, car il ne respiroit en toutes « ses actions que cette sacrée dilection : « mais pour en faire paroistre tout-à-fait « l'incomparable abondance, le céleste « séraphin le vint inciser et blesser. Et

[1] Si quelques personnes désirent des renseignemens sur la manière d'aller visiter les deux filles merveilleuses dont il vient d'être parlé, nous leur dirons que pour se rendre à Capriana, le moyen le plus simple est d'aller de Trente à Neumarkt, appelé aussi Egna. De ce bourg, on peut se faire conduire soit à Cavalese pour y passer la nuit, soit directement à Capriana. Pour visiter Marie de Mœrl, on va jusqu'à Botzen et de là à Kaltern. Il faut aujourd'hui pour la voir une permission de l'évêque de Trente, parce qu'elle a quitté sa maison pour s'enfermer dans un couvent de tertiaires de l'ordre de Saint-François.

« afin que l'on sceust que ses playes es« toient playes de l'amour du ciel, elles « furent faictes, non avec le fer, mais « avec des rayons de lumière [1]. »

Tout cela, dira-t-on, n'est que de la poésie et du mysticisme; et nous convenons sans peine qu'il n'y a rien là qui ressemble à une explication scientifique. Mais quand la science ne sait que dire, quand la raison est confondue, c'est à l'amour à parler et à chanter. Que si l'on se sent porté à prendre en pitié les théologiens mystiques et leurs théories, il faut tâcher de dire quelque chose de plus raisonnable sur tout une masse de faits fort étranges sans doute, mais qu'il est impossible de nier. Depuis que le glorieux saint François d'Assise reçut, sur le mont Alverne, l'impression des plaies du crucifié, ce miracle s'est renouvelé de siècle en siècle sur quelques favoris du Seigneur; et Goerres pense qu'on peut citer, depuis saint François, plus de 70 stigmatisés connus, tant hommes que femmes. Il n'est guère permis de traiter de fable et de *légende* (mots synonymes pour beaucoup de gens), ce qui est raconté d'eux par les hagiographes, lorsque les mêmes phénomènes se reproduisent de nos jours, et que tout le monde peut en aller constater la réalité, soit en Tyrol, auprès de Marie de Moerl et de Domenica Lazzari, soit dans notre France qui possède aussi une stigmatisée [2].

En parlant de quelques faits contemporains, notre but principal a été d'appeler l'attention sur les faits analogues que le passé nous présente. Les phénomènes extraordinaires connus sous le nom d'extase, de ravissement, de stigmatisation partielle ou complète, ont été étudiés et décrits avec soin par les anciens théologiens; mais depuis que le protestantisme et la philosophie ont prononcé l'anathême au nom de la raison contre la théologie mystique et tout ce qui en fait l'objet, un grand nombre de catholiques ont cru plus sage de renoncer à une foule de croyances pieuses, mais libres, pour se retrancher sur le terrain de ce qui est de foi stricte, et la peur de trop croire est devenue presque universelle. On s'est montré disposé à admettre que nos pères avaient été des esprits faibles et crédules, et que tout ce qu'ils avaient tenu pour vrai sur certains rapports du monde surnaturel avec le monde visible, s'était complétement évanoui au grand jour de la science. C'est là un jugement très superficiel, et qui ne peut être ratifié par ceux qui ont étudié la question. Les faits que nos pères attribuaient à une intervention surnaturelle, ne sont pas plus explicables aujourd'hui qu'ils ne l'étaient autrefois; et, après tout, on ne cherche même pas à les expliquer; on se contente de les traiter d'illusions et de fraudes pieuses. On part plus ou moins explicitement de l'axiome, que Dieu ne peut pas vouloir changer les lois ordinaires de la nature; et, à tous les faits qui ne se concilient pas avec ce principe, on oppose des interprétations équivalentes à des dénégations absolues. Surtout on tire grand parti de quelques faux miracles et de quelques superstitions populaires que personne n'a jamais sérieusement défendues, et on s'en autorise pour traiter de contes ridicules une masse de faits, dont beaucoup sont aussi attestés que les plus certains d'entre les faits historiques. Certes, il y a de la légèreté à croire trop facilement et trop promptement; mais n'y en a-t-il pas au moins autant à rejeter sans examen ce qui est admis par une foule d'hommes graves, consciencieux, éclairés, et surtout ce qui a pour soi la haute garantie de l'Église catholique, lorsqu'il s'agit des miracles de saints canonisés? Si l'on voulait bien étudier des documens qui ne sont ni rares, ni d'un accès difficile, et se rendre compte des conditions auxquelles l'Église inscrit un nouveau saint dans son martyrologe, on saurait que rien n'égale sa prudence, ou, pour mieux dire, sa défiance en ce qui touche les faits miraculeux, et l'on serait obligé de reconnaître que les faits de ce genre, qui ont subi l'épreuve d'un procès de canonisation, ont le plus haut degré d'authenticité que puissent donner le nombre des témoignages et la présomption de véracité de la part des témoins. Nous ne

[1] Saint François de Sales, *Traité de l'Amour de Dieu*, liv. VI, ch. xv.

[2] Celle-là s'appelle madame Miollis, et habite dans les environs de Draguignan. Un médecin distingué, le docteur Reverdit en a parlé dans le *Mercure Aptésien*.

saurions trop engager les hommes de bonne foi à lire la *Vie des Saints*, surtout de ceux qui ont été canonisés dans les derniers siècles, et sur lesquels les documens sont plus abondans. Cette lecture faite, non dans les abrégés incomplets qui sont ordinairement entre les mains des fidèles, mais aux sources mêmes, les transportera quelquefois dans un monde bien étrange, les fera assister à des scènes qui égalent ou surpassent ce qui a été raconté plus haut des deux saintes filles du Tyrol; mais, si nous ne nous trompons, elle changera beaucoup leurs idées, et leur démontrera le peu de valeur d'une foule d'objections et de railleries contre les miracles, mises en circulation par les incrédules, adoptées par les mondains, et répétées trop souvent par des chrétiens légers et irréfléchis. Sur ce point, comme sur tous les autres, l'Eglise n'a rien à cacher, et bien loin de craindre l'examen, elle l'appelle de tous ses désirs. Qu'on examine donc, qu'on étudie, qu'on discute les faits et les témoignages, selon toutes les règles de la critique historique; et si cet examen est fait consciencieusement et sans parti pris d'avance, on sera forcé de reconnaître que Dieu n'a jamais cessé de se manifester dans le sein de son Église par des miracles nombreux, éclatans, appuyés presque toujours sur plus de preuves qu'on n'en exige devant aucun tribunal, et que, par conséquent, les paroles du Sauveur : « En vérité, je vous le dis, celui qui croit en moi fera les œuvres que je fais, et en fera de plus grandes encore [1], » n'ont cessé de produire leur effet d'âge en âge, comme elles ne cesseront de le produire jusqu'à la consommation des siècles.

E. DE CAZALÈS.

[1] Joan., XIV.

ÉTUDES SUR LES FEMMES CHRÉTIENNES

MADAME DE CHANTAL. 1572.

SECOND ARTICLE [1].

La foi vive et éclairée de François de Sales ne pouvait souffrir l'exagération même en religion : supérieur par les lumières, comme par la piété, il voulait qu'on aimât Dieu avec confiance, avec calme, avec abandon, sans permettre que cet amour fût troublé par les angoisses et les craintes d'une conscience timorée, ni par les écarts d'une imagination exaltée. De même qu'une mère tendre et sage étudie avec soin le caractère de ses enfans, employant pour chacun le remède qui convient à ses dispositions, de même François de Sales, loin de favoriser en ses pénitentes les exagérations auxquelles elles pouvaient être portées, cherchait les moyens les plus propres à les guérir. Ses lettres prouvent combien était grande sa sollicitude à cet égard ; nous y trouvons un admirable mélange de sages conseils, de tendres encouragemens. Tantôt ce sont de douces exhortations à la simplicité et au mépris des tentations; tantôt des excitations à dédaigner le démon, dont il parle avec une naïveté charmante, et partout règne la plus grande modération. Combien donc cet esprit si sage ne dut-il pas s'alarmer des scrupules sans cesse renaissans de madame de Chantal, et que d'efforts ne dut-il pas faire pour les détruire! Dans une lettre qu'il lui écrivait le 14 octobre 1604, c'est à-dire peu de temps après avoir fait sa connaissance, nous lisons :

« Pour le second, ma très chère sœur, sachez que, comme je viens de dire, dès le commencement vous conférâtes avec moi de votre intérieur ; Dieu me donna un grand amour de votre esprit. Quand vous vous déclarâtes à moi plus particulière-

[1] Voir le 1er art. au t. XII, p. 370.

ment, ce fut un bien admirable à mon âme, pour chérir de plus en plus la vôtre, qui me fit vous écrire que Dieu m'avait donné à vous, ne croyant pas qu'il se pût plus rien ajouter à l'affection que je sentais en mon esprit, et surtout en priant Dieu pour vous.

« Mais maintenant, ma chère fille, il est survenu une certaine qualité nouvelle, qui ne se peut nommer, ce me semble; mais seulement son effet est une grande suavité intérieure que j'ai à vous souhaiter la perfection de l'amour de Dieu et les autres bénédictions spirituelles. Non, je n'ajoute pas un seul brin à la vérité; je parle devant le Dieu de mon cœur et du vôtre : chaque affection a sa particulière différence d'avec les autres, celle que je vous ai a une certaine particularité qui me console infiniment, et, pour dire tout, qui m'est extrêmement profitable. Tenez cela pour une très véritable vérité, et n'en doutez plus. Je n'en voulais pas tant dire, mais un mot tire l'autre, et puis je pense que vous le ménagerez bien.

« Grand cas, ce me semble, ma fille. La sainte Église de Dieu, à l'imitation de son époux, ne nous enseigne point de prier pour nous en particulier, mais toujours pour nous et nos frères chrétiens; *donnez-nous*, dit-elle, *accordez-nous*, et en semblables termes, qui en comprennent plusieurs. Il ne m'était jamais arrivé sous cette forme de parler générale, de porter mon esprit à aucune personne particulière : depuis que je suis sorti de Dijon, sans cette parole de *nous*, plusieurs particulières personnes qui se sont recommandées à moi me viennent en mémoire; mais vous presque ordinairement la première; et quand ce n'est pas la première, qui est rarement, c'est la dernière pour m'y arrêter davantage. Se peut-il dire plus que cela? Mais, à l'honneur de Dieu, que ceci ne se communique point à personne; car j'en dis un petit trop, quoique avec toute vérité et pureté.

« En voilà bien assez pour répondre ci-après à toutes ces suggestions, ou au moins pour vous donner courage de vous moquer de leur auteur, et de lui cracher au nez. Je vous dirai le reste un jour, ou en ce monde, ou en l'autre.

« Pour le troisième, vous me demandez les remèdes au travail que vous donnent les tentations que le malin vous fait contre la foi et l'Église; car c'est cela que j'entends. Je vous dirai ce que Dieu me donnera.

« Il faut en cette tentation tenir la posture que l'on tient en celle de la chair, ne disputer ni peu ni prou, mais faire comme faisaient les enfans d'Israël, des os de l'agneau pascal, qu'ils ne s'essayaient nullement de rompre, mais les jetaient au feu. Il ne faut nullement répondre, ni faire semblant d'entendre ce que l'ennemi dit. Qu'il clabaude tant qu'il voudra à la porte, il ne faut pas seulement qui va là ?

« Il est vrai, ce me direz-vous; mais il m'importune, et son bruit fait que ceux de dedans ne s'entendent pas les uns les autres deviser. C'est tout un; patience, il se faut prosterner devant Dieu, et demeurer là devant ses pieds : il entendra bien, par cette humble contenance, que vous êtes sienne, et que voulez son secours, encore que vous ne puissiez pas parler. Mais surtout tenez-vous bien fermée dedans, et n'ouvrez nullement la porte, ni pour voir qui c'est, ni pour chasser cet importun : enfin il se lassera de crier et vous laissera en paix[1]. »

Chacune des lettres de François de Sales contient quelques exhortations à ce sujet, et plusieurs même y sont spécialement consacrées. Mais nous voyons par cette correspondance combien les craintes et les doutes de madame de Chantal cédèrent difficilement à la sage influence de l'évêque, pourtant toute-puissante sur sa pénitente. Près d'un an plus tard, 30 août 1605, il lui écrivait encore :

« Vos tentations de la foi sont revenues; et encore que vous ne leur répliquiez pas un seul mot, elles vous pressent. Vous ne leur répliquez pas : voilà bon, ma fille; mais vous y pensez trop, mais vous les craignez trop, mais vous les appréhendez trop; elles ne vous feraient nul mal sans cela. Vous êtes trop sensible aux tentations. Vous aimez la foi, et ne voudriez pas qu'une seule pensée vous vînt au contraire; et tout aussitôt qu'une seule vous touche, vous vous en attristez

[1] Lettre LXVIII.

et troublez. Vous êtes trop jalouse de cette pureté de foi; il vous semble que tout la gâte. Non, non, ma fille; laissez courir le vent, et ne pensez que le frifitis des feuilles soit le cliquetis des armes.

« Dernièrement j'étais auprès des ruches des abeilles, et quelques unes se mirent sur mon visage : je voulus y porter la main et les ôter. Non, ce me dit un paysan, n'ayez point peur, et ne les touchez point; elles ne vous mordront: je le crus; pas une ne me mordit. Croyez-moi, ne craignez point ces tentations, ne les touchez point, elles ne vous offenseront point; passez outre, et ne vous y amusez point[1]. »

Et ailleurs :

« Je considérais l'autre jour ce que quelques auteurs disent des alcyons, petits oiselets qui pondent sur la rade de la mer. C'est qu'ils font des nids tout ronds, et si bien pressés, que l'eau de la mer ne peut nullement les pénétrer; et seulement au-dessus il y a un petit trou par lequel ils peuvent respirer et aspirer. Là dedans ils logent leurs petits, afin que la mer les surprenant ils puissent nager en toute assurance, et flotter sur les vagues sans se remplir ni submerger; et l'air qui se prend par le petit trou sert de contre-poids, et balance tellement ces petits pelotons et ces petites barquettes, que jamais elles ne renversent.

« O ma fille! que je souhaite que nos cœurs soient comme cela bien pressés, bien calfeutrés de toutes parts; afin que si les tourmentes et tempêtes du monde les saisissent, elles ne les pénètrent pourtant point, et qu'il n'y ait aucune ouverture que du côté du ciel, pour aspirer et respirer à notre Sauveur! Et ce nid, pour qui serait-il fait, ma chère fille? Pour les petits poussins de celui qui l'a fait pour l'amour de Dieu, pour les affections divines et célestes.

« Mais pendant que les alcyons bâtissent leurs nids, et que leurs petits sont encore tendres pour supporter l'effort des secousses des vagues, hélas! Dieu en a le soin, et leur est pitoyable, empêchant la mer de les enlever et saisir. O Dieu! ma fille, et donc cette souveraine bonté assurera le nid de nos cœurs pour son saint amour, contre tous les assauts du monde, où il nous garantira d'être assaillis. Ah! que j'aime ces oiseaux qui sont environnés d'eaux, et ne vivent que de l'air; qui se cachent en mer et ne voient que le ciel! Ils nagent comme poissons et chantent comme oiseaux; et ce qui plus me plaît, c'est que l'ancre est jetée du côté d'en haut, et non du côté d'en bas, pour les affermir contre les vagues. O ma sœur, ma fille! le doux Jésus veuille vous rendre tels, qu'environnés du monde et de la chair, nous vivions de l'Esprit; que parmi les vanités de la terre, nous visions toujours au ciel; que, vivant avec les hommes, nous le louions avec les anges, et que l'affermissement de nos espérances soit toujours en haut et au paradis[1]. »

Qui n'aurait subi la douce influence de cette âme si puissante et pourtant si naïve; qui n'aurait retiré une paix ineffable de ce touchant échange de pensées, de prières et d'amour? Le cœur ainsi rempli ne devait-il pas s'élever vers le ciel et chanter dans l'effusion de sa reconnaissance l'*Hosanna* des bienheureux! Pourtant, malgré les douces et encourageantes paroles de François de Sales, madame de Chantal était toujours livrée à l'abattement et aux angoisses. Un an après le voyage que nous lui avons vu faire à Saint-Claude, nous la retrouvons au château de Sales, sur l'invitation même de son saint ami. Pendant cette réunion, il lui donna une règle de conduite qu'elle mit en pratique aussitôt après son retour à Monthelon, chez son beau-père, et, bien que cette règle fût austère et rigide, elle l'observa cependant scrupuleusement tout le temps que sa position le lui permit.

Vers l'automne de l'année 1606, madame de Chantal se rendit en Bourgogne, dans une de ses terres, pour faire faire les vendanges; mais, en y arrivant, elle trouva le pays ravagé par la dyssenterie, et sa charité ne lui permit plus de songer à autre chose qu'à combattre le fléau. La tâche était pénible, le mal général, les secours rares et difficiles à obtenir. Madame de Chantal consacra les jours et les nuits, tantôt à soulager les malades, tan-

[1] Lettre CVIII.

[1] Lettre CLVIII.

tôt à ensevelir les morts, jusqu'à ce que enfin, accablée elle-même par tant de fatigues, elle y succomba ; la fièvre et la dyssenterie l'atteignirent à son tour; longtemps on désespéra de sa vie. C'est pendant cette maladie qu'un désir déjà conçu, mais jusqu'alors vaguement flottant dans son esprit, prit une forme plus arrêtée: elle résolut de se faire religieuse. François de Sales, consulté à ce sujet, hésita à se prononcer, et demanda du temps. Voici ce qu'il lui écrivait :

« Mais vous me demandez que je vous dise si je ne pense pas qu'un jour vous quittiez tout-à-fait et tout à plat toutes les choses de ce monde pour notre Dieu, et que je ne vous le cèle pas, ainsi que je vous laisse cette chère espérance. O doux Jésus! que vous dirai-je, ma chère fille ? Sa toute bonté sait que j'ai fort souvent pensé sur ce point, et que j'ai imploré sa grâce au saint sacrifice et ailleurs; et non seulement cela, mais j'y ai employé la dévotion et les prières des autres meilleurs que moi, Et qu'ai-je appris jusqu'à présent? qu'un jour, ma fille, vous devez tout quitter, c'est-à-dire afin que vous n'entendiez pas autrement que moi, j'ai appris que je vous dois conseiller un jour de tout quitter. Je dis tout : mais que ce soit pour entrer en religion, c'est grand cas; il ne m'est encore point arrivé d'en être d'avis, j'en suis encore en doute, et ne vois rien devant mes yeux qui me convie à le désirer. Entendez bien, pour l'amour de Dieu : je ne dis pas que non, mais je dis que mon esprit n'a encore su trouver de quoi dire oui. Je prierai de plus en plus Notre-Seigneur, afin qu'il me donne plus de lumières pour ce sujet, afin que je puisse voir clairement l'oui, s'il est plus à sa gloire, ou le non, s'il est plus à son bon plaisir.

« Et sachez qu'en cette enquête je me suis tellement mis en l'indifférence de ma propre inclination pour chercher la volonté de Dieu, que jamais je ne le fis si fort; et néanmoins l'oui ne s'est jamais pu arrêter en mon cœur, si que jusqu'à maintenant je ne le saurais dire ni prononcer; et le non, au contraire, s'y est toujours trouvé avec beaucoup de fermeté.

« Mais parce que ce point est de très grande importance, et qu'il n'y a rien qui nous presse, donnez-moi encore du loisir et du temps pour prier davantage et faire prier à cette intention, et encore faudra-t-il avant que je me résolve, que je vous parle à souhait, qui sera l'année prochaine, Dieu aidant; et, après tout cela, encore ne voudrais-je pas qu'en ce point vous prissiez entière résolution sur mon opinion, sinon que vous eussiez une grande tranquillité et correspondance intérieure en icelle. Je vous la dirai bien au long, le temps en étant venu; et, si elle ne vous donne pas du repos intérieur, nous emploierons l'avis de quelque autre, à qui Dieu peut-être communiquera plus clairement son bon plaisir[1]. »

L'entrevue dont parle ici François de Sales eut lieu, en effet, à la Pentecôte de l'année 1607. C'est alors qu'il lui communiqua, pour la première fois, le projet de la fondation d'un nouvel ordre. Madame de Chantal en éprouva une grande joie, sans pourtant se dissimuler tous les obstacles que rencontrerait l'accomplissement de ce dessein, tant du côté de sa famille, qui s'opposerait à ce qu'elle quittât ses enfans et sa fortune, que du côté du monde, peu disposé à accueillir favorablement la création d'un ordre nouveau. Ses prévisions étaient justes, trois années devaient s'écouler avant que ce plan ne fût mis à exécution; années de luttes sans nombre et de difficultés toujours renaissantes.

L'une des premières qu'elle eut à surmonter lui fut d'autant plus pénible qu'elle l'avait moins prévue. Un ami de son père, appréciant les rares vertus de madame Chantal, la demanda en mariage, et se fit appuyer dans sa recherche par le président Frémiot, et par tout le reste de la famille. Rien n'était plus éloigné des idées de la pieuse veuve; elle qui souhaitait de se faire religieuse, et qui depuis bien des années avait renoncé au monde, ne songeait guère à contracter une seconde union; aussi refusa-t-elle cette offre. Malheureusement sa famille la regardait comme très avantageuse et pour elle-même et pour ses enfans; ce fut une véritable persécution : il y eut des reproches, il y eut de l'aigreur, il y eut même des calomnies; l'orgueil hu-

[1] Lettre CLXVIII.



main ne peut souffrir ni pardonner qu'on lui résiste. François de Sales seul approuva son amie : nous trouvons une lettre de lui où il l'encourage dans sa résolution avec sa naïveté habituelle, si charmante de simplicité. Elle résista, en effet, et parvint à triompher de toutes les volontés liguées contre elle. Alors, pour sceller de son sang le vœu d'être tout à Dieu, elle eut le courage de graver sur son cœur, avec un fer chaud, le nom de Jésus. « Action extraordinaire, dit l'abbé Marsollier, mais qui marque si bien un grand courage et la fermeté de la résolution qu'elle avait prise de n'être jamais qu'à Dieu seul. »

Un projet d'union entre le baron de Thorens, frère de l'évêque de Genève, et la fille aînée de madame de Chantal, devait, en se réalisant, aplanir pour celle-ci les difficultés qui s'opposaient encore à sa retraite du monde. En effet, le mariage ayant eu lieu le 13 octobre de l'année 1609, madame de Chantal ne crut plus devoir dissimuler son dessein, et s'en ouvrit à son père. Comme elle l'avait prévu, le vieillard ne consentit pas facilement à cette séparation ; il chercha à l'entraver par tous les moyens possibles ; l'archevêque de Bourges fut même appelé à intervenir pour détourner sa sœur de l'accomplir ; mais tout fut inutile. Elle répondit à chaque objection d'une manière simple et digne ; rappela l'abnégation avec laquelle elle avait élevé ses enfans, dirigé et soigné leurs affaires ; montra les précautions qu'elle avait prises pour leur avenir ; sa fille aînée était mariée ; son fils était sous la direction du président, et la seule qui eût encore besoin d'elle ne serait point abandonnée puisque la retraite lui permettrait de continuer son éducation avec tous les soins nécessaires ; puis, fidèle au désintéressement de toute sa vie, elle présenta en faveur de ses enfans la renonciation formelle de ses biens, sur lesquels elle ne se réservait qu'une pension. Que répondre à des paroles appuyées sur des actions, ou à des actions qui précédaient les paroles ? Il fallut céder.

Pendant que madame de Chantal levait ainsi toutes les difficultés, la Providence lui préparait des compagnes pour commencer avec elle la sainte retraite. La première fut une demoiselle Favre, fille du président Antoine Favre, baron de Perone, intime ami de François de Sales et de sa famille. Cette jeune personne devait se marier avec Louis, comte de Sales, frère de l'évêque de Genève ; mais appelée soudain à la vie religieuse, elle avoua au prélat ses répugnances, et parvint avec son secours à rompre les engagemens déjà formés. L'autre fut une demoiselle de Bréchard, d'une bonne famille du Nivernais. Ainsi la France et la Savoie se trouvèrent être de moitié dans la fondation et dans l'établissement de l'ordre de la Visitation.

Mais, de son côté, François de Sales rencontrait bien des obstacles ; il nous en donne lui-même l'abrégé dans une lettre adressée à un Père de la Compagnie de Jésus, le 24 mai 1610. Comme il y parle aussi de la règle qu'il désirait établir dans le nouvel ordre, nous ne pouvons mieux faire que de la citer.

« Sachez donc que quelques âmes dévotes me proposèrent, il y a un an, l'établissement d'une religion de filles avec offre d'une bonne somme d'argent pour faire le bâtiment ; et moi, sachant combien de filles désiraient la retraite du monde qui ne la pouvaient trouver ès religions déjà établies, j'acceptai l'offre et promis toute mon assistance pour ce projet.

« Monsieur le baron N...... qui m'avait apporté l'ambassade, acheta une petite maison au faubourg, en lieu extrêmement propre à bien bâtir et commencer à dresser ce petit édifice ; en sorte qu'en peu de temps il le rendit commode pour loger une douzaine de personnes, avec l'ornement d'un petit oratoire, afin que celle qui serait si heureuse de vouloir servir d'exemple aux autres, se puisse retirer et commencer à faire essai du dessein.

« Tôt après, voici que l'on me fit entendre qu'il n'y avait que la moitié des moyens qu'on avait proposés, et depuis quelque temps en çà on mit en doute beaucoup de commodités temporelles qui devaient arriver avec une personne, laquelle avait premièrement avec ardeur entrepris de venir et puis s'était tout-à-coup refroidie.

« Parmi tout cela il me fallut surseoir le dessein d'ériger un monastère formé: et néanmoins, pour donner lieu à une très honnête et chrétienne retraite à quelque âme bien résolue, et saintement impatiente de se retirer du tracas du monde, je leur ouvre la porte d'une petite assemblée ou congrégation de femmes et de filles vivant ensemble par manière d'essai, sous de petites constitutions pieuses.

« Nous commencerons avec la pauvreté, parce que notre congrégation ne prétendra s'enrichir que de bonnes œuvres.

« Leur clôture sera telle pour le commencement : aucun homme n'entrera chez elles que pour les occurrences ès quelles ils peuvent entrer ès monastères réformés. Les femmes aussi n'y entreront point sans la licence du supérieur, j'entends parler de l'évêque ou de son commis.

« Quant aux sœurs, elles ne sortiront que pour le service des malades, après l'année de leur noviciat, pendant lequel elles ne porteront point d'habit différent de celui des femmes du monde; mais il sera noir et elles le rendront à l'extrémité de la modestie et humilité chrétienne.

« Elles chanteront le petit office de Notre-Dame, pour avoir en cela une sainte et divine récréation : au surplus, elles vaqueront à toutes sortes de bons exercices, notamment à celui de la sainte et cordiale oraison. J'espère que Notre-Seigneur sera glorifié en ce petit dessein, et comme vous a dit le père recteur.

« La pierre fondamentale que Dieu nous donne pour icelui est une âme d'excellente vertu et de piété, ce qui me fait tant plus croire que la chose réussira heureusement. Mon très cher père, vous êtes capable de moyens, faculté et humeur de ce pays, et jugerez bien, comme je pense, que ne pouvant mieux faire, il est bon de faire cela [1]. »

Nous trouvons ici la pensée première du fondateur et le but qu'il s'était proposé. La visite et le soin des malades; de là ce nom de *Visitation* donné à l'ordre; de là aussi l'absence de clôture. Plus tard une volonté étrangère s'interposera et changera cette organisation primitive que la modestie de François de Sales fera abandonner trop facilement selon nous. En effet, l'alliance de la vie contemplative et de la vie active, telle que la présentait le nouvel ordre, était une belle et excellente conception. Du reste, le changement que François de Sales consentit à y introduire, prouve par dessus tout qu'il portait l'humilité à l'excès; car, en renonçant à cette organisation primitive, il renonçait évidemment à sa pensée de prédilection et au sujet favori de ses méditations. Plusieurs de ses lettres nous montrent la tendance de son esprit à allier la vie active à la vie contemplative. Nous lisons dans une lettre du mois d'août 1607, adressée à madame de Chantal :

« Avant-hier et hier [1] j'eus une extraordinaire consolation au logis de sainte Marthe, laquelle je voyais si naïvement embesognée à traiter Notre-Seigneur, et, à mon avis, un peu jalouse des contentemens que sa sœur prenait aux pieds d'icelui. De vrai, ma chère fille, elle avait raison de désirer qu'on l'aidât à servir son cher hôte; mais elle n'avait pas raison de vouloir que sa sœur quittât son exercice pour cela, et laissât là le doux Jésus tout seul; car ses mamelles abondantes en lait de suavité lui donnaient des élancemens de douleur, pour le remède desquelles il fallait au moins un enfant à sucer et prendre cette céleste liqueur.

« Savez-vous comment je voulais accommoder le différend? Je voulais que sainte Marthe, notre chère maîtresse, vînt aux pieds de Notre-Seigneur en la place de sa sœur, et que sa sœur allât apprêter le reste du souper; et ainsi elles eussent partagé et le travail et le repos, comme bonnes sœurs. Je pense que Notre-Seigneur eût trouvé cela bon. Mais de vouloir laisser notre Sauveur tout fin seul, elle avait, ce me semble, tort; car il n'est pas venu en ce monde pour vivre en solitude, mais pour être avec les enfans des hommes.

[1] Lettre CCIX.

[1] Dans l'octave de l'Assomption, dont l'Evangile parle de la réception que firent Madeleine et Marthe à Notre-Seigneur.

« Ne voilà pas des pensées étranges de vouloir corriger notre bonne sainte Marthe? Oh! c'est pour l'affection que je lui porte ; et si, je crois que ce qu'elle ne fit pas alors, elle sera bien aise de le faire maintenant en la personne de ses filles[1]; en sorte qu'elles partagent leurs heures, donnant une bonne partie aux œuvres de charité, et la meilleure partie à l'intérieur de la contemplation. Or, cette conséquence, je la tire maintenant en vous écrivant; car alors je n'y pensai pas, d'autant que je n'avais nulle sorte d'attention qu'à ce qui se passait au mystère[2]. »

Libre enfin de tout lien et dégagée des obstacles sans nombre qui avaient si péniblement entravé son désir, madame de Chantal partit de Dijon vers la fin du carême de l'année 1610, et arriva à Annecy le dimanche des Rameaux, accompagnée de l'évêque de Genève et de plusieurs autres personnes de distinction qui étaient allées au-devant d'elle à deux lieues de la ville. Elle passa toute la semaine sainte en prières et en conférences spirituelles avec François de Sales, se préparant ainsi à la retraite qu'elle appelait de tant de vœux.

Dans le même temps, les demoiselles Favre et de Bréchard vinrent lui renouveler la prière qu'elles lui avaient déjà faite de les recevoir pour ses premières religieuses, et leur demande fut accueillie avec d'autant plus de joie qu'elles étaient toutes deux d'une piété profonde, d'un désintéressement à toute épreuve, d'une charité éminente, d'un esprit ferme et constant; telles enfin que le demandait un nouvel établissement exposé à de grandes contradictions. Ce sont ces trois pieuses femmes qui, réunies de vœux, de pensées, d'intention, sous la direction sainte de François de Sales, jetèrent les fondemens de l'ordre que nous voyons aujourd'hui encore répandu en tant de lieux. Il n'y eut pas jusqu'à l'humble fille destinée à les servir qui ne parût être spécialement choisie par la Providence pour remplir ce modeste emploi. François de Sales en fit la connaissance en l'année 1608; il la raconte en ces termes à madame de Chantal.

« Ma fille, il faut que je vous dise que dimanche dernier je fus très consolé. Une paysanne de naissance, très noble de cœur et de désir, me pria, après l'avoir confessée, de la faire servir les religieuses que je voulais établir. Je m'enquis d'où elle savait une nouvelle encore toute cachée en Dieu. De personne, me répondit-elle, mais je vous dis ce que je pense. O Dieu, dis-je en moi-même, avez-vous donc révélé votre secret à cette pauvre servante? Son discours me consola beaucoup, et j'irai tant qu'il me sera possible encourageant et soutenant cette fille, la croyant autant pieuse et studieuse qu'il est requis pour servir en notre petit commencement.

« Cette bonne servante prétendue me demande souvent quand madame viendra. Voyez-vous, ma fille, votre venue lui est bien à cœur, parce qu'elle espère de servir bien Dieu en votre personne et en celle des filles et femmes, qui seront si heureuses que de vous suivre en la petite, mais sainte et aimable retraite que nous méditons[1]. »

« Le six juin de l'année 1610, dit l'abbé « Marsollier, de la fête de la Sainte-Trinité et de saint Claude, qui cette année « se rencontraient le même jour, le comte « Louis de Sales[2], à la prière du saint « évêque, son frère, conduisit lui-même, « dans une maison du faubourg d'Annecy, madame de Chantal et les demoiselles Favre et de Bréchard, pour y « commencer, sous la conduite du saint « évêque de Genève, l'établissement de « l'ordre de la Visitation. Cette maison « fut comme le berceau de cet excellent « institut, dont les progrès ont été depuis si merveilleux et si sensibles.

« Avant de se renfermer dans cette maison où elles devaient garder la clôture « pendant l'année de leur noviciat, ces « trois saintes âmes furent prendre congé « du saint évêque et lui demander sa bénédiction . . . .
« . . . . . Il donna à madame de Chan-

[1] Madame de Chantal et quelques âmes dévotes de ses amies.

[2] Lettre CXXXIV.

[1] Lettre CLX.

[2] Le même qui succéda à François dans l'évêché de Genève.



« tal un abrégé des constitutions qu'elles « devaient observer, c'est-à-dire des rè« gles pleines de sagesse et de douceur « qu'il avait composées par elles... Il les « obligeait par ces règles à peu d'austéri« tés corporelles, le but qu'il s'était pro« posé qu'on reçût les infirmes et les per« sonnes d'une complexion délicate ne « le permettant pas.

« Mais en récompense, il les obligea à « une vie si intérieure, à une désappro« priation si parfaite, si détachée des « choses du monde et si uniforme ; il sut « occuper tout leur temps d'une manière « si sainte, il donna tant à l'esprit, et si « peu au corps, qu'encore aujourd'hui « bien des gens trouvent la vie des reli« gieuses de la Visitation plus mortifiée « et plus pénible que celle que l'on mène « dans les religions les plus austères [1]. »

Nous voilà arrivés à la troisième période de la vie de madame de Chantal, et si les autres ont été fécondes en vertus de tout genre, combien ne va-t-elle pas à plus forte raison se distinguer dans celle-ci par son humilité, sa charité, son obéissance, son abnégation. Supérieure de son ordre, elle ne crut pouvoir s'élever au-dessus de ses compagnes que par une plus grande ferveur dans la pratique de ses devoirs. « Elle n'exigeait rien qu'elle « ne fût la première à le faire, et elle al« lait elle-même au-delà de ce qu'elle « demandait des autres. Elle ne prenait « de la supériorité que la sollicitude, que « le soin de donner de grands exemples « de vertu ; du reste, point de distinction, « point d'exemption, point de privilége. « Les joies de ses sœurs étaient les sien« nes, elle ressentait leurs peines comme « elles-mêmes ; en sorte qu'elle pouvait « dire avec l'Apôtre : Qui d'entre vous « est infirme, sans que je le sois comme « lui ; qui est peiné ou scandalisé, sans « que je partage ses peines [2]. » Pendant l'année de son noviciat, elle ne reçut pas moins de dix filles, nombre considérable pour un institut à peine formé, établi dans une province assez pauvre.

Cette année terminée, les trois premières religieuses de l'ordre furent admises à prononcer leurs vœux le 6 juin 1611. Cette cérémonie se fit sans pompe ; ainsi le voulait François de Sales, qui désapprouvait surtout l'éclat tout mondain donné ordinairement à un acte si grave. Le seul luxe que les trois pieuses femmes se permissent fut en faveur de leur chapelle, encore cela ne se fit-il pas sans obstacle et sans douleur, car, comme dans leur pauvreté elles n'avaient pas l'argent nécessaire à l'achat des plus modestes ornemens, elles espérèrent avec une foi naïve et confiante que la Providence leur enverrait bientôt des aumônes et se servirent de quelques fonds que l'évêque de Genève réservait pour les pauvres et les malades. Mais à peine cet argent fut-il dépensé, que madame de Chantal en éprouva un grand trouble, et s'en accusa à l'évêque comme d'un crime, versant d'abondantes larmes et témoignant de si vifs regrets, que François de Sales, qui l'avait réprimandée d'abord, fut obligé ensuite de la consoler, tant cette âme que Dieu appelait à une perfection éminente était facilement alarmée.

Son entrée dans la vie religieuse fut signalée par deux vœux qui marquent un égal renoncement au monde et à elle-même : par le premier elle se condamne à la pauvreté que n'admettait point encore son ordre ; par le second elle s'engage à faire toujours ce qui sera le plus parfait et le plus agréable aux yeux de Dieu. Nous avons déjà eu occasion de remarquer combien elle était portée à se lier ainsi par des vœux. François de Sales approuvait peu ces sortes d'engagemens, et ce n'est qu'après un long examen et beaucoup d'hésitation qu'il les lui permettait ; mais dans ces circonstances, la ferveur de celle que nous appellerons désormais la mère de Chantal, était si grande, que les lui défendre eût été trop de rigueur. C'est surtout l'admirable charité dont elle était animée qui se manifesta alors que, libre de tout lien, dégagée de toute entrave, elle put se livrer sans contrainte à cet amour de Dieu, si onctueux et si tendre, qui se répandait comme les eaux fécondantes d'une source pure sur la nombreuse famille des petits et des affligés. Un seul trait pris parmi ceux qui signalèrent les premières années de sa vie religieuse non cloîtrée, suffira pour nous montrer comment elle enten-

[1] L'abbé Marsollier, t. I, p. 280-286.
[2] Ibid., 290.

dait et pratiquait le grand précepte du Christianisme. Un jour, on vient l'avertir qu'une malheureuse fille de mauvaise vie, attaquée, par suite de ses déréglemens, des terribles maladies qu'ils traînent à leur suite, va périr sans secours abandonnée de tous. Mais, ajoute-t-on, elle n'a que ce qu'elle mérite, et peut-être est-il bon de la laisser mourir ainsi dans l'isolement pour que cet exemple serve de leçon. A cette proposition si dure, l'âme pieuse s'émeut : Non, non, s'écrie-t-elle, plus qu'une autre il faut la secourir, car plus qu'une autre elle en a besoin. Notre-Seigneur s'est revêtu de nos misères moins pour les justes que pour les pécheurs, c'est la brebis égarée qu'il est venu chercher ; allons, à son exemple, tâcher de sauver celle-ci. Elle partit à l'instant même. Cependant la situation de cette malheureuse n'avait point été exagérée, elle était dans un état affreux : manquant de tout, seule, dévorée de chancres, exhalant une odeur fétide et dangereuse; consumée par une fièvre violente et accablée d'une oppression qui lui permettait à peine de parler. La fille du Christ ne se rebuta point à cette vue ; elle commença par la changer de linge, par panser ses plaies; puis, quand les pressans besoins du corps furent satisfaits, elle versa dans le pauvre cœur le baume salutaire des consolations qui devaient aussi le purifier et le guérir. Sa parole touchante et onctueuse pénétra dans une âme qu'aucun mot de tendresse peut-être n'était venu rafraîchir pendant ses longs jours d'égarement; elle fit couler les pleurs de la pauvre victime, et ces larmes ainsi répandues lavèrent les fautes qu'elle avait commises. A force de soins, de prières, d'encouragemens, la mère Chantal parvint à la guérir complétement, et « sa parfaite conversion, « ajoute un historien, remplit la ville « d'édification, d'étonnement et de joie. » Ainsi vécurent pendant cinq ans la mère de Chantal et ses religieuses ; chaque matin les voyait sortir en quête de quelque malheureux, et chaque soir elles rentraient comme les abeilles tant aimées de François de Sales, chargées du miel odoriférant de la charité.

Cependant, semblable au parfum des plantes balsamiques, le parfum de leurs bonnes œuvres se répandit au loin, et bientôt le pieux fondateur reçut de toutes parts des demandes pour l'établissement de ce nouvel ordre. Il refusa long-temps ; mais celle que lui adressa le cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon, ne put être éludée ; il fallut consentir à fonder une maison dans cette ville, et la mère de Chantal partit dans ce but le 25 janvier 1615, accompagnée des mères Favre, de Chastel et de Blonay. C'est à cette époque que nous devons rapporter le changement qui s'opéra dans l'organisation primitive. Le cardinal de Marquemont n'approuva point l'absence de clôture, il craignit que la liberté de sortir dont jouissaient les religieuses ne dégénérât plus tard en licence et ne portât un coup mortel à l'existence de l'ordre ; et tandis que Vincent de Paul méditait dans son cœur l'établissement non-cloîtré des admirables femmes connues sous le nom de *Sœurs de la Charité*, et qui depuis se sont multipliées en tant de ramifications glorieuses, l'archevêque de Lyon parvenait, à force d'efforts, de sollicitations, on oserait presque dire d'obsessions, à faire abandonner à François de Sales son plan primitif et à imposer la clôture aux religieuses de la Visitation. Le pieux évêque hésita long-temps, l'humilité finit par l'emporter sur son sentiment, et une fois sa résolution prise, il se mit courageusement à détruire de ses propres mains l'œuvre qu'il s'était plu à élever, et dressa sur-le-champ de nouvelles constitutions.

Il prit pour base la règle de saint Augustin, en y ajoutant la clôture absolue que l'évêque d'Hippone n'avait point établie; puis s'éclairant des lumières des autres fondateurs d'ordres, il choisit dans les différentes constitutions, et principalement dans celle des Pères de la Compagnie de Jésus, les diverses règles particulières qu'il voulait établir. De ce mélange de recherches, joint à ses méditations, sortit l'ordre de la Visitation tel qu'il existe maintenant. Le but primitif ayant été de remplir une lacune dans les ordres religieux qui n'admettaient point le soin des pauvres et des malades, il voulut autant que possible conserver cet esprit, et afin que les jeunes filles et les femmes d'une santé robuste soignas-

sent et servissent les infirmes, il régla qu'on recevrait les veuves, les personnes âgées et de santé faible, que la rigueur des autres communautés en écartait. Il voulut encore que les religieuses fussent dotées, car il n'approuvait point les ordres mendians[1], et pensait, à juste titre, sans doute, que la misère et les mille inquiétudes qu'elle entraîne à sa suite, détournent trop souvent de la pensée calme et recueillie de Dieu. Mais, d'autre part, voulant amener les cœurs au renoncement de toutes choses sur la terre, il régla que les religieuses ne posséderaient rien en propre, et poussa à cet égard les précautions si loin, que chaque année elles durent changer de chambre, de lit, de croix, de chapelet, de livres, et généralement de tout ce qui était à leur usage. Les fonctions de supérieure furent triennales afin de bannir l'orgueil et le despotisme qu'engendre souvent un long pouvoir. Quant à ce qui concernait la direction générale de l'ordre, elle fit naître quelques hésitations. Nommerait-on un supérieur unique, ou bien chaque couvent serait-il soumis en particulier à l'évêque diocésain? Ce dernier mode prévalut, et le gouvernement fut confié aux évêques, comme il l'est encore aujourd'hui. Aucun de ces changemens n'eut lieu sans la participation et l'approbation de la mère de Chantal, car François de Sales ne faisait rien sans la consulter, et de même qu'ils avaient réglé ensemble l'organisation primitive, de même ils s'entendirent pour celle que leur modestie leur faisait accepter. Toutes choses ainsi arrêtées, les nouvelles constitutions furent soumises à l'approbation de Rome, et le 6 octobre 1618, le pape Paul V érigea la congrégation de la Visitation en titre d'ordre ou de religion sous la règle de saint Augustin, et lui accorda tous les priviléges dont jouissaient les autres ordres.

De ce moment le nombre des maisons s'accrut avec rapidité. Déjà même la ville de Moulins en possédait une; Grenoble voyait s'en élever une autre que madame de Chantal avait fondée le 7 avril 1618. Le 15 novembre de la même année, la digne supérieure venait à Bourges à la sollicitation de son frère, archevêque de ce diocèse, pour doter la métropole d'une de ses pieuses retraites; et à peine ce monastère était-il formé, qu'une lettre de François de Sales la mandait à Paris dans le même but. Elle y arriva le 6 avril 1619, et le 1er mai s'installa avec ses religieuses dans une petite maison du faubourg Saint-Michel, où l'évêque de Genève vint dire la messe et prêcher. C'est de ce jour qu'on date l'établissement du premier monastère de Paris.

Un des traits particuliers à chacune des fondations qui avaient eu lieu jusqu'alors, c'est le dénûment ou plutôt la misère que les religieuses avaient eu à supporter malgré le sage réglement de François de Sales au sujet de la dot. A Annecy, à Limoges, à Grenoble, à Bourges même, elles avaient éprouvé mille privations matérielles; mais les souffrances qui attendaient madame de Chantal à Paris devaient les surpasser toutes. Elle eut à lutter, non seulement contre la misère qui fut telle, au commencement, que plusieurs religieuses s'asseyaient à terre faute de siége, qu'elles couchaient dans des greniers et sur des fagots, d'où parfois elles sortaient le matin couvertes de neige; mais encore contre la peste qui sévit à Paris et les livra, privées de toutes ressources et de toutes communications, aux ravages de ce fléau, et contre les maladies qui vinrent en outre frapper la communauté naissante et laisser madame de Chantal presque seule pour soigner les malades, faire la cuisine, veiller à la sacristie et s'occuper de toutes les affaires du dehors; enfin, contre les défections, plus douloureuses peut-être que tous les autres maux. Plusieurs novices ne pouvant supporter tant de privations jointes aux austérités de la règle, quittèrent le couvent en répandant contre la pieuse fondatrice mille calomnies mensongères. Elle, toujours humble, patiente, soumise, résignée à la volonté de Dieu, supporta ces rudes épreuves avec une douceur et une abnégation parfaites, déposant ses douleurs au pied de la croix, et, comme le Christ, priant Dieu de pardonner à

[1] Voir à ce sujet la lettre adressée au pape Paul V pour qu'il permette aux religieuses de l'ordre de Sainte-Claire d'avoir des biens en commun (lettre CCCCVII), et celle écrite dans le même but au cardinal Bellarmin (lettre CCCCVIII).

ces pauvres filles parce qu'elles ne savaient ce qu'elles faisaient. Cependant, au milieu de toutes ces calomnies, Dieu réservait des consolations à l'âme fidèle. En ce temps elle entra en relation avec des personnages éminens et par leur position et par leur sainteté. La comtesse de Saint-Paul, charmée de sa prudence, venait souvent la consulter. « C'est une « sainte, disait-elle, mais c'est aussi une « très habile femme et d'un excellent es« prit[1]. » Le cardinal de Bérulle, instituteur des Pères de l'Oratoire, en faisait la plus grande estime et la visitait souvent; mais ce qui dut sans doute apporter le plus de consolations et de douceurs dans cette vie si chargée, ce furent les fréquens rapports qui s'établirent entre elle et Vincent de Paul, général des Pères de la Mission. Il avait pour madame de Chantal une si haute estime, qu'il se chargea, à sa prière, de la direction de son monastère, et voulut bien en être le père spirituel. Qui peut dire les liens d'ineffable tendresse et d'angélique pureté dont s'unirent ces âmes d'élite, également remplies de l'amour de Dieu et de la charité envers leurs frères? Plusieurs années après (1640), madame de Chantal établit dans le diocèse de Genève des Pères de la Mission.

Trois ans s'écoulèrent ainsi; elle se démit entre les mains de Vincent de Paul de sa charge de supérieure et songea à retourner à Annecy : c'était en 1622. Son voyage se fit lentement, car partout s'était répandue la réputation de sa haute piété. Sur sa route, les monastères s'ouvraient de toutes parts. D'abord c'est dans une abbaye qu'elle reçoit l'ordre d'aller réformer quelques abus; puis les religieuses Carmélites l'appellent à Pontoise; de là elle se rend à Orléans pour visiter un monastère de son ordre, et d'Orléans elle va dans ce même but à Bourges, à Nevers, à Moulins, et partout raffermit la discipline en donnant, comme simple religieuse, l'exemple de l'obéissance, de l'humilité, du respect aux supérieures et de la plus stricte observance à la règle. A Moulins, elle reçut une lettre de François de Sales, qui l'avertit de se rendre à Dijon pour la fondation d'un nouveau monastère, et le 8 mai 1622 l'évêque de Langres en faisait solennellement la consécration. Là encore on reconnut la justesse et l'efficacité des conseils de madame de Chantal, car elle parvint à faire renaître, non seulement la discipline, mais la piété, dans un monastère de femmes où le plus grand relâchement s'était introduit, favorisé par l'abbesse elle-même. Celle-ci, touchée de repentir aux discours de la pieuse amie de François de Sales, donna les preuves les moins équivoques de son retour à Dieu, et la réforme complète du monastère remplit la ville d'étonnement et d'admiration.

Cependant une grande douleur se préparait pour madame de Chantal. Après six mois de séjour à Dijon elle quitta cette ville pour aller faire de nouvelles fondations. En passant à Lyon elle revit François de Sales, dont elle était séparée depuis trois ans et demi, et que sa charge d'aumônier de la princesse de Piémont amenait en France, où une entrevue avait lieu entre les princes de la maison de Savoie et Louis XIII. François de Sales partait pour Grenoble et madame de Chantal pour Montferrant; ils convinrent de se revoir au retour. Mais au retour le temps manqua encore; une conférence de quelques heures, obtenue à grand'peine, fut tout ce qu'ils purent dérober aux exigences de leur position, l'intérêt de l'ordre réclamant la présence de la fondatrice à Grenoble, à Valence et à Bellay. Souvent, au moment où se prépare dans la nature une grande calamité, un silence profond, un calme muet, quelque chose qui ressemble à la tristesse s'empare de tous les êtres, et tout, jusqu'aux objets inanimés, semble se recueillir dans l'attente douloureuse d'un mal inconnu. Ainsi les âmes douées d'une plus exquise délicatesse, unies par des liens mystérieux aux intelligences supérieures, pressentent les malheurs dont elles sont menacées et, par de vagues souffrances, s'initient aux souffrances positives qui vont les atteindre. La mère de Chantal s'acheminait vers Grenoble, quand soudain une indicible tristesse s'empare de son cœur; une douleur sans objet l'accable, et, pour la dissiper, elle essaie de chanter les louanges

[1] L'abbé Marsollier, t. II, p. 21.

du Seigneur. Mais le psaume où le prophète s'écrie : « Mon père et ma mère « m'ont abandonné, mais le Seigneur m'a « pris sous sa protection, » revient sans cesse dans ces chants et ces paroles d'abandon augmentent encore son angoisse. Arrivée à Grenoble, elle entra en retraite et chercha des consolations dans l'Oraison. Le 28 décembre, jour des SS. Innocens, comme elle était prosternée au pied de l'autel, priant avec ferveur pour celui qu'elle appelait son père, une voix se fit entendre et dit : « Il n'est plus! » François de Sales mourait ce même jour à Lyon. De plus en plus troublée, mais appelée, par son devoir, elle part pour Belley ; c'est là que le jour des rois, 6 janvier 1623, elle apprend par une lettre du frère de l'évêque de Genève le malheur qui vient de la frapper.

Il est des âmes vulgaires, des affections étroites qui ne peuvent résister à la mort; une fois l'objet de leur préférence disparu, elles l'oublient bientôt, et bientôt reportent vers un autre la tiède chaleur de leur tendresse éphémère. Il en est encore qui, pressées par la douleur, privées de l'âme amie qui les soutenait, les encourageait, leur faisait aimer et utiliser l'existence, succombent au désespoir, s'y abandonnent et demandent la mort, n'ayant plus rien à aimer dans la vie. Mais à côté de ces cœurs faibles ou légers il existe des cœurs que rien ne peut séparer, dont l'union intime et sainte s'étend au-delà de la vie et pour qui le tombeau est un creuset où s'épure l'ineffable tendresse dont ils sont animés. Pour ces êtres privilégiés, point de séparation ; l'ami qu'ils ont aimé est là toujours, sa douce influence les entoure sans cesse ; sa pensée plane au-dessus de toutes leurs actions, et sa mémoire devient un culte dont ils sont inspirés, sanctifiés. Ainsi en arriva-t-il de madame de Chantal, et nous ne savons en vérité qui fut plus intime et qu'admirer davantage de l'union dans la vie ou de l'union dans la mort. François de Sales avait consacré à son amie une partie des facultés de son intelligence ; c'est à son intention qu'il avait composé l'*Introduction à la vie dévote* et le *Traité de l'Amour de Dieu*. A elle maintenant de consacrer à la mémoire de l'ami qui n'est plus tout son temps et toutes ses forces ; à elle de continuer ce qu'il n'a pu achever; de faire connaître à tous cet esprit si juste qui se voilait par modestie, cette charité si active et si tendre qui se cachait par humilité, à elle enfin de montrer ses œuvres et d'en réclamer de nouvelles. Son premier soin et le plus constant est de réunir tout ce que le pieux évêque avait écrit; c'est à ce soin que nous sommes redevables de la publicité des *Lettres*, des *Méditations*, des *Entretiens* et des *Sermons ;* puis, non contente de rassembler les écrits, elle veut aussi recueillir les paroles; elle se fait raconter ce qu'il a dit, interroge, questionne, et de ces renseignemens divers compose les *Mémoires*. Une tâche plus importante encore lui était dévolue : nous la voyons pendant toute sa vie cherchant partout à établir la preuve des miracles de François de Sales, solliciter sa canonisation et mettre tout en œuvre pour l'obtenir et la hâter. Quoi de plus consolant et de plus doux que cette active et persistante affection que rien ne refroidit ni n'arrête! Les imaginations naïves et tendres durent être singulièrement touchées de cet exemple d'union intime, et sans doute plus d'un cœur pieux et souffrant aspira dans sa solitude au chaste et vivifiant bonheur d'une si sainte affection; il se plut à la parer des prestiges de ses rêves, et peut-être cette disposition à revêtir de merveilleux ce qui semble beau et rare donna-t-il lieu à la touchante tradition qui s'est, dit-on, conservée parmi les religieuses de la Visitation. Dans l'année 1636, les commissaires chargés d'établir les preuves de la sainteté de François de Sales pour obtenir sa canonisation, firent ouvrir son tombeau. Madame de Chantal, agenouillée devant le corps de l'ami de son âme, prit sa main et, la posant au-dessus de sa tête, implora sa bénédiction; alors cette main, devenue flexible, s'étendit sur la tête aimée et la pressa doucement. Image touchante d'une tendresse qui défiait la mort même.

Restée seule chargée de la direction de l'ordre qu'ils avaient créé ensemble, madame de Chantal sembla se multiplier. Partout sollicitée d'établir de nouveaux monastères, nous la voyons se transpor-

ter successivement à Chambéry, à Thonon, à Rumilly, à Pont-à-Mousson, à Besançon. Dans cette dernière ville elle reçoit des marques de vénération qui montrent combien sa piété la place déjà haut dans l'opinion publique. A Crémieux, en Dauphiné, l'efficacité de ses prières fait que tous ceux qui en sont témoins crient au miracle; de toutes parts on a recours à son intervention, même pour l'arrangement des affaires temporelles, et la justesse, la modération de son jugement lui permettent de rendre de grands services. Pour affermir l'esprit d'unité et l'observance de la règle, elle voulut perpétuer par un souvenir durable l'influence et l'esprit de celui qui avait présidé à sa création. C'est dans ce but qu'elle rédigea le *Coutumier*, recueil de tout ce qu'avait dit ou écrit François de Sales concernant l'établissement, la conduite et la perfection du nouvel ordre. A cet ouvrage elle ajouta un *mémoire* pour servir d'éclaircissement à ce qui est contenu dans les Règles, les Constitutions et le Coutumier.

Cependant la santé de madame de Chantal avait toujours été chancelante : de longues et fréquentes maladies, les fatigues, les privations d'une vie austère, les chagrins causés par la perte de presque tous ceux qu'elle aimait, avaient ébranlé sa constitution : la force dont elle faisait preuve était plutôt le résultat d'une volonté énergique que d'une organisation robuste. Au commencement de l'année 1641 elle sollicita et obtint de ses supérieurs la grâce de rester désormais simple religieuse et d'être délivrée du fardeau de la direction. Elle espérait ainsi achever ses jours dans la retraite et le repos; cet espoir fut déçu. Au mois d'août de la même année, les instances réitérées de la duchesse de Montmorency la contraignirent de se rendre à Moulins, et, à peine y était-elle arrivée, qu'elle reçut l'ordre de partir pour Paris, où la mandait la reine, qui désirait la voir et l'entretenir. Les fatigues de ce voyage et les nombreuses affaires qu'elle eut à traiter à Paris ne raffermirent point sa santé. Au mois de novembre, la saison devenant rigoureuse, elle se disposa à retourner à Annecy en repassant par Moulins; c'est là que commença la maladie à laquelle elle devait succomber; elle fut courte et lui laissa toujours sa présence d'esprit. Le 8 décembre, la fièvre la saisit, et bientôt les symptômes d'une fin prochaine se manifestèrent. Eclairée sur sa position, la mère de Chantal consacra tout ce qui lui restait de forces à exhorter ses religieuses, à leur donner les conseils dont elles avaient besoin; puis, voulant transmettre ses dernières volontés et ses dernières intentions à toutes celles qui ne pouvaient l'entendre, elle dicta pendant trois heures une lettre où était contenu tout ce qu'elle croyait nécessaire au bien de l'ordre. Le cinquième jour, le mal ayant augmenté, elle fit appeler le père Lingendes, jésuite, pour qu'il l'assistât dans ses derniers momens et lui administrât l'extrême-onction, on lui avait donné le Viatique le jour précédent. Elle voulut lui faire une confession générale et repassa toute sa vie avec clarté et précision. Dans ce moment solennel la pensée de l'ami qui l'avait précédé ne l'abandonna point, et une parole tombée de sa bouche révéla jusqu'où, chez ces deux âmes, avait pu s'étendre le lien qui les unissait. Comme le père Lingendes, pour l'encourager à supporter ses souffrances devenues très cruelles, lui parlait de la venue prochaine du Seigneur, il ajouta : « Consolez-« vous, ma fille, l'époux ne viendra pas « seul, votre bienheureux frère l'accom-« pagnera. » « Il me l'a ainsi promis, » répondit-elle avec la plus entière confiance et la plus grande simplicité, laissant ainsi échapper dans cette heure suprême le secret des saintes promesses faites dans des heures plus douces... Bientôt après elle expira en prononçant le nom de Jésus; c'était le 13 décembre 1641; elle était âgée de 69 ans; il y en avait 31 que l'ordre de la Visitation existait...

Depuis long-temps la voix du peuple et celle des religieuses proclamaient à l'envi la sainteté de la pieuse fondatrice. Ce n'était plus seulement les affligés qui recouraient à elle, mais les malades, mais les infirmes, tous espérant obtenir de ses prières ou même de son seul contact le soulagement de leurs maux. Chacun des monastères de l'ordre souhaitait vivement de posséder ses restes, et ce désir

était si grand qu'il fit naître une longue contestation entre le monastère de Paris et celui de Moulins. Le corps appartenait de droit à la maison d'Annecy comme à la plus ancienne, aussi lui fut-il renvoyé sans délai ; mais madame de Montmorency qui portait très loin la vénération pour la mère de Chantal, voulut garder les yeux et le cœur. *Ce dernier* avait été formellement promis aux religieuses de Paris par madame de Chantal elle-même, elles réclamèrent donc et mirent tout en œuvre pour ne point perdre ce qu'elles regardaient comme une précieuse relique, et ce ne fut qu'avec bien des difficultés qu'on les vit consentir à le laisser à Moulins. Le titre de sainte que la voix du peuple avait décerné à la pieuse fondatrice, fut confirmé plus tard d'une manière éclatante : Benoît XIV la béatifia en 1751 et Clément XIII la canonisa en 1767.

L'influence que madame de Chantal exerça sur ses contemporaines fut puissante et salutaire; fondatrice de son ordre, pour elle la vie du cloître fut une vie active, agissante. Appelée à réunir dans un même esprit tant d'esprits différens, à plier sous une même règle tant de caractères opposés et à former un tout de ces natures diverses que la même patrie n'avait pas vu naître et qui pourtant devaient se diriger ensemble vers ce même but, unies de volonté et de désir, elle ne faillit point à cette tâche pour laquelle une force d'action non commune était nécessaire. Au moment de sa mort on comptait 75 monastères de la Visitation; bien que privée depuis 19 ans de l'aide et des conseils de François de Sales, elle n'en avait pas continué l'œuvre avec moins de zèle et d'efficacité. Supérieure-générale de l'ordre si ce n'est nominalement du moins moralement, sa vigilance devait s'étendre sur tous les monastères pour exciter et contenir à la fois; mais son influence ne se borna pas à l'intérieur du cloître, elle s'exerça dans un cercle beaucoup plus étendu et agit sur des intérêts de genres tout différens, bien que le résultat fut toujours bon et conforme à la grande pensée du Christianisme : le pardon des injures et le renoncement à soi-même. Par ses nombreux voyages, par les besoins de son ordre et les nécessités de sa position, elle entra en relation avec les plus petits comme avec les plus grands de la terre, et, tandis que la charité et l'indulgence de sa conduite relevaient la femme tombée au dernier degré de l'humiliation, la sagesse et la douceur de ses conseils rappelaient à la modération et à l'humilité celle qui brillait au premier rang. Cette action salutaire que nous voyons exercée par madame de Chantal, est un des bienfaits du Christianisme et une des nombreuses innovations qu'il a apportées au monde ; le paganisme dans ses plus beaux rêves n'aurait jamais imaginé cette influence toute spirituelle donnée à l'être dégradé qui n'avait pour lui qu'une utilité matérielle. C'est sous ce point de vue surtout que les *Etudes sur les Femmes chrétiennes* nous paraissent utiles et curieuses à la fois. Les fondatrices d'ordre ne sont pas les seules à nous présenter ce grand résultat de la réhabilitation par Marie, et, bien que selon nous l'individualité et l'influence réelle de la femme se trouve dans ces deux moyens que le Christ lui a donnés pour l'obtenir, la virginité et la chasteté, cependant la suite de ces Etudes en nous la montrant dans une autre sphère d'action, nous ouvrira des aspects non moins favorables au développement de l'existence propre qu'elle a reçue du Christianisme.

A. A.



DES INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE PUBLIQUE

ET D'INSTRUCTION PRIMAIRE A ROME;

Essai historique et critique, traduit de l'italien de Monseigneur Morichini; et précédé d'une préface par Edouard de Bazelaire [1].

Rome! quel homme ne prononcerait ce mot avec amour? quel catholique ne sentirait ses entrailles filiales tressaillir d'émotion en entendant le nom de sa mère? Rome, c'est non seulement la reine du monde antique, et de nos jours le musée le plus complet, la plus riche collection d'objets d'arts et de souvenirs anciens, mais encore c'est le centre de la civilisation moderne, le pivot sur lequel tourne toute l'économie providentielle du monde : c'est, en effet, la capitale du monde chrétien, la règle suprême des pensées humaines, l'arbitre souverain de tant de disputes qui intéressent au plus haut point l'avenir de l'humanité; c'est là d'où la parole s'élance avec le plus d'autorité et d'universalité, et obtient de tant de peuples l'obéissance et le respect, là où viennent se retremper les hautes intelligences, et d'où partent et se propagent au loin les idées les plus avancées du véritable progrès. Mais si Rome est la dominatrice des esprits, elle est aussi la reine des cœurs. Foyer brûlant où viennent se réchauffer et s'embraser tous les nobles et saints dévouemens, elle rayonne à travers le monde la charité qui la presse, l'amour divin qui la consume. C'est là en effet que les intérêts de toutes les nations sont pesés et appréciés, et qu'une paternelle sollicitude étend ses soins vigilans jusqu'aux peuples les plus reculés. C'est de là que partent ces saints missionnaires qui vont porter la lumière de la foi, souvent au péril de leur vie, à ces peuples couverts encore des ténèbres de l'erreur. Non seulement Rome étend ainsi ses soins aux peuples lointains, mais aussi elle donne aux peuples civilisés l'exemple de la charité et de la plus tendre comme de la plus intelligente sollicitude pour les misères humaines. Ses institutions de bienfaisance ont devancé de très loin les institutions analogues des autres nations européennes, et sous ce rapport encore, elle a toujours pris une glorieuse initiative. Rome est remplie d'établissemens divers qui témoignent de son ardent amour pour les pauvres. La charité s'y multiplie et s'y montre sous toutes les formes. Le livre dont nous avons à nous occuper est un relevé complet de toutes ces institutions, et il en est peu d'aussi intéressant pour le chrétien qui se préoccupe des besoins de ses frères souffrans. C'est un ouvrage fort estimé à Rome, et que recommandent également et le sujet qu'il traite et le nom de l'auteur, prélat très distingué, très instruit, et qui se trouvait, lorsqu'il le publia, à la tête d'un des plus beaux hospices de Rome. Aussi nous n'entreprendrons pas l'éloge de ce livre; nous ferons seulement remarquer avec quel talent l'auteur, tout en évitant des détails fastidieux, et qui seraient de nul intérêt pour le lecteur, nous donne cependant une foule de renseignemens précis et circonstanciés, minutieux en apparence, mais très utiles à connaître. Ils permettent, en effet, de comparer les institutions de Rome avec celles des autres pays, nous initient à toutes les pieuses inventions de cette charité chrétienne, toujours si ingénieuse et si attentive, et servent ainsi à propager les innovations utiles. Ce livre, fort instructif, est peu connu en France, et mérite de l'être beaucoup. Le traducteur a voulu le populariser et le répandre dans notre patrie. Je m'estimerai heureux si je puis contribuer quelque peu à cette bonne œuvre, en le faisant connaître aux lecteurs de l'*Université catholique*.

L'*Essai sur les institutions de bienfaisance à Rome* se divise en quatre parties distinctes : « Pour procéder avec ordre

[1] Un vol. in-8°, chez Debécourt, libraire, rue des Saints-Pères, 64.

« dans mon entreprise, nous dit l'auteur dans sa préface, il semblerait que je dusse considérer le pauvre d'abord dans sa naissance, puis dans son éducation, dans la misère et le manque de travail; enfin, dans la vieillesse et l'infirmité; mais l'histoire des institutions montre que les choses ont été à l'inverse. La maladie étant la plus visible et la plus touchante des misères humaines, les premiers asiles s'ouvrirent à ceux qui souffraient; les seconds abris reçurent les orphelins et les enfans trouvés; car nul âge de la vie n'intéresse plus les cœurs sensibles, et n'exige plus de soins que l'enfance et l'adolescence. On sentit ensuite qu'il était plus sage de donner aux pauvres du travail qu'une aumône, et l'on pensa à l'emploi des bras oisifs dans des ateliers d'industrie et pour les travaux publics. Puis on comprit la nécessité de guérir la plaie moins visible, mais plus grave, de l'ignorance, source de misère et de vice, et l'on ouvrit des asiles pour l'enfance, des conservatoires d'arts et métiers, des écoles gratuites de tout genre. » Ainsi donc, les quatre divisions comprennent : 1° les malades secourus dans les hôpitaux; 2° les pauvres dans des situations particulières d'invalidité, comme les enfans trouvés, les vieillards, les orphelins, et surtout les orphelines, pour lesquelles on a créé de nombreux conservatoires; 3° les institutions diverses pour secourir les pauvres à domicile et leur donner du travail; 4° la misère morale de l'ignorance pour laquelle on a établi des écoles gratuites. Une analyse exacte de cet ouvrage se réduit à peu près à une énumération pure et simple des différentes institutions de charité, ou plutôt des différentes formes de la misère humaine que ces institutions ont pour but de soulager. Nous ne reculerons pas devant cette énumération, quelque aride qu'elle soit, persuadés que c'est la meilleure manière de faire connaître l'ouvrage, ainsi que la diversité des moyens qu'a su trouver la charité romaine dans sa sollicitude à secourir les pauvres, nous réservant d'ailleurs d'insister plus particulièrement sur quelques chapitres qui nous sembleront offrir plus d'intérêt que les autres.

Le plus considérable des hôpitaux de Rome est celui du Saint-Esprit, véritable cité de malades, où se rencontrent tous les maux physiques qui peuvent affliger la nature humaine. Fondé par Innocent III, dans les premières années du 13e siècle, il fut successivement restauré et agrandi depuis par ses successeurs; il présente d'immenses salles, dont les proportions atteignent jusqu'à 350 pieds de longueur sur 50 de largeur. Aussi peut-il contenir plus de 1600 lits. C'est au Saint-Esprit surtout que se présentent une multitude d'installations diverses appropriées avec une intelligence et un soin tout particuliers au service des malades. Nous signalerons particulièrement l'établissement, sous le pavé des salles, d'un courant d'eau assez considérable qui emporte rapidement toutes les immondices dans le Tibre. Le service médical y est organisé sur un très bon pied. Des confréries de pieux laïques y viennent souvent porter des secours et des consolations aux malades. Une association entre autres s'y rend tous les soirs après l'*angelus* pour y ensevelir les morts.

L'hôpital de Saint-Roch, destiné aux femmes en couches, se distingue aussi par une entente admirable des besoins du pauvre. On y reçoit toute femme enceinte qui s'y présente. Sur ce nombre, il est certainement bien des femmes honnêtes, mais pauvres, qui n'ont pas le moyen de se procurer les secours nécessaires à leur état, et qui ont droit à toute la commisération publique. Parmi les femmes qu'une faute a amenées en ce lieu, combien y en a-t-il qui ont été réduites à cette extrémité par un moment d'égarement et de faiblesse, et qui l'ont bien expié depuis par des tourmens de tout genre ? Pour celles-là, ainsi que pour celles en petit nombre qui marchent tête levée dans la voie du mal, leur procurer des soins, c'est souvent leur épargner un crime de plus, et conserver la vie à un petit être innocent qui peut plus tard devenir un citoyen utile à la société. Aussi, non seulement les soins les plus attentifs sont accordés à toutes indistinctement, mais encore les précautions les plus minutieuses sont prises pour assurer un secret absolu. La charité chrétienne ignore si ces femmes sont coupables; elles souf-

frent, c'est tout ce qu'elle demande, et elle ne permet pas que d'autres cherchent à en découvrir davantage, tant qu'elles sont entre ses mains. « Les femmes près « d'accoucher, qui se présentent, sont « reçues et entretenues aux frais de « l'hospice, pendant leur grossesse, et « huit jours encore après leur délivrance. « On ne leur demande ni leur nom, ni « leur condition; elles peuvent même, « pour n'être reconnues de personne, se « voiler le visage. Si l'une vient à mou- « rir, son nom n'est point inscrit sur les « registres, parce qu'on les distingue « l'une de l'autre par des numéros pro- « gressifs. Les femmes qui ne pourraient « laisser connaître leur état sans trahir « leur coupable faiblesse, sont admises « long-temps avant leurs couches; on « sauve ainsi l'honneur des familles, et « l'on évite les infanticides. Celles qui « ne sont pas pauvres, payent une légère « rétribution mensuelle; tout payement « cesse aux environs des couches. L'hô- « pital est exempt de toute juridiction « criminelle et ecclésiastique; ainsi, les « femmes qui l'habitent sont sûres de « n'être pas tourmentées pendant le sé- « jour qu'elles y font. On en défend l'en- « trée non seulement aux hommes, mais « aux femmes mêmes, parentes ou au- « tres, quel que soit leur rang; le mé- « decin, le chirurgien, les matrones et « femmes de service y ont seuls accès. »

Parmi les autres hôpitaux de Rome, on distingue encore celui des *Benfratelli*, situé dans une île du Tibre, et tenu par une congrégation spéciale de religieux qui, outre les trois vœux de pauvreté, chasteté et obéissance, font encore celui de soigner les malades. Une autre pieuse fondation est celle de l'hospice de la Sainte-Trinité, qui donne asile aux pèlerins étrangers qui viennent à Rome les années du jubilé. Dans l'intervalle de ces époques solennelles, la maison reçoit les convalescens qui y viennent de tous les différens hôpitaux de Rome, pour achever leur guérison. D'autres hôpitaux, enfin, sont affectés spécialement à des infirmités particulières, l'un pour les plaies et ulcères, l'autre pour les blessures et contusions, celui-ci pour les malheureux qui ont perdu l'usage de la raison; celui de Saint-Gallican, fondé par un lépreux, pour les galeux et teigneux. Plusieurs corporations de métiers ont des maisons spéciales pour leurs confrères. Beaucoup de nations en ont aussi pour leurs nationaux, et par là, le malheureux étranger a du moins la consolation dans ses souffrances de se trouver au milieu de ses compatriotes, et peut se croire au sein de ses foyers. Enfin, une pieuse confrérie s'occupe d'ensevelir les morts, principalement ceux trouvés dans la campagne, gisant sans sépulture. La charité chrétienne ne s'arrête pas à la mort du pauvre, et ses soins s'étendent jusque sur ses restes inanimés qui doivent un jour ressusciter glorieux.

La seconde partie de notre ouvrage contient toutes les institutions qui ont pour but les enfans trouvés, les orphelins, les vieillards, les repenties, les veuves, les jeunes filles pauvres, etc. Entre toutes, se distingue l'hospice de Saint-Michel, immense établissement où se trouvent réunies les deux extrémités de la vie. Il se divise en effet en quatre parties pour les orphelins et les vieillards des deux sexes. « Les jeunes gens appren- « nent les arts mécaniques, ou étudient « les arts libéraux. Dans l'intérieur de « l'hospice sont des ateliers d'impri- « meurs, relieurs, tailleurs, cordonniers, « chapeliers, lainiers, teinturiers, sel- « liers, ébénistes, serruriers, et quincail- « liers. Pour les beaux-arts, on a la fa- « brique des tapis en figures ou orne- « mens, la seule de toute l'Italie; la « gravure sur bois, l'ornementation, la « peinture, la sculpture, la gravure sur « cuivre, camées et médailles. Quelques « élèves sont employés à la comptabilité « de la maison, ce qui les rend propres « à une utile profession, et les dispose à « être de bons régisseurs. L'hospice a « d'ailleurs l'antique et louable coutume « de distribuer ses emplois intérieurs à « ceux qui ont été ses fils. L'instruction « littéraire est à la hauteur des connais- « sances nécessaires des artisans et des « artistes. Il y a une école de lecture, « écriture, arithmétique et catéchisme, « où vont les élèves jusqu'à ce qu'ils aient « prouvé qu'ils en ont profité; ceux qui « s'adonnent aux beaux-arts suivent l'é- « cole du nu au Capitole, et étudient un « peu d'anatomie, la mythologie, l'his-

« toire sacrée et profane. L'illustre professeur Poletti leur fait aussi un cours « de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, et l'on a récemment « ajouté l'école de chimie appliquée, qui « manquait à Rome. Enfin, une école de « musique vocale, suivie avec succès par « quelques élèves, les met à même de divertir au carnaval, par des représenta- « tions dramatiques, non seulement la « communauté, mais le public. En ré- « sumé, l'hospice de Saint-Michel est une « véritable école polytechnique, un vrai « conservatoire d'arts et métiers, ouvert « par le génie des papes un siècle avant « qu'en possédassent les nations les plus « éclairées de l'Europe. » Les jeunes filles se livrent aussi à des travaux qui leur seront utiles par la suite. « On leur donne « des leçons de lecture, écriture, arith- « métique, ainsi que de musique et d'ou- « vrages de femme. La cuisine et le blan- « chissage se font dans la communauté « même, suivant un très ancien usage, et « ces travaux préparent utilement les fem- « mes aux soins qui leur seront confiés « dans leur ménage. Elles fabriquent en « outre tous les ornemens d'uniforme de « la milice papale, et on leur abandonne, « comme encouragement, une moitié du « gain. Quelques autres travaillent la « soie, la toile, les rubans, soit pour l'u- « sage de l'hospice lui-même, soit pour « des négocians. » Saint-Michel a en outre le mérite de posséder, depuis 1703, une prison pénitentiaire selon le système mis tout récemment en pratique en Angleterre et aux États-Unis; nous reviendrons plus tard sur cette priorité d'invention en faveur de la capitale de la catholicité.

Les autres hospices décrits dans cette seconde partie ne nous offrent pas un tableau moins intéressant. En première ligne figure celui du Saint-Esprit, que nous avons déjà vu recueillir les malades en grand nombre, et qui donne asile aussi aux enfans trouvés. Sa fondation, avons-nous dit, remonte à Innocent III, et précède par conséquent de plus de quatre siècles saint Vincent de Paul. L'hospice de Papa-Jean, pour les orphelins délaissés, fut fondé par un pauvre artisan, à moitié idiot, mais animé du feu de la charité. Le Conservatoire des Néophytes reçoit les hérétiques et les infidèles qui désirent revenir à la vraie religion, et leur apprend à connaître et à bénir la foi catholique. D'autres maisons accueillent les pauvres et leur donnent à coucher pendant la nuit; plusieurs sont élevées pour recevoir les filles repenties, et les aident à revenir à une vie honnête. Un grand nombre enfin de conservatoires sont destinés à l'éducation de jeunes filles pauvres. On ne les admet généralement qu'au-dessous de douze ans; on leur donne une éducation religieuse, et on leur fait apprendre un métier utile. Leur travail leur profite au moins en partie. C'est en outre parmi elles qu'on prend les diverses employées de la maison, et on leur apprend ainsi tout ce qui concerne les soins de la cuisine, du linge, blanchissage, raccommodage, etc. Parmi les plus sages d'entre elles, sont choisies des maîtresses chargées de la discipline. Enfin, quand leur éducation est finie, on leur accorde des dots pour se marier ou se faire religieuses.

La troisième partie comprend toutes les institutions qui viennent au secours des pauvres sans leur faire quitter l'intérieur de leurs familles; ces institutions sont très diverses de but et de moyens. Les unes forment une centralisation d'aumônes comme l'Aumônerie apostolique, chargée de distribuer les dons de la charité privée du pape; la commission des subsides, dont la caisse est alimentée par le trésor public, qui divise la ville en régions et en paroisses, et à chacune de ces subdivisions attache une congrégation ou commission spéciale, chargée, sous la direction de la commission centrale, de visiter les pauvres, constater leurs besoins, et appliquer les secours nécessaires; le Mont-de-Piété, créé dès le 15e siècle, pour arracher le bien du pauvre à l'avidité des usuriers juifs, et qui se répandit rapidement dans les principales villes d'Italie; le subside des travaux publics, qui donne du travail à tous les ouvriers qui se présentent, de quelque métier qu'ils soient. Les autres s'attachent au contraire à des besoins particuliers, comme la congrégation du subside ecclésiastique, qui a pour but spécial de venir au secours des étudians ecclésiastiques pauvres; les nombreuses archiconfréries

instituées pour doter les jeunes filles pauvres, bonne œuvre à laquelle concourt la loterie elle-même, que l'on tolère à Rome, en la transformant ainsi en œuvre de charité; l'association de Saint-Yves, composée de jurisconsultes et d'avocats, pour la défense gratuite des pauvres devant les tribunaux; et enfin les confréries diverses qui vont visiter et servir les prisonniers, et se dévouent ainsi avec une touchante sollicitude à la réhabilitation morale de ces malheureux, quelquefois plus égarés que méchans. Parmi ces dernières institutions, il faut ranger celle qui assiste les condamnés à mort, et avec une charité vraiment chrétienne, adoucit leurs derniers momens par les consolations de la religion, s'occupe de leur rendre les derniers devoirs, et fait dire des prières pour le salut de leurs âmes.

Dans la quatrième partie, l'auteur nous parle des nombreuses écoles, pour la plupart gratuites, qui s'efforcent de répandre dans le peuple de Rome l'instruction et la connaissance de la religion. Le plus grand nombre de ces écoles reçoit les enfans, et se trouve réparti dans les différens quartiers de la ville; quelques unes se tiennent le soir et sont destinées aux ouvriers que leurs divers travaux occupent toute la journée. On remarque, parmi ces écoles, celle des Sourds-Muets, importée de France, où ses premiers directeurs allèrent étudier les méthodes de l'abbé de l'Epée. Plusieurs congrégations religieuses se trouvent chargées de ces écoles, quelques unes même ayant été fondées dans le but particulier de se consacrer à l'enseignement; parmi elles sont les Frères des écoles chrétiennes, institution française établie à Rome dès le commencement du 18e siècle, et dont se loue beaucoup notre auteur. Nous avons remarqué, en général, à la lecture de cet ouvrage, le nombre de ces congrégations religieuses dont la destination est toute spéciale, et qui s'appliquent à une œuvre déterminée. A chaque besoin nouveau et bien vivement senti dans les régions de la charité, des hommes de dévouement se lèvent et s'y consacrent; aussi ce n'est pas seulement sous le rapport de la foi, mais aussi sous celui de la charité et de la sollicitude pour toutes les souffrances humaines, que l'Eglise est vraiment catholique, c'est-à-dire universelle.

Nous avons essayé, par cette rapide analyse, de donner une idée de l'ouvrage de l'auteur italien, et pourtant nous n'aurions rempli que la moitié de notre tâche, si nous passions sous silence la remarquable *préface* dont le traducteur a enrichi ce livre. Cette préface, d'une nature toute distincte du reste, forme un véritable ouvrage à part. Elle ne remplit pas moins du tiers du volume, et l'on serait tenté, au premier aspect, de lui reprocher sa longueur inaccoutumée; mais lorsqu'on l'a lue, on regrette de la voir finie, et on ne voudrait pas qu'elle eût été plus courte : c'est une discussion fort intéressante et attachante de plusieurs questions d'économie sociale et d'administration publique, qui se trouvent soulevées naturellement par les différentes matières dont se compose le livre. Notre auteur français saisit l'occasion, non seulement de comparer les institutions charitables de Rome avec celles des autres pays, mais encore de traiter quelques unes de ces questions générales d'un intérêt si actuel, et qui sont maintenant l'objet de controverses si animées et de solutions si diverses, quelquefois même si bizarres. Il l'a fait avec une plume exercée à des discussions de cette nature, souvent avec une chaleur de style et une animation de pensée répondant à l'importance du sujet, et surtout avec une profonde intelligence du sentiment chrétien. C'est une chose très précieuse et plus rare qu'on ne pense que de savoir envisager une question du point de vue catholique, et dans un sens conforme à la doctrine et à l'esprit de l'Eglise; et c'est pourtant la seule position où l'on puisse se placer pour juger sainement toutes choses. L'Eglise étant la source de toutes vérités, et la vérité même, celui qui se prive volontairement de ses lumières, et prétend chercher ailleurs un guide pour se diriger et s'éclairer, ne peut que s'égarer et faire fausse route. Aussi nous voyons les hérétiques et surtout les écrivains anglais critiquer comme nuisibles et même comme immorales plusieurs dispositions des établissemens de charité de Rome et d'autres pays catholiques, ce qui fournit à notre auteur

l'occasion de les défendre contre ces attaques inconsidérées, et il le fait toujours avec cette énergie qu'anime une profonde conviction. Il prouve combien ces reproches sont peu fondés, contraires aux faits et démentis par l'expérience, dénonce l'esprit étroit et égoïste qui les a dictés, et montre avec quel dévouement sublime et en même temps quelle prévoyante et attentive tendresse la charité chrétienne sait compatir à toutes les misères humaines.

Est-ce à dire cependant que notre jeune auteur soit sans aucun défaut? Non, sans doute, et nous nous expliquerons là dessus avec d'autant plus de franchise qu'il nous semble promettre davantage pour l'avenir. Sa discussion, avons-nous dit, est forte, concluante, son style vif et animé ; mais nous aurions désiré plus de suite dans les idées, un ensemble mieux construit et mieux présenté. Entraîné par l'abondance de ses pensées, l'auteur les jette en foule et confusément sans les avoir suffisamment digérées ni ordonnées. Il passe rapidement de l'une à l'autre, souvent sans ménager de transition, et sans nous faire apercevoir le lien qui les unit. Aussi l'analyse qu'il nous a fallu faire pour asseoir notre jugement a-t-elle été assez pénible et fort décousue. Mais ces défauts sont de ceux dont il est facile de se corriger, et sont bien préférables à une aridité froide et compassée qui ne laisserait aucun espoir d'amendement. Au reste, ce que nous estimons surtout dans l'auteur, c'est, nous aimons à le répéter, le profond sentiment chrétien qui l'anime, la couleur franchement catholique de chaque idée et de chaque conclusion. Nous aurions désiré faire connaître toutes les matières si intéressantes qui sont traitées dans cette préface, mais les dimensions imposées à cet article nous interdisent de nous étendre au-delà de bornes fort restreintes. Nous choisirons donc quelques questions, et nous essaierons de montrer quel parti l'auteur a su en tirer, et comment il en a présenté la solution.

Mais avant d'aborder ces questions, il est une phrase qu'il nous est impossible de passer sous silence, une assertion que nous ne pouvons partager et qu'il est de notre devoir de relever. M. de Bazelaire parle de la constitution politique et sociale de Rome, qu'il trouve un peu arriérée, et de la difficulté qu'on éprouve à la bien juger lorsqu'on l'examine avec toutes nos idées modernes. « *Nous autres* « *Français*, dit-il, *qui partons tous plus* « *ou moins de* 89, *et n'aimons point à* « *remonter plus haut*, nous sommes en « général fort peu compétens pour juger « une organisation qui s'est lentement « formée pendant quatorze siècles, et n'a « point reçu le sanglant baptême de l'i- « nitiation à la vie moderne de l'huma- « nité. » Certainement nous ne nierons pas la difficulté qu'il y a de juger sainement une constitution ancienne lorsqu'on se place au point de vue exclusivement révolutionnaire. Nous ne contredirons pas encore l'auteur sur ce point qu'il se trouve des gens qui *datent de* 89, *et n'aiment point à remonter plus haut*; mais ce que nous ne pouvons laisser passer sans protestation, ce qu'il a tort d'affirmer, c'est que tout le monde en France pense de cette façon. Dieu merci! notre vieille France, avec toute son histoire et toutes ses gloires, n'est pas tellement abandonnée de ses enfans que tous veuillent la renier ; et quand, dans la phrase citée, on ne voudrait parler que de ses institutions, comment supposer que toutes celles antérieures à la révolution soient inapplicables maintenant, et qu'un changement si subit et si complet se soit opéré dans notre organisation sociale qu'aucun des principes et des idées de nos pères ne puisse être actuellement employé utilement. Comment surtout ne vouloir rien voir au-delà de l'insurrection, et faire dater l'origine de la France d'une émeute et d'une révolte contre le souverain légitime? Les gens dont parle notre auteur peuvent prendre le titre de Révolutionnaires; mais à coup sûr ils ne peuvent prétendre à celui de Français.

Nous ne voulons pas cependant nier tout ce qui s'est fait depuis 89, et rejeter toutes les nouvelles idées qui se sont produites, tous les nouveaux principes sur lesquels sont fondées les constitutions actuelles; à Dieu ne plaise que nous ayons une manière de voir si éloignée du véritable progrès. « Nous ne sommes pas « nés au 19e siècle, dirons-nous à notre

« tour avec l'auteur, pour le condamner « sans cesse, désespérer de son salut, et « consumer nos efforts en une vaine ré« sistance ; mais pour développer les ger« mes de bien que Dieu a mis au cœur « de toutes les époques et offrir des re« mèdes au mal qui le dévore. Nous pre« nons donc les bases de la société mo« derne ; nous comprenons ses volontés, « ses aspirations et ses instincts, et nous « ne désirons qu'une chose, voir se con« cilier les principes sur lesquels elle re« pose avec les éternelles lois de notre « vieux et saint catholicisme. » Mais parce que nous adoptons la situation telle que nous l'ont faite cinquante années de pénibles travaux, ce n'est pas à dire pour cela que nous méconnaissions le bien que les siècles antérieurs ont réalisé. Si, dans son éternelle justice, il a plu à la divine Providence de passer une éponge de sang sur les annales de la France, c'était apparemment pour purifier et non pour effacer, pour régénérer et non pour détruire ; et autre chose est de prendre la société moderne avec ses principes nouveaux, sauf à les discuter librement, de reconnaître les changemens qui se sont produits dans les institutions et les mœurs, changemens, du reste, en partie déjà opérés par Louis XVI, ainsi que l'a démontré dans ce recueil même M. de Villeneuve-Bargemont, autre chose de rejeter tout le passé et refuser de rien voir au delà du temps présent. Notre auteur lui-même n'a pas ces opinions extrêmes qu'annonçait sa phrase trop légèrement peut-être hasardée, opinions que nous avons dû combattre parce qu'elles rencontrent malheureusement encore des partisans parmi nous. Deux pages en effet après ce paragraphe, il manifeste sa satisfaction de voir reproduire la physionomie des siècles de foi vive, dans de charmans ouvrages tout récens, tels que la *Vie de sainte Elisabeth*, la *Philosophie du Dante* et la *Biographie de saint Dominique*; et plus loin encore, parlant des souffrances et de l'isolement de l'ouvrier dans l'état actuel de notre société, il exprime le désir de le voir se rallier au principe de l'association, et se reconstituer en corporations de métiers, en évitant seulement les abus qui n'avaient pas manqué de s'y introduire, comme il arrive toujours, même dans les meilleures choses. On voit donc que, s'il date de 89, il aime cependant à remonter plus haut.

Mais je me suis déjà trop étendu peut-être sur cette question, dont l'importance au reste peut excuser le développement que je lui ai donné. J'ai hâte d'arriver à l'examen des questions sociales traitées par l'auteur ; et d'abord il s'occupe de la plus importante, de la plus menaçante de toutes, celle du paupérisme et des palliatifs que l'on y a apportés jusqu'ici. Le paupérisme grandit, se développe, s'étend tous les jours, et la société moderne est menacée d'une nouvelle invasion de barbares ; c'est là un fait que personne aujourd'hui ne songe à contester. Par quel moyen combattre cet imminent danger? Deux systèmes se présentent : l'un refuse toute assistance au pauvre; son travail seul doit le faire vivre; l'aumône est une humiliation qu'on ne doit pas lui infliger, et il est de sa dignité de se tirer d'affaire tout seul et sans avoir d'obligation à personne. La charité d'ailleurs engendre la paresse, tandis que la nécessité force l'homme au travail. Plusieurs succomberont, il est vrai ; les malheurs particuliers, les maladies et mille autres causes, en feront périr beaucoup ; mais si les classes inférieures sont misérables, c'est qu'elles sont trop nombreuses; il faut en arrêter la production : il faut à tout prix diminuer le nombre des malheureux afin que ceux qui resteront puissent plus facilement gagner leur vie. Le remède, en un mot, à la pauvreté, c'est la destruction des pauvres. Exposer une pareille doctrine, c'est la réfuter.

L'autre système établit que l'existence de la misère au sein de la société impose à celle-ci l'obligation de la secourir ; mais, d'accord sur le principe, les auteurs de ce système sont divisés pour l'application : les uns confient au gouvernement la distribution des secours, les autres à la charité individuelle.

L'expérience et la théorie démontrent également le vice de la charité légale. Le moindre des inconvéniens est de faire regarder l'aumône, par le pauvre, comme un droit qu'il a sur la richesse publique ; par le riche, comme un impôt vexatoire établi sur ses biens. La loi contraignant

à son accomplissement, le pauvre ne se croit obligé à aucune reconnaissance, puisqu'il ne fait que percevoir ses revenus, prendre ce qui lui appartient; il la réclame même avec hauteur comme une chose qui lui est due, et s'abandonne à l'oisiveté, certain qu'il est d'avoir le nécessaire. Le riche, de son côté, regarde le pauvre comme son ennemi naturel, et tâche, autant qu'il est en lui, d'échapper à un impôt odieux. Il dit au pauvre : « C'est toi qui as tort. Pourquoi es-tu « né? Pourquoi es-tu venu demander ta « part au banquet de la vie dont toutes « les places sont prises [1]? » Et il ne lui donne qu'à regret ce qu'il ne peut lui refuser, s'efforçant, par toutes sortes de vexations, d'arrêter sa propagation, afin d'avoir moins de monde à nourrir. Aussi le pauvre et le riche forment-ils, au sein du même pays, deux camps ennemis, en état perpétuel de défiance et de mauvais vouloir; et comme l'avantage est évidemment à celui qui possède, il s'ensuit une oppression extrême de la classe pauvre. C'est là ce qui se voit dans les pays protestans, où la charité légale semble avoir pris racine comme dans son sol propre, et en Angleterre surtout, terre classique du paupérisme. « Là, on voit « sept ou huit personnes graves, instrui- « tes, riches, de bons bourgeois, des ad- « ministrateurs de charité, se réunir au- « tour d'une table, et poser le problè- « me...... Quel problème? Le problème « de savoir comment on pourra ôter aux « pauvres l'envie d'entrer, sans une né- « cessité impérieuse, dans les asiles qu'on « leur a ouverts; le problème de savoir « comment on s'y prendra pour leur « rendre le pain amer, pour tourner en « supplice le prétendu bienfait. Dès « qu'ils veulent entrer dans la maison « de travail, on sépare le mari de la « femme, les enfans de la mère; on leur « ôte jusqu'à leur nom; on les fait tra- « vailler à la roue, à cette roue barbare « qui les force de marcher comme des « bêtes de somme; on ressuscite, tout « exprès pour eux, le travail des esclaves « de l'antiquité [2]. » Quand votre divine charité s'est retirée d'un peuple, ô mon Dieu; quand une fausse doctrine a éteint au cœur de l'homme le feu de votre saint amour, à quels excès dégradans ne peut-il pas se porter!

[1] M. Blanqui, Cours d'économie politique au Conservatoire des Arts et Métiers.

[2] Ibid.

La charité individuelle n'offre pas ces désolans résultats; n'étant pas imposée ni régulière, elle secourt le pauvre dans ses besoins, mais sans lui ôter la nécessité du travail, puisqu'il ne peut compter sur elle comme sur une ressource assurée. Elle l'aide et le soutient dans les momens difficiles, mais ne l'entretient pas d'une manière permanente et invariable. Cette charité, n'ayant rien d'obligatoire, provoque sans cesse la reconnaissance du pauvre pour les soins attentifs dont il est l'objet, et en retour, un tendre intérêt de la part du riche, qui ne peut rester indifférent à des personnes qui lui doivent leur existence, à des enfans souvent qui le bénissent comme le bienfaiteur de leur père. Il s'établit ainsi entre eux un ensemble de rapports et de pieux sentimens qui ne peuvent être que fort utiles à tous deux, en même temps qu'il procure au riche le moyen d'user de sa légitime influence pour apaiser des haines, rappeler la concorde dans des familles divisées, donner de l'éducation aux enfans, ramener quelquefois à la vertu ou aux pratiques de la religion des personnes que l'indifférence, la misère, l'ignorance souvent en tenaient éloignées. Je ne finirais pas si je voulais énumérer tous les avantages de cette charité, qui n'est pas moins utile au bienfaiteur qu'à celui qu'il secourt; de manière qu'il se trouve en quelque sorte débiteur envers le pauvre pour l'avantage moral qu'il en retire, et les douces émotions qu'elle lui procure.

Mais la charité purement individuelle a aussi ses inconvéniens. Elle manque souvent de discernement dans l'application des secours; on ne peut, en effet, exiger des personnes isolées la même expérience, les mêmes connaissances pratiques que peut avoir une administration étendue. La même cause produit aussi souvent une grande inégalité dans la répartition de ces secours; chacun agissant séparément et suivant ses inspirations particulières, il ne peut y

avoir aucun ensemble dans les opérations, aucune mesure dans les dons. Ce mode de bienfaisance manque donc essentiellement d'unité. On remédie à ce défaut par l'association. L'association réunit en un seul faisceau toutes les bonnes volontés particulières, et en les centralisant leur donnent une force qu'elles ne pouvaient avoir isolées. Tout en laissant à chacun son action, sa personnalité propre, elle donne néanmoins à tous une direction générale et un soutien puissant. Elle réunit, en un mot, les deux élémens, unité et individualité, en possède tous les avantages, et en neutralise les inconvéniens par leur action réciproque. L'association est un principe éminemment catholique. Fondé sur la charité mutuelle, et consacré par l'emploi constant qu'en a fait le Christianisme, il brille à toutes les périodes de l'histoire de l'Eglise. C'est lui qui, dans les premiers âges, réunissait tellement tous les membres de la société chrétienne, que, mettant en commun leurs biens, leurs affections, leurs prières, ils ne faisaient tous qu'un cœur et qu'une âme. C'est lui qui, plus tard, organisa les monastères, qui nous présentent encore actuellement l'image d'une société en communauté régulière et parfaitement constituée. C'est lui, enfin, qui, au moyen âge, donna naissance à toutes les corporations de métiers et les soutint par sa force et sa vertu propre contre toutes les épreuves et les attaques qu'elles eurent à subir. L'association, c'est le plus grand besoin de notre époque, désolée par le fractionnement indéfini de ses forces et l'éparpillement des individus. C'est l'ordre surtout et la hiérarchie que réclame notre société, affaiblie par l'isolement de ses membres, dont chacun cherche en vain sa place et veut sans cesse sortir de sa sphère. Aussi l'association est le principe qui doit recevoir peut-être l'application la plus prochaine et la plus étendue, et qui doit jeter le plus d'éclat dans les institutions à venir. C'est, il faut l'espérer, le salut de la France, et l'aurore de jours meilleurs; appliquée à l'industrie, elle la réorganiserait en corporations, qui, en évitant les abus qu'un long usage a signalés à l'attention publique, donneraient à la société des garanties d'ordre, de morale et de sécurité, et assureraient aux ouvriers un soutien dans leur détresse par la confraternité qui s'établirait entre eux. Combinée d'ailleurs avec les principes du Christianisme, elle produirait la modération des désirs en place de la concurrence illimitée et de l'ambition; la moralité, la charité chrétienne et l'aisance, en place de l'immoralité, la rivalité haineuse, et la misère. L'association enfin est aussi un principe organique de charité, et ici nous ne saurions mieux faire que de citer, à l'exemple de M. Bazelaire, un passage du Mandement de Mgr. l'évêque de Rhodez, pour le carême de 1839, fragment que, dans notre désir d'être court, nous aurions voulu abréger, mais dont il nous a été impossible presque de retrancher une ligne : « D'où vient donc, s'écrie-t-il, que tant « d'infortunés manquent de secours ou « n'en reçoivent que d'insuffisans? D'où « vient que tant de souffrances restent « sans soulagement, que tant de pauvres « étalent le déchirant spectacle de leur « indigence dans nos rues et sur nos « places publiques, et assiégent de leurs « lamentations suppliantes la porte de « nos maisons et de nos églises? Nous ne « tairons pas la vérité, puisque cette vé- « rité peut être utile. Le mal, le grand « mal, c'est que notre charité individua- « lisée, fractionnée et amoindrie par ses « maigres proportions, opère isolément, « au lieu d'agir avec cette force, cet en- « semble, cette intelligence que lui don- « neraient le concours des volontés et la « concentration des ressources. Déjà des « voix connues du pays et amies du pau- « vre, ont fait entendre à ce sujet des « paroles généreuses. Quand l'humanité « met en lumière des idées sages et éle- « vées, c'est un devoir pour la religion « de lui porter son appui, et nous rem- « plirons ce devoir d'autant plus volon- « tiers que le vœu de l'humanité est ici « de tout point conforme à l'esprit de « l'Évangile. N'en doutez point, nos très « chers frères, le moyen le plus efficace « de faire que les pauvres soient secou- « rus avec discernement et dans la me- « sure de leurs besoins, c'est de former « dans chaque localité un peu considé- « rable un fonds commun administré

« par des mains dévouées et intelligentes « où viennent se verser toutes les libéra« lités privées. La puissance du nombre, « jointe à l'unité de vues et d'action, à « tel objet qu'elle s'applique, est la pre« mière des puissances, et ne connaît de « limites que celles du possible. On s'as« socie dans un intérêt d'industrie, et les « marais se dessèchent, et des champs, « jusqu'alors infertiles, se couvrent de « moissons et de troupeaux; les routes « s'alignent, les canaux se creusent, les « vallées sont comblées, les montagnes « s'aplanissent, de nombreux débouchés « s'ouvrent à la circulation des produits; « la terre, déchirée dans ses plus pro« fondes entrailles, se laisse arracher à « regret des trésors qu'elle avait voulu « soustraire à notre avidité. On s'associe « pour l'extension du commerce, et les « capitaux s'agglomérant appellent la « confiance et centuplent le crédit. Les « continens, les îles les plus éloignées, se « rapprochent par les barrières mêmes « qui semblaient les séparer; les vais« seaux sillonnent dans tous les sens les « vastes mers, et nous apportent, en « échange de notre or et de nos marchan« dises, les richesses de toutes les na« tions. Le dirai-je? on s'associe pour le « triomphe d'une théorie, pour la pro« pagation d'une idée, d'un principe, « d'un système, et cette idée, ce prin« cipe, ce système, souvent aussi faux « en lui-même que désastreux dans ses « résultats, marche, vole, s'étend avec « la rapidité de la flamme, au risque d'é« branler le monde et de couvrir la terre « de deuil et de ruines. Pourquoi ne s'as« socierait-on pas pour la bienfaisance, « pour la charité, dont le propre carac« tère est de relier et d'assimiler les « hommes, comme on s'associe pour le « mal, ou du moins pour des avantages « qui, tout appréciables qu'ils peuvent « être, ne valent certes pas le bonheur « de sauver, d'adoucir la vie de ses sem« blables, d'apaiser la faim, d'étancher « la soif, de vêtir la nudité, de sécher « les larmes de cette multitude d'infor« tunés qui languissent de souffrances et « de dénuement? En s'emparant de cette « idée féconde, la religion ne fait que « reprendre un bien qui lui appartient « en propre. C'est en vain que le siècle « prétendrait revendiquer comme une « de ses plus heureuses conceptions, et « compter au nombre de ses plus bril« lantes conquêtes un emprunt visible« ment fait à nos doctrines. Le principe « de l'association est tout évangélique. « Il domine dans nos croyances, dans « nos maximes, comme dans les faits ac« complis par le Christianisme. Telle est « donc la grandeur de votre religion, « ô mon Dieu, que tous les élémens de « puissance, de force, de gloire et de « prospérité émanent de son sein comme « de leur source; que toute idée bonne, « généreuse et vraiment utile à l'huma« nité lui doit être rapportée comme à sa « cause première, et que, quand l'or« gueil humain s'applaudit d'avoir dé« couvert quelque principe nouveau fé« cond en larges applications, et s'exta« sie devant cette création de son génie, « il se trouve, dès qu'on le considère de « près, que cette découverte si vantée « n'est qu'un faible reflet, qu'une pâle « copie et quelquefois une misérable « contrefaçon de la pensée chrétienne. »

Examinant successivement les principales institutions charitables de Rome, notre auteur arrive à celle de Saint-Michel, et il nous parle de la prison des Jeunes détenus, qui fut construite dans cet hospice par Clément XI, dès l'année 1705. Cette prison, d'après les règlemens mêmes du pape fondateur, est régie par le système pénitentiaire qui commence à peine à être mis en usage par quelques nations de l'Europe, et dont on croyait devoir attribuer l'invention aux États-Unis. Mais il est bien antérieur à son introduction chez cette nation, puisqu'il était pratiqué à Rome il y a un siècle et demi. C'est, du reste, ce qu'a loyalement reconnu M. Cerfbeer, chargé, en 1839, par le ministre de l'intérieur de France, d'aller visiter les prisons d'Italie, et d'examiner les différentes institutions qui y sont établies. Ce système consiste dans l'isolement de nuit, le travail silencieux pendant le jour, et la moralisation des détenus par des instructions religieuses. Pendant long-temps la société n'avait imposé des peines que comme une vengeance du dommage qu'elle avait reçue; elle avait oublié qu'elle ne tient que de la divine providence le pouvoir

de châtier, et que sur la terre, la justice de Dieu ne s'exerçant jamais que tempérée par sa miséricorde, elle devait, à son exemple, se préoccuper en punissant des intérêts du coupable. Donc, si la peine doit être expiatrice, et à ce titre infliger des rigueurs proportionnelles à la faute commise, elle doit aussi être régénératrice, et tendre à l'amélioration morale du criminel. Le système pénitentiaire a pour but de procurer cette amélioration, et il l'obtient par les moyens indiqués ci-dessus. Aussi est-il essentiellement chrétien, et comme le remarque M. Cerfbeer lui-même, ses principes sont ceux qui de tout temps ont été en usage dans les monastères, et qu'on a particulièrement employés aux premiers âges de l'Église dans les pénitences publiques. La première réalisation pratique de ces principes appartient à un pape, et cela un siècle avant que le protestantisme ne s'en emparât comme d'une œuvre sienne, et ne la proclamât comme une grande découverte. Du reste, leur application à l'amélioration morale des criminels est décrite en grand détail dans les ouvrages du Père Mabillon, religieux bénédictin français, contemporain de Clément XI, et notre auteur discute la question, restée incertaine, de savoir s'il ne faut pas lui attribuer la gloire de l'invention. Remarquons en passant que le nom de la France se trouve toujours mêlé à tout ce qui se fait de beau et de glorieux dans le monde.

Venant aux nombreux moyens que l'on emploie à Rome pour prévenir la prostitution, notre auteur nous parle des conservatoires où de jeunes filles pauvres reçoivent une éducation religieuse, apprennent un métier qui leur servira à gagner leur vie par la suite, et se préparent à devenir de bonnes mères de famille et de bonnes ménagères par des travaux et des soins intérieurs de toute sorte. Il nous fait remarquer la grande quantité d'établissemens de ce genre, ainsi que la multitude de dots qui sont distribuées régulièrement par la charité romaine. Beaucoup de fondations pieuses et d'archiconfréries sont établies dans ce but, et le gouvernement qui y contribue pour des sommes considérables, y fait concourir les produits de la loterie. On n'élève pas moins de 2,000 jeunes filles dans ces conservatoires, et 1,100 dots sont réparties annuellement tant parmi elles que parmi le reste de la classe pauvre. Le mariage est ainsi fortement encouragé, et tout prétexte est enlevé à ce vice honteux qui rend si hideuse la physionomie de toutes les grandes cités. L'école économique anglaise blâme cette prévoyance et ces facilités offertes au mariage; selon elle, la société est gravement menacée par l'accroissement progressif de la population, et loin d'encourager la reproduction, on devrait au contraire tendre à l'arrêter. Mais d'abord, ce qui est vrai en statistique pour un pays, peut ne pas l'être pour un autre, et s'il n'est que trop réel que dans les pays industriels la population s'augmente d'une manière effrayante, l'Italie au contraire est loin de nous présenter ce danger, et Rome en particulier l'a d'autant moins à craindre qu'une grande partie de la campagne romaine reste malsaine et sans culture faute de travailleurs. Ensuite, quel moyen employer pour arrêter la population? Malthus prêche aux pauvres la contrainte morale; il voudrait qu'on arrêtât les mariages et qu'on imposât le célibat. Cette opinion ne nous paraît pas moins injuste qu'elle est ridicule et vaine : « Car l'on ne peut se dissimuler « que le système de prohibition court « risque de tomber dans l'injustice ou « l'immoralité, ou de languir dans l'impuissance. Se borner, pour prévenir « les excès de la population, à prêcher « la contrainte morale, c'est se consumer « en vains efforts, en stériles paroles, et « l'on doit se résigner à n'avoir pas dans « sa croisade beaucoup de succès. Comment imposer, au nom d'une prétendue « loi économique, à un homme matériel, sans éducation, grossier, l'obligation qui exige la plus grande force « d'âme, la plus haute dignité de caractère, et un empire très rare et difficile « sur soi-même? La religion seule rend « possible un tel sacrifice, et seuls des motifs surnaturels peuvent l'inspirer; et, « chose étrange, ceux qui demandent la « chasteté à l'ouvrier, ne veulent pas y « croire dans le prêtre. Cependant, la « continence dans le mariage est plus

« difficile peut-être que l'absolue privation..... Que si l'on convertit la contrainte morale en contrainte légale, si l'on oppose des prohibitions au mariage des pauvres, la société s'arroge un droit qu'elle n'a pas ; elle abuse de sa force contre l'ordre de la nature et de la Providence. Non, Dieu n'a pas mis au sein de la femme cette mystérieuse fécondité ; il n'a pas déposé dans le sang de l'homme ce germe créateur qui fait la gloire de la virilité, pour que des systèmes de commode philosophie viennent arrêter cette sève d'éternelle jeunesse qui coule depuis le commencement dans les veines de l'humanité. Le but de la science ne doit pas être d'empêcher la production, mais de lui dessiner son cours, de lui creuser un lit plus large et plus profond à mesure que le fleuve grossit ; elle doit multiplier les ressources en raison des besoins, créer pour un ordre de choses nouveau des conditions analogues et des débouchés suffisans ; sans quoi la science est convaincue d'inutilité et d'impuissance ; car, diminuer le nombre des naissances pour restreindre celui des pauvres, c'est l'enfance de l'art, c'est le procédé banal d'un ignorant, à peu près comme lorsque, prenant le fait pour le principe, on croit détruire la mendicité en emprisonnant les mendians. »

Nous ne nous arrêterons pas sur l'inutilité de pareilles mesures ; nous insisterons seulement sur le caractère profond d'égoïsme et d'immoralité qui les signale, caractère dont tout le monde est loin d'apercevoir l'étendue. Empêcher les mariages, en effet, c'est pervertir forcément les mœurs d'un peuple ; c'est le pousser inévitablement au vice et le traîner à plaisir dans la fange. C'est jeter dans la débauche et dans le crime des hommes qui eussent été peut-être d'honnêtes ouvriers. C'est produire une population abrutie et dégradée par sa naissance même, n'ayant d'inclination que pour le mal, et dont le corps et l'âme également énervés sont incapables d'aucun mouvement généreux. Mais il y a des hommes assez infâmes pour spéculer sur de pareils résultats, et qui comptent sur ce moyen pour dompter et abattre des populations, et les soumettre ensuite à toutes leurs exigences tyranniques.

Telles sont quelques unes des questions traitées dans cette introduction. Nous n'insisterons pas sur son importance non plus que sur celle de l'ouvrage lui-même qui, nous le répétons, est regardé en Italie comme d'un intérêt très élevé. Cette importance a paru telle au pape qu'il en a voulu reconnaître dignement la traduction en langue française, et l'a récompensée par le don de la décoration de Saint-Grégoire. Ajoutons que M. de Bazelaire se montre jaloux de répondre à cette marque d'estime du Saint-Père ; il nous annonce que M. Morichini se propose de publier prochainement un ouvrage sur tout ce qui concerne le système pénitentiaire à Rome, ouvrage qui formera la suite et le complément de celui-ci ; et il prend l'engagement de le traduire aussitôt qu'il paraîtra. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette bonne pensée.

Gabriel ROLLAND D'ERCEVILLE.

TRAITÉ DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE

SUIVANT L'ORDRE DU CODE CIVIL, IIe LIVRE ;

PAR M. HENNEQUIN,

Député, avocat à la Cour de Paris, etc.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

M. Hennequin commence le second volume de son traité sur la propriété par une digression historique sur la féodalité. Il prétend, *qu'un lien secret mais indissoluble* rattache le régime féodal à l'usufruit ; que dès lors une dissertation sur

[1] Voir le 1er artic. au numéro précédent, p. 317.



cette matière est une très bonne préface pour un traité de l'usufruit, suivant le Code Napoléon. Nous ne nierons pas que la législation des fiefs ayant poussé très loin l'art de démembrer le domaine, il ne puisse se rencontrer une sorte d'analogie entre quelques unes de ses combinaisons infinies, et les droits précaires ou accessoires reconnus sur la propriété par notre législation actuelle. Mais il n'en est pas moins vrai que l'usufruit, tel que nous l'avons aujourd'hui en France, procède, non du droit féodal, mais du droit romain. Concluons donc que M. Hennequin, versé dans nos antiquités nationales, a cherché un prétexte ingénieux pour rattacher le fruit de ses études spéciales à son grand ouvrage sur le Code civil. Avant d'avoir lu cette prétendue introduction ou préface, on est tenté de dire : *Non erat hic locus*. Après l'avoir lue, il semble qu'on ait perdu le droit et le courage de se plaindre. C'est l'analyse la plus claire et la plus concise que je connaisse des ouvrages des anciens feudistes et des publicistes modernes, qui ont écrit sur ce sujet. Chacune des questions essentielles qui y ont rapport, est discutée avec une certaine profondeur, et n'est résolue qu'après la confrontation de l'opinion des jurisconsultes ou historiens, avec les textes originaires et contemporains. Nous n'oserions pas dire pourtant que M. Hennequin ait évité toute espèce d'erreur. Dans une matière aussi épineuse et aussi obscure, il était difficile de n'en pas commettre. M. Hennequin a le défaut de transporter à des temps de trouble et de violence des règles absolues et générales, comme le sont les lois unitaires de nos temps modernes. Un système ne se formait pas tout d'une pièce pour succéder à un autre; et par exemple, je ne doute pas que les bénéfices n'aient été simultanément amovibles, viagers et héréditaires, avant que ce dernier mode de transmission n'ait totalement prévalu. La formule de Marculphe, qui, dès le 7e siècle, s'applique aux bénéfices héréditaires, prouverait seulement que cette sorte de bénefices était en usage à cette époque; mais non pas qu'elle fût seule en usage. Si, par impossible, tous nos monumens législatifs venaient à périr, et que l'on trouvât dans le protocole d'un acte notarié de nos jours, un contrat de mariage où le régime dotal fût stipulé, les savans historiens qui naîtraient d'ici à un millier d'années, ne seraient pas, d'après cette méthode de raisonnement, autorisés à conclure que ce régime était au 19e siècle le droit commun de la France? Or, les formules de Marculphe n'étaient autre chose qu'un recueil de protocoles à l'usage des clercs de son temps.

Nous pensons d'ailleurs que l'on a confondu à tort diverses espèces de bénéfices, que ceux qui ont été rendus héréditaires sous la seconde race, étaient les offices administratifs, tels que les duchés, comtés, etc.; mais que les *bénéfices-censives*, et les *bénéfices* proprement dits étaient héréditaires depuis long-temps.

Quoi qu'il en soit de cette opinion, que nous indiquons en passant sans avoir le temps de l'étayer de preuves suffisantes, nous reconnaissons que M. Hennequin a jeté de grandes lumières sur les élémens constitutifs du fief, proprement dit. Mais, à notre avis, ce qui donne le plus d'intérêt à sa dissertation, c'est la distinction judicieuse qu'il établit entre le servage ou la servitude personnelle et les droits féodaux. Ainsi qu'il le fait remarquer, dès le 15e et le 16e siècle, la féodalité dépouillée de ses plus belles prérogatives, se survivait, pour ainsi dire, à elle-même, dans l'ordre économique et civil, « et, à partir de cette époque, « on lui demanda compte des abus, des « usurpations, des crimes même commis « en violation de ses lois. Les traditions « se confondirent, et quand la révolution « française éclata, la féodalité se trou- « vait déjà frappée depuis long-temps de « toutes les haines attachées à la main- « morte ou à la servitude personnelle, « qui n'avaient pourtant avec elle aucune « communauté d'origine. »

M. Hennequin, dans des développemens où il serait trop long de le suivre, porte cette thèse au plus haut degré d'évidence. Il explique très bien que dans les actes d'affranchissemens qui remontent au 14e siècle, certains droits personnels furent réservés par les seigneurs sur les serfs ou main-mortable, que ces droits, tels que l'*aide aux quatre cas, le droit de*

moneage, celui de guet ou de garde, etc., n'avaient aucun point de contact avec les contrats d'inféodation ou d'accensement, lesquels avaient toujours un caractère de réciprocité.

Louis XVI, dans sa fameuse déclaration du 23 juin, disait : « Le roi désire « que l'abolition du droit de main-morte, « dont il a donné l'exemple dans ses do- « maines, soit étendue à toute la France. » Mais en même temps il protestait de sa ferme intention de faire respecter toutes les propriétés telles que les dîmes, cens, « albergemens, rentes, droits et devoirs « féodaux. »

Quant à l'*assemblée constituante*, elle voulait triompher de la supériorité féodale, tout en respectant la propriété des seigneurs. Dans la fameuse nuit du 4 août, la main-morte et la servitude personnelle, ainsi que tous les droits réservés qui en dérivaient, sont abolies sans indemnité; il en est de même des droits honorifiques. Mais tous les droits immobiliers restent debout; seulement les rentes foncières sont déclarées rachetables. Plusieurs lois ou décrets de cette même assemblée témoignent de la ferme volonté qu'elle avait de continuer de faire acquitter les droits féodaux proprement dits.

L'assemblée législative fait un pas immense de plus. Par son décret du 25 août 1792, elle déclare abolis entièrement et sans rachat tous les droits féodaux et censuels, fixes et casuels, qui ne seraient pas prouvés avoir été consentis pour prix d'un fonds concédé.

La convention va plus loin encore, possédée par une sorte de rage contre tout ce qui survivait du passé. Par plusieurs décrets successifs elle déclare abolie sans indemnité toute espèce de rente foncière, entachée de quelque mélange de féodalité. La loi introduisait par là dans les jugemens le plus révoltant arbitraire dont on abusa largement contre les anciens propriétaires de fiefs.

« Ainsi, dit M. Hennequin, les trois « assemblées ont signalé l'esprit dont « chacune d'elles était animée. L'assem- « blée constituante résiste au mouve- « ment de réforme qui fermentait par- « tout alors dans les esprits, s'efforce « de l'organiser et de le contenir; l'as- « semblée législative le subit sans ré- « serve comme sans dignité, et la con- « vention nationale l'exagère et le dé- « passe sans pudeur.

M. Hennequin rentre ensuite dans son sujet, et donne la définition de l'usufruit suivant le droit romain. Il fournit par là lui-même la meilleure preuve de la véritable source où ce titre du Code civil a été puisé. Il distingue trois espèces d'usufruit, l'usufruit royal, l'usufruit ou la jouissance des biens de l'Eglise, et enfin l'usufruit paternel. Occupons-nous spécialement des deux premières espèces d'usufruit, dont l'un tient au droit public et l'autre au droit ecclésiastique.

Sous l'empire romain, le domaine privé des Césars et celui de l'État étaient administrés séparément; *alius principis, alius reipublicæ*. Les rois germains qui trouvèrent ce système établi le maintinrent à leur profit. Ils eurent plus besoin que les empereurs des ressources d'une fortune personnelle, parce que l'impôt proprement dit, levé par les Romains avec tant d'exactitude et de vigueur, disparut à peu près au milieu des désordres de la conquête et de la violente dépossession d'une partie des propriétés. Aussi l'appauvrissement de la fortune privée des derniers Carlovingiens fut la cause principale de la ruine de leur race, tout comme la puissance et les richesses personnelles des comtes de Paris préparèrent leur avénement à la couronne de France.

Il est établi que quand Hugues Capet monta sur le trône, son comté de Paris, fief patrimonial, entra, pour ne plus s'en séparer, dans le domaine royal, qui se composait alors de la Picardie, de l'Orléanais et de l'île de France.

Cependant on ne peut pas dire qu'à dater de cette époque, le principe de la *réunion* et de la *dévolution* ait passé dans notre droit public comme un principe immuable. On finit toutefois par reconnaître que chez le roi, la personne privée s'absorbait dans la personne publique, et que tous les genres de convenances devaient transformer en loi de l'Etat l'exemple donné par le fondateur de la troisième race. Ainsi, quand Louis XII, en 1509, voulut faire passer sur la tête de ses deux filles, Claude et

Renée de France, les terres de Coucy, acquises des deniers dotaux de sa femme Valentine de Milan, quand il était encore duc d'Orléans, les lettres patentes contenant cette donation furent désapprouvées par le parlement, qui ne les enregistra que sur l'exprès commandement du roi; elles restèrent ensuite sans exécution, et François Ier recueillit les terres de Coucy en sa qualité de roi.

Henri IV aurait bien voulu ne pas soumettre le royaume de Béarn à la loi de la réunion, ne pas frustrer ses créanciers de ce gage important et conserver à sa sœur Catherine de Bourbon ou à ses propres enfans, ce magnifique apanage. Il consulta à ce sujet le vertueux Dubelloy, qui n'hésita pas à éclairer la religion du monarque sur ce point délicat de notre droit public. Henri IV céda aux sages représentations du savant jurisconsulte, et peu de temps après, parut le célèbre édit de 1607, qui ne prononce sans doute que sur un fait particulier, mais qui présuppose la maxime et l'investit d'une irréfragable autorité.

Déjà l'ordonnance de 1566 avait consacré le principe de la dévolution et défini ainsi le domaine royal: « Le bien qui est « expressément consacré uni et incor« poré à notre couronne; ou qui a été « tenu et administré par nos receveurs « et officiers pendant l'espace de dix ans, « et est entré en ligne de compte. »

Ainsi, même pour ses biens adventifs, la réunion s'opérait *expressément*, si le roi l'ordonnait, *tacitement* s'il les laissait confondus avec ceux de l'Etat pendant dix ans, *nécessairement* s'il s'en trouvait investi au jour de son décès. Le roi avait un successeur, mais il ne laissait pas d'héritier.

A côté des avantages de cette législation Domaniale, qui avait pour but d'agrandir successivement les ressources de l'Etat, venaient se placer de graves inconvéniens résultant du principe que le roi était *usufruitier* sans contrôle du trésor public, tout comme de son patrimoine adventif, qui devait plus tard venir s'y perdre et s'y absorber. Ainsi, « il n'existait dans la réalité qu'un seul « domaine qui se trouvait complètement « à la disposition du roi; système qui « livrait la fortune publique sans con« trôle et sans garantie, à l'action d'un « ministère sans responsabilité. Or, ce « n'était qu'en dotant convenablement la « couronne, qu'on pouvait affranchir le « trésor public des dangers qui ne s'é« taient que trop révélés dans les derniers « temps de Louis XV, et sous l'adminis« tration de l'abbé Terray. Tel est donc « le bienfait des listes civiles, principe « d'ordre dans les finances de l'Etat, « comme dans celles de la couronne, etc. »

On sait que Louis XVI, supplié par l'Assemblée constituante d'indiquer les châteaux, les forêts dont se composerait la dotation de la couronne, et de fixer le chiffre de l'allocation annuelle que paierait le trésor, indique les propriétés qu'il réservait, et demanda que la liste civile fût fixée à 25,000,000. L'Assemblée décida, par acclamation, que la lettre même du roi formerait le décret: postérieurement elle déclara maintenir le double principe de l'union à l'avénement et de la dévolution au décès.

Bonaparte sembla prévoir la possibilité de sa chute et de celle de sa famille. Par le décret du 10 janvier 1810, il proscrivit textuellement les doctrines d'union et de dévolution. Le patrimoine impérial, qui ne devait jamais profiter au domaine de l'État, put alors s'enrichir de ses dépouilles. Toutes les fois que la dotation mobilière de la couronne dépassait 30,000,000, l'excédant tombait de droit dans le domaine privé.

L'empereur fit plus: il voulut se former un domaine extraordinaire formé des provenances de la victoire et affranchi de tout contrôle.

« La restauration, poursuit M. Hennequin, fit justice de cette innovation mé« rovingienne. » La loi du mois d'octobre 1814 fit revivre la législation de l'Assemblée constituante.

« Chez les peuples, ajoute M. Henne« quin, où par la double action de l'union « à l'avénement et de la réunion au décès, « le prince est réduit au domaine adven« tif, la nation doit montrer une géné« rosité qui n'est que de la raison et de la « justice. Mais dans les pays où, comme « en France depuis 1832, le roi conserve « et transmet dans l'ordre du droit com« mun les propriétés qu'il possédait, « avant de monter sur le trône, le par-

« lement peut et doit prendre en considération la fortune privée du monarque, car il ne s'agit pas de salarier un fonctionnaire, mais de venir en aide à la royauté. »

Dans le premier volume de son ouvrage, M. Hennequin fait remarquer que la suppression du *principe de l'union et de la dévolution* doit entraîner la suppression des apanages; car les apanages avaient été institués en compensation des droits héréditaires dont les enfans du roi avaient été privés.

Il nous semble que le même motif doit faire supprimer même les dotations particulières accordées aux fils du roi et aux princes du sang, quand leur fortune privée les met à même de soutenir les exigences de leur haute position.

Quant à la question de savoir si le roi pourrait aujourd'hui transmettre, à titre onéreux ou gratuit, les acquisitions faites pendant son règne, on a répondu [1] par l'affirmative; mais M. Hennequin s'élève avec force contre cette décision. Il montre très bien qu'en pareille matière les économies ne sont que des détournemens.

Après avoir ainsi traité sous le point de vue historique et politique, la question de l'*usufruit royal,* notre savant jurisconsulte aborde une matière non moins délicate, *la jouissance des biens ecclésiastiques.*

Déjà M. Hennequin, dans son précédent volume, avait commencé l'histoire du clergé considéré comme propriétaire à l'occasion du titre du Code civil intitulé: *des biens dans leurs rapports avec ceux qui les possèdent.* Pour ne pas scinder, comme cela a dû être fait dans son ouvrage, la propriété et l'usufruit des biens ecclésiastiques, nous n'en n'avons pas parlé dans notre premier article; nous devons donc commencer aujourd'hui par l'analyse de cette partie du premier volume, laissée en arrière.

Le patrimoine ecclésiastique se compose d'abord d'une sorte de communauté, où chacun des associés verse la totalité ou une partie de sa fortune. Plus tard il s'enrichit des dons de la piété, de la douleur et quelquefois aussi du repentir. La Dîme, souvenir de la communauté des premiers temps, est d'abord prélevée comme un tribut volontaire, puis exigée comme un impôt, après que les invasions des Barbares ont porté atteinte aux propriétés de l'Eglise.

Les évêques commencent par être les dépositaires, les usufruitiers et les dispensateurs des offrandes des fidèles. Avec le temps, cet état de choses se modifie. Des terres ou des rentes sont attribuées à des dignitaires ecclésiastiques ou à des corporations religieuses, pour en jouir, à la charge d'acquitter certaines fondations particulières et de rendre à l'Eglise certains services déterminés par les règles canoniques. De là l'institution des bénéfices.

Les bénéfices ecclésiastiques se subdivisaient sous le nom d'abbayes, de prébendes, de prieurés, etc.

Les biens ecclésiastiques constituant le salaire d'un service profitable au public, leur conservation importait à l'Etat. En conséquence, leur aliénation ne pouvait avoir lieu que pour certaines causes et avec l'accomplissement de certaines formalités. Cette législation était d'autant plus sage que les biens ecclésiastiques étaient affectés non seulement à des services religieux, mais au soulagement des misères de l'humanité. « L'Eglise [1] s'était réservé la belle et vaste mission de secourir toutes les souffrances, et de former à tous les devoirs. Les maladreries et les hospices étaient alimentés de ses revenus et de ses resssources : l'enseignement, dans ses rapports avec la religion, n'avait lieu qu'à ses frais. Si les biens ecclésiastiques étaient exempts d'impôts, ils fournissaient à ces dons patriotiques que l'Eglise ne refusait jamais. Il faut dire aussi qu'à part des abus que les passions humaines sauront toujours mêler aux choses les plus saintes, l'indépendance que l'Eglise trouvait dans ses possessions territoriales profitait à sa dignité comme à son action morale sur les peuples. Le prêtre, n'apparaissant au milieu des populations que pour les consoler et pour

[1] Voir la discussion de la Chambre des Députés en 1832.

[1] Tome I, p. 105.



« les instruire, était bien plus sûr d'at- « teindre le but de son ministère. »

La révolution éclate, et cet état de choses change rapidement de face; d'abord les dîmes sont déclarées rachetables, puis positivement supprimées. Un peu plus tard, les biens ecclésiastiques sont mis à la disposition de la nation, à la charge par elle de *pourvoir aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres*. Ainsi le salaire des ministres du culte catholique n'est que l'acquittement d'un engagement sacré, et encore est-il resté beaucoup au-dessous des promesses écrites dans la constitution civile du clergé.

M. Hennequin, dans son second volume, considère d'abord les bénéfices ecclésiastiques dans leur analogie avec les bénéfices laïcs. « De même que dans l'ordre civil ou militaire, les héritages concédés, *jure beneficiario*, rentraient à la mort du donataire entre les mains du prince et pouvaient devenir l'objet d'une libéralité nouvelle; de même, dans les premiers temps du Christianisme, les droits accordés aux clercs, sur les biens de l'Eglise, n'étaient regardés que comme des concessions purement personnelles viagères.» Plus tard, on attacha des droits d'usage ou d'usufruit à l'accomplissement de certains services religieux. Le bénéfice originairement motivé par des considérations toutes personnelles, ne fut plus alors considéré qu'en raison de l'office dont il devait assurer la perpétuité : la maxime, *beneficium datur propter officium*, prévalut dans le droit canonique.

Ainsi, la jouissance du revenu fut jointe au titre ecclésiastique ou à l'accomplissement de l'office religieux, et le bénéficier ne dut accepter cet avantage que comme le moyen d'accomplir les devoirs du saint ministère, et non comme l'occasion d'accroître ou d'épargner son patrimoine.

Les pères et les conciles s'accordent pour conseiller aux bénéficiers d'user des biens remis à leur foi : *tanquam patrimonio pauperum et rebus Dei*.

Les provenances bénéficiales se partageaient en trois parts, non pas égales, mais proportionnelles aux exigences de chaque destination : une part au prêtre, une part au temple, une troisième aux pauvres. Cette règle obligeait le titulaire dans le for intérieur, mais elle n'était pas sanctionnée par des dispositions réglementaires et pénales, qui eussent donné lieu à des procès scandaleux.

Suivant le droit canonique, le prêtre devait donner une même et sainte destination à tout ce qu'il avait obtenu ou directement de l'Eglise ou à son occasion *intuitu ecclesiæ*. La législation civile vint d'abord en aide sur ce point à la législation ecclésiastique, et un édit de Justinien, à la date de 539, ordonne que les évêques ne pourront disposer que de leur *patrimoine* et non de *leurs acquêts*. Mais cette législation s'adoucit et se modifia graduellement. On jugea plus sage de s'en rapporter à la conscience du bénéficier du soin de laisser à l'Eglise tout ce dont elle avait été la source que de tout engloutir dans l'abîme des procès. Au reste, cette tolérance, née de l'extrême difficulté de distinguer les biens venus de l'Église, de ceux sortis d'une autre origine, ne s'établit en France qu'à une époque assez récente, je veux dire, vers l'an 1406, et encore ce ne fut dans le principe, qu'une dérogation permise à la règle générale par l'autorité supérieure. Bientôt la multiplicité des exceptions créa une règle contraire; et, dans le for extérieur, toutes les nuances qui, sous le rapport héréditaire, distinguaient le clergé des autres classes de la société civile, s'effacèrent complètement.

Cependant, dans l'ancien régime, le moine n'était pas placé sur la même ligne que le prêtre : il devait laisser à son abbé ou à son couvent tout ce qu'il avait pu posséder ou acquérir depuis l'émission de ses vœux.

La partie la plus intéressante et la plus neuve de cette dissertation de M. Hennequin, est celle où il s'attache à réfuter le préjugé généralement répandu *que les bénéfices ecclésiastiques n'existent plus que dans l'histoire*.

L'un des articles de la convention du 26 messidor an IX (1801), passée entre le Saint-Siége et le gouvernement consulaire, porte que ce gouvernement prendra des mesures pour que les catholiques français puissent, s'ils le peuvent, faire des fondations en faveur des Eglises.

Il est vrai que les articles organiques, publiés le 28 germinal an X, mettent certaines restrictions à cette faculté. Par l'article 73, il est dit que les fondations qui auront pour objet l'entretien des ministres de la religion, ne pourront consister qu'en rentes sur l'Etat; et l'article 74, par surcroît de précaution, décide que les immeubles, autres que les édifices destinés au logement, et les jardins attenans, ne pourront être affectés à des titres ecclésiastiques.

Il semblerait que le gouvernement voulût par là se mettre à l'aise dans le cas où il croirait devoir tenter de nouvelles spoliations.

La restauration replaça complètement la personne morale du clergé dans les termes du droit commun, en lui reconnaissant la capacité de recevoir et d'acquérir des propriétés immobilières.

La loi du 2 janvier 1817 pose en principe : 1° Que tout établissement ecclésiastique reconnu par la loi, pourra accepter, avec l'autorisation royale, tous les biens meubles, immeubles ou rentes qui lui seraient donnés par des actes entre-vifs ou par actes de dernière volonté.

2° Que sous les mêmes conditions, tout établissement ecclésiastique pourrait acquérir des biens immeubles ou des rentes.

3° Que les immmeubles ou les rentes appartenant à un établissement ecclésiastique, seraient possédés à perpétuité par ledit établissement et seraient inaliénables, à moins que l'aliénation n'en fût autorisée par le roi.

Une ordonnance explicative du 2 août suivant, a prévu le cas où les dons et legs seraient faits à la cure ou à la succursale, pour la subsistance des ecclésiastiques employés à la desservir et a décidé qu'alors les libéralités seraient acceptées par le curé ou par le desservant.

Enfin, dans le concordat signé au mois de juin 1817 et qui avait pour objet quelques réglemens de discipline, on parle dans l'article 12, des bénéfices qui pourraient être fondés à l'avenir, sans doute en exécution de la loi du 2 janvier précédent.

Après des documens aussi précis, on s'étonne avec M. Hennequin, que l'auteur du Code ecclésiastique français [1] nie l'existence actuelle des bénéfices.

« Les donations faites *intuitu clericorum*, postérieurement à la convention de 1801 et à la loi de 1817, ne pouvant être revendiquées par aucune branche du domaine de l'Etat, reposent nécessairement, quant à la propriété, dans la cure ou dans la succursale, et quant à la jouissance, dans la personne du titulaire. Donc, les propriétés bénéficiales, quoique dans des proportions plus modestes qu'autrefois, ont reparu sur notre sol de France. »

Cette décision de M. Hennequin est le résultat d'autorités tellement claires et de raisonnemens tellement lumineux, qu'il est impossible de la contester.

Le savant et religieux jurisconsulte termine cette importante partie de son ouvrage par d'utiles conseils aux catholiques; il les adjure, puisqu'ils ont le droit de faire des fondations ecclésiastiques, de s'empresser d'affranchir le clergé, et surtout celui des campagnes, de la situation douloureuse où la suppression des bénéfices et l'exiguité des salaires les retiennent depuis long-temps.

Il y a en effet quelque chose de bien pénible, pour le desservant d'un pauvre village, à recevoir le prix d'un mariage ou d'un enterrement de ceux de ses paroissiens qui gagnent leur pain à la sueur de leur front. Si ce desservant est animé des sentimens de charité qui caractérisent le vrai prêtre catholique, réduit à un traitement fixe assez modique, il aura à peine de quoi subvenir à ses propres besoins, loin de pouvoir soulager les pauvres qui l'entourent. Si, au contraire, il réclame tout ce que l'usage et les réglemens lui permettent d'exiger, il courra risque de s'aliéner les cœurs de ses ouailles.

Ce serait donc faire une très bonne œuvre, comme le fait remarquer M. Hennequin, que de racheter tout ou partie du casuel des curés et desservans, par des fondations immobilières. Il serait nécessaire que ces fondations fussent revêtues d'un caractère de perpétuité; car si elles étaient révocables, les habi-

[1] Pages 126 et 198 du *Code Ecclésiastique français.*



tans de la paroisse qui auraient été temporairement exemptés de tout casuel, ne pourraient plus que très difficilement se résoudre à en acquitter les charges. Ces fondations, acceptées par les curés et les fabriques avec l'autorisation du conseil d'Etat, ne pourraient être anéanties que par ces révolutions spoliatrices, qui n'apparaissent que de loin en loin dans la vie des peuples.

A ces considérations, puisées dans l'ouvrage que nous analysons, nous ajouterons celles que nous suggère l'état précaire et vraiment déplorable des prêtres âgés et infirmes, quand ils sont dans le cas de cesser toute fonction ecclésiastique. On range les desservans du culte au nombre des fonctionnaires publics, lorsqu'on veut les retenir dans la dépendance de cette centralisation de laquelle relève tout ce qui participe en France à l'autorité. Mais ils ne sont plus fonctionnaires dès qu'il s'agit de réclamer les priviléges et les bénéfices attachés à ce titre. Ainsi qu'ils demandent à être assurés d'avoir du pain pour leurs vieux jours, après une vie de prières, de dévoûment et de mortifications, et on les renverra durement à mendier leur nécessaire de la charité des fidèles, tandis qu'il n'y a pas de fonctionnaires de l'ordre civil qui n'ait droit à une retraite après trente ans de service, et, pour le dire en passant, cet état de choses, qui ne ressemble nullement à celui où l'Église de France, renommée comme corps politique et comme riche propriétaire, pourvoyait elle-même aux besoins des membres du clergé, autorise des modifications et des adoucissemens aux règles posées par les canonistes et les conciles du moyen âge. Il serait par trop sévère aujourd'hui d'interdire au pauvre succursaliste des campagnes, de faire quelques économies pour mettre un jour sa vieillesse à l'abri de l'indigence.

M. Hennequin devait compléter son bel ouvrage par deux traités, l'un sur la propriété littéraire, l'autre sur la propriété industrielle.

Cet orateur élégant et spirituel, doué d'un sens littéraire si délicat, semblait avoir, pour le premier de ces sujets, une mission toute spéciale. Avec quelle finesse d'aperçus il aurait su apprécier les droits de l'homme de génie sur sa propre pensée! Et, quant aux questions de transmission héréditaire ou testamentaire de ce genre de propriété, comme il aurait fait ingénieusement la part du public et celle de l'héritier ou de la famille! Quelles lumières il aurait répandues soit comme publiciste, soit comme jurisconsulte, sur cette matière difficile, qui, après tant de controverses, n'est pas encore réglée par une bonne loi!

Quant à la propriété industrielle, il y avait là à remplir une sorte de lacune laissée par notre Code civil. Au temps où il fut rédigé, on était loin de prévoir l'immense extension que l'industrie prendrait en France, et il était impossible de réglementer ce qui n'existait pas encore sur ce point. M. Hennequin, comme jurisconsulte, aurait eu à résoudre beaucoup de questions douteuses; comme publiciste, il semblait appelé à préparer les voies à une législation nouvelle, que réclame impérieusement la phase de civilisation industrielle et commerciale où la société est entrée depuis près de 30 ans.

Malheureusement, quelque laborieuse que soit une vie d'homme, elle suffit rarement à la tâche qu'elle s'est imposée. La mort arrive trop souvent, précoce et inattendue pour arrêter le grand capitaine, l'homme d'état distingué ou l'écrivain de génie, au milieu de la vaste carrière qu'il s'était tracée; et la postérité qui ne peut le juger que d'après des œuvres incomplètes, ne le mesure pas à sa véritable hauteur. Heureux ceux qui trouvent dans les sentimens d'une foi vive et résignée, des dédommagemens aux déceptions de la gloire! Telle a été la destinée de l'orateur distingué, du jurisconsulte érudit dont nous avons eu à apprécier le dernier ouvrage. Il a légué à sa famille un héritage plus précieux encore que ses écrits et ses discours, je veux dire l'exemple d'une vie chrétienne et d'une mort digne de sa vie.

ALBERT DUBOYS,
Ancien magistrat.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

HERMÉNEUTIQUE SACRÉE, ou Introduction à l'Écriture-Sainte en général, et en particulier à chacun des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament; à l'usage des séminaires; par J. HERMANN JANSSENS, prêtre du diocèse de Liége et professeur de théologie; traduit du latin par J.-J. PACAUD; troisième édition, revue, corrigée et augmentée par M. l'abbé SIONNET. — Paris, chez J.-P. Camus, rue Cassette, 20. In-12 de VIII-106 pages; prix : 3 fr.

La révision de l'Herméneutique sacrée de Janssens, par M. Sionnet, a eu pour but de donner au texte, dans toutes ses parties, l'exactitude théologique, si importante dans un ouvrage de cette nature, en corrigeant les définitions inexactes, les réponses et les expositions dont la tendance rationaliste avait justement effrayé les théologiens les plus estimables. Pour arriver à la plus grande exactitude, le nouvel éditeur a dû sacrifier un certain nombre d'objections que se proposait M. Janssens, du point de vue où il considérait l'inspiration et l'authenticité des livres saints; car une fois la vraie doctrine de l'Église clairement exposée, ces objections demeuraient sans valeur. On a également retranché de cette édition la réfutation des erreurs que le temps a fait disparaître. Ces retranchemens, qui diminuaient la masse du volume, ont permis de présenter quelques notions supplémentaires sur certaines questions que M. Janssens n'avait point suffisamment dévéloppées. M. Sionnet a placé ses additions à la fin du volume, sous le titre de *Supplémens à l'Appendice*. Le premier de ces supplémens a pour objet de fixer le vrai sens de la prophétie de Jacob, touchant l'époque de l'apparition du Messie, en prouvant qu'il existait chez les Juifs une organisation de tribu différente et indépendante de l'organisation de la nation tout entière en théocratie républicaine ou royale. Pour le second, on a recueilli dans Josèphe, Philon, et dans les livres du Nouveau Testament, un court abrégé des opinions propres aux Pharisiens, Sadducéens et Esséniens. Dans le troisième, on a présenté les principes de la solution d'une difficulté contre la divinité des livres saints, soulevée récemment en Allemagne, et qui commence à devenir vulgaire en France. Dans un quatrième supplément, M. Sionnet a cru devoir rectifier ce que M. Janssens enseigne sur le canon des livres saints, en prouvant que ce canon, fixé par l'autorité de l'Esprit saint, promulgué par l'Église, a toujours été, dès les premiers siècles, tel que nous l'avons maintenant. Après avoir montré, dans un cinquième supplément, que la véritable leçon des livres saints, quant au sens, est celle que présente la Vulgate latine, l'éditeur a terminé son travail en indiquant les sources où on peut puiser pour défendre le concile de Trente des attaques que son décret sur la Vulgate lui a attirées de la part des protestans et de quelques catholiques par trop hébraïsans. Toutes les notes signées (G.) appartiennent à M. Glaire, et sont tirées de la seconde édition en 3 vol. in-8°, Paris, Blaise, 1833. La traduction est, quand au fond, celle de M. Pacaud. Cette édition, spécialement destinée aux séminaires, ne peut manquer de rendre un grand service à l'étude de l'Ancien et du Nouveau Testament au point de vue de l'interprétation.

CATENÆ IN SANCTI PAULI EPISTOLAS AD CORINTHIOS AD FIDEM COD. MSS. Edidit J.-A. Cramer, S. T. P. — Oxonii, e typographeo academico, 1841. In-8° de IV-483 pages. Prix : 20 fr.

Ce commentaire grec sur la première épître de saint Paul aux Corinthiens était inédit; M. Cramer le publie aujourd'hui d'après le manuscrit n° 227 de la Bibliothèque Royale, qui a autrefois appartenu à Bigot. Il est en papier, et paraît avoir été écrit au commencement du 16e siècle. Il a été copié sans doute sur un très ancien manuscrit inconnu aujourd'hui, car il nous donne une grande partie d'un ouvrage perdu, et qui n'existe même pas dans la version latine : nous voulons parler des commentaires d'Origène sur la première épître de saint Paul aux Corinthiens. Saint Jérôme, dans une lettre à Pammachius (Ep. XXXI, al. LII), cite ce père parmi ceux qui ont commenté cette partie de l'Écriture sainte. Notre manuscrit fournit un grand nombre de fragmens de cet ouvrage d'Origène, et des commentaires, déjà publiés, de saint Jean Chrysostome et de Théodoret; ceux de saint Cyrille, de Séverien et de Théodore de Mopsueste étaient inédits. Nous devons citer en dernier lieu les noms de Photius et d'OEcuménius; les fragmens attribués à l'un et à l'autre sont conformes à ceux des chaînes publiés sous le nom d'OEcuménius; mais c'est à tort, à ce que pense M. Cramer, parce que, dans les meilleurs manuscrits, le nom de ce dernier est toujours écrit à la marge lorsqu'il est l'auteur du fragment. Pour la seconde épître aux Corinthiens, l'éditeur s'est servi de deux autres manuscrits remarquables par leur correction et leur antiquité; ce sont les numéros 223, écrit en 1045, et 216, lequel provient de la bibliothèque de Catherine de Médicis. M. Cramer a aussi collationné le manuscrit Bodlein, Auct., t. I, 7 (olim Meermann), avec les commentaires sur les deux épîtres aux Corinthiens, commentaires publiés sous le nom d'OEcuménius, et il a corrigé le texte au moyen de ce nouveau secours. Une table des auteurs complète ce volume.

Ces deux notices sont extraites de la *Revue de Bibliographie analytique*, et font connaître la manière dont est rédigé ce journal, que nous avons recommandé quelquefois.

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE.

Numéro 78. — Juin 1842.

Sciences Physiques.

COURS DE PHYSIQUE SACRÉE.

MOISE EXPLIQUÉ PAR LES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES, ou RÉFUTATION, PAR LES FAITS ET LA SCIENCE, DU PANTHÉISME MATÉRIALISTE.

CINQUIÈME LEÇON [1].

1° Résumé. — 2° Pourquoi les végétaux ont été créés avant le soleil et les animaux. — 3° Exposition des versets 11 et 12 du premier chapitre de la *Genèse*, et des questions qui y sont contenues. — 4° Que l'hypothèse des générations spontanées est insoutenable; que les lois de la matière ne peuvent avoir produit les végétaux, puisqu'au contraire elles tendent à détruire les corps organisés; et qu'il faut nécessairement admettre une puissance créatrice. — 5° Que les végétaux ont été créés adultes, complets et propres à se reproduire. — 6° Que les espèces ont été créées individuellement. — 7° Que les végétaux sont en harmonie avec tout le reste de la création. — 8° Qu'il y a un plan et des types d'organisation végétale, conçus et exécutés.

1° Nous avons prouvé, dans notre dernière leçon, que ni les systèmes neptuniens, ni les systèmes plutoniens, ni enfin les systèmes astronomico-chimiques, ne pouvaient rendre compte de la création de la terre; tandis qu'au contraire la logique, les grands faits de la science, démontraient que Dieu avait dû nécessairement créer la terre dans son état complet, propre à être habitée, puisque c'était là son but. Nous avons établi précédemment que l'univers étant en tout harmonieusement combiné, tous les êtres divers qui le composent ont dû logiquement être créés dans leur ordre de nécessité à l'harmonie universelle, et au but final de la création, qui est l'homme créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, pour contempler l'univers, en comprendre les lois, et par là s'élever jusqu'à Dieu, pour le louer et le bénir au nom de toute créature. Dans ces principes, nous avons étudié la création complète de la terre, l'harmonie universelle de la lumière, et nous arrivons, toujours en suivant le texte de l'écrivain sacré, à l'œuvre du troisième jour, la création des végétaux.

2° La terre est créée, et les eaux se sont retirées en un seul lieu, en laissant le sol imprégné de sels nombreux, résultat nécessaire de la vaporisation des eaux; ce sol est donc merveilleusement préparé, non seulement pour fournir aux végétaux un séjour, mais encore pour leur offrir, avec une abondante profusion, la nourriture et les substances né-

[1] Voir la IV[e] leçon au n° 76 ci-dessus, p. 245.

cessaires à une végétation active. La lumière nécessaire à la vie des végétaux est venue également préparer par son action, et la terre, et les eaux, et l'atmosphère; et cette atmosphère même est encore saturée de tous les corps gazeux qui font surtout la substance nutritive des végétaux. Tout est donc prêt pour les recevoir et pour favoriser leur première action vitale dans toute son énergie. L'influence du soleil n'a point encore lieu sans doute; mais elle n'était pas nécessaire; car, dans la lumière, il y avait chaleur et électricité, les deux agens de toute végétation. Ce ne sera qu'après cette première réaction des corps créés les uns sur les autres, que le soleil, devenu nécessaire pour continuer le mouvement des mêmes phénomènes, sera créé avec tous les astres. La terre étant le centre de la création par son but, puisqu'elle doit recevoir l'homme, il fallait en préparer le séjour dans l'ordre voulu par le plan et la conception du Créateur. Or, les végétaux sont nécessaires aux animaux : il fallait donc les créer avant eux; mais les végétaux pouvant vivre et agir sans le soleil, et devant même exercer sur l'atmosphère une action d'autant plus énergique que le soleil n'y pouvait mettre obstacle, ils ont dû être créés avant le soleil. En effet, tout le monde sait que, pendant le jour, sous l'influence du soleil, les végétaux absorbent de l'acide carbonique et rejettent de l'oxigène; tandis que, pendant la nuit, ils absorbent de l'oxigène et rejettent de l'acide carbonique: or, l'action de la lumière, de la chaleur et de l'électricité ayant préalablement décomposé tous les élémens contenus dans l'atmosphère primitive, il fallait que les végétaux vinssent d'abord absorber une quantité suffisante d'oxigène, afin que, quand le soleil serait créé, ils pussent, sous son influence, agir sur l'acide carbonique de l'atmosphère, l'absorber et le remplacer par l'oxigène, et préparer ainsi le séjour aux animaux, que l'acide carbonique asphyxie: par là, tout se faisait avec ordre. Au lieu que, si les végétaux avaient commencé par absorber l'acide carbonique, ce qui aurait dû se faire si le soleil avait été créé avant eux, n'ayant point d'oxigène dans leurs tissus, l'assimilation du carbone ne se serait probablement point opérée, et ils n'auraient pu agir sur l'atmosphère pour la préparer convenablement aux animaux. En outre, il résulte des belles expériences de M. Dutrochet, que la présence du soleil, en faisant expirer de l'oxigène aux végétaux, serait plutôt défavorable que favorable à leur accroissement; en les créant donc sous l'influence du soleil, c'eût été les placer immédiatement dans des circonstances défavorables. Sans aucun doute, la connaissance de tous les rapports des êtres, que nous sommes encore loin de posséder, nous ferait découvrir bien d'autres raisons de cet ordre; mais celles-ci sont déjà bien suffisantes pour nous montrer la sagesse et la divine économie de l'œuvre de Dieu.

3° Si maintenant nous pénétrons dans le texte même de l'écrivain sacré, il y expose plusieurs faits, qui ont subi de violentes attaques de la part des panthéistes matérialistes et des hypothèses systématiques que nous devons examiner. Dieu avait mis à découvert une partie de la terre; *et ait : Germinet terra herbam virentem et facientem semen, et lignum pomiferum faciens fructum juxtà genus suum, cujus semen in semetipso sit super terram. Et factum est ita. Et protulit terra herbam virentem, et facientem semen juxtà genus suum, lignumque faciens fructum, et habens unumquodque sementem secundùm speciem suam*[1]. Et Dieu dit : « Que la terre se couvre d'herbe « verdoyante et produisant de la semence, « et qu'il y ait sur la terre des arbres à « fruits produisant du fruit selon leur es« pèce, et renfermant en lui sa semence. « Et il fut ainsi. Et la terre produisit « l'herbe verdoyante, et faisant de la se« mence selon son espèce, et tout arbre « faisant du fruit, et ayant chacun sa se« mence suivant son espèce. »

Il sort de ces deux textes si précis, 1° que Dieu a créé les végétaux par la puissance de sa parole, et qu'ils n'ont point été produits spontanément par les lois de la matière et la puissance génératrice de la terre, comme on s'est efforcé de le soutenir. 2° Qu'ils n'ont point été créés à l'état de germe, de graine, mais à l'état adulte parfait, propres à

[1] *Gen.*, ch. I, v. 11, 12.

produire de la semence et à se continuer par la génération dans le temps et dans l'éspace; car le texte ne dit pas : *Germinet terra semen faciens herbam et lignum,* « que la terre se couvre de semences faisant de l'herbe et des arbres, » mais il dit au contraire, « que la terre se couvre « d'herbes et d'arbres produisant de la semence. » 3° Qu'il n'y a pas eu seulement un certain nombre de types, de grands genres créés, et desquels, par transformations successives, seraient sorties les espèces, mais que les espèces mêmes ont été spécialement créées. 4° Que les végétaux ont été créés pour s'harmoniser avec tous les points du globe et tous les êtres qu'il devait recevoir. 5° Enfin, il résulte de tous ces faits qu'il y a plan, types, conçus et exécutés et par conséquent série végétale. Telles sont les questions importantes que nous avons à étudier et qui ressortent du texte même.

4° Lamarck et ceux de son école, ainsi que les panthéistes matérialistes, ont prétendu que les végétaux étaient, dans leur production, le résultat des lois générales de la matière, et que, par conséquent, il n'avait point été besoin de puissance créatrice pour les produire. D'autres, plus hardiment matérialistes athées, ont admis l'existence éternelle de la matière elle-même, et admettent ensuite que tous les êtres sont formés par les lois éternelles de cette matière, ce qui en ce point les ramène à la thèse des précédens. Si donc nous prouvons aux uns et aux autres que les végétaux n'ont pu être créés par les lois de la matière, mais qu'au contraire il faut nécessairement admettre une puissance en dehors de cette matière, il sera évident pour tous qu'il faut admettre un Dieu créateur.

Les hypothèses ne sont pas des preuves; mais c'est ce dont ne s'embarrassent guère ceux qui les font; ils les posent dogmatiquement, et pensent qu'on doit les accepter sans discussion aucune, parce que telle est leur pensée, qui peut tenir lieu de toute démonstration. Les ouvrages d'un grand nombre d'hommes, qui s'occupent de science, pullulent de semblables hypothèses, dont on peut toujours leur demander la preuve, parce qu'ils n'ont pas jugé convenable de la donner ou qu'ils n'ont pu le faire. Cependant, c'est ainsi qu'on détruit la véritable science en remplaçant les principes par des suppositions, qui ne peuvent jamais rendre compte de tous les faits. On embrouille tout, et la science, en définitive, est remplacée par l'inextricable chaos des opinions les plus bizarres, les plus contradictoires, et les plus propres à dégoûter ceux qui veulent en aborder sérieusement l'étude. Ces inconvéniens si graves sont tous dus au défaut de logique et d'observations suffisantes; la thèse qui nous occupe va nous en fournir une nouvelle preuve.

Les végétaux sont des corps organisés vivans, se continuant dans le temps et dans l'espace par la reproduction. Comme êtres organisés, ils possèdent les organes nécessaires à leur vie; ils prennent dans les milieux qui les entourent les substances propres à les nourrir; ils les élaborent, se les assimilent, s'en nourrissent, et par là se développent et s'accroissent, et c'est là ce qui constitue leur vie. Mais s'ils n'avaient eu que des organes de nutrition, ils n'auraient pas tardé à disparaître de sur la terre; car, après avoir atteint tout leur développement, ils dépérissent et finissent par mourir. Il fallait donc nécessairement les rendre propres à se perpétuer, par conséquent, les créer avec les organes nécessaires à cette importante fonction; et tel est aussi l'ordre de choses qui existe.

Mais que cet ordre admirable soit le résultat des lois de la matière qui l'auraient établi à l'origine, c'est ce qu'il est déraisonnable de penser. Jusqu'ici, en effet, c'est une loi constante que tous les végétaux sont le produit d'autres végétaux, et jamais on n'a vu un végétal naître sans une graine. Or, pourtant, si la terre avait eu la puissance de produire des plantes, pourquoi l'aurait-elle perdue? Les lois de la matière sont des propriétés qui lui sont inhérentes; elle ne peut pas plus exister sans ces propriétés, que ces propriétés ne peuvent exister sans elle; et, tant que la matière existe, elle jouit nécessairement de ses propriétés : or, la terre ne produit plus de végétaux spontanément; il faut donc conclure qu'elle n'a jamais pu en produire, ou bien qu'elle a perdu sa propriété génératrice, et alors c'est faire et refaire

les lois de la matière à sa volonté : quand on aura besoin qu'elles soient immuables et mathématiques, on les fera immuables et mathématiques : quand, au contraire, l'hypothèse, le système aura besoin de lois variables et temporaires, on les fera variables et temporaires; c'est-à-dire qu'il n'y a plus de science possible. Dire que la matière brute peut produire des corps organisés, c'est dire qu'elle peut faire mieux qu'elle-même; qu'elle peut fournir ce qu'elle n'a pas. Elle est composée d'élémens divers; mais ces élémens ont beau se rapprocher, se mélanger de toutes les sortes, il n'en résulte que des masses plus ou moins confuses, ou disposées dans un certain ordre, sans que jamais ces élémens, ces molécules soient différentes d'elles-mêmes; elles sont toutes semblables, et un fragment de ce corps brut représente tout ce corps. Mais il ne sort jamais de ces mélanges ni organe, ni vie; bien plus, les substances organisées, privées de vie, ne tardent pas à se décomposer et à rentrer sous l'empire de la matière inorganique. Car, avant tout, la matière est soumise aux lois de l'affinité, qui tendent à réunir et à faire cristalliser les molécules de matière qui se conviennent; de sorte que les dépouilles animales, telles que les coquilles des mollusques, les tests des rayonnés, comme les oursins, les substances ligneuses des végétaux, sitôt qu'elles sont abandonnées librement à l'empire des lois de la matière brute, tendent immédiatement à se cristalliser, c'est-à-dire à subir l'état le plus opposé à l'organisation. Tous les phénomènes géologiques déposent de ce grand fait. La raison en est bien simple : c'est que la matière est, avant tout, soumise à ses lois générales : or, tous les phénomènes, toutes les observations, prouvent qu'aussitôt que la matière est abandonnée librement à elle-même, elle cristallise. Les corps organisés sont formés de matière soustraite, par l'organisation et la vie, à l'empire de ces lois générales; en sorte qu'on peut dire que le mouvement vital, l'afflux et le reflux continuel des molécules dans les tissus organisés, sont un obstacle à la loi de cristallisation, et la vie est véritablement une lutte perpétuelle contre les lois générales de la matière. Quand l'équilibre vient à être rompu, quand les tissus organiques sont pour ainsi dire envahis par la matière brute, la loi générale reprenant tout son empire, la mort et la désorganisation arrivent. C'est ce qui est prouvé par l'abondance de substance calcaire dans les os des vieillards, des mammifères âgés; les cellules sont remplies, la nutrition ne peut plus s'y opérer, les fractures y sont presque toujours incurables; une foule d'autres maladies naissent de là. Ce fait est encore plus remarquable dans les animaux inférieurs, dans le test des oursins, par exemple : plus l'animal est vieux, moins son test contient de substance animale, à tel point que, dans le dernier âge, il est complètement calcaire et composé de figures polygonales, et dans tous les oursins fossiles, ces tests sont constamment composés de cristaux spathiques.

De tous ces faits constans, nous pouvons donc conclure que les lois générales de la matière, loin de pouvoir produire des corps organisés, tendent au contraire à les détruire. Et assurément si une telle puissance existait dans la matière, elle devrait avoir toute son énergie sur des molécules déjà organisées pour en composer d'autres corps organisés. Mais, tout au contraire, dès que la vie a cessé, tous les élémens se désorganisent et rentrent immédiatement sous l'empire des lois générales, qui sont un obstacle à l'organisation. Le système de Buffon sur les molécules organisées qui circulent dans l'univers est détruit par ce seul fait.

Non seulement la matière ne peut pas créer des corps organisés, mais les substances végétales mêmes sont formées de toutes pièces dans les tissus végétaux. Les élémens simples les plus généralement répandus dans les végétaux sont l'oxigène, l'hydrogène, le carbone et l'azote; il y a en outre de la silice, de la chaux, de la potasse, de la soude, de la magnésie, du soufre, etc., etc. Or les combinaisons de ces corps ne s'y rencontrent jamais au même état que dans les corps inorganiques; elles y sont bien moins fixes et dans des proportions toutes différentes. Mais bien plus, des expériences consciencieuses prouvent que des corps simples se forment dans les

tissus végétaux. D'habiles expérimentateurs ont semé des graines de cresson dans diverses poudres, telles que de fleur de soufre, de silice, d'oxide de plomb, etc., corps dont on connaît parfaitement la composition. On a arrosé ces semences avec de l'eau soigneusement distillée; elles végétèrent; et après en avoir réduit en cendre une assez grande quantité, pour les soumettre à l'analyse, on y trouva les mêmes alcalis, les mêmes sels, qui se rencontrent dans les plantes qui ont végété en pleine terre à la manière ordinaire. Elles contenaient de l'alumine, du phosphate et du carbonate de chaux, du carbonate de magnésie, du sulfate et du carbonate de potasse, de l'oxide de fer. Or, ces substances n'existant ni dans les poudres qui ont servi de sol à la petite plante, ni dans l'eau distillée avec laquelle on l'a arrosée, il faut nécessairement qu'elles proviennent de l'air, ou qu'elles aient été produites par le seul fait de la végétation. Or, l'analyse de l'air ne fournissant pas ces substances, il faut donc admettre qu'elles sont produites par la végétation. Sans doute, nous touchons là à une question bien grave, nous ne le dissimulons pas, à celle de savoir si tous les corps simples ont été créés à l'origine immuables dans leur nature essentielle, ou s'ils peuvent se transformer les uns dans les autres, ou enfin s'il en est créé de nouveaux sous l'influence et par l'action des corps organisés. Mais, quoi qu'il en soit de cette question, plus importante qu'on ne le croit de prime abord, et que pourtant nous ne voulons ni ne devons essayer de traiter ici, il n'en résulte pas moins que les substances végétales, telles que le ligneux, les huiles essentielles, la sève, les gommes, etc., sont formées de toutes pièces dans les tissus végétaux; que, par conséquent, elles ne proviennent point de la matière brute, qui, au contraire, est transformée et animée par les lois et sous l'influence de la vie, et de la vie seulement; que, par conséquent, il faut déjà des corps organisés vivans pour produire l'organisation et toutes les substances organiques.

Puisque les substances végétales mêmes, qui ne forment pas un végétal, ne peuvent exister que par l'action de la végétation, qu'elles ne peuvent être produites par les lois générales de la matière, ni spontanément, à plus forte raison le végétal qui est la complication de toutes ces substances ne peut-il être produit spontanément par la matière et ses lois.

Sans doute, une fois un premier végétal admis, toutes ces difficultés disparaissent, et tous les phénomènes prennent leur cours régulier. Mais, en supposant la génération spontanée de ce premier végétal, c'est ramener évidemment toutes ces impossibilités, c'est demander une chose impossible. Car la production du végétal est justement le phénomène le plus élevé, la fonction la plus organique et la plus vitale de la végétation : c'est celle pour laquelle seule le végétal s'accroît, se nourrit, se développe, puisque quand cette fonction est accomplie, un grand nombre de végétaux périssent. Les végétaux se reproduisent par graine, par germe, par bouture et par la prolongation de leurs tissus, ce qui n'est qu'une véritable bouture. Mais peu importe ici le mode, c'est toujours au fond la même fonction. Or tous les végétaux, depuis les plus élevés, les plus compliqués, jusqu'aux plus simples, naissent d'autres végétaux. La bouture, la marcotte, la greffe, ne sont que la séparation de sa mère d'un végétal déjà tout formé, pour le faire vivre d'une vie indépendante. Les sporules des fougères, les corps reproducteurs des mousses, et des champignons, et des derniers élémens de la végétation, sont de véritables graines, ou mieux des bullebilles : or, pour produire des graines ou des bullebilles, il faut des organes plus ou moins compliqués, suivant la complication du végétal lui-même. La graine n'est produite que quand le végétal est adulte; elle est le produit le plus compliqué de la végétation. Pour qu'il y ait des graines, il faut donc qu'il y ait nécessairement des végétaux. La graine donc n'a pas pu être le résultat des lois générales de la matière.

Cependant, pour que le principe hypothétique des matérialistes fût logique et eût une apparence de raison, il faudrait nécessairement qu'il admît un premier commencement d'organisation, qui

se serait développé peu à peu sous l'influence des lois organisatrices de la matière; car, prétendre qu'un cèdre du Liban, qu'un chêne séculaire, etc., sont sortis tout grands de la terre et par la seule puissance de la matière, ce serait jeter sur la thèse un ridicule trop défavorable et se créer des objections trop puissantes. Il faut commencer par un germe; d'ailleurs, si le principe matérialiste est vrai, il doit embrasser tous les faits et commencer *ab ovo*. C'est aussi ce qu'on a fait; on a supposé qu'une première molécule organique s'est développée dans un globule de liquide, que cette molécule en a engendré une autre, ainsi de suite, jusqu'au végétal complet. Mais malheureusement cette hypothèse est tout aussi insoutenable que celle qui admettrait la production d'un végétal adulte. Car dans quel organe se sera développé, je ne dis pas la graine, mais l'ovule, la première utricule, la sève même qui doit la former; mais quand cette sève, cette utricule, cet ovule seront formés, comment se développer et mûrir? Il n'y a pas d'enveloppe protectrice pour défendre ce tendre ovule, cette légère utricule, des agens extérieurs qui vont les dessécher immédiatement; il n'y a pas de placenta pour apporter la nourriture à ce pauvre petit ovule abandonné dans l'univers aux lois de la matière, qui sont un obstacle invincible à son développement. Ce n'est pas tout : quand ce premier ovule, devenu une graine ou un végétal inférieur, une moisissure, un nostoc, si l'on veut, voire même une mousse, aura pu échapper à tant de circonstances destructives, comment faire sortir de là, par des transformations successives, ces immenses variétés d'espèces si différentes entre elles, et dont on compte aujourd'hui plus de quarante mille pour tous les climats, toutes les températures, tous les sols, pour la terre et les eaux; car enfin, le végétal, bien moins que l'animal, peut changer les lieux de son habitation, il est bien autrement esclave des circonstances de sol, de climat, etc., que l'animal; il ne peut pas choisir, et si les circonstances, les milieux ne lui conviennent pas, il périt. Il est vrai qu'il y a un grand laxum dans ce besoin de milieux convenables; mais quelque grand qu'il soit, vous ne ferez jamais d'une algue marine non seulement une plante terrestre, mais même un végétal d'eau douce.

De tous ces faits, qu'il serait facile d'étendre et de fortifier, mais que nous craignons déjà d'avoir trop développés, bien qu'il fût nécessaire de mettre les points sur les *i*, nous pouvons donc conclure que ni le germe, ni l'ovule, ni la graine, ni le végétal adulte, ni aucune substance végétale, ne peuvent être le résultat des lois de la matière, contre lesquelles il faut au contraire que la vie et l'organisation luttent continuellement; que, par conséquent, il faut qu'il y ait eu des végétaux pour produire des végétaux et des substances végétales. Or on ne peut pas admettre que les végétaux soient éternels, puisque, de fait, tous naissent et meurent, et que les premiers végétaux, n'existant plus, ont nécessairement commencé, puisqu'ils ont fini comme tous les autres. Il faut donc de toute nécessité admettre une puissance créatrice, qui, ayant, comme nous l'avons vu dans nos leçons précédentes, créé la matière et ses lois générales, a soustrait les végétaux à l'empire de ces lois, pour les soumettre aux lois de la vie qui maintiennent dans son œuvre l'équilibre contre les lois de la matière.

5° La seconde question que le texte de Moïse nous propose, c'est que les végétaux ont été créés à l'état adulte, de complet développement, propres à se reproduire. Cette vérité sort du texte de Moïse même, et la raison d'ailleurs le démontre. Dieu en créant devait réaliser sa conception dans tout le degré de perfection dont elle était susceptible, et l'admiration même qu'il accorde à chacune de ses œuvres prouve que cela a eu lieu. Il ordonne à la terre de se couvrir de plantes de toutes sortes, et il vit combien cela était bien; or, s'il eût seulement créé des semences, son œuvre n'eût pas été parfaite, n'eût pas été achevée. Mais, en outre, les végétaux devaient agir immédiatement sur l'atmosphère, afin de le préparer pour d'autres êtres : or des graines n'auraient eu qu'une action bien bornée et très lente. La germination même eût été assez entourée d'obstacles; c'était un sol qui ne conte-

nait point encore d'humus, et probablement assez humide ; et quoique l'humidité soit favorable à la germination, cependant la trop grande humidité est nuisible au développement des plantes. En créant des graines, elles auraient eu une foule d'obstacles à vaincre pour se développer, soit du côté du sol, soit du côté de l'atmosphère. Un grand nombre auraient pu périr, à moins de compliquer l'œuvre du Créateur et de le faire descendre à des soins spéciaux de ces graines, et d'en multiplier le nombre d'une manière assez considérable pour ne pas redouter leur destruction complète.

Mais, d'ailleurs, en supposant qu'il ait créé les végétaux à l'état de graines, c'est rentrer dans la thèse de la création du monde élémentaire, et dès lors le principe logique veut que non seulement Dieu ait créé des graines, mais plus que cela, des germes, des ovules : or nous en avons démontré plus haut l'impossibilité. La logique et la raison veulent donc que l'on admette avec le texte une création de végétaux parfaits, et au milieu de toutes les circonstances les plus favorables à une végétation puissante et active. De là cette abondance de végétaux de toutes sortes que nous retrouvons dans l'écorce du globe, et qui sont sans aucun doute des débris de la création actuelle, comme nous aurons plus tard l'occasion de le prouver.

6° Il sort des mêmes principes que Dieu n'a pas seulement créé un certain nombre de types, de grands genres, desquels, par transformation successive, seraient sorties les espèces, mais que les espèces mêmes ont été individuellement créées. Cette vérité est encore prouvée par les faits et les principes de la science. Nous n'avons point ici à discuter l'espèce en général, nous ne parlons que de l'espèce végétale. Le caractère essentiel du végétal, sa fonction la plus élevée, c'est la reproduction. Or cette fonction a nécessité des organes propres à son accomplissement ; ces organes sont, dans la plus grande partie des plantes, visibles et au nombre de deux, l'organe femelle, ou le pistil, l'organe mâle, ou l'étamine. Dans d'autres plantes, telles que les fougères, les mousses, etc., ces organes ne sont pas visibles au premier abord, mais leur produit ou la graine est pourtant observable, et prouve que la puissance de reproduction existe dans ces plantes ; dans les champignons, les corps reproducteurs existent également, bien qu'il n'y ait point d'organes floraux apparens. Il y a donc dans toutes les plantes une puissance réelle de reproduction. Que cette fonction soit le résultat d'organes apparens ou non, elle n'en existe pas moins, et, par conséquent, elle entraîne nécessairement des modifications de tissus et d'organes ; modifications plus ou moins limitées, suivant les êtres divers et la complication de leur organisation. Ainsi la plupart des végétaux se reproduisent non seulement par graines, mais par des bourgeons, des pousses ou boutures qui naissent sur les branches, les troncs ou les racines. C'est une véritable reproduction, quoiqu'il n'y ait point d'organes reproducteurs visibles ; les végétaux inférieurs peuvent n'avoir que ce genre de reproduction, que l'on peut appeler, reproduction par continuation de tissus. Mais les deux grandes premières divisions admises dans le sous-règne végétal se reproduisent aussi par graines et par des organes spéciaux. Mais, de quelque manière qu'ait lieu la reproduction, l'être produit est toujours semblable à celui qui l'a produit dans toutes ses parties essentielles. Cependant il arrive accidentellement que la substance fécondante d'une plante étant mise en contact avec l'organe femelle d'une autre plante différente, il en résulte un troisième individu qui n'est complètement semblable ni à l'un ni à l'autre des deux individus producteurs, mais aussi qui n'est propre ni à les perpétuer ni à se perpétuer lui-même, sinon artificiellement, et qui, par conséquent, est une véritable anomalie qui, loin d'infirmer la règle, vient au contraire la confirmer. Les plantes qui se reproduisent sans interruption, quel que soit le mode, sont ce qu'on appelle une même espèce. Pour comprendre tous les faits et tous les modes, l'espèce peut donc être définie en botanique la série des individus essentiellement semblables, se reproduisant sans altération essentielle, par une génération successive et continue, soit par continuation de tissus, soit par des organes propres.

Cela posé, l'espèce est évidemment une réalité existante dans la nature et invariable quant à ses caractères essentiels, mais qui peut varier dans ses caractères accessoires : ainsi une plante couverte de poils sur une montagne plus ou moins aride, transportée dans une terre cultivée, y perdra bientôt ses poils et deviendra plus molle, plus grasse; mais transportée de nouveau par sa graine ou autrement sur la montagne, elle y reprendra sa première allure. Cette variation n'est donc qu'accidentelle, et ne change pas la nature essentielle de la plante; elle ne constitue qu'une variété, mais non une espèce, puisque les graines des deux variétés, suivant les circonstances où elles se développent, peuvent donner naissance aux mêmes variations. On peut encore produire des variétés de plusieurs autres manières, par exemple, en secouant le pollen, ou substance fécondante, d'une espèce sur l'organe femelle d'une autre espèce; ces variétés s'obtiennent souvent subitement, mais elles ne se conservent en général que par des moyens particuliers, comme par des greffes ou des boutures, etc.; elles rentrent dans l'espèce, lorsqu'on emploie leurs graines pour les multiplier, et ce fait est général : les quelques exceptions qu'on pourrait y apporter ne sont ni assez claires ni assez démontrées pour l'infirmer. Il faut donc conclure que l'espèce est une réalité constante.

On a prétendu que les espèces se modifiaient et se transformaient à la longue en d'autres espèces différentes des premières. D'abord c'est gratuitement et sans aucune observation positive que cette opinion a été émise et soutenue. Mais il s'agit évidemment de s'entendre dans les termes. Il est évident pour tout le monde qu'une fougère ne produira jamais un lis, qu'un lis ne produira jamais un chêne, etc., etc. Il existe donc des types que la nature ne peut franchir d'aucune manière. Si l'on prend une espèce particulière et qu'on en compare toutes les variétés, qu'une de ces variétés se soit développée depuis long-temps dans un climat froid, et l'autre dans un climat chaud, sans aucun doute, elles auront subi des modifications assez profondes pour faire méconnaître l'identité d'espèce de prime abord; il pourra même arriver, qu'en les replaçant dans les mêmes conditions, l'identité complète ne reparaisse pas, même après plusieurs générations. Cependant, à cause de cela, peut-on dire que l'espèce a été transformée, que la plante actuelle est totalement différente de la plante originelle? Non, sans doute, car elle conserve les mêmes propriétés fondamentales, le même tissu, et, sans aucun doute, la permanence dans les mêmes circonstances, et plus encore le mélange par la fécondation, ramèneraient l'identité complète. Mais quand même cela ne serait pas, toujours est-il que des espèces éloignées l'une de l'autre ne pourront jamais se transformer de manière à s'unir par une série de variétés découlant de l'une et de l'autre, et servant à les unir. Les variations des espèces sont donc limitées dans des termes qu'elles ne peuvent dépasser. Et quand même certaines variétés pourraient être considérées comme des espèces nouvelles, il faudrait toujours admettre qu'elles sont sorties d'une même espèce primitive, qui avait les mêmes caractères essentiels; que, par conséquent, une seule espèce n'a pu donner naissance à toutes les espèces, et cela nous suffit pour dire avec Moïse que Dieu à l'origine créa les plantes distinctes, chacune suivant son espèce et propre à se reproduire.

7° Mais cette parure si riche, si belle, si magnifique, ce vêtement de la terre, ces innombrables variétés de végétaux, ont-elles été créées sans but et sans destinée? Le penser serait déraisonnable, et oser le dire serait nier les faits les plus évidens; ce serait dire que l'homme a des yeux pour ne point voir, que les animaux et l'homme ont des organes de nutrition pour ne point se nourrir. Les végétaux seuls dans l'univers n'auraient aucun but; ce serait une anomalie inconcevable; leur existence ne serait point complète; ils appellent et attendent évidemment d'autres êtres. En créant les végétaux, Dieu avait en vue l'homme et les animaux; il leur préparait une habitation et une nourriture. Il préparait des remèdes à leurs maux, et à l'homme la domination de l'univers avec les plus douces jouissances.

Les végétaux agissent continuellement sur l'atmosphère pour la maintenir dans un état de salubrité convenable à tous les autres êtres organisés. Ils tempèrent les ardeurs du soleil, ils absorbent les gaz malfaisans et nuisibles; pendant le jour ils résorbent les gaz acides carboniques produits par la respiration des animaux, et leur donnent en échange le *pabulum vitæ*, l'oxigène sans lequel ils ne pourraient vivre; ils absorbent la trop grande quantité d'électricité produite par les corps organisés ou d'autres causes. S'il n'y avait point de végétaux, l'air serait à la longue épuisé d'oxigène, saturé d'électricité, remplacé par des gaz délétères, et les animaux et l'homme ne tarderaient pas à périr. Un pays sans végétation serait par là même inhabitable; aussi les végétaux se trouvent-ils partout où l'homme peut habiter.

Les végétaux sont la base du règne animal. La majeure partie des animaux trouve leur subsistance dans les plantes; enlevez le règne végétal, et le règne animal disparait avec lui. Les herbivores ont des dents qui ne peuvent broyer que les plantes, et leur estomac est fait pour les digérer; sans végétaux, ils périssent, et bientôt, après eux, tous les carnassiers dont ils sont la pâture. Sans végétaux et sans animaux l'homme ne peut vivre; les uns et les autres sont faits pour lui.

Ce n'est pas seulement la nourriture que les plantes fournissent à l'homme et aux animaux. Les corps organisés sont, par leur nature, sujets à la souffrance et à la maladie : mille accidens, mille circonstances peuvent léser leur organisation et la détruire s'il n'y a quelques remèdes. A côté du mal la divine bonté a placé le remède; l'animal, dans la souffrance, sait trouver la plante qui doit le soulager et le guérir; et l'homme, exposé plus que tous à une foule de maladies par l'abus de ses passions et de sa liberté, a été plus que tout autre l'objet des tendres soins de la divine bonté qu'il outrage et qu'il s'efforce de méconnaître. Les plantes médicinales semblent avoir été multipliées à profusion, comme pour lutter contre les innombrables maladies que la corruption humaine invente tous les jours. Vains efforts! sa corruption est impuissante contre les prévisions de la divine sagesse.

Les animaux et l'homme trouvent dans le règne végétal de quoi se nourrir et rétablir leur santé. Mais il fallait quelque chose de plus à l'homme; il lui fallait une habitation et des vêtemens : le règne végétal lui en fournit une partie. Bien plus que tout cela, l'homme est fait pour vivre en société, pour dominer le monde; or, sans le règne végétal, tout cela lui est impossible. C'est à l'aide du bois qu'il tire les métaux des entrailles de la terre, qu'il les transforme en instrumens nécessaires à un être qui devait vivre en société; avec le bois, il dompte les élémens, il prolonge sa vue jusque dans les profondeurs de l'espace, il s'élance sur les mers, mesure le contour de la terre, transporte un pays dans un autre, propage le commerce, la science, les lumières et la civilisation avec la religion. Avec le bois, il vainc la rigueur des climats, tempère les ardeurs du soleil, fixe son habitation où bon lui semble, et contraint les animaux à lui obéir et la terre à reproduire au centuple les semences qu'il lui confie. Toute l'industrie humaine est donc fondée sur le règne végétal, et elle est impossible sans lui.

Mais combien de fleurs encore ont pour unique objet son agrément et ses plaisirs! Quelle admirable variété de couleur, de parfum, dans tous les lieux et pour toutes les saisons, depuis le printemps jusqu'à l'automne, et même encore au milieu des rigueurs de l'hiver, car il y a des plantes qui fleurissent alors! Ah! oui, à la vue de tant de merveilles, l'âme, où les passions n'ont pas étouffé le sentiment, reconnait avec amour que Dieu a tout fait pour l'homme, et qu'il a songé à lui jusque dans les derniers détails de ses œuvres.

Le but et la fin des végétaux ne peuvent donc être méconnus. Mais de cette vérité même ressortent plusieurs conséquences importantes. Les végétaux sont nécessaires pour maintenir l'équilibre dans l'atmosphère; ils sont nécessaires à l'homme et aux animaux sous une foule de rapports. Ils devaient donc nécessairement vivre et se développer sur tous

les points du globe, afin d'agir d'une part sur toute l'étendue de l'atmosphère, et de fournir de l'autre aux besoins de l'homme et des animaux tout ce qui leur était nécessaire. Or, pourtant l'organisation des végétaux devait être nécessairement limitée, et de fait les plantes ne peuvent changer, sans périr, les milieux et les circonstances de leur habitation. Il fallait donc y pourvoir en les créant divers et propres à tous les climats, à tous les pays, à tous les sols, à toutes les expositions, afin que partout l'importante fonction qu'ils ont à remplir dans l'univers fût remplie, et que l'harmonie ne fût jamais troublée. Or, c'est aussi là ce que l'observation et les faits confirment.

Les pays du Nord, plus exposés à la rigueur du climat, et où l'homme a besoin de se garantir contre la température, sont couverts d'immenses forêts de pins, de sapins et de bouleaux; tandis que dans les pays tempérés les forêts sont à la fois moins abondantes et offrent des espèces beaucoup plus variées. Les pays tropicaux, qui ont besoin, au contraire, de rafraîchissemens divers et continuels, possèdent une végétation toujours active, et qui, sans jamais s'arrêter, rafraîchit l'air en le renouvelant et le parfumant sans cesse des odeurs les plus suaves, et fournit par ses fruits succulens et savoureux un aliment propre à fournir à l'homme, aux animaux, une nourriture dont les habitans des pays tempérés ne sentent le besoin que dans la saison des chaleurs, qui la leur apporte également.

A mesure que l'on s'avance des pôles vers l'équateur, la somme des espèces devient de plus en plus considérable : de nouveaux genres et de nouvelles familles se montrent et disparaissent un peu plus loin. De sorte qu'à l'exception d'un petit nombre d'espèces qui peuvent vivre partout, on peut caractériser les grandes divisions du globe par leur végétation.

Les mêmes phénomènes se remarquent sur les montagnes : la végétation y varie par zones parfaitement tranchées de la base au sommet. Plus on s'élève vers le sommet, et plus la végétation se rapproche de celle du pôle; plus, au contraire, on descend, et plus elle a de rapport avec celle de l'équateur; c'est donc avec raison qu'un savant botaniste a comparé le globe terrestre à deux immenses montagnes réunies base à base par l'équateur.

Les saisons apportent aussi des variations dans la végétation, et cela devait être surtout dans les pays tempérés, afin que les produits des végétaux fussent en rapport avec les besoins nouveaux que font naître les saisons diverses.

La nature du sol ne pouvant pas être partout la même, pour une foule de raisons importantes et dépendantes de la structure, des fonctions diverses et de la destinée de la terre, il fallait encore y pourvoir par des végétaux propres aux sols divers. Aussi les uns se plaisent mieux, se développent plus facilement dans les terrains calcaires, les autres dans les terrains argileux ou sablonneux. Il est encore des espèces qui cherchent une exposition différente : les unes au nord, les autres à l'est, les autres au midi, et les autres enfin au couchant

Les végétaux sont donc en harmonie parfaite avec l'atmosphère, et la lumière avec les animaux et l'homme, et tous les lieux qu'ils doivent habiter; et un fait bien remarquable, c'est qu'en arrivant sur les montagnes élevées, à des hauteurs où l'homme et les animaux ne peuvent plus vivre, la végétation cesse.

Tous ces faits, en prouvant le but de Dieu dans la création, viennent encore nous démontrer l'impossibilité radicale de la transformation successive des espèces. La création des végétaux, avant les animaux et l'homme, prouve en outre, de plus en plus, le grand principe logique de la création que nous avons posé, c'est-à-dire que les choses sont créées par Dieu dans leur ordre logique de nécessité au but final qu'il se proposait; et, s'il est permis d'analyser le texte jusque dans ses plus petits détails, cette vérité y est formellement exprimée pour la création des végétaux; il y est dit, en effet, que la terre se couvre d'herbes, et puis ensuite que des arbres s'élèvent; les herbes d'abord, parce que les animaux qui s'en nourrissent seront créés avant l'homme, auquel les arbres serviront davantage, et sem-

blent, pour cela même, n'avoir été créés qu'après les herbes; les herbes, d'ailleurs, n'ont qu'une utilité pour ainsi dire individuelle de nourriture et de remède; tandis que les arbres ont une utilité sociale qui appartient à l'homme seul.

8° Nous avons vu que les végétaux avaient été créés spécifiquement, qu'ils ont été créés divers et propres à s'harmoniser avec toutes les circonstances au milieu desquelles ils étaient appelés à vivre. Nous pouvons donc déjà conclure de là qu'il y a conception harmonique dans le règne végétal; mais il y a plus: il y a encore plan d'organisation. L'observation démontre, en effet, qu'il y a des végétaux simplement celluleux, comme les champignons, les lichens, les algues, les tremelles, etc., dont la forme et la structure sont totalement différentes des végétaux plus élevés; ils n'ont, à proprement parler, ni branches, ni tronc distincts; c'est le plus souvent une masse de tissu cellulaire, affectant des formes diverses.

Après ceux-ci viennent les végétaux cryptogames ou sans floraison apparente; outre le tissu cellulaire, ils ont un tissu vasculaire plus ou moins développé, une organisation intérieure assez délimitée pour être reconnue; mais l'organisation intérieure et la forme extérieure sont différentes encore de celles des végétaux supérieurs. Dans ces plantes sont comprises les fougères, les mousses, etc.

Les monocotylédones, qui comprennent les graminées, les palmiers, les liliacées, etc., etc., outre le tissu cellulaire plus ou moins développé, présentent des vaisseaux plus distincts encore et plus variés dans leurs formes; mais leurs vaisseaux et leurs tissus affectent une disposition intérieure, différente de celle de la classe suivante; plus denses à la circonférence, ils s'allongent régulièrement de la base au sommet. Leur forme extérieure suit des modifications analogues. Ce n'est que dans les dicotylédones, tels que les arbres de nos forêts, les plantes légumineuses, etc., etc., que tous les genres de tissus et de vaisseaux se rencontrent, partant non seulement de la base au sommet, mais encore du centre à la circonférence des troncs et des tiges. La forme extérieure est aussi différente de celle de tous les végétaux précédens.

Des différences analogues et plus tranchées encore s'observent dans le produit de la génération, c'est-à-dire dans le caractère le plus élevé, le plus essentiel des végétaux, dans celui qui les distingue plus nettement et d'une manière plus tranchée des minéraux, dans la fonction même, pour l'exécution de laquelle toutes les autres fonctions de la vie végétale s'accomplissent et concourent. Ainsi la graine, le germe, l'embryon des dicotylédones est organisé autrement que celui des monocotylédones; celui-ci diffère essentiellement des sporules ou des corps reproducteurs des cryptogames, qui, à leur tour, diffèrent de ceux des végétaux celluleux. En outre, à mesure que l'organisation végétale se complique, la fonction caractéristique des végétaux, la reproduction, se limite dans des organes propres et particuliers.

Nous ne pousserons pas plus avant ces indications, qui ne sont que les faits les plus généraux reconnus par la science; si la nature de ce cours nous le permettait, les détails intéressans de ces faits et des principes logiques qui en ressortent nous conduiraient à une démonstration plus développée; mais ce travail nécessiterait pour nos lecteurs une anatomie et une physiologie végétales complètes et approfondies que nous ne pouvons donner daus cette analyse rapide.

Cependant des faits sommaires que nous venons de rappeler, il résulte qu'il y a dans le règne végétal au moins quatre grands types d'organisation; que ces types sont exécutés sur des plans divers, plans constans, toujours les mêmes pour les végétaux du même type. Or, tout plan suppose nécessairement une intelligence qui l'a conçu avant de l'exécuter. Et l'exécution, toujours la même et permanente, est une preuve de la conception.

Dans chaque type, en outre, le plan est bien fondamentalement le même, mais il n'est pas aussi complet pour toutes les familles, ni dans ces familles pour tous les genres; il varie dans ses déve-

loppemens pour les familles, les genres et les espèces du plus au moins; et il faut bien qu'il en soit de même, car si le plan était identique dans tous ses détails pour toutes les espèces d'un même groupe, tous les genres d'un même type, il en résulterait nécessairement qu'il n'y aurait qu'une seule espèce pour chaque type.

Il faut donc admettre une gradation dans l'organisation végétale; cette gradation est une série de perfectionnemens de l'organisme et des fonctions végétales; ce n'est pas sans doute une série mathématique, allant du dernier végétal au plus élevé avec une égale distance entre chaque espèce, et par des passages pour ainsi dire insensibles entre les espèces voisines; mais, au contraire, il y a des lacunes infranchissables d'un type à un autre, ce qui prouve encore l'impossibilité des transformations successives. C'est donc d'abord une série de types de plus en plus parfaits, et nettement limités. Dans chaque type les familles et les genres forment une nouvelle série, et dans chaque genre les espèces sont également distinctes entre elles, et plus parfaites les unes que les autres. La science n'est point encore arrivée à la démonstration détaillée de tous ces faits : c'est en ce moment l'objet des recherches de tous les phytologistes. Mais les grands points sont démontrés, et désormais acquis à la science, et cela suffit à notre thèse.

Concluons donc que le règne végétal prouve la conception d'une intelligence souveraine dans des plans définis et arrêtés; que, par conséquent, la même loi de finalité a présidé à cette partie de la création aussi bien qu'à tout le reste.

L'abbé Maupied,
Docteur ès-sciences.

Sciences Historiques.

COURS SUR L'HISTOIRE DES CROISADES.

TROISIÈME LEÇON [1].

Nouvelle invasion des Sarrasins. — Bataille de l'Orbieu. — Les Sarrasins s'emparèrent-ils de Narbonne? — Ils sont repoussés de la Septimanie. — Fondation de l'abbaye de Conques. — Siége et prise de Barcelonne. — Résultat de cette conquête.

C'est sous Hescham Ier, second kalife de Cordoue, qu'eut lieu l'invasion musulmane qui fit sentir toute l'importance du rôle politique de saint Guillaume. Le kalife Abdérame était mort sans avoir pu faire rentrer dans la soumission les émirs rebelles de la Catalogne et de l'Aragon, ni reprendre sur les Francs la ville de Girone, dont ceux-ci s'étaient emparés en 786. Les Ommiades d'Espagne, ainsi tenus en échec, prouvaient aux Abbassides de Bagdad toute l'utilité de leur alliance avec Charlemagne. Cependant le nouveau calife, à peine monté sur le trône, avait déployé une vigueur inattendue; pour achever de se concilier les Musulmans; il ne lui manquait plus qu'une occasion de représailles contre les chrétiens.

Elle se présenta comme il la désirait, lorsque Charlemagne, transporté lui-même sur les frontières de la Hongrie où le retenait sa gigantesque expédition contre les Avares, eut ordonné au roi d'Aquitaine de se rendre en Italie pour marcher contre le duc de Bénévent. La Gothie, ainsi privée des troupes qui pouvaient la défendre et qui avaient dû

[1] Voir la IIe leçon au n° 75 ci-dessus, p. 182.

accompagner Louis-le-Débonnaire, se trouva en même temps désolée par la famine [1].

C'est alors que l'Algihad ou appel à la guerre sainte retendit soudain dans les mosquées d'Espagne. Les Musulmans se divisent en deux corps d'invasion et marchent à la fois contre les chrétiens des Asturies et contre ceux de la Gaule. Sous la conduite du visir Abd-Elmalek, ceux de la seconde expédition franchissent à l'improviste les Pyrénées sans se laisser arrêter par la garnison de Girone, se jettent sur Narbonne dont ils ne peuvent brûler que les faubourgs, pénètrent en partie jusque dans le comté de Rhodez, où nous trouverons des traces non moins funestes de leur passage; puis se repliant du côté de Carcassonne, vers l'abbaye de Sainte-Marie d'Orbieu, depuis si célèbre sous le nom d'abbaye de la Grasse, ils menacent de mettre tout à feu et à sang dans la Septimanie. Mais là, le duc Guillaume était déjà venu à leur rencontre, après avoir rassemblé à la hâte les comtes et le reste des milices de la province. Lui et les siens firent des prodiges de valeur; il tua lui-même un des chefs ennemis. Mais les Franks, ayant essuyé de grandes pertes, abandonnèrent le champ de bataille et forcèrent Guillaume à la retraite.

De leur côté, les Sarrasins qui avaient payé chèrement leur avantage, n'osèrent aller plus avant et retournèrent en Espagne, où ils furent reçus comme en triomphe.

Conformément au précepte de la loi, la cinquième partie du butin de cette expédition, estimée cinq mille mitsrals d'or ou 700,000 francs de notre monnaie actuelle, fut destinée par le calife Hescham à terminer la grande mosquée de Cordoue, aujourd'hui cathédrale de cette ville; et si l'on en croyait quelques auteurs arabes, copiés par Roderic de Tolède, les fondations de cette partie de la mosquée, qu'Abdérame avait laissée imparfaite, auraient été assises sur une terre que les vainqueurs auraient obligé les captifs chrétiens à transporter à Cordoue, soit sur leur dos, soit sur des chars, et qui aurait été prise au fond des Asturies et de la Septimanie [1].

Ces derniers détails, inventés ou tout au moins amplifiés par le génie des conteurs arabes, nous permettent d'examiner la question de savoir si Narbonne, au lieu d'avoir eu seulement ses faubourgs incendiés, retomba, lors de cette invasion, au pouvoir des Musulmans.

Les Arabes et les chrétiens ne s'accordent pas dans leur récit : les premiers, oubliant leur victoire sur les bords de l'Orbieu, la remplacent avec avantage par la reprise de Girone et par une seconde conquête de Narbonne dont ils seraient, disent-ils, restés quatre ans possesseurs; les seconds font précisément l'inverse: ils avouent la défaite de Guillaume, mais sans mentionner aucunement la prise de Narbonne, si ce n'est l'incendie de ses faubourgs, rapportée dans la chronique de Moissac, dont les auteurs étaient les plus voisins du théâtre de l'événement. C'est avec cet avantage partiel sur les Franks, joint à la victoire de l'Orbieu, que les auteurs arabes ont composé le roman de la conquête de Narbonne et de sa possession depuis 793 jusqu'en 797; mais des preuves directes et locales repoussent cette supposition. Ainsi la charte de concession des terres de Font-Joncouse, faite en 795 à Jean, chef de partisans visigoths, lequel se serait trouvé à cette époque exposé à toutes les sorties des envahisseurs dont la charte ne fait aucune mention, ne laisse aucun doute sur la fausseté des récits musulmans.

D'ailleurs comment oublier le témoignage des auteurs chrétiens, Eginhard, le moine Hépidan, les Annales de Fulde et en particulier les deux chroniques de Moissac [2] et d'Aniane, écrites à la vue de

[1] Anno 793, in ipsâ hieme transmisit rex Carolus duos filios suos Pipinum et Ludovicum cum hoste (cum exercitu magno) in terrâ Beneventanâ; et facta est ibi fames validissima... Sed et fames valida in Italiâ et Burgundiâ et per aliqua loca in Franciâ incumbebat : necnon in Gothiâ et in provinciâ erat talis ut multi ex ipsâ fame mortui fuissent. (D. Bouquet, t. V, p. 75.)

[1] Voir les *Invasions des Sarrasins dans le midi de la Gaule*, par M. Reinaud, membre de l'Académie des Inscriptions, p. 106; voyez aussi *Marca Hispanica*.

[2] La chronique de Moissac nous dit au sujet de cette invasion des Sarrasins : « Qui venientes Narbonam, Suburbium ejus igne succenderunt, multisque christianis ac prædâ magnâ captâ, ad ur-

l'invasion : témoignage qui est à celui des auteurs arabes éloignés du lieu de la scène, ce qu'un récit contemporain est à un récit postérieur. Il n'y a plus dès lors à hésiter dans la préférence à donner aux premiers chroniqueurs, surtout lorsque aucune relation arabe contemporaine de Charlemagne et d'Hescham ne nous est parvenue, et lorsque le récit de la prétendue prise de Narbonne, postérieur de deux ou trois siècles, ne date que de l'époque où la puissance arabe était définitivement refoulée au-delà de l'Èbre. Ce qui explique peut-être l'erreur de ces derniers récits, c'est la confusion géographique qui règne à cette époque dans tous les écrivains arabes parlant des pays ultra-Pyrénéens : ainsi Edrési, un de leurs meilleurs géographes, place Girone dans la Gascogne. Chez eux encore, le nom de la capitale d'un pays sert également à désigner la ville et à désigner le pays : ainsi Narbonne indique aussi bien *la Narbonnaise que Narbonne même*. De là une source d'erreurs qui nous explique celles des historiens arabes dont le savant M. Reinaud a repoussé le témoignage dans son histoire des Invasions des Sarrasins.

Serait-il enfin possible que les Arabes étant maîtres de Narbonne, Charlemagne, cause en partie de la défaite de l'Orbieu, par l'envoi en Italie de Louis et des milices d'Aquitaine contre le duc de Bénévent, ait fait venir cette année même le jeune monarque dans le Nord pour passer un an auprès de lui à Aix-la-Chapelle? N'eût-il pas, au contraire, ordonné de ramener promptement ses troupes dans la Gaule méridionale, pour que le désastre y fût aussitôt réparé qu'advenu. L'année suivante 794, Charlemagne a les yeux fixés sur l'Espagne; mais à quoi songe-t-il? Au sort de la foi chrétienne dans ce pays; nullement à l'invasion des Sarrasins qu'il semble avoir même oubliée, pour ne s'occuper que de l'hérésie de Félix d'Urgel et d'Elipand, évêque de Tolède. Tous les faits prouvent donc jusqu'à l'évidence que Narbonne, si importante pour sauve-garder la terre et l'honneur des chrétiens, n'a pu être ni conquise, ni possédée en cette occasion par les Musulmans [1]. Il en fut de même de Girone, avant-poste des Franks au-delà des Pyrénées. Confiée à la garde du comte Rostang et garnie de toutes les munitions de guerre, elle dut également échapper à l'invasion, puisque aucun des documens chrétiens qui en indique la conquête en 786, n'en mentionne la perte en 793, ni la reprise qui aurait eu lieu plus tard; car nous la trouverons bientôt aux mains des Franks dans les préparatifs du siége de Barcelone. Tout ce que purent faire les Sarrasins fut de la tenir bloquée pendant la durée de l'expédition qui ravagea une portion de la Septimanie.

Ainsi la victoire de l'Orbieu, véritable razzia du 8e siècle, ne fut qu'un coup de fortune et de rapine, sans influence sur l'état social du Midi. Loin d'arrêter les projets de Charlemagne, elle ne contribua qu'à les développer, en fournissant au duc Guillaume l'occasion de les reprendre d'une manière plus solide au-delà des Pyrénées. Il s'agissait, en attendant, de réparer les revers qu'avait occasionnés l'absence des troupes affectées à la défense du pays.

Plusieurs villes voisines de la frontière furent mieux fortifiées : la ville d'Alet, dans le comté de Rodez, qui, en 793, n'étant défendue que par des murailles de terre, avait été prise et ravagée, fut rétablie en 796. L'abbé et le seigneur de cette ville, dans la crainte de nouveaux périls et d'une nouvelle invasion de Sarrasins, firent mettre aux enchères la construction de nouveaux remparts ; et ces fortifications, bien différentes des premières, devaient être en pierre, avoir

bem Carcassonam pergere volentes, obviam eis exivit Wilhelmus, et alii comites Francorum cum eo. Commiseruntque prælium super fluvio Olivei, ingravatumque est prælium nimis, ceciditque maxima pars in ipso die de populo christiano. Wilhelmus autem pugnavit fortiter in die illâ. Videns verò quod sufferre eos non posset, quia socii ejus demiserunt eum fugientes, divertit ab eis. Sarraceni verò, collectis spoliis, reversi sunt in Hispaniam. » (D. Bouquet, t. V, p. 73 et 74.)

[1] Le savant M. Fauriel nous semble s'être complétement trompé dans cette question. (*Histoire de la Gaule méridionale*, t. III, p. 380 et suiv.) Voyez l'opinion contraire de son collègue de l'Institut, M. Reinaud. (*Invasion des Sarrasins en France*, p. 106.) Voyez enfin au sujet de cette question *Marca Hispanica*, col. 280.

sept coudées de large, quatre portes avec pont-levis, ainsi que quatre tours carrées et autres défenses nécessaires[1].

En même temps et sans doute aussi par les mêmes moyens accrus des ressources générales de l'empire, toute la ligne des Pyrénées fut garnie de places fortes, les anciennes rétablies, de nouvelles fondées, et les unes et les autres confiées, sous le nom de marche d'Espagne, à la garde spéciale du comte Borel[2]. Ainsi se préparait l'organisation définitive du midi de la Gaule, tandis que Girone, au-delà des Pyrénées, restait toujours la sentinelle avancée des Franks, servait de point de repaire à leurs opétions contre les Sarrasins, et avait dû protéger la razzia chrétienne qui avait inauguré tous ces préparatifs de défense; car déjà un corps d'armée, suivi des commissaires de Charlemagne, avait pénétré sur les terres des Musulmans, et après y avoir promené l'incendie et la dévastation, était revenu sans être inquiété dans l'Aquitaine.

Peu après, la mort d'Heschamn ayant rallumé la guerre civile en Espagne, son fils, Aboul-Asi, fut obligé de tourner ses armes contre ses oncles rebelles. Les Francs et les Asturiens profitèrent de ces discordes: une nouvelle expédition partit de la marche d'Espagne. De son côté, Alphonse-le-Chaste, roi d'Oviédo qui, en 793, avait repoussé les Musulmans des Asturies, et plus heureux que le duc Guillaume, les avait même défaits près de Lugo, franchit à son tour le Douro, poussa une pointe jusqu'à Lisbonne, fit un riche butin et en envoya les prémisses au roi d'Aquitaine, comme un hommage rendu à la suzeraineté de Charlemagne.

C'est alors qu'un traité d'alliance, conclu au champ de mai de Toulouse de 796, l'unit sans retour à la politique des Francs.

En même temps Zadon, émir de Barcelone, compromis peut-être dans la révolte des frères d'Heschamn, ou plutôt sentant de quel côté était le plus fort, s'empressait d'aller à Aix-la-Chapelle, rendre hommage à Charlemagne. L'émir d'Huesca, jusqu'alors indépendant dans les montagnes de l'Aragon, prit également le parti de se soumettre, quand il vit l'armée de Louis-le-Débonnaire prête à venir l'assiéger. Pour ramener à ses intérêts ces émirs inconstans, Aboul-Asi dirigea à son tour une expédition contre les Francs des Pyrénées; elle dut réussir, si l'on en juge par le titre d'*heureux vainqueur* qu'il se donna en cette occasion. Il parvint à soustraire de nouveau, à la suzeraineté des Franks, cette Barcelone dont les émirs avaient si souvent fait hommage aux princes chrétiens; sans vouloir jamais leur en livrer l'entrée. C'est alors que le siége de cette ville dut être enfin décidé dans les conseils de Charlemagne, et c'est durant les préparatifs de cette grande et difficile entreprise que le jeune Louis-le-Débonnaire s'appliqua, lui aussi, à faire oublier le désastre de l'invasion de 793. Nous avons déjà dit que cette invasion avait porté la dévastation jusque dans le comté de Rodez; elle y était apparue soudaine et avec des circonstances de l'intérêt le plus dramatique, célébrées dans le poëme latin d'Ermold Nigel[1]. La vérité de cet épisode se trouve confirmée par une charte de Louis-le-Débonnaire de l'an 820[2]. Le poète n'est donc ici qu'un historien, et son récit de la fondation de l'abbaye de Conques va nous offrir une page trop oubliée des croisades carlovingiennes.

Le jeune Louis, dont la pensée se confondait avec celle de son tuteur le duc Guillaume, fut le protecteur spécial

[1] Voir Besse, *Histoire des Ducs de Narbonne*, p. 453.

[2] « Ordinavit illo tempore in finibus Aquitanorum circumquaque formissimam tutelam. Nam civitatem Ausonam, castrum Cardonam, Castam-serram et reliqua oppida olim deserta munivit, habitari fecit, et Burello comiti cum congruis auxiliis tuenda commisit. » (Astronomus, *Vita Ludovici pii*, t. VI des *Historiens de France*.)

[1] Cet Ermold Nigel, qui a parlé avec complaisance du monastère d'Aniane et des vertus de saint Benoît, son fondateur, est regardé avec beaucoup de probabilité comme étant le même personnage qu'Ermenald, abbé d'Aniane, à qui Louis-le-Débonnaire fit en 836 et 837 diverses concessions.

[2] Voir le texte de la charte dans le *Gallia Christiana* (t. I, col. 236). L'époque de la fondation de Conques est fixée entre 795 et 801, année où le fondateur Daden en confia l'abbatiat à Médraide, et se retira à Grandvabre pour y vivre en ermite.

de cette abbaye, l'une des vingt-six colonies religieuses dont la fondation ou la restauration illustrèrent son règne. Des moines l'avaient formée, en se groupant, après l'invasion musulmane, autour d'un chevalier, dont l'histoire nous semble encore digne d'intérêt. C'est un des exemples les plus curieux de la vie contemporaine, où les conversions si fréquentes des hommes d'armes nous les montrent passant tout-à-coup de la croisade à la prière, de la vie guerrière à la vie cénobitique, et se dévouant à l'amour de Dieu et de leurs semblables avec la même ardeur qu'auparavant à l'amour des aventures et des combats. Mais laissons parler le poète contemporain, dont l'exactitude, toujours historique, se trouve confirmée à ce sujet par les documens officiels de la chancellerie impériale de 820.

« Il est un lieu célèbre par son culte religieux, et que le roi lui-même fut le premier à nommer Conques [1]. Jadis asile des bêtes fauves et des oiseaux mélodieux, il était caché par son aspect sauvage à tous les regards de l'homme. Aujourd'hui on y voit briller une troupe de pieux frères, adorateurs du Christ, dont la renommée récente s'est au loin étendue jusqu'aux cieux. Fondé par la munificence du pieux monarque, ce monastère a été comblé de ses dons, et a reçu de sa sollicitude les hommes et les choses nécessaires à son entretien. Il est assis dans une grande vallée que baigne un fleuve bienfaisant [2], et que couvrent des vignes, des arbres fruitiers, et tout ce qui sert à la nourriture de l'homme. C'est Louis qui a fait tailler le roc à force de travail et de bras, et ouvrir un chemin qui a rendu ce lieu accessible. Un certain religieux, nommé Dadon, est, dit-on, le premier qui vint l'habiter. Pendant qu'il vivait encore avec sa mère, et conservait le toit paternel jusqu'alors échappé à la rage des ennemis, voilà que tout-à-coup les Maures répandent un effroyable désordre et ravagent de fond en comble le comté de Rouergue. La mère de Dadon, les débris, et toutes les dépouilles de sa maison, firent, dit-on, partie de leur riche butin.

« Aussitôt les ennemis retirés, chaque fugitif court à l'envi revoir sa maison et visiter les pénates qui lui sont connus. Dadon, dès qu'il a la triste certitude que sa mère et sa maison ont été la proie des Maures, sent peser sur son cœur mille pensers divers. Promptement il équipe son coursier, se couvre de ses armes, réunit ses compagnons, et se prépare à poursuivre les ravisseurs. Le hasard a voulu que le camp où les Maures se sont retirés avec leur butin, soit fortifié par un rempart et des murailles de marbre. Le rapide Dadon, ses compagnons, et tout le petit peuple, y volent à l'envi, et se préparent à en rompre les portes. Ainsi, quand un épervier fond à tire-d'aile au travers des nues, enlève un oiseau dans ses serres, et regagne sa retraite accoutumée, c'est en vain que les compagnons de la victime poussent des cris, font retentir les airs de leurs voix lugubres, et poursuivent le ravisseur; celui-ci, dans l'abri qui le protége, étouffe et déchire sa proie, et la tourne et retourne au gré de sa voracité. De même les Maures, défendus par leur rempart, et maîtres de leur butin, ne craignent pas davantage l'attaque de Dadon, sa lance et ses menaces. Un d'eux l'interpelle du haut des murs, et lui adresse, d'une voix moqueuse ces cruelles paroles :

« Sage Dadon, dis-nous donc, je t'en conjure, quel motif t'amène avec tes compagnons vers notre camp? Si tu veux nous donner sur-le-champ, en échange du présent que nous te ferons, le coursier sur lequel tu viens couvert de ton armure, ta mère ira te rejoindre saine et sauve; nous te la rendrons avec les autres dépouilles, sinon tu la verras mourir sous tes yeux. »

« Fais donc périr ma mère, peu m'importe, répondit Dadon, car ce coursier que tu demandes, jamais je ne consentirai à le donner; il n'est pas fait, vil misérable, pour recevoir un frein de ta main. » Sans plus différer, le Maure cruel fait monter la mère de Dadon sur le rempart, et la déchire, sous les yeux

[1] Voir *Monumenta Germaniæ historica;* édition de M. Pertz, t. II, p. 470, vers 105.

[2] Le Dourdon dans le comté de Rodez, et non la Dordogne, comme l'ont cru les auteurs du *Gallia Christiana.*

même de son fils, par d'horribles supplices. On raconte, en effet, que ce barbare lui coupa d'abord les mamelles avec le fer; puis, lui tranchant la tête, il dit à Dadon: « Tiens, voilà ta mère. »

L'infortuné, furieux du meurtre de celle qui lui donna le jour, grince des dents, gémit, et flotte entre mille projets divers; mais, pour venger son trépas, aucune voie ne lui est ouverte, et la force lui manque: triste, et l'esprit égaré, il fuit loin de ce funeste lieu. Abandonnant tout, et revêtu d'armes plus sûres pour son salut, il devient bientôt un pieux habitant du désert, d'autant plus dur pour lui-même qu'il avait été cruellement insensible à la mort de sa mère. O Christ! il revient d'un pas plus ferme sous ton joug. Longtemps plein de mépris pour la vie criminelle de ce monde, il pratiqua sur lui-même, et dans la solitude, de rudes mortifications. La renommée en arriva aux oreilles du pieux monarque, qui, sur-le-champ, mande à sa cour le serviteur de Dieu; et le prince et l'homme du Seigneur, tous deux égaux en piété, passent la journée entière à échanger leurs pensers dans de familiers entretiens. C'est alors que le roi et Dadon jetèrent les premiers fondemens de Conques, et préparèrent des retraites futures pour de saints moines. C'est ainsi que dans le lieu où naguère des troupes redoutables d'animaux sauvages trouvaient un abri, s'élevèrent des moissons agréables à Dieu. »

Ainsi fut fondé le monastère auquel Louis-le-Débonnaire avait donné lui-même le nom de Conques, à cause de la forme des rochers qui l'environnaient; mais, dans la pensée du prince et de ses conseillers, cette œuvre de civilisation avait une autre importance: elle se rattachait à une haute politique qui, en réparant à l'intérieur les désastres de l'invasion de 793, devait bientôt assurer au dehors la paix des provinces méridionales par la conquête de Barcelone.

Cette ville, que son commerce avec les Arabes et l'empire grec entretenait dans une constante rivalité avec les ports d'Arles et de Narbonne, était donc redevenue hostile à l'Aquitaine et à Charlemagne; et c'est probablement avec les ressources qu'elle avait fournies au kalife Hescham, qu'avait eu lieu l'invasion de 793, objet prochain d'éclatantes représailles.

Ermold Nigel est encore l'historien et le poète de cette grande expédition, qui d'un côté résume à elle seule toute la politique extérieure de saint Guillaume et de Louis-le-Débonnaire dans le gouvernement de l'Aquitaine, et de l'autre celle de Charlemagne dans ses croisades continentales contre les Musulmans.

Mais d'abord ce grand monarque s'y était préparé par une sorte de croisade maritime, par la prise de possession des îles Baléares, qui, en 799, après avoir chassé les Musulmans, déjà affaiblis par leurs guerres civiles, le reconnurent pour souverain. Ce succès, qui rendait les Franks maîtres de la mer, devait bientôt leur permettre de bloquer Barcelone du côté qui faisait la force de sa population; mais un dernier événement, et le plus grand du siècle qui finissait comme de celui qui allait commencer, pouvait seul retarder encore l'attaque de cette place. C'est la restauration de l'empire romain d'Occident par la sainte et glorieuse alliance de la papauté et de Charlemagne. Le 25 décembre de l'année 800, Léon III confia à l'épée et à la piété des Franks le dépôt de l'antique souveraineté romaine, à laquelle appartenait encore l'avenir de la civilisation. Plus tard nous apprécierons cette politique nouvelle qui se levait sur le monde en face de l'empire bysantin et de l'islamisme; nous avons à la connaître maintenant par la conquête de Barcelone, qui en fut la sanction guerrière aux yeux de la chrétienté latine et du kalifat de Cordoue.

Laissons parler ici le poète historien, et n'oublions pas qu'il nous donne un tableau général et complet de l'entreprise en question.

« Inhospitalière pour les escadrons franks, Barcelone[1] s'associait toujours volontiers aux entreprises des Maures, et offrait un asile sûr à leurs brigandages. Des ennemis armés étaient sans cesse à la remplir; quiconque venait d'Espagne, ou y retournait en secret, une fois entré dans ses murs, y trouvait

[1] Voir *Monumenta Germaniæ historica*, édition de M. Pertz, p. 468, vers 67.

entière sûreté. Habituée de tout temps à tomber sur les petits corps de nos fantassins, elle troublait leur retraite, triomphait de leurs dépouilles. Beaucoup de nos ducs la pressèrent long-temps, et par des moyens divers; mais toujours ils furent obligés de lever le siége.

« Soit qu'on déployât contre elle la force des armes, ou le génie de la ruse, comme elle était fortifiée par d'antiques murailles d'une immense épaisseur, et construites du marbre le plus dur, elle repoussa bien loin tous ces efforts de la guerre. Ainsi, dès que le mois de juin élève vers le ciel les moissons blanchissantes, et que l'épi déjà mûr appelle le tranchant de la faucille, le Frank court menacer les murailles de cette ville, inonde les champs et les métairies, arrache les fruits de la terre, et dépouille la campagne de ses dons, par exemple, au temps où les doux présens de Bacchus sont prêts d'être mis au pressoir, cet art ignoré des Franks. Chaque saison des fruits est de la sorte signalée par le ravage du comté de Barcelone; et cependant, ni ces cruelles dévastations, ni les attaques diverses, et les coups pressés de nos chefs, ne peuvent dompter les Maures, car à peine les Franks agiles lui ont-ils ravi tant de biens, que de rapides vaisseaux lui en rapportent par mer d'aussi abondans.

« Aussi le succès fut-il long-temps incertain, et l'on dit que la guerre se poussa des deux côtés avec un acharnement égal. »

Guerre de coups de main, de pillage et de rapine, comme elle se fait encore de nos jours chez les Arabes; guerre qui renaissant à chaque printemps avec des succès partagés, était incapable de rien fonder, parce qu'elle ignorait l'art d'attaquer les villes fortifiées et de s'en rendre maître. Mais comment en finir avec ces demi-mesures? C'était en l'an 801, la première année du nouvel empire d'Occident. Selon la vieille coutume des Franks, selon leurs anciennes lois, sans cesse rappelées par le poète, le roi Louis rassemble en champ de mai les élus du peuple (*electos populi*), et les chefs principaux, dont les conseils décident des mesures à prendre pour l'intérêt de l'État. Les grands se hâtent et siégent au conseil, tandis que la foule des vassaux, au dehors de l'enceinte, préparent pour le prince les dons accoutumés. Alors le jeune Louis, s'adressant aux chefs que Charlemagne a préposés à la garde des frontières, leur déclare sans hésiter, et comme parlant à ses maîtres, qu'ignorant l'art de la guerre, si bien connu d'eux, il vient prendre leurs avis au moment favorable pour entreprendre une expédition.

Loup-Sanche, duc des Gascons, élevé à la cour de Charlemagne, et maintenu à la tête de sa propre nation à cause de sa fidélité à l'empire, venait d'opiner pour le maintien de la paix, sans doute forcé dans son langage par l'intérêt de sa position, lorsque Guillaume, duc de Toulouse, fléchit le genou, et, après avoir baisé les pieds du monarque, s'exprima en ces termes : « Il est une cruelle nation, tirant son nom de *Sara*, et qui s'est accoutumée à ravager nos frontières. Courageuse et confiante dans sa cavalerie, comme dans la force de ses armes; je ne la connais que trop, et elle me connaît bien aussi. Souvent j'ai observé ses remparts, ses camps, ses retraites, et toutes ses ressources. Je puis donc vous conduire contre elle par un chemin sûr.

« Il est en outre, au delà des frontières de ce peuple, une ville funeste, qui, par son union avec lui, est la cause de tant de maux. Si, par la faveur de Dieu et par vos efforts, elle tombe dans vos mains, la paix et la tranquillité seront assurées à vos peuples. Marchez donc contre cette cité, grand roi, et portez-y la mort, Guillaume vous servira de guide. »

A ces mots le monarque, souriant, serre dans ses bras son serviteur, et lui rendant le baiser qu'il en reçoit, lui adresse ces paroles amies :

« Grâce te soit rendue, bon duc, rendue par nous et par notre père Charles, et crois que d'honorables récompenses seront toujours assurées à tes services. J'ai réfléchi bien long-temps sur tout ce que tu viens de dire, et je me réjouis maintenant de l'entendre publier par ta bouche. Tu le demandes, je me rends à tes conseils et souscris à tes désirs.

« Cruelle Barcelone, s'écria-t-il

alors, qui, dans ton orgueilleuse joie, te vantes de tant de guerres faites à mes vassaux, je verrai tes murailles, j'en atteste ces deux têtes. — Et en disant ces mots, il s'appuyait par hasard sur les épaules du duc Guillaume; — ou bien il faudra que la nation infidèle des Maures se lève contre moi et coure aux armes pour se sauver avec tous les siens. Bon gré, mal gré, il faudra bien aussi, Barcelone, que tu m'ouvres tes portes rebelles et demandes mes ordres. »

Ainsi fut décidée la conquête de Barcelone, aux acclamations de tous les grands; et le duc Guillaume, qui en avait, comme on voit, conçu la pensée, en eut le principal commandement. Les troupes des Franks, des Aquitains et des Wisigoths furent réparties entre les divers chefs; et Loup-Sanche qui avait opiné pour la paix, bien qu'il fût le fils de Loup II dont la trahison avait amené la défaite de Roncevaux, commandait les Gascons. Vers la mi-septembre 801, Barcelone se trouva investie de toute part: mais le siége devait naturellement traîner en longueur, car les chrétiens ne connaissaient pas mieux que les musulmans l'art de prendre les places fortes. qui ne se rendaient ordinairement que par trahison ou par famine. Ce fut un blocus qui dura trois ans, et dont le poète historien nous épargne les longueurs en nous transportant au dénouement dans les scènes suivantes. C'était le moment où, selon le récit de tous les chroniqueurs, la ville devant infailliblement se rendre, le duc Guillaume en donna avis à son jeune souverain afin qu'il eût la gloire de prendre possession de cette puissante cité. Toute l'armée, Franks, Gascons, Goths et Aquitains, se trouvent donc réunis autour des remparts musulmans, lorsque Louis leur dépeint le caractère de son entreprise, véritable croisade comme on ne l'eût pas mieux comprise dans l'exaltation du 11e siècle.

« Croyez-moi, dit-il aux chefs, si ce peuple honorait le vrai Dieu, était agréable au Christ, et voulait recevoir la sainte eau du baptême, nous devrions faire avec lui une paix solide et l'observer fidèlement, afin de le réunir au Seigneur par les liens de la religion; mais c'est toujours une race exécrable, pleine de mépris pour notre foi, et suivant les lois du démon. La bonté miséricordieuse du Tout-Puissant nous le livre donc pour que nous en fassions notre esclave. Courons, ô Franks, courons renverser ces remparts, et que vos cœurs retrouvent leur ancienne valeur[1]. »

A l'ordre de Louis, toute l'armée des Franks court en foule çà et là pour préparer la ruine de Barcelone. On se précipite dans les forêts; la hache active fait de tous côtés retentir ses coups; les pins sont abattus, le haut peuplier tombe. L'un façonne des échelles, l'autre aiguise des pieux; celui-ci apporte en toute hâte des engins pour l'attaque, celui-là traîne des pierres. Des nuées de javelots et de traits armés de fer crèvent sur la ville; le bélier tonne contre les portes, et la fronde frappe à coups pressés.

« Cependant les bataillons épais des Maures, rangés sur les tours, se préparent à défendre leurs remparts. Un Maure nommé Zadon était alors le chef de cette cité, à laquelle son âme ferme et courageuse dictait des lois. Il s'élance vers les murs : la foule, frappée de terreur, l'environne et le suit. « Compagnons, s'écrie-t-il, quel est ce bruit nouveau? » L'un des siens répond à sa question par ces mots qui ne lui annoncent que de cruels malheurs : « Aujourd'hui, ce n'est pas ce vaillant prince des Goths, Guillaume, que votre lance a cependant repoussé tant de fois loin de ces murs, qui vient tenter le sort des combats, c'est Louis, l'illustre fils de Charles : lui même commande ses ducs et a revêtu son armure. Si Cordoue ne nous secourt promptement dans cette extrémité, nous, le peuple et cette ville redoutable, nous périrons. »

Alors tout l'attirail de guerre des croisés chrétiens nous est montré par le poète : ce sont des arcs et des frondes pour attaquer de loin; des épées, des lances et des javelots pour combattre de près ou corps à corps; enfin des béliers pour battre en brèche les murailles.

[1] Nous reproduisons pour les autres détails du siége la traduction d'Ermold Nigel, par M. Guizot, dans la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France.*



« Cependant la jeunesse des Franks, que suivent d'épais bataillons, foudroie les portes avec le bélier. De toutes parts Mars fait entendre son tonnerre. Les murs, entourés d'un quadruple revêtement de marbre, sont frappés à coups redoublés, et les malheureux assiégés sont percés d'une grêle de traits. Alors le maure Durzaz, du haut d'une tour élevée, crie aux Franks d'un ton railleur et avec l'accent d'un orgueilleux mépris : « Nation trop cruelle et qui étends tes ravages sur le vaste univers, pourquoi viens-tu battre de pieux remparts et inquiéter des hommes justes? Penses-tu donc renverser si promptement des murailles, travail des Romains, et qui comptent mille ans d'existence? Barbare Frank, éloigne-toi de nos yeux; ta vue n'a rien d'agréable, et ton joug est odieux. » A ces outrages, Childebert ne répond point par des paroles, mais il saisit son arc, court se placer en face de l'insolent discoureur, et tenant dans ses mains son arc de corne, il le courbe avec effort. Le trait part, vole, s'enfonce dans la noire tête du Maure, et la flèche mortelle se plonge dans sa bouche insultante. Il tombe, quitte à regret le haut de ces murs, et en mourant souille les Franks de son sang noir. Ceux-ci, le cœur plein de joie, poussent de grands cris, et les malheureux Maures, au contraire, ne font entendre que gémissemens plaintifs. Alors divers guerriers précipitent d'autres Maures sur les sombres bords. Habiridar tombe sous les coups de Guillaume, et Uriz sous ceux de Liuthard; Zabirezun est percé par la lance, et Uzacam par un javelot; la fronde frappe Corizan, et la flèche rapide atteint Gozan. Les Franks ne pouvant combattre de plus près, employaient tour à tour les traits et les pierres; car l'adroit Zadon avait défendu aux siens de hasarder une bataille et de quitter leurs remparts.

« La lutte se prolongea ainsi pendant vingt jours avec des succès divers. Aucune machine n'est assez forte pour ouvrir un passage à travers les murs, et l'ennemi ne donne dans aucune embuscade. Cependant le Frank ne cesse de poursuivre sa belliqueuse entreprise, et continue de faire gémir les portes sous les coups redoublés des poutres.

« Croyez-moi bien, disait Louis, vaillante jeunesse, et vous tous grands; croyez-moi bien, et que mes paroles restent gravées dans vos âmes. Si Dieu le permet, je ne veux revoir ni le palais paternel ni mon royaume avant que cette ville et ses habitans, vaincus par les armes et la faim, ne soient venus humblement reconnaître mes lois. » Dans ce même instant, un Maure, se tenant à l'abri derrière les murs et élevant sa voix jusqu'aux cieux, faisait entendre ces mots ironiques : « Franks, quelle est votre folie! pourquoi fatiguer nos murailles de vos coups? il n'est point d'artifice qui puisse vous rendre maîtres de cette cité. Les vivres ne nous manquent pas, la viande et le miel abondent dans la ville, et c'est vous que désole la famine[1]. » Guillaume ne laisse pas ce discours sans réponse, et s'écrie du ton du mépris : « Maure orgueilleux, retiens bien, je te prie, mes paroles : elles ne te seront pas douces et ne te plairont pas, mais je les crois vraies.

« Regarde ce coursier si remarquable par ses taches de diverses couleurs et sur lequel je menace vos remparts encore de trop loin : il tombera sous nos morsures et, broyé par nos dents, nous servira de nourriture avant que nos cohortes quittent vos murs dont l'entrée nous est trop long-temps fermée; et cette guerre, une fois commencée, ne finira jamais. » A ces mots, le Maure frappe de ses poings noirs sa noire poitrine. Le malheureux déchire son noir visage de ses ongles recourbés.

« Ses compagnons, saisis d'étonnement, tremblent de la persévérance des Franks et de leurs terribles menaces, et désertent les remparts. Zadon, furieux, court à travers les flots d'un peuple immense en criant : « Où fuyez-vous, citoyens, quelle route prenez-vous donc? »

« Tu vois, réplique le peuple, des nuées de Franks qui travaillent de tous côtés à briser les murailles, et les tiens tombent déchirés par le fer. Cordoue ne t'envoie aucun des secours qu'elle t'a

[1] On se rappelle que les Arabes de Constantine nous firent une réponse semblable quand nous leur proposâmes de capituler.

promis; la guerre, la faim, la soif nous affligent de leur triple fléau : quel moyen de salut nous reste-t-il donc, sinon de demander la paix aux Franks et de leur envoyer des députés en toute hâte?»

« Zadon, frémissant de rage, déchire ses vêtemens, arrache ses noirs cheveux et se meurtrit les yeux. Il veut parler, le nom de Cordoue s'échappe à plusieurs reprises de sa profane voix. « O Maures! si prompts dans les combats, s'écrie-t-il enfin, d'où vient ce funeste découragement? Compagnons, montrez donc votre fermeté accoutumée! S'il vous reste encore quelque amour pour moi, je ne vous demande qu'une faveur; accordez-moi cette seule grâce, et je serai satisfait. J'ai remarqué un endroit où les épais bataillons de l'ennemi laissent une place vide au pied de nos remparts et où il n'y a que peu de tentes dressées; c'est un piége sans doute, mais peut-être pourrai-je me frayer un passage sans être atteint, et arriver à toute course, chers compagnons, jusqu'aux lieux bien connus dont nous attendons du secours. Vous cependant, mes frères, jadis inaccessibles à toute crainte, donnez tous vos soins à défendre les portes jusqu'à mon retour ici. Qu'aucun événement, je vous en conjure, ne vous fasse quitter vos fortes murailles et sortir en armes dans la plaine. »

« C'est en multipliant ses recommandations qu'il quitte la ville, se glisse en se cachant, et, plein de joie, franchit un corps de Franks. Déjà il marche plus tranquille à la faveur du silence de la nuit; mais son malheureux coursier se met bientôt à hennir : à ce bruit, les gardes donnent l'éveil, des troupes sortent du camp, se dirigent vers le lieu d'où est parti le hennissement, et poursuivent Zadon. Troublé par la peur, il abandonne la route, retourne son coursier, et se jette en aveugle au milieu de nos épais bataillons..... Il est bientôt pris, chargé de fers qu'il n'a que trop bien mérités, et traîné tout tremblant à la tente de Louis.

« Le bruit s'en répand aussitôt dans la ville, qu'il épouvante, et dans le camp, où il réveille les transports de la joie. Alors le roi, s'adressant au duc de Toulouse en présence de tous les Franks rassemblés à la nouvelle de la capture, « Allez, Guillaume, lui dit-il; faites-le placer dans un lieu d'où il puisse voir ses remparts, et qu'il ordonne sans tarder qu'on nous ouvre les portes de la ville. »

« Cet ordre s'exécute sur-le-champ. Zadon, attaché avec des courroies, suit la main qui le traîne; mais, par une ruse coupable, il lève de loin sa main étendue. Lui-même en effet, avant de se séparer des siens, leur avait dit : « J'ignore si la fortune me sera funeste ou favorable; mais si le sort veut que je tombe au milieu des phalanges des Franks, vous, comme je vous l'ai commandé, restez, je vous en conjure, renfermés dans vos murailles. » Maintenant, tendant les mains vers ces murs chéris, il criait : « Hâtez-vous, compagnons, d'ouvrir vos portes trop long-temps fermées. » Mais en même temps il courbait les doigts avec adresse et serrait les ongles contre la paume de la main; perfide trahison! car par ce signe il exhortait les siens à défendre leurs remparts, tandis que bien malgré lui sa bouche criait : « Ouvrez vos portes.» Guillaume s'aperçoit de la ruse; prompt comme l'éclair, il frappe le captif de son poing, et ce n'est pas un jeu. Frémissant de rage, il renferme sa colère dans son âme, admire le Maure, et bien plus encore son artifice ingénieux, et lui dit : « Crois-moi, Zadon, si l'amour et le respect de mon roi ne me retenait, ce jour serait le dernier de ta vie. »

« Cependant, tandis que le chef Maure est soigneusement gardé par les Franks, d'énormes machines font retentir leurs coups; de tous côtés elles battent les fortifications; la guerre déploie une fureur à laquelle jusqu'alors on n'a rien vu d'égal. Des grêles de flèches volent sur la ville; la fronde, tordue avec violence, écrase l'ennemi; le siége aussitôt s'accélère avec fureur : le monarque lui-même dirige l'attaque et anime les ducs. Les Maures infortunés n'osent ni descendre de leurs murs élevés, ni même, du sommet de leur tour, jeter les yeux sur le camp des Franks.

« Enfin, déjà plus que vaincus par la guerre et la faim, ils se décident d'une voix unanime à rendre leur ville. Les

portes s'ouvrent; les asiles les plus cachés se montrent au grand jour. Barcelone, domptée par un long siége, subit la loi de Louis (803). Sans perdre un instant, les Franks vainqueurs se montrent à tous les yeux dans cette cité dont ils souhaitaient tant la conquête, et commandent à l'ennemi. Ce fut le jour du sabbat que les Franks obtinrent ce glorieux succès, et que la ville commença de s'ouvrir pour eux. Le lendemain, jour de fête, le roi Louis, empressé d'acquitter les vœux qu'il avait faits à Dieu, entre triomphant dans cette cité, purifie les lieux où l'on adorait le démon, et rend au Christ de pieuses actions de grâces. Le monarque victorieux confie alors Barcelone à une garnison sûre, et avec la faveur de Dieu, lui et son peuple retournent heureusement dans leurs demeures.

« Cependant un immense butin composé des dépouilles des Maures et d'offrandes des chefs franks, est conduit pompeusement vers Charles; on y voit des armures, des cuirasses, de riches habits, des casques ornés de crinières flottantes, un cheval parthe avec son harnais et son frein d'or. Telles étaient les richesses de cette ville, que le commerce et la mer mettaient en rapport direct avec l'empire d'Aaron-el-Raschid et tout l'Orient. Charlemagne apprit aussitôt d'un envoyé de Louis les détails de la nouvelle conquête; comment cette fameuse Barcelone avait été subjuguée, par quelle heureuse adresse on s'était emparé de Zadon, et quels ducs celui-ci avait fait succomber dans cette guerre cruelle. »

Ici finit le poème de cette croisade, où Ermold Nigel, au milieu de la peinture la plus fidèle que nous ayons des guerres carlovingiennes, se trouve avoir omis quelques détails importans. Ainsi le duc Guillaume, à la tête d'un corps d'armée, était allé au devant des troupes que le kalife de Cordoue envoyait au secours des assiégés. Il les arrêta au passage de l'Èbre; et les musulmans, forcés de rétrograder, allèrent se jeter dans les Asturies, où les chrétiens d'Alphonse-le-Chaste les mirent de nouveau en déroute. Alors Guillaume revint devant Barcelone, et le siége fut repris avec une nouvelle vigueur, tandis que la réserve, commandée par Louis, venait se joindre aux premiers assiégeans. Un troisième corps, sous les ordres de Rostaing, comte de Girone, avait maintenu le blocus; et ce blocus, établi au commencement de l'hiver de 801, avec des habitations permanentes pour les soldats, n'avait laissé, dès le début, aucun espoir aux assiégés. Ainsi verrons-nous plus tard succomber, en 1492, Grenade, dernier boulevard de l'islamisme comme Barcelone en fut le premier; singulière et touchante analogie, qui, à 700 ans de distance, rapprochera les points de départ et d'arrivée de la liberté espagnole! et en face du pieux lieutenant de Charlemagne nous montrera Isabelle-la-Catholique désespérant aussi par la famine la dernière constance des Maures, lorsqu'elle rebâtit en pierres ses campemens incendiés et détruits, et en fit surgir la ville triomphante de *Santa-Fé*[1]! Enfin cette conquête de Barcelone était si importante, que, de crainte d'un échec, Charlemagne avait ordonné à son fils aîné Charles d'amener de nouveaux renforts; mais celui-ci, étant à Lyon, apprit de son jeune frère que les Sarrasins de Cordoue s'étaient retirés, et que la ville s'était rendue [2].

Maintenant pour rendre au duc Guillaume la part qui lui revient de cette expédition, n'oublions pas que toute la

[1] Advectâ enim undequaque materiâ, cœperunt extruere casas, veluti in hibernis ibidem mansuri. Quod cernentes civitatis habitatores à spe deciderunt; et ad desperationem ultimam versi, suum principem, Zaddonis cognatum, tradiderunt, quem pro eo constituerant, nomine Hamur, et se et civitatem, concessâ facultate secedendi, dediderunt hoc modo. Cum enim longâ fessam obsidione nostri tenerent urbem et jamjam capiendam aut tradendam crederent, honesto, ut decebat, usi consilio regem vocant, ut urbs tanti nominis gloriosum nomen regi propagaret, si illam eo præsente superari contingeret. Suggestioni huic admodum honestæ rex assensum præbuit. Venit ergò ad exercitum suum urbem vallentem atque indesinenti expugnatione sex hebdomadibus perduravit; et tandem superata victori manus dedit. (Astronomus, *Vita Ludovici.*)

[2] Periclitanti fratri auxiliares copias ducens Karolus ex mandato imperatoris, Lugduni agens à nuntio Ludovici monitus est recessisse Sarracenos et captam urbem.

gloire en a été attribuée au jeune roi Louis, et que, sur l'invitation même de son lieutenant, au moment où Barcelone était près de se rendre, ce prince était venu en prendre possession, afin que dans cette guerre son nom figurât seul aux yeux de la postérité. Ainsi a été passée sous silence par les annalistes contemporains, et à peu près oubliée des historiens modernes la renommée chevaleresque de Guillaume. Elle n'a survécu tout entière que dans le poèm latin d'Ermold-Nigel et dans les épopées en langue vulgaire où nous irons étudier plus tard la littérature des croisades carlovingiennes.

Nous avons déjà dit quelles précautions furent prises pour assurer à la chrétienté la possession de Barcelone, la garnison des Visigoths qui y fut établie, et tous les privilèges dont Charlemagne avait favorisé cette vieille race germanique. Il ne fallait rien moins que cette restauration de la nationalité Visigothe pour faire respecter la frontière orientale des Pyrénées. Mais l'autre extrémité et toute la ligne de ces montagnes réclamant la même sécurité, les Franks entreprirent, en 806, une nouvelle expédition, complément de la première; après avoir réduit la Gascogne et la Navarre espagnoles, ils s'établirent encore une fois dans Pampelune. Cette dernière conquête rattacha définitivement le sort des populations de ces contrées à l'empire de Charlemagne; et les marches de Gascogne et de Gothie, en s'étendant en deçà et au delà des Pyrénées, mirent dans une commune confraternité les chrétiens du nord de l'Espagne et ceux du midi de la Gaule. Réunis dès lors pour la croisade, tous ensemble purent avancer sans reculer jamais d'un seul pas, et reprendre les unes après les autres toutes les terres envahies par les musulmans. Ainsi furent fondés et s'agrandirent ces royaumes de Navarre et d'Aragon, ce riche et puissant comté de Barcelone qui, pendant le moyen âge et tout le temps que dura la grande unité chrétienne, réalisa dans le midi de l'Europe ce mot de la civilisation des Franks : *Il n'y a plus de Pyrénées*.

R. Thomassy.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, DE M. L'ABBÉ JAGER;

RECUEILLI PAR M. L'ABBÉ M.....

ONZIÈME LEÇON [1].

Election des évêques.

Je vous ai dit, Messieurs, et déjà vous avez vu que la vie de saint Jean Chrysostome nous présentait l'application de toutes les règles canoniques relatives à l'élection des évêques. Je n'ai plus qu'à résumer : l'empereur choisit, mais prié par le peuple d'assumer cette fonction; son choix fait, il le soumet à la ratification de qui de droit, du clergé et du peuple; il remplit simplement le rôle de leur mandataire; il cherche l'évêque sur la prière qu'on lui en fait; mais le clergé et le peuple acceptent le choix. L'évêque élu sollicite, par une ambassade à Rome, sa confirmation, c'est-à-dire ses lettres de communion. Accusé ensuite et cité devant un concile, il refuse de comparaître, non qu'il se sente coupable, car il est prêt, dit-il, à répondre devant un concile de cent et de mille évêques, si l'on veut; mais parce que le concile devant lequel on le traduit ne satisfait pas

[1] Voir la x[e] leçon au n° 77 ci-dessus, p. 344.

aux conditions canoniques qu'il a droit d'exiger. C'est lui-même qui déduit ces motifs dans sa lettre au pape, et ces motifs sont approuvés par l'autorité supérieure ; ils méritent d'être notés, les voici : 1° C'est aux évêques de sa province, témoins de ses actions, à instruire son procès; on le cite devant le concile du Chêne, composé en grande majorité d'étrangers, puisque, sur trente-six évêques, on en compte vingt-neuf égyptiens, que le patriarche y a entraînés ; 2° parmi ses juges, il trouve des ennemis déclarés qu'il désigne, Théophile et trois autres évêques ; ces ennemis, il les récuse ; 3° on appelle de Constantinople contre lui, comme témoins, des prêtres et des diacres qui ne peuvent être entendus, parce qu'ils sont encore sous le coup des poursuites qu'il a dirigées contre eux, ou des peines qu'il leur a infligées. Ces règles, comme je vous l'ai fait remarquer, sont celles tracées par les Fausses Décrétales ; nous les retrouvons au 4e siècle, car, d'une part, elles sont rappelées par un grand prélat comme des règles reçues et pratiquées, de l'autre elles sont reconnues par le pape qui n'a pour celui qui les invoque que des approbations et des éloges, tandis qu'il adresse des réprimandes à celui qui les viole, au patriarche d'Alexandrie. Enfin, Chrysostome condamné en appelle au pape ; il proclame ainsi son autorité dans les affaires importantes ; et vous l'avez vu encore, au lieu de la contester, tous sont forcés de se courber devant elle : en effet, le pape intervient, il convoque un concile à Thessalonique; on le contrarie par la ruse et par la violence; on cherche à le tromper et à lui échapper; on ne songe pas à nier ses droits. Pour le pape, il agit comme un pape du 11e siècle qu'on dirait inspiré par les Fausses Décrétales : il ordonne d'éloigner du concile amis et ennemis, et de rétablir Chrysostome sur son siége, avant qu'il ne soit appelé à répondre. J'avais donc bien raison de vous dire que le faux Isidore n'avait rien innové, qu'il avait tout tiré des monumens de l'antiquité. Nous voici arrivés au 5e siècle.

Pendant que saint Jean Chrysostome partait pour son dernier exil, il se faisait à Antioche une élection bizarre, dont les circonstances rappellent celle de Maxime-le-Cynique. Flavien était mort, et le peuple étant à la recherche d'un évêque, avait, entre plusieurs prêtres recommandables, distingué l'ancien secrétaire de Flavien, son vicaire-général, comme nous dirions aujourd'hui. C'était Constantius qui, dans son administration, s'était acquis l'estime universelle par son zèle autant que par sa justice et par sa prudence, et qui réunissait toutes les qualités qui font le bon évêque. Il allait réunir tous les suffrages, lorsqu'un certain Porphyre, né à Constantinople, prêtre d'une conduite plus qu'équivoque et d'une réputation peu avantageuse, mais habile en intrigues, appuyé à la cour et chez les grands, et exercé à supplanter sur la route de l'épiscopat les sujets dignes, pour introniser les indignes, conçut la résolution d'user de son crédit pour s'impatroniser dans le siége d'Antioche, auquel il aspirait. D'abord il écarta Constantius et les autres concurrens qui pouvaient le gêner, en les présentant comme des séditieux et les faisant exiler. Ce n'était pas assez, il fallait parvenir lui-même, et ne pouvant espérer son élévation de l'amour du peuple, il imagina d'escamoter ce qu'on ne voulait pas lui donner. Un jour donc qu'un spectacle quatriennal avait attiré tout le peuple hors de la ville, trouvant l'occasion belle, il entre à pas de loup dans l'église avec trois évêques que jusqu'alors il avait pris soin de tenir cachés ; ils referment bien vite les portes sur eux, et les voilà qui se mettent en toute hâte à l'ordonner. Mais il paraît que la mèche avait été éventée : soit qu'il se fît du bruit à l'extérieur, qu'on heurtât aux portes ou que le courage des consécrateurs ne fût pas mieux affermi que leur conscience, ils prirent la panique, et, après avoir à la hâte et *grosso modo* bâclé l'ordination de leur élu, ils pensèrent qu'il pourrait bien se passer de quelques prières ; ils les interrompirent, et sans attendre le retour du peuple, se mirent à fuir par les montagnes. Bien leur en prit, car, de retour du cirque, le peuple apprenant l'ordination de Porphyre, montra son mécontentement : cependant il se faisait tard et il était fatigué de la course ; il se retira, et ce jour-là le repos ne fut point

troublé. Mais s'il avait remis la partie, il ne voulait pas pour cela la perdre : le lendemain, la foule envahit les rues et les places; on raconte la scène mystérieuse de la veille, on murmure, on s'échauffe, la populace rugit, elle s'arme de brandons, elle accumule les matières combustibles autour de la maison de Porphyre, et sans autre inquisition se dispose à improviser un brillant auto-da-fé. Dans ces temps déjà, on connaissait la subtilité de la clef d'or pour ouvrir toutes les serrures. Porphyre la possédait; tremblant de tous ses membres à la vue du bûcher, il se hâta d'en faire usage; il envoya de riches présens au comte Valentin; le comte Valentin, tout dévoué, fit marcher des troupes, on dispersa le peuple; Porphyre en fut quitte pour la peur et pour la saignée qu'il avait faite à sa bourse. Cependant on était unanime pour le maudire; à l'imitation de ce qui se faisait à Constantinople contre Arsace, successeur de saint Jean Chrysostome, on se réunissait pour déclamer contre lui et pour se concerter; les membres les plus considérables du clergé, les personnages les plus influens de la ville par leur rang et leurs richesses, les femmes elles-mêmes, les femmes surtout, et les femmes les plus qualifiées, formaient des assemblées où l'on ouvrait toutes sortes d'avis moins violens les uns, plus violens les autres; toujours est-il qu'on se promettait bien de n'avoir jamais rien de commun avec cet évêque de contrebande. A défaut donc de l'excommunication du pape, qui attendait le concile de Thessalonique pour y porter la cause, le peuple, à l'unanimité, prononçait et exécutait la sienne. Voilà donc un schisme à Antioche, un autre à Constantinople. Il y en avait un troisième à Alexandrie.

Là aussi, depuis la condamnation de saint Jean Chrysostome, des fidèles refusaient d'entretenir la communion avec Théophile. Nous l'apprenons par un décret de l'empereur, qui est ainsi conçu : « Les gouverneurs des provinces seront avertis d'empêcher les assemblées illicites des catholiques qui méprisent les saintes églises pour s'assembler ailleurs, et ceux qui s'éloignent de la communion des très vénérables évêques Arsace, Théophile et Porphyre, seront chassés de l'Église. »

On prétend que ce décret était dû aux sollicitations de Porphyre, qui s'était fait appuyer par des magistrats auxquels il avait fait de riches présens, mais que cette fois il n'avait pas tirés de son trésor, car on ajoute qu'il avait su se les procurer par la fonte des vases sacrés.

Ce premier décret n'ayant pas suffi, l'empereur en rendit un autre en vertu duquel tout évêque qui ne communiquait pas avec Théophile, Arsace et Porphyre, devait être chassé de son siége, et ses biens devaient être confisqués; en outre, il prononçait diverses peines et la confiscation de la maison, contre celui qui y cachait un de ces évêques ou de ces clercs.

Ces tyranniques décrets ne furent que trop bien exécutés : on exerça les plus cruelles rigueurs contre tous les catholiques qui ne recevaient pas les évêques imposés par le pouvoir civil. Telle était la situation d'Antioche, des églises de la Syrie et surtout de celle de Constantinople. Là, l'évêque intrus ne gardait aucuns ménagemens; par l'intermédiaire des agens impériaux, Arsace sévissait avec fureur contre ses dissidens : amendes et confiscations, emprisonnemens, avanies, violences et mauvais traitemens de toute sorte, rien n'était oublié, et bon nombre d'habitans quittèrent la ville pour fuir la persécution épiscopale.

Cependant le pape Innocent Ier multipliait ses inutiles efforts pour assembler le concile de Thessalonique; Porphyre, qui s'avouait l'illégitimité de son ordination, était en instances à Rome pour la faire valider par des lettres de communion. Mais si le pape était prudent et circonspect, il n'était ni moins ferme, ni moins clairvoyant; mis au courant de tout ce qui se passait, il ne se laissa ni tromper, ni fléchir. L'Eglise d'Antioche resta dans cet état d'inquiétude et de schisme pendant quatre ans. La mort de Porphyre, qui survint en 408, y mit un terme; Alexandre, prêtre d'Antioche, élu par le clergé et par le peuple, lui succéda; c'était un homme de science et de vertu; il gagna bientôt la confiance générale, et mit fin au schisme.

Aussitôt après son ordination, il envoya un message à Rome pour obtenir ses lettres de communion; le pape les lui accorda; mais il y mit deux conditions: la première, qu'il recevrait les prêtres ordonnés par Paulin et par son successeur Evagre; la seconde, qu'il porterait le nom de Chrysostome dans les diptyques. Les diptyques, comme l'indique le mot grec δίπτυχος, plié en deux, étaient un double catalogue où l'on inscrivait, dans l'un les noms des vivans, dans l'autre ceux des morts. L'inscription dans ce double registre était un témoignage d'honneur, un signe d'orthodoxie et de communion; aussi les noms des évêques convaincus d'hérésie en étaient-ils effacés, et cette radiation était une espèce d'excommunication. Dans une autre lettre, Innocent lui recommande de ne laisser ordonner non seulement aucun métropolitain, comme l'usage le portait déjà, mais même aucun évêque, sans son expresse permission. Cette prescription n'était pas d'une exécution difficile; il en était autrement de la réhabilitation de la mémoire de Jean Chrysostome par l'insertion de son nom dans les diptyques, car il n'avait pas été jugé, son innocence n'avait été reconnue par aucun concile. Cependant le pape exigea l'accomplissement de cette mesure, et, d'après ses ordres, elle s'effectua; ce qui montre jusqu'où, dans ces temps, était porté le respect à l'autorité du Saint-Siége, qui l'emportait sur les conciles et prévalait en première ligne.

Théophile d'Alexandrie ne survécut pas non plus long-temps à saint Jean Chrysostome; il mourut en 412. Un pieux abbé étant près de son lit de mort, il lui adressa ces paroles, qui montrent de quelles inquiétudes il était assailli à ses derniers momens: « Que tu es heureux, mon cher Arsène, d'avoir toujours eu cette heure devant les yeux! » Le choix de son successeur offrit quelque difficulté. Une partie du peuple se prononçait pour l'archidiacre Timothée; mais Cyrille, neveu de Théophile, protégé par le gouverneur, l'emporta, et fut intronisé trois jours après la mort de son oncle. Il l'avait accompagné au concile du Bourg-le-Chêne; il avait même participé à la condamnation de saint Jean Chrysostome; de sorte que réhabiliter sa mémoire en portant son nom dans les diptyques, c'était condamner son oncle et tous les évêques d'Égypte, c'était se condamner lui-même. Il ne pouvait s'y résoudre; il s'excusa, il s'en défendit, il louvoya, il négocia, il traîna en longueur; mais le pape tint ferme et refusa nettement et courageusement les lettres de communion jusqu'à ce qu'il eût obtenu cet acte de justice. Ce ne fut qu'en 419, sept ans après son installation que, cédant aux exhortations d'Isidore de Peluse, il se résolut à obéir et fut reçu avec son Église dans la communion de celle de Rome: seconde reconnaissance dans cette question de la primauté du siége apostolique. Au reste Cyrille, que l'Église honore comme un saint, devint ensuite un des plus grands défenseurs de la doctrine catholique.

La même difficulté se rencontra dans l'Église de Constantinople et fut vaincue de la même manière. Arsène était mort et Atticus lui avait succédé. Atticus avait été un des ennemis les plus déclarés de saint Jean Chrysostome; il avait même occupé son siége de son vivant. A la mort de Chrysostome il pouvait, en demandant la confirmation du pape, devenir évêque légitime. Maximilien, évêque de Macédoine, la demanda pour lui et vraisemblablement de sa part; mais le pape n'admit pas cette voix détournée, il exigea une ambassade solennelle et la promesse formelle d'insérer le nom de Chrysostome dans les sacrés diptyques. Il fallut obéir, à l'exemple du patriarche d'Antioche et de celui d'Alexandrie. Eh! bien, Messieurs, que vous en semble? Faut-il recourir aux Fausses Décrétales pour trouver une reconnaissance de la primauté et de la suprême puissance sur toutes les Églises, même sur celles d'Orient, de l'Eglise romaine? Voilà les trois patriarches d'Orient qui ensemble s'inclinent devant elle et lui rendent foi, hommage et obéissance. A Atticus succéda Sisinnius, prêtre vertueux qui n'occupa le siége de Constantinople que pendant deux ans. A sa mort le siége resta vacant pendant trois mois. Le peuple était divisé; les uns tenaient pour Proclus, les autres pour Philippe. Théodose II, qui avait succédé à son père Ar-

cade, mort en 408, résolut de mettre un terme à ces dissensions en écartant les ambitieux.

Dirigé par des intentions droites, il cherchait un autre Chrysostome, car il était un des admirateurs de ce grand évêque. Pour le trouver il eut recours à la même source, à l'église d'Antioche, fameuse par ses écoles, et par là fertile en sujets d'un haut mérite; tandis que l'instruction était restée à Constantinople dans un état incontestable d'infériorité. Il se trouvait à Antioche un prêtre qui avait une grande réputation d'éloquence; un imitateur, un copiste de Chrysostome: il n'avait ni son génie, ni sa piété, ni sa science et ses fortes études; mais il aimait la retraite, il avait naturellement un air grave; il était doué d'une imagination riche et variée, d'un bel organe, d'une grande facilité d'élocution, et, pour mettre en relief ces avantages si propres à séduire la foule, un grand fond d'amour-propre qui le faisait travailler à plaire et à s'attirer les applaudissemens, avec autant d'ardeur que saint Jean Chrysostome en mettait à toucher et à convertir les âmes. Ainsi il était parvenu à se faire une brillante renommée de science, de vertu et d'éloquence. Cet homme était Nestorius. Il fixa le choix de l'empereur. Il amena avec lui à Constantinople un prêtre de ses amis, nommé Anastase, auquel il donna une grande part dans le gouvernement de son Église. Son ordination faite, il demanda au pape, suivant l'usage, des lettres de communion, et cependant, comme c'était la coutume, ainsi que je l'ai expliqué précédemment, il entra en fonctions. Son début était de nature à dévoiler son caractère et ses vues ultérieures. Il avait, dit Vincent de Lérins, plus d'éclat que de solidité, plus de renommée que d'expérience. Il le montra dans cette circonstance: au lieu de chercher, en arrivant, à concilier les esprits et à captiver les cœurs en tendant une main charitable à ses frères égarés; avec une imprudence et une légèreté inexcusables, si ce n'était pas un calcul pour afficher un zèle austère, il fit entendre dans son premier sermon ces paroles acerbes et implacables qu'il adressa à l'empereur: « Donnez-moi, seigneur, la terre purgée d'hérétiques, et je vous donnerai le ciel en récompense; exterminez avec moi les hérétiques et je combattrai avec vous les Perses. » Ces paroles plurent à la foule aveugle et passionnée qui n'aimait pas les hérétiques; elle ne vit dans cette âpreté, dans cette violence de langage, que le zèle brûlant d'un autre Chrysostome; les hommes sensés en jugèrent autrement et plus sévèrement; ils aperçurent le caractère dur et impitoyable, tout le plan de conduite du nouvel évêque.

Ils ne se trompaient pas: à peine assis sur son siége, Nestorius déclara la guerre aux hérétiques, mais une guerre à outrance, une guerre forcenée, une guerre à mort. Il y avait encore à cette époque un grand nombre d'Ariens; ensuite des Macédoniens, qui n'admettaient pas la divinité du Saint-Esprit; des Apollinaires, qui niaient que Jésus-Christ eût pris une âme humaine et une chair semblable à la nôtre. Nestorius commença, il est vrai, par réfuter leurs systèmes, et même, à ce qu'il paraît, avec quelque succès; ce qui est incontestable, c'est qu'il plaisait beaucoup au peuple; mais le résultat ne répondant pas à son impatience, il lâcha les rênes à son impétueux caractère, à son fougueux orgueil, et, contre l'usage de l'Église, comme le remarque l'historien Socrate, il demanda à la violence et à la persécution ce que le ministre évangélique ne doit attendre que de la douceur et de la prière: il fit chasser les hérétiques de Constantinople, et, sans relâche ni pitié, il les poursuivit par toutes sortes de rigueurs dans toutes les provinces de son patriarcat; les incendies, les séditions et les meurtres marchaient sur les pas de cet atroce boute-feu; mais rien ne l'arrêta, qu'il n'eût obtenu de Théodose un édit pour les refouler hors de l'empire, et pour confisquer leurs Églises au profit du culte catholique.

Etait-ce égarement de zèle de sa part? était-ce, comme le pense saint Vincent de Lérins, une tactique pour inspirer de la confiance en son orthodoxie et pour préparer les voies à l'erreur qu'il allait prêcher? c'est un problème assez oiseux que je ne chercherai pas à résoudre. Toujours est-il que lui-même se

trouva bientôt à la place de ceux qu'il avait poursuivis avec un si furieux acharnement. Il troubla la paix des esprits, l'harmonie des croyances et se mit en pleine révolte contre l'Eglise; il se posa fondateur et chef d'une secte qui appela sur l'Eglise et sur l'empire une foule de calamités et dont il reste encore des débris en Orient.

La finesse et l'activité de l'esprit des Grecs naturellement enclins aux subtilités les plus insaisissables de la philosophie, leur fit imaginer une foule d'inventions pour expliquer le mystère de l'incarnation. L'erreur de Nestorius avait ce mystère pour objet : il ne voulut pas comprendre que le médiateur devait participer de l'une et de l'autre nature; il les séparait; il niait leur union étroite, intime, parfaite, hypostatique, suivant l'expression qu'il fallut faire pour fixer la pensée catholique; ainsi il admettait deux personnes en Jésus-Christ, l'une divine, l'autre humaine. Comme Dieu, disait-il, il est le Fils de Dieu le Père; comme homme, il est le fils de Marie; mais, continuait-il, c'est une absurdité, c'est une monstruosité, c'est un blasphème, de dire que le Fils de Dieu est fils de Marie, que Marie est la mère d'un Dieu. Marie est mère de l'homme, Marie n'est pas mère de Dieu. Cette proposition était parfaitement bien déduite de sa fausse idée; c'est par cet énoncé qu'il commença. Anastase, son ami et son familier, fut chargé par lui de lancer cette proposition. Quand il l'articula dans la chaire, en présence de Nestorius, la surprise des auditeurs fut extrême : habitués à l'ancien langage de l'Église, ils s'entre-regardèrent avec des yeux où se peignait la stupéfaction : ils s'attendaient à voir l'évêque interrompre le malencontreux prédicateur et le rappeler à la vérité catholique; mais l'évêque qui dissimulait, qui gardait le silence, qui feignait l'indifférence d'un homme qui entend une vérité à laquelle il est habitué, forcé par le scandale de prendre la parole, s'exprima comme son affidé. Il revint sur ce chapitre, il expliqua, il insista; ses sermons firent du bruit; on n'en pouvait croire les témoins auriculaires, on alla l'écouter; la foule grossissait, le scandale augmentait; il fallait rompre avec la tradition de ses prédécesseurs; il ne balança point à les accuser d'inexactitude dans leur enseignement, d'ignorance de la saine et véritable doctrine. Alors le peuple ne se contint plus; un avocat, nommé Eusèbe, s'empara de la parole en pleine assemblée et rétablit la doctrine de l'Église. Le peuple applaudit vivement à cette exposition. Les murmures du mécontentement du peuple, ses cris d'indignation contre l'évêque infidèle se mêlaient dans le temple aux applaudissemens qu'il prodiguait à l'orateur laïc. Le scandale était au comble.

Quelque temps après, Proclus, ancien évêque de Cyzique, qui s'était retiré à Constantinople, prononça un discours élégant en faveur de la vérité catholique. Nestorius, blessé jusqu'au vif, prit la parole sur-le-champ et fit usage de toutes les ressources de son éloquence pour défendre ses erreurs. Dans les sermons qui suivirent, sans nommer Proclus, il s'attacha à le réfuter. Ces sermons, recueillis avec soin, mais sans nom d'auteur, furent envoyés en Orient et en Occident, jusqu'à Rome, et partout ils excitèrent de vives discussions. On les répandit même dans les monastères de l'Egypte, et ils y firent des partisans à la nouvelle erreur; saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, en fut alarmé; il travaillait à calmer les esprits des moines, à les détourner de semblables discussions, à les exhorter à attendre avec simplicité la décision de l'Eglise, lorsque le pape Célestin, dont l'attention avait été excitée par ces sermons et par l'impression qu'ils faisaient, lui écrivit pour lui demander si c'était bien Nestorius qui en était l'auteur. Après avoir reçu cette lettre, Cyrille écrit à Nestorius avec ménagement; il le suppose orthodoxe, mais l'engage à corriger ses expressions hasardées et à se montrer plus circonspect à l'avenir. Une correspondance active, et de jour en jour plus ardente, s'établit entre les deux patriarches; Nestorius se défend mal, Cyrille le presse, son collègue s'irrite et en vient aux injures. Alors le patriarche d'Alexandrie renonce à ce commerce épistolaire, mais il ne renonce pas à poursuivre son orgueilleux adversaire avec sa rigoureuse

logique: il lance sucessivement dans le public, contre sa malheureuse doctrine, une suite ininterrompue de savans et vigoureux écrits; mais, loin de se rétracter, Nestorius s'obstine et se regimbe. Un jour qu'il était en chaire et qu'il développait sa doctrine, un évêque nommé Dorothée, l'un de ses tenans, vil et intéressé flatteur, se lève de sa place, en feignant l'enthousiasme de l'indignation, et se met à crier étourdiment: *Si quelqu'un dit que Marie est mère de Dieu, qu'il soit anathème!* Tous les yeux se portent de Dorothée sur Nestorius qui garde le silence. Alors une effroyable rumeur s'élève dans l'assemblée des fidèles; des cris d'horreur et de malédiction partent de toutes les bouches; c'est un soulèvement général, c'est un orage; c'est une tempête qui éclate; on s'écrie qu'il faut fuir comme des monstres de tels blasphémateurs : à l'instant les flots du peuple s'écoulent, comme un torrent, par toutes les portes à la fois; Nestorius, abandonné comme un pestiféré, comme un maudit, reste seul couvert de honte dans sa chaire.

Dès lors il n'observe plus de ménagemens, et, sous l'inspiration de son orgueil froissé, il dirige contre les catholiques les mesures de persécution dont il avait fait l'apprentissage en poursuivant les hérétiques. Cependant il n'était pas tranquille du côté de Rome; il écrit au pape en mitigeant ses expressions et en dissimulant sa doctrine de son mieux, mais sans pouvoir cacher ses erreurs. En même temps, Cyrille s'adressait au saint-siége. « L'ancienne coutume de l'Eglise, « disait-il au pape, demande que cette « affaire vous soit communiquée; je vous « écris, forcé par la nécessité. » Il rend compte des circonstances et de ses infructueuses démarches, fait connaître les troubles survenus à la suite de l'échauffourée de l'évêque Dorothée, et finit par demander s'il doit rompre ou rester en communion avec l'auteur d'une doctrine si abominable. A l'imitation de ses prédécesseurs, le pape assemble un concile à Rome, dans lequel tous les évêques se prononcent contre Nestorius. Il charge saint Cyrille de l'exécution de la sentence, et en même temps il écrit dans tous les principaux siéges de l'Orient. Voici comment il s'exprime dans la lettre adressée au clergé de Constantinople: « Comme il nous a paru que, « dans une affaire aussi importante, notre « présence était nécessaire, nous avons « délégué à notre place notre frère Cy- « rille, à cause des longs espaces de terre « et de mer qui nous séparent, de peur « qu'à la faveur de ce grand éloignement « le mal ne fasse des progrès. » C'est là, bien incontestablement, le langage d'un homme qui exerce une autorité souveraine et reconnue. La teneur de la sentence qu'on venait de rendre, et la composition du tribunal qui l'avait rendue, la proclamait encore plus haut; car la sentence frappait un patriarche de déposition, et cette sentence procédait dun tribunal complètement étranger à sa province, d'une espèce de commission extraordinaire formée sous les yeux du souverain pontife et recevant directement de lui tous ses pouvoirs. On a tant reproché à Grégoire VII ses *Dictatus papæ!* en voilà un, certes, bien remarquable, et qui l'a précédé de plusieurs siècles.

Le patriarche d'Alexandrie procéda avec une extrême prudence à l'exécution de la sentence qui lui était confiée: il attendit le temps, qui était prochain, de la réunion du concile de sa province, et, après avoir pris l'avis des évêques, il écrivit à Nestorius une lettre synodale, dans laquelle il lui signifiait sa condamnation à Rome, et lui donnait communication des douze anathèmes lancés par le concile d'Alexandrie contre autant de propositions avancées par lui, et, conformément à ses instructions, il lui annonçait qu'il lui était accordé un délai de dix jours pour se rétracter en public, soit par écrit, soit en chaire; après ce délai, la sentence d'anathème prononcée contre lui sortirait son plein et entier effet. Nestorius répond aux anathèmes du concile d'Alexandrie par douze anathèmes qu'il jette à la tête de saint Cyrille; suivant les ordres du pape, les évêques rompent avec lui et songent à le remplacer; par les soins de l'empereur, un concile général s'assemble à Ephèse, dans la ville même où Marie, depuis que son divin Fils avait quitté la terre, avait achevé sa vie sous la tutelle de Jean, l'ami de Jésus et le fils adoptif de

la mère de Dieu. Le concile, composé de plus de deux cents évêques, se réunit au mois de juin de l'an 431, et fut présidé par saint Cyrille, délégué du souverain pontife. Nestorius, sommé de s'y rendre, refuse de comparaître, se barricade dans sa maison et la fait garder par des soldats. On passe outre, comme évidemment on en avait le droit; car aucune des raisons solides apportées autrefois par Chrysostome, pour récuser ses juges, ne pouvait être alléguée, même comme prétexte par Nestorius. On examine de nouveau sa doctrine, et de nouveau on la condamne et on la proscrit; on renouvelle et l'on confirme la sentence de déposition et d'excommunication qui l'a frappé; on procède à l'élection de son successeur, après en avoir demandé la permission à l'empereur. Nestorius, frappé des foudres de l'Eglise, relevait encore la tête avec l'orgueil d'un sectaire; il fit tous ses efforts pour se maintenir sur son siége; mais, banni par l'empereur, il fut réduit à aller mourir dans l'exil où tant d'autres, poussés par son impitoyable bras, avaient été mourir avant lui.

Récapitulons les faits généraux dans lesquels se résument cette masse d'événemens divers. Vous avez pu remarquer, Messieurs, d'abord, de combien s'était accrue l'influence impériale dans les élections des évêques. C'est l'empereur qui a désigné Chrysostome et Arcade son successeur illégitime; c'est encore l'empereur qui désigne Nestorius; et, lorsque les évêques songent à élire un autre patriarche pour le remplacer, ils sanctionnent, en quelque sorte, ils reconnaissent le droit de l'intervention de l'empereur, introduit par la coutume, en sollicitant de Théodose-le-Jeune la permission de procéder par eux-mêmes directement à l'élection.

Mais si vous voyez la prérogative impériale s'élever dans les élections, vous voyez l'autorité souveraine des papes se maintenir et se déclarer avec éclat dans une sphère qui domine et les hommes et les choses, qui s'étend sur toutes les causes et sur tous les lieux. Ce qui fixe d'abord mon attention, c'est la condamnation et la déposition de Nestorius, du patriarche de Constantinople, prononcée par le pape Célestin à Rome, sans l'information et le jugement préalable d'aucun concile provincial, sur le simple examen de ses écrits, dans une assemblée d'évêques italiens, en l'absence de l'accusé, et sans aucun avis ni citation. Serait-ce un envahissement de pouvoir? Serait-ce une forfaiture? Mais ni les évêques d'Orient, ni les patriarches, si jaloux de leurs droits, ne font entendre une réclamation; aucun n'élève la voix. Les évêques d'Égypte s'assemblent sous la présidence de leur patriarche; ils obéissent aux ordres du pape et les transmettent, sans mot dire, à Nestorius. Plus de deux cents évêques arrivent ensuite à Ephèse, de tous les points de la catholicité: les Orientaux sont en majorité; réclament-ils? font-ils, du moins, quelques observations sur l'irrégularité de l'instruction du procès? Non, ils applaudissent, d'un commun accord, à la condamnation prononcée par l'évêque de Rome; ils l'admettent à l'unanimité, sans discussion et sans délai, comme règle de leur décision. « Forcés, disent-« ils, par les sacrés canons et par la lettre « de notre saint père Célestin, évêque de « l'Église romaine, nous avons été dans « la nécessité de porter, en fondant en « larmes, cette lugubre sentence. » Ce n'est pas tout, Nestorius, l'habile, l'orgueilleux Nestorius, frappé, condamné, humilié, tandis qu'il crie partout que la sentence est inique, que sa doctrine est celle des Pères, qu'elle est celle de l'Eglise; tandis qu'il se révolte et qu'il exhale ses plaintes et son courroux, n'essaie pas même de contester la compétence du tribunal pontifical. Il a donc été reconnu au 5e siècle, par un hérésiarque anathématisé, par un vaste concile provincial, et ensuite, par un concile général de l'Orient, que le pape avait le droit de condamner et de déposer un évêque absent, sans avoir recours au concile provincial. Ce droit se fonde d'ailleurs sur d'antiques et de nombreux exemples; et l'Eglise gallicane nous en offre plusieurs, même antérieurs au temps de Nestorius. Ainsi, en 418, le pape Zozime enjoint à l'évêque d'Arles de faire élire un autre évêque à la place de Rouel de Marseille, dont il voulait punir l'opiniâtreté, bien que celui-ci n'eût été jugé par aucun concile

provincial. L'année suivante, le pape Boniface ordonne la tenue d'un concile dans les Gaules, pour faire déposer l'évêque de Valence; le même pape Célestin délègue les évêques des provinces de Narbonne et de Vienne, pour juger deux autres évêques; il retranche du corps épiscopal un évêque nommé Daniel, jusqu'à ce qu'il vienne se justifier à Rome. Je pourrais citer d'autres exemples; j'aime mieux laisser le pape Gélase, qui vivait vers la fin du 5e siècle, résumer toute la tradition primitive en disant : « Souvent même, sans aucun concile « précédent, le saint-siége a usé du droit « d'absoudre, selon l'usage des anciens, « *more majorum*, ceux qu'un concile avait « condamnés injustement, et de condam« ner, sans synode préexistant, ceux qui « le méritaient. » A présent, Messieurs, je franchis tout d'un coup l'espace de cinq siècles, j'arrive au 11e siècle : je vois Grégoire VII me présenter dans sa conduite une fréquente application de cette ancienne discipline; je l'entends qui la formule dans ses fameux *Dictatus papæ*, à peu près dans les mêmes termes que le pape Gélase. « Le pape, dit-il, peut dé« poser les évêques absens; il peut les « déposer ou les rétablir, sans synode. » C'est bien ce que nous avons vu faire, ce que nous avons entendu dire au 5e siècle. Mais, voilà qu'en parcourant ma route, lorsque j'arrive en France, au 17e, 18e et 19e siècle, à mon grand étonnement, j'entends répéter unanimement par tous les historiens, par tous les écrivains qui traitent des matières ecclésiastiques, je leur entends affirmer avec une confiance, avec un aplomb que la conviction, appuyée sur la science des faits, devrait seule donner, savez-vous quoi? que Grégoire VII, en avançant ces propositions et en exerçant ce pouvoir exorbitant dont on ne trouve, disent-ils, aucun exemple dans les temps antiques, n'a pu s'appuyer que sur l'autorité des Fausses Décrétales. Et voilà comme on nous a fait l'histoire!

Ainsi, parmi les actes de l'autorité pontificale, j'enregistre d'abord la condamnation et la déposition de Nestorius par le pape Célestin; je vous signale, en second lieu, la nouvelle règle établie par Innocent Ier, et transmise par lui au patriarche Alexandre, d'Antioche; il lui recommande d'exercer, sur les élections des évêques, le même contrôle que sur celles des métropolitains, c'est-à-dire de n'en laisser ordonner aucun, dans son patriarcat, sans son approbation. Ainsi, l'autorité des métropolitains ne suffit plus pour l'élection et la consécration d'un évêque; elle est subordonnée en ce point à la confirmation, ou mieux, à l'institution du patriarche. Or, le pape est patriarche d'Occident, la règle sur l'institution directe des évêques par le pape n'est donc qu'une application de la mesure ordonnée par lui-même pour l'Orient. Voilà, dans tous les cas, l'autorité des métropolitains restreinte et déplacée en partie au 5e siècle par le pouvoir pontifical. Cette action d'un pouvoir sur un autre est un acte incontestable de suprématie. Second monument de l'antiquité de l'autorité pontificale.

Nous en avons découvert un autre dans la soumission successive, mais prompte et absolue, d'Alexandre, de Cyrille, et d'Atticus, des trois patriarches d'Orient, aux exigences aussi fermes que raisonnables du pontife romain. Il a dit à ces trois patriarches : « Vous n'obtien« drez de moi votre confirmation, je ne « vous expédierai vos lettres de commu« nion, qu'après que vous aurez réhabilité « la mémoire de Chrysostome par l'inser« tion de son nom dans les sacrés dipty« ques; » et, malgré leur répugnance, leurs préventions, et leur position, compromise dans cette affaire, ils ont fléchi, ils ont obéi; ils ont reconnu et proclamé, par leur soumission, la nécessité de la confirmation pontificale, le droit de suprématie de l'Église romaine sur les trois premières églises de l'Orient. Troisième monument.

En voici un quatrième : Nestorius répand ses erreurs, le patriarche d'Alexandrie a recours au saint-siége, « pressé, « dit-il, par la nécessité de lui communi« quer cette affaire. » Nestorius ne reste pas en arrière, il prévient lui-même saint Cyrille auprès du pape. Ainsi les deux patriarches, marchant sous deux bannières différentes, viennent l'un et l'autre se mettre aux pieds du Saint Père, invoquer son autorité, lui parler comme

des inférieurs à leur chef. Le pape procède avec prudence, il prend l'avis de ses frères dans l'épiscopat; mais il agit en supérieur revêtu d'une autorité suprême; il examine, il juge, il condamne lui-même; il fixe un délai fatal pour l'application de la sentence; il délègue un patriarche pour en soigner l'exécution; il prononce une peine qui implique sa juridiction, c'est la déposition et le remplacement; cette conduite, cet acte suprême d'autorité, est respecté et applaudi par le patriarche d'Alexandrie, par les évêques d'Égypte, par l'unanimité des Pères du concile d'Éphèse, qui multiplient leurs hommages de respect et de soumission à l'Église romaine. Philippe, légat de cette Église, élève la voix en plein concile, et dit: « Il est reconnu « depuis des siècles, *à sæculis notum est,* « que saint Pierre, le prince et le chef des « apôtres, la colonne de la foi, le fonde- « ment de l'Église... vit dans ses succes- « seurs, et exerce le droit de juger. » Que répondent les évêques à cette solennelle déclaration, à cette proclamation de la haute et universelle suprématie de Rome? Ils répondent par une déclaration, par une proclamation des mêmes principes, « qu'ils sont contraints par les sacrés ca- « nons, et par les lettres du saint père « Célestin, de souscrire à sa sentence. »

Ainsi, Messieurs, l'autorité spirituelle du pape se produit au 5e siècle avec l'éclat et la force qui l'environnent au 9e; elle ne se présente pas avec l'entourage, l'appareil, et les attributions du pouvoir temporel, parce qu'elle n'en a point encore été investie par les capitulaires de Charlemagne, par les institutions du moyen âge; mais grande, mais puissante, mais suprême dans l'ordre religieux, elle l'est, elle l'est partout en Orient, comme en Occident; elle l'est sur tous: sur les patriarches, comme sur les simples évêques; elle l'est en tout: dans les choses de la discipline, comme dans celles de la foi; elle confère et retire le pouvoir; elle juge, elle approuve, elle réprouve, elle absout, elle comdamne, sans l'information des conciles provinciaux, avant la rectification des conciles généraux; tout fléchit, tout s'agenouille devant elle; hommes et choses, elle domine tout. Vous voyez bien, Messieurs, que nous pouvons aisément nous passer des Fausses Décrétales pour établir sa grandeur, pour trouver des titres à son empire.

DOUZIÈME LEÇON.

Election des Evêques.

Nous avons vu, Messieurs, qu'après la déposition de Nestorius, les évêques, du consentement de l'empereur qu'ils crurent devoir solliciter, s'occupèrent de l'élection d'un nouveau patriarche de Constantinople. Proclus, qu'on avait déjà mis précédemment sur les rangs en regard de Nestorius, et auquel celui-ci avait été préféré, fut proposé de nouveau; mais il avait été consacré évêque de Cyzique; et, par ce motif, les Pères les plus influens du concile lui firent, malgré son mérite, donner l'exclusion en faveur de Maximien, prêtre pieux et régulier, mais, par la science et par l'expérience, au-dessous de la haute position où on l'élevait. Il appartenait à ce pauvre clergé de Constantinople, qui, si long-temps privé d'écoles au milieu des troubles qui avaient agité cette église, avait eu du mal de remonter au niveau commun. Quoique choisi par un concile général, Maximien demanda ses lettres de communion à Rome; le pape les lui adressa, en lui tenant le langage d'une autorité supérieure: « Prenez en « main; lui dit-il, le gouvernail de ce « vaisseau, qui vous est connu, et condui- « sez-le comme vous avez appris de vos « prédécesseurs à le conduire. » Ces paroles n'ont pas besoin de commentaire; elles marquent assez dans la personne qui les prononce la suprématie du ministère pastoral. Malgré l'opposition de Jean d'Antioche, Maximien occupa le siége de Constantinople.

A sa mort, les partisans de Nestorius se remuèrent pour obtenir son rappel et sa réinstallation; mais l'empereur, craignant des troubles, ne leur laissa pas le temps d'agir; il proposa aux évêques de prévenir toutes les intrigues par l'élection de Proclus, qu'on avait sous la main; le jour même des funérailles de Maximien, il fut élu, malgré l'obstacle qui avait arrêté les Pères d'Ephèse, les canons qui défendaient les translations. L'empereur s'adressa pour cet objet au

souverain pontife, qui leva la difficulté par une dispense. Ainsi, conformément à la doctrine dont on attribue l'introduction aux Fausses Décrétales, en vue de l'utilité et de la nécessité, l'empereur proposa, les évêques consécrateurs approuvèrent, et le pape confirma la translation d'un évêque d'un siége à un autre. Cette interdiction avait été établie par le concile de Nicée; elle était de droit commun; mais elle devait admettre des exceptions, lorsqu'une règle supérieure à toutes les règles écrites, l'utilité, la nécessité, exigeaient impérieusement qu'on transférât un évêque d'un siége à un autre. Ainsi au cas présent, il y avait convenance et notable utilité : Proclus ne pouvait faire le bien à Cyzique, dont les habitans s'obstinaient à lui fermer l'accès, et son installation dans le siége de Constantinople prévenait des intrigues, des troubles, peut-être un schisme. Ainsi encore l'exaltation de saint Grégoire de Nazianze, évêque de Sazime, dans le siége de Constantinople, avait été fondée sur le grave embarras où l'on se trouvait pour trouver un évêque capable de régir une église fatiguée, tourmentée, bouleversée pendant quarante ans par le génie persécuteur et désorganisateur de l'arianisme. L'Eglise de Constantinople, dans l'espace d'un siècle, nous offre donc deux exemples de translation de siége, et, à l'occasion de celle de Proclus, l'historien Socrate en cite quatorze autres, toutes motivées par l'utilité ou la nécessité. Ainsi on s'est grossièrement mépris en allant chercher dans les Fausses Décrétales l'origine des translations. Je sais, Messieurs, que je reviens bien souvent sur ce chapitre des Fausses Décrétales; je crains que vous ne vous imaginiez que c'est chez moi une sorte d'idée fixe; non, mais on a accrédité tant d'erreurs à ce sujet, et l'erreur, une fois implantée dans les esprits par des écrivains supérieurs, par des hommes d'une haute réputation, est si difficile à déraciner, que je suis obligé, à chaque monument que je rencontre sur ma route, de vous le signaler. Les autres ont pour eux l'autorité de leur nom; il faut que je range les faits de mon côté. Ainsi, je continuerai mes explorations dans l'histoire, comme par le passé, et je vous communiquerai mes notes.

De Constantinople passons à Alexandrie. Saint Cyrille y mourut en 444; il eut pour successeur le trop célèbre Dioscore, son archidiacre. Dioscore avait gagné la confiance et l'affection du peuple par ses bienfaits et par ses vertus; c'était un modèle de douceur, de modestie et d'humilité; on le croyait; il était peut-être un saint; il devint un autre Théophile, il le surpassa même en violence et en méchanceté. Rien n'est plus touchant, rien n'est plus beau que les commencemens de son épiscopat; sa réputation de sainteté s'était répandue jusqu'à Rome; et, comme vous allez le voir, le pontife romain était ravi d'un tel choix. Dioscore lui envoya Possidonius, pour lui demander ses lettres de communion; le pape Léon confirma son élection, et lui écrivit en ces termes: « Vous pourrez juger de l'amour que nous vous portons en Notre-Seigneur, par l'empressement que nous mettons à affermir les commencemens de votre épiscopat, afin qu'il ne paraisse pas manquer quelque chose à sa perfection, tandis que vous avez en votre faveur le suffrage de vos mérites spirituels, ainsi que nous en avons acquis l'assurance. Cette collation, que nous vous faisons comme votre père et comme votre frère, doit être très agréable à votre sainteté, et vous devez la recevoir avec les mêmes sentimens que nous vous l'accordons. » Si intéressantes que soient ces citations, ce n'est pas dans cette vue que je les fais, mais pour vous prémunir contre l'opinion erronée de plusieurs canonistes et théologiens qui ont prétendu que les élections des patriarches d'Orient s'accomplissaient en dehors de l'intervention du pape. Le contraire résulte évidemment des pièces que j'ai fait passer sous vos yeux; je n'insisterai pas davantage.

Dioscore remplit le siége d'Alexandrie; Proclus a gouverné l'Eglise de Constantinople pendant treize ans; il meurt en 447; Flavien, prêtre et trésorier de cette Eglise, sans autre distinction que celle de ses vertus, lui succède, contre le gré de plusieurs personnes attachées à la cour, entre autres de Chrysaphe, premier ministre, à qui son austérité dé-

plaisait. Cette aversion eut des suites déplorables.

A la tête d'un monastère, voisin de Constantinople, se trouvait un abbé que ses parens, dès la plus tendre enfance, avaient dirigé vers l'état ecclésiastique, mais qui s'était tourné vers la vie monastique, dans laquelle il se distinguait, par sa régularité, sa piété, l'austérité de sa pénitence. Il avait combattu Nestorius avec une remarquable vivacité; l'ardeur de la discussion, son ignorance des matières délicates et obscures qu'il agitait le jetèrent dans l'extrémité opposée, et l'opiniâtreté de son caractère l'y retint. Il remplaça une hérésie par une autre hérésie. Arius, ne pouvant concilier dans le Christ la nature divine avec la nature humaine, avait nié la première; Nestorius, pour concilier les deux natures, avait admis deux personnes; Eutychès ne voulut reconnaître qu'une personne et qu'une nature. Ainsi les Grecs, ne pouvant concevoir le Médiateur nécessairement Dieu-Homme, *totus Deus, totus homo*, suivant l'expression d'Augustin, parcouraient le cercle entier des erreurs possibles sur ce mystère.

Eutychès avait soixante et dix ans quand il commença à prêcher son erreur; il endoctrina d'abord facilement les trois cents moines placés sous sa direction; bientôt il produisit son dogme au dehors, à l'aide de la protection de Chrysaphe, homme sans mœurs, et disposé d'ailleurs à faire bon marché de sa foi; il fit entrer adroitement l'impératrice Eudoxie dans ses filets; et, avec cet appelant, il attira, il captiva la foule des esprits légers, curieux, amateurs de nouveautés, qui, du reste, ne se défiaient pas d'une main qui se cachait sous une séduisante enveloppe : la doctrine d'Eutychès se répandit ainsi avec une effrayante rapidité. Malgré son peu de savoir, le patriarche Flavien ouvrit bientôt les yeux, averti qu'il fut par son ami Eusèbe, évêque de Dorilée. Eusèbe était un homme fort distingué par sa science et d'une orthodoxie éprouvée : c'était cet avocat qui s'était élevé dans l'Eglise contre l'hérésie de Nestorius, et qui l'avait confondue par une exposition de la foi catholique. Il était aussi lié d'amitié avec Eutychès, et, pressés l'un contre l'autre, ils ne s'étaient pas quittés dans toutes les évolutions de la guerre contre le nestorianisme; il avertit franchement Eutychès de ses erreurs, il les lui montra, il les lui fit toucher du doigt, il employa tous les moyens possibles de douceur et d'insinuation pour le désabuser, pour le ramener à la simplicité de la foi. Mais l'obstiné vieillard retira sa main de la main de son ami, et le repoussa; ils se séparèrent pour ne plus se revoir. Eusèbe avertit Flavien des dispositions d'Eutychès et des périls que courait la foi; le bon patriarche crut devoir tenter encore une démarche près du moine révolté; mais, n'ayant rien pu obtenir, il assembla à Constantinople un concile de trente évêques. Sacrifiant son amitié pour Eutychès à son zèle pour l'intégrité de la foi, Eusèbe s'y porta son accusateur. On fit deux sommations inutiles au sectaire; il s'abrita sous le prétexte d'une maladie pour refuser de se rendre au concile; cependant, à la troisième sommation, il comparut, entouré d'une garde nombreuse que Chrysaphe avait mise à sa disposition. Cet appareil militaire n'intimida pas les évêques : ils l'interrogèrent; d'abord, il chercha à couvrir sa doctrine d'explications compliquées; mais, poursuivi de principe en principe, et acculé à l'absurde, il fut réduit à un aveu, et, sur le refus de se rétracter, il fut déposé de sa dignité d'archimandrite. L'appellation d'*archimandrite*, ou chef de bercail (d'ἀρχὴ et de μάνδρα), correspondait en Orient à celle d'*abbé*, ou père, usitée en Occident.

Eutychès déposé prend le rôle et emprunte le langage d'un juste persécuté; simple prêtre qu'il est, il s'adresse au pape avec les apparences de la confiante simplicité d'un innocent : il avait prié les évêques de lui faire un rapport, promettant de se soumettre à leur jugement; on ne l'a pas écouté, et malgré son appel on l'a déposé; que le pontife romain, protecteur des opprimés, prononce sur cette affaire et qu'il ne souffre pas qu'on maltraite un pauvre vieillard de 70 ans, à qui on n'a jamais eu rien à reprocher. Léon donne dans le piége de l'hypocrite;

il est touché de ce langage humble et soumis, et recevant en même temps de l'empereur une lettre que celui-ci avait écrite à la sollicitation d'Eutychès, et dans laquelle il se bornait à prier le pape de rétablir la paix dans l'Église de Constantinople, il imagine que la circonspection des termes de cette lettre est imposée par la gravité des circonstances et par la violence des évêques; il écrit à Flavien, il lui reproche de ne l'avoir pas instruit du scandale, il lui demande une relation exacte de ce qui s'est passé, il ajoute qu'il ne voit pas de justice dans la condamnation qui prive de la communion un prêtre fidèle tout disposé à se soumettre; qu'au surplus il se charge de corriger en lui ce qu'on y trouve de répréhensible et qu'il prendra soin de mettre fin à cette division. Quand Flavien reçoit cette lettre, les bras lui tombent d'étonnement; il se hâte de répondre et de relater en détail toutes les circonstances; il nie formellement qu'Eutychès ait signifié au concile son libelle d'appellation à Rome; et en effet le rusé vieillard s'était contenté, en se retirant et en passant auprès du patrice Florentin qui commandait le poste de garde, de lui dire furtivement à l'oreille qu'il allait en appeler à Rome. Flavien avait entendu rapporter depuis par Florentin ce mot sans conséquence, mais il n'y avait pas attaché plus d'importance qu'il n'en méritait, et du reste il n'était officiellement saisi d'aucun acte d'appel. Enfin, après avoir exposé les motifs qui ont fait une obligation aux évêques de frapper Eutychès d'une condamnation, il prie le pape de confirmer la sentence et lui exprime l'espoir que, par ses lettres pontificales, il coupera les racines de cette hérésie naissante et mettra un terme prochain aux troubles qu'elle a déjà occasionnés.

Toute espèce d'observations sont ici superflues pour faire ressortir l'exercice évident et la reconnaissance unanime du pouvoir pontifical par l'empereur, par les juges et par le coupable; il n'y a qu'à ouvrir les yeux, il n'y a qu'à ne pas s'aveugler volontairement. En vérité, cela me fait mal de voir la légèreté avec laquelle, dans un grave et savant ouvrage, un homme de mérite et de réputation vient affirmer à la nouvelle génération que les papes avaient besoin des Fausses Décrétales pour y trouver un titre qui consacrât leur puissance.

C'est beaucoup, en diplomatique, de gagner du temps; il paraît qu'en ce point Eutychès avait prévenu la science de nos modernes diplomates, car sa démarche à Rome ne pouvait avoir d'autre but; il ne pouvait en attendre un jugement favorable; aussi profita-t-il de ces jours de relâche pour négocier près de l'empereur par l'intermédiaire de Chrysaphe, qui, n'aimant pas Flavien, prit à tâche, pour le contrarier, de présenter Eutychès comme un innocent persécuté pour la foi, poursuivi par les sectateurs déguisés de Nestorius. Pour mieux réussir, il marcha dans l'ombre de Dioscore et le lança devant lui dans la mêlée. Le patriarche d'Alexandrie n'était pas plus que ses prédécesseurs exempt de jalousie contre le patriarche de Constantinople. Chrysaphe exploita habilement ce sentiment, il l'envenima, et fit ensuite comprendre adroitement à Dioscore que s'il voulait, en prenant la défense d'Eutychès, se déclarer contre Flavien et Eusèbe de Dorilée, il trouverait en lui un homme bien placé pour le soutenir et tout disposé à servir ses desseins. A ce prix, Dioscore accepta la commission avec empressement et se mit à l'œuvre. D'après son avis, on convoqua un concile à Ephèse. Il y avait quelque adresse à choisir cette ville, comme pour y continuer la poursuite des sectateurs de Nestorius dans la personne de ceux qui condamnaient Eutychès. Pendant les apprêts du concile, arriva une lettre dogmatique du pape Léon qui, sentant la gravité des circonstances, envoyait aux Églises d'Orient une exposition des vrais sentimens catholiques sur le mystère de l'Incarnation. Cette lettre, qui accuse dans ce grand pape de profondes connaissances théologiques, n'arrêta pas l'élan de Dioscore qui n'avait pas affaire de théologie ni de foi, mais uniquement des intérêts de son ambition. Cependant Eutychès ne prenait pas de repos, il multipliait ses partisans dans les monastères où le froc ne lui était pas inutile pour se faire bien venir, il s'adressait aux évêques avec moins de succès, mais néan-

moins sans perdre tout-à-fait son temps.

Le professeur rend compte d'une démarche que fit Eutychès près de saint Pierre Chrysologue, archevêque de Ravenne, laquelle fut repoussée par cette réponse : « Quant à nous, par attachement pour la paix et la foi, nous ne pouvons entendre aucune cause doctrinale, sans le consentement de l'évêque de Rome. »

Dès que la conjuration est solidement ourdie, le concile s'assemble; on y compte 130 évêques orientaux. Dioscore le préside par l'ordre de l'empereur et dicte à lui seul toutes les délibérations. Eutychès est admis à se justifier ; il étale avec complaisance sa doctrine, qu'il fait habilement coïncider avec celle de Nicée et d'Ephèse ; on écarte les accusateurs ou on les réduit au silence ; on assigne à Flavien le cinquième rang; par décision impériale on exclut Eusèbe; les légats du saint-siége veulent donner lecture de la lettre du pape Léon, on refuse de les entendre ; Eutychès est absous et réintégré dans sa dignité, il est comblé d'éloges comme un confesseur de la foi de Nicée et d'Ephèse. Tel est le premier acte de la pièce; mais Dioscore se promettait un autre dénoûment, et c'était pour l'obtenir qu'il avait mis en jeu toutes ces machines. On traduit Eusèbe et Flavien comme calomniateurs, et l'on va procéder à leur déposition. Juvénal, évêque de Jérusalem, se lève le premier et prononce sa sentence ; Flavien récuse la compétence du tribunal; les légats romains l'appuient et font entendre leur *contradicitur;* Dioscore passe outre, il va lancer sa condamnation, lorsqu'un grand nombre d'évêques l'arrêtent; on le supplie, on lui serre les genoux en le conjurant d'épargner au concile un tel scandale ; furieux de cette opposition, il fait entrer une troupe armée d'épées et de bâtons, et portant des chaînes; succombant à la violence, les évêques livrent leur blanc seing; ceux qui le refusent sont envoyés en exil ou jetés en prison ; le tumulte est au comble, il est effroyable ; les légats du pape prennent la fuite et ont peine à s'échapper ; Flavien proteste contre la violence ; on le charge de coups, et le troisième jour il en meurt. Anatole est mis à sa place; la proscription poursuit son cours par la déposition de plusieurs autres évêques, entre autres de Théodoret, évêque de Cyr, à qui l'on avait fermé les portes du concile, et de Domnus, patriarche d'Antioche, qui avait rétracté sa souscription à la condamnation de Flavien. Dioscore couronne dignement son œuvre. Exalté par l'orgueil du succès et prévoyant d'ailleurs le châtiment que lui destine le pontife romain, il songe à le prévenir en le frappant le premier; il a l'audace de l'excommunier en face de tout le concile ; tous les évêques qui n'étaient pas placés sous la main de ce forcené tyran, reculent épouvantés devant une témérité dont l'histoire de l'Eglise d'Orient ne fournissait pas encore d'exemple ; mais il parvient à faire signer cet acte par 10 évêques ses suffragans. Tels furent, Messieurs, les actes de ce concile, ou plutôt, suivant l'expression qui est restée dans l'histoire, tel fut le brigandage d'Ephèse.

Mais la Providence, qui ne manque jamais à son Eglise, avait placé sur le siége de Rome un homme qui avait le cœur ferme et le bras assuré ; Léon sut maintenir les droits de sa charge et faire res pecter ses lois. Inquiet de ce qui se faisait en Orient et comme s'il eût eu le pressentiment des déplorables événemens qui s'y accomplissaient, il venait d'écrire à Flavien pour en obtenir des renseignemens, lorsque ses légats, échappés du concile d'Éphèse, arrivèrent à Rome. On était au mois d'octobre et le concile annuel de la province, qui se tenait à cette époque, était assemblée. Ils font une relation fidèle de ce qui s'est passé à Ephèse et remettent au pape le libelle d'appellation dont l'évêque Flavien avait eu le temps de les charger. L'arrivée des légats fut suivie des lettres et des plaintes de la plupart des évêques déposés qui en appelaient à Rome et lui demandaient justice. Celle de Théodoret arriva la dernière.

Je passe ici complètement l'intéressante monographie de Théodoret, que le professeur trace d'une main savante et vigoureuse. Il rappelle sa naissance et son éducation, sa vaste érudition et ses importans travaux, ses vertus et spécialement son esprit de pauvreté, sa modestie, sa compatissante charité, ses

services et sa popularité, ses erreurs et son retour à la foi catholique, ses luttes contre Dioscore et la rancune de ce lâche contre un adversaire qui lui avait fait sentir sa supériorité, car ce fut son unique motif pour le poursuivre à toute outrance et pour le faire déposer au conciliabule d'Ephèse. Prévenu contre lui par un insidieux ennemi, l'empereur l'avait confiné dans son diocèse, sans lui permettre d'assister au concile où l'on devait traîtreusement le frapper. A la nouvelle du coup qu'on venait de lui porter, il sollicita la permission de se rendre à Rome pour se justifier ; n'ayant pu l'obtenir, il dressa sous la forme de lettre un mémoire qu'il envoya au pape, et dans lequel nous trouvons un monument d'autant plus précieux qu'il nous est fourni par un homme qui, sous le rapport de la science, doit être considéré comme une des premières sommités ecclésiastiques de l'époque, et qui, certes, n'en était pas à ignorer les droits respectifs de chaque siége.

Dans sa défense, il suppose, comme un fait constant et comme un principe au-dessus de toutes les attaques, la primauté du siége de Rome sur tous les autres siéges ; il l'exalte et célèbre en même temps l'éloge du grand pape qui l'occupe ; il loue son zèle contre les hérétiques ; il a lu la lettre de Léon à Flavien et la reçoit comme le langage de l'Esprit-Saint. Il se plaint ensuite de l'inique conduite de Dioscore, de la condamnation qu'il a prononcée contre lui sans l'entendre ; il oppose avec confiance à ses accusateurs sa vie, ses travaux apostoliques et les souffrances qu'il a supportées pour la foi ; il proteste de son orthodoxie, et, avec un esprit de soumission toute filiale, il ajoute : « J'attends la sentence de votre siége apostolique, et je conjure Votre Sainteté de venir au secours d'un évêque qui invoque l'équité de votre tribunal. Ordonnez que je me rende près de vous pour montrer que ma doctrine est conforme à celle des apôtres..... Ce dont je vous supplie avant tout, c'est de m'apprendre si je dois ou non acquiescer à mon injuste déposition. J'attends votre sentence. Si vous me commandez de me soumettre à ce qui a été jugé, je m'y soumettrai. »

Le pape, profondément ému des plaintes de tous les évêques qui accouraient à son tribunal et du rapport lamentable qui lui est fait des violences qu'on avait exercées contre eux, soumit cette affaire aux délibérations du concile. Les actes du concile d'Ephèse sont cassés à l'unanimité des voix. Cette condamnation prononcée, le pape a recours aux plus terribles armes confiées à son autorité suprême, et il fulmine l'excommunication contre le patriarche d'Alexandrie. En même temps, il déclare qu'il retient dans sa communion Flavien, Eusèbe et tous les autres évêques déposés. Il écrit même une lettre de consolation à Flavien, dont il n'avait pas encore appris la mort. Dans une autre lettre simultanément adressée aux magistrats et aux habitans de Constantinople, il prend le ton et dicte les arrêts d'une autorité suprême. « Quiconque osera, du vivant de votre évêque, envahir son siége, n'aura jamais de part à notre communion, et ne pourra prendre rang parmi les évêques. » Tous ces actes plus tard furent lus au concile de Chalcédoine, vivement et solennellement approuvés.

Il résolut dès lors d'en ordonner la convocation, afin de ramener le calme et l'union dans les esprits si fortement agités. C'était le moyen le plus efficace de prévenir un schisme et de porter un coup décisif à l'hérésie. Il écrit à l'empereur, le priant avec larmes de le réunir. Mais l'empereur, circonvenu par les courtisans qui reçoivent les inspirations de Chrysaphe, prétexte l'inopportunité de la mesure ; Léon insiste, et apercevant le mauvais vouloir de Théodose, il lui fait écrire par Valentinien, empereur d'Occident. Toujours les mêmes excuses, les mêmes délais ; Léon va éprouver la déconvenue d'Innocent Ier, poursuivant de toutes ses forces, mais sans succès, la réunion du concile de Thessalonique, lorsque, par un sage arrêt de la Providence, la mort de l'empereur, frappé à l'âge de quarante-neuf ans, vient lever tous les obstacles. Le concile aura lieu sous Marcien, et fera l'objet de notre prochaine leçon.

REVUE.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

LE RHIN, PAR V. HUGO [1].

L'an passé, me promenant un jour sur les bords du Rhin, j'eus la curiosité d'aller visiter une ruine qui se dressait fièrement au-dessus de ma tête, sur une roche sauvage presque perpendiculaire, et qui semblait jeter un défi à l'intrépidité du voyageur. Je me mis à grimper, comme ont aimé de tout temps à le faire les chèvres et les touristes, par un de ces sentiers escarpés que les notes de voyage ne manquent pas de qualifier de *dangereux*, et qui le seraient en effet, suivant la judicieuse observation du prince Pulker Muskau, si l'on cessait de se tenir sur ses jambes, — comme un cheval serait dangereux si on cessait de garder l'équilibre, un bateau si l'on se jetait par dessus le bord, etc. Je rencontrai bientôt un vieil escalier de basalte par où montaient jadis plus commodément les Burgraves, aujourd'hui envahi par les ronces, rompu, écroulé, reparaissant seulement de distance en distance accompagné de sa rampe de broussailles fantastiques, et cherchant, semble-t-il, à lier encore un peu le château qui est mort au petit village encore vivant son voisin, ainsi que font pour l'histoire des époques chevaleresques, les traditions, brisées aussi, que l'on retrouve çà et là sur ces rives poétiques.

Arrivé au haut du rocher, je vis se développer autour de moi un de ces vastes et magnifiques paysages dont cette contrée est prodigue : tout à mes pieds le pittoresque village de Velmich, avec son petit clocher, ses toits gris, ses bons habitans allemands paraissant gros comme des mouches, fumant paisiblement leur pipe au seuil de leurs maisons grosses comme des noix; — puis le Rhin, le vieux père Rhin (*vater Rhein*) s'en allant tranquillement et majestueusement vers la mer, comme il faisait du temps de Charlemagne, comme il faisait du temps de César, comme il continuera à le faire lorsque du voyageur qui l'admire il ne restera plus qu'un peu de poussière; — puis tout le long et imposant cortége des croupes volcaniques qui bordent le fleuve et que couronnent au loin les ruines démantelées des forteresses féodales.

Après avoir admiré ce splendide spectacle, en humant l'air des montagnes, je me mis à parcourir la ruine qui m'entourait, avec cet intérêt vif et mélancolique que l'on éprouve à la vue de ces grands débris du passé, de ces *magnifiques témoignages de notre néant*, qui portent en même temps sur eux, d'une manière si frappante, l'empreinte de la main puissante de l'homme et celle de la main plus puissante de Dieu, du passage bruyant mais éphémère de l'un, de la haute, immuable et souveraine permanence de l'autre, et où l'on voit la nature affecter en quelque sorte de venir en jouant reprendre ses droits là où l'homme régnait naguère en maître. L'homme un jour avait dit au rocher : Donne-moi un peu de ta pierre que j'en fasse des murs et des tourelles à mon usage; que je la taille et l'arrondisse, que je m'en bâtisse un solide et respectable château, qui se voie de loin, et d'où je puisse impunément

[1] 2 vol. in-8°, Paris, chez les marchands de nouveautés; prix : 15 fr.

braver mon ennemi. — Et la pierre avait été arrachée du sol et s'était dressée obéissante suivant le caprice de l'homme au-dessus du rocher, et avait répandu au loin la terreur et l'effroi ; mais un peu de temps encore et l'homme puissant aura disparu et le solide édifice tombera à son tour, et voilà que le rocher reprend ses pierres, toutes ses pierres sans en oublier une seule ; et, comme pour bien faire acte de domination absolue, il leur fait de nouveau porter ses couleurs, les habille de sa livrée de mousse, et les enveloppe jalousement d'un inextricable fouillis d'épines, de houx, de chardons, de ronces de toute espèce.

Du vieux manoir que je visitais et que l'on appelle dans la contrée *die Mause*, par opposition à un autre château voisin que l'on appelle *die Katze*, il ne reste plus aujourd'hui sur pied que quelques grands murs à larges fenêtres déformées, une haute tour ronde aux étages défoncés, et çà et là quelques débris de jolies cheminées à colonnettes, où jamais plus châtelain ne viendra chauffer ses pieds chaussés de velours, — et puis sous tout cela des souterrains écroulés et comblés, et cependant encore pleins de terreur. Il y a des histoires effrayantes sur ce château : il est rempli d'apparitions, de lueurs de deux couleurs.... Le soir on y voit se dresser tout au sommet de la grande tour une flamme.... C'est que, sous cette tour, s'enfonce le puits des âmes, le puits où le féroce seigneur de Falkenstein, au 14e siècle, s'amusait à faire jeter sans pitié ni merci, et souvent sans confession, les gens qui avaient le malheur de lui déplaire. Tandis que tout plein de la légende et frissonnant au bruit du vent dans la ruine antique, je me trouvais transporté en plein moyen âge, voilà que dans une salle basse que je n'avais pas encore visitée, j'aperçois, écrit sur la muraille, après quelques noms de voyageurs insignifians et inconnus, celui-ci qui n'était à coup sûr ni l'un ni l'autre :

VICTOR HUGO.

Ce fut la première nouvelle qui me parvint du passage de notre célèbre poète dans cette contrée. Et en effet, dans la *préface* du livre qu'il publie aujourd'hui, il a soin de nous apprendre que, pour plus de liberté (la gloire est parfois si gênante en route!), il crut devoir prendre le parti de voyager *incognito*. — Les rois trouvent cela plus commode.

L'incognito fut si bien respecté cette fois, que rien, si ce n'est le capricieux autographe tracé avec une pierre sur un mur de l'antique résidence des sires de Falkenstein, ne vint le trahir ; la presse garda un discret silence, et le poète touriste put achever sans distraction importune son excursion, et se reposer même au retour tout à son aise. Mais si ses amis s'étaient vus alors condamnés au mutisme le plus absolu, ils s'en dédommagèrent, lorsque tout-à-coup, il y a six mois environ, il leur fut permis d'annoncer au monde que le grand poète allait donner au public le résultat de cette promenade. Et que dis-je, promenade? — Ce n'était pas *sur* le Rhin qu'il allait nous parler, mais *au sujet* du Rhin ; ce serait quelque chose d'inattendu, de neuf, de grandiose, de prodigieux. Il ne fallait plus compter cette fois sur un simple livre de poésie, une feuille d'automne, ou œuvre d'imagination ; non, non, l'auteur allait aborder franchement et hardiment les plus difficiles questions du gouvernement, et l'on serait étonné de la magnificence de son début. Semblable à la nuée qui porte la foudre, le livre avait commencé par apparaître comme un petit point noir à l'horizon, puis il avait toujours et de plus en plus grandi en s'avançant jusqu'au moment, depuis long-temps désiré, je l'avoue, où il vint tomber sur ma table et où je pus le lire.

L'ouvrage de M. Victor Hugo n'est pas, en effet, seulement un journal de voyage, c'est aussi une étude politique ; c'est tout à la fois l'un et l'autre, ou pour mieux dire, l'un après l'autre. Il commence, sans façon, par une vraie promenade de flaneur ; il finit par une profonde méditation d'homme d'État qui aspire à résoudre un des plus difficiles problèmes de l'époque. — Procédons par ordre ; examinons successivement les deux livres que renferme le livre du *Rhin*.

I.

Comme flaneur, l'auteur part, ainsi



qu'il le déclare lui-même, « sans autre « but que de voir les arbres et le ciel... « C'était là son objet unique. » Une fois le but du voyage déterminé, rien de plus facile que de l'exécuter. Le poète s'en va tout bonnement par Laferté-sous-Jouarre; il voit défiler à sa gauche Saint-Denis et Montmorency; il est seul, avec Virgile et Tacite, toutefois. — Excellente compagnie, quoiqu'un peu exclusivement païenne, mais très classique, du reste, et bien faite pour l'accompagner au retour jusqu'au fauteuil académique. Cependant la roue de son cabriolet casse; il monte gaillardement dans la diligence, entre un bossu et un gendarme; il n'oublie aucun incident de la promenade. Son allure est dégagée et insoucieuse; l'incognito est si complet, qu'il nous arrive parfois d'avoir peine à reconnaître notre grand poète, et de nous prendre à relire son nom sur le volume, pour nous convaincre que c'est bien lui; il chemine en vrai Parisien qui ne s'étonne de rien, et est étonné pourtant de bien des choses, tout plein de cet aplomb imperturbable au dehors, qui n'exclut pas une certaine naïveté intérieure des plus inexpérimentées. C'est ainsi qu'il découvre, avec une surprise à peine dissimulée, que les bords de la Meuse sont beaux et jolis. — Cependant, il n'en avait pas du tout entendu parler! Il note comme une chose singulière qu'il y ait une vallée profonde, avec accompagnement de précipices et de rochers, dans cette immense plaine qu'on appelle *les Flandres* (nous sommes dans le pays de Namur, s'il vous plait, dont les habitans, nommément ceux de Givet, département des Ardennes, deviennent bien malgré eux sans doute des Flamands), et il ne saurait assez s'exclamer en voyant le chemin de fer percer la montagne douze ou quinze fois dans cette contrée universellement reconnue jusqu'à présent pour être unie comme un parquet.

Tout, du reste, sur la route, l'intéresse, l'amuse, mérite d'être noté : un champ en fleurs, avec des coquelicots et des papillons; — des enfans barbouillés qui jouent sur un tas de sable; — une poule blanche becquetant le pavé; — les ormes faisant toutes sortes de grimaces, le soir, aux passans. — Un petit garçon de six ans qui fume sa pipe est un grand évènement. — Il n'en demande pas tant; il s'arrête à regarder une mauve en fleur, qui prend des airs de rose trémière, sur une planche portée par deux vieilles marmites. — Il examine comment les guêpes bourdonnent autour des clochettes violettes. — Il va errer toute la journée, et écouter, comme un ami admis en tête-à-tête, la causerie mystérieuse du torrent et du sentier. Son imagination, qui aime les images, se livre, chemin faisant, à ce luxe de rapprochemens inattendus, souvent plus hardis que relevés, qui sont un des caractères de son style, et que l'on retrouve jusque dans ses poésies, où sans cesse les plus grandes choses se voient inexorablement comparées aux plus vulgaires et triviales. Ainsi l'ombre des rangées d'arbres sur la route dessine, à ses yeux, la figure d'un grand peigne auquel il manquait plusieurs dents. — Le bateau à vapeur est un gros chien qui nage. — Le puits (miraculeux) a produit l'église dont il est surmonté, comme un oignon produit une tulipe.

Je consens, tant qu'on voudra, à appeler le télégraphe un grand insecte noir; mais je demande grâce pour le clocher de Dinant, dont M. Hugo prétend faire un immense pot à l'eau, et pour ceux de Namur, qui lui paraissent un gigantesque jeu de quilles diapré de quelques bilboquets. — Ce genre d'esprit est-il d'un emploi difficile? C'est ce que j'ignore; mais je ne pourrai jamais me persuader qu'il soit d'un bon aloi. Il est impossible d'en abuser davantage que dans la description suivante, par exemple, qui est celle du clocher de Givet : « L'architecte a pris un bonnet carré de prêtre ou d'avocat; sur ce bonnet carré, il a échafaudé un saladier renversé; sur le fond de ce saladier, devenu plate-forme, il a posé un sucrier; sur le sucrier, une bouteille; sur la bouteille, un soleil, etc. »

Que dire encore d'un tableau comme celui où l'auteur cherche à rendre, avec une déplorable verve, l'aspect et la physionomie d'une vaste cuisine d'auberge, qu'il appelle tout d'abord *antre à indigestion?* — « Les hommes jurent, les « femmes querellent, les enfans crient,

« les chiens aboient, les chats miaulent, « l'horloge sonne, le couperet cogne, « la lèche-frite piaille, le tournebroche « grince, la fontaine pleure, les bou- « teilles sanglottent..... »

De telles choses doivent absolument être relevées et critiquées vertement, dans l'intérêt du goût d'abord, qu'on ne peut laisser sacrifier à ce point, et ensuite dans l'intérêt même de l'auteur et de sa propre dignité. Il faut une bien grande dépense de génie pour se relever et se donner de l'autorité, quand on s'est laissé aller à d'aussi triviales puérilités. Dans toute la première partie de son ouvrage, M. Victor Hugo manque complètement de dignité; il n'a aucune tenue; il se montre avec tout le laisser aller, la désinvolture sans gêne et sans frein d'un écolier en vacances. Nous n'aurions jamais pu croire qu'il eût dans le caractère tant de jeunesse et d'enfantillage, bien qu'à le voir on retrouve peut-être quelque chose de cela dans sa figure, et que les écarts irréfléchis et fougueux de quelques uns de ses ouvrages n'aient peut-être pas d'autre cause. Il y a long-temps qu'on a dit de lui que c'était un *enfant sublime*. Dans l'ouvrage que nous examinons, il ne s'est guère donné la peine d'être sublime, et, le dernier trait du portrait effacé, il ne reste que l'enfant. On ne trouvera pas, certes, que nous allions trop loin lorsque nous aurons cité quelques uns des incroyables calembourgs que chemin faisant il commet comme aux plus beaux jours du collége. En passant à Sézanne, il fait observer qu'il est des gens qui traduisent le nom de cette ville par *sex decim asini*, comme celui de Fontanes par *faciunt asinos*; — à Varennes, remarquant que l'homme qui assistait Drouet et qui saisit Louis XVI, s'appelait Billaud, il se demande pourquoi pas *Billot?* — Il ne manque pas, en traversant Givet (qui a pour clocher un sucrier et pour habitans des Flamands), de rappeler que cette petite ville a eu l'honneur de fournir à Louis XVIII son dernier mot d'ordre, et son dernier calembourg : *Saint-Denis-Givet*.

Mais il va bien plus loin encore; il accueille, avec une indulgence à toute épreuve, les plus stupides jeux de mots qu'il rencontre sur sa route, ceux que lui offrent les fautes de français du Suisse d'Aix-la-Chapelle; par exemple : « Voici les places des chamoines... Ne pensez-vous pas que cela doive s'écrire les *chats moines?* Et, après cela, arrive immédiatement le colonel *Graindorge*, qui assurément devait être arrière-petit-cousin du maréchal *de Lorge*...... Et quant au capitaine *La Soupe*, il pouvait bien avoir quelque parenté avec le duc de *Bouillon*. — Et puis le vin de *Moselle* changé en vin de *demoiselle*. — Et puis ce monsieur Hollandais, qui, dans ses momens de gaîté, s'appelait lui-même Donquichotte, et que Victor Hugo aime mieux appeler *Dom Qui Choque*. Il se moque beaucoup de ce ridicule personnage qui avait la prétention d'être poète, et qui, dans un dithyrambe sur la Hollande, parlait pompeusement des *harangues* qui sortent de la mer. — Des *harangues dans la mer*, s'écrie Victor Hugo; j'avoue que, pour mon compte, je n'y aurais guère trouvé que des *harengs!*

Il est à désirer pour l'honneur de l'esprit français que les mauvais vers du monsieur Hollandais aient assez complètement endormi l'assistance, pour l'empêcher d'entendre ce déplorable calembourg d'un de nos grands poètes.

J'aime mieux Victor Hugo contant des histoires; il sait les dire avec grâce et esprit. Le livre du Rhin en contient quelques unes de charmantes, telles que celle du village des barbiers, celle de l'Anglais qui ne veut pas se lever quand le feu est à la maison, et continue à dormir tranquillement et heureusement jusqu'au jour, et l'aventure des ours, qui vaut toutes celles d'Alexandre Dumas, le conteur sans rival. Les journaux ont reproduit la légende, à laquelle nous ne pouvons donner qu'une très médiocre approbation, du diable Urian avalant l'âme d'un loup : cette légende nous satisfait peu. Nous serons plus sévères encore à l'égard de la grande histoire du beau Pecopin et de la belle Bauldour, *imaginée* sous les murailles du manoir ruiné de Falkenbourg : nous dirons franchement à l'auteur qu'il a été mal inspiré, en vain a-t-il entassé les unes sur les autres les aventures les plus extraordinaires, évoqué à grand bruit

de trompes et de fanfares les diables, les chasses infernales, les talismans enchantés, il n'est parvenu avec toute cette fantasmagorie qu'à produire un conte de fées des plus ennuyeux. Il assure que les contes ont une moralité : il ne serait pas facile de démêler quelle est celle de celui-ci, où l'auteur fait intervenir quatre saints qu'il met aux prises avec le diable de la manière la plus irrévérencieuse et la plus inconvenante. Nous ne saurions avoir trop de blâme pour ce ton leste et dégagé de moquerie irréligieuse, comme nous ne comprenons pas ce qu'il peut y avoir d'intérêt à assister à la conversation triviale, ignoble et parfois repoussante du démon, qui est un des principaux personnages de l'histoire.

Nous sommes, et nous éprouvons le besoin d'en faire ici la déclaration formelle, nous sommes de ces écouteurs patiens dont M. Victor Hugo parle dans un de ses chapitres, « portés à la bienveillance, pénétrés de la nécessité des « choses et de la loi des natures, qui « accordent aux poètes les enjambemens « et aux rêveurs les enjambées.... » Oui, Monsieur, pourvu que les enjambemens n'aillent pas au-delà des limites tracées par le goût, la langue et l'art; pourvu que les enjambées surtout ne blessent pas au hasard quelque chose de respectable et de saint. Et nous n'irons pas plus loin sans vous arrêter tout court dans une de ces enjambées trop légères et trop lestes pour nous.

En parlant des restes de Charlemagne, que l'on montre dans la sacristie d'Aix-la-Chapelle, vous dites agréablement que l'Église a pris le squelette de cet empereur, et l'a *dépecé* comme saint, pour faire de chaque ossement une relique. Mais, Monsieur, veuillez être assez juste pour convenir que si l'Eglise ne s'était constituée d'une manière ou d'autre, peu importe pour le moment, la pieuse gardienne, l'immuable conservatrice de ces reliques, il y a long-temps qu'elles auraient disparu complètement; et vous, touriste, vous, archéologue, vous, poète, vous n'auriez pas, au bout de mille ans, le plaisir de nous raconter que vous avez vu ce bras « qui a tenu la boule du monde.... ce crâne qui a été le moule de toute l'Europe moderne, » sans compter son beau cor d'ivoire et la croix même qu'il portait à son cou, et son trône de marbre blanc, et sa chapelle merveilleuse, dont vous faites une si admirable et si parfaite description.

Ceci nous mènera à l'appréciation, pour nous très intéressante, du livre du Rhin sous le rapport archéologique; et ici nous aurons des éloges à donner.

Si, à travers les aberrations où il a laissé égarer son beau talent, M. Victor Hugo a fait quelque chose de bon et d'utile, c'est son heureuse appréciation de l'architecture chrétienne au moyen âge, c'est le mouvement artistique en sa faveur auquel il a puissamment contribué. Il a été depuis dépassé peut-être sous le rapport de la science ; mais à lui revient (et à notre ami le comte de Montalembert, que nous ne devons pas oublier) la gloire d'avoir commencé : nous le reconnaissons de grand cœur, nous ne sommes pas ingrats.

Sur les bords du Rhin, M. Victor Hugo avait beaucoup à voir, beaucoup à étudier même, sous le rapport archéologique. Là, les monumens religieux présentent des différences notables avec ce que nous avons sous les yeux; là le système lombard et bysantin persista bien plus long-temps que chez nous. En France, l'ogive commença à être employée dès le 12e siècle; la partie orientale de Notre-Dame de Paris était déjà achevée en 1181. Dans le sud de l'Italie, on trouve l'arc ogival appliqué dès la seconde moitié du 11e siècle, comme à Terracine et à Amalfi. En Allemagne, au contraire, il ne fut admis que dans le premier quart du 13e siècle, et encore ne l'employa-t-on long-temps qu'à des galeries, à des portes, à des fenêtres, et avec une réserve singulière.

Dans toutes les églises construites en Allemagne de 1160 à 1180, et même dans celles qui furent élevées de 1180 à 1220, l'architecture lombarde règne encore généralement avec ses arcs en plein cintre, avec ses lourds piliers carrés et ses épaisses murailles percées de petites fenêtres et sans arcs-boutans ; on en trouve de nombreux exemples dans toutes les villes du Rhin, et notamment à Cologne, dans les églises Saint-Martin, des Saints-

Apôtres, Saint-Cunibert, et autres, qui datent de 1200 à 1230, et qui sont entièrement bâties dans le style architectural lombard, à l'exception des cintres et des voûtes surhaussés, et de quelques fenêtres et arcades ogivales qui se présentent à côté d'arcades et de fenêtres à plein cintre.

M. Victor Hugo s'arrête plus d'une fois à observer et décrire les intéressans édifices religieux qu'il rencontre sur sa route, et, ainsi que nous le disions, il donne une description fort remarquable, très détaillée et très complète de la curieuse et glorieuse église d'Aix-la-Chapelle.

A Cologne, où il arrive le soir, il nous rend ainsi compte de sa première impression :

« Devant moi, sous la lueur fantastique d'un ciel crépusculaire, s'élevait et s'élargissait, au milieu d'une foule de maisons basses à pignons capricieux, une énorme masse noire, chargée d'aiguilles et de clochetons; un peu plus loin, à une portée d'arbalète, se dressait isolée une autre masse noire, moins large et plus haute, une espèce de grosse forteresse carrée, flanquée à ses quatre angles de quatre longues tours engagées, au sommet de laquelle se profilait je ne sais quelle charpente étrangement inclinée, qui avait la figure d'une plume gigantesque posée comme sur un casque au front du vieux donjon. Cette croupe, c'était une abside; ce donjon, c'était un commencement de clocher; cette abside et ce commencement de clocher, c'était la cathédrale de Cologne.

« Ce qui me semblait une plume noire penchée sur le cimier du sombre monument, c'était l'immense grue symbolique que j'ai revue le lendemain bardée et cuirassée de lames de plomb, et qui, du haut de sa tour, dit à quiconque passe que cette basilique inachevée sera continuée, que ce tronçon de clocher et ce tronçon d'église, séparés à cette heure par un si vaste espace, se rejoindront un jour et vivront d'une vie commune, que le rêve d'Engelbert de Berg, devenu édifice sous Conrad de Hochsteden, sera dans un siècle ou deux la plus grande cathédrale du monde. »

Le lendemain, M. Victor Hugo revient à la cathédrale; il pénètre dans l'église; il peint avec beaucoup d'exactitude cette forêt de piliers, de colonnes et de colonnettes embarrassées à leur base de palissades en planches et se perdant à leur sommet dans un enchevêtrement de voûtes surbaissées, et tout ce singulier fouillis d'échelles, de poulies, de cordages; il s'étonne d'abord, il comprend ensuite. — On a repris l'œuvre interrompue en 1499; on continue la cathédrale de Cologne, et, s'il plaît à Dieu, on l'achèvera.

Quel magnifique symbole pour un chrétien que l'histoire de ce monument, immense développement en pierre de l'idée religieuse des âges de foi, arrêté tout-à-coup dans son essor à l'approche du 16e siècle, à l'époque même où commençait à souffler dans ces contrées et dans le monde le vent desséchant de la réforme! Cette église qui s'interrompt, qui laisse passer Luther et Calvin, le protestantisme, et le rationalisme, et Voltaire, et toute son école, et qui maintenant, au bout de deux cent cinquante ans, voit reprendre l'œuvre interrompue en 1499...... *On continue la cathédrale de Cologne, et, s'il plaît à Dieu, on l'achèvera.*

Tout ce qu'il y a pour nous, catholiques, dans ces simples mots, M. Victor Hugo ne paraît pas l'avoir soupçonné en les traçant : il s'inquiète fort peu en général du sens intime et profond des choses, il ne s'arrête qu'aux surfaces, qu'il cherche à reproduire d'une manière brillante; il est artiste avant tout. S'il a par momens de belles pensées et des aperçus lumineux, la plupart du temps il se contente de refléter d'une manière éclatante ce qu'il perçoit matériellement; il est littérairement matérialiste : il peint, il décrit, il raconte, il déclame; mais on ne peut pas dire qu'il sente, qu'il croie, qu'il aime. Aussi n'émeut-il presque jamais. La cathédrale n'est pour lui qu'une chose en pierre, construite à différentes époques, avec plus ou moins d'art, ornée de merveilleuses ciselures qui font encore beaucoup d'effet, traduites en un livre par une

plume exercée; mais jamais, jamais ce n'est pour lui le lieu saint et béni où l'âme quitte la terre, où le cœur oppressé cesse de souffrir, où l'esprit troublé trouve le seul repos qui ne soit pas une illusion, où l'ambition, et l'orgueil, et la vanité, toutes les passions se taisent et laissent l'homme en paix.

Ce dôme de Cologne où lui, le grand écrivain, n'a vu et apprécié, en définitive, que du bois, du verre de couleur et du granit, voici ce qu'en écrivait l'an passé en quelques lignes une femme du monde, qui, dans un charmant petit livre de voyage, a consacré cent pages environ à l'Allemagne et aux bords du Rhin : « Tel qu'il est, ce monument de Cologne « excite un sentiment d'admiration et « de piété que rien ne saurait affaiblir. « L'âme, d'abord profondément atten- « drie, se sent accablée sous le poids des « pensées graves qu'inspire ce lieu su- « blime; et si le soir vous surprend au « milieu de cette forêt de colonnes, d'ar- « cades et de rameaux entrelacés, sous « ce ciel sillonné d'ogives, oh! alors vous « êtes comme plongé dans une atmo- « sphère délicieusement mélancolique, « et vous ne vous croiriez plus sur la « terre si vous ne vous sentiez les joues « inondées de larmes! »

Un peu plus loin, madame la comtesse de La Grandville (car c'est elle dont j'ai le livre sous les yeux, en même temps que celui de Victor Hugo) consacre quelques pages pleines de sensibilité à l'appréciation de la musique religieuse des bords du Rhin, musique que notre poète voyageur ne paraît pas avoir eu le bonheur d'entendre pendant sa tournée; car s'il l'avait entendue une seule fois, je le défierais de pouvoir ne pas en parler avec ravissement. « Nulle part le chant religieux n'est plus universel; là il semble que la religion attire à elle le trop plein des cœurs qui surabondent d'attendrissement et d'enthousiasme. L'âme aimante satisfait son besoin d'aimer en s'épanchant dans des flots d'harmonie. La musique religieuse allemande m'a enivrée deux fois de ses délices. A Mayence, dans cette vaste cathédrale que remplissait un peuple immense, on entend une prière unanime, un long cri d'amour, de supplication, un mode touchant et tendre, un peu monotone, qui fait verser des larmes douces et silencieuses. Nulle voix ne se tait, nulle voix qui ne tienne sa place dans cette mélodie du chant grégorien, légèrement orné par l'improvisation des fidèles. A Duren, ce n'était plus, comme à Mayence, l'expression d'une contrition ardente, mais celle d'une vive confiance; plus de mille voix unies et concertées, comme si elles ne formaient qu'une voix seule, frappaient les voûtes du temple de leurs accens de reconnaissance et d'enthousiasme. C'était comme une assomption de l'âme qui, enlevée aux misères humaines, magnifie son Dieu dans une sorte d'extase. Par intervalle, l'âme semblait descendre ici-bas pour gémir, mais c'était pour s'élancer avec plus d'ardeur ensuite vers la céleste patrie. Oh! les cœurs aimans ne sont plus tentés de se détourner du vrai bien quand ils entendent cette divine harmonie; ils comprennent que Dieu seul peut les satisfaire. On est alors avec le Dante, « enivré des douces mélo- « dies que fait retentir dans le ciel le « *Gloria* à la Trinité sainte; on croit « voir l'univers sourire; le ravissement « pénètre l'âme par la vue et par l'ouïe. » Et alors on s'écrie comme le poète : « O « délices! ô allégresse ineffable! ô vie « entière d'amour et de paix! »

O gioia! o ineffabile alleggrezza!
O vita intera d'amore et di pace [1].

II

Ainsi cheminant, ainsi discourant, racontant, décrivant, regardant les arbres, le ciel et les monumens, voyant beaucoup de choses et en oubliant quelques autres (le poète voyageur passe à Huy, et n'en visite pas la très remarquable église du 13e siècle. — A Liége, il omet l'église Saint-Jacques, la plus jolie et la plus achevée de toute la Belgique. — D'Aix-la-Chapelle à Cologne, rien). — Il traverse Cologne comme un barbare, c'est lui-même qui le déclare, et ne peut que faire en soupirant la magnifique énumération des merveilles qu'il n'a pas vues; il ne regarde qu'à travers une lucarne l'admirable et si intéressante et si vénérée

[1] *Il Paradiso*, canto XXVII.

châsse des trois rois mages, ce grand et prodigieux reliquaire bysantin, en or massif étincelant d'arabesques, de perles et de diamans, qu'il ne fit qu'entrevoir, dit-il, absolument comme on entrevoit à travers les ténèbres de vingt siècles, derrière le sombre et austère réseau des traditions de l'Église, l'orientale et éblouissante histoire des trois rois; tandis qu'il ne tenait qu'à lui (comme il ne tiendrait qu'à lui) de voir tout-à-fait! Ainsi marchant presque au hasard, M. Victor Hugo arriva sur les bords du Rhin.

« La rencontre de ce grand fleuve pro« duisit en lui ce qu'aucun incident de « son voyage ne lui avait inspiré jusqu'à « ce moment; une volonté de voir et « d'observer dans un but déterminé; fixa « la marche errante de ses idées, im« prima une signification à son excur« sion capricieuse, donna un centre à « ses études, en un mot le fit passer de « la rêverie à la pensée. » Et voilà que s'ouvre la seconde partie de l'ouvrage, celle qui se compose d'aperçus et d'études historiques, politiques, diplomatiques, et que l'auteur intitule *Conclusion.*

Ici, il change subitement de ton et de manière; il prend une attitude grave, sa figure devient sérieuse, son langage sentencieux. Il ne fait plus de jeux de mots; il dit *nous* comme Chateaubriand au congrès de Vérone.

Lier ensemble ces deux livres si disparates, faire un tout de ces 200 dernières pages et de celles qui les précèdent n'était pas chose très facile. L'auteur, dans son *Introduction*, prend une peine extrême pour y parvenir, et c'est quelque chose de vraiment regrettable que le mouvement qu'il se donne pour arriver à ce résultat impossible. Sa marche, d'ordinaire si rapide, devient gênée, contrainte, embarrassée; cette chaîne dans laquelle il voudrait lier son ouvrage pour lui donner un air d'ensemble, il s'y embarrasse lui-même, et n'en sort pas sans peine. Il ne comptait pas, dit-il, faire un livre, mais il a l'habitude quand il voyage d'écrire des lettres; ces lettres, il les adresse à un ami *profond et cher, que chaque fois qu'il quitte Paris*, il laisse dans cette ville. Ces lettres d'épanchement quotidien, il les écrit à l'angle d'une table d'auberge pendant que le souper s'apprête : chacune d'elles est le *sac* où il vide la recette que son esprit a faite dans la journée, et dans ce sac il y a plus de gros sous que de louis d'or. »

Au retour du voyage dans les provinces rhénanes, il avait complètement oublié les lettres par lui écrites, lorsque tout-à-coup, l'an passé, la question du Rhin s'est agitée. Deux partis extrêmes se présentaient. Les uns voulaient abandonner sans esprit de retour la rive gauche à l'Allemagne, les autres voulaient la réclamer violemment. Les uns et les autres avaient à la fois tort et raison. Entre leurs opinions, M. V. Hugo pensa qu'il pourrait en apporter une troisième, qui consisterait à maintenir le droit de la France sans blesser la nationalité de l'Allemagne; comment? c'est là précisément le grand problème dont il était sur le point de présenter la solution dans une brochure de 200 pages; mais au moment de les faire paraître, un scrupule lui vint : avant de parler sur le Rhin, ne serait-il pas bon de dire qu'il l'a vu; et dire qu'il l'a vu sans en donner la preuve par un livre d'impressions de voyage, c'était *dérouter* le public. *Ceci sembla grave à l'auteur.*

Dans cette disposition d'esprit, il se rappela les lettres adressées à son ami profond et cher; — il les relut; — il y trouva une foule de choses vraies, empreintes de caprices, *entachées de poésie.* Ceci pourrait faire croire aux convictions de l'auteur, et ce serait un grand pas de fait. (M. Victor Hugo est trop modeste, nous n'avons nullement besoin de ces preuves pour croire à la sincérité de ce qu'il avance.)

Tels sont, explique-t-il, les motifs *impérieux* qui l'ont déterminé à présenter au public deux volumes sur le Rhin, au lieu des 200 pages en question. Il donne du reste ces lettres telles qu'il les a écrites, et il pousse si loin le scrupule à cet égard, nous assure-t-il dans une de ses notes, qu'il a été jusqu'à respecter sciemment et religieusement une faute historique à l'endroit où il parlait de la *troisième* croisade de Barberousse, qui ne s'est croisé que deux fois; — et une faute

d'orthographe dans la lettre 14e, où il avait écrit l'hérésiarque *Doucet* au lieu de *Doucin*. Il a semblé à l'auteur que puisque ces fautes étaient dans ces lettres, elles devaient y rester comme le cachet de leur réalité. Certes, c'est pousser la religion du respect pour un texte plus loin que le public le plus exigeant n'aurait jamais osé le demander.

Maintenant que nous savons comment M. Victor Hugo est arrivé à la seconde partie de son livre, il ne nous reste plus qu'à examiner et analyser en peu de mots cette courte étude politique et historique.

Au 17e siècle, deux grands empires prédominaient en Europe, la Turquie et l'Espagne ; — l'un procédant par invasion, l'autre par empiétement ; — l'un bruyant et terrible dans son allure, brisant de temps à autre les barrières et faisant brèche à la muraille ; l'autre, habile, adroit, politique, se glissant par toute porte entr'ouverte ; tous deux gagnant continuellement du terrain, troublant, pressant, menaçant l'Europe ; — deux égoïsmes menaçant la civilisation ; l'un représentant la barbarie, l'autre, la corruption.

L'Europe s'est défendue.

Aujourd'hui la Turquie est tombée ; l'Espagne est tombée.

A la Turquie a succédé la puissance qui l'a dévorée : la Russie. A l'Espagne, celle qui l'a minée sourdement : l'Angleterre ; et le même phénomène alarmant se reproduit ; ces deux nouvelles puissances, assises sur les mêmes bases que les précédentes, fortes des mêmes forces et mues du même mobile, menacent l'Europe.

L'Europe doit se défendre.

Or l'Europe actuelle se compose essentiellement de la France et de l'Allemagne, double centre auquel doit s'appuyer, au nord comme au midi, le groupe des nations. L'alliance de la France et de l'Allemagne, c'est la constitution de l'Europe. Amicalement adossée à la France, l'Allemagne arrête la Russie ; amicalement adossée à l'Allemagne, la France arrête l'Angleterre. La désunion de l'Allemagne et de la France, c'est la dislocation de l'Europe ; et voilà pourquoi tout ce que désirent les états envahisseurs, c'est la désunion de la France et de l'Allemagne.

Cette désunion a été combinée habilement en 1815 par la politique russe-anglaise, laquelle a imaginé de créer un motif permanent d'animosité entre les deux nations centrales. Ce motif d'animosité, c'est le don de la rive gauche du Rhin à l'Allemagne ; et pour que la proie fût bien gardée, on l'a donnée au plus jeune et au plus fort des peuples allemands, à la Prusse.

De là, entre ces deux peuples faits pour s'entendre et s'aimer, une antipathie prévue ; et tandis que ces deux nations s'obervent, se craignent et se menacent, la Russie se développe silencieusement ; l'Angleterre s'étend dans l'ombre.

Après avoir ainsi posé la question dans des termes qui ne manquent pas de grandeur et de poésie, voici comme l'auteur essaie de la résoudre.

La France et l'Allemagne sont deux peuples sincères, désintéressés, nobles ; — qu'ils s'entendent généreusement ; qu'on rende à la France ce que Dieu lui a donné : la rive gauche du Rhin.

A cela deux obstacles : un obstacle matériel, la Prusse. Mais on lui laisse la rive droite ; qu'elle s'étende du reste vers l'Océan. — Un obstacle moral, les défiances que la France inspire aux rois européens, et par conséquent la nécessité apparente de l'amoindrir... Mais qu'on y prenne garde, on n'amoindrit pas la France sans l'irriter, et la France irritée est dangereuse.

Que la Russie s'étende en Orient, qu'elle fasse resplendir la croix grecque sur les minarets de Constantinople. Quant à l'Angleterre, c'est Carthage ; qu'elle cesse d'être Carthage, ou bien, *delenda Carthago!*

Et ici M. Victor Hugo se met à arranger toutes choses pour le mieux, en découpant largement les empires, et dominant la politique à vol d'oiseau, comme il dominait naguère le vieux Paris du haut des tours de Notre-Dame. — Hélas ! hélas, de là-haut, le spectacle est grand et magnifique ; on promène audacieusement son regard autour de soi, on plane merveilleusement sur le monde, mais on n'agit pas, on ne réalise pas. En

bas est le travailleur, et pour le travailleur les obstacles réels et durs, ceux que ne renverse pas un trait de plume. Il est plus facile de prophétiser plusieurs grandes choses que d'en réaliser une seule petite.

Eh quoi! du haut de son aire d'aigle l'écrivain n'a vu qu'un empêchement matériel; un seul royaume a un peu gêné la prompte et facile conquête de la rive gauche du grand fleuve. Mais où étaient donc ce jour-là les quatre autres puissances auxquelles cette rive gauche a été partagée par grandes portions? Il n'a vu que la Prusse; il ne se préoccupe que de la Prusse... Mais la Bavière qui tient la rive gauche de Neubourg à Worms; — mais la Hesse qui s'étend sur les deux rives, de Worms à Bingen, fière de posséder Mayence; — mais la Belgique tout entière qui travaille avec tant d'ardeur à se constituer une nationalité; — mais la Hollande qui a sur la rive gauche La Haye, Nimègue et Rotterdam, tout cela n'est rien!

Cette complication de difficultés, de problèmes enchevêtrés les uns dans les autres auraient considérablement et insupportablement gêné le poète dans sa marche rapide, je le conçois; mais pour le politique, l'homme pratique, l'homme d'État, tout ce qui existe doit être pris en considération, et franchir un obstacle avec des ailes n'est pas le renverser.

Politiquement donc, le livre de M. Victor Hugo n'a pas la portée qu'on avait prétendu lui donner; en y cherchant le législateur ou le publiciste, nous n'avons rencontré que le grand poète; le mal n'est pas considérable. Le résultat auquel il est arrivé a été une idée poétique, comme avait été son point de départ. Quel avait, en effet, été son point de départ pour passer à la politique? Il le raconte lui-même: Un soir, en se promenant dans les environs d'Andernach, il rencontra une tombe solitaire en granit bleuâtre. Ce tombeau était celui de Hoche. Cette rencontre fortuite, ce grand nom inattendu, ce caveau lugubre, cette solitude et *cette lune enveloppant ce sépulcre* le jetèrent dans la rêverie et le remplirent de pitié. — Le général français dort loin de son pays dans un champ de fèves! Il faut que la France reprenne le Rhin!

Rien de plus logique pour le cœur et de plus entraînant sans doute que cet entraînement d'idées au point de vue du sentiment; politiquement, cela n'a malheureusement pas grande valeur. S'il nous fallait conquérir tous les lieux où a péri quelqu'un de nos braves capitaines, les limites posées par la Gloire, on en conviendra facilement, nous mèneraient un peu plus loin encore que celles posées par la nature.

M. Victor Hugo est donc resté dans son appréciation de la question du Rhin un grand et généreux artiste: « Mais cette tenue d'études et de pensées, cette profondeur de bon sens, ce tact si délicat des événemens et des hommes, cette aptitude à démêler le réel dans le bruit considérable des opinions, cette promptitude à concevoir et cette prudence à parler, qualités nécessaires au publiciste dont l'expérience seule peut faire des hommes d'État, » tout cela, d'autres l'ont déjà signalé avec une parfaite raison, lui manque encore.

Et puis, dans tout son livre, je ne trouve rien qui constate qu'il ait cherché à étudier avec quelque soin l'esprit et les dispositions des populations à travers lesquelles il cheminait. Il veut les voir françaises (et qui de nous ne le veut avec lui?), mais s'est-il informé de leurs sentimens réels et intimes, de leurs vœux, de leurs désirs? a-t-il recueilli les opinions? a-t-il comparé les dispositions des habitans si opposés des deux rives? s'est-il informé jusqu'à quel point il y a encore en Prusse de l'enthousiasme de 1814, — et comment on y cultive la vieille haine militaire contre la France? Que nous dit-il de tout cela? Bien peu de chose. Il donne un charmant petit récit de la rencontre qu'il fit, je ne sais plus où, de trois étudians allemands, portant la casquette classique, les longs cheveux, le ceinturon, la redingotte serrée, la pipe de faïence coloriée à la bouche. En passant près de lui, l'un d'eux lui crie: *Dic nobis, domne, in quâ parte corporis animam veteres locant philosophi?* — Et lui, sans hésiter, leur répond; *In corde Plato, in sanguine Empedocles, inter duo supercilia Lucretius.* — Alors les

jeunes gens crient : *Vivat Gallia regina!* — A quoi il répond : *Vivat Germania mater!* Et après s'être salués de la main, ils s'éloignent et se perdent de vue. Cette rencontre et ce vivat étaient à coup sûr faits pour laisser au voyageur français une impression agréable, mais je lui conseille, s'il veut être dans le vrai, de ne pas trop compter sur la généralité du sentiment qui inspira la politesse du *regina Gallia.*

La France, sans doute, est aimée dans les provinces de la rive gauche; mais cette amitié, il faut bien le dire, car avant tout il faut éviter les chimères, est craintive, restreinte et conditionnelle.

L'esprit de ces populations, qui sont allemandes encore par les habitudes, par la langue, par les constans et incessans efforts de la domination prussienne et par le rêve doré d'une Germanie libre, compacte, indépendante, l'esprit de ces populations penche toutefois vers la France par trois motifs, par trois désirs. Le premier, qui est tout politique et ne préoccupe par conséquent qu'un petit nombre de têtes, voudrait voir remplacées par les libres institutions françaises les institutions raides et despotiques de la Prusse. — Le second, qui est commercial et industriel, soupire après le magnifique débouché et le riche échange de produits qu'amènerait la réunion. — Mais ces deux premiers intérêts politique et commercial ne sont rien quant au nombre des individus qu'ils émeuvent auprès du troisième, qui est le motif religieux. La religion, et la religion seule, voilà, il ne faut pas s'y tromper, ce qui pourrait donner à la France la majorité, et, je crois, l'immense majorité, dans les provinces rhénanes.

Ces provinces sont, comme la Belgique leur voisine, avant tout catholiques, et c'est ce dont M. V. Hugo ne dit pas un mot dans son ouvrage, ce qu'il ne soupçonne même pas. En passant dans un petit village des bords de la Meuse, apercevant au-dessus de la porte de l'église cette assez singulière inscription : « Les chiens hors de la maison de Dieu, » il s'amuse à répondre que s'il était le digne curé de ce village, il penserait qu'il est plus urgent de dire aux hommes d'entrer qu'aux chiens de sortir. — Si M. Victor Hugo était, non pas curé, ce serait beaucoup trop demander assurément, non pas catholique, ce que nous lui souhaiterions toutefois du plus profond de notre cœur, et dans l'intérêt de son âme, et dans l'intérêt de son génie et de sa gloire; — mais s'il était seulement touriste consciencieux et s'enquérant sur son chemin de choses sérieuses, il saurait qu'il n'est pas nécessaire dans ces heureuses et morales contrées de dire aux hommes d'entrer dans les églises; qu'ils y entrent bien d'eux-mêmes, et que partout, nef et bas-côtés y sont encombrés d'une multitude nombreuse, compacte, serrée, non pas de bonnes femmes seulement, mais de tout une population virile, paysans, bourgeois, garnison, écoles, aussi pressés autour de la modeste chaire du village, que la foule à Notre-Dame de Paris quand s'y fait entendre un grand prédicateur.

Voilà ce qu'il saurait s'il avait pris la peine de s'en informer, et voilà ce qu'il est plus important qu'on ne pense de ne pas oublier, c'est que c'est surtout au catholicisme que sont dues dans toute cette contrée les vives sympathies pour la France. On peut être certain que plus la province est catholique, et anti-protestante par conséquent, plus aussi la domination de la Prusse lui est odieuse, et plus l'idée de la France sourit dans l'avenir. Mais cette France, libératrice des consciences, qu'ils rêvent et qu'ils espèrent, ces hommes bons, honnêtes, pieux, croyez-vous que ce puisse être une France irréligieuse et voltairienne, une France telle que travaille à nous la faire une littérature insensée et moqueuse qui s'en va, comme les vents mauvais, desséchant tout et détruisant tout devant elle, à tort et à travers? oh! celle-là ils la détestent, ils la repoussent, ils en ont peur; ils auraient horreur de s'exposer à la contagion de ces mauvaises mœurs et de ces détestables doctrines. Mais la France qu'ils veulent, celle dont ils partageraient avec ardeur et sans restriction le généreux élan, c'est celle que nous voulons nous-mêmes, et à laquelle nous sommes bien déterminés à consacrer, tant que nous aurons un souffle de vie,

nos faibles efforts, c'est une France morale, sûre, religieuse, sur laquelle on puisse compter avec confiance, et telle que l'avenir nous la réserve peut-être....

Et, convenez-en, monsieur Victor Hugo, ce serait une noble tâche, ce serait un beau rôle pour ces hommes de génie qui tiennent le sceptre de la pensée et marchent brillans à la tête des nations, les conduisant comme la nuée lumineuse du désert, que de travailler à rendre notre France aussi grande par la solidité et la vertu des principes, qu'elle l'est par l'intelligence et la gloire, de lui assurer ainsi la confiance et l'amour des nations, de la moraliser pour la rendre puissante; ce serait une sainte et noble tâche, digne à coup sûr de remplir magnifiquement tout une vie de grand écrivain; et à qui eût-elle semblé plus naturellement réservée qu'au sublime poète qui, en 1823, disait de Voltaire avec une si sainte et si juste indignation: « Hélas! l'ingrat a « profané la chasteté de la muse! Le « transfuge ne s'est pas souvenu que le « trépied du poète a sa place près de « l'autel. »

Baron de C.

ESSAI SUR LE BOUDDHISME.

Il y a dans le monde une religion qui règne sur 170 millions d'hommes, et qui n'est pas le Catholicisme; qui est professée dans cinq empires, quatre royaumes, de nombreuses provinces, et qui s'étend des bords du Volga jusqu'à la mer du Sûd, retranchée, pour ainsi dire, aux dernières extrémités de l'Orient. L'idolâtrie, chassée successivement de l'Europe, de l'Asie occidentale, du nord de l'Afrique, du littoral américain, réduite partout ailleurs à se réfugier parmi des tribus barbares et des peuples sans nom, semble avoir ramassé là ses dernières forces pour ses derniers combats. Elle y a conservé un sacerdoce, des écoles, une civilisation faite à son image; elle s'appuie sur la puissance publique de plusieurs grandes nations. — Depuis plus de trois cents ans cette religion résiste à tous les efforts de l'apostolat. Les prodiges de saint François Xavier, le sang des martyrs de Yedo, la science des missionnaires de Péking, la voix de plusieurs milliers de prédicateurs, les vœux de l'Église universelle n'ont fait qu'ébranler sa tyrannie séculaire. Elle se défend avec l'énergie du désespoir par la terreur et les supplices. C'est elle qui, à l'entrée des ports du Japon, place le crucifix sous le pied des marchands, qui publie ses édits de persécution dans les villes du Tonquin et de la Chine, qui, en trois ans, a fait périr trois évêques et plus de vingt prêtres sortis du milieu de nous; et qui chaque jour conduit à la mort les néophytes enchaînés dans des cages de fer.— Cette religion se nomme le Bouddhisme[1].

On a jugé convenable d'en parler ici pour l'accroissement du zèle des missions étrangères parmi les classes lettrées. Le prosélytisme chrétien s'est toujours rendu compte de ses œuvres. Les propagateurs de l'Évangile n'ont point, comme ceux de l'Alcoran, envahi la terre, tête baissée, et sans souci des croyances qu'ils rencontreraient sur leur chemin. Les conquêtes pacifiques de la parole se sont faites par la réfutation, et conséquemment par la connaissance, de l'erreur. Saint Paul, devant l'Aréopage, rappelle les vers d'Aratus et l'autel du Dieu inconnu; les Pères ne dédaignaient pas de descendre dans les ténèbres de la théosophie grecque pour en éclairer les impostures; les missions des derniers

[1] Les tables comparatives des populations donnent les évaluations suivantes :

Population	Malte-Brun.	Hassel.	Balbi.
tot. du globe	653,000,000	938,000,000	737,000,000
Bouddhistes.	150,000,000	318,000,000	170,000,000
Autres religions païennes..	160,000,000	245,000,000	207,000,000

Le bouddhisme est répandu dans les empires de Russie, de Chine, du Japon, d'Annam et l'empire birman, les royaumes de Siam, de Nepaul, de Corée, de Lieou-Kieou, dans l'île de Ceylan, le Dékan, le Thibet, etc.

siècles nous ont rapporté les livres de Confucius. Aujourd'hui que la propagation de la foi s'accomplit par les prières et les aumônes de toute la chrétienté, il faut que tous connaissent l'intérêt, le but, l'obstacle. C'est seulement des impies et des pervers qu'il est écrit : « Ils ne savent ce qu'ils font. » Appelés à prendre parti dans la lutte, il nous importe d'apprendre de quoi il y va pour la gloire de Dieu et pour le salut de l'humanité.

L'exposition complète du Bouddhisme, comme celle de toutes les fausses doctrines, peut n'être pas sans inconvénient. Il peut se faire que ses fables, entourées de tous les enchantemens de la poésie, sous un beau ciel, parmi des spectacles rians, ne soient pas toujours dépourvues de grâces. Ses dogmes, coordonnés par une philosophie trompeuse, en auront reçu une apparence de grandeur qui leur ferait pardonner par les esprits faibles. Mais l'idolâtrie antique eut aussi ses poètes et ses sages. Leurs prestiges ne scandalisèrent pas la raison droite et ferme des premiers chrétiens. Ils savaient, et nous n'ignorons point, que l'art et le raisonnement sont des voiles d'emprunt à l'usage de tous les mensonges qui veulent se cacher. D'ailleurs il est mieux de ne point méconnaître la puissance du mal; la foi n'a pas besoin de déprécier ses ennemis : elle ne les craint pas. — Peut-être aussi quelques analogies extérieures entre le culte de Bouddha et le culte véritable étonneront d'abord la piété des lecteurs. Cependant si elles existent, mieux vaut les expliquer que de les dissimuler, surtout si l'explication est glorieuse. Le christianisme n'a pas peur des faits, quels qu'ils soient : il sait bien que, tôt ou tard, les conséquences reviendront à lui. Ici comme ailleurs, par les travaux de la science, l'objection s'est changée en apologie. Souvent la nature et l'histoire, superficiellement consultées, donnèrent des réponses douteuses; mais interrogées une seconde fois et de plus près, elles rendirent toujours un oracle conforme aux oracles éternels.

Rien n'est plus illustre que l'antique civilisation de l'Inde.

Dans ces vastes et belles contrées régnait depuis de longs siècles la religion de Brahma. Des livres vénérés, sous le nom de Védas, en conservaient le dépôt. La caste sacerdotale des brahmes en faisait observer les lois et les rites; mais entre les adorateurs des divinités diverses et souvent rivales de l'Olympe indien, des querelles s'élevèrent : de l'interprétation des écritures, des controverses naquirent : il en résulta plusieurs sectes. L'une d'elles entraîna les esprits par l'ascendant d'une réforme hardie : ce fut le Bouddhisme. Il retint cependant de son origine beaucoup de traditions. C'est par là, par sa mythologie que nous commencerons; nous traiterons ensuite de ses préceptes et de sa hiérarchie, et nos recherches finiront par les doctrines philosophiques dans lesquelles se résument ses enseignemens.

I. Voici ce que rapportent les vieux récits des bouddhistes répétés dans les poèmes sacrés : — « Au commencement tout était vide. Seul existait celui qu'on nomme Adi-Bouddha, c'est-à-dire la première intelligence. Il voulut, d'un qu'il était, devenir plusieurs : cette volonté personnifiée fut Dharma, et de leur union naquit Sanggha, troisième personne de la triade suprême. Au-dessous d'elle paraissent deux générations de dieux (les cinq Dhjani-Bouddhas[1] et les cinq Bodhi-Satvas); ensuite vient la triade inférieure (Trimourti) : Brahma, Vichnou et Siva, représentant le triple pouvoir de créer, de conserver, de détruire[2]. Du sein du chaos, figuré comme un œuf immense, s'échappe la création. Vingt-sept cieux hiérarchiquement superposés, habités par quatre

[1] Voici les noms des cinq Dhjani-Bouddhas : Vairotchana, Akchobhya, Ratnasambhava, Amitabha, Amogha-Siddha. — Les cinq Bodhivatsas sont : Samantabhadra, Vadchra pani, Ratna pani, Padma pani, Visva pani.

[2] Voici les documens qui ont servi de base à ce travail :

1° *The Catechism of the Shamans, translated by Neumann*;

2° *Hogdson, Sketch of Buddhism, Transactions of the London royal Asiatic Society*, t. II;

3° Colebrooke, *Essai sur la Philosophie des Hindous*, 5e essai;

4° Schmidt, *Ueber einige grundlehren des Buddhaïsmus*; deux mémoires dans la 6e série des

classes de divinités inégales, dominent le système du monde. Le mont Mérou en est le pivot; le sommet touche au ciel et devient le séjour destiné aux âmes des justes. Les quatre faces verticales du rocher gigantesque sont formées de cristal, de rubis, de saphir et d'émeraude. A la moitié de la hauteur, et aux deux côtés opposés, le soleil et la lune (Sourya et Tchandra) tournent sans cesse, distribuant le jour et la nuit. Autour des racines de la montagne rayonnent sept promontoires et quelques îles, demeures terrestres du genre humain, qu'enveloppe l'Océan. Plus bas, enfin, les enfers (Patalas), dont les cercles brûlans s'enfoncent à d'incommensurables profondeurs. Des essaims de génies et de démons peuplent ces espaces : il y en a pour l'air et les vents, pour l'eau et le feu. Les astres ont leur culte, la terre se fait adorer comme la mère commune (Prithvi); toutes choses s'animent, et toutes se divinisent.

« Or la terre resta long-temps déserte; seulement les génies des régions supérieures la visitaient dans leurs jeux. Un jour, il arriva qu'ils y eurent faim; ils s'approchèrent d'un arbre et en cueillirent les fruits dont la saveur, pareille à celle de l'amande, enivra leur sens. Mais quand ils voulurent retourner au ciel, ils avaient perdu leurs ailes. Alors leur nature s'appesantit. La race prisonnière en se propageant se dégrada, et l'existence du genre humain ne fut qu'une longue décadence. Elle se divise en quatre périodes (Yougas). Durant la première période, le terme normal de la vie est de 80,000 ans, de 10,000 pendant la seconde, de 1000 pour la troisième, de 100 pour la quatrième, qui la verra diminuer jusqu'à sept. Ainsi se précipite toujours plus rapide l'heure de la mort. Mais les destinées humaines se continuent au delà. Le corps (Sarira), tiré des quatre élémens, y retourne pour rentrer dans le jeu sans fin de leurs combinaisons. L'âme (Prana), particule détachée de l'âme universelle, épurée ou souillée par les vertus et les crimes d'ici-bas, est introduite selon ses œuvres dans les demeures célestes qu'Indra gouverne, ou dans le séjour de supplices que Yama prépare aux méchans. Mais au bout d'un nombre de siècles déterminés, elle recommencera une autre existence sous des formes nouvelles, montant ou redescendant à travers les degrés de la création, jusqu'à ce qu'arrivée en haut, dégagée de l'alliage mariel, elle rentre dans la substance increéée dont elle fut l'émanation passagère.

« Cependant, pour guider les hommes dans ce passage, la divinité s'y manifeste d'une façon visible; c'est pourquoi cinq grandes incarnations s'accomplissent successivement. Ces mystérieux personnages portent tous le nom de Bouddha [1]. La quatrième est celui qu'adore l'Asie. L'époque incertaine de sa naissance flotte entre le 14e et le 7e siècle avant l'ère chrétienne. L'Inde fut sa patrie : sa famille régnait dans la cité de Magadha. Des prodiges entourèrent son berceau; les génies du ciel le reçurent venant au monde; de nobles vierges prirent soin de son enfance. Quand il se promenait seul à l'ombre des arbres, la multitude se rassemblait pour contempler ses trente-deux beautés. En vain une épouse douée de trente-deux perfections lui fut choisie, il s'enfuit au désert pour méditer sur les quatre grandes douleurs d'ici-bas : naissance, vieillesse, maladie et mort. Là, durant six ans, il vécut dépouillé des pompes royales, repoussant les tentations impudiques. Sa vertu étonna les bêtes de la solitude; l'éléphant furieux venait se coucher à ses pieds; le roi des singes lui apportait des figues et du miel sauvage, et se tua un jour en sautant de plaisir [2]. Des disciples plus graves environnèrent l'anachorète divin. Il reçut le

Mémoires de l'Académie royale de Saint-Pétersbourg, t. I;

5° *Conférences* de Monseigneur Wiseman, 11e conférence;

6° *Une lettre* de Monseigneur Cao, vicaire apostolique d'Ava;

7° *Lettres* de M. Gabet, lazariste, sur la conversion d'un jeune Lama.

[1] Les cinq Bouddhas humains (Manuchi Buddha) portent les noms suivans : Kurkutchanda, Kantchana, Kasiapa, Sakiamouni, Maitreya. Chacun d'eux correspond à l'un des Bouddhas du ciel et au Bodhisatva du même rang. C'est pourquoi le culte de Sakiamouni se partage avec Padma pani et Amitabha; le premier, honoré surtout chez les Tartares, et le deuxième, au Japon.

[2] Une autre fable rapporte que Sakiamouni ayant

titre de Sage de la maison de Sakia : Sakia-Mouni. Les temps étaient venus : sollicité par les dieux et les peuples, il prit la route de Bénarès, la ville sainte, pour s'y mettre en possession du trône primitif des docteurs. Alors commence son enseignement public. Devant une foule immense, il proclamait des lois qui n'étaient plus l'ancienne loi ; ses disciples, assis autour de lui, écrivaient ses leçons. Après avoir vaincu dans une solennelle dispute les adorateurs du feu, et publié les dix préceptes de sa morale, il vit sa parole portée au-delà des montagnes et des mers. Arrivé à sa quatre-vingtième année, il s'éloigna des siens, et prenant tout-à-coup des proportions colossales, posant un pied sur l'île de Ceylan, l'autre sur la presqu'île de Malacca, il disparut. Les hommages des nations le suivirent : l'Inde le célèbre sous le nom de Gôtama ; les habitans de Siam l'appellent Somono-Kodom ; c'est le dieu Fo des Chinois ; et jusqu'aux frontières de la Russie européenne, les hordes mongoles promènent les images de Bourkan-Bakchi. Il serait trop long de les décrire. Quelquefois Bouddha est représenté avec sept têtes. Cette multiplicité n'étonnera point, si l'on considère qu'il a déjà parcouru par la métempsychose plusieurs vies antérieures ; que, selon sa parole, « si l'on « amoncèle les ossemens de ces corps « morts dans le péché, ils dépasseraient « le volume des planètes, et que les ruis« seaux de sang répandus par ses décapita« tions successives formeraient une mer[1]. »

« Le règne du dieu durera cinq mille ans, jusqu'au jour où Maïtreya, le cinquième révélateur, viendra fermer le dernier âge du monde. Cette destruction (Pralaya) sera le prélude d'une création nouvelle. Soixante-et-onze alternatives de créations et de destructions forment la grande période où l'esprit humain se perd dans des siècles sans nombre, et qui n'est qu'un jour pour la divinité. Mais si la divinité a des jours, ils se succèdent, se multiplient, et lui font une existence finie elle-même, qui semble devoir s'évanouir dans les ténèbres éternelles [1]. »

Il est temps de nous arrêter, en demandant pardon d'avoir laissé ces fables prendre place dans des pages catholiques destinées à des usages plus saints. Toutefois, au milieu du chaos de la fiction, la lumière se laisse apercevoir, ne fût-ce que par éclairs. La triade indienne se répète dans les religions diverses des Germains, des Slaves, de l'Égypte et de la Grèce. Dans ces traits retenus par la mémoire des hommes, ne serait-il pas permis de reconnaître comme un souvenir défiguré du Père céleste, dont ils ne voyaient plus la face, comme un vestige de l'auguste mystère de la Sainte-Trinité, entrevu peut-être dans les révélations du Paradis terrestre ? Le récit de la chute originelle rappelle les fruits empoisonnés par lesquels, selon les livres persans, périt le couple primordial ; il reproduit aussi l'histoire de la boîte de Pandore, et les traces partout vivantes d'un âge d'or perdu. Enfin, la nécessité d'une incarnation divine, douloureux aveu de notre impuissance et de notre culpabilité, qu'est-elle autre chose que le dogme fondamental de toutes les croyances ? Toute l'antiquité crut à des dieux sauveurs : Osiris, Apollon furent adorés sous ce titre. Les peuples, dans leur impatience, ne savaient pas attendre Celui qui devait venir. Au milieu de la confusion des dogmes professés aux quatre coins du monde, ce qu'il y a d'universel et de permanent, c'est la tradition légitime de l'humanité, telle qu'elle fut consignée dans la Genèse pour ne s'effacer jamais. — Mais si les religions païennes conservent quelques restes de la vérité primitive, elles se l'approprient pour la déshonorer. Ainsi, tandis que la doctrine bouddhiste semble supposer

recueilli l'un des insectes qui habitaient sa longue barbe, l'enveloppa d'un lambeau de soie, le déposa dans un creux d'arbre, et le nourrit tout un hiver.

[1] La couleur noire et les cheveux frisés qu'on donne communément à Bouddha ne témoignent point d'une origine africaine. La couleur est symbolique ; elle est attribuée comme emblème à plusieurs divinités de l'Inde. La frisure est une des 32 conditions de la beauté.

[1] L'exposition qui précède est surtout empruntée aux traditions du Nepaul. Les autres sectes ne connaissent point Adi Bouddha, et leurs récits offrent de notables différences. Mais partout la même histoire du premier péché. Le voyageur Bergmann l'a retrouvée chez les Kalmouks.

l'unité d'un Dieu suprême, elle consacre toutes les puissances de la nature, tous les atomes de la matière par un grossier fétichisme. Pendant qu'on proclame la trinité de Brahma, Vichnou et Siva; le dernier de ces trois est un pouvoir destructeur et corrupteur, déification de la mort et de la volupté. Celui qui se fit adorer avec les attributs de Siva est le même qui prend la figure de Bouddha. Sa fabuleuse existence semble une parodie du Messie futur; mais il se trahit par l'absurdité et l'infamie. On le reconnaît dans ces idoles monstrueuses à plusieurs têtes, à plusieurs bras, aux gestes menaçans, aux luxurieuses attitudes. Il se révèle encore par l'odieux emblême (Lingam) inscrit au frontispice de ses pagodes et suspendu sur la poitrine de ses adorateurs. C'est lui qui fut le serpent au jardin de délices, lui qui sema l'ivraie parmi le bon grain; l'esprit de ténèbres qui se couvre du vêtement lumineux des anges. La science des mythologies démontre ce qu'enseignent les premiers élémens de la foi : que le paganisme, c'est le démon prenant la place de Dieu.

II. Si le bouddhisme, par ses fables, se rattachait à la religion de Brahma, il s'en éloignait, au contraire, par ses institutions. D'une part, en prescrivant les offrandes non sanglantes, il supprimait les holocaustes; il renversait les autels de l'antique liturgie, où avait coulé le sang humain. Il considérait le sacerdoce comme une vocation personnelle, non plus comme un privilége héréditaire : il ruinait ainsi le système des castes, et confondait ensemble les quatre familles des prêtres, des guerriers et des esclaves. Ces deux bienfaits n'étaient peut-être que le résultat de l'indignation tardive de l'esprit humain contre une tyrannie trop long-temps supportée, quelque chose de pareil à ce que fit Socrate à Athènes, Zoroastre en Perse, Confucius en Chine. C'est aussi à ces lueurs ranimées de la conscience mourante, que s'expliquent les dix préceptes de la morale de Bouddha. « Tu ne « tueras pas une créature vivante. — Tu « ne déroberas pas. — Tu ne seras pas « dissolu. — Tu ne mentiras point. — « Tu ne boiras point de liqueurs fortes. « — Tu ne te parfumeras pas les che« veux du sommet de la tête. — Tu n'é« couteras pas des chants immondes. « — Tu ne t'asseoiras sur aucun lit « large et élevé. — Tu ne mangeras pas « après le temps du repas. — Tu n'auras « pas en ta possession des figures de « métal précieux. » Assurément, il y avait peu de moralité sérieuse dans des maximes qui entremêlaient ainsi sous une égale consécration des devoirs éternels et des observances arbitraires. A l'ombre de ces apparentes rigueurs, on verra bientôt quelles réalités pouvaient trouver place.

D'abord la doctrine réformatrice fut accueillie avec un transport unanime : le cri d'affranchissement se répéta des cimes neigeuses du Caïlasa, jusqu'au cap Comorin, et la statue de Bouddha fut inaugurée dans les sanctuaires souterrains d'Ellore, parmi celles des anciennes divinités. Mais la caste sacerdotale, menacée dans son existence, souleva les intérêts des princes et le fanatisme des populations. Après de longues guerres civiles, le bouddhisme, refoulé sur tous les points de l'Hindostan, déborda sur les contrées environnantes, où déjà ses émissaires s'étaient répandus. Ceylan l'avait reçu dès son avénement; la péninsule Indo-chinoise l'accueillit ensuite : la Chine et le Japon envoyèrent au devant de lui de solennelles ambassades. Dans ces deux empires, il s'allia par une transaction facile avec les superstitions locales et le culte officiel. Au nord et à l'ouest, il envahit les pays de Kachmir et de Kaboul : les pères de l'Église connaissaient des Samanéens à Bactres [1]. Dans l'ardeur de leur prosélytisme naissant, les disciples de la religion nouvelle la portèrent jusque chez les singes, ces anciens amis de leur dieu. Les traditions affirment que la mission réussit. — Mais, au milieu des vicissitudes inégales que la secte parcourut, il lui restait un point fixe autour duquel tournaient ses destinées. Bouddha semblait avoir quitté la terre. Cependant, il ne cesse point d'y être présent, non par voie d'inspiration et d'assistance, mais par une incarnation per-

[1] Samanéen, de Sama, qui signifie indifférence pour désigner l'apathie absolue, vertu idéale de disciples de Bouddha.

pétuellement visible et perpétuellement renouvelée. Jusque vers le 7e siècle de notre ère, elle s'accomplit en la personne des *patriarches illustres* de l'Inde. Après la proscription et l'exil, elle se continua chez les *maîtres de la doctrine*, qui résidèrent à la cour des souverains de la Chine et de la Tartarie. Au 3e siècle, elle se transmit aux grands Lamas du Thibet. Avec cette dernière phase, commence une organisation nouvelle. Le pontife en qui le dieu réside règne dans la ville sacrée de Lassa. Un conseil de lamas supérieurs l'entoure, au-dessous duquel se rangent les patriarches préposés au gouvernement des provinces, et la foule des prêtres, divisée en plusieurs ordres. Des monastères rassemblent ceux qui se vouent au célibat, connus, selon la diversité des lieux, sous les dénominations diverses de Lamas, de Bonzes et de Talapoins. La forme régulière de leurs temples est celle d'un hémisphère, que surmonte une pyramide à treize degrés, terminée en flèche : l'autel s'élève au fond; des lampes brûlent alentour; et plusieurs fois le jour, le chant à deux chœurs retentit dans l'enceinte sacrée [1].

Ces ressemblances inattendues, poussées jusqu'aux derniers détails, jusqu'à la confession auriculaire, le baisement des pieds et l'usage du chapelet, ne pouvaient manquer d'étonner les premiers observateurs. Leurs rapports émurent les esprits; l'impiété s'en prévalut; elle en fit une sorte de scandale scientifique. Elle publia qu'elle avait trouvé le berceau du Christianisme sous la robe des grands lamas. Mais une érudition plus grave a répondu à ces allégations et résolu tous les doutes. Dès les premiers siècles, le Thibet semble évangélisé par les missions des Nestoriens, dont le patriarche, du fond de la Perse, envoyait des évêques au Malabar et aux frontières de la Chine. L'inscription chrétienne trouvée dans l'une de ses villes en rend témoignage. Cette première culture put laisser des traces en des contrées où le bouddhisme n'avait pas encore fixé son siége principal. Jusqu'à l'année 1260, le Maître de la doctrine n'avait cessé de résider auprès des princes chinois, avec le titre de précepteur de l'empire; mais sans autre privilége que d'ajouter une sorte d'éclat religieux à la cour impériale, à peu près comme les derniers califes de Bagdad dans la servitude honorée où s'éteignit leur gloire. Mais quand se fut élevée la puissance des Mongols, elle comprit aussi que toute autorité vient d'en haut, et chercha une consécration de plus dans l'alliance d'un pontificat universellement reconnu. Khoubilaï, petit-fils de Djenguiz-Khan, appela le sage en qui reposait alors l'esprit de Bouddha; il lui donna la souveraineté temporelle du Thibet; il lui conféra aussi l'investiture spirituelle avec le sceau d'or et de jaspe, et les titres, jusqu'alors inouïs, de Dalaï-Lama, de prince de la grande loi, de chef universel de la religion jaune. — Or, vers le même temps (1245), les hordes mongoles, précipitées sur l'Europe, après avoir dévasté la Russie et la Pologne, s'étaient trouvées arrêtées aux frontières de l'Allemagne par les armes chrétiennes. Le génie des papes avait organisé la résistance, il conçut la pensée de faire plus, et d'aller chercher ces barbares jusque dans leurs déserts pour les convertir. D'humbles religieux de saint François, la besace sur l'épaule et un bâton à la main, allèrent visiter la cour guerrière des Khans. Des ambassadeurs tatares parurent à Rome et au deuxième concile de Lyon. Un archevêque établit son siége dans la ville de Kara-Koroum. Les cérémonies sacrées se célébrèrent sous la

[1] Le Dalaï-Lama réside au monastère de Botala, non loin de la capitale du Thibet. Le temple a 312 pieds de hauteur; les bâtimens qui l'entourent contiennent plus de 10,000 cellules. Les tours et les obélisques revêtus d'or et d'argent, les statues de métaux précieux y sont sans nombre. Dans le voisinage, se trouvent quatre grandes écoles avec autant de temples célèbres; l'un d'eux est desservi par 5000 lamas. (Balbi, *Géographie*.)

En écrivant ces descriptions, nous sommes contraints d'employer les mots de la langue ecclésiastique chrétienne, les seuls qui puissent traduire approximativement les termes occidentaux. Nous le faisons avec peine et douleur; mais nous protestons au nom de la science comme au nom de la foi, que sous l'identité de l'expression reste la différence infinie des choses, et que le monastère, le prêtre, le sacrifice, ces choses saintes du catholicisme n'ont rien de commun avec les rites puérils, les imposteurs et les attroupemens sacriléges des bouddhistes.

tente des nomades. Beaucoup embrassèrent l'Évangile. Un plus grand nombre en confondirent les pratiques avec leurs coutumes nationales. Entourés du spectacle imposant de nos cérémonies, mis en rapport avec la hiérarchie de l'Église, témoins de l'ascendant que ces institutions exerçaient autour d'elles, les prêtres bouddhistes y recoururent pour couvrir l'indigence de leur doctrine, appelée tout-à-coup à des destinées inattendues. Ils reproduisirent les formes extérieures, les dignités, le costume, ce qui pouvait tromper les yeux des peuples enfans. En sorte que désormais argumenter des analogies du culte lamaïque contre la divine origine du Christianisme, c'est à peu près comme si, des souvenirs de la Bible épars dans le Coran, on voulait conclure que Moïse fut le plagiaire de Mahomet [1].

Mais il y a trois choses qui ne se contrefont pas : ce sont la foi, l'espérance, et la charité. Là où elles manquent, l'illusion des ressemblances n'est pas longue. L'unité rêvée par le bouddhisme ne se réalisa jamais : quatre-vingt-seize sectes divisent ses nombreux millions d'adeptes. Ces rites si vantés, qui n'ensanglantent jamais le sanctuaire, dégénèrent en une grossière mécanique. Dans la plupart des temples, des cylindres tournent sans cesse, mis en mouvement par un courant d'eau. Ils renferment quelques pages, et quelquefois les tomes entiers des livres saints. Aux jours plus solennels, un guéridon, chargé de cent huit lampes pour représenter les cent huit volumes des leçons de Bouddha, tourne dans le même sens. La prière, en se présentant ainsi sous les regards des dieux complaisans, décharge les hommes du soin onéreux de la parole et de la pensée. En effet, l'anéantissement des volontés et des intelligences, résultait de cette impitoyable interprétation de la faute originelle, qui suppose une décadence mathématiquement progressive, et qui fait peser une loi de fer sur le monde désespéré. Devant ce fatalisme impie, toute morale s'évanouit. D'un autre côté, la présence perpétuelle de la divinité dans le corps du prêtre, conduit à l'idolâtrie personnelle, avec une rigueur de conséquences qui dépasse tous les délires de Néron, de Commode et d'Héliogabale. Les immondes reliques du grand Lama vont parer le cou des rois ; et à côté de lui, règne une autre idole vivante. C'est la prêtresse souveraine qu'on appelle Djordjipamo (*la sainte mère de la truie*), incarnation de Bhavani, la plus voluptueuse déesse du Panthéon indien. Au fond du palais qu'elle habite, dans une île du lac Yamtthso, elle reçoit les honneurs suprêmes ; elle ne sort pas sans que tous les fronts s'inclinent devant elle, et de nombreux couvens d'hommes se trouvent sous sa direction. Cette apothéose est l'expression des mœurs thibétaines, qui consacrent la polyandrie, le plus honteux désordre des sociétés terrestres, parce qu'il suppose l'absence complète du dernier sentiment qui s'éteignit dans le dernier asile moral de l'humanité, la pudeur dans le cœur des femmes. D'autres âges et d'autres cieux ont connu des vices devant lesquels la science chrétienne se voile la face. Le bouddhisme seul a consacré cette ignominie sous la protection des lois. Ainsi se manifeste en lui le second caractère des religions païennes : la dégradation systématique de la créature raisonnable, la ruine de toute liberté, la sinistre jalousie d'un esprit qui aime à fouler aux pieds l'image divine ; en un mot, l'empire de Satan et l'esclavage du genre humain [1].

[1] Ces explications données par M. Abel Rémusat, développées dans la 11e conférence de Monseigneur Wiseman, ont ruiné les hypothèses impies de Volney, qu'on n'a pas osé reproduire depuis.

[1] La discussion ne saurait mieux se conclure que par l'énergique jugement de M. Frédéric Schlegel. « La ressemblance qu'on veut bien trouver entre les deux religions n'est pas réelle ; elle est comme celle de l'homme au singe, quoique le singe n'ait aucune affinité, aucune sympathie organique avec l'homme, et quoiqu'il en approche seulement comme une parodie imaginée en haine du chef-d'œuvre de la création. On peut, au contraire, poser en principe que plus une religion essentiellement fausse a de rapports extérieurs avec la vraie, alors que sa tendance intérieure et spirituelle en diffère totalement, plus aussi cette religion est contraire à la vérité... La confusion et la complication de leurs récits mythologiques, la fatigante obscurité de leur métaphysique consignée dans une foule de livres, montrent



III. Mais l'Asie contemplative et rêveuse se plaît toujours aux spéculations philosophiques. Nulle religion n'y parut sans qu'une métaphysique en sortît. La raison subit sans peine l'esclavage de tous les dogmes, pourvu qu'on lui laisse l'orgueilleuse liberté des commentaires. Aussi les cent huit volumes des paroles recueillies de la bouche ds Bouddha, livrées à la méditation des docteurs et à la discussion des écoles, se sont multipliés jusqu'au nombre de six mille. Des sanctuaires entiers sont destinés à leur garde ; et l'immense collection forme la charge de plusieurs chameaux. Pourtant, ces écrits développent une seule maxime, qui seule aussi résume l'ensemble des croyances populaires et du gouvernement sacerdotal : c'est *l'identité de la substance sous la variété des phénomènes*. Ils l'expriment ainsi, quand, loin du vulgaire, dans la solitude des pagodes, ils initient les jeunes Lamas au secret de leurs obscures doctrines.

« Au-dessus des génies et des démons « que la foule adore, il n'existe, disent- « ils, qu'un seul Bouddha véritable. En « lui, il y a unité; car l'intelligence su- « prême renferme tout ce qui est invisi- « ble, immuable, perpétuel. Il y a plu- « ralité; car elle s'individualise tempo- « rairement dans les divinités inférieu- « res. Ses premières émanations sont les « cinq Bouddhas célestes (Dhjani), types « radieux des cinq Bouddhas de la terre « (Manuchi). Chacun de ces derniers, « après avoir rempli sa terrestre mis- « sion, va s'évanouir dans le sein de l'im- « mensité. Mais sa vertu (Bodhi-Satva) « lui survit, et demeure comme une puis- « sance distincte dans une région plus « basse du ciel, jusqu'à l'accomplisse- « ment des temps prescrits. — Le ponti- « ficat, image de la suprême intelligence, « obéit au même sort. Un même esprit « s'y perpétue sous la figure passagère « des patriarches. En présence du Dieu « s'anéantit la différence et la succession « des personnes. La condition du reste « des mortels est semblable. La loi n'a « que des préceptes négatifs. Elle inter- « dit le meurtre d'un insecte; elle n'or- « donne rien, elle ne permet rien, pas « même d'aimer. Le parfait Samanéen « est celui qui arrive au calme absolu. « Il faut qu'il se fasse pareil à un homme « privé des quatre membres, qu'il pense « sans qu'il paraisse penser, qu'il agisse « sans qu'il paraisse agir, et qu'il s'iden- « tifie à la doctrine de l'anéantissement. « A vrai dire, la prière, les cérémonies, « les devoirs appartiennent à un état im- « parfait, celui de l'action (Pravritti). « C'est par l'inaction (Nirvritti) que l'âme « brise ses liens, échappe à la fatalité « de la métempsychose, et qu'elle par- « vient au souverain bien, qui est l'iner- « tie éternelle par la cessation de la per- « sonnalité. Tout homme est un Boud- « dha captif qui cherche à rentrer dans « l'infini.—Enfin le monde extérieur par- « court aussi de longues vicissitudes: mort « et renaissance, créations et ruines, om- « bres qui passent, magie (Maïa) qui trom- « pe. L'univers est un principe unique, « un Boudha voilé sous les apparences « de la matière qui est illusion. Mais, tôt « ou tard, le voile se déchire, les choses « sensibles disparaissent, les existences « passagères, même celles qui semblaient « divines, prennent fin. Alors, après la « destruction successive de tous les at- « tributs, de tous les actes, de toutes les « formes, il ne reste plus dans l'espace « vide qu'une seule chose, le repos (Nir- « vana). Or, comme ce qui n'a point d'at- « tributs ne saurait se définir, on peut « dire que le repos c'est le néant; et les « sages cherchant à se rendre compte de « ce dernier terme où se perdent leurs « pensées, se divisent entre eux, et dis- « tinguent quatre manières d'entendre « le néant et dix-huit espèces de vide [1]. « Bouddha lui-même conclut ses ensei- « gnemens par cet axiome solennel : Ma

assez la direction perverse de la philosophie des bouddhistes, qui, par une trompeuse dialectique et par une série d'abstractions insensées, n'aboutissent qu'au néant. C'est pourquoi les critiques judicieux les déclarent athées. » (*Philosophie de l'Histoire*, 8e leçon.)

[1] Ce n'est pas ici le lieu de discuter quel sens réel attachent les bouddhistes aux mots de néant et de vide. Il semble impossible que l'intelligence, dans son dernier aveuglement, aille chercher dans ce qui n'est pas la cause de ce qui est. L'explication la moins insensée est celle qui traduit le néant par l'Inconnu, ce qui devient synonyme dans la pratique.

« religion consiste à concevoir l'inconcevable conception; ma religion consiste à marcher par l'inaccessible chemin; ma religion consiste à proférer l'ineffable parole; ma religion consiste à pratiquer l'impraticable pratique. »

Arrivé à ces conclusions, le système se caractérise : à ce degré de généralité, il est bien connu dans les annales de la philosophie. On le nomme le panthéisme [1], et on le réprouve comme détruisant la connaissance de Dieu, de l'humanité, de la nature. De la nature d'abord, dont il nie la réalité, et qui est pour lui comme un rêve sans réveil. De l'humanité ensuite, car, d'une part, il l'exalte par une mensongère apothéose, il légitime ses vices en les représentant comme des instincts sacrés; et d'autre part, il la rabaisse en la soumettant à un inflexible destin, en lui refusant la liberté, la conscience, par conséquent la distinction du bien et du mal; par conséquent aussi, l'immortalité rémunératrice ou vengeresse. Mais surtout il efface la notion de Dieu. Car si Dieu est tout, s'il est à la fois lumière et ténèbres, vie et mort, incapable de produire hors de lui, il cesse d'être Puissance. S'il se joue dans l'illusion et dans l'erreur, s'il n'a pas fixé l'ordre de l'univers, s'il inspire le délire des insensés, comme la sagesse des savans, il cesse d'être Intelligence. S'il anime toutes les volontés et qu'il se manifeste tour à tour par la vertu et par le crime, s'il trouve son repos dans l'indifférence absolue, il cesse d'être Amour. Enfin, s'il est la substance commune de tous les phénomènes contraires, le sujet unique de toutes les qualités incompatibles, en sorte qu'on n'en puisse affirmer aucune, il s'ensuit cette conséquence blasphématoire que Dieu n'est rien.

Le bouddhisme n'a fait que la pousser jusqu'au bout; mais toutes les écoles panthéistes la cachèrent dans leur sein. Les réformateurs du Thibet ne font que répéter les leçons des Brahmes. Ce sont les enseignemens mystérieux des prêtres de Thèbes et de Memphis. La philosophie grecque les recueillit, l'école païenne d'Alexandrie en hérita. Les mêmes opinions tentèrent de s'introduire dans la théologie chrétienne par les gnostiques, par Scot Érigène, David de Dinant, Amaury de Chartres; et, contraintes de reculer sous l'anathème de l'Église, elles se réfugièrent dans les écrits de Giordano Bruno et de Spinosa. Elles ont reparu à la faveur des systèmes métaphysiques de l'Allemagne; elles ont menacé quelque temps d'envahir la science, les arts, les mœurs. Elles sont arrêtées encore par ce qui reste de bon sens et de moralité dans la société européenne. Mais des voix éloquentes les ont signalées comme le plus grand péril religieux de nos jours.

Or, cette doctrine, toujours présente sous des formes diverses, est vraiment l'âme du paganisme de tous les temps et de tous les lieux. Le culte des astres et des fleuves, des bêtes et des plantes, l'adoration de la matière, acceptée, expliquée par les sophistes, aboutit au panthéisme. Réciproquement la déification de toutes choses, prise au mot par le peuple qui ne s'accommode point de subtilités, qui n'adore pas des idées abstraites, se résoud dans le fétichisme. Ce sont deux façons de comprendre le même dogme, avec une même morale d'orgueil et de volupté. C'est toujours l'idolâtrie. — Il y a donc une tradition de l'erreur comme une tradition de la vérité. Il y a un dessein soutenu qui, depuis le commencement, s'oppose aux conseils divins. Il y a plusieurs assauts, mais une seule guerre, et l'ancien ennemi n'a pas changé: les moyens sont les mêmes. Le bouddhisme a recommencé les persécutions des Césars. Devant les proconsuls du Tonquin et de la Chine, on a vu dresser, d'une part, les idoles et les autels avec l'appareil des sacrifices; de l'autre,

[1] On a voulu, par d'habiles distinctions, contester ce résultat. Cependant Schmidt lui-même est obligé de citer comme le premier axiome du Bouddhisme celui qui se rend ainsi : « Les trois mondes sont vides; le Sansara et le Nirvana ne diffèrent point. » Or, le Sansara, c'est le cercle de la vie terrestre, l'empire de l'illusion, la nature, le relatif, le contingent, le périssable. Au contraire, le Nirvana, c'est le calme souverain, l'apathie éternelle, ce qui n'a ni accidens, ni différences, le nécessaire, l'absolu. Si l'on représente ces deux termes comme identiques, il est impossible de formuler plus audacieusement l'équation, la confusion de l'univers et de Dieu.

les chevalets, les verges, les charbons ardens et les haches des licteurs. L'apostolat catholique a reparu sous des noms nouveaux dans les prétoires, dont il sait le chemin. Les actes des martyrs se sont rouverts pour les Pothin, les Maurice, les Cécile de l'Orient. Ou plutôt, ces actes ne furent pas interrompus. La scène sanglante ne se ferme jamais, elle se déplace. — En même temps, les prêtres de Bouddha, pour étayer l'édifice de l'imposture, recourent aux théories par lesquelles Julien l'Apostat cherchait à soutenir les superstitions croulantes de l'empire romain; et ces théories sont les mêmes que reproduit l'impiété moderne : ce qui suffit pour nous donner la mesure des progrès et de la civilisation qu'elles nous préparent. Le missionnaire aux prises avec eux s'étonne de retrouver, sous d'autres termes, dans leur discussion subtile, les argumens agités autour de nous. La controverse n'a pas changé de terrain. Ainsi ces luttes héroïques, dont nous sommes les spectateurs lointains, s'agrandissent par une admirable solidarité avec celles de tous les siècles. Elles nous instruisent et nous sollicitent par la communauté d'intérêt. Peut-être, en nous voyant ainsi engagés dans un même danger, aux deux extrémités du monde, nous qui prions, et eux qui meurent, nous nous appuierons les uns sur les autres avec plus d'espérance, plus de charité, et, par un dernier effort, nous ferons se déclarer le ciel. Qui sait alors si la chute du dernier boulevard du paganisme ne se ferait pas heureusement ressentir dans l'univers entier? si une ère plus glorieuse ne commencerait pas pour le Christianisme? et si la lumière de la foi, en remontant vers les derniers rivages de l'Asie, n'achèverait pas le tour du monde, pour nous revenir plus brillante par l'Occident?

Il est vrai que le monde bouddhiste, ébranlé dans son antique sécurité, se voit aujourd'hui menacé de deux côtés, par les armes de la Grande-Bretagne, par les frontières toujours grandissantes de l'empire de Russie. Mais les ministres anglicans qui suivent dans les bagages, et à distance respectueuse, les bayonnettes de l'Angleterre, opèreront peu de résultats parmi des peuples dont l'imagination et la sensibilité veulent autre chose que les arides liturgies du protestantisme. Des tentatives plus sérieuses s'essayent vers le nord. A Pe-King, auprès de la cour impériale, sous le titre d'ambassade russe et sous prétexte de bon voisinage, réside une mission schismatique, présidée par un archimandrite, et qui semble avoir succédé aux honneurs officiels qui entourèrent jadis les missionnaires de la Compagnie de Jésus. C'est là une des espérances de cette Église grecque, forte de sa fidélité au plus grand nombre des dogmes, de l'antiquité de sa hiérarchie, de la majesté traditionnelle de ses pompes, et qui rêve une chimérique universalité par les armes de ses tsars. Mais Dieu ne bénit pas l'apostolat du glaive. Le Catholicisme a compris ses droits avec d'autres moyens. Si la propriété s'acquiert par la sueur, la royauté appartient au sang. L'Église a pris possession, par les six pieds de terre qu'il a bien fallu donner à chacun de ses morts. Le schisme et l'hérésie pourront s'emparer des grandes cités de la Chine, mais ils ne pourront pas y creuser les fondations de leurs temples, sans rencontrer les corps de nos martyrs.

A. Ozanam.

PIERRE SAINTIVE;

PAR LOUIS VEUILLOT, AUTEUR DES PÉLERINAGES EN SUISSE [1].

Nos lecteurs connaissent les *Pélerinages de Suisse*, un de ces rares ouvrages, écrits sous l'inspiration de la piété et de la foi chrétiennes, avec une verve et un entraînement qui en font une lecture des plus attrayantes. *Pierre Saintive* ne le cède en rien aux *Pélerinages*. C'est, sous une autre forme, le même esprit, la même foi, le même talent, et nous ne craignons pas de lui prédire aussi le même succès [2].

Les livres de M. Veuillot sont de ceux qui séduisent dès l'abord, puis captivent l'attention et se font lire jusqu'au bout sans fatigue ni contention d'esprit. Il en est peu de plus propres à intéresser les jeunes gens et à leur faire aimer la religion comme une mère douce et dévouée. Tous les ans on imprime une foule d'ouvrages qui, sous le nom de *keepsakes*, sont donnés en cadeau à toutes sortes de personnes, particulièrement aux femmes et aux enfans. Pas un, peut-être, n'est sans reproche. Sous l'attrait de la poésie et du récit, ils cachent des périls sérieux pour l'âme. Rien d'impur sans doute ne s'y remarque : on les repousserait; mais ils sont pleins d'émotions factices et de peintures passionnées qui, en excitant l'imagination, alanguissent et énervent le cœur. Les *Pélerinages* et *Saintive* offrent tous les avantages, tous les agrémens de ce genre d'ouvrages, et ils n'en ont pas les dangers. Ils nous plaisent singulièrement, à nous, vieux chrétiens, qui avons conservé la foi de nos premiers jours, et pour qui c'est un si grand bonheur, en ces temps d'indifférence et d'oubli, d'ouvrir nos rangs à de nouveaux frères. Converti de Rome en 1839, converti par le cœur plus encore que par l'intelligence, M. Veuillot a fait passer dans ses livres son âme tout entière. Pour lui, tout est changé dans la nature et dans l'homme, depuis que la foi a illuminé son entendement et qu'il possède le calme et la paix au degré possible sur cette terre. Qu'il voyage ou qu'il discute, qu'il raconte ou qu'il se laisse aller à la rêverie, chacun des objets qui le frappent, chacune des impressions qu'il éprouve le ramène vers le Dieu si long-temps oublié, et lui sont une occasion de témoigner de sa reconnaissance et de son amour pour l'éternelle vérité qui le fortifie de ses enseignemens et le console par ses espérances. Les pensées chrétiennes ne l'abandonnent jamais, et sont la source de ses plus nobles inspirations comme de ses plus douces joies. Elles répandent sur ses ouvrages un charme inexprimable. Après les avoir lus, on veut les relire encore. On est si heureux de rencontrer une âme comme on a rêvé tant de fois d'en aimer, qu'on ne peut se détacher d'elle : c'est plus qu'une amie, c'est une sœur.

Une des qualités distinctives de M. Veuillot, est la clarté, la limpidité du style. Il exprime avec autant de facilité que de bonheur les sentimens et les idées qui abondent sous sa plume. On pourrait lui reprocher parfois d'être un peu négligé; mais ce négligé a toujours un air de distinction qui le fait oublier, et l'on ne songe qu'à suivre le fil de ces eaux claires et transparentes. Ce n'est pas au

[1] 1 vol. petit in-18; Paris, chez Olivier Fulgence, rue Cassette, 8.

[2] *Les Pélerinages en Suisse*, dont un de nos collaborateurs, M. Dumont, a rendu compte dans l'*Université Catholique* (VIII[e] vol., p. 78), sont à leur *quatrième édition*. Succès mérité, car il était impossible d'être plus neuf en parlant de la vieille Suisse. L'admirable nature des Alpes, les souvenirs de l'antique Helvétie, l'histoire de ses grands hommes, la physionomie de ses villes examinées au point de vue chrétien, ont fourni à l'auteur un sujet inépuisable. Il est impossible de rien lire de plus délicieux que la visite à la chartreuse de la Part-Dieu et la prière du soir au chalet de Moléson, de plus vrai que l'esquisse comparée de Genève et de Fribourg, de plus spirituel que les moqueries à l'adresse des voyageurs anglais ou des protestans du pays de Berne, de plus touchant que ces appels à ceux que M. Veuillot nomme « les bien-aimés compagnons de son passé. »

moins qu'il y ait monotonie et que le bruit de l'onde pure vous invite au sommeil. La clarté du style n'en exclut pas la souplesse. Ces deux qualités s'enchaînent, au contraire, et se soutiennent merveilleusement. Elles n'abandonnent pas M. Veuillot, soit qu'il repose « couché sur les herbes, à mi-côte d'une montagne qui ferme tout un côté du plus joli vallon où vous ayez jamais rêvé de cacher vos jours; » soit qu'il maudisse « l'idiot immonde dont la main avait profondément gravé sur la croix du Moléron les mots hideux qu'a effacés la sienne. » Lorsqu'il lui vient quelque souvenir amer du passé, lorsque les folies des protestans ou des incrédules excitent sa colère, il est incisif et mordant. Il manie excellemment la raillerie. Il attaque l'ennemi avec une rare intrépidité, sans plus de souci que saint Louis criant au sire de Joinville en lui montrant les Sarrasins: « Mon ami, fonçons, un peu sur cette chiennaille! » Mais nous l'aimons surtout lorsqu'il prie. Si notre amour-propre est flatté en voyant ces bons soufflets appliqués sur la joue de nos sarrasins modernes, les incrédules, notre cœur est bien autrement ému et satisfait quand, oubliant l'homme, ses vices, ses vanités, portés sur les ailes de la prière, nous montons avec lui vers le trône de Dieu, sous la protection de la douce vierge Marie. Nous ne nous lasserons jamais de lire la prière admirable de simplicité et de foi qui termine les *Pélerinages :*

« Sainte Vierge! mon œuvre achevée, je ne vous demande point de la protéger contre les jugemens du monde; mais, que l'opinion soit favorable ou contraire à cet humble travail, je vous supplie, ô Vierge pleine de douceur et d'humilité, de me protéger moi-même contre l'orgueil et le vain contentement de ce que j'ai fait; car l'homme, hélas! ne mesure pas son orgueil au mérite de ses actions! Souvent, à défaut des louanges qui ne lui sont pas dues, il s'enorgueillit encore des critiques qu'il a mérítées.

« S'il y a quelque chose de bien dans ces pages, l'honneur vous en appartient. Je ne dois pas en être plus fier que la harpe suspendue aux branches n'est fière des sons qu'elle rend, sous le souffle qui l'agite ou le doigt qui vient la toucher.

« Pour le mal, il est à moi, le mal est mon ouvrage. Faites que je ne l'oublie point, et que j'en recueille le fruit amer avec soumission.

« Sainte Vierge, disposez favorablement l'âme de ceux qui, m'ayant connu jadis, loin des pensées où je suis maintenant, voudront parcourir ce livre dont tant de pages leur sont adressées. Qu'au spectacle de mes espérances, de mon bonheur et de ma paix, ils fassent un retour sur leur propre cœur; qu'ils réfléchissent profondément à leurs devoirs envers Dieu, envers le prochain, envers eux-mêmes, et qu'agités, inquiets, troublés, comme je le fus, ils deviennent paisibles, confians, heureux, comme je le suis. »

Le cœur et la main qui ont écrit ces lignes sont capables de bonnes et grandes choses, et nos lecteurs ne s'étonneront point qu'après avoir loué sans réserve, lors de leur apparition, les *Pélerinages de Suisse*, nous n'ayons aujourd'hui encore que des éloges pour *Pierre Saintive.*

« J'ai entrepris une tâche difficile, dit « M. Veuillot dans une lettre où il dédie « ce nouveau travail à M. l'abbé Aulanier, « j'ai entrepris une tâche difficile pour « moi dont les forces ne sont pas grandes, « et qui serait difficile encore peut-être « pour de plus habiles que moi. J'ai « voulu faire un roman chrétien; un li- « vre où il fût question des passions hu- « maines, où se peignît un coin de la vie « actuelle, où l'on vît quelque chose des « actions et des pensées de ce triste « monde, qui vit sans Dieu, par consé- « quent sans lois, sans charité, sans di- « gnité véritable, et qu'avec tout cela ce « livre pût être lu sans danger par une « honnête femme, par une jeune fille mê- « me; non que je regarde jamais comme « utile à une jeune fille de lire des ro- « mans; mais il en est qui les lisent, et je « pensais que, si le mien venait prendre la « place d'un plus mauvais ou d'un moins « innocent, que si, à la faveur de l'inté- « rêt qui s'attache à ces futiles ouvrages, « une seule bonne pensée, une seule idée « vraie sur le monde frappait un cœur « encore disposé au bien, quoique aven- « turé déjà sur la route du mal, et lui « servait de fil pour retrouver la bonne

« voie perdue, je n'aurais pas mal em« ployé mon temps ni mon papier. »

Pierre Saintive est donc un jeune homme de vingt-cinq ans, qui veut faire son chemin dans l'*administration*, et travaille en conséquence à la préfecture de D...., petite ville de province, que l'auteur ne nomme pas. Il a en perspective, dans l'avenir, une préfecture, la croix d'honneur et le mariage, et cependant il s'ennuie. Sa jeunesse a été un peu orageuse, comme on dit ; le dégoût est venu avec les remords, et il cherche en vain à asseoir dans le calme et dans la paix son âme qui ne connaît pas la foi et l'espérance chrétiennes, et qui ne trouve ni appui ni consolations dans les vertus fugitives et stériles de ce qu'on appelle l'*honnête homme*. Le mariage surtout lui fait peur, lorsqu'il l'envisage à travers tant de souvenirs misérables, et pour lui encore tout vivans. Pour le rassurer, il lui faudrait une femme *dévote ;* cependant, quand même il saurait où la trouver, il n'irait point la chercher, à moins que « le diamant ne fût solidement enchâssé d'or. »

Saintive a laissé à Paris un ami, Gratien de Vaize, auquel il confie ses doutes et ses tristesses. Le roman de M. Veuillot commence par deux lettres de Saintive à Gratien. Les différens personnages qu'il y fait paraître successivement, entrent en scène de la même manière ; et la série de ces lettres, dans lesquelles chacun soutient assez bien son rôle, et se peint tout entier, n'est interrompue que par des extraits du journal où Saintive raconte les petits événemens de chaque jour et les impressions qu'ils laissent en son âme. La seconde lettre de Saintive à Gratien se termine ainsi :

« .... Tu ne devinerais jamais ce que j'ai fait hier : je suis allé à l'église! Il me semblait que je trouverais là du soulagement, du reconfort. Après avoir un peu combattu cette bizarre pensée, j'y cédai, et je me coulai dans l'église avec une sorte de honte, par la petite porte, craignant d'être vu, comme si l'on avait pu lire sur mon visage ce que j'allais faire dans ce lieu où cent fois je suis entré par curiosité, sans respect, insolemment même; ce que je regrette et ce que j'espère bien ne plus faire à l'avenir. L'église était entièrement déserte ; j'en fus bien aise. Je pris de l'eau bénite, et m'avançai doucement, presque effrayé du bruit de mes pas, dans la situation d'esprit où pourrait être un solliciteur qui aurait souvent et gravement offensé celui de qui il va implorer la protection. J'arrivai devant une petite chapelle sombre, qu'ornait la statue de la Vierge. Là, regardant lâchement si personne ne pouvait me voir, je me mis à genoux, je fis le signe de la croix, la seule chose que je sache encore, hélas! de toute ma religion d'autrefois. J'essayai d'abord de me rappeler une prière ; mais aucune des paroles consacrées ne revint sur mes lèvres. Je n'en priai pas moins avec ardeur; il y a toujours des prières dans un cœur chargé d'ennuis. Je ne sais quel souvenir de Lorette, où, comme je te l'ai conté, mon pauvre père, vers la fin de son exil et peu de temps avant sa mort, me conduisit tout enfant, fit que je m'adressai en premier lieu à la sainte Vierge; puis, élevant plus haut mes pensées, j'osai parler à Dieu. Gratien, ne ris pas de ceci ; je voudrais ne jamais l'oublier, ne jamais affaiblir l'impression solennelle qui, dans ce moment, me fit frisonner, pâlir et pleurer. Je demandai pardon, je demandai secours, je sentis des larmes tomber sur mes mains jointes ; je me crus sauvé. Les prières alors, les vraies prières que l'Eglise enseigne, me revinrent presque en entier, et il me sembla qu'avec ces prières de mon enfance, je retrouvais la foi, la candeur, la sécurité de l'enfant. Hélas ! ce ne fut qu'un éclair; bientôt ma dévotion s'en alla comme si mes larmes l'eussent entraînée : le doute me retomba, froid, sur le cœur; mais cet effort de piété devait avorter encore plus tristement.

« Je venais de me relever, lorsqu'un bruit de pas me fit regarder derrière moi. Dans un groupe de curieux étrangers qui examinaient la chapelle, je reconnus une des plus railleuses et des plus jolies jeunes personnes de la ville, mademoiselle Sylvie d'Adronne, dont je t'ai sûrement parlé. Elle regardait à mes genoux les traces qu'y avait laissées la poussière blanche des dalles, et ses yeux étaient si finement moqueurs, que je détournai les miens en rougissant, Je vis alors, age-

nouillée à quelques pas, une autre de mes danseuses, qui me regardait aussi, mais avec une expression bien différente, quoiqu'elle ne m'embarrassât guère moins; c'était mademoiselle Thérèse Lacroix, une de ces jeunes filles qui viennent de la campagne, sous la garde d'une tante ou d'une cousine, prendre au chef-lieu leur petite part des plaisirs de l'hiver. J'ai dansé avec elle comme on danse en province avec une femme qu'on ne connaît pas, et qui ne vous intéresse point, sans parler d'autre chose que de la musique et du mauvais temps; mais, en ce moment, elle me parut tout autre que je ne l'avais vue. Son regard exprimait un étonnement mêlé de je ne sais quelle pitié compatissante, véritablement pleine d'âme, où je lus, dans un rapide éclair, qu'elle avait compris ma peine et qu'elle plaignait mon embarras. Partout ailleurs, ce regard, dont je lui sais gré, m'aurait fait du bien; mais j'étais trop honteux de mon personnage pour qu'une pensée agréable pût m'arriver au cœur. Je me hâtai de sortir de l'église, bien guéri de la fantaisie d'y retourner et l'esprit plus malade que jamais; car enfin, puisque j'allais là, j'y portais une espérance. Elle s'y est évanouie! Gratien, plains-moi. »

On le suppose aisément, Sylvie et Thérèse, de qui les regards viennent d'embarrasser si fort Saintive, seront d'importans personnages dans le roman. L'une coquette, spirituelle, non pas irréligieuse, mais indifférente, mais moqueuse, aime le monde parce qu'elle y veut briller; l'autre, jeune orpheline, douce, pieuse, amie des pauvres, ne demande que l'obscurité du cloître ou la paix du foyer domestique. Toutes deux ont de la fortune, mais Thérèse emploie la plus grande partie de la sienne en bonnes œuvres. Nous avons relu bien des fois une lettre admirable où Saintive raconte à Gratien comment la Providence l'a rendu témoin d'un des actes charitables de Thérèse, et comment ce spectacle réveille encore en lui les sentimens religieux. Saintive s'était attaché d'abord à Sylvie d'Adronne, qu'il a vue dans la société de D...., où elle n'a point de rivale et où lui-même a eu quelques succès. Cette liaison passagère, avec ses alternatives de guerre et de paix, n'avait d'autre fondement que l'amour-propre. Et depuis que Saintive connaît les vertus de mademoiselle Lacroix, depuis que les ennuis de son cœur et les doutes de son esprit l'ont rendu plus accessible aux pensées de la religion, il s'est senti, une belle dot aidant, entraîné vers cette pieuse fille par un sentiment qui se rapproche un peu plus de l'amour véritable.

Un homme de sens et de cœur, à qui l'auteur a donné le nom un peu rude de Sourzac, contribue surtout, par sa conversation et ses exemples, à rendre aux idées de Saintive la direction qu'elles avaient prise le jour où il s'était agenouillé dans l'église de D.... Sourzac est plein de raison et d'entraînement; il y a dans ses lettres, quelquefois un peu longues, qu'il écrit en réponse aux objections de Saintive, des passages d'une rare éloquence. Saintive, dont l'esprit est bientôt convaincu, ne lutterait pas longtemps, s'il n'était encore attaché de cœur à ces misérables plaisirs qu'il déplore pourtant et qu'il méprise, mais auxquels il n'a pas la force de dire un dernier et sincère adieu.

L'histoire de cette lutte intérieure est, à bien dire, le fond du livre de M. Veuillot, et les peintures des diverses situations d'esprit de ce jeune homme tourmenté par ses passions et que sollicite la grâce divine, ont un intérêt au-dessus de toute expression. L'auteur a su y joindre une foule de petits détails et d'accessoires pleins de charme, qui coupent la marche très simple de son roman, et y répandent une variété qui soutient et ranime l'attention. Nous n'entrerons pas dans l'analyse de ces détails; qu'il nous suffise d'avoir indiqué la situation des principaux personnages. Ajoutons seulement que la conversion de Saintive s'opère enfin, dans le temps même où Thérèse, à la suite de divers événemens qu'il serait trop long de reproduire, ayant acquis la certitude que Dieu la destine à la vie religieuse, obéit à sa vocation.

Quelques passages de ce livre achèveront de faire connaître à nos lecteurs et l'intérêt qu'il présente et le talent avec lequel il est écrit.

Thérèse Lacroix, qui est allée passer trois mois d'hiver à D..., où sa parente,

madame Lavaux, avait voulu la produire dans le monde, écrit à Pauline, femme de Sourzac, sa voisine à la campagne et son amie, pour lui annoncer son prochain retour.

« Pauline, tu peux chanter le *Te Deum*, je te ramène ton mari; nous retournons à Fraisières, et dans quatre ou cinq jours je t'embrasserai. Ah! ma chère, que je suis heureuse par avance! Avec quel plaisir je partirai! Je ne me suis vraiment pas amusée du tout. Je te le disais bien et à ma tante aussi; mais vous n'avez pas voulu me croire, et dans les meilleures intentions du monde, vous m'avez infligé une pénitence de trois mois, qui m'a plus d'une fois donné envie de pleurer. Et encore il faut que je vous en sache gré. Eh bien! je vous remercie de bon cœur, que cela ne vous arrive plus! C'est décidé, ma chère, je ne suis point faite pour l'ornement de la société, je suis faite pour gouverner une ferme ou prier le bon Dieu dans un couvent. On convient généralement ici que je n'ai eu aucune espèce de succès. Ta bien-aimée fleur est une pauvre maguerite qu'il faut laisser dans ses prés.

« Au surplus, si je n'ai point ravi le monde, il ne m'a guère charmée: nous sommes quittes: ne lui en veux pas. Je l'ai observé sans rien dire, et me suis plus d'une fois attristée de ce que j'ai vu. Je ne te parle pas des bals, où l'on ne voit rien que des gens qui dansent, et où l'on n'entend que des propos insignifians; mais tu sais que la maison de ma parente, mademoiselle Lavaux, est une de celle où l'on se réunit le plus. Il y vient tous les soirs une foule de personnes qui aiment à causer. C'est là, et dans les visites, qu'on apprend à juger la société. Ma chère, ces braves gens qui pourraient vivre fort doucement et fort agréablement dans leur pays, en s'aimant, en montrant de la bienveillance les uns pour les autres, ne sont occupés qu'à se préparer des amertumes et à se faire des ennemis, par la fureur de médisance dont ils sont continuellement animés. Ils se plaignent tous de leurs plus intimes connaissances, leurs plus intimes connaissances se plaignent d'eux, et ils ont tous raison. Enfin jusqu'à des jeunes personnes élevées ensemble, amies, à les entendre lorsqu'elles se parlent, comme nous le sommes toutes deux, qui, à peine éloignées, se trahissent, se déchirent sans seulement paraître y songer! Elles ne se ménagent même pas toujours lorsqu'elles sont réunies devant le monde; là, si l'occasion se présente pour l'une ou l'autre de faire briller son esprit aux dépens de sa compagne, elle n'y manque pas. C'est le défaut commun, on aime mieux avoir de l'esprit que des amis. Il me semble pourtant que rien n'est plus spirituel que de se faire beaucoup aimer. Lorsqu'il te vient une de ces bonnes et fréquentes inspirations qui donnent à tout le monde l'envie de t'embrasser, n'es-tu pas comme nous tous, chère Pauline, cent fois plus heureuse que si tu avais lancé l'épigramme la plus drôle et la plus pointue qu'on ait jamais répétée dans tout le département?.... » (page 30.)

Une circonstance imprévue ayant obligé Thérèse à prolonger son séjour à D..., elle termine ainsi une lettre à Pauline:

« Je t'envoie pour Georges (Georges et Marie sont les enfans de Sourzac), un ballon, un cerceau, une brouette, afin qu'il puisse développer ses bras, ses jambes et satisfaire ses goûts de terrassier. Sourzac, qui ne néglige rien, a désigné lui-même ces jouets; il m'a bien défendu d'y joindre des images et des bonbons. Le mouton est pour Marie: celui-ci sera de meilleure société et plus complaisant que le mouton naturel dont je lui fis un si maladroit cadeau l'an passé. La robe est pour notre vieille Catherine; tu lui diras que j'ai eu bien du plaisir à la faire moi-même, et que je serai sa couturière tant que ses pauvres mains impotentes seront incapables de faire autre chose que le signe de la croix. Tu donneras le tabac et la tabatière ornée du portrait de Bonaparte, au père Simon, et tu l'assureras que Monseigneur, à qui j'ai soumis son cas de conscience, loin de trouver mauvais qu'il fasse tous les jours une prière pour l'empereur, veut qu'il prie aussi pour lui. Monseigneur a été enchanté de la piété simple et vraie de ce digne homme. Si le champ de Madelon a été ravagé par les derniers orages, dis-lui qu'elle peut mener sa vache dans notre pré. Supplée à ce que j'oublie. Je ne suis pas inquiète sur le sort

de nos pauvres, puisque je t'ai laissée près d'eux; mais j'ai hâte de les revoir. La patience de ces braves gens, qui savent souffrir avec tant de courage, et qui sont si riches devant Dieu du dénuement qui les fait si misérables devant nous, est une des choses qui me manquent le plus. A peine ai-je pu visiter un pauvre ici, où il y en a tant; ce n'est pas l'usage d'aller chez eux : quelqu'un, surtout une jeune personne qui le ferait un peu fréquemment, risquerait de passer pour très singulière; on l'accuserait, si elle était surprise, d'y mettre de l'ostentation, et les autres en mettraient à ne pas l'imiter. On donne, lorsqu'on y pense, quelque chose au curé; puis, tout est dit! Ma chère, que cela fait mal, quand on sait combien l'aumône d'une parole compatissante ou d'un bon conseil est plus précieuse que le don d'une somme d'argent! Ah! bien heureuses sommes-nous d'être chrétiennes!... » (page. 60.)

Pauline, en lui répondant :

« ..... J'ai fait tes commissions; à ce propos j'ai une usurpation à te dénoncer. Lorsque je suis arrivée chez la vieille Catherine, j'y ai trouvé une pauvre femme du village voisin, réduite à la dernière misère et atteinte d'une maladie de langueur qui la met dans l'impossibilité de travailler. Catherine l'a recueillie dans sa cabane; elle la soigne, elle la nourrit depuis trois mois. Comment a-t-elle pu faire? c'est son secret, ou plutôt c'est le secret du bon Dieu. Catherine, lui ai-je dit, vous marchez sur les brisées de Mademoiselle Lacroix; Thérèse ne sera pas contente, lorsqu'elle apprendra ce que vous faites. — Croyez-vous? m'a-t-elle répondu tout interdite; mais, Madame, ce n'est pas ma faute, si je me suis permis cela. — Et de qui donc est-ce la faute? ai-je demandé. — Dam! s'est écriée Catherine me montrant sa malheureuse compagne, c'est la faute des fièvres qui empêchent celle-là de travailler. Je n'ai pas pensé que ce qu'on me donnait pût être pour moi seule, quand j'ai vu combien d'autres en avaient besoin. D'ailleurs, ajouta-t-elle tout bas et mystérieusement, la pauvre femme, lorsque je l'ai rencontrée, ne savait pas seulement son *Pater;* c'est ce qui m'a décidée à la prendre tout de suite, car elle pouvait mourir sans être seulement en état de dire: Dieu soit béni! — Et maintenant, Catherine? demandai-je les larmes aux yeux. — Oh! maintenant, reprit l'excellente créature avec une explosion de joie céleste, elle sait le *Pater,* l'*Ave,* le *Credo,* tout! Je vais la conduire à confesse un de ces jours.

« Ma chère, si tu l'avais vue! elle était rayonnante. Je pressai avec un véritable respect ses mains infirmes, et appelant Georges, qui jouait à la porte, je priai la bonne femme d'embrasser mon enfant.

« Tes cadeaux sont charmans, mais ils ont rendu Georges bien malheureux les premiers jours. Embarrassé de toutes les joies qui s'offraient à lui, et ne sachant se décider pour aucune, il avait pris le parti de s'asseoir au milieu du cerceau, le ballon sur ses genoux et la brouette sous ses yeux. Dans cette position, il me regardait d'un air triste, et disait : Petite mère, je ne m'amuse pas! Voilà, j'espère, de la haute philosophie. Le lendemain, il s'est montré bien plus philosophe encore, en renonçant à ses méditations pour faire selon son caprice, courir le cerceau, bondir le ballon, rouler la brouette. Le mouton de Marie a détrôné sur-le-champ les poupées, les ménages et les hannetons qui étaient fort en vogue; elle le caresse, le sermonne, le promène, et ne veut le quitter ni jour, ni nuit; le difficile est de lui persuader qu'il n'aime pas la soupe; elle tiendrait beaucoup à lui en faire manger. Mes deux enfans se développent d'une manière charmante; tu les trouveras bien changés. Georges sait maintenant sa prière, et va le matin, de lui-même, demander à papa Jésus la grâce d'être bien sage pendant toute la journée. Pour Marie, c'est la fleur la plus fraîche de nos jardins, l'oiseau le plus jaseur de nos bois, le plus joli des démons, le plus espiègle des anges, et, comme le dit le père Simon, son grand ami, une véritable faribole en chair et en os. Nous nous divertissons tous les trois tant que la journée dure à des conversations, dans une langue à nous, que je trouve les plus spirituelles du monde. Il n'y a pas en France un seul grammairien capable d'inventer les jolis mots dont ils parsèment leurs discours. Exem-

ple : ce matin, Georges a créé, sans se gêner, le verbe *réchaudir*. Cherche un académicien qui t'en fasse un plus charmant, plus rationnel, et surtout qui le prononce comme mon garçon. Mes deux petits chérubins! depuis que je suis seule avec eux, je nose plus répéter la terrible prière de Sourzac ; je n'ai plus le courage de demander à Dieu qu'il les fasse mourir plutôt que de les laisser se souiller par un seul péché mortel. Et pourtant Sourzac a raison! mais il y a toujours dans la tendresse des mères quelque chose de personnel et d'étroit qui tient de l'instinct animal. Nous avons beau être chrétiennes, il nous faut un mari pieux pour élever nos enfans; nous, nous serions toujours au moment de les perdre pour vouloir trop les garder. Ah! ce n'est pas sans but et sans raison que l'homme est privé de toutes ces chères et saintes souffrances de la maternité, qui nous attachent si fort. Chacun son rôle, chacun sa peine. Dieu n'eût pas demandé à Sara le sacrifice d'Isaac; mais le père offrant son fils est plus grand dans sa tendresse que la mère qui veut mourir pour lui. »

« Adieu, je n'en suis pas moins heureuse d'être poule. Voici ma couvée qui rentre au perchoir. J'entends Georges et Marie crier doucement vers moi. Je t'embrasse bien vite. J'aurais à t'annoncer un miracle que je le remettrais à demain. » (p. 65.)

Y a-t-il rien de plus gracieux et de plus vrai que ce langage, et n'est-ce pas une heureuse diversion aux choses sérieuses que voici maintenant :

« .... Ce qui m'épouvante surtout, écrit à Sourzac Saintive ébranlé et à demi convaincu, c'est l'austérité de vos principes à l'égard de tous les entraînemens humains : ce joug impossible que vous voulez étendre sur le cœur, sur l'intelligence, sur les sens; cette compression rigide des plus doux penchans comme des plus nobles instincts, que vous forcez pêle-mêle à descendre dans l'*in pace* du silence et des privations, avec ce qu'il y a de mauvais en nous. Toutes les choses à quoi il faudrait renoncer, et qui cependant ne sont point des crimes, m'apparaissent, même celle que je dédaignais auparavant, si séduisantes, si belles, qu'au moment de leur dire adieu, je les rappelle avec amour et me jette à la poursuite de ces visions avec ivresse, comme si je ressaisissais la vie... » (p. 127.)

« Le renoncement que vous me demandez me paraît bien plus difficile que le renoncement à la vie. Au moins, par la mort, tout descend à la fois dans la tombe, tandis que le chrétien, tel que vous le faites, se survit à lui-même, et promène parmi les hommes le triste sépulcre où sont à jamais enfermées les cendres de tout ce qui fut la vie. O ciel! une conversion comme vous l'exigez, c'est la mort moins le repos, c'est l'ennui par-dessus la mort! Quoi! rester dans le monde, spectateur oisif, sans prendre part à rien de ce qui s'y passe! n'y avoir plus de plaisirs, plus d'espérance, plus de colère, plus d'inquiétudes, n'y plus aimer! Êtes-vous donc des hommes, vous qui parlez ainsi? Agenouillés devant l'autel, y avez-vous versé tout le sang de vos veines, pour y prendre un sang nouveau? »

Sourzac à Saintive.

« Que n'êtes-vous ici! Je voudrais vous serrer dans mes bras, mon frère. Moi vous enlever l'espérance et l'amour! c'est tout ce que je veux vous donner au contraire; c'est ce que je veux vous donner pour la vie et pour l'éternité. Espérance impérissable, impérissable amour; c'est le sublime partage des enfans de Dieu, c'est votre héritage et le mien, c'est la source de vie où je veux vous conduire, c'est votre royaume plein de contentemens et de merveilles dont je veux vous montrer le facile et lumineux chemin....

« ..... Une passion surtout vous retient; passion d'ignorance et de jeunesse, passion fatale, que le démon a parée de toutes les séductions pour en former la première et la plus large route de son enfer, lui donnant jusqu'à des apparences de dévouement et de grandeur, et profanant à sa louange les noms les plus saints, pour attirer et retenir même des âmes élevées et fortes dans ses fers honteux. Cette passion, je la désigne assez, mais je répugne à lui donner le nom dont le monde l'appelle, car ce que vous nommez l'amour, n'est pas l'amour, et n'en est pas l'ombre, et c'est à cet amour-là, je m'en vante et j'en glorifie Dieu, que

nous autres chrétiens, nous ne croyons pas! Non! nous n'avons pas changé de nature au pied des autels; Dieu n'a pas mis dans nos veines un sang moins rapide, ni devant nos yeux des objets moins séducteurs; il ne nous a pas pétris pour la croyance, pour la prière, pour la paix où nous sommes, pour le ciel où nous irons, d'une autre chair et d'une autre boue que vous-même. Mais nous implorons de lui et nous recevons la grâce de connaître le péché lorsqu'il nous assiége, de le détester encore lorsque nous y succombons; nous n'appelons ni une vertu, ni une religion, ce qui n'est qu'un penchant mauvais de la nature mauvaise. Et quand je dis que nous ne croyons pas à l'amour humain, je me trompe, nous y croyons comme au mal, mais nous ne le divinisons pas, nous qui voulons nous élever jusqu'à l'amour céleste, dont l'objet est Dieu même, et dont la source jaillit intarissable de l'âme restée chaste ou redevenue telle par la pénitence et le renoncement. Oh! que vous vous trompez, quand vous attribuez à je ne sais quelle froideur impossible, à je ne sais quelle paralysie du cœur le dédain que nous faisons voir pour toute cette folie de la chair déréglée que vous nommez l'amour! Si votre amour nous trouve plus forts que ses séductions, ce n'est pas que notre cœur soit vide, c'est au contraire qu'il est trop plein; ce n'est pas que nous ne sachions point aimer, c'est que votre amour, avec toutes ses extravagances, tout son dévouement, toute son idolâtrie et tout son misérable feu qui passe, nous semble ce qu'il est en vérité, bien rapide pour une âme immortelle, bien égoïste pour une âme dévouée, bien froid pour toutes les flammes qu'il jette, bien ridicule pour tout le bruit qu'il fait. Je vous souhaite de savoir un jour de quel œil on le regarde après une prière à l'autel de Marie. Dès à présent, que votre seule raison vous le fasse apprécier.

« En quoi diffère-t-il donc de toutes les autres passions sensuelles, ce sublime amour si vanté, si chanté, si glorifié? On sacrifie tout à l'objet qu'on aime? — Mais l'intempérant sacrifie tout à l'intempérance; le joueur immole au jeu repos, fortune, famille, honneur; l'ambitieux voue à l'ambition son âme et sa vie, et vous avez quelques amis qui ont fait d'héroïques sacrifices, qui se sont ruinés même pour des femmes de théâtre et des chevaux de course. L'amour et toutes ces sottises me semblent avoir identiquement le même héroïsme et la même grandeur; ils me paraissent dignes de la même estime et de la même pitié. Que le but poursuivi, que l'idole encensée, soit une femme ou un cheval, que la chose désirée soit une satisfaction de glouton, ou une satisfaction de glorieux, ou une satisfaction d'impudique, c'est toujours une satisfaction égoïste, à laquelle on tend sans vergogne, au mépris de toutes les lois de la dignité humaine, au mépris de l'humanité, lorsqu'elle fait obstacle à ces désirs sauvages qu'il faut anathématiser ensemble, ou qu'il faut tous admettre et respecter.

« Vous êtes jeune, vous n'avez point encore d'ambition; vous n'estimez ni le luxe, ni le jeu, ni les joies de la débauche grossière; toutes ces choses vous semblent misérables, vous les condamnez volontiers; mais vous aimez peut-être, et cela vous suffit pour exalter l'amour. C'est bien; mais voici que les autres réclament! Ils entendent aussi, dans le fond de leurs entrailles, cette voix *éloquente et persuasive* de la nature à laquelle vous voulez obéir. Ils disent que Dieu, ou la nature, qui vous fait pencher vers l'amour, les pousse aux émotions du jeu, aux ardeurs de l'ambition, leur fait un besoin impérieux des joies de la table, de l'éclat du luxe et des enivremens d'une autre espèce d'amour qu'ils éprouvent avec frénésie pour les comédiennes et pour les chevaux; que leur répondrez-vous? Et que répondrez-vous à tous les scélérats du monde qui viennent au nom du même principe justifier leurs concupiscences effrénées, lesquelles, pour différer à certains égards de la vôtre, n'en sont pas moins les sœurs, toutes filles comme elle de cette sainte nature formée par Dieu? Et savez-vous, Saintive, que s'il est une passion lâche, féroce, implacable entre toutes, et plus fréquemment que toutes sans excuse, c'est celle que vous vous êtes réservée? Le jeu, l'ambition, le luxe, l'intempérance, le vol et mille autres crimes peu-

vent ne perdre que le malheureux qui s'y abandonne; l'amour seul a toujours un complice. Qu'il s'appelle adultère, séduction, impudicité, c'est toujours un double forfait qu'il présente aux regards épouvantés, un forfait médité plus longuement qu'aucun autre, accompli au moyen d'un plus ignoble échafaudage de trahisons, de mensonges, de bassesses; infamie revêtue d'infamies! Et cela pourquoi? quel sentiment vous décide à tant d'actions odieuses? Ah! vous n'osez l'avouer, mais l'enfer le sait et Dieu vous le reprochera. Non! ce n'est pas le malheureux objet de vos désirs, c'est vous seul dont vous cherchez la satisfaction et le bonheur. Celle que vous aimez, vous ne voudriez point la voir heureuse sans vous! dût l'aveu de votre passion troubler pour jamais sa vie, jamais vous ne voudriez, dès que vous concevez l'ombre d'une espérance, en enfermer au fond de votre cœur le fatal secret. Périsse son repos, son honneur, sa vertu, pourvu qu'elle vous aime ou qu'elle sache du moins que vous l'aimez! A défaut d'amour, vous voudrez encore lui inspirer des regrets; si vous ne pouvez lui arracher un crime, il faut que vous lui arrachiez des larmes, et tout votre dévouement n'ira jamais jusqu'à ne pas souhaiter de l'avilir. Mais l'avez-vous perdue, c'est alors surtout que vous n'avez plus souci de ses douleurs; vous oubliez vos promesses et vos sermens plus vite qu'elle n'oublia ses devoirs. Voilà, Saintive, et vous le savez, la générosité, la grandeur, la religion de l'amour.

« Les poètes, il est vrai, et les femmes auteurs en font d'autres peintures. J'ai moins d'expérience qu'eux, et toutefois j'affirme qu'ils mentent. Dès que la passion se mêle dans les affections humaines, l'impureté s'y joint, le crime y accourt, et avec le crime ces horribles souffrances qui n'expient rien.....

« Croyez-moi, Saintive, mon frère, aimez Dieu, pratiquez sa loi; vous saurez alors ce que c'est que l'amour et ce que c'est que le saint orgueil et le saint bonheur de l'amour; vos affections ne seront plus bornées par cette égoïste sensualité qui attache l'homme du monde à l'éclat d'une beauté fragile, aux caprices d'un cœur souvent pervers; elles embrasseront dans le ciel l'immuable beauté de Dieu, et sur la terre l'immensité de vos frères, quels qu'ils soient, mais surtout de vos frères coupables et de vos frères malheureux. Chérir les hommes sans vanité intérieure, sans espérer ni vouloir de récompense terrestre, sans attendre d'eux ni renom ni retour, sans se dire que l'on surpasse en vertu le pauvre et l'ingrat, à qui l'on partage sa fortune et son temps; chérir les hommes comme soi-même, c'est-à-dire leur faire tout le bien que l'on se souhaite et leur pardonner même les torts que l'on ne se pardonne plus; être secourable aux infortunés, doux et clément aux mauvais; courir dans l'ombre et le silence après les misères à soulager, comme on courait jadis après l'éclat des fêtes et des triomphes; s'asseoir au chevet déserté du pauvre, porter l'espérance et le repentir dans le cachot du prisonnier, travailler, enseigner, donner, souffrir, et dans la prière du soir, lorsque l'on offre humblement à Dieu ces journées pleines d'œuvres, lui demander encore pardon du bien que l'on n'a pas pu faire, et du bien que l'on a mal fait; implorer sa grâce pour mieux faire à l'avenir, se tenir prêt à ses châtimens, se confier en sa miséricorde, se reconnaître indigne de l'amour immense qu'il a pour nous. Voilà aimer, voilà se dévouer, voilà l'amour tel que les chrétiens le comprennent! et tous y tendent du moins, si tous ne s'y élèvent pas. Or, dites-moi ce qu'ils doivent penser, ayant devant eux ce but sublime, de l'amour de vos Clitandre et de vos Céladons? Amoureux d'un ruban et d'une livrée, amoureux des dés et des cartes, amoureux d'un cheval de race, amoureux de Julie d'Estanges, amoureux du Cuisinier royal; vous êtes bien venus vraiment à vouloir que nous nous distinguions dans vos folies, pour leur assigner une préséance et un rang d'honneur! Ne rampez-vous pas tous dans la fange des sensualités pour y saisir l'objet de vos acerbes convoitises? De quelle utilité, de quelle gloire êtes-vous au monde et à vous-mêmes, et pourquoi ne vous confondrait-on pas dans la même douloureuse pitié? Ah! c'est déjà beaucoup de vous plaindre, n'exigez pas qu'on vous honore.

« Je vous outragerais de supposer qu'une existence occupée des œuvres et de l'amour de Dieu vous parût encore vide, et, comme vous dites, une sorte de mort dans la vie. C'est lorsqu'il est encombré des broussailles et des eaux dormantes du vice que le cœur humain se dessèche dans sa stérilité ; portez-y courageusement le fer et la flamme de la foi, livrez-le sans réserve à ces ouvriers de l'Évangile, qui labourent et qui sèment, une vertu puissante viendra fleurir à la place de tout mauvais penchant déraciné, et sur ses branches vous entendrez le chant des bonnes pensées, ces joyeux oiseaux qui, comme la prière, vont et reviennent toujours de l'âme au ciel. Vous craignez la tranquillité et de ne plus prendre part à ce que font les hommes ; vous prendrez part à ce que font les anges, et les hommes, hélas ! vous occuperont toujours assez. Sachez que la vie chrétienne est un combat continuel. Maîtrisé par les passions, toute l'agitation qu'on peut prendre est celle de l'esclave dans les fers. Sous la loi de Dieu, au contraire, liberté complète ; mais liberté qu'il faut toujours défendre, car toujours l'ennemi est là. Vous regrettez d'avance vos inquiétudes ; je vous attends à vous voir inquiet de votre salut ! Non, vous ne serez plus un sépulcre vivant, vous ne serez point cet invalide jeté à l'écart sous l'ombre de ses drapeaux déchirés ; vous ne serez point ce vainqueur chagrin et morose qui regrette, dans l'ennui de ses triomphes, les travaux de la guerre et jusqu'aux dangers de la défaite. L'ennemi, je vous le dis encore, sera toujours là. Une seule prière, ni un seul jour, ni cent prières, ni cent années, n'abattront pas sans retour votre égoïsme, votre orgueil, et en tout cas n'expieront jamais suffisamment à vos propres yeux le faix de vos injustices passées. Point de sommeil, point d'oubli : il faut diminuer le nombre effrayant des peines qu'on a méritées, augmenter celui des récompenses qu'on espère. Mais ce n'est plus ici le sombre combat des cupidités humaines qui se livre pour je ne sais quel triomphe dont chaque victoire diminue la durée, dont chaque jour amoindrit l'éclat ; vous combattez au chant des cantiques et les yeux levés vers le ciel pour la couronne immarcessible des saints. »

Saintive est allé passer quelques jours à la campagne de Sourzac ; il en donne ainsi la description dans son journal :

« De la maison de Sourzac on entend les cloches de Fraisières, et l'on voit fuir une petite rivière qui n'a pas de nom sur la carte, mais qui doit conserver une place bien chère dans la mémoire de tous ceux que le hasard de leur route a menés sur les bords. L'Agnèle, limpide, ombreuse et fraîche, aventureuse comme un lutin, capricieuse comme une chèvre, là sautant sur une barrière de rochers, plus loin s'endormant dans les herbes, affectant ici des airs de fleuve ; et là-bas, indolent ruisseau qui se laisse traverser par les bergers et les enfans. Décente et fière d'ailleurs en ses plus grands écarts, ne s'éloignant jamais de la double rangée de beaux arbres qui voilent son cristal pudique et lui mesurent le soleil, le vent et le bruit. Ce sont les hauts peupliers fiers et frêles parvenus, tout vains de voir ce qui se passe au sommet des collines ; les saules vieux et penchés, tristes comme la sagesse, sachant comme elle couronner d'une abondante verdure un corps chancelant et ruiné, les ormes chargés de feuilles, les chênes peuplés d'oiseaux, les ronces sauvages, tribu de sœurs timides qui s'enlacent pour se soutenir et se défendre, armées d'épines bien noires pour dérober la laine des moutons dont elles n'ont pas besoin, que pour protéger leurs fleurs d'un jour, le liseron qui grimpe à leurs branches, la véronique épanouie à leurs pieds, l'oiseau blessé qui trouve un refuge assuré sous leur abri. »

« De chaque côté de l'Agnèle s'étendent, au milieu des accidens de terrain les plus variés, des forêts de châtaigniers, de gras pâturages, des bois de charmes et de chênes, des champs sans ombre où le soleil mûrit le maïs et la vigne. C'est une floraison perpétuelle, une reproduction sans fin, une solitude pleine de mouvement, un silence plein de langage. L'aubépine, la violette, la marguerite d'argent, le genêt d'or, la bruyère chère aux abeilles, la savonule parfumée, la menthe et le baume, les mille petites fleurs élégantes qui s'élèvent sur l'herbe ou se cachent dans les haies, remplissent de vagues senteurs ces lieux ignorés. Le

lièvre, le ramier, le merle, la bergeronnette y trouvent des asiles bien rarement troublés; seul dans la saison d'automne, le robertier, cet ortolan sans gloire, victime de ses orgies de maïs et trop gras pour fuir, offre au chasseur une proie exquise et facile. Il se laisse stoïquement assassiner sur le lieu même de ses festins. Une feuille de vigne lui sert de linceul, et il vient avec la grive pleine de genièvre, égayer d'un mets seigneurial la table du plus pauvre paysan. »

Au dénouement, lorsque Thérèse entra au couvent, que Saintive revient entièrement à Dieu, que Sylvie d'Adronne, Edmond Lavaux, et tant d'autres, restés dans le monde, y oublient trop souvent leurs devoirs, l'auteur suppose que l'on entend le cantique des anges gardiens : « Gloire à vous, mon Dieu! s'écrie l'ange de Thérèse, je n'aurai plus désormais le spectacle du monde et je n'éprouverai plus pour l'âme que vous avez confiée à ma garde les craintes que le monde m'inspirait. Ainsi donc, Seigneur, j'habiterai votre maison, et mes frères du ciel, vos ambassadeurs, que je dois rencontrer ici-bas, ne m'offriront plus un front soucieux! Je leur verrai, parmi les créatures mortelles, le visage calme et serein, qu'ils gardent devant vos élus, et moi, comme eux, je cesserai de frémir dans l'attente de votre heure, de cette heure inconnue et formidable, où le messager de vos miséricordes devient tout-à-coup à votre tribunal, ô juge terrible! l'accusateur de l'âme pour laquelle il vous implorait naguère et que ses conseils n'ont pu sauver. »

L'ange de Sylvie, d'Edmond, etc. « Et nous, Seigneur, verrons-nous luire le jour de vos miséricordes? hélas! nous sommes les anges affligés de ceux qui ne vous bénissent point. Ils ont fermé l'oreille à nos avis rejetés sans cesse, et voici déjà long-temps qu'ils ne nous entendent plus, et qu'aux accens de notre voix, loin de penser à vous, ils se précipitèrent, pour échapper à cette voix importune, dans les tumultes du péché. Rien ne les avertit de vos grandeurs, rien ne leur parle de leurs devoirs, ils sont aveugles, ils sont sourds; l'abîme les attire sans les effrayer, et, pleurant près d'eux en songeant que vous lisez dans leurs âmes, nous voudrions être aveugles et sourds comme eux. Cependant, Seigneur, ne nous retirez pas, laissez-nous près de ces infortunés. Nous attendons le jour des humiliations et des souffrances. Quand le monde qu'ils aiment et qui les perd s'éloignera d'eux, nous leur dirons que vous pardonnez toujours et que toujours vous aimez. »

L'ange de Saintive : « Espérons, mes frères! quelles n'étaient pas les offenses et l'endurcissement de celui que Dieu va bientôt absoudre! Le nombre de ses crimes l'épouvante, et il ne peut se les rappeler tous, mais avec ceux qu'il confesse, Dieu lui remettra ceux qu'il oublie. Seigneur, nous sommes les enfans de vos merveilles; nous avons contemplé les profondeurs de votre puissance infinie, vous nous avez révélé les secrets qui font tressaillir d'admiration les archanges et les saints dont le cantique éternel retentit autour de vous : mais le secret que nul ne peut pénétrer est celui de votre amour. »

F. Lallier.

PHILOSOPHIE CATHOLIQUE DE L'HISTOIRE, ou L'HISTOIRE EXPLIQUÉE; Introduction renfermant l'Histoire de la Création universelle; par le baron Alex. Guiraud, de l'Académie Française [1].

DEUXIÈME ARTICLE [2].

Le second volume de la *Philosophie catholique* révèle toujours la conception facile et hardie de l'auteur, ainsi que la droiture de ses intentions. On se sent à l'aise lorsqu'on s'adresse à des esprits d'un caractère aussi honorable. L'amour ardent et désintéressé de la vérité et le désir du bien qui les inspirent, dispensent de cette recherche minutieuse de précautions qui voilent trop souvent la pensée et arrêtent la parole sur les lèvres. Ils demandent comme un acte de justice qu'on réponde à la franchise de leur langage. Voyageurs intrépides, conduits par la passion de savoir en des régions

[1] 2 vol. in-8°. Paris, Debécourt. Prix : 15 fr.

[2] Voir le 1er art. sur le tome I, dans notre volume VIII, p. 33.

inexplorées, ils sont toujours prêts à confesser leurs écarts et à bénir la main qui les remettra dans la voie. Athlètes généreux, descendus dans l'arène pour hâter le triomphe de la vérité et de la justice, ils tourneront leurs coups contre eux-mêmes, s'ils reconnaissent qu'ils ont trompé leur noble destinée et prêté des armes à l'erreur. Nous dirons donc à M. Guiraud, sans réticence et sans détour, ce qui nous aura paru digne de blâme dans son ouvrage. Nous nous arrêterons toutefois à ce qu'il y a de plus frappant et d'essentiel. Les questions qu'il agite ou qu'il touche en passant, sont trop multipliées et trop importantes pour qu'il soit possible de relever dans un article toutes les inexactitudes qu'il a commises, ou de combattre toutes les erreurs dans lesquelles il a eu le malheur de tomber.

La conception fondamentale de son système, lequel se rattache à la condition présente et à la destinée future de la nature humaine, est celle relative à l'état de l'homme primitif. Il nous représente Adam, au sortir des mains de son créateur, complet dans sa nature et pouvant seul remplir toutes les fins pour lesquelles il avait reçu l'être, et Ève, non pas seulement comme une création secondaire, mais encore comme le triste résultat de la dégradation volontaire de l'homme, dégradation qui eut deux degrés, le premier dans le désir qu'il exprime d'avoir une aide semblable à lui, et le second dans le sommeil ou la défaillance à laquelle il se laissa aller; de sorte qu'avant sa chute l'homme *n'était déjà plus entièrement à Dieu, il était tombé hors de Dieu dans la nature matérielle. La dégradation commencée par le sommeil est continuée par la création de la femme jusqu'à ce que le péché la décide d'une manière plus complète.*

Nous demanderons à M. Guiraud, où il a puisé des notions aussi étranges. Dans une question aussi grave que celle qui touche à l'état primitif de la nature humaine, et qui se rattache, par conséquent, aux principes de la religion, il n'est pas permis de s'écarter du sentiment commun des pères et des docteurs de l'Église. Un système d'explication des faits primitifs doit toujours avoir sa règle non seulement dans les croyances chrétiennes formulées par des décisions solennelles, mais encore dans les opinions générales qui se lient à ces mêmes croyances, bien qu'elles n'aient ni la même sanction, ni la même autorité; opinions invariables et sûres qui sont comme un reflet de la vérité de la foi, et, si nous osons le dire, un écho de la parole même de Dieu. Or, selon la pensée chrétienne, la nature humaine n'avait pas reçu sa dernière perfection dans la création du premier homme, et la femme, loin d'en constater la dégénération, en devait être le complément harmonique.

M. Guiraud s'élève contre cette notion, et pourquoi? A-t-il trouvé dans les conciles, les pères et les écrivains ecclésiastiques des témoignages imposans qui les combattent? il aurait dû les produire. A-t-il pensé qu'en s'écartant de l'opinion commune, il offrirait l'histoire de la chute de l'homme sous un point de vue plus rationnel et plus philosophique? Dans ce cas, il aurait substitué la raison humaine au sentiment général des chrétiens. Pour satisfaire les fantaisies de cette raison inconstante et superbe, il aurait heurté les idées reçues et alarmé les convictions religieuses; pour donner une direction plus large aux esprits, il aurait brisé la règle. Ce ne sont pas là les conseils de la sagesse chrétienne.

Mais enfin pourquoi M. Guiraud répugne-t-il à admettre ce que l'on a cru jusqu'ici dans l'Église chrétienne? Y a-t-il rien vu qui contredise les principes d'une saine philosophie? L'ouvrage de la création qui s'était perfectionnée progressivement jusqu'à la l'apparition de l'homme, ne pouvait-il pas suivre la même loi jusqu'à la création de le femme? Pourquoi vouloir renverser l'ordre établi et trouver une décroissance de la nature humaine là où tout le monde voit une addition complémentaire? Qui a jamais imaginé, par exemple, que Dieu amena les animaux à Adam, non pas pour qu'il leur imposât leurs noms, mais pour le soumettre lui-même à une épreuve monstrueuse, en s'assurant s'il ne voudrait pas s'unir à la bête? Ce sont là des conceptions que le bon sens doit repousser. Où l'auteur a-t-il vu que le sommeil d'Adam fut une défaillance de la nature humaine? Les docteurs de l'É-

glise ne le pensent pas. Ils prennent ce sommeil pour un état mystérieux durant lequel Dieu révéla au premier homme une des grandes merveilles de la loi nouvelle figurée dans la création de la femme. Les Septante l'appellent une *extase*, et saint Augustin nous représente Adam au sortir de son sommeil, rempli de l'esprit prophétique, et annonçant dans l'union de l'homme et de la femme, l'union de Jésus-Christ avec son Église [1].

L'auteur est tombé dans l'exagération au sujet du mode de propagation de l'espèce humaine, dans l'état d'innocence, et s'est laissé entraîner ensuite à des conséquences erronées. Qu'il eût pensé avec saint Grégoire de Nysse, et saint Jean-Chrysostome, qu'une union plus pure et plus relevée que celle qui se fait par les organes de la génération eût été pour nos premiers parens le moyen de se perpétuer sur la terre, l'on n'eût rien trouvé à reprendre : mais donner, en cette matière, une opinion, toute respectable qu'elle puisse être, comme une vérité incontestable, en faire la base de tout un système et condamner ouvertement l'opinion contraire comme une erreur dangereuse pour l'humanité, voilà ce qui ne peut se tolérer. Il nous semble que lorsque, sur une grave question, les plus grands docteurs de l'Eglise sont partagés de sentimens, la sagesse commande de s'abstenir ou de ne produire sa pensée qu'avec réserve. L'auteur doit savoir que saint Augustin, qui avait cru que l'union de l'homme et de la femme eût été spirituelle [2], a eu soin de rétracter ce sentiment et d'embrasser l'opinion contraire, suivie depuis par le grand nombre des théologiens, et en particulier par saint Thomas.

Mais les conséquences que l'auteur tire de son opinion sont plus condamnables que l'opinion elle-même. Il nous permettra de les indiquer seulement. Entreprendre de les réfuter, ce serait dépasser les limites d'un article. Il prétend donc, s'appuyant faussement sur saint Thomas, que le mode actuel de génération *constitue toujours une infraction à la loi de Dieu* [1]; que par conséquent *il est hors des voies naturelles et contraire aux lois constitutives de l'être* [2]; que si le mode actuel de génération est celui qui a été institué de Dieu avant le péché, les hérétiques ont raison de condamner le célibat [3]; que les hérétiques qui ont prescrit le mariage, ont été condamnés *plutôt à cause des conséquences que leur immoralité déduisait de leur doctrine, que pour cette doctrine elle-même, que cette doctrine semble être adoptée par les Pères, du moins en principe* [4]; que *l'homme a été créé primitivement mâle et femelle, c'est-à-dire doué des deux facultés active et passive nécessaires à toute génération sensible* [5]; que l'organe de la génération a pris plus de part au péché que celui de la nutrition [6]; que la virginité est au-dessus du mariage, parce que l'acte générateur est une infraction à la loi primordiale [7]; que la transmission du péché originel est inexplicable, si l'acte de la génération n'est un péché [8]; *que la concupiscence de la chair est devenue le péché même.*

Nous signalerons encore des erreurs plus ou moins graves, dans lesquelles l'auteur est tombé sur d'autres points de la doctrine chrétienne qui ne se rattachent pas aussi immédiatement à son système sur l'état primitif de l'homme. Il avance que *la connaissance du mal est le privilége de la Divinité* [9]; que *tout ce qui émane de Dieu ne saurait être inintelligent* [10]; que si Adam, après sa chute, eût mangé du fruit de l'arbre de vie, *il eût communiqué l'immortalité à la souillure* [11]; que d'après la doctrine de saint Augustin et de l'Eglise, *il est évident que partout où la grâce de la rédemption n'agit pas, la tyrannie de Satan possède et agit* [12]; que *toutes les fois* que la volonté *tourne au bien, c'est la grâce qui l'y a provoquée* [14]; que la liberté de l'homme serait anéantie, si Dieu préagissait toujours [14]; *qu'il est dans la nature d'une cause libre de produire ses actes par elle-même, sans*

[1] Hinc est quod evigilans, tanquam prophetiæ plenus, cùm ad se adductam mulierem suam videret, eructavit continuò quod magnum sacramentum commendat Apostolus. *De Genes. ad litt.*, lib. IX, c. 19, t. III, col. 408, édition de Migne.

[2] *De Genesi contra Manich.*, lib. I, c. 30; *ibid.*, col. 187.

[1] P. 45. — [2] P. 49. — [3] Ibid. — [4] P. 53. — [5] P. 93. — [6] P. 150. — [7] P. 56. — [8] P. 166. — [9] P. 117. — [10] P. 182. — [11] P. 217. — [12] P. 276. — [13] P. 316 — [14] P. 283.

avoir besoin d'une cause extérieure, et que la puissance de Dieu ne court aucun risque d'être méconnue dans la question de la liberté des créatures [1]; que la science de Dieu est successive comme la création des êtres [2]; que Dieu a limité sa puissance de prévoir comme il l'a fait de celle de créer [3].

L'on comprendra qu'une simple indication des principales erreurs répandues dans l'ouvrage de M. le baron Guiraud doit, pour le moment, suffire, et que la réfutation que l'on voudrait en faire serait un trop long travail. Lorsque, dans un livre d'une certaine étendue, l'on considère les questions fondamentales de la Religion sous un point de vue défectueux, on entre dans une voie d'égaremens dont on ne peut prévoir le terme. La fécondité de ces vérités primitives est, dans un sens contraire, communiquée aux erreurs dans lesquelles nous sommes tombés, d'où il résulte une filiation de notions fausses, inexactes, étranges, qui entraîne l'esprit et le force de s'égarer toujours davantage. Nous avons alors perdu le fil conducteur qui nous dirigeait, et voilà que nous allons à tâtons dans les ténèbres, prenant les lueurs éphémères que nous nous créons pour la lumière du jour.

Il ne nous paraît pas possible que M. Guiraud ne reconnaisse qu'il a donné à la faculté de concevoir et de créer qui le distingue, un trop libre cours, et que, par le besoin de revêtir la partie historique de la Religion d'une forme philosophique, il s'est laissé entraîner plus loin que la sagesse ne prescrivait. Une connaissance approfondie de tous les points de l'enseignement catholique nous fait voir que la raison humaine a bien plus à prendre dans les notions simples de la croyance que dans la hardiesse et la sublimité même de ses propres conceptions et que la véritable base de toute théorie philosophique se trouve dans les vérités de la foi et dans les sentimens communs des docteurs de l'Eglise.

Nous exprimons le désir que M. Guiraud prenne nos paroles dans l'esprit qui nous les a dictées et qu'il continue de reconnaître dans notre langage cette bonne foi dont il a bien voulu nous honorer. L'admiration que nous professons pour son talent et la vive sympathie que nous inspire la droiture de ses intentions, nous donnent le droit de lui dire toutes nos pensées. Nous regrettons seulement d'avoir été forcés de nous borner à un simple et court exposé des erreurs que nous avons remarquées dans son ouvrage. Nous voudrions avoir, un jour, le temps de développer les vérités qu'il a méconnues et de traiter les questions de croyances chrétiennes dont il a donné une fausse ou inexacte solution.

UN PROFESSEUR DE THÉOLOGIE.

[1] P. 289. — [2] P. 309. — [3] P. 311.

AUX ABONNÉS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

En commençant ce *compte rendu*, nous devons annoncer que, prenant en considération le désir d'un grand nombre de nos abonnés, nous avons pris des mesures afin que le *caractère typographique* de *l'Université* fût renouvelé en entier. Ainsi notre cahier de juillet sera composé en *caractères neufs* fondus exprès pour le journal, ce qui en rendra la lecture plus facile, plus commode et la vue plus agréable. Nous convenons, au reste, que nous devions cette amélioration au zèle et à la sympathie de nos abonnés.

Quant à nos travaux, si nos lecteurs veulent bien jeter un coup d'œil sur les matériaux qui entrent dans ce volume, ils verront que nos principaux *Cours* ont été faits avec cette suite et cette continuité que l'on nous a si souvent demandées.

Le *Cours de physique sacrée* comprend cinq leçons. On nous a félicités de plusieurs côtés d'avoir fait entrer dans nos colonnes cette application claire et succincte de la science moderne à la réfutation de tous les systèmes naturalistes qui voulaient combattre notre Bible. Nous pouvons annoncer que ce cours sera toujours suivi avec la même exactitude.

Comme nous l'avons déjà dit, il sera complété par celui de M. l'abbé Bossey, *sur la théologie naturelle des Pères*; une seule leçon a été donnée de ce cours; cela tient à quelques changemens qui ont eu lieu dans la position de son auteur. Mais ces changemens ont eu pour but de le rendre plus indépendant, de manière à pouvoir consacrer presque tout son temps à ces travaux, qu'il se propose de publier avec la plus grande régularité.

On ne peut aussi qu'être très satisfait de la régularité des cours de M. l'abbé Jager *sur l'histoire ecclésiastique;* comme nous l'avions promis, chacun de nos cahier a contenu une leçon. On convient que la gravité des matières qui y ont été traitées, le *divorce de Lothaire*, les *Décrétales*, *l'élection des évêques*, sont les questions les plus controversées de l'histoire ecclésiastique; nous osons dire qu'elles ont été traitées dans *l'Université* avec une profondeur et un développement qui ne permettent plus d'hésiter sur la question de savoir de quel côté était le bon droit. Les leçons suivantes seront analysées avec un peu moins d'étendue, d'abord parce qu'elles sont moins importantes, ensuite pour pouvoir faire entrer tout le cours de cette année dans le prochain volume.

M. Rousseau nous a donné, sur les *colonies* et l'*esclavage*, deux leçons qui, comme toutes les autres, annoncent et le penseur et le praticien. Cet économiste chrétien poursuit toujours avec zèle son projet de *tribu chrétienne*; de tous côtés on l'appelle, tous le désirent; l'Algérie, la Corse, la Palestine, lui offrent les moyens de tenter ses essais d'association industrielle catholique. Mais rien n'est encore décidé; cependant les plans se dressent, et tout fait espérer que très prochainement ils seront mis à exécution.

M. Dumont n'a donné que deux leçons de son cours *sur l'histoire de France;* mais c'est notre faute, car nous avons dans nos mains la 3e, que nous n'avons pu faire entrer dans ce cahier; elle paraîtra dans le numéro prochain, et les autres suivront avec exactitude. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer avec quelle érudition, quelle richesse de détails, quelle hauteur de vues sont rédigées ces leçons : tous ceux qui connaissent ou qui étudient l'histoire de France le savent assez.

Parmi les découvertes en histoire, nous devons faire remarquer les études consciencieuses que M. Thomassy fait entrer dans son *histoire des croisades*. C'était une véritable lacune dans l'histoire de la civilisation chrétienne : les deux leçons que renferme ce volume la réparent d'une manière aussi utile qu'intéressante.

M. Cyprien Robert a continué de nous faire connaître les *monumens religieux de la Russie*, si peu connus parmi nous, et surtout l'état religieux de ces populations qui s'obstinent et s'enfoncent de plus en plus dans le schisme, et qui cependant ne pourront se soustraire à la puissance despotique de leur autocrate et avoir droit d'être appelés peuples libres, c'est-à-dire régis par des lois, que lorsqu'ils seront rentrés sous la protection de cette Église, qui est l'expression et le symbole vivant de la loi.

Comme nous l'avions promis, M. d'Ortigues a terminé son *Cours sur la musique*.

Mais ce qui aussi a dû particulièrement intéresser nos lecteurs, c'est que l'on a vu dans ce volume reparaître le nom de quelques uns de nos collaborateurs, qui trop long-temps n'avaient pu participer à nos travaux. C'est d'abord M. le *comte de Montalembert*, qui, dans un court travail, a qualifié la foi de cette noble Bretagne, comme s'il était Breton lui-même; c'est M. *Rio* qui nous a communiqué la *préface* de son livre de la *Petite Chouannerie*, véritable épopée des élèves d'un collége, enfans que l'on a envie, après avoir lu son livre, de qualifier de héros; c'est M. de *Cazalès*, qui nous raconte deux de ces faits que nos pères nommaient avec enthousiasme des miracles, que nous reconnaissons, nous, pour une œuvre de Dieu, mais que grand nombre de lecteurs ne voudront recevoir que comme un texte à des méditations psychologiques. C'est à ceux-là principalement que nous adressons cette relation, et nous attendons qu'ils veuillent bien nous l'expliquer par des moyens naturels.

Nous devons aussi mentionner avec plaisir et reconnaissance les deux articles que M. *Laurentie* a insérés sur le mouvement qui a eu lieu dans le protestantisme. Cet excellent défenseur de la foi catholique nous a fait espérer que dorénavant il voudra bien prendre une part plus active à notre œuvre, et suivre en particulier cette transformation rapide et forcée qui se fait au sein du protestantisme.

Dans son esquisse sur le bouddhisme, M. *Ozanam* a mis nos lecteurs à même de bien connaître une question qui occupe en ce moment la plupart des esprits forts de l'Allemagne et de la France, question où la plupart des incrédules ont cru voir une objection insoluble contre le Catholicisme, et qui, en définitive, et vue avec les yeux de l'impartialité et de la saine critique, n'est qu'une de ces erreurs qui s'expliquent très bien, et qui s'accordent parfaitement avec ce que nos livres et nos croyances nous font connaître de l'histoire du genre humain.

Nos lecteurs ont sans doute remarqué aussi les trois articles que M. *de Précy* a consacrés à examiner un livre consciencieux sans doute, mais où paraissent entrer un système et des principes qui pouvaient nuire à notre foi. Ils auront remarqué en particulier les notes ou réponses au dernier article de M. Blanc Saint-Bonnet, où sont traitées, et, nous croyons, résolues, les questions les plus délicates et les plus difficiles de la philosophie catholique.

Enfin nous espérons que M. *Audley* nous donnera prochainement la suite de l'histoire de l'Esclavage, question immense, qui est en quelque sorte pendante en ce moment, et qui aussi a besoin principalement d'être connue historiquement dans toutes ses phases et ses transformations historiques.

Tels ont été nos travaux passés ; quant à nos travaux futurs, nous pouvons dire d'abord que ceux qui sont commencés seront continués avec plus de régularité que jamais. De plus, nous avons pris des mesures pour que dans la *Revue* les ouvrages les plus importans de l'école philosophique actuelle soient examinés avec détail et conscience. Dans le prochain cahier, nous rendrons compte de l'ouvrage de M. Quinet sur le *Génie des Religions*, et de celui de M. Leroux sur l'*Humanité*. Successivement encore nous passerons en revue tous les philosophes actuels, sans pour cela négliger les ouvrages importans qui paraissent pour la défense de notre foi. Au nombre de ces derniers, nous devons compter le volume de la grande *Histoire de l'Eglise*, que l'un de nos collaborateurs, M. l'abbé Rohrbacher, préparait depuis vingt ans, et que M. Gaume édite en ce moment. C'est un travail neuf, puisé dans des sources neuves, et qui fera justice de toutes ces histoires *gallicanes* de l'Eglise catholique. Nous devons mentionner aussi le deuxième volume des *Institutions liturgiques* que le R. Père et Abbé Guéranger vient de terminer, et qui fait sentir avec tant de force l'avantage de ne pas abandonner les prières anciennes dans une Eglise où tout doit être ancien.

Enfin nous espérons que nous ne laisserons passer aucune question un peu importante sans la faire connaître à nos lecteurs, de manière que l'*Université Catholique* sera pour eux, comme nous l'avons promis, une véritable encyclopédie de la science catholique et philosophique du 19e siècle. Nous prierons, à notre tour, nos abonnés de nous aider dans cette œuvre, en soutenant nos efforts et en propageant, le plus qu'ils pourront, nos doctrines.

Les Directeurs de L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES ARTICLES.

(Voir la *Table des articles* au commencement du volume.)

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

ET DU TOME XIII.

